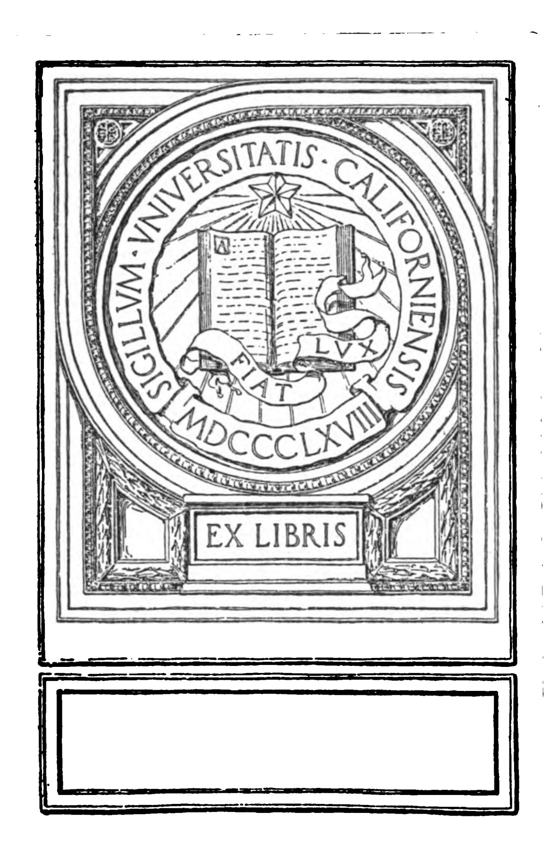



SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

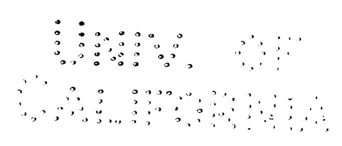


L'INTERMÉDIAIRE

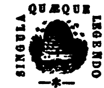
DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS
Rue Cujas, 13.



Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES
A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

3e ANNÉE — 1866

PARIS
LIBRAIRIE DE LA SUISSE ROMANDE, MAISON CHERBULIEZ
RUE DE SEINE, 33

1866



TABLE DES MATIÈRES (1)

N. B. — *Les questions qui n'ont pas reçu de réponse dans ce volume étant accompagnées d'un seul chiffre de renvoi, il est facile de les distinguer dans la Table.*

(1) Les Questions qui figurent déjà dans les tomes I et II sont suivies d'un renvoi entre parenthèses. Beaucoup de réponses, déjà en portefeuille, se trouvent forcément renvoyées aux premiers numéros de l'année suivante.

C

D

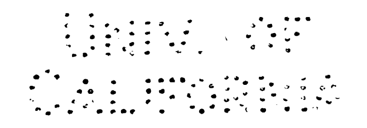


TABLE DES MATIÈRES

N. B. — *Les questions qui n'ont pas reçu de réponse dans ce volume étant accompagnées d'un seul chiffre de renvoi, il est facile de les distinguer dans la Table.*

A

B

C

D

E

F

G

H

N

O

P

Q

R

S

T

ERRATA ET CORRIGENDA

TOME IV.

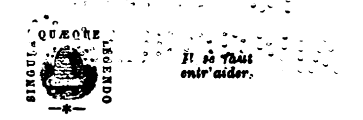
Pages.

146, vers 18ᵉ, *lisez :* qu'moué (non *que' noué*).

TOME V.

58, l. 46, *lisez :* Mandeville (non *Mondeville*).
61, l. 20, *lisez :* Couché (non *Couchi*).
Id., l. 26, *lisez :* H. V. (non H. R.).
66, l. 52, *lisez :* le Torrent (non *le Tonnerre*.)
72, l. 46, *lisez :* Francker (non *Francken*).
93, l. 28, *lisez :* 1846 (non 1842).
99, l. 1, *lisez :* Byron (non *Biron*).
145, l. 15, *lisez :* Louis XIV.
167, l. 43, *lisez :* netnet (non *nenet*).
171, l. 54, *lisez :* inventions (non *invectives*).
185, l. 48, *lisez :* faite (non *posée*).
199, l. 55, *lisez :* in-18 (non *in-8°*).
208, l. 30, *lisez :* De Navorscher.
253, l. 27, *lisez :* fondateur (non *donateur*)
261, l. 38, *lisez :*
273, l. 29, *lisez :* rayé.
273, l. 42, *lisez :* des recherches.
286, l. 46, *lisez :* laiton (non *lactiæ*).
314, l. 4, *lisez :* vraisemblable.
Id., l. 8, *lisez :* lætwn (non *lætum*).
325, l. 14, *lisez :* la pierre philosophale.
391, l. 44, *lisez :* De regimber contre aiguillon (non *Aquillon*).
429, l. 20, *lisez :* damisou (non *damison*).
474, l. 37, *lisez :* Jadschudsch.
Id., l. 51, *lisez :* Reise durch Turkomanien).
Id., l. 55, *lisez :* Dhulkarnaïn.
475, l. 16, *lisez :* 78 (non 70).
479, l. 53, *lisez :* (V, 250) (non V, 25).
507, l. 33, *lisez :* 1823 (non 1813).
512, l. 40, *lisez :* d'Orléans (non *de Montargis*).
563, l. 29, fu (non *fa*).
566, l. 44, *lisez :* Saint-Aulaire (non *Saint-Ralin*).
592, l. 62, *lisez :* comme signature : H. de S.
639, l. 15, *lisez :* ventum.
670, l. 8, *lisez :* 1376 (non 1336).

Numo 49.] Cherchez et vous trouverez.



[10 janv. 1866.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

S'ADRESSER (franco): *Pour la rédaction :* à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, à la *Librairie de la Suisse Romande* (maison Cherbuliez), 33, rue de Seine, à Paris. *Pour les abonnements :* MÊME MAISON, à Paris et à Genève; WILLIAMS et NORGATE, à Londres; BURN, à Leipsig; MUQUARDT, à Bruxelles; VAN BAKKENÈS, à Amsterdam; KRAMERS, à Rotterdam; WOLFF, à Saint-Pétersbourg, etc.

10 fr. par an. (Payable par sem.) Etranger : 14 fr.

Annonces : 30 cent. la ligne.

Troisième année.

Nous voulions, en ouvrant cette troisième année, compléter les observations que nous avons mises en tête des numéros 47 et 48 (II, 707, 737). Mais le temps et la place nous manquent. Nous tenons, avant tout, à ne pas ajouter aux retards qu'entraînent parfois, dans une publication comme la nôtre, des circonstances accidentelles.

Nous nous bornons ici à prier instamment nos abonnés et correspondants, anciens et nouveaux, de faire ce qui dépend d'eux pour faciliter notre tâche, en se conformant à nos recommandations réitérées. Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'*Intermédiaire* est une « boîte aux petits papiers, » et il nous faut la plus grande attention pour qu'il ne devienne pas une « bouteille à l'encre. » Les moindres détails ont donc de l'importance pour un travail aussi minutieux et aussi compliqué que celui qui résulte du dépouillement d'une nombreuse correspondance quotidienne et du classement de tant de communications multiples.

Il faut que *Questions* et *Réponses*, *Trouvailles* et *Curiosités* soient écrites sur autant de papiers détachés, à part de la lettre d'envoi, et, autant que possible, du format de petit papier à lettre. — On doit les dater et les signer, soit de son nom, soit d'un pseudonyme ou d'initiales (et, dans ce dernier cas, y joindre, pour la direction, son nom véritable, son adresse, et faire connaître si l'on est ou non abonné). Ces obligations vont de soi et se comprennent. — On doit écrire soigneusement et lisiblement, surtout les noms propres et les mots qui ne sont pas de la langue usuelle. — Il importe, enfin, extrêmement de proposer un titre aux *Questions* que l'on envoie, et de rappeler, en tête des *Réponses*, le titre de la Question à laquelle on répond, avec indication, entre parenthèses, des *tomes* et *colonnes* de référence, exactement comme on le voit dans chaque numéro. On est prié de se borner strictement à cette transcription, en ayant soin de noter d'abord le tome et la colonne où la question a été posée, puis les réponses successives, s'il y a lieu.

L'inobservation de ces règles, qui n'ont pourtant rien que de bien simple, entraîne pour nous, dans la pratique, une foule de graves inconvénients. Bien des correspondants ont à s'imputer la perte ou l'oubli de telle communication, plus ou moins indéchiffrable ou confondue avec d'autres dans une même lettre, de telle Question ou Réponse placée au verso d'une autre, etc.

Nos lecteurs trouveront dans ce numéro la série des Réponses que nous avions annoncées au nom de M. Edouard Fournier. Ce n'est qu'une partie du grand arriéré qu'il nous avait promis de leur solder. Il n'a fait qu'effleurer les questions du tome II, et nous fait espérer qu'il achèvera avant peu de vider son sac à moitié plein. Il craignait d'abuser pour une seule fois de notre hospitalité, en s'appropriant toute la place réservée à ceux qu'il appelle, à son tour, avec courtoisie, nos *bons répondants* habituels.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Une chanson de Bussy-Rabutin. — On obligea, en 1666, beaucoup de gens à ex-

Et ces deux vers sur le retour du malheureux Louis XVI dans sa capitale :

Le bloc royal resta, comme à Versailles,
Sans pudeur, sans esprit, sans cœur et sans en-
[trailles.

BIBL. J.

—

Un vers de Le Blanc. — M. Ed. Fournier (*l'Esprit des autres*, 4e édit., p. 197) cite de cette façon le duriuscule alexandrin de Le Blanc :

Crois-tu de *ce forfait* Manco-Capac capable?

M. de Pongerville, dans la préface de sa traduction en prose de Lucrèce, s'exprime ainsi : « Quelque temps après la traduction de La Grange, parut un essai de traduction rimée par Le Blanc de Guillet, auteur d'une certaine tragédie de *Manco-Capac,* où l'on trouve ce vers, qui dans le temps excita l'hilarité du public :

Crois-tu de *cruauté* Manco-Capac capable?

Quelle est la véritable version? Comme il y a encore plus de cacophonie dans la citation de M. de Pongerville que dans celle de M. Fournier, la citation de l'académicien doit être la bonne. Un poëte tel que Le Blanc de Guillet étant donné, plus le vers est mauvais, plus il est de lui, n'est-ce pas? EUQORRAL.

—

Saint Jérôme a-t-il jeté au feu les Satires de Perse? — Tout le monde a entendu dire qu'un jour saint Jérôme, impatienté de ne pouvoir comprendre les vers *serrés* et *pressants* de Perse, les jeta au feu en s'écriant que c'était là le seul moyen de les rendre *lumineux*. Je suis comme Bayle : je voudrais une bonne caution pour cette historiette. Peut-on m'offrir quelque chose de plus solide que le témoignage de Blaise de Vigenère, un menteur de la plus belle eau? (*Traité des chiffres*, 1587, in-4, p. 12.) T. DE L.

—

Une vieille enseigne de Paris. — Au numéro 40 de la rue de l'Ecole-de-Médecine, presque au coin de la rue de l'Ancienne-Comédie, on voit encore au-dessus de la boutique d'un épicier, entre les deux fenêtres du premier étage (quand les persiennes sont fermées) une sculpture en relief qui devait jadis servir d'enseigne en forme de *rébus*. Cette sculpture représente un chapeau à haute forme et à larges bords, semblable aux *sombreros* actuels ou aux chapeaux dits de Rubens. Ce chapeau recouvre en partie une ville fortifiée ou un fort étoilé.

Je demanderai aux érudits sur le vieux Paris quelle peut être la signification de cette enseigne? A. SOREL.

Pétition rouennaise à la Convention en faveur de Louis XVI. — Quel est le numéro de la *Chronique politique et littéraire*, journal imprimé à Rouen en 1792 et 1793, qui renferme la pétition adressée à la Convention pour garder la vie sauve au roi?

G. DUBART.

—

Sainte Geneviève. — Y a-t-il quelque biographie ou fragment de biographie de la patronne de Paris? (IV, 314.) Je parle seulement de travaux sérieux faits d'après les sources et les citant. Quant aux amplifications de la légende, tout le monde sait qu'elles ne manquent pas. NOSSIOP.

—

Mariage de Richard de la Pôle. — Pourrait-on me dire quelle est la date du mariage de Richard de la Pôle, neveu de Marguerite de Bourgogne, et père du cardinal de la Pôle (Polus), avec Marguerite de Salisbury? T.-F. R.

—

Béatrice de Cusance. — Qui pourrait m'indiquer le point d'alliance existant entre Béatrice de Cusance, princesse de Cante-Croix, maîtresse de Charles IV de Lorraine, avec la famille de Widrange?

T.-F. R.

—

La naissance et la mort d'Henri Sauval. — Tous ceux qui étudient l'histoire et les antiquités du vieux Paris connaissent, pour les avoir consultés souvent, et toujours avec fruit, les trois volumes publiés sous le titre de : *Histoires et Recherches des Antiquités de la ville de Paris, par M. Henri Sauval, avocat au Parlement* (Paris, 1724. In-fol., titre, caractères rouges et noirs. Il y a des exemplaires dont le titre est en caractères noirs, sous les années 1733 et 1750; mais le titre seul a été réimprimé). Depuis 1862, j'ai publié dans un autre recueil (*Bulletin du Bibliophile*, de Techener, année 1862, 15e série, p. 109 et 192; année 1866, 19e série, p. 222 et 1173) plusieurs articles dans lesquels j'ai tâché de faire connaître la vie et le livre de cet avocat au parlement, qui, l'un comme l'autre, méritent de fixer l'attention. Quant à l'ouvrage imprimé, j'espère avoir démontré que les trois volumes qui portent le nom de Sauval, publiés plus d'un demi-siècle après sa mort, ont été imprimés d'une manière déplorable; que non-seulement les manuscrits mis en œuvre par ces premiers éditeurs ont été complétement tronqués, mais encore que le style très-original de l'auteur a été *modernisé*, si je puis dire ainsi, et par conséquent très-défiguré.

Avant de compléter mes recherches par une étude approfondie sur les manu-

scrits de Sauval, je désirerais obtenir des lecteurs de *l'Intermédiaire* quelques éclaircissements sur la naissance et la mort de Sauval.

Quant à la naissance, je n'ai encore aucun document. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Sauval était natif de Paris, fils de commerçants qui jouissaient des priviléges de la bourgeoisie, et lui ont laissé en biens-fonds une fortune assez grande pour ce temps-là. Il avait eu un frère aîné, mort avant lui, lequel exerça les fonctions de contrôleur des gabelles. Sauval recueillit, soit de l'héritage paternel, soit de celui de son frère, deux maisons, l'une située rue de la Savonnerie et l'autre rue de Bussy, auxquelles il faut ajouter deux moitiés de maisons, rue Saint-Martin et rue de Venise. Par acte notarié en date du 14 mars 1671, il fit cession de toutes ces propriétés à l'Hôpital général, en se réservant une rente viagère de trois mille livres, dont il toucha le premier quartier au mois de juillet suivant. Tels sont les faits qui résultent de pièces originales conservées aux archives de l'Assistance publique à Paris. Quant à l'époque de sa mort, je n'ai trouvé encore aucun document qui me permette de la préciser; c'est à l'aide des pièces dont je viens de parler que j'ai pu émettre quelques conjectures à cet égard. Cette mort peut être circonscrite entre le mois de juillet 1671 et le milieu de l'année 1673. Voici sur quoi je me fonde : au mois de juillet 1671, Sauval donnait quittance du premier quartier de la rente de trois mille livres qu'il s'était réservée, sa vie durant, sur ses biens-fonds; dans un décret du 6 septembre 1673, relatif à la maison située rue de la Savonnerie, on parle de cette maison comme provenant de la donation de M. *Henri Sauvalle* (c'est ainsi que tous les contemporains écrivent le nom de Sauval), *vivant avocat au Parlement;* d'où il faut conclure que le donateur n'existait plus. Il est singulier que les Registres de l'état civil ne renferment aucune indication sur l'époque où la mort de Sauval a eu lieu. Le document qui le concerne et que je viens de citer indique sa demeure comme étant située rue Dauphine. Cette rue dépendait de la paroisse Saint-André des Arts; or, dans les Registres de cette paroisse, il n'est fait aucune mention de Sauval. Peut-être aussi, suivant un usage très-ordinaire de son temps, est-il mort en la maison de Saint-Magloire, au faubourg Saint-Jacques, où il avait élu domicile pour faire donation de ses biens à l'Hôpital général. Peut-être encore avait-il quitté Paris pour aller mourir soit dans le domaine d'un de ses puissants protecteurs, soit même à l'étranger. Sauval n'avait pas toujours habité la France; d'après son témoignage, il avait visité plusieurs villes d'Italie et même demeuré à Bruxelles.

Je me suis souvent adressé, dans mes recherches, à des travailleurs assidus, principalement à ceux qui exploitent la mine si féconde en résultats des volumes qui composent les anciennes Archives de l'état civil. Parmi ceux-là, je puis nommer M. A. Jal, auteur du très-curieux *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, etc. A la date du 15 juin 1861, M. Jal m'écrivait : « Vous me prenez sans vert : « je n'ai rien sur Henri Sauval; je l'ai « cherché beaucoup et partout sans l'apercevoir, etc. »

LE ROUX DE LINCY.

—

Mestre de camp, brigadier des armées du roi. — Que signifiait, au juste, le titre de brigadier des armées du roi, porté simultanément, sous l'ancien régime, avec celui de mestre de camp? T.-F. R.

—

Sourds-muets. — Depuis plusieurs années, la question des sourds-muets est agitée, et beaucoup de savants (contredits par d'autres) soutiennent que les mariages consanguins ont pour résultat de produire, en plus grande quantité que les autres, des sourds-muets et des idiots. Or, s'il existe des unions archiconsanguines, ce sont celles contractées par les maisons princières : elles devraient donc, d'après le système de certains savants, présenter en masse les infirmités ci-dessus indiquées. — On demande en conséquence si quelque chercheur pourrait indiquer le nombre des sourds-muets qui se sont manifestés depuis un siècle environ parmi les familles souveraines et princières de l'Europe, en laissant de côté les idiots. Z. A.

—

Orfévres et argentiers des XVIIe et XVIIIe siècles. — Pourrait-on me donner les noms des plus célèbres artistes en orfévrerie qui ont sculpté au marteau des pièces de vaisselle plate sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV? S. T.

—

Sur un pamphlet contre Catherine de Médicis. — De qui est le *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis*, 1574? Je l'attribuais à Henri Estienne; mais le *Manuel du libraire* (t. II, col. 751, dernière édition) m'apprend que ce discours n'est « probablement pas de ce célèbre imprimeur, lequel, personnellement, n'avait pas à se plaindre de la reine mère. » D'un autre côté, M. A.-F. Didot (*Nouv. Biographie gén.*, t. XVI, p. 535) me rappelle que M. Sayous, dans ses *Etudes sur les écrivains français de la Réformation*, appuie du poids de son autorité l'opinion qui ne reconnaît ni pour le fond, ni pour

la forme, Henri Estienne comme l'auteur de cet écrit. Si le sentiment de Maimbourg, de Bayle, du Père Lelong, etc., doit être abandonné, faut-il croire, avec Jean Decker, que Jean de Serres est l'auteur du *Discours merveilleux*, ou, avec Patin, que c'est Théodore de Bèze?

T. DE L.

—

Recueil d'arrêts du Conseil des Dix. — J'ai trouvé en bouquinant un manuscrit italien intitulé : *Raccolta di sentenze eseguite in Venezia dall' anno* 726 *all' anno* 1788, *con la narazione dei più gravi delitti seguiti estratta dall' archivio dell' Ex. Consiglio di Dieci, dal Fedel. P. G. ex-secretario del consiglio sudetto.* Ce manuscrit contient 92 pages de texte et est écrit sur un papier format du papier écolier, mais un peu plus large, ayant pour filigranes trois figures ressemblant assez à des champignons. Pourrais-je savoir : 1° le nom de cet ex-secrétaire du Conseil des Dix? 2° si un recueil d'arrêts du Conseil des Dix a été publié? 3° dans ce cas, où, quand et par qui?

E. Q.

—

Mémoires secrets de Brillat-Savarin. — Dans sa *Physiologie du goût*, Brillat-Savarin parle souvent de ses Mémoires secrets. Ces Mémoires ont-ils été publiés? Si oui, où et quand?

J.-E. G.

—

Le « Voyage de Saint-Cloud par mer et retour par terre. » — Je possède le *Voyage de Paris à Saint-Cloud par mer, et retour de Saint-Cloud à Paris par terre*, par M. Néel; nouvelle édition, revue et augmentée. Paris, Daubrée, 1843. En quoi la réimpression que vient de donner M. L. Maillet, libraire, pour les bibliophiles seulement, diffère-t-elle de l'édition originale, à part la carte de voyage, « très-exacte, dont le plan a été levé sur les lieux? » Quelles sont surtout les autres éditions de cet amusant ouvrage? Prière de donner les indications bibliographiques indispensables. Quels rapports ont le *Voyage à Dieppe*, l'*Itinéraire de Paris au Mont-Valérien et retour par Suresnes*, et le *Voyage et retour de Saint-Cloud par mer et par terre*, de Lottin l'aîné, avec l'ouvrage de Néel (Louis Balthazar), littérateur né à Rouen, mort en 1754?

D. Frion.

Réponses.

A la bonne franquette et : **A la grosse morguienne** (II, 290). — La première idée qui se présente, c'est que cette locution : *A la bonne franquette*, vient du mot *franc*, libre, sincère, loyal (vieux français : *franceis*, *franci*; bas latin : *francus*, *franquitas*, exemption de tout service et hommage, de toute redevance). En ce sens, la locution devrait donc se traduire ainsi : *A la bonne exemption de tout hommage et service, par conséquent, sans cérémonie.* — Il se peut encore que cette locution, apportée par les émigrations celtiques ou gauloises, soit restée au fond de la langue française. Or, comme de l'aveu de tous les linguistes, les idiomes celtiques sont issus de la langue arienne, et que, suivant moi, les dialectes sémitiques et araméens sont les fils aînés de la langue primitive écrite, on peut trouver dans l'un de ces dialectes l'origine rationnelle de *franquette.* — Quant à *mordienne*, qui devint plus tard *morguienne*, j'ai entendu des paysans dire *mardienne*, *marguienne*, *margaine.*

(Alençon.) Daulne.

— De ces deux locutions adverbiales, la première est populaire et a pour radical *franc.* Elle veut dire *franchement*, *librement*, mais avec une teinte de libertinage qui prévient peu en faveur de celui qui s'en sert. La seconde n'est qu'un blasphème adouci, une espèce de jurement : *mort de Dieu!* adouci une fois dans *mordienne*, puis défiguré dans *morguienne*, sous cette forme employée largement dans l'opéra comique pour les rôles de paysans, et quelquefois même dans la comédie.

L. G. L.

—

Plumes métalliques romaines (II, 319). — Une plume (mieux vaudrait dire un *Calamus*) en bronze, fendue et taillée exactement comme nos plumes d'oie, et qui paraît identique à celle que signale *un Savoyard, de Chambéry*, s'est rencontrée dans les fouilles de l'Amphithéâtre de Nîmes en 1860. — M. Révoil, architecte du gouvernement, directeur des travaux de restauration de l'Amphithéâtre, a communiqué cette trouvaille très-curieuse, avec une foule d'autres, à l'Académie du Gard, dans sa séance du 16 février 1861. Cet objet intéressant, et dont les spécimens paraissent très-rares, est soigneusement conservé dans une vitrine du musée de Nîmes. (Nîmes.) Ch. L.

—

Prendre la poudre d'escampette (II, 548, 627). — J'appelle M. Ch. d'Oltens en champ clos pour prouver l'étymologie qu'il nous donne, quitte à prendre moi-même la poudre d'escampette si je suis battu. Voici mes armes, je veux dire mes raisons : 1° Je ne connais pas dans notre vieille langue de préposition *es;* je n'ai jamais rencontré que l'article locatif *ès*, *dans les*, qui ne s'identifie jamais avec le mot

Beaune, Mitouard, le passage suivant du médecin J. J. Virey, qui avait pu l'examiner, en 1799, à une séance de la Société Philomatique, où Mitouard l'avait apporté : « Ce cerveau, dit-il, si bien constitué d'ailleurs, s'était transformé, comme il arrive à la longue pour d'autres substances animales, en une matière grasse, et son volume était affaissé. Ainsi nous avons vu s'enflammer à une bougie et lancer encore en pétillant des rayons de lumière un fragment de ce cerveau jadis pensant... » (*Archives Curieuses*, publiées par Guyot de Fère, 1830, in 8°, p. 264.)

Ed. F.

—

La rente française a-t-elle monté à la nouvelle de la défaite de Waterloo (I, 69, 79). — Voici sur ce point une réponse péremptoire que je trouve dans l'*Histoire des Cent jours.., lettres écrites de Paris* depuis le 15 avril 1815 jusqu'au 20 juillet *de la même année*, 1819, in-8 : « Jugez, lit-on dans la 26e lettre, sous la date du 29 juin 1815, p. 421, jugez des rapports qui existent entre l'intérêt de l'argent et l'honneur d'une nation. Les actions de la Banque ont monté de 25 p. 100 depuis la bataille de Waterloo, et les fonds qui étaient à 53, le 23, sont aujourd'hui à 64, ayant monté de 63, *aujourd'hui !!!* [sic]. »

Ed. F.

—

Cagnotte ou Gagnotte (I, 70). — Je lis ceci dans un livre assez rare de J.-B. Pujoulx, *Paris à la fin du XVIIIe siècle*, 1801, in-8, p. 55, au chap. xv, *Bals publics :* « Les marchands dansent avec leurs voisines chez ceux d'entre eux qui sont les mieux logés, et qui, au moyen de la *Cagnotte*, payent les violons ; » puis, en note : « On appelle *cagnotte* le plateau sur lequel est placé le flambeau des tables, où l'on joue à la bouillotte. C'est là que l'on met les jetons pour le prix des cartes : comme on paye aux doubles passes, aux brelans, etc., au bout de quelques jours, la *cagnotte* ou le flambeau a tout l'argent des joueurs. *Cagnotte*, dans le dialecte de la partie méridionale de la France, est un diminutif de chienne ; mais, ajoute Pujoulx, dont nous ne pouvons compléter le renseignement, j'ignore le rapport qui existe entre une petite chienne et la *cagnotte* vorace du brelan (1). »

Ed. F.

—

Lexicographie latino-française (I, 55, 78). — A propos du *Catholicon* de J. Balbi « considéré comme appartenant à la classe des Dictionnaires latins-français antérieurs à 1500, » et dont la date est, je crois, de 1286, je renverrai à une note de M. J. Pichon dans le *Mesnagier*, t. I, p. 89 ; au *Rabelais* de Le Duchat, in-12, t. I, p. 90, et au livre d'Hallam sur l'*Hist. de la Littérature au Moyen âge*, t. I, p. 79, 80, 156.

Ed. F.

—

Un mousqueton-revolver, sous Louis XIV (I, 96). — On peut compléter ce que dit M. P. L. d'après le *Recueil* de la Fontaine, où l'auteur de la Ballade à M. de Saint-Aignan n'est nommé que M. de M., par cette note des Œuvres de Madame Deshoulières (1764, in-12, t. I, p. 147) : « En 1655, il (M. de Saint-Aignan) fut attaqué par quatre assassins : il en tua deux, blessa mortellement le troisième et mit le quatrième en fuite. Le marquis de Montplaisir, lieutenant-de-Roi d'Arras, ayant appris cet événement, lui envoya un mousqueton qui tirait sept coups, avec une ballade sur cette aventure. » Madame Deshoulières y avait elle-même fait allusion dans une *Ballade*, ce qui avait motivé la note. On peut lire sur le poëte Montplaisir, dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, sept. 1853, un très bon article de M. le baron de Wismes.

Ed. F.

—

Baragouin (I, 13). — Le vers d'Ovide (*Tristes*, lib. V ; *Eleg.* X, 75) n'est pas, je crois, bien cité ; il faut dire :

Barbarus hic ego sum quia non intelligor ULLI.

Ed. F.

—

Le temps n'épargne pas, etc. (I, 146, 233, 267). — Je remercie beaucoup pour mon compte l'heureux correspondant qui nous a mis enfin sur la trace du vers que je demandais depuis si longtemps à tant d'échos toujours muets. Pour ajouter, s'il se peut, au service rendu, j'indiquerai l'endroit où l'on peut le plus facilement trouver la pièce de Fayolle, où étincelle le fameux vers. C'est le recueil *les Quatre saisons du Parnasse* (Hiver, 1806, in-12, p. 11). Il s'y trouve tel que la mémoire publique l'a conservé pour la citation courante. Fayolle dit, parlant du sage, dans ce *Discours sur la Littérature et les Littérateurs :*

Il laisse aux beaux esprits la gloire viagère ;
Mais, que dis-je? elle fuit comme une ombre [légère.
Sur leurs écrits à peine un jour de gloire a lui :
Le Temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui.

Ed. F.

—

La Vache à Colas (I, 131, 172, 246 ; II, 108). — Je me suis déjà très longuement

(1) Cette question de la Cagnotte, signée A. B., est une de celles qu'avait posées Alexandre Bixio. Il est mort, sans que sa curiosité sur ce point ait été satisfaite par aucun de nos correspondants. *(Réd.)*

lant, » pour conclure que cette importation ne remonte guère que vers le milieu du XVI[e] siècle. (*Histoire de la Vie privée des Français,* tome I, page 350.)

ALBERT TORNEZY.

— La plus grosse et une des plus délicates volailles qui figurent sur nos tables n'était pas connue des Romains, peuple qui, pourtant, a le renom de ne pas avoir détesté la bonne nourriture. — Un Provençal attribue au roi René l'introduction des *Dindons* en France, et presque tous les écrivains qui en ont parlé prouvent que ce volatile vient des forêts de l'Amérique, où il était dans l'état sauvage. — Ce fut de là que les jésuites l'apportèrent, à ce qu'on dit, en Europe, où l'on parvint à l'assujettir à l'état de domesticité. Les premiers *Dindons* parurent en France sous le règne de Charles IX, et, dans la description des noces de ce prince, je vois qu'on en servit un qui fut admiré comme une chose extraordinaire. — On les nomma d'abord, comme on les nomme encore quelquefois, *Poulets d'Inde*, dénomination qui se change en celle de *Dindons,* sous laquelle on les désigne généralement en France.

JULES LAMAZÈRE.

—

Gentilshommes au bec de corbin (III, 738). — C'étaient des compagnies de gentilshommes préposés à la garde du roi. *Bec de corbin* et *bec de faucon* étaient synonymes; mais le dernier est fort ancien, tandis que *bec de corbin* est usité depuis Louis XI. La seconde compagnie de ses gardes du corps était armée du bec de corbin. Le bec de corbin, ou *becquoysel,* était une canne d'armes, une hallebarde courte, une pertuisane dont la tête rappelait en quelque chose l'ancien *marteau d'armes;* il ressemblait cependant plutôt à l'ancienne masse qu'à la pertuisane, et la partie du fer opposée à celle qu'on pourrait appeler contondante était recourbée et avait de la ressemblance avec le bec d'un corbeau ou corbin. En 1474, Louis XI créa une compagnie désignée prolixement par lui sous le titre de *compagnie de cent lances des gentilshommes de la maison du roy pour la garde de son corps.* Dès 1494, il y avait une seconde compagnie formée des archers attachés au service de ces gentilshommes, qui étaient obligés d'en entretenir et équiper deux chacun. Charles VIII créa une seconde compagnie de *gentilshommes* sous le nom d'*extraordinaires*, par opposition à l'autre compagnie, qui s'appelait *ordinaire.* C'est en 1564, sous Charles IX, qu'ils prirent le titre de *gentilshommes au bec de corbin.* Henri IV ne les employa pas auprès de sa personne. Louis XIII supprima les deux compagnies en 1629. Par ordonnance et déclaration de 1643 et de 1649, Louis XIV les rétablit dans sa maison militaire. Ils assistèrent effectivement à la cérémonie du mariage du roi, en 1660. La deuxième compagnie fut dissoute en 1688; l'autre, qui eut pour capitaine dernier en date Lauzun, fut abolie sous Louis XV, en 1724. Potier dit cependant qu'il existait encore nominalement des *gentilshommes au bec de corbin* sous Louis XV, mais ils n'étaient plus militaires : c'étaient des roturiers achetant des emplois de gardes en cette compagnie pour être exempts de la taille.

A. NALIS.

— M. Chéruel, dans son édition des *Mémoires de Saint-Simon* (t. IV, p. 394), répond par une note ainsi conçue : « Les *becs-de-corbin,* ou gentilshommes à bec de corbin, formaient deux compagnies de la maison militaire du roi. Ils tiraient leur nom de leur hallebarde en forme de bec de corbin. La première compagnie avait été instituée par Louis XI, en 1478. Charles VIII établit la seconde, en 1497. Supprimées sous Louis XIII, ces deux compagnies furent rétablies par Louis XIV, et définitivement licenciées sous Louis XVI, en 1776. Les gentilshommes à bec de corbin précédaient le roi dans les grandes cérémonies en marchant deux à deux. » Saint-Simon est une mine presque inépuisable de réponses aux questions concernant le grand siècle, le grand roi, et la grande étiquette qui gouvernait l'un et l'autre. Il s'agit seulement de raccrocher les premières aux dernières dans les dix-neuf ou vingt volumes de l'édition in-8°, ou dans les treize in-12 compactes de la dernière édition, ce qui n'est pas toujours bien facile.—Dans ce même t. IV, p. 161, je signale, en passant, l'expression *râpés de l'ordre,* tout aussi énigmatique que les *gentilshommes au bec de corbin.* — Saint-Simon prend soin d'expliquer lui-même ces *râpés de l'ordre :* « Ce sobriquet (donné à certains officiers de l'ordre du Saint-Esprit) est pris de l'eau qu'on passe sur le marc du raisin après qu'il a été pressé. Cette eau fermente sur le marc et y prend une couleur et une impression de petit vin ou de piquette, et cela s'appelle un *râpé de vin.* »

Cz.

—

Courir le guilledou (IV, 74, 137, 247). — J'aurais dû prendre pour intitulé : *Nouer l'aiguillette*, puisque c'est seulement ce dicton dont j'essaye de disputer l'étymologie contre M. J. P. — L'aiguillette n'était pas du tout une aiguille, mais un lacet, un cordon, sans doute ferré, qui, faisant l'office de nos boutons, servait à fermer les habits, à les attacher les uns aux autres, et aussi aux pièces de l'armure (voir la cinquième des *Cent Nouvelles nouvelles*). *Nouer l'aiguillette* était donc une excuse ironique que l'on fournissait au

mieux encore le travail de M. Ed. Gardet, chargé de mission à St-Pétersbourg, dans la *Revue des Sociétés savantes*, du mois d'avril 1859, p. 492. Il ne faut pas non plus oublier de dire qu'en bon voisin de la Bastille, Beaumarchais avait eu sa part de dépouilles. On le sut, et, après réclamation, il répondit, le 22 juillet 1789, par une lettre que M. Clicquot possédait autographe : « J'ai remis à MM. les commissaires le peu de papiers que j'ai recueillis sous les pieds du peuple, la seule fois que j'aye entré à la Bastille, à la tête d'un piquet de 24 hommes, 12 gardes françaises et 12 bourgeois armés... » Avait-il tout rendu? Ed. F.

—

Le nom de Figaro (I, 243, 330). — Puisque nous tenons Beaumarchais, gardons-le pour cette autre question, bien plus intéressante. Selon moi, le nom de Figaro était déjà ancien chez nous, quand Beaumarchais le reprit. En 1712, on avait joué sur le théâtre de Bordeaux une pièce de J. B. Viallanes, les *Aventures de Figuereau*, comédie en deux actes en prose, mise au théâtre par le sieur Desgranges, comédien italien, dans laquelle il me semble reconnaître, déjà tout baptisé, le type alerte du *Barbier de Séville*. La pièce était amusante; aussi l'an d'après ne sommes-nous pas surpris de la trouver à Strasbourg toute naturalisée avec un nom d'Alsace : elle s'appelle les *Aventures de Schilik* (v. le *Catal. Soleinne*, t. II, 2e partie, p. 336). Elle fut imprimée sous les deux noms, *Schilik* et *Figuereau*. Mon avis est que Beaumarchais prit le dernier, sans y presque rien changer. Notez en effet que la pièce jouée à Bordeaux était d'origine italienne, puis qu'elle fut donnée par un comédien italien. Ce n'est donc pas *Figuereau* qu'il faudrait lire, mais *Figuero*. Or, comme j'ai pu le constater sur l'un des sept volumes *mss.* de Beaumarchais, que j'eus le bonheur de découvrir à Londres, il y a trois ans, et de faire acheter par la Comédie française, le nom du Barbier de Séville s'écrivit d'abord non pas *Figaro*, mais *Figuaro* (1). Ed. F.

—

Nicolas Bonneville (I, 230, 372, II, 205). — Pour compléter ce qu'on a dit sur sa vie et ses œuvres, un mot sur sa mort est indispensable. Le chevalier de Bonneville s'éteignit dans un commerce, dont ses ouvrages auraient pu être le fonds : il mourut *bouquiniste*; sa veuve garda la boutique. Voici ce que nous lisons dans la *Gazette littéraire* du 2 juin 1834, au milieu d'un article sur les *Souvenirs de la Révolution*, où Nodier (t. II, p. 62-71 et 189) a tant de plaisir à parler de ce curieux type retrouvé par lui sur le terrain du bouquin, après qu'il l'eut perdu sur le terrain de la politique : « Parmi tous les portraits, dit l'écrivain de la *Gazette Littéraire*, qu'il (Ch. Nodier) a tracé, avec tout le talent qu'on lui connaît, j'ai remarqué celui du chevalier de Bonneville, poëte plein de grâce et de sensibilité, qui, pendant le cours de la Révolution, n'a jamais élevé la voix qu'en faveur de l'infortune. Cet estimable citoyen, dont les ouvrages ont reçu la double consécration du courage et de la générosité, a survécu aux scènes terribles où son courage l'avait engagé tant de fois. » L'auteur arrive ainsi à parler de la petite boutique de bouquiniste, rue St-Jacques, n° 175, où Bonneville, trois ans auparavant, c'est-à-dire en 1828, était mort dans sa 68e année : « J'avoue, dit-il, que je n'ai pu me défendre d'une vive émotion quand j'ai acquis la certitude que, vingt fois au sortir du collége, en allant vers la rue des Grès, j'avais vu, sans le connaître, cet écrivain spirituel, ce citoyen courageux, qui a terminé sa longue et honorable carrière dans la boutique obscure où sa veuve habitait près de lui. Il y a d'étranges revers dans la vie et souvent les plus grandes douleurs sont les moins méritées. Aujourd'hui — 1831 — la veuve de M. de Bonneville continue encore son commerce, peu lucratif sans doute, mais bien honorable, puisqu'elle s'en est servi pour soutenir la vieillesse de son mari. » Ed. F.

—

Que signifie le mot Cherche Midi? (I, 275, II, 396.) — Ce mot signifie *chercheur de dîner*, parce qu'au temps où il avait cours, on dînait à midi, ainsi que l'indiquait le *cadran*, ayant son aiguille immuable sur la 12e heure, qui servait d'enseigne à tous les établissements où l'on pouvait dîner. Le *Cadran bleu* du boulevard du Temple, qui s'était donné la nuance, si renommée en cuisine depuis que les grands gourmets de l'ordre du Saint-Esprit, MM. les *Cordonsbleus*, l'avaient mise à la mode, fut la dernière de ces enseignes indiquant l'heure du repas. Seulement, quand il disparut, il marquait 6 heures et non midi. Sous Louis XIV, *un chercheur de midi à quatorze heures* était donc un pauvre diable qui, le moment du dîner passé, le cherchait encore à une heure qui n'existe pas.

J'en dirai plus long sur ce point, et avec preuves tirées des historiens populaires du temps, dans l'histoire que je prépare depuis longtemps sur les Enseignes de Paris et qui paraîtra cette année. Ed. F.

—

Origine du mot Chic (I, 275, 334; II, 48, 431, 590). — Je pourrais me contenter de renvoyer, pour ce mot, à ce que j'ai dit dans

(1) Cette question avait été également posée par feu Alex. Bixio. (*Réd.*)

font qu'un avec ma pensée et mon cœur — le mot *constellation* étant formé de *cum*, avec, ensemble, et de *stella*, étoile; — puis ensuite, comme cela arrive presque toujours, qu'on ait pris la partie, pour le tout, de cette étoile, de cet amant, de cette amante qui brille et qu'on aime le plus, et qu'on ait donné le sens de *petite oie* aux objets qu'on remarquait et qui plaisaient le plus sur une personne ou sur une chose, qui attiraient le plus soit en bien, soit en mal dans les péripéties de l'amour. Quoi qu'il en soit de cette donnée étymologique, et ne sachant où trouver mieux, nous laissons aux habiles lecteurs de *l'Intermédiaire* le soin de parfaire ces recherches.

J.-T. L.

—

Monographies et notices sur H. de Balzac (III, 106; IV, 366). — La notice sur Balzac, qui figure en tête des *Femmes de Balzac* (Paris, Jannet, 1852, gr. in-8°, figures et portraits grav. d'après les dessins de Staal), aurait été, dit-on, ébauchée par la sœur de Balzac, Mme de Surville, qui serait l'auteur du livre. Le bibliophile Jacob, qui a signé cette notice, n'a fait que la récrire en la complétant et en la modifiant.

M. V.

— Il est utile de consulter sur cet objet le *Catalogue de la bibliothèque de feu Armand Dutacq*, accompagné de notes du bibliophile Jacob (p. 4) et publié en 1857 à la librairie Techener. M. Dutacq s'était attaché à réunir les récits « du plus fécond de nos romanciers, » ainsi que les journaux où il avait éparpillé des articles.

Il reste aussi un point à examiner, les traductions en langues étrangères des livres de Balzac. Les Allemands, qui traduisent beaucoup, ont, à coup sûr, fait passer dans leur idiome une grande partie de ces récits qui eurent tant de vogue. Quant à l'Angleterre, j'ai sous les yeux un catalogue de tous les ouvrages publiés à Londres, de 1815 à 1845; le nom de Balzac n'y brille que par son absence. Je crois pouvoir affirmer qu'il existe des traductions espagnoles. (Rouen.) F. D.

—

Huguenot, Parpaillot (IV, 391). — M. A. B. D. n'a qu'à ouvrir le *Dictionnaire de Trévoux*, il aura à choisir entre une douzaine d'étymologies pour le mot *Huguenot*. Quant au mot *Parpaillot*, que Ménage écrivait *Parpaillaut*, l'abbé Bordelon n'a fait que reproduire ce qu'en disait ce même Dictionnaire de Trévoux, trop peu consulté aujourd'hui.

Alf. de Courtois.

—

« Plaintes des Eglises réformées en 1597 » (IV, 263).— Ces *Plaintes* se trouvent dans le tome VI des *Mémoires de la Ligue*, in-4, édition de 1758, p. 428-486. M. A. B., forézien, apprendra avec regret que le terrible curé de Saint-Etienne n'est pas nommé dans ces *Plaintes*. Voici le passage qui le concerne (p. 453) : « Le curé de Saint-Etienne-de-Suran (*sic*. Faute d'impression, pour *Furan*), lorsqu'il porte son hostie par la ville aux malades, s'il voit quelqu'un qui se détourne, court après à grande force, et l'aiant atteint, s'il refuse de se prosterner, le bat à grands coups de poing, ou du bâton de la croix. Ainsi le treizième septembre dernier, il en battit tant un marchand de Nîmes, âgé de 75 ans, nommé Bertrand Guillaume, dit Fortunat, venu là seulement pour la marchandise, et lui en donna tant de coups par la tête, qu'il en resta grièvement malade. » Il est encore question de l'intolérance du curé de Saint-Etienne (p. 454). Les protestants furent molestés à Saint-Etienne par d'autres que par le curé (p. 436, 438, 467). Si M. A. B. le désire, je me ferai un grand plaisir de lui envoyer copie de tous les passages que je viens d'indiquer. T. de L.

— Elles se trouvent dans les Mémoires de Duplessis-Mornay, à qui on les attribue, je crois, non sans raison. Elles ont aussi été publiées à part en un petit volume in-18.

S. D.

—

Date de la mort du maréchal de Biron (IV, 264). — Moréri, Bayle, la *Nouvelle Biographie générale*, s'accordent à dire que le premier maréchal de Biron fut tué le 26 juillet 1592. Je retrouve la même date dans l'*Histoire des Guerres civiles de France*, par Davila (1), et je crois que c'est la bonne. Quant à la date donnée par la lettre de Henri IV, je suppose qu'elle n'existe qu'en vertu d'une faute de lecture, et je le suppose d'autant plus fortement que les fautes de ce genre sont plus communes dans le recueil de M. Berger de Xivrey. Puisque nous en sommes au maréchal de Biron, qu'il me soit permis de rappeler qu'aucune réponse n'a encore été faite à ma question intitulée *Le Maréchal de Biron et ses maximes de guerre* (II, 229). Après plus de deux ans d'attente, n'ai-je pas le droit de sonner de nouveau à la porte des savants bibliophiles qui pourraient si bien satisfaire ma curiosité?

T. de L.

—

Empérière (IV, 289). — Se trouve dans le *Glossaire de la langue romane*, de Roquefort, avec la signification : « Qui excelle en toutes choses, » et avec celle « d'im-

(1) Cheverny, Brantôme, le président De Thou, Mézeray, etc., n'ont pas indiqué le jour de la mort d'Armand de Biron.

Villain.— J'en tiens l'explication du comte Vilain XIIII lui-même. » ED. F.

—

Mort de Santeuil (II, 651). — Au récit de Saint-Simon, on peut opposer, dit M. Sainte-Beuve (*Causeries du lundi*, t. XII, p. 45), quelques autres témoignages contemporains, notamment celui de La Monnoye, présent à cette mort. M. Sainte-Beuve cite une lettre écrite par La Monnoye à un ami, le 13 août 1697, huit jours après la mort du poëte, et où tout est mis sur le compte de l'émétique. D'un autre témoignage, non moins positif, il résulte que M. le duc, la veille du jour où Santeuil tomba malade, vers onze heures du matin, n'avait pas soupé chez lui au logis du roi où soupa Santeuil, mais était allé chez l'intendant. Ce ne serait donc, ajoute M. Sainte-Beuve, qu'à un souper de l'avant-veille qu'il lui aurait fait cette mauvaise plaisanterie du tabac, et le mal ainsi aurait couvé 36 heures sans éclater. Il est regrettable que M. Chéruel, en son excellente édition des *Mémoires de Saint-Simon*, n'ait pas cherché à éclaircir ce petit problème. Pour moi, je n'hésite pas à croire qu'il faut accuser plutôt les médecins et leur émétique, que M. le duc et son tabac, de la mort du pauvre Santeuil. Des médecins qui tuent un homme, quoi de plus vraisemblable? T. DE L.

—

Parapluies et parapets (II, 655, 754).— M. C. D. a raison. Je sacrifie sans rougir *pare-à-pet* sur son autel. Mais jamais, au grand jamais, — jamais en France, — on ne fera croire à personne que parapluie et ses complices soient des bâtards, issus de l'accouplement monstrueux d'une préposition grecque et d'un substantif français. M. J. P., en érudit, voit tout en grec. Je lui accorde *paradoxe*, *paraphrénésie*, etc., enfants légitimes de père et mère grecs, adoptés par la langue française, et dont l'origine régulière n'est point en question; les autres, non. *Parer* se construit sans préposition, dit-il. Voici des exemples tirés du *Dictionn. franç.-lat.* de Quicherat : « Se parer *du* froid; parer *à* la disette du « blé, *à* une attaque, *à* des inconvénients; « parer des myrtes *contre* le froid. » D'un autre côté, j'ouvre le petit *Dictionn. classiq.* de Nap. Landais et je vois : *Paravent*, meuble pour se *parer du vent* et du froid. — *Parapluie*, petit pavillon portatif pour *se parer de la pluie*. Je demandais à quelle époque ces mots se sont introduits dans la langue. Ma question demeure entière, et mon étymologie aussi, excepté pour *parapet*, devant lequel je baisse pavillon. F. T. BLAISOIS.

— Je suis désolé de combattre l'ingénieuse étymologie *parapésoûmai;* mais le mot *parapet* appartient franchement à la fortification, veut bien dire *pare-poitrine*, et n'est employé que par dérivation d'usage dans le sens de *garde-fou*. — Quant aux mots *parapluie*, *paravent*, *parasol*, *parachute*, il m'est impossible de les considérer comme des composés du grec *para*. Remarquons d'abord que, dans ce cas, une moitié du mot appartiendrait à une langue et l'autre moitié à une autre, ce qui donne déjà un motif grave de suspicion; secondement, que les autres vocables en *para*, cités par M. J. P., ne sont pas dans ce cas, et sont grecs d'un bout à l'autre. — Il me semble plus naturel d'admettre qu'on a dit d'abord : *pare-pluie*, *pare-sol*, etc., et que l'euphonie a fait substituer l'*a* à l'*e* muet. (Montbéliard.) SAMLED.

—

Quatre vers dont on ignore l'auteur (II, 676).— M. A. Joly, architecte, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Lunéville, m'écrit : « Je viens de parcourir les numéros de l'*Intermédiaire* que vous avez bien voulu m'adresser, et je vais dès aujourd'hui les faire connaître à nos amateurs. En vous remerciant de votre gracieux envoi, je vous dirai que je suis en mesure de répondre à la question relative aux quatre vers dont on ignore l'auteur et qu'il faut d'abord rétablir ainsi :

Les larmes d'ici-bas ne sont qu'une rosée,
Dont un matin au plus la terre est arrosée,
Que la brise secoue et que boit le soleil :
Puis *l'oubli* vient au cœur comme aux yeux le sommeil.

Ces vers sont d'Alfred de Musset et me sont restés très fidèlement dans la mémoire. » H. DE L'ISLE.

— Même rép. de S. M. (Lyon).

—

Un tableau d'Horace Vernet (II, 678, 758). — Il faisait partie de la galerie Demidoff, vendue en janv. 1863. Il figure sous le nº 14 du Catalogue, et fut adjugé pour le prix de 2,000 fr. J'ignore le nom de l'acquéreur. (Lyon.) S. M.

—

Famille Rostigny de Lencre (II, 679). — Je ne connais pas la généalogie de cette famille; mais voici un fait qui la concerne, et que je trouve consigné dans de vieux papiers. François de Gascq, qui fut depuis baron de Marcellus, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de la ville et château de la Réole, aidé de quelques-uns de ses parents et amis, enleva, en 1577, à Bazas, une jeune et riche héritière, fille d'Anne de Rostégny (ou Rastégny), après avoir tué le capitaine Jean de Laborde, second mari de cette dame. Le Parlement de Bordeaux, par arrêt du 13 décembre 1578, condamna à mort, pour ce crime, avec confiscation des

par là qu'un nouvel ordre de choses, une autre série d'années venait de commencer. Par analogie, on appelle *ère*, en chronologie, un fait culminant qui sert de point de départ et comme de jalon dans la supputation du temps.

Epoque dérive du grec ἐποχή, dans lequel entrent ἔχω et ἐπί, *je m'arrête sur.* L'époque est en effet un notable événement qui est pris pour point d'*arrêt*, et par suite pour point de repère dans l'étude de l'histoire. Du haut de ce fait insigne, notre regard se dirige tour à tour sur ce qui a précédé et sur ce qui suivra. Ainsi le voyageur, parvenu au sommet d'une montagne, mesure de l'œil, arpente de la pensée et ce qu'il a fait déjà et ce qu'il doit faire encore d'efforts et de chemin. L'époque est subordonnée à l'ère, comme la *période* est comprise dans l'époque. (Grenoble.) J. P.

—

Poudre de riz ou poudre d'iris? (IV, 290). — Pourquoi pas tous les deux?

Th. Pasquier.

— Mais il y a poudre de riz *et* poudre d'Iris! Les écorchures que le séjour au lit va faire naître ou aggraver chez un malade, les érésipèles, les démangeaisons que le rasoir a provoqués sur le visage, se traitent ou s'atténuent par des placages plus ou moins épais de poudre farineuse. Les amidons la fournissent, sans qu'il soit nécessaire d'indiquer au commerce sous quelle étiquette le consommateur s'en accommodera le mieux. Quant à la poudre de racine d'iris, son rôle ne se borne pas à la confection de sachets odorants, pour parfumer certains accessoires de toilette; et ses nuages, discrètement répandus, donnaient et donneront aux boucles crêpées des blondes, une harmonie vaporeuse et un *maintien* que les chignons du jour n'ont pas ambitionnés. H. de S.

— Nous pourrions rappeler à l'honorable questionneur ce que disent Horace et Boileau : *Brevis esse laboro, obscurus fio.*

J'évite d'être long et je deviens obscur.

Mais à travers le laconisme de sa demande, nous avons cru lire le véritable sens de sa question qui est : Doit-on dire poudre de riz ou poudre d'iris? Quel est le mot propre? Et de ces deux poudres, quelle est celle que les femmes et même quelques hommes emploient pour leur toilette? Nous nous empresserons donc de répondre : c'est la poudre de riz qui sert à enfariner le visage des raffinés et des précieuses de 1868, et c'est la poudre d'iris qui, légèrement mêlée à la poudre de riz, procure à cette farine une odeur de violette. On dit donc et peut dire : poudre de riz, et : poudre d'iris. L'un et l'autre ont leur spécialité; l'un et l'autre ont leur vertu spécifique. La racine d'iris, dont la farine est d'un blanc un peu jaune, est astringente et aromatique. Elle était autrefois employée, comme astringent et à l'usage interne, par l'ancienne médecine. Mais nous avons changé tout cela! Aujourd'hui on ne s'en sert plus que comme agent odoriférant. L'iris dont la racine sent la violette vient de Florence. Le riz dont on fait la poudre ou farine pour la toilette est aussi astringent et en même temps adoucissant pour la peau. Quand il vient de la Caroline, sa farine est plus blanche; mais le riz qu'on doit employer pour l'alimentation doit venir du Piémont parce qu'il est de meilleur goût et plus nourrissant.

Maintenant, après avoir mis indûment un bonnet de docteur que de plus méritants changeront peut-être en bonnet d'âne, nous nous permettrons de finir par cette plaisanterie sur la phrase donnée par M. de la Taille, en disant que la poudre de riz peut être aussi la poudre d'iris, si cette poudre date du dix-huitième siècle, et si elle a appartenu à cette Iris qu'ont chantée presque tous les poëtes et dont le nom a fait dire au satyrique Despréaux :

Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux.

J.-T. L.

— Il ne nous semble pas douteux qu'il faille dire *poudre d'iris*, comme autrefois; la *poudre de riz* ayant la même couleur, le même parfum que la poudre d'iris, et servant au même usage, à cela près qu'au lieu de la chevelure, c'est le visage qu'on en saupoudre aujourd'hui. Je pourrais faire bien des citations à ce sujet, mais je n'en ai qu'une sous la main, la voici. C'est un passage de la *Muse historique* de Loret, Lettre du 10 déc. 1651 :

Tous les blondins du camp d'Harcour
S'en sont retournez à la Cour,
Où l'on entend moins de fanfares
Mais des concerts beaucoup plus rares...
Mais plus de gens *poudrez d'iris*, etc.

Ed. F.

—

L'écrivain anglais Th.-E. May (IV, 293). — Voici, sur ce contemporain, quelques détails qui pourront donner une première satisfaction à la curiosité d'un chercheur. Thomas-Erskine May, né en 1815, fut élevé à Bedford-School. Il était, en 1831, bibliothécaire adjoint de la chambre des communes. En 1839, il entra au barreau à Middle-Temple. De nombreux articles relatifs à l'économie politique, à l'histoire, à la biographie, furent fournis par lui à la *Penny Cyclopœdia*. En 1844, il publia *sur les priviléges et les procédés du par-*

lement un manuel qui fit autorité, eut plusieurs éditions et fut traduit en allemand et en hongrois. D'autres traités sur les travaux parlementaires lui valurent divers emplois dépendant de la chambre des communes, tels que ceux d'*Examinateur pour les bills d'interêt privé*, et, en 1856, de *Clerc-assistant*. Ces fonctions ne l'empêchaient pas de poursuivre ses études sur le droit public; il fut l'un des collaborateur de l'*Edinburgh Review* et du *Law-Magazine*. Enfin, en 1861, il publia son *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, qui, adoptée chez nos voisins comme une continuation du célèbre ouvrage d'Hallam, a eu déjà deux éditions, et qui, réimprimée aux Etats-Unis, traduite en allemand, va être enfin, grâce à M. de Witt, connue des lecteurs français si lents à s'assimiler les productions étrangères en dehors des romans et de la littérature facile. E.-J.-B. R.

—

Le couvent des Oiseaux (IV, 294, 379). — La réponse se trouve dans *La vie de la révérende mère Marie-Anne, Maria de la Fruglaye, religieuse de la congrégation de Notre-Dame, chanoinesse régulière de Saint-Augustin au second monastère de Paris, dit des Oiseaux, rue de Sèvres*, 86. Paris, 1865. — En 1818, une communauté religieuse de l'ordre de la congrégation de Notre-Dame, fondé vers la fin du XVI[e] siècle par le B. Pierre Fourier, curé de Maltaincourt (Vosges), « loua dans la rue de Sèvres, au coin du boulevard des Invalides, l'hôtel de Mory. Cet hôtel avait été vendu précipitamment en 93 par M. de Mory, caissier général de la compagnie des Indes, forcé d'émigrer. Métamorphosé en prison pendant la terreur, l'hôtel avait ensuite reçu les élèves de l'Ecole polytechnique; puis, d'hôpital militaire, il était devenu pensionnat de jeunes personnes. Or, avant de passer par des phases si diverses, cette demeure avait reçu déjà la singulière dénomination d'*Hôtel des Oiseaux*. Et voici comment. L'un des propriétaires ou des locataires (M. le marquis du Lau d'Allemans, dit la tradition) avait établi, dans son jardin, d'immenses volières qu'il entretenait à grands frais. Son peuple ailé, appelé de tous les points du globe et royalement entretenu, divertissait les allants et venants du boulevard, grâce à la grille à jour, aujourd'hui murée, qui entourait son enclos. On appela son habitation elle-même l'*Hôtel des Oiseaux*. On oublia vite le nom du possesseur. On ne garda mémoire que de ses oiseaux, lors même qu'ils eurent disparu; et bon gré, mal gré, quand vinrent s'établir là les religieuses, elles héritèrent du même nom : on les appela *les religieuses des Oiseaux*. » D'H.

—

La bonne vieille Quotidienne de M. Michaud (IV, 350). — M. P. Paris est-il bien sûr de ne s'être pas trompé en voulant me rectifier? Je viens d'y regarder à plusieurs fois et je me persuade que c'est bien *Michaud*, et non *Michaut*, qu'il faut écrire, — à moins que *tous* les dictionnaires biographiques aient tort à cet égard, et que M. Michaud lui-même ait ignoré la véritable orthographe de son nom. Ne s'agit-il pas de J.-F. Michaud, de l'Académie française, de l'auteur du *Printemps d'un Proscrit*, de l'*Histoire des Croisades*, de l'éditeur (avec Poujoulat), de la *Collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, de la *Biographie universelle*, enfin de cette jolie continuation de l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, du président Hénault, où l'*Intermédiaire* a signalé, il y a quatre ans, ce mémorable flagrant délit de faux en matière historique, relativement à la prétendue translation des restes déjà violés et disparus de Voltaire et de Rousseau, à la date du 2 janvier 1822? Est-ce moi qui fais erreur? P. M.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Les « Entretiens » de l'évêque Majoli. — Simon Majoli, né à Asti, en Piémont, est l'auteur d'un ouvrage intitulé : DIES CANICULARES, *Hoc est Colloquia tria et vigenti physica, nova et penitus admiranda, ac summa jucunditate concinnata, quibus pleraque naturæ admiranda... recensentur... Ursellis, in archiepiscopati Moguntinensi*. 1600, in-4 de 824 p., plus un index de 122 p. Fruit d'une immense lecture, ce livre n'est qu'une compilation indigeste et sans critique où sont recueillis tous les faits extraordinaires que l'on rencontre dans les auteurs. Il y a trois ans (*Interméd.*, I, 318), un libraire établissait un rapprochement entre lui et M. Michelet, à cause des titres de quelques-uns des entretiens : *Mulier*, *Mare*, *Insecta*, *Saga*[1], ce qui n'avait rien d'étonnant, le bon évêque parlant à peu près de tout. Mais les libraires ont beaucoup d'imagination quand il s'agit de faire valoir leur marchandise, et celui-ci la mettait à un bon prix. Quoi qu'il en soit, ayant réussi à me procurer le bouquin sans dépasser un chiffre raisonnable, je puis donner aux lecteurs de l'*Intermédiaire* une idée de son contenu, et leur faire comparer, *sans frais*, la manière de Majoli à celle de Michelet. Peut-être jugeront-ils, comme moi, que le moins édifiant des deux n'est pas celui qu'on

(1) Cependant je n'ai pas trouvé ce dernier titre, et la table ne fait mention ni de sorciers ni de sorcières.

pense. Je choisis le troisième entretien intitulé *Mulier*. Il a lieu, comme tous les autres, entre trois personnages, un *Chevalier*, un *Philosophe*, un *Théologien*. Le philosophe dit que la femme est d'une nature supérieure à l'homme, car celui-ci a été formé du limon de la terre, et hors du paradis terrestre, tandis que la femme est sortie de la noble substance d'Adam, et qu'elle a reçu l'existence dans le paradis même. Cette raison, approuvée par le théologien, lui explique pourquoi la femme est plus délicate que l'homme, et moins propre au travail. Elle est aussi plus faible d'esprit; les grandes études lui sont interdites, ainsi que les occupations politiques. A l'homme de commander; à elle d'obéir:

Du côté de la barbe est la toute-puissance.

La seule mission de la femme est de conserver la race humaine. A cela se doivent borner ses travaux et ses études. « Quelle est la femme que vous estimez le plus? disait Mme de Staël à Napoléon. — Madame, celle qui fait le plus d'enfants. » Tel paraît être le sentiment du théologien. On parle ensuite des hermaphrodites, et on en cite quantités d'exemples. Le chevalier regarde comme abominable l'union de deux hermaphrodites, et il pense que le mariage devrait leur être interdit. Le théologien n'est pas de cet avis, et il ne veut pas que l'on prive ces pauvres gens d'une si grande consolation. Mais il y met une condition. Laquelle? C'est fort difficile à dire en français; mais je puis vous la dire en latin — *si bonum semblatur domino præsidi* — lequel, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, vous communiquera ou remplacera par des points la citation suivante : « Crudeli quadam ratione fieret, si eis matrimonium negaretur. Verum non utroque... (1) »

Tel est le beau cas de conscience résolu par les jurisconsultes et les casuistes, art. *de imped. matrim.* Après cela, on vient à parler des accouchements multiples; on commence par les cas les plus simples, trois, quatre..., jusqu'à dix ou vingt enfants à la fois. Mais tous ces cas merveilleux pâlissent devant celui de Marguerite, comtesse de Hollande, âgée de 42 ans, qui, un certain vendredi de l'an 1276, à neuf heures du matin, accoucha de 364 (je *dis trois cent soixante-quatre*) enfants de l'un et de l'autre sexe. Réunis sur un même bassin, ils reçurent tous à la fois le baptême par les mains du vénérable évêque Guido, en présence de toute la cour. A peine furent-ils devenus chrétiens qu'ils expirèrent, ainsi que leur mère, et furent enterrés sous un tombeau de marbre dans un monastère de Hollande. Erasme en parle, qui était de ce pays, et Guichardin a vu le tombeau et l'inscription qui relate l'histoire. Ainsi cela doit être vrai, et dès lors, il n'y a plus rien d'étonnant dans le fait de la comtesse (encore une comtesse!) Hirmentulde de Artelf, qui eut 22 enfants à la fois, et dans celui d'une femme citée par Albert le Grand, qui en eut 145 de la grosseur du doigt : au demeurant, parfaitement conformés. Le théologien admire de tels prodiges, et remarque que Dieu permet aussi des accouchements *spirituels* monstrueux. Ainsi dans cet horrible siècle (le XVIe), la seule Allemagne a mis au monde plus de trois cents hérésies. L'accouchement de Marguerite est monstrueux; celui de l'Allemagne est plus monstrueux encore.

Arrêtons-nous à cette pieuse réflexion. Le reste de l'entretien, où il est question de malheureuses qui donnent le jour à des chiens, à des serpents, etc., nous mènerait trop loin... *sat prata biberunt*. E. P.

(1) Non semblatur bonum domino præsidi (qui tamen non est begula) continuare citationem episcopi Majoli. (*Réd.*)

—

Nobles et gentilshommes, à Angers, avant 89. — Ce qui suit est extrait du *Cahier des plaintes. remontrances et demandes de la juridiction des consuls de la ville d'Angers*, 27 févr. 1789 :

Le consulat d'Angers « remontre qu'à peine un marchand a-t-il acquis une fortune honnête, il tourne toute son ambition vers l'anoblissement; que, du moment qu'il y est parvenu, il abjure tout travail, toute occupation, par le préjugé établi qu'*un gentilhomme ne doit point travailler;* que ce préjugé pernicieux est l'effet nécessaire des ordonnances royales, qui interdisent les arts aux gentilshommes, sous peine *de déroger;* que par là le commerce est non-seulement privé des fonds qu'y verseroient les nobles, mais encore est sans cesse énervé par la désertion des roturiers les plus capables de le faire fleurir; que cette manie d'anoblissement dans les roturiers, a pour cause les priviléges et exemptions d'impôts que le gouvernement y a attachés, en sorte qu'il semble avoir proposé des récompenses à l'oisiveté et des châtimens au travail; que, par ces anoblissemens multipliés, la ville d'Angers se trouve peuplée d'hommes inutiles et qui se font honneur de l'être, et parce que ces hommes sont en même temps la classe riche, il en est résulté cet effet moral pernicieux, que, dans l'opinion publique, les idées de Noblesse et d'oisiveté se sont associées, et que l'on a reporté sur celle-ci la considération attachée à celle-là.

« Se plaignent les négocians et marchands que ces mauvais exemples corrompent l'esprit et les mœurs de leurs enfans, qui, se piquant d'imiter ceux des Nobles, dédaignent les états de leurs pères et passent leur vie dans l'oisiveté. »

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13 — 1869.

compagnies savantes, il exista jadis une société, autant gastronomique au moins que littéraire, dont tous les membres s'engageaient à prendre pour unique objet de leur culte et de leurs chants... la rose. De là leur nom de *Rosati*, au singulier *Rosato*. — D'où il est aisé de voir que *Rosatis* et *Rosaties* sont un double barbarisme, à remplacer par *Rosati* et par *Rosate*.

La rose, c'est la beauté, et par suite l'amour; la rose, c'est aussi le vin avec le rire, le franc-parler et les bons mots de la table; la rose, enfin, avec son éclat et son parfum d'un jour, c'est encore le plaisir éphémère, le seul que nous connaissions en ce bas monde. Dans les cheveux, sur le sein ou à la ceinture des belles, aussi bien que sur les tempes, autour de la coupe et jusque dans le nectar des buveurs, la rose, tout en nous invitant à la volupté, nous fait ressouvenir de la mort.

Entre autres poëtes, Anacréon, Crinagoras, Catulle, Horace et l'Arioste ont dignement célébré *la Reine des fleurs*. Mais c'est surtout le vieillard de Téos qui passe pour le père de cette ode dont le nom se confond avec celui de l'auteur. La poésie consacrée soit à Bacchus, soit à la rose ou à la femme, autre rose, est appelée anacréontique aussi souvent que bachique ou érotique. D'où je conclus que les Rosati, en Italie, étaient quasi des membres d'un de nos anciens caveaux lyriques ou anacréontiques. En France nos Rosati admirent, un beau soir, dans leur cénacle, des *Rosate*, qui toutes, roses plus ou moins effeuillées déjà, n'offraient plus rien de ce que peut donner la *Rosière*, dont il sera toujours vrai de dire avec le poëte :

La jeune fille est semblable à la rose
Qui, solitaire, embellit un jardin;
Reine des fleurs, tant que le berger n'ose
La profaner d'une indiscrète main.

A la servir comme alors tout s'apprête,
Zéphir, Phœbus, et les pleurs du matin!
L'amant heureux veut en orner sa tête,
La tendre amante en veut parer son sein.

Mais quand, cédant au doigt qui la détache,
Elle a quitté le rameau maternel,
Grâce, parfum, éclat pur et sans tache,
Elle a perdu tous ces présents du ciel.

Fillette ainsi, qui n'a pas su défendre
Les beaux trésors de son jeune printemps,
Sur d'autres cœurs n'a plus rien à prétendre;
Elle est sans prix pour ses autres amants.

Feu M. R., de l'Académie française, qui traduisit, avec autant d'exactitude que d'élégance, ce passage célèbre de l'Arioste et de Catulle, chantait ainsi notre *Rosière*, et non pas la *Rosata* des *Rosati* : il est à croire que Mérard de Saint-Just n'avait pas tout à fait la même manière d'envisager la rose, ou l'honneur de nos parterres.

(Grenoble.) J. Palma.

[Pourquoi notre correspondant ne nous donne-t-il pas en toutes lettres le nom de l'académicien « *feu M. R?* » Est-ce que la pudeur défend de le nommer?]

— Cette société naquit à Arras le 12 juin 1778; elle avait pour patrons Chapelle, La Fontaine et Chaulieu. C'est dire l'esprit qui animait cette académie anacréontique. Son but principal fut l'étude de *la gaie science*, et ses travaux consistaient à faire l'éloge de la rose, de la beauté, du vin et de l'amour. Les sociétaires exerçaient leur culte sous un berceau de roses devant les bustes des trois poëtes. Ce berceau était situé dans un des faubourgs d'Arras. On comptait parmi les rosatis, Beffroy de Reigny dit le Cousin-Jacques, le poëte Bertin et enfin Robespierre et Carnot. Pendant la Révolution, une Société du même nom se forma à Paris. Parmi ses membres les plus connus, on cite Mercier de Compiègne. Dr Lejeal.

— Mêmes rép. de MM. H. H., L. L. et Turben. Ce dernier ajoute que la curieuse notice d'A. Dinaux, qui fut imprimée à petit nombre sur papier rose, sera reproduite dans l'*Hist. des Soc. badines, bachiques, etc.*, ouvrage que Dinaux, arrêté par la mort, n'a pu mettre au jour, mais qui est maintenant sous presse.

—

Le luxe à l'époque de la Terreur (II, 717). — Les costumes brillants, les parures éblouissantes, les équipages encombrant l'avenue des Champs-Elysées, le luxe, en un mot, qui, au dire de M. Louis Blanc, régnait à Paris à l'apogée de la Terreur, voilà bien certes le plus gigantesque démenti qu'on ait jamais donné à l'histoire. — Pour trouver quelque chose d'analogue, il faut descendre jusqu'à l'assertion de M. Victor Hugo, qui affirme (dans *les Misérables*) qu'à l'époque de la Convention, les caves de la Banque de France étaient gorgées d'or et d'argent. A cette époque, le numéraire avait complétement disparu, et, circonstance qui démontre à quel point le poëte-romancier se moque de ses lecteurs, la Banque de France ne fut créée que huit ans plus tard. — Un fait qui démontre ce qu'était Paris à l'époque de la Terreur, c'est l'anéantissement complet de la production littéraire en 1793 et en 1794. A l'exception de quelques journaux démagogiquement cyniques, dans le genre du *Père Duchêne*, et de quelques écrits orduriers, dont nous ne voulons pas transcrire les titres, publiés, grâce à la liberté complète non politique accordée alors à la presse, l'imprimerie cessa tout travail. F. A.

—

Dons de corps saints faits par la cour de Rome (II, 719). — Une bulle du pape Etienne III, du 26 fév. 757, donne per-

lecteurs français compétents. Il s'agirait avant tout de déterminer la priorité du *Dialogus* et son origine. Bale (*Scriptores Britanniæ*), Goldast, et après eux Cave, l'ont attribué à Occam, mort en 1347. Si cette attribution est vraie, le *Songe du Vergier*, qui n'est certainement pas antérieur à 1376, ne saurait être donné à un auteur français, Charles de Louviers ou tout autre. Le sujet est bien de ceux qui convenaient à Occam, mais je n'ai pu découvrir sur quel fondement la première attribution du *Dialogus* lui a été faite. Je crois cependant que les signes *internes* sont propres à indiquer que le *Songe* dérive effectivement du *Dialogus*. Existe-t-il en France des manuscrits qui puissent jeter quelque lumière sur ce point? La Bibliothèque bodléienne d'Oxford possède plusieurs manuscrits du *Songe*, du commencement du XVe siècle, mais aucun du *Dialogus*. Au British Museum, un manuscrit du *Dialogus* se trouve dans le même volume que d'autres ouvrages, dont le dernier est le *Polychronicon* continué jusqu'à l'an 1376, et écrit de la même main, semble-t-il, que le *Dialogus*. Je connais l'intéressante étude de M. Léopold Marcel sur l'auteur du *Songe du Vergier;* mais il paraît avoir, comme tant d'autres, ignoré ou méconnu la coïncidence des deux traités, coïncidence que je n'ai moi-même découverte qu'accidentellement. Dans l'*Index librorum prohibitorum* de Sixte V, les deux ouvrages sont prohibés, et le *Dialogus* est désigné comme *incerti auctoris*. Je souhaite que vos lecteurs soient en mesure d'accroître la lumière sur cette question instructive; c'est pourquoi je n'insisterai pas davantage sur l'identité des deux ouvrages.

(West-Derby. Liverpool.)
JOHN ELIOT HODGKIN.

—

Le « vaisseau du désert ». — On a souvent dit que Buffon avait appelé le chameau le *vaisseau du désert*. Je viens de relire le beau chapitre de l'*Histoire naturelle* consacré au chameau et au dromadaire, et je n'y ai point trouvé cette heureuse métaphore. D'où nous vient-elle? Et si, comme je le crois, elle est d'origine orientale, depuis quand est-elle acclimatée chez nous? T. DE L.

—

Erudition de Mathurin Régnier. — Dans sa XIIIe satire, intitulée *Macette, ou l'Hypocrisie déconcertée*, le poëte nous montre son héroïne au moment où

Elle a mis son amour à la dévotion.
Sans art elle s'habille; et, simple en contenance,
Son teint mortifié presche la continence.
Clergesse elle fait jà la leçon aux prescheurs:
Elle lit sainct Bernard, *la Guide des Pécheurs*,
Les *Méditations* de la Mère Thérèse;
Sçait que c'est qu'hypostase avecques *sinderese*.

A coup sûr, Macette en sait plus que moi et que bien d'autres. Sans doute, par *la Guide des Pécheurs* il faut entendre le célèbre ouvrage de Louis de Grenade (*La Guida*) et, par *hypostase*, la substance ou l'essence même des personnes de la divine triade. Mais qui pourra me révéler d'une façon un peu pertinente ce que signifie cet étrange mot *sinderese*, d'où il dérive, enfin dans quelle production littéraire la *sinderese* avait autrefois sa place marquée, comme partie intégrante et indispensable? J. L.

—

Les frères Parfaict ou Parfait. — Claude et François Parfaict sont les auteurs, souvent cités, de divers ouvrages sur l'histoire des théâtres français et italiens, des spectacles de la foire, etc. Pendant tout le XVIIIe siècle, leur nom a été écrit : *Parfaict;* aujourd'hui, l'usage semble prévaloir de l'écrire : *Parfait*. Peut-on donner une raison plausible de ce changement d'orthographe? EUD. S.

—

Jacques Prévost, peintre-graveur français. — Mariette dit en note, à la page 192 de l'*Abécédario* manuscrit : « Jacques Prévost, dit de Gray (apparemment du nom « de sa patrie), a peint le *Trépassement de* « *la Vierge* dans l'église de Saint-Mamert, « à Langres. » Quelqu'un de mes honorables et savants coabonnés pourrait-il me dire si ce tableau existe encore et s'il est toujours dans l'église de Saint-Mamert? A-t-on conservé quelqu'une des œuvres du vieux peintre du XVIe siècle, soit dans les musées, soit dans les églises, soit dans les collections d'amateur? En signale-t-on d'autres soit chez nous, soit à l'étranger? Je fais plus particulièrement appel à ceux de nos coabonnés qu'intéressent les origines de notre peinture nationale. Je ne tairai pas que mon humble collection peut exhiber du peintre franc-comtois un panneau représentant *la Sainte Famille* et signé. JACQUES D.

—

Le mélodramaturge Caigniez. — On serait heureux d'apprendre, par la voie de l'*Intermédiaire*, s'il existe un portrait peint ou gravé de Caigniez, auteur de *la Pie voleuse*, et si quelqu'un possède de lui des manuscrits ou des lettres autographes.
A. C.

—

Henri IV et Ravaillac. — On trouve dans l'*Histoire du Droit de guerre et de paix*, par M. Marc Dufraisse (Paris, Armand Le Chevalier, 1867), à la page 172, le passage suivant : « Tout le monde sait que Henri IV, dans sa verte et galante vieillesse, tomba violemment amoureux

l'intimité d'Anacréon et que jamais, nulle part, ni sur aucune âme, le commerce quotidien de la poésie avec la souveraineté ne saurait demeurer radicalement stérile, neutre, indifférent, il a dû arriver de deux choses l'une : ou cette liaison a perverti le prince, ou elle l'a rendu meilleur, et son peuple plus heureux. En me rangeant à cette seconde opinion, qui se trouve être, et je m'en félicite, celle de M. Firmin Didot, j'ai cru, et je crois encore, ne pas m'éloigner du vrai. Au surplus, ma conviction à cet égard repose moins sur une connaissance telle quelle de l'antiquité, que sur une étude déjà longue de deux choses toujours anciennes et, Dieu merci, toujours nouvelles : le cœur humain et les lettres *humanisantes* (*humaniores litteræ*).

J. PALMA.

—

Un portrait de Montesquieu (II, 758). — Il a paru, il y a peu de mois, dans le *Constitutionnel*, un bon article où il était fait mention de la médaille de Montesquieu, frappée par Jean Dassier, de Genève, alors graveur de la monnaie de Londres. J'ai deux gravures, l'une de N. Dupuis, l'autre de G. Benoist, faites d'après cette médaille.

P. A. L.

Trouvailles et Curiosités.

Raoul de Créquy, poëme du XIIIe siècle, apocryphe. — Tel est le titre d'une publication, prétendue inédite, qui fut faite, en 1851, à Bruxelles, dans *le Messager des Sciences*, d'après un ms. appartenant à M. Matter, professeur au Séminaire de Strasbourg. Pendant deux ans, aucune réclamation ne s'éleva contre l'authenticité du « chef-d'œuvre. » Mais Génin, qui écrivait alors dans l'*Illustration* les articles réunis plus tard dans ses *Récréations philologiques*, entreprit de prouver que ce n'était qu'un pastiche, imité de *Clotilde de Surville* et très reconnaissable comme œuvre contemporaine, d'après ses « idiotismes du XIXe siècle » et certaines expressions sentant « l'héroïne de Balzac, l'habitante du quartier Bréda. » De son côté, M. Matter, mis en éveil par l'article de l'*Illustration*, fulmina dans ce journal une protestation des plus énergiques contre l'abus fait de son manuscrit, datant, suivant lui, « de la fin du XVIIe siècle, » et dont l'éditeur belge « aurait dénaturé le véritable caractère. » — Eh bien! ce poëme, que Génin croit n'avoir été édité qu'en 1851, et dont une copie, dans l'idée de son possesseur, remonterait à une époque où l'on ne songeait guère à contrefaire les productions du moyen âge, je viens de le trouver *imprimé depuis près d'un siècle*, à la suite d'une des *Nouvelles historiques* d'Arnaud-Baculard (1718-1805), sous la désignation suivante : *Romance contenant l'histoire du sire de Créqui, composée vers* 1300; et une note a soin d'avertir « qu'on en est « redevable au père Daire, bibliothécaire « des Célestins, recommandable par ses « connaissances dans nos *vieilles char-* « *tres*... » Une autre note ajoute que cette romance est peut-être un des monuments les plus curieux « de l'idiome *picard*, » et que « la *Picardie* dispute à la Provence « l'honneur d'être le berceau de notre « poésie française... » Or, le bon père était d'Amiens (1713-1792). C'est donc par patriotisme, par amour pour sa province, qu'il s'est fait faussaire littéraire. Malheureusement, sa supercherie ne paraît pas avoir eu plus de succès auprès de ses contemporains que de nos jours. La *Romance du sire de Créqui* ne figure pas dans les œuvres de son véritable *auteur*, et elle se trouve si bien enfouie parmi celles de son trop fécond *éditeur*, qu'elle a été inconnue à MM. Génin et Matter, et qu'un nouveau faussaire, caché sous les initiales M... de R..., a pu la donner comme inédite en 1851, après lui avoir fait subir toutefois quelques changements d'orthographe, et en avoir retranché toute ponctuation, afin sans doute de mieux dérouter le bénin lecteur. — Et maintenant, est-ce la peine d'en donner l'analyse? Le récit, qui comprend 97 stances, chacune de 4 vers hexamètres à rimes plates, débute ainsi :

Ly Rey Loys le Josne heyant empreins se crois,
Voulières li suihir tous lies brafs Frenchois...

Le sire de Créquy, en Boulonnois, part donc aussi pour la croisade. Mais, après maintes prouesses, il tombe entre les mains des Sarrasins, qui le réduisent à la plus dure servitude. Comme, depuis longtemps, il n'a pu donner de ses nouvelles, tout le monde le croit mort. Sa femme, pour sauver l'héritage de son fils, dont un frère de Créquy veut s'emparer, est sur le point de se remarier, lorsque tout à coup l'ancien croisé, miraculeusement transporté de la Syrie dans le Boulonnois, se présente devant elle dans le plus piteux état. Nouvelle Pénélope de ce nouvel Ulysse, elle doute, fait des questions, et finit par le reconnaître, grâce à la moitié d'un anneau qu'il lui représente et dont l'autre moitié, perdue par elle, est, fort à propos et par un second prodige, retrouvée par deux cygnes qui se la disputèrent. Toujours comme dans l'*Odyssée*, le sire de Créquy rentre dans tous ses droits; mais, en bon chrétien, il pardonne d'abord à son déloyal frère. On festine, on crie Noël, on fait largesses au peuple. Bref, le pseudo-poëte termine par cette dernière strophe :

Li sire avœuk se dame vesqueist pleus de vint [ans
En grand amour, et œut encoires sept enfans,

Funda eun grand moustier, feit dons ous mo- [nastières
Et amandia tous cheus qu'avoint fundiéys sies [pères.

(Strasbourg.) T. R.

—

Squelette de femme trouvé avec un chapelet, etc., au château de la Chapelle-Gauguin. — Il y a une trentaine d'années, on démolissait les restes d'une tourelle qui avait flanqué un vaste escalier voûté, construction du XVe siècle, reste antique du château de la Chapelle-Gaugain. Un des piocheurs, après avoir enlevé les pavés qui couvraient le sol du rez-de-chaussée, ayant donné un coup de pioche sur le mortier sec qui avait soutenu ces pavés, fut tout surpris d'entendre le bruit d'un corps creux qu'il venait de briser. Le mortier, ayant été enlevé avec précaution, laissa à découvert un squelette offrant les caractères particuliers à une femme jeune et de petite taille. La friabilité des os indiquait une très ancienne inhumation, non moins que l'absence de *tous* débris de vêtements. *Tous*, c'est trop dire, car nous trouvâmes le bout en cuivre d'un lacet. Une recherche plus exacte nous fit découvrir de gros grains séparés, mais ayant été réunis par des chaînettes en fil de fer rongé par la rouille, et ayant évidemment formé un chapelet. Ces grains, d'une résine jaunâtre, portent encore en quelques points les traces d'une espèce de verroterie dont ils ont été recouverts. En poursuivant l'examen des os, nous trouvâmes, avec ces grains de chapelet et parmi les côtes, les os des deux mains et, parmi ceux-ci, deux bagues encore passées aux troisièmes phalanges de l'annulaire et de l'auriculaire de la main gauche. Mais, avant de décrire ces très intéressantes bagues, nous devons dire que le gisement de ce squelette avait été creusé dans l'argile, mais tout juste pour le corps qui y avait été déposé et recouvert aussitôt du mortier qui liait le passage, et sans qu'il y eût place pour aucune autre enveloppe que les vêtements, dont le bout de lacet donne le droit de supposer l'existence. La bague du doigt annulaire porte un chaton, dans lequel est enchâssée une jolie turquoise ovale dont le bleu de ciel est parfaitement conservé. La sertissure de la pierre est entourée d'une sorte de feston qu'on retrouve dans les ornements d'architecture du XVIe siècle. Sous le chaton une tortue renversée a été gravée dans un ovale correspondant à celui de la turquoise. Les plaques de la carapace conservent encore des traces d'émail bleu. Sur les deux branches de l'anneau qui, comme la tortue, ne peuvent se voir que lorsque l'anneau est retiré du doigt, on lit, séparé en deux par le chaton, le mot *impos-sibille* (sic). L'anneau de l'auriculaire ou petit doigt porte aussi un chaton sur lequel sont gravées en relief et entrelacées les trois lettres C. D. B., formant ainsi un chiffre.

Ces objets et leur place cachaient évidemment une histoire mystérieuse qu'une curiosité fort légitime ne pouvait manquer de vouloir découvrir. Nous revînmes donc aux archives du château. Les Ronsard y figurent de 1544 à 1569 (25 ans). En 1575 jusqu'en 1611 (36 ans), le seigneur de la Chapelle-Gaugain est messire Jacques Tiercelin, chevalier de l'ordre du Roi. A sa mort, en 1611, le château est vendu à messire Jacques des Loges, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. En 1632 (21 ans après), le château est vendu judiciairement, à la requête des créanciers de Jacques des Loges, à messire Jehan de Rothelin de Saintrailles, seigneur de Rotton. Dans cet acte, la femme de Jacques des Loges est désignée sous le nom de *Catherine De Broc*. Ne serait-ce pas là le chiffre C. D. B. de notre bague? Jacques des Loges, le seigneur exproprié, aurait-il été un époux assez barbare pour tuer sa femme et l'enterrer sous le mortier du pavage de la petite tour de l'escalier? Ce crime aurait-il été commis sous l'empire d'une jalousie (motivée peut-être par le mystère de la bague à turquoise, dont l'ovale et l'azur sont symboles d'amour, de même que la tortue renversée est symbole d'impossibilité, bien indiqué d'ailleurs par le mot *impossibille*)?

Messire des Loges pourrait bien, d'ailleurs, n'avoir pas été tenu dès lors en très haute estime dans le Maine, s'il était permis de lui appliquer ce vieux dicton non encore oublié et appliqué à ceux qui déménagent furtivement et sans payer : « Il a fait comme Jacques DÉLOGE, il a mis la clef sous la porte. » Dr SAV.

—

Omissions et Errata du Manuel Brunet (II, 575, 672). — BATACCHI. Il Zibaldone (t. I, col. 698). « Le P. Batacchi a publié aussi, sous le nom de Verrochio, sa *Raccolta di Novelle.* » — Ceci donne à croire que le P. (Père) Batacchi était un moine, un ecclésiastique. De fait, c'était un avocat de Livourne qui a écrit des poésies où la décence est fort peu respectée. — Le *Manuel* ajoute : « On trouve, dans le 2e catalogue Reina, n° 690, *Le Rete di Vulcano,* poëme (di Batacchi). Siena, 1779 (ou 1797), 2 vol. in-12. » Observons que ce poëme en 24 chants (c'est beaucoup) remplit deux volumes dans une édition des *Opere* de Batacchi, publiée en 1856, en 5 vol. in-18, en Italie, sous la rubrique de *Londra*.

RICHTER (t. IV, col. 1295). Le recueil allemand des inscriptions grecques et latines est, par une mauvaise distribution des titres sans doute, placé de façon à faire croire que c'est un des ouvrages du célèbre écrivain humoristique et fantaisiste connu sous le nom de *Jean Paul*. T. D.

Paris.— Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11. — 1866.

van Papenbrock. — Coste a le premier fait connaître, en l'insérant dans son édition des *Essais* de Montaigne, une lettre adressée par l'immortel philosophe à Mlle Paumier. L'original existait dans la collection de l'amateur que nous venons de nommer, ancien président des échevins d'Amsterdam, lequel possédait plus de mille lettres autographes des écrivains les plus célèbres de l'Europe depuis deux siècles. Il serait bien utile de savoir ce qu'est devenu ce trésor, et de connaître les principales richesses qui le composaient. En Hollande, les cabinets se conservent habituellement pendant de longues années, et si celui-ci a été dispersé, on doit savoir à Amsterdam en quelles mains il a passé. B. T.

—

« Martin Luther, » drame de L. Halévy. — M. Léon Halévy a publié un drame historique, en quatre actes, *reçu*, *mais non représenté au Théâtre-Français*; ce drame, imité de Zacharias Werner, est intitulé : *Martin Luther ou la diète de Worms*. Serait-il possible de connaître les motifs qui ont empêché la représentation de ce drame? P. L. A.

—

Anciennes images sur vélin découpées au canivet. — Le *Moniteur universel* a annoncé que le prince de Ligne aujourd'hui existant se proposait d'envoyer à l'Exposition un très-précieux et très-rare *Manuscrit du* XVe *siècle*, véritable trésor d'art et de patience monacale, appartenant à cette illustre famille depuis plus de trois cents ans, composé de vingt-quatre feuillets in-12, du plus beau vélin qui se peut voir, et dont les lettres du texte, le trait et le dessin des estampes sont entièrement découpés à jour dans la peau même, doublée d'un léger transparent de couleur, chargé de faire ressortir davantage la beauté et la délicatesse de ce merveilleux travail.

Connaîtrait-on en France (dans les bibliothèques publiques de Paris et des grandes villes de province, ou dans les collections particulières des plus célèbres amateurs) des manuscrits découpés de ce genre, qui pussent rivaliser avec le magnifique exemplaire du prince de Ligne?

Et pourrait-on donner à *l'Intermédiaire* l'indication précise de ceux de ces ouvrages qui peuvent avoir été conservés dans notre pays, ainsi que la liste détaillée des diverses *Etudes artistiques ou bibliographiques* dont ces précieuses reliques ont été l'objet? Ulric.

—

« Revue des Cours. » — Le 15 avril 1855, il a paru, sous la direction de M. Odysse Barot, une *Revue des Cours publics et des sociétés savantes de Paris, de la France et de l'étranger*, in-4. Pourrait-on me dire combien de temps cette Revue a paru, et s'il est facile de se procurer les numéros ou les années parus? E. Q.

Réponses.

Une métaphore de Victor Hugo (III, 270). — Un troisième rapprochement prouve que la métaphore attribuée au célèbre romantique a été souvent employée; mais ici, tombés des hauteurs de la divine poésie dans la vile prose, les clous sont d'un métal moins précieux: « Les étoiles ressemblaient à des *clous d'argent* qui retenaient un voile bleu, » écrit Louise de Chaulieu à son amie Renée de Maucombe, dans les *Mémoires de deux jeunes mariées,* par Balzac. J. Mt.

—

Que faut-il penser de la Faustine de Marc-Aurèle? (III, 333). — M. Ernest Renan a lu une très-spirituelle apologie de Faustine dans la séance solennelle des cinq académies, en août 1867. La dissertation de M. Renan a été reproduite dans la *Revue des Cours littéraires* du 31 du même mois. *L'Intermédiaire* ne doit-il pas se féliciter d'avoir appelé l'attention sur une question qui, un an plus tard, devait, en plein Institut, être si savamment et si élégamment traitée? Yezimat.

P. S. Presque en même temps que M. Renan tentait de réhabiliter Faustine, un des professeurs les plus distingués de l'Université, un maître de conférences à l'Ecole normale, M. Zeller, s'amusait à essayer de réhabiliter Xanthippe. (*Revue moderne*, du 1er septembre 1867.) *L'Intermédiaire* a rappelé (III, 641) que déjà l'helléniste Gail avait plaidé (où donc?) les circonstances atténuantes en faveur de la femme de Socrate.

—

Découverte de l'Amérique au XIIIe siècle (III, 468). — On peut lire à ce sujet les *Lettres écrites des régions polaires* par lord Dufferin (Paris, Hachette, 1860, trad. Lanoye, p. 40 à 44). Dans ce récit d'une érudition peut-être superficielle, on voit mentionner l'arrivée à Reykjavik, en Islande (1477), de Christophe Colomb venant s'inspirer des traditions encore vivantes dans ce pays, relatives à l'existence d'un grand continent situé au sud-ouest.

Lord D. cite un manuscrit que, sans le désigner autrement, il qualifie « d'historique, notoirement écrit avant 1395,

« c'est-à-dire un siècle avant le voyage de « Colomb, et qui relate avec quelques dé« tails comment un nommé Leif, faisant « voile à destination du Groenland, fut « entraîné loin de sa route par les vents « contraires jusque sur une côte vaste et « inconnue, qui augmentait en beauté et « en fertilité en descendant vers le sud, et « comment, par suite du rapport fait par « Leif après son retour, des expéditions « successives avaient été dirigées dans la « même direction. A deux reprises différen« tes, les aventuriers semblent s'être fait « accompagner de leurs femmes, et un de « leurs vaisseaux fut même commandé par « une dame. Pendant le cours de deux ex« péditions, ils hivernèrent sur cette nou« velle terre, y construisirent des maisons « et y jetèrent les bases d'une colonisation. « Des motifs demeurés inconnus leur firent « néanmoins abandonner ce projet, et avec « le temps, on en vint à considérer ces an« ciens voyages comme aussi apocryphes « que la circumnavigation de l'Afrique « tentée par les Phéniciens sous le règne « du pharaon Nécho. »

Cette découverte de l'Amérique remonterait au commencement du XI[e] siècle.

Quant au Groenland lui-même, lord D. cite un bref du pape Nicolas V, de 1448, octroyant un évêque et un renfort de prêtres, « en considération de la piété de ses bien-aimés fils du Groenland, qui ont élevé plusieurs édifices sacrés et une splendide cathédrale. » G. B.

—

Un imitateur de Rabelais (IV, 7). — MM. J. Gay et fils, éditeurs à Genève, viennent de faire paraître une réimpression du *Rabelais ressuscité* (Rouen, 1611), précédée d'une notice et de notes de Philomneste junior (M. Brunet, de Bordeaux). C'est un petit in-12 de VIII et 105 pages, pap. vergé, tiré à cent exemplaires, du prix de 8 fr. L'éditeur de cette nouvelle réimpression ne donne aucun renseignement sur Nicolas de Horry, mais il fait ressortir toutefois qu'on trouve dans cet écrit quelques traits qui, pour l'époque, sont d'un bon comique, « la manière dont le nom de Robinus dérive de celui de Platon (ch. x) peut aussi être mentionnée comme un trait lancé contre les folies de quelques étymologistes du XVI[e] siècle, tout aussi dénués de sens que quelques *celtomanes* d'une époque plus récente. »

Quant à la facétie du roi Happebran, promettant, à l'occasion du mariage de sa fille, de payer « auxdicts futurs époux la somme de six cents mil livres, moins deux cents mil escus, » elle rappelle une caricature de la monarchie bourgeoise, représentant le roi prenant part à une souscription en faveur du célèbre banquier Laffitte : « Voilà cent sous, rendez-moi cinq francs. »

Quant à des renseignements particuliers sur la vie de Nicolas de Horry, on n'en a pas. (Strasbourg.) C. M.

—

Portrait de Jallet (IV, 102).— La Bibliothèque impériale de Paris possède un portrait dessiné de Jallet; je ne saurais dire s'il est de David : toutefois, celui-ci était de 1789 à 1791, avec Isabey, Denon, Alex. Duval le futur dramaturge, au nombre des dessinateurs qui fixèrent l'image de nos constituants.

Outre ce dessin, il existe, à ma connaissance, trois portraits gravés du curé Jacques Jallet, député du clergé de la sénéchaussée du Poitou en 1789, qui mourut à Paris le 13 août 1791, avant l'expiration de son mandat. (Auch.) H. VIENNE.

—

Les subsides du parlement anglais (IV, 254). — Je remercie M. P. A. L. de sa réponse. Il ne me donne cependant pas ce que je demandais, c'est-à-dire le sens de ce mot « *subside*, » qui devait probablement représenter une somme déterminée, puisque le parlement en accordait un nombre différent (5-7-8-14, etc., etc.), suivant l'étendue des besoins auxquels il fallait pourvoir ou la nature de ses relations avec la couronne.

Il n'est peut-être pas facile d'obtenir ce que je désire, car je me rappelle l'avoir demandé, et en vain, à mes professeurs d'histoire, MM. Weiss et Camille Rousset, à l'époque éloignée déjà où j'étais au lycée Bonaparte. G. R.

—

Coqs et croix (IV, 263). — On m'a assuré, dit M. le D[r] Kœmer dans le « Navorscher, » année 1853, page 147, que le coq, comme armoirie des Francs, a trouvé sa place, le premier, sur nos tours d'église. Ailleurs (*H. Alt. d. christl. cultus*, p. 29), je trouve noté que le coq, étant considéré anciennement comme pouvant prédire le temps, fut placé pour cette raison en effigie là où l'on annonçait la direction du vent. D'autres le mettent en rapport avec saint Pierre ou avec l'Eglise, qui considère cet apôtre comme son chef. D'autres encore assurent que le coq placé sur les tours d'église est originaire des Gaulois, qui firent placer leur emblème (savoir un *gallus* ou coq) sur tous les temples de la religion chrétienne, comme témoignage qu'ils en devaient être considérés comme fondateurs. On lit encore à ce sujet, dans « Opus Tripart. de « profanis et sacris veteribus ritibus » de Casalius, t. II, p. 245, les lignes suivantes : « Denique hoc addam, morem « esse (ut ego vidi) in tota Germania su-

Affranchir.

Monsieur

Joël Cherbuliez, libraire-éditeur

de *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux,*

rue de Seine, 33,

Paris.

DÉTACHER ET ENVOYER CE BULLETIN

à Monsieur JOËL CHERBULIEZ

libraire-éditeur, rue de Seine, 33, *à Paris.*

Je prie Monsieur Joël Cherbuliez de m'inscrire comme abonné à *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* pour la 5e année (1869).

Je lui adresse à cet effet la somme de

(12 *ou* 15 *francs en timbres-poste ou en un mandat.*)

(***Signature.***)

(***Adresse.***)

AVIS A NOS ABONNÉS

Nous fixerons définitivement, à la fin de ce mois, le chiffre de notre tirage pour l'année. Aucun autre numéro ne pourra donc être adressé aux personnes qui n'auront pas renouvelé leur abonnement.

Nous rappelons à nos correspondants que leurs communications ne peuvent être insérées que si elles remplissent les conditions suivantes :

Porter la signature de leur auteur, être écrites sur papier à lettres de format ordinaire, et d'une manière lisible, surtout à l'égard des noms propres et des citations en langue étrangère.

Chaque *Question* doit être précédée d'un titre court, précis, et qui la résume aussi exactement que possible.

Chaque *Réponse* doit porter en tête le titre et la pagination de l'article auquel elle se rapporte. Ainsi toute *Réponse* à la première *Question* de ce numéro devra commencer par ces mots : *Productions inédites de Rabelais à retrouver* (V, 25).

HISTOIRE GÉNÉRALE DE PARIS

COLLECTION DE DOCUMENTS

FONDÉE

AVEC L'APPROBATION DE L'EMPEREUR

PAR M. LE BARON HAUSSMANN

SÉNATEUR, PRÉFET DE LA SEINE

ET PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DU CONSEIL MUNICIPAL

OUVRAGES PARUS :

INTRODUCTION A L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE PARIS. 1 vol. . . . . 15 fr.

TOPOGRAPHIE.

TOPOGRAPHIE HISTORIQUE DU VIEUX PARIS (région du Louvre et des Tuileries, t. Ier), par A. BERTY, *historiographe de la Ville*. 1 vol., avec 22 planches sur acier, 10 bois gravés, et 2 feuilles d'un plan général de restitution. . . . . 60 fr.

TOPOGRAPHIE HISTORIQUE DU VIEUX PARIS (région du Louvre et des Tuileries, t. II), par A. BERTY, et continuée par H. LEGRAND, *architecte, attaché aux Travaux historiques de la ville de Paris*. 1 vol., avec 39 planches sur acier, 11 bois gravés et deux héliographies. . . . . 50 fr.

PLANS DE RESTITUTION. Paris en 1380, plan cavalier, restitué par H. LEGRAND, continuateur de la *Topographie historique du vieux Paris*. 1 feuille grand-aigle, collée sur toile, accompagnée d'un *Plan de renvoi* en tracé linéaire, et d'un fascicule contenant une *Notice historique* et une *Légende explicative;* le tout placé dans une *reliure boîte* (sous presse). . . . . 30 fr.

N. B. Ce plan est vendu au prix de 10 fr. aux acquéreurs de l'ouvrage intitulé : *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles.*

SCRIPTORES RERUM PARISIENSIUM.

PARIS ET SES HISTORIENS AUX XIVe ET XVe SIÈCLES, documents et écrits originaux, recueillis et commentés par LE ROUX DE LINCY, *conservateur honoraire à la bibliothèque de l'Arsenal*, et L.-M. TISSERAND, *secrétaire-archiviste de la Commission des Travaux historiques de la ville de Paris*. 1 vol., avec 38 planches hors texte, dont 13 tirées en or et en couleur, et 50 gravures sur bois dans le texte. . . . . 100 fr.

BIBLIOTHÈQUES.

LES ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS (églises, monastères, colléges, etc.), par ALFRED FRANKLIN, *de la bibliothèque Mazarine*. 1 vol., avec 9 planches hors texte et plus de 140 gravures sur bois ou en héliographie dans le texte; tome Ier. . . . . 40 fr.

LE CABINET DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE. Etudes sur la formation de ce dépôt, comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la reliure et du commerce des livres à Paris, par LÉOPOLD DELISLE, *membre de l'Institut;* tome Ier. 40 fr.

N. B. Tous les volumes de la collection sont de format grand in-quarto, sortent de l'imprimerie impériale, et ont été tirés sur papier vélin très-fort. Il y a un petit nombre d'exemplaires sur vergé; leur prix est d'un tiers plus élevé que celui des exemplaires sur papier ordinaire.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

époque, Louis XIII n'alla jamais visiter son frère dans le palais dont il lui avait fait cadeau, et c'est là un nouveau motif pour que les futurs historiens ne touchent plus aux fameuses pincettes.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

—

Le Couvent des Filles de la Providence — fondé par la vénérable Marie Juniaque, veuve de M. Pollalion, existait encore, à l'époque de la Révolution, dans la rue de l'Arbalète. Devenu propriété nationale, ce couvent fut vendu le 1er prairial an V (20 mai 1797). En existe-t-il encore des débris ? Que sont devenus les restes de la vénérable Marie Juniaque qui reposaient dans la chapelle ? G. DE B.

—

La duchesse de Mercœur, abbesse de la Roquette. — Le *Moniteur* du 21 nov. 1865, donnant des renseignements sur de nouvelles dénominations imposées à des rues de Paris, dit (à l'article *rue Mercœur*) : « La rue des Murs de la Roquette, qui re- « çoit cette nouvelle dénomination, a été « ouverte sur l'emplacement du couvent « de la Roquette ou des Hospitalières Saint- « Joseph. On a voulu honorer la mémoire « d'une des dernières abbesses du couvent, « la duchesse de Mercœur, qui en a été la « bienfaitrice. »

Les historiens de Paris constatent bien que le couvent de la Roquette fut fondé en 1639, grâce, en partie, aux libéralités de la duchesse de Mercœur. Le monastère a été supprimé en 1790. Quelle est cette duchesse de Mercœur, autre que celle de 1639, qui, plus d'un siècle après, fut encore *la bienfaitrice* et, en même temps, une des *dernières* abbesses de la Roquette?

FRÉD. LOCK.

—

Le poëte Gilbert. — M. U. R. D. restitue à ce poëte la priorité d'une idée exprimée dans un vers de Delille (II, 671). C'est au mieux, et je n'ai point à y contredire : *Suum cuique*. Mais cela m'a rappelé que j'avais depuis longtemps un compte d'un autre genre, à régler avec Gilbert. J'ai lu quelque part (et j'en ai gardé note, mais sans indication de la source) que la tradition qui fait mourir Gilbert de misère sur un lit d'hôpital est complétement mensongère ; que Gilbert ne fut qu'un faux jeune homme pauvre, et que ce n'est que par un vol à la pitié qu'il partage, avec Chatterton et Hégésippe Moreau, la commisération qui s'attache à l'infortune. On ajoutait que Gilbert, sans avoir pour excuse l'aiguillon pressant de la faim, vendait, sans scrupule, à qui voulait l'acheter, sa plume de poëte, et d'écrivain satirique ; qu'il en tirait d'importants profits; que, dans les dernières années de sa vie, il touchait (et c'est ici surtout que ma note devint précieuse) : 1° une pension de 800 livres sur la cassette du roi; 2° une pension de 100 écus sur le *Mercure* de France ; 3° une pension de 500 livres sur Mgr. de Beaumont, archevêque de Paris ; 4° et qu'en outre, il recevait, à l'époque des étrennes, un mandat de 600 livres, de Madame, tante du roi. Ce qui lui donnait un revenu de 2,200 livres, représentant plus de 5,000 fr. de notre monnaie. Enfin, toujours selon ma note, Gilbert ne serait pas mort à l'Hôtel-Dieu : il y aurait bien été transporté à la suite de la chute de cheval qui amena sa mort, mais il aurait été ramené ensuite à son domicile, rue de la Jussienne, et c'est là qu'il serait mort le 11 nov. 1780. Il est difficile d'être plus précis et plus affirmatif; mais l'exactitude égale-t-elle ici la précision ? C'est ce que je me permets de demander à nos coabonnés de l'*Intermédiaire*.

H. GIDOIN.

—

Le cordonnier Simon. — Le jeudi 14 décembre passé (rue des Bons-Enfants), on a vendu aux enchères, à la dernière vacation d'une importante collection d'autographes, une *rarissime* lettre autographe signée du cordonnier ANTOINE SIMON, membre de municipalité et de la commune de Paris, geôlier de Louis XVII, décapité le 10 thermidor. Je n'ai pas eu moi-même cette pièce sous les yeux, parce que j'étais absent de Paris à cette époque. Mais un de mes amis, qui a suivi attentivement la vente, m'assure que l'écriture et l'orthographe de cette lettre de SIMON [une page pleine in-4°, signée : *Simon, député du district des Cordeliers*, 24 juillet 1789] ne dénoncent point, comme on le croirait, un homme grossier, sans éducation, puant le vin et le vieux cuir, et ne sachant que manier le tranchet ou l'alêne. Si véritablement les autographes de SIMON sont d'une aussi parfaite tenue, que devient alors l'ignoble savetier à la trogne avinée, que nous représentent, à l'envi, tous les peintres d'*histoire* (!) vêtu d'une carmagnole, le brûle-gueule aux dents et l'injure sur les lèvres ? Ne serait-il pas important de faire un appel à tous les grands collectionneurs, possesseurs d'autographes semblables, en les priant d'élucider définitivement cette question, et de nous faire connaître, au plus fin mot, le degré d'instruction primaire, calligraphique et grammaticale du cordonnier Simon ?

ULR.

—

Drapeau tricolore. — Dans un livre de M. Gustave Aimard sur les *Aventuriers* ou *Boucaniers* qui s'étaient au XVIIe siècle établis dans les Antilles, j'ai lu que Montbars l'Exterminateur, un de leurs chefs, arborait

sur son navire un *pavillon aux trois couleurs bleue, blanche et rouge. (Les Aventuriers*, p. 232.) Est-ce fiction, est-ce réalité ? Le Drapeau tricolore que nous a légué la Révolution française a-t-il eu réellement un frère aîné, en tout semblable à lui ? Existe-t-il des pièces authentiques certifiant la véracité du récit du romancier ?

(Clermont-Ferrand.) FRANCISQUE M.

—

L'effigie de Léopold Ier, roi des Belges. — A quelle époque cette effigie de la monnaie belge a-t-elle été laurée et quand a-t-elle cessé de l'être ? Ce fait, unique, je crois, dans l'histoire, me semble avoir été complétement ignoré des écrivains qui dans ces derniers temps ont parlé de Léopold Ier.

OL. B.

—

Le scorpion peut-il rafraîchir une courtisane? — On lit dans le *Naudœana* (2e édit., p. 80) : « Les scorpions, en Italie, ne « sont point venimeux..... Les courtisanes « en ont dans leurs lits l'été pour se rafraî- « chir. » Comment ce hideux aptère peut-il rafraîchir? Est-ce comme objet répulsif, éloignant les amoureux incommodes? Mais toutes les filles d'Eve se plaisent à s'entourer d'objets attractifs, et, pour une courtisane, il n'y a d'autre incommodité qu'une bourse vide. Cet usage bizarre s'est-il conservé dans le demi-monde italien? Le savant et vertueux Naudé a-t-il voulu jouer un tour aux curieux, ou bien aurait-il été la dupe de quelque conteur italien? Que signifie...? (Lyon.) V. DE V.

—

Andrea di Solari. — Faudra-t-il donc renoncer à la biographie du *Gobbo*, dont le Louvre possède « une Vierge avec l'enfant Jésus qu'elle allaite, » tableau qui nous semble, comme expression du sentiment maternel, bien supérieur à des œuvres dont la renommée est beaucoup plus ancienne et beaucoup plus étendue ?

Dr SAV.

—

Généalogie des De Tournon. — La famille de Tournon, actuellement répandue en Beaujolais, en Charolais et en Dauphiné, descend-elle du cardinal de Tournon, qui fut archevêque d'Auch, et qui aurait eu des enfants naturels, plus tard autorisés à porter son nom ? Je crois qu'une brochure, éditée il y a environ 4 ans, à Lyon, cherche à prouver la réalité de cette descendance, en s'appuyant sur des renseignements puisés aux Archives de cette ville. — A quelle époque la famille de Tournon eut-elle son aîné mis en en possession du titre de marquis ?

(Auch.) H. VIENNE.

—

Vieux livres populaires perdus. — Dans une comédie intitulée *Alizon*, jouée avec succès à Paris à l'époque de Louis XIII, figure un colporteur qui annonce qu'il a des livres « tant en rime qu'en prose ». Il donne les titres de près de vingt ouvrages différents. Quelques-uns sont connus : la *Malice des Femmes*, le *Testament de Gaultier Garguille* n'ont point péri, mais plusieurs autres de ces livrets populaires nous semblent ne pas avoir laissé de traces; du moins, nous ne connaissons ni la *Manière dont on sèvre les Veaux*, ni l'*Amour des Sergents*, *la Pitié des Voleurs*, ni l'*Invention pour prendre à toutes mains.* Je laisse de côté divers opuscules trop rabelaisiens. Y aurait-il quelque amateur qui pourrait fournir des informations sur ces écrits qu'on ne retrouve plus?

H. D.

—

Un traité du duc H. de Rohan. — D'après les biographies, qui se copient les unes les autres, et le plus souvent sans critique, le duc Henri de Rohan, serait auteur d'un *Traité de la corruption de la milice ancienne.* Je connais ses *Mémoires*, son *Parfait capitaine*, etc. Mais j'ai vainement cherché jusqu'ici ce Traité, qui semble rentrer dans le sujet du XIe des *Discours politiques et militaires* de La Noue, dit Bras-de-Fer : « A savoir, s'il y a moyen de redresser et régler les arrière-bans de France, de telle sorte qu'on puisse en tirer quelque service. » Si l'un de nos coabonnés avait vu et touché le Traité en question du duc de Rohan, je lui serais très obligé de m'en faire part.

DUG. M.

—

H Griselii Fasti Rotomagenses. — Quelqu'un de vos correspondants posséderait-il : HERCULIS GRISELII *presbyteri, Fasti Rotomagenses, seu Descriptio omnium rerum visu dignarum in urbe Rotomagensi*, soit l'édit. in-4, soit l'édit. in-8, publiées l'une et l'autre vers le milieu du XVIIe siècle? Je désirerais avoir cet ouvrage en communication, ou bien encore obtenir l'indication de sa présence dans une bibliothèque publique. L.

—

Le Registre du comédien La Grange. — J'ai lu quelque part que le Théâtre-Français se proposait de faire imprimer pour la première fois le *Registre*, ou *Journal* de La Grange, et aussi, je crois, celui de La Thorilière. On ajoutait même que l'un de ses sociétaires les plus applaudis et le plus compétent en ce qui concerne Molière et sa troupe, M. Régnier, était chargé de cette publication. Je serais heureux de savoir si la Comédie-Française compte mettre bientôt ce projet à exécution. A. B. D.

—

Un mémoire de Vauban. — Dans sa *Notice sur Cherbourg*, reproduite au t. IX de ses *Œuvres* (Paris, 1866, p. 142, note), M. de Tocqueville dit que le Mémoire de Vauban sur Cherbourg ne se retrouve ni dans les Archives du Port, ni dans celles de la Marine, ni dans celles de la Guerre, ni dans les papiers de la famille. Ce Mémoire existe-t-il encore? Où se trouve-t-il?

T. D.

—

3e édit. orig. de la Nouvelle Héloïse. — Parmi les livres annotés de notre cabinet, nous possédons le tome Ier (IVe des œuvres complètes) d'une édition de la *Julie, ou la Nouvelle Héloïse...* (Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, 1769, in-8), dont le titre porte: « *Troisième édition originale, revue et corrigée par l'éditeur.* » — Les marges de ce volume sont couvertes de notes, corrections, additions et variantes d'un grand intérêt, le tout de la main bien connue de Jean-Jacques. Nous avons pu constater le fait que plusieurs de ces notes avaient été définitivement adoptées dans les éditions suivantes, tandis que d'autres étaient restées à l'état de projet. Nous nous adressons ici aux bibliophiles et aux amateurs d'autographes, pour qu'ils nous viennent en aide dans les recherches que nous faisons depuis plusieurs années infructueusement afin de découvrir les deux autres volumes de cet exemplaire précieux. (*N. B.* Les recherches à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale n'ont conduit à aucun résultat.)

(Milan.) G. marquis d'Adda.

—

Les manuscrits de Beaumarchais. — On n'a pas oublié que MM. Ed. Fournier et Fr. Michel ont eu le bonheur de découvrir, l'an dernier, je crois, chez un libraire de Londres, une quantité considérable de manuscrits de Beaumarchais. Ces papiers, qui contiennent, paraît-il, un grand nombre d'œuvres inédites de l'auteur du *Mariage de Figaro*, ont été achetés par la Comédie-Française qui les a placés dans ses archives. — Y resteront-ils enterrés longtemps encore? Quelque éditeur intelligent ne sera-t-il pas autorisé à en faire l'exhumation, pour les refondre dans une nouvelle édition véritablement complète du célèbre écrivain? A. B. D.

—

Vente de Bœhm, de Vienne. — Peut-on me donner des renseignements sur la vente du collectionneur de ce nom, dont la collection a été dispersée récemment? Dans cette réunion d'objets d'art figuraient deux têtes, sculptées en bois, attribuées à Holbein, acquises jadis moyennant 70 francs par l'amateur, et que se sont disputées MM. de Rotschild, de Paris, et de Vienne. M. Anselme Rotschild, de Vienne, en est resté acquéreur moyennant 30,000 francs environ. On en avait refusé 11,000 francs avant la vente. Quel était ce M. Bœhm de Vienne? Y avait-il dans sa collection d'autres pièces en rapport avec celles dont je viens de signaler l'importance? J. J. G.

—

Lettres de Marie-Thérèse à sa fille Marie-Antoinette. — M. Feuillet de Conches a dit (*Intermédiaire*, II, 220) que la Convention ordonna l'impression des lettres de Marie-Thérèse saisies chez la reine. Ces lettres ont-elles, en effet, été imprimées? Je les ai cherchées en vain dans tous les recueils de pièces publiés après le 10 août. G. de B.

Réponses.

Devenir d'évêque meunier (I, 67, etc., 246). — Ne faudrait-il pas remonter, pour ce dicton, à Rabelais, cette source toujours féconde?—Dans le chap. 30 du 2e livre, est raconté comment Pantagruel ressuscite Epistémon, qui lui rapporte des nouvelles de l'autre monde. On n'y trouve, il est vrai, aucun évêque devenu meunier. Mais Alexandre y est savetier, et Nicolas, Pape-tiers, y est *papetier*. Le nom de quelque évêque du temps n'aurait-il pas prêté à un jeu de mots de cette espèce?

P. Bn.

—

Jeanne d'Arc ou Darc (II, 603, 724). — Aux documents cités, ajoutez la dissertation publiée par M. de Haldat, dans l'*Examen critique de l'Histoire de Jeanne Darc*, Nancy, 1850, et un Mémoire du même auteur *Sur la particule héraldique* (sic) *attribuée à Jacques Darc*; (dans les *Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1852, p. 131).

S — B.

— L'auteur de la question aurait vu qu'il n'y a plus lieu de la poser, si le hasard lui avait fait tomber sous les yeux le petit travail spécial dans lequel la chose a été examinée à fond et complétement résolue.

Il y a neuf ans de cela. Déjà M. Athanase Renard avait fait justice de l'opinion graphique dont M. Bn. n'est point encore désabusé (opinion qui provient d'un pur malentendu); mais cela ne suffisait point, et il fallait ne laisser à l'erreur aucune échappatoire. Tel fut l'objet de la dissertation publiée à Nancy, en 1856, sous ce titre: *De la véritable orthographe du nom de Jeanne d'Arc* (1). — Et le but fut si

(1) Voir t. XXII des *Mém. de l'Acad. de Stanislas*, pp. 543 à 558. Cette monographie a, en outre, été tirée à part et envoyée à un grand nombre d'archéologues. Nous regrettons de ne pouvoir en procurer un exemplaire à M. Bn.

bien atteint, que toute discussion cessa. La plupart des adhésions furent expresses; d'autres assentiments eurent lieu sous la forme silencieuse; mais, quant à essayer de combattre les preuves fournies, personne ne s'y hasarda : elles étaient trop victorieuses. On n'entreprend guère de nier le jour en plein midi. — Parmi les réalités mises en lumière par la monographie précitée, rappelons le plus gros. En dépit d'une prétendue rectification, qui a pu quelque temps surprendre les esprits non renseignés et s'arroger crédit, mais qui, je le répète, roulait tout entière sur une méprise, — la Pucelle d'Orléans ne s'est jamais appelée Jeanne Darc ou Darcq, mais toujours parfaitement (comme l'exigeait sa forme ablative) Jeanne d'*Arc* ou d'*Arcq*, c'.-à-d., en latin du temps, *Johanna de Arco*, ou *de Arcu; Johanna ex Arco*, ou *ex Arcu.* Car ses pères avaient primitivement habité *Arc* ou *Arcq*, en Barrois (lat. *Arcum*); et lorsque cette famille vint, au XIIIe ou XIVe siècle, se fixer à Dom-Remy, il lui arriva (ce qui était alors l'usage) de recevoir, pour nom permanent et collectif, dans son nouveau séjour, le nom de sa bourgade originelle (2). — Aussi, Shakspeare n'a-t-il eu garde de tomber dans l'erreur où est allé trébucher l'esprit trop inventif des savants modernes. Lui, de qui pourtant les yeux anglo-saxons se fussent si bien accommodés d'un monosyllabe, Darc ou Darcq, pour peu que la chose lui eût paru admissible, il écrit tout simplement *Joan of Arc*, comme l'exige le vulgaire sens commun gaulois. — A la vérité, dans la plupart des vieux manuscrits français qui parlent de l'héroïne, l'*apostrophe* est omise. Mais est-ce donc là un phénomène qui soit particulier au nom de la vierge de Vaucouleurs? Pas le moins du monde. C'est l'inévitable effet d'une règle, abusive et bizarre, mais générale, qui régnait chez les scribes à l'époque dont nous parlons : règle si notoire qu'on s'étonne de voir des hommes de mérite, tels que M. de Viriville et M. Henri Martin, oubliant son ancienne existence, se laisser faire illusion par une objection qui n'en est pas une. Aux XVe et XVIe siècles, en effet, domine dans les manuscrits une coutume étrange. Non-seulement l'élision n'est marquée par aucune *apostrophe* ni par aucun *intervalle*, de sorte qu'il y a pleine coalescence apparente; mais, en outre, si le terme se trouve être soit un titre de dignité, soit un nom propre, et qu'il ait droit à la majuscule, — alors les dimensions et la forme majusculaires, qui appartenaient à son initiale, se reportent en arrière sur la consonne de l'article ou de la préposition. Ainsi, les copistes d'alors écrivent très bien : « Cestoit le roy de Secile qui possédoit le duché Danjou. » — « Le païs Daulsoys (3) faisoit partie des estatz de Lempereur Dallemagne. » — « Le sire Galaor veult voyager ès royaulmes du dieu Damour. »

Ce n'est point par vingtaines, mais par milliers, que l'on pourrait donner des exemples de cette coutume étrange. Elle a duré cent ans au moins. Or, sa pratique, comme on le voit, forçait les gens de plume à transformer *Jeanne d'Arc* en *Jeanne Darcq*, comme le *pape d'Avignon* en *pape Davignon.* — Du reste, il va sans dire que la Pucelle n'était point née dans la classe noble, et n'y songeait guère; mais qu'est-ce qu'ont à voir ici les questions nobiliaires? Qu'a de commun, avec le fait, soit de la noblesse de quelqu'un, soit de sa roture, la présence ou l'absence, devant son nom, de la syllabe *de?* Chercher des liens de dépendance entre deux choses si diverses, c'est une erreur non-seulement des plus absolues, mais aussi des plus récentes, car elle n'a pris naissance qu'au siècle dernier. Avant 1700, personne n'ignorait qu'étrangers l'un à l'autre, ces deux ordres de faits suivaient des lois toutes différentes. Une maison d'excellents gentilshommes peut dater de fort loin, fût-ce des Croisades, sans avoir jamais pris la particule. Et telle famille, en revanche, peut très légitimement porter le *de*, comme l'ont fait pendant quatre ou cinq cents ans ses aïeux, sans pour cela prétendre à venir de souche nobiliaire. C'est qu'au fond (et sauf des exceptions, dont, je le répète, il n'y avait pas d'exemple avant le XVIIIe siècle), la particule *de* n'est point le signe de la noblesse, mais purement celui d'un *nom de lieu*, employé soit au génitif, soit (plus souvent) à l'ablatif.

Je m'étais demandé un instant si, m'étant trouvé jadis amené à figurer dans des études sur la matière ici traitée, je ne ferais pas mieux de me taire, malgré l'appel adressé à tout le monde par M. Bn. Mais j'ai fini par penser qu'il faut y aller avec plus de bonhomie, et faire abstraction

(2) Lors de la création des noms de famille, vers le XIIe ou le XIIIe siècle, on en prit un grand nombre parmi les qualités du corps (Bossu, le Grand, le Brun), ou parmi les métiers (Sabathier, Charpentier, Tixier), d'autres parmi les circonstances de voisinage (du Pré, du Mont, du Chêne, du Buisson), etc.; mais fort souvent aussi, lorsqu'il y avait eu transfert de pénates, ce fut l'indication du point de départ qui fournit le sobriquet. Ainsi, Béard, Picard, Breton, Le Lorrain, Bourguignon (ou De Bourgogne), Le Normand (ou De Normandie), d'Auvergne, de Caen, de Metz, de Toul, de Rheims, etc.

(3) Pays d'*Aulsais*, c'est-à-dire d'Alsace.

(4) Quelle est néanmoins la source du préjugé actuel? Par quelle association d'idées (car tout a une cause) le public en est-il venu à croire que l'existence du *de* pouvait faire présumer celle de la noblesse? — C'est ce qu'on a subsidiairement examiné dans l'un des appendices du Mémoire nancéien précité.

du rôle qu'on a pu momentanément jouer. Dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, on doit, ce me semble, écarter, en arrivant, les intérêts des personnalités quelconques, ceux même des vanités ou des modesties; il ne doit y rester en cause que ceux de la vérité. P. G.-D.

—

Deux Jetons allégoriques (II, 648). — Le *Manuel de l'Amateur de Jetons*, par J. de Fontenay, qui est un assez bon livre, quoique bien incomplet, surtout pour ce qui ne touche pas à la Bourgogne, à la Franche-Comté ou au Nivernais, a non-seulement cité les jetons en question, mais les a même figurés (p. 42) en « laissant à d'autres le soin d'expliquer le sens de ces deux singuliers sujets. » Lo.

— Ces deux pièces sont figurées dans le *Manuel* de Fontenay. Aucune explication n'accompagne la première. Quant à la seconde, le revers est parfois différent, et précisément celui qui ne figure pas dans la question posée peut aider à l'interpréter. Cet autre revers porte la légende: *Perrupit herculeus labor*, et à l'exergue: *Traject. capt.* 1674. Au centre, un bras mouvant d'un nuage et frappant l'hydre d'une massue. Cette légende fait allusion à la prise d'Utrecht, rapportée à tort à l'année 1674, au lieu de 1672. Dans la figure du Manuel, le suisse armé de la hallebarde fait signe à un homme, qui se tient sur le seuil d'une boutique de barbier, reconnaissable aux trois plats sacramentels. De Fontenay avoue ne pas voir d'attribution possible à ces médailles. Nous croyons avoir lu naguère, mais nous ne pourrions dire où, que ces jetons étaient destinés aux recruteurs ou raccoleurs. Dr Lejeal.

—

Inscription bizarre (II, 648). — L'inscription rapportée par M. Lorrain a dû être singulièrement altérée par le décorateur, qui l'a *restituée* en grande partie. J'y vois la trace évidente de distiques latins, qu'une lecture attentive de l'inscription (qui est, du reste, chargée d'abréviations) pourrait seule compléter:

Despice (*deux mots illisibles*) de corpore sum-
..... quod valeas vivificante Deo. [ptum
Spiritus astra petit. Leti nil jura nocessit
. . . .

C'est donc une invitation à mépriser le corps, à ne compter que sur Dieu, qui seul nous vivifie. L'âme s'élève au ciel et ne reconnaît pas les droits de la mort (*nocessit* pour *noscit*), dit l'avant-dernier vers. Quant au dernier, il me semble trop incomplet pour pouvoir être deviné sans voir l'inscription même.

P. Blanchemain.

—

Machecoulis (II, 676). — L'étymologie de ce mot me semble être arabe: « *Mu chy keurreub* (*lehna*), n'approchez pas. » Cette partie de la fortification, faite pour empêcher l'approche des portes, aurait pris, à mon sens, un nom de destination, et analogue dans sa formation à celui de *vasistas*. Samled.

—

Le roi Guillemot (II, 676, 736). — Une vieille chanson, qui se chante dans le pays blaisois, commence ainsi:

C'est le marquis de Saint-Gille;
On dit qu'i' marie sa fille
Au fils du roi Guillemot,
Verdin, verdin, verdinguette,
Au fils du roi Guillemot,
Verdinguette et verdingot!

Ce roi Guillemot n'est autre, à mes yeux, que Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, dont le fils, Guillaume X, épousa Mathilde, fille de Raymond IV, dit de St-Gilles, comte de Toulouse, marquis de Provence. Le titre de *roi* ne lui fut donné par ses contemporains, ni à cause de ses coups d'épée, ni à cause de son extrême sévérité. Je crois qu'il le conquit par ses poésies; car ce batailleur, ce sévère justicier, était aussi un vert-galant très redouté et un troubadour très remarquable. Sur ce titre de *roi* donné aux troubadours, voir *Li Romans de Berte aus grans piés*, par M. Paulin Pâris, Lettre à M. de Montmerqué, p. 43. F.-T. Blaisois.

—

Labor improbus (II, 711). — Je ne crois pas que le scrupule de M. M. J. soit fondé. Le mot *improbus* se prend souvent en très bonne part, même dans son sens propre. Martial a dit *improbus somnus*, sans médisance. Virgile lui-même, dans l'Enéïde, emploie cette expression *mons improbus*, sans calomnie. Si cependant M. M. J. tient à son idée, je lui propose la traduction et l'explication d'un de mes amis, que je trouve très juste et qui le satisfera peut-être: « Le travail sans pitié est vainqueur de toutes choses. » — En effet, dit-il, le travailleur qui a pitié de lui-même n'arrive à rien de grand.

Une question: Est-ce que les auteurs de tant d'œuvres écloses d'hier, oubliées ce matin, auraient eu trop de pitié d'eux-mêmes? D. C.

—

Qu'est-ce que « le Buscon »? (II, 711.) — C'est un roman de Francisco de Quévédo, souvent traduit en français, et réuni au *Chevalier de l'Epargne*, du même auteur. Mon édition, imprimée à Evreux pour le libraire parisien Jean Musier, est de 1699; mais j'en ai vu d'antérieures, notamment une de 1644. Rétif de la Bretonne l'a republié, et peut-être retraduit,

Lettres cabalistiques.
La Méditerranée.

Drames et Opéras.

Piquillo. 3 a. Opéra-comique. Avec Dumas.
Léo Burckart. 6 a. Porte Saint-Martin.
Le Chariot et l'Enfant, ou Vasantasena. 5 a. Odéon. Avec Méry.
L'Imagier de Harlem. 5 a. Porte St-Martin. *Id.*
Les Monténégrins. 3 a. Opéra-comique. Avec Alboize.
La Nuit blanche. 1 a. Odéon. Avec Méry.
Princesse de Tours. Vaud. 1 a. Gymnase. Avec Coignard.

—

Misanthropie et repentir 5 a. Traduction nouvelle, reçue au Théâtre-Français.
Jodelet. 3 a. A l'étude. *Id.*
Tartufe chez Molière. 2 a. Odéon. Avec Lopez.
La Main enchantée. 5 a. Reçue à la Gaîté. Avec Maquet.
Lara. } Reçues et non jouées.
Le Prince des Sots. }
Louis de France. (4 a. écrits.)
Corilla, opéra-comique, reçu, en préparation.

Sujets.

La Mort de Brusquet. 3 a.
Beppo. 2 a.
L'Abbate. 2 a.
La Reine de Saba. 5 a. Halévy.
Le citoyen marquis. 5 a. terminés.
Le Margrave. 2 a.
Francesco Colonna. Avec Lucas.
L'Etudiant Anselme. 2 a.
L'Homme de nuit. 5 a.
Fouquet. 3 a. Avec Maquet.
La Fiancée de Corinthe. 5 a. commencés pour Spontini, avec Th. Gautier.
Nicolas Flamel. 3 a. Commencé.
La Mort de Rousseau, etc.

Journaux.

Mercure. 3 ans. Divers morceaux.
Charte de 1830. 2 ans. Feuilletons.
Messager. 1 an. Feuilletons.
Presse. 10 ans. Feuilletons.
Figaro. 2 ans. Articles de genre.
National. 1 an. Divers articles.
Artiste. 4 ans. Articles de mœurs et littérature.
Revue des Deux-Mondes. 6 ans. Articles de voyages, poëmes de Henri Heine.
Revue de Paris. Articles.
En épreuves : Le Rêve et la Vie.

Pensées, Philosophie, Religion.

2 vol. de manuscrits.

Nous avons dit que cette pièce autographe date des derniers jours de la vie du malheureux poëte. On n'apprendra pas sans intérêt dans quelle circonstance elle nous fut remise.

Dutacq, l'excellent, l'ingénieux, l'actif ami des lettres et des lettrés, avait eu la pensée de donner une belle édition des Œuvres complètes de Gérard de Nerval. Il m'avait chargé de m'entendre avec celui-ci au sujet de cette édition. Mes relations amicales avec Gérard remontaient à l'année 1828, et j'avais eu l'honneur, pour ainsi dire, de le conduire par la main dans la carrière littéraire. J'écrivis donc à Gérard; nous eûmes plusieurs entrevues; nous établîmes ensemble les bases de l'édition projetée; je lui offris, de la part de Dutacq, une somme très-importante pour droits d'auteur. Trois jours avant sa mort, Gérard vint me voir et m'apporta ce qu'il appelait le bilan de ses Œuvres complètes. Ce jour-là, le pauvre garçon était presque fou; mais il n'avait jamais eu plus d'esprit et de bonne humeur. Il me quitta, en me priant de lui faire donner un à-compte sur le prix de ses Œuvres complètes, et je ne l'ai pas revu.

P.-L. Jacob, bibliophile.

—

La Société secrète : « Aide-toi, le ciel t'aidera. » — Parmi des papiers de l'époque de la Restauration, qui nous passent par les mains, nous remarquons une note portant le titre de la célèbre *Association* de « *Aide-toi, le ciel t'aidera.* » La voici textuellement :

« Ariége. Général Laffitte. Pagès de La Minerve. *Bons.* — Joly, procureur gén. Montpellier. *B.* 2. — Pagès Ferrère. *M.*
« Loiret. Laisné de Villevèque. *M.* — E. Souesme. *B.*
« Saône-et Loire. Le général Thiart. *B.*
« Seine-Inférieure. Eugène Aroux, procureur du roi à Rouen. *B.*
« Indre-et-Loire. Girod de l'Ain. *B.* 2.
« Calvados. Lisieux. Fleuriet la Touzerie. *B.*
« Manche. Briqueville. *B.*
« Gard. Tulon, ex-secrétaire général, destitué. *B.* — Lascours. *M.* 2. — Chabaud-Latour. *M.* 2.
« Nièvre. Lépine, *B.* contre Dupin aîné, *M.*
« Corrèze. Lacoste. *B.* 2. — Gauthier, maire de Vaugirard, près Paris, *B.* 2.

S. D.

—

« Les Amours du Palais-Royal. » — La *Revue des Autographes* de mars dernier (n° 15), annonçant un manuscrit ainsi intitulé et relatif à Louis XIV et à Mlle de La Vallière, ajoute : « Ce manuscrit est « original, et très-probablement inédit. »

Inédit, très-assurément non. C'est un de ces nombreux petits romans historico-satyriques, qui forment comme le cortége du trop fameux livre de Bussy. Celui-ci a été souvent imprimé sous ces titres : *Histoire du Palais-Royal*, *le Palais-Royal* ou les *Amours de Mme de La Vallière;* et, sans s'arrêter au détail des éditions anciennes (Voy. Brunet, t. I, col. 244), il suffit de rappeler ici qu'il a été réimprimé par les soins de M. Livet dans la *Bibliothèque elzévirienne* de M. P. Jannet : *Histoire amoureuse des Gaules*, 3 vol., 1856-57. — L'extrait du manuscrit que donne la *Revue des Autographes*, se trouve mot pour mot au t. II, p. 39 et suiv. de cette réimpression. Alf. de Courtois.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13 — 1869.

Dictionnaire de Samuel Pitiscus (Paris, 1765), aux mots : *Dii viales*, on verra que les Grecs furent les maîtres des Romains dans le culte superstitieux qu'ils rendirent aux dieux, et que, de tous ces peuples, les Athéniens furent ceux qui montrèrent le plus de zèle pour leurs idoles, auxquelles ils avaient élevé une infinité de temples, tant à la ville qu'à la campagne : que cependant les philosophes avaient des idées confuses d'un vrai Dieu, et que c'est sur cette sorte de connaissance vague que l'on avait érigé, dans Athènes, le célèbre autel consacré *au dieu inconnu*.

M. Berthoud a donc pris Rome pour Athènes.

(Valmont en Caux). C.-E. Pimont.

—

Ivoire pétrifié, souvenir d'Annibal (II, 713). — A-t-on trouvé des os d'éléphant sur les bords du Rhône? Certainement oui; il y en a eu de trouvés sur la rive droite en amont de la petite ville de La Voulte, à peu près en face de Valence et non loin de l'endroit où la Drôme tombe au Rhône. Comme je passais par là, en 1857, le fait m'a été affirmé par un très intelligent habitant de La Voulte, le docteur Fuzier. Je crois même qu'un antiquaire du pays a publié une dissertation sur ces ossements, qu'il a rapportés, en effet, au passage d'Annibal, mais qui me sembleraient mieux convenir à la bataille de Bituit contre les Romains, laquelle eut lieu un siècle plus tard. H.-L. B.

—

Dîners de fondation (II, 714). — Un dîner avait lieu tous les lundis, au restaurant Grossetête, les convives sociétaires étant MM. Berlioz, Fiorentino, Alexandre, Nogent-Saint-Laurens, Battaille, Bressant et Carvalho. C'est M. de Villemessant qui l'a baptisé du nom de *Société des Bénisseurs*, parce que, disait-il, « pour eux, il n'y a qu'un compositeur, Berlioz; qu'un feuilletoniste, Fiorentino; qu'un facteur d'orgues, Alexandre; qu'un avocat, Nogent-Saint-Laurens; qu'un chanteur de style, Battaille; qu'un jeune premier, Bressant; qu'un directeur de théâtre, Carvalho. » Il écrivait ceci dans *le Figaro* du 12 nov. 1863, où, sous le titre de la *Société des Bénisseurs*, il *éreintait* assez agréablement l'opéra *les Troyens*. Ce dîner des *Bénisseurs*, car le nom leur en était resté, n'existe plus, croyons-nous.

La Fourchette Harmonique est un dîner dont les membres sont exclusivement *critiques* ou *écrivains musiciens*. L'article unique des statuts interdit l'admission, comme membres titulaires, des compositeurs de musique militants. Cette réunion a eu pour initiateurs MM. Albert de Lasalle et Er. Thoinan; ses autres membres sont MM. Alexis Azevedo, Arthur Pougin, F. de Villars, Filipi, etc., etc. On y parle évidemment de musique, et beaucoup, mais on n'en rit pas moins à gorge déployée, en *tutti* et *fortissimo*.

L'Événement, du 10 janv. 1866, contient quelques détails sur des dîners d'artistes dramatiques. Les *Gnouf Gnouf* (artistes du théâtre du Palais-Royal), la *Gousse* (théâtre du Vaudeville), etc., etc.

N. X.

—

Descartes, Armoricain (II, 715).— Piron a eu mieux qu'un *prétexte* pour appeler Descartes *l'Honneur de l'Armorique*. Le père de notre philosophe était conseiller au Parlement de Rennes, où il demeurait habituellement. La peste s'y étant déclarée, sa mère s'était retirée momentanément en Touraine, et le hasard voulut qu'elle y donnât le jour au futur auteur de *la Méthode*. Mais celui-ci a passé la plus grande partie de son enfance dans la capitale de la Bretagne, et des membres de sa famille continuèrent à l'habiter, témoin cette Catherine Descartes, qui y est morte en 1706 et qui est connue par deux productions poétiques consacrées à la mémoire de son oncle. On comprend donc parfaitement que la Bretagne dispute à la Touraine la gloire de compter *le grand René* au nombre de ses enfants.

(Strasbourg). T. R.

—

Lieu et date de la naissance de Jeanne Vaubernier (II, 716). — La réponse à cette question se trouve dans le volume que j'ai publié : *Curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XIV, et Louis XV*, etc. Je ne puis qu'en extraire ces lignes, si vous le voulez bien, pour ceux de vos lecteurs qui ne le connaissent pas : « Dans l'acte de Mme Du Barry, elle y était dite fille du sieur Jean-Jacques Gomard de Vaubernier, intéressé dans les affaires du Roi. Aussitôt le retour en France, en 1814, du roi Louis XVIII, les héritiers Gomard firent de nombreuses démarches auprès des ministres pour être remis en possession des objets ayant appartenu à Mme Du Barry, et existant dans les établissements publics. Ils se fondaient, pour appuyer leur demande, sur l'acte de naissance de Mme Du Barry, annexé à celui de célébration de son mariage à la paroisse de St-Laurent, ainsi conçu :

Extrait des registres de baptême de la paroisse de Vaucouleurs, diocèse de Touls, pour l'année 1746.

Jeanne, fille de *Jean-Jacques Gomard de Vaubernier* et d'*Anne Bécu,* dite *Quantigny,* est née le 19 août 1746, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain Joseph *De Mange,* et pour marraine Jeanne *De Birabin*, qui ont signé avec moi : L. Gaon, vicaire de Vaucouleurs;

Joseph De Mange, et Jeanne De Birabin. — Je soussigné, prêtre-curé de la paroisse et ville de Vaucouleurs, diocèse de Touls, certifie à qui il appartient, vu le présent extrait conforme à l'original. — A Vaucouleurs, ce 4 juillet 1759. L. P. Dubois. — Et plus bas : Nous, C.-F. Duparge, licencié ès-lois, conseiller du Roi, commissaire enquesteur-examinateur en la ville et prévôté de Vaucouleurs, faisant les fonctions de M. le Président Prevost, absent, certifions que les écriture et signature ci-dessus sont du sieur Dubois, curé de Vaucouleurs, et que foy y est et doit y être ajoutée. En témoignage de quoi nous avons signé les présentes et scellé de notre cachet. A Vaucouleurs, ce 4 juillet 1759. Signé, Duparge, avec paraphe; approuvé l'écriture, Duparge.

« Après beaucoup de démarches infructueuses, et après avoir présenté au ministre des finances un acte de notoriété constatant que le sieur Philibert Gomard, frère de Gomard de Vaubernier, père de Mme Du Barry, étant le plus proche parent de la comtesse à l'heure de sa mort, était son héritier, le même acte établissant leur filiation comme héritiers directs du sieur Philibert Gomard, le ministre les autorisa à faire retirer de la Préfecture de Seine-et-Oise les papiers de Mme Du Barry, déposés aux archives lors du séquestre mis sur ses biens en 1793. — Malgré toutes leurs demandes, ces héritiers n'avaient encore rien recueilli de la succession de Mme Du Barry, lorsque fut rendue, le 17 avril 1825, la loi d'indemnité des biens des émigrés. — A l'époque de sa mort, Mme Du Barry ne possédait aucun immeuble, et, par conséquent, ses héritiers n'avaient rien à réclamer de l'indemnité. Mais on se rappela alors que, par son testament fait à Orléans quelques jours avant les massacres de Versailles, M. de Brissac, avait légué 300,000 fr. à Mme Du Barry, et l'on réclama de la famille de Mortemart, héritière du duc, et qui avait une part considérable dans la liquidation du milliard d'indemnité, l'exécution du legs fait au profit de Mme Du Barry. — Jusque-là, les héritiers Gomard s'étaient seuls présentés. Mais lorsqu'il se fut agi du legs du duc de Brissac, les héritiers *Bécu*, c'est-à-dire ceux du côté maternel, vinrent, non-seulement pour entrer en partage, mais contestèrent même aux Gomard leur titre d'héritiers de Mme Du Barry. — Les Gomard appuyaient leurs prétentions à l'héritage de Mme Du Barry sur l'acte de naissance déposé à la paroisse St-Laurent, reconnaissant comme père de Mme Du Barry *Jean-Jacques Gomard de Vaubernier*. Les *Bécu* attaquèrent cet acte comme faux, et présentèrent un autre acte de naissance, levé par eux sur les registres de l'état civil de la ville de Vaucouleurs, le 25 sept. 1827, constatant que Mme Du Barry était *fille naturelle de Anne Bécu*, et que, par conséquent, les héritiers *Gomard* n'avaient aucun droit dans cette succession. — De là, procès entre les deux branches et jugement du tribunal civil de première instance de la Seine, du 9 janvier 1829, confirmé par arrêt de la Cour royale de Paris du 22 février 1830, qui donne gain de cause aux *Bécu*, et les reconnaît comme seuls héritiers de Mme Du Barry. — La cause de ce faux acte de naissance s'explique aisément. Mme Du Barry était la maîtresse du Roi. Le mariage lui donnait un nom et allait lui permettre d'arriver aux plus grandes faveurs. Mais il fallait un peu flatter la vanité des Du Barry, et d'ailleurs Louis XV n'aurait-il pas eu quelque répugnance à conserver pour maîtresse, quoique comtesse, la bâtarde d'une pauvre fille de campagne? — Il est probable que celui qui joua le rôle le plus important dans la fabrication de cet acte fut l'abbé *Gomard*, aumônier du Roi, qui figura à la célébration du mariage de Mme Du Barry, comme fondé de pouvoir de sa mère et de *Rançon*, son beau-père. — Depuis longtemps cet abbé était lié avec Rançon et sa femme, et les pamphlets du temps disent qu'il connaissait très bien le père de Mme Du Barry; il était, de plus, intime avec Lebel, le valet de chambre de Louis XV, et avec le comte Jean Du Barry. On peut donc supposer que ce fut lui qui fit placer dans cet acte le nom de son propre frère Jean-Jacques Gomard, mort depuis longtemps, comme père de *Jeanne Bécu*, et en fit ainsi une fille légitime. — Il est curieux, au reste, d'examiner les transformations que l'on fit subir à l'acte primitif que voici :

Extrait des registres de l'état civil de la ville de Vaucouleurs, déposés aux archives du tribunal de première instance séant à Saint-Mihiel (Meuse).

Jeanne, fille naturelle d'Anne Béqus, dite Quantiny, est née le 19e aoust de l'an 1743, et a été baptisée le même jour. Elle a eu pour parrain Joseph Demange, et pour marraine Jeanne Birabin, qui ont signé avec moy.

Les signatures sont ainsi apposées sur l'acte :
Jeanne Birabine. L. Galon, vic. de Vau.
Joseph Demange.

Pour copie collationnée sur la seconde minute déposée aux Archives. — Saint-Mihiel, le 25 septembre 1827. Le commis-greffier, François.

D'abord, et c'était la partie essentielle, on donne un père à la fille naturelle; et, comme le nom de *Gomard* tout court est encore bien bourgeois, on y ajoute celui de *Vaubernier*. Puis, comme le parrain et la marraine doivent être à la hauteur du père de l'enfant, on fait du simple Joseph *Demange*, Monsieur Joseph *De Mange*, avec une particule, et de Jeanne *Birabin*, qui, suivant l'usage de la campagne, est appelée *la Birabine*, et signe comme on est dans l'habitude de l'appeler, on fait Madame *De Birabin*. Enfin, comme il

paraîtra plus agréable au Roi de lui donner pour maîtresse une *Demoiselle noble et mineure* qu'une *fille naturelle et majeure*, on retranche trois ans de l'acte primitif, et on fait naître Mme Du Barry le 19 août 1746, au lieu du 19 août 1743. — Après l'arrêt de la Cour Royale de Paris qui frappa de faux l'acte de naissance déposé à l'église de St-Laurent, et reconnut les *Bécu* comme seuls héritiers de Mme Du Barry, ceux-ci continuèrent à attaquer la famille de Mortemart pour l'exécution du legs de M. De Brissac. Le procès dura jusqu'à la fin de 1833. Enfin les héritiers *Bécu* s'entendirent avec la famille de Mortemart sur la somme à recevoir; mais elle leur profita peu et fut presque entièrement absorbée par les créanciers de Mme Du Barry et par les frais du procès. (Versailles.) LE ROI.

— Jeanne Vaubernier... n'a jamais existé. Cela ne veut pas dire que Mme du Barry n'a pas été mariée sous le nom de Jeanne Gomard de Vaubernier, nom qui lui a été conservé dans les mille pamphlets du temps, dans ses prétendus Mémoires, attribués à M. Damas Hinard, et jusques dans des ouvrages sérieux, tels que la *Biographie univ.* qui lui a consacré un article écrit par le comte de Salaberry. — On lui a donné aussi le nom de *Lange* et même de *Lange de la Vauvenardière*, nom d'un oncle qui devait être son parrain, mais qui aurait cédé cet honneur à un riche financier, M. Billard du Monceau, lequel aurait choisi pour marraine Mme du Breuil, femme d'un directeur des Aides. Dumouriez dit, dans ses Mémoires, qu'elle était fille d'un commis aux barrières. — On a imprimé que Vaubernier son père était d'une petite noblesse sans fortune, et que sa mère, du nom de l'Ecluse, appartenait à la famille de Jeanne d'Arc. Mais besoin n'est de résumer ici toutes les suppositions qui ont eu cours. La vérité vraie a échappé à l'attention publique dans les articles très curieux de la *Gazette des Tribunaux* des 4 juillet, 5, 11 et 27 août 1833. Elle est exposée avec beaucoup d'intérêt dans les *Curiosités historiques* de M. J. A. Le Roi, conservateur de la Bibliothèque de Versailles (1864). — C'est sur d'autres documents, parfaitement conformes à ceux dont s'est servi M. Le Roi, que la présente réponse est adressée à l'*Intermédiaire*. La plume qui trace ces lignes écrivait, il y a trente-huit ans, un rapport sur plusieurs demandes en indemnité d'émigrés présentées à la préfecture de Seine-et-Oise par les nombreux prétendants droit à l'héritage de Mme du Barry. Tous les Gomard, tous les Langes, quelques Husson, des du Barry même, d'autres familles aussi étaient accourues au partage. Il en était venu de Vaucouleurs surtout, de Bar-le-Duc, de Meaux, de Toulouse, de Strasbourg, de Lunéville, de Rigny-la-Salle, de Rigny-Saint-Martin, de Toul, de Saint-Germain en Laye, d'autres lieux encore. Il y avait parmi eux un menuisier, un tisserand, un manœuvre, un marchand, un cultivateur, un bonnetier, un aubergiste, un huissier, un greffier de justice de paix, un capitaine d'infanterie et deux dames d'âge mûr, pensionnaires de la liste civile, logées au château de Versailles, tous convaincus qu'ils avaient des trésors à se disputer. — Avant d'attribuer les parts d'héritage, il fallait décider quels étaient les véritables héritiers. Ce fut à la justice civile à prononcer. On lui soumit une masse de documents, et elle statua au profit de la dynastie des Bécu. — Jeanne Bécu était le vrai nom de Mme du Barry. — Au profit, avons-nous dit; non, il n'y eut pas de profit, sauf l'honneur, si l'honneur fut de la partie, d'avoir cause gagnée. Après des frais considérables, le résultat net fut, pour parler la langue des liquidations, un très fort excédant du passif sur l'actif. — Puisqu'il a été donné de recueillir cette miette de l'histoire, établissons ici la généalogie authentique de Mme de Barry, en remontant deux degrés plus haut que ne l'a fait M. Le Roi dans ses *Curiosités historiques*, si véritablement curieuses.

Le 10 novembre 1681, Fabien Bécu, domicilié aux Porcherons, fils de Jean Bécu, maître serrurier de la paroisse Saint-Gervais de Paris, épousait Séverine Bourrée, veuve de François de Monchy, écuyer, sieur de Bretigny. Il n'est pas défendu de supposer que le sieur de Bretigny avait laissé pour veuve sa cuisinière qui s'empressait de retourner aux fourneaux. — Séverine Bourrée, accouchée d'une fille le 24 janvier 1683, mourut le 1er mars suivant. — Dix ans plus tard, nous retrouvons à Vaucouleurs Fabien Bécu. Il est officier de bouche de M. de Boreté, et, le 22 décembre 1693, il épousa Anne Husson. De ce second mariage il donne à Marie Jeanne, sa fille du premier lit, sept frères et sœurs, Charles, Jean, Marguerite, François, Nicolas, Ursule et Anne. Dans l'acte de naissance d'Anne, 16 avril 1713, à Vaucouleurs, Fabien Bécu est tout simplement qualifié cuisinier. — Trente ans après, le registre de la paroisse de Vaucouleurs recevait l'acte suivant :

Jeanne, fille naturelle d'Anne Bécu, dite Quantigny, est née le 19e août 1743; a été baptisée le même jour; a eu pour parrain Joseph Demange, et pour marraine Jeanne Birabin, qui ont signé avec moi : L. GAHON, vic. de Vaucouleurs, Joseph DEMANGE, Jeanne BIRABIN.

Tel est l'acte qui a reçu la consécration d'un arrêt judiciaire; mais, le 1er septembre 1768, lorsque la bénédiction nuptiale fut donnée à Guillaume du Barry, dans l'église Saint-Laurent, paroisse sur laquelle la fiancée demeurait depuis plus d'un an,

où l'on venait d'allumer un énorme feu de bois. La chaleur devint bientôt intolérable, et le roi dit aux courtisans de retirer quelques bûches et de reculer son fauteuil; mais, comme le duc d'Ussède, grand boute-feu de la couronne, comme le grand chambellan, n'étaient pas là, personne ne voulut prendre la responsabilité de pareilles infractions à l'étiquette; bref, comme il était défendu, sous peine de mort, de toucher à la personne sacrée du roi, les courtisans le laissèrent rôtir tranquillement. Quant le boute-feu et le chambellan arrivèrent, le roi était mourant et il ne survécut que jusqu'au lendemain. » Les chercheurs de *l'Intermédiaire,* en éclaircissant ce point d'histoire, pourraient-ils me dire, si de nos jours, dans une cour d'Europe, à celle de France, par exemple, un courtisan pousserait le fanatisme de l'étiquette jusqu'à laisser cuire à point son souverain? En admettant même ce respect pour les *us* de cour, je ne pense pas que le souverain s'opposât à ce qu'un courtisan se mît devant lui pour rôtir à sa place, et ce serait alors entre courtisans une lutte acharnée à qui grillerait le premier!

Sous Charles II, petit-fils de Philippe III, la tolérance en matière d'étiquette ne paraît pas avoir fait de sensibles progrès. J'en appelle encore aux collaborateurs de *l'Intermédiaire* pour savoir si l'anecdote suivante, rapportée, elle aussi, par des écrivains sérieux, est vraie.

« Tout individu qui avait touché le pied de la reine, pour quelque raison que ce fût, était puni de mort. La femme de Charles II, faisant un jour à cheval une promenade avec quelques dames d'honneur, est tout à coup renversée, et son pied étant resté pris dans l'étrier, est traînée sur le pavé. La foule regardait ce triste spectacle, mais n'osait porter secours à la reine à cause de l'étiquette; elle allait infailliblement périr, si deux officiers français, qui se trouvaient là par hasard, ne se fussent dévoués pour la sauver : l'un se jette à la bride du cheval et l'arrête, pendant que l'autre parvient à dégager le pied de la reine, qui en fut quitte pour quelques contusions. Les deux officiers s'éclipsèrent au plus vite et bien leur en prit, car la reine ne parvint à obtenir leur grâce auprès du roi qu'avec la plus grande peine, et encore nos deux officiers durent-ils quitter l'Espagne dans le plus bref délai. »

(Gray.) TH. PASQUIER.

—

Béranger et Louis XVIII. — Est-il vrai, comme le dit M. Paul Boiteau (*Vie de Béranger*, p. 88), que Louis XVIII mourut avec les chansons de Béranger sur sa table de nuit? Dr LEJEUNE.

—

L'exactitude est la politesse des rois. — Où et quand ce mot aurait-il été prononcé par Louis XVIII? H. TIEDEMAN.

—

Garde des rôles des offices de France et marchand de vin privilégié de la cour et suite du roy. — Pourrait-on me donner des renseignements sur cette charge et sur ce titre? A. NALIS.

—

Abbaye de Cluny, en Bourgogne. — Existe-t-il encore des registres de l'abbaye de Cluny, dans le Mâconnais en Bourgogne, et fallait-il être noble pour devenir chanoine de cette abbaye?

(Amsterdam.) M. E.

—

Collégiale de Mantes et collégiale de Saint-Maimbœuf d'Angers. — Quelques informations sur ces deux collégiales, s'il vous plaît? A. N.

—

Eglise de Saint-Herbeland, « alias » Herbland de Rouen. — Quelques renseignements sur cette église? A. N.

—

Sieyès et la Division de la France. — L'abbé Sieyès est-il réellement, comme on le dit, le promoteur de la division de la France en départements?

(Clermont.) F. M.

—

Noms romains et grecs pendant la Révolution. — A quelle époque précise de la Révolution française a-t-on commencé à changer les prénoms d'usage en prénoms romains ou grecs, tels que Brutus, Aristide, Publicola, etc.? Existe-t-il une disposition législative qui ait prescrit ou autorisé ces changements? (Clermont.) F. M.

—

Cartes et Médailles des Conventionnels. — De quelle couleur étaient les diverses cartes officielles, typographiées, que portaient sur eux les membres de la Convention nationale, pour établir leur identité, entrer dans la salle des séances, etc.?

Chacune de ces cartes devait-elle, de droit, être revêtue de la signature autographe ou de la *griffe* du député auquel elle appartenait?

Combien d'émissions différentes en fut-il effectué par le gouvernement?

Je connais deux dessins de ces cartes historiques, entièrement dissemblables. En existe-t-il un plus grand nombre? L'une et l'autre carte sont de forme ronde. La première, dessinée et gravée par *Sergent*, porte, pour type : *une statue de la République assise, tenant dans ses bras un*

Champagne.) — « Cest est li bers dont je parlai a toi, cist iert sires sur mun pople. » (*Livre des Rois*, traduit en français du XII[e] siècle, publié par M. Leroux de Lincy. Paris, 1841, p. 31.) — « Dunc dist Samuel al pople : Veez quel barun nostre sire ad eslit. » (*Ibid.* p. 85.) » — « Or eurent-ils affection et devotion d'aller en pelerinage au baron saint Jacques. » (Froissart, t. III, p. 30.) Rapprochant ces passages de celui indiqué par M. M., « *les trois barons*, » on peut conclure que cette qualification exprime l'idée de puissance, de noblesse, qui s'attache naturellement à la royauté. E. Q.

— Le germanique *bahr*, le latin *vir*, l'espagnol *varon*, donnent le sens assez exact du mot *baron*, aux époques où il ne servait pas encore exclusivement à désigner une dignité féodale. Le roi d'Aragon Jacques I[er], dans sa Chronique écrite en idiome catalan (XIII[e] siècle), emploie le mot *barons*, en s'adressant à une réunion de bourgeois. Homme, homme fait, homme par excellence, homme fort, homme puissant, homme plus fort et plus puissant que les autres, telles sont les nuances par lesquelles a dû passer le mot *baron*, avant d'acquérir sa signification spécialement féodale. C. de T.

—

Etymologie d'Aliboron (II, 740). — En plein XVIII[e] siècle, un des Quarante, d'ailleurs avocat au Parlement de Paris, assistait dans la chapelle qui est aujourd'hui celle du lycée Louis-le-Grand, à un exercice des écoliers des Jésuites et il lui arriva de laisser échapper des paroles peu mesurées. Un Rév. Père lui ayant rappelé la sainteté du lieux, Barbier répondit : « Si locus est *sacrus*, quare exponitis?... » Le barbarisme *sacrus* courut sur l'heure de bouche en bouche, et le nom d'*avocat sacrus* resta désormais à l'éloquent, courageux et ingénieux auteur des *Sentiments de Cléanthe sur les entretiens d'Ariste et d'Eugène*. Cette anecdote avérée, reculez-la de deux siècles; transportez-la au XV[e] siècle et même au delà. Un passe-Cicéron est là qui pérore en latin; il défend un client prévenu de plusieurs crimes qui auraient été commis à des jours et en des lieux différents. Le premier soin du patron est de prouver qu'aux heures indiquées l'accusé était *ailleurs;* il constate l'*alibi*, il établit les *alibi*. Mais, peu versé, je suppose, dans la belle langue, il prend l'adverbe *alibi* pour une forme déclinable; il la rattache à un chimérique *alibus*, génit. *alibi*, et il dit, avec un aplomb de Gautier-Garguille : « Vobis, judices, affero *aliborum* argumenta. » Et c'est ainsi qu'à dater de ce jour, ou plutôt de ce barbarisme, le nom d'*Aliboron* est devenu le sien. Chez les Allemands, Aliboron a jusqu'à trois acceptions, mais toutes trois conformes à la racine *alibi*. Un aliboron, c'est, au delà du Rhin, ce que nous appelons un fin renard, un maître gonin, ayant plus d'un terrier, ne se laissant jamais saisir, et qui, au moment où vous espérez le prendre ici, est toujours *ailleurs :* « Ein listiger Gast, der allezeit eine Ausflucht weiss; listiger Fuchs, der sich nicht leich fangen lesst, oder der mehr als ein Loch hat. » C'est donc, au figuré comme au propre, une fine mouche qui, pour échapper à qui la poursuit, trouve moyen de se réfugier sans cesse d'une *place* dans une *autre* : « Durch triebener Vogel. » En second lieu, un aliboron est un quidam dont la prétention est de tout savoir et de tout comprendre, mais dont l'esprit est toujours *ailleurs* qu'où il faut : « Der alles wissen und verstehen will. » Enfin aliboron se dit de la monture des belles, de ce quadrupède, qui est dans l'espèce animale ce que fut maître Aliboron dans l'espèce des robins. En vérité, ces Germains, « dont on dit tant de mal, ont du bon quelquefois. »

J. Palma.

— Parmi les philosophes scolastiques dont le nom se rapprocherait du mot Aliboron, je ne vois guère que Salomon ben Gabirol, savant docteur arabe, fort célèbre au moyen âge, et qui est toujours appelé *Avicébron* ou *Avicobron*. Cette dernière forme, la plus fréquente, se trouve, entre autres, dans le Cartulaire de Notre-Dame de Paris (voy. *Livre noir*). Avicoiron, dont le véritable nom a été récemment découvert par M. Munk, est souvent cité dans les œuvres de St.-Thomas, de Guillaume d'Auvergne, etc. *Avicobron* et *Aliboron* pourraient bien être de la même famille. On a souvent été chercher des étymologies plus loin. Alf. Frank.

—

L'ordre de la Félicité (II, 741). — Cet Ordre existait à Paris vers le milieu du siècle dernier. C'est une de ces associations clandestines dont il reste peu de traces et qui avaient des motifs pour fuir le grand jour. Dulaure a fait mention de l'Ordre de la Félicité (t. V de son *Histoire de Paris*); des termes de marine cachaient le scandale des idées, mais la clef est facile à trouver. Il existe quelques livrets devenus rares : le *Formulaire du cérémonial en usage dans l'ordre de la Félicité*, 1745; l'*Anthropophile ou le secret et les mystères de la Félicité dévoilés*, Arctopolis (Paris), 1746; l'*Ordre de la Félicité*, à Babiole, 1746, in-12; l'*Ordre hermaphrodite, ou les Secrets de la sublime Félicité*, 1748; *Moyen de monter au plus haut grade de la marine*, in-12. Voir d'ailleurs la *Bibliographie des livres relatifs aux femmes, au mariage*, etc. Paris, 1863, col. 639. On rencontrera des détails assez étendus sur

« Dieu bénit les nombreuses familles. » — Quel est le créateur de cette phrase consacrée, stéréotypée et si solidement clichée : « *Dieu bénit les nombreuses familles*, » donnée éternellement, comme fiche de consolation, aux malheureux *pères et mères* trop prodigues de progéniture?
B.

—

Les cornes du Diable. — Pourquoi représente-t-on toujours le diable avec des cornes? Q.

—

Faire la Belle. — *L'Intermédiaire* a demandé (III, 546) quelle est l'origine de l'expression : *Faire Charlemagne.* — A mon tour je lui demanderai d'où vient une autre locution familière à tous les joueurs : *Jouer la Belle*, *faire la Belle*, pour dire prendre une dernière revanche, jouer une partie décisive de la victoire, quand les gains des deux joueurs sont *ex æquo*. U.

—

Noël. — Quel est historiquement et étymologiquement l'origine de ce mot; en d'autres termes, comment de *Natalis* a-t-on formé Noël, et quel est le plus ancien document écrit où l'on trouve ce cri de joie en l'honneur des anciens rois de France? Question simple en apparence et qui n'est peut-être pas indigne des savants correspondants de *l'Intermédiaire*.
L'abbé V. Dufour.

—

Etre le dindon de la farce. — Quelle est donc l'origine de cette sorte de proverbe?
G. R.

—

Fil d'archal. — Quelle est l'origine du nom du fil métallique ainsi appelé? P.

—

« Les Délassements du père Gérard, jeu national. » — En quoi consistait le jeu annoncé ainsi au verso du faux titre de l'*Almanach historique de la Révolution française* pour 1792, par M. J.-P. Rabaut :

« On trouve chez les mêmes libraires : *Les Délassements du père Gérard*, ou la poule de Henri IV mise au pot en 1792 : *jeu national* à la portée de tout le monde, et propre à faire connaître à toutes les classes de la société, les avantages et les bienfaits de la révolution et de la Constitution. Ce jeu, principalement destiné à instruire les habitants des campagnes, se vend par paquets de 20 exemplaires, à raison de 5 livres, et de 6 livres franc de port. Les lettres et l'argent doivent être affranchis (*sic*). » N.-D.

—

Abraham Patras. — On sait que ce personnage a été le 24me gouverneur des Indes Néerlandaises. Existe-t-il quelque part des documents inédits qui le concernent? A. C.

—

Généalogies Marcel, Corbie, de Laistre, de Béthisy, Phélippes et de la Garmoise. — Pourrait-on m'indiquer :

1° Les armes de la famille *Marcel*, les parents *d'Etienne Marcel*, prévôt des marchands, tué en 1358, et le nom de sa femme.

2° Les armes de la famille *de Corbie*. Le nom de la femme de *Robert de Corbie* et celui de la femme de son fils *Arnaud de Corbie*, chancelier de France, mort en 1413.

3° Les armes de la famille de *Laistre*. Les ascendants d'*Eustache de Laistre*, chancelier de France, gendre d'Arnaud de Corbie, mort en 1420.

4° Les armes de la famille *de Béthisy*, les ascendants et la femme de *Jean de Béthisy*, dont la fille *Marie* épousa *Jean Luillier*, avocat général au Parlement, mort le 22 février 1468.

5° Les armes des familles *Phélippes* et de *la Garmoise* et les ascendants de *Jacquinot Phélippes*, seigneur de Landreville, et de *Catherine de la Garmoise*, dont la fille *Catherine Phélippes* épousa *Armand* ou *Arnaud Luillier*, seigneur de Vé en Valois et de St-Mesmin près Troyes, trésorier de Carcassonne en 1465.

(Amsterdam.) M. E.

—

Le géographe Nicolas de Nicolay. — Connaît-on, en Europe, d'autres manuscrits et d'autres cartes géographiques de Nicolas de Nicolay, géographe de Charles IX, auteur des *Pérégrinations orientales*, que ceux qui sont conservés à la Bibliothèque Impériale de Paris et à la Bibliothèque Mazarine? Existe-t-il des lettres et un portrait de ce personnage? A. C.

—

Benicourt, Boucot, Flory de Lessart, de Rouville, Toynard, Surbeck. — Puisque tu renais, ô *Intermédiaire*, plus jeune et plus vivace que jamais (pour la plus grande félicité des chercheurs), je me hâte de demander, par ton entremise, à mes coabonnés, quelques renseignements biographiques et historiques sur les personnages suivants :

1° *Bénicourt*, un des affidés du cardinal de Richelieu, Dulaure en parle, mais brièvement à propos de Bagneux, près Paris.

2° *Boucot* (*Claude*), conseiller du Roi.

3° *Flory de Lessart* (André), président des trésoriers de France.

4° *Rouville* (*Comtesse de*), Marie de Béthune.

5° *Toynard*, fermier général.
6° *Surbeck*, (Eugène-Pierre de).
A. NALIS.

—

Harleston, graveur anglais. — Les répertoires français omettent le nom de ce graveur sur la personnalité duquel je désirerais avoir quelques renseignements, il a gravé sous le titre des *Amours champêtres* et des *Amants surpris*, deux copies exactes des estampes de Choffard d'après Lafrensen, connues sous les noms de *la Leçon d'amour* et de *la Fille querellée par sa mère*. H.

—

Chanteurs de la Comédie-Italienne. — Quels sont les acteurs chantants en 1784 les deux rôles principaux des *Sabots* de Sedaine et Duni à ce théâtre?

Une scène de cette comédie à ariettes où ils figurent tous deux, a été gravée en 1784 par Couchi, d'après une gouache de Lafrensen; les deux personnages de l'estampe sont sans doute des portraits. Celle-ci est dédiée au comte de Pons-Saint-Maurice; ce personnage avait probablement la gouache dans son cabinet; est-il connu comme amateur? H. R.

—

Une nouvelle édition du « Dictionnaire » de Barbier. — Pourrait-on savoir si quelque littérateur ou bibliographe français prépare, en ce moment, les matériaux d'une *troisième édition*, remaniée, corrigée et considérablement complétée de l'excellent *Dictionnaire des Anonymes et Pseudonymes* de A.-A. Barbier, et à quelle époque paraîtrait cette *nouvelle édition*, si généralement demandée par tous les véritables amis des livres? La dernière, déjà ancienne (1822-1827), quoique imprimée sur un papier détestable, remplie d'*additions* et de *suppléments* qui la rendent fort incommode, et bien peu au courant de la science actuelle, atteint aujourd'hui des prix relativement fort élevés (et *inabordables* pour plus d'un travailleur!) lorsque de rares exemplaires apparaissent de loin en loin dans les ventes publiques. Il serait bien à souhaiter que quelque savant érudit de nos jours pût refondre, coordonner à nouveau en un seul corps d'ouvrage et compléter par des recherches récentes qui lui fussent propres, tous les grands travaux bibliographiques sur cette matière, précédemment publiés par Barbier, Quérard, MM. Jos. et Edmond de Manne, etc. A. J.

—

Jérôme Cardan et son époque. — La *Nouvelle biographie générale*, de Didot, t. VIII, paru en 1855, (article CARDAN (Jérôme), signé Victorien Sardou, indique au nombre des sources où l'on a puisé pour cet article, l'édition intitulée : J. CROSSLEY, *The Life and times of Cardan, Londres* 1836, 2 *vol. in*-8°.

On demande à acquérir cet ouvrage, et l'on prie le lecteur de *l'Intermédiaire* qui en posséderait un exemplaire, de vouloir bien en indiquer le plus exactement possible le titre, le nom d'éditeur et la date d'impression, au Bureau de *l'Intermédiaire* (maison Cherbuliez, rue de Seine, 33), en indiquant aussi le prix qu'il en désire, dans le cas où il consentirait à le céder.
E. J.

Réponses.

Le peintre Bouillon (II, 53). — J'ai trouvé deux tableautins de cet artiste tournaisien, qui fut, dit-on, le maître de Philippe de Champaigne, — de Michel Bouillon. Ce sont deux pendants sur cuivre, sujets de fleurs (roses et tulipes dans un vase de cristal globuleux). Tous deux portent la date de 1650 et sont signés M. BOUILLON. Je suis assez de l'avis de notre aimable et savant coabonné W. B., qui, dans ses notes intimes, dit de lui : *Plus fort que Baptiste*. C'est du moins un talent plus franc, plus simple et de moins d'apparat. Car je ne vois pas la nécessité de tant faire *poser* les fleurs. Elles s'en passent très-bien et n'en ont que meilleure mine.
JACQUES D.

—

La marquise de Langeac (IV, 39). — Les mémoires du temps nous la représentent comme une aventurière, adultère, quelque peu bigame, et faisant, avec un certain chevalier d'Arc, le joli trafic des lettres de cachet à 25 louis pièce, sous le ministère de son amant, le duc de La Vrillière, auquel un plaisant donnait pour blason une girouette, avec cette devise : *Quocumque spirat, obsequor*. Quand celui-ci en fit sa maîtresse, elle était la femme d'un sieur Sabatin, homme de peu de chose comme elle, dit la *Correspondance secrète*. On fit partir ce mari pour les Iles, puis on répandit le bruit de sa mort, de sorte que La Vrillière, désireux de donner un père titré à ses enfants adultérins, fit épouser la soi-disant veuve Sabatin par un vieux gentilhomme ruiné, le marquis de Langeac. Ces enfants ne mentirent point à leur origine; les aventures du chevalier de Langeac et de sa sœur, la marquise de Chambonas, défrayèrent plus d'une fois la chronique scandaleuse sous Louis XVI. (Auch.) H. VIENNE.

—

La messe de la Pie (IV, 152). — M. C. L. a donné quelques fragments d'une chan-

son poitevine analogue à ce sujet. Cette chanson a été recueillie et annotée par M. Jérôme Bujeaud dans son ouvrage sur les Chants populaires de l'Ouest, publiés à la librairie Clouzot, (à Niort), 1866, 2 vol. in-8°. Je vous la transcris en entier.

LE PETIT AGEASSON.

I.

Au printemps la mère ageasse, (*bis*)
A fait nic dans n'in bouesson,
La Pibole,
A fait nic dans n'in bouesson,
Pibolon.

II.

Alle y couvit troës semaines, (*bis*)
Troës semaines tot au long,
La Pibole,
Troës semaines tot au long,
Pibolon.

III.

Dreit au bout daux troës semaines, (*bis*)
O vindgit in ageasson,
La Pibole,
O vindgit in ageasson,
Pibolon.

IV.

Quand l'ageasson int daux ales, (*bis*)
Glie volit sus les maisons,
La Pibole,
Glie volit sus les maisons,
Pibolon.

V.

Glie chaillit dan-n-ine edgllise, (*bis*)
Dreit au mitan dau sermon,
La Pibole,
Dreit au mitan dau sermon,
Pibolon.

VI.

Quand le prêtr' dit: Dominus*se*, (*bis*)
Vobiscum, dit l'ageasson,
La Pibole,
Vobiscum, dit l'ageasson,
Pibolon.

VII.

Et le prêtre dit aux aôtres: (*bis*)
Qu'est o tchien qui me répond,
La Pibole,
Qu'est o tchien qui me répond,
Pibolon.

VIII.

Ol est in' petite ageasse, (*bis*)
O ben in p'tit ageasson,
La Pibole,
O ben in p'tit ageasson,
Pibolon.

IX.

J li f'rons faire daux dgeïtres (*bis*)
Et daux petits canaçons (1),
La Pibole,
Et daux petits canaçons,
Pibolon.

(1) Caleçons.

X.

L'envoierons dans tchiés compagnes (*bis*)
Peur prêcher la mission,
La Pibole,
Peur prêcher la mission,
Pibolon.

L. C.

—

Catéchisme de 1806 (IV, 166). — Autre édition à ajouter à la liste de toutes celles qui ont été précédemment indiquées : « *Catéchisme à l'usage de toutes les Eglises de l'Empire Français, Imprimé par ordre de Mgr Charles Brault, évêque de Bayeux. Quatrième édition, augmentée d'une Table des matières contenues en ce livre.* Unus Dominus, una Fides, unum Baptisma. *S. Paul. Epist. ad Ephesios, cap. IV, v. 5. Prix : neuf sous broché. A Bayeux, chez la veuve Nicolle, imprimeur-libraire, rue Saint-Jean.* » Un vol. gr. in-12 de 132 pages (sans date). L'autorisation de l'évêque de Bayeux « d'imprimer, vendre et distribuer dans tout le diocèse » le catéchisme, datée de Bayeux, *le* 14 *mars* 1807, est imprimée sur le verso du titre. — Le texte de ce petit volume (à l'exception des pages 5, 6, 7, contenant le *Mandement de Mgr l'Evêque de Bayeux qui ordonne la publication du Catéchisme*), etc.), est la reproduction intégrale de celui des éditions de Paris.

Je remarque le paragraphe ci-dessous dans ce *Mandement* (page 6) :

« L'Empereur et Roi, N. T. C. F., en ordonnant, par un décret authentique, la publication de ce catéchisme exerce un droit inhérent à sa couronne. Il remplit les fonctions sublimes de défenseur de la foi, de conservateur des canons, d'Evêque extérieur. Il imite le zèle et la foi des illustres Empereurs qu'il a déjà surpassés par ses hauts faits et sa valeur, des Constantin, des Théodose, des Charlemagne, et des plus grands Rois ses prédécesseurs sur le trône de France, dont les lois et les règlements, conformes aux règles ecclésiastiques, ont été adoptés par les Evêques, qui se sont fait un devoir de s'y soumettre, etc. Donné à Bayeux, en notre maison Episcopale, sous notre seing, et le contre-seing de notre secrétaire, le 20 septembre 1806! » (Page 7.) U.

N. B. Le catéchisme de Bayeux, et celui de Paris (original), étaient publiés par les mêmes imprimeurs-libraires (la famille Nicolle).

Ils furent édités l'un et l'autre en deux formats différents (le *petit* et le *grand* in-12), dont la *composition* et les caractères d'impression étaient tout à fait dissemblables.

—

Mentel ou Guttemberg (IV, 183). — Dans ma note relative à *Nicolas Jenson*,

je dis qu'il fut envoyé à *Mayence* par le roi de France pour y prendre connaissance de la découverte de *Guttemberg*. — L'imprimeur a ajouté, entre guillemets, un point d'interrogation; — est-ce un doute quant à *l'inventeur*, ou quant *au lieu* qu'il habitait? Je sais que les Strasbourgeois en revendiquent l'honneur. Voir la statue de Guttemberg par David d'Angers, mais Mayence en possède une aussi, due au ciseau de Thorwaldsen.

On sait effectivement que Guttemberg ou Gutenberg (Jean) qui est supposé être (1) l'inventeur de l'imprimerie, naquit à Mayence, en 1400, d'une famille noble nommée *Sulgeloch zùm Gùtenberg*. Il vint s'établir à Strasbourg vers 1424, et paraît avoir fait dans cette ville les premiers essais du nouvel art, en 1436 ou 1440, en employant des caractères en bois. Après avoir dépensé de grandes sommes dans ses premiers essais, il retourna à Mayence vers 1443, s'y associa, en 1450, à Fust avec lequel il imprima la *Biblia latina*, dite aux quarante-deux lignes.

P. A. L.

—

Les tailleurs pour femmes sont-ils antérieurs au XVIIe siècle? (IV, 188.) — J'ai trouvé dans les comptes des ducs de Bourgogne l'article suivant : Année 1387. — « Travaux exécutés pour faire une taillerie pour Jehan Dipre, tailleur de Mme de Bourgogne. » Dr Lejeune.

—

« **A la Monaco** » (IV, 194). — Pendant plusieurs années, je me suis occupé de l'histoire de la petite principauté de Monaco et de ses princes; j'ai même écrit sur ce sujet deux gros volumes, et j'ai eu le regret de ne trouver nulle part réponse à cette question, que je me suis adressée souvent. Je me joins donc à M. Chaban pour prier celui des correspondants de *l'Intermédiaire* qui aurait été plus heureux que moi, de vouloir bien nous tirer d'embarras. En attendant, je crois pouvoir risquer quelques hypothèses, qui mettront peut-être sur la voie d'une solution.

Les princes de Monaco, après avoir été pendant tout le moyen âge les alliés de la France, après avoir fourni à ce royaume plusieurs amiraux, dont l'un figure à Versailles dans la salle des Amiraux, Rainier Grimaldi, amiral sous Philippe le Bel, rompirent au XVIe siècle avec le roi François Ier, qui avait donné à l'évêque de Grasse, Augustin Grimaldi, alors régent pour son neveu Honoré Ier, mineur, de graves sujets de plainte. Augustin traita avec Charles-Quint, prêta sa forteresse et son port aux Espagnols, et c'est de Monaco que partit la flotte qui appuya le connétable de Bourbon, quand ce prince assiégea Marseille.

(1) Je dis supposé, parce que la ville de *Harlem* a aussi sa statue à la mémoire de *Laurent Coster*.

En retour des services nombreux que lui avait rendus Augustin, Charles-Quint lui fit plusieurs donations de domaines, soit en Espagne, soit dans les Deux-Siciles, et lui accorda de fortes pensions; les rois d'Espagne continuèrent, jusqu'à Philippe IV, à combler de faveurs les princes de Monaco. Mais Philippe IV, ou plutôt le gouverneur du Milanais au nom de ce roi, ayant usurpé le droit de garnison à Monaco, le prince Honoré II, maltraité dans ses droits, dans ses biens, dans ses sujets, par les capitaines espagnols, et n'obtenant nulle réparation de ces griefs, traita secrètement avec le cardinal de Richelieu, chassa, par un coup de main heureux, les Espagnols de sa forteresse, et reçut les Français à leur place. Un traité signé à Péronne (1642) régla les avantages faits au prince par le roi de France, et le droit de garnison accordé au gouvernement français, devenu *protecteur* de la principauté.

Ce passage alternatif de l'alliance française à l'alliance espagnole, puis à l'alliance française, frappa les esprits à la cour, d'autant plus que la façon expéditive et très-hardie dont le prince avait chassé les Espagnols, y ajoutait une teinte de romanesque.

Ne serait-ce pas là l'origine de la chanson qui disait alors :

A la Monaco (1)
L'on chasse et l'on déchasse, (2)
A la Monaco
L'on chasse comme il faut.

Autre hypothèse. — Le petit-fils et successeur de ce prince Honoré II qui chassa les Espagnols, le prince Louis Ier, épousa Charlotte, fille du maréchal de Grammont. Cette princesse, belle, spirituelle, brillante, fut surintendante de la maison de Mme Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. Elle eut à la cour des succès trop éclatants, dont on peut lire les détails dans Mme de Sévigné et dans les mémoires du temps. Elle était surnommée *le Tonnerre*, à cause de l'impétuosité de son caractère et de la fougue de ses caprices. Elle fut souvent l'émule de la duchesse de Mazarin, et, presque, de la fameuse marquise de Courcelles; le roi l'aima. N'aurait-elle pas eu quelque part à un ballet, à un bal, à une figure de danse, de sorte que les aventures militaires et politiques des aïeux de son époux, sa propre célébrité d'un tout autre genre, sa

(1) Pour à la façon de Monaco.
(2) Jeu de mots sur la figure de danse, et sur les faits que nous venons de raconter de l'histoire de Monaco.

Un prétendu plat de Palissy. — Sait-on si le vieux plat de terre émaillée qui décore la façade d'un pauvre hôtel d'étudiants, au n° 24 de la rue du Dragon, entouré de cette légende « *Au fort Samson,* » et représentant, je crois, le juge d'Israël terrassant un lion, est bien réellement, comme le signalent plusieurs *Guides de Paris*, une œuvre originale de Bernard Palissy, l'illustre « potier de terre? » Quelle serait alors l'origine d'une si superbe décoration, ainsi posée en applique, à la hauteur du 1er étage, sur la devanture de cette maison? ULRIC.

—

Que faut-il penser de la Faustine de Marc-Aurèle? — On a dit beaucoup de mal de l'impératrice Faustine. Gibbon assure qu'elle ne se rendit pas moins célèbre par sa beauté que par ses galanteries, et il cite, en note, des textes terriblement accusateurs, qui déjà avaient été mis à profit par Brantôme. Mais la fille d'Antonin n'a-t-elle pas été calomniée? Je lis dans un livre récent (*Les Moralistes sous l'Empire romain*, par C. Martha, 1864, p. 261) ces importantes observations : « On lui reproche (à Marc-Aurèle) d'avoir témoigné « trop de respect à son indigne épouse « Faustine. A cela nous répondons que « tout lecteur qui prendra la peine de parcourir la Correspondance intime et authentique de Marc-Aurèle et de Fronton, « trouvera bien invraisemblables ou fort « exagérés les récits que de plats historiens « ont débités sur les désordres publics et « et scandaleux de cette mère de onze enfants, qui fut toujours si tendrement « aimée par son mari. » Déjà, M. Henry Cohen (*Description hist. des monnaies frappées sous l'Empire romain*. In-4°, 1859, t. II), après avoir constaté qu'il est peu d'impératrices contre lesquelles la malveillance des historiens se soit plus acharnée, avait rappelé que Marc-Aurèle démentit dans ses lettres tous les bruits qui couraient sur les comédiens aimés de sa femme, et ce savant numismate avait ajouté : « Le regret « profond que lui causa sa perte est une « preuve évidente que si Faustine avait « des défauts, elle devait avoir aussi, pour « pouvoir s'attacher le plus vertueux des « époux, de grandes qualités que Capitolin « et d'autres historiens du temps ont jugé « à propos de passer sous silence. » Si l'on peut douter un peu de ce que M. Cohen appelle, par un heureux euphémisme, l'*élasticité des mœurs* de Faustine, ne peut-on pas douter tout à fait de l'authenticité du mot que Marc-Aurèle aurait répondu à ceux qui lui conseillaient de la répudier : « Il faudrait lui rendre sa dot? » T. DE L.

—

Mme de Montaigu, amie de Diane de Poitiers. — Au livre second de son *Histoire de Marie Stuart*, le très regrettable J.-M. Dargaud a imprimé une charmante lettre-missive de Diane de Poitiers, adressée *à madame ma bonne amie Mme de Montaigu*, vers le mois de février 1554. — De qui cette dame était-elle fille et épouse? A quelle collection publique ou particulière appartient l'autographe de la célèbre maîtresse de Henri II? P. L. M.—Y.

—

Jehan Collin, bailly du comte de Beaufort à Chaalons-sur-Marne, en 1540. — On désirerait quelques renseignements biographiques sur Jehan Collin, licencié ès lois, bailly du comte de Beaufort, demeurant à Chaalons-sur-Marne, auteur d'une traduction française d'Hérodien, publiée en 1541, à Paris, par Jehan Foucher et Vivant Gautherot. Le comte de Beaufort était alors Henri de Foix, seigneur de Lautrec, comte de Comminges, de Rethel et de Beaufort, fils mineur d'Odet de Foix et de Claude d'Albret. QUÆRENDO.

—

Madame de Lamballe. — Existe-t-il quelque document historique, de nature à prouver que Mme de Lamballe aurait fait des dispositions pour fuir sur Cherbourg? (Rouen.) TRISTAN-FURETEUR.

—

Seigneurs de Mersuay. — Quels ont été les seigneurs de Mersuay (Haute-Saône)? Quelles étaient leurs armoiries? DE M.

—

Le pape Zacharie et les antipodes. — M. le baron de Ponnat appelle (II, 752) le pape Zacharie « le formidable ennemi des antipodes. » En a-t-il bien le droit? M. de Ponnat fait sans doute allusion à la condamnation de Virgile, archevêque de Salzbourg. Mais le docte et consciencieux Ozanam a dit (*Civilisation chrétienne chez les Francs*): « Il n'est pas de fait plus souvent « allégué, il n'en est pas de plus fabuleux. » Déjà Leibnitz (*Nouv. Essais sur l'entendement humain*, l. IV, c. III) avait constaté que le prétendu condamné avait été toujours maintenu sur le siége archiépiscopal de Salzbourg. Si M. de Ponnat cherche à justifier son assertion, ne convient-il pas qu'il nous donne une meilleure caution que celle de Dalembert? EUQORRAL.

—

Le Romant d'Estrille Fauveau. — Il est indiqué dans le catalogue manuscrit d'un curé poitevin qui vivait au XVe siècle. L'écriture est si mauvaise, que je ne puis garantir le mot *Fauveau;* mais il paraît bien y avoir *Estrille.* — Ce *Romant* est-il imprimé? P. L. M.—Y.

—

Un ouvrage introuvable de l'abbé Emery. — L'abbé Emery, grand-vicaire de Paris, mort en 1811, et l'un des membres les plus distingués du clergé français au commencement de ce siècle, avait joint, à une publication qu'il mit au jour en 1803 (*Pensées de Leibnitz sur la religion et la morale*, 2 vol. in-8), un *Eclaircissement sur la mitigation des peines de l'enfer*. Mais, après avoir fait imprimer cet écrit, il en arrêta la distribution, et il ne s'en est répandu qu'un nombre extrêmement restreint d'exemplaires. Ainsi s'exprime la *Biographie universelle*. Je cherche depuis longtemps cet écrit et je n'ai jamais pu me le procurer. Un des correspondants de l'*Intermédiaire* serait-il en mesure d'en parler avec connaissance de cause? M. R.

—

Le poëte Lesguillon. — Avec l'espérance de retrouver un vieil ami, conçue à la lecture de la réponse (II, 722), j'éprouve un vif regret, celui d'avoir laissé au Texas un charmant petit manuscrit rose, dans lequel l'auteur racontait avec sa verve bien connue : « Qu'il avait, une nuit, fait « la folie, sous le prétexte de pitié, d'in- « troduire, dans la maison maternelle, « une malheureuse qui l'avait obstiné- « ment suivi jusqu'à la porte et qu'il « logea près du foyer de la salle à man- « ger, après lui avoir donné un bon sou- « per. » Au scandale que devait, le lendemain, produire cette audacieuse incartade, s'en joignit un bien autrement grave, au réveil; car, disait le cher et malin poëte :

Hélas!... La malheureuse!... elle était... accou-
De trois à quatre petit chats!... [chée...

Existe-t-il quelque copie de ce manuscrit de Lesguillon? Dr Sav.

—

L'Histoire de France de Montgaillard. — En quelle année a paru en France la première édition de l'*Histoire de France depuis l'Assemblée des notables*, 1787, par Montgaillard, dont je possède une septième éd. publ. par Moutardier, en 11 vol. in-8o, Paris, 1839? Existe-t-il quelque tirage antérieur de cet ouvrage qui offrirait, auprès du mien, des changements de texte, etc., dignes de remarque? Connaît-on des éditions publiées à l'étranger par l'auteur, etc.? Ulric.

—

Catalogue des hommes illustres de Bayeux. — Dans un article sur les frères Chastier, publié dans les *Mém. de la Soc. d'Agricult., Sc. et Arts*, de Bayeux, M. Pezet parle d'un *Catalogue des hommes illustres du chapitre de Bayeux*. Où et quand ce Catalogue a-t-il paru? G. de B.

—

Félix Bonnaire, fondateur de la « Revue des Deux-Mondes. » — Je remarque ce nom, avec le titre qui le désigne à l'attention du lecteur dans la nécrologie générale de 1865, publiée par tous les journaux. Quel était donc ce « contemporain, » *fondateur* d'une *Revue* si importante, et dont la gloire est demeurée généralement si peu connue..... à M. Vapereau lui-même. Ulr.

—

Le « Palais Mazarin », de M. de Laborde. — Dans sa *Causerie du lundi*, 1er juillet 1850, M. Sainte-Beuve énonçait l'intention qu'avait alors M. de Laborde de faire réimprimer les sept cents *Notes* si curieuses, formant l'appendice de son introuvable ouvrage le *Palais Mazarin*. Cette intention si bonne, si méritoire, M. de Laborde l'a-t-il réalisée? Brunet ne le dit point dans la dernière édition de son *Manuel*.

(Lyon.) A. Y.

—

Julie et Amélie de Saint-Far. — Dans la notice très courte que la *Nouv. Biogr. Gén.*-Didot consacre à Félicité, comtesse de *Choiseul-Meuse*, je lis qu' « on lui at- « tribue deux romans licencieux intitulés : « *Julie* et *Amélie de Saint-Far*, et qu'on sait aujourd'hui qu'ils sont l'œuvre de Madame Guyot. » Qu'est-ce que Madame Guyot? M. *Guyot* de Fère, auteur de cette notice sur Madame de Choiseul-Meuse, pourrait-il nous le dire? Sarpy.

—

Supplément à l'Hist. de la Gascogne, publ. à Auch. — J'ai acheté dernièrement à un libraire forain l'*Hist. de la Gascogne*, par l'abbé Montlezun, en 6 vol. in-8, impr. à Auch, chez J.-A. Portes, et édités par Brun, libraire, place Royale, même ville, de 1846 à 50. Sur la couverture du t. V, l'auteur annonce un Supplément de 200 p., contenant diverses matières, entre autres un Armorial de Gascogne, pour paraître au 8 sept. 1850, au prix de 5 fr. J'ai écrit à Auch, sans succès ni réponse, pour compléter mon exemplaire par ce 7e vol. ou Supplément. Un de nos coabonnés, M. G. Vienne, est en ce moment à Auch. Oserai-je le prier, au nom de la devise de notre Journal, de faire quelques démarches tendant à me procurer ce Supplément à l'*Hist. de la Gascogne*, de Montlezun, et de faire part à la Direction du résultat de ces démarches, ce dont je lui serais infiniment obligé? (Lyon.) Cz.

Réponses.

Manuscrits de l'abbé Goujet (I, 13; III, 6). — Le *Catalogue raisonné des livres*

Né à Constantinople d'une mère grecque et belle, autrement grecque deux fois, avec cela versé dès l'âge de seize ans dans la plus harmonieuse des langues humaines, André Chénier s'est permis, à bon droit, plus d'un hellénisme en français. De ce nombre est l'expression, « tant aimés à nos pleurs, » au lieu de « tant aimés de nos pleurs, » c'est-à-dire, si chers à nos larmes. La Fontaine a écrit également : « Ce fut bien dit à lui, ce fut à lui bien avisé, » pour « ce fut bien dit par lui, ce fut par lui bien avisé. » Je me rappelle un autre semblable hellénisme du même André Chénier; on peut lire dans l'ode première à Marie-Joseph :

Que les Grandeurs et la Fortune
Te comblent de leurs biens, *au talent mérités.*

Les Romains, eux aussi, employaient élégamment le datif seul, à la place de l'ablatif précédé ou non d'une préposition, pour exprimer le complément du verbe passif; chez eux, *Virtus quæritur viro bono* était aussi pur au moins de latinité que *Virtus quæritur a viro bono.*

(Grenoble.) J. P.

—

L'historien Flavius Josèphe (IV, 268). — Le P. Tournemine a publié, dans le *Mercure de France*, une « Dissertation sur le fameux passage de l'historien Joseph, touchant Jésus-Christ. » — Voir mai 1739, p. 834-855, et août, p. 1712-1739. — La *Biographie Didot*, t. XXVI, col. 976, complète largement ces indications. P. CLAUER.

—

Le Jeu de la Révolution française (IV, 273). — Il serait curieux de remonter à l'origine de cette espèce de jeu. En voici un qui parut en 1710. Il a pour auteur le P. Bernou, jésuite, dont Quérard, je crois, ne fait pas mention. Il a pour titre : *Le Jeu historique de l'Ancien Testament.* Les *Mémoires de Trévoux*, mai 1710, p. 926, en parlent comme il suit sous la rubrique : Nouvelles de Lyon. « Ce jeu se compose de 60 médailles chargées d'inscriptions et rangées dans un bel ordre sur une table ovale représentant les événements les plus singuliers de l'Ancien Testament. Le sort des dez conduit chaque joueur sur quelque médaille et lui impose la loi d'expliquer l'inscription ou de payer la somme dont on est convenu. Celui qui, en observant les règles, parvient le premier à la dernière médaille, gagne la partie. Un petit livre imprimé chez Jacques Guerrier contient les règles de ce nouveau jeu et l'explication des médailles. »

Que les chercheurs de *l'Intermédiaire* se mettent à la découverte de l'inventeur de cet amusement instructif. Le P. Buffier a fait aussi un *Tableau chronologique de l'histoire universelle en forme de jeu.* Paris, 1717 et 1722. P. CLAUER.

—

Etre relevé de Godart (IV, 323). — Le surnom de *Godart* donné aux maris dont la femme est en couche, date de loin, il n'est pas spécial aux époux champenois. On le retrouve à peu près dans toutes les provinces. D'où vient-il? Je ne sais. S'il fallait s'en rapporter à M. Camille Delteil, qui fit, sur ce point, une dissertation d'égyptologue, dans *l'Almanach du Réformateur* de 1850, p. 31, il faudrait en chercher l'origine dans un des mythes qui se rapportent au soleil. Pour moi, je n'y crois guère. J'aime mieux chercher la comédie que la mythologie dans le type de Godart, et je l'y rencontre. En 1667, on joua devant le roi à Fontainebleau une petite pièce en vers : *l'Embarras de Godart* ou *l'Accouchée*, qui était, disait-on, de De Visé. Le dicton : *Servez Godart, sa femme est en couche*, que nous trouvons déjà dans la pièce du comte de Cramail, *la Comédie des Proverbes* (act. II, sc. 1), n'y était pas oublié. Suivant Quitard dans son *Dictionnaire des Proverbes* (p. 428-430), ce dicton se rapporte au singulier usage du Béarn, qui voulait que le mari d'une femme en couche, se mît lui-même au lit pour se faire servir les meilleurs plats, et recevoir les visites. ED. F.

—

L. Boscus, « De antiquitatibus Græcorum » (IV, 356). — M. le comte de Puymaigre a trouvé une curieuse légende sur Alexandre le Grand dans le *Livre d'or de Marc Aurèle,* chap. XXII. L'auteur de cet ouvrage, *Antonio de Guevara*, dit avoir tiré son récit de *Lucius Boscus*, *De antiquitatibus Græcorum*, lib. III. C'est sur L. Boscus et sur son livre que M. le comte de Puymaigre dit n'avoir pu rien découvrir.

Ce *Lucius Boscus* est *Lambert Bos*, né en 1676, mort en 1717; professeur de la langue grecque à l'académie ou université de *Francken* (Pays-Bas, Frise). Son ouvrage, *Antiquitatum Græcarum, principue Atticarum, descriptio brevis*, parut pour la première fois en l'an 1714, in-12. Plusieurs éditions suivirent. Une, *Anno* 1749, « *additis testimoniis ex fontibus et observationibus quibusdam. Is. Fred. Leisnen*, in-8. La dernière encore, à Groningue, en 1809, in-8. — C'était le manuel ordinaire des étudiants pour connaître les *antiquités grecques.* (Leuwardin.) J. DIRKS.

—

M. de La Palisse (IV, 357). — *Dans son excellent recueil de chants historiques français* (Paris, Gosselin, 1842), M. Le Roux de Lincy donne, t. II, p. 92, une *chanson satirique sur la bataille de Pavie :*

Hélas! La Palisse est mort,
Il est mort devant Pavie.
Hélas! s'il n'estoit pas mort,
Il seroit encore en vie!

Quand le roy partit de France,
A sa malheur il partit;
Il en partit le dimanche
Et le lundy il fut pris. Etc.

La chanson totale a vingt couplets, que M. S. B. trouvera facilement dans le livre indiqué. MAX. D.

« Beati pauperes spiritu » (IV, 377). — Un homme d'esprit se qualifiait en latin, selon le cas le plus ordinaire : *ingeniosus*, *peracutus*, *perurbanus*, etc. Cicéron, César, Properce, délaissant les mots *animus* et *mens*, se seraient servis de *spiritus*, pour noter sur leurs tablettes l'*orgueil*, l'*assurance*, la *présomption*, l'*infatuation* personnelle d'un penseur moderne... de haut vol. Souffle divin, aspiration et inspiration plus ou moins pures, se présentent ou se font pressentir dès que l'on veut traduire en chrétien le mot *spiritus;* et sont heureux entre tous ces *pauperes spiritu*, qui viennent écouter la parole du Maître dans la simplicité et la naïve humilité du cœur. DE S.

Les chais de Médoc (IV, 378). — Le pays autrefois renommé pour ses huîtres, le Médoc, *Pagus Medulicus*, a fait aussi parler quelque peu de ses *chaix* ou *chais*. Or chaix vient du latin *casa*, dans le sens de loge, logis, maison, demeure, endroit à contenir vin, autrement cellier. Et ce *chaix* n'est pas autre que notre préposition *chez*; c'est de part et d'autre même sens et même mot. Dans l'expression : je vais *chez* mon oncle, ce dernier mot oncle est au génitif, et *chez*, dont il est le complément, a le sens de maison. Du même *casa* dérivent également *Choiseul*, prononcez Chéseul (chezeul) et aussi chezeau (*casula*). P.

— Ce mot ne serait-il pas le même au fond que ceux de *chasse* et de *caisse* auxquels on donne également pour origine *capsa*, coffre? O. D.

Les tableaux du général d'Alvimar (IV, 381). — L'exposition des tableaux du général d'Alvimart (et non d'Alvimar) a été faite au musée Colbert en avril 1833. Une seule toile avait été admise à l'exposition du Louvre. La totalité des tableaux et des dessins a été exposée lors de la vente publique qui suivit, en 1854, la mort de M. d'Alvimart, et la sévérité du jury semblait parfaitement justifiée. Les tableaux ont été alors dispersés, et je ne doute pas qu'ils n'aient été détruits en grande partie.

Pour juger l'artiste, il est bon de connaître l'homme. Octavien d'Alvimart était fils d'un colonel de dragons, sous-gouverneur des pages du Roi, guillotiné à Paris en 1794, et il avait été à Brienne le condisciple de Napoléon. Il parcourut pendant l'émigration l'Europe, l'Egypte et une partie de l'Asie, puis s'engagea au service de l'Espagne. En 1808, il était général et occupait une position élevée au Mexique. Mais à la déclaration de guerre, il fut dépouillé de tous ses biens comme Français et jeté dans une prison d'Etat, d'où il ne put sortir qu'en 1822. Rentré en France, il usa son énergie et son activité à soutenir des réclamations incessantes contre le gouvernement espagnol, mais il ne put rien obtenir et finit ses jours, le dernier de sa famille, dans l'isolement et la misanthropie. Il a laissé plusieurs volumes sur la politique et la littérature qui prouvent sinon un grand talent, au moins un esprit cultivé. Il dessinait agréablement et avait rapporté de ses nombreux voyages des albums intéressants. Quant aux tableaux, le mieux est de n'en pas parler. E. V. T.

Louis XVI à Rouen (IV, 389). — C'était chez les Rouennais qui avaient âge d'homme en 1792, article de foi, que le projet d'amener Louis XVI à Rouen pour le soustraire à la Commune de Paris avait été sérieusement conçu. Il en est fait mention mais sans détails, à la page 7 d'une notice de M. le marquis de Blosseville sur M. de Vatimesnil, et cela d'après les souvenirs personnels du père de ce ministre.

Ce plan, avorté par les incertitudes royales, s'accordait sans doute avec une combinaison que nous trouvons développée dans un remarquable ouvrage de M. Boivin-Champeaux, ancien procureur impérial à Evreux, aujourd'hui premier avocat-général à la cour de Caen : *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure*. Le projet d'évasion qu'il raconte page 290, était conçu par le duc de Liancourt, qui commandait en Normandie, et donnait pour asile à Louis XVI le château de Gaillon, véritable palais des archevêques de Rouen.

(Evreux.) E. B.

Huguenot (IV, 391). — Plus d'une fois déjà, j'ai protesté contre les étymologies fantaisistes et impossibles qu'on attribue à ce nom historique. Ceux qui le font dériver de l'allemand *Eidgenossen* (Confédérés), n'ont retrouvé que la seconde moitié du mot. Qu'ils expliquent, s'ils le peuvent, comment et pourquoi les trois lettres *Eid*

se sont métamorphosées en la syllabe *Hu*? A-t-on jamais cité un exemple de transformation analogue? La science du langage n'est plus tellement conjecturale qu'on puisse s'y permettre d'aussi étranges libertés.

Huguenot, selon nous, vient du hollandais *Huisgenoot* (commensal), qui désigne les *habitants d'une même demeure*. Les deux dernières syllabes *genoot* sont la forme, très-connue et usitée en hollandais, d'un mot qui en allemand devient *genosse*, et qui indique *communauté*. Mais, au lieu de l'allemand *Eid* (serment) nous trouvons ici le hollandais *Huis* (maison). Or, tandis que *Eid* ne pourrait devenir *Hu*, *Huis* a pu, par une simple abréviation, prendre cette forme. Il fallait nécessairement qu'une transformation de ce genre eût lieu, et cela par deux raisons: 1° Parce que les syllabes germaniques, trop chargées de consonnes pour les bouches françaises, en perdent le plus souvent au moins une; exemple: lan*d*sknec*h*t, lansquenet; riding-*c*oat, redingote; *C*h*l*odo*w*ig, Louis, etc., etc. Voilà pourquoi l's de *huisgenoot* a disparu. 2° Parce que le son hollandais de la diphthongue *ui* n'a pas d'équivalant exact en français; ne pouvant dire ce *ui*, on a prononcé simplement *u*, en gardant la voyelle dominante.

Quant à lá signification du mot, elle reste à peu près la même dans les deux cas. *Confédéré* ou *commensal* indiquent des rapports assez analogues de confraternité. Quand les persécutions de Philippe II et du duc d'Albe forcèrent des Hollandais, des Flamands, des Wallons à fuir, ceux qui traversèrent ou habitèrent la France ont pu se traiter de *huisgenooten*, nom inoffensif, et d'ailleurs inintelligible pour les gens du pays; ils l'ont naturellement étendu ensuite eux-mêmes à leurs coreligionnaires des pays où ils se trouvaient. De ce terme d'amitié les catholiques, ne sachant pas le hollandais, ont fait très-naturellement un nom de secte.

Il faut se rappeler qu'avant de porter les noms de Réformés ou de Protestants, ceux qui se ralliaient à la Réforme étaient vaguement désignés en France sous les noms d'*hérétiques de Meaux*, *christandins*, *luterrens*, *parpaillots*. Il n'est peut-être pas étonnant que celle de ces dénominations populaires qui avait une origine étrangère ait prévalu, bien que cette origine elle-même ait été bientôt oubliée. On a longtemps affecté en France de traiter en étrangère la liberté religieuse.

ATH. COQUEREL.

—

Le P. Loriquet (IV, 396). — Puisque la question Loriquet a été remise sur le tapis, je crois pouvoir ajouter mon témoignage à tant d'autres. J'ai en ma possession le cours d'histoire du P. Loriquet, en 7 vol. édition de 1816, et je n'y ai pas trouvé la fameuse phrase, ni rien qui fasse présumer qu'elle ait pu être écrite dans la première édition (édition très problématique, d'ailleurs). Nulle part le P. Loriquet ne conteste le titre impérial de Napoléon, il le considère partout comme chef de gouvernement, comme empereur *de fait*, sinon de droit. Sur ce dernier point il fait ses réserves, car il est fort légitimiste; mais voilà tout. Quelle que soit la sévérité, l'injustice si l'on veut, de ses appréciations sur Napoléon, il ne donne jamais ni explicitement, ni implicitement, un démenti absurde à l'histoire des faits.

(La Flèche.) H. M.

—

Gnathène et Stilpon (V, 1). — La réplique de Gnathène à Stilpon, comme la plupart des apophthegmes des courtisanes grecques, se trouve dans Athénée (*Deipnosoph.* XIII, p. 584; t. V, p. 110, de l'édition de Schweighæuser).

(Bordeaux.) R. D.

—

De qui le rondeau : « A la fontaine où s'enyvre Boileau? » (V, 1). — « Ce rondeau n'est point de Chapelle, mais d'un nommé Stardin... » répond nettement Walckenaer dans la Vie de La Fontaine, et il cite en note jusqu'à huit autorités, parmi lesquelles Racine fils, Boileau, le *Ménagiana*, etc. Mais il faut remarquer qu'il existe du dit rondeau, une variante assez considérable pour qu'on lui reconnaisse deux auteurs, l'un qui l'aurait fait, l'autre qui l'aurait refait. Voici celui que Walckenaer donne à Stardin :

A la fontaine où l'on puise cette eau
Qui fait rimer et Racine et Boileau,
Je ne bois point, ou bien je ne bois guère;
Dans un besoin, si j'en avois affaire,
J'en boirois moins que ne fait un moineau
Je tirerai pourtant de mon cerveau
Plus aisément, s'il le faut, un rondeau,
Que je n'avale un plein verre d'eau claire
A la fontaine.

De ces rondeaux un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'art de plaire;
Mais, quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractère,
Hormis les vers qu'il falloit laisser faire
A La Fontaine.

Voici l'autre rondeau, tel que me l'a communiqué notre correspondant E. G. P.

A la fontaine où s'enivrent Boileau,
Corneille, Horace, et le sacré troupeau
De ces auteurs comme on n'en voit plus guère,
Tout bon rimeur doit boire à pleine aiguière
S'il veut donner un bon tour au rondeau.
Bien que j'y boive aussi peu qu'un moineau,
Cher Benserade, il faut te satisfaire
Et t'en faire un; mais c'est porter de l'eau
A la fontaine.

Maintenant, est-ce à Bordeaux en Guyenne, ou à Bourdeaux en Dauphiné, que les parents d'Isaac faillirent être brûlés? Ce point demeure encore douteux, car la déclaration de Casaubon (1) citée par M. T. de L. n'est décidément pas assez explicite. Si l'on en fait abstraction, on trouvera des motifs également pour et contre chacune des deux versions. D'un côté, la tradition a toujours placé cette scène en Dauphiné; de l'autre, il est hors de doute qu'Arnaud Casaubon a vécu à Bordeaux. Isaac rapporte en effet dans ses *Lettres* (2), que son père avait suivi dans cette ville les leçons de Gelida, de Govea et de Muret. Ces trois savants professaient au collége de Guyenne, à Bordeaux, vers l'an 1547. (V. de Thou, Moreri, etc.) Arnaud Casaubon, qui avait 63 ans en 1586, était alors âgé de 24 ans. Mais il me semble difficile d'admettre qu'il ait étudié jusqu'à l'âge de 33 ans, époque à laquelle il se maria (3). Ne serait-il donc pas possible de supposer qu'il voyagea en France, sans doute pour exercer son ministère, et qu'il fut ainsi amené en Dauphiné où il faillit être la victime du fanatisme populaire? Qui sait même si sa femme n'était pas précisément originaire de Bourdeaux? Ainsi s'expliquerait la prédilection toute spéciale qu'elle semble avoir eue pour cette petite ville. Il ne faut pas oublier que c'est à Crest, en Dauphiné, distant de Bourdeaux de 4 à 5 lieues, qu'Arnaud Casaubon fut appelé en 1561 à exercer les fonctions pastorales, et ce choix, qui émanait des habitants de Crest eux-mêmes, permet déjà de supposer que le père d'Isaac n'était pas pour eux un inconnu. Vingt-cinq ans plus tard, le 1er février 1586, il rend le dernier soupir dans une ville voisine, Die, et toute la noblesse de la province, avec laquelle il était très lié, vient prendre part à ses funérailles. Sa veuve, au lieu de rester à Crest où, grâces à ce long séjour, Arnaud Casaubon s'était pourtant fait beaucoup d'amis (*Ephém.*, p. 485), préfère quitter cette localité, et c'est à Bourdeaux qu'elle va s'établir; c'est là qu'elle vit (4) avec sa fille et son gendre, jusqu'à sa mort, arrivée en 1607 (*Ephém.*, p. 553). C'est à Bourdeaux qu'Isaac va la voir à plusieurs reprises; c'est dans ce bourg, et non à Crest (1), que le 2 juin 1603 il achète pour sa mère une petite maison avec jardin (*Ephém.*, p. 489). Pendant le court séjour qu'il y fait à cette occasion, il s'occupe aussi de mettre en ordre les papiers de son père dont la fortune avait été compromise par diverses circonstances. Il transcrit à ce propos dans son *Journal* (p. 487) une liste détaillée de créances appartenant à sa mère. Or, des neuf débiteurs mentionnés dans cette énumération, trois sont originaires de Bourdeaux, un quatrième est la ville de Bourdeaux elle-même, deux autres sont de Crupies, un de Mornaus, un de Gumiane, un de Besaudun, tous villages situés dans les environs de Bourdeaux. Ces diverses circonstances, auxquelles on doit joindre le témoignage d'un grand nombre d'auteurs, pourraient donner à penser que la mère d'Isaac était d'une famille connue dans le pays et y résidant depuis longtemps. Je sais bien que d'autres, aimant mieux prendre à la lettre la déclaration de Casaubon, diront avec lui que *ses* parents venaient tous deux de Gascogne et qu'on expliquera le séjour à Bourdeaux de la mère d'Isaac par le fait que son gendre, Pierre Chabanes, demeurait dans cette ville. C'est pourquoi je répète que la question n'est pas encore suffisamment éclaircie. Des recherches effectuées sur les lieux mêmes, aussi bien en Gascogne qu'en Dauphiné, nous apprendraient seules la vérité à cet égard. Les correspondants de l'*Interm.* consentiront-ils à accepter cette tâche? Je leur signale, en tout cas, dès à présent, le testament d'Arnaud Casaubon, reçu à Die le 27 janvier 1586 (2) par le not. apost. Cheysieu et qui contient peut-être des renseignements intéressants. (*Exercit. ad Baron.*, 1655, p. 37.)

Ce n'est point là le seul point obscur de la vie du célèbre érudit. Qu'on me permette d'en donner quelques exemples. Senebier (*Hist. litt. de Genève*, t. II, p. 86), reproduit par MM. Haag, a avancé qu'Arnaud Casaubon avait été reçu bourgeois de Genève en 1559, l'année même de la naissance d'Isaac. Or, cette affirmation n'est rien moins que prouvée. Casaubon se donne bien le titre de citoyen de Genève (*Ephém.*, p. 455), mais les registres du Conseil ne renferment aucune trace de cette réception à la bourgeoisie, ni en 1559, ni dans les années précédentes ou suivantes. Parmi les copies du Livre des Bourgeois que j'ai pu consulter, une seule,

(1) Il la répète encore dans une autre lettre écrite en latin, mais sans indiquer cette fois la ville où ses parents coururent le risque d'être envoyés au bûcher. (*Epistolæ*, 1709, in-fol., p. 527.)

(2) Lettre n° 828, et non 838, comme une faute d'impression le fait dire à l'éditeur.

(3) Selon les *Ephémérides* de Casaubon (p. 557), sa mère aurait vécu plus de trente ans avec son mari, ce qui reporte l'époque de leur mariage à la fin de 1555 ou au commencement de 1556. On les trouve déjà à Genève au mois de déc. 1556, faisant baptiser leur premier enfant.

(4) Le *Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Prot. franç.*, t. II (1854), p. 271, *note*, se trompe en disant qu'elle habitait Genève.

(1) Cette petite erreur doit être imputée à l'honorable correspondant de l'*Intermédiaire* (II, 516) et non pas à M. Long (*La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, p. 258). Voir aussi *Bull. de la Soc. de l'Hist. du Prot. franç.*, II, 291.

(2) Non le 1er fév., comme le dit par erreur Almeloveen.

éprouva des douleurs très-vives et les tranchées d'une femme en travail. Pendant quelques jours, elle eut une suppression d'urine, qui sortit enfin comme un torrent. Les médecins jugèrent qu'elle ne venoit pas de la vessie, mais de la matrice, dont la tunique se rompit, et dont il sortit, avec le delivre, une masse qui avoit la figure d'un turbot. Depuis ce temps-là, sa gorge diminua; elle ne sentit presque plus remuer dans son ventre et ses douleurs furent très-médiocres. Après cet accouchement monstrueux, elle fut alitée trois ans durant, se plaignant continuellement de sa mauvaise santé, de la dureté et de l'enflure de son ventre, des tranchées qu'elle sentoit, et d'un poids incommode qui se jetoit tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, suivant les différentes situations de son corps. Ces accidents durèrent jusqu'à sa mort. Ses voisins, se moquant d'elle et traitant sa grossesse de vision : « Attendez quelque temps, leur disait-elle « assez gaiement, l'enfant dont je suis grosse « viendra quelque jour, mais il en coûtera « la vie à sa mère. » Elle mourut enfin, après avoir porté ce fardeau vingt-sept ans. On l'ouvrit et on lui trouva la matrice ridée, de diverses couleurs et dure comme de la terre cuite. On tenta d'ouvrir cette dureté, mais il se trouva comme une masse de plâtre qui résista longtemps au rasoir; on en vint pourtant à bout, et on en tira un enfant très-bien formé et dans la situation ordinaire, mais presque entièrement pétrifié, si ce n'est que les os de la tête étoient transparents comme de la corne; à l'égard des parties internes, comme le cerveau, le cœur, les intestins, ils étoient presque à l'ordinaire, excepté qu'ils se trouvoient plus durs, moins pourtant que les parties externes. Ce petit corps se garde à Sens, où les passans vont le voir par curiosité. Il est entier, et les vers ni la pourriture ne l'ont point endommagé. Il y a deux fameux médecins qui ont écrit sur ce prodige, Jean d'Alibour, d'Autun, qui a été depuis premier médecin de Henri IV, et Simon de Provenchères, de Langres. Ils ont recherché les causes de la formation de cette masse et de cette pétrification faite après la mort de l'enfant, et qui devoit plutôt être suivie de putréfaction; mais je laisse cet examen à ceux qui s'appliquent à l'étude des choses naturelles. J'ajouterai seulement que depuis quelques années, il est arrivé à Paris quelque chose de semblable à une femme de condition; mais au bout de cinq ans, l'enfant fut tiré par morceaux, partie par des médicaments, partie par des ferrements, et il y a beaucoup d'apparence qu'il seroit devenu comme celui de Sens avec le temps, puisqu'il commençoit déjà à se pétrifier. »

Un pareil récit, bien qu'il émane d'un auteur grave et estimé comme de Thou, est-il plus croyable que certains récits légendaires? Est-il vrai que cet enfant pétrifié, qui aurait été vendu en 1627 moyennant la somme de 210 livres et une riche turquoise, à Prudamont, lapidaire, et à Carteron, orfévre à Paris, fasse aujourd'hui partie du cabinet d'histoire naturelle du roi de Danemark? C'est pourtant ce qu'affirme M. Théodore Tarbé après avoir mentionné succinctement ce fait, p. 113 des *Recherches historiques sur la ville de Sens,* par lui éditées à Sens en 1838.

Faut-il s'étonner que, dans le XVIe siècle, de bons esprits fussent ainsi portés à croire au merveilleux, lorsqu'il est constant qu'aujourd'hui même les juges musulmans s'obstinent à regarder la gestation de la femme comme pouvant être indéfinie, et rattachent la paternité de l'enfant né pendant un second mariage au précédent mariage que la femme aurait contracté, lorsqu'il s'est écoulé un laps de temps inférieur à 4 ans, selon les uns, et à 5 ans, selon les autres, entre le décès du premier mari et le second mariage? Mais une affaire de ce genre ayant été portée devant les tribunaux, pareille présomption n'a pas été, bien entendu, admise par eux. (Arrêt de la cour impériale d'Alger du 1er septembre 1866, rapporté dans *le Droit* du 1er janvier 1867.) ED. LEROUX.

—

Guillotin et la guillotine. — Guillotin, célèbre médecin, est regardé à tort comme l'inventeur de l'instrument de supplice qui porte son nom ici. Lorsque l'Assemblée nationale s'occupa de refondre l'ancien système pénal, mû par un sentiment d'humanité, il proposa de substituer aux différents supplices jusqu'alors usités pour les condamnés à mort la *décapitation*, réservée autrefois pour les nobles, et indiqua l'emploi d'une machine très-peu compliquée, connue depuis longtemps en Italie sous le nom de *mannaia,* dont il avait probablement lu la description dans le *Voyage en Italie*, du jésuite Labat. Le docteur Louis fut chargé d'examiner cette proposition, puis, sur un rapport du député Carlier, l'Assemblée nationale la convertit en décret... De là les noms de *petite Louison*, puis de *Guillotine*, qui furent donnés au nouvel instrument. La tradition populaire a toujours voulu et veut encore (bien qu'on ait prouvé le contraire à satiété) que Guillotin ait été l'inventeur et la victime de cette fatale machine. La première fut fabriquée par un mécanicien allemand nommé Schmidt, facteur de clavecins. Guillotin, jeté plus tard en prison, faillit seulement en faire l'épreuve : le 9 thermidor le lui épargna.

F. DUBIEF.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

vrai, mais ils auraient dû ajouter qu'elle est beaucoup plus connue par son premier mariage avec Jean Rigot, de Genève, frère du syndic Pierre Rigot et qualifié par M. Galiffe (*Notices généal.*, II, 257) de maître d'artillerie de l'armée royale en France. Ce mariage fut célébrée à Genève, le 9 janvier 1594. Devenue veuve, Anne alla demeurer chez son frère Isaac, à qui elle causa beaucoup d'ennuis par suite d'un procès qu'elle soutenait avec les parents de son premier mari. Elle est toujours désignée dans les *Ephém.* sous le nom de *Anna Rigotia* ou *soror Rigotia.*

Si j'en viens maintenant à Isaac, j'aurai aussi à ajouter sur son compte quelques détails qui ont échappé jusqu'ici à ses biographes. Ainsi, tout le monde sait qu'il avait épousé Florence, fille du célèbre Henry Estienne. Mais ce que tous ceux qui se sont occupés de lui, depuis Almeloveen jusqu'à M. Ch. Nisard, ont complétement ignoré, c'est qu'il avait auparavant contracté une autre union. On trouve, en effet, dans les minutes du notaire Jean Jovenon, sous la date du 24 août 1583, un contrat de mariage entre « Spect. Isaac « Cazaubon, prof. en grec, fils de Spect. « Arnault Casaubon, ministre du saint « Evangile en l'Eglise refformée de Crest « et Verre en Daulphinée d'une part, — et « honn. fille Marye Prolyot, fille de feu « honn. M. Pierre Prolyot, en son vivant « maistre chirurgien, et de Dame Jehanne « Duret, de la ville de Bourdeaux, habi- « tant à Genève, d'autre [part]. »

C'est M. Th. Heyer qui a découvert ce document et qui a bien voulu me le communiquer. Le mariage fut célébré dans l'église de Saint-Pierre, le dimanche 8 sept. suivant. Le Pierre Prolyot dont il est ici question était sans doute le même que celui qui, en 1556, à Genève, servit de parrain au premier enfant d'Arnaud Casaubon. — Cette union dura vingt mois. On lit dans le Reg. des décès : « Marye, famme de Isac Casau- « bon, bourgeois, est morte d'une apoplexie, « âgée d'environ 25 ans, ce 27 may 1585 « au collayge. » C'est probablement à cet événement qu'Isaac fait allusion dans une de ses lettres (la 3e du Recueil in-fol.), datée du 23 août 1585, où il dit qu'un grand malheur est venu le frapper subitement. — Il eut de Marie Prolyot une fille nommée Jeanne, née le 22 déc. 1584, présentée au baptême le 7 janvier suivant par Boniface Morine.

Quant à son second mariage avec Florence Estienne, il eut lieu à Genève dans l'église de St-Pierre, le dim. 24 avril 1586, et non pas le 28, comme l'a dit Isaac lui-même et comme l'ont répété après lui Chauffepié et M. Ch. Nisard (*Triumvirat littér.*, p. 322). — On sait quelle fut la fécondité de la fille d'Henri Estienne. Les auteurs varient pourtant sur ce point. MM. Haag lui attribuent vingt enfants ; M. Ch. Nisard, au moins vingt, et une notice biographique traduite de l'anglais (*Bullet. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.*, 1865, p. 185) porte ce nombre à vingt-quatre. Il est facile de constater que ce sont là des exagérations, car on conserve au British Museum une pièce ms. qui a été publiée par M. Russell et dans laquelle Casaubon fait un véritable catalogue, — j'allais dire un dénombrement, — des enfants dont Florence le rendit père. Cette liste, qui s'arrête à l'année 1607, en contient quinze, et l'on sait, d'une manière positive, grâces aux *Ephémérides*, que, postérieurement à cette date, il n'en naquit que deux. En outre, les numéros d'ordre qu'Isaac donnait parfois dans ses *Ephémérides* (p. ex. p. 652 ; notes, p. 7) aux enfants qui lui naissaient, prouvent qu'il en a oublié un dans l'énumération ms. du British Museum. Ce serait donc à dix-huit qu'il faudrait fixer la somme des enfants issus de Florence (1). Enfin, sans vouloir dénigrer cette respectable mère de famille, je crois devoir, en terminant, relever une phrase de M. Ch. Nisard, qui a dit (*Op. cit.*, p. 323) en parlant de Florence : « Jamais elle ne le troubla (Casaubon) de son humeur ou de ses contradictions. » Il est permis de concevoir quelques doutes à cet égard, lorsqu'on lit dans les *Ephémérides :* « Mane vero ad libros ob languorem noctis et insomniam. *Tu scis, mi Deus, mei doloris caussam domesticam.* Vel igitur medere huic incommodo studiorum meorum, si ita placet, o Pater ; aut ei ferendo pares da vires » (p. 41 ; 23 sept. 1597). — « Quod potuimus, studuimus ; *non sine dolore animi ob internam et tibi, o Deus, novam caussam. Domine, fateor ita maritam esse meam, ut quæ allevationi et auxilio esse debet, sit interdum studiis nostris impedimento...*, etc. » (p. 57, 24 déc. 1597). — Au reste, il est regrettable que M. Ch. Nisard, au moment de publier, en 1852, son ouvrage achevé dès 1848, n'ait pas mis à profit auparavant *les Ephémérides*, qui avaient paru dans l'intervalle (1850), à Oxford, en 2 gros vol. in-8. La lecture de ce journal, dont il n'a connu (*Op. cit.*, p. 394, 423, 448) que les extraits donnés par Almeloveen, lui aurait fourni bien des détails curieux et l'aurait obligé de rectifier plusieurs de ses assertions. Il en résulte qu'une bio-

(1) A ce propos, il y a plusieurs corrections ou additions à faire à la liste de ces enfants donnée par MM. Haag. Ainsi, c'est le 24 fév. 1608 qu'est morte Philippa (*Ephém.*, p. 583) ; c'est le 16 août 1592, et non pas le 15, que naquit Abigaïl (*Ibid.*, I, *notes*, p. 5), et elle fut présentée au baptême par *Henry* Estienne (Reg. genevois) ; c'est le 10 mars 1596 (*Ibid.*) que fut baptisée Pauline, et elle mourut le même jour ; c'est le 4 oct. 1608 que naquit Marie, et le 19 oct. 1612 que naquit Jaques. Selon la pièce ms. du British Museum, Jean était né le 12 oct. 1590 ; selon les Registres de baptême genevois, ce serait le 15.

graphie complète de Casaubon est encore à faire. THÉOPH. DUFOUR.

—

Stoper (II, 546, 746). — M. H. doute de l'exactitude de la réponse (p. 626) qui attribue l'introduction du mot *stoper* à un emprunt fait aux Anglais. Je puis lui certifier que *j'ai vu* le mot se glisser dans la langue. Lorsque, en 1821, le premier *steamer* ou bateau à vapeur, pour parler français, qui ait navigué en France, a été introduit au Havre, la machine était dirigée par des mécaniciens anglais. Il fallait parler anglais pour leur transmettre des ordres. Aussi, le capitaine se servait-il des mots *stop* (arrête), *neadway* (en avant), *neadway easy* (en avant, doucement), *back* (en arrière), etc. Jusque dans ces dernières années, toutes nos machines venaient d'Angleterre, et les constructeurs anglais mettaient pour condition qu'elles seraient conduites par des mécaniciens anglais. L'usage des mots anglais s'est donc perpétué, d'autant plus aisement que la brièveté de ces mots est très favorable au commandement. (Havre.) T. V.

—

Les Vierges de Verdun (II, 550, 629). — Je m'associe pleinement à la réponse de M. Mortimer-Ternaux. La question n'est pas de savoir s'il y eut *aussi* des hommes, et notamment des gendarmes, s'il y eut *aussi* des femmes, condamnés à l'occasion de la reddition de Verdun, mais s'il y eut, en réalité, sept jeunes filles, de 17 à 26 ans, condamnées, cinq à mort, deux à 6 ans de détention avec exposition, pour avoir offert des dragées au roi de Prusse, ou simplement fait une visite au camp des Prussiens (car elles n'avaient point pris part, quoi qu'en dise M. Lock, aux émeutes devant la Mairie). On ne demande pas pour elles *la gloire*, comme il le prétend, mais la pitié. Riouffe (*Mém. d'un détenu*), qui avait partagé leur captivité, écrivait quelques temps après: « Elles disparurent tout à coup et furent moissonnées dans leur printemps. La cour des femmes avait l'air, le lendemain de leur mort, d'un parterre dégarni de ses fleurs par un orage. Je n'ai vu jamais parmi nous de désespoir pareil à celui qu'excita cette barbarie. » M. Michelet, qui n'est pas suspect assurément, a, sur l'échafaud politique dressé pour les femmes (*Les Femmes de la Révolution*, p. 280), des paroles d'une éloquence touchante, qui ne sont que l'écho de la conscience publique, et jamais, espérons-le, le supplice des jeunes filles de Verdun ne sera compté parmi les gloires ni même parmi les justices de la Révolution française.

(Alençon.) L. DE LA SICOTIÈRE.

—

Un quatrain de 1814 (II, 612, 751). — A défaut de l'auteur du quatrain de 1814, qui m'est inconnu, je connais deux autres variantes de cette *sanglante* épigramme. La première est imprimée, avec cet accompagnement, dans une brochure de Madrolle : *De la transmission des trônes dans les races légitimes, considérée plus particulièrement comme source de la liberté* (Paris, Dentu, 1824. in-8°, p. 118) :

« Il est rare, en France, que les grandes sottises ou même les petites se fassent impunément. Lorsque Buonaparte eut fait naïvement placer sur le fronton du palais des Bourbons : *Napoléon*, *restaurateur du Louvre*, tout le monde rit et il fallut effacer. De même, il ne se fut pas plutôt érigé au-dessus de la colonne de la place Vendôme, que la poésie lui fit cette réponse :

Si le sang qui coula pour assouvir ta rage,
Autour du monument se pouvait amasser,
On le verrait bientôt atteindre ton image :
Tu le boirais sans te baisser.

J'ai trouvé l'autre variante dans un ms. du temps de l'Empire, où l'on fait remonter ce quatrain à 1812, après le désastre de l'armée française en Russie :

Tyran, juché sur cette échasse,
Si le sang que tu fis verser
Pouvait tenir *en* cette place,
Tu le boirais sans te baisser.

Le manuscrit ajoute : « Il fut connu de lui; que l'on juge de sa surprise et de sa colère! »

Il y a là, on le voit, une bonne variante : *en*, au lieu de *sur*, la place Vendôme, avec son entourage de hautes maisons, étant considéré comme une sorte d'immense vase. Ce doit être là le véritable texte. Celui de Madrolle n'est sans doute qu'une version faite de souvenir, comme il arrive pour ces sortes de petites pièces de circonstance. Quant à l'auteur, resta-t-il inconnu? Est-il mort avant la Restauration, emportant son secret avec lui? ou bien a-t-il survécu au régime impérial et a-t-il regretté, en voyant la Terreur blanche et la réaction qui survinrent, le trait formidable qu'il avait décoché? On sait qu'il y eut alors une confusion inextricable du libéralisme et du bonapartisme. Je ne serais pas surpris que l'explication de l'incognito gardé par l'auteur survivant fût là. En tout cas, l'épigramme est bien dans le génie d'Andrieux, qui avait dit autrefois à Bonaparte : « On ne s'appuie que sur ce qui résiste. » Son gendre, M. Berville, en sait peut-être plus long. DUG. M.

—

Une phrase de Rousseau (II, 643, 725). — Les *Illustres Proverbes historiques* en ont donné le mot. Si M. le D[r] J.-J. P., ou tout

autre, désire connaître la petite affaire bibliographique de ces *Proverbes*, sur laquelle Nodier s'est fourvoyé dans ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, il trouvera chez Aubry un opuscule là-dessus (d'une feuille), cité par Brunet au mot *Illustres*... C'est un article publié il y a environ vingt-cinq ans dans le Recueil d'une académie de province, et dont il reste quelques exemplaires tirés à part.

AG. PALŒOPHILE.

[Nous remercions notre aimable correspondant de l'envoi qu'il a bien voulu joindre à sa réponse. Nous avons lu avec autant de plaisir que de profit ce petit article de *Bibliographie du XVII*e *siècle*. — *Réd.*]

— L'auteur des *Illustres Proverbes* n'est point Adrien de Montluc, comte de Cramail, mais Fleury de Bellingen. Les *Illustres Proverbes*, publ. en 1655, par Durand à Paris, étaient la reproduction des *Essais sur les Proverbes*, de Fleury de Bellingen, publ. en Hollande, en 1653. Les *Illustres Proverbes nouveaux et historiques*, publ. en 1665 par Pepingué, avec privilége du Roi, sont la contrefaçon de l'*Etymologie* du même Fleury de Bellingen, publ. à la Haye en 1656. Dans la dédicace et dans l'Epître au lecteur, Bellingen se déclare l'auteur des *Essais* et de l'*Etymologie*. L'idée de ces ouvrages lui avait été inspirée par le succès de la *Comédie des Proverbes*, dont il parle avec admiration dans son épître. A ses yeux, c'est une œuvre merveilleuse, incomparable, plus admirable encore que l'admirable chef-d'œuvre de Phidias, — la statue de Minerve. (Voir le *Manuel*, 5e édition, aux mots : *Bellingen*, et *Illustres Proverbes*; et Nodier : *Mélanges tirés d'une pet. biblioth.*, p. 128.)

B. SELSACH.

—

La légende de Marion Delorme (II, 650, 651). — Il n'y a plus à s'occuper aujourd'hui d'Anne-Oudette Grappin, veuve en troisièmes noces du sieur Lebrun, et morte sur la paroisse St-Paul de Paris, le 5 janvier 1741, à l'âge de 134 ans et 10 mois, quelque bonne volonté que le *servum pecus* ait mise au service des supercheries de La Borde, ce valet de chambre aimé du roi Louis XV. Je n'offre donc pas à M. de Lescure les deux actes, décès et baptême, que M. A. Biot a lus de ses yeux (Marion Delorme, *Biogr. Michaud*), et j'arrive, en rappelant combien il faut compter avec la muse de Loret, à la Marion de Tallemant des Réaux, et aux sources que MM. de Montmerqué et Paris ont signalées de nouveau, dans le Commentaire de son *Historiette*.

Baye, beau village du canton de Montmort (Marne), possédait un castel, dit *maison de Madame de l'Orme* : en 1640, Marie Chastelain y recevait nombreuse et grande compagnie. Elle était *veuve* (je crois) de Jean de Lou, sieur de l'Orme, qui lui avait laissé cinq enfants : 1° Henri de Lou, dit le baron de Baye, gentilhomme estimé, connu sous ce dernier nom; 2° et 3° Mesdames de la Montagne et de Montgeron, honnêtes femmes, et la dernière mariée à un *trésorier de l'Arsenal;* 4° enfin la célèbre *Marie* ou *Marion*, née vers ou en 1615 (25 ans en 1640); et 5° sa sœur Anne de Lou, baptisée à la paroisse St-Paul de Paris, le 20 octobre 1618. Chacun sait que ces deux dernières filles n'ont pas précisément obtenu le *satisfecit* octroyé sans peine à leurs aînés; mais les inepties débitées par l'auteur des *Confessions de Marion de l'Orme* n'infirment point non plus cette opinion, sans doute très motivée, de notre Tallemant : « Regardez ce que c'est! une autre, en faisant ce qu'elle faisoit, auroit déshonoré sa famille; cependant comme on vivoit avec elle avec respect! » Laissons Marie de l'Orme dans ce milieu, que ses pareilles de 1866 ne connaissent pas; pardonnons au curé de St-Gervais d'avoir jasé sur cet habit virginal dont Marion était vêtue, en juin 1650, lorsqu'on voulut l'exposer sur son lit mortuaire, et revenons aux actes de baptême et de décès que M. de Lescure a demandés. — Ils peuvent tous deux se retrouver sur les registres des paroisses St-Paul et St-Gervais de Paris, et l'acte de baptême venant à manquer, on exploitera les archives de l'état civil de Baye. Remarquons encore que la vente de Baye doit avoir été la conséquence naturelle de cette « ruine de toute la famille » accusée par les contemporains : or, Baye, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, est tombé dans les mains des Berthelot; et messire Etienne Berthelot de Baye et de Plénœuf, premier seigneur de la nouvelle dynastie, *trésorier*, alias *directeur de l'Artillerie*, appartenant au même service public (nouv. style) que le sieur de Montgeron, nous a donné, en la personne d'une de ses filles, Agnès de Berthelot de Baye, marquise de Prie, la célèbre maîtresse de M. le Duc. N'y aurait-il pas lieu, pour toutes les raisons qui sollicitent ici même le flair du chercheur, d'interroger les poudreuses minutes de Me Patenotre, notaire à Baye, selon l'*Annuaire Didot-Bottin* de 1865?

H. DE S.

— On n'a, ce me semble, aucun motif pour repousser la date assignée par Loret à la mort de Marion Delorme. Cette date a été acceptée par M. Paulin Paris, dans les savants Commentaires dont il a enrichi son édition des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. IV, p. 63. M. P. Paris fait naître la belle Marion vers 1611, ce qui donne une bien courte existence à la prétendue centenaire. Le même érudit se moque fort spirituellement, selon son ha-

pièces. Le fait est sûr, mais il ne s'explique pas des conditions. »

Voilà pour un philosophe, il faut en convenir, un singulier emploi! Les biographes de Saint-Évremont n'en disent mot. Seulement ils assurent que le roi Jacques II ayant offert de créer en sa faveur une place de secrétaire de cabinet pour écrire aux souverains étrangers, « il refusa une charge qui l'aurait arraché, dans sa vieillesse, au repos et à l'indépendance; et que, d'ailleurs, il regardait comme au-dessous de lui. »

Ce n'était pas la peine de faire tant de façons pour finir par accepter ce que l'on vient de voir. Il est vrai que la faveur, cette fois, venait d'un roi philosophe; mais la chose n'en paraît pas moins étrange.

Quelles étaient donc ces fonctions, et les *profits* qui en augmentaient si notablement la valeur, et les serments qu'il fallait prêter et qui paraissaient répugner si fort à notre libre penseur?

Les auteurs anglais que nous avons consultés ne nous fournissent pas d'éclaircissements suffisants sur ces divers points. Nous voyons bien dans le *Present state of Great Britain*, par Chamberlayne, qu'il y avait dans la maison du roi un *tueur de taupes* à 8 livres par an, — un *preneur de rats* à 48 livres, — que Thomas Werner, en 1733, avait 400 l. pour nourrir et élever les faisans à Hampton-Court. Mais du *gouvernement des canards*, pas un traître mot. Cet emploi méritait bien de figurer au moins dans les *Jocular Tenures* de Blount.

Quelqu'un de vos correspondants de France ou d'Angleterre pourra probablement répondre en tout ou en partie aux questions posées plus haut. E. J. B. R.

—

Ambroise Paré était-il huguenot? — Brantôme et Sully l'affirment; MM. Haag l'affirment aussi. M. Malgaigne en a douté; M. Ed. Fournier l'a nié; M. Jal l'a nié plus énergiquement encore, et avec un tel luxe de témoignages, empruntés aux registres de l'église Saint-André-des-Arcs, que j'ai cru, je l'avoue, qu'il avait eu complétement raison d'un vieux préjugé. Mais voilà que M. H. Bordier a repris la discussion, et a adressé à M. Jal tant et tant de pressantes objections, que de très-savants hommes m'ont déclaré que la cause soutenue par l'auteur du *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* pouvait être considérée comme bien décidément perdue. Je voudrais que *l'Intermédiaire*, dans l'intérêt de la vérité historique, épuisât la question mise en tête de ces lignes, et préparât ainsi le prononcé d'une sentence définitive. T. de L.

—

Les inchistes. — Il y a une trentaine d'années, une illuminée, Mme Inch, s'inspirant des idées de Jane Leade et d'Antoinette Bourignon, fonda, à Montpellier, une secte mystique dont le but était de préparer ici-bas le règne de l'Esprit pur. Les Inchistes, du nom de leur fondatrice, avaient une telle horreur des images qu'ils tenaient leurs assemblées dans des salles aux murs nus et dépourvus même de toute tapisserie. Il existe encore, à Cette, nous a-t-on dit, quelques rares adhérents de la religion nouvelle.

Occupé à des recherches sur les Mystiques de l'époque actuelle, nous accueillerions avec plaisir tous les détails sur les inchistes qui nous parviendraient par la voie de *l'Intermédiaire*. Qu'est devenue Mme Inch? A-t-on quelques particularités intéressantes sur sa vie? La secte dont elle se constitua la papesse ne fut-elle pas une copie de la fameuse secte des *Multipliants* qui parut au dernier siècle, et qui a été l'objet d'une dissertation de la part de M. Germain, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres de Montpellier? F. Boissin.

—

Numérotage des rues. — A quelle époque a-t-on substitué en France aux enseignes qui désignaient les logis des bourgeois et des gens de métier, les numéros qui sont partout en usage aujourd'hui, au moins dans les grandes villes? R. de C.

—

Le marquis de Lagrange, intendant d'Alsace. — Où trouver des détails sur ce personnage? Ml.

—

Le marquis de Fleury, en 1672. — Le 5 février 1672, le roi Louis XIV écrit au prince de Monaco pour se plaindre du « sieur marquis de Fleury, qui a armé à Mourgues (ancien nom provençal de Monaco) et a poursuivi quelques-uns des vaisseaux de mes sujets et qu'il prétend les visiter, et enlever les marchandises qui y seront chargées pour le compte des juifs ou autres estrangers. »

Cette lettre est en entier dans le IIIe vol. de la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, recueillie et mise en ordre par G.-B. Depping.

Quel était ce marquis de Fleury? A quelle famille appartenait-il? Pourrait-on citer quelque autre particularité sur ce personnage? H. M.

—

Louvois. — En quel lieu ou dans quel ouvrage pourrait-on voir un portrait ressemblant du marquis de Louvois? — Il s'agit de constater l'authenticité d'un por-

trait peint par Mignard et attribué, en tant que modèle, au célèbre homme d'Etat.
(Reims.) E. D.

—

Le prince Michel de Scherbatowo. — En 1781, Helman, gravant *le Roman dangereux*, l'une des pièces les plus piquantes de l'œuvre galant de N. Lafrensen, dédiait cette estampe au prince Michel, chambellan de l'impératrice de toutes les Russies, chevalier de Sainte-Anne, etc. Ce personnage a-t-il laissé trace de son séjour en France, de ses relations avec les artistes français de l'époque; est-il connu comme curieux, comme amateur? V.

—

Chateaunières. — Je prie que l'on me donne des détails, beaucoup de détails, encore plus de détails, sur un homme de lettres du XVIIe siècle, nommé Chateaunières, auteur d'un livre intitulé: *Le sage résolu contre la fortune.* Je ne trouve le nom de cet écrivain dans aucun de nos recueils biographiques. Tout ce que je sais sur son compte, c'est qu'il était prisonnier à la Conciergerie en avril 1648, et qu'auparavant il avait été mis à la Bastille.
L.

—

Molière, nom de théâtre. — Quelle est l'origine de ce pseudonyme pris par le grand comique, lorsqu'il monta sur la scène? A. B. D.

—

Le « Rabelais » de Gustave Doré. — Quelle est l'édition *la meilleure* et *la plus complète* du *Rabelais* illustré par Gustave Doré? L'exemplaire que je possède (et qui ne me satisfait, hélas! que médiocrement): *Paris, à la librairie des Publications illustrées*, 5, *rue du Pont-de-Lodi*, 1857, se compose d'un volume de 341 pages, petit in-4° imprimé à deux colonnes, dans le format des livraisons dites à *vingt centimes*, — avec couverture blanche illustrée, imprimée en rouge et en vert, — contenant quatre-vingt-sept petites gravures sur bois, imprimées dans le texte, et seize plus grandes, gravées de même et tirées à part sur papier fort. Le *titre courant* du haut des pages est celui-ci, *recto* et *verso : Chefs-d'œuvre européens. François Rabelais.* Ce volume est en outre décoré d'une Dédicace de l'éditeur : *A mon ami Gustave Doré, J. Bry, aîné*, imprimée sur une page blanche qui ne fait point partie de la pagination générale.

Quoique j'aie choisi *moi-même*, c'est vous dire très-soigneusement, mon exemplaire, parmi quinze ou vingt autres, le tirage de ses gravures laisse infiniment à désirer encore. Et quant au papier, aussi bien pour celui-là que pour tous ceux qui me sont passés sous les yeux, il est d'une qualité plus que déplorable.

Puisque, finalement, mon édition est loin d'être satisfaisante, — matériellement parlant, — quelle est donc la *bonne*, ou, si par hasard celle-ci n'existe pas, la *moins mauvaise?* En connaîtrait-on des exemplaires imprimés sur grand papier de luxe, vélin, — vergé, — Hollande ou Chine? etc.
Ulric.

—

« Coutumes et Croyances populaires, » par M. Laisnel de La Salle. — Un érudit, M. Laisnel de La Salle, membre de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, de la *Société du Berry*, etc., a publié, dans le *Moniteur de l'Indre*, journal qui s'imprime à Châteauroux (n^os du 29 novembre 1853, et suivants), une série d'Etudes fort curieuses sur les *Coutumes et croyances populaires* des paysans des environs de Cluis (Indre).

Comme il est à peu près impossible aujourd'hui de retrouver d'anciens numéros du *Moniteur de l'Indre*, âgés de seize ans, nous serions bien désireux de savoir si la collection de ces articles, réunie par l'auteur, a été réimprimée à part, en volume de librairie, soit à Poitiers, à Châteauroux ou à Paris, et sous quel titre ils sont aujourd'hui connus? X.

—

« Les Chansons populaires, » par M. Rathery. — M. E.-J.-B. Rathery, le savant conservateur de la Bibliothèque impériale, a publié dans le *Moniteur universel* (n^os du 27 mai 1853 et suivants) une série d'articles fort intéressants sur les *Chansons populaires* en province.

Ce charmant couplet, entre autres, m'est resté dans la mémoire :

Le mal d'amour est une rude peine;
Lorsqu'il nous tient, il nous en faut mourir;
L'herbe des prés, *qu'elle* [laquelle] est si souveraine,
L'herbe des prés ne saurait en guérir.

Cette étude, depuis l'époque précitée, a-t-elle été publiée à nouveau par l'auteur, soit dans quelque revue littéraire, soit à part en volume de librairie? T.

—

Adrien van der Cabel, peintre hollandais, 1631-1695. — J'ai recueilli quelques notes sur ce peintre, qui a fini à Lyon sa carrière aventureuse. Le Dictionnaire de Siret dit qu'on ne sait rien de précis sur son sujet; il me serait intéressant de fixer les principaux points de la vie de cet élève de van Goyen et en particulier de dresser le *catalogue de ses œuvres*, dispersées en Allemagne, à Montpellier, à Lyon et sans doute en d'autres villes, soit dans les musées, soit dans les collections particu-

— L'avertissement aux *Opuscules de Louis Dufour, de Longuerue*, abbé de Sept-Fontaines et de Saint-Jean-du-Jard (Yverdon, 1784, 2 vol. in-12), est suivi d'un catalogue des ouvrages, tant manuscrits qu'imprimés, de l'auteur, où on lit (p. XIV) : « M. l'abbé de Longuerue n'a jamais avoué une dissertation sur la *Transsubstantiation*, qui a paru sous le nom du ministre Allix. » Il s'agit du ministre Pierre Allix, deuxième du nom et du prénom, sur lequel on peut consulter Niceron et Chauffepié. Quant aux *Epîtres* de Longuerue, on ne trouve rien, dans le catalogue susdit, qui puisse se rapporter à cette désignation, que « soixante-cinq lettres écrites au P. Pagi, touchant la critique des Annales de Baronius, de l'an 1686, jusqu'à la mort du P. Pagi, arrivée en 1699. » L'éditeur ne dit pas d'ailleurs si ces lettres ont été imprimées, ou si elles sont restées manuscrites. Le second volume des *Opuscules* de l'abbé de Longuerue est un *ana* des plus curieux (Bruxelles). A.-P. MALASSIS.

— Ch. Saumaize a publié, sous le nom de Simplicius Verinus, un vol. in-8, intit. : *De Transsubstantiatione contra H. Grotium*. Peut-être Cl. Sarrau s'était-il chargé de procurer à Dupuy cet ouvrage qui datait déjà de 50 ans, et qui, imprimé à Leipzig sous cette fausse indication : *Hagiopoli, Theod. Eudoxus*, n'était plus facile à trouver. La rencontre du nom de Longuerue à la suite du titre ci-dessus est à remarquer, car c'est à Longuerue qu'on attribue l'ouvrage anonyme publié en 1686, par le ministre P. Allix, sous ce titre : *Traité d'un auteur de la communion romaine touchant la transsubstantiation, où il fait voir que, selon les principes de son Eglise, ce dogme ne peut-être un article de foi*. Londres, pour Jean Cailloué, 1686, in-12. On pense que l'éditeur a introduit quelques changements dans les notes que Longuerue lui avait transmises. Mais c'est un sujet que Longuerue avait à cœur, car il avait déjà envoyé au même ministre une production manuscrite du dominicain Jean de Paris, qui était peu favorable à la croyance de l'Eglise romaine, et qui parut à Londres par les soins d'Allix, en 1686, sous le titre de : *Determinatio F. Joannis Praedicatoris, de modo existendi corpus Christi in sacramento altaris*, in-12. Pour ce qui est des *Epistres de Longuerue*, je ne puis à mon tour que poser un nouveau point d'interrogation. Boulliot ne cite rien de tel dans son excellente *Biographie ardennaise*, où il fait observer que les six vol. manuscrits laissés par Longuerue, cotés 2411 dans le Catal. de la bibliothèque de ce savant, et acquis par le garde des sceaux Chauvelin, ne sont pas entrés à la Bibliothèque du roi, comme le répètent plusieurs biographes, et en dernier lieu la *Biographie Didot*, qui, pour le dire en passant, cite toujours *Bouillot* au lieu de *Boulliot*. OL. B.

— M. Ed. Fournier, qui applique si bien son esprit à découvrir l'*Esprit des autres*, dit, à la p. 87 du charmant petit recueil publié par lui sous ce titre : « La phrase : « *non e vero, ma ben trovato*, est encore « citée dans son texte italien, mais presque « toujours mal. » M. Ed. Fournier saura sans doute nous en donner l'origine.
P. A. L.

—

Sacerdoce (III, 3). — L'étymologie? Sacerdotium, sacerdos, sacer, *sacrum dans*, d'après Ducange. — L'origine la plus reculée? La création du monde. — La signification primitive? Celle même de nos jours : culte de la divinité, célébration des mystères sacrés; charge, autorité du ministère du culte divin. B. S.

— Même rép. de MM. M. D. et Dr S.

— Puisque M. E. Q., non content du latin *sacerdos*, *sacerdotium*, désire connaître l'étymologie et la signification primitive du mot *sacerdoce*, voici ce que je lui offre pour le moment : Hébr. Syr., Chald., Arab. : *Zakar*, *ʒacer*, se souvenir, rappeler, publier, prêcher, ou *sakar*, *sacer*, livrer, transmettre; Pers. : Pehlv; Zend. : dactia; Arménien : tad; Syr., Chald., Héb. : *data*, *das*, loi, droit, justice; *ʒacerdas*, qui observe, rappelle, proclame, prêche la loi humaine et divine; ou *sagerdas*, qui transmet la loi. — De plus longs développements sur l'origine de ce mot et de ses synonymes dans les autres langues, pourraient ne pas convenir à l'*Intermédiaire*. Si M. E. Q. désire connaître les résultats des recherches que j'ai faites et que je ferai sur son étymologie et sa signification primitive, il peut s'adresser directement à moi, je suis prêt à les lui communiquer.
(Alençon.) DAULNE.

—

Pâte siccative (III, 3). — L'ouvrage de J.-F.-L. Mérimée : *De la peinture à l'huile, ou Des procédés matériels employés dans ce genre de peinture depuis les Van-Eyck*, contient de précieux renseignements. Voici un procédé qui m'a été donné à Rome, il y a trente ans, par un peintre allemand de beaucoup de mérite. « *Vernis à peindre*. 1º Pour les couleurs claires : Prendre un petit pot de terre (vernis en dehors) n'ayant pas servi, haut d'environ 4 doigts; le placer sur un feu de charbon, modéré. Lorsqu'il est un peu chauffé, y verser *un ou deux verres* à liqueur d'huile de noix clarifiée, et la laisser chauffer; on prend alors du mastic bien épuré, que l'on met à fondre dans l'huile, mais graduellement, et en *remuant continuellement ce*

mélange avec une cuillère en bois. Cette opération faite, on y ajoute 2 cuillères à café de térébenthine de Venise; tournant sans cesse avec la cuillère; puis, pour terminer, *deux* pointes de couteau de sel de Saturne. Lorsque ces ingrédients sont ensemble, on les laisse, de 4 *à* 5 *minutes*, sur le feu du charbon, continuant toujours à tourner. On prend alors le pot et l'on verse cette masse fondue dans une écuelle d'eau propre, préparée à l'avance, et on l'y laisse reposer pendant 24 heures, *bien couvert.* Le lendemain, on le broye sur la pierre, qui doit être préalablement bien nettoyée, et le vernis prend l'aspect d'une pommade blanche.

« 2° Pour les laques et les couleurs sombres, le vernis siccatif se prépare de la même manière; seulement, au lieu de 2 pointes de couteau de sel de Saturne, on en prend 5 ou 6, et une cuillerée à café de plus de térébenthine de Venise.

« *Observation.* — Pour s'assurer si le vernis est assez fort, il faut, après avoir fait fondre le mastic, en laisser tomber une goutte sur une cuillère d'étain, et refroidir; s'il est trop épais, on y ajoute un peu d'huile; s'il est trop liquide, un peu plus de mastic. — Il faut bien faire attention que le feu de charbon ne soit pas trop ardent, sans quoi le vernis devient facilement brun. — En faisant fondre le sel de Saturne, il faut se garantir la bouche avec un mouchoir, afin de ne point aspirer l'émanation qui est nuisible. C'est pourquoi il est préférable de faire cette opération en plein air, dans un jardin ou dans une cour. — Le vernis, une fois broyé, devra être déposé dans des verres avec de l'eau fraîche; il s'y conserve très longtemps, pourvu qu'on renouvelle l'eau fraîche tous les 8 jours au moins. Lorsqu'on va se mettre à peindre, mêler une petite quantité d'essence avec à peu près la moitié d'huile d'œillet, y ajouter un peu de ce vernis, et en enduire la partie qu'on a l'intention de peindre ce jour-là. »

P. A. L.

—

Mesure de Flavigny (III, 5). — La mesure de Flavigny était la mesure usitée à Flavigny, avant l'établissement de *l'unité* des mesures, alors que chaque province (et, dans une même province, chaque circonscription territoriale) avait sa mesure particulière. Flavigny, petite ville de la Bourgogne ducale, pouvait avoir donné son nom à l'une des mesures bourguignonnes.

B. S.

—

Panem et circenses. — *Faire four* (III, 6), c'est-à-dire congédier les spectateurs sans leur donner le spectacle, mais en leur rendant leur argent, vient, je crois, du latin *foras*, *foras dimittere*, congédier, mettre dehors. La forme latine *for* alterne fréquemment avec la forme française *four.* Exemple : de FOR*mica*, on a fait FOUR*mi:* de *foras* viâ, *four*voyé; de *for*um episcopi, *for*-l'Evêque. On disait *four*-l'Evêque, au temps de Ménage; on a dit mieux depuis *for-l'Evêque.*

B. SELSACH.

— « Faire four », expression de théâtre, se dit de ces comédiens qui, n'ayant pas assez de spectateurs, ne peuvent se décider à jouer et se voient forcés de renvoyer de l'*obscure cavea* un public trop rare, sans avoir même allumé les feux de la rampe. C'est à cette dernière circonstance qu'est attaché le sens particulier du mot; et il ne faut point la perdre de vue, sans quoi on ne verrait pas plus clair dans la question que dans un four, et l'on tomberait à tort dans le pétrin.

J. P.

—

Ganeau dit le Mapa (III, 8). — M. Ed. Fournier, habituellement si exact dans ses recherches, fait erreur. Le *Mapa* ne pouvait vivre à Nice en 1857, puisqu'il n'existait plus en 1853. En effet, la veuve GANNEAU (*sic*) écrivait le 15 oct. 1853 à M. Alex. Dumas, pour protester en son nom et au nom de ses deux enfants contre les assertions contenues dans les Mémoires que publiait alors *la Presse* (n° du 20 oct.). Le personnage qui vivait à Nice en 1857 n'était donc pas Ganneau le *Mapa* (ou plutôt *Mapah*), mais sans doute son disciple favori, *celui qui fut Caillaux*, auteur de l'*Arche de la nouvelle alliance* (ouvrage extrêmement remarquable, au point de vue du style). M. Caillaux, qui existe probablement encore, habitait les environs de Cannes en sept. 1863. (Voir une lettre de lui dans *les Célébrités de la rue*, par Ch. Yriarte.) — On désirerait bien connaître le lieu et la date exacte du décès du *Mapah*, dans l'intérêt de son histoire, dont aucun biographe n'a jugé à propos de souffler mot. Il était né à Lormes (Nièvre) et portait les prénoms de *Jean Simon.* On désirerait également savoir en quelle année et chez quel éditeur a été publié un ouvrage de Ganneau ayant pour titre *Unité évadienne.*

Z. A.

—

Un portrait de Montesquieu (III, 29). — La médaille dont parle M. P. A. L. n'est pas de Jean Dassier, mais de son fils Jacob-Antoine, qui fut graveur de la Monnaie de Londres. Cette place avait été aussi offerte précédemment à Jean Dassier, mais il l'avait refusée. « En passant à Paris, » dit M. Rigaud (*Recueil de renseign. relatifs à la culture des Beaux-Arts à Genève*, Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève, t. V, p. 76), « J.-A. Dassier avait « obtenu le permission de modeler Mon« tesquieu; il en fit une médaille que l'on

« a toujours considérée comme l'une des « plus belles qui aient été frappées. »

TH. DUFOUR.

—

Un mémoire de Vauban (III, 41). — Je ne sais où se trouve le mémoire original, mais le renseignement doit être consigné dans l'ouvrage indiqué ci-dessus. En tout cas, on possède intégralement le mémoire dont M. de Tocqueville regrettait la disparition, car il a été publié en 1851 par M. Joachim Ménaut : sous ce titre : *Mémoires du maréchal de Vauban sur les fortifications de Cherbourg* (1686). Cherbourg, impr. Mouchel; Paris, libr. Didron; in-8° de 6 ff. 1/4.

G. DE B.

Trouvailles et Curiosités.

Les termites à La Rochelle. — Saintes avait des archives et point d'archiviste. Cependant les archives s'y conservaient assez bien, malgré la poussière et les *arantèles* (1), lorsqu'un ordre vint de tout transporter à La Rochelle. Là, on rangea ces respectables papiers sur des planchettes toutes neuves, si bien que c'était... *comme un bouquet de fleurs.* Mais on avait compté sans les termites. Il résulte d'un rapport de l'archiviste départemental que les registres tenus pendant l'époque révolutionnaire ont été envahis par les petites bêtes et qu'une dizaine d'entre eux ont été en grande partie rongés. Les termites ont percé le plâtre à la hauteur des registres et ont pénétré par la tranche en suivant la couverture de parchemin. Leurs galeries étaient exactement de la longueur du registre et rien, à l'extérieur, n'en accusait la présence. D'autres termites se sont laissés tomber du plafond, en présence de M. l'archiviste lui-même! Les galeries de ces insectes occupent un espace de 36 décimètres carrés. Les registres attaqués avaient été déplacés et soigneusement visités, à peine un mois auparavant. Le conseil général, dans sa dernière session, a délibéré sur les moyens propres à arrêter de pareils ravages. Un membre a proposé de renvoyer les archives à Saintes, où les termites sont inconnus. Mais je ne sais pour quelle raison ce moyen a été rejeté et l'on s'est borné à voter une somme de 600 fr. destinée à l'acquisition de boîtes en zinc pour y renfermer les archives. Seront-elles ainsi à l'abri des termites? C'est douteux. Un couvercle n'adhère pas toujours parfaitement et il faut bien peu d'espace pour qu'un termite puisse passer. Ne peuvent-ils pas d'ailleurs se laisser tomber du plafond dans la boîte, quand on l'ouvrira pour consulter les papiers qu'elle renferme? Peut-être vaudrait-il mieux souder très exactement le couvercle à la boîte : de cette manière on aurait des archives qui, à la vérité, ne serviraient à personne, mais dont la conservation ne laisserait absolument rien à désirer.

E. P.

(1) Expression locale, qui signifie toile d'araignée, *araneæ tela.* Arenteler, c'est enlever les toiles d'araignées. On se sert pour cela d'un *arenteloir.*

—

Un mot emprunté à Shakespeare. — Je trouve, dans une jolie nouvelle du dernier numéro de la *Revue des Deux-Mondes* (15 janv. 1866), ces deux lignes: « Madame, « je ferai comme ce gentilhomme suédois « que le roi Louis XIV engageait à monter « le premier dans son carrosse, j'obéirai. »

Le trait auquel on fait allusion ici est communément attribué à Lord Hairs, l'ambassadeur de qui l'on sait l'insolence. Les mots qu'on lui prête sont : « J'aime mieux être incivil qu'importun, » et il monta. Que l'on soit disposé à voir là un trait d'impertinence ou un sentiment délicat de déférence, on n'a pas encore remarqué, je crois, que ces mots se trouvent précisément dans les *Merry Wives*, et Shakespeare les met dans la bouche d'un niais. Slender, après des façons ridicules, se décide à passer devant Anne Page, en disant: « J'll rather be unmannerly than trouble- « sonne... » Il est probable que cette formule était alors et est restée longtemps de politesse courante et banale.

E. MI.

—

Une indication pour les deux Vénitiens, auteurs des : « Femmes blondes. » — Il y a dans le *Mercure Galant* (pas si galant, comme on va le voir!) du mois de juillet 1684, p. 228, un article intitulé : *Des avantages de la chevelure, et si un vieillard qui, ayant cru épouser une femme blonde, la trouve rousse, peut estre receu à demander la dissolution de son mariage.*» Croirait-on que l'auteur anonyme de l'article a (le maraud!) l'impertinence de se prononcer pour l'affirmative? T. DE L.

—

Erreurs, bévues, etc. (II, 671, etc.). — Le *Correspondant* (25 nov. 1865) renferme un article de M. Alb. de Broglie, lequel fait observer que l'*Evangile* raconte, avec sa simplicité habituelle, un trait de la vie de saint Paul. N'est-ce pas des *Actes des Apôtres* qu'il s'agissait ici, saint Paul n'étant point nommé dans les *Evangélistes?* Ce n'est d'ailleurs qu'un *lapsus calami* ou *memoriæ*, comme il peut en échapper à quiconque manie une plume. Nous ne le relevons que pour montrer à une publication sérieuse comme le *Correspondant*, qu'elle est lue par nous avec attention.

S. C. B.



Numº 52.] Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider [25 févr. 1866.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Sur le quatrième vers de « l'Iliade. » — Pourquoi presque tous les traducteurs de l'*Iliade*, depuis Mme Dacier jusques et y compris Dugas-Montbel et Bignan, ont-ils traduit par *vautours* le mot qui, dans le 4e vers, signifie seulement *oiseaux* (1)? Quel charme a donc le vautour pour que chaque traducteur lui fasse, en dépit du texte, un si bon accueil? T. DE L.

—

Mascaron et le roman de « Clélie. » — M. H. Rigault, dans sa piquante *Etude littér. sur Camus et le roman chrétien au XVIIe siècle*, en tête de *Palombe*, 1853, dit (p. x): « Saint François de Sales lisait « d'Urfé, comme Mascaron faisait de la « *Clélie* l'occupation de son automne. » Où trouverai-je la preuve de la vérité de cette dernière assertion? YEZIMAT.

—

Une citation tronquée. — Dans *Arlequin-Deucalion* (Act. I, sc. 1), l'auteur de la *Métromanie* met dans la bouche du seul acteur qui parle trois mots italiens qui semblent la moitié d'un proverbe connu. La pièce s'ouvre ainsi:

Quel horrible chaos et quel affreux mélange!
O prodige inouï qui joint le Tage au Gange!
Neptune, ton courroux ne peut aller plus loin:
Cesse, et de tes fureurs laisse vivre un témoin.
Je promets d'immoler, si d'ici tu m'arraches,
Cent bœufs.....

Puis Arlequin qui se voit hors du danger, ajoute: « *Passato il pericolo...* » et il n'achève pas. Mais, se tournant du côté de la mer: « Serviteur, seigneur Neptune, dit-il en gouaillant, va chercher tes cent bœufs! » — Quelle est la fin du proverbe italien? J. L.

(1) Au lieu de dire: les oiseaux et les chiens, M. Bignan escamote les chiens et s'écrie: « Et nourrit les vautours de leurs pâles lambeaux. » Il faut accorder une mention honorable à M. P. Gignet. C'est, à ma connaissance, le seul interprète des œuvres d'Homère qui ait osé tordre le cou aux vieux vautours si chers à tant de « prétendus hellénistes. »

—

Un vers mal lu d'André Chénier. — A la page 455 de son excellente édition d'A. Chénier, M. Becq de Fouquières a tenté de corriger un vers défectueux d'un des iambes du poëte, de celui qui commence par: « *Que promet l'avenir?* » L'ancien texte portait:

Quoi! nul ne restera pour attendrir l'histoire
Sur tant de justes massacrés;
. . . .
Pour consoler leurs fils, *leurs veuves et leurs mères*,
Pour que des brigands abhorrés
Frémissent aux portraits noirs de leur ressemblance, etc.

M. Becq de F. a pensé qu'il n'était pas besoin d'indiquer de lacune si l'on remplaçait *et leurs mères* par *leur mémoire*. Mais *consoler une mémoire* est une singulière expression, qu'A. Chénier n'aurait sans doute pas employée. Ne pourrait-on pas remédier à cet inconvénient, en faisant au même vers une autre correction et en le modifiant ainsi:

Pour consoler leurs fils, *relever* leur mémoire.

Le mot « *relever* » mal écrit, ressemble autant à « *leurs veuves* » que « *leur mémoire* « à « *leurs mères*. » Mais une conjecture est toujours une hypothèse. C'est pourquoi je m'adresse aux abonnés de l'*Intermédiaire*, et particulièrement au possesseur des manuscrits d'André, M. Gabriel de Chénier, qui a déjà répondu à des questions de ce genre, afin d'apprendre si cette double correction est conforme au texte véritable du poëte. N. H.

—

Noms propres latinisés. — Au XVe et au XVIe siècle, à Metz, les clercs, chanoines et religieux avaient l'habitude de latiniser leurs noms patronymiques, en les terminant en *i*, ex: Desiderius Piersoni, Lambertus Petri, Henricus Gerardini, Thomas Richardi, Hugo Perini, etc. Je serais dé-

sireux de savoir si cette coutume était générale, ou si on l'a observée ailleurs qu'à Metz. C. L.

—

Chaperon à grant cruche. — Dans la première des *XV joyes de mariage*, il est question (p. 10, éd. Jannet) d'un « chaperon à grant cruche. » En quoi consistait cette coiffure féminine? J. R.

—

Faire du Simonet. — On lit dans une des satires d'Auvray, les *Nompareils*(p. 159 du *Banquet des Muses*, Rouen, 1623) :

Piaffer en un bal, gausser, dire sornettes,.....
Faire du Simonet à la porte du Louvre,
Sont les perfections dont aujourd'huy se couvre
La noblesse françoise.....

Quel est le sens de cette expression? son origine? Je l'ai cherchée inutilement dans plusieurs lexiques français.
(Rouen.) E. E.

—

Le valet de Marot. — Où trouver l'explication de cette phrase : « Il s'en estoit allé, comme le valet de Marot, sans mot dire. » X. T.

—

Légalement, loyalement. — D'où vient la différence, si accentuée de signification, entre ces deux mots, dont l'étymologie est la même et qui, grammaticalement, devraient avoir le même sens?
(Alençon.) L. D. L. S.

—

Quart d'heure de Rabelais. — Quelle est l'origine de cette expression?
(Montbéliard.) L. W.

—

Traduttori, traditori. — Qui a dit le premier ce mot éternellement vrai : *Traduttori, traditori?* T. de L.

—

Surtout, pas de zèle. — Ce mot, qui a si bien fait son chemin, a évidemment été prononcé par *quelqu'un* une *première* fois. Est-ce bien par Talleyrand? En quelle occasion? A-t-on là-dessus quelque donnée certaine? S. D.

—

Agir à sa guise. — Cette expression a-t-elle une origine antérieure aux Guise, et ne viendrait-elle pas du pouvoir que ces personnages puissants s'arrogeaient au XVIe siècle, dans les affaires de la France?
P. Blanchemain.

—

Bleu de roi. — Il y a une vingtaine d'années, une assemblée respectable éprouva le besoin de se donner un costume. Elle mit en délibération cette affaire importante et... ne décida rien. Mais pendant la discussion il fut souvent parlé d'un certain habit, — *bleu de roi*, disait la Droite, — *bleu national*, disait la Gauche. Le Centre, pour contenter tout le monde, disait *bleu français*, et ne contentait personne. Il y a là-dessus une anecdote, que je raconterai, si l'on veut bien me dire d'où vient la première dénomination. Les deux autres sont évidemment modernes et datent de l'époque où la langue française s'est partagée en plusieurs idiomes distincts, à l'usage des partis. E. P.

—

Les lettres de l'alphabet. — Peut-on les considérer comme autant de substantifs? Ont-elles, ou ont-ils, un genre différent les unes ou les uns des autres? Sont-elles hermaphrodites, comme « ce farceur » de « chevalière d'Eon, » qui fut capitaine de dragons et qui trompa les yeux doux de l'auteur du *Mariage de Figaro?* A. F.

—

Feu grégeois. — On a beaucoup écrit sur le feu grégeois, ce qui prouve qu'on en est encore réduit à des conjectures. A-t-on jamais songé à faire la part du merveilleux que le vulgaire, alors surtout ignorant des phénomènes de la nature, a dû nécessairement répandre sur tout fait nouveau qui le frappait? Nous avons cependant, de nos jours, des combustions bien extraordinaires pour celui qui les voit pour la première fois : celle du magnésium tend à devenir populaire, et les artificiers emploient depuis longtemps le mélange de phosphore et de nitrate de potassium.
(Louvain.) J. C., d^r ès-sc.

—

Confrérie d'artistes, ou de moines dominicains, sculpteurs en bois. — Dans l'église de Saint-Maximin (département du Var) il existe des boiseries très remarquables de la fin du XVIIe siècle. Elles consistent en une grille à trois portes fermant le chœur, deux rangs de stalles ornées de statuettes, et une clôture décorée de vingt-deux médaillons qui représentent les principaux faits de l'ordre de Saint-Dominique. Une tradition locale veut que ce travail considérable, daté de 1694, ait été exécuté par une confrérie d'artistes sculpteurs venus des Flandres, qui se transportaient de ville en ville, travaillant partout pour les églises et les couvents. On prétend même qu'ils appartenaient à l'ordre de Saint-Dominique. Ce qui semble confirmer la tradition, c'est que les anciens registres de l'abbaye donnent les noms du frère Vincent Dureux, sculpteur, mort en 1733, et du frère Louis Gudet, également

sculpteur, et auteur de la chaire à prêcher, mort en 1756. Peut-on citer, à la même époque, en d'autres pays de France, des traditions analogues? Trouverait-on ailleurs d'autres exemples de moines dominicains, sculpteurs en bois, fait curieux qui ajouterait un nouveau chapitre à l'ouvrage du Père Marchese sur les artistes de l'ordre de Saint-Dominique? L. Lag.

—

Pothon et Rothon (ou Rothelin) de Saintrailles. — Il existe, dans l'église de la Chapelle-Gaugain (Sarthe), une pierre tumulaire portant, gravée en creux, l'inscription suivante :

P. M. P. F. — *Adsta viator et dole juvenum vices. Tres heic in uno conditi tumulo jacent Saintraillorum nobilis juvenes domus, Henricus, Anna, Carolus. teneres. eques. torquatus annis indole juvenum pius amor parentum :*

Scotiæ reges ari Aquitaniæ dux Eudo;

Pro reges duo Neapolitarum atque Lotharingorum duces;

Pothoniusque, *Saintraillorum maximum generis decus, præfectus equitum, regius regni comes et imperator militum :*

Hinc avus et pater virtute belloque super illustres viri.

Actum 7° *januarii die anno* 1650.

Sur la foi de cette épitaphe, le propriétaire du château de la Chapelle-Gaugain fit faire, il y a 30 ans, un beau portrait en pied du célèbre Pothon, et ce portrait orne encore le salon du château. Mais hélas! il avait compté alors sans les Mémoires du terrible duc de Saint-Simon. On lit, en effet, à la page 178 du t. X (in-12) de ces Mémoires : « Le prince de Conty envoya « à Pontarlier Saintrailles que M. le duc « lui prêta et qui était un homme d'es- « prit, sage et capable, mais devenu très « suffisant et passablement impertinent, « d'ailleurs un très simple gentilhomme « *et rien moins que Pothon.* » — A la page 113 du tome 27 de ces impitoyables Mémoires, on lit encore : « Rothelin, bâ- « tard des bâtards, c'est-à-dire d'un cadet « de Longueville.... Les Rothelin, qui, dans « ces derniers temps, ont osé se croire « quelque chose et l'ont presque persuadé « par l'audace d'une couronne de princes « du sang qu'ils ont arborée. »

Ainsi donc, nos Rothelin et Rothon de Saintrailles n'auraient-ils affiché que des prétentions fausses dans l'épitaphe que nous venons de citer?

Puisse *l'Intermédiaire* nous sauver de cette humiliation! Dr Sav.

—

Histoire de l'Inquisition. — Il serait bien désirable, afin de couper court à des controverses fréquentes, que l'histoire de l'Inquisition fût écrite sans phrase, sans parti pris d'avance, et en se bornant au simple récit des faits, appuyé sur des pièces authentiques. L'ouvrage de Llorente, sur *l'Inquisition d'Espagne*, remplit-il toutes les conditions qu'on a le droit de demander? Il serait à propos aussi que l'Histoire du *Saint-Office*, dans les états des rois de Portugal, fût bien élucidée. On ne possède guère, je crois, à ce sujet, que l'ouvrage de Dellon sur *l'Inquisition de Goa*, imprimé en 1688; mais les matériaux ne manquent pas, car, d'après un rapport de M. A. Demersay sur les Archives d'Espagne et de Portugal (*Archives des missions scientifiques*, 2e série, tom. II, p. 361), l'Inquisition a fourni à l'*Archivo Real*, de Lisbonne, les pièces de *quarante mille procès.* Se trouvera-t-il un travailleur assez résolu, assez persévérant, pour demander à ces montagnes de papier les éléments d'un ouvrage qui serait assurément fort instructif? V — L — D.

—

Le bourreau de Charles Ier. — On a dit souvent que le coup qui fit tomber la tête de l'infortuné Charles Ier avait été porté par un personnage masqué, lequel n'était pas un vulgaire exécuteur des hautes-œuvres. Je trouve la note manuscrite suivante sur le premier feuillet d'un exemplaire (provenant d'une des ventes de la librairie Techener) d'un volume imprimé à Amsterdam : *la Véritable Religion des Hollandais* « Stoupe fut le bourreau masqué qui coupa la tête à Charles Ier ». — Quel est ce Stoupe qui n'est point, ce me semble, mentionné dans les Dictionnaires historiques? L'allégation portée à son égard est-elle fortifiée par d'autres témoignages? C'est un point d'histoire que les écrivains anglais ont dû examiner. J. P. F.

—

Les mariages républicains. — On trouve imprimé dans bien des volumes que l'inventeur des noyades (d'exécrable mémoire) imagina de faire attacher ensemble des individus des deux sexes dépouillés de vêtements et qu'on précipitait dans la Loire. Cette atrocité, qui aurait échappé au génie inventif de Néron, est-elle un fait réel et bien attesté? Ne faut-il y voir qu'une calomnie à l'égard d'un homme qu'il n'était pas d'ailleurs facile de calomnier? Pour l'honneur de l'espèce humaine, on voudrait qu'une pareille imputation pût être reléguée au rang des fables.

(Lyon.) D. C.

—

Quid de Navoigille aîné? — Il a été fait mention, à propos de la *Marseillaise* (I, 219 et 220), de *Navoigille aîné*, auteur de la *musique* d'une *Marche des Marseillais*, en faveur de qui M. Fétis revendiquait la paternité du chant patriotique auquel s'est

attaché le nom de Rouget de Lisle. Qui était ce Navoigille, ce Christophe Colomb de la *Marseillaise*, qui, à la différence de l'illustre navigateur génois, est resté bien moins connu jusqu'ici que son Améric Vespuce, je veux dire l'usurpateur de sa gloire, — si usurpation il y a. (C'est la question que je rappelais, I, 344.) E. M.

—

Eug. Delacroix et Paul Delaroche. — Quels ont été les maîtres de ces deux peintres? Les biographes donnent, pour Delaroche, tantôt Guérin et tantôt Gros; pour Delacroix, tantôt David et tantôt Guérin. — *Ubi veritas?* N. H.

—

Les Duvivier, célèbres graveurs sous Louis XV et Louis XVI. — La Biographie-Michaud et la Biographie-Didot ne les mentionnent pas. Ont-ils eu un biographe?
(Versailles.) H. LAMBERT.

—

Mentel ou Gutenberg? — Lequel des deux inventa l'imprimerie? L'opinion générale est pour Gutenberg, mais M. Heitz, imprimeur à Strasbourg, tient pour Mentel, et nous croyons savoir qu'il vient de rencontrer un chaud partisan dans la personne de M. Emile Solié, rédacteur extraordinaire du *Siècle*. R.

—

Un ouvrage anonyme. — Quel est l'auteur d'un livre intitulé : *Critique générale de l'Hist. du Calvinisme de M. Maimbourg*, 2e *éd., rev. et beaucoup augm., à Ville-Franche, chez Pierre le Blanc*, 1683? L'ouvrage se compose de 2 tomes, dont la pagination se suit, en ne tenant compte ni du titre, ni de l' « Avis du libraire au lecteur, » qui se trouve en tête du 2e tome; il est divisé en 3 parties et 27 lettres adressées à un ami qui, s'il faut en croire la préface, livra à l'insu de l'auteur ces lettres à l'impression, et qui avait « beaucoup de vertu, de piété et d'érudition *pour un gentilhomme*. » Quel était ce correspondant? Le style, l'érudition et la largeur de vue de cette Critique font croire que son auteur n'était pas un « faquin. » Fut-il trouvé assez « joli garçon » par le P. Maimbourg pour être jugé digne d'une réfutation? J. MT.

—

La satire X de Boileau. — J'ai découvert ces jours-ci, chez un marchand de tabac de ma petite ville, une toute petite brochure in-12, de 36 pages, un bijou de conservation et de fraîcheur, perdue dans un ramassis de vieux papiers à sacs. C'est un exemplaire de la satire de Boileau contre les femmes, en tirage à part, et dont voici le titre exact : *Dialogue ou satire X; du sieur D***. A Paris, chez Denis Thierry, rue Saint-Jacques, devant la rue du Plâtre, à la Ville de Paris.* MDCCXIV. *avec privilége du Roy.* Cette petite plaquette est-elle recherchée, comme *édition originale?* ULRIC.

—

Une prétendue mystification bibliographique. — Dans une note, à la suite du numéro 618 du Catalogue de Soleinne (*la Moralité des Blasphémateurs*), on lit : « Nous sommes les premiers qui ayons « émis des doutes sur l'authenticité de « cette édition (celle de la Biblioth. imp.); « nous déduisons ailleurs les motifs de ces « doutes pour démontrer que l'exemplaire « unique a été fabriqué de nos jours avec « de vieux caractères, d'après un manu- « scrit. » — M. Lacroix, sans doute auteur de cette note, avait-il autrefois émis ces doutes dans quelqu'un de ses ouvrages? A-t-il, depuis 1845, époque de la vente Soleinne, fait dans l'une ou l'autre de ses intéressantes publications la preuve de cette mystification, à laquelle aurait été pris Van Praet, un bon juge pourtant en matière bibliographique? LORMIER.

—

Chiquenaude sur le nez de M. Dupin. — Je demande bien pardon de la liberté grande; mais je ne fais que copier le titre d'une petite brochure de 32 pages in-8 (Paris, Garnier frère, 1850), dont je désirerais connaître l'auteur, car elle est signée « *Ménippe;* » ce qui n'est pas un nom chrétien, comme dirait Sancho. « Dédiée au citoyen J. Miot, représentant de la Nièvre, » elle est adressée, sous forme de lettre, « *à M. Dupin, président de l'Assemblée législative.* » Malgré le nom qu'il lui plaît d'emprunter et le titre légèrement irrévérencieux de son pamphlet, le soi-disant Ménippe n'est nullement *cynique :* il se montre, au contraire, fort courtois en la forme, bien qu'assez malicieux quant au fond. Ce n'est d'ailleurs point à l'homme politique qu'il s'attache, mais au jurisconsulte, à l'auteur de deux opuscules intitulés : *Précis historique du Droit romain* et *Réflexions sur l'étude et l'enseignement du Droit.* Suivant lui, M. Dupin les aurait composés « en mettant en français le latin d'autrui, » et en se gardant bien « de nommer l'auteur qu'il a traduit » (*traduttori, traditori!*) « En effet, dit-il, le premier écrit se trouve tout entier dans le 4e volume des œuvres complètes d'*Heineccius;* le second est tiré en grande partie du 1er volume. » Sur quoi Ménippe, qui administre la preuve de son dire, en mettant en regard le texte latin du savant en *us* et le français de la traduction, renvoie celui qui a fait « tant de réquisitoires en faveur du *suum cuique*, » au livre « *de Plagio litterario;* » titre, ajoute-t-il, que

Tous les anciens auteurs font remonter à un massacre de la noblesse champenoise, dans une bataille quelconque, l'origine de la noblesse utérine. Sans doute, le fait n'est pas rigoureusement établi. Il n'existe, à cet égard, qu'une simple tradition sur la véracité de laquelle le doute est permis.

Montaigne eût dit : Que sais-je, et Rabelais: [Peut-être.

Mais, quoi qu'il en soit de cette légende, il reste démontré que la noblesse maternelle était de droit commun en Champagne au XIIe siècle, ou tout au moins au XIIIe. Ce ne sont donc pas des jurisconsultes bourgeois qui ont voulu jouer un mauvais tour à la noblesse. D'ailleurs, si les jurisconsultes ont pris une grande part à la rédaction des nouvelles coutumes, les nobles de nom et d'armes et les membres du clergé y ont également coopéré. La noblesse a protesté dans quelques localités, mais, dans toutes les autres, les députés des trois ordres ont reconnu que la noblesse utérine remonte aux comtes de Champagne. Dom Pelletier, qui n'était pas un juriste et qui a fait des questions nobiliaires l'étude de toute sa vie, s'exprime ainsi dans la dissertation placée en tête de son *Nobiliaire de Lorraine* : « Les « ducs de Bar, *à l'imitation des princes* « *leurs voisins*, ont autorisé l'anoblisse- « ment par le ventre...; la coutume du « Barrois a introduit le même privilége. » C'est donc par les princes que cet usage s'est établi. Sans doute, il ne s'est pas conservé dans toute la Champagne. Il s'est altéré quelquefois ou même perdu dans certaines localités. Ainsi, la coutume de Reims repousse formellement la noblesse utérine; son admission dans celles de Meaux et de Chaumont a donné lieu à des protestations. Mais on la voit conservée et formellement inscrite dans les coutumes de Troyes, de Sens, de Châlons et de Vitry. Elle franchit les limites de la Champagne pour s'implanter dans le Barrois et même dans l'Artois. — Molière s'est moqué de cette noblesse. C'était son droit. Cependant, au risque de ne pas avoir les rieurs de son côté, on est forcé d'admettre que Madame de Sottenville n'était pas tant sotte quand elle se disait issue de la maison de la Prudoterie, où le ventre anoblit. E. MEAUME.

— Désintéressé dans la question, et par suite plus impartial, permettez à Jacques Bonhomme de la trancher par un vieux proverbe bien connu :

La truie n'anoblit pas le cochon
(Vendôme.) A. D.

—

M. Thiers ennemi des chemins de fer (IV, 389). — On ne saurait dire, d'une manière absolue, que M. Thiers ait combattu les chemins de fer, puisqu'il présenta, le 2 avril 1835, une loi sur ce sujet; mais toutefois, dans l'exposé des motifs, il se montre très-timoré, et même défiant vis-à-vis de ce nouveau mode de communication. C'est ce qu'indique plus clairement encore cette phrase prononcée le 12 juin 1840, dans la discussion du projet de loi du chemin de fer de Paris à Orléans (*Moniteur* du 13 juin 1840, p. 1400, col. 3, alinéa 14) : « Je n'ai jamais été enthousiaste des chemins de fer; j'ai toujours pensé qu'il ne fallait pas se presser, qu'il fallait laisser faire les premières expériences à nos voisins. » P. ANDRÉ.

—

Doit-on prononcer Montaigne ou Montagne? (IV, 390.) — Il y a plus de deux cents ans, on disait *Montagne*, si j'en juge d'après une lettre autographe de *Guy Patin*, de 1652, dans laquelle il parle « *des Essais de M. Montagne;* » car n'est-il pas présumable qu'il prononçait ce grand nom comme il l'écrivait?

Dans une des notes de Querlon au *Journal du Voyage de Michel de Montaigne en Italie*, il est dit (page 5) : « La dispute « entre le duc de Montpensier et le duc de « Nevers (en 1541) était sur *La baillée* « *des Roses* au Parlement. Il fut ordonné « que le duc de Montpensier, qui réunis- « sait la qualité de prince du sang à celle « de pair, les baillerait le premier, quoique « M. de Nevers fût plus ancien pair que « lui. » — En quoi consistait *la baillée des roses?* P. A. L.

—

La petite oie des Précieuses (V, 14). — Que M. J.-T.-L. me le pardonne, mais je savais très-bien que *petite oie* signifiait les petites faveurs que peut faire une maîtresse à son amant. Comment ignorer ce que La Fontaine (*Oraison de saint Julien*) se donne la peine de nous apprendre?

Au demeurant, je n'ai pas entrepris
De raconter tout ce qu'il obtint d'elle,
Menu détail, baisers donnés et pris.
La *petite oie*, enfin ce qu'on appelle,
En bon françois, les préludes d'amour.

Et l'édition de la Bibliothèque Gauloise met en note : « Métaphore tirée du langage des marchands de volailles, qui nomment *petite oie* le cou, les bouts d'ailes, et, en quelque sorte, tous les accessoires d'une volaille. » Je crois même que Molière n'eût pas contesté l'application de cette note à ses Marquis de Mascarille. O. D.

—

Les frères Parfaict ou Parfait (V, 28). — Il n'y a pas d'autre raison *plausible* à donner de ce changement d'orthographe, que celui qui s'est opéré dans notre langue

à l'égard de tous les mots d'origine latine, ayant la même désinence : *faict*, *traict*, *préfect*, *portraict*, etc. Au mépris de l'étymologie, dès qu'on a cessé de prononcer le *c* dans ces mots et dans cent autres, l'usage est venu de le supprimer en les écrivant. On ne l'a conservé, pour les yeux comme pour l'oreille, que dans leurs composés : *faction*, *traction*, *perfection*, *préfecture*, etc. CLOV. MX.

—

Noblesse de la famille de Jeanne d'Arc (V, 30). — Ce n'est point la première fois que l'allégation consignée par M. F. Lock se trouve produite, et *l'Union* prend en main la vieille cause de défunts collatéraux de Lihons-en-Santerre. J'y reviendrai tout à l'heure, en écrivant, avec toutes bonnes raisons à mon service, *d'Arc*, et non *Darc* ou *Darq*, — certain, d'ailleurs, que le bel air calligraphique exigeait, au XVᵉ siècle, qu'on supprimât l'apostrophe. M. le baron P.-G. de Dumast, correspondant de l'Institut, a traité cette affaire d'onomastique dans *l'Intermédiaire* de 1866, p. 42 : je suppose que les partisans de la roture trouvaient alors sa réponse complète. Mais cette roture de Jeanne d'Arc est fort douteuse ; car enfin, n'est pas roturier qui veut ! Charles VII n'y croyait guère, et ses patentes de 1429 anoblissant Jacques d'Arc et Isabelle Romée, père et mère de l'héroïque Pucelle, nous le disent en leur latin : *non obstante quod ipsi ut dictum, ex nobili genere ortum non sumpserint ut forsan alterius quam liberæ conditionis existant*.

Dans le roman de *l'Union*, il n'y a de vrai qu'un rappel implicite des prétentions de Charles du Lys, conseiller, avocat général en la Cour des Aides de Paris, et de Luc du Lys, écuyer, sieur de Reinemoulin, frères issus en ligne directe de Jean du Lys, échevin d'Arras et neveu de Jeanne d'Arc ; prétentions que des lettres patentes du 25 octobre 1612 avaient d'autant mieux sanctionnées, que le roi Louis XIII, représenté par la Régente, *doutait* que les suppliants eussent besoin de l'autorisation souveraine, pour écarteler les armes octroyées en 1429 au père de la Pucelle des armoiries que Charles et Luc du Lys supposent « à la bonne, riche et ancienne famille Darc. » Notre conseiller à la Cour des Aides et le seigneur de Reinemoulin, officiellement lavés de la tache servile, se blasonnèrent par addition : *d'azur à l'arc d'or en fasce encoché de trois flèches entrecroisées, les pointes en haut, deux férues d'or, ferrées et plumetées d'argent et une d'argent ferrée et plumetée d'or ; au chef d'argent chargé d'un lion passant de gueules.* (Metz.) H. DE S.

—

« Martin Luther, » drame de L. Halévy (V, 33). — Nous recevons la lettre que voici au sujet de cette question :

« *A M. P. L. A.*

« Dans le dernier numéro de *l'Intermédiaire*, qu'un de mes amis me communique, vous demandez s'il serait possible de connaître les motifs qui ont empêché la représentation de mon drame historique en quatre actes et en vers, *Martin Luther, ou la Diète de Worms*, ouvrage reçu au Théâtre-Français.

« J'ai l'honneur de vous répondre que si la représentation de *Martin Luther* n'a pu encore avoir lieu, c'est que l'ouvrage a été reçu en ces termes : *pour être joué à la volonté du théâtre, et sans frais.* C'est-à-dire que la représentation en a été subordonnée au bon plaisir de l'administration du Théâtre-Français, et que, si ce bon plaisir daigne un jour se manifester, il ne sera pas fait *un sou de dépense* pour représenter l'ouvrage.

« Voici la réponse pure et simple à la question, telle que vous l'avez posée. Je serais très-disposé à entrer dans plus de détails, à une condition : c'est que vous voudrez bien substituer votre nom aux simples initiales dont votre note est signée. Vous comprendrez, Monsieur, qu'il ne manquera pas d'âmes charitables pour supposer que, sous ces initiales, je me suis peut-être interrogé moi-même, afin de me répondre et d'entretenir ainsi le public de ma personne et de mon ouvrage. Je ne voudrais pour rien au monde être soupçonné de ce truc ingénieux. Veuillez donc faire connaître votre nom : cela sera pour moi double profit ; car j'y trouverai l'occasion de vous exprimer ma reconnaissance pour le souvenir que vous voulez bien donner à *Martin Luther ;* et, en outre, une fois affranchi de la crainte que je vous manifeste, il me sera permis de faire aux lecteurs de *l'Intermédiaire* une communication qui ne sera dépourvue, je l'espère, ni d'enseignement, ni d'intérêt.

« Agréez, etc. LÉON HALÉVY. »

Conviendra-t-il à notre correspondant (P. L. A.) de satisfaire au désir de M. L. Halévy ? Nous l'ignorons ; mais ce que nous pouvons dire ici, quant à nous, c'est que M. L. Halévy ne s'est certes pas interrogé lui-même, et que l'auteur de la question *nous est connu*.

Nous profitons de cette circonstance pour rappeler que, si *l'Intermédiaire* est un salon de conversation où il est loisible de questionner et de répondre sous le masque, ce n'est jamais sans s'être fait reconnaître du maître de la maison. Ajoutons que nous avons jusqu'ici surveillé l'usage de cette faculté avec assez de soin pour que notre vigilance n'ait jamais, ce semble, été trompée. Est-il besoin de déclarer que jamais l'organe *des chercheurs et curieux* ne sera, une fois seulement, de

pour donner une apparence d'authenticité. La discussion ne peut se placer sur un terrain autre que le récit de Voltaire, qui a été la base de tous les systèmes successivement imaginés. Il s'agit d'un personnage considérable, enlevé en 1661 et mort en 1704. Il aurait été détenu d'abord à Pignerol, puis aux Iles Ste-Marguerite et enfin à la Bastille. Puis vient le récit du respect dont il était environné par ses gardiens et par les plus puissants, même par Louvois, le tout accompagné de l'histoire de l'assiette d'argent trouvée par un pêcheur, des visites d'un médecin à la Bastille, etc. — C'est l'ensemble de ce récit que nous traitons de fable historique et qui nous semble manquer complétement de vraisemblance. Si tout ce que raconte Voltaire est vrai, comment se fait-il qu'on n'en dise pas un seul mot, soit dans la correspondance, soit dans les mémoires des contemporains? Comment Saint-Simon qui sait tout, et qui dit tout, n'en a-t-il pas parlé? A-t-il été arrêté par la crainte? Mais il ne se gêne pas pour raconter le mystère de la jeune mauresque visitée par le grand Dauphin et par Mme de Maintenon. Il s'exprime sur le maître lui-même en termes assez vifs pour prouver que rien n'arrêtait sa plume. Il a vécu près de 50 ans après le Masque de Fer. S'il n'en a rien dit, c'est que, de son temps, on n'y attachait aucune importance.

Cependant un homme avait été arrêté près de Turin par Catinat, le 2 mai 1679, puis conduit à Pignerol et confié à St-Mars, qui était déjà le gardien de Fouquet. Après la mort de ce dernier, St-Mars fut successivement gouverneur des îles Ste-Marguerite, puis de la Bastille. En quittant Pignerol, il enmena son prisonnier. Il en fut de même lorsqu'il passa des îles Ste-Marguerite à la Bastille. Ce prisonnier n'était autre que le comte de *Mattioli*, dont l'aventure authentique est racontée par M. Rousset, dans son *Histoire de Louvois* (t. III, p. 103 et suiv. de l'éd. in-12). — M. Rousset conclut que l'Homme au Masque de fer, n'est autre que *Mattioli*. « La punition du traître, dit-il, enveloppée d'incertitude et d'autant plus effrayante, devait prendre avec le temps le caractère merveilleux de la légende. » Ce jugement est très exact. Il n'y a rien de prouvé, sur cette aventure, que ce qui se trouve dans l'ouvrage de Delort et dans celui de M. Rousset. Le reste appartient au roman. On ne sait pourquoi Voltaire place en 1661 l'incarcération de l'Homme au Masque à Pignerol. En tout cas, il se contredit lui-même, puisque St-Mars ne fut gouverneur de Pignerol qu'en 1664; et cependant Voltaire affirme que St-Mars a été le seul gardien du prisonnier.

En résumé, le personnage mystérieux, entouré de respects par ses gardiens et par Louvois lui-même, n'existe pas. Il n'y a de réel que la punition d'un intrigant qui voulut recevoir de toutes mains, en vendant la citadelle de Casal à Louis XIV, et, aux cours d'Espagne et de Savoie, le secret des négociations entamées à cet égard avec le duc de Mantoue. La fraude fut découverte et le fourbe puni. On prit certaines précautions pour cacher Mattioli, parce que Louis XIV ne voulut pas qu'on pût dire qu'il avait été dupe d'un fripon. Il est possible que le personnage en question ne se montrât qu'avec un masque de velours noir. Le fait était, sans doute, connu à Ste-Marguerite où l'on n'en savait pas plus long. Avec le temps, les imaginations travaillèrent, et Péquet d'abord, puis Voltaire, bâtirent l'histoire romanesque que chacun connaît. Les observations de M. A. J. (*Interméd.* I, 213) sont très judicieuses et l'on ne peut qu'y adhérer de tout point.

(Nancy.) E. Meaume.

— Voici l'écrou d'entrée et de sortie du mystérieux prisonnier, d'après les registres tenus par Du Junca, qui fut lieutenant du roi à la Bastille, du 10 octobre 1690 au 25 juillet 1705, registres conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal :

I.—*Extrait du 1er reg., fol.* 37, *verso.*

Du jeudy 18me de sept. (1698), à trois heures après midy, monsieur de St-Mars, gouverneur du château de la Bastille, est arrivé pour sa première entrée, venant de son gouvernement des Illes Ste-Marguerite Honorat, aient mené avecque luy dans sa litière un ensien prisonnier qu'il avet à Pignerol lequel il fait tenir touiours masqué dont ce nom ne se dit pas et l'aient fait metre en desendant de la litière dans la première chambre de la tour de la basinniere en atandant la nuit pour le metre et mener moy mesme a neuf heures du soir avec M. de Rosarges, un des sergens que monsieur le gouverneur, a mené dans la troisième chambre sud de la tour de la Betaudière que javes fait meubler de toutte choses quelques jours auant son arrivéz, en aient rescu l'ordre de M. de St-Mars, lequel prisonnier sera servy et sounie par M. de Rosarge que monsieur le gouverneur norira.

II.—*Extrait du 2e reg., fol.* 80, *verso.*

Du mesme jour lundy 19me de nouembre 1703, le prisonnier inconnu, touiours masqué d'un masque de velours noir, que monsieur de St-Mars, gouverneur, a mené avecque luy en venant des Illes Ste-Marguerite qu'il gardet depuis longtemps lequel setant trouvé hier un peu mal en sortant de la messe, il est mort sejourdhuy, sur les dix heures du soir, sans auoir eu une grande maladie il ne se put peu moins. M. Giraut nostre homonier le confessa hier surpris de sa mort il na point rescu les sacremens et nostre homonier la exorte un momant avend que de mourir, et se prisonnier inconeu gardé depuis si longtamps a esté enteré le mardy a quattre heures de la près midy 20me novembre, dans le simetière St-Paul, nostre paroisse, sur le registre mortuel on a donne un nom ausy inconeu que M. de Rosarges maior et un veil sirurgien qui hont signe sur le registre.

En marge de cet écrou, Du Junca a ajouté :

« Je apris des depuis con lavet nome sur le registre M. de Marchiali que on a paie 40 liv. danteremant. »

J'ai déjà publié dans l'*Athenæum français* ces deux extraits, qui sont probablement les seuls documents officiels concernant le prisonnier dit *au Masque de fer*.
FRÉD. LOCK.

[Nous tenions depuis longtemps en réserve ces deux réponses, qui nous étaient parvenues bien avant l'intéressante communication insérée ci-dessus, col. 71. Nous en recevons une nouvelle qui nous semble pouvoir être considérée comme *le dernier mot de l'histoire du Masque de Fer.* On la lira dans le plus prochain numéro. — *Réd.*]

—

Un sieur Le Cointe, agent des Protestants, etc. (I, 278). — Le nom s'est écrit *Le Coynte, le Cointhe* et *Le Cointe*; il dérive du vieux mot français *cointise*, parure, qu'on trouve dans les dictionnaires et dans les nobiliaires. Les armoiries que j'ai consultées pour déterminer la communauté d'origine des diverses branches ou familles de ce nom, se sont trouvées différentes. Ils ont porté : de gueules à 2 chevrons brisés d'argent, au chef du même, et, par concession de 1658, d'azur à une fleur de lys d'or. La branche de Paris portait : bandé de gueules et d'argent, à une face d'azur chargée de 3 tours d'or. Ceux de Genève : d'azur : 3 étoiles d'argent, ou d'or, mal ordonnées. Ces armes paraissent avoir été prises comme symbole de croyance, et, à la révocation de l'édit de Nantes, les étoiles pourraient bien avoir remplacé, dans le champ d'azur, la fleur de lys qui rappelait le persécuteur ; la devise : *Regarde en haut*, semble confirmer cette supposition. Consulter : La Chesnaye Des Bois, t. V, p. 23, et Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*. t, III. (Lyon.) E. O.

—

La Marseillaise (I, 342, II, 236).—Au t. I, p. 217, on rapporte que Castil-Blaze prétendait que l'air de la *Marseillaise* avait été emprunté à un opéra de l'époque. Il confondait évidemment avec la cantate : *Veillons au salut de l'Empire*, écrite sur un air d'opéra, dont les paroles primitives étaient : *Toi qui d'amoureuse aventure*, etc. Mon grand-père m'a chanté bien des fois le couplet tout entier. Il le disait tiré d'un opéra intitulé, je crois, *Renaud;* peut-être était-ce de *Sargines?* Le timbre de l'air doit se retrouver dans la *Clé du Caveau*.
P. BL-N.

—

Froc et frac (II, 36, 369). — Sont deux variantes du même mot, fondues dans le même moule. En philologie comparée, le changement d'une voyelle ne signifie rien, quand on recherche une étymologie. Dans les langues sémitiques, on les remplace souvent par des points massorétiques. Dans les langues germaniques, un mot, en passant d'un idiome dans l'autre, change souvent sa voyelle : Stein, pierre, en all.; stan, en anglo-sax.; stone, en angl. — Frac, froc, rochet (casaque, manteau, en vieux fr.); rock, manteau, en all.; hroc, en tud.; rokr, en scand.; rock, en suèd.; frock, en angl.; rokan, en irl.; vaucho, en slave, paraissent empruntés à un même radical, antérieur sans doute au départ des premiers émigrants de l'Asie. A. DE COSTON.

—

Le Mariage de Mazarin. — (II, 39, 124, 183, 245). — Je suis heureux de pouvoir fournir une arme nouvelle et vraiment *meurtrière* à M. T. de L., un champion si bien *armé* déjà dans la lutte courtoise qu'il soutient contre M. l'abbé Dufour, à propos du mariage de Mazarin.

M. A. Renée, dans l'appendice A de son attrayant volume des *Nièces de Mazarin*, publie quelques documents relatifs à la famille de l'illustre cardinal, documents communiqués et recueillis par le commandeur Visconti, commissaire des antiquités romaines. Or, M. Visconti a constaté que le cardinal Mazarin appartenait à l'ordre des prêtres : *Presbyteris cardinalibus adscriptus* (Ciacconius, *Vitæ cardinalium*, t. IV, p. 615). Seulement, Mazarin ne fut point *titulaire* d'une des églises de Rome. Son frère, l'archevêque d'Aix, était cardinal, *du titre* de Sainte-Cécile, comme on sait. — M. Rénée cite encore (p. 103) un passage des Mémoires de Cosnac, où il est dit que le cardinal Mazarin « vint donner lui-même les derniers sacrements à sa nièce, » la duchesse de Mercœur.

Il y a lieu de s'étonner qu'on ait agité si longuement et si fréquemment la question de ce *prétendu mariage*, sans avoir mieux éclairci ce point décisif : Mazarin était-il prêtre, oui, ou non? Sur quelle autorité était donc fondée l'opinion, si généralement admise, qu'il n'entra point dans les ordres? A. F. Y.

— M. Chéruel (*Mém. de Saint-Simon*, in-12, t. VII, p. 460 et suiv.) a publié des lettres écrites par Anne d'Autriche à Mazarin en 1653, 1654 et 1655, et deux lettres de Mazarin de 1659, lettres qui n'ont « nullement le caractère d'une correspondance officielle. » « Ces documents, dit M. Chéruel, mettront sur la voie d'une solution probable; mais, avant de se prononcer, il sera utile d'en rassembler encore beaucoup d'autres enfouis dans les archives et les bibliothèques. » AD. BO.

—

Numéro 101. Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. 10 mars 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Les affaires, c'est l'argent des autres. — Qui a le premier lancé dans la circulation, où elle a si bien fait son chemin, cette spirituelle définition des *affaires?* J'entends d'ici cent voix me répondre à la fois : C'est Alexandre Dumas fils. Je le croyais aussi hier, mais je ne le crois plus aujourd'hui. Je n'ignore pas que, dans *la Question d'argent* (acte II, scène vii), Jean Giraud répond à Réné, qui lui demande ce que c'est que les affaires : « Les affaires, c'est bien simple, c'est l'argent des autres ; » mais je crois qu'Alexandre Dumas fils n'est là qu'un père adoptif et quelque peu adultérin. Mme de Girardin avait dit la même chose avant lui dans son roman *Marguerite ou deux amours :* « Les affaires, reprit « Montrond, eh! si vraiment, je sais très- « bien ce que c'est que les affaires : les « affaires, c'est l'argent des autres. »

La priorité me paraît acquise sans conteste à Mme de Girardin, *Marguerite ou deux amours* ayant été publié bien avant *la Question d'argent.* Mais que ce soit volontairement, ou par l'effet d'une simple réminiscence, qu'Alexandre Dumas fils ait emprunté à Mme de Girardin la célèbre définition, il a fait cet emprunt à la manière des maîtres. Dans la bouche de Jean Giraud et à la scène, le trait est tout à fait en situation, et il acquiert par là le relief qui lui manquait dans le roman de Mme de Girardin. Gidoin.

—

Tenir le portique. — Que signifie cette expression que Saint-Simon emploie plusieurs fois en parlant de Louis XIV? (Edition Hachette, in-12, t. I, p. 312.)

« Il (le cercle) commença à six heures ; le roi y vint à la fin et mena toutes les dames dans le salon près de la chapelle, où elles trouvèrent une belle collation, puis à la musique, après quoi il tint le portique. » J. R.

« Contes de ma mère l'Oye. » — Pourrait-on me dire exactement l'origine de ce titre? Que veut dire : Ma mère l'Oye? H. M.

—

Le Mess. — On dit généralement *le Mess* des officiers. Je ne sais pourquoi. N'est-il pas à croire que, par des transformations étymologiques, il vient de *Mensa*, la table, comme le mot espagnol : *Mesa?* Renvoyé au journal *l'Intermédiaire.* M. Littré n'en finit pas avec son M. Nestor Roqueplan.

—

« L'Enrhumé » de Béranger. — Quels sont les vers que l'imprimeur fit supprimer (en 1821) dans l'avant-dernier couplet de cette chanson? D. Lejeune.

—

« Catalogue des tableaux de mon cabinet. » — Je possède un petit volume dont voici le titre exact : Catalogue des tableaux de mon cabinet. *Au Délices*, 1780 (in-8° broché de 80 p.). Ce catalogue donne la description raisonnée d'un cabinet de tableaux des plus précieux. Il y a des Raphaël, des Vélasquez, des Lucas de Leyde, des Holbein, des Breughel, des Rembrandt, etc.

Ces tableaux paraissent bien authentiques, parce que la provenance est généralement citée, parfois encore le propriétaire dit : *décrit dans d'Argenville*, en citant les pages.

Qui est le rédacteur de ce petit catalogue, que je crois fort rare, et qui était, par conséquent, le propriétaire de cette magnifique galerie, qui valait bien, ce semble, celle de *San Donato*, vendue l'an dernier? L. Liepmannssohn.

—

Pourquoi le dixième quatuor de Beethoven était-il connu à Vienne sous le nom de « quatuor des Harpes? » — Serait-ce parce qu'on trouve, dans le premier morceau, de nombreux effets de *pizzicati?* Cette supposition ne paraît pas donner une explication satisfaisante de cette dénomi-

Celle-ci est de la Côte-d'Or :

Une souris verte,
Qui courait dans l'herbe,
Je l'attrape par la queue,
Je la montre à ces Messieurs.
On y entre et on en sort.
La plus belle en est dehors.

Je ne suis pas parfaitement sûr de l'avant-dernier *vers* de la deuxième formule. — Ma mémoire me rappelle encore deux *rondes* que les enfants des environs de Langres chantent en dansant ; pour la première, les joueurs se placent deux à deux, la main droite dans la main gauche l'un de l'autre, ils marchent ainsi côte à côte en chantant, — et au dernier vers ils retournent brusquement sur eux-mêmes ; la voici dans toute sa bizarrerie :

Mon père était cordonnier,
Ma mère était demoiselle,
Tourne la ficelle.

Cela se répète indéfiniment, ainsi que la suivante, qui se chante en se tenant par la main et en tournant en rond, d'où le nom de ronde :

J'*ons* un beau château
Chez ma tante, vire, vire.
J'*ons* un beau château
Chez ma tante Virago.

Gérard de Nerval n'avait-il pas recueilli et publié un certain nombre de ces chants enfantins ? Sous quel titre ont-ils paru ?

C. E. C. V.

— Voici quatre formules que m'ont apprises deux petites filles :

Marguerite aux fleurs de lys,
Prête-moi tes souliers gris,
Pour aller au Paradis,
Aujourd'hui qu'il fait si beau.
On y voit des p'tits oiseaux,
Le bon Dieu dans sa chapelle,
Allumant ses trois chandelles.
Pont pont d'or
La plus belle (*bis*),
Pont pont d'or
La plus belle
Sort dehors.

Un, deux, trois,
Je m'en vais au bois,
Quatre, cinq, six,
Cueillir des cerises,
Sept, huit, neuf,
Dans mon panier neuf.
Dix, onze, douze,
Ell' sont toutes rouges

Un deux, trois,
Canari, Canarette,
Un, deux, trois,
Canari du roi,
Contre la plus belle.
Vingt-une,
Voilà la lune !
Vingt-deux,
Voilà les cieux !

Petit ciseau
D'or et d'argent,
Ta mère t'attend
Au bout du champ,
Pour y manger
Du lait caillé,
Que les souris
Ont barbotté.
Une heure,
Deux heures,
De temps,
Va-t'en !

Il en est une autre, que je reproduis sous la dictée des mêmes fillettes, sans garantir l'orthographe :

An stan gran
Pèti, pèti
Colibran
Bouri, bouri
Rataflan
Mis tram.

Voici une formule employée en Corse dans quelques pensionnats ; le second vers paraît être une intercalation du crû ou une corruption de mots :

Un, mi-deux, mi-trois, mi-clos,
Serba be, babe, cano.
Mettez l'eau dans la chapelle,
Pour laver les pieds de Dieu.
Pain, pain, carabin,
La plus belle.....

C'est le souvenir incomplet d'une grand' mère. (Toulouse.) D'Ac.

— Dans le midi de la France (j'ignore s'il en est de même dans d'autres provinces), on s'amuse à faire répéter aux enfants ce vers dont la prononciation correcte exige quelque habitude : *Didon dîna, dit-on, du dos d'un dodu dindon.* Il faut débiter ces mots avec la plus extrême rapidité, et on n'y parvient qu'après des essais plusieurs fois réitérés. S. B. G.

—

Ung et un (II, 325). — Les Grecs représentaient le son nasal par un γ : ἄγγελος ; les anciens Romains de même, au témoignage de Varron et de Priscien, par un *g* : *aggulus*, *agceps* (pron. *angulus*, *anceps*). Chez nous le dialecte picard représenta les mêmes sons à l'aide de la même lettre seule ou combinée avec *n*. Ainsi dans les formes subjonctives *tiegne*, *tiengne*, *viegne*, *viengne*, *doigne*, *doingne*, il n'y a, malgré la différence d'orthographe, aucune différence de prononciation. — *Tieg.* (ind. prés.) se prononçait comme *tieng ; tig* (parf. déf.), comme *ting*. — Le *g* intervient dans *ung*, à la fin du XIII[e] siècle :

Ung jolis escuiers en est venus à ly.
(*Le Chevalier au cygne,* v. 560.)

F. T. Blaisois.

—

son? Je me souviens d'avoir lu dans une de ces chroniques de quinzaine que rédigeait si bien, à la *Revue des Deux-Mondes*, M. Eugène Forcade, que la spirituelle boutade avait eu pour père, beaucoup plus récemment, un prince de la maison de Savoie. Je demande que l'on veuille bien me tirer d'embarras. EUQORRAL.

—

Pendules et montres décimales. — En 1793, après avoir réformé le calendrier, le gouvernement républicain, s'appuyant sur le système décimal, partagea le jour en dix heures, l'heure en dix minutes et la minute en dix secondes. L'heure décimale équivalait donc à deux heures vingt-quatre minutes du *vieux style*, et la minute décimale à presque un quart-d'heure. Ce système, peut-être un peu... systématique, était tellement contraire aux habitudes de chacun et rencontra partout tant d'opposition qu'il ne tarda pas à disparaître. Cependant, si court qu'ait été son règne, des actes ont été passés où les divisions décimales du jour furent employées. J'ajouterai, et c'est là que je voulais en venir, que des pendules et des montres ont été faites d'après le nouveau mode. Or, j'en ai cherché vainement chez les marchands de curiosités, je n'en ai même jamais vu dans nos collections publiques; j'ignore donc s'il en existe encore, et je serais heureux que quelqu'un consentît à m'en céder une, pourvu que le prix qu'on m'en demanderait ne fût pas trop élevé.
A. B. D.

—

Boucs et porcs d'écurie. — Tavernier, liv. IV, ch. III, de la relation de ses voyages, dit: « ... et ceci est à remarquer qu'au lieu que nous tenons un bouc dans les écuries, les Persans y tiennent un pourceau. » Ce rapprochement devait en effet suffire aux contemporains, pour savoir à quel propos les Persans mettaient des cochons dans leurs écuries; mais cela ne nous apprend plus rien, et nous avons également à chercher pourquoi nos pères d'il y a deux siècles y mettaient des boucs. Était-ce par une idée pareille à celle que l'on attribue encore aux Siciliens qui, dit-on, garnissent leurs maisons de cornes pour *crever le mauvais œil?* A défaut de cornes, le verrat a, je crois, des crocs qui, pour ne pas valoir ceux de son cousin le sanglier, suffiraient bien encore pour crever un œil, même un bon. Ou bien, supposait-on que si quelque farfadet, quelque djinn se glissait dans l'écurie, il se jetterait plutôt sur une bête immonde, comme le bouc ou le porc, que sur les chevaux? Il est probable que les Russes résoudraient facilement cette difficulté, car Nicolas Gogol nous donne à croire qu'ils n'ont pas encore tout à fait renoncé à cette coutume. « Ils trouvèrent sans surprise, dans ce même endroit, un vieux bouc, animal qu'une ancienne croyance fait regarder comme indispensable dans une écurie où l'on prend quelque souci du salut des chevaux. Le bouc de Nozdref exhalait des senteurs énergiques. Il vivait au mieux avec plus gros que lui, et en passant et repassant à plaisir sous le ventre, soit de l'étalon, soit des juments; il était évidemment chez lui et ne faisait pas autrement sensation. » (*Les Ames mortes*, chant IV. Traduction Charrière.) O. D.

—

La licorne. Le phénix. — Je lis dans le t. IV des *Œuvres de Brantôme*, édit. de la Société de l'Histoire de France, p. 105: « M. de Brissac eut pour sa belle part ceste belle et rare corne de licorne. » D'après une note, Boyvin du Villars et de Thou la mentionnent également. Je lis de plus, p. 142: « J'ay ouï dire au baron de La Garde qu'il avoit veu au Grand-Seigneur un pennache de plumes de phœnix, et qu'il luy avoit fait monstrer par grand spéciauté; et quand moi et d'autres luy remonstrasmes qu'il n'y avoit qu'un seul phœnix au monde, et que luy-mesme se brusle quand vient sa fin, si bien qu'il estoit mal aisé de recouvrer son pennache, il respondit qu'il n'estoit pas inconvénient qu'il n'en eust trouvé des plumes, par une grand' curiosité qu'on y pouvoit rapporter pour en chercher et trouver aux pays et aux lieux où il habite et branche... » La licorne et le phénix sont-ils fabuleux ou non?

—

Carpentras, ville comique. — Depuis longtemps le nom de cette petite ville (charmante pourtant et très-coquette, au dire des touristes qui l'ont visitée) sert de point de mire aux saillies des vaudevillistes parisiens en belle humeur et des commis voyageurs qui veulent *dauber* la province.

Quel est l'écrivain, — ancien ou moderne, car je ne saurais vraiment préciser une date quelconque, — qui, le premier, a « attaché le grelot, » et cherché à ridiculiser les bons et honnêtes habitants de cette paisible cité provinciale? ULRIC.

—

La famille de Creyers. — Un des savants généalogistes de *l'Intermédiaire* pourrait-il me fournir quelques renseignements sur la famille de Creyers, que je crois originaire du Dauphiné? A. F.

—

Raguenet, peintre français. — Les renseignements biographiques nous manquent presque complétement sur cet artiste, doué

ou accepter des titres honorables et de bon augure. D.

—

Les modèles des portraits de Nattier (II, 646, 729). — Voici l'Elément sous les attributs duquel chacune des filles de Louis XV figurait sur les dessus de porte du cabinet du dauphin. L'Air : *Mme Adelaïde*, gravé par Beauvarlet. La Terre : *Mme Louise-Elisabeth, duchesse de Parme*, gr. par Baléchou. Le Feu : *Mme Marie-Henriette*, gr. par J. Tardieu. L'Eau : *Mme Marie-L.-Th.-Victoire*, gr. par R. Gaillard. Un graveur allemand d'Augsbourg, *Negges* (Jean-Simon), a reproduit en manière noire les quatre panneaux peints par Nattier. — Maleuvre, outre le portrait de *Mme Nattier* (en *Flore à son lever*), a aussi gravé, sous le titre de : *La Nuit passe, l'Aurore paraît*, un sujet historié, ou l'allégorie me semble viser à un double effet, au couchant et au levant. — *Une jeune femme assise près d'une source*, toile de Nattier, se vendait dernièrement 2,750 fr. à la vente de Villette. — Melini a gravé, sous le titre de *la Belle source*, un portrait qui passait pour être celui de *Mme de Châteauroux*. La seule estampe de J.-M. Fredon, décrite par M. de Baudicour (*Peintre-grav. franç. continué*, t. I, p. 83). — *La Source des Grâces* pourrait bien être aussi une reproduction de cette même toile. — Voici encore la *Carton*, de l'Opéra, en *Diane chasseresse*, lavis à l'encre de Chine par Nattier; cette charmante écervelée que MM. de Goncourt ont si bien croquée d'un trait de plume (*Portraits intimes au XVIIIe siècle*) est un peu plus habillée que dans son portrait (en naïade et demie-nue) peint par Raoux, pour le maréchal de Saxe, son vaillant et volage amant. — Cette manie du travestissement, sur toile, sur bois, sur ivoire, continua jusqu'en 1789; le burin de Tardieu nous a conservé un portrait de *Marie-Antoinette* en *Vestale*, d'après une miniature de Dumont. — Un moment on était venu à ne plus se contenter de la beauté pour porte-emblême ; le bichon lui-même vint poser pour toutes les vertus. Saluons *la Constance*, sous les traits de *Mimi*, la chienne de Mme de Pompadour; *la Fidélité*, sous ceux d'*Inès*, habitante du même royal chenil, et remercions Huet et Fessard, dont le crayon et la pointe ont transmis à la postérité ces précieux museaux flairant les marches du trône. (Auch). H. Vienne.

—

M. et Mme Louvet (II, 651). — Je me souviens très positivement d'avoir lu, il y a de cela quinze ans à peu près, dans un journal démocratique du temps, une lettre assez longue et non certes dépourvue d'éloquence. Elle émanait d'une personne se disant le propre fils de Louvet, si ma mémoire ne me trompe. Les sentiments semblaient élevés, et le style était d'une plume rompue à l'expression. Elle parlait de persécutions abusives, étranges et cruelles, éprouvées par l'auteur de la lettre. Etait-ce sous le régime du général Cavaignac? Etait-ce plus tard, lors du 13 juin? Etait-ce à un autre moment encore? Il m'est impossible de le préciser. Le fait que je rapporte doit avoir frappé bien d'autres personnes que moi. Que M. de Lescure veuille donc bien prendre la peine de feuilleter les dépôts qui peuvent exister des feuilles démocratiques de l'époque (de préférence peut-être la *République*, de Guéroult et Bareste), ou de consulter les rares personnes dont le souvenir remonte à cette époque antédiluvienne, et je ne doute pas qu'il n'arrive à une solution, c'est-à-dire à retrouver cette lettre et cette signature. Lettre et signature appartiennent à un homme qui a dû bien souffrir et dénotent dans tous les cas une nature chaleureuse et distinguée. Jacques D.

— Le fils de Louvet n'habitait-il pas, il y a une vingtaine d'années, une commune de l'arrondissement de Montargis (Loiret)? R.

—

Le Bossu de Suabe, dans Rabelais (II, 711; III, 22).— On lit dans le *Formulaire des actes passez par devant notaires, faict par Bredin, notaire rural* (facétie imprimé à Lyon en 1594, et fort recherchée des bibliophiles) : « Qu'une belle et gaillarde « duchesse de Suède fut la mère de ce « tant preux et rude lancier, le bossu de « Suève. » A. R.

— Quel est, demande-t-on (III, 22), l'auteur des modifications introduites dans le texte de Rabelais? Il est de fait que d'importantes corrections ont été introduites dans le texte primitif des écrits de *maître François*. Les premières réimpressions diffèrent, en certains endroits, de l'édit. originale. On peut consulter à cet égard la *Notice sur une édition inconnue du Pantagruel* (Paris, 1844, in-8), et les *Recherches bibliographiques et critiques* de M. J. Ch. Brunet *sur les éditions primitives de Rabelais* (1852, in-8). On trouvera aussi de fréquents exemples de ces modifications signalés dans les éditions de M. Jannet, et dans celle de MM. Burgaud des Maretz et Rathery. Ces éditeurs ont eu l'avantage de pouvoir consulter des éditions fort anciennes, découvertes récemment, et que Le Duchat, De l'Aulnaye et autres interprètes du curé de Meudon n'avaient point connues. En général, ces corrections adoucissent des idées trop hardies, des expressions trop vives. En voici un exemple. Rabelais avait d'abord dit que « Gargantua avait esté translaté au pays des Phées,

était établi au Mans en 1544; en 1546, il y imprimait un magnifique missel; il quitta donc Paris pour venir au Mans entre 1541 et 1544. Quelque bibliographe pourrait-il donner une date plus précise?

La marque de Denis Gaignot, qui ne se trouve pas dans *Brunet*, représente un oiseau attaqué sur son nid placé au pied d'un arbre, par deux abeilles (ou guêpes); l'une est attachée à son flanc, l'autre voltige au-dessus de sa tête, près du tronc de l'arbre; à droite, au-dessus de l'oiseau, une banderole enroulée porte : *Fortitudine potior prudentia ;* une autre, partant du bec de l'oiseau et venant se contourner sous lui, laisse lire : *Parvula cum noceant magnis animalia, spectas quod nequeat fieri robore posse dolis.* En arrivant au Mans, il change de marque, ou pour parler plus exactement, emploie concurremment une autre marque, représentant un homme occupé, malgré une pluie battante, à bêcher au pied d'un arbre, auquel est suspendu son bissac; sur une banderole qui part de son bras gauche et se développe derrière lui, on lit : *Spes lucri minuit laborem.* On voit encore de chaque côté du personnage les lettres *D. G.*, et sur la bordure en bas : *Deum time.*

André Pierre.

—

Reliure à la toile d'araignée. — Ne pourrais-je savoir ce que veut dire l'expression suivante : *Reliure à la toile d'araignée*, insérée sous le numéro 344, dans le catalogue des livres de M. le comte de A***, qui seront vendus les lundi 25 courant, et suivants, par A. Aubry, libraire? Est-ce là, à mon insu, une désignation familière aux bibliophiles, ou seulement une expression nouvelle et plus ou moins heureusement trouvée par l'auteur du catalogue? (Rouen.) Ch. Lormier.

Réponses.

Le manuscrit d'un livre de 1651, sur Bordeaux (I, 103). — Ce ne sera pas moi qui répondrai à la question posée par M. Gustave Brunet, ce sera le signataire de la lettre inédite suivante, qui se trouve en tête d'un exemplaire de l'*Histoire des mouvemens de Bourdeaux*, conservé à la Bibliothèque impériale (LB, 37. 1713):

« Bordeaux, 31 décembre 1726.

« Agrées, Monsieur, que j'aye l'honneur « de vous souhaiter une heureuse année « et toutes les satisfactions que vous pour- « riés y désirer. Personne ne sçauroit le « faire avec plus de sincérité, ny avoir plus « d'envie de vous estre bon icy à quelque « chose. Je me suis très-exactement in- « formé du second volume des mouve- « mens de Bordeaux, mais j'ay sçeu posi- « tivement qu'il n'y en avoit qu'un, le sieur « Fonteneil, qui prometoit le second vo- « lume, mourut sans pouvoir le mestre au « jour. J'aurois bien souhaité l'avoir pour « vous l'envoyer et vous faire connoistre « en cela comme en toute autre chose la « parfaite considération avec laquelle j'ay « l'honneur d'estre, Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obéissant « serviteur, « Despuiols. »

T. de L.

—

Documents sur les Casaubon (III, 76). — Un amateur de Poitiers possède dans son cabinet un petit portrait en miniature d'Isaac Casaubon ; cette œuvre, quoique contemporaine de Henri IV, paraît à peine vieille de vingt ans, en raison de son état de conservation et de la fraîcheur du coloris. Cet amateur suppose que ce portrait est l'œuvre de Lagneau, en le comparant à une autre pièce de sa collection, un Saint-Vincent-de-Paul, œuvre authentique de ce même artiste. Casaubon paraît âgé d'environ quarante ans; ce portrait aurait donc été peint peu de temps après son installation à Paris comme bibliothécaire du roi. (Auch.) H. Vienne.

—

Veniat, ouvrier fameux (IV, 355). — La plaque de cuivre signalée par votre correspondant M. S. D. m'avait d'abord, je l'avoue, inspiré des doutes d'autant plus sérieux que je ne voyais, dans aucun des épitaphiers parisiens que contiennent nos bibliothèques publiques, la moindre mention de l'épitaphe du fameux Veniat à l'église de l'Ave-Maria... — Mais la voici, je la tiens, je l'ai trouvée, *eurèka!* Ayant mis la main sur un Nécrologe du couvent de l'Ave-Maria de Paris, qui existe incognito à la Bibliothèque de l'Arsenal (H., nº 324, in-fol.), j'y ai lu, au 16 mai 1663, ce qui suit :

Vir probæ ingenuitatis D. Carolus Veniat, huic monasterio tanto amoris vinculo nexus, ut in excitandis vetustate collabentibus ædificiis, cæterisque rebus agendis, ut plurimum propria negotia seposuerit nostris; inde sanctimonialibus ex multiplici exhibita charitate, de meliori nota commendatus, morte immatura præventus die 16 *maii* 1663, *in earum ecclesia corpus suum tumulari et charissimi fratris cadaveri adjungi curavit. Oretur pro eo, etc.*

Eh bien, point du tout! J'ai cru la tenir, et vous voyez, en lisant, que ce n'est pas là notre Veniat, l'ouvrier fameux inhumé en 1659. Mais, si ce n'est lui, c'est donc

son frère? Oui, précisément, et vous apprenez par les lignes ci-dessus que ce frère, mort en 1663, cher au couvent de l'Ave-Maria, lui avait rendu les plus grands services, en restaurant ses murs tombant de vétusté, et voulut être inhumé dans l'église, à côté de son cher frère. Mais cela ne nous dit ni quel était ce second Veniat, ni quel « ouvrier fameux » avait été le premier. — *Veniat lux*, vienne... la lumière! B. J.

—

Le char de l'Etat et celui de la colonnade du Louvre (IV, 390). — Le char du Louvre (je ne m'occupe pas ici de celui de l'Etat) n'est ni *au-dessus* ni *au-dessous* de la colonnade, mais bien au-dessus de la grande porte placée au centre de cette façade du Louvre, et par conséquent entre les deux parties de la colonnade. C'est ce dont il est facile de s'assurer quand on est à Paris.

Le comte de Clarac, dans sa *Description du Louvre* (page 409), en parle ainsi :

« Le bas-relief qui orne le dessus de la porte d'entrée, et dont la composition rappelle celle de quelques camées antiques, entre autres du Jupiter foudroyant les géants, pierre célèbre du cabinet impérial de Vienne, est de M. Cartellier. Le sujet fait suite à celui du fronton. Couronnée de laurier, les ailes éployées, la Victoire, montée dans un quadrige, distribue des couronnes et semble fouler aux pieds des trophées d'armes renversés par ses fougueux coursiers, que modèrent avec peine deux génies. Le char est rempli des palmes que la déesse destine aux vainqueurs. »

Le fronton dont il est ici question est de Lemot, et représente Minerve, entourée des Muses et de la Victoire, consacrant le buste de Louis XIV. J'ai lu quelque part, ou j'ai ouï dire par des contemporains (mes souvenirs sont incertains à ce propos), que Lemot, qui exécuta son fronton sous l'empire, y avait mis le buste de Napoléon, auquel la Restauration fit substituer celui de Louis XIV. Il serait facile de vérifier le fait au moyen de gravures des deux époques.

C'est sous l'empire aussi, que Cartellier sculpta sa Victoire au quadrige. Les quatre chevaux semblent, en effet, courir deux à droite et deux à gauche. C'est là une nécessité du bas-relief, mais ils ne menacent certainement pas de renverser le char.

Frédéric Lock.

—

Une vieille enseigne de Paris (V, 3). — L'objet qui se présente d'abord est un de ces grands chapeaux, si à la mode aux XVIe et XVIIe siècles, et qu'on appelait *caudebecs*, du nom de la ville où ils étaient fabriqués.

Et chez le chapelier du coin de notre place,
Autour d'un *caudebec* j'en ai lu la préface.
(Boileau, Ep. VI.)

« L'un fait un inventaire de ce qu'il a perdu : son étui, sa tasse, son buffle, *son caudebec.* »

(Mad. de Sévigné, 21 août 1675.)

Au-dessous, et couvert par le chapeau, se montre un bastion. Cette portion de fortification est qualifiée de *couverte* lorsqu'elle est défendue par un ouvrage à cornes.

Je suis donc disposé à lire ainsi le *rébus :* (au) *Bastion couvert de Caudebec.* L'enseigne aurait appartenu à un chapelier, peut-être originaire de cette ville.

Maintenant, pourquoi cette allusion aux fortifications de Caudebec, qui étaient considérables, ainsi qu'on le voit dans le plan donné par M. Saulnier? (*Essai historique et artistique sur Caudebec et ses environs.* Rouen, Périaux, 1841.) C'est ce qu'il resterait encore à découvrir.

Caudebec a subi plusieurs siéges. Serait-ce un souvenir du plus célèbre d'entre eux, celui de 1592, qui occupe une place importante dans l'histoire de la Ligue? Les habitants, dévoués à Henri IV, se défendirent vigoureusement contre Alexandre Farnèse, qui fut atteint au bras d'un coup de mousquet parti d'une tour nord-est, appelée la Meurtrière. Farnèse s'empara de la ville, mais il fut bientôt obligé de l'abandonner, et il fit alors une retraite admirée par Henri IV lui-même. Quelques jours après, il mourut des suites de sa blessure. Ad. D.

—

Gnathène et Stilpon (V, 1). — Dans le discours préliminaire mis par le savant abbé Richard en tête de sa traduction des *Lettres d'Alciphron* (1er vol., p. 71), le trait sur lequel M. Yezimat demande des détails est rapporté; seulement, il est attribué à Glycère et non à Gnathène. Voici le texte :

« Le philosophe Stilpon, soupant un « jour avec Glycère, lui reprochoit qu'elle « et ses semblables gâtoient la jeunesse. « Ne peut-on pas, lui dit la courtisane, te « faire le même reproche et à tous les « philosophes? Ne corromps-tu pas l'es- « prit et le cœur de ceux qui fréquentent « ton école, par tes questions inutiles, tes « demandes captieuses, tes paradoxes har- « dis, tes réponses ambiguës? Qu'im- « porte que la jeunesse qui doit être gâtée « le soit dans la maison d'une courtisane « ou dans l'école d'un philosophe? Tout « l'avantage, s'il y en a, est de mon côté; « car, comme le dit Agathon, une femme « dont le genre de vie affoiblit les forces « semble gagner, du côté de l'intelligence « et de l'esprit, ce qu'elle perd du côté du « corps. Or, c'est ce qui arrive à la jeu- « nesse qui nous fréquente. »

L'abbé Richard ne cite pas son auteur sur ce trait isolé, mais il dit, à la page suivante, en parlant des courtisanes : « Ce « que j'en ai dit dans ce discours, pres- « qu'entièrement tiré du recueil d'*Athénée*, « suffit pour donner une idée générale des « femmes de cet état. »

Il est donc presque certain que c'est dans Athénée (*Deipnosophistarum* lib. XV) que M. Yezimat doit chercher le texte primitif cité par Colletet. Cet ouvrage a été traduit par Michel de Marolles, 1680, et par Lefebvre de Villebrune, 1789-91.

J'incline à croire que l'abbé Richard, ayant Athénée sous les yeux, est dans le vrai en attribuant à Glycère la réponse que Colletet attribue à Gnathène. Colletet aura probablement cité de mémoire.

E. G. P.

—

De qui est le rondeau : « A la fontaine où s'enyvre Boileau? » (V, 1). — Le grand *Dictionnaire* de Larousse, articles *Benserade* et *Chapelle*, l'attribue positivement à ce dernier. J. Mt.

—

Un vers de Leblanc (V, 3). — Ce vers n'est arrivé jusqu'à nous que par la tradition, n'ayant pas survécu à la première représentation, qui eut lieu le 12 juin 1763. Il n'existe pas dans la pièce imprimée. Il y a une troisième version, qui paraît la vraie, étant la plus répandue. La voici d'après une note de M. Bonhomme (*Journal de Collé*. Paris, Didot, 1868, p. 308, t. II) :

« Bachaumont s'égaye de cette tragédie, « qui renfermait ce vers, que l'auteur sup- « prima à l'impression :

Crois-tu d'un tel forfait Manco-Capac capable ? »

Dans une notice sur Leblanc, en tête de *Manco-Capac* (*Suite du Répertoire du Théâtre-Français*, Paris, veuve Dabo, 1822), on lit : « A la première représentation, « le parterre rit beaucoup de ce vers ridi- « cule et singulier :

Crois-tu de ce forfait Manco-Capac capable ? »

La version de M. de Pongerville n'est donnée par aucun autre écrivain. Z. A.

— On cite de deux manières différentes le fameux vers de Leblanc de Guillet. M. Edouard Fournier (*l'Esprit des autres*, 4e édition, p. 197), le donne de cette manière :

Crois-tu de ce *forfait* Manco-Capac capable?

M. de Pongerville (dans la préface de sa traduction de Lucrèce) y met cette variante :

Crois-tu de *cruauté* Manco-Capac capable?

M. Euqorral est d'avis que la véritable version est celle de M. de Pongerville. Et la raison, c'est que, un poëte tel que Leblanc de Guillet étant donné, plus le vers est mauvais, plus il est de lui.

La tragédie de *Manco-Capac* fut, dès sa deuxième représentation, impitoyablement châtrée par dame Censure, à cause de certaines tirades contre les abus du despotisme, qu'on croirait écrites trente ans plus tard. On supprima 360 vers, parmi lesquels se trouvait celui que sa cacophonie a rendu célèbre. (Voir *Biographie universelle* de Michaud, article *Leblanc*, par le marquis d'Audiffret.) Il est donc difficile de se prononcer sur la véritable version. Nous inclinons, comme plus universellement admise, pour la citation de M. Edouard Fournier. Quant à la boutade de M. Euqorral, se rangeant à la version de M. de Pongerville, elle nous paraît trop rabaisser l'auteur de *Manco-Capac*. Condorcet faisait grand cas de cette tragédie, et Voltaire écrivait à son sujet à d'Argental (13 juillet 1763) : « *Manco-Capac* est-il imprimé? Il faut tâcher que le drame inconnu (probablement *Olympie*, que Voltaire terminait alors) soit un petit *Manco*; qu'il y ait du fort, du nerveux, du terrible. » Un professeur d'histoire, membre de la Société académique du Puy, M. Cl. Perroud, a publié en 1864 une notice biographique de 62 pages in-8° sur Leblanc de Guillet. Cette notice, faite d'après des documents inédits et peu connus, trouvés par M. Perroud dans la bibliothèque du grand séminaire du Puy, contient plusieurs lettres fort intéressantes adressées à l'auteur de *Manco-Capac* par plusieurs grands personnages de l'époque, lesquels avaient de son talent une idée autre que celle de M. Euqorral. Les correspondants de Leblanc de Guillet sont Malesherbes, Trudaine, Bréquigny, Voltaire, Maurepas, le comte de Vaudreuil, Bailly, Marmontel, Thomas, Dacier et l'abbé Barthélemy. Parmi ces lettres, la plus curieuse, sans contredit, est celle que Mme Polier écrivait à Leblanc le 20 février 1789, pour lui demander sa collaboration à une *Histoire de la philosophie depuis le commencement du monde*, élaborée d'après le plan de celle de Brucker. Mme Polier a rédigé, de 1793 à 1800, le *Journal littéraire de Lausanne*. Elle fait allusion, dans cette lettre, à un grand ouvrage sur la *Mythologie des Hindous*, qui parut en 1809 (2 vol. in-8°), et dont un incendie a détruit presque toute l'édition. Cette savante dame avait une orthographe des plus capricieuses, à en juger par sa lettre à Leblanc de Guillet.

F. Boissin.

—

Naissance et mort de Henri Sauval (V, 4).



— « Henri Sauval, avocat au parlement, travaillait alors à nous donner une connaissance plus exacte de nos antiquités. Il fit des recherches immenses; il recueillit, dans les dépôts publics et dans les archives particulières, un nombre prodigieux de documents et de lettres qui pouvaient nous donner des lumières certaines sur l'état ancien et moderne de la ville de Paris; mais il n'eut pas le temps de les mettre en ordre : il mourut en 1670, et son manuscrit n'a été imprimé qu'en 1724. » (Jaillot, *Recherches critiques, historiques et géographiques sur la ville de Paris;* dans le discours préliminaire., et à la page IX. Edition de 1782, 5 volumes in-8°.)

Le *Mercure françois,* paru bien avant 1670, et la *Gazette de France,* créée en 1631 par d'Hozier et Renaudot, doivent assurément parler de la mort de Henri Sauval. M. Leroux de Lincy fera peut-être bien de parcourir ces deux journaux, à l'année 1670. (Paris.) J. T. L.

—

Sainte Geneviève (V, 4). — Outre les vies de sainte Geneviève bien connues, des PP. F. Pierre le Juge (1586) et Pierre Lallemant (1653), je citerai les suivantes, d'où l'on peut peut-être extraire quelques documents précieux : — *La Vie et Miracles de la vierge Mme sainte Geneviève, patronne de Paris,* par J. Corbin, conseiller et maistre des requestes ordinaire de la Royne. *Paris,* 1632, in-12. — *Georgii Wallini filii, de sancta Genovefa, Parisiorum et totius regni Galliæ patrona, disquisitio historico-critico-theologica, in III part. divisa. Wittenbergæ,* 1723. In-4° de 275 p., figures. — *Genovefa, epicum carmen, autore Ludovico Rouget (professore in collegio Montis-Acuti). Parisiis,* 1743, in-8. (Poëme latin en 24 chants sur sainte Geneviève.) — *La Vie de sainte Geneviève, vierge, patronne de Paris,* par le Nain de Tillemont. *Paris,* 1825, in-12.

HIPP. BONNARDOT.

— M. Nossiop lira avec intérêt et profit, j'en suis doublement sûr, dans *Les Femmes célèbres de l'ancienne France,* par un de nos savants collaborateurs, M. Le Roux de Lincy, un chapitre (le premier du livre I) qui est intitulé : *Histoire de sainte Geneviève et de son culte.* M. Le Roux de Lincy (notes et appendices, p. 603) renvoie à une liste *très-complète,* dit-il, des vies particulières de sainte Geneviève, donnée par M. A. de Bougy à la suite de son *Histoire de la bibliothèque de Sainte-Geneviève* (Paris, 1847, in-8°, p. 274 à 290). — Je n'ai évidemment pas l'intention d'appeler l'attention de M. Nossiop sur l'ample et curieuse notice consacrée par les Bollandistes à la patronne de Paris.

YEZIMAT.

—

Sur un pamphlet contre Catherine de Médicis (V, 6). — Je possède ce petit volume, en anglais, imprimé à Heidelberg en 1575; mais il est aussi sans nom d'auteur.

Il y a écrit en haut de la première page : *Ex dono amici charissimi Edoardi Smith Armigeri;* mais cela n'apprend rien. P. A. L.

—

Le « Voyage de Saint-Cloud par mer et retour par terre » (V, 7).—J'ai acheté 15 cent. un exemplaire de cette plaisante satire du béotisme parisien au XVIIIe siècle, édition de 1797. « Paris, chez Drost aîné et Marguet, imprimeurs, rue Tiron, au Marais, près celle Saint-Antoine. » C'est un petit in-12, divisé en deux parties: la première (*Voyage de Paris à Saint-Cloud par mer,* IV-97 p.), est précédée d'une notice sur l'auteur, Louis-Balthazar Néel, né à Rouen et mort en 1754. « On ne peut nier, dit la notice, que ce fût un homme de beaucoup d'esprit et qui possédait le rare talent de plaisanter avec agrément. Cependant il s'est peu exercé en ce genre, où il pouvait se promettre du succès. Il a donné quelques pièces de vers médiocres, une *Histoire du maréchal de Saxe* et une *Histoire de Louis, duc d'Orléans,* mort en 1752. » — La seconde partie (*Retour de Saint-Cloud par terre,* XV-54 p.) est sans nom d'auteur; mais la notice citée plus haut porte qu'on l'a « attribuée à M. Augustin-Martin Lottin, libraire et imprimeur de Paris. » Dans l'avant-propos qui est en tête de cette seconde partie, on lit: « J'aurais pu rapporter le jugement favorable qu'a porté de ma première édition un ingénieux et sublime observateur littéraire, M. D. L. P., dans ses feuilles périodiques, t. I, p. 354, etc. » Quel est le nom et le titre des feuilles périodiques de cet « ingénieux et sublime observateur littéraire? » La carte de l'édition de 1754 ne se trouve pas dans mon exemplaire; il est seulement orné d'une gravure représentant les adieux du héros à son régent, à sa mère et à ses deux tantes, au moment de l'embarquement.

A titre de renseignement, j'ajouterai que le *Magasin pittoresque* (1863) a donné un curieux et amusant article sur le *Voyage de Paris à Saint-Cloud,* illustré de la scène des adieux et du plan du voyage de Saint-Cloud, sans doute la reproduction de celui de l'édition de 1754. Outre la citation de plusieurs fragments de l'ouvrage, on trouve dans cet article d'intéressants éclaircissements archéologiques et géographiques sur les lieux, aujourd'hui transformés ou disparus, cités dans l'ouvrage ou désignés sur le plan. Il contient aussi des renseignements bibliographiques qui apprennent que la première édition

est de 1748, et que c'est en 1760 que Lottin donna une nouvelle édition de cet opuscule, en y ajoutant une suite de sa façon (le Retour par terre), qui est loin de valoir la plaisanterie de Néel.

J. Mt

— M. D. Frion demande « quelles sont les autres éditions de cet amusant ouvrage » J'en connais deux : la première (La Haye, 1748, in-12) et une des dernières, celle qui a été donnée, en 1852, chez Passard, par un bibliophile du plus grand mérite, M. Gratet-Duplessis, sous le pseudonyme d'Hilaire le Gai, dans la *Petite Bibliothèque des voyages amusants*. Ce recueil contient le Voyage de Chapelle et Bachaumont, celui de Racine à Uzès, celui de La Fontaine en Limousin, celui de Piron à Beaune, celui de Le Franc de Pompignan en Languedoc et en Provence le Retour de Saint-Cloud à Paris, par terre, de Lottin; le Voyage de Voltaire à Berlin, celui de Desmahis à Saint-Germain, celui de Parny à l'île Bourbon, celui de Bertin en Bourgogne, celui de Boufflers en Suisse, etc.

EUQORRAL.

— *Doctus cum libro*, je trouve dans le Manuel du Bibliographe normand de Ed. Frère, une édition du susdit voyage à la date de 1748, c'est à n'en pas douter l'édition princeps. Il y a eu bien des réimpressions jusqu'en 1797, époque où chez Drost, imprimeur, il en parut une assez jolie, avec une très-courte notice de A.-A. Barbier, et la suite donnée déjà plusieurs fois mais qui n'est pas de Néel, *illustrée* en outre de deux gravures fines.

Parmi les livres qui ont été faits à l'image, sinon à la ressemblance, du *Voyage de Paris à Saint-Cloud*, il ne faut pas oublier une production normande de la *Bibliothèque bleue:* Le Voyage de la Bouille, par mer et par terre, nouvelle historique dont la première édition est de 1752.

(Rouen.) C. LORMIER.

—

Le couvent des Oiseaux (V, 21). — Dans *Les Enigmes des rues de Paris* (page 200, note), M. Edouard Fournier dit : « Le couvent de la rue de Sèvres, qui se nomme de même (*des Oiseaux*), appartenait au sculpteur Pigalle, qui y fit peindre des myriades d'oiseaux sur les murs d'une vaste salle : de là son nom. (G. DUVAL, *Souvenirs thermidoriens*, tome I, pages 15 et 227.) »

Il n'est fait aucune mention de cette propriété dans *La Vie et les Œuvres de J.-B. Pigalle*, par P. Tarbé. Paris, Renouard, 1859, in-8.

FRÉDÉRIC LOCK.

—

Origine du Dindon (V, 10). — Aux renseignements qui prouvent que l'introduction du dindon en Europe est antérieure à Charles IX et même aux Jésuites, il faut joindre celui-ci: Marguerite, reine de Navarre et duchesse d'Alençon, ou plutôt sa fille Jeanne d'Albret, alors encore enfant, avait, dans son parc d'Alençon, des dindes dont le fermier de ce parc fut chargé d'avoir soin, par un bail de 1534 et par un second bail de 1539, aux termes duquel il lui fut assigné 31 livres 8 sols 6 deniers par chacun an, pour l'entretien et la nourriture de 6 coqs et poules dindes.

L. DE LA SICOTIÈRE.

—

La petite oie (V, 14). — *Oie*, dans le sens de *faveurs*, se lit dans la *Henriade travestie*, ch. IX:

> Tandis qu'ainsi Bourbon en joie
> Prend la grande et la petite oie.

(Alençon.) L. D. L. S.

—

Erudition de Mathurin Régnier (V, 27). — L'embarras que cause à M. J. L. le mot de *Sinderese*, ne provient que de l'orthographe vicieuse employée dans son édition de Régnier. Sous la véritable orthographe, *Syndérèse*, M. J. L., aurait trouvé ce mot, dérivé du grec, dans plusieurs de nos dictionnaires, à commencer par celui de l'Académie. C'est un terme de dévotion, synonyme de *contrition*, et qui, en langage mystique signifie *remords*, ou au moins *trouble*, *scrupule* de conscience.

CLOV. MX.

— Le mot syndérèse a une signification bien connue. Il veut dire remords, repentir, *contrition*. Il vient, disent les dictionnaires, du mot grec συντήρησις, observation attentive. Je le trouve encore employé dans un livre imprimé en 1810, *Geneviève et Siffrid*, et dont l'auteur (Louis du Bois) se piquait de purisme littéraire. « Poursuivi par les syndérèses « qui ne devraient torturer que le cœur « des coupables... » (II, 137 et 138.) On m'assure que Voltaire s'en est, lui aussi, servi, et M. Littré nous en signalera, selon toute apparence, d'autres emplois.

(Alençon.) L. DE LA SICOTIÈRE.

P. S. Cette note était écrite quand M. Daulne, dont les lecteurs de l'*Intermédiaire* ont pu apprécier depuis longtemps l'érudition philologique, m'a communiqué d'intéressantes observations sur l'emploi et l'étymologie du mot syndérèse.

Voltaire, et même Chateaubriand, l'auraient, en effet, employé dans le sens de remords, déchirement de conscience.

L'étymologie ci-dessus lui paraît hasardée. Il préférerait dériver le mot syndérèse du grec δείρω, écorcher, blesser, déchirer, reprocher; et σύν, ensemble,

complétement, ou même du grec δηρίζω, combattre, lutter; δῆρις, bataille.

Il pense que c'est par une confusion de mots que certaines personnes ont cru voir dans ce mot *syndérèse* l'indication de la mineure du syllogisme, dans la vieille logique scolastique. Nulle part il ne l'a rencontré pris dans ce sens.

L. D. L. S.

— Je crois que ce vers :

Sçait ce qu'est qu'hypostase avecque sindérèse.

veut dire tout simplement que Macette avait acquis des connaissances au-dessus de celles de son sexe et de son état, surtout en ce qui pouvait servir à son hypocrisie. E. G. P.

—

Jacques Prévost, peintre-graveur français (V, 28). — Nous n'avons malheureusement pas le pouvoir de satisfaire M. Jacques D..., nous venons seulement lui soumettre un doute; il possède une *Nativité*, signée Jacques Prévost, mais non *datée*. — M. Jacques D..., a-t-il lu dans l'excellent *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* de M. Jai, ce passage : « Jacques Prévost, peintre du roi, porté sur les états de la maison du roi (1641-1648) pour 30 liv. de gages annuels, était fils de François md. brodeur et chasublier, et avait épousé à Paris (paroisse de Saint-Jean-en-Grève), le 2 février 1646, Antoinette Bounet, fille d'un sergent royal à Nesle, diocèse de Beauvais. » Le musée d'Orléans possède en outre, et maintenant nous copions le catalogue : « (Prévost école française XVIIe siècle. Il a travaillé au château de Richelieu) : 484. Salomon adorant les idoles, toile, haut. 1,80, larg. 1,70 (ce tableau décorait l'une des cheminées de la galerie du château de Richelieu qui tenait la moitié de la façade). — 485. Thétis recevant de Vulcain les armes qu'il a forgées pour Achille, toile, haut. 1,92, larg. 1,72. — 486. Le sacrifice de Polixène sur le tombeau d'Achille, toile, haut, 2,10, larg. 1,70. — 487. Porcia avalant des charbons ardents après la mort de Brutus, toile, haut. 2,10, larg. 1,70 (ce tableau décorait la cheminée de la chambre dite de Porcia, au château de Richelieu); tous ces tableaux ont été donnés au musée d'Orléans, par M. Pilté père. » Concluons maintenant: la *Nativité* de M. Jacques D..., est-elle l'œuvre du Prévost du XVIe siècle, est-elle l'œuvre de J. Prévost du XVIIe ?

E. Bellier de la Chavignerie.

— Le deuxième catalogue de la vente de l'important cabinet du chevalier J. Camberlyn (*Paris*, *Vignères*, 2 vol. in-8°, 1865), donne sous les numéros 2796 à 2799 et au nom de: « Prévost (*Nicolas*), *peintre et graveur à l'eau-forte français florissant vers le milieu du XVIIe siècle* » la désignation détaillée de quatre morceaux « *très-rares* » « *non décrits* » et en « *très-belles épreuves* » de l'œuvre de ce maître.

M. Jacques D. pourrait se reporter à l'ouvrage cité et voir si (malgré la différence du *prénom* des deux artistes), le n° 2796 : *La Vierge tenant sur ses genoux l'enfant Jésus*, etc, n'a pas quelque rapport avec *la Sainte famille* signalée par lui dans la question ci-dessus. T.

—

Famille de Montchal (V, 31). — M. Th. D. trouvera une généalogie de cette famille dans l'*Annuaire de la Noblesse*, publié par M. Borel d'Hauterive, année 1858. Je garantis d'autant moins l'exactitude historique de cette pièce, reproduite avec la plus grande courtoisie, que M. Borel d'Hauterive a toujours repoussé la responsabilité des articles publiés dans ses Annuaires.

Moréri (*Le Grand Dictionnaire historique*) rapporte que Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, personnage le plus marquant de cette famille, était fils d'un apothicaire d'Annonay; et l'auteur de la généalogie précitée donne pour père à ce prélat un gentilhomme de la chambre du roi.

L'apothicaire aurait-il été transformé en gentilhomme? Aurait-on bénévolement placé entre les mains pacifiques du bénin praticien une épée meurtrière au lieu de l'instrument innocent, quoique pointu, devant lequel fuyait l'illustre Pourceaugnac? Les généalogistes ont commis une quantité de métamorphoses de ce genre. Ce qu'il y a de certain quant à la famille Montchal, c'est que deux personnes de ce nom, Bonnefoy et Pierre, furent *épiciers* à Lyon; ils figurent en cette qualité sur les syndicats ou instruments de l'élection des conseillers de ville en 1546 et 1561. La corporation des épiciers se composait à cette époque des droguistes, des apothicaires et des épiciers. Il n'est pas question de ces deux bons marchands lyonnais dans la généalogie susdite.

Que M. Th. D. ne prenne point à la lettre le dire de M. Ch. Eynard, relativement aux familles nobles de France et d'Italie qui tenaient comptoir à Lyon au XVIe siècle. Mes recherches spéciales (je pourrais dire mes campagnes) sur les origines des familles nobles et consulaires de Lyon me permettent d'avancer que la plupart de ces familles n'étaient pas nobles à cette époque et qu'il faut se défier de la ressemblance des noms.

Le nom de Montchal a passé par alliance et par substitution à la famille de Ruolz. (Lyon.) V. de V.

— Cette famille, éteinte le 7 sept. 1698, en la personne de Jean-Pierre de Montchal, conseiller au Parlement de Paris, est originaire du Vivarais, où elle est authentiquement connue dès le XIIIe siècle. Le nom et les armes de Montchal (de gueules au chef d'or timbré de trois molettes d'azur, etc. Voir Bietstap, *Armorial général de l'Europe*, Gouda, 1861, gr. in-8°, recueil précieux et pas assez connu en France, contenant 60,000 descriptions d'armoiries), ont été relevés par la famille de Ruolz, en Vivarais et Lyonnais. C'est au nom de Ruolz que les armoiries de Montchal figurent dans l'*Armorial du Lyonnais*, de A. Stegert, qu'a consulté M. Th. D. Il trouvera, du reste, une généalogie assez complète de Montchal dans l'*Annuaire de la Noblesse*, par Borel d'Hauterive, 1858, p. 255. L'*Armorial du Languedoc*, par L. de La Roque, donne, au tome Ier, la généalogie de Ruolz, p. 457, et au tome II (p. 397 et 440), les actes par lesquels fut consommée la substitution de la branche cadette de cette famille aux nom et armes de Montchal.

Quant aux noms cités par M. Ch. Eynard, ils se trouvent tous, à l'exception de ceux d'Arnolfini, de Chicheli, de Calandrini, de Thellusson et de *Montchal*, avec l'indication des professions remplies par leurs titulaires au XVIe siècle, dans les *Origines des familles consulaires de Lyon*, par V. de Valous, 1865.

R. de C.

— Je connais une famille de Montchal dont plusieurs membres habitent le Poitou. Son nom patronymique est *Barentin de Montchal;* elle est alliée aux familles de La Toison, des Courtis, et à bien d'autres encore dont il doit être question dans les nobiliaires du Poitou. Je ne connais aujourd'hui, comme représentant le nom, qu'une dame de Montchal, supérieure d'une congrégation religieuse à Nevers.

On trouvera les armoiries d'un de Montchal dans l'Armorial manuscrit de d'Hozier, à la Bibliothèque impériale, volumes de Paris, I, 887.

Cette famille de Barentin paraît avoir eu plusieurs branches. Nous trouvons, dans l'Armorial général de d'Hozier, les Barentin des Minières, en Vendomois, et, dans le *Dictionnaire* de Chevillard, les Barentin d'Ardivilliers.

Le XVIIe siècle a produit un archevêque de Toulouse nommé Charles de Montchal, dont nous avons les Mémoires en deux volumes in-12.

A. de Rochambeau.

— Le *Dictionnaire généalogique* de La Chesnaye des Bois (t. II du supplément, p. 598, édition in-12 de 1761), contient sur la famille de Montchal, qu'il dit noble et très-ancienne, une courte notice qui paraît empruntée au *Mercure de France* de juillet 1724, p. 1640.

Il indique comme sources à consulter : le *Martyrologe des chevaliers de Malte* et l'ouvrage de *Lhermite-Soliers* et de *Blanchard* (Eloges des premiers présidents du parlement de Paris. Paris, in-fol., 1645), p. 78 et 110, où la généalogie de cette famille serait donnée en partie.

Elle comptait en 1685 un conseiller au parlement de Paris.

Armes : de gueules au chef d'or chargé de 3 molettes d'azur. (Douai.) A. P.

—

Gourgandine (V, 31). — Aux XVIIe et XVIIIe siècles, *Gourgandine* était aussi l'un des deux cents noms bizarres, particulièrement appliqués aux nouveaux ajustements féminins.

Voyez à ce sujet Boursault, *Les Mots à la mode*, comédie en vers (1694), scène xve :

Enfin, *la gourgandine* est un riche corset,
Entr'ouvert par devant, à l'aide d'un lacet.

Tous les portraits historiques des plus célèbres *gourgandines* royales, de celles que leur historien privilégié, M. Capefigue, nomme si galamment *les Reines de la main gauche*, — nous montrent suffisamment, par l'échancrure plus qu'entre-bâillée de leurs... gourgandines, combien ce genre d'ajustement était, par elles, apprécié. Ulric.

—

Le brouillard du Choléra (V, 32). — Le P. Huc, dans son *Empire chinois* (t. II, p. 25, édit. de 1854), a signalé un fait, ou, si l'on veut, un conte analogue : l'apparition sur la mer Jaune, en 1820, d'un grand nuage roux, qui aborda la côte de Chine et sema les germes du choléra partout où il avait passé. — *Post hoc, ergo propter hoc.* Philinte.

—

Une métaphore de Victor Hugo (V, 34). — La recherche de la paternité *littéraire* n'étant pas interdite, un nouveau prétendant surgit pour réclamer part entière dans la création de cette métaphore célèbre :

On lit en effet dans Saint-Amant.

J'entreprendrois de supputer le nombre
Des cloux de feu qui dorent la nuit sombre.

(Saint-Amant, *Œuvres*, IIe partie, in-4°, 1643, page 128.)

U.

—

Raphaël (V, 41). — Le cavalier professeur Pompeo Gherardi vient de publier ce travail : *Della vita e delle opere di Giovanni Santi, padre di Raffaëllo*, dans : *l'Umbria e le Marche*, *rivista letteraria e scientifica*, publiée à Spoleto depuis le 15 mai 1868, par le professeur Luigi Mo-

randi. Il appartient à *l'Intermédiaire* d'appeler l'attention sur les études contenues dans des publications de ce genre.

RISTELHUBER.

—

Les armes de Voltaire (V, 43). — M. M. T. désirait connaître les armoiries du « seigneur de Cirey, Ferney et autres lieux. » Le croquis que voici



répondra, j'espère, à sa demande. Je l'ai copié (en l'agrandissant un peu) d'après une empreinte du cachet même de Voltaire, qui fut faite devant moi au château de Ferney, en 1836, par le vieux gardien, dont le père avait été jardinier du grand philosophe, et qui se le rappelait.

Sur l'écusson ovale, au champ d'azur, trois flammes, une couronne; deux lévriers pour supports; sous l'écusson, une croix.

On me donna en même temps une copie des derniers vers de Voltaire, dictés le 29 mai 1778, la veille de sa mort :

Tandis que j'ai vécu on m'a vu hautement
Aux badauds effarés dire mon sentiment.
Je veux le dire encor dans le royaume sombre:
S'ils ont des préjugés, j'en guérirai les Ombres.

P.-A. L.

— Le père de Voltaire, François Arouet, conseiller du roi, receveur des épices à la chambre des comptes, » fit enregistrer ses armes en vertu de l'édit de novembre 1696 : « d'or à trois flammes de gueules » (*Armorial général MS.* de la Bibl. imp. : *Généralité de Paris*, t. I, p. 1226). — Quant à Voltaire, il conserva les mêmes pièces, mais en changea les émaux, et porta « d'azur à trois flammes d'or. » C'est ce que prouvent les empreintes de son cachet que l'on voit sur ses lettres, et où son blason est orné d'une couronne et d'une décoration allemande.

Voir aussi le *Dictionnaire héraldique* de Grandmaison, dans la nouvelle *Encyclopédie théologique* de l'abbé Migne, col. 373, v° *Arouet de Voltaire* [Ile-de-France]. (Douai.) A. P.

—

Noms de ville devenus ridicules (V, 52). — Je ne connais aucun dicton entachant de ridicule Pont-à-Mousson et les Mussipontins. En vain ai-je fouillé dom Calmet, le P. Abram, Lepage, etc., etc., tous ceux, dis-je, qui ont écrit sur la Lorraine en général, et sur Pont-à-Mousson en particulier.

Je prie donc M. H. H. D. L. de me dire, pour m'aider dans mes recherches, quel ridicule s'attache au nom de cette petite ville. Que M. H. H. D. L. soit tout à l'aise pour me répondre; je ne suis pas de Pont-à-Mousson. J'ai seulement le malheur d'y tenir garnison!

Mais ma réponse a tout l'air d'une question!

(Pont-à-Mousson.) TH. PASQUIER.

— M. H. H. D. L. pourrait, je le crois, consulter utilement, sur le sujet en question, une série d'articles fort intéressants publiés par M. Charles Monselet, vers 1862-1864, dans le *Monde illustré* et dans le *Figaro*, sous le titre courant de : *Les Villes comiques*.

Ces articles du célèbre gourmet doivent nécessairement aujourd'hui se trouver facilement réunis en un volume de bibliothèque. ULR.

—

La Révolution française écrite par les auteurs latins (V, 52). — Ce n'est pas dans l'*Hermes romanus* de Barbier-Vémars (et non pas Loëve-Veimars, personnage tout à fait différent du premier) qu'il faut chercher ce piquant opuscule. Les *Essais sur l'histoire de la Révolution française par une société d'auteurs latins* parurent en 1810, in-8°, et eurent rapidement plusieurs éditions (1801, 1803, etc.).

Il y a beaucoup d'esprit et d'à-propos dans l'agencement des morceaux qui composent cet ouvrage. Il est surtout intéressant en ce qu'il montre combien l'humanité change peu, tout en s'agitant beaucoup, et comment, après tant de siècles écoulés, les mêmes passions politiques ont pu engendrer les mêmes événements, inspirer les mêmes idées, parler le même langage. L'auteur était M. Héron de Villefosse, depuis inspecteur divisionnaire des mines, et membre de l'Institut. Un autre ouvrage du même genre, embrassant l'histoire de la fin de l'Empire et du commencement de la Restauration, a été publié par le comte de Beaurepaire-Louvagny, vers 1818. Il est très-rare.

(Alençon.) L. DE LA SICOTIÈRE.

— On peut citer divers exemples de jeux d'esprit de ce genre. Il existe des *Essais sur l'Histoire de la Révolution française, par une Société d'auteurs latins*. Paris, an VIII, in-8°, 85 pages. Ce badinage, dû à M. Héron de Villefosse, obtint quelque succès, puisqu'il eut deux autres éditions, an VIII, in-12, 107 pages, et 1803,

par délibération du Conseil Général dudit département, faisant fonctions de Conseil Municipal de notre Bonne ville de Paris, en date du 11 juillet dernier, s'est retiré pardevant notre Garde des Sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la Justice, lequel a fait vérifier, en sa présence, par notre Commissaire du Sceau, que ledit Conseil Général a émis le vœu d'obtenir de notre grâce des Lettres Patentes portant confirmation des armoiries suivantes: *De gueules au Vaisseau équipé soutenu d'une Merde même* (1), *au Chef d'azur semé de Fleurs de Lys d'or sans nombre;* ainsi réglées et fixées en faveur de notre Bonne Ville de Paris par ordonnance du 2 février 1699, rendue par les Commissaires généraux du Conseil, à ce députés; lesdites armoiries surmontées d'une *Couronne murale de Quatre Tours* et accompagnées de deux *Tiges de Lys* formant supports, ornements extérieurs déterminés par notre décision spéciale du dix décembre présent mois. Et sur la présentation qui nous a été faite de l'avis de notre Commission du Sceau et des conclusions de notre Commissaire, faisant près d'elle fonctions du ministère public, nous avons, par les présentes signées de notre main, autorisé et autorisons notre Bonne Ville de Paris à porter les armoiries ci-dessus énoncées, telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes. Mandons à nos amés et féaux Conseillers en notre Cour royale de Paris de publier et enregistrer les présentes : Car tel est notre bon plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre Garde des sceaux y a fait apposer, par nos ordres, notre grand sceau, en présence de notre Commission du Sceau. Donné à Paris, le 20e jour de décembre 1817, et de notre règne le 23e.

LOUIS.

Par le Roi : le Garde des sceaux, Pasquier.
Vu au sceau, etc. Lu, publié et registré, etc.

Certes, cela étant, il est heureux que les *fleurs de lys* accompagnant notre vaisseau soient *sans nombre!* Il est heureux aussi que la devise FLUCTUAT NEC MERGITUR nous rassure sur son sort!

Mais, à ce propos, et sérieusement parlant, qui nous dira d'où vient à notre bonne Ville de Paris cette devise, que ne mentionnent pas les lettres susénoncées et que le savant historien de l'Hôtel-de-Ville, M. Leroux de Lincy, ne cite même pas, nous assure-t-on? A quelle époque remonte-t-elle? Fait-elle allusion aux révolutions qui ont ballotté si fréquemment notre vaisseau parisien? En un mot, quelle est son origine? H. E.

—

Un sermon burlesque. — Dans un manuscrit intitulé : *Anti-constitutionaire, ou le Jésuite en son jour*, etc. *Au Mans, des recherches et de la plume de J. H. D. L. F.*, 1718, se trouve un sermon burlesque prononcé par un Révérend Père Esprit de Tinchebray, prédicateur capucin dans l'église des Dames religieuses de Haute-Brière, le jour et feste de Ste-Magdelaine, 22e juillet 1684.

(1) *Sic.* Liaison dangereuse du copiste.

Pourrait-on savoir à qui se rapportent les initiales J. H. D. L. F? Quel était ce Père Esprit de Tinchebray?

Le même manuscrit contient des chansons, des épigrammes sur la Constitution, Louis XIV, les Jésuites, etc. Ne voulant pas abuser de l'*Intermédiaire*, je me ferai un plaisir de les communiquer à ceux de ses lecteurs que ces pièces pourraient intéresser. E. Q.

—

Les Inscriptions murales du Gamin de Paris. — Les maisons neuves, vierges d'affiches, et les murs frais-blanchis servent continuellement de carnet intime au gamin de Paris, pour inscrire ses impressions de voyage à travers les rues de la capitale. Le charbon de sa fabrique ou le crayon rouge de son atelier retracent (avec *illustrations* souvent) une exhibition permanente de ses blâmes, de ses attaques, de ses louanges, de ses critiques, de ses *scies*, — de ses questions et de ses réponses. — Le mur est l'*Intermédiaire* naturel du gamin. — N'y aurait-il donc pas à faire là, pour un de nos observateurs modernes, tels qu'Ed. Fournier ou Alf. Delvau, sous ce titre indiqué plus haut, un livre assez curieux au point de vue littéraire, politique et artistique, en relevant avec soin toutes ces inscriptions qui attirent l'œil, — débauches d'esprit, caprices d'imagination, injures, légendes, railleries, caricatures du jour, apposés en courant par des mains sans pitié, derrière le dos du sergent de ville? Que de grands noms ont eu les honneurs de ces gémonies à bon marché! (demandez aux colonnes de l'Odéon) et aussi que d'oubliés et que d'inconnus! — En choisissant bien, en interrogeant les souvenirs, sans chercher le scandale, en mettant à propos des initiales et des gazes pour ne blesser aucun amour-propre rétrospectif, on pourrait écrire ainsi, j'imagine, un charmant livre de bibliophile. Ulr.

—

Des couplets un peu osés. — Dans quel vaudeville et en quelle année un auteur, dont j'ignore aussi le nom, a-t-il eu la hardiesse de mettre des couplets sur l'air : *Arrête, arrête, cocher*, etc.? J'ai entendu chanter ces couplets, en 1832, au théâtre de Verviers, par une jeune et jolie actrice, lauréate du Conservatoire de Paris, Mlle Adeline D., qui, sans se douter de l'incongruité de son air, était toute surprise de l'hilarité générale qu'elle provoqua. Bn.

—

Le langhe-collin, poisson de mer. — Quel nom porte aujourd'hui le poisson de mer (d'Allemagne) nommé au XVe siècle *langhe-collin?* J'emprunte à un compte de dépenses des archives de Lille le docu-

ment qui mentionne ce poisson : « 1435. Poisson de mer (d'Allemagne) sallé, appelé *langhe-collin*, ou autrez, ne peut estre vendu avoec autre poisson sallé, appellé *droghe*, ou molue, mais seulement au dernier estal du marchié, et le marchand doibt mectre sur son estal, en veue apperte, une banierette vermeille, de ung quartier en quarure, de une alne de long, pour démonstrer quel poisson c'est, adfin que les bonnes gens n'en soient point décheus. » DE LA FONS-MÉLICOCQ.

—

Brochet à la Merchebén. — Le 8 mai 1717, la princesse Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine, écrit à la marquise d'Aulède, et lui dit : « J'ai oublié l'autre ordinère de vous envoier la recette pour faire le brochet à la Merchebén. » — (p. 49, d'un ouvrage intitulé : *Recueil de Documents sur l'Histoire de Lorraine*, — Lettres d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine, à la marquise d'Aulède, 1715-1738). — L'auteur du *Double Almanach des Gourmands*, M. Ch. Monselet, connaît-il la recette indiquée mais non donnée? H. I.

—

Génération des anguilles. — Sans nous arrêter à l'opinion des anciens, qui les faisaient naître du limon de la terre — (ce qui prouve par parenthèse que le mode de reproduction de ces animaux leur était inconnu), — nous poserons cette simple question, qu'aucun ouvrage d'histoire naturelle n'a encore, à notre connaissance, résolue : A-t-on jamais trouvé une anguille chargée d'œufs ou de laitance? A-t-on jamais rencontré de très petites anguilles telles qu'elles doivent être peu de temps après l'éclosion de l'œuf? On a cependant observé les infiniments petits, zoospores, infusoires, ferments, bien plus difficiles à étudier. (Louvain.) J. C., dr ès-sc.

—

Hareng saur. — Une question de Carême : quelle est la signification précise et l'étymologie du mot *saur*, par lequel on distingue le hareng fumé du hareng frais? Est-il spécial à ce poisson ou s'applique-t-il à tous ceux que l'on conserve par le même procédé?

Je n'ai pas besoin de signer :

IGNORANTUS.

—

L'ozène idiopathique. — Si l'*ozène idiopathique* n'est réellement pas une maladie incurable, quels sont les moyens les plus efficaces pour la combattre? (Vesoul.) J. L.

Réponses.

Cagnotte ou Gagnotte (I, 70; III, 9). — Il faut dire *gagnotte*, à l'exclusion de *cagnotte*. La cagnotte, en effet, ou *cagneutte*, comme on dit en patois, est une petite cagne ou chienne; et elle n'a rien de commun avec ce qui nous occupe en ce moment. Au contraire, la gagnotte est cette *petite chose* qui, en peu de jours, *gagne* goutte à goutte en quelque sorte, soutire sou par sou tout l'argent des brelandiers, en même temps que, sous le nom de plat, plateau ou écuelle, elle reçoit les jetons et supporte la lampe ou le flambeau des tables de jeu. J. P.

—

Le dernier mot sur l'histoire du Masque de Fer (I, 86, etc.; II, 106, 717; III, 71, 108). — Les hypothèses les plus étranges et les plus inadmissibles ont été depuis longtemps mises en circulation au sujet du fameux prisonnier d'Etat connu sous le nom de l'*Homme au Masque de fer*. On a successivement voulu voir en lui un frère adultérin de Louis XIV, le duc de Monmouth, le duc de Beaufort, le comte de Vermandois, et le surintendant Fouquet. Voltaire, par ses indications demi-voilées et par ses réticences singulières, a surexcité la curiosité sur ce point. — Il a laissé entendre que ce prisonnier devait être un frère de Louis XIV. Depuis, ce thème a été repris par un célèbre romancier de notre temps, et, grâce au talent de M. Alexandre Dumas, la supposition suivant laquelle l'Homme au Masque de fer serait le frère jumeau de Louis XIV s'est emparée de l'imagination publique. Aujourd'hui, ceux mêmes qui n'admettent pas d'une manière absolue cette bizarre explication, soutiennent que du moins ce personnage mystérieux était un membre de la famille royale.

Une chose bien certaine, c'est que ce prisonnier d'Etat, mort à la Bastille, le 19 nov. 1703, a été inhumé le lendemain 20 nov., dans le cimetière de l'église Saint-Paul à Paris, et que, dans l'acte de décès rédigé à ce moment, on l'appella *Marchialy*. « Pourquoi lui donner un nom « italien, a dit Voltaire (*Dict. philos.*)? « On le nomma toujours Marchiali. » Pourquoi lui donner un nom italien? Nous répondrons : parce que ce prisonnier était italien. Pourquoi l'avoir toujours appelé *Marchiali?* Parce que ce nom était la reproduction, volontairement ou involontairement fautive, de son nom réel, *Matthioli*. — Pour nous, il est certain en effet que le prisonnier d'Etat, si célèbre sous l'appellation de l'Homme au Masque de fer, n'était autre que le comte *Matthioli*

ment de Charles X, augmentée d'une Chronologie en vers des rois de France, par M. de Foris, professeur de géographie, de langues, etc. Paris, chez J. Moronval, imprimeur-éditeur, rue Galande, nº 68, près la rue St-Jacques, M.DCCC.XXX. L'auteur, « honoré d'une médaille d'or par S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux, » chargé de la révision de l'*Histoire de France* de Le Ragois, en a suivi le plan, avec « l'heureuse idée d'y faire figurer les portraits de nos rois, » et, « il y a tout lieu de penser, ajoute une note, qu'on trouverait difficilement une aussi précieuse collection. » C'est aussi mon avis, mais pas tout à fait dans le sens de la note : les portraits sont dignes de l'ouvrage. Au-dessous de chaque buste de roi se trouvent la légende latine et le distique français en poésie de confiseur, qui ornent les éditions de l'éducateur du duc du Maine. Napoléon Ier n'est pas qualifié de marquis dans cette étrange histoire; mais, en revanche, il n'y est pas nommé autrement que *Buonaparte;* l'Empire n'y figure que comme un simple événement survenu pendant le règne de Louis le Désiré. La chronologie poétique de l'histoire de France, placée en tête du volume, ne le cite même pas; il n'y est fait allusion qu'incidemment, dans ces deux vers :

A sa perte travaille un vainqueur insolent (1).
Le ciel de sa vengeance a brisé l'instrument.

Maintenant, pour donner une idée de l'esprit et du talent de l'auteur, arrivons à la page 229, en regard de laquelle se trouve le portrait du fils de Louis XVI, au-dessous de cette mention : « Louis XVII, 68e roi, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette d'Autriche, MONTE sur le trône en 1793, âgé de 7 ans, 9 mois, 25 jours; RÈGNE 28 mois, 17 jours; meurt en 1795, à l'âge de 10 ans, 2 mois et 12 jours. »

Voici comment le continuateur de Le Ragois entre en matière sur ce *règne :*

« *Quel fut le successeur de Louis XVI?* — Louis-Charles, duc de Normandie, devenu Dauphin par la mort de son frère aîné Louis-Joseph-François-Xavier, arrivée à Meudon le 4 juin 1789.

« *Louis XVII fut-il reconnu roi?* — Il ne put l'être publiquement en France, *où tous les honnêtes gens* (2), sous le joug homicide de la Convention, étaient à chaque instant menacés d'être incarcérés et conduits au supplice. Louis fut proclamé roi par les Vendéens, qui défendirent sa cause souvent avec succès, mais toujours avec une valeur et une persévérance à toute épreuve; il le fut aussi par tous les Français qui avaient été forcés de chercher un asile dans (*sic*) l'étranger pour mettre leur vie en sûreté. »

Puis viennent des questions ainsi formulées : *Faites le portrait du jeune* ROI? — *A qui fut confié le jeune* ROI, *après l'assassinat de son père ?* — *Que devint ensuite le jeune* ROI? etc., etc.; et enfin celle-ci :

« *Que fit le prince de Condé en apprenant la mort de Louis XVII?* — Le 4 juillet 1795, il annonça ce triste événement à son armée par une proclamation qui se termine par ces paroles remarquables : « Messieurs, le roi Louis XVII est mort; vive le roi Louis XVIII ! »

Ce procédé du prince de Condé simplifie beaucoup la tâche de M. de Foris : en regard de la page 239, nous lisons, au-dessus du portrait de Louis XVIII : « Louis XVIII, 69e roi, fils de Louis, dauphin de France, et de Marie-Joséphine de Saxe, MONTE sur le trône en 1795, âgé de 39 ans; RÈGNE 29 ans; meurt en 1824, à l'âge de 68 ans, 10 mois. »

On le voit, dans la méthode historique de notre auteur, point de lacune dans la monarchie de droit divin : Louis XVI mort, vive Louis XVII ! Celui-ci allant rejoindre son prédécesseur, vive Louis XVIII ! Le principe est sauf. La République, le Consulat, l'Empire, ne sont que des accidents, des événements qui n'ont nullement interrompu la liste de nos rois légitimes. Et cela s'imprimait, et s'enseignait non pas en 1823, comme le *Tableau chronologique* cité par M. Karl Morel, mais en 1830; et, « par la protection que Mme la vicomtesse de Gontaut accorde aux *bonnes lettres,* » l'ouvrage de M. de Foris « a obtenu l'insigne faveur de son admission pour la bibliothèque de LL. AA. RR. les ENFANTS DE FRANCE. »

Après avoir raconté « l'usurpation consulaire » et demandé : « Quel événement (la mort du duc d'Enghien) répandit la consternation en France? » l'auteur pose ces deux questions :

« *Quel fameux procès fixa dans ce moment l'attention du public?* — On étala aux yeux du peuple une conspiration contre Buonaparte. Ceux qui furent accusés d'avoir ourdi ce complot furent traités de brigands. Moreau fut impliqué dans cette affaire; il fut arrêté, *et aurait infailliblement péri,* si l'opinion publique ne se fût fortement prononcée en sa faveur, et si les soldats, dont il avait toujours gagné l'amitié et la confiance, n'eussent inspiré quelque crainte. Il fut seulement condamné à deux ans de détention; mais Buonaparte, qui crut dangereux de le laisser en France, le fit partir sur-le-champ pour l'Amérique. Le général Pichegru fut trouvé étranglé dans sa prison; le bruit circula bientôt dans Paris et les départements qu'il l'avait été par des mameluks, *et le temps n'a plus laissé aucun doute sur ce fait.* Plu-

(1) Mis en italique par l'auteur, je ne devine pas pourquoi.
(2) Cette fois c'est moi qui souligne et qui soulignerai plus loin.

sieurs personnes furent condamnées à mort; entre autres le brave Georges Cadoudal, Lajolais, etc.; les unes furent exécutées, les autres obtinrent leur grâce. La postérité n'oubliera jamais les exploits de Moreau et de Pichegru; et c'est pour en perpétuer le souvenir qu'un monument sera élevé dans leur pays natal à la mémoire de ces deux *grands hommes.* »

« *Que fit ensuite Buonaparte?* — Ne trouvant plus d'obstacles à ses projets ambitieux, il consomma son usurpation le 18 mai 1804. Le Sénat lui déféra la dignité impériale héréditaire. Il y eut divers changements; on créa des grands dignitaires, des colléges électoraux, une haute cour, *dite* impériale, et l'on rétablit les maréchaux de France. Buonaparte prit le nom de Napoléon. Cet homme, dont l'ambition a fait verser tant de pleurs et de sang, naquit en Corse le 15 août 1769, dans la ville d'Ajaccio, *où son père était procureur.* »

Ce dernier trait pourrait être qualifié de *coup de poing de la fin.* — Je ne commettrai pas l'indiscrétion de demander aux *buonapartistes* ce qu'ils pensent de l'étranglement de Pichegru par les mameluks, et de « l'usurpation » du 18 mai 1804. Je passe sur les « événements militaires depuis la mort de *Louis XVII* jusqu'au 18 mai 1804, » où l'auteur narre avec complaisance les succès des étrangers contre les Français, tandis qu'il glisse vivement sur les victoires des armées républicaines; et j'arrive aux « événements depuis que Buonaparte *s'est qualifié* empereur, » pour en extraire cette dernière citation :

« (1814.) *Que manquait-il aux Français?* — La présence de leur roi. Sa Majesté arriva le 1er mai à Saint-Ouen. Dans tous les endroits qui se trouvèrent sur son passage, *elle vit éclater les transports de la joie la plus vive et la plus sincère.* Le 3 mai, elle fit son entrée dans Paris avec *Madame*, duchesse d'Angoulême, le prince de Condé et le duc de Bourbon, *au milieu des acclamations d'une joie universelle;* elle se rendit à la basilique de Notre-Dame, où fut chanté un *Te Deum* en actions de grâces de son heureux retour. Quelques jours après, le roi y fit célébrer un service pour le repos de l'âme de Louis XVI, de la reine Marie-Antoinette d'Autriche, de Louis XVII et de Madame Elisabeth. Le traité de la paix générale fut signé à Paris le 3 mai. Ce fut le 4 juin, à l'issue de la séance royale, que la chambre des députés proclama le monarque *Louis le Désiré.*

« *Buonaparte ne revint-il pas en France?* etc... *Quelles en furent les suites?* — L'armée fut entraînée dans le camp de *l'ennemi* par la trahison de quelques officiers supérieurs. L'esprit public *était fortement prononcé contre Buonaparte;* mais Louis XVIII, qui portait à ses sujets un intérêt tout paternel, ne voulut point compromettre leur dévouement; le roi quitta sa capitale dans la nuit du 19 au 20 mars, prit la route de Lille et se retira à Gand. A la nouvelle de son départ, *la consternation fut générale.* Le 20, à neuf heures du soir, Buonaparte rentra dans Paris, *escorté de la lie du peuple.....*

« *Comment se comporta Buonaparte* (après Waterloo)? — Le *souverain de l'île d'Elbe* s'enfuit précipitamment à Paris; mais à l'approche des alliés, il partit pour la Rochelle, et n'ayant pu s'embarquer pour l'Amérique, il fut obligé de se rendre aux Anglais, qui, de concert avec les autres puissances, le reléguèrent à l'île Sainte-Hélène pour le reste de ses jours. Les vainqueurs ne ralentirent pas un moment leur marche, malgré la résistance héroïque des débris d'une armée accoutumée à vaincre. Paris leur ouvrit ses portes le 7 juillet, et le roi y fit son entrée le 8... Tout le monde se précipitait sur son passage et annonçait, par l'excès de sa joie et les cris mille et mille fois répétés de *Vive le roi!* que son retour était l'objet des vœux les plus ardents des Français. »

Je m'arrête. En voilà bien assez, j'espère, pour prouver que le P. Loriquet n'a pas pu aller plus loin dans sa fantaisie historico-jésuitique. — Encore une petite observation pourtant. De la Charte, pas un mot dans l'ouvrage de M. de Foris. Des services pour le repos de l'âme des princes, la basilique de Sainte-Geneviève rendue à sa destination première, l'érection du mausolée du duc d'Enghien et des monuments expiatoires à la mémoire de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Madame Elisabeth, ainsi que l'inauguration de la statue de Henri IV, voilà des actes dignes de passer à la postérité; mais de la Charte, cette seule excuse pour le monarque sorti deux fois des fourgons étrangers, il était certes bien inutile d'en parler aux ENFANTS DE FRANCE, à la veille du jour où leur aïeul allait la déchirer. J. MT.

—

Une réhabilitation de Judas. — « Le cardinal Mazarin racontoit avoir entendu un prédicateur, capucin, faire l'apologie de Judas, en représentant qu'il étoit intendant des finances et maître d'hôtel de Jésus-Christ, et que, manquant de fonds pour la subsistance des apôtres, il pensa qu'en livrant son maître aux Juifs, c'étoit le vrai moyen de rétablir ses finances, et avec d'autant plus de raison qu'il se croyoit très-sûr que son maître auroit le pouvoir de se tirer de leurs mains. » (*Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire et à la littérature*, par M. D. L. P. (de la Place). Tome Ier. Bruxelles, 1785, page 299. T. DE L.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869



humé, si peu de différence avec celui de *Matthioly* (*écrit souvent* MARTHIOLY *par Saint-Mars*) que je les identifie et que je n'y vois que le ministre italien. On peut attribuer la cause de cette dissemblance à une erreur du transcripteur; on sait que cette espèce d'altération est assez commune sur les registres des naissances et des morts. » — Rien n'est plus juste que cette réflexion de Roux (Fazillac), et l'examen de l'acte de décès consigné le 20 novembre 1703 sur le registre de la paroisse Saint-Paul va nous en fournir la preuve. — On y remarque en effet deux altérations de noms. Le major de la Bastille a signé *Rosarge* et dans l'acte son nom est écrit *Rosage*; le chirurgien major de la Bastille a signé *Reilhe*, et dans l'acte on a mis *Reghle*. Il est évident que celui qui écrivait sur le registre de Saint-Paul la mention du décès et de l'inhumation de l'Homme au Masque de fer, ayant demandé aux deux témoins de lui donner leur nom, aura entendu *Rosage* et *Reghle* au lieu de *Rosarge* et de *Reilhe*. De même, sans doute, lorsqu'il aura demandé le nom du prisonnier décédé, M. Rosarge lui aura dit : *Marthioly*, et il aura entendu et écrit *Marchialy*.

Le problème de l'identité de l'Homme au Masque de fer a donc été résolu dès 1800 par Roux (Fazillac), qui le premier a fait connaître la vérité sur cette question historique. — L'ouvrage de J. Delort, publié en 1825 sous le titre d'*Histoire de l'Homme au Masque de fer* a donné plus de détails, mais n'a rien changé en définitive à ce que Roux (Fazillac) avait dit. — M. Camille Rousset, dans sa récente *Histoire de Louvois*, a confirmé, de son côté, tout ce que Roux (Fazillac) et Delort avaient déjà raconté sur l'enlèvement du comte Matthioli. — Il est désormais bien établi que celui-ci était le prisonnier fameux connu sous le nom de l'*Homme au Masque de fer*. Cela n'empêchera pas néanmoins beaucoup de personnes de repousser très loin cette explication d'une captivité si mystérieuse. La vérité est ici malheureusement trop simple, et il est à craindre qu'on ne lui préfère toujours des hypothèses fausses mais séduisantes, des conjectures pleines de merveilleux et des suppositions romanesques. E. GALLIEN.

—

Bibliothèques imaginaires (I, 228, etc., 345; II, 114). — Voir l'*Avis* placé à la fin du livre satyrique de M. Gorsas : *L'Ane promeneur ou Critès promené par son âne... A Pampelune, chez Démocrite, imprimeur-libraire de Son Allégresse Sereinissime Falot Momus, au Grelot de la Folie...* (1786, in-8° avec fig.). Cet avis contient la liste des *chefs-d'œuvre* (imaginaires) que l'on trouve à l'imprimerie-librairie de Démocrite, tels que : *le Jeanotisme ou les C'en est;* les *Œuvres de M. de Verte-Allure*, édit. de Kell; *Richard Cœur de Lion ou Figaro II;* les *Œuvres de Gribouille ou les Vessies pour des lanternes;* etc., etc., etc. Je souhaite que cette indication soit agréable à M. Gustave Brunet. L. DE LA M.

—

Mourait-il plus de monde autrefois? (I, 282, 348.) — Il mourait moins de monde en France autrefois qu'à présent, puisque la population était moins nombreuse; mais on mourait, en général, plus jeune, puisque la moyenne de la vie a augmenté. R. N.

—

Prendre ses jambes à son cou (I, 290, 359; II, 655). — Ne prend-on pas ses *jambes à son cou* pour aller.. *ventre à terre?* Cette explication « terre à terre » est probablement la vraie. Ainsi se sont formées bien des expressions proverbiales usitées aujourd'hui, et qui prépareront « des tortures aux Saumaises futurs. » P. BLN.

—

Comme le chien du jardinier (I, 291, 349). — Est-il bien vrai que cette locution soit aujourd'hui proverbiale, comme l'a dit M. J. P., dans toute l'Europe? Je ne le conteste pas; mais il serait intéressant d'en donner des exemples tirés des autres langues. A. H. H.

— Ce n'est pas là un proverbe français, mais bien espagnol. Molière l'a emprunté à Moreto dans la pièce : « *El Desden con el Desden.* » Et ce dicton castillan s'énonce sous cette forme succinte : « *Como el perro del hortelano.* » J. PALMA.

— Il y a, je crois, une comédie de Lope de Vega ayant pour titre ce proverbe espagnol. Il me semble qu'elle a été récemment traduite en français. M. S.

—

Le R. P. Michel le Conte (I, 294). — L'excellente Biographie Ardennaise de l'abbé Bouillot consacre (t. I, pp. 278 à 289) un article très étendu à ce personnage, oublié par les Biographies Michaud et Didot. N. D.

—

A qui doit-on le mot Bienfaisance? (I, 306, 361; III, 15.) — « C'est un mot du XVIII[e] siècle, dit M. Lafaye (*Dict. des Synon.*), quoiqu'il s'en trouve un exemple dans Bossuet et un autre dans Fénelon. » — Dans lequel de leurs écrits? — Quant à l'orthographe *bienfesance*, n'est-ce pas la manière d'écrire de Voltaire? H. I.

— L'abbé de Saint-Pierre n'a pas créé le mot *bienfaisance*, mais l'a seulement

2° De la vie il sortit comme un vieillard en sort.
(Attribué à Adolphe Dumas.)

3° La famine est si forte
Que mon père en ces lieux, seul, à manger [m'apporte.
(Attribué à d'Arlincourt.)

4° J'habite la montagne et j'aime la vallée.
(*Id.*)
LOUIS DULUAT.

—

Pierre de la Tombe. — Les amateurs d'eaux-fortes savent qu'on désigne fort inexactement, sous le nom de la *Petite Tombe*, une planche fameuse de Rembrandt (Jésus prêchant) donnée par l'auteur à son ami Pierre de la Tombe. On sait aussi, par l'inventaire des biens de Rembrandt, que cet ami avait acheté à frais communs avec le peintre un tableau de Giorgione que ce dernier avait chez lui. On a quelques renseignements, assez incomplets d'ailleurs, sur Pierre et sur son frère, N. de la Tombe. On voudrait savoir si leur famille était française; quelle est l'origine de leur nom bizarre et lugubre, et enfin s'il existe quelque part des indications utiles sur Pierre, son frère ou d'autres personnes de leur nom. J. DE BRAMAFANE.

—

Le « Beau Dunois » est-il bien le fils de la reine Hortense? — Dans la très-curieuse introduction de son *Histoire du second Empire* (Paris, 1869), je lis cette question posée par M. Taxile Delord: « Les déni- « cheurs de difficultés historiques ont pu « contester à Rouget de l'Isle la paternité « de *la Marseillaise*, mais comment dis- « puter à la reine Hortense la sentimen- « tale romance du *Beau Dunois*, ces vers « et cette mélodie qui semblent dictés par « la muse de l'Empire elle-même à celle « qui fut, jusqu'à son dernier soupir, le « vivant symbole des traditions, des arts, « de la littérature, des plaisirs de ce temps?» — Hé bien, n'en déplaise à M. Taxile Delord, j'ai entendu des personnes de très-bonne foi et fort au courant des choses, qui, mettant de côté toute galanterie, déniaient à la muse du premier Empire la maternité réelle du *beau Dunois*, et en nommaient le véritable père. On citait à ce propos cette épigramme de Lebrun-Pindare:

Eglé, femme et poëte, a deux petits travers:
Elle fait son visage et *ne fait pas ses vers*.

Malheureusement, j'ai oublié le nom du poëte-compositeur plein de complaisance qui se prêta à cette supposition d'enfant. Ce n'est là, en définitive, qu'une peccadille littéraire et musicale, et ces choses-là se font volontiers, dans la bonne société, entre gens comme il faut. Quelques lecteurs de l'*Intermédiaire* ont peut-être sur ce sujet des renseignements plus directs et des souvenirs plus précis que les miens. Je leur fais appel, puisque la recherche de ce genre de paternité n'est pas interdite.
S. D.

—

Origine de l'hôtel Carnavalet. — Dans le catalogue de la collection d'autographes du Dr Morelli, dont la vente est annoncée pour les premiers jours de mars, je vois:

« Don fait par Henri III à Dame Fran- « çoise de la Baulme, Ve du sieur *de Carna-* « *valet*, en rémunération des services de ce « dernier, de la maison du *Petit-Bourbon*, « près de la rue Saint-Antoine, 1573. »

Peut-on dire quelle était la nature des services rendus par le sieur de Carnavalet à Henri III, et ce qu'était le Petit-Bourbon sous le petit Valois? P. A. L.

—

A quelle date Louis XIV signa-t-il la révocation de l'Edit de Nantes? — Je me trouve en présence de quatre dates (2, 17, 18, 22 octobre 1685) indiquées par divers historiens. Celle du 18 est donnée par *la France protestante* des frères Haag. Peut-on l'adopter? ALPH. L.

—

Benserade et sa maison de Gentilly. — Je vois son nom écrit tantôt *Benserade*, tantôt *Bensserade*. Quelle en est la véritable orthographe?

Je rencontre dans le *Siècle de Louis XIV*, de Voltaire, cette note à propos du même auteur: « Sa petite maison de Gentilli, où il se retira sur la fin de sa vie, était remplie d'inscriptions en vers, qui valaient bien ses autres ouvrages; c'est dommage qu'on ne les ait pas recueillies. »

La note de Voltaire me fait supposer que la maison de Benserade n'existait plus de son temps. Est-elle en effet détruite? Les inscriptions qui l'ornaient ont-elles été conservées?
PROSPER BLANCHEMAIN.

—

Mot attribué au peintre David. — M. Ch. Monselet, dans ses *Oubliés et Dédaignés* (t. I, p. 72), met dans la bouche de Séb. Mercier la phrase suivante: « J'ai entendu David, peintre du roi et barbouilleur de la République, crier à tue-tête: — Tirez, tirez à mitraille sur tous les artistes, vous êtes sûr de ne tuer aucun patriote parmi ces gens-là! » Le grand peintre républicain a-t-il vraiment prononcé ces paroles sauvages? J. R.

—

Cornes. — Dans l'antiquité, on professait pour les cornes un religieux respect; depuis quelle époque et sous quelle cause cet ancien signe de force et de puissance est-il devenu l'emblème de la faiblesse et du déshonneur? TH. PASQUIER.

—

du droit romain territorial, tel qu'il se trouve dans les *Agrimensores*, sont claires et abondantes. J'ai essayé moi-même d'illustrer ce fait-ci dans un petit ouvrage intitulé : *A neglected fact in English history.* H.-CH. COOTE.

—

Points d'interrogation sur le « Shakespeare » de V. Hugo (I, 340; II, 233). — On lit dans le *Journal de l'Estoile* : « On disoit alors qu'Henri IV n'avoit con-« senti à cette conférence (celle de Fon-« tainebleau, entre Duperron, évêque d'E-« vreux, et Duplessis-Mornay, à propos de « l'ouvrage de ce dernier : *l'Institution de « l'Eucharistie*), que pour détruire les soup-« çons que bien des gens mal intentionnés « avoient conçus contre sa catholicité. Ce « monarque n'ignoroit pas ces soupçons : « Il y a trois choses, disoit-il quelquefois, « que le monde ne veut croire, et toute-« fois elles sont vraies et bien certaines : « *que la reine d'Angleterre* (*Elisabeth*) *est « morte fille;* que l'archiduc est grand ca-« pitaine, et *que le roi de France est fort « bon catholique.* »

Ne serait-ce pas ce bon mot rapporté par l'*Estoile*, que M. V. Hugo aurait transformé ainsi : « La mort d'Elisabeth fit dire à Henri IV : Elle était vierge, comme je suis catholique? » J. MT.

—

Les fameuses coquilles (II, 321, etc., 685). — Il y une vingtaine d'années, j'ai lu dans un journal très sérieux, à propos d'une question à l'ordre du jour. « Le ministre vient de nommer une commission pour *éluder* la question. » Le compositeur avait mal *étudié* sa copie, et si le sens de la phrase ne l'a pas révolté, c'est qu'il savait sans doute qu'une question *encommissionnée* est bien près d'être une question « enterrée. »

La *Revue de l'instruction publique* du 2 nov. 1865 rapportait un fragment d'une circulaire où il est dit que le ministre de l'instruction publique demande aux doyens des Facultés la liste des journaux auxquels celles-ci désirent *s'abandonner*. J'ai trop bonne opinion des Facultés pour admettre qu'elles puissent « s'abandonner » à un journal quelconque. C'est bon pour l'abonné Joseph Prudhomme qui appartient, corps et biens, à son journal favori, « soutien des bons principes et l'une des plus fermes colonnes du char de l'Etat. »

Voici maintenant une histoire plus ancienne. Dans la 68e du XXXe livre de ses Lettres, ERASME rapporte une méchanceté typographique qui lui fut si amère, qu'il aurait donné trois cents pièces d'or pour éviter cette mésaventure. Dans la *Vidua christiana*, ouvrage dédié à la reine Marie de Hongrie, femme très savante, Erasme terminait l'éloge d'une très sainte dame par ces mots : « atque *mente illa* usam semper fuisse, quæ talem fœminam deceret. » Or, le correcteur, par une malice diabolique, avait réuni en un seul les deux mots *mente illa* en remplaçant les lettres *e*, *i*, *l*, par la lettre *u*. Cela faisait un sens abominable. Mille exemplaires du livre furent tirés avant qu'on s'aperçût de la faute. Est-il besoin de dire que ce sont les seuls exemplaires que les bibliomanes recherchent? Quel bonheur de posséder un livre si précieux, et de montrer à un ami, dans son *bon* exemplaire, la fameuse faute qui n'est pas dans les *mauvais!*

E. P.

— En voici une qui ne déparera pas la collection. Je la trouve dans « *l'Anti-Rouge*, almanach anti-socialiste, anti-communiste, publié par un ami de l'ordre (M. J. Travers); Paris, Garnier frères, 1851, » p. 125 : « Il y a des fautes d'impression qui ressemblent à des épigrammes. Un imprimeur de Rouen, qui n'y entendait pas malice, fit une de ces fautes piquantes, après la révolution de Février. Tous les Français devinrent électeurs et même éligibles, on le sait, sans aucune condition de *cens*. Le malencontreux imprimeur, aussi vrai que caustique sans le vouloir, substitua l'*s* au *c* initial, et mit bravement : sans condition de *sens!* »

N. H.

— La suivante n'est pas célèbre, mais elle est bonne : « On nous écrit de Carpentras : Notre ville est dans la déso-« lation : les pauvres ont *pendu* hier leur « meilleur ami, M. Anastase de Viro-« flay, etc., etc. » Echange à faire avec l'homme trouvé *perdu* au bois de Boulogne. B.-S.

— On lit dans la *Réimpression de l'Ancien Moniteur* (2e édition, 1858), no 101. Mardi, 1er déc. 1789 (au tome II, p. 278) : « ASSEMBLÉE NATIONALE. — *M. Gobel, évêque de Lydda*, etc. » et en note : « Ce fut ce même Gobel, devenu évêque constitutionnel de Paris, qui, le 17 brumaire an II (nov. 1793), se crésenta à la Convention nationale, accompagné des vipaires et des membres de la Commune de Paris, etc. » — Dans cette interversion de deux lettres, le hasard a eu autant d'esprit que certains curés, disant familièrement de leurs collaborateurs : *Qui vicaire a, vipère a.*

Une coquille moins innocente peut-être est celle qui fit retrancher à un imprimeur une syllabe à « la République une et *invisible*, » et qui fut cause que la République indivisible retrancha la tête dudit imprimeur. L'abbé V. DUFOUR.

— L'imprimeur Claye en garde sous verre une qui méritait, en effet, d'être mise sous cloche. C'est le titre de la pre-

mière épreuve envoyée à Mme Emile de Girardin, lors de l'impression de sa comédie : *La joie fait peur*. Les deux voyelles de ce dernier mot s'y trouvaient interverties : *La joie fait p...* Pouah! L. V.

— Saintine! tu connais ce peuple d'imprimeurs,
Fléau du prosaïsme et tourment des rimeurs;
Tu sais que rarement leur fierté se résigne
A marcher avec nous sur une même *ligne*.
Par des *traits d'union* s'ils nous charment d'abord,
Jamais sur un seul *point* nous ne sommes d'accord;
Avec un *accent grave* ils font tant de folies!
Quel *verso* raboteux sous leurs *formes* polies!
A leur faux *caractère* on doit peu se fier;
Ils nous font criminels pour se *justifier*.
. . . .
Que de fois, en passant, un *apprenti-gamin*,
Dans la *casse* sacrée osant porter la main,
Prépare au typographe une peine perdue.
Qui peut de ce méfait calculer l'étendue?
Dès le moment fatal que cette trahison
A du sage alphabet perverti la raison,
L'automate savant qui travaille à la page,
Sur le *visorium* consulte en vain l'ouvrage;
Son innocente main, qui tient le *composteur*,
A nos vers mutilés prête un sens imposteur.
Quelque temps à l'écart, ces étranges bévues
Sur la feuille de plomb dorment inaperçues,
Le lourd *châssis* de fer repose dans un coin,
Rien ne transpire encor; mais le jour n'est pas loin
Où l'écrivain soigneux, qu'une faute tracasse,
Découvre en pâlissant le viol de la casse;
Quel désordre effrayant! que d'horribles délits,
Dans la *feuille* discrète hier ensevelis,
Apparaissent honteux et la tête penchée
Sur l'*épreuve* grisâtre au poêle desséchée.
Alors sont révélés les amours clandestins
Des *types dépravés* sortis des *cassetins*,
Enfants incestueux d'une même famille,
Chaque ligne décèle une informe *coquille*.
Les *trémas* fraternels, les sonores *accents*,
Les *virgules*, les *points*, se heurtent en tous sens.
La discorde est partout : la fière *majuscule*
Devant un adjectif, d'épouvante recule.
Tombé de son *casseau*, l'immense *parangon*
Sur un pauvre *e muet* pose un pied patagon.
Un *i grec cicero*, levant sa double oreille,
Ombrage avec orgueil une humble *nonpareille*.
Deux espaces rivales se croisent en chemin,
Et, pour dernier scandale, un *i petit-romain*,
Entraîné par ses goûts, roulant son *œil* oblique,
S'attache au dos penché d'une lettre *italique*.
. . . .

Tel est le sombre tableau, tracé par MM. Méry et Barthélemy (*Epître à Saintine*, 1829), des périls qui attendent l'homme de lettres à l'imprimerie. Quelle doit être la rage d'un auteur, quand, à la place des choses sublimes qu'il a méditées, il ne trouve que des coqs-à-l'âne et des calembredaines! Heureux encore lorsque la *coquille* ne donne aucun sens. Mais quand le *conseil des monstres* est substitué au *conseil des ministres*, et le *marché des voleurs* (c'est-à-dire la Bourse) au *marché des valeurs*, le pur hasard peut-il avoir tant d'esprit et de méchanceté? Comment ne pas croire un peu à la malice des enfants de Gutenberg? Il y a là un danger très grave pour la république.... des lettres. *Caveant consules!!* E. P.

— Que de temps il faudrait pour former une galerie conchylio-typographique sans apocryphes! Puis, ne serait-il pas équitable de ne pas attacher exclusivement les coquilles aux épaules de pauvres compositeurs qui *perdent* leur vie à *pêcher* dans les eaux brouillées qu'on leur sert sous le nom de *copies*. Qu'y a-t-il d'étonnant, la distraction aidant à la rapidité du travail, de trouver dans le feuilleton d'un journal qui se pique de représenter l'*opinion*, ce vers si connu du poëte *national* ainsi habillé :

Je n'ai jamais flatté que l'*uniforme*?

Aussi, je fus peu étonné lorsque M. Th. M., critique du lundi attaché à un journal légitimiste, me montra un programme de concert annonçant que Mlle *** chanterait une mélodie ayant pour titre : *Le c.l* (*ciel*) *sur terre*. Et telle respectable demoiselle, envoyant « *tous ses amants* (émaux) » à une exposition artistique, aurait pu éprouver de cet envoi une surprise que je comprends sans la partager complétement. J'en passe et des meilleures. Qu'il me soit pourtant permis de citer le *légume* (pour *hymne*) chanté à la gloire de Dieu, et encore ces trois vers d'un cantique :

Il but la colère
Due à **ses** péchés
Au bois du calvaire.

J'ai un exemplaire de cette impiété typographique à offrir aux sceptiques. Mais la plus lourde coquille dont j'aie entendu parler (N. B. les typographes ne donnent pas ce nom à toutes les fautes) est celle de l'archipel de 600 *kil.*; l'intelligent compositeur, ayant *Cook* sous les yeux, avait lu 600 k et cru devoir ajouter *il!* ALPH. L.

— « L'âne vint à son tour et dit :... » Mais non, ce n'est pas l'âne de la fable, c'est le pauvre *Intermédiaire* qui vient accuser ses chers correspondants, encore bien plus qu'il ne s'accuse lui-même, de certaines peccadilles plus ou moins drolatiques dues à *leurs* mauvaises écritures. Ainsi, sans rappeler la fameuse *culotte* (II, 321), nous révélerons ici à nos lecteurs le secret d'une horrible coquille qui aurait fait frémir nos lectrices, si elle n'avait été aperçue à temps... C'était dans la question sur une gravure de Léonard Gaultier (II, 613), où se trouve « un *ciel* ouvert, d'où l'on voit tomber un sceptre fleurdelisé. » Eh bien! ce *ciel* était métamorphosé en..., comme le programme de concert ci-dessus signalé. Et, qui pis est, cette énormité se trouvait textuellement dans le manuscrit même que nous avions reçu : pas de point sur l'*i* et un *e* sans tête. — Avis à nos correspondants et correspondantes. (*Réd.*)

—

Blaise de Vigenère, je me contenterai de rappeler deux distiques latins où le commentateur de Perse, Farnabe, est félicité d'avoir publié ensemble les deux principaux satiriques latins. « Avec ton Juvénal, ô Farnabe! Perse paraît au jour; et il est tiré des ténèbres où il s'est complu. Il pourrait le lire, et, après l'avoir autrefois mis de côté, il le pourrait comprendre aujourd'hui, celui qui, né dans Stridon, avait reçu le nom de saint. »

Cum Juvenale tuo, Farnabi, Persius exit,
Atque affectatis eruitur tenebris. [ille
Quem legat, et quondam neglectum intelligat
Qui Stridone natus, nomine sanctus erat.

J. P.

—

Noblesse de la famille de Jeanne d'Arc (V, 30). — *Voyez* sur ce même sujet, dans la collection du journal *le Figaro* (nº 80, dimanche 7 octobre 1855), un curieux et paradoxal article intitulé : « *Jeanne d'Arc, mère de famille.* » (Extrait du Recueil anglais, l'*Athæneum*). ULR.

—

« **Plus souvent!** » (V, 31). — George Sand a signé les lettres de naturalité de cette expression, pour le Dictionnaire de l'Académie française de l'avenir: « Vous n'iriez point, disait-il en ajoutant un mot patois qui équivaut à notre *inimitable* PLUS SOUVENT! Vous le dites, mais vous ne le feriez point. » (*Lettres d'un Voyageur.* Lettre IIIe, *Venise, juillet* 1834.)

ULR.

—

Origine des « errata » (V, 32). — Cette question sera difficile à résoudre; pourtant, il ne faut pas désespérer. Je suppose que M. E. S. a pris connaissance de l'*Histoire de l'imprimerie*, de Paul Dupont. On y trouve (t. II, 396-400) quelques indications assez curieuses sur les *errata.* Je me borne à en relever quatre, soit une par siècle depuis l'invention de Gutenberg. — XVe siècle : « Le *Juvénal* annoté par Merula. et imprimé à Venise, en 1478, par Gabriel Pierre, est un des plus anciens livres où se trouve un *errata;* il est de deux pages. » L'imprimeur confesse que les fautes sont dues à l'incurie des ouvriers. — XVIe siècle : « Jean Knoblouch, imprimeur à Strasbourg, laissa passer tant de fautes dans les œuvres de Pic de la Mirandole, publiées en 1507, qu'elles nécessitèrent un *errata* de quinze pages. » — XVIIe siècle : « Le cardinal Bellarmin, voyant que les différentes impressions de ses controverses contenaient beaucoup de fautes, voulut en donner une édition exacte qui servît de modèle aux réimpressions qu'on en ferait à l'avenir; mais cette édition, imprimée à Venise sur un manuscrit irréprochable, était encore plus défectueuse que toutes celles qui avaient paru; l'*errata* qu'il en publia en 1608 est de quatre-vingt-huit pages. » — XVIIIe siècle : « Un livre, imprimé à Nuremberg en 1716, écrit en latin, contient la biographie de cent correcteurs érudits; et, par une espèce de fatalité, il est rempli de fautes; l'*errata* en signale six cents, mais il y en a bien davantage. » — Si ces citations ne suffisent pas à ébranler quelque peu l'opinion des personnes disposées à considérer comme article de foi le *sine menda* des anciens typographes, nous en ajouterons une cinquième, tendant à prouver que, parfois, « aujourd'hui, on se donne *plus* de peine » que les imprimeurs du XVIe siècle, trop vantés aux dépens de ceux de nos jours. On lit, en tête d'une réimpression de l'*Institution chrétienne* de Calvin (librairie Meyrueis, 1859), un « Avis de l'éditeur » ainsi conçu : « On n'a aucune idée de l'incorrection des éditions anciennes. Celle que nous avons choisie pour texte, la meilleure, était cependant criblée de fautes : fautes d'impression, fausses citations, fausses indications de passages, incorrections de tout genre. Pour ne donner qu'un exemple, sur près de quatre mille citations des Écritures qu'on a vérifiées, on en a trouvé d'inexactes et rétabli près de mille.» Ajoutons que l'édition indiquée comme *la meilleure* est de Conrad Badius (un maître!), et que le correcteur-réviseur de celle de 1859 en consulta quatre autres de la même époque, plus fautives encore. Concluons en disant que les imprimeurs actuels feraient probablement des ouvrages plus corrects si les auteurs soignaient plus leurs manuscrits, et si les éditeurs consentaient à accorder le temps rigoureusement nécessaire à la bonne exécution des livres. ALPH. L.

— J'ai sous la main environ cent cinquante ouvrages, imprimés pendant les XVe et XVIe siècles, dont quelques-uns remontent à l'année 1476, *ante et circa.* Ces respectables produits de l'art typographique, sans doute très-corrects, ne renferment aucun *erratum.* A ma connaissance, très-bornée (je l'avoue sans honte), le plus ancien livre complété par une note corrective est le *Sigeberti Chronicon*, imprimé à Paris par H. Estienne, 1513, in-4º, dont le dernier folio porte une note de quatorze lignes, intitulée : *Errata nonnullis in locis deprehensa et ex officina recognita;* on y voit l'indication des folios, des pages et des lignes où se trouvent les *errata.* Ce petit travail est très-méthodique; il doit avoir un ou plusieurs précédents.

(Lyon.) V. DE V.

—

La Société, « Aide-toi, le ciel t'aidera » (V, 48). — La liste des affiliés à cette So-

oreillons, mode qui fut adopté par Vauban. Du moins Cohorn affirme-t-il que son illustre rival a emprunté le système de Specklé, et n'a fait qu'altérer l'épaisseur de l'oreillon... Si Specklé n'a point, de son vivant, fait prévaloir son système dans toute l'Europe, et s'il a laissé cueillir la palme par Vauban, c'est qu'il était entré trop tard dans la carrière... » Il y a encore une notice sur Specklé dans *les Alsaciens illustres*, en cours de publication chez Schmidt; une autre, par Grandidier, dans la *Revue d'Alsace*, février 1866. Il est aussi mentionné à l'article *Strasbourg* de notre *Dictionnaire du Haut et du Bas-Rhin*. La 1re édition de *l'Architecture* est de 1589, la 2e de 1595, la 3e de 1609.

P. Ristelhuber.

—

Que faut-il penser de la Faustine de Marc-Aurèle? (III, 67.) — Je suis heureux de pouvoir signaler à M. T. de L. un ouvrage antérieur à ceux de MM. Martha et Cohen, et dont les conclusions sont les mêmes que celles données par ces deux messieurs. Il s'agit des *Mélanges* de Wieland, qui ont été traduits en français par Loëve-Weymar. Le chapitre le plus éloquent de cet ouvrage est, autant qu'il m'en souvient, un plaidoyer assez étendu et très chaleureux de l'illustre poëte en faveur de l'épouse du plus grand et du meilleur de tous les empereurs.

Jacques D.

—

Un ouvrage introuvable de l'abbé Emery (III, 69). — Combien je voudrais que d'autres ouvrages ne fussent pas plus introuvables que celui-là! *L'Eclaircissement sur la mitigation des peines de l'enfer*, qui parut d'abord en 1804, et non en 1803 (voir le *Manuel du Libraire* et la *Nouv. Biographie gén.*), a été publié de nouveau, il y a quelques années, par M. l'abbé Migne, dans un vol. in-4° (du prix de 8 fr.), contenant les *Œuvres complètes de J.-A. Emery, docteur en théologie et supérieur général de Saint-Sulpice, réunies pour la première fois en collection, et classées dans l'ordre logique, savoir : Esprit de sainte Thérèse, Christianisme de Bacon, Pensées de Descartes sur la religion, Pensées de Leibnitz sur la religion et la morale, Dissertation sur la mitigation de la peine des damnés, Instruction en forme de dialogue sur quelques préjugés du temps*, etc. Je rappellerai que saint Augustin est favorable à l'opinion soutenue par l'abbé Emery.

T. de L.

—

L'« Histoire de France » de Montgaillard (III, 69). — L'ouvrage dont M. Ulric possède la 7e édition (1839) parut dans les années 1826-1827. Le titre de cette première édition, que j'ai sous les yeux, est celui-ci : *Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à 1825*. Mais il est bon de faire remarquer qu'à proprement parler, cette première édition n'est qu'une édition très développée, et en partie refondue par le frère de l'abbé, de la *Revue chronologique de l'Histoire de France, depuis la première convocation des notables jusqu'au départ des troupes étrangères*, dudit abbé, *Revue* dont la 2e édition parut chez Didot, 1820. L'ouvrage primitif, comme l'ouvrage refait par Maurice de Montgaillard, commence à l'année 1787.

Yezimat.

— La 1re édition est celle de Moutardier, 1827, 9 vol. in-8°. Elle a été probablement précédée d'une édition belge.

Z. A.

—

« Julie » et « Amélie de Saint-Phar » (III, 70). — Quérard affirme que les deux romans en question sont bien de Mme Guyot et qu'ils ont été revus par un joyeux littérateur de l'époque impériale, Rougemont, vaudevilliste fécond. Ce sont d'ailleurs les seuls écrits que la *France littéraire* attribue à cette dame, et elle eût beaucoup mieux fait de ne jamais prendre la plume. Ils ont, en effet, été attribués à Mme de Choiseul-Meuse, autre auteur de romans égrillards, et qui parut vouloir revendiquer cette honteuse maternité. Il y eut, au commencement du siècle, plusieurs dames qui, dans leurs récits, effrayèrent la décence, et Quérard signale notamment l'infatigable Mme Guénard, qui écrivait à la fois pour l'instruction des pensionnats de demoiselles et pour l'amusement des corps-de-garde.

T. B.

—

Supplément à l'Hist. de Gascogne (III, 70). — Si M. Cz. veut bien m'envoyer son adresse, je lui ferai parvenir à Lyon un exemplaire du *Supplément* en question.

(Auch.) H. Vienne, offic. au 3e chasseurs.

—

Félix Bonnaire, fondateur de la « Revue des Deux-Mondes » (III, 70). — Félix Bonnaire n'a été ni l'un des fondateurs, ni même l'un des rédacteurs de la *Revue des Deux-Mondes*. On ne trouve point son nom dans la liste des collaborateurs à cette *Revue*, depuis sa fondation, publiée en 1853. Mais il fut le gérant et probablement l'un des fondateurs de la nouvelle série de la *Revue de Paris* qui reparut en 1844 et 1845, de format très grand in-8° ou petit in-fol., et qui s'imprimait chez H. Fournier. Je me tiens pour sûr qu'il a attaché son nom à d'autres publications littéraires dont j'ai oublié le titre.

(Alençon.) L. de L. S

—

Le « Palais Mazarin », de M. de Laborde (III, 70). — Hélas! non, M. de Laborde n'a pas fait réimprimer les *sept cents notes si curieuses* du *Palais Mazarin*, et cette réimpression me paraît destinée à rester bien longtemps encore au nombre de nos *desiderata*. T. DE L.

—

Arantèles, Arnitoiles (III, 95). — M. E. P., à propos des *termites de la Rochelle*, dit que les toiles d'araignée se nomment *arantèles* dans le patois de ce pays. Il ne sera peut-être pas fâché de savoir qu'à Valenciennes, où se parle le rouchi, on se sert du mot *arnitoiles* pour désigner également les toiles produites par cet insecte.

P. C.

—

Légendes, formules, etc. (III, 116). — Voici la citation exacte :

Du pain sec et du fromage,
Voilà tout mon déjeuner :
On me donnera, je gage,
Autre chose à mon dîner :
Car Didon dina, dit-on,
Du dos d'un dodu dindon,
Du dos d'un
D'un dodu
Du dos d'un dodu dindon,
Du dos d'un gros dodu dindon.

Ce couplet se chantait sur l'air : *J'ons un curé patriote*, dans *le Désespoir de Jocrisse*, qui fut joué en 1792. Z. A.

Trouvailles et Curiosités, etc.

« Le Lion amoureux » et l'histoire. — Le *Moniteur de l'Armée* a donné les états de service du général Humbert, et en a conclu que M. Ponsard avait beaucoup surfait ce personnage. Nul, que nous sachions, n'a parlé du conventionnel Humbert, député de la Meuse. Dans l'*Almanach national de l'an III*, Humbert est nommé le premier en tête du comité des finances, ce qui prouve qu'il avait une certaine réputation d'intelligence et d'intégrité. Voici quel fut le vote d'Humbert dans le procès de Louis XVI : « J'ai déclaré Louis coupable de haute trahison; j'ai voté pour l'appel au peuple; je dois respecter le vœu de la majorité. *Je propose la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix.* » (*Le Pour et le Contre*, recueil complet des opinions prononcées à l'Assemblée conventionnelle dans le procès de Louis XVI. Paris, an Ier de la république, chez Buisson et Chaudé. — T. VII, p. 195.)

Dans l'*Almanach national de l'an III* précité, on trouve le nom d'Humbert parmi les généraux de division de l'armée des côtes de Brest.

M. Ponsard a réuni les deux Humbert, le général et le député, en un seul, auquel il a donné les deux qualités. Il est à regretter que le poëte n'ait pas tiré parti du vote du conventionnel Humbert. La réponse de la marquise à son père aurait une bien autre portée. Elle invoque un alibi pour répondre à l'accusation de régicide, tandis qu'elle pouvait opposer une dénégation parfaitement motivée.

Puisque nous hasardons quelques critiques de détail sur le beau drame du *Lion amoureux*, signalons un léger anachronisme à la troisième scène du second acte.

Une jeune femme dit :

Nous voulons essayer si votre épaule encor
Saura porter la gaze et les paillettes d'or,
Si vos pieds, alourdis par leur rude chaussure,
De la valse légère ont gardé la mesure.

Or, la valse n'a fait son entrée dans les bals de France que sous le Directoire. Une jeune femme, en 1795, peut demander si ses pieds *apprendront* la mesure de la valse, mais non s'ils l'ont *gardée*. (*Hist. de la Société française pendant le Directoire*, par MM. de Goncourt, p. 172. — Satires de lord Byron contre la valse. — *Quelques mots sur les danses modernes*, par le Cte de Brieux St-Laurent, 4e édit., p. 8.) RENÉ DE SEMALLÉ.

—

M. de Lamartine, inventeur de toupets! — C'est à ne pas y croire, et j'avoue être demeuré interdit à la lecture de cette singulière réclame :

« AVIS. — *Le sieur de Lamartine, inventeur des toupets sans tissus qui ne s'attachent point, annonce qu'il les a portés au plus haut point de perfection; il est parvenu à teindre en noir les cheveux rouges et blancs sans causer aucune douleur à la tête. Sa demeure est toujours à Paris, rue du Bouloi.* »

— Rassurez-vous, me dit-on, et reprenez vos sens; il ne s'agit, en aucune manière, de notre grand poëte, mais tout simplement d'un artiste en cheveux du dernier siècle. L'*Avis* est emprunté au *Journal de Paris* du 1er mai 1790. Un érudit de l'*Intermédiaire* pourrait peut-être nous renseigner sur ce Lamartine?

L. DE LA M.

—

Une singulière... envie. — En l'an II de la république, l'avocat Contamine, un des membres du conseil général de la commune de Landrecies, disait dans un rapport : « Les citoyennes de Landrecies furent toujours si fidèles amies de la liberté, qu'elle paraît les chérir si singulièrement, qu'un enfant y est né avec l'empreinte du bonnet de la liberté! » L'enfant, si chéri de la liberté, né le 1er ventôse an II (19 février 1794), se nommait Marie-

visible certitude de ma découverte, je placerais celle-ci entre les deux variantes fautives qui l'ont précédée, et l'œil saisirait de front les trois diverses formes d'un seul et même mot tracé de la manière suivante : ιδεα, υἱέα, ἰδέα.

Concluons : si le Bon est la source, la pure et limpide source du Beau, est-ce s'écarter de la doctrine platonicienne que d'en déduire, à titre de corollaire, et de proclamer cette vérité, aujourd'hui proverbiale : « Le Beau est la splendeur du Bon? » — Je ne le pense pas. Cette proposition n'est-elle pas identique à : Le Beau est le fils, le splendide fils du Bon, laquelle se lit, et plus d'une fois, en toutes lettres dans Platon? (Grenoble.) J. P.

—

Garde des rôles des offices de France et marchand de vin privilégié de la cour et suite du Roi (V, 56). — Voir sur ces *Marchands de vin*, et généralement sur les : *Marchands et artisans privilégiez suivant la cour et qui sont pour la fournir de toutes sortes de marchandises*, L'ETAT DE LA FRANCE, édition de 1712, t. I, p. 657 et suivantes. Leurs droits, bénéfices et devoirs y sont tout au long énumérés. Les *Marchands de vin* étaient les premiers privilégiés, suivant la cour, et leurs charges se vendaient environ 25,000 livres.

Quant aux *gardes des rôles des offices de France*, leur principale fonction était d'avoir les rôles et registres de tous les offices de France, qui étaient scellés. Ils exerçaient, près de la grande chancellerie. *L'Etat de la France*, t. III, p. 65, renseigne complétement sur ce qui les concerne.

(Douai.) A. P.

—

Cartes d'entrée à la Convention (V, 56). — Outre celles qu'ont gravées Morret et le conventionnel Sergent, une troisième a été dessinée par Laneuville et gravée par Augustin de Saint-Aubin; c'est un médaillon représentant la Liberté et l'Egalité debout, sur lequel on lit : *Convention nationale*, *Rép. franc.*, *Représentant du Peuple*, *membre du Comité d'inspection*; une autre du même graveur, d'après un dessin de J.-B. Regnault, représente la Liberté recevant dans ses bras la victoire qui la couronne, suivie du Génie de l'abondance.

Saint-Aubin a gravé des compositions analogues pour le Corps législatif et le Conseil des Cinq-Cents.

Sous le Directoire, la médaille du Corps législatif fut gravée par Gatteaux : les autres graveurs en médailles, dans l'œuvre desquels se trouve peut-être le jeton d'entrée à la Convention, sont : Andrieu, Droz, Dumarest et Dupré.

(Auch.) H. VIENNE.

—

Sujets galants gravés par Choffard (V, 57). — Ce n'est pas sans étonnement que je me trouve en mesure de fournir quelque éclaircissement à M. Vienne, en pareille matière : mon cabinet est si pauvre en estampes! Je possède toutefois deux pièces qui donnent la solution des deux questions rappelées ci-dessus : ces deux estampes, que j'ai achetées chez un brocanteur de bas étage, font un pendant parfait; elles sont intitulées : *l'Ecueil de la Sagesse, la Tendre Amitié;* la seconde répond exactement à la description de M. Vienne.

Ces deux pièces sont, d'après les signatures, l'œuvre, pour le dessin, de M. Hoin, des académies de Toulouze (*sic*) et de Dijon, et, pour la gravure, de De Monchy.

L'estampe intitulée *la Tendre Amitié* ne saurait donc être considérée comme un des quatre sujets du même genre appartenant à l'œuvre de Choffard.

(Nîmes.) CH. L.

—

Mariage morganatique (V, 58). — En réalité, le *mariage morganatique* n'est pas du tout une simple union de plaisir. A l'école de Droit (en 1832 ou 33), notre professeur, après nous avoir expliqué que le *concubinatus* du droit romain était un véritable mariage, en rapprocha le *mariage morganatique.* On pourrait très-bien définir le *mariage de conscience*, *mariage de la main gauche*, *mariage morganatique*, un mariage où l'un des époux renonce aux effets civils, tels que le droit ou le devoir pour la femme et les enfants de porter le nom du mari, la communauté des richesses et des honneurs, le droit des enfants à l'héritage de leurs parents, etc. Seulement, on comprend avec quelle facilité, soit par raillerie, soit pour dissimuler la position honteuse d'une maîtresse, on a pu appliquer ces mots à une simple liaison, et *mariage de la main gauche*, par exemple, ne se prend plus guère au sérieux. Quant au mot *morganatique*, il vient, dit-on, d'une dame du nom de Morgan, qui fut ainsi épousée par un prince. Je sens tout ce que ce renseignement a d'incomplet, et qu'il faudrait pouvoir dire au moins quel était ce prince et à quelle époque il s'est marié. Mais aussi, je m'attends bien que ma réponse ne passera sous les yeux de M. F. M. que dans le cas où il n'y en aurait pas d'autre, et alors, ce sera un borgne qui sera roi parmi les aveugles. O. D.

—

Les délassements du père Gérard, ou la Poule de Henri IV mise au pot en 1792. Jeu national (V, 59). — Je possède ce jeu qui n'est qu'une variante du fameux Jeu de l'oie. Quatre-vingt-quatre anneaux

partent d'un trophée de chaînes et de verges, pour aboutir à la *Nouvelle Constitution*, figurée par une corne d'abondance d'où s'échappent des fruits, des fleurs et des écus, et remplaçant l'ancien *Jardin de l'oie*. On jouait avec des dés, redoublant sur les numéros où se trouvent des poules au lieu d'oies, et le premier arrivé au nº 84 gagnait la partie. Chaque anneau renferme l'indication d'une vertu ou d'un vice civique, d'une institution, d'un événement politique. Comme au Jeu de l'oie, on avançait parfois ou l'on rétrogradait, selon le caractère de l'objet auquel correspondait le chiffre obtenu. Ainsi, on trouvait au nº 18, *Despotisme. La Noblesse* nº 26, retournait au nº 1, *Egalité. Les Ministres*, nº 29, passaient à 62, *Responsabilité. Varennes*, nº 65, rétrogradait à 14, *La Loi; La Discorde*, 71, à 7, *L'Anarchie;* etc. Parmi les *Règles*, je remarque celle-ci: « On peut donner aux marques ou jetons, une valeur aussi modique que l'on veut. Mais si on leur donne la valeur d'un sou, et au delà, les gagnants sont obligés de donner aux pauvres quinze pour cent de leur gain, parce que ce jeu national a pour but l'instruction et le plaisir, et non le désir d'enlever aux autres ce qu'ils ont; » et cette autre: « Si un joueur parvient à un anneau déjà occupé par la marque d'un autre joueur, il retourne à la place d'où il était parti: car il ne faut chasser personne de la place qu'il occupe. » Une longue légende, intitulée *Sens moral*, complète ces explications. Cette pièce avait environ 40 centimètres sur 50. Elle se trouvait à Strasbourg chez Treuttel, à Paris chez Onfroy, et dans tous les Bureaux de Poste de la France.

(Alençon.) L. DE LA SICOTIÈRE.

—

« **Benicourt, de Rouville**, etc. » (V, 60). — Je puis donner quelques renseignements sur Marie de Béthune, comtesse de Rouville; ils sont très-courts, mais précis et authentiques.

Dans l'*Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, etc. du P. Anselme, tome IV, page 224, de l'édition de 1728, on voit que Marie de Béthune était le onzième enfant d'Hippolyte de Béthune, comte de Selles, marquis de Chabris, etc... dit le comte de Béthune, marié, le 29 novembre 1629, à Anne de Beauvillier, comtesse de Saint-Aignan.

Au tome VIII du même ouvrage, dans la généalogie de la maison de Rouville, (article : « Grands veneurs de France ») page 713, on lit que Marie de Béthune épousa, au mois d'octobre 1667, François de Rouville, dit le comte de Rouville, (de la branche des seigneurs de Meux) sous-lieutenant de la compagnie des Gendarmes de la reine.

Il est question du comte de Rouville dans les *Lettres de Madame de Sévigné* (édition Walckenaër, MDCCCXVIII,) tome I, 57, note; tome II, 246; tome VII, 56 et note; et de Marie de Béthune, dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*, Bibliothèque Gauloise, tome I, pages 111 et 316.

H. M.

—

Le Catéchisme de 1806 (V, 64). — Tous ceux qu'intéresse cette curieuse Question et qui désireraient l'approfondir plus complétement, doivent se reporter à l'étude historique, publiée l'an dernier dans la *Revue des Deux-Mondes* et récemment réimprimée en volume de bibliothèque: « *L'Eglise Romaine et le Premier Empire*, 1800-1814, *par le comte d'*HAUSSONVILLE, *Paris*, M. Lévy, 2 vol. in-8º, 1868. » Le chapitre 26 du tome IIe, intitulé : *Le Catéchisme impérial* (pages 255 à 295) est surtout à lire entièrement, ainsi que toutes les pièces justificatives à l'appui (pages 436 à 443) contenant le relevé détaillé des correspondances officielles entre Rome et Paris, auxquelles a donné lieu la publication de ce fameux petit livre.

Je ne sais pas résister à la tentation qui me vient de citer ici même les deux passages ci-dessous: ils compléteront les diverses communications, déjà si nombreuses, des érudits rédacteurs de *l'Intermédiaire:*

« Le Catéchisme de Bossuet, dont celui qui s'élaborait en ce moment était censé n'être que la reproduction, s'était contenté de consacrer deux courtes lignes à la définition des devoirs des sujets envers leurs princes. Le prince lui-même, qui n'était autre alors que Louis XIV, était assez irrévérencieusement confondu avec la foule des supérieurs. « Que nous prescrit encore le quatrième commandement? disait le catéchisme de Meaux. — *Réponse:* De respecter tous supérieurs, pasteurs, rois, magistrats et autres. » — Voilà qui avait suffi, parlant du grand roi, à celui que de son vivant La Bruyère appelait par anticipation un Père de l'Eglise, et l'histoire ne nous apprend pas que Louis XIV se soit trouvé offensé d'avoir été mis en seconde ligne, après les pasteurs, et seulement avant les magistrats. Sous le règne de Napoléon Ier, le chapitre relatif au quatrième commandement s'étend prodigieusement et prend les plus singuliers développements. En 1686, une seule et unique leçon avait suffi, dans laquelle était en même temps compris ce qui regardait les cinquième, sixième et neuvième commandements. En 1806, comme l'obéissance aux autorités établies est devenue chose autrement importante, et la pierre angulaire du nouvel édifice, les préceptes concernant ce fameux quatrième com-

cation traditionnelle? Quelle est la plus authentique? (La Flèche.) E. C.

—

Explicit liber. — A l'époque des manuscrits, alors que les livres n'étaient pas encore, le scribe inscrivait au bas de la dernière page : *Explicit*, ou *Explicit liber*. Mais cet *explicit* n'était-il pas ligaturé, *apicatus*, de manière à valoir *explicitus*, *liber explicitus*, livre achevé? S'il en est ainsi, ne faut-il pas voir un vrai barbarisme dans *explicit* d'abord, puis dans *expliciunt*, *libri expliciunt*, au lieu de *expliciti libri?* J. P.

—

Un commandement de l'Eglise. — Les Commandements de l'Eglise renfermèrent-ils jadis celui-ci (ou à peu près), comme on l'a prétendu?

Tous les ans la dîme paieras
Au Seigneur très exactement.

Et où le trouverait-on imprimé?
(Saintes.) J. E—G.

—

Quand Shakespeare a-t-il été mentionné en France pour la première fois? — Dans un travail *sur les relations entre la France et l'Angleterre*, j'ai avancé, non sans quelque réserve, que le nom de l'auteur d'*Hamlet* apparaissait pour la première fois en France dans les *Lettres sur les Anglois et les François*, de Muralt, publiées en 1725. Depuis, j'en ai trouvé une mention antérieure dans la *Critique du Théâtre anglois comparé au théâtre d'Athènes, de Rome et de France*, traduit de l'anglais de Jeremy Collier, par le P. de Courbeville, Paris, 1715, in-12. Il est vrai que le traducteur a éprouvé le besoin de franciser un peu ce nom si étrange pour les oreilles des contemporains de Louis XIV. Voici le passage, qui est assez curieux : « Phèdre est modeste, tout insensée qu'elle est. Si *Chacsper* avoit pris les mêmes précautions pour la jeune *Ophélie* (personnage d'une pièce intitulée *Hamlet*), tout en eût été beaucoup mieux; » p. 15.

Pourrait-on me citer un document français plus ancien où Shakespeare aurait été nommé ou désigné d'une manière certaine? E. J. B. R.

—

Tavernicus. — En quoi consistent les fonctions de ce haut dignitaire hongrois? Quelle peut être l'étymologie de cette bizarre appellation? Edm. C.

—

Un sonnet italien à déterminer. — J'ai sous les yeux un parchemin séculaire dont voici la description. Sur un fond violacé est peint, à la gouache, un encadrement qui consiste en un collier de la Toison d'or (allemand), auquel se mêle une guirlande de roses, le tout brochant sur un point de Venise; au bas est un lys. Cet encadrement est surmonté d'un aigle aux ailes éployées et qui tient en son bec une banderole pourprée portant cette légende :

Roma Trionfante per il Glorioso Arrivo
di S. M. I.

Dans le cadre, on lit :

Sonetto
Vmiliato al Trono
di S. M. I. R.

Italia, Italia : il tuo splendor primiero
Risorge in fronte alla Citta latina,
E tutta fasto a dominar Regina
Par che ritorni l'Universo intero.

Il viso inalza polveroso, e nero,
Ed orgogliosa la feral rovina
Sprezza del tempo, e di beltà divina
Riveste il crin delle sue glorie altero.

Dal velo, ond' era ascoso, il sacro volto
Discoprendo, rimira al sen del soglio
CESAR rinato fra gl' allori avvolto :

A pianger quasi in tal momento apprese,
Ma asceso il nuovo Eroe al Campidoglio,
La vetusta grandezza Ella riprese.

Pourrait-on définir, d'après ce qui précède, à quelle Majesté impériale, à quelle date, à quel événement doit être rapporté ce sonnet d'allégresse? G. L. D.

—

Grand chevau de Lorraine. — D'où vient ce nom que l'on donnait à quelques familles nobles de l'ancienne province de Lorraine? J. R.

—

Portrait de Pierre Ronsard. — S'il était vrai, sur la foi des assertions du duc de Saint-Simon, que la paroisse de la Chapelle-Gaugain (Sarthe) dût renoncer à cette auréole dont l'entourait le souvenir de Pothon de Saintrailles; — si elle devait même renoncer à une vieille légende qui, sous le titre *des Mentons de fer*, représente deux frères *Saintrailles*, l'un seigneur du Vau, près de Saint-Calais; l'autre, seigneur de la Chapelle-Gaugain, et tous les deux, en face l'un de l'autre, dans le jardin du château, armés de pied en cap et la visière baissée, se livrant un combat à outrance, après lequel, l'un d'eux étant mort, fut jeté par l'autre dans le puits et le puits immédiatement comblé; — s'il fallait donc renoncer à ces gloires, elle peut du moins, la pauvre paroisse de la Chapelle-Gaugain, en remontant cent ans plus haut dans le passé, jusqu'en 1544, retrouver *dans ses archives* un *Claude*, puis en 1567 un *Loys* et un *Charles de Ronsard*, et enfin, l'année suivante, 1568, notre illustre poëte Pierre de Ronsard, qui, quoique ayant tous leur lieu

de naissance à six ou sept kilomètres plus loin, au château de la Possonnière, étaient aussi seigneurs de la Chapelle-Gaugain, où leurs armes (trois poissons) sont sculptées en trois endroits autour de la nef de la vieille église. Entre ces deux seigneuries se retrouvent toujours la forêt de Gastines, l'abbaye de Croix-Val, la fontaine Bellerie et les rives du Loir, tant chantées par l'illustre poëte.

Cela dit, existe-t-il un portrait authentique de Pierre Ronsard? D[r] Sav.

—

Portrait de Pierre Borel. — Je désirerais savoir s'il existe un portrait gravé de Pierre Borel, membre de l'ancienne Académie des Sciences et médecin ordinaire de Louis XIV. Borel est né à Castres en 1620, et il est mort à Paris en 1689. Son meilleur ouvrage est *le Trésor des Recherches et Antiquités gauloises et françoises.* 1 vol. in-4°, Paris, 1655. Ce Dictionnaire des mots qui ne sont plus en usage est très curieux; il a été réimprimé avec des additions et refondu dans l'édition du Dictionnaire de Ménage, donnée par Jault en 2 vol. in-fol., Paris, 1750.

(Castres.) Sedahliat.

—

Portraits de Vauvenargues. — Connaît-on des portraits authentiques de ce jeune et célèbre penseur, qui soient différents du portrait gravé par Colin (eau-forte et burin) en tête de la grande édition publiée par M. D.-L. Gilbert (lauréat de l'Académie française). 2 forts vol. in-8° cavalier, Furne, édit., Paris, 1856-1857. Ulr.

—

Louis de Bourbon, prince de Condé. — De même que les ligueurs frappèrent monnaie à l'effigie du cardinal de Bourbon, avec couronne royale, et sous le titre de *Charles X, roi de France;* je vois dans une *Vie de l'amiral Colligny*, que les réformés, à la Rochelle, « firent battre de la « monnoye au coin du prince de Condé, « avec cette inscription : *Louis XIII, roi « de France.* » Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire s'il existe encore quelque spécimen de cette monnaie?

P. A. L.

—

Quelle est la date de la prise de Jérusalem? — Je lis, dans un article écrit par un théologien amateur pour la *Revue des Deux-Mondes*, que, *Jérusalem ayant été détruite* (notez bien cela, je vous prie), et ses habitants dispersés, Pierre forcé de fuir, transporta le centre de son Eglise à Rome. Il se fit bientôt une sorte de schisme dans cette Eglise, et une partie des fidèles quitta la doctrine chrétienne judaïque de Pierre, pour se ranger sous la bannière du nouvel apôtre Paul. « L'épître « de Paul aux Romains, *écrite vers l'année* « 54..., fut mal reçue, comme il le sut lui- « même *quatre ans après*, car son séjour à « Rome accrut la scission... La lutte com- « mençait à se calmer, quand les deux ri- « vaux subirent le martyre *sous Néron, en « l'année* 64. » — Quelle est donc la date de la prise de Jérusalem? N'aurait-elle pas eu lieu en 70, sous Vespasien, *quatrième successeur de Néron?* Jérusalem aurait-elle été détruite et ses habitants dispersés *deux fois* en vingt ans? — J'ai posé toutes ces questions au respectable professeur Grübler, de Bayreuth, lors de son passage à Strasbourg, et je regrette de dire qu'il m'a semblé ne pas prendre au sérieux mes inquiétudes chronologiques : ces savants allemands sont quelquefois d'une légèreté impardonnable! — Je prie les lecteurs de l'*Intermédiaire* de vouloir bien me tirer d'embarras.

F. Ming.

—

Catherine Charpy, extatique et visionnaire, à Troyes, en 1673. — Cette fille, âgée de trente ans environ, passait pour vivre dans l'abstinence de toute espèce d'aliments. Elle portait des stigmates par lesquels s'écoulait du sang, à certains jours de l'année. Elle paraissait en proie à de fréquentes extases, ou plutôt convulsions. « La créance de ses miracles, révé- « lations et prophéties se glissait partout. » Aussi M. François Malier, évêque de Troyes, se crut-il obligé de la faire examiner par plusieurs prêtres et médecins. Catherine Charpy fut convaincue d'imposture, ainsi qu'il est consigné en une déclaration datée du 19 juillet 1673, où je lis : « qu'il s'est passé en elle certaines choses « extravagantes, lesquelles nous avons « jugé à propos de taire. » La discrétion du sage évêque pique ma curiosité, et je viens demander à de mieux renseignés l'indication des documents manuscrits ou imprimés, où il serait parlé de cette aventure avec moins de sobriété que dans la pièce que je viens d'analyser.

Fleuret Pamenchoys.

—

Philis de la Tour du Pin de La Charce. — Je m'occupe de cette héroïne, qui, pensionnée par Louis XIV pour avoir défendu Gap contre les religionnaires, mourut, en 1703, à Nyons, en Dauphiné. Je serais reconnaissant à qui pourrait me faire connaître les lettres, mémoires ou livres traitant de ce sujet. (Tours.) E. Zamet.

—

René Metton, consul de Dijon. — Je serais reconnaissant au lecteur de l'*Intermédiaire* qui pourrait me donner quelques renseignements sur les armoiries et la famille de René Metton, consul de Dijon à

Bachaumont, je crois bien qu'il y a là faute d'impression. Le *de quoi* doit être imprimé en deux mots, et c'est ainsi qu'il est dans une réimpression de l'édition de Saint-Marc que j'ai sous les yeux, celle de Paris, 1826, in-8°. Le sens est alors: « Mon trop peu de revenus, mon trop peu d'argent. » L'expression *avoir de quoi* est encore courante. *Quoi* est exactement la même chose que le *quibus*; c'est simplement une ellipse, *avoir quoi*, *pecuniæ quibus*, *l'argent avec lequel*, et aux passages cités précédemment sur le *quibus*, on peut joindre celui-ci du *Début de l'homme et de l'argent* (*Anciennes Poésies françaises*, VIII, 309):

Il est tenu pour ung varlet
Qui n'a argent à grand foison.....
Sans *de quibus* le tiendra l'on
Comme meschant, malheureux, fol.

L'autre mot est aussi très-compréhensible si on l'imprime avec un grand B. *Souviens-toi de ta boue et de ton Bicêtre*, veut dire: « Souviens-toi que tu es au nombre des mendiants et que Bicêtre, qui est leur demeure, mérite d'être la tienne; » autrement dit: « Aie toujours devant les yeux ta condition infime et ta pauvreté. » A. M.

—

Les « Nenais » de Gavarni (V, 84). — Dans un roman de Paul de Kock (*Un Bon Enfant*) il est question d'un homme qui reçoit une balle dans le *nénet* gauche, et je me souviens que dans une parodie de *Lucrèce Borgia* le nom de la princesse Négroni avait été changé en celui de la princesse Grosnetnets, qu'un journal-programme imprimait ainsi, mais je ne saurais plus dire ni le nom de la pièce, ni le théâtre où elle se jouait. Voilà donc trois orthographes de ce mot, sans qu'aucune puisse faire autorité vis-à-vis des autres. Mais il me semble que *nénet*, c'est-à-dire un mot composé du redoublement de la même syllabe, rentrerait bien, avec *papa*, *man-man*, *nan-nan* (ainsi qu'ils prononcent) *bobo*, *coco*, *dada*, *toutou*, et tant d'autres, dans ce vocabulaire enfantin qui pourrait bien n'avoir d'autre origine que le bégayement primitif. A moins qu'on accepte comme étymologie du mot en question, celui que je trouve dans un *Dictionnaire de la langue romane*, de 1768: « Nenet, *Cupidon, petit dieu.* » O. D.

—

Le soufflet, injure grave (V, 85). — Tallemant des Réaux, plus hardi que M. J., raconte que: « Le portier de Bautru donna une fois des coups de pied au cul au laquais de Bois-Robert. Voilà l'abbé dans une fureur épouvantable. Il a raison, disaient les gens, cela est bien plus offensant pour lui que pour un autre. Aux laquais de Bois-Robert, le cul tient lieu de visage: c'est la partie noble de ces Messieurs-là. » Je crois que ceci répond à la question; c'est qu'excepté aux laquais de Bois-Robert, c'est le visage qui est la partie noble. Aussi aurait-on bien plutôt lieu de demander pourquoi un coup de poing dans la figure n'est pas assimilé au soufflet. Et sur cette distinction qui paraît peut-être un peu subtile, il y a mieux que l'opinion; il paraît qu'il y a eu des lois positives. Benvenuto Cellini dit, dans ses Mémoires, que, de son temps, cela était ainsi à Florence; et qu'ayant été appelé devant le tribunal pour répondre d'un coup donné dans une querelle, il ne pouvait pas comprendre, ignorant la loi, que c'était pour le favoriser que les juges voulaient traiter ce coup de coup de poing, tandis que lui s'obstinait à soutenir que ce n'était qu'un soufflet. Cette distinction s'explique pourtant. Un coup de poing est un acte de lutte; il atteint à la figure comme il aurait pu faire ailleurs, selon les péripéties du combat. Le soufflet est spécialement un acte d'insulte, il ne s'adresse qu'au visage, à la partie noble, et l'on semble en ouvrant la main au lieu de la fermer, n'affaiblir le coup que pour mieux déclarer que l'on veut vous faire du déshonneur et non du mal. Aussi l'a-t-on quelquefois donné avec un gant, ce qui le rend inoffensif physiquement sans rien diminuer de sa gravité morale. O. D.

— Montesquieu, au chapitre XX du XXVIII° livre de l'*Esprit des Lois*, s'exprime ainsi:

« Dans les combats judiciaires, il n'y avait que les vilains qui combattissent à visage découvert; ainsi il n'y avait qu'eux qui pussent recevoir des coups sur la face. Un soufflet devint une injure qui devait être lavée par le sang, parce qu'un homme qui l'avait reçu avait été traité comme un vilain. »

Malgré cette citation, je crois que M. X. s'exagère singulièrement l'importance du soufflet, au point de vue de l'outrage. Les coups de bâton, les coups de pied quelque part, voire même le simple démenti avaient certainement une gravité égale.

Citons encore l'*Esprit des Lois*:

« Les gentilshommes se battaient entre eux à cheval et avec leurs armes; les vilains se battaient à pied et avec le bâton. De là, il suivit que le bâton était l'instrument des outrages, parce qu'un homme qui en avait été battu avait été traité comme un vilain. »

L'accusateur (celui qui poursuivait la réparation d'un crime ou d'un délit) commençait par déclarer, devant le juge, qu'un tel avait commis une telle action; et celui-ci répondait qu'il en avait menti: sur cela, le juge ordonnait le duel. La maxime s'éta-

Gautier, à propos de David d'Angers exilé. Ces vers sont les seuls que je connaisse de ce charmant écrivain. En connaît-on d'autres de lui? Auquel cas, où pourrais-je les trouver? J. R.

Réponses.

Le Vandalisme révolutionnaire (II, 585, etc., 746). — Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur quelques-uns des faits et gestes du vandalisme révolutionnaire à Paris, depuis 1792 jusqu'en 1795. Le créateur du *Musée des Monuments français*, le dévoué et courageux ami des arts, qui faillit plus d'une fois être victime de son zèle pour la conservation des œuvres d'art, qu'il disputait au péril de sa vie contre l'aveugle brutalité des vandales de la Terreur, Alexandre Lenoir, a laissé un journal très détaillé de tous les tableaux qu'il était obligé de livrer, comme directeur du dépôt national de la rue des Petits-Augustins, aux réquisitions hebdomadaires de la Commune, tableaux, il est vrai, atteints et convaincus de crimes irrémissibles, tels que « religion, royauté, aristocratie, noblesse, etc., » et destinés à être brûlés, publiquement aux fêtes décadaires. Ce curieux journal n'est qu'un long et lamentable nécrologe des beaux ouvrages que le vandalisme révolutionnaire a exécutés dans les auto-da-fé de ses glorieuses sans-culottides. On en prépare la publication, et nous aurons le plaisir de l'annoncer aux lecteurs de l'*Intermédiaire*.

J. DE S.

— On trouverait, ce me semble, dans les premières éditions de la *Description du Musée des Monuments français*, une réponse péremptoire et décisive au bizarre paradoxe, qui a été mis en avant avec toute l'ardeur d'un imprudent ami de l'époque qu'il veut laver du reproche de vandalisme. Il faudrait la laver de bien d'autres accusations plus sérieuses! En attendant, nous doutons fort qu'il soit possible de jeter un voile officieux sur les actes patents des Vandales révolutionnaires. Les trois premières éditions du Catalogue, rédigé par Alexandre Lenoir, ne sont pas sous nos yeux, mais, dans la 4e, « revue, corrigée et considérablement augmentée » (Paris, an VI, in-8° de 272 p.), nous avons de quoi édifier les plus incrédules. Dans son avant-propos, Alex. Lenoir rappelle la création d'un comité pour la conservation des monuments, comité à l'initiative duquel appartient l'origine du Musée des Petits-Augustins : « Bientôt, raconte Lenoir, de cette réunion précieuse sortit un nombre considérable de mémoires, d'adresses et de rapports, qui portèrent la lumière dans les départements, et l'on parvint à arrêter le bras de la Sottise, qui abattait les statues, déchirait les tableaux les plus précieux et fondait les plus beaux bronzes. Dès l'année 1790, je fus chargé de l'ordonnance du Dépôt des Petits-Augustins, qui devint un asile pour les monuments de notre histoire, que des barbares, à certaines époques, poursuivirent la hache à la main. »

Cherchons maintenant, dans le volume, quelques détails relatifs à ces saturnales de la sottise et de la brutalité.

N° 27. De l'abbaye de Royaumont. La tombe en pierre de Louis, fils du comte d'Alençon, fils de Louis IX. « Elle a été très mutilée lors de la Révolution. »

N° 29. Des Jacobins, rue St-Jacques. La statue en marbre et couchée de Robert, comte de Clermont. « Des malveillants ont mutilé cette statue. »

N° 33. De Saint-Denis. Un bas-relief en marbre blanc, plaqué sur un fond de marbre noir. « Ce bas-relief, qui représentait différents sujets de la vie de saint Denis, a été très mutilé par les malveillants. »

N° 52. Humbert, dauphin du Viennois, mourut au couvent des Jacobins de la rue St-Jacques. « Il y avait un tombeau, qui a été brisé par les malveillants. »

N° 82. Statues de Jean Juvenel des Ursins et de sa femme, provenant de Notre-Dame. « J'ai fait, dit Alexandre Lenoir, restaurer les têtes de ces deux statues, qui avaient été cassées par les malveillants. »

N° 85. Tronc en albâtre de la statue de Charles VII. « Le reste de la statue a été brisé par les malveillants. »

N° 87. Le buste en marbre blanc de la reine Marie d'Anjou. « Le reste de la statue a été brisé. »

N° 94 *bis*. Tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne. « Ce monument, dont la conservation est importante pour la chronologie de l'art, est celui qui a le plus souffert de la malveillance. Des têtes, des nez, des bras et des mains ont été abattus. J'espère avec le temps le rendre à son premier état. C'est un engagement sacré que je me suis imposé pour tous les monuments que j'ai été assez heureux de réunir dans ce musée, malgré les dangers qu'il y avait à courir à certaines époques. »

Alexandre Lenoir, dans sa grande *Description du Musée des Petits-Augustins*, raconte, en effet, qu'il faillit plusieurs fois être assommé ou mis à la lanterne pour avoir osé défendre des monuments contre les malveillants, c'est-à-dire contre la populace exaltée, avinée et *septembrisante*.

N° 96. Monument en albâtre de Louis Deponchier, provenant de Saint-Germain-l'Auxerrois. « J'ai fait restaurer ce monument d'après les dessins que j'en avais faits deux ans avant sa destruction par les malveillants. »

N° 98. Statue de Philippe Chabot, provenant des Célestins. « Les bas-reliefs du

piédestal, qui ont été mutilés par les malveillants, sont de Pilon. »

N° 99. Tombeau de François Ier et de Claude de France, provenant de St-Denis. « Je viens de rendre ce précieux monument, qui avait été mutilé par des barbares, à son état primitif, en le faisant restaurer d'après des dessins que j'en avais faits dans ma jeunesse. »

N° 103. Statue, en marbre, de Diane de Poitiers, provenant d'Anet. « Des malveillants ont porté la hache sur ce monument que le ministre (le citoyen Letourneux) vient de m'autoriser à recueillir. »

N° 108. Monument du chancelier Birague, provenant de la rue Culture-Ste-Catherine. « Le monument, tel qu'on le voit aujourd'hui, a été recomposé sur mes dessins et avait prodigieusement souffert des mutilations. »

N° 132. Bas-relief en albâtre, provenant de St-Jacques-la-Boucherie. « Plusieurs figures de ce monument, qui a été très mutilé par les malveillants, sont de ronde bosse. »

N° 161. Statues de Jacques Cœur et de sa femme, provenant de Saint-Germain-l'Auxerrois. « On n'a point d'autres renseignements certains sur ce monument, qui a été en partie détruit par les malveillants. »

N° 165 et 166. Statues de Jacques Auguste de Thou et de ses deux femmes, provenant de St-André-des-Arts. « J'ai restauré ce monument qui avait été mutilé. »

N° 173. Statue d'Amadis de la Porte, grand-prieur de France, provenant du Temple. « La statue de Villiers de l'Isle-Adam, exécutée en albâtre, que l'on voyait dans le même lieu, a été entièrement brisée par les malveillants. »

N° 174. Mausolée du cardinal de Richelieu, provenant de la Sorbonne. « Cet ouvrage, parfait en sculpture par son exécution, avait été déjà mutilé par des ennemis des arts qui avaient eu accès dans la chapelle. »

N° 201. Deux statues de femmes, par Girardon, provenant du tombeau des Castellans à St-Germain-des-Prés. « Le reste du tombeau a été brisé.

N° 203. Tombeau du peintre Charles Lebrun, provenant de St-Nicolas-du-Chardonneret. « L'épitaphe a été mutilée par des malveillants. »

N° 232. Tombeau de Michel Letellier, chancelier, provenant de St-Gervais. « Le ministre, par une lettre du 7 floréal an VI, m'a autorisé à recueillir ce monument, qui était resté dans son état de mutilation. »

N° 243 *bis*. Buste, en marbre, du maréchal de Créqui, provenant des Jacobins. « Le monument, exécuté par Coyzevox, a été entièrement détruit. Le buste est tout ce qui en reste. »

N° 264. Vitraux des Minimes de Passy. « Le cloître était orné de vitraux précieux, il n'en est pas resté le moindre vestige; comme ils étaient placés à hauteur d'homme, les ignorants ont eu peu de fatigue à les briser. Ceux du cloître des Chartreux de Paris ont éprouvé le même sort. »

« Les mutilations commises sur les monuments des arts ont été affreuses. Je citerai, par exemple, les destructions exercées avec acharnement dans la ci-devant abbaye de St-Denis, que dix siècles avaient enrichie des plus belles productions de l'art. Tout y est ravagé, malgré les sollicitudes de la commission des arts qui à plusieurs reprises y a envoyé des commissaires conservateurs. Pour arracher les grilles, on a brisé sans ressources les marbres précieux du sanctuaire; des balustrades en vert de mer; de grands panneaux en *granit antique*, marbre extrêmement rare; le sarcophage de Dagobert, en lumachelle, a été réduit en petits morceaux : j'ai eu soin d'en réunir les débris, et dans ce moment je le fais restaurer; plus de trente dalles de marbre noir, de 8 pieds et demi sur 5 pieds de large, ont été réduites en plus de 40 morceaux; des pavés mosaïques, exécutés dans le XIIe siècle, ont été arrachés. Ces barbares n'ont-ils pas voulu détruire les vitraux antiques, pour en retirer environ 600 livres de plomb, soi-disant pour faire des balles? Enfin, la faux du temps, qui toujours travaille, pendant vingt-cinq siècles, n'aurait pas détruit ce que six mois de barbarie ont perdu. »

Arrêtons-nous avec stupeur devant ces six mois de vandalisme révolutionnaire, et déplorons avec Alex. Lenoir les irréparables pertes que la France a faites en objets d'art et en monuments, pendant le règne des iconoclastes sans-culottes. Il faut avoir au plus haut degré la passion des paradoxes, pour vouloir aujourd'hui transformer en *innocents* les bêtes féroces qu'Alex. Lenoir osait à peine appeler des *malveillants* en l'an V de la République.

GR. L.

—

Qu'y a-t-il au fond du Tibre? (II, 649.) — Le régime du *flavus Tiber* s'oppose à l'exploration de son lit, qu'il faudrait éventrer à une grande profondeur. Ce lit ne cesse de s'élever, et comme tous les travaux à entreprendre devraient au moins nous faire atteindre, pour l'honnête satisfaction des curieux archéologues, le fond du Ve siècle, l'entreprise joindrait, à la masse des reliques mises au jour, la ruine inévitable des *gogos* des deux hémisphères.

H. DE S.

—

Le luxe de la Terreur, d'après Louis Blanc (II, 717; III, 26). — Un savant bibliophile de mes amis me communique un numéro de l'*Intermédiaire*, dans lequel

je trouve quelques lignes à mon adresse. M. Van M. demande : « Quelle foi peut-on ajouter à Louis Blanc, quand il écrit... » Suit la citation du passage de mon *Hist. de la Révolution française*, où, en parlant du règne de la Terreur, je dis que jamais on n'avait fait autant de dépenses inutiles, étalé des costumes aussi brillants; que d'élégantes voitures sillonnaient la ville; que le bois de Boulogne était très suivi, etc., etc. (Voy. t. XI, p. 132.)

Je remarque d'abord que M. Van M. n'a pas cru devoir compléter la citation. Il s'arrête tout court à cette phrase qui la termine : « En face de la mort, la vie dé« bordait. On se hâtait de vivre. » — Pourquoi M. Van M. supprime-t-il cette phrase? Serait-ce d'aventure parce qu'elle fournit l'explication philosophique de ce qu'il voudrait faire passer pour une chose impossible à comprendre et à croire?

Autre omission caractéristique. M.Van M. s'abstient de prévenir le lecteur que mes assertions s'appuient sur une grande autorité, celle de Mercier, homme de cette époque et témoin oculaire. (Voy. *le Nouveau Paris*, t. VI, ch. CCXXXIV.)—Pourquoi tant de réserve? Qui sait? Distraction pure peut-être!

M. Van M. ajoute : « Jusqu'ici j'avais « toujours cru (*Hist. de la Société, etc.*, et « MM. de Goncourt écrivent de même) « que, pour des voitures en ce temps-là, « on ne voyait que des charrettes; que la « richesse était vaine, et que toute osten« tation de luxe, *c'était la mort*. » — J'en demande bien pardon à M. Van M.; mais *ce qu'il a toujours cru* ne constitue pas une démonstration historique; et, pour ce qui est des autorités qu'il met en avant, je lui demande humblement la permission de préférer au témoignage, quelque imposant qu'il lui paraisse, de MM. de Goncourt, *qui n'étaient pas là*, le témoignage de Mercier, *qui était là*, lui, qui parle *de ce qu'il a vu*, et dont le mérite est précisément d'avoir été un observateur minutieux des choses extérieures et un peintre de mœurs. Libre à M. Van M. de croire qu'un des plus notables résultats de la Révolution française fut de métamorphoser les voitures en charrettes et de couper la tête à quiconque n'était pas en guenilles. « La richesse, c'était la mort! » Voilà qui ne figure pas mal, j'en conviens, dans un roman politique destiné aux vieilles dames du faubourg Saint-Germain ou dans un tableau de fantaisie; mais, franchement, ceci n'est pas du domaine de la critique historique et... sérieuse.

(Brighton, 20, Grand Parade.)

LOUIS BLANC.

—Ayant sous la main *le Nouveau Paris*, de Sébastien Mercier (Paris, Fuchs, 1797, 6 vol. in-8°), nous avons eu la curiosité de vérifier le passage en question. Or, il nous semble que M. Louis Blanc n'a pas pris garde que l'ouvrage de Mercier embrasse toute la Révolution depuis 1789 jusqu'en 1797, et que le chapitre CCXXXIV, qu'il cite comme autorité, se rapporte évidemment à l'an V (1797), et non à l'époque de la Terreur, car le court chapitre qui le précède, intitulé : *Electeurs de l'an V*, est en quelque sorte l'introduction du suivant, où se trouve, en effet, un tableau du luxe de Paris sous le Directoire. Voici ce chapitre CCXXXIII : « Ce n'est plus avec des « bonnets gras, des pantalons, des chemi« ses sales, des bras retroussés que s'an« nonce l'exercice de la souveraineté du « peuple. Une bonne tenue, de la décence « et même de la dignité, voilà ce qu'on « remarque dans les électeurs de Paris. « Des cabriolets, des berlines, des phaé« tons viennent amener et reprendre une « partie des membres de l'Assemblée. Gare « que le luxe et tous les vices qu'il fait « naître ne s'y introduisent! »

Maintenant, nous laisserons à MM. de Goncourt le soin de répondre pour eux.

(*Réd.*)

• —

Etymologie d'Aliboron (II, 740). — Le vieux Richelet, serait bien d'accord avec M. J. Palma : « *Aliboron*,... fécond, subtil à trouver des alibi forains. » Mais ceci explique si peu comment un âne serait nommé maître Aliboron, que je crois qu'il y a encore place pour une bien autre étymologie.

Dans le *Musée des familles* (mars 1843), se trouve un article signé : *Une Contemporaine*, — un peu singulier dans la forme, mais fort curieux. Il traite du rôle de l'âne dans les croyances égyptiennes. L'âne, d'après notre Contemporaine, a une répugnance particulière à sentir le vent dans ses narines, et ne manque pas, s'il est libre, de lui tourner le dos;... en sorte qu'il suffit d'apercevoir de chez soi un âne aux champs pour connaître la direction du vent. De cette observation, les prêtres égyptiens sont partis pour faire de l'âne le symbole du vent, puis de la respiration, puis de la vie, puis enfin de Dieu, la vie universelle. (Remarquons qu'en français, âme, esprit, inspiration, ont pour racine des mots qui signifient seulement: souffle). Toutes ces idées s'écrivent donc, en hiéroglyphes, avec une figure d'âne, d'abord, et ensuite, par abréviation, avec une croix, memento de celle que la nature a tracée sur le dos de l'âne. (Je ne fais, bien entendu, que résumer l'article du *Musée des Familles.*) L'âne, ainsi considéré, avait deux noms dans la langue sacrée de l'Egypte : *As* et *Bor*. Du premier viendrait *asinus*, et peut-être *animus*, qui ne serait alors que l'élision d'*Asninus*; et qui sait s'il ne faut pas chercher là la clef de cette équivoque d'*âne* pour

bonne mère; une inspiration m'a fait partir de Rome, et je suis arrivé dans ma patrie pour rendre les derniers devoirs à cette excellente mère qui m'y rattachait plus que tout autre : les premiers jours de mon arrivée, je l'ai vue en bonne santé, et en huit jours elle nous a quittés pour toujours. Ma douleur ne peut être plus grande et ma destinée me paraît bien particulière; après dix ans d'absence, je reviens dans ma famille pour jouir des joies les plus pures, au lieu de cela je suis abreuvé de tristesse et de chagrin. Si j'aimais bien le monde je serais plus malheureux que je ne le suis, mais je me rendurcis sur ces événements, il me faut envier le sort de ceux qui le quittent, et j'attends mon heure avec assez (de calme?).

Cependant, puisque nous y sommes, il faut s'occuper un peu d'affaires, pour opposer quelque diversion au chagrin ou à la monotonie. J'ai reçu une lettre d'Aurèle il y a peu de jours; il avait ordre d'ouvrir à Rome toutes les lettres à mon adresse; il a reçu la vôtre et me transmet ce qu'elle me dit d'affaires. Vous êtes toujours le même : c'est vous dire tout ce que je pense et ce que j'ai dans l'âme. Je vous suis infiniment obligé de la commission que vous avez bien voulu faire. Mon frère a reçu la lettre de change de 551 fr. 50 c. Je vous en remercie beaucoup; aussitôt que j'écrirai à Narz, je le prierai de remercier M. Mary, et je le chargerai de lui dire que je suis parfaitement content de ce qu'il a envoyé. Si vous avez occasion d'écrire à Narz de suite, je vous prie de lui dire de faire ma commission. Aurèle aurait dû m'envoyer votre lettre, mais ne l'ayant pas, je ne puis y répondre bien exactement. Je vous dirai cependant à l'égard de Schnetz que j'ai l'intention de lui écrire depuis ici : les circonstances malheureuses dont je vous ai parlé m'ont occupé phisiquement (*sic*) et moralement, et je suis sur mon départ : avant dix jours je quitterai ce triste pays et ses bons et estimables habitants pour retourner à Rome, que j'aime plus que jamais parce que je suis artiste. D'après votre lettre, Aurèle a conclu que Schnetz désirait avoir mon adresse pour m'écrire; je le préviendrai, je pense, mais dans tous les cas, je vous prie de lui dire d'adresser ses lettres à Rome. Je vous remercie aussi beaucoup de ce que vous me dites de cet excellent M. Marcotte; je suis on ne peut plus sensible aux marques de l'intérêt qu'il prend à moi : figurez-vous combien je suis chagrin, je pensais faire une excursion jusqu'à Paris. Mon frère Aurèle est seul à Rome, je ne puis le laisser bien longtemps sans consolations; pour moi-même c'en sera une de le revoir. Je vais partir bientôt, mais c'est une chose décidée, autant que je peux le faire, que pour la première exposition j'irai à Paris, et ensuite il en sera ce qui voudra. Cette lettre vous trouvera probablement à la campagne; je vous souhaite, mon cher Beauvoir, de ne pas éprouver des chagrins qui vous affectent comme celui qui m'est arrivé. J'oubliais de vous dire que je suis tout à vous pour ce que vous pouvez avoir à faire à Rome; je vous ai déjà dit la vexation que j'ai eue à l'égard de vos pierres. Je vous assure qu'il n'y a rien de ma faute, et que ce n'est pas manque de soins que ça a si mal réussi. Il paraît que vous n'en parlez aucunement dans votre lettre, et que vous avez abandonné l'idée d'en avoir. Aurèle ne m'a pas donné connaissance de toute votre lettre; il se peut encore que vous en disiez quelque chose, enfin j'attends à mon arrivée de le voir.

Pardonnez-moi cette feuille (1), et recevez l'assurance de ma constante amitié; je vous embrasse de tout mon cœur, votre dévoué LÉOPOLD ROBERT.

—

Chant héroïque de Rouget de Lisle. — La bibliographie des œuvres de Rouget de Lisle publiée jusqu'à présent est loin d'être complète. Le *Moniteur universel* du 20 août 1818, page 991, contient une pièce de vers sous le titre : *Henri IV, chant héroïque*. Elle se compose de 7 strophes, chacune de 8 vers, plus un refrain de 4 vers, qui doivent se répéter après chaque strophe :

Honneur au brave Béarnais,
L'orgueil des lys, l'idole de la France;
Son règne auguste recommence;
Recommençons à chanter ses bienfaits.

Voici la sixième strophe :

Proscrit par des tyrans farouches,
Son nom, pour combler nos malheurs,
Son nom fut banni de nos bouches,
Mais il resta dans tous les cœurs.
Au sein même de nos alarmes,
Son souvenir délicieux
Faisait briller dans tous les yeux
Les doux souris, les douces larmes.

Ce chant est signé, dans le *Moniteur*, « ROUGET DE LILLE (*sic*), *ancien officier au corps royal du génie.* »

Les biographes et les bibliographes de l'auteur de la *Marseillaise* connaissent-ils ce chant sur *Henri IV?*

Dans le *National* de 1839, il y a un article sur la *Marseillaise chantée à l'Opéra par Lays*. Cet article a été reproduit dans l'*Ere nouvelle, journal des intérêts démocratiques*, publié à Aix, numéro 63 du 15 août 1839, page 4, et num. suiv.

S. P.

(1) La lettre est sur une feuille simple de gros papier.

Paris. – Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. – 1869

avoir suffisant pour donner à ses quatre fils, Louis, Mansuy, Pierre et *Florent*, la dose d'instruction qui convenait à leurs tempéraments divers. Ce père du satirique mourut le 17 janvier 1768: le poëte, né, le 15 décembre 1750, à Fontenoy-le-Château, canton de Bains (Vosges), ou aux *Molières*, — hameau voisin, dont dépendait une métairie possédée par sa famille, — mais, à coup sûr, baptisé le lendemain audit Fontenoy, avait quitté le collége de Dôle à la fin de juillet 1766. Je crois inutile d'analyser le mémoire que j'ai cité tout à l'heure: j'y renvoie M. H. Gidoin, qui s'est trompé en faisant mourir Nicolas-Joseph-*Florent* (et non Laurent) Gilbert, en son domicile de la rue de la Jussienne, le 11 novembre 1780. Gilbert, transporté, *par mesure de précaution*, à l'Hôtel-Dieu, après avoir passé quelque temps chez l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, y est mort, le 16 novembre 1780, et a été inhumé le 17, dans l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs. A l'Hôtel-Dieu de Paris, l'administration a consacré, sans y prendre garde, une bourgeoise erreur, tandis que le peintre de l'*Election de Sixte-Quint* et de *Jeanne la Folle* la propageait pour sa part, en exposant, vers 1839, son *Gilbert mourant*. Feu Monvoisin avait exécuté les rideaux de serge verte du lit d'hôpital, avec une perfection qui ravissait les *Coquelets* de l'époque.

(Metz.) H. DE S.

—

Le scorpion peut-il rafraîchir une courtisane? (III, 39.) — On pourrait rapprocher de l'assertion de Naudé ce que dit le vieux *Dictionnaire d'Histoire naturelle* de Valmont de Bomare, d'une jolie couleuvre indienne qu'il nomme *serpent des dames*. « Le mélange et le contraste de ses cou- « leurs donne un aspect si agréable à ce « serpent, qu'on prétend que les dames de « la côte de Malabar prennent plaisir à le « considérer, et le mettent même dans « leur sein pour se rafraîchir pendant les « grandes chaleurs. » Mais, sans sortir d'Italie, il est bien connu que les dames de l'ancienne Rome avaient des couleuvres apprivoisées, qui se jouaient ainsi sur la peau nue de leurs cous et de leurs bras. Y cherchaient-elles une sensation de fraîcheur? J'ignore si aucun texte le dit positivement. Mais le serpent a le sang très froid, et son contact doit avoir cet effet. — Le passage du *Naudæana* donne à croire que le scorpion partage cette qualité du serpent; et, si singulier, si répugnant même que nous paraisse un pareil raffinement de volupté, nous aurions peut-être tort de le déclarer impossible. O. D.

—

Vente de Bœhm, à Vienne (III, 41). — Joseph-Daniel Bœhm, graveur et sculpteur, naquit, en 1794, à Wallendorf, dans la Zips. Il fut nommé, en 1831, graveur de médailles de l'empereur d'Autriche, et, en 1837, directeur de l'académie de gravure de la Monnaie impériale. Dans sa jeunesse, il séjourna en Italie, et y exécuta différents travaux pour le pape et le cardinal Consalvi. Revenu à Vienne, il produisit une quantité considérable d'ouvrages sculptés ou gravés, pour l'exécution desquels il employa des matières très variées, telles que le bois, la cire, l'argile, les dalles de Kelheim, le marbre, les pierres fines, et enfin le bronze ou les métaux précieux. Il mourut à Vienne, le 15 août 1865, laissant une nombreuse collection d'antiquités, d'objets d'art, de tableaux et de gravures; le catalogue en a été fait par M. Alex. Posonyi. La vente eut lieu au mois de décembre suivant. En tête du catalogue qui se distribua, quelque temps auparavant, chez plusieurs libraires de Paris, se trouve une photographie des deux petits bustes en bois de l'école d'Hobbein, acquis par M. de Rothschild. Le total des objets composant la collection s'élève au chiffre de 2,610; les nos 1 à 1120 sont consacrés à la description des estampes; de 1121 à 1626, à celle des dessins; 1627 à 1816, des tableaux; 1817 à 2069, des antiquités égyptiennes, grecques et romaines; et les derniers numéros, à celle des objets divers du moyen âge et de la Renaissance, tels que les bois sculptés, les bronzes, les ivoires, les émaux, les faïences et porcelaines. Outre les deux bustes dont nous avons déjà parlé, et qui représentent, croit-on, un duc et une duchesse de Bourgogne, la collection renfermait cinq autres médaillons gravés sur bois. Quelques tableaux de l'ancienne école allemande ont atteint un prix élevé; l'un d'entre eux a été acquis par la galerie de Dresde. A. C.

—

Quatrain attribué à Mme de Staël (III, 65). — Dans *Fantasio*, d'Alfred de Musset (acte Ier, sc. 2), se trouve ceci :

« FANTASIO, *chantant :*

« Tu m'appelles ta vie, appelle-moi ton âme;
« Car l'âme est immortelle, et la vie est un jour.

« Connais-tu une plus divine romance « que celle-ci, Spark! C'est une romance « portugaise. Elle ne m'est jamais venue à « l'esprit sans me donner envie d'aimer « quelqu'un! » M. D. C.

— Ledit quatrain a paru, si je ne me trompe, dans la *Chronique de la Revue suisse* de 1856 (ou 1855), écrite alors par M. Juste Olivier, qui disait l'avoir copié à Paris d'un album, où il était attribué à Mme de Staël. M. D.

—

Un distique à retrouver (III, 66). —

S'agit-il bien d'un distique? Mais voici, sans doute, le point historique que M. G. Picard tient à éclaircir. Déposé en 1327, Edouard II, roi d'Angleterre, était retenu par la reine Isabelle et son amant Mortimer dans une étroite prison. Ces derniers confièrent la garde du roi captif à deux scélérats, Maltravers et Gournay, à la brutalité desquels on abandonna l'infortuné souverain, dans le secret espoir que leurs mauvais traitements avanceraient sa fin. Mais le roi tardant à mourir, « on dit » qu'Adam Orleton, évêque d'Hereford, un des ministres de la reine, accompagna les ordres assez précis de se défaire de ce prince, qui furent adressés aux deux geôliers, d'une lettre latine où se trouvait cette phrase, sans ponctuation : *Eduardum occidere nolite timere bonum est*, qui permettait aux meurtriers de se justifier au moyen d'une « indigne équivoque. » En effet, selon qu'on place la virgule, avant ou après le mot *timere*, le sens de la phrase est absolument changé : (1° Ne tuez pas Edouard, il est bon de craindre ; 2° ne craignez pas de tuer Edouard, c'est une bonne chose.) On sait assez de quelle horrible manière les deux misérables exécutèrent l'ordre ambigu qui leur fut donné par les ennemis de cet infortuné prince.

R. DE C.

— Dans le peu que je sais de l'histoire d'Angleterre, voici ce qui se rapproche le plus des vagues souvenirs gardés par M. G. Picard. Il ne sera question ici ni d'un distique, ni de la reine Elisabeth, mais seulement d'une perfide virgule qui aurait occasionné la mort « d'un haut personnage anglais. » Ce haut personnage ne serait rien moins que le roi Edouard II. En effet, ceux qui l'assassinèrent dans le château de Berkeley, le 21 septembre 1327, en brûlant, dit-on peut-être sans fondement, ses entrailles avec un fer rouge, passent pour avoir consulté, avant de commettre le crime, l'évêque de Hereford, qui leur aurait donné par écrit cette réponse, que la ponctuation rendait équivoque : *Eduardum regem occidere nolite timere, bonum est.* L'anecdote, je l'avoue, me paraît peu croyable, d'autant moins croyable que l'évêque de Hereford, Adam Orleton, était alors depuis plusieurs mois hors de l'Angleterre, en ambassade à la cour de Rome (voir Rymer, t. IV, p. 276), et que les meurtriers devaient avoir trop de hâte de se défaire d'Edouard, pour aller chercher si loin une consultation dont leur conscience ne sentait nullement le besoin.

T. DE L.

— Je ne sais pas quel est le distique latin que mentionne M. G. Picard; mais parmi les exemples (et il y en a plusieurs) des phrases dont le sens est changé par une variation dans la ponctuation, on peut signaler une bulle papale condamnant diverses propositions extraites des écrits sur le libre arbitre, que mit au jour un docteur jadis célèbre, Baius. D'après la place de cette virgule, la condamnation est absolue ou restrictive. Cette virgule a enfanté, au XVII° siècle, des volumes que fort peu de lecteurs consultent aujourd'hui. Afin de connaître la pensée de la Cour de Rome, on est allé consulter dans les archives du Vatican la minute authentique de la bulle, revêtue de la signature de Sa Sainteté. Déception! Suivant un usage fort ancien, ce texte original n'a aucun signe de ponctuation.

P. R.

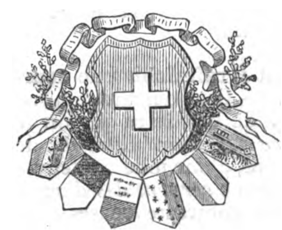
—

De qui sont deux récents articles de la « Revue Française? » (III, 66.) — Ces articles ont été attribués à M. Thiers, à M. Monnier, précepteur du prince impérial, au comte de Paris, au roi des Belges Léopold II, enfin, à M. de la Ponterie, ancien secrétaire de M. de La Guéronnière. (Voy. l'*Evénement* des 8 et 16 février 1866.) — L'auteur du *Péché de Madeleine* et de *Flamen*, publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, serait, d'après la *Petite Revue* du 27 mai 1865, Mme Piscatory, fille du général Foy.

AD. BOUYER.

—

La Suisse romande (III, 66) — est ainsi nommée, parce que les cantons qui la composent (Vaud, Neuchâtel, Genève, partie de Fribourg, le Jura bernois et le Bas-Valais) parlaient jadis la langue romane, dite chez eux *romande*, et dont leurs différents patois offrent encore des vestiges très nombreux.



J. C.

— Est-ce que ce n'est pas la partie de la Suisse où l'on parle *roman*, c'est-à-dire *français?* Mais ces vieux mots de *roman*, langue *romane*, ont un sens plus étendu, englobent mieux tous les dialectes. — Quant à la forme : *Romande* (au lieu de *Romane*), serait-elle conforme à la prononciation du pays? ou, plutôt, la terminaison n'aurait-elle pas été altérée par la présence d'un autre mot qu'on doit lui opposer : Suisse *Allemande?* — Pour l'*R*, tantôt majuscule, tantôt minuscule, c'est une irrégularité à laquelle sont sujets tous les adjectifs géographiques.

O. D.

— Des lecteurs de l'*Intermédiaire* veulent savoir ce que c'est que la *Suisse* ROMANDE, et ce que peut valoir ce mot nouveau pour eux. S'ils ne vont pas plus loin,

c'est par pure politesse; mais ils pourraient ajouter sans peine que le mot n'est pas d'une forme irréprochable; qu'il est même d'une forme absurde, et que l'on n'est pas plus autorisé à dire *Romand*, *Romande*, qu'on ne l'est à décliner *Romandus*, *Romanda*, *Romandum*. — Que le purisme se rassure. Il ne s'agit point ici d'une question de grammaire. C'est une affaire nationale et politique.

La partie de la Suisse qui ne parle ni l'allemand, ni l'italien, a conservé, dans son langage comme dans ses mœurs, beaucoup de la vieille rudesse et de la vieille simplicité gauloise. Elle a des phrases, des locutions, des orthographes, qui, parfaitement françaises autrefois, ne vivent plus maintenant que chez elle, à l'état de *réfugiées*. Le vigneron vaudois, le *fruitier* de Neufchâtel, le *citadin* de Genève, l'*armailli* du Valais (Voyez Du Cange, v° *Armentum*) ont dans leur français (je ne parle pas de leurs dialectes) des mots de terroir, que leurs écrivains ont quelquefois le bon goût de remettre en circulation (comme a fait Topffer, par exemple) et que les oreilles françaises n'admettent, ni ne comprennent plus, mais qui n'en sont pas moins du français de Rabelais ou de Villon. *Romand* ou *Romant* est de ces mots-là. Quand le vieux Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, ou Borel, dans son *Trésor des antiquités gauloises*, ou même les poëtes français du moyen âge, veulent parler du langage vulgaire de leur pays, c'est ainsi qu'ils le nomment et qu'ils l'écrivent. Et en redescendant tout près de nous, au XVIII[e] siècle, on lit encore dans la dernière édition du *Dictionnaire de Trévoux* : « ROMANT, langue qu'on parlait autrefois en France. » Il se peut que le nom de Suisse Romande étonne ceux qui le voient pour la première fois; mais il est bon en Suisse, parce qu'il y est coutumier. Est-ce qu'on aurait l'idée de reprendre ceux qui disent : *une belle Normande?* Il n'y a cependant pas plus de raison, grammaticalement parlant, dans l'un que dans l'autre, et pas plus de *Normandus* que de *Romandus* dans le Jardin des racines françaises. Le tout est de s'y faire l'oreille.

Maintenant où est la politique en cette petite affaire? Le voici, et la chose n'est peut-être pas si petite. C'est que la Suisse occidentale, de Genève jusqu'à Porentruy, tient extrêmement, fût-ce au prix de beaucoup de barbarisme, à s'appeler d'un nom qui ne soit pas celui de *Suisse* FRANÇAISE. Un habit grossier et d'une vilaine coupe, mais fait pour elle et bien à elle, est, à ce qu'elle croit, l'habit qui lui sied le mieux. Elle veut être *Suisse* ROMANDE, justement parce que le mot a quelque chose que réprouve et repousse cette impitoyable discipline française qui a nivelé tout depuis le Jura jusqu'aux mers. D'ailleurs, pourquoi lui disputer l'épave qu'elle s'est attribuée, comme elle en avait le droit, parmi les débris de la *lingua romana*, ce vaste patrimoine dont il reste çà et là tant de morceaux divers : *Roman* en France, *Roumain* ou *Roumami* chez les Valaques, *Roumélie* chez les Turcs, *Roumi* sur la côte algérienne, *Romanche* au pays des Grisons?

Ah! n'écoutez d'instincts que ceux qui sont les [vôtres,

dirai-je, par la bouche d'un poëte, à ces Suisses un peu grossiers. HENRI BORDIER.

Mme de Montaigu, amie de Diane de Poitiers (III, 67). — La lettre de Diane de Poitiers, adressée *à Madame ma bonne amie Madame de Montaigu*, qu'on trouve au II[e] livre de l'*Hist. de Marie Stuart*, par J.-M. Dargaud (2 vol. in-8°), est aussi imprimée dans le vol. gr. in-8° qui vient de paraître chez V[e] Renouard : *Lettres inédites de Dyanne de Poytiers*, publiées par Georges Guiffrey. M. Guiffrey dit, dans une note, page 127, que cette lettre autographe appartient, aujourd'hui, à M. Chambry, et que Mme de Montaigu, à qui Diane de Poitiers l'a écrite, paraît être Guillemette de Sarrebruche, comtesse de Braine et dame de Montaigu, troisième fille de Robert de Sarrebruche, comte de Couci et de Braine. Il ajoute que cette Guillemette de Sarrebruche a épousé Robert de la Marck, maréchal de France, mort en 1537; que leur fils Robert de la Marck, IV[e] du nom, est devenu gendre de Diane de Poitiers, par son mariage avec Françoise de Brézé, sa fille aînée; enfin, que cette Guillemette de Sarrebruche, comtesse de Braine et dame de Montaigu, est morte en 1571. — On peut consulter, au sujet de l'origine et des alliances de cette famille, l'*Hist. généal. et chronol. de la Maison de France*, par le Père Anselme, et l'*Hist. de la Maison d'Auvergne*, par Baluze. T. L. F.

La princesse de Lamballe (III, 68). — A défaut de preuves affirmatives du contraire, je puis citer le passage suivant de Mercier (*Paris pendant la Révolution*). Mercier, remarquons-le, n'est jamais favorable aux aristocrates et ci-devants : « Madame la ci-devant princesse de Lamballe était détenue à la Force. Son sincère attachement à l'épouse de Louis XVI était tout son crime aux yeux de la multitude. Au milieu de nos agitations, *elle n'avait jamais joué aucun rôle; rien ne pouvait la rendre suspecte aux yeux du peuple, car elle n'était connue que par des actes multiples de bienfaisance; les écrivains les plus féroces, les déclamateurs les plus fougueux ne l'avaient jamais signalée dans leur feuille.* » Suivent les détails

Le général Menou. — On sait que, par une incroyable condescendance pour Bonaparte, général en chef de l'armée d'Egypte, le général Menou embrassa l'islamisme et se fit appeler *Abdallah.* Un curieux (cette engeance est sans retenue) voudrait savoir si les formalités usitées en pareil cas ont toutes été remplies; si Abdallah-Menou, mauvais chrétien devenu bon turc, a pu montrer « le signe fort précis » de son apostasie. Pour rendre plus intelligible cette indiscrète question, il faut lire le joyeux conte du *Salamalec Lyonnois*, par Lamonnoye, de plaisante mémoire.

Deuxième question liée à la précédente: Abdallah a-t-il persévéré dans la religion musulmane? (Lyon.) V. DE V.

Réponses.

La Préface de « Vautrin » (II, 669). — La *Préface* de *Vautrin* existe, bel et bien imprimée, sous ce nom, en tête des diverses réimpressions modernes de ce drame célèbre. (*Voyez* notamment : tome XIXe, page 4, des *Œuvres complètes, édit. Houssiaux*, in-8°, 1855; — et tome I, pp. 3 à 5, du *Théâtre complet de Balzac. Collection Michel Lévy*, gr. in-12, 1869.) Mais malgré ce titre ambitieux, les quelques lignes dont elle est composée sont plutôt, à proprement parler, un simple *Avis au Lecteur*, qu'une *Préface.*

En effet, dès les premiers mots, l'auteur se récusant, explique comment « à cinquante jours de distance » (cette *Préface* est datée de *Paris, le* 1er *mai* 1840 — La première représentation de *Vautrin*, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, remontait au 14 mars, même année), et devant l'interdiction prononcée contre la pièce « il lui est maintenant d'autant plus difficile d'écrire la préface de *Vautrin*, que tout le monde a fait la sienne, » et que « celle de l'auteur serait infailliblement inférieure à tant de pensées divergentes : un coup de canon ne valant jamais un feu d'artifice. » — Le poëte ne cherche pas à expliquer son œuvre : « Elle ne pouvait avoir que M. Frédérick Lemaître pour commentateur, » mais — *genus irritabile vatum*, — Balzac dit vertement son fait au gouvernement qui venait de défendre la représentation de son drame : « L'arbitraire est le péché mignon des gouvernements constitutionnels; c'est leur infidélité à eux... Il n'y a rien de plus cruel que les faibles : à ce gouvernement-ci, comme aux enfants, il est permis de tout faire, excepté le bien et une majorité. »

« Cependant, ajoute-t-il un peu plus loin, au milieu de ces désastres que *l'énergie* du gouvernement a causés, mais que, dit-on, *le fer d'un coiffeur aurait pu réparer*, l'auteur a trouvé quelques compensations dans les preuves d'intérêt qui lui ont été données... etc. »

« Enfin, dit Balzac en terminant, *Vautrin* a presque deux mois, et dans la serre parisienne, une nouveauté de deux mois prend deux siècles. La véritable et meilleure préface de *Vautrin* sera donc le drame de *Richard Cœur d'éponge* (1), que l'administration permet de représenter, afin de ne pas laisser les rats occuper exclusivement les planches si fécondes du théâtre de la Porte-Saint-Martin. »

ULRIC.

—

L'Emilie des « Lettres sur la mythologie » de Démoustier (III, 447). — Sous le prétexte de corriger une erreur d'impression ou de copie faite dans l'énoncé du nom de l'Emilie de Démoustier, qu'il appelle *Duboist* au lieu de *Benoist*, nous nous permettons de reproduire, dans l'intérêt des lecteurs de *l'Intermédiaire*, un joli passage des *Souvenirs de Mme Elisabeth-Louise Vigée Le Brun*, ancien membre de l'Académie royale de peinture de Paris, et peintre de la reine Marie-Antoinette (t. I, p. 51):

« Parmi mes élèves se trouvait Mademoiselle Emilie Roux de La Ville, qui, depuis, a épousé M. Benoist, directeur des Droits-Réunis, et pour laquelle Démoustier a écrit les *Lettres sur la mythologie.* Elle peignait au pastel des têtes où s'annonçait déjà le talent qui lui a donné une juste célébrité. Mlle Emilie était la plus jeune de mes élèves, pour la plupart plus âgées que moi, ce qui nuisait prodigieusement au respect que doit imprimer un chef d'école. J'avais établi l'atelier de ces demoiselles dans un ancien grenier à fourrage, dont le plafond laissait à découvert de fort grosses poutres. Un matin, je monte et je trouve mes élèves qui venaient d'attacher une corde à l'une de ces poutres et qui se balançaient à qui mieux mieux. Je prends mon air sérieux, je fais un discours superbe sur la perte du temps; puis voilà que je veux essayer la balançoire et que je m'en amuse plus que toutes les autres. Vous jugez qu'avec de telles manières il m'était difficile de leur imposer beaucoup, et cet inconvénient, joint à l'ennui de revenir à l'A B C de mon art, en corrigeant des études, me fit renoncer bien vite à tenir atelier. »

(Paris.) J. T. L.

— La réponse de V. L. me laisse un doute. Si l'Emilie de Démoustier est celle qui a peint *la Négresse* qui est au Louvre, elle se nommait, non pas *Duboist* mais bien *Benoist.* Le livret du Louvre de 1855,

(1) Cette pièce n'a été ni représentée ni imprimée.

nomme cette dame: *Marie-Guilhelmine* née *Laville-Leroulx*, femme *Benoist*, et donne aussi la signature apposée au tableau : *Laville-Leroulx*, *F. Benoist*, ce qui lève tous les doutes.

Au livret de 1791, je trouve la mention suivante à la table.

Mlles { Leroux de Laville, la cadette, P. n° 94. Leroux de Laville, l'aînée, P. nos 164, 194, 275. } Rue Françoise.

Il y avait donc deux sœurs, toutes deux peintres.

Le n° 94 était une *Artémise*. — Le n° 164: *Les Adieux de Psyché à sa famille*. — Le n° 194: *Scène tirée de Clarisse Harlowe*. — Le n° 173: *L'Innocence entre le Vice et la Vertu*.

En 1794, *La citoyenne Laville*, *femme Benoist*, *au Louvre*, expose une *Sapho* et deux portraits. Je ne rapporterai pas toutes les expositions, cela me mènerait trop loin. Mais ce que j'ai rapporté suffit pour établir qu'elle ne se nommait pas *Duboist*. Je citerai seulement le portrait de *la Négresse* exposé en 1806 par Mme M. G. Laville-Leroux, F. Benoît. Maintenant, si la lettre citée par F. Z., signée *Emilie Duboist*, *née Delaville-Leroux*, est de l'Emilie de Démoustier, ce que je ne conteste pas, du moins elle n'est pas l'auteur de *la Négresse* du Louvre; la gravure de ce tableau aurait été jointe à la lettre, à cause de la parenté avec l'auteur de ce tableau.

Quant à la sœur de Mme Benoist, probablement elle n'a pas continué de peindre ou n'a peint qu'en amateur, car je ne la trouve plus dans aucun livret, ni au nom *Duboist*, ni au nom *Laville*, ni au nom *Leroux*. E. G. P.

—

Connaît-on aujourd'hui les plats de Galère et les poteries de miel, « alias » mielle? (III, 650). — La première de ces questions a été posée par le très-regrettable baron de La Fons-Mélicocq, et on y a répondu quelque peu; la seconde, *Poteries de miel*, alias *mielle*, a été posée (II, 531), par M. le docteur Lejeal, qui demandait pardon de la liberté grande. — Trois années de réflexions et de recherches intermittentes ne m'ont gratifié d'aucun supplément d'informations, et je reviens à l'*Intermédiaire* avec mon butin de mars 1866.

Louis-Philippe de Meiel, écuyer, seigneur de Meilbourg et Flabau, produisit ses titres de noblesse, dans la *Recherche de Champagne* (V. la célèbre et rarissime édition de Châlons, 1673), et, entre autres pièces, deux arrêts de la Chambre Impériale de Spire, confirmant une attestation du 29 avril 1664, donnée pour les Bourgmestre et Conseillers de la ville impériale de Worms. Elle portait: que ledit Louis-Philippe, et Tiburce-Gaspard, son père, « sont issus et descendus en légitime mariage de l'ancienne, noble et illustre famille des Meiel, dont quatre ont été anoblis, le 1er octobre 1518, par l'empereur Maximilien. » Charles-René d'Hozier visa les lettres patentes originales, empreintes, en leur milieu, des armes concédées aux de Meiel, *telles*, a-t-il ajouté, *qu'elles sont réduites, pour l'écusson seulement, au-dessus de la présente Généalogie*.

Le Juge d'armes les blasonne: *d'or à trois gobelets de verre meyellez*; et le décor au pinceau de ces meubles héraldiques, dans l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine, présente un dispositif de taches irrégulières bleues et blanches juxtaposées et fondues par les contours, analogue, en un mot, à celui des *friches* et *bruyères* du classique *Tableau des teintes conventionnelles* topographiques.

Le qualificatif *meyellez* étant possible au milieu du XVIIe siècle, j'admets que C.-R. d'Hozier, grand amateur d'à peu près, s'en est servi sous prétexte d'armoiries parlantes. Mais j'observe en même temps, qu'on nomme *mielles*, en Normandie et sur le littoral de la Manche, les *anciennes plages à sec en partie herbues*. Avec le nom de nos gentilshommes, *meyellez* rappelle le décor naturel des *mielles* normandes, sans que je veuille soutenir que son imitation plus ou moins fidèle sur certaines poteries, leur ait exclusivement valu cette désignation caractéristique de *Poteries de miel* ou *mielle*. C'est plutôt à la matière, ou mieux aux endroits où se prenait la matière mise en œuvre, que ces poteries l'ont empruntée. Les mielles fournissent des argiles figulines souvent colorées et veinées, très-propres à la fabrication de faïences qui n'ont pas besoin, pour leur cuisson, de hautes températures donnant à la pâte une dureté qui l'empêche de prendre facilement les glaçures plombifères. Ces derniers enduits, composés à l'ordinaire d'oxydes de plomb, litharge ou minium, ne sont point indispensables; car nos argiles figulines du littoral de la Manche contenant aussi du fer et des carbonates ou silicates de chaux à la dose maxima de 5 à 6 p. 100, jouissent de la propriété de se ramollir sans se fondre, et de se couvrir d'une sorte de vernis aux températures élevées. Ne convient-il pas de voir dans ces faïences fabriquées sur les rivages de France et d'Angleterre, la poterie de mielle? — et les plats glacés à l'aide des oxydes métalliques, ne seraient-ils pas eux-mêmes ces plats de galène, devenus *plats de galère* selon la réponse Samled (III, 650)?

DE S.

—

Origine du Dindon (V, 10). — Audubon

et après lui Toussenel, nous apprennent que le Dindon est originaire des grandes forêts de l'Ohio et de l'Illinois dans l'Amérique du Nord.

Inconnu dans l'antiquité, il fut introduit en Europe par les Espagnols, mais c'est à tort qu'on en attribue l'importation aux Jésuites, car les Anglais possédaient déjà le dindon en 1524, et on sait que la bienheureuse Compagnie ne fut fondée que dix ans plus tard.

Les premiers parrains de la bête, dit Toussenel, lui trouvant certains rapports avec le coq domestique, lui donnèrent le nom de *Coq d'Inde*, pour le distinguer du premier qui a pour patrie l'Amérique; mais comme l'Amérique passait alors pour la continuation de l'Inde asiatique, le choix vicieux de cette qualification de coq d'Inde doit être imputé à l'ignorance générale. Puis on supprima le coq, et l'oiseau s'appela peu à peu Dindon, Dinde.

TH. PASQUIER.

—

Avoir du « quibus. » (V, 83). — Dans cette même édition elzévirienne de l'*Ancien Théâtre français*, on trouve aussi *conquibus*. Un valet dit à son maître qu'il doit réussir dans son projet puisqu'il ne manque pas de *conquibus*. — Qu'est-ce que *conquibus*, répond le maître? — Des écus. (Tome V, *Le Laquais*, comédie de Larivey). Quoique Larivey soit fort postérieur à la farce citée par M. Ulric, ne peut-on pas admettre que *quibus* serait une abréviation de *conquibus*? Mais alors d'où viendrait *conquibus*? C'est peut-être une forme macaronique de *conquête, conquêt*. Noël donne — *conquirere opes* — *s'enrichir*. *Opes* serait sous-entendu, comme l'est pays quand on dit simplement *conquérir*, conquérant. On peut aussi faire venir *conquibus* de *conques*, *coquillages*. Non que je pense qu'il puisse faire allusion à ces peuplades de l'Afrique et des Indes qui se servent de certains coquillages comme de monnaie. Mais y aurait-il trop d'invraisemblance à supposer que les enfants d'autrefois ramassaient des coquillages, dont ils se faisaient des jouets, tenant à en avoir le plus possible? Sous Charles X, nous nous faisions des trésors de billes et de noyaux d'abricots, et je croirais volontiers que c'est de là que *bille* et *noyau* signifient argent, aussi bien que *quibus*. Il est vrai que *bille* en ce sens est aussi ancien que *quibus* et se trouve également dans Larivey. Mais le jeu de billes ne peut-il remonter aussi jusque-là? Au reste, n'était ce mot *conquibus* trouvé dans Larivey, j'aurais proposé *quibus* comme abréviation de *equibus*, et *equibus* comme forme macaronique d'*écus*. On eût dit par exemple: — On peut réussir à tout *cum equibus*.

O. D.

—

Dam! Dame! (V, 84.) — Je crois que les deux orthographes sont bonnes et que le sens des deux interjections n'est pas le même.

Dam! signifie: tant pis! et vient du vieux mot *dam*, qui veut dire: dommage. *A votre dam!* tant pis pour vous.

Dame! est une exclamation abréviative de *Notre-Dame!* pour invoquer le secours de la Sainte Vierge ou la prendre à témoin.

Quant à l'abréviation, elle s'explique de deux manières qui me semblent plausibles. La première explication se tire de ce qu'on abrége lorsqu'on est ému. Une exclamation soudaine ne permet pas de longs discours. La deuxième est historique. Saint Louis avait édicté des peines très-sévères contre les jurons. C'est pour éluder cette dure loi, que les jurons: *Par Dieu! Par le corps de Dieu! Par le sang de Dieu!* etc., ont été changés en *Parbleu! Par la corbleu! Par la sambleu!* De même, ceux qui juraient *Par Notre-Dame!* ont été amenés à dire simplement: *Dame!* Ce qui pouvait s'appliquer à toute autre *dame* qu'à la Sainte Vierge.

Depuis, le sens de l'exclamation a changé. Elle exprime soit l'étonnement, soit une affirmation sous-entendue. *Dame!* veut dire quelquefois: de quoi vous étonnez-vous? etc., etc.

E. G. P.

— L'Académie écrit *Dame*. — Le bas-breton *Dam!* signifie: presque, à peu, un peu, environ, à peu près. Un avocat disait à un imprimeur qui se permettait de le contredire sur l'orthographe d'un mot ou sur la ponctuation: « Je suis donc un sot? — Dame! » lui répond l'autre. » Cela ne voulait-il pas dire: presque, à peu près, un peu, c'est ça, ça y est! — S'il était permis de citer de l'hébreu ou du chaldéen je dirais que le *dam* bas-breton a la même origine que l'hébreu *dama*, *dam*, ressembler, ressemblance.

Est-ce une bêtise? Dame, ça y ressemble.

(Alençon.) C. F. D.

— *Dame!* abréviation de *Notre-Dame!* ou *Tredame!* Termes admiratifs qui servent d'interjection au petit peuple. (*Dictionnaire de Trévoux*.)

PIERRE CLAUER.

—

Le système décimal et les horloges (V, 85). — Par son décret du 4 frimaire an II, la Convention imposait à la France une nouvelle ère, une nouvelle organisation de l'année, et une nouvelle division du temps.

L'article XI de ce décret est ainsi conçu: « Le jour, de minuit à minuit, est divisé « en 10 parties, ou heures: chaque partie « en 10 autres, et ainsi de suite, jusqu'à la

Monographies et notices sur Balzac (III, 106). — Outre les études que M. Sainte-Beuve a consacrées à Balzac dans ses *Portraits* et *Causeries*, il en a dit aussi quelque chose dans son *Port-Royal*, t. IV, si j'ai bonne mémoire (à l'appendice). U. R. D. désire-t-il le relevé des notices publiées dans les Revues anglaises? Je pourrais les lui signaler. A propos, je consignerai ici une insigne balourdise du journal le *Times*; dans son nº du 5 mars 1860, le rédacteur en chef s'exclamait ainsi : « That idea, like the *Peau de chagrin* of Pigault-Lebrun (!) has contracted with every victory. » (Harrow.) G. MASSON.

—

A propos de deux épigraphes (III, 126). — M. T. de L. a raison. La phrase prise pour épigraphe par la *Nouvelle Biographie générale* n'est pas de Cicéron. Elle est bien d'Ulpien, comme il le croit, et voici le texte écrit par le jurisconsulte : *Juris præcepta sunt hæc ; honeste vivere, alterum non lædere, suum cuique tribuere.* (V. *Inst. Just.*, l. I, tit. 1, § 3.)
(Saintes.) J. E. — G.

—

Charlotte Corday et Fualdès (III, 128). — Le Fualdès assassiné à Rodez en 1817 par *Bastide le Gigantesque* et consorts est bien le même que Antoine-Bernardin Fualdès, juré de jugement dans le procès de Charlotte Corday. (V. *Hist. du trib. révolutionnaire*, par Campardon, Paris, Poulet-Malassis, 1862, t. Ier, p. 65.) Lors de la mort de Fualdès, sa participation au procès de Charlotte Corday et à d'autres actes du gouvernement révolutionnaire était parfaitement connue : beaucoup de personnes, à cette époque et depuis, ont soutenu que la politique n'était pas complétement étrangère à cet événement.
Z. A.

— Le *Fualdès* qui fut juré au tribunal révolutionnaire et qui eut à prononcer sur le sort de Charlotte Corday n'est pas un parent de la victime de l'assassinat de Rodez, c'est la victime elle-même. — Dans cette dernière, affaire tout fut étrange, et *quinze* témoins à charge disparurent mystérieusement dans les deux années qui suivirent l'exécution des meurtriers. Sous le manteau de la cheminée et en grand secret, on raconte encore, à Rodez, qu'une cause secrète et politique n'avait point été étrangère à un crime conçu d'abord dans une pensée de cupidité. On prétend qu'en 1793, Fualdès avait pris l'engagement de faire évader Charlotte Corday; qu'il était, à cette époque, affilié à une association royaliste, et que quelques-uns de ses anciens compagnons de conspiration se trouvèrent, rue des Hebdomadiers, chez la veuve Bancal, pendant la sinistre soirée du 19 mars 1817, et punirent l'ancien juré révolutionnaire, qui, malgré son serment, s'était refusé à sauver l'amie des Girondins. Si l'on se rappelle les débats du procès Fualdès, l'hésitation des témoins, l'empoisonnement subit du principal accusé, les réticences perpétuelles de tous ceux à qui la justice demandait la lumière, on reconnaîtra peut-être qu'une puissance occulte entravait l'œuvre des magistrats. Cette puissance occulte, quelle était-elle? Faut-il en faire remonter l'origine aux plus mauvais jours de la Révolution française? C'est ce que je ne suis pas apte à décider. M. D.

—

Fluctuat nec mergitur (III, 137). — Avant de répondre à cette question, dont l'auteur, M. H. E., a bien voulu me prendre à partie, qu'il me soit permis de lui adresser une petite réclamation sur la manière dont son article est rédigé.

Après avoir cité les *Lettres royales* ou *royaux* accordées par Louis XVIII à la ville de Paris, le 20 déc. 1817, lettres dans lesquelles sont décrites avec le plus grand soin les armoiries de la ville de Paris, l'auteur termine son article par cette phrase tant soit peu ambiguë : « Mais..... qui nous « dira d'où vient à notre bonne ville de Pa« ris cette devise que ne mentionnent pas « les lettres susénoncées et que le savant « historien de l'Hôtel de Ville, M. Le « Roux de Lincy, ne cite même pas, nous « assure-t-on? » Or, si je me reporte à la page 150 de l'édition in-quarto de mon *Histoire de l'Hôtel de Ville de Paris*, j'y trouve imprimées tout entières, d'après le texte original conservé à la Bibliothèque de la Ville de Paris, les lettres patentes *royales* ou *royaux* de Sa Majesté Louis XVIII; si l'auteur anonyme de la question a voulu dire que je n'ai pas parlé de la devise toute moderne : *Fluctuat nec mergitur*, il a raison, mais sa phrase n'en reste pas moins très ambiguë.

Quant à l'origine de cette devise, il ne faut la chercher que dans un très petit espace de temps, et d'un temps très rapproché de nous. En regard de la page 148 de mon *Histoire de l'Hôtel de Ville*, on trouve une planche in-folio sur laquelle sont reproduits treize modèles du sceau de la ville de Paris, depuis le XIIIe siècle jusqu'en 1734, y compris. Aucun de ces sceaux ne porte la devise. On a vu, dans la question à laquelle s'adresse cette réponse, que les lettres-patentes du roi Louis XVIII ne la renferment pas non plus. Or cette devise a été faite depuis l'année 1817. Quel en est l'auteur? J'avoue que je l'ignore; je n'en ai pas moins eu tort de la passer complétement sous silence dans mon travail; c'est une omission que je serais des plus heureux de pouvoir réparer. Je ne doute

composait de 144 membres. Le Directoire exécutif, qui succéda à la Convention, nomma 48 membres, et ceux-ci élirent les 96 autres.

Entre ces premiers membres de l'Institut, il n'y eut pas de numéro d'ordre.

En 1803, la seconde classe, *Sciences morales et politiques*, fut supprimée et l'Institut divisé en quatre classes, entre lesquelles furent répartis les membres de la seconde. La nouvelle seconde classe s'appela *Classe de Langue et Littérature françaises* et n'eut plus que 40 membres. Il n'y eut pas entre ces quarante membres d'autre classement que celui qu'on peut établir d'après leur ordre d'inscription sur les registres de l'Institut. Cet ordre admis, on le continue aisément d'après les élections qui ont suivi.

On aura donc ainsi deux séries : celle de l'ancienne Académie, celle de la nouvelle. Entre les deux aucun lien possible, car un seul membre de l'ancienne, Morellet, fut compris dans l'organisation primitive de l'Institut. Par une bizarre coïncidence, il occupait, avant 1793, le 29e fauteuil, et il se trouve inscrit le 29e sur les registres de l'Institut. C'est donc le seul fauteuil auquel on pourrait donner une succession non interrompue.

C'est d'après ces données, recueillies à l'Institut même, que j'ai établi une double série pour chacun des 40 fauteuils dans l'article *Institut* du *Complément de l'Encyclopédie moderne*, publié chez Didot.

Quant à M. Empis, *l'Annuaire de l'Institut* fixe son élection à 1847.

FRÉDÉRIC LOCK.

— Les curieux trouveront imprimé, en tête du *Dictionnaire de la Langue française*, de M. P. Poitevin, 3me édit. *Paris*, *Chamerot*, 1858, un vol. grand in-8° (pages VIII à X) un *Tableau synoptique de l'Académie française* — et une *Liste des académiciens*, *indiquant les numéros des fauteuils.* — D'après M. Poitevin, M. Silvestre de Sacy occupe le XXXIIe fauteuil depuis 1854 — et M. Empis occupait le XXXVIIe depuis 1847. ULR.

—

Ambroise Paré était-il huguenot? (V, 87.) — M. T. de L., dit que « de très-savants hommes » lui ont déclaré, après avoir lu les « pressantes objections » de M. H. Bordier, que « la cause soutenue par l'auteur du *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* (Paré catholique) pouvait être considérée comme bien décidément perdue. » Je crois, pour moi, cette cause gagnée sans appel. M. Bordier veut que les actes relevés par M. Jal, dans les registres de Saint-André-des-Arcs et qui intéressent Ambroise Paré et sa famille soient des actes protestants. Assurément c'est la première fois qu'une semblable prétention s'est produite. Car on sait que les registres de l'état civil tenus par les curés étaient nécessairement fermés aux protestants. La séparation des deux Eglises était profonde, la haine était égale des deux parts, et il ne serait venu à la pensée d'aucun protestant, d'aller demander au clergé romain l'eau du baptême pour ses enfants, pour lui la bénédiction nuptiale, pour les siens, les prières des morts. Les édits des rois eussent-ils commandé aux prêtres catholiques de recevoir dans leurs églises les huguenots, ils eussent été désobéis. Les évêques n'obéissaient qu'à Rome, et Rome excommuniait Genève. Les Rois n'y pouvaient rien, c'était affaire de conscience et de discipline. Mais, dit M. Bordier, il fallait bien que les protestants persécutés fissent incrire quelque part les naissances, les mariages et les décès des leurs pour avoir une « inscription légale? » Dans les temps de calme, ils avaient certainement leurs registres, que le temps et la persécution ont détruits, car on ne les retrouve point; dans les temps de guerre, ils se faisaient bénir par leurs ministres, et ils inscrivaient sur leurs Bibles les mentions de leurs mariages, des baptêmes de leurs enfants et des enterrements de leurs proches. M. Bordier rappelle, avec raison, que les protestants durent, aux termes des Edits de mars 1563 et mars 1568, être enterrés *dans les cimetières des paroisses* dont « étaient » les maisons où ils mouraient. Que signifie ceci? La ville n'avait point de cimetières autres que ceux qui étaient annexés en général aux églises paroissiales; quand les protestants n'avaient point de terre particulière pour y reposer, ils étaient obligés de se faire enterrer dans les cimetières des paroisses, mais non « avec les catholiques, » comme le dit M. Bordier. Il y avait dans les cimetières une police à part pour les non-catholiques, comme aujourd'hui pour les israélites. Le clergé catholique ne se mêlait point des enterrements des protestants, faits par l'autorité civile. S'ils avaient eu le devoir de présider aux inhumations des réformés, ils en auraient tenu registres, et nous aurions aujourd'hui ces témoignages écrits de leur office accompli; car nous avons tous les registres anciens des 66 paroisses de Paris. Mais de ce que les protestants étaient inhumés dans les *cimetières* des paroisses, M. Bordier conclut qu'ils pouvaient l'être dans les églises elles-mêmes et y avoir des tombes particulières. Non, c'est là une étrange erreur. Cherchez les épitaphes protestantes dans le recueil qui appartient à la Bibliothèque impériale ; citez les actes de décès de protestants notoirement protestants au moment de leur mort, que vous aurez trouvé dans les registres de l'Eglise de Paris. Les édits qui donnaient pour sépulture aux huguenots les cimetières catholiques, les excluaient de l'église, car ils ne disent

pas: « Dans les cimetières et les églises des paroisses. »

S'il y a deux édits relatifs aux inhumations, y en a-t-il un qui ordonne aux réformés de se présenter aux curés pour se faire baptiser et marier? Nous n'en connaissons pas, et M. Bordier n'en allègue point; il conclut de la nécessité d'être inscrit quelque part, au fait de l'inscription dans les registres des paroisses; mais, encore une fois, à part les notes qui concernent Paré et dont on veut infirmer la valeur catholique, que l'on cite des actes de mariage, de baptême ou de décès appartenant à des protestants! Ne serait-il pas bien étonnant que Paré fût le seul huguenot dont on trouve le nom dans les registres catholiques? Il n'y a, dans nos mémoriaux, de noms protestants que ceux des réformés qui, abjurant le calvinisme, venaient se faire baptiser par les prêtres catholiques, et ces noms sont toujours suivis de cette mention « de la R. P. R. »

Paré était catholique, cela est certain; nulle part dans ses écrits il ne se dit protestant. Faut-il considérer, ainsi que le veut M. Bordier, comme un aveu certain de son protestantisme, une phrase qu'a relevée M. Malgaigne qui reconnaît au surplus qu'elle fut rayée par Ambroise Paré dans les éditions postérieures à celle de 1575? Voici cette phrase: « Après la prise de Rouen (1562) mi trouvoy à disner en quelque compagnie où en avoit quelques-uns qui me hayoient à mort pour la Religion. » Ces « quelques-uns » voulurent l'empoisonner avec de l'arsenic mis dans un plat de choux. M. Bordier prétend que les empoisonneurs étaient catholiques; mais qui empêche qu'ils fussent protestants, haïssant un catholique, ou même catholiques détestant un catholique qui, sur le chapitre de la religion, avait des idées de tolérance coupables à leurs yeux? Paré était un catholique sincère, mais à qui faisait horreur la guerre civile et religieuse; qui, avec un esprit conciliant, chercha à calmer les esprits emportés par la violence; un modéré (comme on dit), un de ces hommes sages que les deux partis extrêmes au milieu desquels ils veulent se placer pour amener la paix, haïssent également. C'est ainsi qu'il m'apparaît dans ses écrits et ses actions, où M. Bordier est bien libre de trouver la révélation de « l'âme élevée du huguenot, » et où se révèle également pour moi l'âme élevée d'un catholique, ardent aux choses honnêtes, au bien public, à la charité. Pierre de l'Etoile le jugeait de cette façon, lorsqu'à propos de sa mort, il le dit: « homme docte et le premier de son art, qui nonobstant le temps avoit beaucoup parlé et parloit librement pour le bien du peuple, ce qui le faisoit autant aimer des bons comme mal vouloir et haïr des méchants. » L'Etoile qui écrivait pour lui et non pour la postérité, n'aurait pas manqué de dire qu'Ambroise Paré, son voisin, et dont il savait bien la vie, était huguenot, ce qui dans son esprit à lui, bon catholique, aurait ajouté beaucoup à l'éloge qu'il en faisait. Le chroniqueur n'oublia pas de dire que Bernard Palissy mourut à la Bastille, « emprisonné pour la religion. »

Le cardinal de Lyon tenait Paré pour un « politique » et non pour un protestant. La reine Marguerite dit que, « dans la nuit de la Saint-Barthélemy, le roi auroit voulu sauver Téligny, La Noue et M. de La Rochefoucault; » elle ne nomme point Amb. Paré, que sa qualité de catholique préservait, mais que le roi put retenir dans « sa garde-robe, » pour ne pas l'exposer aux coups des meurtriers, aveuglés par la rage et qui n'épargnaient personne, témoin le pauvre Henri d'Albret, blessé par eux et sauvé par la reine Marguerite. (*Mémoires*, édit. 1842, p. 31-37.)

Revenons, par un mot, aux actes prétendus protestants des registres de Saint-André. Le 16 juillet 1565, la femme et le fils du duc de Nemours tinrent sur les fonts une fille d'Ambroise Paré. A qui fera-t-on croire que M. de Nemours eût fait un tel honneur à un protestant, « lui qui, dit Brantôme, se retira de la cour avec M. de Guise, après le colloque de Poissy, pour voir (voyant) la nouvelle religion entrer en fleur? » — M. Bordier dit de Paré: « S'il ne faisait pas profession ouverte et formelle de la Réforme, et qu'il eût gardé son nom de catholique, mais que dans toutes ses paroles, dans ses actions, dans ses écrits... s'il l'avait laissé voir à ses contemporains... nous n'en voulons pas davantage. » Ainsi Paré aurait été, aurait pu être un protestant timide, honteux, qui, de 1545 au moins jusqu'en 1590, inscrit à Saint-André-des-Arcs, porta le masque trompeur du catholique! Je rejette une telle opinion avec M. Jal, ne pouvant croire à cette longue hypocrisie, d'ailleurs impossible, en présence de voisins curieux, de valets bavards qui, au moindre doute sur la foi du catholique allant à la messe, à confesse, aux vêpres et communiant à Pâques, l'auraient, dans ces temps où la tiédeur était comme un crime, dénoncé à la sacristie de maître Christophe Aubry.

SÉBASTE ALI DE NYOL.

—

Le marquis de Lagrange, intendant d'Alsace (V, 88). — Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, sous la date du 18 avril 1693, dit qu'il remplaça M. de la Fond comme intendant à l'armée d'Allemagne, et, sous la date du 17 janvier 1698, qu'il fut remplacé à l'intendance d'Alsace par ce même de la Fond, auparavant intendant de Franche-Comté. PIERRE CLAUER.

—

Le « Rabelais » de Gustave Doré (V, 89). — La première édition du *Rabelais* illustré par Gustave Doré est de 1854 (Paris, J. Bry aîné). J'ignore si *c'est la meilleure et la plus complète*, mais je sais qu'elle est devenue fort rare, qu'elle est plus recherchée et d'un prix plus élevé que l'édition de 1867. — Le volume, de format petit in-4°, a 340 pages; le nombre des grandes et des petites gravures est le même que dans l'édition de 1857. Le papier est mauvais, l'impression plus mauvaise encore, mais les gravures sont généralement d'une assez bonne venue; celle du Frontispice, surtout, est très-belle. GIDOIN.

—

Adrien Van der Cabel, peintre hollandais (V, 90). — M. C. pourra trouver, dans le *Catalogue de la collection d'Estampes de feu le chevalier Camberlyn, rédigé par F. Guichardot*, (*Paris, Vignères*, Ire partie, gr. in-8° de IV-254 p. — 2e partie, 230 pages, même format. 1865.), la désignation détaillée de *douze pièces rares*, choisies avec soin dans l'Œuvre de cet artiste. (*Vid. loc. cit.* : nos 510 à 521, pages 57 et 58).

Adrien Van der Cabel, peintre et graveur à l'eau-forte, né à Ryswick, près de La Haye, en 1631, mort à Lyon, en 1695, — d'autres disent en 1698, — n'est point aussi inconnu que M. C. semblerait le croire. On trouve des notices sur sa vie et ses œuvres, 1° dans le *Dictionn. des graveurs anciens et modernes* de F. Basan, *Bruxelles*, 1791. 3 vol. in-12; — 2° dans *La Vie des peintres flamands, allemands et hollandais*, par Descamps, *Paris*, 1755-69. 5 vol. in-8°, fig.; — 3° dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*, de M. Charles Blanc (*Ecole hollandaise*, t. II), *Paris, Ve Renouard*, 1861. Notice de M. Charles Blanc, avec portrait de l'artiste, *fac-simile* de son monogramme, et reproduction par la gravure sur bois de deux tableaux du maître; enfin, 4° dans le tome IV du *Peintre-Graveur*, une description très-exacte, rédigée par Adam Bartsch, de cinquante-cinq pièces gravées à l'eau-forte par Adrien Van der Cabel.

ULRIC.

— Le *Catalogue des tableaux de la Pinacothèque royale à Munich*, par Georges de Dillis (Munich, 1839), p. 248, indique sous le nom de ce peintre : *Contrée unie avec une maison de pierre sur le devant.* Sur bois, haut, 1' 5'', large, 1' 8'', 7'''. — (Les dimensions, dit-on dans la préface, sont marquées d'après le pied de France.) — Füssli, dans son *Allgemeines Künstler-lexikon*, t. II, p. 611, cite comme une de ses œuvres : « Plan du campement de (*sic*) chevaliers de Neufville dans le parc de l'archevêque de Lyon pour le prix royal de l'arquebuse. 1680. » Huber, dans ses *Notices générales des graveurs et des peintres* (Dresde, 1787), à la page 532, cite de ce peintre : « Petit paysage orné de fabriques, le Veau. — Petite marine, eau-forte du peintre. — Petit paysage orné de fabriques, D. Calandon *fecit.* — Deux petits paysages ornés de fabriques, Van der Cabel *fecit.* — Deux paysages plus grands, *id.* — Saint Bruno en prière, grand paysage en hauteur, pièce capitale de Van der Cabel. » P. CLAUER.

— M. C. a-t-il consulté Descamps (*Vie des Peintres*), dont la notice est aussi explicite que possible? On n'y trouve pas le *Catalogue* des œuvres de Cabel, ce qui ne s'est guère fait pour les peintres de cet ordre, surtout s'il est vrai que beaucoup de ses tableaux sont loin de mériter l'éloge qu'on fait de quelques-uns, et ne peuvent être considérés que comme imitations, pastiches ou copies des maîtres qu'il affectionnait : Salvator, Castiglione, Carrache, etc., etc.

Quant à sa vie intime, n'est-il pas plus sage de n'en pas parler, dans son intérêt même? D.

— La *Biographie du royaume des Pays-Bas*, par Delvenne père, est très-laconique sur son compte, et ne fait que reproduire le peu qu'en dit un Dictionnaire anglais des peintres, sculpteurs, graveurs, etc., d'après Houbraken. « Cabel (Adrien Van der), peintre célèbre, né à Ryswick, province de Hollande méridionale, en 1631; il peignait admirablement bien les paysages et les animaux. Il mourut en 1695. » Ce peu n'apprendra sans doute rien à M. C.

P. A. L.

—

Ouvrages relatifs aux Gascons (V, 91). — En général, ce n'est guère par des ouvrages entiers, comme *M. de Crac*, ou ses *Héritiers* (de Scribe), que s'est exercée la raillerie des gens du nord contre ceux du midi. C'est bien plutôt par des traits détachés, un conte ou une anecdote, dans un recueil de contes ou d'anecdotes; un seul rôle dans toute une pièce, comme celui du Marquis dans les *Ménechmes*, ou dans le *Mariage fait et rompu*, de Dufresny, ce Glacignac que Laharpe signale comme ne ressemblant à aucun autre Gascon mis au théâtre; ou bien une lettre dans un recueil de lettres, comme la treizième de la *Valise trouvée*, de Lesage. Cependant j'indiquerais à M. Euqorral le *Fœneste* d'Agrippa d'Aubigné s'il n'était pas certain qu'il le connaît déjà. Celui-là pourrait bien être le père des autres. On peut, en effet, présumer que ce débordement de quolibets contre les Gascons doit surtout dater du temps où la faveur de D'Epernon, et bientôt après l'avénement du Béarnais, amenèrent à Paris bon nombre de leurs compatriotes pour y chercher

fortune. Ainsi, le *Capitan*, ce rôle si cher à notre ancien théâtre, semblait tout taillé pour être exclusivement attribué à des Gascons. Il n'en est rien cependant, et Corneille me paraît le premier qui ait fait de son Matamore un Gascon, et encore est-ce parce que la scène est à Bordeaux, et il ne lui donne aucune prononciation particulière.

Cette imitation de l'accent était cependant employée déjà, non-seulement dans *Fœneste*, mais au théâtre. Voici ce que raconte Tallemant des Réaux dans l'historiette du maréchal de Roquelaure, la troisième de son livre : « Une autre fois, le roi (Henri IV) le tenoit entre ses jambes, tandis qu'il faisoit jouer à Gros-Guillaume la farce du *Gentilhomme gascon*. A tout bout de champ, pour divertir son maître, le maréchal faisoit semblant de vouloir se lever pour aller battre Gros-Guillaume, et Gros-Guillaume disoit : « Cousis, ne bous « fâchez ! » Il arriva qu'après la mort du roi, les comédiens, n'osant jouer à Paris, tant tout le monde y étoit dans la consternation, s'en allèrent dans les provinces, et enfin à Bordeaux. Le maréchal y étoit lieutenant du roi : il fallut demander sa permission. « Je vous la donne, leur dit-il, « à condition que vous jouerez la farce du « *Gentilhomme gascon*. » Ils crurent qu'on les roueroit de coups de bâton au sortir de là; ils voulurent faire leurs excuses. « Jouez, jouez seulement, » leur dit-il. Le maréchal y alla; mais le souvenir d'un si bon maître lui causa une telle douleur qu'il fut contraint de sortir tout en larmes dès le commencement de la farce. »

En fait de contes dont je parlais tout à l'heure, il serait bien superflu de rappeler à M. Euqorral le *Gascon puni;* mais peut-être oublierait-il le *Gascon*, imprimé ordinairement à la suite des Contes de La Fontaine, et qu'on attribue, je crois, à Autreau; le *Revenant*, de Vergier; le *Gentilhomme gascon* et le *Gascon*, de Grécourt, et le *Maître Italien*, de M.-J. Chénier.

O. D.

—

Usage des étriers (V, 100). — Les mots hollandais pour *étriers* sont mal écrits, ce ne sont pas *Steglls* et *Stijbengels* mais bien : *Stegels* et *Stijgbeugels*.

(Amsterdam). J. G. DE G. J. JR.

—

La petite oie des précieuses (V, 106). — Rabelais se sert de ces mots et les explique lui-même : au livre III, ch. IX, Panurge parlant de sa future femme : « Je « lui battrois, dit-il, tant et trestant sa « petite oye, ce sont bras, jambes, teste, « poulmon, foye et ratelle. » C'est par extension du sens dans lequel les emploie Rabelais, qu'on a donné à ces mots la signification galante indiquée par Richelet.

On l'a trouvée dans La Fontaine. Je la trouve aussi dans un roman de Balzac, *Maître Cornelius*: « Suivant la jurispru« dence amoureuse de cette époque (fin du « XVe siècle), Marie de Saint-Vallier oc« troyait à son amant les droits superficiels « de la petite oie. Elle se laissait volontiers « baiser les pieds, la robe, les mains, le « cou, etc. » Mais tout cela ne nous rapproche pas beaucoup des rubans de Mascarille.

H. T.

—

Doit-on prononcer Montagne ou Montaigne? (V, 106.) — La route est longue, paraît-il, des Champs-Elysées au pays Blaisois, car ce n'est qu'hier que j'ai reçu la lettre suivante, que je transmets aujourd'hui, 12 février, à l'*Intermédiaire* :

« Oncques ne se meuvent autour d'aulcun nom tant de contre-poinctes et piaffes qu'il ne s'en meut depuis peu autour du mien; et bien que j'aye demonstré (pensoys-je) quelle estoit la vraye et naifve prononciation d'icelui, encore me voys-je contraint revenir à la rescousse; si feray-je doncques, me fondant asture sur ce que en langage et diction françoyse tous mots sonnent ainsy que ils sont escrits. Qui osast nier que le mien nom se soit prononcé et se prononce aultrement que *Montagne* en idiome et parler gascon? Ores est-il ainsy, et la rayson en estelle non difficile et laborieuse à deduire, le son *aigne* n'existant pas en nostre ramage, non plus qu'en grec et en latin, et *chastaigne* y sonnant *castagne*, comme *montaigne montagne*. Par quoy ces deux vers de Jehan de Meung, les quels ne riment et assonnent plus en vostre françoys d'au jour d'huy riment encores en nostre Gascongne :

> Par plains, par vaus et par montaignes,
> Pommes, poires, noiz et chastaignes.

« Et Pierre de Brach, le quel estoit franc et naturel Gascon, escrivoit *Montagne;* et Pasquier, le quel estoit par contre vray et pur Parysien et courtizan, escrivoit *Montaigne*. De quoy ne m'estonné-je point; au contraire. Et mesme il me souvient que Pasquier me racontoyt n'a guère se pourmenant quant et moy ès bosquets des Champs Elysiens que Garasse, un sien ennemy en son vivant, n'escrivoit non plus que *Montagne* et *Raynier* pour *Régnier*, estant ainsy conséquent par son escripture avecque sa prononciation. D'où je concluds que toutes et quantes fois que ès noms de *Montaigne*, *Régnier*, *Regnard* la vraye et naturelle orthographie sera conservée et non muée, ainsy que d'*Espaignol* en *Espagnol*, par ainsy devront-ils estre prononcés tout de mesme que ils sont escrits, nonobstant par adventure opposition des Grecs et Latins,

« avec moi la consolante idée que je res-« teroi éternellement gravé dans votre « cœur. Ce petit présent, tout lugubre *qui* « *l'est*, vous fera souvenir du meilleur de « vos amis, portez-le en mémoire de moy, « à vous jusques à mon dernier soupir. « MARAT. »

Je demande laquelle de ces relations est exacte ? (Groningue.) D'ERLAR.

—

Hoche a-t-il été empoisonné? — Alphonse de Beauchamps, dans son *Histoire des guerres de la Vendée* (mais ce n'est point une autorité sérieuse), affirme, de la façon la plus positive, que Hoche mourut victime d'un empoisonnement. Il indique en quel lieu le poison fut versé, quelle fut la main qui l'offrit, quelle était sa nature. Des écrivains plus accrédités que celui que nous venons de nommer ont reproduit ces assertions, en partie du moins. On lit dans la *Biographie générale Didot* : « A la « nouvelle d'une fin aussi extraordinaire, « aussi prompte, il s'éleva un cri public « pour l'imputer au poison. L'autopsie « fut faite, et l'on observa des taches noi-« res dans l'estomac et dans les intestins. « Les partis se rejetèrent les uns aux au-« tres l'accusation d'un crime dont la « preuve devait rester insaisissable. » De son côté, la *Biographie universelle* s'exprime en ces termes : « La mort de Hoche « fut généralement attribuée au poison. « L'ouverture du cadavre fit découvrir les « traces d'une mort violente. » Il serait long et peu utile d'examiner quelles sont les assertions assez vagues des divers historiens de la Révolution. Ce qui offrirait bien plus d'intérêt, ce serait de publier, de discuter le procès-verbal d'autopsie, de soumettre enfin la question de la mort de Hoche à un examen sérieux, analogue à celui auquel M. Littré s'est livré au sujet de la fin d'Alexandre le Grand. Ce travail remarquable, inséré d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes*, a été réimprimé en 1864. (Lille.) V. A.

—

Cassandre et Olive, maîtresses de Ronsard. — Connaîtrait-on quelques renseignements sur la vie et la personne des Dames *Cassandre* et *Olive*, maîtresses de Ronsard et de J. du Bellay, dont il est fait mention dans *la Constance*, comédie de Larivey (t. VI, p. 230 de *l'Ancien Théâtre français*, de l'édition elzévirienne de Janet)? ULR.

—

Un livre de Scipion Dupleix. — La *Biblioth. histor. de la France* et toutes les grandes Biographies attribuent à Scipion Dupleix, l'historiographe, une *Généalogie de la Maison d'Estrades*, impr. à Bordeaux en 1655, in-4°. Ce livre, que M. Joannis Guigard n'a pas signalé dans son excellente *Biblioth. héraldique de la France*, doit être bien rare, car je l'ai vainement demandé aux dépôts publics et aux collections particulières. Quelqu'un pourrait-il m'en donner de bonnes nouvelles? T. DE L.

—

Où l'abbé Nollet a-t-il été enterré? — L'abbé Nollet, membre de l'Académie des Sciences, maître de physique des enfants de France, est mort aux Galeries du Louvre, le 24 avril 1770. Pourrait-on avoir quelques détails sur ses funérailles et connaître le lieu où il a été enterré? (Pimprez.) ALMALL.

—

Les Mémoires du général Ricard et de l'archichancelier Cambacérès. — Il y a plus de quarante-trois ans, H. Beyle (Stendhal) écrivait, le 5 août 1822 : « Les *Mé-« moires* du général Ricard seront les plus « intéressants de tous, après ceux de M. de « Talleyrand. Le général Ricard fut ami « de Napoléon, lorsque celui-ci n'était que « capitaine. Il est difficile d'avoir plus d'es-« prit que ce général » (*Correspondance*, t. I, p. 189). Je ne crois pas que ces *Mémoires*, bien faits pour piquer la curiosité, aient jamais paru. Seront-ils un jour livrés à la publicité? Le général Ricard n'a pas d'article dans la *Biographie générale*; à quelle époque est-il mort? Ne pas confondre avec un autre général du même nom, mais bien plus jeune, né en 1787, et à l'égard duquel le *Dictionnaire* de Vapereau donne des détails.

Puisqu'il est question de *Mémoires*, que sont devenus ceux de l'archichancelier Cambacérès? Chateaubriand les cite dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, au sujet de la catastrophe du duc d'Enghien. Ils doivent, à coup sûr, être précieux pour l'histoire. H. A.

—

Des laïques peuvent-ils être élus papes et cardinaux? — Toutes les questions relatives à la papauté ont un intérêt puissant en ce moment. Est-il vrai que le conclave pourrait élever au trône pontifical un laïque marié, qui recevrait à la fois les divers ordres (bien entendu qu'il se séparerait, sans retour, de sa femme, laquelle se ferait religieuse)? Est-il exact qu'un cardinal puisse n'être que sous-diacre à brevet et libre de se marier, dès qu'il le voudra, en rendant son chapeau? M. de Chateaubriand l'avance, à l'égard du cardinal Bernetti, secrétaire d'Etat sous Léon XII, en 1808 : « Bernetti croit à des révolutions, « et il va jusqu'à penser que, si sa vie est « longue, il y a des chances de voir la « chute temporelle de la papauté. » Ce cardinal est sans doute mort aujourd'hui, mais il paraît avoir su lire dans l'avenir. E. D.

Demande en dissolution d'un mariage protestant, par la femme devenue catholique. — Le procès de Jeanne Roubel contre son mari H. Roux, négociant, au bout de dix années de mariage et après la naissance de cinq enfants, fut plaidé le 25 juin 1774, au présidial de Nîmes. A des questions que j'ai fait adresser dans cette ville, relativement à ce procès, il avait été répondu par un *nescio* formel, lorsque j'ai trouvé, il y a un an, dans le catalogue du libraire Guillemot (quai des Augustins, 19), la mention de deux brochures concernant les sieur et dame Roux. La première est le *Mémoire à consulter pour Delle J. Roubel;* et la seconde une *Lettre d'un ami à un ami, à l'occasion du procès de la Delle Roubel contre le Sr Roux.* — Quand ma demande est parvenue à M. Guillemot, avec la célérité trop bien connue de la poste rurale, un amateur plus matinal que moi avait tiré quatre francs de son porte-monnaie et mis en poche les deux imprimés.

L'*Intermédiaire*, qui a été créé et mis au monde pour remédier à de semblables infortunes, aura bien la complaisance de signaler la mienne à ses abonnés et lecteurs, en leur demandant : 1° Si le soussigné, avec toutes garanties de droit et de fait, pourrait obtenir de leur heureux propriétaire que ces brochures lui fussent communiquées? — 2° Si l'on en connaît d'autres sur le même sujet? — 3° Si notamment on a imprimé le discours de M. Mazer, avocat du roi au présidial de Nîmes?

Je possède une copie contemporaine de ce discours, passablement emphatique, mais fort libéral et qui mérite d'être publié dans le cas où il serait inédit. En voici le commencement : — « Dans cet âge où « l'instinct de la nature invite à se repro- « duire et où l'on doit des enfants à l'État, « une citoyenne, qui avoit sucé avec le lait « les principes de la religion protestante, « reçoit un époux de la main de son père, « etc., etc.; » et la fin : — « Déjà le bruit « de cette contestation avoit retenti jus- « qu'aux rochers de Cévennes. L'alarme « étoit dans tous les cœurs : le négociant « avoit abandonné ses comptoirs, l'artiste « son atelier, l'artisan sa navette, le labou- « reur sa charrue! Citoyens, rassurez- « vous!..... La France n'oubliera jamais « que, dans un temps d'orage, vous avez « rassuré les colonnes de la monarchie « ébranlée; que votre courage et votre fidé- « lité ont placé sur le trône, que le fanatisme « lui disputait, Henri IV, le modèle des « rois, et sa glorieuse postérité; Henri IV « dont le nom excite la plus douce émotion « dans les cœurs de tous les Français! Du « fond de la tombe où sa cendre repose, « son ombre veille encore sur vos des- « tinées. » P.-L. M. Y.

—

L'auteur de l'« Apollineum Opus ». — J'ai sous les yeux un petit in-8° de 99 pp., ayant pour titre : *Apollinei operis carmina difficillima, redditi quibus priores numeri. Anno Reipublicæ* 1801; *Parisiis, apud Hocquart, Bibliopolam...* Je voudrais bien savoir quel en est l'auteur et quelle est cette première partie à laquelle le titre fait allusion. La dernière pièce de ce petit recueil est une ode *ad Bonapartem.* C. L.

—

Rapports des Conventionnels. — Existe-t-il un ouvrage dans lequel soient relatés, en entier ou par extraits, les rapports faits par les Conventionnels sur les missions qu'ils avaient remplies, soit aux armées, soit dans les départements?

(Clermont.) FRANCISQUE M.

—

Le « Dictionnaire littéraire de la langue française » de M. Boissonade. — M. Boissonade, un des maîtres de l'érudition française, un de ces savants bien rares qui ont su allier des connaissances immenses à l'atticisme le plus exquis et au goût le plus délicat, s'était occupé, pendant une grande partie de sa longue et laborieuse carrière, de la rédaction d'un *Dictionnaire littéraire et raisonné de la langue française*, à l'instar de celui de Johnson. M. Bertin de Vaux lui avait demandé ce travail, qui est aujourd'hui la propriété de MM. Didot. Quelques citations ont été données dans la publication si intéressante de M. Colincamp (*J. F. Boissonade, Critique littéraire sous le premier Empire*, 1863, t. II). Ce *Dictionnaire*, que le bel ouvrage de M. Littré ne rend point inutile, est-il pour toujours destiné à rester inconnu? Le zèle de MM. Didot n'est-il pas une garantie que les amis des bonnes et fortes études en jouiront un jour? S. V.

—

Mission scientifique de M. Dantier. — En 1857, après une première mission, dont les résultats sont consignés dans le t. VI des *Archives des Missions*, M. Alph. Dantier sollicita du ministre de l'instruction publique une nouvelle mission qui devait être spécialement dirigée vers l'exploration des bibliothèques de Melk, en Allemagne, et de Brescia et de St-Marc, en Italie. Pourrait-on me dire s'il fut donné suite à cette demande, et où je trouverais des renseignements sur ce point? L. C.

—

Goetz de Berlichingen. — On avait annoncé, il y a plusieurs années, la prochaine publication d'une traduction française des Mémoires de Goetz de Berlichingen, et il n'en a plus été question depuis. Je désirerais savoir : 1° si on a renoncé à cette publication; 2° si le Chevalier à la main de

fer a réellement laissé des mémoires, et si même il savait écrire. Z. A.

—

Parc Monceaux (?) — Sous l'ancien régime, pendant la Révolution, sous l'Empire, la Restauration et le gouvernement de Juillet, cette propriété a toujours été appelée *Parc Mouceaux*. Elle est désignée sous ce nom dans tous les actes publics ou privés qui y ont rapport. Quelqu'un pourrait-il indiquer par quel motif on a changé *MoUceaux* en *MoNceaux ?* N.

—

Aigre de cèdre. — Qu'était-ce au juste qu'une confiture ou boisson ainsi nommée, dont il est fréquemment question dans les écrivains de la première moitié du XVIIe siècle, entre autres Tallemant des Réaux? J. R.

—

Rôle du cheval dans l'alimentation publique. — Dans quels pays la viande du cheval est-elle utilisée dans l'alimentation ordinaire? Est-il vrai qu'il existe à Vienne (Autriche) une boucherie spéciale ne vendant que de la viande de cheval? Lefteri.

—

Origine du dindon. — Dans un article de M. Tamizey de Larroque sur les souvenirs de Jean Bouhier, président au parlement de Dijon (publié dans la *Revue critique d'hist. et de littér.*, t. I, p. 195, Paris, Franck), je lis ce qui suit :

.... « Un peu plus loin (p. 88), le gai conteur enlève aux jésuites un de leurs titres de gloire les plus populaires : Les bons Pères n'ont pas introduit en France le dindon...; car, en dépit de la tradition, le dindon fut apporté d'Artois à Dijon « pour la première fois, le 12 novembre « 1385, comme il paroît au feuillet 95 du « compte d'Annot-Arnaud, recepveur gé- « néral des finances du duc Philippe, qui « est à la chambre des comptes de Dijon. » Il est impossible de douter de cette assertion, le texte des *Comptes* ayant été vérifié, à la prière des éditeurs, par M. Garnier, le savant archiviste de la Côte-d'Or. »

Je ne doute pas de l'assertion, mais je demande des éclaircissements, la chose faisant plus de difficulté qu'elle n'en a l'air. Je voudrais avoir le texte exact des comptes d'Annot-Arnaud, et je le demande à M. Garnier, si cette note tombe sous ses yeux, et à M. T. de Larroque lui-même. Le *dindon* y est-il nommé en toutes lettres, et s'il est nommé, est-ce bien l'oiseau que l'on connaît aujourd'hui sous ce nom, le *Meleagris gallo-pavo* de Linné? La question vaut la peine d'être éclaircie. Le dindon est indigène dans l'Amérique du Nord. Il vit à l'état sauvage dans les immenses prairies qui bordent l'Ohio, le Mississipi et le Missouri; c'est un point établi par tous les voyageurs et qui ne saurait être contesté. Or, si de vrais dindons étaient présentés à la cour de Philippe le Hardi en 1385, il est évident qu'ils ne venaient pas d'Amérique. On aurait ainsi un exemple extrêmement rare, pour ne pas dire unique, d'oiseaux non émigrants, indigènes à la fois de l'ancien monde et du nouveau. C'est pourquoi j'ai des doutes, jusqu'à parfait éclaircissement, et je soupçonne quelque malentendu. F. B.

—

Andrea Mantegna. — Quelque amateur possède-t-il une lettre ou des lettres du grand peintre Andrea Mantegna (né 1440, mort 1506), n'ayant pas été publiées dans les recueils connus de Bottari, Gaye, Gualandi et D'Arco? Et si cette lettre ou ces lettres sont propres à révéler un trait de la physionomie morale du peintre ou à préciser la date de l'un de ses ouvrages, — ne fût-ce même qu'un dessin, — aurait-on la bienveillance de répondre à notre demande? Armand Baschet.

Réponses.

Etymologie du mot Calembour (I, 275; II, 22). — Ch. Nodier, dans son *Examen critique des Dictionnaires*, s'exprime ainsi, p. 88, au mot *Calembour :* « Mot nouveau, qu'il faudroit bien se garder d'admettre dans la langue si le mauvais genre d'esprit qu'il désigne pouvoit s'anéantir avec lui. M. Boiste le fait dériver de *calamajo burlare* (plaisanterie légère). — Ce que tout le monde ne sait pas, c'est qu'avant cette expression, le même jeu de paroles étoit déjà désigné par un autre : on l'appeloit *Montmaurisme*, du nom de Montmaur, dit Ménage, le seul lexicographe qui en ait fait mention. »

Permettez-moi de demander, après Génin (1), la signification du mot *Calembour*, dans ces vers de Victor Hugo (*Ruy-Blas*) :

Ce bois de *calembour* est exquis.....
Portez cette cassette en bois de *calembour*
A mon père, monsieur l'électeur de Neubourg.

« J'ai, dit Génin, la douleur de ne trouver le bois de calembour ni dans le Dict. de l'Académie, ni dans le Complément. Je ne puis croire que M. Hugo ait créé une nouvelle essence de bois, uniquement pour en fabriquer une cassette à l'Electeur de Neubourg. Vous me faites perdre là une

(1) Et après M. M.-D. (ci-dessus, 133). Mais cette question incidente était depuis longtemps dans notre portefeuille, attendant son tour. Voir plus loin (215) des réponses qui satisferont nos questionneurs et qui auraient instruit M. Génin lui-même. (*Réd.*)

aux républicains. En 1830, elle dirigea les élections qui ramenèrent à la Chambre les votants de l'adresse des 221 ; aux journées de juillet, elle existait encore, toujours présidée par M. Guizot, et comptant alors dans son comité Jules Bastide, Godefroy Cavaignac, Charles Thomas, Chevallon, Lanjuinais, Salverte, etc.

(Voir *Histoire des deux Restaurations*, par Achille de Vaulabelle, t. VII, p. 228 et suiv.) FRÉDÉRIC LOCK.

—

Le soufflet, injure grave (V, 167). — Jésus a été souffleté ou *buffié*, comme on disait au moyen âge. Et c'est après avoir reçu *un soufflet* qu'il a dit, avec une admirable douceur : « Si j'ai mal parlé, faites voir le mal que j'ai dit, mais si j'ai bien parlé pourquoi me frappez-vous? » (S. Jean, ch. XVIII, v. 23).

Or, comme on a tout rapporté, plus tard, à l'Evangile, *le soufflet* a été regardé comme l'outrage *par excellence*. D'ailleurs, le soufflet, en général, n'est pas une violence grave, comme un coup de poing ou comme un coup de bâton, c'est une insolence raffinée; ce n'est pas un abus de la force corporelle, c'est une marque de *mépris*.

On peut accepter d'être violenté; un fort de la halle aurait pu assommer d'un coup de poing Louis XIV ou Napoléon sans prouver aucune supériorité morale; tandis que le fait d'infliger une légère correction, qui n'est rien par elle-même, a semblé être une marque de dédain. Et comme cette insulte avait été faite au *Juste*, à Dieu, on l'a regardée comme la plus grave qui pût être faite.

Historiquement, je ne sache aucun texte qui fixe la date où le soufflet a passé pour l'outrage le plus sanglant, mais j'ai toujours cru que l'opinion sur laquelle je demande une explication provenait de la cause que j'ai exposée. Quant au soufflet avec le gant, il se rapporte à l'action de jeter le gant, ce qui était un défi à mort.

E. G. P.

— C'est sur la figure de l'homme que se manifestent ses sentiments les plus nobles et les plus bas, les émotions les plus douces et les plus violentes. La physionomie, on l'a dit depuis longtemps, est le fidèle miroir de l'âme; c'est la frappante image de notre personnalité. Frapper, insulter, outrager cette plus belle partie de notre être extérieur, plutôt que toute autre, a donc été regardé comme la plus sanglante injure.

J'ai cherché l'origine de ce mot; on ne peut guère raisonnablement le faire venir de souffle, souffler, soufflet, instrument du foyer. Je n'ai trouvé que l'arabe, le chaldéen, l'hébreu, *saphal*, *sephl*, rabaisser, rabattre, humilier, mépriser; *siphelot*, abaissement, humiliation, comme racine satisfaisante et rationnelle.

(Alençon.) C. E. D.

Trouvailles et Curiosités, etc.

La Révolution française jugée par un grand esprit. — Il existe une lettre de Mirabeau au comte de La Marck, dans laquelle on lit ces lignes :

« Vous vous exagérez infiniment les inconvénients de la Révolution pour la génération présente. Il n'y a pas eu d'exemple, dans les fastes du monde, d'un pareil bouleversement ni même d'une grande secousse politique à moins de frais; et si l'on voulait s'entendre et surtout gouverner, la révolution n'aurait de véritables martyrs qu'un très petit nombre de satrapes trop scandaleusement gorgés de jouissances exactrices et oppressives, et l'inévitable contrariété qu'éprouvent plusieurs milliers d'hommes, lorsqu'ils sont forcés de changer d'opinions et d'habitudes, de dissimuler leurs préjugés... De ces gens-là, ce n'est que dans les classes supérieures et par conséquent peu nombreuses de la société, et depuis quarante ans jusqu'à la fin de la carrière humaine, qu'il faut les chercher. Les classes populaires, les classes industrieuses sont en fermentation; la fermentation est si peu un malheur pour l'homme, que son premier besoin est d'être remué... Tous les liens de l'industrie et du commerce se relâcheront jusqu'à ce qu'ils puissent tomber entièrement, et les intarissables ressources de l'industrie humaine, abandonnées au seul régime de la liberté, ouvriront un ordre de choses dont nos yeux myopes n'aperçoivent pas même l'atmosphère, loin de la percer et de voir au travers.

« *N'accusez donc pas la Révolution*, mon cher comte, *n'accusez que les hommes qui jouent, pour le compte du gouvernement, cette grande partie...* »

Connaît-on beaucoup de pages aussi éloquentes, disons mieux, aussi élevées, aussi belles de vérité? — *Indocti discant, et amant meminisse periti!* S. D.

—

La Romance du « Lion amoureux. » — Pourquoi les éditeurs du *Lion amoureux* de Ponsard continuent-ils à ne point imprimer dans les nouvelles éditions posthumes de cette comédie *désormais classique*, la jolie romance qui se trouvait dans le manuscrit original de l'auteur, romance dont M. Jules Janin dans un feuilleton des *Débats*, consacré au *Lion amoureux*, avait raconté la suppression si regrettable?

« ... Malheureusement, disait le célèbre critique, Mlle Angélo, à qui le rôle de la Bretonne est confié, n'a jamais pu retenir

l'air que lui chantait Ponsard avec la voix la plus fausse de l'Empire. C'est pourquoi le poëte, en pleurant, a supprimé la douce élégie. »

Mais M. Janin l'avait recueillie, et ne la voyant plus dans la pièce imprimée, en avait fait part à ses lecteurs. C'est donc à lui que nous allons aujourd'hui l'emprunter pour la communiquer à nos amis de l'*Intermédiaire* et les faire juger, en connaissance de cause, de l'opportunité de la Question ci-dessus posée :

AIR DE : *La Pernette se lève.*

Anna prend la quenouille
Quand s'éveille l'oiseau,
Quand s'éveille et chante l'oiseau,
Sur l'herbe s'agenouille
En tournant son fuseau.

Pendant que vont les chèvres
Broutant le genêt vert,
Les sureaux et le genêt vert,
Un soupir sort des lèvres
D'Anna de Gorré-Ker.

Le village est en joie,
Chaque sentier est plein,
De Gorré-Ker jusqu'à Ké-Blin,
De tabliers de soie
Et de coiffes de lin.

Les filles vont par bande,
Par bande les garçons,
Le long des prés et des buissons ;
On n'entend sur la lande
Que rires et chansons.

Seule, en ce jour de fête,
Que fais-tu donc là-bas,
Anna, que fais-tu donc là-bas ?
Au Pardon qui s'apprête
Pourquoi ne viens-tu pas?

Nous sommes persuadé que cette douce cantilène, si charmante à la lecture, eût remporté un grand succès à la scène,

TRUTH.

—

L'ironie de M. Troplong. — M. le premier vice-président du Sénat a dit sur la tombe de M. Troplong : « J'entends ces conversations solides et pleines de charme, auxquelles se mêle une *ironie* fine et légèrement *railleuse.* » Je demande des explications : quelqu'un connaît-il une ironie qui ne soit pas railleuse? Pour moi, qui crois avec le *Dictionnaire de l'Académie*, qu'ironie est synonyme de raillerie, et même de raillerie fine, je ne puis que mettre sur le compte du trouble et de la douleur de M. Boudet (*a confuso scriptum et dolenti datum*), cette définition à la La Palisse de l'ironie de M. Troplong.

YEZIMAT.

—

Est-ce une distraction de M. Emile Ollivier ou... de son imprimeur? — Le *Petit Figaro* du 3 mars a servi à ses lecteurs un morceau de ce qu'il appelle le *livre-événement* de M. Emile Ollivier, LE 19 JANVIER. J'y trouve cette citation : « Charles-Quint disait du cardinal d'Ossat : *Pour déjouer la sagacité de d'Ossat, se taire ne suffit pas, il faut encore ne pas penser devant lui.* On pouvait dire ainsi de M. de Morny : la pénétration était sa qualité dominante, et il en avait conscience. *Lorsque vous causez avec quelqu'un*, dit-il un jour, *écoutez ce qu'il pense, non ce qu'il dit.* » Le cardinal d'Ossat étant né le 20 juillet 1537 (date fournie par un certificat de baptême, publié pour la première fois par M. l'abbé Canito, dans la *Revue des Sociétés savantes*), et Charles-Quint étant mort le 21 septembre 1558, sans avoir eu l'occasion de voir une seule fois le jeune d'Ossat, il eût été difficile, on en conviendra, que l'empereur vantât si spirituellement la merveilleuse sagacité du futur ambassadeur à Rome. Si à Charles-Quint on substitue le pape Sixte-Quint, à la bonne heure ! T. DE L.

—

« L'Intermédiaire » hollandais. — *L'Intermédiaire* hollandais, ce confrère dont vous vous êtes occupé plusieurs fois déjà dans les colonnes de votre recueil, a inauguré, le 1er janvier 1868, une nouvelle existence. *He Navorscher* (l'Investigateur) a paru dans un costume nouveau. Il a quitté cet habit oblong maladroit et incommode qui nous était à nous tous si familier. Il a adopté un vêtement à la mode, vêtement qui lui sied à merveille, et qui se rapproche de celui de *Notes and Queries*, et encore plus de celui du véritable *Intermédiaire.*

L'arrangement du texte a encore subi des changements. Les sept grandes divisions qui existaient depuis 1861, c'est-à-dire : 1, Histoire ; 2, Archéologie et Numismatique ; 3, Histoire littéraire ; 4, Histoire de l'art ; 5, Philologie ; 6, Généalogie et Science héraldique ; 7, Mélanges, ont été maintenues. Cependant, les questions et les notes d'une moindre importance seront dorénavant séparées des divisions proprement dites. Elles suivront ces divisions à la place que leur sujet indique et porteront un numéro pour faciliter les recherches.

De plus, chaque livraison (il y en aura douze par an) contiendra un article d'une plus grande étendue, sur un sujet historique ou autre, et signé par un de nos meilleurs littérateurs. Plusieurs lettrés connus se sont déjà engagés à fournir quelques-uns de ces articles, qui occuperont toujours la place d'honneur, la première colonne. Le prix, trouvé trop modique, a été élevé d'environ 2 francs.

H. TIEDEMAN.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869



— Sir! que Dieu jamais ne vous l'rende!
Un jour grand dépit vous aurez
D'avoir traîné par la grand'brande
L'joli corps qui tant vous aimoit.

Sir'! c'est pitié qu'à la malheure
Ai rougi l'gazon du chemin
Avec mon pauvre sang qui pleure
D'couler sans vous servir à ren.

O. D.

—

Le « Ça ira » (II, 678). — Cette chanson fut très chantée à Paris, le 14 juillet 1790, lors de la première confédération; aussi, en trouve-t-on le texte sur deux des nombreuses estampes représentant cette fête patriotique; sur l'une d'elles, éditée chez Basset, se trouvent, outre la chanson et le point de vue, deux portraits, ceux de Lafayette et de Bailly. — La prise de la Bastille, la Confédération et autres dates célèbres de notre Révolution, virent éclore après elles une foule d'*estampes-complaintes*, assez semblables à celles que nous voyons encore colporter de nos jours dans les foires et marchés des campagnes. La guillotine fait souvent brutalement tous les frais de ces exhibitions d'un art dont le foyer est à Epinal. D'autres enluminures du temps nous montrent les refrains patriotiques chantés autour d'un arbre de la liberté, rempli de cocardes et couronné du bonnet rouge; plus loin, c'est un soldat républicain qui, voulant unir deux arts, le chant et la danse, prend par la taille la chanteuse des rues, qui débite le « *Ça ira*, » et veut lui faire danser la *Carmagnole*. H. V.

—

Bossuet caricaturé et marié (II, 677, 757; III, 197). — J'aurais cru que le caractère de Bossuet était assez connu aujourd'hui pour qu'on ne parlât plus de son prétendu mariage. Mais puisqu'il n'en est pas ainsi, je citerai à M. H. T. une note de la *Biographie Didot*, art. St-Hyacinthe : « Un bruit qui acquit dans le temps quelque consistance le faisait naître de la liaison, d'autres disent du mariage secret de Bossuet avec Mlle de Mauléon. Pallissot ne dément pas ce bruit; mais Voltaire, dans son *Catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV*, le déclare complétement faux. Voici ce qu'en pense Grosley (dans ses *Mémoires*) : « Il n'a pas tenu à Bel-Air (surnom de St-Hyacinthe), qu'à la faveur de trois ou quatre noms d'emprunt qui masquent son véritable nom, il n'ait été regardé comme né du commerce du grand Bossuet avec Mlle Desvieux de Mauléon. Cette chimère, dont il se prévalait dans les pays étrangers, il l'avait bâtie sur les relations de sa mère avec M. Bossuet, neveu du grand Bossuet, qui, évêque de Troyes en 1718, lui avait continué les bontés dont l'honoraient MM. Bouthilier de Chavigny, ses prédécesseurs. » N. H.

Mentel ou Gutenberg? (III, 103) — M. Aug. Bernard a discuté en détail les droits attribués déjà depuis longtemps par quelques Strasbourgeois à Mentel (ou plutôt Mentelin), comme l'inventeur de l'imprimerie (*De l'origine et des débuts de l'impression en Europe*, Paris, 1853, t. II, p. 62 et suiv.). Le savant bibliographe combat, par des raisons qui semblent péremptoires, l'idée que Mentel aurait réalisé l'impression dès 1440 et que Gutenberg n'aurait été qu'un plagiaire et même qu'un spoliateur. « Ce système, ajoute M. Bernard, a contre lui les monuments et le « témoignage des contemporains; toutefois, comme il a en Allemagne de nombreux partisans, je crois qu'il convient « de le réfuter en règle, » et c'est ce qu'il fait en entrant à cet égard dans des développements qu'il suffit d'indiquer.

B. G.

— Pour trouver la réponse à cette question, l'on pourra consulter utilement les ouvrages sur l'imprimerie, indiqués dans le tome VI de la 5e édit. du *Manuel du Libraire*, sous les nos 31165 à 31203. Il faut y joindre maintenant la magnifique publication qui vient de paraître à Leipsick sous ce titre : *Collectio Weigeliana. — Die Anfænge der Druckerkunst in Bild und Schrift...* Leipsick, T. O. Weigel, 2 vol. in-4° avec 145 *fac-simile* et nomb. grav. s. bois impr. dans le texte.

Si dans cette question M. R. se préoccupe surtout de l'invention, il pourra consulter avec fruit l'ouvrage de M. J.-M.-H. Hammann : *Des arts graphiques destinés à multiplier par l'impression, considérés sous le double point de vue historique et pratique* (Genève et Paris, Cherbuliez, 1847, in-12). OL. BARBIER.

— Entre ces deux, un bon Hollandais serait bien disposé à croire et affirmer que *Laurent Coster* fut l'inventeur de l'imprimerie. C'est à ce titre que sa statue orne une des places de Harlem, sa ville natale. Voici ce qu'en dit une biographie des Pays-Bas :

Laurent Coster, habitant de Harlem, province de Hollande septentrionale, mort vers 1440, à l'âge de 70 ans, descendait des anciens comtes de Hollande par un enfant naturel. Son nom est, et demeurera à jamais célèbre dans les fastes de l'imprimerie, car il est prouvé qu'il en est l'inventeur. Laurent Coster, s'amusant un jour à tailler quelques caractères en bois de hêtre, il les rangea sur un papier, après les avoir trempés dans de l'encre. Ayant vu le succès de cette épreuve, il inventa une espèce d'encre plus épaisse et plus gluante que n'est celle dont on se sert pour écrire. Il grava ensuite des caractères sur des planches de bois, qui contenaient des discours entiers. On les conserve encore dans la maison de ville de Harlem, avec

un grand scandale et qui fut condamné au feu. Il avait été devancé par l'auteur de l'*Almanach nouveau de l'an passé, ou Almanach puce, où l'on annonce les choses déjà arrivées;* à Genève, et dans tous les pays où l'on imprime, (sans date), in-18. Ce petit volume, publié vers 1783, renferme des contes, des bons mots, et il débute par un calendrier où des rois, des savants, des écrivains illustres prennent la place des noms révérés par l'Église chrétienne. Voici ce qui concerne les neuf premiers jours de janvier: Charlemagne, Timoléon, Virgile, Théodose le Grand, Montagne, Xénophane, Christien Wolff, Yao, Albert Walstein. Les noms se suivent d'ailleurs sans aucune méthode; saint Louis est à côté du général athénien Brasidas; Bossuet coudoie le comédien Baron, Alcibiade vient immédiatement après William Penn. Les femmes sont en fort petit nombre dans cette nomenclature bigarrée; nous y rencontrons: Diane de Poitiers, la courtisane Léontium, Madame Deshoulières, Aspasie, Madame de Sévigné, Elisabeth, impératrice de Russie, Clémence Isaure.

Existe-t-il d'autres calendriers du même genre? Récemment nous avons eu celui de l'école positiviste, mais je voudrais diriger les recherches des investigateurs vers une période plus éloignée. T. G.

—

Le Testament de Cujas. — En lisant l'intéressante *Histoire des Imprimeurs et Libraires de Bourges, suivie d'une notice sur ses Bibliothèques*, par M. Hippolyte Boyer, archiviste. *Bourges. Jollet-Souchois*, in-8° de 76 p., 1854, — je remarque le passage qui suit:

« Dans son testament du 4 octobre 1590, Cujas, laissant une fille mineure, avait, parmi d'autres clauses, inséré les deux suivantes: « Que mes livres ne soient « vendus tous ensemble à un ou plusieurs, « mais un livre après l'autre, et prix fait, « selon ce qui est porté par l'inventaire « que j'en ai fait.

« Que l'on ne vende nul de mes livres « à Jésuites, et que l'on prenne garde à « ceux à qui l'on en vendra, qu'ils ne s'in- « terposent pour lesdits Jésuites. »

« Cette dernière recommandation, ajoute M. Boyer, était dictée par l'animosité que nourrissait contre la célèbre corporation ce professeur, qu'on a toujours soupçonné de pencher en secret vers les idées de Calvin. » (Page 65.)

Pourrait-on, aujourd'hui, nous faire savoir dans *l'Intermédiaire:*

1° Si le *testament olographe* original de l'illustre jurisconsulte existe encore actuellement dans quelque bibliothèque publique ou collection particulière, à Paris ou en province. 2° Où, — quand, — comment, — et par qui ce précieux document fut publié pour la première fois et intégralement? Ulric.

—

Dame Etiquette, d'où vient-elle? — Je lis dans un charmant passage de l'*Histoire du second Empire*, de Taxile Delord, p. 636: « L'Etiquette, cette déesse poin- « tilleuse et gênante, ne pouvait manquer « de saisir l'occasion d'un congrès (celui « de Paris en 1856) pour donner des preu- « ves de son mauvais caractère. Un poëte « épique aurait pu l'apercevoir traversant « les airs, son flambeau ou plutôt sa « torche à la main, et descendant chez le « grave et silencieux lord Cowley... L'Eti- « quette se rend ensuite chez le plénipo- « tentiaire turc, elle souffle à Mehemmed- « Djémil les mêmes scrupules... »

D'où nous vient dame Etiquette? D'où a-t-elle tiré son nom? S. D.

—

Catéchisme français..... à l'usage des écoles primaires, par La Chabeaussière. — Ce catéchisme, sur lequel Lakanal a fait un rapport au conseil des Cinq-Cents, et Barbé-Marbois au conseil des Anciens, a-t-il été réellement enseigné dans les écoles primaires? Et si oui, pendant combien de temps? P. d'A.

—

Monnaies de Henri V. — En 1831, les partisans du duc de Bordeaux firent frapper quelques monnaies à son effigie. Je possède, au millésime de 1831, la pièce de 5 fr. et la pièce de 1 fr., buste avec uniforme; au millésime de 1833, la pièce de 1/2 fr. buste nu. Le revers de ces trois pièces est écussonné comme celles de Charles X. Je désirerais savoir s'il a été frappé d'autres pièces. Dans un roman dont je ne puis me rappeler ni le titre, ni le nom de l'auteur, un jeune gentilhomme qui perd au jeu, paye en or, à l'effigie de Henri V. Est-ce une simple fantaisie du romancier, ou a-t-il été réellement émis quelques pièces en or? Z. A.

—

Famille des Essars-ts, ou ds? — Certain Pierre des *Essars* (*ts*, ou *ds?*) natif, ou bien ayant été domicilié à Vannes, s'est rendu à la Haye en Hollande entre l'an 1640 et 1660. Il s'est établi à la Haye, y a contracté un mariage, et est mort en 1690, laissant un fils, qui fut baptisé dans l'église protestante, dite *Klooster-kerk*, 21 mai 1648, et reçut le nom de Jean *Vannes*, dont il y a preuve certaine. On désirerait constater l'identité du susdit Pierre, savoir son vrai nom, et l'origine de sa famille.

(Amsterdam.) J. G. de G. J. Jr.

—

Marie Dorval. — Il y a quatre ans, un de nos coabonnés faisait appel aux lecteurs de *l'Intermédiaire*, pour obtenir des détails sur les créations de cette grande artiste (*Interm.*, t. II, p. 10). L'article était signé E.-C. (La Flèche). Or, l'année dernière a paru à la librairie Verbœckoven, un volume in-12 d'environ 500 pages, intitulé *Marie Dorval*, où la connaissance la plus exacte des moindres faits biographiques s'unit à l'admiration la plus passionnée et la plus communicative. Nous voudrions savoir s'il n'y aurait pas identité entre l'auteur anonyme de ce livre, dont toute la presse s'est occupée, et le signataire de la note que nous venons de rappeler. E. R.

—

Arago (François) a-t-il eu des collaborateurs? — Cette question m'a été adressée plusieurs fois sous une forme plus *raide* : « Quel est l'auteur des ouvrages de M. Arago? »

On sait que M. Barral a *publié*, c'est-à-dire mis en ordre et en lumière : L'*Astronomie populaire* et les *Œuvres complètes* du grand astronome. Mais ces savants ouvrages auraient-ils été *rédigés*, par des collaborateurs anonymes, sur les notes et projets laissés par Arago, dont la puissante imagination et les vastes connaissances restent indéniables, comme son patriotisme républicain et son désintéressement?

Un admirateur d'Arago, V. DE V.

—

Un chevalier... de la Légion d'honneur. — Que de *questions* j'aurais à faire sur certains points de l'*Histoire du second Empire* de M. Taxile Delord, ouvrage qui renferme d'ailleurs tant de *réponses* et lève tant de doutes! Je lis, p. 503, à propos de la croix d'honneur et de ce qu'elle est devenue: « Aujourd'hui, les hommes « de lettres se rassemblent pour juger la « conduite d'un de leurs confrères accusé « de certaines vilenies littéraires ; cet « homme sort plus que sali de l'enquête : « un mois après, il est chevalier de la Lé« gion d'honneur, et il étale son ruban « effronté dans tous les lieux publics... » Est-ce là un exemple en l'air ? Est-ce une allusion à quelque fait connu ? Peut-on me le dire, au moins dans le tuyau de l'oreille?

S. D.

—

« Histoire du Bourbonnais » et le nom de son auteur. — Dans l'*Histoire du Bourbonnais et des Bourbons*, par M. de Coiffier de Moret (Paris, 1816, 2 vol. in-8°), on lit à la page 11 de la préface, une note ainsi conçue : « Un chanoine de la collé« giale de Moulins a voulu faire cette his« toire (du Bourbonnais). Son manuscrit « qui existe encore, m'a été communiqué; « il commence par ces mots: *Après le dé« luge, etc.* Viennent ensuite des ré« flexions sur les enfants de Noé qui ont « pu peupler le Bourbonnais; puis la tra« duction du 7me livre des *Commentaires* « de César... » Où se trouve ce précieux manuscrit? Quel est le nom du doctissime chanoine? Le chapitre *après le déluge* et celui des enfants de Noé méritent incontestablement une reproduction. L'*Intermédiaire*, en signalant ce document unique, stimulera le zèle d'un chercheur intelligent et dévoué qui ne voudra pas les laisser inédits.

(Lyon.) V. DE V.

—

Les manuscrits originaux de Sauval. — Quel fut le sort des manuscrits dont les éditeurs des trois volumes qui portent le nom de Sauval se sont servis? En l'année 1785, ces manuscrits furent livrés aux enchères publiques, à Paris, lors de la vente d'Aguesseau. Voici le titre exact du Catalogue dans lequel ces manuscrits étaient signalés: *Catalogue des Livres imprimés et manuscrits de la Bibliothèque de feu M. d'Aguesseau, doyen du Conseil, commandeur des ordres du Roi, etc. Disposé par ordre des matières*; *avec une table des auteurs.* Paris, 1785, in-8° ; page 307. N° 4716 : L'HISTOIRE DE PARIS, PAR LE SIEUR SAUVAL, *en 9 portefeuilles. C'est le manuscrit qui a servi à l'impression de cet ouvrage. Il provient de la Bibliothèque de Cl. Bern. Rousseau, auditeur des Comptes, qui en fut l'Editeur.* Les neuf portefeuilles furent adjugés au prix très-modeste de 72 l. 5 s.

Née de La Rochelle, savant libraire, l'un des rédacteurs de ce Catalogue, n'a pas indiqué le format de ces neuf portefeuilles, qui devaient être assez épais, puisqu'ils renfermaient la majeure partie des matières comprises dans les trois volumes que nous connaissons. Les additions faites par les éditeurs, sont à vrai dire, considérables, et peuvent bien remplir près d'un quart de volume; la plus longue est celle du tome Ier, qui commence à la page 617 et finit à la page 728. Ces *cent onze pages* de texte sont marquées d'un astérisque à côté du chiffre de numérotage; et les éditeurs, qui en ont averti dans leur préface, déclarent avoir ajouté tout ce texte d'après leurs propres recherches. Il faut dire que ce n'est pas la seule addition qu'ils aient faite au manuscrit, dont ils ont complétement changé la rédaction originale.

Il est bon de savoir que l'ouvrage étendu que Sauval avait entrepris et qu'il a laissé inachevé, se composait d'une série de DISCOURS, au nombre de cent vingt-sept. Chacun de ces discours était consacré à un sujet spécial; l'auteur, tout en épuisant la matière y introduisait presque toujours de

longues digressions. Après avoir composé chacun de ses discours, il en faisait faire plusieurs copies, qu'il confiait, soit à des amis, soit à des savants connus, soit à des personnages illustres qui pouvaient le bien renseigner. On trouve, au tome III de l'imprimé (pages 58 à 87), un long discours sur les *Tontines, Loteries et Banque royale*, dédié à M. de Racan, morceau très-achevé, très-amusant, qu'on n'irait certes pas chercher à l'endroit où l'ont placé les éditeurs, et qui fait bien connaître la société au milieu de laquelle vivait l'auteur. De même un long discours sur l'histoire de Saint-Jacques de la Boucherie, encore inédit, est adressé à M. Pierre Petit, très-savant ingénieur qui a coopéré avec Gomboust à la publication du célèbre plan de Paris, portant le nom de ce dernier, et a rédigé la curieuse notice dont il est accompagné. P. Petit a renvoyé à Sauval son discours sur Saint-Jacques de la Boucherie, en y joignant une lettre qui contient de nombreuses observations critiques.

Les manuscrits de Sauval que je connais jusqu'à présent, sont au nombre de cinq, tous reliés et de différents formats. Entre ces manuscrits, un des plus curieux contient le texte de l'histoire des Palais, Hôtels et Maisons remarquables de Paris, texte bien différent du traité sur le même sujet qui forme le livre XIV et la majeure partie du deuxième volume du *Sauval* imprimé. On m'a signalé d'autres fragments sur le même sujet, qui se trouvent dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale. Tous ces détails me font désirer vivement de recevoir une réponse à cette question.

LE ROUX DE LINCY.

— •

Un ouvrage intitulé : « Caserne. » — N'a-t-il pas paru, il y a une trentaine d'années, un ouvrage ayant pour titre : *Caserne*? Quel en était l'auteur? Serait-il possible d'en trouver encore quelque exemplaire? Et à quel prix? VALLÉE.

—

« Les Epinards » d'Henri Monnier. — En quel format, à quelle date précise, dans quel recueil, et chez quel éditeur a été publiée, pour la première fois, la célèbre caricature aquarellée de M. HENRI MONNIER : « *Je n'aime pas les Epinards et j'en suis fort aise...* etc. » planche *célébrissime*, dont je ne connais à mon grand regret que la légende? ULRIC.

—

P. Lasne fut-il imprimeur ou libraire? — Le catalogue de la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Saint-Vincent du Mans porte la mention suivante : *Coutumes du païs et comté du Maine*, Le Mans, P. Lasne, 1529, in-16. Quelque possesseur de cette rarissime édition, que je n'ai encore pu rencontrer, pourrait-il me donner le nom de l'imprimeur, car je ne saurais, avec quelques auteurs manceaux, prendre Lasne pour un imprimeur; je le regarde seulement comme un libraire, mais je n'en ai pas la preuve, et je remercie d'avance celui qui pourra me la fournir? ANDRÉ PIERRE.

Réponses.

Autographes de Marie-Antoinette ou de l'abbé de Vermont (IV, 245.) — Quelques collections publiques ou particulières se croyant en possession d'autographes de la reine, ne se feraient-elles point illusion, pour une partie d'entre eux au moins, qui pourraient bien être de la main de l'abbé de Vermont? J'en fais juges les amateurs, auxquels je signale le passage suivant de la *Correspondance secrète*, datée de Versailles, 29 juin 1779 :

« Lorsque l'empereur est venu ici, l'abbé de Vermont lui a été présenté comme un homme d'esprit et plein de zèle pour sa sœur. Ce prince a fort goûté le lecteur, et depuis ce moment l'abbé est devenu l'agent ou le correspondant entre Vienne et Versailles. Les lettres de l'impératrice-mère et de l'empereur pour la reine lui ont été adressées, *et les réponses de la reine ont été écrites ou ont passé par lui.* » Suit l'histoire d'un commencement de disgrâce encourue par l'abbé à propos de deux lettres écrites à Marie-Thérèse et interceptées par l'entourage du duc d'Aiguillon.

(Auch.) H. VIENNE.

—

Mon cousin, couvrez-vous (V, 31). — La parenté des Lévis avec la sainte Vierge est-elle bien réelle? Je ne le déciderai pas; mais voici à l'appui un couplet d'une chanson composée au Canada après la célèbre victoire de Carillon, remportée par Montcalm sur Abercromby, le 8 juillet 1758. Le chevalier de Lévis commandait la droite des Français. Je crois cette chanson complétement inédite :

N'oublions pas Monsieur d' Lévis.
C'était, morgué! comme un' furie,
Aisément, cela se peut croire.
Dame! on n' manquit jamais d' valeur
Dans la famille de not' Seigneur.
Saquergué! comm' sans sa cousine j'étions flambés.
Ces doubles chiens, à coups d' pieds, à coups d' poings
Nous auraient cassé la gueule et la mâchoire.

L'air de cette chanson était : *Sur l'port*

« cette paroisse. La marraine, Marie-« Edme Dieu, épouse de Judocus Con-« vent, marchand fabricant d'étoffes, de-« meurant rue Saint-Sébastien, paroisse « Ste-Marguerite, cousine de l'enfant. »

Debucourt est mort à Belleville, le 23 sept. 1832, dans une maison qui lui appartenait. Les témoins de l'acte de décès, sont J.-P. Jazet, graveur, âgé de 44 ans, et J.-E. Chevrier, graveur, âgé de 39 ans.

Debucourt était un homme paisible et même un peu pusillanime; pendant la Révolution, il s'était retiré à Passy; il était dans des transes continuelles, il avait peur d'être dénoncé par ses voisins les sans-culottes, pour les gravures qu'il avait publiées. Le catalogue de son œuvre est encore à faire et serait bien utile.

FAUCHEUX.

—

La laiterie du Petit-Trianon (III, 133). — A propos de la baratte de Marie-Antoinette, et en attendant une réponse plus pertinente, qu'il soit permis de rappeler un souvenir, bien près de s'effacer de la mémoire des Rouennais, avec le goût de la crême de ce village de Sotteville, dont les *herbages* se sont métamorphosés en *gare de chemin de fer*. Il était de croyance publique à Rouen que, sur une demande royale, Sotteville avait expédié à Trianon des vaches d'élite, une pastourelle non moins choisie, et des graines d'herbes fourragères soigneusement recueillies; que plusieurs bateaux avaient même été chargés de terre végétale, et enfin que l'essai n'avait pas réussi.

(Evreux.) BL.

—

Un sermon burlesque (III, 137). — Je possède aussi, enfouie dans un recueil de pièces jansénistes manuscrites et imprimées, une copie du Sermon du Père de Tinchebray, prononcé le 22 juillet 1694. Aucun des recueils bibliographiques que j'ai consultés ne m'a fourni de renseignements sur ce sermon facétieux dont j'ai déjà vu diverses éditions figurer dans les catalogues de vente. Il est à supposer que l'auteur, qui s'est caché sous le pseudonyme du *P. Esprit de Tinchebray*, n'est pas encore dévoilé. Quant aux initiales J. H. D. L. F., elles désignent le copiste manceau, qui a formé le recueil de 1718.

A. B.

— Le sermon en question a été imprimé sans indication de lieu, ni de date, comme prononcé en 1694 (non 1684). M. Brunet, dans son excellent *Manuel du Libraire*, v° *Esprit*, attribue cet opuscule facétieux à Esprit Fléchier.

(Le Havre.) V. T.

—

Des couplets un peu osés (III, 138). — Il n'y a nulle incongruité dans l'air dont il s'agit; c'est celui sur lequel nos pères chantaient :

C'est la fête à Saint-Cloud,
Qu'on y vend de tout,
Turlu, turlurette.
C'est la fête à Saint-Cloud,
Qu'on y vend de tout,
Turlu, turlurou.

On n'est pas plus innocent! Ma littérature va jusqu'à connaître les paroles : *Arrête, arrête;* mais jamais elles ne m'étaient revenues à l'esprit quand j'ai entendu exécuter, sur un mirliton d'enfant, le couplet susdit. Une autre chanson de la même époque et sur le même sujet est :

La plus belle promenade
Est de Paris à Saint-Cloud.
Allons-y, mes camarades,
Nous y boirons du vin doux.

B. O.

— En 1831, aux Variétés, dans la parodie d'*Antony*, au moment où les chevaux s'emportent, une femme se mettait à la croisée et chantait :

Arrête! arrête, cocher!
Ma sœur a sa rob' pris' dans la portière, etc.

Voilà tout ce que j'en sais. Z. A.

—

Hareng saur (III, 139). — A première vue, le mot *saur*, appliqué à *hareng*, rappelle le mot allemand *sauer*, aigre, acide, surtout prononcé à l'allemande, avec modification de l'*r* final (*Kelre* pour prononcer *Keller*, *Mulre* pour *Muller*). — *Saur, sauret, soret*, couleur d'un brun jaunâtre; en italien, *sauro*, qui veut dire alezan, roux, roussâtre; vient probablement de l'allemand, qui peut-être le tirait de *siccare*. On nomme *saure*, les plumes roussâtres d'un oiseau de proie dans sa première année. La définition du mot doit donc se rapporter à la couleur plutôt qu'à la saveur. Si l'allemand est pour quelque chose dans la genèse du mot français, pourquoi a-t-on choisi un mot qui exprime une saveur, et la même acception se retrouve dans les mots allemands composés : oseille, choucroûte, etc.? C'est là une autre question, ou un autre aspect de la question. Dr J. F. P.

— *Saur, sor* et *soret*, est un vieux mot français qui signifie rouge foncé, rouge doré, rouge nuance du soleil. Aujourd'hui encore les Italiens disent *sauro* en parlant d'un cheval alezan brûlé. Faire *saurir* un hareng, c'est lui donner la couleur rouge en l'exposant à la fumée. Selon Ménage, *sor* est un mot de la langue des Goths, et il cite à l'appui de son opinion Adrianus Julius, qui dit dans son *Nomenclator* : « In Bataviâ, soretum, voce gothicâ, Galli id genus nuncupant; quod subrufus ad

atrum accidens color eâ linguâ *sorus* vocitetur. » M. D.

— *Saur*, et primitivement *sor*, *sore*, signifie d'un jaune d'or, d'un jaune tirant sur le brun. Le hareng seul a conservé de nos jours le privilége de cet adjectif, qui autrefois était d'un usage général. On disait un *sor ronci* (un cheval brun), un *sor cevalier* (un chevalier brun) : Quant une damè venir voit, — Un sor, un sor ronci seoit (*Lai du Trot*, p. 79). — Dejouste-lui la fille au sor Geri (*Raoul de Cambrai*, p. 251).

De *sor* est dérivé *sorer* ou *saurer*, donner une couleur brune, donner la couleur de fumée, faire sécher à la fumée. Comparer avec le haut-allemand, *soren*, sécher.

M. Ignorantus pourra consulter très utilement Chevalet, *Origine et formation de la langue française*, t. I, p. 454. Je me contente de reproduire ce qui suit :

Il y en a de deux manières;
L'un sor et l'autre est blanc.

(*Vie de saint Harenc, glorieulx martyr*, p. 64.)

Gothique, *sor*, roux brun, fauve, bis ; — tudesque, *salo* ; — danois, *sor* ; — anglais, *sorrel*. — Comp. avec les noms historiques de Lancelot le *Sore* et d'Agnès *Sorel*.

Donnant donnant. M. Ignorantus pourrait-il me dire de qui est ce vers que j'ai entendu attribuer à Victor Hugo, et qui sent son hareng d'une lieue :

De la vie il sortit comme un vieillard en sort.

Tirons l'échelle. F. T. Blaisois.

— Je lis dans le *Glossaire de la langue romane*, de Roquefort : « *Saure* : Instrument pour pêcher, sorte de filet.—*Saure* : terre inculte, pleine de genêts, de bruyères, etc. — *Saure* : jaune, couleur de paille.—*Chevaux saures*, de couleur jaune qui tire un peu sur le brun. — *Saurer*, *saulrir*, *saurir*, *saverir* : Roussir, sécher à la fumée, comme les harengs et les jambons, et non pas saler, quoi qu'en disent Borel, et sans doute, d'après lui, Lacombe. » Et, dans le *Supplément* du même ouvrage : « *Sore*, *soré* : jaune, doré, de couleur blonde. Cette épithète a été employée pour châtain clair. » — De son côté, l'argentier de la ville de Lille mentionne l'amende encourue, en 1406, par un poissonnier qui « avoit prins de une *souré* de poisson de mer plus de poisson que une esaiyelle de poisson. » Il est bon d'observer que les comptes de cette ville mentionnent souvent « les herengs quaqués ou enquaqués, les tonniels de quaque hiereng, ainsi que les pallens herens de vivelay, les herrens esbauwés, de relaye, ceux de rosne et de demy-rosne, et enfin, les herengs marqués de la patte d'Anvers. Parmi les harengs fournis aux bons moines de St-Bertin, nous remarquons ceux « de grande bouteille locastre d'oir » (1). N'oublions pas que l'on vendait alors, sur le marché de Lille, des beutequins, des bleffons, des troubles, des hacquars assez resamblans à saulmons, des reynvis, raynvis, des willos. — Quels noms portent-ils aujourd'hui ? De La Fons-Mélicocq.

— Du vieux germain *saur* ou du gothique *sor*, de couleur rousse et enfumée. Voir Dochez, Scheler, et les autres dictionnaires d'étymologies. Ne se dit que des harengs salés, séchés à la fumée, et ayant acquis, par ce procédé, la couleur rousse dont il s'agit. On ne pourrait l'appliquer aux autres poissons fumés qu'autant que cette opération leur donnerait le même aspect. On dit aussi d'un cheval de couleur jaune tirant sur le brun : c'est un cheval *saure*. Suivant plusieurs étymologistes, le mot *alezan* viendrait de *al' athan*, la fumée, et aurait la même signification.
(Reims.) A. M.

Poisson d'avril (III, 162). — J'ai traité cette question, le 31 mars 1860, dans l'*Indicateur*, aujourd'hui *Moniteur du Bas-Rhin*. Le *Dictionnaire* de Trévoux croit que *poisson* a été corrompu du mot *passion*, par allusion à la Passion de J.-C., lorsque les Juifs renvoyèrent le Sauveur d'un tribunal à l'autre et lui firent faire diverses courses par manière d'insulte et de dérision. Un auteur anonyme, dans le *Journal de Verdun*, d'avril 1749, prétend que ce dicton vient d'un prince de Lorraine, que Louis XIII fit garder à vue dans le château de Nancy et qui se sauva en traversant la Meurthe à la nage, le 1er avril. Dans le numéro de juillet du même journal, un autre anonyme réfute le précédent et dit que le duc François ne passa pas la Meurthe à la nage, mais sortit par une des portes de la ville, déguisé en paysan, portant une hotte pleine de fumier, de même que la princesse, et qu'il choisit le 1er avril 1655 pour tromper les Français. Il ajoute qu'une jeune paysanne des environs de Nancy, qui apportait le lait à la cour, reconnut la princesse, malgré son déguisement, et que l'ayant dit à des soldats de la garde, ils se figurèrent que cette fille voulait leur donner le *poisson d'avril*. Cette réfutation n'est pas une explication; d'ailleurs, l'*Histoire de l'emprisonnement de Charles IV*, par son conseiller Nicolas Dubois (Cologne, 1698), fait voyager François de Lorraine dès 1653. — Addison, dans son *Spectateur* (t. Ier, disc. xxxv), parle de la

(1) Furetière, au mot *hareng*, dit que, suivant le chapitre *Licet de feriis*, aux Décrétales, il est permis de pêcher le hareng les fêtes et dimanches.

coutume du 1er avril, mais sans l'expliquer; cependant il cite l'expression de *messages borgnes*, comme employée autour de lui pour signifier cette manière de faire des dupes. M. Rozan rapporte simplement les opinions de ses devanciers; il en publie toutefois une tirée du chapitre VII de la *Jeunesse de Pierrot*, par Alexandre Dumas (1854): Renardino, ministre du roi de Bohême, lui fait servir un turbot censé empoisonné par ordre de la reine, complice de Pierrot; ce turbot empoisonné est une invention de Renardino pour perdre l'ami Pierrot, « mais cette fable est restée célèbre dans le pays et s'y reproduit encore chaque année à pareil jour, sous le nom bien connu de *poisson d'avril.* » Si Alexandre Dumas n'a pas trouvé autre chose, qui trouvera mieux?
P. RISTELHUBER.

— Voici deux réponses qui ne me satisfont ni l'une ni l'autre: les uns disent que *poisson* est une corruption du mot *passion* et que nôtre usage du 1er avril rappelle les démarches inutiles que les Juifs firent faire à Jésus en le renvoyant de Pilate à Caïphe; d'autres prétendent qu'un prince de Lorraine, prisonnier de Louis XIII à Nancy, s'étant sauvé à la nage le 1er avril, cette évasion fit dire au peuple que le roi avait donné à garder « un poisson d'avril. »
(Vesoul.) TH. PASQUIER.

P. S.—Mes deux réponses étaient déjà sous enveloppe, quand j'en trouve, au *Petit Journal* du 31 mars, une troisième qui me paraît un peu plus vraisemblable : « Une opinion, fort accréditée, fait remonter l'origine du poisson d'avril au changement opéré sous Charles IX, quand l'année, qui jusqu'alors avait commencé le jour de Pâques, dut s'ouvrir le 1er janvier. Les étrennes du premier de l'an furent donc offertes trois mois plus tôt, et il ne resta dès lors pour l'ancien premier jour de l'an que des félicitations pures et simples, auxquelles les mauvais plaisants ajoutèrent des cadeaux ridicules ou des messages trompeurs. » TH. P.

— Le poisson d'avril est le *scombre*... pour ne pas l'appeler par son nom. Bonaventure des Périers, dans sa nouvelle 33, emploie ce terme de *poisson d'avril* avec le sens d'entremetteur. Le scombre ayant reçu ce nom parce que c'était dans le courant d'avril que l'on commençait à en trouver de frais sur les marchés, quelques personnes en auront cherché inutilement dès le premier du mois. Leur erreur et leurs courses inutiles auront fait rire et donné l'idée d'en envoyer chercher, dès le premier avril, à des servantes un peu neuves qu'on voulait mystifier. Puis, un changement dans la marche des bancs du poisson ou des pêches plus largement organisées ayant permis, il me semble, de manger du scombre frais toute l'année, on chercha un autre objet à la mystification plutôt que d'y renoncer. Voilà l'étymologie que j'essaye de proposer. O. D.

—

Portrait de Vauvenargues (III, 165). — Voir une note, p. 46 du t. XLIII, 2e édit. de la *Biographie univ.*, Michaud. V. DE V.

—

Philis de la Tour du Pin de la Charce (III, 166). — Un travail intéressant sur cette héroïne dauphinoise a été publié par M. Albert du Boys dans le *Bulletin de l'Acad. delphinale*, en 1865. Il a été fait un tirage à part de cet article. On doit en trouver encore chez Brun, libraire, rue du Plat, 13, à Lyon. A. DE G.

— Même indic. par M. B., qui ajoute : « S'adresser à M. Morin-Pons, de Lyon. »

—

Origine des fables et apologues (III, 167). — L'ouvrage le plus complet que je sache sur ce sujet est celui de Théodore Benfey, intitulé : *Pantschatantra*, cinq livres de fables, contes et récits indiens, trad. du sanscrit, avec des remarques et une introduction. 1re partie : introduction sur l'ouvrage indien primitif et sur les imitations dont il a été l'objet, sur ses sources et l'étendue de leur contenu. 2e partie: traductions et remarques (en allemand), Leipzig, 1859. — Le même savant continue ce genre de recherches dans un recueil périodique qu'il fait paraître à Gœttingue, depuis 1862, sous le titre d'*Orient et Occident.* F. B.

— M. A. Scribe (rue de Tournon, 2, à Paris), cousin-germain d'Eug. Scribe, a réuni des documents très importants sur ce sujet. H. I.

— L'ouvrage de M. Loiseleur-Deslongchamps, *Essai sur les fables indiennes et sur leur introduction en Europe* (Paris, 1838, in-8o), répond à la question, bien que dans des limites restreintes. La *Table* (dressée par Walckenaer) *des auteurs dans lesquels La Fontaine a puisé le sujet de ses fables*, table qui se trouve, entre autres, dans le La Fontaine compacte de Firmin Didot, 1840, serait aussi utile à cette étude; mais c'est une sèche nomenclature. O. D.

— Consulter les ouvrages de Walckenaer, 1822; A. C. M. Robert, 1825; Jauffret, 1825; Loiseleur - Deslongchamps, 1838; et Graesse, *Lehrbuch einer allgemeinen Literargeschichte*, Leipzig, 1837, in-8o, I, pp. 178 et suiv. 182, 637 et suiv. 793 et suiv. OL. B.

— M. G. Masson trouvera d'utiles renseignements dans un livre de l'abbé Guillon : *La Fontaine et tous les fabulistes, ou*

L. *Legrand* sculpsit. — 2° Incendie de la foire Saint-Germain. 1762. H. 0m 53c, l. 0m 75 c. — 3° Incendie de l'hôtel-Dieu, 1772. — 4° Vue du quai de Conti. — 5° Vue prise du quai de Billy. — 6° Vue du pont Notre-Dame. — 7° Vue prise du Pont-au-Double (Hôtel-Dieu). — 8° Vue prise du quai de la Tournelle. — 9° Vue du Pont-Neuf, en enfilade, après 1771. — 10° Vue prise des Grands Augustins.

E. G. P.

—

La naissance et la mort de Henri Sauval (V, 126). — M. Le Roux de Lincy demande des éclaircissements sur la naissance et la mort de Sauval. Après s'être adressé vainement aux « travailleurs assidus qui exploitent les anciennes archives de l'état civil, » notamment à M. Jal, il interroge les lecteurs de l'*Intermédiaire*. Voici la réponse de l'un d'eux.

L'auteur des *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris* est né dans cette ville, non pas en 1620 comme le prétend la biographie Michaud, mais en 1623. L'acte de baptême de Henri Sauval se trouve dans les registres de la paroisse Saint-Jacques de la Boucherie, conservés aux Archives de la ville de Paris. Il est ainsi conçu :

Du 5 *mars* 1623, *Henry, fils de Joachim Soval* (sic) *Md passementier et de Marie Quillet, sa femme, demeurant rue des escrivains. Parrain M. Henry Leblond Md linger. Marraine Catherine du Rubbe, femme de Pierre Soval, Md sellier.*

En ce qui concerne la date de la mort de Henri Sauval, la Biographie Michaud n'est pas plus exacte lorsqu'elle la fixe à l'année 1669. On lit dans les registres de la même paroisse, pour l'année 1676, la mention suivante :

Le dimanche vingt-deuxiesme jour de mars, a été inhumé au cimetière Henry Sauvalle, avocat en parlement, aagé de cinquante trois ans, décédé garson le jour précédent, rue des trois morts.

M. Le Roux de Lincy, dans sa *Question*, indique que Henri avait un frère aîné, mort avant lui, lequel exerça les fonctions de contrôleur des gabelles. Ce frère, baptisé à Saint-Jacques la Boucherie le 31 mars 1609, reçut le même prénom que son père *Joachim*, quoique son parrain s'appelât *Richard* (Poignan, md). Je trouve la mention de son décès, à la fois dans les registres de Saint-Merry, paroisse qu'il habitait, et dans ceux de Saint-Jacques la Boucherie, où : *le vendredi* 28 *du jour de décembre* 1640, *a été fait le service et convoy de deffunt noble homme M. Joachim Sauvalle, vivant advocat en Parlement, conseiller du Roi et controlleur général des rentes sur les gabelles de France.* Indépendamment de ce Joachim, Henri Sauval eut d'autres frères et sœurs que font connaître les mêmes registres de Saint-Jacques : MARIE (Ire), née le 25 août 1613; MARIE (IIe), 15 décembre 1615; ANNE, 5 février 1618; ANTHOINE, 17 décembre 1619; FRANÇOIS, 27 janvier 1625. Ces divers actes apprennent que le père de Henri Sauval qualifié tantôt *marchand passementier*, tantôt *Md mercier*, ou *Md bourgeois de Paris*, habita successivement *rue de la vieille-monnoye* (1609-1619), à *la pierre au laict* (1619-1623), *rue des escrivains* (1623), et *rue de la savonnerie* (1625). Un registre *contenant les noms des maîtres merciers de Paris*, conservé aux Archives de la ville de Paris, fait connaître la date de la réception de Joachim Sauval dans cette importante communauté : 6 février 1605. Il est indiqué dans ce document comme natif de Paris : ce qui m'a donné le désir, pour satisfaire en même temps ma curiosité et celle de M. Le Roux de Lincy, de rechercher la preuve de son origine.

Pour trouver les aïeux de Henri Sauval, il m'a fallu sortir de la paroisse Saint-Jacques la Boucherie, où les Sauval me faisaient complétement défaut à partir de 1609. Où les prendre? La note de M. Le Roux de Lincy, en m'indiquant comme ayant appartenu à cette famille une maison sise *rue de Bussy*, me conduisit, à tout hasard, du côté de Saint-Sulpice, et c'est en effet dans cette paroisse, que j'ai pu découvrir le berceau des Sauval. Voici le résultat de mes recherches :

— 1568, 14 janvier, mariage de Crespin Sauvalle et de Avoye Lafitte.

— 1576, 15 juillet, naissance de Joachim, fils des susdits.

— 1579, 22 avril, naissance de Pierre, *id.*

— 1601, mariage dudit Pierre Sauval et de Catherine du Rubbe.

Les actes de Saint-Sulpice, pour cette période, sont d'un laconisme tel qu'il m'eût été impossible de rattacher ces Sauval primitifs à ceux de Saint-Jacques la Boucherie, si l'acte de baptême de Henri Sauval ne m'avait fourni un point de repère. En voyant qu'il eut pour marraine cette même *Catherine du Rubbe, femme de Pierre Sauval, Md sellier*, toute obscurité disparaît, et l'on doit en conclure que Crespin Sauvalle eut deux fils au moins : l'un, Joachim, qui sortit de la paroisse de Saint-Sulpice, l'autre, Pierre, oncle par conséquent de Henri Sauval, qui continua à l'habiter. — Quant à la profession de l'auteur commun Crespin Sauval, les registres ne l'indiquent point.

Tels sont les renseignements *certains* que je suis heureux de pouvoir donner à M. Le Roux de Lincy.... et aussi à M. Jal qui, lui, écrivait avec tant d'amertume le 15 juin 1861 : « *Je n'ai rien sur Henri Sauval; je l'ai cherché beaucoup, et partout, sans l'apercevoir.* »

C'est qu'il en est un peu du Paris mort comme du Paris vivant! N'arrive-t-il pas chaque jour, à ceux-là même qui sont doués de la meilleure vue, d'être coudoyés sans cesse dans la foule par des gens qu'ils n'aperçoivent point? Ou plutôt, après avoir fait, dans cet immense champ des anciennes paroisses de Paris, l'ample moisson que chacun connaît, M. Jal, bon prince, n'aurait-il pas voulu simplement laisser à d'autres le droit et le plaisir de glaner après lui quelques bons épis?

G. Saint-Joanny.

—

Une métaphore de Victor Hugo (V, 134). — Bien avant Saint-Amand, Guillaume de Saluste, sieur du Bartas, avait dit (*le quatriesme jour de la Sepmaine*, p. 161 de l'édition de ses *Œuvres complètes*, 1611, in-f°) :

Je sçay bien que les *cloux* qui brillent dans les [cieux...

T de L.

—

Huguenot, Parpaillot (V, 172). — Voici ce que nous lisons dans Llorente, *Histoire de l'inquisition* (traduction, t. II, p. 389) : « Le 17 juin 1565 (qui était le dimanche de la Trinité) on célébra à Tolède un nouvel auto-da-fé de quarante-cinq personnes; il y en eut onze qui furent brûlées et on en condamna trente-quatre à des pénitences. Parmi les premières, on comptait des luthériens, mais un plus grand nombre de judaïsants. On y vit des réconciliés de toutes les classes, des luthériens, des judaïsants, des mahométans, des défenseurs de la fornication, des bigames, des blasphémateurs, et des nécromanciens. Parmi ceux qu'on désignait comme protestants, les uns étaient connus sous le nom de *luthériens*, d'autres sous celui de *fidèles*; il y en avait une troisième espèce qu'on appelait *Huguenaos*, depuis *Huguenots*. Je crois que ce dernier nom a été d'abord donné dans le Béarn aux calvinistes qui y étaient venus de *Haguenau* en Alsace, et que du nom de cette ville sont dérivés ceux de *Haguenot* et *Huguenot* ». Voilà une étymologie qui vaut au moins celle de M. Palma (V, 139), qui prétend que *hu* est la contraction de l'allemand *uhu*, hibou; car si cela était vrai, on aurait *Houguenot*.

P. Ristelhuber.

— Me permettra-t-on de renvoyer sans façon les lecteurs de l'*Intermédiaire*, pour le premier de ces mots, à mon *Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond* (1867, pages 79 et 80); pour le second, à mon édition des *Mémoires de Bertrand de Vignolles* (1869, page 59)? Je sais bien qu'il ne faut jamais se citer, mais *en famille!* T. de L.

— Voici ce que dit Pierre de la Place sur l'origine du mot huguenot; et comme ce magistrat-historien, né vers 1520 et mort en 1572, a pris part aux événements politiques du XVI[e] siècle, avant d'en être la malheureuse victime, il nous paraît mériter plus de confiance sur l'origine du mot *huguenot*, que tout autre historien ou commentateur qui n'a pas vécu, comme lui, dans ce siècle et au milieu de ses effroyables événements. « Entre ceux de ceste entreprise y en avoit, dit-il, plusieurs retenans la doctrine appelée nouvelle, lesquels on appelait *huguenauds*. Ce nom ayant premièrement commencé, peu de jours auparavant (mars 1560), dans la ville de Tours, à cause de la porte du roy Huguon, qui est l'une des portes de la dicte ville, auprès de laquelle ceux de la dicte religion avoient accoustumé se retirer pour faire leurs prières; à l'occasion de quoy le peuple les appela *huguenauds*, qui fut incontinent receu par ceux qui suivoient la cour, et depuis publié partout. » (*Commentaires de l'estat de la Religion*, livre II, etc.) J. T.-L.

— « On donne de ce mot plusieurs étymologies. Les uns le font dériver d'un certain Besançon Hugues, chef d'un parti religieux et politique à Genève; les autres de l'allemand... » etc. *Diction. univ. d'hist. et de géographie*, de feu N. Bouillet.

— Pasquier prétend que ce nom est demeuré « à ceux de la religion réformée » parce que « au siége de Clérac (aujourd'hui Clairac), ils firent une sortie, couverts de chemises blanches, en un temps où l'on voyait beaucoup de *papillons*, que les Gascons appellent *parpaillols*. »

Borel dit, d'autre part, avec beaucoup plus de raison, je crois, que c'est « à cause qu'ils couroient au danger sans crainte, et alloient chercher leur mort, comme font les papillons qui se vont brûler à la chandelle. » Ce fait est admis, je pense, sans conteste. Quant à l'étymologie du mot en lui-même, il est probable que *Parpaillot*, doit venir directement de l'italien *parpaglione*, papillon, conservé dans le français du XVI[e] siècle : *Parpaillon* (même sens) : « Gargantua..... couroit voluntiers après *les parpaillons*, desquels son père tenoit l'empire. » (Rabelais, *Gargantua*, liv. I, chap. xi.)

Cette vieille forme française de Papillon se retrouve aujourd'hui reproduite, dans presque tous les termes congénères usités dans les divers patois du territoire.

Parpillon, se dit en Berry : « Jeannie qui est preste comme un *parpillon.* » (George Sand, *François le Champi*). Et aussi dans le canton de Genève (*Glossaire Genevois* de Humbert), où cette locution a été importée par l'immense émigration de la France protestante, au XVII[e] siècle.

En Franche-Comté, en Auvergne, on dit *Parpilio ;* en Languedoc et en Gascogne *Parpailhol ;* en Provence, *Parpaihoun ;* en Dauphiné, *Parpaillou.* Ces différentes orthographes d'un même mot sont toutes, il me semble, aussi proches parentes que possible de celle du français *Parpaillot.*

Ce vieux sobriquet s'est aussi conservé en Berry, jusqu'à nos jours. On l'emploie encore aujourd'hui, dans son sens historique, dans les diverses localités où il subsiste toujours, parmi les habitants, un reste d'antagonisme entre les deux communions chrétiennes : à Sancerre, à Bourges, à Asnières. Dans ce dernier village, les protestants répondent aux catholiques, qui les apostrophent du nom de *Parpaillots*, en les appelant des *Roumains.* ULRIC.

—

Quelques vers à contrôler (V, 146). — Je ne connais pas le *Siége de Paris*, de M. d'Arlincourt, mais voici ce qu'en dit M. G. Héquet, dans la Biographie Didot : « ... une tragédie en cinq actes, le *Siége de Paris*, qui fut jouée en 1827 au Théâtre-Français, et qui fit plus de bruit peut-être que tous ses romans. Il s'y trouvait des vers inouïs, et qui sont restés dans la mémoire de tout le monde. — On m'appelle à régner. — Mon père, en ma prison seul à manger m'apporte. — J'habite la montagne, et j'aime à la vallée. — La joie du parterre fut telle qu'on n'osa pas risquer une seconde représentation. » On voit que les citations de M. Héquet ne sont pas tout à fait conformes à celle de M. Louis Duluat. Quant au « vieillard en sort » attribué à M. Ad. Dumas, on ajoutait que c'était un *lapsus calami* promptement signalé et corrigé. O. D.

— Les vers attribués au vicomte d'Arlincourt, le célèbre auteur du *Solitaire*, paraissent avoir effectivement existé ; ils sont du moins restés dans la tradition, et formaient le plus bel ornement de sa tragédie, le *Siége de Paris*, qui eut un succès de fou rire. Cette pièce, je crois, n'a jamais été imprimée, et je me rappelle parfaitement que, quelques jours après la représentation, un journal avait fait le relevé de tous les vers à calembourgs qu'elle contenait, au nombre de 12 ou 15. Parmi ces vers, ma mémoire a retenu ceux-ci :

Mon père, en ma prison, seul *à manger m'apporte.*

J'habite à la montagne et j'aime *à la vallée.*

Pour prouver son amour, il *m'appelle à régner.*

Voilà ces chevaliers que l'on nomme *les preux.*

Pour chasser de ces murs les farouches Normands,
Le roi Charles s'avance *avec vingt mille Francs.*

Au surplus, les vers à coq à l'âne ne sont pas rares dans la muse tragique : ainsi, dans une tragédie de *Romulus*, le confident de Rémus s'écriait :

O Rémus, dominez sur ces remparts naissants.

Z. A.

—

Véritable orthographe du nom de Benserade. Prend-il un seul s ou deux ss ? (V, 148). — Je possède un autographe de cet écrivain, dans lequel sa signature n'a qu'un seul *s;* ce qui ne prouve pas qu'il n'en ait jamais mis deux, car, de son temps, et surtout au commencement de son siècle, l'orthographe des noms n'était pas absolument fixée. Tout le monde sait que Malherbe avait successivement signé *Maleherbe*, *Malherble*, *Malerbe*, *Malherbe*, *de Malherbe.* Il écrivait *Peresq*, *Peyresq*, *Perez*, *Peiretz*, *Peyres*, le nom de son ami particulier *Peiresc.* Madame de Maintenon a signé son nom d'*Aubigny* et d'*Aubigné.* M. de Coulanges avait signé *Colange* et *Collanges*, avant de signer *Coulanges.* Isar signait indifféremment *Isar* ou *Issar.* Je n'ai point vu de signature *Sévigny*, mais on a bien souvent appelé ainsi Madame de Sévigné.

Dans le titre du Théâtre de Benserade, publié par lui-même en 1636-42, le nom de l'auteur est écrit par un seul *s* ; mais l'édition de ses *Œuvres*, publiée sept ans après sa mort, par de Sercy, met un *s* de plus.

Ménage dit, en effet, que Benserade avait *une assez jolie maison à Gentilly*, et qu'au *dessus de la porte il avoit fait mettre des armes qu'il s'étoit données, avec une couronne de comte.* C'est de cette résidence qu'il a dit :

Possesseur d'un terrain de petite étendue,
Je partage un ruisseau qui laisse aller ma vue
En des lieux où pour moi l'on a quelques égards.
Et si tout n'est à moi, tout est à mes regards!

Dans ma jeunesse, j'ai cherché à Gentilly la maison de Benserade, et n'en ai pas trouvé trace. La seule des inscriptions en vers dont il l'avait remplie, qui ait été conservée, est celle qui figurait à l'entrée :

Adieu, fortune, honneurs; adieu, vous et les vôtres,
Je viens ici vous oublier.
Adieu toi-même, Amour, bien plus que tous les autres,
Difficile à congédier.

Le ruisseau dont il a parlé dans la première pièce que je viens de rappeler est la petite rivière de Bièvre, qui répandait une fraîcheur toute charmante dans la végétation environnante. Les prairies de Gentilly, par delà la barrière d'Italie qui ferme le faubourg Saint-Marceau, étaient d'une richesse botanique et entomologique incomparable, il y a quarante à cinquante ans, et fort hantées par les curieux d'his-

toire naturelle. Aujourd'hui, elles ont été défrichées.

Jadis, elles étaient un lieu de promenade et de repos pour les gens de lettres. M. Prosper Blanchemain sait mieux que personne que son ami Ronsard y allait méditer l'épisode du navire de sa *Franciade*, avec Nicolas Ellain, Belleau, Uttenhove et Jacques Grevin. On lit dans les *Sonnets de Nicolas Ellain* Parisien, publiés en 1561, à Paris, et réimprimés en 1861, par Sernnas et Genty, chez Poullet-Malassis, libraire instruit et artiste, qui a malheureusement quitté Paris, une pièce qui le prouve :

Or, viens, Grevin, viens à mon Saint-Marceau
Avec Ronsard, Uttenhove et Belleau,
Pour nous venger d'une saison si dure.

Là, les matins, nous aurons le murmure
Du doux zéphir qui, durant le séjour,
Nous vengera de la chaleur du jour
Qui nous seroit à supporter trop dure.

Puis, nous irons, Grevin, par adventure,
A Gentilly, pour disner à l'entour
De la fontaine, et estant de retour
Nous soupperons dessous quelque verdure.

. . . .

Tu pourras là, si tu veux, aisément,
Arboriser, et là commodément
Ronsard pourra charpenter son navire.

Feuillet de Conches.

—

Cornes (V, 148). — Je ne crois pas qu'en effet les Grecs et les Romains aient jamais employé l'emblème des cornes pour désigner l'accident d'Amphitryon et d'Agamemnon, de César et de Pompée, de Crassus et de Cassius; comme non plus, ils n'ont imaginé de donner, à ces illustres époux, le nom de l'oiseau usurpateur qui pond au nid d'autrui: ils le gardaient, les Romains du moins, pour le séducteur. Cæsar-Cuculus, d'accord ; mais c'est qu'alors on ne le considérait plus comme le mari de la bonne-amie de Clodius; mais à son tour comme le bon ami de Mutia (Mad. Pompée), de Licinia Tertulla (Mad. Crassus), de Tertia Junia (Mad. Cassius et Mlle Brutus; il est peu probable pourtant que ce soit ce grief qui ait armé la main des deux chefs de la conspiration.)

Comment ce nom d'oiseau est-il passé des galants aux maris? Ne serait-ce pas par le même chemin que les cornes, jadis attribut de Priape et des satyres, se seraient trouvées tout à coup sur le front de leurs victimes? En tout cas, si cette plaisanterie cornue ne remonte pas aux Grecs et aux Romains, elle est toujours fort ancienne, puisqu'on la rencontre en pleine floraison dans les romans de la Table-Ronde, à propos de la Cornouaille et de son infortuné monarque, le roi Marc, mari de la belle Yseult. S'il est vrai que l'on trouve, dans ce cycle de la Table-Ronde, des souvenirs importants de la religion druidique, il n'est pas impossible qu'il s'y mêle d'autres idées et traditions purement celtiques, et que cette singulière attribution de cornes aux maris trompés ne remonte aux temps des Brennus et même de Hu-Gadaru.

O.-D.

—

Mot attribué au peintre David (V, 148). — Mercier, dans son *Nouveau Paris*, chap. XLV, cite le mot de David : « On « pourrait tirer à mitraille sur les artistes, « sans craindre de tuer un seul patriote, » non pas comme l'ayant entendu lui-même, mais comme ayant été prononcé publiquement, à l'assemblée de la section du Louvre. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. XI, p. 129, rapporte ce mot comme authentique.

Ce mot, si monstrueux qu'il paraisse, n'a rien que de conforme à ce que nous savons des sentiments et du langage ordinaires de David; et si jamais je publie les précieux documents que j'ai réunis sur sa vie révolutionnaire, tout le monde sera de cet avis.

Des artistes ceux qu'il détestait le plus étaient les académiciens. « Je connus dans « toute sa turpitude l'esprit de l'animal « qu'on nomme *académicien*, » dit-il dans son *Discours à la Convention sur la nécessité de supprimer les académies;* Séance du 8 août 1793. On connaît aussi sa curieuse lettre à l'Académie qui le priait (4 mai 1793) de venir professer à son tour :

« Je fus autrefois de l'Académie,
« David
« député à la Convention nationale. »

Elle est rapportée dans les *Archives de l'Art français*, publiées sous la direction de M. de Chennevières, T. I, p. 192.

(Alençon.) L. de La Sicotière.

—

Origine de l'hôtel Carnavalet (V, 148). — Le Breton François de *Kernovenoy*, que les Parisiens nommèrent *Carnavalet*, avait été premier écuyer de Henri II et gouverneur de Henri III. Ce prince, n'étant que duc d'Anjou, le fit chef de son conseil, surintendant de sa maison, et lieutenant de sa compagnie de gendarmes. Plus tard, il lui conféra les gouvernements de l'Anjou, du Bourbonnais et du Forez. M. P. Levot, dont l'article dans la Biog. Didot me fournit ces détails, ne dit rien de ses talents comme écuyer; mais Brantôme en parle si avantageusement sous ce rapport que j'ai parfois pensé que Carnavalet pouvait bien être l'original du Gymnaste de Rabelais. Quant à l'hôtel Carnavalet, voilà ce qu'en dit M. Levot..... « On a attribué à Carnavalet la construction de l'hôtel qui porte son nom..... Ce n'est

p. 116), raconte la *prophétie de Cazotte*, et, afin de prouver l'authenticité de son récit, il a soin de le faire précéder de la phrase suivante : « Or, vers ce temps, une scène eut lieu, qu'il faudrait passer sous silence, si des témoins graves ne l'avaient solennellement attestée. » (Louis Blanc ne cite qu'un seul témoin, qui est Laharpe.) La *Biographie des Contemporains*, par Rabbe, Boisgelin et Sainte-Preuve (1836, t. III, art. *Laharpe*, p. 85), contient un passage qui démontre que la prophétie de Cazotte n'était que *supposée;* le voici : « On lui permit (à Laharpe) de revenir à Corbeil où, dit-on, il rédigea la fameuse prophétie de l'illuminé Cazotte. Il y raconte que plusieurs hommes de lettres dînant ensemble chez un grand seigneur en 1788, Cazotte, l'un des convives, prédit à Condorcet qu'il s'empoisonnerait pour échapper à l'échafaud; à Chamfort, qu'il se couperait les veines par vingt-deux coups de rasoirs et ne mourrait que quelques jours après; à Bailly, à Nicolaï et à Malesherbes, qu'ils périraient sur l'échafaud, et à Laharpe, qu'il mourrait en *bon chrétien*. M. Beuchot, qui a vérifié le manuscrit de cette pièce, dit (*Journal de la Librairie*, 1817, p. 82) que Laharpe y avait ajouté de sa main ces mots : *Cette prophétie n'était que supposée.* » Un des correspondants de l'*Intermédiaire* ne pourrait-il pas nous donner l'analyse du journal précité? (Castres.) SEDALHIAT.

—

Conducteurs des ambassadeurs. — J'ai le plus grand désir de connaître quels ont été, depuis Louis XII jusqu'à Louis XIV, les conducteurs des ambassadeurs à la cour. Les noms de M. de Moret, sous François Ier; de Gondi, sous la reine-mère (Catherine) et sous Henri III; de M. de Bonneuil, sous Louis XIII, me sont familiers; mais quels sont les autres? Et surtout, où trouver la date précise de leur entrée en charge? C'est une recherche intéressante à faire et dont on solliciterait vainement l'information dans le cabinet du grand introducteur et des introducteurs actuellement en charge auprès de Sa Majesté, le document n'existant pas.

ARMAND BASCHET.

—

Cérémonial à la cour. — La demande suivante pourrait être prise en considération par le curieux, bienveillant et bien renseigné, qui me ferait l'honneur d'une réponse à la précédente. Existe-t-il quelques *plaquettes* demeurées inconnues à Th. Godefroy, et par conséquent non reproduites dans les Recueils de *Cérémoniaux*, qui aient trait aux pratiques générales ou particulières du *Cérémonial* et de l'*Etiquette* de la cour, principalement avant Louis XIV (car, sous le *grand règne*, les Sainctot ont pris soin de nous donner tout à connaître)? A. B.

—

Omnibus à vapeur. — Dernièrement les journaux parisiens mentionnaient, comme une nouveauté, le fonctionnement d'*Omnibus à vapeur* sur le quai d'Orsay, à Paris, et sur ceux de la ville de Nantes. D'après un recueil scientifique, cette découverte serait due à M. l'ingénieur Dietz père, qui, avant 1840, avait déjà construit plusieurs systèmes de remorqueurs à vapeur sur routes ordinaires, qui ont marché avec le plus grand succès à Paris, à Bordeaux et à Bruxelles, et dont l'Académie des sciences, ainsi que plusieurs sociétés savantes, ont fait un rapport très favorable. — Est-ce bien là réellement le premier essai de ce genre qui ait été fait, soit en France, soit en Angleterre? N'y en a-t-il pas eu antérieurement à 1840? G. PICARD.

—

Médaille de Copley. — M. Chasles, membre de l'Institut, a obtenu en 1865, de la Société royale de Londres, la *médaille de Copley*, pour ses belles découvertes en géométrie. C'est une distinction très rare et qui ne s'accorde qu'aux savants de premier ordre. J'ai cherché vainement dans les dictionnaires biographiques le nom du fondateur de cette médaille. Quelqu'un pourrait-il me donner quelques renseignements sur Copley? E. P.

—

Petrus Phœnix. — On désirerait quelques renseignements généalogiques sur Petrus Phœnix, éditeur d'une traduction latine d'Hérodote, publiée en 1510 à Paris. Voy. *Herod.*, ed. Borhook, prof., p. 75. (New-York.) P. W. S.

—

Une dissertation du marquis de Sévigné. — On a du marquis Charles de Sévigné un mémoire fait par lui, pendant son séjour en Bretagne, sur un passage d'Horace, qu'il comprenait autrement que son contemporain, l'érudit Dacier, et dont la véritable interprétation a été fournie plus tard par le grammairien Dumarsais. Ce passage litigieux est le vers de l'épître aux Pisons : *Difficile est proprie communia dicere.* — En quelle année, dans quelle ville et sous quel titre la dissertation du marquis de Sévigné a-t-elle été publiée?
(Laon.) EUG. PAR....LT.

—

La République une et in-visible. — Je lis dans l'*Intermédiaire* (III, 150), à propos des coquilles fameuses : « Une coquille moins innocente peut-être est celle « qui fit retrancher à un imprimeur une « syllabe à la République une et *invisible*, » « et qui fut cause que la République indi-

français, imprimé à Paris, chez Mame, en 1812, dont j'ai un exemplaire entre les mains. Ce volume, conservé par celui qui s'en est servi sous le premier Empire (je n'étais point né), est un petit in-8° de XL-121 pages, orné de 17 gravures (gravures dignes de l'Almanach liégeois), et précédé de l'approbation du cardinal-légat Caprara, donnée à Paris le 30 mars 1806, et du décret impérial en date du 4 avril suivant. C'est bien le catéchisme officiel.

(Lyon). V. DE V.

—

Bicêtre (V, 166). — Dans la citation donnée ci-dessus, *bicêtre* a le sens de malheur, calamité.

On trouve ce mot, employé dans la même acception, quoique orthographié différemment, dans les *œuvres de* MOLIÈRE :

MASCARILLE.

Eh bien! ne voilà pas mon enragé de maître!
Il nous va faire encor quelque nouveau *bissêtre!*
(*L'Etourdi*, acte V, sc. VII.)

Dans FURETIÈRE (*Dict. univers.* in-fol. 1727). « Si vous laissez entrer cet étourdi, il fera quelque *bissêtre.* »

Dans le *Dict. de Trévoux* (1771); dans l'*Ancien Théâtre françois* de la BIBL. ELZEVIR. de Janet; dans *la Noce de village*, comédie de BRÉCOURT, etc.

Cette locution, suivant tous les anciens lexicographes, est une corruption du français *Bissexte* (venu lui-même du latin *Bissextus* (Celse) jour intercalaire, ou de *Bissextum* (Censorin). Une très-ancienne superstition, remontant aux Romains (*Voy.* MACROBE, *Satur.*, liv. I, ch. 13), mais qui subsiste encore dans nos campagnes, attribuait un présage défavorable à la venue des *années bissextiles.*

Cette croyance populaire se retrouve du reste, dans nos vieux auteurs:

Pour ce que *bissextre* eschiet
L'an en sera tout debauchiet.
(MOLINET, *Le Calendrier.*)

« A Dijon, en ces sortes d'années, le vulgaire dit que *bissetre cor*, et qu'ainsi on ne doit rien entreprendre d'important. » (LA MONNOYE, *Noëls Bourguignons*, *Glossaire*, p. 28.)

De là, aussi, ces deux anciens proverbes: « *Vo me senongé* bissetre. » Vous me présagez malheur. (LE ROUX DE LINCY. *Le livre des Prov. franç.*, 2e édit. tome Ier, p. 93).

« Il me porte *bissestre*, » (il me porte malheur). (OUDIN, *Curiosités françoises*, p. 43.)

Encore aujourd'hui les paysans du Berry (environs de La Châtre, Indre), croient qu'une sorte de génie malfaisant se montre dans les *années bissextiles.* C'est le soir, dans les marais et les étangs, surtout pendant les inondations que *le grand Bissête* fait ses *apparaissances* (apparitions) et porte malheur à qui le voit.

Cette superstition locale a même inspiré au peintre berruyer M. MAURICE SAND, l'un de ses meilleurs tableaux de *Légendes rustiques.* Cette peinture exposée au Salon de 1857 (*Le grand Bissexte*,) appartient aujourd'hui aux collections du *Musée de Bourges.* Elle a été lithographiée par M. *Emile Vernier*, (format in-folio, impr. *Lemercier*, 1857). ULRIC.

—

Les tanneries de peau humaine. (V, 181). — L'*Intermédiaire* a déjà répondu à cette question, en partie du moins, dans le tome III, p. 19. M. Alf. Frank a cité plusieurs volumes écrits sur peau humaine, et, entre autres, une bible latine du XIIIe siècle écrite sur peau de femme.

A. PHTHEIR.

—

Cartes et médailles des conventionnels (V, 190). — Je ne les connais pas, mais j'ai deux des médailles du Conseil des anciens, l'une de l'an V, octogone, en argent, l'autre de l'an VI, ronde, plus grande, en bronze doré. Elles ont été gravées par M. Gatteaux, père du membre de l'Institut, graveur et statuaire. P. A. L.

—

Ambroise Paré était-il huguenot ? (V, 191.) — Un correspondant qu'on croirait un peu Turc, si l'on en jugeait par le nom qu'il se donne, ALI *de Nyol*, mais dont je veux respecter la pseudonymie transparente, me fait l'honneur, dans le dernier cahier de l'*Intermédiaire*, d'employer trois colonnes à démontrer que je me suis trompé de tout point en voulant, contre l'avis de M. JAL *de Lyon*, maintenir Ambroise Paré dans les rangs du protestantisme.

Il y a toujours un moyen facile de triompher dans la discussion : c'est de faire dire à son adversaire ce qu'il n'a pas dit et de le battre, non sur les paroles qu'il a tenues, mais sur celles qu'on lui prête. Je n'ai pas dit que les curés du XVIe siècle inscrivissent sur les registres paroissiaux des gens qui se déclaraient protestants; encore moins ai-je dit que cela était ainsi parce qu'il fallait bien que les huguenots se fissent inscrire quelque part; je n'ai pas dit non plus que le récit fait par Ambroise Paré du péril qu'il courut d'être empoisonné « pour la Religion » prouvât, à lui tout seul, le protestantisme du grand chirurgien. M. Ali n'avait probablement gardé qu'un vague souvenir de l'argumentation à laquelle il s'est proposé de répondre.

Ce que j'ai dit, en somme, ou voulu dire,

c'est qu'au XVIe siècle, la situation des huguenots n'était pas uniforme, réglée, comme nous comprenons aujourd'hui que les choses le soient; que notre discipline régimentaire était inconnue des temps anciens; que beaucoup de personnes des deux partis souhaitaient et espéraient l'union des deux cultes ; qu'une foule de réformés auraient voulu la Réforme sans sortir de l'Eglise ; qu'on vit, par exemple, une assemblée catholique réunie à l'office sous les yeux de son curé se mettre à chanter les psaumes à la huguenote, pour imposer directement le changement qu'elle désirait ; que Paris fut atroce pour les religionnaires et qu'ils y furent hors la loi jusqu'à l'Edit de Nantes (1598); que des protestants y vivaient cependant, et que suivant la position, les influences, l'austérité ou la faiblesse de chacun, il a bien pu y avoir des accommodements. De tout cela et d'autres considérations encore que j'ai fait valoir (dans le *Bullet. de l'hist. du Protest.*, t. XVII), j'ai conclu que M. Jal s'était laissé séduire par une apparence trompeuse, lorsqu'il avait regardé la place considérable tenue par le nom et la famille de Paré dans l'église Saint-André-des-Arcs comme une preuve irréfragable de la fidélité apostolique et romaine de Paré lui - même. Autant je m'élevais contre l'aveuglement mis par cet écrivain, dans tout le cours de son *Dictionnaire critique*, à méconnaître la Réforme, autant je me suis tenu dans la juste mesure au sujet du chirurgien de Charles IX. Je me suis contenté d'affirmer, d'après Brantôme, et après les frères Haag, les savants auteurs du dictionnaire biographique intitulé *La France protestante*, qu'Ambroise Paré fut certainement huguenot durant une partie de sa vie. Et Brantôme n'est pas, comme on se l'est trop figuré, un historien à traiter légèrement : j'engage mon ou mes contradicteurs à étudier sur ce point l'édition de ses Œuvres que publie en ce moment, d'une main fort respectueuse, un des meilleurs éditeurs de notre temps, M. Ludovic Lalanne. Enfin je terminais, concernant Paré, en ces termes pleins de réserve : « S'il ne faisait pas profession « ouverte et formelle de la Réforme et « qu'il eût gardé son nom de catholique, « mais que tout dans ses paroles, dans ses « actions, dans ses écrits empreints à « chaque page du sentiment biblique, ré- « vèle l'âme élevée du huguenot... nous « n'en voulons pas davantage ; c'est une « suffisante profession de foi. »

Ce n'est pas en déployant une indignation, si facile aujourd'hui, contre ce qu'il appelle « un masque trompeur, une longue hypocrisie, » que M. Jal de Lyon, ni M. Ali de Nyol, réfutera ce jugement.

Les mots « d'âme élevée du huguenot » paraissent avoir choqué ; l'on affecte d'y opposer « l'âme élevée d'un catholique. » Je demande pardon et retirerai volontiers l'expression ; mais, quoi ! ma déférence ne changera rien aux faits. Ni ces messieurs ni moi ne pouvons faire que l'homme habitué à l'amour de Dieu sans autre intermédiaire que sa conscience, n'ait plus de force et de valeur morales, que l'homme humble serviteur d'une immense hiérarchie de maîtres humains, vivants ou morts, et d'une légion de divinités secondaires.

H.-L. Bordier.

—

Boucs et porcs d'écurie (V, 201). — Les paysans d'une partie de la Normandie ont encore l'usage absurde de tenir un bouc attaché dans les étables insuffisamment aérées, pour absorber le mauvais air.

(Versailles). R. de S.

—

Pendules et montres décimales (V, 202). — Que M. A. B. D. ne mette point en doute l'existence de pendules, auxquelles, en 1793, fut appliqué le système décimal. J'en connais une fort belle. Elle est en la possession d'un mien ami, M. le baron Duval de Fraville, ancien député, et fait le curieux ornement d'un des salons de son château de Condes, situé à 4 kilomètres de Chaumont, chef-lieu de la Haute-Marne. Clovis Mx.

— M. le Dr Duhem, amateur douaisien qui collectionne avec ardeur tout ce qui a rapport à la Révolution française, possède une *montre décimale* dont la réparation a mis aux champs plus d'un horloger.

(Douai). A. P.

— M. A. B. D. pourra voir une montre décimale chez M. Sandoz, le savant horloger du Palais-Royal, qui en a fait hommage au musée Parisien où elle tiendra dignement sa place. Nossiop.

— M. Emile Deschamps nous écrit de Versailles que l'horloge des Tuileries a marqué les heures d'après les deux systèmes pendant longtemps, et il croit qu'il n'y a pas plus de trente ans que le système décimal a disparu de cette horloge, où il était indiqué sur le cadran au-dessous de l'ancien calendrier.

—

Les affaires, c'est l'argent des autres (V, 203). — Le mot était connu bien avant que Mme de Girardin ne l'introduisît dans *Marguerite*. M. Désiré Nisard l'avait cité déjà avec cette variante : *les affaires, c'est le bien d'autrui*, dans une *lettre à M. A.-Firmin Didot* mise en tête du premier numéro de la *Nouvelle Revue encyclopédique* (mai 1846, p. 3). Là, M. Nisard attribue ce mot, qu'il trouve profond, à Royer-Collard.

Je dois ajouter que, suivant d'autres, la piquante définition appartient bel et bien à Talleyrand. T. DE L.

— N'est-ce pas un des propos du Vireloque de Gavarni? G. R.

Trouvailles et Curiosités.

Les imitateurs du Père Loriquet (V, 173). — M. J. Mt. nous a donné (V, 70) de très-curieux extraits d'un ouvrage intitulé: *Instruction sur l'histoire de France, par Le Ragois, continuée par M. de Foris.* La palme pourrait fort bien être disputée à M. de Foris. Je possède une *Instruction sur l'histoire de France et Romaine, par Le Ragois; nouvelle édition, totalement revue et corrigée, continuée jusqu'en* 1816, *augmentée d'un précis des mœurs*, etc., *par M. Moustalon, auteur du Lycée de la jeunesse et de la Morale des poëtes.* A Paris, chez Genets jeune, libraire, rue Dauphine, nº 14 ; 1816, 2 vol. in-12. Ces deux volumes ont été donnés comme second prix de version latine, en sixième, au collége de Valenciennes, en 1822. En voici quelques lignes:

« *La France ne se lassa-t-elle pas des troubles qui la déchiraient* (*après la mort de Louis XVII*)? — Dominée tour-à-tour par des gouvernements arbitraires, elle devint en 1799 la proie d'un chef militaire (1) qui, abusant de la gloire que quelques succès lui avaient acquise, s'empara du pouvoir, mit l'Europe en feu pour satisfaire sa dévorante ambition, et pendant quinze ans fit gémir la France sous un joug de fer. Cette nation coupable et malheureuse ouvrit enfin les yeux, condamna ses erreurs et se souvint qu'elle avait un roi. Elle invoqua son nom lorsque les armées de l'Europe entière avaient envahi une grande partie de son territoire, et à ce nom révéré, qui offrait aux étrangers la garantie la plus certaine d'une paix durable, la guerre cessa sur tous les points. »

Puis, après le récit de l'accueil fait à Louis XVIII, une discrète allusion aux Cent-Jours: « *De nouveaux troubles ne s'élevèrent-ils pas dans le commencement de son règne?*—Quelques esprits séditieux cherchèrent à renverser un pouvoir que l'amour des Français pour leur roi rendait trop solide pour que leur projet eût longtemps l'effet qu'ils en avaient espéré. Les rebelles furent forcés de rentrer dans l'ordre, et Louis XVIII vit bientôt le calme renaître dans son royaume, *à l'aide des secours* que lui prodiguèrent son peuple *et ses alliés.* » Et voilà comme on apprenait l'histoire aux collégiens de 1822 !

J. L.

(1) Le nom de Bonaparte ne se trouve pas même une fois dans l'ouvrage.

—

Les battus payent l'amende. —

C'est un proverbe et commun ris,
Qu'à la coutume de Lorris,
Quoiqu'on ayt juste demande,
Le battu paye l'amende.

On explique ce proverbe par le duel judiciaire, et Abel Hugo, qui cite ces vers dans la *France pittoresque*, ajoute avec raison qu'outre la perte de son procès, le vaincu avait encore à payer une amende pour en avoir appelé au jugement de Dieu, apparemment à tort, puisque Dieu le condamnait. Mais le duel judiciaire étant le droit commun de la féodalité, on ne voit pas encore pourquoi l'on alléguait là la coutume de Lorris. C. de Méry, qui donna en 1822 une édition avec commentaires des *Proverbes* de Carmontelle, résout cette difficulté; car il remarque, d'après le *Mémorial de la Chambre des comptes*, aux années 1448 et 1468, que ce n'était que dans la coutume de Lorry (*sic* — et aussi à Metz) que cette amende était exigée. La solution de C. de Méry, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme plus récent, ne laisse place à aucune objection, et j'avoue qu'elle contrarie un peu ma trouvaille, qui pourtant a aussi un quatrain à son service. L'orientaliste Marcel, directeur de l'Imprimerie du Caire pendant l'occupation française, et depuis de l'Imprimerie impériale, propose en effet une explication toute nouvelle de notre proverbe, dans les notes de ses *Contes du cheyk El-Modhy*. Après avoir remarqué que c'est la coutume des cadis, même dans les contestations purement civiles, d'imposer une bastonnade et une amende à ceux contre qui ils prononcent, il ajoute : « C'est peut-être ce formulaire du code de procédure civile orientale qui est l'origine de notre vieux proverbe : *A la coutume de Lori* (l'Orient), *les battus payent l'amende.* » J'ai là dans un vieux fabliau manuscrit ces quatre vers :

Destroy fiert todys à chetis :
Chevance chiet aulz assouvis;
Come ès costume de l'Oryande,
Si duyt li féris souldre amande. »

O. D.

—

Une lettre inédite d'Eugène Scribe. (III, 160.) — Parmi plusieurs lettres autographes (inédites) d'Eugène Scribe, intéressantes à divers titres, et qui font depuis longtemps partie de ma collection d'autographes des contemporains célèbres, je choisis, pour *l'Intermédiaire*, la jolie lettre suivante, qui méritait bien, à tous égards,

fort de mon attention, une de ces pies, après avoir longtemps filé une de ses cartes, les jeta toutes sur la table avec transport, et se mit à crier *Tarare!* de toute sa force. Les autres y répondirent; la corneille même, qui n'était pas du jeu, cria *Tarare!* et, après cela, ce furent de nouveaux éclats de rire, mais si perçants, que je n'y pus tenir. »

Beaumarchais, dans la préface de son opéra, remarque que, tout le long du conte, sitôt que ce nom de *Tarare* est prononcé, il est prononcé par tout le monde. Cet effet qu'il reproduit assez fidèlement, et le nom de son héros, sont, du reste, ce qu'il doit à Hamilton. Cet opéra de *Tarare* est tiré d'un livre anglais, les *Contes des Génies*; mais Beaumarchais a beaucoup modifié l'original.

Quant aux obscurités qu'Hamilton a semées exprès dans son conte, par exemple, aux *petits Tarares*, ce mot qui force le sultan a reconnaître qu'il a perdu son pari et qu'il n'a plus de droits sur la vie de Scheherazade, il est probable qu'il y a là des allusions à des anecdotes intimes, soit de la cour de Saint-Germain, soit de la société du comte de Grammont. Les lettres et les vers d'Hamilton sont ainsi remplis de chiffres, de sobriquets et d'énigmes.

O. D.

—

Machecoulis (III, 46). — Le mot immédiatement dérivé de l'expression arabe *Mu chy keurreub* est *moucharaby* : il n'était pas, au moyen âge, de porte de forteresse qui n'eût son *moucharaby*, sorte de balcon fermé, ouvert ou à claire-voie par le bas, par lequel poix bouillante, plomb fondu, projectiles divers, tombaient sur les assaillants. Lorsque le moucharaby forme un système de défense continu, autour d'une tour, le long d'un rempart, il prend le nom de *machecoulis* ou *machicoulis*. L'emploi de ce genre de défense ainsi étendu ne devint général qu'au XIVe siècle. Voy. l'art. *Architecture militaire*, Prosper Mérimée, dans le *Moyen âge et la Renaissance*, 1851, t. V. Cz.

—

Aliboron (III, 57, 121). — Dans le manuscrit de Versailles de la Chanson de Roland, *Alborion* est le nom d'un porte-enseigne des Sarrasins. « Alborion gete mort de son dois (ch. v). » *Alborion* n'aurait-il pas désigné d'abord un Sarrasin, puis le Diable? — Quant à l'herbe que l'auteur du Roman du Renart appelle *Aliboron*, ne serait-ce pas celle que nos paysans connaissent sous le nom d'*herbe* ou *navet du diable?* — Il y a près de Villefranche, dans le comté de Nice, une montagne appelée mont *Boron*, dont le nom date, je crois, de l'époque où les Sarrasins avaient leur quartier général au Fraxinet. Avis aux orientalistes. Je suis sûr qu'avec un peu de bonne volonté ils trouveront la signification de *al-boron* aussi facilement que celle de *al-cali* et de *al-manach*.

F. T. Blaisois.

—

Vauban a-t-il donc été un plagiaire? — (III, 65, 154.) — Dans toute accusation de plagiat, il y a deux choses à distinguer : le *fait* et l'*intention*. Si quelque homme du métier, *non alsacien* (je me méfie du patriotisme local), m'affirme que le système de Vauban est *absolument* le même que celui de Speckle, je le croirai volontiers. Mais s'en suivra-t-il que Vauban est un plagiaire? Ne peut-il pas avoir trouvé le même système par la seule force de son esprit, sans avoir lu Speckle, qui paraît n'avoir jamais été bien connu, même au XVIIe siècle? — Vauban a toujours passé pour le plus désintéressé, le plus modeste et le plus honnête homme du monde. On ne peut, sans peine, lui ôter cette réputation. Mais ce que j'admire, c'est l'outrecuidance avec laquelle M. Graesse tranche une question de priorité fort délicate et qui ne peut être décidée que par ceux qui connaissent des livres autre chose que le titre. Combien plus modeste était le regrettable M. Duprat, terminant ainsi une notice sur la bibliothèque de M. Boissonade :

Perche dei libri il titolo ho letto,
Non credo esser fra i dotti annoverato.

E. P.

—

Le pourpoint de M. de Vandosme (III, 66). — La phrase dont je demandais l'explication est imprimée dans un volume publié en 1643. L'auteur écrit que les chanoines d'un Chapitre sont tous bons pris en détail, mais ne valent rien mêlés ensemble; ils promettent volontiers isolément et manquent ensuite de parole, en disant que c'est le Chapitre qui n'a pas consenti. Puis il ajoute : « Mais on ne sçauroit à qui s'en prendre, car ce Chapitre est un personnage qui est *invisible* (non *innuisible*) comme le pourpoint de M. de Vandosme. »?

Bien sûr, quelque abonné de l'*Intermédiaire* saura m'expliquer cette allusion, et je l'en remercie à l'avance. X. T.

[On pouvait croire (et nous avions pensé) d'après la copie reçue d'abord, laquelle portait bien *innuisible* (c'est pourquoi nous avions ajouté *sic*), que ce mot avait été mal imprimé ou mal écrit, pour *inusable*. On se serait alors expliqué le cas de M. de Vendôme, par une manie ou une illusion analogue à celle de Scarron, à l'endroit de son pourpoint. Mais l'explication de notre correspondant change la nature de la question. Qu'est-ce donc que ce pourpoint *invisible?* — *Réd.*]

—

Que penser de la Faustine de Marc-Au-

rèle? (III, 67, 155.) — On lit dans *les Césars*, de l'empereur Julien :

... « Il (Marc-Aurèle) avoit regretté sa « femme beaucoup plus que ne le méritoit « une personne si peu honnête. » Plus loin : « Silène le blâme de lui avoir fait rendre « les honneurs divins après sa mort. — C'est « en cela même, répondit Marc-Aurèle, « que j'ai encore voulu imiter les Dieux, « car j'ay ajouté foy à Homère qui dit :

« Tout prudent personnage
« De la femme prend soin, qui lui tombe en [partage.

« Pour les honneurs que j'ay rendus à « ma femme, je n'ay pas esté le premier à « le pratiquer de la sorte, mais je l'ay fait « après plusieurs d'autres. »

Marc-Aurèle, on le voit, se borne à justifier sa conduite par des analogies, et reste muet sur celle de sa femme. Mais laissons le texte de Julien qui, en sa qualité de satirique, peut être suspect, et voyons les *Commentaires* publiés par Spanheim en 1693 : « C'est qu'en effet ce grand deuil, et ce qui le suivit, semble avoir été indigne d'un si grand philosophe, qui s'étoit consolé en cinq jours de la mort d'un de ses fils déjà César (*quem non plus quinque diebus luxit*, dit Capitolin); surtout au sujet d'une femme, la première courtisane de son siècle, soupçonnée d'estre morte de regret, pour avoir tenté inutilement de se défaire de son mari, et qui, en un mot, *méritoit* si peu ses larmes, et tous ces honneurs après sa mort, veu le public et l'infâme libertinage de sa vie. Aussi, venons-nous de voir, ce que dit un autre auteur (Aurelius Victor), que tout l'éclat d'une si belle vie, que l'estoit celle de cet empereur, fut terni par son imprudence à lâcher la bride à une femme de cette humeur. Mais il semble que ce bonhomme a été le seul qui a ignoré son malheur domestique; eu égard au pouvoir, que cette *Vénus victorieuse*, comme elle est dépeinte en ses médailles, a eu sur lui tout le temps de sa vie; les faveurs dont il combloit les galands de cette Vénus; et les actions de grâces, qu'il rend aux Dieux de luy avoir donné une femme *si simple, si obéissante, et dont il estoit si tendrement aimé.* Après tout, il faut voir comment ce M. Aurèle tâche de s'en excuser, vers la fin de cette satire. J'ajouterai seulement icy une rare médaille de la même Faustine, et dont je parlerai ailleurs, où la *Vénus victorieuse* est représentée au revers, avec une troupe d'Amours, qui grimpent par des tours, ou s'en précipitent en bas, à costé un arbre ou chesne verd. »

Maintenant, je demanderai quel est le sens allégorique de cette médaille. Doit-il être interprété favorablement à Faustine?

JACOB.

—

La princesse de Lamballe (III, 68, 182). — Cette assertion de Mercier : « Les écrivains les plus féroces, les déclamateurs les plus fougueux ne l'avaient jamais signalée dans leur feuille, » manque d'exactitude. Outre ce que rapporte M. de Lescure (*Biog. gén.*) d'une de ces feuilles, *Le Paquebot*, reprochant à Mme de Lamballe « d'avoir, lors du départ pour Varennes, fait arborer la cocarde blanche à ses gens et de correspondre avec Mme Dubarry, pour organiser la contre-révolution, » Mercier oublie surtout les nombreux pamphlets dès longtemps dirigés contre Marie-Antoinette, qui, lui attribuant des vices renouvelés de Lesbos, en désignaient Mme de Lamballe comme la complice. Ne doutons pas que le souvenir de cette imputation n'ait dirigé ceux qui exercèrent sur le cadavre des profanations inouïes... même pour les journées de Septembre et la Terreur. Mais, cinq siècles auparavant, l'Angleterre en avait vu exercer de pareilles sur un favori de son roi. C'est que Hug Spenser et Edouard II succombaient sous une accusation de même nature que celle que des plumes anonymes avaient lancée contre Marie-Antoinette et Mme de Lamballe.

O. D.

—

Les termites à la Rochelle (III, 95). — Passons sur quelques réflexions que fait naître la présence depuis longtemps constatée de ces hôtes désagréables, dans les bâtiments administratifs de La Rochelle. Comment se fait-il donc que l'administration la plus forte et la plus éclairée de l'Europe n'ait pas encore entrepris méthodiquement l'extermination des termites, qui, de ce point, pourraient se propager dans le reste du pays et y exercer de si grands ravages? Cela ne vaudrait-il pas la peine d'envoyer un naturaliste avec de pleins pouvoirs? — En attendant qu'on y songe, il est un moyen de préserver les registres beaucoup plus simple que les boîtes en zinc. C'est tout bonnement de les *empoisonner* au sublimé corrosif, comme font les botanistes pour leurs herbiers, et comme on le fait aussi pour se débarrasser des punaises. L'emploi de ce violent poison demande, il est vrai, certaines précautions; mais la première administration de l'Europe ne peut-elle pas les prendre? Si les termites ne sont d'un autre acabit que le reste des insectes, pas un d'eux ne se hasardera à grignotter un livre ou une poutre passés au sublimé, ni même à marcher dessus.

C. Y.

—

Noms propres latinisés (III, 98). — Les noms en *i* signalés par M. C. L., sont, je crois, au génitif. C'est presque toujours à ce cas que les noms de famille sont écrits dans les longues listes de gradués données par de Launoi, dans son Histoire du Col-

Pape au cardinal de Lorraine, et un autre moins angélique. — Après les exécutions qui suivirent l'avortement de la conspiration d'Amboise, le pape, voulant comme de juste remercier le cardinal de Lorraine, « luy rescrivit par un courrier exprès des lettres gratulatoires, le priant de continuer de bien en mieux en sa bonne affection : en recognoissance de laquelle, il lui envoyoit en don par le porteur un tableau, consacré par Sa Sainteté, d'une Nostre Dame de Grace tenant son fils entre ses bras, que Michel Angel de sa plus docte main avoit pourtraict comme un chef-d'œuvre. Advint que le courrier qui portait les lettres du pape avec le présent du tableau, estant tombé malade par les chemins, rencontra un jeune marchant Lucquois, catholique, qui s'en alloit en cour, et se disoit estre au cardinal de Lorraine, (combien qu'à vray dire il fust son ennemi mortel et désespéré, parce qu'il ne pouvoit avoir seure assignation du cardinal, qui manioit les finances de France, d'une grande somme de deniers qu'il avoit fournye au roi Henry lors des guerres de Monsieur de Guise en Toscane), lequel il crut facilement, bien ayse de cette occasion, puisque sa maladie l'empeschoit de passer outre. Ayant donc appris le nom du Lucquois et doutant que le retardement des lettres de Sa Saincteté ne luy fust dommageable, il le pria de se charger des lettres et du tableau, qu'il luy remit entre mains pour les livrer, comme il promit, au cardinal. Ce Lucquois ne fust pas si tost à Paris, que ayant rencontré un peintre à sa porte et l'occasion de faire un scorne à Monsieur le cardinal, fit faire un tableau de mesme grandeur, où le cardinal de Lorraine, la royne sa nièce, la royne-mère, et la duchesse de Guise, estoient peints au vif nuds, ayans les bras au col et les jambes entrelacées l'un avec l'autre; puis, le fit soigneusement empaqueter dans le tafetas et toile cirée de l'autre tableau, et trouva moyen de le faire consigner, avec les lettres de Sa Saincteté, en la chambre du cardinal, lorsqu'il estoit en conseil, entre les mains d'un de ses secrétaires. Quand Monsieur le cardinal, revenu du Conseil, eut lu les lettres de Sa Saincteté, il réserva de voir le tableau au lendemain disner, auquel tout exprès il convia Messieurs les cardinaux de Bourbon, de Tournon et de Guyse, les ducs de Montpensier et de Guyse, et quelques autres grands seigneurs. Ils ne furent pas au second service que Monsieur le cardinal, ayant fait lire tout haut les lettres de Sa Saincteté, esmeut tellement le désir de la compagnie à voir Nostre Dame de Grace, que quittant le repas du corps pour repaistre leurs esprits, ils firent apporter le tableau, lequel bien dextrement desveloppé, estant regardé par eux, et trouvé tel que je vous viens de dire, je vous laisse à penser si ces seigneurs en furent estonnés et Monsieur le cardinal fasché..... Lequel, cuidant que ce fussent les huguenots qui luy eussent joué ce tour, leur a causé beaucoup de maux qui leur sont depuis survenus..... »

Est-il question de cette anecdote ailleurs que dans cet écrit du temps? Existe-t-il, je ne dis pas l'original, mais quelque copie ou gravure reproduisant la douteuse moralité substituée par ce fripon de Lucquois au présent de Sa Sainteté? Enfin sait-on de quel tableau de Michel-Ange il s'agissait et ce qu'il est devenu dans la bagarre? Le créancier de monseigneur de Lorraine l'a-t-il gardé pour se payer d'autant?

S. D.

—

Les ensorcelés de Morzine. — Il existe dans la haute Savoie, arrondissement de Thonon, canton du Biot, un bourg du nom de Morzine contenant de 1,900 à 2,000 âmes. Au dire des naturels des villages environnants, presque tous les habitants de Morzine sont depuis déjà nombre d'années possédés du démon : ils entrent subitement en fureur, jurent, blasphèment, frappent à tort et à travers, se portent de préférence à l'église où ils commettent des excès de toutes sortes; d'autres parcourent la campagne, surprennent les enfants et les ensorcellent à leur tour. Une légende de la localité fait remonter l'origine de cet ensorcellement à un méchant homme, berger ou curé, on ne sait lequel, qui aurait jeté sur le pays un sortilége, sans qu'on puisse indiquer le motif de cet acte de vengeance.

On désirerait savoir quelle est la maladie plus ou moins naturelle qui est venue affliger et afflige peut-être encore les pauvres Morzinois, au point de les faire passer pour possédés auprès de leurs naïfs compatriotes.

Z. A.

—

De quelques termes, en matière de toilette, aujourd'hui hors d'emploi. — Lors du voyage de M. le duc de Mantoue à la cour de France, l'année 1655, Son Altesse fit une furieuse dépense en fournitures de lingerie, de tapisserie, de ganterie, de chapellerie, de sellerie, de petite oye, de dentelles et d'habits, dont j'ai la note en mes cartons. Gilles, le tailleur, lui présenta, pour son compte seul, une *carte à payer* de 16,777 livres 13 sols qui fut réduite à 14,473 livres 14 sols; encore reçut-il 500 livres pour ses fatigues, et 200 livres furent pour ses garçons. Parmi les diverses fournitures, je rencontre certains termes et des désignations d'emploi sur lesquels je ne me tiens pas pour éclairé. De là ces quelques questions.

Parmi les chapeaux, je vois force « caudebecs bordez d'or » pour les valets de pied; ce terme est connu : mais qu'étaient-ce que « huit *vigongnes* fins avec huit

cordons pour les pages, à 11 livres la pièce? Qu'était-ce qu'un *coffre de nuit*, pour la parure duquel il ne fallut pas moins de 24 onces de grande *dentelle or et argent* à 8 livres l'once, et du *satin de Lyon* pour doubler ledit coffre? Qu'était-ce qu'une *impérialle* avec houppes de soie noire, pour les chevaux de main? Quelle était la forme d'un habit dit *à la Cordellière*, en rais de Chalons, avec 100 aulnes de ruban bleu pour garniture? Pasquier, le marchand gantier, dans sa fourniture imposante, indique des « vray gands de chien gris doublé et garny de dentelle soye noire et de rubans de taffetas noir *à la confusion.* » Ce dernier mot se rapporte-t-il à la quantité des rubans (alors ce gantier s'exprimait divinement), ou bien n'est-ce qu'un terme à la mode, comme lorsque, quinze ans plus tard, on disait d'une coiffure qu'elle était *à l'hurluberlu*, et plus tard encore, *à l'effrontée?* M. le duc de Mantoue reçut aussi des paires de « gands jonquille *pour mettre sous* les gands noirs. » Etait-ce donc de qualité de porter deux paires de gants tout ensemble, ou bien le noir ici n'avait-il d'autre fin que de protéger la jonquille, jusqu'au moment où l'on faisait son entrée?

Son altesse commanda la *petite oye* d'un habit *escarlatte*. Etait-il de bon ton que la petite oye fût assortie aux couleurs de l'habit ou devait-elle être différente? Qu'était-ce que de la toile *boucquarinée?* Qu'était-ce enfin que de l'*unicque royal?* « Habit garny de dentelles toutes argent pour 13 aulnes d'*unicque royal* pour habit et manteau, » dit la facture présentée à M. le duc de Mantoue.

ARMAND BASCHET.

—

Le chauvinisme. — « Le chauvinisme, dit M. Petermann, est malheureusement de tous les pays..... Le Français, considéré isolément, passe, ajoute-t-il, pour être *vain*, et, en masse, il est *chauvin*, ce qui rime comme un augmentatif. C'est qu'en effet l'homme, en particulier, est trop souvent vaniteux, avantageux, se vantant à tout propos et hors de propos; et les nations qui ne sont que des collections d'individus, ont absolument le même défaut... en grand. » Et M. Petermann, lequel écrit de Berlin à la *Revue britannique*, déclare que les Prussiens, pour n'avoir pas inventé le mot de *chauvinisme*, n'en sont pas moins abondamment pourvus de la chose.

Or, d'où vient le nom de *chauvinisme?* Qui fut le premier *chauvin?* V. V.

—

Un cardinal espagnol a-t-il jamais souffleté un cardinal français? — Voici une question posée par Guez de Balzac, il y a 225 ans, à un de ses doctes correspondants, dans une lettre inédite : « Enquerez-vous, je vous prie, Monsieur, s'il « est vray ce qu'a escrit d'Aubigné dans « son *Histoire*, qu'un cardinal espagnol « donna un soufflet, à Rome, au cardinal « de Joyeuse. La foy de l'historien m'est « un peu suspecte. » Et à moi aussi.

T. de L.

—

Impression en caractères gothiques. — Il serait peut-être difficile de désigner le dernier livre imprimé en caractères gothiques, mais l'un des savants bibliophiles, coabonnés de l'*Intermédiaire*, me dira certainement à quelle époque on a cessé l'emploi des caractères gothiques. J'attends avec confiance et impatience une solution exacte de ce petit problème de bibliographie passionnelle.

(Lyon.) V. de V.

—

« L'Augustin de France. » — Je propose aux chercheurs un problème bibliographique et historique. J'ai rencontré un ouvrage anonyme intitulé : *Le triomphe de la miséricorde de Dieu sur un cœur endurcy; ou les confessions de l'Augustin de France, écrites par luy-mesme. Troisième édition. Revûë, corrigée et augmentée de quelques-unes de ses Lettres spirituelles...* A Rouen, chez la veuve de Jean Oursel, 1708, in-12, pp. 323 et 60. — Le Privilége du Roi et l'Approbation du Censeur Tilladet, datés de 1704, l'attribuent à un Jésuite, le P. Jean Maillard. Cet ouvrage a été réimprimé sous ce titre : *L'Augustin de France ou confessions de de M. D***, gentilhomme François, ci-devant officier dans les troupes, ensuite conseiller au Parlement et Gouverneur de ville pour le Roi... Publié par L. R. P. B. D. S. M. et P. J. H.* A Mayence et à Francfort, aux dépens de la Compagnie, 1766, in-12, pp. 400. — Ce second éditeur, d'après la lettre qu'il écrit lui-même à son imprimeur de Francfort, est le R. P. Burcard de Saint-Mansuet. Il n'a pas eu connaissance des premières éditions; car il annonce qu'il publie un manuscrit trouvé dans la Bibliothèque du prince de Dahlberg à Mayence. Mais ces deux ouvrages sont textuellement les mêmes. Je demande :

1° Si l'auteur est réellement le P. Maillard. Barbier n'en dit rien, non plus que les PP. de Backer, dans leur *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus.*

2° Quel est cet Augustin? J'ajoute comme document biographique, qu'après avoir été officier, puis conseiller, puis gouverneur, il se fit religieux et probablement Jésuite. Aucune date dans l'ouvrage qui fixe l'époque de son existence. D'ailleurs l'auteur dit qu'il a fait disparaître tous les indices qui pourraient mettre sur la voie.

3° Pourrait-on me donner le titre exact et complet des deux premières éditions de l'ouvrage, et le nombre des pages? Ces éditions doivent être de la fin du XVIIe siècle.

J'appelle aussi l'attention sur la supercherie littéraire, innocente, sans doute, du P. de Saint-Mansuet, et je la signale au continuateur de Quérard. P. CLAUER.

—

La Société de l'Escalade. — Je possède un manuscrit grand in-8° portant pour titre : *Recueil de pièces tant en vers qu'en prose par M. Le Camus de Rochebois.* Ce recueil, dans sa première partie, contient quelques épîtres et trois ou quatre pièces de comédie, le tout parfaitement digne de rester inconnu. La seconde partie est ainsi intitulée : *Différentes pièces sur l'Escalade.* Elle contient des épîtres, des chansons, des rondes et deux pièces assez curieuses; la première est une comédie en vers intitulée : *La mort de Pincette, tragédie pour rire, en un acte, par M...., représentée pour la première et la dernière fois par les comédiens ordinaires de Montmartre, sur le théâtre de l'Escalade, le dimanche* 29 *novembre* 1761.

La seconde est un *Catalogue qui contient les noms et demeures des membres d'une joyeuse société.* Chacun de ces noms est accompagné de réflexions plus ou moins grivoises. On y trouve M. de Courteil, M. Lefebvre de Saint-Fard, M. Lefebvre de Beauvray, M. de la Lozière, Madame Miroli, M. et Madame de Rochebois, M. et Madame Turben, etc.

Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner des détails sur cette joyeuse société, et m'indiquer quelque autre pièce la concernant, ou qui appartienne à son répertoire?

(Périgueux.) ALB. TORNEZY.

—

Une définition du silence. — M. David du Clozet, retraçant dernièrement dans le *Constitutionnel* le portrait d'un auguste personnage, s'écriait : « Le silence, un grand homme l'a dit : *c'est une des formes de l'infini.* » Quel est ce grand homme? J'espère que, sur ce point, l'*Intermédiaire* ne se présentera pas à moi sous *une des formes de l'infini!* YEZIMAT.

Réponses.

Plaques de Magellan (V, 57). — Dans le *Complément du Dictionnaire de l'Académie* (1835), on lit :

Magellane, s. f. (bot.) Genre de plantes d'Amérique.

Voilà qui est un peu vague, mais je soupçonne que ces plantes, croissant au détroit de Magellan, ont été nommées ainsi à cause du lieu où elles se plaisent et qu'elles peuvent se débiter en plaques propres à l'ébénisterie.

Cette explication conjecturale peut s'appliquer à *l'archipel de Magellan* ou *Terre de Feu* ou aux îles appelées également *Archipel de Magellan* ou de *Bonin-Sima*, situées dans le Grand Océan Boréal, à 260 lieues S.-E. des îles du Japon.

Je n'ai pas sous la main de livre de botanique; M. S. R. y trouverait des détails suffisants pour répondre à sa question. M. Tahan ou quelque autre célèbre ébéniste lui en donnerait probablement la solution exacte. E. G. P.

—

Une nouvelle édition du Dictionnaire de Barbier (V, 61). — M. A. J. verra son vœu exaucé, et la satisfaction qu'il éprouvera sera sans doute partagée par tous les bibliophiles. Le *Dictionnaire des anonymes*, très-considérablement augmenté, paraîtra à la suite de la seconde édition des *Supercheries littéraires* de Quérard, édition complétée à l'aide des immenses matériaux laissés par l'infatigable bibliographe et qui ont passé par les mains de M. Gustave Brunet. Le concours de divers érudits est d'ailleurs acquis à cette publication revue par M. P. Jannet, si bien connu par de très-bons travaux littéraires et bibliographiques, ainsi que par la direction de la *Bibliothèque elzévirienne.* La première livraison de cette édition nouvelle vient de paraître à la librairie de M. P. Daffis, rue des Beaux-Arts, n° 9. Quant au *Dictionnaire des anonymes*, M. Olivier Barbier, fils de l'auteur et un des conservateurs de la Bibliothèque impériale, s'en occupe avec un zèle pieux et avec une attention persévérante depuis bien des années. Le nouveau *Dictionnaire* sera, on peut l'affirmer, indispensable aux bibliographes et à quiconque s'occupe de livres. T. C.

—

Louis XVI à Rouen (V, 74). — Il existe au sujet du prétendu voyage de Louis XVI à Rouen, un curieux pamphlet qui a probablement donné naissance au bruit de ce projet. Il est intitulé : *Extrait d'une lettre écrite de Rouen, adressée à M. Bailly, maire de Paris.* « Effroyable conspiration pour emmener le roi à Rouen, enfermer dans une cage de fer MM. Bailly et La Fayette, pendre M. Thouret à une haute potence, égorger l'assemblée nationale, inonder la France de sang, découverte par un des conspirateurs. » Cette brochure de 8 pages est imprimée à l'imprimerie de Henri IV, entrée de la place Dauphine n° 1, et ne porte pas de date.

L'auteur attribue ce projet à la reine et

au duc de Villequier qui a persuadé au roi que la duchesse de Villeroi a gagné les Rouennais. Il indique comme agents principaux M. Bertier, directeur des fermes, qui aurait recueilli 600 signatures de Rouennais dévoués. 3,000 gentilshommes doivent s'équiper à leurs frais pour la défense du roi. Les conspirateurs disposent de dix millions. On indique la manière dont les conspirateurs correspondent entre eux, et jusqu'au jour où le complot doit éclater. (Le Havre.) V. T.

—

Le P. Loriquet (V, 75). — Au sujet de l'antidate du règne réel de Louis XVIII et de la fameuse phrase attribuée fort légèrement au P. Loriquet, il est bon de rappeler que Napoléon Ier se plaisait à antidater son titre d'empereur. Bourrienne rapporte dans ses *Mémoires* (tome X, page 163) que Napoléon donna au maréchal Macdonald un sabre sur lequel était gravée cette inscription : *Sabre que portait l'Empereur le jour de la bataille du Mont-Thabor*. Cette bataille eut lieu le 16 avril 1799. Si Napoléon faisait remonter son règne à l'époque où il commandait l'armée d'Egypte, et s'il aimait à placer ses initiales couronnées sur les vieux monuments de Paris, l'antidate tant reprochée à Louis XVIII paraît beaucoup moins singulière et peut-être plus rationnelle.

C'est sans doute l'inscription *pyramidale* gravée sur le sabre du général républicain qui inspira au régicide Thibaudeau, sénateur sous les deux empires, le titre curieux placé au frontispice de son histoire de la campagne d'Egypte. Voir la question : « Napoléon, empereur en 1798 ? » (*Intermédiaire*, II, 487).

Relativement à la question Loriquet, il ne s'agit point d'un procès de tendance qui serait en vérité très-commode, mais il faut montrer la phrase incriminée et jusques à cette preuve concluante laisser tomber cette vieille sottise. Quant à l'anachronisme royal et impérial, comme il se trouve à droite et à gauche, si l'on se moque de celui-là, on doit en bonne justice se moquer de celui-ci.

(Lyon.) V. de V.

—

Le véritable auteur du « Grand erratum » (V, 77). — La *Biographie Hœfer*, en indiquant, au nom de Pérès, une première édition de 1817 (Agen), se trompe, ce qui lui arrive bien souvent. La première édition a paru chez Prosper Noubel, Agen, 1835, in-32 de 45 pages. Je promets un beau merle blanc à qui me montrera une édition antérieure. T. de L.

—

Expositions de l'ancienne Académie de peinture et de sculpture (V, 84). — M. Gault de Saint-Germain, dans son ouvrage intitulé : *Les trois siècles de la Peinture en France, ou galerie des peintres français, depuis François Ier jusqu'au règne de Napoléon, empereur et roi, etc., Paris, Belin fils, in-8°*, 1808, reproduit, de la page 68 à la page 77, après avoir parlé de la *Fondation de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, et donné la nomenclature de quelques brochures critiques sur les Salons, la *liste des tableaux et pièces de sculpture exposez dans la cour du Palais Royal par Messieurs les peintres et sculpteurs de l'Académie royale*, (en 1673).

Cette liste est accompagnée de quatorze notes explicatives ou rectificatives de Gault de Saint-Germain.

Nous possédons cet ouvrage, qui est aujourd'hui, croyons-nous, assez difficile à trouver chez les libraires ou dans les ventes. Si M. J.-J. G. désire le consulter et ne peut se le procurer, qu'il nous donne son nom et son adresse, et nous nous ferons un véritable plaisir de le lui communiquer.

Nous avons bien aussi : 1° presque toute la collection des anciens livrets des expositions de l'Académie royale de peinture et de sculpture; 2° un certain nombre de ces livrets en double et en triple exemplaire; et 3° une trentaine ou une quarantaine de critiques des anciens Salons de peinture; mais nous n'avons pas, en ce moment, le temps de faire la confrontation et la révision que demande M. J.-J. G. Si plus tard, c'est-à-dire dans environ deux mois, il a encore besoin de notre bien modeste concours, nous nous mettrons très-volontiers à son service.

J. T.-L.

—

Numérotage des maisons (V, 88). — Cette question a été traitée *ex-professo* par M. Ch. Merruau, membre du conseil municipal de Paris, dans un rapport fait au Préfet de la Seine, au nom d'une commission chargée d'étudier les améliorations qu'il serait possible d'apporter à la nomenclature des rues et au système en usage pour le numérotage des maisons. Comme ce document ne se trouve pas dans le commerce et que M. R. de C. aurait peut-être quelque peine à se le procurer, je transcris ci-dessous, malgré son étendue, un passage contenant le renseignement demandé :

« C'était une amélioration bien simple en apparence et bien utile, à coup sûr, que d'inscrire un numéro d'ordre au-dessus de la porte de chaque maison, et d'épargner ainsi à chacun la peine de retenir de mémoire des adresses descriptives, compliquées et changeantes. Cependant on ne parut guère y songer sérieusement que dans le cours du XVIIIe siècle, et la Ré-

volution seule eut la puissance d'en commencer efficacement la réalisation. — La première trace de l'intervention administrative en cette matière se trouve dans l'art. 3 de la déclaration du 29 janvier 1726, qui prescrit le numérotage des portes cochères et charretières; mais pour faciliter le recensement des maisons des faubourgs et pour empêcher que de nouvelles constructions puissent s'élever sans autorisation. L'opération devait être faite sous la direction du Trésorier de France, qui exerçait les fonctions de Grand-Voyer, et par les officiers du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, concurremment avec le Bureau de la Ville. Cette mesure, qui gênait les constructeurs de maisons, éveillait en outre les craintes des contribuables, toujours prêts à prévoir l'établissement de quelque nouvel impôt à la suite d'un recensement; elle paraît n'avoir reçu tout d'abord qu'une exécution très-incomplète. Des actes de 1740 et de 1765 en renouvelèrent les dispositions avec un peu plus de succès, — En feuilletant la collection de l'*Almanach royal*, on trouve en effet, de 1757 à 1775, l'indication de quelques maisons situées dans les faubourgs et portant des numéros. Ce sont les adresses de quatre ou cinq conseillers à la Chambre des Comptes, observateurs plus scrupuleux peut-être que d'autres personnages des prescriptions émanées du Trésorier de France. Une lettre de Voltaire du 12 mars 1775, porte pour suscription: « A M. Mo« rin, censeur royal, rue du Faubourg-du« Temple, n° 14, à Paris. » Vers la même époque, diverses tentatives furent faites, probablement par des particuliers, avec l'encouragement de l'administration parisienne, pour étendre le numérotage aux maisons de la ville proprement dite. Dans un *Almanach des Six Corps, Arts et Métiers*, publié en 1769, une colonne est réservée en blanc pour inscrire, sans doute à la main, *les numéros des maisons;* un seul numéro y est imprimé, celui de la maison du sieur Advernier, dessinateur, demeurant rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 64. L'*Almanach royal* de 1771 mentionne l'adresse, rue du Four-Saint-Honoré, n° 90, d'un inspecteur de police pour le quartier des Halles. — Ce ne sont pas les seuls exemples d'adresses avec numéros que l'on pourrait citer comme datant du milieu du siècle dernier. Il en fut apposé certainement un assez grand nombre; mais la mesure ne fut pas générale, et le commerce ne l'accueillit guère mieux que la noblesse. D'où venait une résistance si universelle et si prolongée? Mercier s'en explique, en 1781, sous cette forme satirique : « On « avait commencé, dit-il, à numéroter les « maisons des rues; on a interrompu, je « ne sais pourquoi, cette utile opération. « Quel en serait l'inconvénient? Il serait « plus commode et plus facile d'aller tout « de suite chez M. un tel, n° 87, que de « trouver M. un tel, *Au Cordon bleu* ou « *A la Barbe d'Argent*, la quinzième porte « cochère à droite ou à gauche après telle « rue. Mais les portes cochères, dit-on, « n'ont pas voulu permettre que les in« scripteurs les numérotassent. En effet, « comment soumettre l'hôtel de M. le « Conseiller, de M. le Fermier-général, « de Monseigneur l'Evêque à un vil nu« méro, et à quoi servirait son marbre or« gueilleux? Tous ressemblent à César, « aucun ne veut être le second dans Rome. « Puis, une noble porte cochère se trou« verait inscrite après une boutique rotu« rière. Cela imprimerait un air d'égalité « qu'il faut bien se garder d'établir. »

« L'explication pouvait être fondée, mais ce n'était pas la seule vraie. Peut-être les Parisiens, prompts à s'inquiéter, crurent-ils à tort que la mesure cachait quelque pensée fiscale... Vinrent 1789 et la prise de la Bastille; bientôt après, le numérotage des maisons fut déclaré obligatoire: il s'agissait clairement, cette fois, de faciliter le recensement des citoyens, la répartition exacte de l'impôt, l'établissement des rôles de la garde nationale. Toute opposition tombait devant l'irrésistible autorité des pouvoirs d'alors... »

La suite de cette partie du rapport a plus particulièrement trait aux moyens d'exécution et ne répond plus à la question posée par M. R. de C.

JOC'H D'INDRET.

Le marquis de Lagrange, intendant d'Alsace (V, 88). — Où trouver des détails sur ce personnage, demande-t-on? Aux archives du Dépôt de la guerre. A chaque volume il y a une table où se trouvent indiqués les noms des personnages. Il existe là de nombreuses lettres de *M. de la Grange* et d'autres adressées à cet intendant. On trouve également des renseignements sur les ancêtres de cette famille, dans les *Vieilles familles de Paris*, p. 529, aux archives de l'Arsenal, ainsi que dans les *Epitaphiers*. Le plus ancien document que nous ayons trouvé par hasard sur les *Lagrange* mentionne une *Dame Pierrelle*, dame *de la Grange*, jadis la femme de *Messire Geoffroy Paquaire*, chevalier, mort en 1323.

Le deuxième document avant l'intendant signale un sieur Jean de la *Grange*, seigneur de Coudray, contrôleur général des adjudicataires des cinq grosses fermes de France, mort en août 1627, marié à *Marie Oudart* et enterré à St-Médéric.

Ce *Lagrange* était père de l'intendant d'Alsace. Capitaine IUNG.

Louvois (V, 88). — On demande où l'on peut vérifier le portrait de ce ministre de

la guerre. Mais tout simplement au musée de Versailles au 3e étage, à la galerie de portraits. 3e salle. I.

— M. E. pourrait utilement, pour les recherches entreprises par lui, consulter, à la Bibliothèque nationale (Département des Estampes), les cartons de portraits classés dans l'ordre alphabétique du nom des personnages représentés.

Parmi les divers portraits connus, reproduits par la gravure, de F.-M. Letellier, marquis de Louvois, j'ai plusieurs fois eu entre les mains, dans mes recherches chez les marchands d'estampes, le beau portrait in-folio (*rare*) gravé au burin par *Van Schuppen* — (que M. E. D., pourrait bien certainement voir à la Bibliothèque, en demandant communication de l'œuvre gravé de ce maître), — et trois ou quatre autres pièces moins remarquables, mais non pas sans mérite, gravées par *Landry* (in-folio), par *Desrochers*, *Gaillard*, etc. (in-8o).

On devrait aussi, j'imagine, trouver quelque ancien portrait de Louvois, à l'Hôtel des Invalides, — dont ce ministre, comme chacun sait, fut le donateur. Son nom, pour qui sait lire, s'y lit encore, je crois, figuré dans les ornements de la façade (Petites têtes de loup, la gueule ouverte et servant de lucarnes : *Loup voit*).

ULRIC.

—

M. Thiers ennemi des chemins de fer (V, 105). — M. Thiers raisonnait alors comme tout le monde, « mécaniciens, hommes d'Etat et public, » a écrit et raconté souvent feu M. Perdonnet, l'ancien président populaire de l'Association polytechnique. Le ministre des travaux publics de 1834 (M. Thiers) fit un voyage en Angleterre pour visiter le chemin de Liverpool ; à son retour, montant à la tribune, il dit : « Il n'y a pas aujourd'hui huit ou dix lieues de chemin de fer en construction en France, et, pour mon compte, si on venait m'assurer qu'on en fera cinq par année, je me tiendrais pour fort heureux. Il faut voir la réalité : car, même en supposant beaucoup de succès aux chemins de fer, le développement ne serait pas ce que l'on avait supposé. » Un ministre des finances prétendait que le prix élevé du fer, en France, serait un obstacle invincible à la construction des voies métalliques, comme si la plus grande dépense des chemins de fer était celle des rails. Un illustre savant, Arago, s'effrayait des souterrains inévitables dans le tracé des chemins de fer. « On rencontrera, disait-il, dans les tunnels, une température de 8 degrés Réaumur, en venant d'en subir une de 40 ou 45. J'affirme, sans hésiter, que, dans ce passage subit du chaud au froid, les personnes sujettes à la transpiration seront incommodées, qu'elles gagneront des fluxions de poitrine, des pleurésies, des catarrhes. » Vous croyez que je plaisante, ajoutait ici M. Perdonnet, lisez le *Moniteur*, le *Moniteur* qui ne ment jamais, ou presque jamais..... Un député repoussait les chemins de fer pour la France, parce que, suivant lui, le terrain y est plus montagneux qu'en Angleterre. « Les remblais, disait-il, glisseront sur le flanc des montagnes. » Ce brave homme était député des Hautes-Alpes, et il ne voyait dans toute la France que son département. » (*Les chemins de fer*, in-16, 1866 ; *Notions générales sur les chemins de fer*, in-12, 1859.)

Quand il racontait tout cela de son air bonhomme, feu Perdonnet ajoutait dans l'intimité : « Je suis vengé ; mes opposants sont les plus forts actionnaires de nos compagnies de chemins de fer. »

A. DUREAU.

—

« L'Enrhumé » de Béranger (V, 114). —

Mais le papa, qui tient la dot,
Traita sa fille comme Loth.

Ces vers (que je connaissais déjà par ouï-dire) se trouvent dans le volume *Tarlier*. Après la seconde condamnation de Béranger, on publia par souscription une nouvelle édition illustrée de ses œuvres, en trois volumes in-12. Un quatrième volume avec la rubrique « Bruxelles, chez Tarlier » fut remis aux souscripteurs, je suppose avec quelque précaution, car il contenait les chansons ou couplets condamnés, la clef des initiales et des points, et des chansons trop érotiques pour avoir jamais essayé de paraître publiquement. Ce volume présente donc une tout autre garantie d'authenticité que les nombreuses brochures de l'époque, intitulées : « Chansons inédites de Béranger, » et qui toutes en contenaient bon nombre qui n'étaient pas de lui. Il est évident que Marchangy connaissait ces deux vers, lorsqu'il incrimina si vivement les points qui les remplaçaient, et probablement n'étaient-ils non plus ignorés ni des magistrats, ni des jurés, ni de l'avocat. Cependant M. Dupin essaya un peu de faire croire à ceux-ci :

Que dis-je, moi, j'en suis certain :
Mais les ultras n'en croiront rien.

Venait-il de les improviser, comme il le dit ; où Béranger les avait-il faits lui-même après coup, pour le besoin de son procès ?

O. D.

—

« Catalogue des tableaux de mon cabinet » (V, 114). — Le propriétaire de ce cabinet était le conseiller François Tronchin, de Genève (1704-1798), dont il

« rien castillan, non-seulement avec la tra-« dition du pays, mais encore avec le texte « original de Cid-Hamet Benengeli. » Et, en note, on ajoute : « Ce texte n'a jamais « été imprimé. Le manuscrit doit être « dans la bibliothèque de l'Escurial. Si « l'on pouvait en avoir une copie, ce serait « un vrai présent à faire au public. » Or, à propos de cette excellente plaisanterie, M. Louis Viardot, dans sa traduction de don Quichotte (édition illustrée de Dubochet, 1836, t. I, p. 139), imprime gravement cette note : « Une des académies de « France, celle de Troyes en Champagne, « prit au sérieux la plaisanterie du prétendu « Ben-Engeli; elle envoya, dans le milieu « du XVII[e] siècle, à Madrid, pour vérifier « si la *traduction* de Cervantès était con-« forme au manuscrit arabe qui devait se « trouver dans la bibliothèque de l'Escu-« rial, ajoutant, dans ses instructions, que « la publication de l'original serait d'un « prix inestimable pour la littérature de « l'Orient. » Que dites-vous de la bourde? Le plus *plaisant* des deux *est-il* celui *qu'il* pense? FLEURET PAMENCHOYS.

—

Rectifications aux Mémoires d'Outre-tombe de Chateaubriand. — Ces Mémoires célèbres abondent en inexactitudes historiques, témoignages d'une rédaction précipitée. L'illustre écrivain se fiait à sa mémoire, et elle s'égarait pour bien des détails. Contentons-nous de mentionner *trois* exemples, pris, sans choix, dans le premier volume qui nous tombe sous la main (c'est le V[e]) :

P. 124 : « Le 15 octobre 1799, Joubert fut tué à Novi. » — Lisez : le 15 août 1799 (28 thermidor an VII).

P. 124 : « 20,000 Anglais débarqués au Texel y restent inutiles; leur flotte est en partie bloquée par les glaces; notre cavalerie charge sur les vaisseaux et les prend. » — Rectifions les faits : un corps formé d'Anglais et de Russes débarque en Hollande le 27 août 1799, livre le 10 sept. et le 2 oct. deux combats sans résultats décidés, aux troupes françaises aux ordres de Brune, mais le 6 oct. il éprouve un échec qui décide le duc d'York, commandant de l'expédition, à conclure une capitulation qui stipulait que les alliés se rembarqueront sans être inquiétés. Les vaisseaux anglais retournent dans leurs ports bien avant l'époque des glaces, et aucun n'est capturé.

P. 80 : « Jullien de la Drôme, fils de Jullien le Conventionnel, témoin du désastre d'Aboukir. » — Jullien de la Drôme et Jullien le Conventionnel ne forment qu'un seul et même personnage. Son fils, Marc-Antoine Jullien, mort en 1848, fut connu sous le nom de *Jullien de Paris;* il fut, en 1793 et 94, un des commissaires envoyés dans les provinces par le Comité de Salut public, et plus tard il fit partie de l'expédition d'Egypte. A.-E. B.

—

Le docteur Souberbielle. — A propos du poëte Gilbert, M. le D[r] J. F. P. mentionne le D[r] Souberbielle (III, 175). Je possède un certain nombre de certificats, tous à la louange de ce brave médecin, sur le zèle et le dévouement dont il fit preuve en soignant les blessés lors de la prise de la Bastille. Ces documents paraissent justifier pleinement ces vers du comte de Ségur :

Faire le bien est votre unique affaire;
Sur les gens de ce siècle en tout vous l'emportez :
Tandis qu'entre eux ils se jettent la pierre,
Vous, Docteur, vous la leur ôtez.

P.-A. L.

—

Une métaphore un peu risquée du « Constitutionnel. » — M. L. Boniface termine ainsi, dans le *Constitutionnel* du 19 mars 1866, un article sur le général Yusuf : « Mais à cet enfant de l'Algérie, il fallait « le ciel de l'Afrique et la vie de notre co-« lonie. Une fois sur le sol de la France, « il a imité... la fleur transplantée dans « un autre climat, il s'est *penché sur sa « tige*. » — Passable tout au plus pour une jeune fille phthisique, cette sentimentale métaphore est plus que bizarre, appliquée à un troupier sexagénaire, et probablement plus d'un aurait pensé que, dans l'éloge d'un vieux général, il n'était possible de parler de *tige* qu'à propos... de *bottes*. Il était réservé au *Constitutionnel* de nous faire voir le contraire par la plume, si pleine de souplesse, d'un de ses estimables écrivains.

Leur style a des *douceurs* à nulle autre pareilles!

T. DE L.

—

Bévues de Catalogues et Catalogue de bévues (Voir II, 480, 608, 671). — Je lis, page 42 d'un Catalogue de Livres rares et curieux, etc.. ... composant la bibliothèque de M. M. L. B. G. (Paris, Bachelin-Deflorenne, 1865) : *Histoire du roi de Bohême et de ses sept châteaux*, par HENRI MURGER (!), Paris, 1830, in-8°. O Charles Nodier, que dirait ta grande ombre bibliographique?... H. I.

— On lit dans le Catalogue n° 3 de Saint-Denis et Mallet (1866) :

N° 1144. ETEX (statuaire et peintre) : *La* GRUE *tragique. Prométhée*, etc.

Pauvre *Grèce!*... avait-elle besoin de ce nouvel affront?... Où sont-elles, les *grues* d'Ibicus, vengeresses du crime?...

A. DE LA TAILLE.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1866.

pages bien intéressantes (273 à 280) du grand orientaliste Et. Quatremère, qui résume là à peu près tout ce que l'on a écrit sur cet animal, mais qui ne se prononce ni pour, ni contre son existence.

T. DE L.

— Que la licorne et le phénix soient des animaux fabuleux, la chose est bien certaine; mais je crois que l'on pourrait admettre, comme règle à peu près générale, que derrière tout animal fabuleux, il y a un animal réel; que l'on n'aurait pas inventé le léviathan si l'on n'avait pas vu de baleines; ni le dragon, s'il n'avait pas existé des boas, des vipères, des vautours, des crocodiles et des putois: car le dragon tient de toutes ces bêtes à la fois. Lorsque ensuite les relations s'étendent, que les connaissances augmentent et que l'on vient à connaître mieux l'animal que des relations mensongères avaient rendu fabuleux, la fable n'en persiste pas moins. On en est quitte pour reculer, vers des lieux plus déserts et encore inconnus, la patrie du monstre, et il n'est pas sans exemple qu'on l'y trouve en effet, réduit à des proportions plus modestes. On peut présumer que c'est le paon, cet oiseau qui, malgré tant de nouvelles découvertes, reste encore le plus beau et le plus riche de tous, qui a donné lieu à la fable du phénix. Puis quand le paon a été répandu partout, et qu'il a fallu renoncer à son histoire fabuleuse, on aura relégué sa patrie derrière les sables de l'Arabie; et, en même temps, on aura accepté comme plumage de phénix, celui de quelque oiseau encore inconnu, que des voyageurs rapportaient des extrémités de l'Asie et de l'Afrique. Le « panache de plumes du phœnix » du Grand-Seigneur pouvait fort bien être un oiseau de paradis. Quant à la licorne ou unicorne, si probable qu'il soit que c'était le rhinocéros, ce ne sont pas les cornes de cet animal qui étaient acceptées au seizième siècle pour cornes de licorne, et payées, à ce titre des prix extravagants (Benvenuto Cellini en cite une qui avait coûté au pape vingt-sept mille ducats), c'étaient des défenses du narwal, espèce de baleine. « Sa tête est armée extérieurement d'une défense qui est cannelée en spirale, comme tordue dans toute sa longueur, et finissant en pointe; cette défense est longue de sept pieds et davantage... Cette défense... imite l'ivoire; mais on peut l'en distinguer, tant parce que ses fibres sont plus déliées, que parce qu'elle est plus solide, plus pesante que l'ivoire et n'est pas si sujette à jaunir.... C'est cette défense osseuse que l'on voit depuis longtemps dans les cabinets des curieux, sous le nom de *corne de licorne*.... La licorne quadrupède est un animal fabuleux. » (Valmont de Bomare). Ce naturaliste dit ailleurs: « M. le président Ogier, ci-devant ambassadeur de France à la cour de Danemarck, a fait faire des cannes à main de cette sorte d'ivoire. Nous avons observé qu'elles sont aussi blanches, luisantes, dures, et aussi pesantes que si elles eussent été d'ivoire ordinaire ou d'éléphant. » Il est à croire qu'alors elles ne valaient plus vingt-sept mille ducats. J'ai vu à notre Muséum d'histoire naturelle plusieurs de ces défenses de narwal et aussi une canne, peut-être de celles que M. Ogier avait rapportées de Copenhague. O. D.

—

Noms de villes devenus ridicules (V, 135). — Les articles de M. Monselet sur ce sujet se trouvent réimprimés dans son volume *De Montmartre à Séville* (in-12, Ach. Faure, 1865). Il y établit que la phrase: « Il y aura du bruit dans Landerneau » est tirée de la pièce *Les Héritiers*, d'Alexandre Duval, où elle se produit plusieurs fois avec un effet comique dans la bouche du domestique Alain. On a mis des variantes à cette locution, telles que: « On en parlera dans Landerneau. — Il en sera question dans Landerneau, etc. » Il faut en reporter le sens, ainsi que la saillie d'Alexandre Duval, à l'importance réelle de Landerneau dans les temps anciens, et à la réputation d'expérience et de sagesse dont jouissaient ses habitants.

Et plus loin: « Qui le croirait? C'est du bon, de l'inoffensif La Fontaine que Quimper-Corentin a reçu son premier sarcasme. La fable du *Charretier embourbé* commence ainsi:

Le phaéton d'une voiture à foin [loin
Vit son char embourbé. Le pauvre homme était
De tout humain secours: c'était à la campagne,
Près d'un certain canton de la Basse-Bretagne
Appelé Quimper-Corentin.
On sait assez que le Destin
Adresse là les gens quand il veut qu'on enrage.
Dieu nous préserve du voyage! »

Pour extrait:
J. R.

—

Huguenot (V, 139). — Il est bon de connaître toutes les opinions, quand on veut parvenir à trouver la vérité sur un point en litige; c'est pourquoi nous communiquons ci-dessous à nos amis de l'*Intermédiaire* l'extrait suivant d'un petit volume, aujourd'hui bien oublié, du poëte H. DE LATOUCHE:

« Quelqu'un nous saura peut-être gré de donner ici l'étymologie, tant de fois contestée, de ce nom de *Huguenot*. Nous ne croyons point qu'il la faille chercher dans ces deux mots d'un idiome suisse, *hens quenaux*, qui signifient gens séditieux et révoltés, ni dans cette dénomination de *eidgenossen*, par laquelle les cantons désignent leur alliance, et qui veut dire confédérés, ligués ensemble; mais elle appar-

tient à une superstition de la ville de Tours.

« Le roi *Huguet* y passe pour un de ces lutins qui se promènent la nuit avec de grands bruits. Il remplace, pour les Tourangeaux, le *Moine bourru*, qui effraye les Parisiens; le *Mulet Odet*, qui rôde dans Orléans; le *Croquetado*, qui court les rues de Toulouse, et le *Goblin*, qui erre autour des murailles de Caen.

« Les nouveaux religionnaires n'osant, au commencement de la Réformation, s'assembler que dans les ténèbres et les lieux reculés et obscurs, le peuple les appela *huguenots*, c'est-à-dire suivants du roi *Huguet*.

« Les opprimés adoptèrent ce nom et s'en firent un titre de gloire, etc. » (H. De Latouche. *Olivier Brusson*, Roman. *Paris*, 1823. — *Nouvelle édition*, *collection Michel Lévy*, *Paris*, 1868. In-12, pages 258-259.) Ulric.

—

A quelle date Louis XIV signa-t-il la révocation de l'Edit de Nantes? (V, 148.) — L'inscription mortuaire de Le Tellier, à Saint-Gervais, porte ceci :

A l'âge de 83 *ans*, *le* 30 *octobre* 1665, 8 *jours après qu'il eut scellé la révocation de l'Edit de Nantes...*

C'est donc le 22 octobre que fut scellé cet Edit. Voici d'autres lettres à l'appui. Le 15 octobre, Louvois écrivait à Le Tellier malade (vol. 750, Archives de la guerre): *J'ai lu au Roi la déclaration dont vous m'avez remis le projet et que Sa Majesté a trouvé très-bien. Vous verrez par la copie qui sera ci-jointe que Sa Majesté y a fait ajouter quelques articles.*

Le 19 octobre, Louvois écrivait au *chancelier* son père que les ordres étaient partis pour l'enregistrement de l'Edit. — *Ce doit être pour lundi*, ajoute *Louvois*. (Vol. 750, Archives de la guerre.)

Le lundi 22, *la déclaration était enregistrée.*

Le 30 octobre, Le Tellier était mort.

Donc c'est le 19 octobre que l'Edit a été signé, — un vendredi, — et le lundi 22 qu'il a été enregistré au Parlement.

Capitaine Iung.

— M. Henri Martin répond (page 38 du tome XIV de la dernière édition de son *Histoire de France*) : « Le roi signa l'Edit qui révoquait l'Edit de Nantes le 17 octobre 1685, et non le 18, comme le disent les historiens. (Voir *Mémoires* de Foucault, page 294.) » MM. Bordier et Charton (*Histoire de France*, tome II, page 281) indiquent aussi le 17 octobre, de même que le *Dictionnaire Dezobry*. Si M. Dreyss (*Chronologie universelle*) a mis la révocation au 22 octobre, c'est qu'il a adopté la date de l'enregistrement de l'Edit rendu à Fontainebleau cinq jours auparavant.

Euqorral.

Le beau est la splendeur du vrai (V, 156). — La correction de M. J. P. est fort ingénieuse, et il n'y a rien d'extraordinaire à ce que, grâce à cette malencontreuse prononciation romaïque qu'il n'est heureusement plus question de rétablir, on ait confondu entre eux ἰδία, ἰδέα, εἰδυῖα, ἴδεα et même υἱέα.

Y a-t-il un seul texte, manuscrit ou imprimé, qui autorise υἱέα? Je ne le crois pas, et M. J. P. réclame avec raison la paternité de cette découverte. Il est toujours téméraire de changer un texte, quand aucun manuscrit ne vous y engage, quand tous au contraire sont d'accord, si je ne m'abuse, pour repousser la correction proposée. Cette témérité s'accroît encore, quand il s'agit d'une leçon adoptée par les plus illustres hellénistes du XVIe siècle, la seule époque en France où l'on ait réellement su le grec.

Mais enfin le succès récompense parfois la témérité, et nous pourrons classer la leçon de M. J. P. parmi celles qui méritent l'attention des commentateurs, si elle ne contrarie en rien, non pas les opinions que Platon a émises en d'autres ouvrages, mais l'ordre logique des idées exprimées dans ce dialogue-ci. Examinons brièvement :

« Si le beau, dit Socrate dans la phrase qui précède immédiatement la citation de M. J. P., si le beau est la cause du bon, le bon serait donc produit par le beau. Et vraisemblablement, si nous volons à la poursuite de la sagesse et de toutes les autres belles choses, c'est que leur œuvre et leur *progéniture* (τὸ ἔκγονον, en toutes lettres) le bon est l'objet de notre poursuite, et il me semble, d'après ce que nous découvrons, que le beau joue à l'égard du bon le rôle d'un père. » — Qui ne voit au premier coup d'œil que si je traduis comme M. J. P. : « Le beau est le fils du bon, » je mets Platon, ou plutôt Socrate en contradiction avec lui-même? En effet, si le beau est la *cause* du bon, si le bon est *produit* par le beau, si le bon est la *progéniture* du beau, comment voulez-vous qu'il en soit le père? Car, comme le dit fort bien Socrate une ligne plus bas, et ici j'emprunte le français de M. J. P. : « Ne parlé-je pas d'or aussi en disant que le père n'est pas le fils, ni le fils le père? » Et comment M. J. P. qui nous recommande de ne pas confondre le fils avec le père, et réciproquement, « puisque, a-t-il le soin d'ajouter, ils sont distincts l'un de l'autre, » est-il justement tombé dans l'erreur contre laquelle il nous met en garde?

Conclusion : Impossibilité complète d'admettre la correction proposée, et par suite de tirer de ce passage de l'*Hippias* « cette vérité, aujourd'hui proverbiale : « Le beau « est la splendeur du bon. »

Nota Bene. 1° M. J. P. n'a-t-il pas

commis une erreur en avançant que dans H. Estienne ἰδέα n'est pas accentué? J'ai sous les yeux le Platon de Bâle (ap. Henrichum Petri, 1533) et l'édition d'H. Estienne (1578, tom. III, p. 297, lettre B), et dans ces deux textes ἰδέα est accentué, tel que je l'écris.

2° La traduction « ad bonum, » reproduite par l'édition Didot est de Marsile Ficin.

3° Ὑΐέα est un accusatif excessivement rare, tellement rare, que M. Sommer n'a pas osé l'admettre. (*Cours complet de grammaire grecque*, Hachette, 1862, page 41.) Il n'en existe à ma connaissance qu'un seul exemple dans Homère. Peut-on croire que Platon se fut servi d'un mot presque inusité en poésie, complétement inusité en prose? F.-T. BLAISOIS.

—

Deux vers de Victor Hugo (V, 177). — Le dernier vers fait allusion à celui-ci, de Boileau (Epitre VI, à M. de Lamoignon) :

Je trouve au coin d'un bois le mot qui m'avait [fui.

Nous ne sommes pas à Auteuil, mais plutôt à Hautile, près la Roche-Guyon.

Les vers de Voltaire auxquels fait allusion M. S.-D. se lisent ainsi (Epître à Despréaux) :

Je vis le jardinier de ta maison d'Auteuil
Qui chez toi pour rimer planta le chèvrefeuil.

P. RISTELHUBER.

— Le grand poëte a sans doute voulu se moquer agréablement du poëte du bon sens, disant de lui-même :

Tantôt, un livre en main, errant dans les prai-
J'occupe ma raison d'utiles rêveries; [ries,
Tantôt, cherchant la fin d'un vers que je con-
[strui,
Je trouve *au coin d'un bois* le mot qui m'avait
[fui.

Il est de fait que l'allusion à ce coin de bois n'est pas rendue fort claire par le « vieux branchage austère. » Mais quoi! tous les poëtes ne se donnent pas, comme le pauvre Despréaux, la peine de chercher la fin des vers qu'ils construisent. Va pour « branchage... *austère*! » et faisons-en tomber des rimes pour le pauvre monde.

La rime est une esclave, elle doit... *commander!*

V. O.

— Même réponse de MM. U. et C. C.

—

La lettre « X » (V, 177).— Selon Priscien, les Latins empruntèrent la lettre *X* aux Grecs; auparavant, ils la remplaçaient par *cs*, comme ceux-ci avant Simonide, par χσ et γσ.

Plusieurs auteurs attribuent l'invention de ce signe à l'empereur Claude.

Comme lettre numérale, dans les chiffres romains, on exprime le nombre 10,000 par la simple lettre X̄ surmonté d'un trait horizontal. Couché ainsi ⋈, il se prenait pour 1,000. On trouve encore, X. MILL, *decem millia*, dix mille.

Quant au signe X employé pour désigner l'inconnu, il est certain que cette acceptation est de pure convention et ne se rapporte à aucune étymologie.

TIGULLE.

—

Donné (V, 178). — Dans les monastères, on appelait *donnés* ou *oblats*, en basse latinité *dati*, *donati*, *oblati* : 1° des gens qui par dévotion se donnaient aux abbayes avec leurs biens et obéissaient aux supérieurs, mais sans faire profession; lorsqu'ils prenaient cet engagement ils se mettaient autour du cou la corde de la cloche, posaient leur tête sur l'autel ou plaçaient des deniers sur leur front; 2° des *stropiats* ou soldats. (Voir le Dictionnaire de Ducange, le Dictionnaire de Trévoux etc.) Pendant les XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles, on désignait les bâtards, les enfants de l'amour illégitime par ces mots charmants *donné*, *donnée*, en basse latinité *donatus*, *donata*. Cette dernière acception n'est pas mentionnée par les lexicographes; serait-elle particulière au Lyonnais?

(Lyon). V. DE V.

— On appelle *donné*, à la Trappe, un séculier qui travaille avec les frères et, en échange de ses services, reçoit le logement, la nourriture et le vêtement. Les *donnés* ne sont astreints qu'aux jeûnes d'Eglise et non aux jeûnes d'ordre. Vivant dans l'intérieur du monastère, ils font maigre toute l'année, mais ils peuvent manger du poisson, des œufs et des légumes accommodés au beurre, toutes choses interdites aux religieux. Ils portent le costume séculier et peuvent se retirer quand ils le veulent. Ils ont part aux mérites spirituels de la communauté. On les appelle frères, mais ils portent leur nom de famille et leurs noms de baptême, tandis que les religieux ont un nom de religion. R. DE S.

— Voici la note de M. Chéruel, dans l'édit. in 8°, t. II, p. 207 : « On appelait *donnés* des séculiers qui se consacraient au service d'un monastère. Ils portaient quelquefois le nom d'*oblats*. » En effet, le mot latin *oblatus*, offert, peut aussi se traduire par *donné*, dès que l'effet a suivi l'offre. Cette édition in-8° de Saint-Simon (également de Hachette), écrit *Chanvier* et non *Chauvier*. O. D.

—

Réponse d'un courtisan à Louis XIV



(V, 179). — On lit dans les *Mémoires de Saint-Simon*, au chapitre des *Bons mots du cardinal d'Estrées* (page 164 du tome VII de l'édition in-12 donnée par M. Chéruel chez Hachette) : « Un mot de lui au roi dure encore. Il étoit à son dîner, toujours fort distingué du roi dès qu'il paroissoit devant lui; le roi, lui adressant la parole, se plaignit de l'incommodité de n'avoir plus de dents. « Des dents! Sire, reprit le cardinal, eh! qui est-ce qui en a? » Le rare de cette réponse est, qu'à son âge, il les avoit encore blanches et fort belles, et que sa bouche, fort grande mais agréable, étoit faite de façon qu'il les montroit beaucoup en parlant; aussi le roi se prit-il à rire de la réponse, et toute l'assistance et lui-même qui ne s'en embarrassa point du tout. »

De la plaisanterie du cardinal d'Estrées on peut rapprocher cette plaisanterie d'un autre cardinal, le cardinal de Polignac, laquelle est aussi rapportée par Saint-Simon (t. III, p. 227): « La pluie de Marly ne mouille point. » T. DE L.

—

Le général Menou (V, 193). — Est-il bien certain que ce soit par condescendance pour Bonaparte que Menou ait embrassé l'islamisme? M. L. L-t, auteur de l'art. *Menou*, de la Biographie Didot, ne le pense sans doute pas, car, remarquant avec surprise que cet homme incapable, indolent, qu'il appelle « un extravagant, un fou, quelquefois assez amusant, mais un fléau pour tout ce qui dépendait de lui, » a toujours été employé quoiqu'il ne réussît à rien, il n'en donne pas d'autre raison que celle ci : « L'affection de Bonaparte pour lui et son obstination à l'employer vinrent de ce qu'à son départ d'Egypte, il lui était resté fidèle, et s'était placé constamment à la tête de ses amis. Bonaparte n'oubliait jamais les preuves d'attachement qu'il avait reçues, et voilà tout le secret de son incroyable condescendance pour lui. » Si Napoléon avait cru utile à sa domination sur l'Egypte que ses soldats embrassassent le mahométisme, on en aurait vu bien plus d'un exemple; et je croirais plus volontiers qu'il était disposé à s'y opposer, car l'idée d'avoir un harem et de vivre en pachas aurait dû tenter sans cela un plus grand nombre de ceux qui le suivaient. La conversion de Menou ne paraît pas du reste avoir fait beaucoup d'effet sur ses nouveaux coreligionnaires. Le musulman Abdurrahman Gabarti dont on a un journal de l'occupation française en Egypte, traduit par Alexandre Cardin, en dit seulement avec dédain: « Le général Menou, à l'arrivée des Français, avait feint de se faire musulman et avait pris le nom d'Abdallah. Il s'était marié avec une femme musulmane.» Cardin a aussi traduit une relation de notre expédition par un chrétien syrien, Mou-Allem-Nicolas-el-Turki. Celui-ci ne se montre pas plus indigné que l'autre n'est édifié. « Ce général avait épousé à Rosette une musulmane descendant du prophète, et avait embrassé l'islamisme. Il signait ainsi: *Celui dont le cœur est sincère, Abdallah-Menou.* »

Puisque j'ai parlé de cette relation de Mou-Allem, peut-être et quoiqu'il ne s'agisse plus de Menou, ne sera-t-il pas hors de propos d'en citer un passage qui offre un exemple curieux de la manière dont *on écrit l'histoire*. « Le général Bonaparte... rapportait d'Egypte des richesses immenses en diamants, marchandises et en armes de toute espèce. Il avait aussi un dromadaire enharnaché, qui avait appartenu aux Mamelouks. A la nouvelle de son retour, les cinq chefs du gouvernement français décrétèrent que Bonaparte était un séditieux, qu'il avait suscité des guerres à la république; qu'il serait dégradé, et monterait la garde comme simple soldat à la porte des assemblées. Mais à son arrivée à Paris, il se présenta aux cinq chefs du gouvernement, leur fit le rapport de ce qui s'était passé en Egypte et les pria d'envoyer des renforts pour l'armée française. On lui répondit que cela n'était plus son affaire, et on lui présenta le décret qui le concernait. Il s'y soumit, monta la garde à la porte du divan, jusqu'à ce qu'il eut pris ses mesures pour le renverser. Le général Berthier, qui avait été son lieutenant en Egypte, et le général Murat attaquèrent les membres du divan et en tuèrent trois. Les deux autres furent épargnés: on prétend qu'ils étaient d'intelligence avec Bonaparte. » Voici comment le 18 brumaire se racontait à Damiette; et si tout n'en est pas faux, il faut convenir que la vérité y est drôlement habillée.

M. V. de V., ne pose-t-il pas sa question en termes un peu trop timides? La page 426 du livre des *Curiosités littéraires* aurait dû l'encourager, car on y lit: « Dans un de ses sermons, Barletta se demande comment la Samaritaine a pu reconnaître que Jésus-Christ était juif. Je réponds qu'elle a pu le reconnaître de trois manières: 1° A l'habit qu'il portait; 2° parce qu'il était Nazaréen; 3e parce qu'il était circoncis. » Serait-ce ce sermon de Barletta qui aurait inspiré l'anecdote du juif et du chrétien se disputant sur l'excellence de leurs religions? « Ton baptême, dit le juif, est depuis longtemps effacé. Mais moi, la marque de mon alliance avec Dieu est indélébile, et je pourrai la lui montrer quand je paraîtrai devant son trône. — Comment, impudent, riposte le chrétien scandalisé, et la Vierge qui sera là! » Et il tombe à bras raccourcis sur son adversaire qu'il rosse d'importance, attendu que

Journal manuscrit d'Antoine Bruneau. — Le savant et respectable auteur du *Manuel du Libraire*, M. J.-Ch. Brunet est, je crois, propriétaire du manuscrit qu'a laissé cet avocat, et qui offre les événements d'une partie du règne de Louis XIV notés jour par jour. Il en cite des passages curieux, notamment à l'article : *Scarron apparu à Louis XIV*. On sait quelle faveur a accueilli les *Mémoires* de Barbier et de Marais; ceux de Bruneau paraissent également fort dignes de voir le jour. Leur possesseur ne consentirait-il pas à les mettre à la disposition d'un de ces travailleurs zélés qui s'occupent avec une ardeur intelligente de l'histoire du XVIIe siècle? V. L.

—

Bougard, écrivain maritime. — Quel est cet écrivain, dont Dominique Serres (1718-1793), peintre français, travaillant en Angleterre au XVIIIe siècle, a traduit du français un ouvrage sous le titre de : *The little seu torch of the guide for Coastings pilots*, 1 vol. in-folio contenant plus de 100 vues de promontoires et de phares? — Ces vues sont-elles gravées d'après des dessins de Serres? Je ne trouve dans Brunet, ni le nom de Bougard, ni la mention de cet ouvrage. H. Vienne.

—

Œuvres disparues de Gérard de Nerval. — Plusieurs volumes de ce charmant auteur sont introuvables. Serait-il possible aux lecteurs de l'*Intermédiaire* de me faire retrouver quelques-uns d'entre eux? En première ligne, je cherche les *Elégies nationales*, 1 vol. in-8° de 8 feuilles, imprimé chez David en 1827; puis, les *Couplets patriotiques* du père Gérard sur les membres de la chambre des députés, brochure parue en 1831; enfin connaîtrait-on tout ou fragments des pièces de théâtre suivantes : *le Prince des sots*, *Tartuffe chez Molière*, *Villon l'Ecolier*, *Charles VI*, *la Dame de Carouges*, *la Nuit blanche* (Odéon, 1850, signé Bosquillon père et fils), *Pruneau de Tours* (avec Cogniard, Variétés, 1850), *Lava*, *ou l'Expiation* (avec Auguste Maquet). Voir la *France littéraire* de Quérard. — Tout renseignement sur les œuvres inédites ou inconnues de G. de Nerval serait accueilli avec reconnaissance.
(Bruxelles.) S. de C.

—

Les rois aliénés. — L'*Intermédiaire* s'est occupé des rois qui ont laissé des œuvres scientifiques et littéraires (III, 245). Nous avons lieu de croire qu'un médecin fort instruit travaille à tracer le tableau d'une autre portion très curieuse de l'histoire des Souverains, celle de ceux d'entre eux *qui ont perdu l'usage de la raison*. Sans remonter jusqu'à Caligula et jusqu'à Héliogabale, qui étaient certainement atteints de folie, on trouve dans l'histoire moderne des exemples qui prouvent que la garde qui veille aux portes des palais ne défend pas leurs habitants de la plus triste des infirmités dont l'espèce humaine peut être frappée. Ne parlons pas de George III; laissons de côté Jeanne la Folle, qui régna en Espagne, et la reine Marie de Portugal, mère de ce don Joaô que Junot, en 1807, fit embarquer si rapidement pour le Brésil; Philippe V et Ferdinand IV, ses successeurs, n'ont-ils pas eu le cerveau dérangé? Paul Ier, en Russie, a-t-il toujours eu son bon sens? Bien d'autres noms pourront sans doute entrer dans le travail projeté. On comprend quelle gravité présente dans un Etat, où, comme en Espagne et en Russie, la volonté d'un seul fait la loi, l'aberration plus ou moins complète de la raison du despote. Lorsqu'il est complétement aliéné, le péril est moins sérieux.
(Lyon.) A. R.

—

Que deviennent les Parisiens? — Dans un rapport célèbre, M. Haussmann, préfet de la Seine, a démontré qu'il n'y a pas de Parisiens, ou qu'il en reste si peu que ce n'est guère la peine d'en parler. Sans avoir une bien grande confiance dans la statistique, je constate que, depuis que j'habite Paris (et il y a de cela bientôt trente ans), c'est à peine si j'ai rencontré une dizaine de Parisiens dont les parents soient nés à Paris même. Et cependant le Bureau des Longitudes constate que, chaque année, il naît à Paris 53,835 enfants. *Que deviennent donc les Parisiens?* Sont-ils moissonnés dans le jeune âge par quelque terrible contagion? ou bien, dégoûtés de ce Paris, qu'on leur fait si beau (et si cher), vont-ils peupler les campagnes ou les îles désertes de l'Océanie? Car encore faut-il qu'on les retrouve, morts ou vifs? E. P.

—

A propos de serins. — Le *serin* dit *hollandais* est-il une variété naturelle? ou bien n'est-ce qu'un produit *artificiel*, ainsi que le prétendent les marchands? Dans ce cas, comment expliquez-vous la chose ornithologiquement? Advers.

Réponses.

Le conte « Point de lendemain » (I, 8, etc., 283). — Je possède un petit volume qui semblerait devoir décider la question de paternité en faveur de Dorat, si M. E. Gallien ne l'avait péremptoirement résolue en faveur de Denon. Mon volume est rare, puisqu'il a échappé aux recherches de tous ceux qui se sont occupés de cette

Il est inutile, je pense, de pousser plus loin ce relevé qu'on pourrait étendre à l'infini. Je termine en répondant à la dernière question de M. F.-T. B. La famille de La Chassaigne s'est perpétuée jusqu'à nos jours; l'un de ses membres est mon plus proche voisin de campagne, et son nom se prononce si bien *La Chassagne* que tous ceux qui ne connaissent point l'orthographe ancienne du nom l'écrivent aujourd'hui sans *i*. Il en est de même du nom de l'ancienne famille *De Lamontaigne*, lequel se prononce *De Lamontagne*.

De tout cela et de ce que j'ai déjà avancé (IV, 391) il résulte pour moi que le nom de l'auteur des *Essais* se prononçait, de son temps, *Montagne*. Que l'on trouve aujourd'hui plus élégante et plus française la prononciation *Montègne*, c'est affaire de fantaisie et d'habitude: je n'y vois pas grand mal, mais il ne faudrait pas prétendre appuyer cette prononciation sur une argumentation grammaticale sérieuse, et encore moins sur une tradition remontant au XVIe siècle.

(Bordeaux). S. R. D.

—

Le plus ancien livre avec privilége royal (V, 203). — Suivant Chevillier (*Orig. de l'imprimerie*), le plus ancien privilége serait celui que Louis XII accorda en 1507 à Vérard pour l'impression des *Epîtres de Saint Paul glosées en françoys*. Le plus ancien privilége pour l'impression d'un livre publié à Lyon, est celui qui fut accordé par Louis XII à Jean de La Place, le 3 juin 1512, et qu'on lit à la fin des *Leges Longobardorum*, Lugd., 1512, in-4°. V.

—

Mot attribué au peintre David (V, 230). — David, jugeant les autres artistes d'après lui-même, *a dû* prononcer les paroles citées par Mercier et Louis Blanc. En voici d'autres relevées dans l'*Histoire des Girondins*, de Lamartine, L. XXII, v : « Le roi Louis XVI l'ayant reconnu dans le nombre de ceux qui se pressaient à la porte de la loge du logographe, lui demanda s'il aurait bientôt fini son portrait : « Je ne ferai désormais le portrait d'un « tyran, dit David, que quand sa tête po- « sera devant moi sur un échafaud. » Le roi baissa les yeux et dévora l'insulte. » — Est-il vrai que ces paroles aient été dites à un roi vaincu? Pour en revenir au patriotisme, on sait que l'ami de l'*Ami du peuple*, celui qui décora aux Tuileries la salle de la Convention, peignit plus tard le premier consul, *calme sur un cheval fougueux*, et une certaine quantité de portraits de l'empereur. Il exécuta aussi, entre autres *commandes* pour la salle du Trône (toujours aux Tuileries), *la Distribution des aigles* et *le Couronnement*. On lit dans le *Dictionnaire de la France* (*Univers pittoresque*) un fait emprunté au biographe de David, M. Miel, qui va nous montrer quel changement s'était opéré dans son esprit à l'égard de ses *confrères* : « Le tableau du *Couronnement*, peint pour la salle du Trône, excita une admiration très-vive et justifiée par les grandes beautés qu'il renferme. Lorsque l'empereur vit ce tableau il le considéra quelque temps sans rien dire, puis, après avoir félicité l'artiste : « David, dit-il en se découvrant, « je vous salue. — Sire, répondit David, « je reçois votre salut *au nom de tous les* « *artistes, heureux d'être celui à qui vous* « *l'adressez*. » — Que conclure de toutes ces paroles plus ou moins historiques? C'est que la bassesse du caractère peut s'allier au génie artistique, c'est que l'on peut être à la fois un grand peintre et un fort petit esprit. ALPH. L.

—

Origine de l'hôtel Carnavalet (V, 230). — Le texte de l'épitaphe de François de Carnavalet, tel « qu'on le voyait encore, il y a peu d'années, gravé en lettres d'or sur une table de marbre noir, au côté droit du chœur de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, » répondra péremptoirement à cette question :

FRANCISCO CARNEVENOEO,
ARMORICO,
NOBILI AC STRENUO VIRO,
CUI OB EXIMIAM VIRTUTEM ET MORVM
INTEGRITATEM,
HENRICUS II GALLIARUM REX
ET CATHARINA CONJUX,
CARISSIMI FILII HENRICI PUERILEM
AETATEM INFORMANDAM
COMMISERUNT.
QUI BELLI PACISQUE ARTIBUS EGREGIE
INSTRVCTUS;
FORTITUDINIS ET PRVDENTIAE FAMA
SUPRA OMNEM INVIDIAM CLARVIT... Etc.

A François de Carnavalet, — gentilhomme breton, — plein de noblesse et de courage, — que son rare mérite et la pureté de ses mœurs — ont fait choisir à Henri II, roi de France, — et à Catherine, son épouse, — pour lui confier la jeunesse — de leur très-cher fils Henri — à gouverner. — Doué, pour la paix et pour la guerre, de talents — remarquables, — il brilla d'une réputation de courage et de prudence — au-dessus de toute envie.... etc. » ULRIC.

Trouvailles et Curiosités, etc.

La décoration du Lis. — Les contemporains de la première Restauration se souviennent sans doute de ce nouvel ordre de chevalerie, créé en 1814 par le comte d'Artois, lieutenant général du royaume, et qui consistait en une fleur de lis d'ar-

gent suspendue à un ruban blanc. « Chacun, dit Vaulabelle (*Hist. des deux Rest.*, II, 36), le sollicitait comme une sauvegarde pour sa position, ou comme un titre au traitement qu'il comptait demander. » Aussi M. Thiers nous apprend-il (*Hist. du Consulat et de l'Empire*, XVIII, 231) que, dès les premiers mois, cette décoration « ridicule » avait été conférée « à près de cinq cent mille individus. » J'ai en ma possession deux documents originaux qui s'y rapportent et qui sont assez curieux. C'est, d'abord, un modèle de demande *collective*, envoyé au directeur d'une importante administration du Bas-Rhin par un de ses amis, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, et qui est ainsi conçu : « MM....., qui ont toujours été de fidèles serviteurs de la maison de Bourbon, sollicitent l'honneur de porter la décoration du Lys. » Le second document n'est autre que le brevet de l'ordre, ou plutôt une lettre imprimée qui en tient lieu, et dont voici la copie textuelle, moins le nom et la qualité du personnage décoré. « — Décoration du Lis. — Paris, le 24 août 1814. « — Monsieur de ....., j'ai l'honneur de « vous informer que Sa Majesté, pleine de « confiance dans votre fidélité et dans votre « dévouement à sa personne, vous autorise « à porter la décoration du Lis. » Signé: « *Le baron de Vitrolles.* » Près de cette signature se trouve l'empreinte d'un cachet fleurdelisé noir et portant en exergue, autant qu'on peut le déchiffrer, les mots: « *Secrétairerie générale des Conseils.* » Inutile d'ajouter que directeur et chef de bureau étaient déjà en place sous « l'usurpateur, » comme on disait alors; et que, dans les Cent-Jours, ni l'un ni l'autre ne donna sa démission.

(Strasbourg.) T. R.

—

Feu M. Troplong, inventeur d'un procédé pour être tout à la fois debout et assis. — Le Papinien du second Empire français n'eut pas, lui seul, *l'ironie railleuse*, signalée par son digne remplaçant M. Boudet (V, 207); il la provoqua maintes fois aussi chez tant d'autres, dont il agaça si souvent les nerfs par ce style plein d'ampoules et de *cocasseries*, qui appartint en propre à Son Excellence. Témoin ces élucubrations constitutionnelles et sénatus-*consultantes*, témoin ces projets d'*adresses* (autant de maladresses), lesquelles réjouissaient si bien, à chaque session, son *ami* Prévost-Paradol, l'aristarque des *Débats!* Ne disons rien du fond, mais la fo-orme! Quel style, bon Dieu! M'a-t-il assez donné de nausées! Aussi bien aujourd'hui, *il faut que je me venge!* Il faut que je cite, que j'affiche ici, en guise d'oraison funèbre du président du Sénat, la phrase mémorable qui sert d'exorde à un de ses écrits: *De la propriété d'après le Code civil*, un des traités rédigés en 1848 par divers membres de l'Académie des Sciences morales, à la demande du général Cavaignac, chef du Pouvoir exécutif. La voici donc, oyez tous :

« Au milieu de tant d'institutions qui « tombent en vieillissant, la propriété « reste *debout*, *assise* sur la justice et « forte par le droit. C'est même la pro- « priété qui, d'accord avec la famille, tient « aujourd'hui la société puissamment « *amarrée* sur la surface mobile de la dé- « mocratie.... »

Ouf! Que dites-vous de cette pauvre propriété, tout à la fois *debout* — *assise* — et puis *amarrée!* Pauvre langue! Pauvre France! E. A.

—

Funérailles anticipées. — S'il est un trait d'histoire fameux, c'est certainement celui de Charles-Quint faisant lui-même célébrer ses obsèques, et s'emboîtant tout vivant dans sa bière. Cependant personne n'ignore que, vivement et habilement combattue par M. Mignet, cette anecdote ne paraisse aujourd'hui devoir être reléguée au rang des fables; mais ce que l'on ne sait peut-être pas aussi généralement, c'est que cette fable espagnole serait une fable arabe. On la trouve, en effet, dans les *Contes turcs*, de Petis de la Croix, traduction incomplète des *Quarante Visirs*, roman turc, lui-même traduit de l'arabe. Là, Akshid, sultan d'Egypte, fait en effet célébrer ses funérailles de son vivant; mais il y assiste du haut de son trône, et n'entre pas dans le cercueil placé à ses pieds. Du reste, il meurt réellement le lendemain, et il est remarquable qu'un rapprochement entre Akshid et Charles-Quint n'ait été fait ni par Petis de la Croix lui-même, ni par Loiseleur - Deslongchamps, qui a donné des *Contes turcs* une édition annotée.

Au surplus, il n'y a rien que d'ordinaire à trouver en Espagne un souvenir des contes arabes; mais il me semble réellement curieux de voir la même idée germer dans une tête qui certainement ne connaissait ni Akshid ni Charles-Quint, dans celle d'un nègre de la Virginie. Le fait est constaté dans un passage des *Lettres sur l'Esclavage*, de Paulding, cité par Mme Beecher-Stowe, dans la *Clef de l'Oncle Tom.* « Autrefois, la cérémonie des funérailles était pour eux une véritable fête, et l'usage s'était établi de fournir aux parents du défunt une quantité de lard, d'eau-de-vie, de farine, de sucre et de beurre, qui servait à organiser un grand festin tel qu'ils le conçoivent. Certain jour, un grand gaillard, admirablement bien portant, me divertit fort en venant, devant moi, demander à sa maîtresse de permettre qu'on fît ses funérailles pendant qu'il était encore en vie, et que cela pou-

et d'autre part à ceux de l'Europe moderne, on aura de temps en temps la satisfaction de résoudre, au moyen de la philologie comparée, quelques-uns de ces problèmes qui passent trop souvent pour insolubles ou désespérés. J. PALMA.

—

Portrait de Jeanne d'Arc (II, 72, etc., 724.) — Le chroniqueur de l'*Opinion Nationale* du 26 fév. dernier raconte qu'il existe de Jeanne un portrait authentique, dessiné d'après nature par un greffier, sur la marge de la minute du procès criminel, minute conservée aux Archives de l'Empire. Un des lecteurs de l'*Intermédiaire*, plus heureux que moi, a-t-il vu ce dessin? A-t-on quelque certitude qu'il soit du temps et de la main du greffier?

A. DUREAU.

— Ce prétendu portrait n'est qu'un barbouillage fait par le greffier du parlement qui n'avait pas l'idée de la personne qu'il voulait représenter. On en a parlé cent fois. Je l'ai mentionné moi-même dans mon Recueil de documents. M. Vallet de Viriville l'a fait graver pour accompagner un article sur l'iconographie de Jeanne d'Arc, qui a paru, je crois, dans la *Revue archéologique*. J. Q.

—

Dix jésuites en eau-forte (II, 137). — Le R. P. Carayon, jésuite, auteur de la *Bibliographie historique de la Compagnie de Jésus*, etc., et de plusieurs ouvrages y relatifs, pourrait peut-être donner quelques renseignements sur l'eau-forte si bien dépeinte par M. A. M. H. I.

—

Anne Le Porc de la Porte de Vezins, dame de Chausseraye (II, 138). — Ce doit être Anne Le Porc de la Porte, fille du baron de Vezins, qui fut femme de N. Le Petit de Verno, fils de Henry-Marc-Antoine Le Petit de Verno, chevalier, sgr de Chausseraie, La Vergnaye, etc., et de dame Anne Ursule de Fossé-Brissac. La sœur de son mari était Mlle de Chausseraye cette « *grande et grosse fille qui avait infiniment d'esprit, de sens et de vue*, » amie et maîtresse de Louis XIV, dont Saint-Simon nous a révélé l'existence. (Pour plus de détails, voir : Saint-Simon, Tallemant des Réaux et Bauchet-Filleau, *Dict. du Poitou*, t. II, p. 523.) Madelaine Le Petit de Verno de Chausseraye, dame de la Vergne, fille des précédents, épousa René de Bechillon, chevalier, sgr de la Girardière (Poitou). Armoiries : Le Porc de la Porte : *de gueules au croissant d'hermines*. Le Petit de Verno : *fuselé d'or et de gueules*. De Bechillon : *d'argent à 3 fusées de sable, posées en fasce*. A. L.

—

Un roman d'A. Luchet (II, 266). — M. Auguste Luchet, avec lequel j'ai le plaisir de me trouver quelquefois, m'a répondu que le roman en question était intitulé l'*Eventail d'ivoire*, et qu'il y parlait de Potier et de Mme Dorval, et non de Brunet. A. NALIS.

—

Famille d'Asfeld (II, 361). — Le chevalier, et plus tard marquis d'Asfeld, par le fait de Philippe V d'Espagne, frère cadet du baron d'Asfeld, s'appelait *Claude-François Bidal d'Asfeld* et non *Claude Maréchal*, mais il fut fait maréchal de France en 1734, ce qui est tout autre chose. — Né à Asfeld (Ardennes) en 1665, le maréchal a son portrait, peint par Schopin, dans les galeries de Versailles. On trouve des renseignements généalogiques sur cette famille dans l'*Hist. généal. et chronol. de la Maison de France et des Grands officiers de la Couronne*, du père Anselme, continuée par Dufourny et les augustins Ange de Sainte-Rosalie et Simplicien. H. V.

—

Les marques de papetiers (II, 362, 745; III, 205). — Consulter Supplément au Catalogue des livres de la Biblioth. de La Serna Santander, contenant des observations sur le filigrane du papier des livres imprimés dans le XVe siècle; un mémoire sur le premier usage des signatures et chiffres, etc.; avec planches représentant des marques de papier (Bruxelles, an XI).

A. DUREAU.

— L'étude des filigranes, faite d'une façon intelligente, peut donner de précieux renseignements, même quand il s'agit d'un livre *sine loco, anno, et typogr. notâ*.

Le n° 1 (le seul paru, je crois) du *Bibliomane*, publié à Londres à très petit nombre en 1861, imprimé sur papier gris et épais imitant certains papiers du XVe siècle, et *orné de gravures en bois* en assez grand nombre, contient un article sur *les marques du papier*, où on lit : « Tous les bibliographes (dit l'auteur de l'article, signé *Papyrourgos*) se croient encore obligés de perdre leur temps à l'examen des marques du papier employé à l'impression des incunables. Cet examen, cependant, n'est utile, indispensable, que lorsqu'il s'agit de constater si un livre précieux n'a pas été complété par la main du *truqueur*.... La marque du papier, à défaut d'autre indication, peut déceler dans un livre les interpolations de mauvais aloi.... C'est ainsi que, dans un livre xylographique, il m'est arrivé de prendre un fac-simile pour une feuille originale, jusqu'à ce que, regardant attentivement la marque du papier, qui était le p gothique, je remarquai qu'elle était placée sur une ligne oblique aux *pontuseaux*, tandis que le reste des marques

était parfaitement perpendiculaire aux *vergeures.* » — Ce qui suit peut se résumer ainsi : Personne n'a encore constaté d'une manière satisfaisante où furent établies les premières papeteries à l'époque où le papier commença à remplacer le parchemin. Quand même on serait certain, comme l'affirme Scheltema, sans en donner de preuves, que le papier était fabriqué en Brabant, on n'en serait pas plus avancé ; le nombre des papeteries étant fort restreint pendant le XVe siècle, les produits par conséquent disséminés partout, en Hollande, à Westminster, à Paris, à Lyon, à Cologne, à Mayence. On retrouve le p gothique, la tête de bœuf, la licorne, etc., dans les livres imprimés en ces différents centres commerciaux, vers la seconde moitié du XVe siècle et le commencement du XVIe. Enfin, il est rare qu'un même livre n'ait qu'une seule marque de papier. Souvent il contient trois ou quatre, et jusqu'à vingt marques différentes. — L'auteur de l'article conclut, de toutes les raisons qui précèdent, que « cette question des marques du papier, soulevée par Breitkopf, continuée par La Serna Santander, Jansen et M. Sotheby, s'est donc tellement embrouillée en vieillissant qu'il est urgent d'en faire table rase, et de la considérer absolument comme oiseuse ou fatale à toute investigation des origines typographiques. »

La meilleure réponse à ces objections se trouve dans les trois articles de M. Vallet de Viriville, publiés dans la *Gazette des Beaux-arts* (1859), sous le titre de *Notes pour servir à l'histoire du papier.* « A certain point de vue, dit M. V. de V., l'histoire des filigranes présente un intérêt véritablement général, en ce sens que cet intérêt ne se borne pas à un seul pays, et qu'il se rattache à une matière assez étendue... L'histoire du papier se lie à l'histoire de l'art, d'une manière sensible, puisque le papier a servi, presque de tout temps, comme substance première, au dessin et à la gravure... Pour étudier la valeur historique des filigranes, nous croyons avoir indiqué une méthode plus exacte et plus sûre que celle dont on a fait usage antérieurement. Tout amateur, tout possesseur d'ancien papier, peut entrer dans cette voie et multiplier ses observations. Le champ de ces investigations est immense et presque infini. Ces remarques, ces figures, en se multipliant, s'éclairent, s'expliquent et se contrôlent les unes par les autres : l'intérêt qu'offre cette étude s'étend et se justifie proportionnellement avec les notions acquises. C'est ainsi que la lumière pourra se faire un jour sur des régions importantes de l'art et de son histoire, demeurées jusqu'à présent si obscures. »

Il me paraît évident que jusqu'ici on a suivi une fausse voie, ne conduisant pas au but. Ce que je crois bon de faire, dès maintenant, et je m'étendrai ailleurs plus longuement sur ce sujet, c'est de rechercher patiemment les filigranes, dessins ou noms (1), de tous genres, de toutes grandeurs, dans les livres imprimés ou manuscrits portant une date, de les ranger par ordre d'années, de lieu de provenance, etc., de noter soigneusement les différents filigranes qui se trouvent ensemble dans le même volume, comme les noms joints aux filigranes, etc., etc.

J. G. J. Breitkopf. *Versuch über den Ursprung der Spielkarten, die Einführung des Leinen-Papiers, etc.* Leipzig, 1784-1801. 2 vol. in-4. Figures. — C. DE LA SERNA SANTANDER. *Supplément au Catalogue des livres de ma bibliothèque.* Bruxelles, 1803, t. VI et dern. In-8°. (*Observation sur le filigrane du papier des livres imprimés dans le XVe siècle*). — H. JANSEN. *Essai sur l'Origine de la Gravure*, etc. Paris, 1808, 2 vol. in-8° (*Recherches sur l'origine du papier.* Fig.). — J. KŒNING. *Bydragen tot de Geschiedenis der Bockdruckkunst.* Harlem, 1818, in-8°. — SOTHEBY. *The Typography of the fifteenth century; being specimens of the production of early continental printers, exemplified in a collection of fac-similes from one hundred works, together with their water-marks; arranged and edited from the bibliographical collection of the late Samuel Sotheby, by his son S. Leigh Sotheby.* London, Thomas Rodd, 1845, in-folio. Fig. — *Principia typographica; The block-books, or xylographic delineations of scripture history, issued in Holland, Flanders and Germany, during the fifteenth century, in connexion with the origin of printing; to which is added an attempt to elucidate the caracter of the paper-marks of the period.* Londres, 1858, 3 vol. in-fol., remplis de planches et de fig. — *Archœologia*, 1809, in-4°. (Voir pl. 19, fig. 17.) — *Gaz. des Beaux-arts*, t. II, p. 234. — *Ibid.*, n° du 1er avril 1859, p. 12 et suiv. (*Orig. de la gravure en France*, art. de M. J. Renouvier). — *Mélanges de littér. et d'hist., rec. et publ. par la Soc. des Bibliophiles franç.* Paris, 1850. (*Note sur un papier du XIIIe siècle*, par A. Le Prevost.) — *Bull. du Bouquiniste.* Oct. 1858, pp. 482 à 486. (*Noms des di-*

(1) Je pourrais citer, si l'espace me le permettait, un cas qui montrerait combien utile a pu être l'étude de ces filigranes dans la solution d'une question scientifique. On sait que les Anglais mettent, dans leurs papiers collés à la gélatine, une date qui n'est pas celle de fabrication, mais une postérieure. Cet usage, qui a parfois induit la justice en erreur, ne paraît pas devoir être suivi en France, où les fabricants finiront pourtant par s'entendre, afin de revenir à l'ancien usage de marquer leurs produits de leurs noms, avec ou sans désignation du lieu de fabrication.

verses sortes de papiers, etc., par M. de La Fons-Mélicocq).—*Ibid.*, 1er juillet 1858. (Art. de M. Raymond Bordeaux, avec dessin gravé sur bois représentant un type de pinte, décorée, couronnée et fleuronnée). — *Journal des fabricants de papier*, Nos du 1er nov. 1864 et du 15 mai 1865. — Pour les fleurs de lis, voir la dissertation très curieuse de M. Léon de Laborde : *Les fleurs de lis héraldiques et les fleurs de lis naturelles. Revue archéologique.* 1852, p. 355. — Consulter aussi les listes bibliographiques placées à la suite de la *Notice sur le parchemin et le papier* et des *Recherches sur les cartes à jouer*, dans les *Curiosités de l'histoire des arts*, par P. L. Jacob, bibliophile. Paris, Delahays. 1858.

Le filigranage du papier à la machine ou à la mécanique, soit au moyen de rouleaux vergeurs, soit avec des cartons, des planches de zinc, d'acier, etc., a remplacé le filigranage du papier dit indistinctement à la forme, à la cuve, à la main, à bras, par suite de l'invention de Robert, conçue en 1796, invention que suivit de très près la découverte du blanchîment au chlore, due à Berthollet (1814). Consulter à ce sujet les nos de févr. et août 1858 (avec un échantillon de papier dit *dentelle* et trois modèles de dessins imprimés dans le papier), de déc. 1860 (imprimé sur papier filigrané) et du 15 oct. 1862 du *Journal des fabricants de papier.* — Voir aussi la Collection de filigranes de la maison L. Piette (1865). — Pour l'ancienne législation sur les marques du papier, se reporter à l'intéressant travail de M. Aug. Lacroix : *Historique de la Papeterie d'Angoulême.* Paris, 1863, in-8°.

J'arrive aux noms et marques reproduits par l'*Intermédiaire.* Les cœurs qui figurent dans les noms remplissent simplement l'office de points séparant le prénom du nom proprement dit.

L'usine de Cusson était située à Thiers (Puy-de-Dôme); on y fabriquait spécialement les papiers pour registres. Cette maison n'existe plus depuis environ 35 ans.

La famille Virnal (la lettre M est retournée dans la marque; ce cas se rencontre assez fréquemment) fabrique du papier depuis environ un siècle. MM. Virnal père et fils sont encore marchands de papier en gros à Ambert (Puy-de-Dôme). Voir l'*Annuaire de la Papeterie franç.*, in-12 sur pap. fauve, 1865, page 53 (1).

(1) Les deux renseignements ci-dessus m'ont été fournis très obligeamment par M. A. Malmenaïde, dont l'usine, située à Thiers (P. de D.), est des plus anciennes de France. M. Malmenaïde est l'un des descendants existant encore des chevaliers de la première croisade qui, faits prisonniers par les Sarrasins, importèrent dans notre pays l'art de fabriquer le papier. Les autres sont MM. Falguerolles (de Thiers), et Montgolfier, d'Annonay (Ardèche). La famille Montgolfier s'établit d'abord au village de ce nom, en Auvergne. Voir l'article *Papier,* par Joseph Garnier, dans la 1re éd. du *Dictionn. du Commerce* de Guillaumin (1841), ce fait ayant été supprimé dans l'édition actuelle.

Le *griffon* et le *dragon* indiquaient le format de papier ayant pour mesure 36 1/2 × 29 1/2 centim. M. de La Fons-Mélicocq a rencontré ces marques sur du papier de 1357.

J'ai trouvé la marque, telle que la donne M. E. M., mais surmontée de trois fleurs de lis et enfermée dans une sorte de blason entouré de branches de laurier, dans le papier d'une traduction des *Commentaires* de César, imprimée à Lyon en 1684. Elle était accompagnée de plusieurs autres marques. J'ai vu un type analogue, assez grand, dans le papier d'une édition de Racine (Paris, 1760) avec la marque *Auvergne.* Enfin, je crois pouvoir attribuer approximativement la date de 1762 à la marque *raisin* de gauche (grappe irrégulière), et 1801 pour l'autre marque *raisin.* Le format raisin se divise en grand raisin grand format (65 × 50 cent.), grand raisin (63 1/2 × 47 1/2 ou 62 × 48 cent.) et raisin affiche (62 1/2 × 47 1/2 cent.). Quelquefois, à la grappe de raisin, est ajoutée une feuille de vigne.

La vue du papier est aussi très utile pour pouvoir juger de son âge sur les apparences (vergeure, blancheur, perfection de fabrication, etc.), outre les données que fournissent les filigranes. — Ajoutons que l'on prépare en ce moment une *Histoire complète du filigranage.* O. Frion.

—

Raspe... (II, 458, 539, 690). — Il n'est point défendu, je suppose, de se compléter, et, au besoin, de se rectifier? L'inspection attentive de la *Carte de France* de notre Etat-major, montre que les cantons forestiers, dits *rappes*, sont d'autant plus nombreux, dans la masse des lieux-dits, que l'on s'approche davantage de notre frontière de Suisse. Le mot *rappe* a conservé sa signification précise en Franche-Comté : le nom de *rappe*, *reppe* ou *rippe*, s'applique à des masses d'arbres clair-semés dont on n'exploite que les branches, et sous lesquels règne un pâturage. La vieille forêt de nos temps historiques se divise en rappes et en fourrés. Pendant les grandes chaleurs de l'été, les troupeaux de porcs, si nombreux autrefois, y trouvaient de l'ombre et de l'herbe encore verte, en attendant la glandée. H. de S.

—

Etymologie d'Aliboron (II, 740; III, 57, etc., 239). — Quoi! va-t-on dire, *Aliboron* est arabe! Eh! vraiment, cela se pourrait bien, n'en déplaise au docte Huet et à l'érudit Ménage, qui veulent faire d'*Aliborum* un génitif de *alibi.* Voilà un plai-

sant génitif d'adverbe et dont le premier venu ne se fût point avisé! Ce maître *Aliborum* signifierait un homme fécond et subtil à trouver des *alibi*. Fort bien, mais en quoi s'agit-il d'*alibi* dans les exemples que donne M. Littré? Et si Huet et Ménage en connaissaient où ce sens fût marqué, que ne les ont-ils présentés? L'étymologie allemande *altboran*, le vieil ennemi (le diable), me semble du même acabit que l'étymologie latine, et peut-être reposet-elle sur un malentendu, ainsi que je l'explique plus loin (1).

Ces deux étymologies rejetées, j'offre bravement la mienne, qui sans doute trouvera bien aussi ses contradicteurs. — Aliboron se rencontre une fois, comme nom de plante, dans ces vers du roman du Renart, en partie cités par M. Littré :

Et herbes i trova assez
Dont li rois sera respassez,
Aliboron i a trové
Que plusors gens ont esprové,
Qui est bone por eschaufer
Et por fièvres de cors oster.

A défaut d'autre exemple, ne peut-on supposer qu'*Aliboron* est une corruption d'*elleborum*, employée avec une certaine prétention scientifique qui expliquerait pourquoi la règle ordinaire de l'accent tonique n'a pas été suivie. J'ajouterai que le glossaire de Ste-Palaye cite *haliboron* par un *h*, comme le latin *helleborum*, mais sans autre indication, et même le mot est barré dans le manuscrit. — Quoi qu'il en soit, il ne me semble pas nécessaire que l'origine d'aliboron, plante, soit la même que celle de maître Aliboron. Tenons-nous-en donc à cette dernière acception. Il résulte de l'*historique* de M. Littré que le mot s'emploie toujours précédé du titre de Maître; et Maître Aliboron désigne un savant, un docteur, un habile homme. Puis l'appellation prend une teinte d'ironie, et, un beau jour, sous la plume de La Fontaine, Maître Aliboron devient *Maître Baudet* en personne. Or, cet Aliboron ne serait-il pas un docte personnage dont le nom aurait passé en proverbe? Alors, quel personnage? Est-ce le Diable, comme il est dit dans le procès de Gilles de Rayz, cité par Du Cange : « Audivit ab eodem domino... talia verba : *Il fera venir maistre Aliborum*, intelligendo diabolum per illud vocabulum, Aliborum? »

Non, ce n'est pas le Diable, mais un de ses affidés, un de ses disciples si l'on veut, le savant arabe *Al-Biroûni*, mathématicien, astronome, géographe, « très estimé, « dit D'Herbelot, non-seulement pour son « habileté dans les sciences spéculatives, « mais encore dans les pratiques, comme « la magie naturelle, astrologie judiciaire, « art des talismans, etc. » Al-Biroûni, contemporain d'Avicenne, a joui d'une réputation immense, au moyen âge, dans les écoles arabes; son *Canoun* a servi de base à presque toutes les cosmographies orientales; de plus, il a toujours passé pour un magicien excellent, et sa vie, d'après les biographes orientaux, est pleine de traits dignes d'un thaumaturge. Est-il bien surprenant que des juges de 1440 aient pris le nom d'un tel homme pour celui de l'Esprit malin?

A dire vrai, il se peut que l'*Aliborum* de Du Cange soit, non pas une fausse transcription (le mot se trouve dans les manuscrits tant français que latins de ce hideux procès), mais une confusion de noms faite par le témoin, lequel rapporte le propos comme l'ayant ouï dire par un autre, qui lui-même l'avait entendu de la bouche du sorcier. En effet, le démon que l'alchimiste italien prétend avoir soumis à ses ordres est maintes fois désigné sous le nom de *Barion*, tandis que l'appellation *Aliborum*, si je ne me trompe, ne se lit qu'une seule fois. Il serait plaisant que les éditeurs de Du Cange eussent voulu, par leur étymologie « *alt-boran*, » expliquer un sens que le mot n'aurait aucunement.

Quoi qu'il en soit, vu l'absence d'une étymologie acceptable, je propose toujours, en attendant mieux, le savant *Al-Biroûni* comme prototype de maître Aliboron. Cependant, qu'on me permettre encore une seconde conjecture. — Lorsqu'on fait des hypothèses... on n'en saurait trop faire. — Tout à l'heure je n'ai pas voulu qu'*aliboron*, plante, fût identique à *Aliboron* appliqué aux personnes. Mais pourquoi donc n'en serait-il pas ainsi? Maître Ellebore ne serait-il pas un nom assez plaisant pour un docteur — ès-médecine surtout? — et précisément, dans une farce bien connue du XVe siècle, le *Testament de maistre Pathelin*, l'apothicaire s'appelle « Maistre Aliborum. »

L'APOTH. : Où vous tient vostre maladie?
PATHEL. : Au devant que je vous le die,
Donnez-me à boire ung horion;
— Oyez-vous, maistre Aliborum? —
Devant que ma femme reviengne.

Et plus loin, Pathelin faisant son testament :

Et à vous, maistre Aliborum,
D'oignement plein une boëste
Voire de pur diaculum.

Joignez que Borel, dans son *Trésor des recherches et antiquitez gauloises et françoises*, 1655 (à l'art. *Patelinage*), « estime que ce terme de Maistre Aliborum, ainsi que plusieurs autres, nous est venu de la

(1) L'étymologie arabe *al boran*, *âne* (ou plus généralement bête de somme) est ingénieuse; mais, outre qu'il est difficile d'expliquer l'introduction de ce mot dans notre langue, il est à remarquer qu'on ne cite aucun auteur antérieur à La Fontaine, qui ait appliqué à l'âne le sobriquet de Maître Aliboron. M. D. V.

farce de Patelin. » Mais je ne vois pas que ni lui ni personne autre ait eu l'idée d'interpréter *Aliborum* par *Ellébore*.

Entre les deux conjectures étymologiques, l'une arabe, l'autre latine, que je viens de développer, je laisse à chacun la faculté de choisir. Je renoncerai même très volontiers à l'une et à l'autre, pour peu qu'on m'en présente une meilleure.

M. D. V.

—

Parapluies et parapets (II, 754; III, 17). — On m'objecte que parapluie ne saurait être amalgamé d'une préposition grecque et d'un substantif français. A cela je réponds que c'est par centaines que se comptent les vocables dits *hybrides*, j'entends par là, commençant en blanc pour finir en noir, ou réciproquement. Il me suffira de citer deux ou trois exemples de ces composés dont les parties appartiennent à des langues diverses; je consigne de préférence ceux dans lesquels entrent les syllabes initiales *para*. C'est d'abord *parasol*, où ceux mêmes qui refusent de voir avec moi le latin *sol*, en compagnie de la préposition grecque *para*, sont pourtant forcés de reconnaître l'accouplement, point monstrueux du tout, de deux mots français avec un mot du Latium: *pare-à-sol*. C'est ensuite *paratitle* (terme de droit) et son congénère *paratitlaires*, deux mots où le grec fait avec le latin un mariage assez bien assorti. C'est enfin *paraguante* (objet de toilette dans le sens de don *particulier*), terme sacramentel où Rome et la Castille font dignement la paire.

A la définition empruntée contre moi à MM. Napoléon Landais et Quicherat, il me sera permis de riposter par la suivante, que j'extrais du dictionnaire espagnol de D. Vicente Salva, v° *Paraguas:* « petit pavillon portatif *contre la pluie.* » Or, notez, je vous prie, que dans ce *paraguas*, comme dans mon *para-pluie*, il n'entre que deux mots au lieu de vos trois; c'est à savoir *aguas* (eaux, *aquas* en latin) et *par*, élidé de *para*. Laissez-moi répéter, en finissant, que ce *para* est la même préposition grecque qui, de votre propre aveu, se trouve soudée dans *parapet* (para-pet, mieux que pare-à-pet) à l'italien *petto*, ou plutôt au latin *pectoris*. Une autre fois, qu'on ne crie donc plus, sur un air connu: Non, non, jamais, jamais en France, on ne croira aux mots hybrides. J. Palma.

—

« **Charmante Gabrielle !** » (III, 193). — Traversant un jour Avignon, j'y fouillai les magasins de bric-à-brac, de compagnie avec un vieil ami, curieux célèbre du pays, le bon, l'excellent Requien, un des derniers fidèles de cette forte race provinciale, qui adorent leur ville comme une maîtresse, et n'ont rien qui ne soit à elle; bonhomme ingénieux et sérieusement savant, qui, pour se survivre à lui-même en sa chère cité, lui a fait, de son vivant, cadeau de sa riche bibliothèque et de toutes ses collections. Sous la poussière de vieux cahiers sans nom, de bouquins vermoulus sans commencement ni fin, de ponts-neufs chancis, nous découvrîmes des papiers de la famille d'Estrées, parmi lesquels des lettres et un manuscrit de la romance « *Charmante Gabrielle!* » nous arrachèrent une exclamation soudaine : nous venions de reconnaître l'écriture et le monogramme de Henri IV! Au lieu des sept couplets connus dont le caractère ne semble pas identique, la feuille, complète d'ailleurs et encore revêtue de ses soies et de ses cachets, ne contenait que les quatre donnés par M. Berger de Xivrey, et dont chacun était suivi du refrain tout entier : « *Cruelle départye!* »

Nous appelâmes en Avignon et à Paris tous les experts à donner leur avis touchant la chanson. Et d'abord, la pièce était incontestablement de la main du Vert-Galant; mais ce n'était pas là une preuve irrécusable qu'il en fût l'auteur. Tout à côté, dans la même mine, se trouvait, de lui à Gabrielle, une lettre qui n'était point datée, mais qu'on a rapportée à l'année 1598, époque où le roi pressait le plus vivement sa séparation d'avec la reine Marguerite, et où la belle d'Estrées eut le plus près la main sur la couronne. La missive, qui pourrait bien être la lettre d'envoi de la chanson, commence par les mots rappelés par votre correspondant : — « Ces « vers vous représenteront myeulx ma « condytyon et plus agreablement que ne « feroyt la prose : *Je les ay dyctez non* « *arrangez...* » S'il s'agit, en effet, de notre romance, le roi n'y serait que pour la pensée. Henri, comme plus tard le grand Frédéric, avait ses arrangeurs complaisants, comme Gabrielle elle-même avait aussi le sien : le cardinal Du Perron, qui lui rimait ses réponses à son royal amant. Le même cardinal disait tout net, au rapport du *Perroniana* (p. 167), que *le roi n'entendait rien en la poésie non plus qu'en la musique.* Il n'en est pas moins avéré que le Béarnais parlait d'or, qu'il avait la plume aussi facile que la langue preste, et que le tour vif et imagé de son esprit, trempé au même foyer que celui de Montaigne, eût pu, ce semble, revêtir la forme poétique. Mais admettons, suivant l'opinion générale, qu'il y ait eu, dans cette circonstance, un autre poëte que lui; quel fut ce poëte ? Ce ne peut être Malherbe, puisqu'il vivait alors en Provence, et que le roi n'entendit parler de lui qu'en 1601, de la bouche de ce même Du Perron, et le fit venir à la cour seulement trois ou quatre ans plus tard, sur la recommandation de Des Yveteaux, parent du poëte. Probablement fut-ce Bertaut, qui prêta souvent sa plume à son

maître. Dans tous les cas, on en est réduit aux conjectures.

Quant au refrain : « *Cruelle départie,* » tout concourt à prouver que ces vers étaient chose populaire et courante, antérieure à la romance du roi, et dont l'auteur de la chanson nouvelle se serait emparée pour l'adapter à ses couplets. Il existe un petit volume in-12, intitulé : *Le Cabinet, ou Trésor des nouvelles chansons recueillies des plus rares et excellents esprits modernes*, où l'on en trouve une, page 6, dont le début est le refrain : *Cruelle départie!* et dont les strophes se composent de quatre vers croisés de six et quatre syllabes, tandis, comme le fait observer votre correspondant, que les couplets de *Charmante Gabrielle* sont de quatre vers de six pieds. — Or, ce volume, publié à Paris, chez Godefroy de Billy, est de 1602. Si le refrain *Cruelle départie* eût été de Henri IV ou fait pour lui, fût-il tombé si tôt dans le domaine public? C'est ce qu'il est difficile de supposer, bien qu'au même volume, page 209, il se trouve une autre production de cour, bien vite ébruitée, à savoir une villanelle intitulée : *Chanson de Madame la sœur du Roi, sur le chant : Voudrois être morte.* Ce n'est évidemment qu'une bluette sans conséquence qui n'a cependant pas moins de quatorze couplets, dont la galanterie ne va pas par des voies ambiguës, en dépit de l'honnêteté de l'auteur, Catherine de Bourbon, devenue duchesse de Bar, en 1599. Il est vrai qu'elle tournait des vers dès l'âge de quatorze ans.

Il peut être difficile d'expliquer comment Sully aurait pu rappeler (Œconomies royales) à Henri IV, d'une manière aussi obscure qu'il le fait, à propos de Madame de Verneuil, le refrain *Cruelle départie,* consacré par le souvenir de Gabrielle. Mais Sully n'aurait-il pas eu quelque intention ironique dans cette allusion? La fidélité du rude ministre prenait toutes les formes. Une obscurité n'est pas une impossibilité, et l'on ne saurait nier *de plano* ce que l'on ne comprend pas du premier coup. Je trouve plus d'embarras à concilier la différence de rhythme entre la romance de *Charmante Gabrielle* et les autres romances qui ont le même refrain, bien qu'il soit très possible que l'air fût légèrement modifié pour s'adapter à la mesure des paroles diverses.

Pendant longtemps le Béarnais avait été regardé comme ayant composé tout à la fois paroles et musique de *Charmante Gabrielle;* à coup sûr, l'attribution de la musique est de beaucoup antérieure à l'époque présumée où les stances furent produites. Suivant Grétry, qui ne donne point de preuves (*Essais*), la romance aurait été mesurée et chantée sur un noël noté, du temps de François II ou de Charles IX, par Du Caurroy, maître de chapelle de ces princes, et qui remplit les mêmes fonctions sous les rois Henri III et Henri IV. Ce Du Caurroy est le même à qui *la Clef du Caveau* attribue, également à tort, l'air de *Vive Henri IV*, qui était un air de tricotet, danse à la mode bien longtemps avant le règne de ce prince. M. Bottée de Toulmon, si savant dans les matières musicales, et qui, à ma prière, voulut bien examiner la question lors de la découverte de l'autographe du roi Henri, récusa Grétry. Il était peu persuadé que ce charmant compositeur, malgré son génie incontestable, dût être cru sur parole pour l'histoire de son art, à l'occasion d'un fait qui ne lui était pas contemporain. Il fouilla avec zèle ce qu'on possède de débris des vieux compositeurs, et ne fit que de vains efforts pour établir sur quelle donnée Grétry avait pu appuyer son dire, si tant est qu'il y eût tradition. Castil-Blaze, à qui je prêtai une dissertation que j'avais esquissée dans le temps sur ce sujet, et qui la publia en partie, a donné en même temps des lignes curieuses et fait de piquants rapprochements. (*L'Art des vers lyriques*, pp. 256 à 261, — 341 à 349). Les traditions musicales sont celles qui, dans tous les temps, se sont évanouies le plus vite. Après trois mille ans, l'*Iliade* et l'*Odyssée* sont jeunes encore; après plus de deux mille, l'*Ilyssus*, le *Thésée*, l'*Apollon*, le *Laocoon* sont debout, tandis qu'on n'a pas le moindre modèle de ces chefs-d'œuvre sans nombre que la musique prodigua, disent Meibomius et ses émules, à l'Antiquité, chez qui presque tous les vers étaient mis en chant. Aujourd'hui encore, les autographes de musique sont ceux qui remontent le moins haut, et dans la collection de M. Aloysius Fuchs, à Vienne, la plus riche de l'Europe en musique autographe de maîtres, on ne trouvait pas une pièce autographe plus ancienne que le règne de Louis XIV, qui est si près de nous. On ne peut donc rien espérer de la main de Du Caurroy pour trancher la question, sans compter qu'il ne nous est resté de ce compositeur aucun autre chant bien authentique du même genre qui nous pût mettre sur la voie.

Le refrain : « *Cruelle départie!* » se retrouve adapté à des paroles dévotes, et le livre, qui le donne ainsi, annonce l'air comme d'origine profane. Voici en effet le timbre peu équivoque sous lequel le refrain figure : « Chansons sur les airs mondains : *Cruelle départie! malheureux jour!* ou *Ma belle, je vous prie, dépêchons-nous.* » — Ce recueil est la *Pieuse Alouette avec son tire-lire*, mis au jour en 2 vol. petit in-8, de 1619 à 1621, à Valenciennes (par un Père Antoine de La Cauchie ou de La Chaussée, disent les bibliographes). « Les « cantiques, affirme l'honnête imprimeur « Jean Véruliet, sont recueillis de divers « auteurs ou composés de nouveau, la plu-

liminer l'abbé de la Broustière quand on connaît le portrait qu'en fait Saint-Simon : « C'était le meilleur homme et le plus en « sa place, et le plus respectueux du « monde, mais grand bavard, et savait « fort rarement ce qu'il disait ni même ce « qu'il voulait dire. »

A quelle époque les Chamillart, qui possèdent encore la terre achetée par le contrôleur général, ont-ils vendu cette bibliothèque qui, par le goût et la recherche, égale presque celle de la comtesse de Verrue ? A. L.

—

Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts. — Dans un article inséré au *Journal des Débats* du 23 janvier 1869, M. Viollet-Leduc dit que l'idée de ce livre, conçue depuis plus d'un demi-siècle, n'a pris naissance que de nos jours.

Je crois que M. Viollet-Leduc se trompe. On m'a prêté et j'ai sous les yeux un petit in-12 dont le titre a été arraché, mais heureusement après s'être en partie reproduit à l'envers, au moment de la reliure, sur le verso du feuillet qui lui faisait face. J'ai pu, au moyen d'une glace qui remettait les caractères à l'endroit, lire le titre suivant: «Dictionnaire portatif des Beaux-Arts, ou abrégé de ce qui concerne l'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure, la poésie et la musique, avec (un mot illisible) de ces arts et l'explication du terme et des mots qui leur appartiennent... Nouvelle édition, par M. Lacombe. » Le nom de l'éditeur ni celui de l'imprimeur ne peuvent être déchiffrés, mais le millésime de l'édition paraît être 1759.

Le Dictionnaire est précédé d'une épître aux Beaux-Arts, en vers, et d'un avertissement dans lequel l'auteur dit que l'accueil fait à la première édition de son ouvrage l'a engagé à de nouveaux soins et à de nouvelles recherches. En tête est répété le titre: Dictionnaire portatif des Beaux-Arts, au-dessous d'une vignette assez jolie, de De Sève, gravée par J. P. Lebas, 1732, représentant Apollon et huit enfants occupés à dessiner, peindre, graver, faire de la musique, etc.

Le livre, bien imprimé à deux colonnes, compte VIII et 686 pages. Il se termine par une iconologie abrégée. De même que le Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts, il commence par le mot, *Abaque;* avec les mêmes définitions et acceptions.

Il me semble évident qu'il a dû servir aux auteurs du Dictionnaire moderne. Peut-être, dans ce cas, avait-il droit à une mention qu'on paraît avoir voulu lui refuser. Je l'ai vainement aussi cherché dans Brunet.

Malgré ses deux éditions, ce Dictionnaire est-il donc devenu une rareté presque introuvable? Gidoin.

Réponses.

Il est trop tard ! (IV, 389). — Voici la réponse que je trouve dans les *Biographies contemporaines* par M. A. Boullée (t. I, p. 112) : « M. de Sussy ayant témoigné le désir d'être présenté à la Commission municipale, Lafayette lui-même le mit en rapport avec MM. de Lobau, Mauguin et Audry de Puyraveau, seuls membres présents, mais, à peine eut-il commencé la communication dont il s'était chargé, qu'il fut interrompu par des exclamations répétées : *Il est trop tard, il est trop tard! Charles X a cessé de régner le jour où il a signé les ordonnances; le peuple a acquis par son sang le droit de se choisir un autre souverain !* » D'après cette version, le cri n'aurait donc point été, comme on l'a cru, un cri isolé; il aurait été un cri collectif, un cri poussé par trois personnes, et répété bientôt par cent mille autres. Euqorral.

—

Mémoires secrets de Brillat-Savarin (V, 7). — Ni M. Quérard (*France littéraire*), ni la *Littérature française contemporaine* (suite de l'ouvrage de M. Quérard), ni M. Otto Lorenz (*Catalogue général*) n'enregistrent un volume de *Mémoires* de Brillat-Savarin. Je puis donc dire à J. E. G., en âme et conscience, qu'aucun ouvrage de ce genre n'a vu le jour jusqu'à présent.

(Amsterdam.) H. Tiedeman.

—

« Recueil d'arrêts du Conseil des Dix » (V, 7). — La *raccolta* en question n'est assurément pas une œuvre *officielle*, car il n'y a point eu, depuis les incendies du Palais ducal, en 1574 et en 1576, de documents authentiques, dans les archives de Venise qui permissent de faire remonter, à l'année 726, aucunes sentences judiciaires. Il y a, à Venise, des chroniques en abondance, mais les chroniques, tout en étant le plus souvent d'un usage excellent, ne peuvent être tenues pour des actes authentiques. Les grands recueils manuscrits les plus anciens, conservés aux archives de Venise, ne portent pas de date antérieure à l'année 1223 : ainsi le *Liber plegiorum*, 1223; ainsi les *Decreti del Maggior Consiglio*, 1232 ; les *Commemoriali*, 1295 ; encore peut-on dire qu'on chercherait vainement sur leurs pages l'énoncé de condamnations judiciaires. Quant aux registres officiels du Conseil des Dix (*Misti Consilii Decem*, actes mêlés), ils commencent avec la formation pleinement établie et constituée dudit Conseil, en l'an 1310, et le premier acte est daté du 10 décembre. La justice en matière cri-

233) a malheureusement cessé de paraître, faute d'encouragements en France. M. Ph. Berjeau, un de nos bibliographes les plus distingués, qui avait fondé cette intéressante publication, vient de la reprendre *en anglais*, sous le titre *Bookworm*, format du *Bibliophile* de 1862; trois numéros avaient paru au mois de mars dernier. — La collection complète du *Bibliophile* se compose de 25 nos; les nos 1 à 12 sont grand in-8o (15 août 1861—15 juillet 1862); ils forment un beau volume illustré, avec titre et tables, XVI—196 p. — Les nos 13 à 24 sont in-8o (1er janv. — 1er déc. 1863), 146 p. Le no 25, même format, est du 1er janv. 1865. La table et le titre des livraisons 13 à 25 sont sous presse. — On joint à cette collection le *Bibliomane*, qui a servi d'introduction au *Bibliophile*; il forme 2 livraisons gr. in-8o de 42 p. (1er janv. et 1er juillet 1861). — Cette collection, qui est de beaucoup ce qu'il y a de mieux parmi les périodiques bibliographiques, est aujourd'hui très difficile à réunir, et bien des bibliophiles regrettent déjà de ne l'avoir pas soutenue. L'édition anglaise a parfaitement réussi; le nombre des abonnés est assez considérable pour le faire vivre longtemps; aussi, félicitons-nous sincèrement M. Berjeau du succès qu'obtient chaque jour le *Bookworm*, succès qui, nous l'espérons, le dédommagera des pertes que lui a fait éprouver le *Bibliophile*.

(Strasbourg.) C. Mehl.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Un partisan du juste-milieu au VIe siècle avant J.-C. — Aristote a cité avec éloge cette sentence politique du poëte Phocylide : « Le mieux est dans les choses moyennes; je veux que le milieu soit dans la cité. » T. de L.

Et Horace, n'a-t-il pas dit aussi que le juste milieu est la vertu même : *in medio virtus?* — Il appartenait à notre siècle de trouver le *juste-milieu* ridicule. Mais n'est-ce pas un peu sa faute, à lui juste-milieu? (*Réd.*)

—

Les sources de « Mardoche. » — La *Revue moderne* a commencé la publication d'un roman de M. Ch. Dollfus, intitulé : *Mardoche*, et qui veut peindre la campagne alsacienne. Certaines phrases sont à peu près traduites de l'opuscule suivant : *Der Kochersberg*, etc., d'Auguste Stœber (Mulhouse, 1857, in-16), opuscule dont l'auteur a mis à contribution Schœpflin, Golbéry, Piton, etc. Seulement, le romancier, ne suivant pas son modèle assez fidèlement, a mêlé à ses traductions des souvenirs qui produisent des confusions choquantes. Il appelle Saverne « l'ancien *Tres Tabernæ* ou *Tabernæ Alsatiæ* des Romains. *Tres Tabernæ* se trouve effectivement dans l'*Itinéraire des provinces*; mais l'*Alsatia* n'apparaît que dans Frédégaire. Pourquoi dire que la route de Strasbourg à Saverne par Brumath passe au sud? C'est une addition malheureuse à Stœber. Pourquoi appeler La Petite-Pierre, du nom allemand de *Zützelstein?* Il faut laisser ce genre d'effet à Erckmann-Chatrian, qui en use et en abuse. — Plus loin, M. Dollfus confond *Mittelhusbergen* avec *Mittelhausen;* il appelle *Niederhusbergen :* Unterhausbergen; si le sens est le même, la dénomination géographique ne l'est pas. — Le minorat ou le droit du juveigneur n'a pas été en usage seulement jusqu'à la Révolution, comme le dit l'auteur, il l'est encore. Nous ne connaissons pas de château dans le village de Pfulgriesheim. Nous ne connaissons pas non plus de professeur de grec au gymnase de Strasbourg en 1850 : la qualification était bonne trois cents ans plus tôt. — M. Dollfus explique l'usage qu'a le Kochersberg de dîner à onze heures, par une historiette guerrière qu'il traduit de Stœber, mais le même usage existe aussi en Suisse. Enfin, ce n'est pas le *tombeau* de Koch qu'il fallait placer dans l'église St-Thomas, mais son *monument.* — Conclusion : Si vous voulez faire de la couleur locale, faites-la complète, sinon choisissez un cadre de fantaisie. P. R.

— L'auteur de *Mardoche* passe volontiers condamnation; toutefois, il ne se croyait pas si coupable? Ses erreurs seraient graves, si les sources de son roman n'étaient pas d'abord dans son imagination, et s'il ne s'agissait pas d'un *roman.* Il n'a voulu faire ni histoire, ni photographie, ni topographie; et comme il n'a pas vu le Kochersberg, il a dû s'en rapporter à l'écrit de Stœber et à quelques informations prises auprès d'une personne qui connaît la contrée. L'auteur, qu'on le lui pardonne, n'a pas le culte de la couleur locale. — Du reste, dans le petit volume qu'il publiera, il tiendra compte des redressements qu'on lui propose et dont il remercie son critique; mais il ne pourra détruire le château de Pfulgriesheim, par ce motif qu'il le donne comme *démoli*, et comme *ayant existé* il y a une vingtaine d'années, ceci d'après un renseignement authentique. Il demande grâce également au plus rigide et au mieux informé des érudits, pour la qualification *anachronique* de professeur de grec au Gymnase de Strasbourg, donnée à maître Stephan. Il attendra, pour l'effacer, que celui-ci ait réclamé en personne. C. D.

—

Une version inédite sur le mot de Cambronne (I, 352; II, 633). — Nous vivons dans un temps où l'on se plaît singulièrement

à démolir (1), sous prétexte de ramener la vérité historique à un absolu, aussi impossible que celui des alchimistes. On s'attache principalement à nier les mots historiques, sans songer qu'ils sont aussi beaux dans la bouche de l'inventeur, s'ils ont réellement été faits après coup, que dans celle des grands hommes auxquels on les a attribués, et que, dès lors, ils ont droit au respect. L'esprit humain perd à ces démolitions systématiques, et la vérité n'y gagne rien; j'entends la vérité sérieuse de l'histoire. On a cherché à nier le mot de d'Assas ou à le faire prononcer par un simple sergent. N'y a-t-il pas là une triste flatterie démocratique! et croit-on avoir fait œuvre pie, en refusant à un noble ce que l'on veut transporter à un enfant du peuple? La part de notre ancienne noblesse et celle de notre démocratie sont assez belles assurément et assez riches, pour que chacune garde ses trésors, sans envier rien l'une à l'autre. Toutes les gloires sont le patrimoine commun de la France, et tous ses enfants devraient l'aimer au même degré. Mais je ne voudrais pas m'égarer..., j'arrive immédiatement à la communication que je veux vous adresser.

Parmi les mots sublimes que l'on a cherché à nier, brille, au premier rang, la réponse attribuée à Cambronne: *La garde meurt et ne se rend pas!* On est allé prendre, dans je ne sais plus quel document (je n'ai pas le temps de le rechercher), un mot analogue, très antérieur à 1815. Cela prouverait seulement que cette magnifique idée est, en quelque sorte, dans l'air en France, où l'héroïsme court les rues aussi bien que l'esprit; cela ne prouverait nullement que Cambronne l'ait connu et qu'il ait eu à Waterloo une simple réminiscence. Dans la position terrible où il se trouvait, on ne fait pas d'esprit, surtout avec l'esprit des autres; on cède à l'élan d'un sentiment irrésistible. Quant à l'apostrophe grossière que l'on a tenté de mettre à la place d'une magnifique parole, voulez-vous en savoir l'origine?

En 1843, j'allais très souvent chez un haut fonctionnaire de la marine, et j'y rencontrais les plus illustres de nos amiraux. L'un d'eux, déjà âgé, ne dédaignait pas de se mêler aux amusements de la jeunesse et se faisait volontiers acteur dans les charades improvisées qui rompaient la monotonie du whist et du boston. Tout en préparant des charades, on causait de toutes sortes de choses, et, un soir, dans un moment où il n'y avait dans la coulisse aucune des actrices qu'un mot douteux aurait pu effaroucher, la conversation étant tombée, après mille déviations, sur Waterloo, voici ce que nous raconta l'amiral: En 1816, jeune encore et simple enseigne de vaisseau, mais naturellement appelé par sa naissance et par son mérite à faire partie des réunions les plus aristocratiques, il se trouvait, je ne sais si c'était en France, dans un salon où se réunissaient les célébrités françaises et étrangères de ce temps. Cambronne y était, et son héroïsme incontesté appelait sur lui l'attention. Un officier général anglais (c'était, si ma mémoire ne me trompe, un colonel) s'approche de lui et lui fait, dans un français douteux et avec un fort accent britannique (qu'imitait l'amiral de la manière la plus comique, mais que je n'essaierai pas de reproduire), un compliment enthousiaste sur le mot qu'il avait prononcé à Waterloo. Cambronne, qui haïssait surtout les Anglais et qui voulait couper court à ces compliments, qu'il traitait militairement d'ennuyeuse *rengaîne*, lui dit brusquement : « Qu'est-ce que j'ai donc dit? — Mais, répliqua avec étonnement le colonel, vous avez dit : « La Garde meurt et ne se rend pas! » — Moi? je n'ai rien dit de pareil! — Quoi donc, alors, général? — J'ai répondu : *M....!* » Et il lui tourna le dos.

Loin de moi, ajouta l'amiral, de prendre au sérieux la dénégation de Cambronne; d'autant mieux qu'il ajouta entre ses dents: « Sont-ils embêtants, ces *goddem!* Qu'il prenne cela pour lui, s'il le veut! » — Oui, en dépit de M. Victor Hugo, je crois à la réponse historique de Cambonne, et, me fût-il démontré qu'elle est apocryphe, j'y voudrais croire encore!... E. G. P.

(1) Et pas mal aussi à réédifier, ce nous semble, Monsieur et cher correspondant. (*Réd.*)

Un vert français (III, 99, 184). — Voici l'anecdote que j'ai promise à ceux qui voudraient bien m'édifier au sujet du *bleu de roi* ou *bleu français*. A l'époque où nos députés agitaient la grave question du costume officiel et s'escrimaient à propos d'un certain habit qui devait être *bleu de roi*, *bleu français* ou *bleu national*, selon la nuance... des opinions, un aspirant au baccalauréat était interrogé en Sorbonne sur les couleurs du prisme. Le malheureux en nommait une, puis une autre, hésitait et n'arrivait point au nombre cabalistique *sept*. Le bon M. Despretz, voulant venir à son secours, lui dit: « Mais, Monsieur, il y a un *vers* français..... » Le candidat ne comprit pas qu'on lui parlait du *vers* technique :

Violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge,

et, croyant qu'on lui parlait d'une couleur *verte*, il reprit, sans laisser achever l'examinateur et comme un homme auquel revient subitement la mémoire: « Ah! oui, Monsieur, il y a *un vert français*, et il y a aussi un *bleu* français. » Et la galerie de rire! Jamais la Sorbonne n'avait été à pareille fête. E. P.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1866.

« beau traité pour bien apprendre l'ortho-« graphe; — dressée par un missionnaire. « Ensemble les beaux préceptes et ensei-« gnemens pour instruire la jeunesse à se « bien conduire dans toutes sortes de « compagnies. » *A Troyes, chez Baudot, imprimeur-libraire, rue du Temple*, avec permission, in-12.

Dans l'intérieur du livre, au haut de chaque page, le titre est un peu différent : *La civilité puérile et honnête.*

La première partie du livre, en 56 pages, contient tout ce qui est annoncé sur le titre, sauf le traité d'orthographe. A la suite, de la page 57 à la page 78, sont les 126 quatrains du seigneur de Pibrac (Guy du Faur), suivis de l'*explication*, en deux pages, *de quelques mots anciens qui se trouvent dans les quatrains précédents*, et enfin, jusqu'à la page 88 et dernière, d'*un nouveau traité d'orthographe*, promis par le titre.

Ce livre est presque entièrement imprimé en caractères cursifs, c'est-à-dire imitant l'écriture, connus en typographie sous le nom de *caractères de civilité*. La préface, les titres intérieurs, l'explication des mots anciens et le traité d'orthographe sont imprimés en caractères ordinaires.

Il suit de cet exposé que mon livre doit offrir quelques différences avec le livre primitif, quoique *probablement* le fond, c'est-à-dire les règles de civilité soient les mêmes. Il serait curieux de vérifier, et je regrette d'autant plus de ne pouvoir le faire que les premières éditions sont devenues très-rares, comme celles de tous les livres mis dans les mains des enfants et par là même voués à la destruction. « Cet âge est sans pitié. »

Dans le *Manuel du libraire* (3e édition, 1820, 3e vol., p. 75, 1re colonne, je trouve : « Pibrac (Gui du Faur de). Les quatrains. « De la manière civile de se comporter « pour entrer en mariage avec une demoi-« selle (par le même). Amst. Van der Ha-« ghen, in-8o, 6 à 9 francs. »

Cela explique pourquoi, en général, *la Civilité puérile et honnête* est suivie des quatrains, lesquels présentent d'ailleurs d'excellentes maximes, quelquefois exprimées en très-beaux vers, à mettre dans les mains des enfants.

Je trouve aussi dans la 3e partie du Catalogue de la bibliothèque de M. Dinaux, page 18, au no 98 : « La civilité françoise « pour l'instruction de la jeunesse, ensei-« gnant leur devoir tant à l'égard de Dieu, « du prochain, que d'eux-mêmes, et pour « se bien conduire dans toutes sortes de « compagnies. » *Mons*, 1714, in-12.

Est-ce le même livre sous un autre titre ou une imitation? C'est ce que je ne saurais dire. E. G. P.

—

Prussiens et Russes (V, 156). — Le passage suivant, détaché d'un article de polémique historique, de M. Henri Martin, contre la *Revue de l'instruction publique*. (Journal *Le Siècle*, no du samedi 27 mars 1869, *édition des Départements*) n'est-il pas bien à sa véritable place, dans les colonnes de l'*Intermédiaire*:

« Non, il n'y a pas un peuple russe qui soit le même peuple à Pétersbourg et à Moscou, à Kiew et à Lemberg. On applique ce nom de Russes à des peuples tout à fait différents d'origine, de mœurs et de génie, et qui n'ont de commun que d'avoir été sujets de diverses branches des princes varègues-russes. Le nom de *Russiens* n'est pas différent de celui de *Russes;* mais le peuple russe, que nous appelons russien ou ruthène pour éviter l'équivoque, est un peuple purement slave, tandis que l'autre peuple russe, que nous appelons moscovite parce que c'est son vrai nom, n'est, au fond, ni slave ni européen... » Ulr.

— Avant la constitution des Etats modernes, on appelait indistinctement scythes ou sarmates toutes les diverses peuplades de l'Europe septentrionale. Les deux monarchies russe et prussienne sont d'une date relativement récente : la première a été fondée en 1689 par Pierre le Grand et la seconde en 1688 par Frédéric Ier. Pierre ne tarda pas à substituer au nom que la postérité des Sarmates avait reçu de ses pères, je veux dire à RUSSACII (voir Clavier, p. 246), celui de Moscovites, comme Moscovie à Sarmatie et à Scythie. Cependant les sujets de Frédéric recevaient, de la place même qu'ils occupent sur le globe par rapport aux Russes, une appellation qui nous les montre situés en avant et comme sur le seuil ou les marches de la Russie. Ils sont dits encore aujourd'hui et à jamais, BORVSSI, ce qui équivaut à PRO-RUSSI, comme BORVSSIA est l'abrégé ou la syncope de PRO-RVSSIA.

Au total donc, PRUSSIA, le même que BORVSSIA, revient à PRO-RVSSIA, Russie avancée; et PRVSSI, qui n'est pas autre que BORVSSI, laisse assez entrevoir PRO-RVSSI, Russes aux avant-postes. Au fait, les Prussiens, que sont-ils, que les Sarmates d'autrefois, que les Moscovites sentinelles d'hier? Quant à la désinence en ES, au lieu de IENS, elle ne doit pas plus étonner dans les Russes que dans les Belges, les Druses, les Bohêmes, les Avares, etc... J. P.

—

La lettre X (V, 177, 262). — M. Dusein paraît s'étonner qu'une langue possédant, comme la langue latine, les sons *CS* et *GS*, ait pu se passer pendant longtemps de la lettre double *X* qui représente ces

Beau-père, Belle-mère, etc. — Assurément ici l'adjectif *beau* dévie de son sens le plus usité qui correspond aux mots *pulcher* ou *formosus*, car bien des belles-mères, bien des beaux-frères, etc., sont loin de posséder un profil grec. Notons que cet adjectif est quelquefois synonyme de « fâcheux, désagréable, » comme dans ces expressions populaires : voilà une *belle* position, un *beau* gâchis! nous sommes dans de *beaux* draps! A-t-il été accolé aux mots : père, frère, fils, et à leurs féminins, dans un esprit de bienveillance, d'adulation ou, tout au contraire, dans une intention ironique et euphémique? Une *belle dot* signifie : une dot qui rapporte de beaux écus; le substantif *belle-mère* aurait-il une signification analogue? A quelle époque remonte l'emploi de ces noms donnés aux parents par alliance? Nous doutons qu'ils fussent usités avant le XVIe siècle. Ils avaient autrefois, pensons-nous, des équivalents tirés de mots latins francisés comme le mot *gendre* qui subsiste encore. Parmi les abonnés-rédacteurs de l'*Intermédiaire*, il se trouvera sans doute quelque *gendre*, quelque *beau-père*, qui aura médité assez longtemps sur cette question pour aider à la résoudre. ALBO.

—

Monter sur ses grands chevaux. — Est-ce que cette locution proverbiale aurait quelque rapport avec les *Grands Chevaux de Lorraine* sur lesquels les *Petits Chevaux* doivent éprouver le désir bien naturel de monter? Et d'abord quel est le sens exact de ladite locution? S. D.

—

Château Vert, Château Rouge. — Il existe dans certaines villes des maisons anciennes désignées sous le nom de *Château Vert*, *Château Rouge*, etc., quoique, cependant, rien dans l'aspect extérieur de ces bâtiments ne puisse justifier la dénomination populaire. A Clermont-Ferrand, entre autres, il y a, rue St-Genès, un pâté de maisons au fond d'une impasse sordide qui porte dans le public le nom de *Château Vert*. Quelle peut être l'origine de cette appellation? Au moyen âge, les maisons publiques (les *lupanars*) n'étaient-elles pas assujetties par les édits et règlements à une façade de couleur particulière? Quelle était cette couleur?
(Clermont-F.) FRANCISQUE M.

—

Maquillage. — Ce mot, sans doute *s. m.*, et dans lequel il faut mouiller les *ll*, est employé, en parlant de la disposition des cheveux, dans le portrait qu'on fait d'une personne et qu'on termine ainsi : « Sur ce gris « (des cheveux) se détachent trois rayons « d'argent, trois mèches blanches qui par- « tant du même point, le sommet du front, « et, habilement divisées, partageant les « masses de la chevelure, en encadrent le « visage. On y sent quelque *maquillage*. » — Quelles sont l'origine et la signification de ce terme, qu'on ne trouve pas dans le Dictionn. de l'Académie, ni dans son Complément, ni dans le Dictionn. National, qui, pendant longtemps, sera, je crois, le plus complet de nos Dictionnaires, car celui de M. Larousse a déjà omis bon nombre d'articles, sans en donner la raison.
(Lorient.) L. G.

—

Cagots, colliberts et caqueux. — Je désirerais savoir si, depuis le grand ouvrage de M. Francisque Michel sur les *Races maudites de la France et de l'Espagne* (Paris, 1847), il a été publié des recherches nouvelles, soit sur les *cagots* du sud-ouest de la France et les *colliberts* de l'Aunis, soit principalement sur les *caqueux* ou *caquins* de la Bretagne. Telle personne, résidant à Paris et pouvant donner des renseignements de vive voix sur la physionomie, la constitution et l'histoire de ces parias bretons (*kakousien*), serait-elle disposée à en faire part?
(Versailles.) EUG. CORDIER.

—

En quoi a consisté la Lorraine? — Les détails que l'*Intermédiaire* vient de fournir au sujet des « Grands Chevaux, » jettent bien quelque lumière sur les anciennes institutions de la monarchie lorraine, mais ce pays, dont on va célébrer par des fêtes la réunion séculaire à la monarchie française, en quoi consistait-il au juste? On ne peut pas se borner à dire que c'était la Meurthe, la Meuse et les Vosges. Jusqu'à quel point faut-il y comprendre les départements circonvoisins, la Moselle, par exemple? Tout cela n'est, ce me semble, expliqué nettement dans aucun livre. B.

—

Une assertion de Scaliger. — M. de Chevallet (*Origine et formation de la langue française*, t. I, p. 40) cite une assertion de Scaliger qui me semble demander vérification : « Genevæ in senatu loquun- « tur sabaudice, sed acta omnia publica « gallice fiunt..... A Genève, de mon temps, « celui-là eût payé l'amende qui eût parlé « français au sénat : il fallait parler sa- « voyard. » *Scaligerana*, articles *Genève* et *Langue*. — A-t-il réellement existé, ce singulier règlement qui obligeait, sous peine d'amende, les membres des Conseils de la république de Genève à parler patois dans leurs délibérations? Peut-on en citer le texte, et indiquer quelques cas où il ait été appliqué? (Genève.) E. R.

—

Epitaphe et plaque du cercueil de François Miron. — Les journaux ont parlé de re-

cherches faites dans un intérêt municipal et historique, au sujet de la sépulture du prévôt des marchands Fr. Miron, qui fut inhumé en 1609 dans la petite église Sainte-Marine, près de Notre-Dame. Cette église, devenue après 1789 propriété particulière, vient d'être démolie, comme comprise dans le périmètre du nouvel Hôtel-Dieu. Des amas considérables d'ossements ont attesté la violation des tombes qui existaient autrefois dans ce lieu: un cercueil de plomb a seul été trouvé intact, tout à côté d'un fragment de pierre sépulcrale représentant les armoiries de la famille Hurault, dont les Miron descendaient par alliance. Malheureusement la plaque de cuivre qui aurait permis de constater l'identité avait été arrachée. D'après les données que l'on possède et l'examen attentif que l'on a fait du squelette, il n'est pas impossible que ledit cercueil soit celui de Fr. Miron, et c'est peut-être à cette circonstance qu'il faut attribuer le fait exceptionnel du respect et de la conservation dont cet unique cercueil a été l'objet entre tous. Peut-être l'enlèvement de la plaque est-il dû à cette même circonstance, qui aura pu exciter la convoitise d'un *curieux*. Nous avons vu des plaques de ce genre, provenant des anciens cimetières, chez des marchands de bric-à-brac ou dans des collections d'amateurs. Celle du cercueil de François Miron a-t-elle été ainsi recueillie? Figure-t-elle dans quelque collection? Nos lecteurs pourraient-ils nous procurer des renseignements propres à éclaircir ce point ou tous autres concernant la sépulture de Miron? Connaîtrait-on, par exemple, son épitaphe, que ne donnent ni Germain Brice, ni Piganiol de la Force, ni même les *épitaphiers* manuscrits des bibliothèques publiques de Paris? C. R.

—

« Le Bibliographe alsacien, » — publié à Strasbourg, a-t-il cessé de paraître? Le n° de *nov.-déc.* 1865 est-il le dernier? R.

Réponses.

Pierre Boquin, réformateur (II, 712). — Connaît-on d'autres portraits peints ou gravés de Pierre Boquin, offrant, avec la gravure signalée par l'*Intermédiaire*, des dissemblances notables? ULR.

—

Le marquis de Lubienickz (II, 716). — Je ne trouve pas, dans les ouvrages courants de biographie, le nom du marquis de Lubienickz, auquel le grand Condé adresse une lettre en 1673, pour demander des nouvelles de la Pologne; mais je relève, dans le Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Nîmes (Suppl., art. 168), un livre d'histoire religieuse: *Historia reformationis Polonicæ, in qua tum reformatorum, tum antitrinitariorum origo et progressus in Polonia narrantur. Authore Stanislas* LUBIENIECIO. Freystadt, 1685, in-8° (aux armes du marquis d'Aubais).

La concordance de date semblerait devoir faire attribuer cet ouvrage au correspondant du prince de Condé. Le *Manuel* de Brunet, signale, en outre, un ouvrage considérable, en 2 vol. in-fol., *Theatrum cometicum* (Hist. des comètes jusqu'à l'année 1665), publ. à Amsterdam, 1666-1668, par Stanislas LUBIENITZ, *sive* LUBIENSKI. C'est évidemment le même personnage. (Nîmes.) CH. L.

—

Le luxe sous la Terreur (II, 717; III, 26, 172). — Pour justifier la description que j'ai donnée de l'aspect de Paris pendant la Terreur, j'ai cité l'autorité d'un témoin oculaire, grand observateur des choses extérieures et peintre de mœurs. Sur ce, vous dites: « Il nous semble que M. Louis Blanc n'a pas pris garde que l'ouvrage de Mercier embrasse toute la Révolution, depuis 1789 jusqu'en 1797, et que le chap. 234e, qu'il cite comme autorité, se rapporte évidemment à l'an V (1797) et non à l'époque de la Terreur. » Pour prouver cela, il me semble que vous aviez un moyen bien simple (1), si tant est que vous pussiez le prouver: c'était de mettre le chapitre sur lequel je m'appuie sous les yeux de vos lecteurs. Au lieu de cela, vous m'opposez un chapitre qui ne se rapporte, en effet, qu'à l'an V, comme l'indique son titre: *Électeurs de l'an V*, mais qui n'est pas celui que j'ai cité. Celui que j'ai cité comme autorité est le 234e, intitulé: *Sonneurs de cors*. Or, ce chapitre-là « embrasse toute la Révolution, » dont il est un tableau rétrospectif. Mercier y remonte jusqu'à la prise de la Bastille; il y rappelle les époques célèbres des 14 juillet, 4 août, 5 oct., 21 juin, 10 août, 31 mai, 13 vendém. et 18 fructidor; il y retrace l'époque où l'on descendait dans les cachots; où l'on était « lié à la planche de la guillotine; » où l'on était obligé de « voir incessamment la mort, soit dans les fureurs, soit dans les erreurs d'un grand peuple soulevé; » il y expose comment il a encore (dans la tête) les images et le fracas « d'une ville assiégée: en « effet, presque chaque jour les tambours, « le rappel, la générale, le cri des section- « naires, le bruit des armes, la crainte des « uns, la joie féroce des autres, les pré- « dictions des plus affreuses catastrophes. » Après avoir dressé la liste des assassinats commis ou tentés, à commencer par l'assassinat de Lepelletier de Saint-Fargeau, il s'écrie: « Quels jours! » et il ajoute: « Au

(1) Pas si simple, à cause de la place qu'il occuperait dans notre petite feuille. — (*Réd.*)

« *milieu de tant d'horreurs*, des bals, des « concerts, des galas, de *nouveaux* cos- « tumes plus brillants les uns que les « autres ! »

Vous le voyez, c'est bien à tout l'ensemble de la Révolution, et plus spécialement à l'époque de la Terreur, que se rapporte le chapitre cité par moi. Ces bals, ces concerts, ces galas, ces dépenses inutiles, dont parle Mercier, il les place formellement *au milieu de tant d'horreurs*, c'est-à-dire au milieu des horreurs qu'il vient de décrire : hommes liés à la planche de la guillotine, fureurs d'un peuple soulevé, « commotions terribles et désastreuses, » assassinats. Et c'est bien de l'époque de la Terreur qu'il veut parler, lorsque après avoir dit « qu'il y a des jours cependant où Paris est très calme, » il se figure l'impression que l'aspect de Paris doit causer aux étrangers qui, « lisant nos journaux, *ne nous voient que couverts de sang.* » Comment, en 1797, sous le Directoire, quand le règne de la Terreur n'existait plus, les étrangers auraient-ils pu, en lisant nos journaux, « ne nous voir que couverts de sang ? » — Je le répète, le chap. 234e de Mercier, auquel j'ai renvoyé mes lecteurs, est un tableau rétrospectif de la Terreur révolutionnaire. Que les lecteurs le consultent, et qu'ils disent s'il ne s'applique qu'à l'an V !

(Brighton, 20, Gr. Parade).

LOUIS BLANC.

— Le directeur de l'*Intermédiaire* me prie de répondre en son nom, s'il y a lieu, à la nouvelle lettre du célèbre historien de la *Révolution française ;* il ne m'accorde que vingt minutes et vingt lignes; je lui demande seulement le double d'espace et de temps.

Le chap. 234 du *Nouveau Paris* de Mercier, auquel renvoie M. Louis Blanc, embrasse, en effet, toute la Révolution, ou plutôt jette un coup d'œil général sur l'histoire des mœurs de cette époque ; mais les dates n'en sont pas moins rigoureusement indiquées sous les faits. Ainsi (p. 67 du t. VI de l'édit. sans date, publiée à Paris en 1797), après avoir parlé de l'assassinat de Féraud (1er prairial 1795) et de l'assassinat de Siéyès par l'abbé Poule (12 avril 1797), il s'écrie : « Quels jours ! s'il y en a « eu de semblables dans l'histoire an- « cienne, je ne me les rappelle pas, et « au milieu de tant d'horreurs, des bals, « des concerts, des galas, de nouveaux « costumes plus brillants les uns que les « autres, des dépenses inutiles ! » — Ces *dépenses inutiles* ne se rapportent pas et ne peuvent se rapporter à l'époque de la Terreur, qui était bien réellement *la Terreur* avec la misère générale. On n'avait, on ne voyait que des assignats avilis; une volaille coûtait 600 livres en assignats; un bel exemplaire de Buffon se vendait 150,000 livres à la vente d'Anquetil-Duperron ; tous les orfèvres et joailliers avaient fermé boutique ; on ne vendait que des bijoux en cuivre qui n'était pas même doré, représentant des guillotines, des niveaux, des bonnets de la liberté, etc.; les femmes ne portaient plus que des robes de toiles imprimées et de grands bonnets de linge, avec des fichus croisés sur la poitrine ; les hommes étaient vêtus de longues redingotes ou de carmagnoles en gros drap. On mourait littéralement de faim : il fallait aller, dès cinq heures du matin, à la *queue au lait* et à la *queue au pain*, etc. Il n'y avait, dans tout Paris, que d'horribles fiacres, qui trouvaient peu d'amateurs, et les voitures que la République accordait aux vingt-quatre Directeurs qui remplaçaient alors les ministres. Personne dans les rues, car chacun se renfermait chez soi ; peu de monde dans les théâtres et dans les lieux publics, que fréquentaient seuls les sans-culottes de toute condition.

Voilà, en peu de mots, le tableau du luxe sous la Terreur. Ces détails, que j'abrége, je les tiens de mon grand-père, qui était un des vingt-quatre Directeurs, et qui n'en était pas plus rassuré pour cela. Quand il alla, par ordre de la Convention, faire prêter serment aux employés du Trésor, dans la terrible nuit du 9 thermidor, il monta dans sa voiture, une des vingt-quatre voitures de maîtres qu'il y avait à Paris, comme il me l'a souvent répété ; et il ne dut qu'à son caractère officiel de n'être pas mis en arrestation par les sections et par les troupes républicaines qui étaient sous les armes. Deux jours auparavant, ma tante allant intercéder pour son mari détenu à la Force, Robespierre, qu'elle avait connu intimement avant la Révolution, eut la précaution de se vêtir de la manière la plus simple et même la plus humble, pour ne pas être remarquée, et n'osa point s'exposer (ce sont ses propres paroles recueillies dans mes Mémoires) à prendre un fiacre !

Je regrette que M. Louis Blanc ne veuille pas admettre comme autorité historique l'ouvrage de MM. de Goncourt, puisé aux sources et formé de citations empruntées aux journaux de tous les partis, sans distinction d'opinion. Ce n'est pas une histoire, à proprement parler, mais c'est une mosaïque minutieusement élaborée. En un mot, je le répète, la Terreur était bien la Terreur.

Il ne faudrait donc pas rapporter à ce temps-là le passage du chapitre en question du *Nouveau Paris* (p. 68), que M. Louis Blanc avait sous les yeux, en écrivant avec tant d'éloquence et de talent sa curieuse et trop partiale *Histoire de la Révolution :* « Quelle doit être la surprise des étrangers en arrivant à Paris par la route de Chaillot, et traversant cette magnifique allée des Champs-Elysées, bordée des

deux côtés d'élégantes maisons, peuplée de femmes charmantes, et poursuivant sa route, attiré par cette perspective magique et ouverte à travers le jardin des Tuileries, mieux tenu qu'il ne le fut jamais dans les temps les plus prospères de la monarchie? »

Sous la Terreur, le jardin des Tuileries avait dans ses parterres une culture nationale de pommes de terre; sous la Terreur, il n'existait pas encore de phaétons (ils parurent pour la première fois au Longchamps de 1796); sous la Terreur, les Champs-Elysées étaient déjà, en effet, une promenade publique, mais on n'y rencontrait pas une voiture et pas une toilette; sous la Terreur, enfin, on ne serait pas sorti de la barrière de Chaillot sans montrer sa carte civique, et on aurait couru risque de ne pouvoir rentrer dans la ville sans être envoyé à la section.

Tout changea, il est vrai, en quelques mois, après le 9 thermidor : on vit reparaître successivement les toilettes, les galas, les concerts, les voitures, en un mot, tout ce que Mercier comprend parmi les *dépenses inutiles*. Laissons parler la *Décade philosophique*, rédigée par des républicains modérés, mais sincères et honnêtes (nº 21, du 30 brum. an III) : « Tous les spectacles de Paris sont singulièrement courus dans ce moment-ci; on se presse aux portes des différents théâtres, on envahit l'orchestre, après en avoir chassé les musiciens, et souvent un grand nombre de spectateurs avides s'en retournent sans avoir trouvé de place. A quoi peut-on attribuer cet empressement extraordinaire? A plusieurs causes; et sans adopter l'explication de plusieurs personnes de mauvaise humeur, qui prétendent que la disette de luminaire et de chauffage porte au spectacle par arrangement d'économie, ne pourrait-on pas trouver des raisons suffisantes de ce concours dans l'aisance qui se trouve plus généralement répandue parmi toutes les professions? On y voit des citoyens qui jadis ne s'y rendaient qu'une fois l'année, aux jours de galas. Le fort de la Halle, au grand chapeau blanc, s'y trouve à côté du muscadin à taille carrée, et le savant à côté d'un tablier de peau. »

Ecoutons encore la *Décade* (nº 24, 30 frim. an III), à propos des fameux concerts de la rue Feydeau, où chantait Garat : « Je revenais rêvant à la pente que suivait l'opinion publique depuis le 9 thermidor... Je fus interrompu dans mes idées par le bruit assourdissant de mille voitures qui avaient la même direction, et se hâtaient d'arriver je ne sais où. Presque toutes étaient remplies par des femmes élégantes, qu'au premier coup d'œil je pris pour des courtisanes... » L'auteur de l'article arrive au théâtre Feydeau, et parvient à se glisser dans la salle encombrée de monde : « Mes yeux furent d'abord éblouis de l'illumination de la salle, de l'éclat des femmes, et surpris de la figure *muscadine* des hommes. Il me semblait être au spectacle des temps monarchiques! Je crus avoir rêvé la Révolution. » Puis une description des toilettes luxueuses d'un cercle brillant de femmes qui occupent le premier rang de la 1re galerie : les unes portent la perruque à *serpentaux*, entrelacée d'or, avec le large chapeau surchargé de diamants et de rubans; les autres « habillées de la tunique, du manteau grec, les bras nus, les cheveux sans poudre. » Et le moraliste s'écrie : « De toutes les femmes qui étalent à ce spectacle si vanté un luxe effrené, il n'en est peut-être pas trois qui n'aient à regretter un père, un mari, un amant, injustement immolés! N'est-ce pas danser sur des tombeaux? »

Il y avait cinq mois à peine que la Terreur était enterrée dans le sang et dans la boue! P. L. Jacob, *bibliophile*.

— Voici encore une circonstance qui démontre combien il y avait peu de mouvement, peu de circulation de voitures, dans les plus beaux quartiers de Paris, à l'époque où M. Louis Blanc affirme que le luxe s'étalait avec splendeur. Un botaniste célèbre, Louis-Charles l'Héritier, était, dans les années de la Révolution, employé au ministère de la justice; il se rendait chaque jour place Vendôme; il se plaisait à ramasser sur son chemin, les mousses, les lichens qui croissaient sur les murs des maisons désertes, les herbes qui poussaient entre les pavés des rues bien peu fréquentées. Il en réunit plusieurs centaines d'espèces dont il se proposait de publier le catalogue sous le titre de *Flore de la place Vendôme*, mais il ne put réaliser ce projet; il périt assassiné à coups de sabre à quelques pas de son domicile, et les auteurs du crime restèrent inconnus. C'est encore là un indice de la sûreté dont jouissait Paris. (Rouen.) H. B.

—

Noms propres latinisés (III, 98, 242). — Aux exemples déjà cités, il peut être bon d'ajouter celui du peintre lorrain Charles Meslin, lequel a signé *Carolus Melini*, la seule eau-forte connue qu'il nous ait léguée. « Je laisse, dit M. E. P., à de plus érudits, le soin d'expliquer le génitif dans cette circonstance. » Je devrais me récuser, n'étant pas érudit de mon métier, mais tout simplement chercheur; qu'il me soit cependant permis, à ce titre, de faire une pure proposition : N'y aurait-il pas ici lieu de sous-entendre *filius?*

Jacques D.

—

Œuvres littéraires et scientifiques des rois (III, 105, 188, 245). — L'*Histoire*

littéraire de la France (t. XIV, p. 41), dans un article consacré à Louis le Jeune, et signé P. (le chancelier de Pastoret), mentionne plusieurs lettres de ce monarque comme réunissant une certaine valeur littéraire. Le savant académicien pense que des lettres, des discours, des textes de lois suffisent pour classer des personnes royales parmi les écrivains d'une époque, quand il est avéré qu'ils en ont été eux-mêmes les auteurs. Il cite Clovis pour les additions qu'on lui attribue à la loi salique, Gondebaud, roi de Bourgogne, Théodebert Ier, Childebert Ier, Clotaire Ier, Chilpéric Ier, Gontran, Childebert II, Clotaire II, Dagobert Ier, Charlemagne, Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, Louis le Gros, Robert, Guillaume Ier, roi d'Angleterre, Godefroy de Bouillon et Baudoin, rois de Jérusalem. E. B.

— Doit-on ajouter à la liste donnée par M. T. de L. l'*Epitome de l'histoire romaine, fait en qvatre livres, par Lvcivs Ann. Florvs, et mis en françois svr les tradvctions de Monsievr, frère vniqve dv Roy* (Paris, *Avgvstin Covrbé, MDCLVI*, in-8° de 1,040 p.), ouvrage estimé, publié sous le nom de son élève, mais composé par de La Mothe le Vayer, le fils, précepteur de S. A. R. le duc d'Anjou, frère de Louis XIV? Ce prince, né en 1640, et entièrement annihilé par la jalouse ambition du roi, son frère, mourut à Saint-Cloud en 1701, de suites d'excès et de gras-fondu (Voy. *Mém. de Saint-Simon*, t. II). UL.

—

Un ancien logogriphe (III, 130). — Une aimable correspondante nous écrit qu'elle s'est cassé la tête, de concert avec plusieurs amies-lectrices de notre petite feuille, pour découvrir le mot de *huit* lettres que cachent les circonlocutions rimées de ce logogriphe. On a bien trouvé, par l'analyse, une série de 18 mots qui répondent assez bien aux questions posées subsidiairement par le sphinx. Mais la synthèse échappe, le mot de 8 lettres, défini par les 11 premiers vers, et dont la décomposition doit fournir 18 autres mots, ce mot principal reste... une énigme, et il peut ainsi s'appliquer bien positivement à lui-même son sixième vers, qui est peut-être une malice à double sens :

Des dames recherché, j'aime à me faire attendre.

Voici toujours les 18 mots proposés comme solutions pour les 15 derniers vers: *Omar*, — *Mort*, — *Mare*, — *Mirte* et *Tim*, — *Roi*, — *Amo*, — *Mirtal* (?), — *Ré, mi, la*, — *Marot* (?), — *Lit*, — *Lot*, — *Emoi*, *Mât*, — *Moi* et *toi*. — Les 8 lettres formant ces 18 mots sont *a, e, i, o, l, r, m, t*, et elles donnent encore *Toile*, *Rame*, *Oie*, *Mal*, *Ami*, *Amie*. — Mais quel est le mot final à recomposer avec ces 8 lettres, qui répondrait au signalement contenu dans les 11 premiers vers? Là est l'embarras, et nos lecteurs sont trop galants pour ne pas se mettre un peu l'esprit à la torture, afin d'achever par la tête ce que notre aimable correspondante semble avoir si bien commencé par la queue. M. d'E., de Groningue, qui attend, non sans anxiété, le résultat de cette enquête, nous écrit que l'on se tromperait si l'on croyait que c'est là un logogriphe fait à plaisir; qu'il est ancien et bien authentique; que la clef s'en est perdue; qu'on l'a vainement cherchée dans les *auteurs*. Espérons que nos *chercheurs*, en unissant leurs efforts, seront plus heureux. (*Réd.*)

—

Sur les Commandements de l'Eglise (III, 163). — A Bayonne, en 1824, il nous tomba sous les yeux (probablement le long des quais, ou chez quelque bouquiniste) un très vieux catéchisme. De quelle date? Publié *où* et chez *qui*? Il ne nous vint pas en idée d'en prendre note. Nous avions alors de tous autres soins que les sollicitudes d'un bibliophile. — Quoi qu'il en soit, dans le susdit catéchisme, les Commandements de l'Eglise se lisaient au nombre de sept, et le dernier y était ainsi conçu à peu près ainsi :

Les prêtres tu entretiendras,
Payant la dîme justement.

« A peu près, » disons-nous; car notre mémoire ne nous permet de garantir l'exactitude du premier vers qu'en gros et seulement quant à la pensée, laquelle était qu'il convient de subvenir aux frais du culte. Mais pour ce qui est du second vers (*payant les dîmes justement*), il est textuel. — Au reste, selon toute apparence, les mêmes recherches, poussées plus loin, amèneraient des résultats analogues, car le fond de la chose n'a rien de surprenant. Du moment où l'usage de lever la dîme sacerdotale s'était généralisé en Europe et y avait pris force de loi, il est tout simple qu'on eût formulé cette règle en style populaire, et qu'on l'eût placée à la suite des autres préceptes ecclésiastiques.

(Nancy.) **XX.**

P. S. Le vieux livre dont nous parlons était remarquable en certaines choses, au point de vue du langage. Nous nous rappelons, par exemple, l'emploi qu'il faisait du verbe *embler*, lorsque dans le septième Commandement de Dieu, aujourd'hui rédigé ainsi : « *Le bien d'autrui tu ne prendras, — Ni retiendras à ton escient*, » on lisait : « L'avoir d'autrui tu n'*embleras*. — Ni retiendras, etc. »

— L'obligation de payer la dîme a figuré parmi les Commandements de l'Eglise jusqu'au Concordat. Voici le 4e comman-

dement, dans le Catéchisme de Cambrai (approuvé par François Buisseret, doyen du chapitre, en 1601) : *Les droits et dismes payeras, — A l'Eglise fidèlement.* — Dans le Catéchisme du même diocèse, imprimé à Mons, en 1736, l'obligation de payer la dîme est reléguée au 6e commandement : ***Hors de tems nôces ne feras, — Payant les dîmes justement.*** — On voit que les Commandements de l'Eglise ont varié (et ils varieront encore) pour la forme comme pour le fonds. (Bruxelles.) R. Ch.

—

Un sonnet italien à déterminer (III, 164). — Le seul empereur des Romains (*erwæhlter Ræmischer Kaiser*) qui ait visité Rome depuis Maximilien Ier est Joseph II, lequel y vint, après 1780, en compagnie du grand-duc de Toscane Léopold, son frère et son successeur. C'est évidemment à Joseph II que fut adressé ce sonnet dans lequel on sent le souffle de la Renaissance italienne, inaugurée par les œuvres de Parini.

(La Celle St-Cloud.) A. Circourt.

—

Les Grands Chevaux de Lorraine (III, 164, 249, 250). — Qu'il me soit permis, à mon tour, de « toucher la question des maisons encore subsistantes, » en essayant de ne point en « parler à tort et à travers. »

Veuillent les immortels, conducteurs de ma langue,
Que je ne dise rien qui doive être repris !

Le groupe des huit *Petits Chevaux*, tel que M. P. G.-D. le constitue, ne me donne que noms bien portés en 1866 : les *Cléron de Saffre* ont relevé celui d'*Haussonville*, et *Custine*, je suppose, n'a pas perdu toutes ses filles. — Dans la liste de choix supplémentaire présentée au lecteur, je compte, avant l'*etc.*, quinze noms très historiques, sous lesquels s'abritent, toujours en 1866, onze tribus bien portantes. — Il est vrai que les *Lambertye* sont venus après les *Beauvau;* que les vivants *St-Ignon*, du *Lignage de la Porte*, en la ville libre de Verdun, se consolent avec les *Gournay* défunts, patriciens illustres de Metz, de l'*exemple* donné sur *Raigecourt*, — qui n'était pas, comme l'écrit M. P. G.-D., l'un des paraiges messins, mais appartenait, jusqu'à la fin du XVe siècle, au paraige de Porsaillis; — et si ces mêmes *Gournay* fournissent, à dater de 1200, *quarante-cinq maîtres-Echevins* à notre République, je n'oublie pas que les *Raigecourt* en ont donné *douze*, et les *Mitry*, *deux* ou *trois*. *Apremont*, *Salm*, *Florange*, *Marley*, *La Marck*, *Saarbruck*, *Chambley*, *Louppy*, *La Tour*, *Savigny*, *Ville*, *Parroye*, *Créhange*, *Sérocourt*, *Dommartin*, *Bayer de Boppart*, *Fénétrange*, *Stainville*, *Tavagny*, et autres encore, noyés dans l'*etc.* de mon co-répondant, devraient, par l'unique raison de la puissance réelle aux temps féodaux, figurer au-dessus du panier.

Qu'on me pardonne cette nomenclature, familière à qui brasse quelque peu les titres lorrains : je ne l'ai faite que pour montrer combien il est difficile, dans les questions de cette espèce, de ne pas pencher du côté de ses relations, de ses affinités ou de ses préférences ! Cette appellation de *Grands* et *Petits Chevaux* est d'ailleurs si moderne, qu'on n'en trouve point trace à l'époque où le tribunal des *Assises* de l'*ancienne chevalerie* est aussi quelque chose. Mais quand l'annexion à la France se pratique... et par la force, et par ces théories que les princes lorrains issus de René II avaient reçues, pour le malheur de leur race, en se formant à la cour des Valois, on voit aussi se répandre, par l'Intendance, par les Parlements *ad hoc* (et par tous ces fonctionnaires dévoués au souverain parce qu'ils ne sont rien sans lui), les maximes préconisées, moyennant salaire, par les érudits auteurs des *Droits du Roi* (Voy. *Corresp. de Richelieu*). Pour Turgot et consorts, la Noblesse lorraine procède nécessairement du tronc ducal : *Haraucourt*, *Lenoncourt*, *du Châtelet*, *Ligniville*, qui sont ses derniers rameaux, selon l'ordre des extinctions, restent noblesse primordiale ; « *les autres familles de l'ancienne chevalerie* en descendent par filles ! » Quand de pareilles absurdités se débitaient officiellement dans les *Mémoires* envoyés à Louis XIV, pour la meilleure instruction du duc de Bourgogne, on ne doit plus s'étonner du chemin que certaines idées de prééminence ont pu faire. Tenir au souverain était, pour nos pères du XVIIe siècle, le premier des bonheurs : on rayonnait sur le commun des hommes ! Les quatre races que je citais à l'instant jouissaient de ce privilége, et on les a baptisées *Grands Chevaux*, parce que, selon la juste expression de M. P. G.-D. (mais seulement pour le XVIIe siècle), elles étaient premières *inter pares*. Quant à l'expression *Petits Chevaux*, elles s'est popularisée à l'aide de ces moyens naturels que trouvent dans la société littéraire et polie ceux qui se repassent fréquemment l'encensoir. De là ces variations quotidiennes dans la composition du très noble corps, — je le dis en toute sincérité, — de MM. les *Petits Chevaux*. L'oubli va si vite dans le cœur ou la mémoire des vivants, que tout se fait au préjudice des disparus, que l'on suppose, avec raison, dégagés des vanités du monde..., et l'on pense à ceux que, à de rares exceptions près, on peut encore saluer dans les rues de Nancy. H. de S.

—

Quelle est la date de la prise de Jérusalem? (III, 165, 251.) — « Le fils du grand

une distinction exceptionnelle, relevèrent pour lui le titre d'Empereur, qui lui fut conféré par plusieurs... dizaines de voix.

Olivier, qui n'était jusqu'alors qu'un très-adroit confrère, devint l'homme à la mode, l'homme de la situation, comme on dit aujourd'hui. Sa place fut marquée aux *assemblées*, où l'appela le suffrage universel de ses *compagnons d'armes*, et pas une affaire ne se traita sans lui.

Olivier était-il ambitieux? Je serais tenté de le croire; car je vois qu'il prenait, dès 1589, ce titre d'Empereur qui ne lui fut conféré officiellement qu'en 1592. Il le garda jusqu'en 1595, l'espace de *sept années*, après quoi l'on n'entendit plus parler de lui.

Je ne connais de son gouvernement qu'un acte; mais il aurait dû suffire pour recommander son nom à la postérité. Il paraît qu'avant son règne, les *confrères* qui ambitionnaient l'un des *trois* grands pouvoirs de la *compagnie* ne se faisaient point faute d'employer des voies tortueuses pour arriver à leurs fins. Olivier, qui voulait élever la franchise à la hauteur d'un principe, édicta le décret suivant :

« *A esté arresté quavant que jouer ny thirer aulcuns des dits trois grades, ung chacun chevallier fera le serment devant l'Empereur de bien jouer et thirer* sans aucune fincte ny tromperie. »

Et cependant le nom même de cet *Olivier* resterait inconnu, si le hasard, — ce dieu toujours malin qui semble avoir fait un pacte avec l'*Intermédiaire*, — ne nous avait permis de retrouver, dans la poussière d'un greffe, le document essentiellement historique et parfaitement authentique dont la teneur suit :

. . . .

« NOUS Adrian de Joudoigne et Jacques Guerrineau, maistres gouverneurs et chevaliers de la confrérie instituée en l'honneur de Dieu soubz le nom de Madame saincte Barbe, bourgeois et manyans, par exercice et jeu, les armes de lharquebuse en ceste ville de Paris, cappitale du royaulme de France, en nostre hostel et jeu des bourgeois et chevalliers de lad. confrérie : Declarons à tous de nostre corps et compagnie qui sont de présent et à tous aultres qui viendront à l'advenir, Après avoir veu dans nos registres annuels et journaulx, que notre confrère et chevallier Alexandre Olivier, bourgeois de ceste d. ville de Paris, conducteur et garde des engins de la monnoye du Roy, establie en l'isle de son pallais, a par sa dextérité aud. armes faict par trois années suyvantes les quatre meilleurs coups d'arquebuse en nostre jeu, par lesquels a gaigné et emporté les trois coronnes d'or, chose vrayment digne destre par nous solennellement recogneue, tant pour gratiffier et décorer la vertu d'icelluy Olivier, que pour accourager tous aultres de notre compagnie à se dresser et rendre studieux de ce noble jeu de lharquebuse;

« A cette considération, nous maistres susdits avons convoqué et assemblé généralement tous nos confrères chevalliers en nostre commun hostel et jeu, qui, tout unis de mesme voix et volonté, avons ensemblement accordé et consenti, et voullons qu'il soit ainsi pour ladvenir, Assavoir que dorsenavant icelluy Olivier, en nos assemblées générales et particulières des chevaliers confrères en nostre d. hostel, luy sera déféré lieu honnorable, respecté et appellé Empereur, le tenant tousjours franc en tous prix et joyaulx qui seront exposés et mys pour lobjet dudit jeu comme l'ayant de bon droit mérité, et faict libéralement les droits, debvoirs et solemnités requises à sa grade, auxquels honneur, grade et franchise pourront pareillement parvenir tous aultres de nostre corps, après avoir gaigné les mesmes grades qua faicts led. Olivier, et où il se présentera cy après aucun différent concernant le corps ne pourra estre vuydé ne terminé sans y appeller iceluy Olivier, si non en cas d'absence ou légitime empeschement, le tout sans préjudicier aux droicts du Roy et priviléges acoustumés : et auctorisant tout ce que dessus, avons arresté qu'il en sera faict ung article qui sera inséré dans nos ordonnances. En tesmoing de ce, nous avons signé et tous les chevaliers le présent statut et introduction du nom d'Empereur. Faict en nostre dict hostel et jeu, le jeudy vingtiesme jour d'aoust mil cinq cens quatre vingts et douze. »

Suivent quatorze signatures, auxquelles nous nous permettons de substituer la nôtre, pour certifier la rigoureuse exactitude de la susdite copie du document qui se trouve en original aux archives de la préfecture de la Seine : *Registre des Chevaliers du Noble Jeu de l'Arquebuse de Paris.*

Ynnaoj Tnias.

—

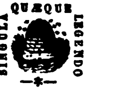
Menu propos sur un tableau du Salon de 1869. —

Le tableau de Monsieur Lazerges
Nous arrive avec les asperges :
Il est, le tableau de Lazerges,
A l'huile, ainsi que les asperges.
J'aime le tableau de Lazerges;
Mais j'aime bien mieux les asperges!

Baron Brisse.

On sait que le tableau de M. Lazerges représente le *Foyer de l'Odéon*, un jour de première représentation. Toute la littérature dramatique du jour et toute la critique du soir s'y groupent autour de M. Camille Doucet. Le public n'est pas de l'avis du célèbre gastronome; il plante là les asperges pour se grouper devant la toile de M. Lazerges et admirer les gants violets de M. Doucet.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869

Numéro 107. | Cherchez et vous trouverez. |  | Il se faut entr'aider. | 10 juin 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

La dernière joie d'un érudit.

Nous avons reçu la lettre suivante, que nous avons demandé la permission de porter à la connaissance de nos lecteurs :

« *A M. le Directeur de* L'INTERMÉDIAIRE.

« Paris, 28 mai 1869.

« Monsieur,

« Nous avons été bien touchés de l'affectueuse mention que vous avez donnée dans *l'Intermédiaire* à la mémoire de mon oncle Le Roux de Lincy. Ma tante m'a chargé de vous exprimer tous ses remercîments, auxquels je me permets de joindre les miens.

« Peut-être apprendrez-vous avec intérêt que mon pauvre oncle a trouvé sa dernière joie d'érudit dans cette réponse de *l'Intermédiaire* à laquelle vous faites allusion. Ne pouvant plus lire lui-même, il nous avait demandé souvent, dans le cours de ce long et douloureux hiver, si *l'Intermédiaire* avait répondu à sa question sur Sauval. Aussi, quand parut le numéro du 25 avril, où M. G. Saint-Joanny publiait pour la première fois les actes de naissance et de décès de l'historien de Paris, je m'empressai de l'annoncer au pauvre malade, tout en doutant qu'il pût me comprendre, tant il était, à ce moment, absorbé par le mal! Je me trompais : le réveil fut momentané, mais *complet*. Mon oncle me fit lire l'article, l'écouta avec pleine connaissance, et témoigna sa satisfaction en quelques paroles dites avec effort, mais avec l'esprit le plus *présent*. Ce fut, je crois, la dernière marque d'intérêt qu'il ait donnée à ses chers travaux. Nous étions déjà bien près du triste dénoûment, et les rares signes de connaissance qu'il donna depuis appartinrent, comme il était juste, à sa foi religieuse et à ses affections de famille.

« J'ai pensé, Monsieur, que, tout tristes qu'ils fussent, ces détails auraient quelque douceur pour votre amitié.

« Veuillez, je vous prie, agréer, etc.

« GASTON DE BOURGE. »

Lorsque nous tracions rapidement, au reçu de la triste nouvelle, les dernières lignes placées en tête de notre dernier numéro, nous n'osions espérer que M. Le Roux de Lincy eût pu prendre sa part de la découverte qu'il avait si heureusement provoquée et qu'il souhaitait si ardemment, depuis la publication de ses articles sur Sauval dans le *Bulletin du Bibliophile*. Nous remercions M. de Bourge de nous avoir fait connaître ce fait intéressant et vraiment touchant, qui méritait d'être publié ici et ne trouvera insensible aucun membre de la famille des *chercheurs et curieux*.

Or ça, serrons les rangs, en prenant le deuil de nos anciens, et, autant qu'il peut dépendre de chacun de nous, tâchons de stimuler chez les jeunes le goût de l'*investigation* historique et littéraire, le zèle de la *mutualité* intellectuelle; d'allumer enfin ce feu sacré qui, après l'avoir animée et ennoblie, ne s'éteint, on le voit, qu'avec la vie. *Vitaï lampada tradant!* C. R.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Une lettre autographe de Rabelais à retrouver. — Les journaux anglais ont annoncé, il y a peu de temps, que, dans une vente publique d'autographes qui a eu lieu à Londres, on avait adjugé à 50 livres sterling une lettre de Rabelais à Budé, en grec et en latin.

Nous connaissons deux lettres de Budé à Rabelais; l'une débute par une phrase latine; elle est ensuite en grec : elle est datée du 6 des calendes de février. L'autre est en latin mêlé d'une foule de mots grecs; elle porte la date de la veille des ides d'avril (1521). La première est dans l'édition des lettres grecques de Budé, *Paris*, 1574, in-4, p. 140. (M. Delécluze en a traduit un fragment, p. 14 de sa *Notice sur Rabelais*.)

La seconde figure dans les *Budæi Epistolæ* (*ex officina Badii*, 1521, in-8). Je ne crois pas que les éditeurs français de l'*Homère bouffon* (ainsi le nommait Charles Nodier) aient reproduit ces deux épîtres.

entre le participe présent qui ne varie pas et l'adjectif verbal qui varie; or, le meilleur moyen de distinguer l'un de l'autre, est d'examiner si le mot en *ant* peut s'employer absolument comme adjectif. Vous ne direz jamais « une demande *tendante*, des efforts *tendants* », comme vous dites « l'eau *dormante*, la marée *montante*, la ligne *descendante*, une pompe *aspirante*, la phrase *suivante*. » Souvent ces adjectifs deviennent des substantifs : « les 7 *dormants*, les *montants* d'une porte, les *descendants*, les *aspirants*, une *suivante*. »

Rien moins que? Il est difficile de donner le sens absolu de cette expression. Pourtant essayons. Les auteurs classiques nous offrent des exemples de ces deux sens opposés. On peut donner à cette locution comme équivalents : ni plus ni moins, tout autant, rien de moins que cela, néanmoins. « Ce paysan déguisé n'était rien de moins qu'un grand seigneur, ni plus ni moins qu'un grand seigneur, tout autant qu'un grand seigneur. » Dans l'autre cas, comme celui qui parle a dans l'esprit une négation, il la fait porter sur le second membre de la phrase : « Ce général, quoique général, n'était pas un habile homme; il n'était pas tout autant qu'un habile homme; il n'était pas, à proprement parler, un habile homme; cet homme, malgré son air bête, n'est rien moins que sot, n'est pas, néanmoins (*nihilominus*), n'est pas un sot; cet homme, malgré sa richesse, sa position, ses grands airs, est tout autant qu'un sot, ni plus ni moins qu'un sot. »

(Alençon.) DAULNE.

—

Talons rouges (III, 197). — Pourquoi plutôt *talon rouge* que *talon bleu*, ou *talon jaune?* M. d'Erlar ne répond-il pas lui-même à sa question? C'est que les talons étaient véritablement de couleur rouge.

O. FRION.

—

La mort de Marat (III, 198). — Le billet que Marat aurait écrit dans sa baignoire après avoir reçu le coup de couteau de Charlotte de Corday, et qu'il aurait adressé comme un adieu suprême à son ami l'Espagnol Guzman, ce billet est entièrement faux, comme l'a démontré sans réplique M. Louis Combes dans l'*Amateur d'autographes* du 1er octobre 1862. Cette pièce faisait partie de la collection Villenave; Dulaure en a donné un *fac-simile* dans ses *Esquisses historiques* (t. II, p. 455, édit. de 1823). Depuis une quinzaine d'années, elle est en la possession de l'un des deux frères Charavay, qui en a loyalement reconnu la fausseté dans un de ses catalogues, où elle figure, mais simplement comme curiosité apocryphe.

M. Louis Combes a établi : 1° que cette pièce porte les caractères les plus frappants de falsification; 2° que le faussaire ne s'est même pas donné la peine d'imiter, ne fût-ce que grossièrement, l'écriture de Marat; 3° que d'ailleurs l'Ami du peuple n'aurait pu l'écrire, attendu qu'il est mort instantanément, après avoir poussé un cri, comme cela est prouvé par les procès-verbaux des médecins et du commissaire de police, par les pièces du procès de Charlotte et par les dépositions de tous les témoins; 4° que la gravité de la blessure rend impossible la supposition qu'un homme ainsi frappé ait eu seulement la pensée et la force d'écrire; le couteau, en effet, avait traversé le poumon, l'aorte et le cœur, et cela si profondément, que l'index de l'assassin a pénétré de toute sa longueur à travers le poumon blessé; le sang jaillit à flots et coula jusque dans la pièce voisine; 5° enfin qu'on ne trouve pas la moindre trace de la circonstance du billet ni dans les dépositions de la compagne et des employés de Marat, ni dans les procès-verbaux, ni dans les récits du temps. En outre, l'écriture de cette pièce apocryphe a les rapports les plus évidents avec celle de Villenave, assez maladroitement déguisée. C'est une question bien résolue. Je renvoie pour les détails au travail cité ci-dessus.

ALFRED DEBERLE.

— La lettre autographe de Marat au citoyen Gusman, insérée dans l'*Histoire-Musée de la Révolution*, est apocryphe. Non-seulement Marat n'eut pas le temps d'écrire à un ami, mais il put à peine appeler sa maîtresse, en disant : « A moi, chère amie, à moi! » La main de l'*Ange de l'assassinat* avait été si ferme et avait frappé si sûrement, que, ces mots achevés, Marat retomba sans mouvement, sans vie. Voir tous les détails relatifs à la mort du terrible démagogue, dans la lettre de Charlotte Corday à Barbaroux, commencée à l'Abbaye le 14 juillet, et achevée à la Conciergerie le 16 du même mois, lettre que l'on trouvera dans le très curieux et très complet ouvrage de M. Chéron de Villiers : *Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont, sa vie, son temps, ses écrits, son procès* (in-8°, Paris, 1865). T. DE L.

— Il est parfaitement établi que Marat, frappé par Charlotte Corday, ne laissa échapper que ce cri : *A moi, ma chère amie, à moi!* Les témoins qui se trouvaient dans la pièce voisine du cabinet où il fut assassiné, furent unanimes pour le déclarer. Que Marat ait dit : « *Mon amie, ma chère amie*, ou *Mes amis*, » il importe peu : le sens et la brièveté de l'exclamation ne peuvent être douteux. D'ailleurs, la nature du coup ne permettait pas au moribond d'en dire davantage. « Ce coup, disait le chirurgien Pelletan, a pénétré sous la clavicule du côté droit, entre la première et la seconde vraie côte, et cela

Réforme fit naître et répandit en France parmi le peuple. Que signifie au juste son bizarre refrain *le pipy?* Quelqu'un connaîtrait-il la chanson en son entier?

B.

—

Marie Miraille, sorcière. — Au dos d'un vieux portrait de femme, je lis sur la toile: *Marie Miraille, peinte par Nicolo en l'an* 1574. Et sur un petit carré de papier jauni par le temps, que l'on a recollé au-dessous de cette inscription, lors du rentoilage, se trouve écrit : « Marie-Dominique Miraille, accusée de magie, fust pendue et estranglée, puis bruslée à Paris le 27 fesvrier 1587. Peinte par Nicolo, peintre du duc de Guise. » Cette mention est-elle exacte? Le fait est-il constaté à la date indiquée? Connaît-on un peintre du duc de Guise du nom de Nicolo? S. D.

—

La duchesse d'Aiguillon et un verset des Actes des apôtres.—J'ai brocanté un grand portrait de femme endommagé par les vicissitudes du temps, mais dans lequel je soupçonnais le pinceau de Nattier. C'est bien, en effet, une toile de ce peintre, et la tête est demeurée intacte. Au bas, on lit : ANNE-CHARLOTTE DE CRUSSOL, ÉPOUSE D'AIMÉ (?) LOUIS DE VIGNEROD DU PLESSIS-RICHELIEU, DUC D'AIGUILLON.

Le plaisant, c'est que sur un livre ou album, que la duchesse tient de la main gauche, on voyait cette inscription : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN. — Art. 1er. *Le but de la société est le bonheur.* — Or, j'ai retrouvé sous cette inscription de circonstance, et qui porte bien sa date, l'inscription primitive ainsi conçue : DURUM EST ENIM CONTRA STIMULUM RE... (?) TRARE. *Actes des Apôtres, chap. IX, verset...* (?)

Ce texte est évidemment ici un *prétexte* et une allusion à l'*aiguillon* (*stimulus*). Mais je ne le trouve pas à l'endroit indiqué. Y a-t-il erreur dans l'indication de la source? Quel est le verset au complet, et quel en est ici le sens occasionnel?

HAR.

—

Fava, graveur de médailles.— Pourrait-on me fournir quelques indications biographiques sur l'artiste *Fava*, qui grava des médailles françaises ou belges vers 1670? Son nom semble indiquer qu'il était originaire soit de l'Artois, soit de la Flandre française, car on l'y rencontre encore. Je serais aussi fort reconnaissant aux numismates qui voudraient bien me signaler quelques œuvres sorties de son burin, et me citer les collections publiques ou particulières où elles se trouvent. Le Catalogue de M. *Poulhariès* (Lyon, 1767), décrit, page 49, une œuvre de cet artiste; c'est tout ce que j'en sais jusqu'ici, et je serais heureux d'en savoir un peu davantage.

(Douai.) A. P.

—

Un buste de la Duthé. — Quel est l'auteur du buste de la Duthé, pour lequel *la Correspondance secrète* (1er juin 1776) proposait les vers suivants :

Je voulais, beauté sans égale,
Faire de vous une Vénus en pié.
Mais il vous plaît d'être en vestale :
De votre corps je n'ai pris que moitié.

(Auch). H. VIENNE.

—

L'Hirondelle de Carle Vernet. — Sait-on ce qu'est devenue — depuis la fermeture du *Café de Foy*, au Palais-Royal, — la célèbre *hirondelle* peinte par Carle Vernet au plafond de cet établissement?

ULR.

—

Les incas du Mexique. — Dans plusieurs de ses romans, M. Gustave Aymard parle des incas du Mexique : dans *les Gambucinos* entre autres, il qualifie *Moctekuzoma*, vulgairement *Montezuma*, de « dernier empereur incas du Mexique. » N'ayant pu, malgré toutes mes recherches, parvenir à découvrir le moindre incas dans l'histoire de ce pays, je serais heureux si quelque abonné de l'*Intermédiaire* pouvait m'indiquer à quelle source M. Aymard a puisé ses incas mexicains. Z. A.

—

Le cercueil de Mahomet. — On raconte qu'au moment où la bière contenant le corps de Mahomet fut introduite dans la mosquée, elle fut enlevée à la voûte. Elle y serait encore, dit-on, suspendue par une force magnétique. Que doit-on penser de cette histoire légendaire? MOTH.

—

A-t-il été présenté au parlement anglais, il y a juste 150 ans, un projet de loi décrétant l'origénisation des prêtres catholiques? — Les bibliophiles connaissent un petit livret devenu fort rare, qui a été payé très-cher dans diverses ventes, et qui a les honneurs d'une mention dans le *Manuel du libraire*; il est intitulé : *Le prêtre châtré ou le Papisme au dernier soupir*, La Haye, 1747, in-12.

Une réimpression de ce pamphlet a eu lieu récemment à Genève; elle sera peu répandue en France, car il n'en a été tiré que cent exemplaires; en tête, on lit un court avant-propos où il est dit ceci :

« En 1719 on présenta au parlement « d'Angleterre un bill ayant pour titre : « *Acte pour prévenir l'accroissement du*

« *papisme en Irlande;* entre autres dispo-
« sitions il contenait celle-ci : « A l'avenir,
« si aucun évêque ou prêtre papiste passe
« en Irlande, les shérifs seront tenus de
« les faire mettre en prison et de faire in-
« struire leur procès. S'ils sont convaincus
« d'être prêtres, ils seront condamnés à être
« faits eunuques. » Ce bill rencontra une
« vive opposition et il fut repoussé, mais
« le souvenir s'en conserva longtemps !!!

N'est-ce pas là une invention pure et simple? Serait-il admissible qu'en 1719 on ait sérieusement proposé une peine aussi étrange et devant maintes fois entraîner la mort du condamné? Y eut-il un *bill* présenté en 1719, et quelles étaient réellement les clauses qu'il renfermait?

C. P.

—

Gettons d'argent. — Je trouve, à la date du 15 février 1644, dans les archives du ministère de la guerre, un état des *gettons d'argent* qui doivent être distribués au roi et aux grands de la cour, pendant l'année 1644, par les trésoriers généraux de l'ordinaire des guerres. L'état donne bien la récapitulation des sommes données et les noms de ceux qui les ont reçues, mais il est silencieux sur la nature de ces gettons d'argent. Pourrait-on nous indiquer leur signification réelle? T. J.

—

Ministre rational. — Je vois, en 1656, dans la correspondance de Catalogne, du ministère de la guerre, le titre de *ministre rational* donné à *don Jean de Margareth.* Je ne trouve nulle part la signification du titre de *ministre rational :* je serais très-obligé à la personne qui voudrait me dire quelles en étaient les fonctions. T. J.

—

Verdor, visiteur général. — Je trouve également dans cette correspondance de la Catalogne, les mots de *verdor* ou de *visiteur général*, comme titre et fonctions concernant de grands personnages civils ou militaires, et ce pour les années 1644, 1645, 1646..... Ces deux titres ont-ils la même signification ? Les fonctions sont-elles les mêmes? T. J.

—

A propos de Burchard. — Je lis dans une note d'un article sur l'*Histoire de Charles VIII* par M. de Cherrier (*Revue critique*, 13 février 1869, p. 105) : « Puisque nous en sommes à ce maître des cérémonies de la cour pontificale, j'observerai que M. de C. (t. II, p. 70), le fait mourir, en 1506, évêque d'Orta, alors que la plupart des biographes (voir surtout la *Nouvelle Biographie générale*) le font mourir le 6 mai 1505 et le disent évêque de Citta-di-Castello. » Je voudrais avoir des renseignements exacts et détaillés sur ces divers points de la biographie de Burchard; je voudrais aussi, par la même occasion, avoir des renseignements non moins exacts et non moins détaillés sur le *Diarium Burchardi*, sur ses éditions successives, sur *tous* les manuscrits que l'on en possède, et principalement sur cette question qui n'a jamais été sérieusement traitée: Le *Journal* de Burchard est-il d'une incontestable authenticité? N'a-t-il pas du moins subi de graves interpolations? Une bonne et solide réponse, S. V. P.

EUQORRAL.

—

De Rougeville (Gonsse) et le chevalier d'Ed..v..e. — Dans les *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France* (Paris, 1824), l'auteur, M. Lafont d'Aussonne, dit (page 261): Le marquis de Rougeville. Cet auteur qui prétend avoir connu M. de Rougeville, a oublié de dire d'où lui venait ce titre de marquis? Avait-il été donné par Louis XVI, ou venait-il, par la filiation, des Gonsse d'Espagne? Répondre.

Dans *l'Histoire des Tuileries, du Temple et des événements* qui y ont eu lieu pendant la révolution, contenant en outre des détails secrets sur le tribunal révolutionnaire et la Conciergerie, on lit (page 180): « Ce particulier, qu'on a qualifié *de chevalier d'Ed...v...e.* » Quel est ce nom qui est répété plusieurs fois? On le donne comme chevalier de Saint-Louis; figure-t-il dans l'ordre? On le donne dans ce même ouvrage comme garde du corps de Monsieur; figure-t-il dans ce corps? G.

—

Quel est l'auteur des « Comptes du monde aventureux? » — Ce recueil de 54 histoires pour « réjouir la compagnie » a été imprimé pour la première fois à Paris en 1555; il a eu depuis cinq et six éditions. Un exemplaire de celle de Lyon, 1579, qui avait été payé 9 fr. 50 en 1817 à la vente Mac-Carthy, s'est élevé l'an dernier à 135 fr., à la dispersion des livres de M. J.-Ch. Brunet, preuve du prix de plus en plus élevé que les amateurs attachent à ces « livres vieilz. » L'auteur ne se désigne que par les initiales A. D. S. D. Ni Barbier, ni Quérard, ni ses nouveaux éditeurs n'ont découvert le nom caché sous ces quatre lettres. M'occupant de recherches sur les conteurs français du XVI[e] siècle, je voudrais bien provoquer sur ce point l'attention de quelques-uns des doctes correspondants de l'*Intermédiaire*, bien au fait de notre vieille littérature; l'aigreur avec laquelle le conteur (qui a d'ailleurs presque toujours pris pour guides les *novellieri* de l'Italie) parle des moines, peut faire supposer qu'il était calviniste. J. H. C.

—

Paris divisé en 12 municipalités, de l'an XI (1803), je lis, sur le plan même : *Rue de Mouceau* et *Jardin de Mouceau*, et, parmi les renvois des rues : *Rue de Monceaux*. On écrivait donc déjà ce nom, à cette époque assez éloignée, indifféremment avec un *u* ou une *n* et avec *x* ou sans *x*.

O. FRION.

— Peut-être alors cette variante est-elle due tout bonnement à la coquille d'imprimeur, si fréquente, *u* pour *n*? (*Réd.*)

—

Rôle du cheval dans l'alimentation publique (III, 203). — La viande de cheval n'est encore utilisée en grand dans aucun pays, si ce n'est peut-être en Autriche et seulement à Vienne, mais l'auteur de la question n'est pas sans connaître les divers banquets hippophagiques qui ont eu lieu à Paris et dans d'autres villes encore. J'ai eu moi-même occasion, au banquet de la *Société progressiste*, qui se tint en décembre dernier au restaurant du *Sapeur*, à Bercy, de manger de la viande de jeune cheval, présentée comme chevreuil et trouvée excellente par tout le monde. Il paraît que, si la chair de cheval rôtie est bonne, quoiqu'un peu dure lorsqu'elle est trop fraîche, elle ne vaut rien comme bouilli; par compensation, le bouillon de cheval est meilleur que celui de bœuf.

O. FRION.

— Rien de plus vrai, de plus parfaitement exact : il existe des boucheries de viande de cheval, non-seulement à Vienne (Autriche), mais encore à Lausanne, en Suisse, à Hambourg, à Berlin, dans un grand nombre de localités de l'Allemagne. La première boucherie a été établie à Munich par le savant Dr Ferner, des Etats-Unis. On en vend publiquement tout près de nous, à Bruxelles. Peut-être M. Lefteri serait-il bien surpris d'apprendre qu'il s'en consomme journellement à Paris des masses que l'on emploie dans le commerce de la charcuterie; qu'on se rassure, les *trichines* ne s'attaquent pas au cheval. Longtemps on en a mangé en France; dire quand et pourquoi on n'en mange plus, serait dépasser les bornes de la demande. Cependant, si quelqu'un y tient, on peut le satisfaire. Un mot pour finir. L'administration s'est procuré récemment les règlements officiels qui régissent cette matière, à Vienne, Berlin et Hambourg (si mes souvenirs ne me trompent pas), pour les appliquer à Paris, le cas échéant, à la grande joie des hippophages, *quorum pars una fuit*.

L'abbé VAL. DUFOUR.

—Voir, au numº 329 du *Tour du monde*, un extrait du journal *les Missions évangéliques*, dans lequel on lit : « Les Souquois ou Bosjesmans, devenus de vrais vagabonds, tendent à disparaître de plus en plus; les blancs et les noirs leur font la guerre avec un égal acharnement. Un certain nombre se sont réfugiés dans les hautes montagnes du Lessouto, d'où ils descendent chaque année dans la plaine pour y enlever des troupeaux de chevaux, dont ils se nourrissent. »

FR. F.

—

Aigre de cèdre (III, 203). — « Liqueur qui se fait avec du jus de citron ou de cédrat, etc. » (Richelet.)

O. D.

— L'*aigre de cèdre* consiste en une boisson qui se fait avec une sorte d'orange ou plutôt de gros citron, fruit du *cédrat*. Le mot espagnol *agrio*, aigre, acide, indique aussi le jus aigre de certains fruits, ou un arbre portant des fruits acides.

O. FRION.

— Par *agro di cedro*, les Italiens entendent tout simplement le jus acide d'une variété de citron, le *cédrat* : c'est le terme qui désigne dans le commerce « le jus de « citron ou de cédrats à demi-mûrs, pré- « paré aux environs de Gênes, non pour « en faire des sorbets, mais pour l'usage « des parfumeurs (Dict. de Littré). » — Jadis ce mot désignait aussi une boisson froide, très usitée en Italie et dont le jus de citron formait l'ingrédient principal. La bonne compagnie française, qui adopta ce rafraîchissement au commencement du XVIIe siècle, lui conserva son nom, tout en le francisant un peu. De là le terme précieux d'*aigre de cèdre*, qui fait penser d'abord aux arbres vénérables du Liban. — Saint-Amant, dans sa *Rome ridicule* (strophe 78), parle de l'aigre de cèdre comme d'une sorte de limonade ou de sorbet à la neige.

De là, nous nous en irons boire
(Ayans pris Nicandre en chemin)
L'aigre de cèdre et le jasmin,
Où la fraîcheur est en sa gloire.
Ha! que dira le roy des pots,
Quand il entendra ces propos?
Et moi, de même, que diray-je?
Ma raison a bien un bandeau
De suivre des plaisirs de *neige*
Et d'aymer un breuvage d'eau.

D'autre part, le *Magasin pittoresque*, dans un article intéressant sur les *Rafraîchissements dans les bals de Louis XIV* (année 1851, p. 72), affirme que « l'aigre « de cèdre n'était rien plus que du jus de « citron que l'on servait avec l'écorce con- « fite du même fruit. » — Il y en avait donc au moins deux espèces.

MING.

—

Hareng saur (III, 219). — Je crois me souvenir que le vers cité par M. F. T. B., et contenant cette singulière consonnance, a été perpétré longtemps avant qu'il fût question de Victor Hugo; il est d'Arnault,

poëte tragique du premier Empire, auteur des jolis vers sur « la Feuille de rose et la feuille de laurier. » Seulement je ne puis me rappeler le titre de la tragédie.

ALCESTE.

— Le retrouve donc là qui pourra... [*Réd.*]

— J'ai toujours entendu citer ce vers malheureux comme étant de feu Adolphe Dumas, auteur du drame *le Camp des Croisés*. C'est peut-être une calomnie; mais j'aime mieux croire n'importe quoi que d'y aller voir.

C. Y.

—

Une vieille gravure indéchiffrable (III, 228). — Il est bien probable qu'il s'agit de l'expulsion momentanée des jésuites, après l'attentat de Jean Chastel, 1584. C'est ce qu'indiqueraient surtout les trois potences, bien qu'il me semble qu'il n'y ait eu qu'un seul jésuite de pendu, le P. Guignard. Les deux autres signifieraient qu'on aurait dû en pendre davantage, ou peut-être la gravure a-t-elle précédé l'arrêt définitif? Le bâtiment en feu figurerait les colléges et autres maisons de la Société. La présence de l'avocat Arnauld, père des illustres Arnauld de Port-Royal, rappelle un souvenir moins tragique. L'Université de Paris déniait aux jésuites le droit d'avoir dans son ressort des colléges indépendant d'elle. La dispute avait été portée au Parlement, et Arnauld, avocat de l'Université, avait rudement traité les jésuites dans un plaidoyer qui demeura longtemps célèbre. Mais les autres allusions m'échappent. Je crois pourtant que cette ville, *S. R. P.*, où se réfugié la Société ne peut être que Rome (*S. R. P.*, au lieu de son ancien chiffre *S. P. Q. R.*, ou bien *Sainte Rome papale*, ou *Sanctuaire romain papal*). La traduction *Saint-Rapin*, inscrite sur la route, serait à la fois un moyen de nier la véritable interprétation et un jeu de mot épigrammatique. Pour les adversaires de l'influence ultramontaine, Sainte-Rapine ne serait pas un mauvais sobriquet de Rome.

O. D.

—

La femme a-t-elle failli être déclarée hors de l'espèce humaine? (III, 229.) — J'ai précisement traité cette question dans la *Petite Revue* (3 et 10 déc. 1864), et M. Boiss. pourra y recourir pour trouver la réponse à sa question. — Il peut consulter aussi Grégoire de Tours, liv. VIII de son *Hist. des Francs*, t. II, p. 448, édit. Guizot, et l'ouvrage intitulé *Polygamia triumphatrix*, p. 123. F.-M. DACLIN.

—

Prophéties de l'abbaye d'Orval (III, 230). — La prophétie donnant la nomenclature des papes, ne fait point partie des prophéties d'Orval. Elle ne contient pas des légendes, mais de simples devises applicables à chacun des pontifes romains. Cette prophétie a été attribuée à saint Malachie, archevêque d'Armagh, mort vers le milieu du XII[e] siècle, à Clairvaux, entre les bras de son ami saint Bernard. Celui-ci, dans sa *Vie de saint Malachie*, ne mentionne point cette prophétie, ce qui donne droit de révoquer en doute son authenticité. On prétend qu'elle a été fabriquée en 1590. Le P. Ménétrier a fait un traité sur ces prophéties. — Les deux devises citées par M. Ducordier, *Aquila rapax*, *Crux de Cruce*, ne sont pas les seules qui présentent de singulières concordances avec des faits concernant les deux pontifes auxquels l'ordre chronologique de la succession des papes attribue les deux devises. En voici deux autres non moins remarquables: D'après cet ordre chronologique, la devise du pape *Urbain VIII* (de la maison Barberini) est *Lilium et rosæ*. Or, les armes du pape Urbain VIII représentaient des abeilles suçant un *lis* et des *roses*. — La devise du pape Pie VI est : *Peregrinus apostolicus*. Or, le pape Pie VI a quitté deux fois ses Etats : une première fois pour aller en Allemagne défendre les intérêts de l'Eglise; une seconde fois, comme captif, pour venir mourir en exil en Dauphiné.

— La prophétie de saint Malachie, concernant la succession des papes, est transcrite dans le *Dict. histor.* de Moreri.

B. SELSACH.

—

La prophétie de Cazotte (III, 230). — M. Louis Blanc n'est pas le seul qui ait pris au sérieux la prophétie de Cazotte. M. Alfred Maury entreprend de l'expliquer, dans son livre *du Sommeil et des rêves*, par des causes très naturelles. Ce passage a été reproduit dans le *Magasin pittoresque* en 1862 (p. 291). Mais, dans le volume de 1863 (p. 315), un correspondant montre judicieusement qu'il n'y a rien à expliquer, le fait n'ayant pas existé. — Quant à la prophétie de Noël Olivarius (III, 233), si son existence ne repose que sur l'autorité de Bareste, cela me paraît une bien faible garantie. Le fondateur de l'*Almanach prophétique* n'était pas fort scrupuleux quand il s'agissait de favoriser les préjugés de ses acheteurs. Je me rappelle qu'après l'accident du chemin de fer de Versailles, en 1842, il examina le bulletin de départ, et en mettant les lettres du bulletin dans un autre ordre, il trouva que l'accident y était *clairement* prédit. (Remarquez bien cette prédiction *après l'événement.*) Mais une seule chose l'embarrassait : il lui restait une lettre D, dont il ne trouvait pas l'emploi. L'avis venait-il de Dieu? demande-t-il plaisamment. Un écrivain qui se permet de pareilles bouf-

fonneries est un *farceur* et ne mérite aucune créance. E. P.

—

Médaille de Copley (III, 232). — Je crois que Copley était un ami dévoué des sciences exactes, mais qu'il n'a jamais rien publié; du moins le *Bibliographer's Manual* de Lowndes, ce répertoire des publications sérieuses ou rares de la Grande-Bretagne, ne fait aucune mention de lui. J. D.

— Le journal anglais *The Educational Times* donne sur ce sujet la notice suivante (mai 1866, p. 32) : « Sir Godfen Copley, de Spotborough, dans le Yorkshire, le baronnet dont le nom est depuis si longtemps associé à la plus haute récompense scientifique qui soit au monde, mourut en 1709, et laissa à sir Hans Sloane et à Abraham Hill, une somme de cent livres destinée à la Société royale de Londres pour être employée à l'avancement des sciences naturelles, soit par expérience, soit autrement, l'emploi de cette somme devant être fait par la Société de la manière qu'elle l'entendrait. Ce fut seulement en 1736 que la première médaille fut frappée et qu'on résolut de la decerner annuellement à l'auteur de la plus belle découverte scientifique, expérimentale ou théorique. Cette récompense resta à la nomination des exécuteurs testamentaires de Copley, jusqu'à la mort de Sloane en 1753, où sa concession fut dévolue au président et au conseil de la Société royale, et l'on décida qu'elle serait décernée aussi bien aux étrangers qu'aux régnicoles. Elle n'a été accordée que quatre fois pour des découvertes en mathématiques pures, savoir : en 1784, à Waring; en 1814, à Ivory; en 1841, à Sturm; en 1865, à M. Chasles. E. P.

—

Prédiction de la Révolution française (III, 234). — On peut signaler, indépendamment de la prédiction d'Olivarius et du *Mirabilis Liber*, la *Prognosticatio Johannis Lichtenbergi*, plusieurs fois réimprimée au commencement du XVIe siècle. Nodier possédait l'édition de 1528; il en parle dans ses *Mélanges extraits d'une petite bibliothèque* (1828, p. 239); entre autres passages, il cite celui-ci : *In illo anno veniet Aquila..... Tunc castra destruent, timor magnus erit in mundo. Perdet Lilium coronam, quam accipiet Aquila.* On pouvait facilement voir, dans de grands événements accomplis il y a une cinquantaine d'années, l'accomplissement de ces prophéties, mais Lichtenberg, s'arrêtant à moitié chemin, n'avait pas vu que le Lis reprendrait ce dont l'Aigle l'avait dépossédé. B. C.

— Voir aussi rép. de M. E. P., ci-dessus, col. 316.

— Le *Mirabilis Liber* que M. E. G. P. attribue à un *saint Césaire* (*suprà* 234) ne peut être ni de saint Césaire le martyr, ni de saint Césaire le médecin de l'empereur Julien, ni de saint Césaire l'évêque d'Arles. Serait-il du moine cistercien Césaire, mort en 1482, auteur de l'ouvrage intitulé : *Illustrium miraculorum et historiarum libri* 12? Cet ouvrage serait-il la même chose que le *Mirabilis Liber?* Je ne le crois pas. B. Selsach.

—

« Le Système de la Nature » (III, 252). — Si nous avions le bonheur d'être encore dans l'âge tendre et candide, nous dirions : « Il nous semble *tout à fait* impossible que M. T. de L. ait seulement jeté les yeux sur le *Système de la Nature.* » Et pourtant M. T. de L. aurait pu choisir ou exhumer une réponse encore plus sujette à caution que celle de M. Al. de Saint-Priest. Certains arsenaux sont pleins de munitions de contrebande! — Après tout, il se peut que M. T. de L. n'ait point lu par lui-même le *Système de la Nature*, et nous en serions très heureux. — Quant à feu le comte de Saint-Priest, c'est peut-être parce qu'il connaissait trop bien ce magnifique ouvrage, qu'il en a dit pis que pendre. En effet, que suffit-il de faire pour confondre le noble Zoïle qui n'est plus? Citer seulement ces quelques lignes dérobées aux pages sublimes qui terminent l'incomparable *Système de la Nature :* « Sois *juste*, parce que l'équité est le « soutien du genre humain; sois *bon*, parce « que la bonté enchaîne tous les cœurs; sois « *indulgent*, parce que, faible toi-même, « tu vis avec des êtres aussi faibles que toi; « sois *doux*, parce que la douceur attire « l'affection; sois *reconnaissant*, parce que « la reconnaissance alimente et nourrit la « bonté; sois *modeste*, parce que l'orgueil « révolte des êtres épris d'eux-mêmes; « *pardonne les injures*, parce que la ven- « geance éternise les haines; *fais du bien* « *à celui qui t'outrage*, afin de te montrer « plus grand que lui et de t'en faire un « ami; *sois retenu*, *tempéré*, *chaste*, parce « que la volupté, l'intempérance et les ex- « cès détruiront ton être et te rendront « méprisable. » — Et voici la fin du passage dont nous venons de transcrire ce fragment : « Si ton injuste patrie te refuse « le bonheur; si, *soumise au pouvoir in-* « *juste*, elle souffre qu'on t'opprime, « éloigne-toi d'elle en silence; *ne la* « *trouble jamais* » (chap. XIV, p. 403, 2e partie, édit. anglaise de 1770).

Angély Feutré.

—

Point de lendemain et contes en prose de Dorat (III, 267). — Les divers contes indiqués comme de Dorat et qui se trouvent avec son nom dans le volume publié en l'an X (*Les cinq Aventures ou Contes*

Comtesse, » et que nous retrouvons imprimé en tête d'un petit recueil aujourd'hui devenu rare : « La Guirlande de Fanny pour le jour de sa fête, 4 octobre 1808, par M. de Palmezeaux, de l'Académie des Arcades de Rome. *Au Parnasse*, 1808. »

Vers pour le portrait de Mme Fanny de Beauharnais.

Comme La Fayette elle écrit,
Et comme Ninon elle est belle;
Elle a leurs grâces, leur esprit;
Toutes deux revivent en elle.
Ah! ses talents ingénieux
Méritent bien tous nos suffrages;
Car ce n'est qu'en voyant ses yeux,
Qu'on peut oublier ses ouvrages.

La chronique attribue généralement aux poëtes Dorat et Cubières-Palmezaux les vers de Mme de Beauharnais. Mais n'est-ce pas un peu là le sort commun des femmes-auteurs, de voir supposer toujours qu'un homme a dicté leurs ouvrages?

Quant au « *Beau Dunois*, » j'ai souvent entendu dire, à des gens compétents, que *la musique seule* devait être *attribuée* à la reine Hortense. On citait même l'auteur réel des *paroles*, mais le nom de ce poëte ne m'est pas en ce moment présent dans l'esprit.

— A ce propos, une chose véritablement curieuse serait de connaître le titre exact, et le nom des auteurs ou compositeurs tels qu'ils sont imprimés en tête de la *première édition originale* de cet illustre chant, passé, depuis le nouvel Empire, à l'état de *Scie patriotique*.

Mais connaît-on cette première édition?... Ulric.

— Je ne me permets pas de douter de la *bonne foi* des personnes dont parle M. S. D., mais je ne les crois pas bien *au courant des choses*, en appliquant à la reine Hortense l'épigramme de Lebrun. Personne n'ignore, en effet, qu'elle fut dirigée contre la comtesse Fanny de Beauharnais, femme de Claude de Beauharnais, comte des Roches-Baretaud, chef d'escadre.

Je ne prétends point affirmer que la reine Hortense soit l'auteur du *Beau Dunois;* cependant, je viens de feuilleter plusieurs pamphlets légitimistes de 1815 et 1817 où la reine est fort mal traitée comme personnage politique et comme femme, et je n'y trouve pas d'attaques contre l'état civil du *Beau Dunois*. A. L.

— Collectionnons, collectionnons, il en restera toujours quelque chose! M. S. D. a cité dans *l'Intermédiaire* la fameuse épigramme de Lebrun contre Madame *Fanny* de Beauharnais. A notre tour, citons à M. S. D. une autre épigramme de la même époque, un quatrain anonyme qui fut adressé à la même muse :

Vos vers vous coûtent bien du temps!
Mais, est-ce à les faire, Thémire?
Vous rougissez, je vous entends;
Vous êtes longue à les transcrire.

— Les curieux pourront lire le petit passage suivant dans la notice sur *le Départ pour la Syrie*, p. 80 des *Chansons nationales et populaires de France*, *accompagnées de notes*, etc., par Du Mersan. *Paris, Gabriel de Gonet*, in-32, 1846 :

« Cette romance, qui eut un grand succès sous l'Empire, est, dit-on, de M. De Laborde. Elle n'a rien d'extraordinaire; mais ce qui contribua beaucoup à sa vogue, c'est que la musique avait été composée par la reine Hortense, fille de l'impératrice Joséphine, etc. » Truth.

— Selon un bruit assez accrédité, et qui a trouvé place, je crois, dans quelques livres imprimés, les paroles assez médiocres de ce chant devenu célèbre sont du comte Alexandre de La Borde. C'est à tort qu'à ce propos on rappelle une épigramme bien connue de Lebrun; ce distique mordant circulait avant 1789, et il paraît certain qu'il était adressé à Madame Fanny de Beauharnais. B. G.

— D'une lettre récemment publiée dans divers journaux, et portant la signature du flûtiste Louis Drouet; il résulterait que ledit flûtiste fut un peu le père du « Beau Dunois. » Yezimat.

—

Cornes (V, 148). — Jacques-François-Marie Vieilh de Boisjolin, poëte et administrateur français, né à Alençon en 1761, mort à Auteuil le 27 mars 1841, a publié à Paris, en 1786, un ouvrage intitulé : « Dissertation sur les cornes antiques et modernes, ouvrage philosophique dédié à MM. les savants antiquaires, gens de lettres, etc. *Paris*, 1786, in-12. » Que de choses doit contenir cet *et cætera* de la dédicace! On y trouverait probablement une réponse à la question. E. G. P.

—

Ouvrages relatifs aux Gascons (V, 196). — On peut ajouter à la liste précédemment donnée par M. O. D. : Le Gascon, conte en vers, par le chevalier de Boufflers (*Œuvres complètes*, t. III, p. 13, in-18, 1823; vignette de *Marillier*). — Le Gascon, type des *Français peints par eux-mêmes*, de Curmer. *Province*, t. II, texte par Ed. Ourliac; vignette par Dauzats. — *Gasconade*, conte en vers. (*Le Furet de la Littérature, par le citoyen* Duc....ly. *Paris*, chez Debray, an X, 1802, p. 212.) — *La Gasconne*, chanson galante, par de Baussay, musique de Dalayrac, notée sous le n° 689 dans *la Clé du Caveau*. — *La Noblesse d'un Gascon*, conte en vers

(anonyme), p. 186. — *Le Gascon justifié*, par Davesne, p. 138. — *Le Gascon prudent*, conte en vers, par Goulard, p. 139 — *Le Gascon sérieux*, ibid, par Lemancel, p. 139. — *Réplique gasconne*, conte en vers, par Stassart, p. 222. (*Drôleries poétiques*, *Contes joyeux et Facéties. Paris, Garnier frères*, 1850. 1 vol. in-32 de 523 p.) — *Le Gascon généreux*, conte en vers, p. 66. (*Historiettes ou Nouvelles en vers*, par M. Imbert. *Amsterdam*, in-8, 1774). — *Le Duel gascon*, conte, p. 14. (*Mes Loisirs ou Poésies diverses*, par M. L. Pons, de Verdun. A Londres, 1780. 1 vol. in-12 de 119 p.)

ULRIC.

—

La petite oie (V, 197).—Voici une nouvelle acception de ce terme équivoque. Dans le *Journal des Inspecteurs de M. de Sartines* (Bruxelles-Paris, 1863), on lit, p. 8 : « Il (Pelletier, fermier général) lui (à Mademoiselle de Nesle, fille galante) a donné aussi du linge, des robes et toute la *petite oie* en argenterie; lui a placé 3,000 livres la semaine dernière sur l'emprunt des Cordons bleus, et lui a donné 15 louis par mois pour se soutenir. » L'annotateur du journal paraît embarrassé de rencontrer là cette *petite oie;* il pense que c'est peut-être un service de table. Je crois qu'il faut y voir les détails, les accessoires de la garde-robe et du trousseau, quelque toilette, quelque nécessaire, peut-être tous les deux.

L'origine ne serait-elle pas invoquée par le bon Panurge lui-même : « Leurs jambes, tête, poulmon, foye et ratelle...? » Ce sont là ce qu'on appelle en terme de cuisine les *abatis* que les pauvres gens achètent, et qui sont pour eux la *petite* oie, tandis que les bourses mieux garnies achètent la *grande*, la véritable oie. Or, les faveurs de la *petite oie* étaient pour les amoureux une viande aussi creuse que les abatis comparés à la chair grasse et succulente de la *grande* oie...

(Saint-Malo.) A. G. J.

—

La Société « Aide-toi, le ciel t'aidera » (V, 204). — Il est souvent question de cette Société dans le tome IX, paru tout récemment, de l'*Histoire du Gouvernement parlementaire en France* (1814-1848), par M. Duvergier de Hauranne.

M. DUVERGIER DE HAURANNE, — on s'en souvient, — comptait parmi les membres les plus actifs et les plus influents de cette Société célèbre. — Les curieux ont donc toutes raisons de se reporter à l'ouvrage signalé ci-dessus, et d'y rechercher notamment les chapitres dans lesquels l'auteur a retracé l'histoire des fameuses *Elections* de 1827. ULRIC.

—

Dame Etiquette, d'où vient-elle? (V, 212).— Voici une réponse que je retrouve parmi mes notes; mais, ayant omis d'indiquer ma source, je ne sais absolument pas où je l'ai copiée.

« Etym. *Estiquete*, signifiant proprement chose fixée, est de même origine que l'italien *stecco*, piquant, et d'un même radical que le hainaut *stique*, épée, le champenois *stiquer*, piquer, dans le wallon *stichi*, piquer, et provient du germanique; flamand, *stikke*, tige pointue, mot qui est celtique aussi; gaëlique, *stic*, un bâton. La série des sens est marque, écriteau, et par suite, ordre, arrangement, d'où cérémonial. L'étymologie, proposée par quelques-uns (*Est hic quæstio*, C'est là la question, mots inscrits sur les anciens sacs à procès), ne tient pas devant l'historique. »

Pour extrait. J. P.

—

Marie Dorval (V, 213). — Puisque le nom de Madame Dorval a reparu dans les colonnes de *l'Intermédiaire*, l'occasion nous semble excellente pour demander à nos savants coabonnés si, à leur connaissance, le charmant Portrait en pied de cette grande Artiste, qu'a publié la *Gazette des Beaux-Arts*, de M. Charles Blanc, dans l'un de ses premiers numéros, et sous ce titre par trop modeste : *Costume de Mme Dorval dans « Chatterton »* (dessin de M. *Edmond Hédouin*, gravure sur bois de M. *Pisan*), est une composition originale, *authentique*, du peintre susnommé, ou simplement une reproduction d'un ancien dessin du temps (1834)?

TRUTH.

—

Les tanneries de peau humaine (V, 234). — Dans les *Curiosités bibliographiques*, M. Lud. Lalanne, parlant des diverses peaux employées pour les reliures, dit : « Le bibliophile anglais Dibdin raconte qu'un particulier avait fait relier en peau de cerf un traité sur la chasse; qu'un autre fit couvrir d'une peau de renard (en anglais *fox*) l'*Histoire de Jacques II*, par Fox, et que le docteur Asken avait un livre sur l'anatomie relié en peau humaine. » (*Curiosités bibliographiques*, p. 288). — M. Lalanne ne parle pas des tanneries de Meudon.

Dans l'*Encyclopédie* (t. XII, p. 220, édition de Neufchâtel, 1765), on indique le procédé pour tanner la peau humaine, et l'on ajoute : « M. Sue, chirurgien de Paris, a donné au Cabinet du roi une paire de pantoufles faites avec de la peau humaine préparée par ce procédé. »

Le *Manuel du Tanneur* (Manuels Roret), par M. Chicoineau, mentionne le tannage de peau humaine, sans parler de

finis et Orbis erit, appartient textuellement à quelque poëte latin, à Ovide par exemple? C. R.

La vie des Gueux, amadouée en proverbe. — A quelle époque, à quelle date faut-il rapporter cette estampe? Cinq personnages : 1° LE GRAND COESRE. Il se care comme un pou sur un tignon. Le Grand Coesre est le maître des Gueux, lequel est assis sur le dos d'un miou de boulle qui est un coupeur de bources. 2° MARQUISE. *Marquise* est le nom des femmes des Gueux qu'on appelle Marpaut. Venir à la raugette. 3° CAGOU. *Cagou* sont ceux qui font porter honneur au Grand Coesre, faire obénigna. 4° ARCHISUPOST, sont des escoliers débauchés. *Miou de marque; mious* sont garçons, *marques* sont filles. Cracher au bassin, il a bien plu dans son escuelle. 5° MIOU DE BOULLE. Il a beau prêcher à qui n'a cure de bien faire. — A Paris, par Jacques Laguet sur le gay de la Mégiserie. — Cette estampe mesure 19 sur 17.

JEAN DE BRUXELLES.

Une martyre. — Debout, les regards levés vers le ciel, la pâleur au visage, une sainte est couronnée par un ange tenant la palme du martyre; derrière elle est encore le bourreau, armé de la hache qui vient d'accomplir un horrible supplice. Les mamelles coupées offrent deux plaies béantes affreuses à voir, et justifient un peu l'aversion éprouvée par la personne qui avait, par un repeint, recouvert d'un linge cette partie du tableau. L'appréciation des connaisseurs nous dira, sans doute, de qui peut être cette toile, peinte de main de maître, de l'école italienne; mais on demande, au moins pour le moment, l'explication *historique* du sujet, le *nom* de la martyre. Ne serait-ce pas sainte Avoie, patronne des Ursulines?

(Reims.) E. D.

Voltaire peint par Barat. — Henriquez a gravé, en 1778, un portrait de Voltaire, d'après une toile du cabinet du comte d'Argental; c'est la première fois que je rencontre ce nom de *Barat*, comme peintre; toutes les Biographies sont muettes à son sujet. — Avis à quelque curieux mieux renseigné qui aurait l'obligeance de me faire profiter du résultat de ses recherches. H. VIENNE.

Les « Compagnons de la Marjolaine. » — Quels étaient-ils donc, ces fameux « *Compagnons de la Marjolaine*, » si bien et si souvent nommés dans l'ancienne ronde populaire du *Chevalier du Guet*, et qui, en 1855, je crois, donnèrent leur nom au libretto d'un opéra-comique en vogue, au Théâtre-Lyrique? — Qui n'a encore dans son souvenir et sur les lèvres le refrain de ce mignon petit poëme de l'enfance : *Le Chevalier du Guet*, lequel a fait sauter et s'embrasser tant de générations rosées de fillettes et de garçons?

Qu'est-c' qui passe ici si tard,
Compagnons de la Marjolaine,
Qu'est-c' qui passe ici si tard,
Dessus le quai?
— C'est le chevalier du guet,
Compagnons de la Marjolaine...

Il demande une fille à marier. On lui répond qu'il n'y en a pas; mais il insiste. Alors on lui donne rendez-vous à minuit. Et quand le chevalier revient :

Mais nos filles sont couchées,
Compagnons de la Marjolaine!

— En est-il une d'éveillée?

répond-il. Et le chœur demande ce qu'il donnera à son épousée.

— De l'or et des bijoux assez,

répond l'amoureux.

Ell' n'est pas intéressée,
Compagnons de la Marjolaine,

reprennent les voix des parents.

— Mon cœur je lui donnerai,
Compagnons de la Marjolaine!

— En ce cas-là, choisissez,
Compagnons de la Marjolaine,
En ce cas-là, choisissez
Dessus le quai!

Quel est le sens vrai de cette mystérieuse ritournelle : *Compagnons de la Marjolaine?* UL.

Culte de Bacchus. — Où pourrait-on trouver un travail sérieux et de bonne critique sur ce dieu et son culte? Un antiquaire de mes amis prétend y rencontrer une résurrection, un sacrifice consistant en pain et en vin, enfin bien d'autres choses qui se rapprochent si étrangement d'un autre ordre d'idées, que, dans mon ignorance, je ne serai pas fâché de contrôler, par une autorité grave, les assertions de mon ami. STAVELO.

Croix ansée. — Mon ami l'antiquaire prétend encore que la croix, le symbole chrétien, avait été connue comme symbole de toute antiquité. Il prétend la retrouver dans la *croix ansée* des divinités et des hiéroglyphes égyptiens, et dans certains attributs des dieux assyriens, étrusques, grecs et latins. Cette idée a-t-elle déjà germé dans le cerveau d'un savantissime en

us, et où pourrait-on trouver le résultat de ses élucubrations? STAVELO.

—

Connaît-on encore aujourd'hui les plats et écuelles batisches? — Dans le testament d'une dame de Valenciennes, je trouve mentionné, en 1433, 1 plat *batisch*. La même année, je vois figurer dans une vente XV grandes escuyelles d'estaing (1) *bastiches;* XII aultres plus petittes, ossi *bastiches*. En 1451, II grans plas *batis* et VI aultres petis, de petitte ensengne, figurent également dans le mobilier d'un bourgeois. DE LA FONS-MÉLICOCQ.

—

Seigneur vivier. — Qu'entendait-on par un *Seigneur vivier?* Nous trouvons cette expression dans la région du Nord. Ainsi, à Denain, existait la seigneurie du seigneur vivier. Dr LEJEAL.

—

Mazarin et le jeu de hocca. — Ce jeu de hasard, goûté en Italie au XVIIe siècle, délaissé aujourd'hui, était un passe-temps favori du cardinal. Les *Mazarinades* en parlent à plusieurs reprises. Je lis dans le très bon travail de M. Pierre Clément : *La Police sous Louis XIV* (1866, p. 407, note), que le hocca fut *interdit* en France par le cardinal Mazarin. N'y a-t-il pas là une faute d'impression ? Ne faut-il pas lire *introduit?* (Lyon.) J. R.

—

Siéges appelés « Perroquets. » — Je trouve au t. XIII des *Mémoires de Saint-Simon* (éd. Hachette, 1857, p. 87) ceci : « Le roi seul avoit un fauteuil. Monseigneur même et tout ce qui étoit à table avoient des siéges à dos de maroquin noir, qui se pouvoient briser pour les voiturer, qu'on appeloit des *perroquets*... » Quelle sorte de siége était-ce donc? A. NALIS.

—

La tombe d'Adrienne Lecouvreur? — Lorsque Adrienne Lecouvreur mourut, empoisonnée par la duchesse de Bouillon, elle fut repoussée non-seulement de l'église, mais encore du cimetière public, alors placé sous l'autorité religieuse. Pour ne pas jeter *chrétiennement* à la voirie le corps de la grande et belle artiste, un ami, M. de Laubesnière, l'emporta, la nuit, en fiacre, avec l'aide de deux portefaix, et alla l'enfouir, à l'extrémité du faubourg Saint-Germain, dans un chantier de la rue de Bourgogne. — Michelet, en son volume *Louis XV*, dit, dans une note de la page 95 : « Jetée à la borne, à l'insulte, elle n'eut de réparation que peu avant la Révolution. On mit au coin de rue une plaque de marbre noir que les propriétaires ont eu plus tard la hardiesse de retirer et de s'approprier. Elle sera remise au jour de la Justice... » Dans le *Plutarque français*, Mme Sophie Gay a écrit sur Adrienne Lecouvreur une intéressante notice où on lit : « M. d'Argental, que Mlle Lecouvreur avait fait son légataire, avait 86 ans lorsqu'on découvrit le cercueil de son amie, en creusant les fondations de l'hôtel du marquis de Sommery, à l'angle sud-est des rues de Grenelle et de Bourgogne. M. d'Argental se transporta aussitôt près de cette fosse hospitalière, la consacra par ses larmes, par des regrets dont un demi-siècle n'avait pu triompher. Une table de marbre, scellée par ses soins dans la muraille voisine, attesta ce pieux devoir. M. le comte Raymond de Bérenger, propriétaire actuel de l'hôtel de Sommery, a placé ce marbre dans sa galerie. On y lit une inscription qui se ressent un peu de la vieillesse de l'auteur, le fidèle d'Argental. » — Cette inscription, que Mme Gay semble avoir vue, existe-t-elle encore? Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il en donner le texte?

Adrienne Lecouvreur est morte rue des Marais-Saint-Germain, n° 21, dans la même maison où mourut Racine, où demeura Hipp. Clairon. Le propriétaire actuel de cette maison, M. le docteur Poumiès de la Siboutie, a fait placer, à l'entrée, une plaque en marbre rappelant ce triple souvenir. La rue des Marais est aujourd'hui nommée *rue Visconti*. Une autre grande tragédienne, Marie de Champmeslé, qui fut aimée de Racine et célébrée par Boileau, habita aussi cette même rue des Marais et peut-être la même maison que Racine. FRÉD. LOCK.

—

Louis XVI complimenté par Robespierre. — J'ai lu quelque part dans Peignot que, le 15 juin 1774, Louis XVI fit sa première entrée, comme roi, dans Paris, accompagné de sa jeune épouse, et que, lorsque le cortége passa devant le collége Louis le Grand, un des élèves, le jeune Maximilien Robespierre, fut choisi pour présenter aux augustes époux les vœux de l'Université! — Qu'il y a-t-il de vrai dans cette assertion ?

(Vesoul.) TH. PASQUIER.

—

Louis XVI et le n° 147. — Lors de l'avénement de ce saint roi on lui éleva un petit monument surmonté de son buste; plusieurs inscriptions et d'autres accessoires rappellent sa popularité trop éphémère : un crieur public, présentant l'édit du roi de 1774, porte sur sa médaille le n° 16, qui s'explique de lui-même; mais

(1) En 1530, une demy-livre d'estain de *glare* coûte IIII s.

partient à la conversation plutôt qu'à la langue régulière. Ce n'est pas que je réclame, mais j'avais cru jusqu'ici que par *chauvinisme* on entendait des idées, des sentiments surannés, fort bons sans doute par eux-mêmes, mais devenus fastidieux à force d'avoir été répétés dans une forme trop peu variée. Le blâme, car le mot de *chauvinisme* en est un, ne s'appliquerait donc pas au fond des choses, mais seulement à cette répétition continuelle et monotone; de même que lorsqu'on traite un air de *rengaîne*, je crois que l'on ne veut pas dire positivement qu'on le trouve mauvais, mais qu'on l'a entendu assez souvent pour avoir le droit de ne plus l'entendre. La *rengaîne* serait donc le *chauvinisme* de la musique, et le *chauvinisme* la *rengaîne* de la littérature et du discours; aussi, quoique le plus habituellement *chauvinisme* désigne l'enthousiasme de la gloire militaire, tel que nous l'arrangeaient les vaudevilles et les mimodrames, j'ai quelquefois entendu appliquer le mot à d'autres matières, par exemple à une déclamation contre les abus de la puissance cléricale, que celui qui la critiquait signalait ainsi comme un trop fidèle écho des échos de Voltaire. Or, *chauvinisme*, ainsi compris, s'explique aisément, car *chauvin*, dérivé de *chauve*, est une expression naturelle pour signifier ce qui est vieux.

O. D.

—

Impression en caractères gothiques (V, 246). — A partir de la deuxième moitié du XVIe siècle, je ne crois pas qu'on puisse rencontrer de livres en caractères gothiques, si l'on excepte pourtant quelques livres d'Heures. Pour en citer peut-être les derniers spécimens: en 1573, Julian David, libraire, demeurant au bout du pont aux Meusniers, à l'enseigne du Paradis, près l'horloge du Palais, imprimait en gothique des Heures de Nostre-Dame, à l'usage de Rouen, et, en 1583, Georges Loyselet imprimait à Rouen, aussi en gothique, les Heures Nostre-Dame à l'usage de Evreux.

(Rouen). C. LORMIER.

—

« L'Augustin de France » (V, 246).— Je ne viens pas répondre sur tous les points à mes questions; mais depuis quelques jours j'ai découvert le nom de l'auteur. La première édition de l'ouvrage m'est tombée sous la main: *A Paris, chez la Veuve P. Bouillerot*, 1683, *in*-12, *pp*. 365, avec le titre: *Le triomphe de la miséricorde....* Le privilége, du 30 septembre 1682 est accordé à Michel Chilliat, qui a « très-humblement fait remontrer, qu'il a par ses soins recouvré un livre intitulé *Le Triomphe*... qu'il désirerait donner au public. » La *Biographie Nouvelle* de Michaud, à l'article *Chilliat*, lui attribue effectivement cet ouvrage et cite une 2me édition de 1686, ayant en plus des *Lettres*.

Le débat est entre Chilliat et le P. Maillard, auxquels les priviléges reconnaissent les mêmes droits à la paternité de *l'Augustin*. Qui des lecteurs de *l'Intermédiaire* les mettra d'accord? Et surtout qui me donnera le nom véritable du héros, s'il en a une. PIERRE CLAUER.

—

Une définition du silence (V, 247). — On me communique le numéro de *l'Intermédiaire* contenant cette question. « Le silence est une des formes de l'infini » est de Balzac. On peut lire cette phrase dans un de ses romans les plus connus, qu'il vous sera facile de trouver.

DAVID DU CLOSEL.

—

Le P. Loriquet et le sabre de la bataille du Mont-Thabor (V, 249). — Un instant, M. V. de V.! Il est bon de défendre ses amis; mais il ne faut pas pour cela frapper à tort et à travers sur ses ennemis. Comment voulez-vous que Mme X., qui a conservé pieusement son livre de première communion, et qui en fait cadeau à une amie, s'exprime autrement: « Livre que portait Mme X. à sa première communion? » Vous écrierez-vous qu'apparemment cette dame veut faire croire qu'elle était déjà mariée lorsqu'elle fit sa première communion? Eh bien! le sabre que *Napoléon* portait à la bataille du Mont-Thabor était bien un sabre que *l'Empereur* portait, etc. Et si l'on trouvait jamais, pour le mettre au musée des souverains, le débris d'un polichinelle qui eût aidé la dentition du grand homme, et qu'on inscrivît au-dessous: « Polichinelle de l'empereur Napoléon Ier » cela voudrait-il dire que... Oh! non, n'est-ce pas?

(Saint-Malo.) A. G. J.

—

« L'Enrhumé » de Béranger (V, 254.)— La grande édition des *Œuvres complètes de P.-J. de Béranger*, revue par l'auteur et illustrée de 52 gravures sur acier. *Paris, Perrotin*, 2 volumes in-8° cavalier, — ainsi, du reste, que toutes les autres *éditions illustrées*, publiées par le même libraire : 1837, 3 vol. in-8°, dessins de Grandville et Raffet, — 1867, un vol. grand in-8°, *édition populaire*, illustrée de gravures sur bois, etc. — ne renferme pas le texte complet du fameux couplet supprimé dans la chanson de *l'Enrhumé*. Dans tous les exemplaires que j'ai sous la main, les vers absents sont remplacés par deux lignes de points. Mais les éditions précitées donnent, en outre, aux lieu et place de la phrase interdite, cette curieuse note explicative, bien présumablement écrite par Béranger lui-même :

« On ne croit pas devoir rétablir ici les deux vers dont l'imprimeur exigea la suppression en 1821. L'auteur ne consentit à cette suppression que parce qu'il pressentit les interprétations malignes auxquelles elles donneraient lieu. Aussi Marchangy tonna-t-il contre ces deux lignes de points. Des points poursuivis en justice! Il faut les conserver d'autant plus, que les deux vers supprimés ne seraient auprès qu'une bien froide épigramme. » Ulr.

— Un recueil de ses chansons politiques, publié clandestinement, je crois, donne ce renseignement :

« Vers manquant dans la chanson intitulée *l'Enrhumé* (t. II, p. 205):

Mais le papa qui tient la dot,
Traita sa fille comme Loth.

Puis, vient une clef des initiales pour ces mêmes chansons.

J'ai sous les yeux un exemplaire de l'édition de 1821, reliure de cette époque; en regard de ce couplet il y a un feuillet, relié en même temps, avec ces deux vers écrits à la main :

Oui, mais papa soufflant la dot
Traita sa fille comme Loth.

Cette seconde version me semble plus exacte que la première. E. T.

—

Lalicorne (V, 256 et 316).—Si j'avais sous la main le voyage en Tartarie du P. Huc, missionnaire lazariste, plusieurs fois réimprimé, j'étonnerais bien MM. R. de S. et O. D., et je viendrais à la rescousse de M. T. de L., qui se garde bien de trancher la question.

Si ma mémoire est fidèle, le P. Huc a vu la dépouille entière de la licorne et a conversé avec un voyageur français qui avait chassé ou vu chasser la licorne. D'après sa description très-minutieuse, l'animal serait une gazelle assez rare et fort difficile à atteindre, mais parfaitement connue dans les contrées qui sont situées entre l'Inde anglaise et la Tartarie. Pardonnez-moi si ma mémoire est en défaut et vérifiez le second volume du *Voyage en Tartarie*.

(Saint-Malo). A. G. J.

—

Le beau est la splendeur du vrai (V, 260).— Que ma correction, qui consiste à remplacer dans un texte de Platon ἰδέα par υἱέα, soit ingénieuse ou non, c'est là le plus jeune de mes soucis. Au fait, je n'ai eu qu'un but en établissant sur une base solide cette variante; c'est à savoir, de mettre d'accord, d'une manière palpable, la lettre et l'esprit de la doctrine platonicienne, sur la nature et la portée de laquelle on sait partout à quoi s'en tenir depuis des siècles. Or, je crois être heureusement et définitivement parvenu à faire accepter, surtout de la part des juges les plus compétents, ce que je ne crains pas de nommer une véritable découverte. D'ailleurs, je me hâte de déclarer que la prononciation du grec, pas plus celle de Reuchlin que celle d'Érasme, n'est absolument pour rien dans la leçon que je viens d'introduire où l'on sait. Aussi bien, l'erreur que j'ai redressée est du nombre de celles qui, sans frapper l'oreille, s'insinuent dans l'esprit par les yeux. En second lieu, on me demande s'il existe un seul texte, manuscrit ou imprimé, qui autorise υἱέα. A cela, je réponds sans balancer, que dis-je? je réponds victorieusement : Il n'en existe aucun. Car, autrement, je n'aurais rien dépisté, rien imaginé, en un mot, rien découvert. Je n'aurais eu qu'à lire, qu'à épeler couramment et correctement trois syllabes, dont une diphthongue.

Mais si désintéressé que je sois de nos gloires littéraires, je ne saurais permettre à mon honorable contradicteur d'affirmer qu'en France on n'ait jamais su réellement le grec ni avant, ni depuis le XVI[e] siècle de notre ère. A cette protestation toute patriotique, j'ajoute que, loin d'être en opposition, ou seulement en contradiction avec la théorie platonicienne, ma leçon s'y prête, s'y adapte et s'y ajuste étroitement. En effet, Socrate ne dit nulle part, pas même ironiquement, j'entends par là sous la forme d'une malicieuse interrogation ou d'un doute narquois : « Le beau est la cause du bon; » car, s'il en était ainsi, rien ne serait beau que ce qui est bon, et à ce compte-là, Socrate lui-même, Socrate tout le premier courrait grand risque d'être un très-méchant homme. Mais, Dieu merci! c'est précisément le contraire que s'appliqua toujours à enseigner le maître par excellence, le plus sage et l'un des plus laids d'entre les mortels. « Il n'y a de beau, proclamait-il sans cesse, que ce qui est bon, autrement, que ce qui est bien, que ce qui est vrai. » Bref, loin d'être la progéniture du beau, le bon est le générateur, l'unique père du beau. En vérité, je regrette que mon antagoniste n'ait pas vécu, et cela avec moi, au XVI[e] siècle, pendant cette seule centaine d'années où, suivant lui, la France sût réellement le grec. Du moins, nous fussions, en ce temps fortuné, tombés l'un et l'autre d'accord sur le texte, le sens et l'enseignement de Platon.

NOTA BENE. 1° L'exemplaire que j'ai feuilleté appartient à l'une de nos plus riches collections de livres; c'est à la publique Bibliothèque Sainte-Geneviève que chacun peut voir de ses yeux, *ipsissimis oculis*, αὐτοτάτοις ὀφθαλμοῖς, si j'ai donné ou pris le change au sujet de ἰδέα. J'at-

teste donc à nouveau que non-seulement ὑέα, dans l'édition précitée, n'est pas accentué, mais qu'il va même jusqu'à manquer d'esprit, ce qui ne laisse pas que d'avoir une certaine gravité de plus.

2° Avec cela, un chanoine de Florence, qui avait nom Marsile ou Marcille Ficin, reste pleinement hors de cause. Chacun sait que la version latine des écrivains grecs est le plus souvent dix fois moins claire que l'original, lors même que l'interprète a compris. Qu'est-ce donc quand le sens lui échappe?

3° Υἱέα n'est point un accusatif excessivement rare, et je le prouve. Mon ancien et vénéré maître, J.-L. Burnouf, à la page 177 de sa « Méthode pour étudier la langue grecque, » enseigne, avec une irréfragable autorité, υἱεύς, « inusité au nominatif, » génitif υἱέος, etc. Mon regrettable ami, Fréd. Dübner, à la page 15 de sa « Grammaire grecque » (Reinwald, 1835), a rendu cet arrêt : « Le mot υἱός (fils) mérite une mention particulière; presque tous les cas d'une autre forme « qui n'existe pas au nominatif » s'y trouvent : υἱέος, υἱεῖ, υἱεῖς, υἱέων, υἱέσι, υἱέας, υἱέε, υἱέοιν. » Il est de ma loyauté de noter que si Burnouf, en ne refusant à la forme dont je traite que le nominatif singulier, lui accorde par là même tous ses cas moins un, c'est-à-dire toutes les autres désinences des trois nombres, Dübner, de son côté, alors qu'il ne la sèvre, lui non plus, que du seul et même nominatif singulier, et qu'il fournit l'accusatif pluriel υἱέας, issu évidemment de υἱέα, néglige pourtant d'ajouter cet υἱέα, lui neuvième, aux diverses terminaisons non relatées par lui à la page XLV. Que conclure contre moi de cette omission, toute fortuite peut-être? — Rien, absolument rien, si ce n'est que l'excellent et très-docte Dübner, sous les yeux et par l'esprit de qui tant de grec a passé, n'avait néanmoins pas encore eu l'occasion de faire connaissance avec mon υἱέα. Mais si des deux grammaires le plus en renom, j'arrive ensuite au meilleur des dictionnaires, à celui que dans Athènes même rédigèrent des Athéniens « de nos jours, » des Athéniens d'élite, sous le titre de ΛΕΞΙΚΟΝ ΕΛΛΗΝΙΚΟΝ, j'interroge la page 1308 et je lis : υἷα pour υἱόν, υἱάσι pour υἱοῖς, υἷι pour υἱῷ. Voilà donc trois formes de plus que Dübner semble avoir ou ignorées ou perdues de vue, mais que la postérité d'Homère et de Platon devait, non pas au XVIe, mais bien au XIXe siècle, pieusement recueillir et enregistrer avec soin, au fur et à mesure qu'elles apparaissaient à travers la poussière et les ligatures de textes inexplorés jusque-là. De ce nombre n'est certes pas l'*Iliade* ou l'*Odyssée*, deux poëmes qui me sont encore, par ma foi! restés assez présents à la mémoire, mais dans lesquels, je le confesse, je n'ai pas souvenance d'avoir jamais salué, même en passant, υἱέα. En revanche, il est un auteur et un chapitre où je suis sûr de l'avoir lu, et qui me le gardent en réserve pour le moment propice; car, avant de dresser l'état civil de ce mot point bâtard, mais des plus légitimes, j'ai besoin de rappeler succinctement deux vérités. La première, c'est que la philosophie et l'histoire s'accordent à nous révéler que, chez toutes les nations, c'est par la parole cadencée que commencent et la langue et la littérature; la seconde, c'est que chez les Grecs, singulièrement au siècle de Socrate et de Platon, les limites n'ayant pas encore été nettement ni profondément marquées entre la poésie et la prose, ces deux élégantes formes de la pensée humaine faisaient encore l'une et l'autre usage de termes communs à toutes les deux. Et, chose digne d'être remarquée, cette sorte de syncrétisme qui signale l'aurore des lettres en marque aussi, tantôt le déclin, d'autres fois la renaissance. Cela étant, qui donc, je vous prie, qui oserait soutenir qu'il soit interdit, tantôt au philosophe, tantôt à l'orateur, de se servir d'un idiome inspiré, autrement de la langue des dieux, puisque c'est de ce beau nom que, depuis un temps immémorial, on aime à saluer la poésie? En France, assurément, nul ne se chargerait de trier, d'étendre, comme on dit, sur la volette, d'un côté les mots de Chateaubriand, et de l'autre les mots de l'abbé Delille, dans le dessein d'adjuger ceux-là à la prose et ceux-ci à la poésie. Si donc il en est ainsi, il y a peut-être, pour qui appartient à son XIXe siècle, une certaine irréflexion à rendre un oracle qui revient à ceci : « υἱόν est prosaïque, mais poétique est υἱέα. Or, le divin Platon écrivait pédestrement, encore qu'il ait, en sa prose, si poétiquement parlé des aëdes. Donc, il a dû employer υἱόν et rejeter υἱέα. » Mais, outre que υἱόν se rencontre cent et cent fois sous la plume ailée aussi bien que sous la plume qui va cheminant terre à terre, il n'est décrété nulle part que mon υἱέα soit exclusivement réservé au commerce de la muse avec le ciel, et que l'incomparable conférencier du cap Sunium ait dû s'en interdire l'usage. Au total, le condisciple de l'Abeille attique, l'ami de Xénophon, pouvait employer indistinctement, pour ses Dialogues en prose, soit υἱέα, soit υἱόν, au même titre qu'il fut loisible au poëte N... d'en faire autant pour les vers que voici :

. . . .

Καὶ δέμας ἐν σταδιοισιν ἀλειψάμενος λίπ' ἐλαίῳ,
Υἱέα μὲν Δηοῦς ὤλεσα χερσὶν ἐμαῖς.

. . . .

Ce distique ne doit pas être attribué à l'immortel philosophe fils d'un statuaire et d'une sage-femme.

(Grenoble.) J. P.

—

La décoration du Lis (V, 258). — Dans *Le retour d'un bon roi*, une de ces chansons que l'on attribuait invariablement à Béranger, l'on faisait dire à Louis XVIII:

J'arrive avec mon innocence,
Mes vertus et mon cordon blanc.

Ce cordon blanc était sans doute le grand cordon de cet ordre du Lis, et alors on peut supposer que c'est encore du ruban blanc qu'il est question dans le couplet suivant:

Bonjour, ma vaillante noblesse,
Qui, jadis, m'aviez planté là!
Aujourd'hui que le péril cesse,
Je vous reconnais... Vous voilà!
Venez, fermes soutiens du trône:
Recevez ce ruban de moi!

à quoi la noblesse répondait:

Nous savons tous ce qu'en vaut l'aune:
Vive Louis! Vive le roi!

Non-seulement *ce qu'en vaut l'aune* était une expression de mépris, mais encore faisait allusion à ce qui était alors bien connu, que l'on obtenait ces décorations pour de l'argent. On racontait, par exemple, qu'un homme ayant payé pour avoir la Légion d'honneur, on lui avait envoyé le Lis, et qu'à ses réclamations on avait répondu que c'était une faveur qu'on lui faisait parce que le ruban blanc coûtait plus cher que le rouge, mais le trait le plus violent décoché contre la nouvelle chevalerie, fut (si réellement elle a existé, car je ne l'ai point vue) une caricature représentant un troupeau de cochons avec ce titre: *Compagnons d'Ulysse*.

O. D.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Vers presque inédits d'Auguste Barbier. — Cette fois l'Académie française a eu de l'esprit comme quatre! Elle vient enfin de se faire l'honneur d'élire un vrai poëte, Auguste Barbier, — en attendant un autre vrai poëte, Théophile Gautier! Il me semble entendre déjà l'auteur des *Iambes* débiter à ses chers confrères, en guise de discours de réception, *la Curée*, *la Popularité*, *Varsovie*, ces véritables et immortelles Némésis de notre époque; enfin, pour ne pas faire de jaloux, l'*Idole*, l'IDOLE, cette sublime malédiction de la guerre, ce superbe dithyrambe de la sagesse s'adressant à tous les fous du siècle, *vox clamantis in deserto*:

O Corse aux cheveux plats! que ta France était belle
Au grand soleil de messidor!...

Et dire que Barbier chantait ces choses-là en mai 1831, il y a déjà trente-huit années!

Deux ans auparavant, en 1829 (il arrivait à Paris), le *Mercure du XIX*e *siècle* publiait (p. 321), la pièce suivante, discrètement signée d'un B., *Rêverie au coin du feu*, qui n'a jamais été reproduite depuis.

S'IL ÉTAIT FEU!

Rêverie au coin du feu.

Voici l'hiver? l'oiseau quitte la branche;
La bise souffle, et sur ma vitre blanche
Le froid commence à dessiner des fleurs.
L'hiver est triste et long pour une fille...
Pourtant, auprès de mon feu qui petille,
Je dis tout bas en essuyant mes pleurs:

« Ah! si l'ami que rêve ma jeune âme,
De mon foyer était la douce flamme,
L'hiver vaudrait les plus belles saisons!
Et le printemps, et toutes ses merveilles,
Ses frais gazons et ses roses vermeilles
Me riraient moins que l'éclat des tisons!

« S'il était feu, que me ferait la bise,
Le ciel brumeux avec sa couleur bise,
La blanche neige et ses flocons épais?
Que me ferait de voir glaçonner l'onde?
Que me ferait de voir geler le monde?
S'il était feu, gèlerais-je jamais!...

« S'il était feu, pour sa moindre étincelle,
Je donnerais tous mes biens de pucelle,
Mon priez-Dieu, mon lévrier Médor;
Je donnerais ma colombe au pied rose,
Le myrte blanc que chaque jour j'arrose,
Mon luth d'ébène et mon crucifix d'or!

« Je donnerais tout, jusqu'à ma parure,
Mon manteau vert et sa lourde fourrure,
La grande croix que tant j'aime à porter,
Mon chaperon et ma robe isabelle;
Je donnerais le bonheur d'être belle,
Et le bonheur de l'ouïr répéter!

« S'il était feu, le titre de baronne,
Tout un duché, tout l'or d'une couronne,
Me charmeraient et me tenteraient peu!
Quand même au ciel je pourrais être un ange,
Je ne sais pas si je ferais l'échange
D'un coin du ciel pour le coin de mon feu!

« Oh! quel plaisir j'aurais, seule et follette,
A lutiner la flamme violette,
A l'agacer, et toujours à la voir
Se denteler, se dérouler en bande,
Sauter, bondir, danser la sarabande,
Tout alentour de mon grand foyer noir!

« Que j'aimerais devant la rouge braise,
Sur mes chenets poser mes pieds à l'aise,
Rêver d'amour, sans trouble et sans pâleur!
S'il était feu, que je serais joyeuse,
Sous les longs plis de ma robe soyeuse,
D'envelopper son humide chaleur!

« S'il était feu, j'en prendrais soin extrême:
Pendant le jour il aurait ce qu'il aime,
Force rameaux de chêne et de sapin...

Puis, quand mes yeux verraient la nuit des-
Je le mettrais sur un bon lit de cendre [cendre,
Pour sommeiller en paix jusqu'au matin !

« Enfin, je crois qu'au gré de mon envie,
Je le ferais brûler toute ma vie ;
Jusqu'à ma mort je voudrais le nourrir ;
Et je n'aurais qu'un souci, qu'une crainte,
Ah ! ce serait de voir sa flamme éteinte,
Car s'il mourait, il me faudrait mourir !... »

B.

Vifs remercîments à celui qui nous a signalé, pour nos *curieux*, ces aimables strophes du jeune temps, où B. était feu et flamme, et qui nous a révélé le secret de l'initiale. C. R.

—

Auguste et Tacite. Un renseignement nouveau. — J'avais cru jusqu'à présent, avec tout le monde, que l'empereur Auguste, étant mort l'an 14 de l ère chrétienne, n'avait eu l'occasion de témoigner aucune bienveillance à Tacite, né plusieurs années après. M. Weiss m'a appris qu'il n'en était rien, et comme c'est un ancien professeur d'histoire, ne dois-je pas l'en croire quand il assure (voir le compte rendu de son procès devant le Tribunal correctionnel de la Seine, 28 novembre 1868), « que Tacite avait pu, même après « avoir écrit les *Annales*, rester l'ami « d'Auguste, qui l'appelait le dernier des « Pompéiens ? » Ce qu'il y a de plus piquant, c'est que Tacite lui-même m'avait induit en erreur, lui qui met dans la bouche de Cremutius Cordus cette phrase très-claire : « Tite-Live a comblé Pompée « de tant de louanges, qu'Auguste l'appe- « lait Pompéien. » (Pompéien, et non le dernier des Pompéiens). « *Ut Pompeianum eum Augustus appellaret.* »

T. de L.

—

Un étonnement et un vœu d'Alfred de Musset. — Il y a trente-deux ans que le charmant poëte imprimait ce qui suit :

« Quoi ! parmi tant d'hommes assemblés, ayant cœur et tête, puissance et parole, pas un qui se lève et dise simplement : — Je ne suis pour ni contre personne, mais pour le bien. Voilà ce que je blâme et ce que j'approuve, ma pensée, mes motifs. Examinez. » (*Lettre sur la littérature*, 5 mars 1837.)

Que vous en semble, au point de vue philosophique ? Pas si mal pour un poëte, n'est-ce pas ? Diriez-vous point qu'Alfred de Musset a défini d'avance tel politique qui, pour vouloir être cet homme-là, — *ni pour ni contre personne, mais pour le bien,* — s'est trouvé isolé au milieu des *hommes assemblés,* et décrié tout d'une voix par les uns et par les autres ? — Ma foi, tant pis pour les hommes assemblés, et vive Alfred de Musset ! H. E.

—

Don Quichotte contre M. Thiers. — Voilà Don Quichotte, non de la Manche, mais du *Figaro* (23 mai), qui reproche à M. Thiers son style provençal, trop dénué d'alliage parisien, et signale à ce propos une description que cet écrivain aurait faite de Napoléon Ier, *se drapant dans son enveloppe grise.* Don Quichotte ajoute que, de par l'Académie française, il est permis de s'envelopper d'un drap, mais défendu de se draper d'une enveloppe. Quoi qu'il en soit, est-il donc vrai que l'historien dit *national* du Consulat et de l'Empire ait commis cette pittoresque métabase, ou *contre-petterie* (pour appeler la chose par son nom) ? V. N.

—

« Le petit Faust. » — Nous avons donc enfin un petit Faust ! Servez chaud. C'est le plat du jour, le succès en vogue. — Cela nous remet en mémoire cette épigraphe que Georges Sand mettait, en 1837, en tête de son *Aldo le Rimeur :* « Il n'y a « personne qui ne fasse son petit Faust, « son petit Don Juan, son petit Manfred « ou son petit Hamlet, le soir auprès de « son feu, les pieds dans de très-bonnes « pantoufles. » Il est vrai que George Sand ne l'entendait pas précisément ainsi que MM. H. Crémieux et Jaime fils, et son Aldo de Malmor n'est pas aussi gai que le beau troupier Valentin, chantant sa Marche des Soldats :

Vaillants guerriers, sur la terre étrangère,
Combattre est un plaisir !
Les ennemis y mordront la poussière,
Et ç'a les f'ra mourir !

La drôlerie musicale du petit maëstro Hervé est un hommage de plus à la beauté de l'œuvre du grand maëstro Gounod.

[*Fausti !*
Ite, ambo, *major*que *minor*que, ad sidera,
Plaudite jam, cives, necnon ridete vicissim !...

comme dit le poëte latin (1).

D. D.

—

Une rectification à insérer au « Manuel du Libraire. » — Elle est de peu d'importance, sans doute ; mais, puisque j'ai eu l'occasion de la constater, je la consigne ici. Le *Manuel*, en citant l'édition petit in-8 (Lyon, Pierre Rigaud, 1618) de l'*Histoire de Primaléon, de Grèce, premier livre,* avance (5e édit., tom. IV, col. 873) que le texte se compose de 404 pages. En réalité, c'est 404 *feuillets.* J'en ai la preuve, puisque je possède un exemplaire de ce volume. C. A.

(1) Nous ne vérifions pas cette citation de notre correspondant ; nous laissons ce soin aux lecteurs. (*Réd.*)

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.



de l'inquisition de ces deux pays. — La bibliothèque impériale de Paris est très riche en manuscrits relatifs à l'Inquisition d'Espagne et même à celle de Portugal. J'y ai déjà fait beaucoup de recherches. J'ai déjà publié une *Histoire du Droit criminel des peuples anciens et modernes*.

ALBERT DU BOYS.

—

Imprimerie H. de Balzac (III, 106). — Parmi les volumes sortis des presses de Balzac, on peut citer, à notre connaissance : les *Œuvres complètes de La Fontaine*, avec 30 vignettes de Devéria (Santelet, libraire, 1826), in-8°; et les *Annales romantiques*, de 1827-28 seulement, d'où nous avons tiré les vers insérés précédemment (III, 19), et qui, reproduits par l'*Evénement* du 1er fév., ont acquis ainsi une grande publicité. L'autre pièce, dont nous avions seulement rappelé le titre : *A une Jeune Fille*, vient d'être intégralement reproduite par la *Petite Revue* du 24 fév. dernier, p. 24. (La Flèche). E. C.

— Je lis, à la page 67 d'un catalogue de livres provenant de la bibliothèque de M. L.... (Paris, A. Aubry, 1865) : *Dictionnaire critique et anecdotique des enseignes de Paris, par un batteur de pavé; Paris*, 1826, *in*-32. *Petit volume rare, rédigé et imprimé par H. de Balzac*.
(Toul). H. I.

—

Un ancien logogriphe (III, 130, 299). — Peut-être serait-il utile de bien connaître la date de ce logogriphe, car je soupçonne le mot d'être un nom propre, un nom d'acteur ou de chanteur. J'avais même songé à *Cailliot*, qui me donnait *Ali*, (Ali et Omar sont-ils bien des prophètes?) *lac*, *aillot*, *œillet* (en doublant l'*e*), *Aci* (forme italienne d'*Acis*), *Callot*, *lit*, *lot*, *cale*, *il-je*. Mais, avec tout cela, le reste demeure introuvable, et, en outre, la véritable orthographe est *Caillot*, qui ne compte que 7 lettres. O. D.

— Désireux d'être agréable à votre aimable correspondante, j'ai cherché à deviner le mot de ce logogriphe; mais, après bien des combinaisons, je suis obligé de jeter ma langue aux chiens. Toutefois, j'ai fait une remarque qui pourra peut-être mener à la solution si vivement désirée. Le portrait tracé dans les dix premiers vers pourrait bien être celui d'un musicien fameux à l'époque où le logogriphe a été composé, et peut être fort ignoré aujourd'hui. On pourrait consulter la *Biographie des Musiciens*, de Fétis, en parcourant les lettres A, E, I, O, L, M. R, T. Ce travail ne serait pas bien long, parce que, à la lettre A, par exemple, on passerait les mots commençant par AB, AC, etc. Un nom formé de ces huit lettres sera la réponse à la question, si le musicien jouait de la flûte, s'il avait des succès auprès des dames et aimait à se faire attendre. — Mais est-il bien sûr que la lettre *c* n'entre pas dans le mot? Il semble que « un peintre consommé, dans la caricature à bon droit renommé, » ne peut être que *Callot*. La *Biographie générale* ne cite aucun *Marot* caricaturiste. E. P.

— Les huit lettres indiquées forment le mot *moralité*; mais comment l'appliquer au logogriphe? (Strasbourg.) A. K.

— Le Sphinx de Groningue, voulant retrouver la morale, hélas! aujourd'hui bien dépravée, n'aurait-il point le désir de voir Esope, La Fontaine, *et ejusdem farinæ*, après fable lui donner moralité? Nous nous estimerions heureux si ce mot « *moralité* » était celui « des dames recherché » : en tout cas, il suffit pour donner les 18 mots, dont notre aimable coopératrice a bien voulu s'occuper dans l'énigme dont nous ne nous faisons pas l'Œdipe.
(Valmont-en-Caux.) C.-E. PIMONS.

—

La courante (III, 131, 212). — La *courante* était aussi un air de danse. Voir Molière, *Précieuses ridicules*, sc. XIV : « Ma franchise va danser la courante aussi bien que mes pieds. » — Mais voici une réponse qui ressemble à une question ; eh ! quel rapport y a-t-il entre la *courante*, poésie, et la *courante*, air de danse? A. G. J.

— Malgré son nom, la *courante* est une danse d'un rhythme très lent. J'en vois une définition très savante dans le Dictionnaire de Littré. On appelle encore *courante* les paroles composées sur l'air de cette danse, et qu'on chante lorsque, faute d'instruments, la danse se fait *au branle de la goule* (1), comme on dit en Saintonge. Je trouve, dans l'*Art de la Poésie*, d'un sieur de La Croix (Lyon, 1694, in-12), les règles de cette espèce de poésie : « On appelle ici *courante*, certaines stances composées ordinairement de 12 vers irréguliers et différents en piés et en rimes. Les 4 premiers vers ont les rimes masculines mêlées, et le 5e rime avec le 4e; le 6e a sa rime masculine semblable au 9e. Le 7e et le 8e riment ensemble, et sont féminins ainsi que le 11e. Le 10e rime avec le 12e et sont masculins. Exemple (par SCARRON) :

Adieu belle Cloris,
Il faut parler françois :
Après quatre ou cinq mois
Vous prétendez me payer d'un souris?
Ah! ce n'est pas ainsi que l'on vit à Paris :

(1) *Les Anges danserian* (danseraient) *au branle de ta goule,* dit le Renard au Corbeau dans une jolie fable de M. Burgaud Des Marets. Quel chanteur résisterait à une pareille flatterie?

Parlez; si je sors,
Ouvrez ou fermez votre porte,
Il ne m'importe.
Je serai dehors
Et je veux bien
Que le diable m'emporte
Si, cela fait, vous m'êtes jamais rien. »

E. P.

—

Un quatrain boiteux (III, 132, 211). — Dans l'édit. des *Fables de La Fontaine* de Robert (1825, 2 vol. in-8°), le quatrain, avec le second vers ainsi rédigé : « *Je jouis aujourd'hui de celui qu'il me donne,* » est attribué à Regnier-Desmarais (t. II, p. 313). — *Quid juris?* CH. N.

—

S'amuser à la moutarde (III, 132, 213, 284). — Voici l'étymologie donnée par M. Ed. Fournier, dans ses *Enigmes des rues de Paris* (Paris, Dentu, 1860, in-12, p. 348) : « *Aller au vin et à la moutarde,* signifia, jusqu'au dernier siècle : *s'amuser, baguenauder*, comme un gamin (Rabelais, liv. II, chap. XX ; — Dancourt, *le Charivari,* sc. XIV). Il en resta la locution *s'amuser à la moutarde*, puis le mot *moutard.* » AD. B.—R.

— C'est encore d'outre-Rhin que nous vient aujourd'hui la lumière sur l'obscurité de cette locution française. Chez ces bons Allemands, celui-là « s'amuse à la moutarde » qui musarde et s'attache à l'accessoire, au condiment, au lieu d'aborder le principal, autrement la pitance elle-même. — Il n'était pas d'humeur à s'arrêter à la futilité de l'accompagnement, de s'en tenir aux bagatelles du hors-d'œuvre, le jeune moutard qui, dans l'espoir d'une tranche encore absente de son assiette, demandait d'avance à son petit papa l'assaisonnement destiné à une part de bouilli contingent. —Bref, s'amuser à la moutarde, c'est, au figuré, s'aheurter à des riens, se prendre à des niaiseries, quand on devrait agir plus sérieusement; c'est, enfin, lambiner autour de billevesées pour lesquelles on néglige les meilleures choses : *Sich mit nichtwürdigen Dingen, mit geringen Hændeln anfhalten, da man wichtigere zu thun hætte, oder sich bei geringen Sacken aufhalten und die besten versaumen.*

En France comme en Allemagne, moutarde est un ingrédient qui se met en plus d'une sauce : je veux dire un mot qui contribue à former les plus piquantes expressions. Je n'en citerai que deux ou trois : *Sucrer la moutarde* équivaut à : dorer la pilule, de part et d'autre ; c'est, au figuré, envelopper de douceur l'amertume : *Die Pillen vergolden, einen derben Verweiss unter süssen worten geben, unter scharfe Worte auch gute mengen.* Si Théocrite dit : Une humeur âcre, la bile, lui monte au nez (Idyll. I, v. 18), nous disons, de même avec les Allemands : La moutarde prend au nez, pour signifier : la plaisanterie est par trop gauloise : *Der Scherz ist zu grob.* Mais ce qui est le comble de la singularité, et, par suite, de la difficulté en ce genre, c'est que, dans la langue de Luther et de Gœthe, *les enfants en vont à la moutarde, tout le monde en va à la moutarde* sont deux idiotismes équivalents, l'un à : « Là-dessus les enfants courent aux armes; » et l'autre à : « Cela est su de tous, les moineaux le chantent sur les toits. »

J. PALMA.

—

Fluctuat, nec mergitur (III, 137, 190). — Je trouve cette même devise sur un jeton de cuivre, autour d'un vaisseau dont les trois mâts sont couronnés ; sur l'autre face est l'écu de France couronné, avec ces mots : *Pietate et justitia.* Ce jeton date du règne de Louis XIV, et est de la fabrique de Nuremberg. Cette marque du vaisseau dut même avoir une certaine vogue, car, sur un autre jeton, que je suppose du même auteur, je retrouve, d'un côté, un vaisseau avec les mots : *Schif pfening, Nurenberg*, et, de l'autre, un écu fleurdelisé, avec le nom *Hans Krauwinckel.* Ces jetons ont été destinés à être employés en France (l'écu fleurdelisé et les devises latines l'indiquent); dès lors, rien d'impossible à ce que le navire figure notre capitale, et que la devise qui l'entoure n'ait trait à quelque événement contemporain. Malgré l'honneur de la médaille, il pourrait n'avoir pas été très important, dans une époque où les quatre éléments étaient mis à contribution pour célébrer en devises les vertus du grand roi. Krauwinckel n'aurait fait que suivre le torrent, d'autant plus qu'il me paraît homme d'actualité, acclamant (en jetons) et le roi et la Ligue, suivant les besoins de son industrie. En Allemagne, il faisait des jetons avec des sentences bibliques, comme celle-ci : *Das Wort Gotes bleibt ewigk.* — Le jeton susdit ne prouve pas, d'ailleurs, que la devise en question figurât, à cette époque, dans les armes de la ville de Paris; mais peut-être faudrait-il rechercher au XVIIe siècle l'origine de cette devise, qui n'aurait été que reproduite au XIXe siècle, et peut-être seulement à cause de son rapport avec l'armoirie même. OBERKAMPF.

— Sous Louis XIV, la devise *Fluctuat*, etc. n'était pas jointe aux armoiries de la Ville, témoin ce libellé officiel que nous copions sur un parchemin authentique :

Registre 3. *N°* 550.
Par ordonnance rendue le 27e du mois de fév. de l'an 1699, par Mrs les Commissaires Généraux du Conseil, députez sur le fait des Armoiries,
Celles de la Ville de Paris,

Telles qu'elles sont ici peintes et figurées, après avoir été reçues, ont été enregistrées à l'Armorial Général, dans le Registre cotté *Paris,* en conséquence du payment des droits réglés par les Tarif et Arrest du Conseil, du 20e de novembre de l'an 1696. En foi de quoi, le présent Brevet a été délivré à Paris par Nous Charles D'Hozier, Conseiller du Roi, et Garde de l'Armorial Général de France, etc.

D'HOZIER.

Au dos se lit aussi cette mention : « *J'ay payé cent livres pour la Ville de Paris.* » Cet extrait de l'Armorial général a été donné à la Bibliothèque de la Ville de Paris, par M. P. Bailly, son sous-bibliothécaire. C. R.

— Dans les *Annales archéologiques* de Didron (t. I, 1844, p. 251), M. Petit de Julleville, annonçant un article sur les armes de Paris, lequel n'a pas paru, en posa, dans un préambule en forme de dialogue, toutes les erreurs héraldiques habituellement commises à ce sujet. Après avoir ainsi blasonné le véritable écusson de Paris « De gueules, au vaisseau d'argent, habillé d'argent, et voguant sur des ondes de même, au chef cousu de France ancien, l'écu surmonté d'une couronne murale de sept tours d'argent maçonnées de sable ; » il fait remarquer que, sur les candélabres à gaz de la Ville, on venait de faire ciseler, d'un côté, les armes des drapiers de Paris : « d'azur au vaisseau d'argent, habillé d'argent et voguant sur des ondes de même, » et, sur l'autre face, un « écu d'azur, au vaisseau d'argent, au chef d'argent plein, à la bordure de même, » qui sont les armoiries d'une maison de l'Artois. Deux ans après, M. de Julleville, entre à Saint-Séverin, et, examinant une chapelle restaurée par M. Flandrin, il voit qu'au lieu des armes de la Ville, on a peint à la clef de voûte des armes concédées par saint Louis, à Damiette, en 1249, à un chevalier, pour sa bonne conduite dans cette affaire : « de gueules, au vaisseau d'or, habillé d'or et voguant sur des ondes de même, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or, à la bordure de même. » M. de Julleville ajoute que la devise *Fluctuat nec mergitur* brillait sur l'écusson de la Ville depuis le XVIe siècle et qu'il était juste qu'elle reparût à notre époque. L'abbé V. Dufour.

— Les questions d'archéologie présentent des points souvent bien difficiles à résoudre, et, en pareille matière, il est toujours bon de faire des réserves, car un débris du temps passé, un document nouveau, peut à chaque instant détruire une assertion trop formelle. C'est ainsi que peu de jours après la publication de la réponse que j'avais faite au sujet de la devise *Fluctuat nec mergitur*, le directeur de l'*Intermédiaire* me mettait sous les yeux un jeton de l'an 1598, trouvé dans les fouilles qui viennent d'être faites sur l'emplacement des anciens remparts de Paris, devant le Théâtre-Français, et sur lequel est inscrit le *Fluctuat nec mergitur.* Je trouvais moi-même, deux jours après, une allusion directe à cette devise dans une pièce de vers français composée au 1er janv. 1606, en l'honneur du prévôt des marchands, François Miron :

Je le voy, c'est Myron, cette illustre Pallas,
Cette rare faveur par le ciel présentée,
Je le voy qui, traînant la Fortune en ses las,
Conduit le gouvernail de ta nef argentée.....

Vostre belle devise est ores à son poinct :
Toujours sans submerger votre navire flotte.
Vous naviguez au port... Non, non, ne craignez point,
Tant que vous retiendrez avec vous ce Pilote (1).

Il n'en faut plus douter, la devise *Fluctuat nec mergitur* était reçue, au commencement du XVIIe siècle, et assez connue pour qu'il fût possible d'y faire une allusion directe. C'est pourquoi j'ai eu tort, dans ma première réponse, de l'indiquer comme une devise toute moderne, dont il ne fallait pas chercher la date avant 1817. Maintenant, comment se fait-il que cette devise ne soit marquée sur aucun des sceaux de la ville de Paris, depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIIIe, sceaux que j'ai reproduits au nombre de treize dans mon *Hist. de l'Hôtel de Ville?* Comment se fait-il aussi que l'ordonnance de Louis XVIII, datée du 20 déc. 1817, dans laquelle les armes de la ville sont blasonnées officiellement, ne mentionne pas cette devise? Voici, à cet égard, une simple conjecture que je soumets humblement aux lecteurs de l'*Intermédiaire :* La devise *Fluctuat nec mergitur* ne doit être qu'une devise particulière à la Prévôté des Marchands, qui n'a jamais fait partie du blason officiel de notre capitale; c'est au XVIe siècle, je le crois, qu'il faut en reporter l'origine. Après avoir été conçue par quelqu'un des magistrats municipaux érudits, qui florissaient à cette époque, elle aura été reproduite sur les jetons que ces magistrats faisaient frapper chaque année, et dont il existe à Paris, m'a-t-on dit, une assez nombreuse collection (2). On trouverait là, je pense, une solution définitive.

(1) *Autres stances sur l'élection dudict Prévost des Marchands, faicte le* XVI *Août* 1604, *et à luy présentées le* 1er *Janvier* 1605. (Page 29 de l'opuscule intitulé : *Remercîment à Monsieur Myron, Seigneur du Tremblay, Lignières, Bonnes et Gillevoisin, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et Privé, lieutenant civil en la Prévosté de Paris, et ci-devant Prévost des Marchands, — Par le peuple de Paris.* — Paris, A. Beys, 1606, in-8o.)

(2) M. le baron Jérôme Pichon vient de m'en communiquer un de 1572, portant à la face les armes de la Ville avec cette légende : *Navem jactantibus undis,* et au revers quatre fleurs de lis disposées en étoile avec ces mots : *Dente tenaci anchora fundavit.*

Après m'avoir montré le jeton de l'échevin Legoix, le directeur de l'*Intermédiaire*, me dit : « Allez voir aussi dans la cour intérieure de l'Hôtel de ville, au bas de l'escalier qui conduit à la porte dite de Henri IV; vous trouverez au-dessus de cette porte une inscription datée de 1608, avec la devise : *Fluctuat*, etc. » Je m'y rendis aussitôt, et, à l'endroit indiqué, je lus, en effet, l'inscription suivante : « Du règne « de très chrestien Henry IVe, Roy de « France et de Navarre, et de la Prévosté « de Mons. Jacques Sanguin, s^r de Livry, « Conseiller du Roy en sa court de Parle« ment, et de l'Eschevinage de M. Ger« main Gouffé, avocat en la dicte Court, — « Jehan de Vailly, sieur de Brevil, de Pont; « Me Pierre Parfaict, Greffier en l'eslec« tion, et Charles Charbonnières, Cons. « du Roy et Auditeur en sa Chambre des « Comptes, ceste salle a esté parachevée, « le Pavillon du costé du Sainct Esprit « encommencé, les collonnes posées, et la « tour à huict pans eslevée pour l'Horloge. « MIL SIX CENS HUICT. » Cette inscription, en lettres d'or, sur une plaque de marbre noir oblongue, est soutenue par deux génies nus, à mi-corps, d'une belle exécution, qui la montrent du doigt. Cette inscription est surmontée des armoiries de la ville, composées d'un vaisseau sur le champ et d'une couronne murale crénelée; le tout séparé par un ruban sur lequel on lit ces mots : *Fluctuat nec mergitur*. Des guirlandes de fruits et des palmes complètent cet agencement.

En ce qui touche l'inscription et les deux génies qui l'accompagnent (œuvre très remarquable d'un élève de Michel-Ange, Pierre Biard, qui a beaucoup travaillé à l'ornementation de l'Hôtel de ville, sous Henri IV), je les ai reproduits dans mon *Histoire de l'Hôtel de Ville* (éd. in-4°, p. 27); mais quand j'ai fait mon travail, de 1840 à 1842, l'inscription et les deux génies n'étaient pas à la place qu'ils occupent aujourd'hui; ils se trouvaient dans l'ancienne grande salle de l'Hôtel de ville (aujourd'hui, je crois, Salle du Trône), et, quant à la devise, elle a été ajoutée depuis quelques années, d'après le renseignement que je tiens de l'architecte de l'Hôtel de ville, M. Baltard. LE ROUX DE LINCY.

—

Portrait de Pierre Ronsard (III, 164). — La Bibliothèque du Palais des Arts de Lyon possède : 1° un portrait-médaillon, de moyen format, gravé. Autour de ce portrait on lit : *Et myrto et lauro.* La tête est posée de profil et couronnée de lauriers et de myrtes; le nez est long, la barbe courte, le buste est revêtu d'une toge à l'antique. Le cartouche porte ces mots : Pierre Ronsard, prince des poëtes françois, mort l'an 1585. Aucun monogramme; 2° un autre portrait-médaillon, pareil au premier pour les dimensions, les traits, la pose, etc. L'exergue manque. Au-dessus du cartouche on lit : L pinx. Æ sculp. Le cartouche renferme cette indication : Pierre Ronsard, prince des poëtes françois du XVIe siècle, né en Vendomois, le 11 sept. 1524, mort en Touraine le 27 déc. 1585. A Paris, chez Odieuvre, marchand d'estampes, rue d'Anjou, la dernière porte cochère à gauche, entrant par celle Dauph. — Et dans un coin : C. P. R.
(Lyon.) V. DE V.

— Plusieurs portraits de ce poëte, ayant été gravés de son vivant, et illustrant d'anciennes éditions d'une partie de ses œuvres, me paraissent offrir toute garantie d'authenticité. Dès 1552, Ronsard n'ayant que 28 ans, son portrait et celui de sa *Cassandre*, figurent dans : *Les Amovrs de P. de Ronsard Vandomoys*... Je ne sais si cette Cassandre est cette même femme, qui fait vis-à-vis au poëte, dans le portrait qu'en grava plus tard Claude Mellan. — En 1555, *Les quatre premiers livres des Odes*, édités par la veuve Maurice de la Porte, contiennent également un portrait de Ronsard. Enfin, Léonard Gaultier, graveur, qui put connaître Ronsard de son vivant, nous a laissé de lui un portrait, qui se trouve dans les éditions de ses œuvres complètes, de 1609 et de 1623. — Les portraits des éditions postérieures, de P. Jannet (1861), des *Œuvres inédites de Ronsard*, publiées par P. Blanchemain (1855, Aubry), sont sans doute des reproductions de ceux du XVIe siècle. H. VIENNE.

— On trouve, en tête des *Amours de Ronsard*, Paris, 1552, in-8° (c'est la 1re édit.), un portrait de Ronsard, faisant vis-à-vis à sa Cassandre, gravé sur bois et qui a été répété dans presque tous les recueils de poésies in-8° et in-4° qu'il donna de son vivant. Ce profil à l'œil doux et rêveur, au nez long, droit et arrondi du bout, à la lèvre supérieure saillante, au menton barbu, doit être authentique, puisqu'il a été reproduit en plus petit, toujours avec le même type, dans les éditions posthumes du poëte. Je possède un autre profil, gravé sur cuivre, soit par Thomas de Leu, soit par Jaspar Isac, qui représente Ronsard vieux, sauf la différence d'âge et le galbe plus busqué du nez, qui est aussi plus pointu et plus incliné : ce portrait ressemble assez au premier; il est renfermé dans un ovale qui porte pour inscription : ET MYRTO ET LAURO. — Je ne sais s'il existe d'autres portraits peints ou gravés de Ronsard. Mais tous ceux que j'ai vus me semblent copiés sur l'un des deux que j'ai cités, sauf toutefois une médaille dont j'ai possédé l'empreinte en plâtre, qui a été brisée et que je voudrais bien retrouver.
P. BLANCHEMAIN.

—

Bossuet caricaturé et marié (III, 209, etc.). — La fable ridicule du mariage de Bossuet avec Mlle Dervieux de Mauléon, plus jeune que lui de *vingt-sept ans!* a été solidement réfutée par M. de Beausset (pièces justificatives de son *Histoire de Bossuet*, t. I), et surtout par M. Floquet (*Etudes sur la vie de Bossuet*, t. I, p. 555). M. Floquet établit catégoriquement que le prétendu contrat de mariage entre Bossuet et Mlle de Mauléon n'était qu'un contrat de cautionnement du 23 mars 1682; cette dame ayant eu besoin d'emprunter de René Pageau une somme de 45,000 livres pour subvenir aux frais de plusieurs procès dispendieux, et Bossuet, ami de sa famille, ayant consenti à la cautionner vis-à-vis du prêteur, ce qui amena, le 18 mai 1706, un arrêt du parlement de Paris, contenant règlement définitif entre la débitrice, les héritiers du prêteur et ceux de Bossuet.

(Alençon.) L. DE LA SICOTIÈRE.

—

Bligny, lancier du roi (III, 261). — Bligny (Honoré-Thomas) fut inhumé le 27 juin 1785, à l'église St-Germain-l'Auxerrois; il était âgé d'environ 43 ans; dans son acte de décès, on lui donne la qualité de *me peintre et doreur*, *lancier* du roi; il décéda à midi, le 26, au palais des Tuileries, Cour du Manége; il était époux de Marie-Louise Bruxelle, et assistèrent à son convoi Jean-François Bruxelle, bourgeois de Paris, son beau-frère, et Mathieu-Honoré Henry, me horloger, son cousin. — Il paraît supposable que Bligny était une espèce de suisse portant la lance et chargé de la garde des *Galeries du Louvre*, et peut-être aussi de la réparation et de l'entretien des bordures des tableaux; qu'à ce titre, on lui avait accordé, en outre, le droit de recevoir en dépôt et de vendre des estampes aux curieux et aux artistes qui visitaient le musée. E. B. DE L.

— Maître peintre et doreur, il était aussi éditeur d'estampes. Le *Manuel de l'Amateur* catalogue 7 pièces éditées par lui: on peut y ajouter deux portraits gravés par Miger, ceux de Lamothe-Levayer et de Caillot, l'acteur. — Le 26 janv. 1774, Bligny, qui avait une position quasi-officielle à la Cour, était admis à présenter à la dauphine le portrait de sa mère, Marie-Thérèse, gravé par Cathelin, d'après la peinture faite à Vienne par Ducreux, en 1771. Le 23 avril 1778, il présentait encore au roi Louis XVI le portrait de sa sœur, Madame Elisabeth, par les mêmes artistes. La *Chronique des Arts* (no 113) a reproduit l'acte de décès de Bligny.

H. VIENNE.

—

Le poëte Titreville (III, 262). — Ne serait-ce pas un certain *abbé de Franche-ville* qui a inséré des vers galants assez plats dans la 3e partie des *Poésies choisies*. Paris, Sercy, 1665, in-12. P. B.

— Titreville est cité deux fois dans les *Satires* de Boileau. 1o dans la VIIe, vers 45:

Faut-il d'un froid rimeur dépeindre la manie?
Mes vers, comme un torrent, coulent sur le pa-
Je rencontre à la fois Perrin et Pelletier, [pier;
Bonnecorse, Pradon, Colletet, *Titreville*.

Boileau se borne à mettre en note, à propos de tous ces noms: *poëtes décriés*. — Le vers 45 était primitivement différent, selon le commentateur et éditeur, Saint-Marc. « Au lieu des deux premiers « noms, » dit-il, « il y avait ceux de *Bar-* « *dou*, *Mauroy*, *Boursaut*, dans les pre- « mières éditions. Mais Mauroy et Bour- « saut devinrent amis de notre poëte, et « en même temps Bonnecorse et Pradon « firent paraître contre lui des ouvrages « remplis d'injures. Cela fut cause qu'il ôta « les noms des premiers pour faire place « à ceux-ci, et c'est à propos de ce chan- « gement de noms, qu'il fit l'épigramme « suivante:

« Venez, Pradon et Bonnecorse,
« Grands écrivains de bonne force,
« De vos vers recevoir le prix;
« Venez prendre dans mes écrits
« La place que vos noms demandent:
« Linière et Perrin vous attendent. »

Quant à Titreville, Saint-Marc, après avoir donné, sur Bardou, Jean Testu de Mauroy, Boursault et François Colletet, des détails intéressants, mais qui n'ont aucun rapport avec la question posée dans l'*Intermédiaire*, dit seulement de Titreville: « Poëte très obscur, dont il y a quel- « ques vers dans les recueils de poésies. » Ce qui suffit pour démontrer que le nom de Titreville n'est pas controuvé.

2o Dans la IXe satire, au 98e vers:

Le tombeau contre vous ne peut-il les défendre?
Et qu'ont fait tant d'auteurs pour remuer leur [cendre?
Que vous ont fait Perrin, Bardin, Pradon, Hai-
Colletet, Pelletier, *Titreville*, Quinaut, [naut,
Dont les noms en cent lieux placés comme en [leurs niches,
Vont de vos vers malins remplir les hémistiches.

Ici Saint-Marc n'ajoute rien au peu de mots qu'il a dit précédemment sur Titreville. — Peut-être M. T.-J. Blaisois aurait-il des chances de retrouver des poésies de Titreville: 1o dans le *Recueil de diverses poésies des plus célèbres autheurs de ce temps*. Paris, Louis Chamhoudry, 1654, in-12; — 2o dans *la Muse coquette, ou Recueil de diverses poésies d'amour et de galanterie, par Colletet*. Paris, 1659, in-12. (J'ignore si Colletet n'est pas l'auteur de ces poésies ou s'il n'en est que le collecteur et l'éditeur.) — 3o Dans le *Recueil*

qu'on leur livrait et de le couvrir de ridicule dans la maison où il avait été attiré par des démonstrations d'estime et d'amitié, et quelquefois même dans sa propre maison qu'il avait cru n'ouvrir qu'à des amis » Ces personnages se nommaient des mystificateurs. P. Ristelhuber.

—

Les cornes du diable (V, 59). —

Si le plus laid démon du monde
Ne peut donner que ce qu'il a:
Sous sa peau de Serpent immonde,
— (N'allez pas trop crier: « holà! »
Si je dépasse un peu les bornes!) —
Il fallut bien que le diable eût des cornes,
(Moi, j'en suis archi-convaincu,)
Puisque, avec Eve, sa complice,
Il planta ce noble appendice,
Sur le front du premier... *mari.*

Un confrère.

—

Noël (V, 59). — En wallon, *noié;* Hainaut, *noé;* Bourg, *noei;* Bresse, *noyé;* picard, *noué;* Berry, *nau*, *nô;* provençal, *nadal*, *nadau;* espagnol et portugais, *natal;* italien, *natale*, du latin *natalis*, naissance; comme le provençal, le vieux espagnol avait aussi *nadal*. *Noël* s'est dit, par euphonie, pour *Nael*, comme *poêle* pour *paêle.*
(Amsterdam.) H. Tiedeman.

— Dans toute la langue française, si riche en termes de toute sorte, il est trois adjectifs, sans plus, qui présentent la même singularité; je veux dire un tréma comme signe d'une lettre élidée : ce sont *naïf*, *noël* et *soëf*. Ce dernier a perdu la voyelle U, et il dérive du latin *suavis*, prononcé *souavis;* d'où, dans le dialecte d'oïl, non pas *souef*, mais bien *soëf*, c'est-à-dire doux. *Naïf*, lui, est pour *natif*, comme *noël* pour *novel*. Donc, au total, *suave*, *natif* et *noël* sont les formes rajeunies de *soëf*, *naïf* et *noël*. Dès lors, ce *noël* n'a rien de commun avec *natalis*.

Si le jour de Noël est le jour de la naissance du Sauveur, il est en même temps le jour de l'année renouvelée, en un mot, le jour du nouvel an. Et cela pour deux raisons : D'abord, l'autorité civile, d'accord en cela avec l'autorité religieuse, fixa plus d'une fois au 25 décembre le commencement de l'année; puis, comme anciennement, les pieuses cérémonies de la nativité de l'Enfant-Dieu duraient bien cinq ou six jours, elles ne faisaient qu'un, en quelque sorte, avec la fête des Rois, autrement avec le 1er janvier.

Au surplus, le patois, celui de l'Isère, par exemple, a un mot particulier pour dire *Noël*, et ce mot, c'est *Kalende*, dont le sens est exactement « premier jour du mois de la renaissante année. »
(Grenoble.) J. P.

—

Faire la belle (V, 59). — La *belle partie* est celle qui fait gagner. Or, lorsqu'on joue en parties liées, et que les deux premières parties ont été gagnées, l'une par un joueur, l'autre par le second, il faut en jouer une troisième pour déterminer la perte ou le gain. C'est pourquoi on dit par contraction : *faire la belle*, pour *faire la belle partie.* E. G. P.

—

Omelette (V, 69). — Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit touchant l'étymologie de ce mot, mais je demande à ajouter un *nota* à celui où M. F.-T. Blaisois renvoie au *Dictionnaire étymologique de Ménage.* J'engage les lecteurs de l'*Intermédiaire* à se méfier excessivement de Ménage, justement en matière d'étymologie. C'est une science toute fantastique chez lui. Comme je ne veux pas que l'on s'en rapporte à mon jugement, je prierai nos coabonnés de lire le chap. Ier, p. 12 et suiv., des *Récréations philologiques* de Génin; ils y trouveront là, et en bien d'autres endroits du même ouvrage, les preuves à l'appui de l'opinion qu'il émet. Il range Charles *Nodier* un peu au-dessous de Ménage, comme étymologiste et philologue. C. D.

—

Le temple de l'Aréopage (V, 85). — Non, aucun temple n'a été bâti sur la colline de l'Aréopage d'Athènes. J'emprunte cette réponse à un excellent travail de M. Ernest Dugit, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes: *Etude sur l'Aréopage athénien*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris (1867). Voici comment M. Dugit décrit les lieux (p. 14): « La partie orientale de cette colline présente à son sommet une petite plate-forme, nivelée de main d'homme, où l'on distingue des traces de siéges creusés dans le roc. On y abordait par un escalier, dont quinze ou seize marches subsistent encore. Le reste de la colline était occupé par des habitations dont l'on trouve de nombreux vestiges, taillés dans la pierre vive. »
T. de L.

—

Jacques Prévost (V, 131). — Mille remercîments à M. E. Bellier de la Chavignerie, mon infatigable co-chercheur. Permettra-t-il que je lui dise combien sa consultation me semble précieuse? Hélas! les tableaux sont capricieux comme les belles. Ce qui les prend le plus vite, c'est l'ennui de ceux qui les aiment. Jacques Prévost a préféré à mon humble demeure le musée de Besançon. L'en blâmerai-je? Je n'y suis guère autorisé. D'ailleurs, c'est bien au Jacques Prévost (de Gray), le peintre de la première moitié du XVIe siècle,

au Jacques Prévost de Robert-Dumesnil, de Duplessis et de Renouvier, que je devrais dans ce cas adresser mes reproches et mon blâme. L'autre (celui du musée d'Orléans) mérite pleinement le prix de quiétude. Il ne m'a rien fait. Il n'est ni venu ni parti. JACQUES D.

—

Avoir du Quibus, du Conquibus (V, 187). — Il ne faut pas chercher trop loin, et les explications données jusqu'ici me paraissent plus ingénieuses que satisfaisantes. Avoir des espèces sonnantes, posséder des écus, c'est posséder les choses avec lesquelles, *cum quibus* on acquiert à peu près toutes les autres. On doit d'ailleurs prononcer l'*u* à la manière latine et italienne et on fait facilement ainsi, de CUM QUIBUS, CONQUIBUS, lequel par abréviation et oubli de l'étymologie est devenu du QUIBUS.

Au reste, on ne trouve pas toujours les raisons *cum quibus* on peut expliquer les choses, et cela parce que souvent elles n'existent pas; c'est le cas des formes macaroniques passées en usage. J'ai eu jadis un professeur de latinité qui avait pour exclamation ordinaire, je n'ose pas dire juron, le mot *pestibus!* Ce terrible *pestibus* éclatait à la vue d'un barbarisme, ce qui était naturel, et il retentissait non moins énergiquement en signe d'approbation à l'audition d'un bon discours latin. Plus d'un ancien disciple de ce digne homme a gardé le souvenir et même un peu l'usage de son mot bizarre, mais il ne paraît pas qu'il se soit beaucoup répandu. Si par impossible cela fût arrivé, son explication eût donné du fil à retordre aux érudits qui n'auraient pas suivi ses leçons.

Pour terminer disons, qu'aux siècles passés, bien des mots ont été passagèrement et ridiculement empruntés au latin et mêlés au français à cause de leur ressemblance avec des mots que l'on ne voulait pas employer, mais seulement laisser deviner. Exemple, le *petit quoniam bonus*, dans la vieille chanson qui commence ainsi :

L'autre jour, dans un pré,
Dessous un *arbore*,
Au tard j'ai rencontré,
Un *dominus* curé,
Lequel m'a demandé
Si vellem facere...

LE D[r] NEPHELÈS.

— C'est une contraction du latin. Avoir *res quibus*, etc., les *choses avec lesquelles* on acquiert ce dont on a besoin, ce qu'on désire. Or, comme l'argent donne tout ce qui peut s'acheter, on a dit avoir du *quibus*. C'est ainsi, par exemple, qu'on a dit un *omnibus* pour une voiture à la portée de tous. — Dans une comédie ancienne que je n'ai pas sous les yeux on lit: *du conquibus*, c'est-à-dire du : *cum quibus*, c'est-à-dire des choses AVEC *lesquelles*, etc. Il est assez probable qu'on a commencé par dire du : *cum quibus*, etc. Comme, dans le langage familier, l'usage tend toujours à abréger, du : *quibus*. Ce second exemple me semble confirmer la première explication et indiquer, en outre, comment le mot s'est formé. E. G. P.

— Il me semble que cette locution répond à cette autre : Il a *de quoi;* il n'a pas *de quoi;* Il a *de quoi vivre*. — Ce *quoi* vient du latin *quî*, de quoi : *Quî offeretur, vix reliquit*, il laissa à peine de quoi se faire enterrer. — Ce *quî* est l'ablatif de *quid*, quoi. *Quibus* est l'ablatif pluriel de *quæ*, les choses qui.... Je n'ai pas de *quibus*, je n'ai pas les choses *avec lesquelles* je puisse acheter, payer, me procurer cela (Alençon). C. E. D.

— J'ai bien peur que M. O.-D. n'ait, à l'exemple dangereux de Ménage, mis beaucoup trop d'ingéniosité à expliquer le *conquibus*, du *Laquais* de Larivey. (*Ancien Théâtre Français*, V, 19.) La chose est beaucoup plus simple; *conquibus* n'est pas un seul mot, mais deux soudés ensemble; c'est le pendant de l'expression *de quoi*. (*Intermédiaire*, V, 167), et la difficulté apparente n'est qu'une différence de prononciation. En effet, les finales et, en général, les consonnes, se prononçaient autrefois beaucoup moins exactement qu'aujourd'hui. Nous faisons sonner l'*n* finale d'*amen*, qui prend ainsi trois syllabes dans la prononciation; on disait autrefois *aman*, puisqu'on le faisait rimer avec les adverbes en *ment*. La lettre *m* qui nous occupe n'avait souvent que la valeur d'un *n*; pour *plomb*, de *plumbum*, on écrivait aussi bien *plun* que *plum*. Il en était de même de *Jhesum*, employé en français comme regime, et qui s'écrivait aussi bien *Jhesun*, ce qui donne la prononciation des deux. Est-il nécessaire de rappeler la querelle du seizième siècle sur la prononciation de *quamquam*, et les railleries faites sur ceux qui s'obstinaient à prononcer *kankan?* Enfin, dans les manuscrits français, dont la paléographie, quoique parallèle, n'est pas exactement la même que celle des manuscrits latins, l'abréviation en forme de 9, qui dans les manuscrits latins se doit traduire par *cum* : on doit au contraire transcrire *con* lorsqu'on a affaire à un texte français, ainsi qu'on en est bien vite assuré en trouvant ainsi écrit à côté un mot non abrégé de cette famille nombreuse de mots composés où cette préposition est entrée; elle y est restée sous cette forme, *convaincre*, etc., etc., et le *conquibus* est exactement les deux mots *cum quibus* prononcé à la façon de tout le moyen âge, en sous-entendant comme sujet *pecuniæ* ou tout autre mot analogue. A. DE M.

—

la substance, ce qui est possible quand on les a en sa possession ou au moins sous la main; tels sont les deux suivants.

1° LES ASTRES DE BORBON. M. Brunet, au mot *Tarde* (Jean), cite de cet auteur : *Le Crayon de l'art*, etc., et ajoute qu'il a écrit en latin : *De Pilis disquisitio physiologica* et plusieurs autres ouvrages. Parmi ces *autres*, il en est un assez curieux pour mériter une mention spéciale : c'est le traité latin intitulé : *Astra Borbonica*, composé à l'époque où Galilée faisait ses grandes découvertes. Je vais donner le titre exact de l'édition française, qui est fort rare et dont le privilége est daté du 8 juin 1620. — LES ASTRES | DE BORBON | ET APOLOGIE POVR LE SOLEIL | : — *Monstrant et vérifiant que les apparences qui se voyent dans la face du Soleil sont des Planettes, et non des taches, comme quelques Italiens et Allemans, obseruateurs d'icelles, luy ont imposé. — Plus le Telescope, et démonstrations prinses de l'Optique : enseignans par quelle raison les Lunettes, nouuellement inuentées, approchent et aggrandissent les especes des objets visibles, et font voir distinctement les choses fort esloignées.* Par Iean Tarde, Chanoine Theologal de Sarlat. Premièrement composé et imprimé en Latin, et depuis traduict en François par le mesme Autheur. A Paris, chez Iean Gesselin, ruë Sainct Iacques, à la belle Image... 1627. (In-4° de 110 pag. avec figures sur bois dans le texte.)

La première partie est fondée sur une hypothèse bizarre, mais non précisément absurde. Il y a quelques années, le docteur Lescarbault a découvert entre le Soleil et Mercure une planète microscopique (aujourd'hui invisible), à laquelle M. Leverrier a délivré un certificat de vie; le chanoine de Sarlat admet, dans le même espace, un nombre illimité de petites planètes qui, par leur agglomération devant la surface lumineuse du soleil, constituent des taches noires de formes et de dimensions fort variées. Galilée venait de donner aux quatre satellites de Jupiter le nom d'*astres de Médicis*; Jean Tarde appelle *astres de Borbon* (Bourbon) les petites planètes qu'il vient de créer, dans le voisinage du soleil, de bonne foi ou simplement pour faire acte de courtisan. Quoi qu'il en soit, on trouve au milieu des raisons qu'il donne à l'appui de son système des aperçus assez ingénieux. La seconde partie offre des explications fort intéressantes, sinon toujours conformes aux idées modernes, sur la construction et les effets de la lunette d'approche, instrument récemment inventé en Hollande et perfectionné en Italie par Galilée.

2° NOUVELLES VUES | SUR LE SYSTÈME | DE L'UNIVERS. | — Paris, chez Chaubert et Ballard, 1751 (in-8° de 292 pages : anonyme). Une écriture contemporaine du livre a inscrit sur le titre de mon exemplaire le nom de M. De Pontbriand, Théologal de Rennes. Cet ouvrage, à l'imitation de la *Pluralité des mondes*, de Fontenelle, consiste en un long dialogue entre l'auteur et une marquise; mais il s'en faut de beaucoup qu'on y trouve l'esprit fin et l'inimitable charme du modèle. Il s'agit encore ici de tourbillons qui entraînent notre monde et tous les autres. L'auteur (pp. 205 et 264) établit, sur des raisons plus ou moins bien justifiées, le système professé publiquement aujourd'hui par M. Charles Emmanuel; à savoir que nos planètes, contre l'opinion généralement admise, circulent autour du soleil d'orient en occident. A la page 234, il est question d'expériences analogues à celle faite, il y a quelques années, par M. Foucault, sous la coupole du Panthéon, pour démontrer d'une manière palpable le mouvement de rotation de la terre. Avis à M. Ed. Fournier, à l'occasion de ses recherches sur le *vieux-neuf*. A. BONNARDOT.

— 1° OBSERVATIONS *de Monsieur Ménage sur la langue françoise*. Paris, Clavde Barbin, 1672 (in-12). Edit. *originale*, inconnue à Brunet, qui cite comme *la première*, celle de Cologne, P. Marteau, 1673.

2° EMBLEMATA AMATORIA : *jam demum emendata* (Pet. in-4° sur vélin). Ce volume contient 24 emblèmes d'amour, avec l'explication latine en regard de chaque emblème. Ces gravures, exécutés en taille-douce, ne portent pas l'indication du nom des graveurs. Ce recueil n'est pas mentionné par M. Brunet.

3° EMBLEMATA V. C. ANDREÆ ALCIATI, *Mediolanensis jurisconsulti, cum facili et compendiosa explicatione qua obscura illustrantur dubiaque omnia soluuntur, per Cl. Minoem. Lugduni-Batavorum, ex officina Plantiniana*, 1591 (in-18). Ouvrage rempli de figures sur bois; édition non mentionnée par Brunet.

4° *La noble naissance des femmes, et leurs vertus héroïques, par M. de la V****. Paris, chez Pierre Lamouroux, 1699. Cette pièce en vers burlesques n'est citée ni dans Brunet, ni dans la Bibliographie des ouvrages relatifs aux femmes.

5° LES BEAUX JOURS DE LA HAIL, *enrichis de rencontres plaisantes et de quelques nouvelles histoires agréables et galantes*. Londres, Daniel Du Jardin, 1709 (in-12). Contes facétieux, non signalés par les bibliographes; ce volume contient 235 pages de contes sur les moines et les « *moniales*. »

6° *Diversités curieuses pour servir de récréation à l'esprit*. Amsterdam, André de Hoogenhuysen, 1696. Edit. *originale* inconnue à Brunet, qui indique comme la première celle de Paris, Coustelier, 1697.
H. VIENNE.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1866

nourrir, *aomn*, qui nourrit, nourricier. J'ai conclu que l'action de nourrir, d'entretenir, était pour eux la propriété dominante, caractéristique des fleuves, des grands cours d'eau. Partant de là, je viens de chercher l'origine de *Duna*, *duina*, *Don :* le syriaque, le chaldéen *zun*, que les Grecs prononçaient *dzun*, nourrir, doit donner le sens primitif de *Duna*, etc. *Danubius :* arabe *zan*, nourrir, nourriture, *ibia*, apporter, *zanibia*, *dzanibia*, qui apporte de la nourriture; rien de plus commun que la permutation du *z* et du *d*. *Dniester*, *Danaster :* arabe *zanistar, iester ; jastar*, créer; *Donaster*, *Dniester*, qui crée la nourriture. *Dniéper*, *Danapris : zan*, *epr*, produire, féconder; *Danapris*, *Dniéper*, qui féconde et nourrit la terre. Le *z* permute aussi avec le *t : zan*, *tana*, qui nourrit; si l'on veut *rana*, donner largement, hébreu *rassa*, donner largement; *rau*, nourrir, *rew*, pâture; *Tanarew*, qui donne largement de la pâture. *Tanaïs*, ancien nom du *Don : tana*, faire vivre, conserver la vie; *Tanaej*, qui donne la conservation de la vie.

Je pourrais attribuer des origines analogues, à presque tous les noms de fleuves, de rivières.

Le latin *rivus*, rivière, ruisseau, sans doute peut venir du grec *reô*, couler, *roê*, cours d'eau; héb. *riva*, arroser largement; mais il peut aussi, d'après l'idée précédente, venir de l'hébreu *rava*, *rova*, *rowa*, nourrir; espagnol, *rio*, fleuve qui nourrit.

Rhodanus, le Rhône: *rau*, nourrir, *anâ*, qui donne, *rautana* qui donne de la nourriture, ou qui nourrit de ses dons.

(Alençon.) C. E. D.

—

Un mot du Régent (V, 276). — Voici le passage de Duclos : « Le Régent fut charmé de la mort de son ministre. Le jour de l'opération, l'air extrêmement chaud tourna à l'orage. Aux premiers coups de tonnerre, le prince ne put s'empêcher de dire : *J'espère que ce temps-là fera partir mon drôle.* Il n'avait pas en effet plus d'égards pour son ancien maître que pour tout autre : le Régent osait à peine lui faire une recommandation. Ce prince s'était réservé la feuille des bénéfices et des grâces, pour son travail avec le roi ; mais il s'était laissé assujettir à communiquer auparavant la liste au cardinal, qui rayait insolemment les noms de ceux qui ne lui convenaient pas. Jamais servitude ne fut plus honteuse que celle où ce prince s'était mis, qu'il sentait douloureusement, qu'il avait honte d'avouer, et dont il n'avait pas la force de s'affranchir. » Ajoutons que cet état de choses était, après tout, conforme à la position officielle des deux personnages, puisque, le roi déclaré majeur, le duc d'Orléans n'était plus régent, et que Dubois était toujours premier ministre. En outre, Duclos a encore raconté que le Régent s'était laissé amener à nommer Dubois premier ministre, par l'espoir que cette nomination ferait planche pour lui-même, ce qui en effet se réalisa. Tout cela rend le mot au moins fort vraisemblable. O. D.

—

Les cornes du taureau sont-elles venimeuses ? (V, 277.) — Si les cornes de la race bovine sont venimeuses, au moins ne sont-elles pas empoisonnées, puisqu'elles ont servi si longtemps et servent encore de verres à boire et de trompettes. Mais on comprend très-bien que ces cornes épaisses et rugueuses n'entament pas les chairs aussi nettement qu'une lame d'acier, et que leur déchirement irrégulier amène une suppuration plus abondante et forme une plaie plus difficile à guérir qu'une blessure ordinaire. C'est aussi l'effet des balles mâchées qui ont également été accusées d'être un poison. Je pense qu'il y aurait à donner une explication analogue de ce que dit Valmont de Bomare, de la morsure du lion. « On prétend que sa salive, introduite dans la chair par sa morsure, produit presque les mêmes symptômes que la morsure du chien enragé ; elle cause des convulsions et le plus souvent fait mourir. » Ces convulsions ne seraient-elles pas celles du tétanos qui a dû suivre souvent l'affreux broyement des muscles, des nerfs et des os qu'opère cette terrible mâchoire. Cependant on ne peut méconnaître que la morsure des bêtes carnassières, et même des oiseaux de proie, ne soit quelquefois très-réellement empoisonnée. Cette intoxication est occasionnée par la présence entre les dents ou dans les coins du bec, de bribes de viande passée à l'état de putréfaction. Je crois donc très-probable qu'il en serait de même du sang corrompu que l'on boirait, autant celui d'autres animaux que celui du taureau. Mais peut-on admettre que Thémistocle, qui probablement avait le choix de ses moyens de suicide, ait opté pour la déglutition d'une liqueur dont l'effroyable fétidité suffoque à cent pas de distance ? O. D.

—

Un peintre et curieux à Lyon en 1551 ? (V, 227). — Claude Corneille, peintre sous les rois François Ier, Henri II, François II et Charles IX, né à La Haye, mort à Lyon après un long séjour dans cette ville, est évidemment le même artiste que M. de La Borde nomme « Corneille de La Haye de Lyon » c'est-à-dire Corneille, né à La Haye, habitant à Lyon. Jean Second, l'aimable et gracieux chantre des *Baisers*, né à La Haye, dans ses notes de voyage publiées sous ce titre : *Iter Gallicum*, raconte que passant à Lyon, en 1534, il vit son ami le peintre Corneille. Celui-ci

avait fait une petite fortune dans cette ville, où les beaux arts ont toujours été florissants; on ne pouvait pas lui appliquer le proverbe : « gueux comme un peintre. » Il possédait plusieurs maisons (*nommées de* 1551) et sa qualité de peintre du roi lui obtint, en 1559, l'exemption des droits d'entrée pour six bottes de vin par an (*Reg. consulaire*). La note du *Diario* de l'ambassadeur vénitien, citée par M. Armand Baschet, se rapporte évidemment à ce peintre sur lequel on trouve peu de détails. (L'inventaire des archives consulaires n'est pas terminé, il s'en faut!) Brantôme confirme à sa manière le passage du *Diario*, relatif aux portraits des grands de la cour de France. Pendant le séjour unique que Catherine de Médicis fit à Lyon, en 1548, elle visita sans doute l'artiste en renom; mais, à cette époque, cette reine avait 29 ans, elle se trouvait encore jeune et belle et par conséquent n'a pu tenir, au duc de Nemours, les propos de vieille femme que Brantôme lui attribue; son portrait ne pouvait être plus âgé qu'elle. Brantôme a commis quelque confusion dans le récit de cette anecdote, Catherine de Médicis mit probablement à profit son séjour à Lyon pour poser devant Corneille qui fit également les portraits des principaux personnages de la cour, s'empressant à imiter leur belle souveraine. C'est cette collection de portraits peints en 1548 que l'ambassadeur de Venise admira en 1551. Où trouver le tout ou partie de cette collection? Où rencontrer la liste de ces œuvres artistiques?

(Lyon.) V. DE V.

— J'ai vu, chez M. Arthur Dinaux, un livre intitulé : *Epitomes des Roys de France, en latin et en françois, avec leurs vrayes figures. Lugduni, Arnoullet.* 1546 (petit in-4, titre gravé, portraits). Outre ce titre général, il portait, au commencement du texte, le titre suivant : *Epitome des gestes des* 58 *Roys de France, depuis Pharamond jusqu'au présent très chrestien Francoys de Valoys.* M. Dinaux y avait mis une note : « Ouvrage rare, orné des « *plus anciens portraits* des Roys de « France que l'on connaisse. Les médail- « lons, signés du monogramme du double « c. (ε), ont été faussement attribués à « Vœriot; ils paraissent plus sûrement être « de *Claude Corneille*, de Lyon. » Ce livre a été vendu 48 francs à la vente de M. Dinaux. L'attribution du savant annotateur me paraît s'accorder à la fois au texte de Brantôme et à la mention curieuse citée par M. Armand Baschet. Je désire que ce renseignement puisse contribuer, avec d'autres rapprochements, à le mettre sur la trace de ce qu'il cherche.

E. G. P.

—

Wilbaut, peintre de portraits (V, 278).

— M. P. d'A. trouvera des notices sur les peintre *Nicolas* et *Jacques Wilbaut* dans le 2ᵉ volume de la *Biographie Ardennaise* de l'abbé Bouilliot, Paris, 1830, in-8, pages 443-447.

Nicolas Wilbaut, né à Château-Porcien le 20 juillet 1686, fut élève du fameux Jean Jouvenet et mourut au lieu de sa naissance le 4 mai 1763. Comme ce n'est pas lui qui a peint le portrait dont parle M. P. d'A., je vais passer immédiatement à son neveu. Jacques Wilbaut est né aussi à Château-Porcien le 28 mars 1729. Elève de son oncle, il vint à Paris en 1750 pour travailler chez Jean Restout, neveu de Jouvenet et ami de Nicolas Wilbaut; il y fut occupé à copier les meilleurs tableaux de Jouvenet, des Hallé, etc, tandis qu'il faisait ses études à l'Académie royale. Appelé en 1752 dans sa patrie par des affaires de famille, il y resta jusqu'à sa mort, arrivée le 18 juin 1816. Il avait exercé à Château-Porcien des fonctions municipales avant et depuis la révolution.

Voici, d'après l'abbé Bouilliot, la note de ses principaux ouvrages : *Cathédrale de Châlons-sur-Marne :* martyre de Saint-Etienne. — Les quatre docteurs de l'Eglise latine. — Saint Léon foudroyant l'hérésie d'Eutychès et de Dioscore. — *Abbaye de Chaumont-la-Piscine :* La flagellation. — Le crucifiement. — *Abbaye de Thénailles* (Prémontrés) : Assomption de 25 pieds de haut, et deux martyres. — *Hôtel-Dieu de Reims :* L'Assomption.

Plusieurs sujets des malheurs de la maison de Priam (Iliade) — Allégorie des effets de la révolution française sur les préjugés du despotisme et du sacerdoce (c'était une concession aux nécessités du temps). — Portraits de M. de Juigné, évêque de Châlons, et des évêques de la Rochelle et de Grenoble, — du maréchal de Vaux et de sa famille, — de M. de Berg, chambellan du prince palatin, duc de Bavière, — du baron d'Homeck, coadjuteur de l'évêché de Bamberg, — de son oncle, peint en costume polonais, quatre jours avant sa mort, — son propre portrait, etc.

La plus grande partie des tableaux de Nicolas et Jacques Wilbaut a été détruite lors de la Révolution. Cependant, il y a encore *à la paroisse de Rethel*, une Samaritaine et une descente de croix, et à la *succursale de la même ville*, un Couronnement d'épines, une Flagellation, et un tableau des Disciples d'Emmaüs, par *Jacques Wilbaut.*

Aux renseignements fournis par l'abbé Bouilliot, j'ajouterai : 1° *musée de Reims.* Portrait de J.-B. Coquet. H. 0ᵐ 80ᵉ l. 0ᵐ. 638. 2° Le sommeil de l'enfant Jésus. — 3° Le portrait de Talleyrand-Périgord, archevêque de Rouen, gravé par *Varin.*

Si M. P. d'A. connaissait le personnage représenté dans le tableau qu'il possède, je lui serais bien obligé de m'en indiquer le

il ajoute un passage célèbre, sous la protection duquel il peut être opportun de placer des ombrages connus et aujourd'hui menacés de ne plus reverdir jamais.

« On n'imagineroit pas, écrit l'auteur d'*Emile*, à quoi j'occupois ce court et précieux intervalle qui me restoit encore, avant d'être forcé de mendier mon pain : à étudier par cœur des passages de poëtes, que j'avois appris cent fois et autant de fois oubliés. *Tous les matins, vers les dix heures, j'allois me promener au Luxembourg*, un Virgile et un Rousseau dans ma poche; et là, jusqu'à l'heure du dîner, je remémorois tantôt une ode sacrée et tantôt une bucolique, sans me rebuter de ce qu'en repassant celle du jour je ne manquois pas d'oublier celle de la veille. Je me rappelois qu'après la défaite de Nicias à Syracuse, les Athéniens prisonniers gagnoient leur vie à réciter les *Poëmes d'Homère*. Le parti que je tirai de ce trait d'érudition pour me prémunir contre la misère fut d'exercer mon heureuse mémoire à retenir tous les poëtes par cœur. » Cette heureuse mémoire, dont Rousseau lui-même est le premier à dire tant de mal, est-elle toujours exacte? Et, dans le cas présent, ne lui a-t-elle donc pas donné le change? Car enfin ce que les Syracusains entendirent de la bouche des Cécropides, ce ne sont pas les vers épiques du chantre d'Achille, mais bien les iambes dramatiques des plus émouvantes tragédies du répertoire grec. — Quel nom faut-il substituer à celui d'Homère dans cette citation de Rousseau? J. L.

—

L'enseigne des Cinq touts. — Dulaure, dans un de ses ouvrages intitulé : *Le retour de mon pauvre oncle, ou Relation de son voyage dans la Lune, écrite par lui-même, et mise au jour par son cher neveu* (Ballomanipolis et Paris, 1784, in-8°), parle de cette enseigne de *Cinq touts*, qu'il avait trouvée ou retrouvée, et qui représentait un roi, un noble, un prêtre, un soldat, attablés, et un homme du peuple debout auprès d'eux : le roi disait : *je mange tout;* le noble : *je pille tout;* le prêtre : *j'absous tout;* le soldat : *je défends tout;* l'homme du peuple : *je paye tout*. Cette singulière *enseigne* est visiblement une reminiscence d'un des *dires* du chevalier Bernin, rapportés, d'après le journal de M. de Chantelou, par Charles Perrault dans ses Mémoires (édit. de l'architecte Patte, 1759, p. 108). Mais quelle est la véritable origine? (Brioude.) P. LE B.

—

Laurent de Médicis, duc d'Urbin; Madelaine de la Tour, comtesse de Boulogne, son épouse; et Catherine de Médicis, leur fille. — Quelques abonnés ou même quelques lecteurs bénévoles de l'*Intermédiaire*, familiers avec l'histoire et les poëtes du XVI[e] siècle, pourraient-ils nous faire connaître si des vers louangeurs ou satiriques ont été faits et existent encore, en français ou en ialien, inédits ou imprimés; 1° au sujet du mariage de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, contracté, en 1518, avec Madelaine de la Tour, comtesse de Boulogne; 2° sur le mariage de leur fille Catherine de Médicis, célébré à Marseille, le 31 octobre 1533, avec le duc Henri d'Orléans, fils du roi François I[er], et depuis Henri II, roi de France.

Nous demanderons encore à ces mêmes personnes de vouloir bien nous faire savoir : 1° S'il existe des vers italiens inédits ou imprimés relatifs à la mort de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, et à celle de Madelaine de la Tour, son épouse, décédée, quelques jours avant lui, à Florence, en 1519; enfin et 2° si des vers italiens ont été faits à l'occasion du départ de Florence pour la jeune fiancée Catherine de Médicis.

Nous dirons qu'avant de faire cet appel, nous avons cherché vainement dans beaucoup d'historiens, de poëtes, et de mémoires du temps, des pièces de vers qui eussent trait à ces personnages; nous avons lu avec le plus grand soin la *Bibliographie historique et raisonnée des villes, lieux et célèbres personnes de la Toscane*, par Dominique Moreni (*Bibliografia storico-ragionata delle cita, luoghi, e personne della Toscana*, 2 vol. in-4°, *Firenze*, 1805), ainsi que l'ouvrage du même auteur intitulé : *Catalogue des noms des auteurs dont les ouvrages concernent la célèbre famille des Médicis. Florence, 1 vol. in-8°* 1826 (*Serie d'autori di opere risguardanti la celebre famiglia Medici;* 1 vol. in-8°, *Firenze*, 1826), et nous n'y avons rien trouvé qui fût relatif à l'objet de nos désirs et de nos recherches.

Espérons que quelques lecteurs français ou étrangers de l'*Intermédiaire* seront plus heureux ou plus habiles que nous, et qu'ils voudront bien nous faire part de leurs richesses depuis longtemps acquises ou de leurs dernières trouvailles. Nous leur serons très reconnaissant des renseignements dont nous leur serons redevable, et nous serons heureux de pouvoir, dans un jour prochain, leur exprimer ailleurs tous nos sentiments de gratitude pour le service qu'ils nous auront rendu.

J. T. L.

—

Jean Le Royer, imprimeur du roi pour les mathématiques. — Où pourrait-on trouver des détails sur ce personnage qui était originaire de La Rochelle et qui vint, de Paris, s'établir à Genève vers 1572, sans doute pour cause de religion? La Caille (*Hist. de l'imprim.*, p. 146) et Du Verdier (t. I, p. 359, édit. Rigoley de Juvigny) ne citent qu'un seul ouvrage imprimé par lui:

Harangues de saint Basile, trad. du grec par Claude de Pontoux. Paris, 1561, in-8°. Il doit cependant en exister d'autres.

TH. DUFOUR.

—

Où était la maison de campagne de Benserade? — On lit dans le *Dictionn. hist.* de Chaudon : « Benserade, dégoûté de la cour, se retira sur la fin de sa vie à *Gentilli*, où son seul amusement était d'orner et de cultiver son jardin. Il avait embelli sa retraite de diverses inscriptions. On lisait celle-ci en entrant :

Adieu, Fortune, Honneurs; adieu, vous et les [vôtres,
Je viens ici vous oublier :
Adieu, toi-même, Amour, bien plus que tous les [autres
Difficile à congédier.

M. C. Hippeau, qui cite aussi cette inscription dans la *Nouvelle Biogr. gén.*, et qui ajoute que, vu l'âge de 70 ans qu'avait alors Benserade, on peut considérer le dernier vers comme une hyperbole poétique, assure que c'était à *Chantilly* que le poëte s'était retiré. Si la majorité doit faire loi, ce serait Gentilly qui l'emporterait, car M. Hippeau seul désigne Chantilly, tandis que l'autre localité a pour elle M. Jules Sandeau, dans le *Dictionn. de la Conversation*, MM. Haag, dans la *France protestante*, et bien d'autres encore.

T. DE L.

—

Daniel Rabel, graveur. — On désire savoir : 1° quel jour est mort Daniel Rabel, graveur; 2° dans quels livres on parle de frontispices gravés par lui. B. I.

—

Lantara et Joseph Vernet. — Je viens de voir figurer dans une vente d'estampes un portrait du paysagiste Lantara, gravé par Braquemont, d'après un tableau de Joseph Vernet; je ne savais point que ces deux artistes eussent été en relations : MM. Lagrange et de la Chavignerie, dans les ouvrages qu'ils ont consacrés à ces deux peintres, ne font aucune allusion à leurs rapports entre eux. Où se trouve le tableau de J. Vernet, d'après lequel aurait été gravé ce portrait de Lantara? M. de la Chavignerie ne faisant non plus aucune allusion, dans ses Recherches sur Lantara, au portrait de celui-ci, peint par Chardin, portrait conservé dans la galerie d'Espagnac (n° 218 du Catalogue), je suppose que c'est là une attribution erronée.

H. VIENNE.

—

Le chevalier de Maison-Rouge. — Alexandre-Dominique-Joseph Gonsse de Rougeville sauva, le 20 juin 1792, aux Tuileries, la reine Marie-Antoinette, des fureurs de la multitude égarée, et le 4 juin 1793 fut arrêté comme suspect, etc., etc. Quel grade avait-il à son retour d'Amérique, et que fit-il de 1783 à 1789, où il devint officier de la garde nationale? A quelle date fut-il nommé chevalier de St-Louis? Que fit-il, que devint-il après 1793? Pour quelle cause fut-il interné à Reims? Quels sont les ouvrages où l'on pourrait trouver quelques notes le concernant? BR.

—

Mademoiselle Nozières. — Où trouver quelques renseignements sur cette personne, qui eut une certaine vogue à la fin du siècle dernier, comme actrice ou comme femme galante? Son portrait, peint en Angleterre par Danloux, en 1793, est dans la collection de M. Burat; il a figuré, en 1860, à l'exposition du boulevard des Italiens (n° 118 du Cat.). H. VIENNE.

—

Famille réfugiée de Vaynes. — Durant les guerres de religion, parmi les familles qui se réfugièrent en pays étranger, on rencontre, à deux époques différentes, des branches de celle de *de Vaines*, dont quelques membres, après la révocation de l'édit de Nantes, se retirèrent en Brandebourg, sous le nom de *de Veine;* d'autres en Angleterre, s'écrivant *de Vaynes;* et une troisième branche, mais celle-ci, un siècle plus tôt, en Hollande. — C'est sur cette dernière qu'on désirerait obtenir quelques éclaircissements. En arrivant en ce pays, elle s'écrivait *de Vaine*, plus tard *de Vaynes*. Voici les noms et armes de famille de Guillaume de Vaine, gentilhomme français : *Vaine* (*de*) : or au chevron azur, accompagné de 2 trèfles feuilles de sinople en chef, et d'une tête de hure au naturel, en pointe, la pointe du compas chargé d'un petit écu de gueule à 3 bandes or. — *Durand de la Roquette:* partie gueule avec une étoile or, partie argent avec 3 boules noires en pal. — *Espinoy les Solve :* Or au chef de sable cris de ville. — *Maзüer* (*Bois de*) : argent au lion noir armé et lampassé. — *Manson* (*Poyanne de*) : argent avec trois oies de sable. — *Brienne* (*Setier de*) : partie azur au chevron or, accompagné de 3 trèfles feuilles argent, un en pointe, partie azur, semé de billettes or, au lion or, armé et lampassé. — *Avendonq* (*la Porte de*) : gueules aux croix d'or. — *Busignies* (*Fiepoli de*) : partie or avec 3 cornes rouges, 2 en tête, partie or à 3 faces de gueule, chargés de 3 billets d'or. — D'après la tradition, ses ancêtres étaient établis à Veine, district de Gap, en Dauphiné, jusqu'en 1439, quand Ismar de Vaine, par la donation de sa mère Catherine *de* ou *du Roux*, de la terre de Chésiliane ou de Chichilliane, en Fieves, quitta Veine pour s'établir en Chichilliane. Il est donc probable que la branche qui vint en

Hollande dérivait des de Vaine de Chichilliane, quoique toutes les familles anciennes alliées (selon la *France protestante*, de Haag) aux de Vaine-Rouvillasc se rencontrent, dans les traditions de noms et familles d'antiques alliances des de Vaine de Hollande. — Ayant l'honneur d'être attaché à la princesse de Coligny, mariée à Guillaume d'Orange, le jeune Guillaume de Vaine, du Dauphiné, dont la mère était Durand de la Roquette, arrivait, l'an 1583, en ce pays, à la suite de cette princesse. Les preuves de son arrivée et de son mariage sont authentiques, mais les traces de son fils Pierre, officier supérieur dans l'armée, se sont perdues; on croit qu'il périt à la Boyne ou à Ramillies. On est désireux de savoir s'il existe quelques traditions des de Vaine réfugiés après la Saint-Barthélemy.

(Arnheim.) L. L.

—

Armoiries de la famille CREHÉ ou DU CREHÉ. — Parmi les personnes qui quittèrent la France, après la révocation de l'édit de Nantes, se trouvaient deux sœurs, dont l'une Rachel *Crehé* ou *du Crehé* (le nom est écrit des deux manières) serait née le 8 déc. 1658 à Nîmes. Y aurait-il aussi parmi les lecteurs de l'*Intermédiaire* quelqu'un qui pût vérifier ce fait et indiquer les noms des parents de Rachel, ainsi que les armoiries de sa famille?

(Haarlem.) A. J. E.

—

Quelques vers du poëte Manilius. — Dans le MANILIUS *ad usum Delphini* (in-4°, 1689) et dans quelques autres éditions, je trouve le passage suivant (lib. I, v. 437 et seq.) où l'existence des antipodes est très clairement affirmée:

Altera pars orbis sub aquis jacet invia nobis,
Ignotæque hominum gentes, nec transita regna,
Commune ex uno lumen ducentia sole,
Diversas umbras, lævaque (1) cadentia signa,
Et dextros ortus cœlo spectantia verso.
Nec minor est illis mundus, nec lumine pejor,
Nec numerosa minus nascuntur sidera in orbe.
Cætera non cedunt: uno vincuntur in astro
Augusto, sidus nostro quod contigit orbi,
Cæsar in terris, post (2) cœlo maximus Auctor.

Ces dix vers ne sont point reproduits par Pingré, dans son édition de 1786, et aucune note n'indique les motifs de cette suppression. Comme Pingré a suivi le texte de Richard Bentley, que je ne possède pas, je demande : 1° Si Bentley a aussi supprimé ces dix vers? 2° Quel motif de cette suppression a donné le célèbre critique? Si le passage en question doit être regardé comme une interpolation moderne de quelque moine du moyen âge, il faut avouer que le gaillard était d'une belle force en vers latins et que la flatterie adressée à César indique un souci de la couleur locale fort rare chez les interpolateurs.

E. P.

(1) Le regard étant tourné vers l'équateur, les astres se couchent à gauche et se lèvent à droite dans l'hémisphère austral.

(2) *Post* pour *postea*.

—

« Mélange de chansons, » etc. (1572). — Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* aurait-il en sa possession un vol. in-8° oblong, intitulé : *Mélange de chansons, tant des vieux auteurs que des modernes, à 5 et 8 parties, avec la préface de P. de Ronsard.* 1572? Je serais heureux d'avoir une copie de cette préface pour joindre à mon édition de Ronsard, dont le 5e volume est aux trois quarts imprimé et paraîtra prochainement. P. BLANCHEMAIN.

—

Bibliothèque de l'Eglise réformée de Paris. — La Bibliothèque impériale possède un manuscrit intitulé : *Catalogue des livres de l'Eglise réformée de Paris, avec les noms de ceux qui les ont donnés*, etc.; la première donation est de 1626, et la dernière de 1654. Serait-il possible d'avoir quelques renseignements sur cette bibliothèque, sur son emplacement, ses vicissitudes, sa destruction? ALF. FRANK.

—

Sur Melle Larnage. — Connaît-on une pièce de vers faite sur cette demoiselle, peu de temps avant la Révolution, et intitulée *Rimes monotones en l'honneur de Mademoiselle de Larnage?* Connaît-on cette famille? Y eut-il à cette époque une personne qui ait joui d'une assez grande célébrité pour avoir été chantée dans des vers véritablement *monotones?* Pour en donner un avant-goût, il me suffira d'annoncer que la pièce se compose de 80 vers environ rimant tout en *age*.

Dr LEJEAL.

—

« Catalogue Soleinne. » — Ce Catalogue, si précieux pour l'histoire du Théâtre et rédigé avec tant de soin par M. Paul Lacroix, est devenu rare, à l'état complet; mais on en trouve souvent des parties séparées. De combien de parties se compose-t-il, au juste, et quel est le titre spécial de chacune d'elles? L. D. L. S.

—

Le Panslavisme argué de faux. — Il a paru en 1861 un ouvrage fort curieux, qui établit, par des raisons très plausibles, que les Moscovites sont des peuples *finnois*, et non slaves, et qu'ils ont établi par la force leur domination sur les Ruthènes et les Polonais, vrais Slaves d'origine. Il y aurait quarante millions de Moscovites qui, en se convertissant au chris-

deuxième paragraphe : « si la plaine où se livra... » etc. m'autorise à le supposer : « dégagée, débarrassée, laissée libre des collines » en considérant *collibus* pour un ablatif? Je crois que dans ce cas César eût construit avec *a*, comme au chap. 17, même livre : « intermissa a flumine et paludibus. » Si au contraire il explique par « entrelaissée, laissée entre les collines, » je ne vois pas en quoi son sens s'écarte de celui de Sommer.

4° Au chap. 69, César s'est contenté de dire que la plaine s'étendait devant l'oppidum; au ch. 70, pour compléter la description, il ajoute qu'elle était entourée de collines. La position est donc bien déterminée; la plaine est bornée d'un côté par l'oppidum, des autres par les collines, *entre* lesquelles elle est *envoyée, mise* (missa), et pour parler plus français, comprise. D'où je conclus que le « suprà demonstravimus » ne retombe point, comme l'a cru Sommer, sur « intermissam collibus, » idée qui n'a pas encore été exprimée, mais uniquement sur *patere tria*, etc. Je traduirais donc : « Dans la plaine, ou dans cette plaine (non pas dans *une*, comme fait M. J. P., puisque dans mon sens cette plaine est la même que celle dont il a été parlé plus haut : « Ante oppidum » etc., ch. 69), qui, comprise entre les collines et la ville, s'étendait, comme je l'ai indiqué plus haut, sur une longueur de trois milles. » (Voir la carte d'Alise, par Barbié du Bocage, dans le César de l'édit. Lemaire.) F.-T. Blaisois.

—

Calendriers nouveaux (V, 298), La mention du *Calendrier des Vieillards* faite par M. V. de V. dans le numéro du 25 mai, me permet de rappeler ici que ce titre convient bien au conte de La Fontaine, mais non à la nouvelle du *Décaméron* qui l'avait inspiré. Boccace, quand il écrivit ce livre immortel, n'était plus jeune lui-même et était encore amoureux, ce qui n'est assurément pas sans exemple; car, par malheur pour les vieillards, le cœur n'a pas de rides. Boccace a donc eu peut-être ses raisons pour ne pas joindre aux torts du mari qu'il met en scène, celui d'être surchargé d'années. Son Messer Ricciardo de Chinsico est un juge de tempérament on ne peut plus calme : et, pour ce motif de haute importance, il eût bien mieux fait de demeurer toute sa vie célibataire. De là, une fois marié, les expédients auxquels il a recours et qui cessent bientôt d'être du goût de sa belle et tendre moitié. Mais, je le répète, il n'est aucunement question, dans la nouvelle consacrée au récit de ses mésaventures, de disproportion d'âge entre les deux époux. Et si je ne craignais qu'on ne m'accusât d'être juge et partie, je dirais que pour l'agrément du lecteur, le Messer Chinsico de La Fontaine a perdu quelque chose aux années ajoutées à ses autres mérites.

Paol. Sarpi.

—

Monnaies de Henri V (V, 299). — M. Ulric me paraît prendre la proie pour l'ombre; on lui parle *monnaie*, il répond *médaille*, ce qui n'est point synonyme. — Oui, il existe des *monnaies* de Henri V. Je connais, pour ma part, la pièce de 1 franc, la pièce de 5 francs et la pièce de 20 francs en or. — Toutes représentent une assez laide figure d'enfant, en costume de général, frac militaire, décorations, grand-cordon et épaulettes. Le revers est l'écusson fleurdelisé bien connu des monnaies de Louis XVIII et de Charles X. Elles ont été frappées à Londres et répandues en France lors de l'insurrection vendéenne avortée de 1832. Elles sont assez rares; la pièce de 1 franc vaut 5 francs; celle de 5 francs vaut 20 francs; la valeur du louis de 20 francs est très-élevée, cette pièce étant la plus rare de la série. J'ai sous les yeux, en vous écrivant, la pièce de 5 francs, et je vous en envoie une empreinte, pour M. Z. A.

(Saint-Malo). A.-G. J.

Trouvailles et Curiosités.

Une trouvaille faite à Montmartre. — Le 16 janvier dernier (voir le *Petit Journal* du 28), en bêchant la terre dans un jardin dépendant du tir des chevaliers de l'Arc de Clignancourt, sur le versant nord de la butte Montmartre, rue Saint-Denis, n° 27, on a trouvé, à la profondeur d'un mètre, une pierre ou moellon d'à peu près 16 cent. carrés, qui me sembla sonner creux. On y remarqua comme une ouverture scellée avec du plâtre. Ayant fendu le moellon à coups de bêche, on constata que la cavité renfermait une sorte de petite boîte, sans couvercle, en terre cuite au soleil ou au feu, mesurant 6 cent. de longueur sur 4 de hauteur et 3 et 1/2 de largeur, les parois ayant 6 mill. d'épaisseur, les angles extérieurs légèrement arrondis. Sur l'un des côtés, cette inscription :

DECIUS

CCL

M. D. voudra bien me permettre une autre observation touchant le billet faussement attribué au démagogue expirant, et qui s'est trouvé dans la collection d'autographes du savant respectable M. Villenave. *L'écriture de cette pièce apocryphe*, dit M. Deberle, *a les rapports les plus évidents avec celle de Villenave, assez maladroitement déguisée.* Cette insinuation ne peut que contrister profondément tous ceux (et ils sont nombreux) qui ont eu le bonheur d'avoir des rapports d'amitié avec M. Villenave, collectionneur consciencieux, tout à fait incapable de la supercherie qu'on lui semble imputer. Si la pièce a les rapports *les plus évidents avec son écriture* mal déguisée, pourquoi ne pas admettre, quand il s'agit d'un homme de savoir et d'honneur, qu'il aura copié à la hâte comme curiosité une pièce fausse qu'on lui aura soumise, et cela sans prévoir qu'on pourrait un jour le soupçonner de l'avoir fabriquée?

CLOVIS MICHAUX.

—

Cassandre, maîtresse de Ronsard (III, 199, 389). — La Cassandre de Ronsard, dont on n'a jamais su le véritable nom, était une jeune fille de Tours. Elle était (s'il faut en croire le poëte) grande, bien faite et d'un gracieux embonpoint. Elle avait, rare perfection, des cheveux blonds ondés, et des yeux noirs. Ses joues étaient roses, ses lèvres vermeilles souriaient sans cesse, et le sourire marquait d'une fossette chacune de ses joues, et la rondeur de son menton. (*Amours* de R., liv. 1er, sonnets 25, 41, 65, 127, 136, 139, etc.). Son profil se trouve à la tête de l'édit, de 1552 des *Amours* de R. Elle avait alors vingt ans.

P. BLANCHEMAIN.

—

Olive, maîtresse de J. Dubellay (III, 199, 309). — C'était, dit-on, une demoiselle de *Viole*, dont le mot *Olive* est l'anagramme.

P. BLANCHEMAIN.

—

L'abbé Nollet et sa sépulture (III, 200). — On ignore où fut enterré l'abbé Nollet, physicien; mais voici quelques renseignements propres à mettre sur la voie, s'il ne l'a pas été à Paris même. Dans ma jeunesse, lorsque j'étais étudiant, il y a trente ans, j'allais voir quelquefois un de mes amis, M. Jallon, qui s'est retiré, avec sa famille, à Athis ou Mons-Athis, je ne sais plus trop lequel, deux villages voisins l'un de l'autre, à trois lieues sud de Paris, sur la Seine. Or, il habitait précisément la maison de campagne de l'abbé Nollet, qu'il avait louée. Dans le vestibule se trouvaient encore deux bustes en plâtre, de grandeur naturelle posés sur piédestal ou dans des niches, représentant l'un cet abbé, l'autre son ami Réaumur, en regard. C'était sans doute lui qui les avait placés, et ils y étaient restés. Je les ai souvent considérés, parce qu'ils m'intéressaient (surtout mon compatriote, dont je possède le procès-verbal d'apposition de scellés faite, après sa mort, à son château de Réaumur, Vendée). Je me rappelle que je couchais dans la chapelle de l'abbé Nollet, qui était très petite, mais avait encore conservé presque tout son cachet. Un assez beau jardin était attenant à la maison. Il serait bien facile, en faisant une tournée sur les lieux et prenant des informations, de retrouver cette habitation. Elle appartenait même, si je ne me trompe, à un M. Malo, qui résidait tout auprès, et dont la demeure, encore plus curieuse, rappelait, par des inscriptions, des grottes et des peintures du temps, les galanteries de Louis XV. Si donc l'abbé Nollet n'a pas été enterré à Paris, c'est sans doute dans le cimetière ou dans l'église de la paroisse, où était située sa maison de campagne, qu'il a dû l'être.

C. D. M.

—

Gœtz et Berlichingen (III, 202, 312). — Que signifie s'il vous plaît, col. 312, la parenthèse (*Jaxthausen* 1480-1562)? R.

—Voyez, dans le drame même de Gœthe, la réponse du jeune Charles, le fils de Gœtz (acte I) : « Jaxthausen est un village avec un château sur la Jaxte, et appartient depuis 200 ans, de père en fils, aux seigneurs de Berlichingen. » (*Réd.*)

—

Origine du dindon (III, 203, 312). — M. F. B. avait bien raison de soupçonner quelque malentendu. Le dindon du président Bouhier n'était qu'une pintade! C'est ainsi qu'il faut traduire évidemment le mot *geline d'Inde* qui a trompé Bouhier, les éditeurs de ses Souvenirs et le critique qui a rendu compte de cet aimable petit livre. Je ne vois plus de motif pour ne pas saluer d'un souvenir reconnaissant, devant toute dinde appétissante, le service qui nous a été rendu par les jésuites, introducteurs du précieux oiseau, et si l'on m'objecte que le fait est considéré comme douteux, je répondrai que c'est probablement là un bruit que les *jansénistes* font courir.

T. DE L.

—

Origine du mot Chipie (III, 227). — Ce vilain mot d'aujourd'hui ne viendrait-il pas du non moins vilain mot d'autrefois *chipoe* (*grimace*, *prétention*) que l'on trouve dans le *Roman* de *Berthe aux grans pieds* (coup. XXXIII) :

Il n'ot si bele dame jusques à le Dinoe;
Sage fu et courtoise, sans boban, sans chipoe.

ses colonnes, puisque la pauvre *Petite Revue anecdotique*, qui n'y aurait pas manqué, n'existe malheureusement plus.

Ah! comme je comprends maintenant ces candidats criant tous à l'envi aux électeurs : « Soyez en garde! Gare le Spectre « multicolore! Et surtout, méfiez-vous des « Manœuvres (*sic*) de la dernière heure! »

Ouf! quels Manœuvres! quels gâte-métier!

L. A.

—

Madame ou Mademoiselle? — Une jeune femme de lettres, non encore enchaînée par les liens de l'hymen, vient d'écrire au *Journal des Femmes* (1er avril, n° 6, 20 mai) une lettre qui a été fort remarquée, pour protester énergiquement contre le titre de *demoiselle*, ou *mademoiselle*, donné aujourd'hui aux femmes non mariées de tout âge, et rappeler l'ancien usage, qui attribuait le nom de *dame* et *madame* aux filles majeures. Joignant le fait au précepte, *Madame* Clémence Royer, connue par sa traduction de Darwin et son roman *Les Jumeaux d'Ellos*, écrit carrément ceci : « Je m'empresse de « vous prévenir que rien de ce qui m'est « adressé sous ce titre (de *Mademoiselle*) « ne me parvient ou ne reçoit de réponse, « étant retourné, quand faire se peut, aux « expéditeurs. » Ce titre convient tout au plus, dit-elle, aux jeunes filles en jupe courte, aux mineures soumises à la tutelle paternelle, ou aux femmes ayant accepté avec le mariage civil la tutelle conjugale, et devenues par là, comme sous la loi romaine, filles légales de leurs maris. La catégorie des *demoiselles* (dont il se fait aujourd'hui tant d'abus) est d'ailleurs, ajoute-t-elle, aussi parfaitement inutile que celle des *damoiseaux*, depuis longtemps tombée en désuétude. Elle invoque l'exemple classique de Molière, de Racine, de Corneille, donnant le titre de *Madame* aux Hermione comme aux Andromaque, aux Chimène comme aux Pauline, aux Agnès comme aux Henriette, aux Célimène et aux Philaminte, et elle conclut qu'il faudrait reprendre cette tradition de notre vieille urbanité, en attendant que le public revienne aux titres si honorables de *citoyen* et *citoyenne*. — Chemin faisant, Mme Royer fait dériver *demoiselle* de *dominicella* (sic), *madame* de *domina*, *monsieur* de *senior* : est-ce bien cela?

Quant au *Journal des Femmes*, il fait observer qu'avant la Révolution on disait *Madame* aux filles majeures de la noblesse, et *Mademoiselle* à toutes les autres, de sorte qu'au lieu d'élever celles-ci au rang supérieur, les réformateurs populaires ont abaissé les premières au niveau des secondes. C'est une faute à ses yeux, car le titre de *dame*, appliqué aux demoiselles qui ont passé la première jeunesse, eût évité cet embarras assez ridicule qui force une personne non mariée à rectifier le titre qu'on lui donne et rend un peu confus celui qui l'applique mal à propos. — Mais, objecte-t-on, le titre de demoiselle sert à distinguer les femmes mariées de celles qui ne le sont pas? Eh bien, c'est précisément cette distinction que le *Journal* voudrait voir disparaître. Ceux qui connaissent la personne savent à quoi s'en tenir : qu'importe aux autres, « à moins que ce ne soit « pour les engager à quelque entreprise « galante, souvent très-désagréable à celle « qui en est l'objet? » — Enfin, pourquoi cette inégalité entre les deux sexes? Dit-on à un garçon de vingt-deux ans *mon damoiseau?* Logiquement on devrait le faire si l'on conserve aux femmes du même âge la qualification de demoiselle. Le *Journal* engage donc toutes les filles majeures à imiter la juste fierté de Mme Royer, en exigeant qu'on leur donne le titre de *dame*.

Malheureusement les usages, les habitudes de parler sont choses capricieuses et fort difficiles à réformer. Il y a peut-être quelque chose à faire, comme on dit : mais qui prononcera? qui décidera? qui dictera? En attendant,

Appelez-vous *Madame*, et soyez *demoiselle*.

V. B.

—

Bévues contemporaines : Jeanne d'Arc, Figaro et don Quichotte. — Le *Don Quichotte* du *Figaro* (16 mai 1869) se charge, en ce temps d'élections, d'instruire les masses sur les qualités, faits et gestes de Jeanne d'Arc. Il équivoque avec décence sur la Pucelle d'Orléans, met en cause une béatification possible, et nous apprend, « qu'après un siége, elle prit un congé pour épouser *Monsieur d'Armoise*. » Le feu, poursuit don Quichotte, le feu purifie tout!

Nous connaissons Robert des Armoises, écuyer, seigneur de Tichémont (Moselle), enthousiaste et *naïf* d'illustre maison, plus don Quichotte, en vérité, que le confrère du *Figaro*. C'est au mariage qu'il fit en 1436, à Arlon, avec une aventurière assez habile pour en imposer aux gens de cœur du lieu et des pays voisins, et même à Pierre et à Petit Jehan, les frères de la vraie Pucelle, « lesquels cuydoient qu'elle fut arse, » que don Quichotte-Figaro fait allusion, sans trop connaître, j'imagine, le fond et le vrai de l'affaire.

Est-il absolument utile aujourd'hui, en un siècle comme le nôtre, qui a trouvé dans l'histoire sa vocation véritable, écrit M. Renan, de remplacer la *poétique Pucelle* de Voltaire par les Jeanne d'Arc de contrebande, que M. J. Quicherat n'a pas oubliées?

H. de S.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

ceux-ci n'en avaient pas moins à les conserver. Mais l'explication de Richelet ou de De Wailly est-elle donc exacte? On sait à quel propos La Fontaine a dit :

De la chape à l'évêque, hélas! ils se battaient,
Les bonnes gens qu'ils étaient.

Certes, Astolphe et Joconde avaient intérêt; seulement, ils se disputaient ce qui n'existait plus : et Walckenaer et la *Bibliothèque gauloise* mettent en note : *Contester une chose qui ne peut appartenir à aucun de ceux qui se la disputent;* sens qui se rapporte très bien au texte, mais qui, aussi, conduirait assez à tirer l'origine de la locution de l'anecdote alléguée plus haut. O. D.

— Disputer ou se débattre de la chape à l'évêque, — contester sur une chose où l'on n'a point d'intérêt, — de l'usage où était, de temps immémorial, le peuple de Bourges, lorsque l'archevêque entrait pour la première fois dans son église pour en prendre possession, de se jeter sur la chape de ce prélat, qui ne tenait qu'à un fil de soie, et de la mettre en pièces, chacun se battant à qui en aurait un morceau.
Feu Napoléon Landais.

— Cette locution anecdotique et proverbiale se prend dans un double sens, selon qu'elle signifie lutter à qui aura la chape tombée, la chape-chute de l'évêque, ou se débattre de la chape d'icelui.

Dans le premier cas, il est fait allusion à l'usage où étaient jadis les prélats, quand ils entraient pour la première fois dans leur ville épiscopale, de laisser tomber et d'abandonner le riche vêtement dont ils étaient ornés ce jour-là. Et cette somptueuse dépouille, les assistants se l'arrachaient, à l'égal de ces mendiants qui ont entre eux maille à partir, en d'autres termes, une petite pièce de monnaie à se partager entre eux tous. De là, une bonne aventure, un gain inattendu, un profit inespéré, une épave, une aubaine s'appelle une chape-chute, témoin, dans La Fontaine, ce Messer Loup qui attendait chape-chute à la porte (IV, 16). — Dans le second cas, il s'agit de tout autre chose. L'idiotisme se dit alors de gens qui se font de la bile pour un objet que pas un d'eux ne saurait posséder; en un mot, qui s'échauffent et prennent feu pour ce qui ne les regarde en rien. — Nos voisins d'outre-Rhin ont des expressions analogues. Chez eux, comme chez nous, une chape-chute est un bien inopiné, UNVERMUTHETE *gute Gelegenheit*, *Nutz*. Et chercher *chape-chute*, c'est proprement se faire un profit du dommage d'autrui, *sich eines andern Schaden zu Nutz machen*. Enfin, si les Allemands ne se débattent pas de la chape à l'évêque, ils se querellent et ils bataillent pour la couronne de l'empereur, pour une chose qui ne peut appartenir à nul autre que lui : *Sich um des Kaisers Bart zanken*, *um des Kaisers Bart streiten*, *sich um ein Ding zanken*, *das keinem werden kans*.

Peut-être n'est-il pas téméraire de rappeler, en passant, que, des divers idiomes modernes, l'allemand est celui dont l'étude consciencieuse et approfondie peut le plus contribuer à l'intelligence et à l'éclaircissement des difficultés de notre langue française. J. Palma.

—

Moutardier du pape (III, 259). — Quand la moutarde n'était pas encore, le séné en tenait lieu aussi bien à la cour des rois, qu'à celle des papes, qui sont aussi des rois. Alors un officier particulier de la couronne ou de la tiare, lequel avait la surintendance de la maison souveraine, y compris la fourchette et le gobelet, était dit *sénéchal*, et familièrement ou par sobriquet *moutardier*, à peu près comme le chambellan est nommé parfois, en latin, *tavernicus* (III, 163), dont la racine est *taberna*, chambre. — J'aurais sans doute beaucoup à ajouter à cette notule; mais je craindrais, en l'allongeant, qu'elle n'arrivât trop tard et comme moutarde après dîner. J'aime donc mieux en dire peu et que ce peu soit accueilli par l'*Intermédiaire* comme marée en carême.
J. Palma.

—

Pataquès (III, 259). — Un homme comme il faut est dans une loge de théâtre, près de deux dames richement parées et qui semblent du meilleur monde. Il trouve par terre un mouchoir et, le présentant à l'une de ces dames, il lui dit : « Madame, ce mouchoir n'est-il pas à vous? — Non, Monsieur, il n'est *point-z-à moi*. — Il est donc sans doute à vous? reprend-il en s'adressant à l'autre dame? — Non, Monsieur, il n'est *pas-t-à moi*. — Ma foi, cela étant, dit notre homme ébloui d'un si beau langage, je ne sais vraiment-s-alors *pas-t-à qu'est-ce*. » — Je n'y étais pas, je ne puis donc garantir le fait, mais il m'a été raconté par une personne généralement bien informée, qui voyait là l'origine du mot *pataquès* ou plus exactement *pas-t-à qu'est-ce*. E. P.

— De Chevalet raconte cette anecdote, t. II, p, 150, de son livre : *Origine et formation de la langue franç.* F. T. B.

— Je crois me souvenir d'avoir lu cette anecdote dans un *Code civil*, pas le même qui fut promulgué sous Napoléon Ier, mais un autre qui, sous ce titre fallacieux, prétendait enseigner les lois de la civilité et l'art de se conduire dans le monde? Il y a trente ans et plus qu'un professeur de

droit nous prévenait, en chaire, d'y faire attention, vu qu'un étudiant novice s'était trouvé avoir acheté ce *Code civil*-là pour l'autre. O. D.

—

A nouveau, de nouveau (III, 259). — Faire une chose *de nouveau*, c'est la « recommencer telle qu'on l'a faite une première fois. Faire une chose *à nouveau*, c'est la recommencer complétement, ou, comme on disait jadis, la recommencer sur de nouveaux frais. » C'est une locution commerciale qui a été récemment introduite dans le langage. Le dictionnaire de l'Académie et celui de Bescherelle ne lui donnent encore que son sens commercial. R. N.

—

Tuer le Mandarin (III, 259). — Je crois que M. P. L. est mal renseigné quand il demande à quel endroit des œuvres de J.-J. Rousseau il pourra trouver cette locution devenue proverbiale. Je la crois toute moderne, et il me semble que j'en ai lu l'explication dans Balzac, ou Léon Gozlan.... Mais dans laquelle de leurs œuvres? *That is the question.* Puisse du moins ce renseignement, que je crois exact, aider M. P. L. dans ses recherches! A. Nalis.

— Le théâtre du Palais-Royal a donné, il y a quelques années, une pochade intitulée : « *As-tu tué le Mandarin?* » U.

—

Le jeu de Broche en cul (III, 259). — Il consiste en ceci : on lie les mains poignet contre poignet à un enfant, et, l'ayant assis par terre, on lui fait passer les genoux entre les bras ainsi liés. Puis, dans l'intervalle des bras et des genoux repliés, on passe un bâton ou une queue de billard. — On place deux individus ainsi installés l'un vis-à-vis de l'autre, et celui qui gagne est celui qui a réussi, en passant *ses pieds sous ceux* de son compétiteur, à le mettre sur *le dos*, position peu convenable pour une jeune personne, on le comprend de reste.... Garané.

—

Portraits à rechercher dans divers tableaux (III, 260). — Dans l'*Intérieur d'un atelier*, d'Horace Vernet, l'habile peintre s'est représenté faisant des armes avec M. *Le Dieu* (aujourd'hui directeur du Mont-de-Piété). *Robert-Fleury*, aujourd'hui directeur de l'Académie de France à Rome, est au chevalet à gauche. Le comte *de Forbin*, alors directeur des musées, le regarde peindre. *Eugène Lami* sonne de la trompette. Le *général Pierre Boyer*, le *général Athalin*, M. *Lariboisière*, *Ladurner*, élève favori d'Horace Vernet, *Amédée de Beauplan*, *Hyp. Le Comte*, beau-frère d'Horace. *Jazet*, le graveur ; *Montfort*, *Duchesne*, *Guyot*, *Auvity Genneville*, beau-frère d'Horace; *Langlois*, des Dioramas, *Marin-Lavigne*, etc., tous ces portraits, fort ressemblants alors, donnent beaucoup d'intérêt à cette composition.

Un des tableaux dans la *Bridgewater Gallery* par Sir Edwin Lanseer, représentant *un Cavalier du temps de Charles Ier*, et sa femme, revenant de la chasse, nous donne les traits de feu Lord Ellesmere (Francis Egerton), bien connu comme protecteur éclairé des arts.

Dans le tableau du « préraphaéliste » Millais, « *The release*, » on a le portrait de sa femme, qui était alors Mme Ruskin. P. A. L.

—

Œuvres disparues de Gérard de Nerval (III, 265). — Je cherche depuis longtemps une œuvre de cet écrivain dont on m'a donné le titre : *Pauline de Meulien*. L'action se passe, m'a-t-on dit, sur les côtes normandes. J'ai l'espoir qu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* me dira si elle existe et où on la trouverait. Alph. L.

—

Quos vult perdere, Jupiter, etc. (III, 268, etc.). — « Aucun texte n'attribue à Dieu l'idée de rendre un homme insensé pour le perdre, » dit M. C. Lég. — Qu'il me permette de le renvoyer aux 2e, 3e et 4e versets du chap. VII de l'Exode. Peut-être cette lecture lui donnera-t-elle lieu de penser que, si la morale de la Bible n'est pas absolument semblable à celle de l'Evangile, c'est que tous les desseins de Dieu ne nous sont pas assez connus pour que nous puissions comprendre les motifs d'une si grande différence?

Peut-être aussi, depuis Moïse jusqu'au Christ, et depuis le Christ jusqu'à nous, les lois morales, comme les lois scientifiques, ont-elles subi les lois du progrès continu, reconnues et adoptées par Dieu lui-même en tout ce que nous pouvons voir de ses œuvres? Dr. Sav.

— Ce n'est, je crois, ni dans Homère ni dans Sophocle, que se cache l'original exact et complet de cette pensée française : Ceux qu'il veut perdre, Jupiter commence par leur tourner la tête (*Quos vult perdere, Jupiter dementat prius*). Ces six mots du Latium traduisent au pied de la lettre deux lignes empruntées aux Fragments d'une pièce, aujourd'hui perdue, d'Euripide :

« Ὅταν δὲ Δαίμων ἀνδρὶ πορσύνῃ κακά,
Τὸν νοῦν ἔβλαψε πρῶτον. »

Dès lors, celui qui passerait en revue les diverses traductions latines des Fragments d'Euripide saurait bientôt auquel des traducteurs attribuer avec certitude cette demi-douzaine de mots, tant de fois cités

à cause de la grande et formidable vérité qu'ils expriment. J. PALMA.

[Voir ce qui en a été déjà dit, I, 157. — *Réd.*]

—

Portrait de Jeanne d'Arc (III, 271). — « Ce prétendu portrait » a été reproduit par M. de Villemessant dans l'*Autographe*. P. A. L.

—

Para-pluies, para-guante (III, 279, etc.). — « Paraguante, » dit M. J. P., terme sacramentel où Rome et la Castille font la paire? Comment cela? Si *guante* est castillan, *para* ne vient-il pas d'Athènes plutôt que de Rome? L.-M. T.

— Y a-t-il une faute typographique dans la traduction tout à fait énigmatique du mot *paraguante* (col. 279, l. 33)? Ou bien ce mot espagnol profite-t-il de son alliance avec le grec *para*, pour..... braver l'honnêteté? Cz.

— Je suis désolé de ne pouvoir me rendre aux raisons para-pharamineuses de M. J. P. J'ai aussi un petit reproche à lui faire : je n'ai jamais avoué et je n'avouerai jamais (à quelque *question* qu'on me soumette) que *para*, dans *parapet*, soit une préposit. grecque; non, non, jamais! Dans *parasol*, il n'y a ni grec ni latin; c'est simplement un mot italien francisé. — Quant à *paratille*, il faut, en vérité, être bien dépourvu d'armes pour appeler à son secours ce mot barbare, dont le grec et le latin rougissent également. Bel accouplement, en effet, et qui fait honneur à la langue harmonieuse et nette des Racine et des Bossuet! — Je pensais que M. Palma s'appuierait de l'autorité de l'illustre Bescherelle, qui partage son opinion, ou, pour le moins, de M. Bouillet, qui, dans son Dictionn. des Sciences, est, à *parasol*, d'un avis, et, à *paravent*, de l'autre. Point du tout. Il invoque..... qui? Don Vincente Salva et *paraguas* et *paraguante*, etc. J'ai d'abord été tenté de lui répondre : « Excusez-moi, Monsieur, je n'entends pas... l'espagnol. » Mais, réflexion faite, « à Espagnol Espagnol et demi, » me suis-je dit, et je suis allé demander des lumières à l'illustre Don Francisco Sobrino, *que fuè maestro della lengua espanola en la corte de Brussellas* (1760); ou plutôt je l'ai fait venir à moi, car voici la conversation que j'eus l'honneur d'avoir avec lui par l'entremise d'une table :

MOI. — Tu connais M. J. P.?

D. FR. SOBRINO. — Parfaitement. (Ici une foule de détails que je passe sous silence, et qui n'ont aucun rapport à la question.)

MOI. — Tu sais l'estime profonde que je professe pour son érudition?

La table, ou plutôt l'esprit de Don Francisco, se mit à se démener comme dans un accès de gaieté : « Ah! *paraguante*, *paraguante*, répétait-il, *paraguante!*

MOI. — Eh bien! oui, *paraguante!* Je sais aussi bien que toi ce que c'est; j'ai lu l'*Intermédiaire* du 10 mai : c'est un substantif espagnol; c'est un objet de toilette; c'est même une préposition grecque.....

D. FRANC. — Une préposition grecque! Sache, jeune ignorant, que *para* est une préposition espagnole qui signifie *pour;* que là où vous dites : Ceci est *pour* vous, nous disons : « Esto es *para* ustedes; » que *paraguante* est un mot tout à fait indigène qui veut dire « *pour* des gants, *pour avoir* des gants, » et je le trouve, pour mon compte, plus poli et plus élégant que vos mots d'*épingles* et de *pot-de-vin*.

MOI. — Eh! mon Dieu! qui vous dit quelque chose là-contre? Ne vous fâchez pas, Monsieur l'esprit, mais convenez au moins que, dans *parasol* et *paraguas*, vous parlez à moitié grec.

La table fit un bond, comme indignée; ma bougie (il était près de minuit) s'obscurcit tout à coup, et il me sembla entendre le roulement d'un tonnerre lointain. Je n'étais pas rassuré.

— *Parasol*, grec! s'écriait Don Francisco, en frappant violemment avec le pied de la table; mais un *parasol*, c'est un *paresoleil;* nous disons *para-sol*, comme nous disons *parar un golpe;* et la preuve, c'est que *para-sol* n'est autre chose qu'une forme plus moderne du vieux mot *quita-sol* (ôte-soleil), où *quita*, que je sache, n'est pas une préposition grecque.

MOI. — Heureux Espagnols! m'écriai-je, qui avez un verbe *parar*, qui fait si bien en composition, et une préposition *para*, qui n'est pas grecque, tandis que nous autres Français.....

Ici les feuillets du livre que j'avais sur ma table se mirent à tourner avec une rapidité vertigineuse, et s'arrêtèrent à la page 264, où je lus ce qui suit : « Ces mots *parapluie* (1), *paravent*, paratonnerre (2), etc., de formation assez moderne, sont composés du verbe *parer*, *garantir*, et des substantifs *pluie*, *vent*, *tonnerre*. Ils ont été formés à l'imitation de l'italien *parasole* (che para del sole), qui nous a donné *parasol*. » Je remarquai avec satisfaction que cet ouvrage, qui n'était autre que Chevallet, avait eu le prix Volney en 1858.

— Merci, Don Francisco, m'écriai-je, et je m'endormis; pas pour longtemps, hélas! Ma tête était en feu. *Parapluies*, *parasols*, *paravents*, *paratonnerres*, *paralogismes*, *parétymologies*, *parallélipipèdes*, petits monstres ailés, criards, grimaçants, voltigeaient autour de moi, les uns décrivant des *parallèles*, d'autres, des *paraboles;*

---

(1) Le mot *parapluie* parut vers 1680. (V. Richelet.)

(2) Le mot *paratonnerre* date de 1752.

de parents, tels que Philippe de Montmorency, etc., à François de Beaumont, seigneur de Rioux en Saintonge, l'un des commandants de la compagnie des cent gentilhommes de la maison du roi, et qui fut tué à Pavie. Leur fille, Marguerite de Beaumont, épousa, le 10 avril 1540, François de Brémond d'Ars, seigneur d'Ars et de Tesson en Saintonge. Vasco de Souza-Portugal avait aussi une fille, Philippe de Souza, qui prit alliance avec Geffroy Taveau de Mortemer, seigneur du Bouchet, d'une ancienne famille du Poitou.

A quelle branche de la maison de Souza-Portugal peut-on rattacher ce Vasco de Souza-Portugal? A quelle occasion vint-il s'établir en France? Connaît-on la suite des anciens seigneurs de la Versine? Les archives du département de l'Oise possèdent-elles quelques documents sur les anciens gouverneurs de la ville de Creil?

A. B. A.

—

Vitry-le-François. — Comment faut-il prononcer le nom de cette ville? Tout le monde sait que, brûlé et rebâti sous François Ier, le Vitry nouveau a ajouté à son nom celui du roi. Mais comment prononçait-on ce dernier au XVIe siècle? Etait-ce comme on le fait aujourd'hui, ou comme on faisait dès lors du mot *français*, que l'on écrivait cependant *françois* par un *o?*

A. D.

—

Village de Talibert. — Pourrait-on me dire s'il y a encore un village dans le Midi, diocèse de Saint-Pons (Languedoc), du nom de Talibert, et quels en furent les seigneurs vers 1500?

Th. Th.

—

La continuation des PP. Anselme et Simplicien. — On désirerait savoir dans quelle collection, publique ou particulière, est conservée la continuation des *Grands officiers de la couronne*, par le père Alexis, continuateur des pères Anselme et Simplicien. Le *Manuel du libraire* de 1860 (t. I, p. 303) dit que les deux volumes que le père Alexis avait préparés n'ont pas été imprimés.

A. F. D.

—

« Souvenirs historiques et pittoresques du Nord de la France. » — Sous ce titre, M. P. Hédouin, de Boulogne-sur-Mer, a publié en 1830 (Paris, Dondey-Dupré) un recueil gr. in-4 dans lequel il a consacré au château de Comblin-Chaletain, arrondissement de Béthune, un article rappelant les infortunes du sire de Goson, qui partit pour les croisades, et l'existence d'une ballade commençant par ces mots :

De la dame de Comblin
Qui veut ouïr l'aventure?...

finissant par ceux-ci :

Que les Turcs les plus méchans
Ne sont pas les mécréans.

Connaît-on cette ballade?

(Béthune.) A. H.

—

Une Vie de Pietro Sarpi. — Dans une lettre du 27 décembre 1643, Guez de Balzac parle d'une certaine *Vie de Fra Paolo* dont un de ses amis avait lu le manuscrit, et il demande si ce manuscrit est imprimé, ajoutant qu'il a grande envie de connaître « Paul, par Fulgence. » Dans une autre lettre (du 14 mars 1644), nous lisons encore : « La vie du Servite est ascétique, mais elle ne laisse pas d'estre belle : les digressions m'en plaisent, et le superflu ne m'ennuye point. Je vous prie seulement que je sçache si elle est escrite de bonne foy, et si le maestro Fulgentio n'a point esté le Philostrate de son Apollonius. » Le *Moréri* renvoie à la *Vie de Sarpi*, par Fra Fulgentio, son compagnon, et la *Nouvelle Biographie générale*, à la *Vie de Sarpi*, par Micanzio, l'ami intime de l'historien du *Concile de Trente* (Leyde, 1646, in-12). Des explications et des détails, s'il vous plaît.

T. de L.

—

« Les physionomies littéraires, » par Armand Baschet. — **Ses autres œuvres.** — M. Baschet a débuté dans la littérature par une étude sur Honoré de Balzac, curieuse au plus haut point. (Et à ce propos, verrons-nous, dans la grande édition de Balzac, en publication chez Michel Lévy, le résultat de ses recherches sur les œuvres inédites de cet illustre écrivain? Nous l'espérons d'autant plus qu'il a, pensons-nous, promis de remettre à l'éditeur tout ce qu'il a découvert et réuni.) Il annonçait, dans ce volume, comme devant paraître très-prochainement, une étude sur Th. Gautier et son temps; rien n'a paru pourtant, et depuis lors M. Baschet, absorbé dans des études sur l'Italie et l'art italien, ne paraît plus donner suite à ce projet. S'il est définitivement abandonné, serait-il indiscret de lui demander communication de ses notes, qui intéressent à un haut degré un *gautiériste* acharné, et pourrait-il être aussi assez aimable pour lui indiquer le moyen d'obtenir un exemplaire de son *Etude sur les Alde*, 1 volume, Venise, 1867, tiré à 160 exemplaires.

Paul Rovil.

—

Travail annoncé de M. Leroux de Lincy sur M. Jacques-Charles Brunet. — M. Leroux de Lincy, à qui l'*Intermédiaire* a rendu un juste hommage, s'occupait depuis longtemps d'une notice détaillée sur la vie et les écrits du célèbre auteur du

Manuel du Libraire. Sachant que j'avais eu quelques relations avec ce doyen des bibliographes français, et que je m'étais livré à d'assez persévérantes recherches au sujet de ses ouvrages, il m'avait fait part de son projet; il avait réclamé les communications que j'aurais été à même de lui adresser. Le travail entrepris est-il assez avancé pour qu'on puisse espérer de le voir paraître, sinon sous une forme définitive, du moins à l'état d'ébauche ou de fragments, dans quelque journal consacré à la science des livres? Il serait à coup sûr accueilli avec un vif intérêt, et il n'est pas de bibliophile qui ne soit heureux de savoir ce qu'il peut espérer à ce sujet.

B. G.

—

Un exemplaire de l'édition in-4 de Ronsard, annoté par un contemporain. — Comme éditeur de Ronsard, je me suis plu à rassembler un certain nombre d'éditions de ses œuvres. J'ai acquis un exemplaire de l'édition in-4 de 1567, annoté par J. de Pyochet, sieur de Sallin; mais les tomes III et IV, contenant les poëmes et les hymnes, proviennent d'un autre exemplaire et ne sont pas annotés. Quelque lecteur connaîtrait-il ces deux volumes, qui me manquent? Je donnerais volontiers en échange les deux volumes sans notes, qui sont fort beaux.

J. de Pyochet, sieur de Sallin, était Savoisien; sa devise française était: *En Dieu la fin*. Sa devise latine: *In pace novi hostes*. Il était poëte et ami de Marc-Claude de Buttet, aussi Savoisien. Je possède un volume des poëmes de P. de Brach, qui lui a appartenu. P. BLANCHEMAIN.

—

Les autographes de Mme Récamier. — Est-ce un fait historique généralement connu, — comme me l'a souvent raconté un vieux gentilhomme de mes amis, autrefois l'un des fidèles du salon de l'Abbaye-aux-Bois, — que les autographes de Mme Récamier soient aujourd'hui d'autant plus rares et plus recherchés, que cette belle des belles avait pour habitude, — en femme vraiment habile, — de ne point écrire *elle-même* ce qu'elle désirait faire savoir à ses amis, même les plus illustres?

Il me semble bien cependant avoir vu passer plusieurs fois, dans les ventes publiques spéciales, des lettres autographes signées de Mme Récamier, adjugées même à des prix relativement abordables, notamment en 1860 ou 1861, lors de la dispersion du précieux cabinet de M. DE LAJARRIETTE (de Nantes). ULR.

—

Clémence de Bourges et Louise Labé. — A-t-il été publié, dans les notices consacrées à Louise Labé, (1526-1566) quelques détails biographiques, concernant particulièrement la vie de l'amie intime de cette célèbre Lyonnaise, — CLÉMENCE DE BOURGES, — à laquelle fut dédié le *Recueil des Poésies et autres œuvres*, de la Belle Cordière (*Lyon, Jean de Tournes*, in-8°, 1555)? ULR.

—

Un livre de l'abbé de Guasco. — M. Em.-M. Œttinger (*Bibliographie biographique*, 1850) indique une *Histoire du pape Clément V*, par Octavien de Guasco, qui aurait paru à Tournay, 1756, en 2 vol. in-12. J'ai vainement cherché et fait chercher partout cette histoire, et je suis arrivé, après toutes ces inutiles recherches, à croire avec de savants bibliographes, que le manuscrit dont il est question dans les lettres de Montesquieu et de l'abbé de Guasco n'a point paru, et que l'édition citée par M. Œttinger mérite une belle place dans la *Bibliothèque des livres imaginaires*. Cependant, pour être encore plus sûr du fait, je demande si l'on a jamais vu le livre signalé par la *Bibliographie biographique*. T. DE L.

—

« Tableau des mœurs françaises. » — Quel est l'auteur du livre intitulé: *Tableau des mœurs françaises* aux temps de la chevalerie, tiré du roman de sire Raoul et de la belle Ermeline, mis en français moderne avec des notes par L. C. P. D. V., imprimé à Paris chez A. Egron, 1825, 4 vol. in-8°? Les estimables dictionnaires de MM. Barbier et de Manne ne mentionnent pas cet ouvrage dont je ne ferai pas la lecture, non! non, jamais! *A la Rescousse!* s'il vous plaît, Messires!

(Lyon.) V. DE V.

—

L'Imprimerie du Calvaire. — J'ai sous les yeux la petite curiosité révolutionnaire suivante: « *Le Costume des Représentants, conforme à la religion de nos pères*. (Sans lieu.) *De l'Imprimerie du Calvaire*. » (Sans date. Vers 1794.) Brochure in-8°. — Sait-on où se trouvait, et quelle était, cette « Imprimerie du Calvaire, » et connaît-on d'autres volumes, sortis des mêmes presses et portant sur le titre cette même rubrique?

Ce nom ne devait-il pas présumablement provenir de la proximité de l'établissement typographique, avec quelque église ou couvent du voisinage (comme il en est, par exemple, encore aujourd'hui pour les noms de la *Rue* et du *Boulevard des Filles-du-Calvaire*)?

De toute façon, ce Calvaire-là devait être éminemment plus *parisien* que ne l'est le Golgotha, voisin de Jérusalem?

U.

—

écarter mes chagrins; (ou encore) pour me guérir lorsque j'ai quelque malaise, des vapeurs, par exemple. » Le reste de la lettre déterminerait probablement l'une ou l'autre de ces interprétations. O. D.

— Le *Dictionn. de la langue franç. de P. Richelet*, édit. de 1732, ne mentionne pas le mot *Godinet;* mais on trouve dans son *Dictionn. des rimes*, 1 vol. in 8°, édit. de 1781, cette phrase : « *Godinette,* vieux mot, *maîtresse, amasia;* » et dans le *Grand Dictionn. franç. de Nap. Landais*, 2 vol. in-f°, 13ᵉ édit., avec complément : *Godin, jeune taureau;* et au-dessous : *Godinette, amante, maîtresse, vieux mot, et même hors d'usage. Godinet* peut donc être le diminutif masculin et *Godinette* le diminutif féminin de *Godin :* jeune taureau, jeune génisse; c'est-à-dire au figuré : jeune passionné, jeune amant, jeune passionnée, jeune amante. *Godin* ayant pour étymologie latine *gaudens*, qui aime; *gaudere*, jouir, aimer; et pour orthographe italienne, *godere*, qui, en italien, a la même signification. *Je vous baise en godinet*, et mieux *en godinette*, selon Richelet et Napoléon Landais, qui ne citent que ce mot avec la terminaison féminine, veut donc dire : Je vous embrasse avec feu, avec passion, comme un amant embrasse sa maîtresse; je vous embrasse bien vivement, bien tendrement; enfin, comme nous disons aujourd'hui : Je vous embrasse de tout mon cœur. Ajoutons qu'on retrouve *Godinet* et *Godinette*, malgré leur orthographe italienne, dans les mots *Nigaudinet* et *Nigaudinette*, diminutifs de *Nigaud* et de *Nigaude*, ayant l'orthographe latine, qui sont encore employés aujourd'hui, à Paris, dans la conversation familière, pour exprimer qu'un jeune garçon ou qu'une jeune fille est simple, novice, et ne jouit pas de toute la plénitude de son esprit et de son cœur.

Enfin, j'émettrai le très humble avis que les mots *Nigaudinet* et *Nigaudinette,* qui doivent avoir pour étymologie les adverbes latins de négation *non*, *ne*, *ni* et le verbe *gaudere*, jouir, aimer, expriment le sens tout à fait opposé des mots *Godinet* et *Godinette*, et veulent dire, par conséquent: qui ne sait pas aimer, qui ne jouit pas encore, qui n'est pas ardent à jouir ou qui jouit mal de ses facultés intellectuelles et physiques. Quant à *carminatifs*, c'est-à-dire « médicaments, » n'est-ce pas comme si l'auteur avait dit : « L'étude et toi, voilà mes deux plus puissants remèdes, mes deux plus sûrs moyens, mes deux plus habiles expédients, mes deux plus grandes ressources, pour être heureuse. » J. T. L.

— *L'Ancien théâtre françois* (*Biblioth. Elzév.*, t. VII, p. 20), offre le mot *Godinette*, appliqué à une femme, avec le sens de « gentille, mignonne, » ou mieux encore de *mignonnette :* « .... et avec si belles parolles, ô Dieu, qu'elles demoureront tousjours escrites au milieu de mon cœur. La Godinette me disoit d'une petite bouchette douce et amoureuse: Ma vie, je desire vous charger le moins qu'il me sera possible, afin que cela n'empesche que me veniez veoir... » *Les Tromperies*, comédie de Larivey. D'après cela, *baiser en Godinet*, serait donc baiser comme ferait une « Godinette, » c'est-à dire gentiment, mignonnement. On se rappelle comment finit la jolie *Lettre de l'Etudiant,* de Gust. Nadaud :

« Adieu, je t'*embrasse à pincettes,*
Sur ton col blanc, sur ton œil noir... »

ULRIC.

— Le *Suppl. au Diction. de l'Acad.* (1842) « *Godinette*, s. f. (v. lang.) fainéante; maîtresse, amante; femme de mauvaise vie; *baiser en godinette*, amoureusement. »

Quant à *carminatifs*, évidemment une fille distinguée et spirituelle n'a pas pris à la lettre un mot qui fait venir à l'esprit des idées grossières; si elle l'eût fait, son goût aurait eu besoin de puissants... carminatifs. Elle n'a pas voulu faire une allusion malséante à l'artillerie hydraulique devant laquelle fuyait M. de Pourceaugnac, peu tenté par les détersifs bénins et anodins de ses apothicaires obstinés. Elle a seulement eu l'intention de dire que l'étude et la causerie avec une amie étaient les meilleurs remèdes contre les idées noires, les vapeurs, les humeurs peccantes de Sganarelle. Elle a étendu le sens médical du mot pour s'en servir par comparaison. Toutefois on pourrait trouver à l'emploi du mot: *carminatifs*, dans la phrase citée par M. S. D., un autre sens assez plausible. Mlle de Malboissière n'aurait-elle pas forgé son mot du latin *carmen*, qui signifie *chant* et aussi : *charme, enchantement?* L'étude et la causerie étaient les charmes les plus puissants pour dissiper les ennuis et les vapeurs. Quoi qu'il en soit, elle use du droit que lui donne la familiarité du style épistolaire pour détourner un mot savant d'un sens pédantesque et peu agréable et pour jeter par-dessus les moulins le bonnet de la grammaire. Que celui qui n'a commis contre elle aucun péché, jette la première pierre à l'aimable Laurette. E.-G. P.

—

Monter sur ses grands chevaux (III, 291). — Cette expression vient de l'ancienne chevalerie. Les panoplies dont on couvrait hommes et chevaux étaient si lourdes, que pour ménager le cheval de bataille, ou destrier, le chevalier cheminait sur un autre cheval, palefroi, roncin, et ne montait le destrier, le *grand cheval*, qu'au moment même de se battre. Le pluriel *grands chevaux* peut être une exagération plaisante, puisque le mot ne se dit plus qu'ironiquement. Mais il peut aussi être justifié, parce que, dans le cours d'un

du bon vinaigre; » et ici l'adjectif sûr n'a pas seulement le sens du latin «*securus*,» mais encore et surtout, à cause de vinaigre, le sens de l'allemand « sauer, » acide ou âcre.

Dans le *Rabelais* publié par le bibliophile Jacob, le proverbe, dont je m'occupe à la hâte et en deux mots, a reçu la plus étrange, j'entends par là la plus déplacée, des interprétations qui aient été, qui soient et qui doivent être jamais : « Aussi disposé à prendre le bien d'autrui, que le plomb à recevoir la dorure. » Si Panurge dont le nom(Πᾶν, ἔργον) signifie « propre à tout faire,» hors le bien apparemment, avait, ou n'avait pas les doigts crochus, il en faut, bon gré, mal gré, chercher la trace ailleurs que dans l'adage précité.

Puisse, hélas! l'édition sous presse en ce moment, à l'imprimerie de l'Institut impérial de France, se préserver, et nous tous avec elle, de semblables bévues!

(Grenoble.) J. P.

—

Le jeu de la Révolution française (V, 71). — A propos d'estampes en forme de jeux d'oie, j'en citerai une que je possède depuis vingt-cinq ans et dont je n'ai jamais rencontré une seconde épreuve. Voici les dimensions des traces de la planche : larg., 53 centim.; haut., 40. Elle ne porte point de date mais on peut lui en attribuer une voisine de l'année 1655. Vers le centre de la planche est le titre en grosses majuscules: LE IEV DU BLASON. *Dédié A très-haute... Princesse Marie Ieanne-Baptiste de Sauoye fille aisnée de feu tres-haut... Prince Monseigr. Charles Amédée de Sauoye Duc de Nemours... Par son tres-humble... Seruiteur Nic. Berey.* Berey était à la fois éditeur et graveur assez médiocre; cette pièce est probablement son œuvre. On compte quarante cases portant des armoiries ou quelquefois de simples inscriptions et disposées en deux carrés, l'un dans l'autre. Au bas, à gauche, commence le n° 1 représentant les *émaux du blason*. Le dernier (n° 40), au dessous du titre, offre les armes du Roy, accompagnées d'un riche entourage. Sur le côté gauche de l'estampe, une colonne de texte gravé a pour titre : *Introduction Pour* LE IEV DV BLASON *Par* P. D. V. G. D. R. La colonne de droite est intitulée : ORDRE et LOIX *du Ieu du Blason.* Au bas du texte on lit : *A Paris chez Ni. Bercy sur le Quay des Augus. aux 2 Globes.* Je citerai quelques lignes du règlement de ce jeu qui avait lieu au moyen de deux dés. « Qui arriuera chés le Grand « Echanson cotté 20 payera, et y demeu- « rera jusqu'a ce que quelqu'vn l'en vienne « retirer, car il aimera mieux y gouster des « vins delicieux, que de continuer son « Ieu..... Qui arrivera au Pauillon Royal « cotté 40 gagnera la partie, et sera « maistre de tous les payem. qui auront « esté mis et au milieu, et au profit du » Ieu. » A. BONNARDOT.

—

Les nénais de Gavarni (V, 84). — Un simple renseignement : Dans le nord de la France, (Flandre, Artois), la nourrice est appelée en patois : *la nénain.*

(Béthune). A. H.

—

Les armes de Voltaire (V, 135). — Au bas d'un beau portrait de Voltaire représenté dans son cabinet de travail; « dessiné par P. A. Dauzel au château de Ferney en 1764 et gravé par J. B. Michel, d'après le dessein (sic) qui est dans le cabinet de M. le marquis de Villette», on voit les armoiries du célèbre écrivain, que le graveur a ainsi rendues : « d'azur à trois... *tulipes.* » — Les supports du blason qui est surmonté d'une couronne de comte, sont des guirlandes.

Le château de Cirey, aujourd'hui de la commune de ce nom, canton de Doulevant, Haute-Marne, appartenait au marquis du Chatelet, l'heureux mari de la célèbre Emilie. Celui de Cirey en Vôge, aujourd'hui Cirey-sur-Vezouze, canton de Lorquin (Meurthe), était à une autre branche de la famille. A. BENOIT.

—

Guillotin et la Guillotine (V, 140). — Lorsque le *Louison*, la *Louisette*, et enfin la *Guillotine*, fut inventée ou perfectionnée, selon les besoins du temps (et l'on peut dire que jamais invention ne fut appliquée sur une plus grande échelle), on ne songea pas à savoir qui s'était servi le premier de cette fameuse mécanique. Il faut pourtant remarquer, en passant, que ses débuts furent assez gauches et que les connaisseurs purent un moment regretter la méthode expéditive de la pendaison. Voyez là-dessus un très-curieux et très-amusant chapitre (amusant jusqu'à l'horrible le plus raffiné) dans le tome II des *Mémoires de Sanson*, rédigés, d'après les récits de l'ancien exécuteur des hautes œuvres sous la république une et indivisible, par Honoré de Balzac et surtout par l'Héritier de l'Ain.

Mais qui songeait à chercher bien loin l'origine de la guillotine, lorsqu'on était si préoccupé de la chose présente et que ce *spectre rouge* devait être l'objectif permanent des plus honnêtes gens? On ne contesta donc pas au chirurgien Louis sa prétendue découverte, et au médecin Guillotin ses aimables perfectionnements. On disait vaguement que la guillotine avait existé, sous un autre nom, bien entendu, en Italie et en Orient. Ce n'est que plus tard, qu'on s'avisa de demander aux livres et aux gravures ce que le redoutable instru-

ment avait pu être dans son âge d'or, deux ou trois siècles avant l'âge de fer et d'airain du tribunal révolutionnaire. On eut bientôt trouvé et cité deux ou trois gravures allemandes du XVI[e] siècle, qui prouvaient non-seulement que ce genre de supplice était connu à cette époque, mais encore qu'il pouvait avoir eu son application en Allemagne comme en Italie. Quoi qu'il en soit, voici, ce semble, la plus ancienne description que nous fournissent les historiens français, au sujet de la terrible machine, qui ne fonctionnait pas sans doute pour la première fois; description qui remonte à l'année 1507 et qui se trouve dans les Chroniques de Jean d'Auton. Voyez l'édition que j'ai donnée de ces Chroniques (*Paris, Silvestre,* 1835, 4 volumes in-8), tome IV, pag. 55. Il s'agit de l'exécution du nommé Demetri Justiniani, « des plus gros du peuple gras de la ville de Gênes, » qui avait joué un rôle patriotique dans la révolte de cette ville contre l'occupation française. Il fut condamné à être mis à mort sur une place publique, près du Môle de Gênes, le 12 mai 1507. Ecoutons Jean d'Auton :

« Sur le point de neuf heures du matin, fut par un prévôt des maréchaux conduit jusqu'à ladite place et fait monter sur l'échafaud, et là voulut parler et dire quelque chose au peuple de Gênes et commencer quelque propos. Mais le prévôt ne voulut lui donner temps de finir son dire. Et voyant, celui Demetri, qu'il ne serait ouï, jeta un grand soupir à merveilles, en levant les yeux amont, la face toute pâlie et blême, les bras entrecroisés, se tint coi assez longtemps. Et ce fait, le bourreau lui banda les yeux; puis de lui-même se mit à genoux et étendit le cou sur le chaput (billot). Le bourreau print une corde, à laquelle étoit attaché un gros bloc, à tout une doulouere tranchante, hantée dedans, venant d'amont entre deux poteaux, et tire ladite corde, en manière que le bloc tranchant à celui Génevois tomba entre la tête et les épaules, si que la tête s'en alla d'un côté et le corps tomba de l'autre. La tête fut mise au bout du fer d'une lance et portée sur le sommet de la tour de la Lanterne, qui est à couchant et au dedans du Môle de Gênes, regardant cette tête droitement sur la ville. Le corps demeura mort sur ledit échafaud, tout le long du jour ; puis, fut, le soir, avec le congé de la justice, de là ôté et porté enterrer. »

De ce il appert que, jusqu'à plus ample informé, dame Guillotine est née Génoise.

P.-L. JACOB, bibliophile.

— Voir dans le *Figaro* (31 déc. 1854) une intéressante étude de M. FRÉDÉRIC THOMAS, intitulée : *la Guillotine.* Mais, comme la collection de ce malin journal est devenue fort rare aujourd'hui, je prends la liberté de faire copier, — pour vos lecteurs, — les deux extraits ci-joints de ce savant article, et les leur adresse directement par la voie de l'*Intermédiaire :*

« ..... Guillotin n'a été que le vulgarisateur de cet instrument parmi nous. Avant que la France connût la Guillotine, l'Ecosse *jouissait du maïden*, et l'Italie de la *mannaïa.* Le docteur ne fut pas non plus victime de sa machine, dans le sens que l'on imagine d'ordinaire; car Guillotin est mort dans son lit, à l'âge de soixante-seize ans, dans son domicile à Paris, rue de la Sourdière, le 26 mars 1814. C'est d'une toute autre façon qu'il a été le martyr de son invention.

« Guillotin était un médecin philanthrope, et l'élection de Paris en fit un député du tiers Etat à l'assemblée des Etats généraux, devenue bientôt l'Assemblée nationale. C'est là, dans la séance du 28 novembre 1789, qu'il développa son idée. L'Assemblée refusa de donner immédiatement suite à ce projet, et en ajourna l'examen à l'époque où elle s'occuperait du Code criminel.

« Ce ne fut que deux ans après, le 3 avril 1792, que l'Assemblée législative décida qu'il lui serait fait un rapport sur l'invention du docteur Guillotin. Ce rapport, lu par Carlier quelques jours après, une commission nommée *ad hoc* fit, le 17 avril, des expériences de la nouvelle machine sur des animaux d'abord, et puis sur des cadavres, « *afin qu'elle apprît d'eux son œuvre,* » selon l'expression sinistrement heureuse de Châteaubriand.

« Ces expériences donnèrent sans doute les résultats *les plus satisfaisants,* puisque quarante jours plus tard, le 27 mai 1792, un assassin de grande route, nommé Pelletier, fut décapité par ce procédé nouveau. La première victime politique de l'instrument fut Collenot d'Anglemont, employé de l'hôtel de ville, exécuté le 21 août de la même année.

« On chantait des couplets sur ce *bijou,* on en portait la figure ciselée en épingles, en breloques, en boucles de souliers et d'oreilles. (Voy. l'*Intermédiaire,* IV, 86.) Guillotin était dans l'enchantement, et, dans la candeur de son enthousiasme, il disait à ses collègues : « Le supplice que « j'ai inventé est si doux, qu'on ne sau- « rait que dire, si on ne s'attendait pas à « mourir, et qu'on croirait n'avoir senti « sur le cou *qu'une légère fraîcheur.* »

« Le docteur se félicitait donc d'avoir atteint un double but d'humanité et d'égalité ; il avait presque supprimé la douleur du supplice, et, en retranchant l'infamie attachée à la pendaison, il avait démocratisé la décollation, qui n'avait été jusque-là que le privilége de la noblesse, et il avait fait ainsi l'égalité devant la mort.

« Toutefois, on s'aperçut bientôt que, malgré l'optimisme du docteur, l'instrument laissait beaucoup à désirer. Il fonc-

tionnait avec mollesse, avec indécision, et le plus souvent, il produisait l'écrasement du cou plutôt qu'une section nette et rapide.

« C'est alors qu'un autre docteur s'occupa de perfectionner cet instrument. Ce fut le docteur Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, qui s'avisa de modifier le couteau, et de substituer le triangle à la forme horizontale ou en croissant qu'il avait gardée jusque-là.

« Cette modification fut aussitôt adoptée, et, dans sa reconnaissance, le peuple essaya de débaptiser l'instrument pour lui donner le nom du chirurgien. Mais bientôt *la Louisette* parut un nom trop gai pour un instrument si lugubre, et *la Guillotine* prévalut.

« Après la Terreur, les tribulations de Guillotin commencèrent pour ne plus finir qu'avec sa vie.....

« ..... Le docteur ne se blasa jamais sur une persécution innocente qui le poursuivait toujours et partout. Son nom, quand il était obligé de le prononcer, causait un effroi qu'on ne prenait guère la peine de dissimuler, et Guillotin en était toujours affecté péniblement.

« Nous sommes persuadé que le philanthrope qui a inventé le seul instrument de supplice qui nous reste, demanderait aujourd'hui l'abolition de la peine de mort, et la destruction de sa machine. » (*Vid. loc. citat.*) ULRIC.

P. S. — Voir aussi, dans ce même *Figaro* (15 nov. 1857), le paragraphe V (*Biographie de la Guillotine*) d'un spirituel article de genre, intitulé : « *Monsieur de Paris, études de mœurs inconnues*, » par Léo Lespès.

—

La Société de l'Escalade (V, 247).— Dans un petit volume in-12, publié en 1852 par les soins de M. Ph. Plan, sous le titre : *la Volière ouverte. Etrennes poétiques genevoises* (Genève et Paris, Joël Cherbuliez), se trouve, à la page 136, un rondeau signé du Dr Ant. Le Camus, avec la date de 1757. Cette pièce est accompagnée de la note suivante de M. Plan: « Ce n'est point « à son mérite littéraire que cette pièce « doit son insertion dans ce livre, mais « bien à l'occasion qu'elle nous procure « de dire les circonstances auxquelles elle « a dû sa naissance. En 1756, il se forma « à Paris une Société de Genevois qui, « tous les ans, le 12 décembre, se réunis- « saient chez l'un d'entre eux, M. Chasta- « nier, commis au greffe de la ville de Paris, « pour fêter joyeusement ce jour anni- « versaire de la célèbre délivrance accor- « dée à nos pères, en 1602. Or, les mem- « bres de cette société, hommes de lettres « pour la plupart, ne laissaient pas passer « un de ces anniversaires sans apporter, « qui une chanson, qui un discours, qui « une comédie ou une pièce de vers quel- « conque, et c'est de la collection de ces « pièces diverses, dont M. le professeur « Gaullieur est l'heureux propriétaire, que « nous avons extrait celle que l'on a sous « les yeux. »

M. Gaullieur est mort en 1859, et sa bibliothèque s'est dispersée. Aussi, le recueil susmentionné est-il sans doute le manuscrit même que possède M. Tornezy. Il est à remarquer néanmoins qu'aucun des noms cités par ce dernier ne semble être d'origine genevoise. TH. D.

— On a fait paraître un ouvrage posthume de M. Arthur Dinaux sur les Sociétés badines. Je ne me souviens pas du titre exact. M. Tornezy pourrait le retrouver sur une couverture de l'*Intermédiaire*, qui l'a annoncé il y a deux ou trois ans. Il y a beaucoup de chances pour que ce livre lui fournisse les renseignements qu'il demande sur la *Société de l'Escalade*. E. G. P.

—

A quelle date Louis XIV signa-t-il la révocation de l'édit de Nantes? (V, 259.) — M. le cap. I... pense que cet édit important a été signé le 19 octobre 1685. M. Euqorral se prononce pour la date du 17, adoptée par M. Henri Martin et MM. Bordier et Charton. Un document rapporté dans les Mémoires de Foucault, intendant du Poitou, publié à la suite de ceux du marquis de Sourches, par M. Bernier, *Paris*, Beauvais aîné, 1836, tome II, p. 294, tend à confirmer cette dernière date, et peut-être à la reporter au 16. C'est une lettre de Louvois adressée à Foucault, commençant ainsi :

« Fontainebleau, le *dix-septième* octobre 1685.

« Monsieur,

« Vous serez pleinement informé, tant « par la copie que je vous adresse de l'é- « dit que le roi a *nouvellement* fait expé- « dier, que par la lettre de Sa Majesté, qui « l'accompagne, de ses intentions et de ce « qu'elle désire de vos soins, pour l'exacte « observation et exécution de cet édit. »

La lettre du roi porte :

« Monsieur Foucault, ayant fait expé- « dier un édit par lequel, et pour les cau- « ses et raisons importantes que vous y « verrez déduites, j'ai ordonné la suppres- « sion et révocation de l'édit de Nantes... » Elle se termine par ses mots : « Ecrit à « Fontainebleau, le dix-septième octobre « 1685.

« *Signé:* LOUIS. LE TELLIER. »

Ainsi, il résulte de l'intéressante communication de M. le cap. I... que, le 15 octobre, l'édit était en préparation. Le roi avait fait ajouter au projet préparé par

Le Tellier quelques articles, sur lesquels, d'après la lettre de Louvois du 15, citée par M. Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. III, p. 477, à la note, il lui demandait *son avis le plus tôt que faire se pourra*. Mais Louvois ajoute : « Sa Majesté a donné or« dre que cette déclaration fût expédiée « incessamment et envoyée partout. » On peut donc dire que le projet est soumis au roi le 15 octobre et modifié par lui, signé le 16, expédié le 17, et enregistré le 22 par le Parlement de Paris et par celui de Rouen.

(Le Havre.) V. T.

— Je viens d'acquérir deux gravures du XVII[e] siècle, signées toutes deux (*Jan Luiken*, inv. et fecit.) L'une représente Henri IV, en costume royal, les épaules recouvertes du manteau fleurdelisé, levant la main droite vers le ciel et étendant la gauche sur la couronne reposant sur un coussin. Voici la traduction du texte hollandais : *L'édit de Nantes est confirmé à Paris par Henri le quatrième, le* 25 *février* 1599.

L'autre, celle qui intéresse M. Alph. L., de la même grandeur que la précédente et venant du même ouvrage, représente le conseil du roi réuni et Louis XIV, sur son trône surmonté d'un immense dais, la tête ceinte de la couronne royale, écoutant la lecture de l'acte de révocation.

Voici la traduction du texte :

L'édit de Nantes, octroyé et juré par Henri le 4[e], *le* 25 *février* 1599, *est révoqué, annulé,* (anéanti, brisé, *herroepen en vernietigd*) *par Louis le quatorzième, le* 8 *octobre* 1685.

Ces deux gravures sont de même dimension (35 cent. de largeur sur 29 cent. de hauteur) et sortent du même ouvrage; car il y a au bas de la gravure ce renseignement (en hollandais également), pour la première :

Cet édit de Nantes se trouve dans les pièces authentiques de la 1[re] *partie*, *folio* 35.

Et pour la seconde :

Cet édit se trouve dans la quatrième partie des pièces authentiques, page 121.

De quel ouvrage viennent-elles? J'avoue que je n'ai pas le temps de faire cette recherche. Seulement, on voit qu'elles indiquent encore une autre date que celles déjà signalées par M. Alph. L. (1)

A. Nalis.

—

Wilbaut, peintre de portraits (V, 278, 356). — Le portrait signé Wilbaut, et daté de 1777, est de Jacques Wilbaut, né à Château-Porcien, le 28 mars 1729, décédé dans la même ville le 18 juin 1816; il était neveu et élève de Nicolas Wilbaut. Ce dernier, élève de Jean Jouvenet, naquit à Château-Porcien, le 20 juillet 1686, et y mourut le 4 mai 1763. — Jacques excella dans le portrait; le musée de Reims possède, peint par lui, le portrait de J.-B. Caqué, décédé en 1787, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Reims. — Je ne tiens pas à faire luxe d'une érudition facile, en sacrifiant le nom de celui auquel je la dois; j'ai à cœur seulement de signaler à M. P. d'A... la *Biographie ardennaise*, de l'abbé Bouilliot. Paris, 1830, 2 vol. in-8. Il trouvera là le détail de l'œuvre de Wilbaut Nicolas et de Wilbaut Jacques.— Laissons à chacun le mérite de ses recherches; c'est la seule récompense du biographe sincère. Em. Bellier de La Chavignerie.

—

Une lettre autographe de Rabelais à retrouver (V, 306). — La lettre en question n'est pas *à retrouver*. L'original, ou soi-disant tel, figurait sous le n° 844 du catalogue de la vente qui s'est faite à Londres, par les soins de M. Sotheby, le 26 avril dernier et jours suivants. Il a été adjugé pour la somme de 1,250 fr. Quant au contenu de la lettre, il a été publié depuis longtemps dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. XVI (2e série, t. VII), 1860; p. 173, avec une note de M. Auguste Scheler, qui laisse beaucoup à désirer.

Cette lettre est-elle de Rabelais? Est-elle écrite de sa main? — Nous qui l'avons vue, tenue, étudiée, nous aurions beaucoup à dire là-dessus, et nous avons eu occasion de faire à cet égard des réserves dans lesquelles nous persisterons jusqu'à plus ample informé.

Un élément indispensable de cette enquête serait le *fac-simile* de la pièce en question qui permettrait 1° d'établir le texte, déjà passablement obscur par lui-même, avec plus de correction que ne l'a fait le *Bibliophile belge*; 2° de décider la question d'écriture, si difficile en raison du peu d'objets de comparaison *incontestés* que l'on possède jusqu'ici.

Réclamons donc avec instance ce *fac-simile*, au nom des amateurs d'autographes, au nom surtout des amateurs de Rabelais.

E.-J. B. R.

— La lettre de Budé à Pierre Lamy sur la persécution que ce dernier et Rabelais avaient soufferte, pour s'occuper de grec, se trouve déjà dans l'édition de ses Lettres grecques, publiées de 1526 à 1531 par J. Tusan, c'est-à-dire du vivant même de Rabelais. Elle a été traduite en entier dans les *Lettres écrites de la Vendée*, de M. Benjamin Fillon, seconde lettre : *Un commis d'Henry Estienne au couvent des Cordeliers de Fontenay*, p. 41. M. A.

—

(1) Ces gravures appartiennent à l'*Histoire de l'Edit de Nantes,* par Elie Benoît, traduite en hollandais et publiée in-4°. (*Réd.*)

4. Longuette fut la triste litanie.
5. Travaillez vos succès autant que vos ouvrages.
6. Quand le diable fut vieux, il se rendit hermite.

Ces vers étant tous cités de mémoire, il se pourrait que plusieurs fussent un peu infidèles au vrai texte; la réponse de MM. de l'*Intermédiaire* remédiera à cela, en éclairant notre ignorance. Le vers n° 5 paraît calqué sur un vers de Dorat (*Les Prôneurs*, acte II, sc. 1):

Travaillez peu vos vers et beaucoup vos succès;

mais il n'est pas de lui. C.-D. SENONOIS.

—

Les détails, vermine de l'histoire. — En quel endroit de ses œuvres Voltaire a-t-il si singulièrement caractérisé les détails? Un des lecteurs de l'*Intermédiaire*, M. Raoul de Cazenove, nous le dira peut-être, lui qui cite ce mot dans le beau et savant livre qu'il vient de publier sous ce titre: *Rapin Thoyras, sa famille, sa vie et ses œuvres, Etude historique, suivie de généalogies* (p. 311). YEZIMAT.

—

Après moi la fin du monde! — M. Geffroy, dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er juin, attribue ce mot à Louis XV. Louis XV a-t-il dit: *la fin du monde?* ou: *le déluge?* P. R.

—

La Fontaine et M. Guizot. — Je me souviens d'avoir lu autrefois dans un feuilleton dramatique du journal *le Siècle*, feuilleton alors dirigé par M. Matharel de Fiennes, que M. Guizot a écrit quelque part, que La Fontaine n'avait jamais été de l'Académie. M. Matharel de Fiennes ne se trompait-il pas? Et s'il ne se trompait pas, dans quelle page de M. Guizot lit-on que le fabuliste ne fut point académicien, lui qui, tout le monde le sait, invité à dîner par des gens ennuyeux, les quitta si vite pour aller, disait-il, à l'Académie, et leur répondit, quand ils lui déclaraient qu'il avait bien le temps: « Oui, mais je prendrai le chemin le plus long? »

YEZIMAT.

—

Le peintre Aved à Douai. — A-t-on recueilli quelques particularités sur les premières années de ce peintre de portraits, lesquelles se passèrent à Douai, où il est né le 12 janvier 1702. A quelles circonstances dut-il de venir au monde en cette ville, où son père, J. B. Aved, docteur en médecine de la Faculté de Louvain, ne résidait probablement point. Ce fut sans doute le fait d'une alliance; sa mère était peut-être Douaisienne. H. VIENNE.

—

Une curieuse inscription. — Voici une assez curieuse inscription. Elle reproduit toujours les mêmes mots et la même pensée, en quelque sens qu'on la lise.

SATOR
AREPO
TENET
OPERA
ROTAS

Pourrait-on en trouver le sens? En connaît-on d'autres en ce genre?
(Saintes.) L. A.

—

Archétypes des œuvres de G. Pilon, etc. — Dans une maison de la rue Neuve-Sainte-Catherine, n° 13, à Paris, au-dessus de la porte d'entrée, sur la cour, on lit dans un médaillon sculpté au XVIIIe siècle (?), ces mots: *Archétypes des œuvres de G. Pilon, mort en* 1605.

La maison n'a rien de monumental. Comment expliquer ce mot: archétypes? Ce G. Pilon est-il le statuaire Germain Pilon ou un de ses parents? La date de 1605 n'est pas celle indiquée ordinairement? Comment peut-on rendre compte raisonnablement de la présence de ce médaillon en cet endroit? Autant de questions que je me suis proposées et que je soumets aux lecteurs de l'*Intermédiaire.*

L'ABBÉ V. DUFOUR.

—

Karnak, Carnac. — Y a-t-il quelque similitude d'idées à établir entre ces deux noms si semblables, et qui désignent aujourd'hui pour nous des ruines placées à des extrémités si opposées? NOSSIOP.

—

D'une opinion singulière sur la cause de l'exil d'Ovide. — M. de Pongerville a bien l'air de croire que nous devons désespérer de savoir jamais pourquoi l'auteur de l'*Art d'aimer* fut exilé. « Le fait réel, dit-il, est demeuré une énigme qui a fatigué en vain tous les Œdipes de l'érudition. Aussi les plus doctes investigateurs n'ont-ils tour à tour tenu que pour le briser dans leur main le fil conducteur de ce labyrinthe inextricable. » En effet, les hypothèses généralement présentées par les commentateurs et par les biographes du poëte ont été, à la suite d'une discussion très serrée et très concluante, repoussées, il y a déjà 169 ans, par Bayle, qui lui-même, sur bien des points, avait été devancé par Alde Manuce. En 1859, M. A. Deville, correspondant de l'Institut, publia un *Essai sur l'exil d'Ovide*, dans lequel, après s'être moqué de tous ses devanciers à chacun desquels il applique spirituellement le: *me malus abstulit error* du poëte, il proposa, à son tour, une explication qui,

dans la chanson du *clair de la lune*, demandait à Pierrot d'ouvrir sa porte. Cela suffit pour expliquer le sens de la locution : *comme pour l'amour de Dieu*. Dans celui qui fait une chose à contre-cœur, il y a un effort pour vaincre sa répugnance ; comme dans celui qui agit seulement pour l'amour de Dieu et afin de remplir un devoir pénible et d'en faire hommage à Dieu. Il n'y a pas de vertu sans combat, et l'amour de Dieu donne seul la force de *combattre*, comme le dit si énergiquement saint Paul, *le bon combat*. E. G. P.

— Les frères des ordres mendiants demandaient l'aumône, *pour l'amour de Dieu*. On leur rendait certains services, *pour l'amour de Dieu*. Un bon moine se faisait raser la tête un jour, *pour l'amour de Dieu*. Le frater s'acquittait de son office, *comme pour l'amour de Dieu*, n'épargnant pas au patient les écorchures et les estafilades. — Tout à coup, dans l'arrière-boutique, un chat se met à pousser des cris perçants. « Qu'est-ce qui se passe donc? » s'écrie le barbier. Le moine, dit-on, lui répond doucement : « C'est sans doute un pauvre chat à qui l'on fait la barbe *pour l'amour de Dieu*. »

Vraie ou non, il me semble que l'histoire est vraisemblable et motive parfaitement le dicton. R. N.

—

La duchesse d'Aiguillon et un verset des Actes des Apôtres (V, 309). — C'est bien au chap. IX, verset 5, que Jésus, apparaissant à Paul sur le chemin de Damas, lui dit : « Il vous est dur de regimber contre l'aiguillon. » Et Paul le répète encore chap. XXVI, v. 14. — Le latin de la Vulgate est : *Durum est tibi contra stimulum calcitrare*.

Le *Martyre de saint Paul*, poëme du XVe siècle, le traduisait déjà ainsi :

Tu fais que fol et que felon
De regiber contre Aquillon.

C. Y.

— Même rép. de R. de S. et E. G. P.

—

Favre, graveur en médailles (V, 309). — Je n'ai pas sous la main le volume publié par M. Pinchart à Bruxelles en 1858, sous le titre de *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas*. La réponse y est peut-être; mais, dans tous les cas, M. A. P. fera bien de s'adresser à l'auteur lui-même, attaché aux archives générales du royaume de Belgique; son obligeance n'est pas au-dessous de son érudition, et je m'étonnerais qu'il n'eût pas sur ce point une réponse toute prête. A. M.

—

Marie Miraille, sorcière (V, 309). — Le Nicolo sur lequel on demande des renseignements était Modenais. Le nom de la famille était *Abbate*. C'était une famille de peintres, dont le plus célèbre membre, Nicolo, né vers 1511 ou 1512 et mort en 1561, peignit les *Fresques* de l'Institut de Bologne et *le Mariage mystique de Sainte Catherine d'Alexandrie*. Etait-il *de la maison* de M. de Guise, ou peignit-il seulement ce portrait dans un voyage qu'il aurait fait en France à l'époque où Marie Miraille exerçait *son art*, sans être inquiétée? Je l'ignore. *Après cela, si ce n'est lui, c'est donc son frère!* A. Nalis.

— Ce Nicolo, peintre du duc de Guise, est bien connu. C'est Nicolo de l'Abbate, et l'on peut voir sur lui *la Renaissance des Arts* de M. de Laborde, une note de l'*Abecedario* de Mariette, tom, I, 1853, p. 1-5, et la notice de M. Reiset, publiée dans la *Gazette des Beaux-Arts*, août et septembre 1859 et tirée à part. Mais Nicolo paraît être mort en 1571 et son fils s'appelait Camille. — Quant à l'exécution, il suffit de recourir au *Journal* de l'Etoile, à la date, Collection Michaud et Poujoulat, 2me série, I, p. 216-7. A. M.

—

L'Hirondelle de Carle Vernet (V, 310). — Il est présumable que feu M. Balthazar Lenoir, ce fin connaisseur, aura conservé, avec ses belles tabatières, l'hirondelle de son ami Carle Vernet, dont il prisait (sans calembourg) le talent. Madame veuve Lenoir fait très-gracieusement les honneurs de cette précieuse collection qui doit un jour, dit-on, enrichir le musée du Louvre, d'après les dernières volontés de M. Lenoir. P. A. L.

— L'hirondelle en question est-elle réellement de Carle Vernet? — Non, s'il faut en croire son histoire, racontée par le chroniqueur du *Grand Journal* (30 oct. 1864): « Vers 1814, Carle Vernet fréquentait le café de Foy. Il y venait souvent, accompagné de son fils Horace. Ce dernier était alors dans toute la pétulance de la jeunesse: un jour, dans une discussion, il lance au plafond je ne sais quel objet, un pinceau, dit la chronique. Le plafond en fut taché: on ne mettait pas encore de dorures aux plafonds des cafés, mais la blancheur de celui du café de Foy était immaculée : le maître de l'établissement se plaignit; il menacait de faire payer le dégât. — Horace promit de tout réparer, et il revint le lendemain armé de sa palette et fit la coquette hirondelle qui, depuis tant d'années, a fait l'admiration et le bonheur des habitués du lieu. — Il est une autre version qui diffère de la précédente en ce qu'Horace Vernet aurait payé en peinture une consommation qu'il n'a-

vait pu payer en argent. — Quoi qu'il en soit de ces deux versions, cette fresque improvisée a été, pendant un demi siècle, respectée par le badigeon: hélas ! ce respect n'a pu préserver l'établissement des coups du sort. Le café de Foy n'est plus, tout a été livré aux marchands brocanteurs. Seule, l'hirondelle est restée fixée à son plafond, planant sur des salles désertes, sur des murs dépouillés. — De même que dans l'antiquité, les habitants d'une ville prise d'assaut, fuyant devant l'étranger, avaient à cœur, en quittant leurs pénates, d'emporter leurs dieux *lares*, de même le dernier locataire du malheureux café a voulu emporter avec lui son oiseau fétiche, dont chaque plume, disputée aux enchères, pourrait bien payer plus d'un créancier. — Le propriétaire de l'immeuble est intervenu: il a prétendu que l'hirondelle faisait partie du plafond, et le plafond, de la maison; et il s'est dès lors opposé à ce que l'hirondelle prît son vol vers d'autres contrées plus favorisées. — Qui triomphera? Le fait l'emportera-t-il sur le droit? C'est ce que décidera le tribunal devant qui le juge du référé a renvoyé l'affaire. En attendant, l'oiseau gardera la cage. »

Cette légende ne déplaira sans doute pas aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, et si elle ne satisfait pas complétement M. Ulr., du moins elle pourra le mettre sur les traces de la fugitive. J. Mt.

—

Un buste de la Duthé (V, 310). Parmi les objets d art provenant de la succession du marquis Maison qui viennent d'être vendus à l'hôtel Drouot, se trouvait un beau buste en marbre blanc, grandeur nature, de Mlle Duthé, signé: *Houdon* F., 1781.

Je suppose que ceci répond à la question de M. H. Vienne. P. A. L.

—

Ministre rational (V, 311). On appelait *Ministro racional*, en Catalogne et en Aragon, un directeur des contributions. Le même emploi était désigné en Castille sous le nom de *Contador*.

Baron Ch. Davillier.

—

A propos de Burchard (V, 311). — Le 1er volume des *Archives curieuses de l'histoire de France*, recueil de MM. Cimber et Danjou, contient le texte complet du *Diarium*, avec une traduction. Dans la notice biographique, il est dit que Jean Burchard est né à Strasbourg, dans la seconde moitié du XIVe siècle; qu'il était doyen de Saint-Thomas de Strasbourg, en 1483, lorsqu'il acheta la charge de maître des cérémonies de la cour de Rome; qu'il paya ses bulles 400 ducats d'or, et qu'ayant été fait évêque d'Horta, il mourut le 18 mai 1506.

Je n'ai jamais vu nier l'authenticité du Journal de Burchard. Alexandre Gordon, anglais et protestant, a cité plusieurs passages de cet auteur dans la *Vie du Pape Alexandre VI et de son fils César Borgia*. Il affirme la sincérité du maître des cérémonies d'Alexandre VI, et, dans sa préface (p. xxxi et xxvii, édition d'Amsterdam, MDCCXXXII) il invoque, à ce sujet, les témoignages de Bayle et de Leibnitz.

Gordon et Bayle sont un peu suspects; mais Leibnitz mérite plus de confiance. La bonhomie avec laquelle Burchard raconte les crimes d'Alexandre VI, tout en le nommant: *Sanctissimus Dominus noster*, ne permettrait guère de douter. Quant à cette question, si le texte a été *interpolé* ou *arrangé*, je n'ai aucun moyen d'éclairer Euqorral. Je crois que l'ouvrage de MM. Cimber et Danjou a été fait avec soin et avec savoir. C'est tout ce que je puis dire. Il faudrait étudier les éditions et les manuscrits, s'il en existe. E. G. F.

—

Eau naf (V, 313). — Lisez eau de *Naphe* (*aqua Naphæ*); c'est-à-dire, eau de fleur d'orange. Dans les anciens formulaires latins, les fleurs de l'oranger sont appelées *naphæ*. P. Ch.

— Nap. Landais dit: Naffe. Subst. fém. Il n'est d'usage que dans cette phrase: *Eau de naffe*: certaine eau de senteur. — Le Dict. de l'Académie: Naffe, s. f. Il n'est usité que dans cette expression, *eau de naffe*, sorte d'eau de senteur, dont la fleur d'orange est la base. — Le Vocabulaire de Wailly: Nafle ou Naffe, s. f., eau de fleur d'orange. F. G. P.

— C'était un parfum importé d'Italie où son vrai nom était *acqua nanfa*. En français, on l'a encore écrit eau de *naffe*, de *nafle*, de *naffre*, de *naphe* et même de *naphte*. Ce n'est pas que je croie toutes ces orthographes également bonnes; la dernière surtout me paraît devoir être rejetée, quoiqu'elle soit une explication, et justement parce qu'elle serait une explication fausse, étant peu probable que l'on ait tiré un parfum de l'huile de pétrole, dont le naphte n'est, selon Bomare, qu'une variété. Quant au mot *naffe*, Bomare ne le donne pas. D'autres dictionnaires disent seulement: *une certaine eau de senteur*. Laharpe, qui trouve dans le *Baron d'Otrante*, de Voltaire, *piu d'un fiasco d'acqua nanfa*, traduit commodément par *plusieurs flacons d'essence*. Et un éditeur de Rabelais (M. P. Lacroix, si ce n'est M. Labitte), trouvant de l'*eaue de naphe* dans l'abbaye de Thélème, la laisse passer, sans lui accorder une

note. Les dictionnaires italiens résoudraient peut-être mieux la question. Pour moi, je n'entrevois d'étymologie à *nanfa* que *nympha* et ce serait une eau pour les nymphes, les dames, ce qui ne préciserait rien; ou *nymphæa*; mais y a-t-il des nénufars assez parfumés pour en faire une eau de senteur?

Arrivons enfin au dict. de Wailly d'après Richelet, qui donne: *Eau de fleur d'orange ou de quelque senteur;* et à deux dictionnaires anglais qui traduisent par *Orange-flower Water.* Ce serait là une solution complète, si je n'avais à lui opposer un passage du Décaméron, journ. VIII, nouv. 10, où Boccace fait arroser des draps *d'acqua rosa, d'acqua di fior d'aranci, d'acqua di fior di gelsomino, e d'acqua nanfa*, d'eau rose, d'*eau de fleurs d'oranger*, d'eau de fleurs de jasmin, et d'*eau naf.* L'*eau naf* n'était donc pas l'*eau de fleurs d'oranger*; mais il est probable que ce parfum étant particulier à l'Italie ainsi que les fleurs qui servaient à le composer; on le falsifia en France et en Angleterre avec la fleur de l'oranger, que l'on se procurait plus facilement et à plus bas prix.

O. D.

—

« Apologie des femmes » (V, 316). — Je remercie A. J. de la réponse au sujet de l'*Apologie des femmes.* Le volume où se trouve cette plaquette n'est pas dans mes mains et je l'ai prêté. M. A. J. serait-il assez bon pour m'enseigner la page où est le carton dont il parle, afin que je puisse vérifier si mon exemplaire est avant ou après... le carton?

E. G. P.

—

Ouvrages relatifs aux Gascons (V, 320). — Ajoutez les *Nouvelles gasconnes*, par Eugène Ducoin, chez Hetzel.

E.

—

Les tanneries de peau humaine (V, 322). — Le cabinet d'histoire naturelle formé au palais de Versailles, l'an IV de la République, renfermait, dans la *salle de l'histoire naturelle de l'homme*, « une peau humaine, blanche, et passée en mégie avec le plus grand soin, où les cheveux et les ongles ont été conservés. » (*Le Cicérone de Versailles*, éd. de floréal an XII, p. 64, et éd. de 1806, p. 66).

EUD. S.

— Je ne vois pas mentionnée la peau de Jean Ziska, qui, d'après le testament de ce borgne fameux, aurait été employée à faire un tambour. (*Magasin pittor.*, t. XI (1843), p. 132).

P. B.

— Un texte des *Décrétales*, provenant de l'ancienne bibliothèque de la Sorbonne et reposant actuellement à la Bibliothèque impériale (fonds de Sorbonne n° 1625), serait, si l'on en croit une note du dernier bibliothécaire de la savante maison, A. A. L. Gayet de Sansale, qui avait exercé ces fonctions de 178.. à 1792, *écrit sur peau humaine.* Même mention, mais moins affirmative, au sujet d'une Bible latine du XIIIe siècle. (Bibl. imp., fonds de la Sorbonne, n° 1357).

Le renseignement qui suit est plus éloigné de la question primitive, que celui que je viens de donner; cependant il paraîtra peut-être assez curieux.

Gayet de Sausale a signalé comme écrite sur *peau d'agneau d'Irlande mort-né* une Bible charmante, aussi remarquable par l'élégance des caractères que par la blancheur et la finesse du vélin (Bibl. imp., fonds de la Sorbonne, n° 1297), et que l'abbé Rive croyait écrite sur *peau de femme.*

E. G. P.

—

La chanson parisienne de « Fi, Fi, » (V, 325). — Puisque M. Fréd. N. brûle si fort de connaître la chanson de *Fy Fy*, je ne puis le laisser incendier sans secours. Mais je le préviens d'avance qu'elle n'a rien de politique. En voici deux couplets :

Fy, fy, fy, de l'amour,
Fy de l'amour cent fois le jour.

Le pauvre amour est découvert,
Je luy vais bien chanter sa vie;
Il ne me prendra plus sans vert.
Fy de l'amour, je le deffie.
Fy, fy, fy, etc.

C'est un trompeur, un affronteur,
Dont les ruses font les conquestes,
Et son artifice enchanteur,
C'est de changer les dieux en bestes.
Fy, fy, fy, etc.

Si M. Fréd. N. n'est pas encore éteint après cela, je garde encore cinq couplets pour le refroidir complétement. — J'ai découvert ce chef-d'œuvre dans un recueil intitulé : *Sommaire de tous les recueils des chansons, tant amoureuses, rustiques, que musiciennes, comprinses en quatre livres.* Paris, N. Bonfons, 1588, in-16. — *Fy Fy* est au feuillet 14 de la partie intitulée : *Le recueil des chansons nouvelles de divers poëtes français, pour suite du 3e livre.*

Pour l'éclaircissement de la question relative au cardinal de Lorraine, je rappellerai que Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, VIII, ch. 26, dit : « Nous appelons maistre Fify, celuy qui se mesle du mestier de curer nos latrines. »

PROSPER BLANCHEMAIN.

—

Le chauvinisme (V, 326). — Qui fut le premier *chauvin?* demande M. V. V. Selon M. Pierre Larousse, Nicolas Chauvin était un brave soldat de la république et

de l'empire qui, malgré ses dix-sept blessures et le ruban rouge dont il avait été décoré, sut se rendre ridicule, même aux yeux de ses compagnons d'armes, par la naïveté et l'exagération de ses sentiments patriotiques. Nous ne savons ce qui en est; mais, historique ou non, ce type de grognard glorieusement stupide fut surtout popularisé par le crayon de Charlet et par la *muse* (?) de Scribe qui l'exhiba pour la première fois au théâtre dans le *Soldat laboureur*. Plus tard, MM. Cogniard frères mirent la dernière main à son apothéose dans *la Cocarde tricolore*, gai vaudeville qui inaugura, quelques mois après la révolution de juillet, le petit théâtre des *Folies dramatiques*. La vraie signification du mot *chauvinisme* est donc déterminée par le caractère attribué au grenadier Chauvin, et il faut entendre par là un patriotisme ardent, exclusif.... et absurde. JOC'H D'INDRET.

— M. O. D. (V, 327) fait dériver *chauvin* de *chauve*. Voici l'explication que M. Littré donne de ce mot dans son Dictionnaire : CHAUVIN, nom d'un personnage de quelques dessins populaires qui, exprimant des sentiments d'un patriotisme aveugle et étroit au sujet des succès et des revers de Napoléon Ier, est devenu le nom de celui qui a des sentiments exagérés et ridicules de patriotisme et de guerre.
(Valenciennes.) J. L.

—

Vers presque inédits d'Auguste Barbier (V, 333). — Que les Quarante aient eu cette fois de l'esprit comme quatre, oui, certes, et il faut les en féliciter. Mais ce n'est pas pour cela que je vous écris, c'est pour vous dire que la très-gracieuse pièce donnée par l'*Intermédiaire* a été réimprimée dans *les Silves*, Paris, Dentu, 1864. On l'y trouve p. 9 sous ce titre : *Le feu ou la chanson d'Aline*. Elle fait partie du petit poëme en 4 chants : *Les quatre éléments*. Selon Barbier lui-même, elle fut écrite et publiée en 1828.

Auguste Barbier d'ailleurs est Parisien; honneur à la grande ville.
JACQUES D.

—

« Quos vult deperdere, Jupiter dementat. » (V, 369). — Nous n'avions jamais pu découvrir d'où venait le fameux *Quos vult perdere Jupiter, dementat prius*. On le prêtait aux écrivains du siècle d'Auguste ; mais *dementat* semblait d'une bien petite latinité. Notre savant ami M. le Dr Payen pensait que ce devait être non une citation, mais un proverbe, repris deux fois, sous une autre forme, par Velleius Paterculus (lib. II, ch. 57 et 118), et reproduit en substance dans cette phrase de Philippe de Commines : « Quand Dieu veut commencer de chastier les princes, premièrement il leur diminue le sens, et leur fait fuir les conseils et les compaignies des sages. »

Tout cela ne nous suffisait pas. Nous tenions les traces ; mais la source manquait. Enfin elle nous fut indiquée par notre ami Ch. Read, qui, un jour, à la Bibliothèque impériale, nous ouvrant, à la page 497, le tome II de la traduction latine des *Tragédies d'Euripide*, par J. Barnès (Leipzig, 1779, in-fol.), nous fit lire un fragment d'Euripide, cité par Athénagoras, qui sous la forme latine que lui avait donnée Barnès, était tout à fait la phrase que nous cherchions. Puisque vous la connaissez en latin, il suffira de vous donner le texte grec ; le voici :

Ὅταν δὲ δαίμων ἀνδρὶ πορσύνῃ κακά,
Τὸν νοῦν ἔβλαψε πρῶτον.

Une seule chose reste à savoir, c'est la disposition qu'il faut donner aux mots de la phrase latine. M. Boissonnade y a pourvu, en parvenant à faire, avec ces mots, un vers ïambique :

Quos vult Jupiter perdere dementat prius.

(*L'Esprit des Autres, recueilli et raconté par* ED. FOURNIER, 4e édit., 1864, p. 160.

Trouvailles et Curiosités.

Pindare et les vignerons provençaux. — « Feu mon père, homme très-savant, a vérifié que les vignerons de Marseille, chantent encore, en travaillant, quelques fragments des odes de Pindare sur les vendanges. Il les reconnut après avoir mis par écrit les mots de tout ce qu'il entendit chanter à vingt vignerons différents. Aucun d'eux n'entendoit ce qu'il chantoit : et ces fragments dont les mots corrompus ne pouvoient être reconnus qu'avec peine, s'étoient conservés de génération en génération par une tradition orale. »

Feu LE COMTE DE TRESSAN,
(dit, de son vivant, le *Rajeunisseur des Amadis*.)

—

De l'importance des almanachs en matière criminelle. — M. Laboulaye, dans une conférence qu'il a faite récemment à Versailles, sur le seizième président des Etats-Unis, Abraham Lincoln, a raconté qu'étant avocat, il lui arriva de faire acquitter, sans plaider, sans prononcer un seul mot, un jeune homme accusé d'assassinat, et que des témoignages semblaient accabler. Les témoins étaient tous d'accord, ils avaient reconnu, à la faveur du clair de lune, l'accusé accomplissant son crime. Lincoln laissa dire, et quand vint le moment pour lui de plaider, il se borna

à faire passer sous les yeux des jurés un petit almanach. On y voyait que la lune s'était levée, ce jour-là, trois heures après l'assassinat commis. Son client était sauvé.

Un vieux manuscrit, qui est en ma possession et qui contient l'histoire de l'Abbaye royale de Nesle, relate un fait analogue, à propos de l'achat d'une maison où le monastère fut transféré en 1674. Je cite le manuscrit :

« Cette maison était par voye d'héritage tombée à Simon Legrand : elle avoit appartenu à un de ses devanciers, nommé Le Couëteux. M. de Saint-Sépulcre, seigneur de Villenauxe, avant que le château fut basti, la voulut acheter. Le Couëteux lui dit que cette maison venant de ses pères, il était bien aise d'y vivre et d'y mourir, et de la laisser à ses enfants. Ce refus irrita ce monsieur qui, voulant *per fas et nefas* poursuivre sa pointe, fit accuser Le Couëteux d'avoir tué un homme.

« Deux faux témoins furent ouïs. Le Couëteux fut condamné sur leur déposition à être pendu à Villenauxe. Il en appela. Le rapporteur esclairé se voïant obligé sur la déposition des témoins subornés à condamner cet homme, se trouva dans une étrange perplexité. Son épouse apercevant une humeur sombre dans son mary, lui demanda quelle pouvait être la cause de son chagrin. Il la lui dissimula. Sa tergiversation lui faisant appréhender qu'elle-même ou quelque soupçon mal fondé n'eût occasionné cette mélancolie extraordinaire, elle se hasarda de demander à son mary si elle seroit la cause de ce changement d'hu meur. Celui-ci lui aïant dit que non, elle redoubla ses instances pour le porter à lui découvrir de quoy il s'agissoit. Le rapporteur lui dit qu'il étoit obligé de condamner un homme innocent, et qu'il croïoit tel, à être pendu, et ce, sur la déposition de deux témoins, qui déposoient avoir vu l'accusé tuer un homme, quelques années auparavant, de nuit et au clair de la lune, et en une telle heure. Son épouse s'avisa de lui conseiller de consulter quelque ancien almanach. L'ayant fait, il trouva qu'il n'y avoit point de lune dans le temps spécifié dans la déposition. On élargit l'accusé, et les faux témoins furent mis en prison, et on ne sait ce qu'ils sont devenus. Le Couëteux, en reconnoissance, fit faire un beau calice, autour duquel il fit graver le fait en peu de mots, et en fit présent à la paroisse. »

(Auteuil-Paris.) JACOB.

—

Une belle phrase du « Grand Off. » — On a pu lire dans le *Grand Off* (*Journal officiel de l'Empire français*) du 29 mai 1869 (*Histoire des câbles transatlantiques* par M. Ernest Duplessis), cette phrase qui ferait croire que ledit journal est rédigé en auvergnat : « Il est permis d'espérer, non seulement que le câble français sera posé, — cela n'est pas douteux, — mais que l'entreprise s'accomplira sans aucun de ces accidents qui ont semé de tant de péripéties l'immersion des câbles anglais »

1° Des *accidents qui sèment !* c'est bien fort ! — 2° Des *accidents qui sèment des péripéties !* c'est bien plus fort encore ! — 3° Mais que dire *d'accidents qui sèment des péripéties dans une immersion ???...*

T. DE L.

—

Du prix des livres à la vente Pichon. — Il n'est pas sans intérêt de constater quel progrès énorme s'est accompli, en moins d'un siècle, dans la valeur de certains livres. La vente récente du baron J. Pichon offre à cet égard des faits curieux. On a vu passer dans ces brillantes enchères un certain nombre de volumes qui avaient fait partie de la bibliothèque de l'illustre président Auguste de Thou, et qui ont figuré, en 1784, à la dispersion de la collection du prince de Soubise, dans laquelle celle de de Thou était entrée tout entière. Je possède un exemplaire du catalogue Soubise avec les prix d'adjudication, et, sans prétendre choisir, je vais établir une comparaison qui est assez digne de remarque.

De la démonomanie, par Bodin, 1582, in-4°; 3 livres 12 sols. Soubise, n° 2733; — 300 fr. Pichon, n° 229.

L'Art et Science de trouver les eaux, par J. Besson, 1569, in-4°; 4 l. 2 s. Soubise, n° 3225 ; — 190 fr. Pichon, n° 237.

Le Cavalerice françois, par Salomon de La Broue, 1602 ; 3 l. Soubise, n° 3920 ; — 305 fr. Pichon, n° 288.

Reliqua librorum Frederici II, 1596, in-8; 2 l. 4 s. Soubise ;— 200 fr. Pichon, n° 374.

Libro di F. Giorgi, 1568, in-8 ; 4 l. 2 s. Soubise, n° 3325 ; — 320 fr. Pichon, n° 378.

Œuvres de Ronsard, 1609, in-fol. ; 10 l. Soubise, n° 4971 ; — 1160 fr. Pichon, n° 533.

Premières Œuvres de Desportes, 1600, in-8 ; 3 l. 12 s. de Thou, n° 550 ; — 820 fr. Pichon, n° 550.

Médée, *Philanire*, *Agamemnon*, 3 tragédies en un volume, 4 l. 5 s. Soubise, n° 5235, joint à un autre volume; — 340 fr. Pichon, n° 678.

Histoire dun voyage fait au Brésil, par J. de Lery, 1585, in-8, 12 l. 1 s. Soubise; — 420 fr. Pichon, n° 860.

Terminons avec éclat ces rapprochements dont nous pourrions citer dix autres exemples : *Les passages de oultremer du noble Godefroy de Bouillon*, Paris, s. d. (vers 1530), n'avaient pas dépassé 2 livres à la vente Soubise, n° 6532, en dépit d'une belle reliure en maroquin ; ils se sont élevés chez M. Pichon, n° 710, à 7,000 fr.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.



scandalisé Voltaire et d'Alembert eux-mêmes. Oui, ce « magnifique ouvrage, » cet « incomparable *Système de la Nature*, » a été ainsi jugé par Voltaire *Mél. littér.* t. II, *sur un écrit anonyme*) : « Lorsqu'on fit paraître le *Système de la Nature*, livre diffus, incorrect, ennuyeux, livre stérile en bons raisonnements, et pernicieux par les conséquences, mais éblouissant dans un petit nombre de pages pour la peinture, quoique usée, de nos misères; lors, dis-je, qu'on imprima ce livre, on disait qu'un homme qui reconnaît un dieu trahit la cause du genre humain. » Le même Voltaire, dans une note de la satire : *les Systèmes* (1772) résume ainsi *le magnifique ouvrage* : « Le livre du *Système de la Nature* est une philippique contre Dieu. On y prétend que la matière existe seule, et qu'elle produit seule la sensation et la pensée. » Je recommande à M. A. F., de lire l'article *Style* du *Dictionn. philos.*, article dans lequel Voltaire emploie deux pages à relever en ce pot-pourri les paroles qui n'ont pas de sens, les obscurités, les solécismes, etc. D'Alembert ne se montre guère moins sévère, soit pour le fond, soit pour la forme de ce livre (Lettre 281, à Voltaire, dans l'édit. A. Aubrie, des *Œuvres compl.* de ce dernier), et tous les éloges de M. A. F. n'effaceront pas la sentence prononcée par ces deux juges si peu suspects. T. DE L.

—

Le tru sur l'esgrin de Paris (III, 195). — Ne faudrait-il pas lire *le tru sur les grains de Paris*. Ainsi rectifiée, cette expression s'explique très bien. *Tru* est un vieux mot d'origine bourguignonne, s'appliquant à un impôt perçu sur toute espèce de marchandises, et tellement onéreux qu'il réduisait une partie de la population à l'état de truands ou mendiants. Dr LEJEAL.

— *Treus*, *treut*, *trehut*, *truage*, autant de vieux mots dont la signification est : impôt, tribut. L'avant-dernier de ces mots est si proche parent, au point de vue graphique, du français *tribut*, que de scribe en copiste, il a pu, sans trop de difficultés, devenir tel au bout de peu de siècles. — Dans le Supplément au *Dict. du vieux langage françois*, par Lacombe (Paris, Panckouke, 1766, in-8°), supplément auquel Lacurne de Sainte-Palaye contribua pour une large part (Paris, Delalain, 1767, in-8°) on trouve : *Esgrin* : nom général des herbes potagères « qui ont un peu d'amertume » (XIIIe siècle). *Le tru sur l'esgrin* signifie donc l'impôt sur les légumes amers (chicorée, etc.). Cz.

— *True*, tribut, impôt. *Esgrin*, *esgrun*; bas latin, *Egrunum*, nom général des légumes ou herbes potagères qui ont de l'âcreté. (*Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, t. VII, 1848.) — *Tru*, *treu*, tribut, impôt. *Esgrin*, *esgrun*, nom général des légumes et herbes potagères qui ont un goût âcre. (Complément du *Dictionn. de l'Acad. franç.*, 1842.) Ainsi, les produits du tru sur l'esgrin de Paris signifieraient le produit de l'impôt sur les herbes ou légumes âcres ou acides. — On croit que *tru*, *true*, *treue*, est une forte abréviation de *tributum*, et que *ægrunum*, *esgrin*, *esgrum*, vient du latin *acrè*, *acer*, âcre, *aigre*, acide.
(Alençon.) DAULNE.

— Suivant Roquefort, c'était un impôt établi sur les légumes et les herbes potagères qui ont de l'âcreté. (Voir le *Gloss. de la langue romane*, aux mots *truage*, *treuage*, *tru*, *truaige* et *esgrin*, *esgrun*.)
DE LA F.-M.

— Je lis dans le *Dictionnaire français-espagnol* de S.-H. Blanc (1853) : « *Tru*, s. m., *ant.* tributo, carga; pecho. — *Truage*, s. m., *ant.* cierto tributo. » Le tru est donc un tribut, une charge, un impôt, un cens, une rente, etc. *Pecho* signifie surtout un tribut, un impôt dû par les roturiers. Je ne sais ce que peut signifier *esgrin*.

Dans mon exemplaire de *Notre-Dame de Paris* (édit. Hachette, 1861), je lis (au t. Ier, liv. 6, chap. 1, *Coup d'œil impartial sur l'ancienne magistrature*) que « noble homme Robert d'Estouteville, chevalier, sieur de Beyne, baron d'Ivry et Saint-Andry en la Marche, conseiller et chambellan du roi, et garde de la prévôté de Paris, » avait eu, l'an de grâce 1482, divers revenus, « sans compter quelque petit péage au pont de Mante et de Corbeil, et les profits du tru sur l'esgrins (*sic*) de Paris, sur les mouleurs de bûches et les mesureurs de sel. » Peut-être faut-il lire *les profits du cens sur les grains*.
O. FRION.

—

Parc Monceaux (III, 203, 312). — Je crois, comme la rédaction de l'*Intermédiaire*, que la variante *Mouceaux*, signalée par M. Frion d'après le *Plan routier* de 1803, est du fait du graveur ou de l'imprimeur. Je possède le *Plan routier de la ville et faubourg de Paris*, 1775, *chés Lattré, rue Saint-Jacques, à la ville de Bordeaux*; j'y vois *R. Monçeaux* partant de la rue du Roule, et un peu plus à l'est, aboutissant à la Petite Pologne, *R. de Monceaux*.

La table alphabétique en marge porte également (rue) *de Monceaux*. Ad. Joanne, dans le *Paris illustré* (Hachette, 1863), écrit : le parc de *Monceaux*, *Monceau* ou *Mousseau*, mais le *Guide alphabétique des rues et monuments de Paris*, de M. Fréd. Lock (Hachette, 1855) dit la rue, la barrière, le parc de *Monceaux*, et rappelle l'ancien hameau de *Monceaux*, enfermé dans Paris en 1786.
(Grenoble.) N. M.

— Le plan de Verniquet (1791) porte *Monceau*.

—

Portrait de Ninon de l'Enclos (III, 229). — Elle signait *Anne de Lanclos*. Une quittance d'elle, de l'an 1700, que je possède, porte cette signature. J'ai aussi une lettre que je transcris fidèlement :

A Monsieur de Bonrepos.

Vostre lettre ma fort plu, Monsieur. Je me contente fort du souvenir de mes amis et comprands fort bien que vous pouvez auoir envie de me voir sans le mettre en pratique. Voici un mot bien peu convenable, je ne puis plus estre pratiquée. Cependant je veus croire que les projets de la Rochelle répondront à ceux de Paris, je le désire fort et que vous trouviez quelque goût à mon amitié qui est aussy sincère et aussy sure qu'onque autre dont vous jouissiez. A.

En relisant ce billet, jay trouué trois mots de la meme signifiquation. C'est un grand défaut, mais deux braves parlent dans ma chambre d'escadrons et d'une vaccine qui les séparaient, très oposé au stille poly. Demeslez celuy du cœur et m'aymez. Monsieur de la Fare vous fait mille amitiés.

Pour copie : P.-A.-L.

—

Conducteurs des ambassadeurs (III, 231). — Je puis en indiquer un à M. Armand Baschet. C'est Bertrand de Salignac, seigneur de La Mothe et de Fénelon, vicomte de Saint-Julien et baron de Loubert, connu sous le nom de seigneur de La Mothe ou La Mothe Fénelon, et qui fut ambassadeur en Angleterre. La *Biographie* de Feller a commis quelques erreurs à son sujet. — En récompense des services rendus à la France, il fut fait en 1563 gentilhomme ordinaire de la Chambre et, l'année suivante, introducteur des ambassadeurs. Il se rendait en Espagne, comme ambassadeur, lorsqu'il mourut à Bordeaux, le 13 août 1599. Il était chevalier du Saint-Esprit, etc. J'ai une lettre à lui adressée par Charles IX, datée « du camp devant Saint-Jehan d'Angély, le premier jour de novembre 1569 » et relative à Marie Stuart. Pourrait-on me dire si elle est inédite?

(Saintes.) L. AUDIAT.

—

Omnibus à vapeur (III, 232, 367). — Les essais de locomotion à vapeur sur les routes et chemins ont été faits en Angleterre dès 1825 et sont presque contemporains de l'établissement des premiers chemins de fer. J'ai parcouru à la Bibliothèque de l'Institut égyptien, à Alexandrie d'Egypte, un petit livre imprimé vers 1830 ou 35, et intitulé : *The practical treatise on rail roads*, etc..., *by Luke Herbert*. Cette plaquette contient la description succincte ou la nomenclature de presque toutes les inventions de voitures à vapeur essayées ou brevetées en Angleterre. Le livre renferme de nombreuses gravures. Beaucoup de systèmes expérimentés, il y a 30 ou 35 ans, chez nos voisins étaient fort ingénieux et leur examen approfondi pourrait, je pense, donner d'heureuses idées aux chercheurs et inventeurs de voitures automotrices. — J'ai vainement écrit en Angleterre pour avoir le petit ouvrage de Luke Herbert, introuvable à Paris. Si quelque chercheur était assez heureux pour rencontrer ce curieux opuscule, je lui conseille de l'acquérir et le prie de ne point alors laisser sans réponse la question que j'ai déjà posée ici même (I, 166). Si quelque travailleur cherche des matériaux pour une histoire des essais et inventions de machines locomotives sur rails ou sur route, je sais de bonne source que l'on a publié en Allemagne et en Angleterre un nombre considérable d'ouvrages sur ce sujet. Jusqu'à présent on a peu écrit en France là-dessus. M. T.

—

Portraits à rechercher dans divers tableaux (III, 260, 371). — Dans *les Noces de Cana*, de Paul Véronèse, vaste composition qui fourmille d'anachronismes, l'habile peintre s'est plu à rappeler les traits des principaux personnages de son temps et de ses amis. Le premier, en commençant par la droite du tableau, est don Alphonso d'Avalos, marquis de Guasto. L'épousée, derrière laquelle on aperçoit un fou, est Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, et femme de François Ier, qu'on voit lui-même auprès d'elle, bizarrement vêtu. Après lui, Marie, reine d'Angleterre. Celle qui se sert d'un cure-dent est Vittoria Colonna, la célèbre femme de Ferdinand d'Avalos, marquis de Pescaire. Soliman II, empereur des Turcs, vient après le nègre qui parle à un serviteur; le personnage un peu plus loin, vu de profil, est Charles-Quint; il porte l'ordre de la Toison d'or. Vers le centre et sur le devant du tableau, on voit, parmi les musiciens, les peintres vénitiens les plus renommés de son temps : Paul Véronèse s'est peint lui-même en habit blanc, jouant du violoncelle; le Tintoret est derrière lui. De l'autre côté, on reconnaît le Titien jouant de la basse; et Benoît Cagliari, frère de Paul Véronèse, debout et vêtu magnifiquement, tient une coupe remplie de vin. (Extrait d'un ancien catalogue.) P.-A.-L.

—

Découverte de l'Amérique au XIIIe siècle (III, 262). — Il n'est pas impossible qu'en 1271 on ait prêché la croisade en Amérique. M. Fréd. Lacroix cite une bulle du pape Grégoire IV, de 835, à l'évêque de Hambourg relative aux missions du

Burgos, ceux de *San Salvador* à Valence et de *santa Maria de la Almudena* à Madrid, et encore le Christ d'ivoire conservé dans le trésor de la cathédrale d'Oviédo.

Connaît-on l'origine de la tradition populaire qui, du disciple de Jésus-Christ, a fait un sculpteur? Baron CH. DAVILLIER.

—

Portraits d'André Chenier. — Outre le portrait de Suvée, gravé en tête des œuvres du poëte par Henriquel Dupont, en connaît-on quelque autre de l'amant de Camille? Il serait intéressant de le savoir, et je fais appel sur ce point aux hommes de bonne volonté. JACQUES D.

—

Naissance de d'Alembert. — M. Jal n'a pu trouver la date de la naissance de d'Alembert. Cependant cet auteur déclare avoir dépouillé, pour la rédaction de son *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, tous les registres baptistaires des paroisses de Paris. Comment expliquer ce résultat? D'Alembert ne serait-il donc pas né à Paris, et l'histoire de Jean le Rond, recueilli par la vitrière, serait-elle un roman? C'est là un point qui semble mériter d'être éclairci, et je ne serais pas le seul à accueillir, avec satisfaction, la solution de ce problème historique. J. B. L.

—

Une barbe d'or. — Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France. Buchon, *Panthéon littéraire : Chronique de Louis XI*, par Jean de Troyes, p. 330.

Le corps de Charles le Téméraire est porté à Nancy, et étendu sur une table, habillé de toile, etc. :

« Et ainsi habillé qu'il estoit, le vint
« voir mondit seigneur de Lorraine, vestu
« de deuil, et avoit une grand'barbe d'or
« venant jusqu'à la ceinture, en significa-
« tion des anciens preux et de la victoire
« qu'il avoit sur lui eue. »

Trouve-t-on d'autres exemples de ce cérémonial, et comment cette barbe d'or signifiait-elle les anciens preux?

AD. D.

—

Un cartel à interpréter. — Même volume que ci-dessus. *Chronique de la Pucelle*, p. 416.

Querelle du maréchal de Séverac et du seigneur d'Arpajon :

« Et assez tost après, ledit seigneur de
« Séverac envoya un poursuivant vers le-
« dit d'Arpajon, avec lettres de deffiances
« parties par *a*, *b*, *c*, c'est à scavoir qu'elles
« estoient escriptes dessus et dessoubs
« d'une feuille de papier, et au milieu es-
« toient lesdites trois lettres parmi cou-
« pées, contenants deffiances. »

Comment faut-il entendre ce passage? L'éditeur promet des notes explicatives, mais on n'en trouve qu'un petit nombre, s'appliquant en général à des choses connues, à moins que, comme dans la note de la p. 481 du *Procès de la Pucelle*, il ne nous apprenne que l'*Avent* est au mois de mars. AD. D.

—

Le R. P. des Robert (XVIIIe siècle). — Je voudrais savoir où l'on pourrait trouver la compilation des voyages de l'abbé de la Porte, dont parle, à l'article du P. *des Robert*, la *Biographie universelle* de Michaud. Sur ce Père, je pourrai donner quelques détails, si l'on en désirait, possédant quelques-unes de ses lettres et une notice manuscrite sur sa vie, par un de ses confrères de Chine. D. R.

—

Familles Lacoste. — J'aimerais savoir si à Montauban, ou dans le voisinage de cette ville, demeurent des familles Lacoste, et quelles sont leurs armoiries. Je demande aussi, si c'est possible, des renseignements généalogiques.

(Amsterdam.) J. G. DE G. J. JR.

—

L'amendement de Riancey. — Quel est cet amendement de Riancey dont parle Gérard de Nerval dans les *Filles du feu*, et qui paraît relatif à l'interdiction du roman-feuilleton dans certains journaux? A quelle époque a-t-il été présenté? L. G.

—

D'un livre qui était sur la table, dans le cabinet de Catherine de Médicis, en l'hôtel de la reine? — Dans le cabinet qui servait à la reine-mère pour ses études et ses audiences, en l'*hôtel* dit alors *de la reine*, à Paris, et qui plus tard fut l'hôtel de Soissons, se trouvait encore sur sa table, le 21 juillet 1589 (cinq mois et vingt-cinq jours après sa mort), « *un livre couvert de cuir de Levant doré, où sont les pourtraictz de divers plantz de bastimens.* » Il y en avait, du reste, deux autres: l'un couvert de cuir rouge, écrit à la main sur vélin, « *les Abus du Monde*, » et l'autre, couvert de même, « *les Prophéties des Sibilles.* » Aurai-je le bonheur de rencontrer quelque vaillant curieux qui me pourra renseigner sur le sort du « livre couvert de cuir de Levant doré, *où sont les pourtraictz de divers plantz de bastimens?* » Existe-t-il encore, l'a-t-on vu passer dans les catalogues? Quel en était l'auteur? J'ai hâte d'ajouter que ces volumes ne faisaient pas partie de la bibliothèque proprement dite de la reine-mère, laquelle, dès cette époque, était aux mains du sieur de Bellebranche, conseiller et premier aumônier de la feue dame, et

les relations dont il s'agit, a recours à des périphrases caressantes, qui sont dans son génie, comme le prouvent les expressions *mon bel ami*, *mon beau monsieur*, *ma belle maman*, *ma belle cousine*, *ma belle enfant*, etc. — Ces expressions, employées comme appellations de famille, étaient-elles assez usitées avant le XVIe siècle? J'avoue à cet égard mon ignorance, et cède à d'autres l'honneur de la réponse.

Clovis Michaux.

— Depuis bien longtemps, j'avais été frappé du sens donné à *beau*, *belle*, dans ces mots. Je n'avais pu en trouver une origine satisfaisante. Un jour, je tombai dans Ducange sur le mot *bal*, qu'il traduit par *faux*. Or, ce mot pourrait ici avoir le sens qu'on lui donne dans *fausse-porte*, *fausse-fenêtre*, *faux-col*, c'est-à-dire qui ne sont pas véritables.— D'un autre côté, je trouve en hébreu chaldéen (pardon de citer encore de l'hébreu), *bal*, *beli*, non, ne pas, à peine, presque, qui est sans être. — Ainsi, ne pourrait-on pas traduire *beau-père*, *belle-mère*, etc., par « père, mère qui ne l'est pas, mais qui l'est presque? » On trouve en vieux français *belle*, pour *belle-mère*, marâtre; *belle-ante*, belle tante. C'est encore ainsi, qu'on peut expliquer ces locutions toutes françaises. « Il a beau dire, beau faire, » auxquelles on ajoute : « C'est comme s'il ne disait, ne faisait rien. » Ce membre de phrase n'est que la traduction du précédent : — « Tout beau, ma passion (Corneille), » ne faites rien; de *bal*, verbe *bala*, abattre, tomber, comme qui dirait : « abattez-vous, tombez. » — Je ne prétends pas que *beau*, *belle*, *bal*, viennent de l'hébreu; mais je crois que tous deux ont la même origine.

Daulne.

—

Maquillage (III, 291). — Le mot *maquillage* me semble tirer son origine du mot *maquette*. — Voici la description que fait de la maquette L.-C. Arsenne, dans son *Manuel du peintre et du sculpteur* : « On appelle *maquettes* de petites figures modelées en terre ou en cire dont on se sert pour se rendre compte d'une première pensée, soit dans la disposition d'un groupe ou même de toutes les figures d'une vaste composition, soit dans la disposition d'une seule figure, relativement au mouvement principal ou au balancement de toutes les parties. On s'en sert utilement pour saisir promptement les exigences de la perspective, pour s'assurer de la possibilité d'un effet et pour se fixer dans le choix des principales masses coloriées. Les maquettes sont, pour les sculpteurs, des espèces d'esquisses. » — On donne aussi, par extension, le nom de maquettes à des figures en bois, articulées, représentant un corps humain et que l'on emploie pour y placer les vêtements que l'on veut donner à ses personnages. Nicolas Poussin modelait très souvent les figures de ses tableaux, avant de les dessiner (Félibien, *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres, etc.*). La tradition prétend qu'il faisait aussi usage de ces espèces de poupées ou mannequins articulés et qu'il jetait dessus, après avoir choisi les attitudes convenables à son sujet, des linges mouillés qui prenaient des formes naturelles et souples.

Cette manière de peindre peut réussir à un homme de science et de génie, tel que l'était Poussin, dont le goût sûr rectifie et approprie à sa pensée ce que les procédés peuvent avoir de défectueux; mais les hommes médiocres qui ont copié servilement le mannequin ou la maquette se sont éloignés de la nature et de la vérité. Les attitudes raides et inanimées de la maquette et les ajustements de hasard des vêtements jettés dessus, ont amené des effets malheureux, que des artistes paresseux ou maladroits ont acceptés sans examen. Le *tortillé* a été pris pour de la grâce et l'on a donné aux produits de la maquette mal employée le nom de *maquillage*. La phrase citée par M. L. G., rentre évidemment dans le sens que je donne à ce mot. Puis, comme il arrive presque toujours, le sens primitif a été oublié, laissé de côté ou altéré; on a appelé *maquillage* toute peinture qui ressemblait à un *coloriage* fait de pratique et sans étude. Enfin, on a trouvé plaisant de l'appliquer aux efforts infructueux de certaines femmes, « pour réparer des ans l'irréparable outrage. » E.-G. P.

—

Château-Vert (III, 291). — Plusieurs localités champêtres de mes environs portent ce nom de *Château-Vert*, notamment, près de Marseille-les-Aubigny et de Mehun (Cher); près de Varzy (Nièvre). Elles ne le doivent, je pense, qu'à leur agreste position dans de verts bocages. U.

—

Regrets du bon vieux temps (III, 319).— M. O. D. a raison de faire remonter plus haut que les *Heures perdues de R. D. M., cavalier françois*, l'origine du proverbe employé par Molière dans les *Femmes savantes*. Un an juste avant l'époque où paraissait le recueil de contes dont il fait une citation, le mot du duc de Bretagne François Ier était déjà devenu proverbial. Voici ce que je lis dans l'*Histoire de France et des choses mémorables advenues aux provinces estrangères durant sept années de paix du Règne de Henry III, Roy de France et de Navarre, divisée en sept livres:* « Pour cela il falloit qu'il (Philippe II, roy « d'Espagne) mariast sa fille D. Isabelle, « car la laissant sans mary, elle estoit pour « demeurer en Espagne et disputer la suc- « cession de la coronne, avec D. Philippe,

« son frère, et luy faire croire par la grandeur de son courage, la force de son entendement et les grandes asseurances « quelle auoit en la volonté des grands « d'Espagne, qu'elle auoit la teste faicte « pour porter une couronne; que quoy que « sçachent dire les politiques, la femme estoit aussi capable de commander que « l'homme; qu'il ne falloit pas juger des « princesses nourries aux affaires, comme « des autres femmes esleuées entre l'éguille « et le fuzeau, *qui s'estiment assez sçauantes de sçauoir discerner la chausse du « pourpoint;* qu'il n'y a rien de si haut, où « le bras de la vertu ne puisse atteindre, « qu'elle reçoit chacun, n'excluse personne, « imiste tout le monde » (T. I, p. 7).

La phrase est longue et le style en est vieux, mais la citation est curieuse et je ne pouvais la tronquer. E. G. P.

—

L'Hôtel des Haricots (III, 322). — En 1815, le général baron Darricau, fut nommé commandant des fédérés de Paris, et il prit des mesures énergiques pour organiser cette milice indisciplinée. D'après ses ordres, quiconque manquait à son service allait expier son insubordination dans une vieille masure convertie en maison d'arrêt. Les coupables se moquèrent du général et de sa prison, qu'ils appelèrent par dérision l'hôtel *Darricau*. Puis quelques plaisants, jouant sur les mots et faisant allusion à la maigre chère que l'on faisait à l'*hôtel*, le nommèrent l'*Hôtel des Haricots*. (De Chevallet, *Orig. et form. de la lang. franç.*, t. II, p. 186, note).

F.-T. Bl.

— Quoi! Paris, qui l'a vu démolir il y a dix ans à peine, pour la construction de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, aurait-il déjà oublié le vieux collége de Montaigu, fondé en 1314, qualifié, par la gent écolière de tant de siècles, du surnom railleur de *Collége* ou *Hôtel des Haricots*? Ce logis, transformé en dernier lieu en prison de la Garde nationale, avait transmis son nom à une autre geôle municipale, bien que celle-ci n'eût avec les scolastiques et faméliques murailles Montacutiennes d'autre rapport que celui de la destination. Ce collége a eu en partage le sort de certaines institutions comme de certains hommes. Il a été en butte à tous les sarcasmes, et chaque siècle en passant lui a jeté la pierre. — Erasme, dans ses *Colloquia*, a placé ce dialogue drôlatique dans la bouche de deux écoliers : « *Unde podis? — E Collegio Montis Acuti.— Ergo ades nobis onustus litteris? — Imo... pediculis.* »

Rabelais confirme ce dire et appelle Montaigu le *Collége de Pouillerie*. On rit de ses « *povres escoliers* » et de leur modeste costume; le nom de leur *Capette* devint un quolibet. On tourne en ridicule ces martyrs des lettres et personne ne se trouve pour louer ce qu'il y a de beau et de grand dans cette pédagogie claustrale qui rendait le corps atone pour mieux faire vibrer l'esprit. Ces jeunes gens qui dînaient avec : une soupe aux *haricots*, comme en fait foi le vers macaronique dû à l'un d'eux :

Rara per ignotas natant haricotula sauças,

et avec un *demi-hareng* ou un *œuf*; cet héroïque Standonc, disgracié par Louis XII, pour avoir blâmé son divorce avec sainte Jeanne de Valois, fille de Louis XI, qui, faute d'argent pour acheter de la chandelle, montait à la tour Sainte-Geneviève, et là lisait *Maître Aristotelès* au clair des étoiles, tous ces sacrifices ont passé sans panégyriste. Ah! je me trompe; un seul s'est rencontré dans mon arrière-grand-oncle, M. Just Boutron, un des derniers Montacutiens, auteur du vers ci-dessus mentionné, qui, lauréat du Grand Concours, fit ce couplet inséré par Ed. Fournier dans son *Paris Démoli* :

Qu'importe qu'on ait à la ronde
Ri de nos banquets, je soutiens
Qu'il n'est pas donné dans le monde
D'avoir à la fois tous les biens.
Si le corps faisait abstinence,
L'esprit avait du superflu :
Honneur, gloire et reconnaissance
Aux *Haricots* de Montaigu!

Ces petits vers ont quelque valeur, comme *souvenir* et comme *éloge* de Montaigu, deux choses rares. Séb. Ch.

— On trouve trois hypothèses assez ingénieuses sur l'origine de cette étrange dénomination dans les premières pages de l'ouvrage suivant : *L'Hôtel des Haricots*, *maison d'arrêt de la garde nationale de Paris, par Albert de Lasalle*, Paris, Dentu (1864), in-8°. On sait que cet hôtel a été tout récemment démoli. Le nouvel établissement, situé à Passy, et que nous avons visité déjà, héritera-t-il du sobriquet que portait son aîné? Cela s'est vu. Le couvent des *Blancs Manteaux*, par exemple, fondé par saint Louis pour des moines qui étaient revêtus d'un costume presque entièrement blanc, conserva ce nom primitif jusqu'à la Révolution, quoique les nouveaux religieux auxquels il avait été donné depuis l'année 1280, portassent des *manteaux noirs*. Alf. Frank.

— La maison de détention de la garde nationale fut primitivement établie dans les bâtiments de l'ancien collége Montaigu, aujourd'hui détruits pour faire place aux agrandissements de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. En réalité, c'est à ce collége qu'appartenait la dénomination d'Hôtel des Haricots, à cause de sa pauvreté qui n'y laissait nourrir les écoliers que de ce légume, resté du reste traditionnel dans

D'après la description du jeu de la Constitution qui précède les enluminures, ce n'était qu'une reproduction du jeu ancien. Seulement, au lieu du jardin de l'oie, il y a la case du schisme, celle de la tour de Babel, celle de la mort de Clément XI et celle du concile, où l'on gagnait tout en y arrivant.

A la description en prose succèdent les règles du jeu en quatorze strophes de huit vers, qui se chantaient sur l'air : *le Branle de Metz*. Vient ensuite une lettre de l'auteur (lequel garde l'anonyme) à Madame D***, qu'il feint lui avoir donné l'idée de son livre. Cette lettre n'est pas paginée. Enfin arrivent les enluminures, au nombre de dix-huit, en vers de huit syllabes. Ce sont de violentes satires contre les jésuites, la Constitution *Unigenitus*, le pape Clément XI et les évêques qui avaient fini par la souscrire de guerre lasse, ou, suivant le satirique, par une insigne lâcheté, pour plaire à Louis XIV.

Le titre de ce nouveau conte de ma mère l'Oie est expliqué par l'assertion, ou plutôt la prédiction de l'auteur que la Constitution sera un jour un conte de ma mère l'Oie.

Et la bulle pour nos neveux
Ne sera, s'il faut qu'on l'en croie,
Qu'un *Conte de ma mère l'Oye*.
Ce jeu, par ses arrangemens,
Par ses loix, par ses mouvemens,
Fera voir aux races futures
Les romanesques aventures
Qu'eut chez nous le Décret Romain.

J'ignore, et je voudrais bien savoir si, en effet, le jeu de la Constitution a existé ou n'a été qu'un prétexte aux enluminures. Pourrait-on aussi me donner le nom de l'auteur? E. G. P.

—

Quelques vers à contrôler (V, 146). — Je croyais que la tragédie du vicomte d'Arlincourt n'avait pas été imprimée ; c'était une erreur : elle a été publiée en 1826 par A. Leroux et Constant Chantpie. Je viens d'en retrouver un exemplaire sur les quais. Je croyais encore qu'elle avait eu une seule et unique représentation (8 avril 1826) ; elle a été jouée plusieurs fois. J'ai eu le courage de lire cette pièce, et je n'y ai rencontré aucun des vers en question ; ils peuvent très-bien avoir été supprimés à l'impression. Toutefois, un avant-propos soutient que l'ouvrage est livré au public conforme à la première représentation, sans le moindre changement, et il cite les vers dont les journaux ont accusé le noble vicomte, en affirmant qu'ils n'ont jamais existé que dans l'imagination des critiques. De quel côté est la vérité ? A l'occasion de l'hémistiche : *On l'appelle à régner*, l'éditeur prétend que c'est un vieux jeu de mots fait sur un vers du grand Corneille :

Et c'est ne régner pas qu'être deux à régner.

Z. A.

—

Inscription énigmatique (V, 242). — L'Egypte, cette terre classique des sphinx, n'a peut-être jamais défié la sagacité de l'esprit humain par un cartouche d'une plus haute moralité que celui qui, après avoir longtemps appartenu au château de Chantilly, est en ce moment inscrit, sous le n° 218, au musée de Beauvais. L'inscription gravée sur le marbre blanc de notre cartouche, de forme ovale, compte jusqu'à XIX lignes latines, chacune desquelles présente une importance proportionnée à la difficulté qu'elle recèle plus ou moins. La première ligne comprend trois mots, qui sont l'un le prénom, l'autre le nom de famille, « gentile nomen, » et le troisième le surnom d'un personnage qui n'est pas de notre sexe. Cette femme, d'une des races les plus nobles de Rome, puisqu'elle descend de Lamia, chanté par Horace (*de Ælio Lamia*, Od., I, 16), est dans son prénom Ælia, c'est-à-dire autochtone, indigène, *indigena*, autrement *inde-genita*, issue du sol lui-même, à l'égal de ces Athéniennes qui, aux solennités de la patrie, ornaient leur chevelure d'une cigale d'or. Ælia a pour nom de famille son prénom même, augmenté de la liquide L, et pris dans le même sens exactement : « Lælia. » Ce Lælia dérive du grec ΒΑΒΕΛΙΟΣ, poétique synonyme de ΗΛΙΟΣ, ΑΛΙΟΣ, ΑΕΛΙΟΣ, soleil. Donc, Ælia, dont le masculin est ÆLIUS, rappelle CAIA ou GAIA, qui est le féminin de CAIUS ou GAIUS. Or, Soleil est à Ælia comme Terre, de ΓΗ ou ΓΑΙΑ, est lui-même à GAIA. De la sorte, Ælia signifie « enfant du soleil » qui nous éclaire, et GAIA, « enfant de la terre qui nous porte. » Puis, comme Ælia a les cheveux frisés ou crépus, j'ai failli dire crispés, elle prend pour surnom « CRISPIS, » dont la désinence (IS, IDOS) accuse un mot forgé à la grecque. Car en latin pur nous aurions CRISPA, CRISPÆ, au lieu de CRISPIS, CRISPIDOS. Mais c'est par erreur qu'une double baguette, appelée par les Romains VIRGULA, diminutif de VIRGA, coupe en trois tronçons le prénom, le nom et le surnom de la seule et même Ælia, LÆlia, Crispis.

Notre Ælia n'est ni homme, ni femme, ni androgyne ou hermaphrodite, ni bachelette ; d'autres disent ni fillette, ni jeune, ni vieille, ni chaste, ni courtisane, ni pudique, mais tout cela ensemble. Elle n'a été enlevée ni par la faim, ni par le fer, ni par le poison, mais par tous les trois. Et elle ne gît ni au ciel, ni sur les eaux, ni sur terre, mais partout.

signe, sans proférer une parole, ils trahissaient leurs sentiments. Si le jeune homme était riche, les jeunes filles redoublaient pour lui de coquetterie. Heureuse était celle qui recevait le bouquet : c'était la promesse d'un futur mariage. En attendant ce doux moment, le *galand* et sa *maîtresse* faisaient librement l'amour, sans que voisins et voisines songeassent à chose déshonnête. (Brioude.) P. LE B.

—

La Vie des gueux amadouée en proverbe (III, 323). — Cette estampe fait partie du *Recueil des plus illustres proverbes, mis en lumière par Jacques Lagniet.* « C'est la « 25e planche du IIIe livre qui représente « la vie des gueux. » P. LE B.

—

Voltaire peint par Barat (III, 323). — Ce portrait existe encore. Je l'ai trouvé un jour, à Paris, en 1841, chez un marchand de bric-à-brac, et l'ai parfaitement reconnu d'après la gravure. Le marchand savait très bien ce qu'il avait et m'en a demandé 400 fr., si j'ai bonne mémoire. Malgré l'intérêt historique de ce tableau, je ne l'ai pas trouvé assez bon pour le payer aussi cher. Je crois me souvenir qu'il était signé. Barat était un peintre médiocre, à en juger par cette œuvre, la seule, à ma connaissance, qui ait tiré son nom de l'oubli. — A la vente des tableaux de M. de Villette, un portrait de Voltaire, à 36 ans, par Largillière, a été vendu 6,200 fr., les frais en sus. E. G. P.

—

Culte de Bacchus (III, 324). — François Gail, fils du célèbre helléniste, a publié, sous le titre de *Recherches sur la nature du culte de Bacchus en Grèce et sur l'origine de la diversité de ses rites* (Paris, 1821), un Mémoire couronné par l'Académie des Inscriptions. (Voy. *Biogr. Didot*, t. XIX, p. 173.) G. LA CH.

— M. Stavelo trouvera des détails sérieux sur ce sujet dans les travaux de divers mythologues allemands, tels qu'Hermann, Gruber, Hug, Crezer, Richter, Schvenk, etc. F. Creuzer a publié en 1809 un volume in-4° intitulé : *Dionysius*. Signalons aussi, quoique cet ouvrage ne soit plus, je crois, au niveau des progrès de la science, les *Recherches* de M. P. N. Rolle, *sur le culte de Bacchus, symbole de la force reproductive de la nature* (Paris, 1824, 3 vol. in-8°). B. C.

— Michelet, dans sa *Bible de l'humanité*, une grande et noble idée mise en œuvre avec trop de précipitation, a donné de curieux détails sur le culte de Bacchus; voyez p. 328 et suiv. ALF. FRANK.

—

Adrienne Lecouvreur (III, 325). — M. Fréd. Lock dit : « Lorsque Adrienne « Lecouvreur mourut empoisonnée par la « duchesse de Bouillon... » En réponse à cette assertion, permettez-moi de vous transcrire la lettre qu'écrivit, le 24 août 1730, au lieutenant de police Hérault, le jeune abbé Bouret, fils de M. Bouret, trésorier de France, à Metz, qui avait été la cause première de cette accusation.

A Monseigneur le Lieutenant de Police, dans son hôtel, à Paris.

Monseigneur, comme uous mauez fait lhonneur de m'ordonner de dir l'averité touchant Madame la duchesse de Bouillon je me rend a uos ordre : La uoici l'enuie que j'auois de conoitre la le Couureur ma fait imaginé un moyens pour auoir entrée chez elle : leuoici jay feint auoir un secret à luy decouvire lequel etoit de ce condeuoit luy jouer un tour qui ne luy seroit point auantageux Elle me demanda auec transport lequelle etoit je ne uoulu luy rien decouurir nayant dans le fond rien a dir Elle me dit quell nauoit rien acraindre sinon de lhotelle de bouillon ou de l'opera : je la quittay ladessus en luy disant que je luy donay seulement un auis mais que je ne luy nommeroit personne Elle me repondit que ce netoit rien fair si je ne luy montroit quels sont les coups quelle auoit à redouter Et quelle ne craignoit que madame la duchesse du bouillon; je saisi ce mot pour men seruir comme elle etoit frapé de ce coté la il me fut aissé aluy persuader ce que je uoulu sans toutefois luy dir que cetoit madame la duchesse de bouillon jinuentay tout ce que jay mit dans mes depositions et mouurit une ample carierre ladessus je dit ouy a tort a trauers : je vous declare Monseigneur que Madame la duchesse est innocente de tout ce que jay dit uoila la uerite Monseigneur jay commis une grande imprudence en luy portant ce pretendu poison qui nest rien non plus que le page et les hommes masquée jimplore uotre clemence, Monseigneur, je me jette au genoux de votre miséricorde pardonez a un miserable qui n'a pour tout crime que la ceruelle brouillez et beaucoup d'imprudence : je demeure, Monseigneur, avec un profond respect

Votre tres humble et très obeissant serviteur, BOURET.

Ce 24 aoust 1730.

Pour copie conforme : P.-A.-L.

—

Louis XVI complimenté par Robespierre (III, 326). — Dans *Le dernier des Rabasteins*, par A. Mazas, on lit que le baron de Rabasteins, présenté à M. Poignard, principal du collége Louis-le-Grand, fut témoin de la visite du Roi (et non à son entrée à Paris, ce n'était pas sur son chemin), la réception eut lieu dans le réfectoire disposé pour cette cérémonie. Le roi, accompagné des grands dignitaires de l'Université, trouva les élèves rangés d'un seul côté, et fut complimenté en prose latine débitée avec netteté et précision. L'élève chargé de prononcer le discours français fut moins heureux; son émotion l'empêchait de parler,

même, dès qu'elle s'est échappée de sa geôle éphémère. A un certain moment, c'est à savoir pendant cette existence terrestre, nous sommes tout ensemble, et vis-à-vis de nous-mêmes, ce qu'un tombeau est à l'égard d'un cadavre, un cadavre par rapport à un tombeau. Oui, par le corps, nous portons autour de nous notre sépulcre, qui lui-même, dans la personne de l'esprit, son hôte fugitif, emprisonne son cadavre au dedans du sépulcre.

Ainsi fait la chenille avant que de se transformer en chrysalide ou papillon. Le ver tisse et porte à ses flancs sa propre bière, et cette bière elle-même contient un cadavre. Celui-ci se métamorphose bientôt en cette fleur animée ailée qui prend son essor, et va nageant dans les ondoyantes plaines de l'air au moyen de deux petites rames éclatantes d'azur, de pourpre et d'or.

Quand la langue de Rome revêt ainsi des charmes de l'imagination l'une des plus consolantes vérités de la philosophie chrétienne, excellemment spiritualiste, il est tout naturel que, à Chantilly, les Condé, les Bossuet aient pris plaisir à mettre de temps en temps sous leurs yeux, à déchiffrer. à méditer surtout l'insigne épigramme qu'il est aujourd'hui donné à tous et à chacun d'étudier, avec plus d'à-propos que jamais, au musée de Beauvais.

(Grenoble.) J. P.

—

Les affaires, c'est l'argent des autres (V, 291). — Il est établi pour tous les lecteurs de l'*Intermédiaire* qu'à M. Alex. Dumas fils, pas plus qu'à Madame de Girardin, ni au comte de Montrond, ni à M. Alph. Karr, ne revient l'honneur de cette définition. Selon M. Ed. Fournier, elle appartiendrait en propre à Béroalde de Verville. N'en déplaise à ce consciencieux érudit, il n'a pas dit *sur ce mot le dernier mot*. Je lis en effet dans Senèque (*De ira, lib. II, c.* 8): « *Nulli nisi ex alterius* « *damno quæstus est.* » Traduction libre mais exacte : « *Les affaires, c'est l'argent* « *des autres.* » JOC'H D'INDRET.

— Toutes ces définitions « argent des autres, bien d'autrui, » n'auraient-elles pas leur source dans le « *æs alienum* des Latins? » Combien y a-t-il de gens qui font leurs affaires en gardant *l'argent d'autrui;* « æs alienum habentes », comme dit Cicéron! F.-T. BLAISOIS.

—

Pourquoi le concile de Trente fut-il transféré à Bologne? (V, 291.) — Je crains fort que la cause attribuée par F.-V. Raspail à la translation du concile de Trente, ne soit l'une de ces imputations satiriques qui courent les livres sans qu'on puisse remonter à la source. Fra Paolo Sarpi (*Histoire du concile de Trente, traduite par Amelot de la Houssaye. Amsterdam, J. Blaeu*, 1699, p. 240 et suiv.), ne fait aucune allusion précise à la maladie honteuse dont il est question. Il raconte que le pape, craignant que l'empereur, en devenant maître absolu de l'Allemagne, ne se servît du concile pour opprimer le pontificat, désirait s'assurer du concile à quelque prix que ce fût. Il envoya un agent à Trente dans ce but. « Il y avait, dit Sarpi, « beaucoup de domestiques des évêques « que les *débauches du carnaval* ou l'in- « tempérie de l'air, avoient rendu ma- « lades. » L'agent du pape fit demander aux médecins si ces maladies ne seraient point contagieuses. Les médecins ayant répondu avec malignité, le bruit d'une épidémie se répandit. Un évêque étant mort, la panique se mit dans Trente et les environs; les prélats tinrent bon et continuèrent leurs réunions. L'agent du pape fit alors dresser un procès-verbal sur la contagion par le procureur du concile, puis consulter les médecins, et entre autres Fracastor. Puis on apprit que les localités voisines, effrayées, voulaient rompre tous rapports avec Trente ; alors le désarroi se mit parmi les prélats. Chacun craignait de rester prisonnier dans la ville infectée, avec la famine pour perspective. Malgré quelques résistances, la translation à Bologne fut décidée par 35 évêques et 3 généraux et rejetée par un cardinal et 17 prélats.

Amelot de la Houssaye, dans les notes, dit que la maladie dont il s'agit était le pourpre. Fracastor, dans son poëme de la syphilis, ne fait aucune allusion à l'événement qui nous occupe. Il est probable que sa présence à Trente, rapprochée de la connaissance de son poëme, aura donné occasion à quelque mauvais plaisant d'en conclure qu'il assistait les pères du concile en qualité de médecin spécialiste, comme pourrait le faire telle célébrité médicale de la faculté de médecine de Paris. Mais, à cette époque, les médecins n'avaient pas encore eu l'idée de s'attacher à l'étude spéciale d'une maladie; leur science était presque universelle. Fracastor, en particulier, cultivait, outre la médecine, les mathématiques, l'astronomie, l'astrologie et la poésie. (Le Havre.) V. T.

—

Calendriers nouveaux (V, 298). — La curieuse observation de M. Paol Sarpi est fort exacte. Tout au plus pourrait-on objecter que si Boccace ne dit nulle part que Ricciardo soit vieux, on peut le présumer à la manière dont il insiste sur la jeunesse de Bartolomea. Antoine Le Maçon le traducteur estimé du XVI[e] siècle (mais naturellement M. Sarpi ne lit *il Decamerone* que dans l'original) a si bien tiré cette conclusion, qu'au titre donné par l'ori-

Num° 62.] Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. [25 juill. 1866.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Un mot de Gœthe à Napoléon. — Gœthe a-t-il dit à Napoléon, à Erfurth, en 1807: « Sire, ce qui caractérise votre nation, ce n'est pas seulement l'esprit, l'urbanité, les dispositions conciliantes et sympathiques, c'est encore et surtout l'ignorance où elle est de la géographie ? » Euqorral.

—

D'où vient le mot « Dupe? » — A en croire certains esprits, peut-être un peu enclins à l'exagération, le monde ne serait guère composé que de dupes et de fripons, avec un imperceptible petit nombre de gens honnêtes et clairvoyants, très parsemés au milieu de cette foule de niais et de coquins. Sans approuver ni critiquer ici cette statistique, nous demandons seulement l'origine du mot *dupe*. Les lexiques sont presque universellement muets à cet égard. Le *Dictionn. d'étymologie française* de Scheler, déclare que l'étymologie du mot lui est tout à fait inconnue. Celui de Littré est le premier, à notre connaissance, qui ait fait remarquer que le mot *dupe* aurait été originairement le nom de la *huppe* qui, à tort ou à raison, passerait pour un sot animal. Je n'y contredis pas autrement; mais la huppe nous a déjà fourni, grâce à la touffe de plumes qui orne sa tête, les gens *huppés*, c'est-à-dire en haute position de fortune ou de place, et je ne vois pas d'affinité entre deux sens qui se contrarieraient. La vanité a, sans doute, plus d'un point de contact avec la sottise; mais toujours est-il que les gens *huppés* sont sur un fort bon pied dans le monde, tandis qu'on se rit des gens *dupés;* la condition des uns et des autres n'est donc nullement la même. Les exemples historiques, selon nous, manquent, en outre, pour établir avec quelque vraisemblance que *dupe* soit une altération de *huppe*. Il nous semble donc qu'il faut chercher ailleurs et nous recourons, dans cette vue, à la sagacité des Œdipes de l'*Intermédiaire*. (Laon.) Eug. Par.....lt.

—

Le jargon de Maistre Villon. — Puisque divers lecteurs de l'*Intermédiaire* trouvent un certain charme à deviner les énigmes et les logogriphes, j'appellerai leur attention sur les six ballades que contient le *Jargon* ou *Jobelin* de Mtre Franç. Villon. Commençons, s'il vous plaît, par la première. Quel lecteur, assez versé dans la langue des truands, pourrait m'en fournir une traduction? J'ai bien plusieurs fois essayé de lui donner un sens, mais je me suis embourbé « de la sorbonne aux arpions. » F.-T. Blaisois.

—

Pristine. — « La haine qui s'attache au nom prussien a relevé M. de Dalwigk de son impopularité *pristine.* » Ainsi s'exprime M. Blaze de Bury dans la *Revue des Deux-Mondes*. Nous serions désireux de savoir si le dernier mot de la phrase existait précédemment ou s'il vient de naître, par exemple, sous le patronage de ces salons de Vienne et de Berlin qui se piquent parfois de parler un meilleur français que Paris et où n'aura sans doute pas encore pénétré cet instinct de curiosité, ce penchant à la fantaisie, reprochés récemment à notre littérature. R.

—

Eaux-fortes de Foulquier. — Foulquier (J. Fr.), conseiller au parlement de Toulouse (1744-1789), ami et élève de Loutherbourg, a gravé en amateur, et en grande partie d'après ce dernier, une série d'eaux-fortes assez intéressantes: j'en connais 26, dont 23 étaient réunies dans la collection du baron de Vèze, dispersée en 1855; les 3 autres se trouvent au Cabinet des estampes. Il en existe probablement encore d'autres; les amateurs qui en connaîtraient m'obligeraient en voulant bien me les signaler. (Toulouse.) H. Vienne.

—

Les gouaches de P.-A. Baudouin. — Que sont devenues les gouaches originales du

gendre de Boucher, qui faisaient l'ornement des boudoirs du siècle dernier, et contre le côté graveleux desquelles la verve endiablée de Diderot s'exerçait avec tant de verdeur? Les estampes qui les traduisent sont très connues et très appréciées, mais les originaux manquent, je crois, dans nos collections publiques, et dans les cabinets d'amateurs. Je ne connais qu'une variante de l'*Epouse indiscrète*, appartenant à MM. de Goncourt.

M'occupant de cataloguer l'œuvre gravé de Baudouin, je recevrais avec reconnaissance toute communication concernant des pièces, ou des états, que l'on ne rencontrerait mentionnés, ni dans les catalogues de ventes d'estampes remontant à une vingtaine d'années, ni au Cabinet des estampes. H. VIENNE.

—

Un portrait de Diderot. — A propos du profil de Diderot, dessiné par Greuze et gravé par Saint-Aubin, Grimm parle d'un profil du philosophe, fait pour lui par un barbouilleur de la place Dauphine, nommé Garand, et qui se trouva *cent fois* plus ressemblant que celui de Greuze. Ce profil existe-t-il? a-t-il été gravé?

(Bruxelles.) A. P.-MALASSIS.

—

La clémence de Jules César. — Cette année, les aspirants à l'Ecole navale ont eu pour sujet de narration française : *le combat naval des Romains et des Vénètes sous les yeux de Jules César.* La matière dictée se terminait ainsi : « Les Gaulois se rendent corps et biens. César *fait mettre à mort tout le sénat des Vénètes et vendre à l'encan le reste des habitants.* Vous terminerez par quelques réflexions sur les *nécessités politiques* qui durent *contraindre* le général romain à une exécution *si contraire à ses habitudes et à son caractère.* » Un de mes élèves, jeune bambin de 16 ans, curieux comme on l'est à son âge, me demande, si ce n'est pas un crime de mettre à mort de braves gens qui, après tout, n'ont fait que leur devoir; de rendre esclaves des femmes, des enfants qui n'en peuvent mais, et pourquoi on les prie de s'apitoyer sur un monstre (c'est un enfant qui parle) que rien ne contraignait d'agir si cruellement. D'où vient donc qu'on parle de la clémence de César? Ces questions, qu'on ne trouve pas dans Euclide, m'embarrassèrent. J'avouais franchement qu'il y avait une théorie des crimes nécessaires, mais que je ne pouvais l'expliquer, n'y ayant jamais rien compris. Quant à la clémence de César, c'est de l'histoire! Chacun sait ça. » Mais, répliqua le moutard, j'ai lu dans l'*Evénement*.... — Comment, malheureux, vous lisez l'*Evénement?*—....qu'un homme d'Etat anglais, consulté sur un fait historique, répondit : Du moment que c'est de l'histoire, je sais comment ça se fait : je n'y crois pas. » Là-dessus, je fais appel à mes coabonnés de l'*Intermédiaire*, pour convaincre mon sceptique. Qu'ils m'apportent une dizaine de faits où se montre la clémence de César : je mettrai au-dessous le *quod erat demonstrandum*, et il sera démontré que César était clément, sauf les exceptions, qui confirment la règle. E. P.

—

La reine Elisabeth d'Angleterre et Napoléon Ier. — En attendant que la « *Revue des questions historiques* », réalisant son programme (III, 321), « s'attaque à l'erreur, au préjugé, au mensonge, » et « rectifie les faits dénaturés par l'esprit de secte ou de parti, » je me permettrai d'appeler l'attention de mes coabonnés de l'*Intermédiaire* sur l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique*, par l'abbé Rohrbacher (Paris, Gaume frères, 1849), où quelques points historiques sont présentés sous un jour qui me paraît..... nouveau. Je ne possède malheureusement que le 29e et dernier volume, qui renferme la table générale, et j'ignore si, dans le cours de l'ouvrage, l'auteur donne des preuves à l'appui de ses assertions, qui sont pour moi, je le répète, de véritables révélations. Mais voici, par exemple, ce que je lis dans la susdite table, aux mots *Elisabeth* et *Bonaparte* : « Suites de l'apostasie de l'Angleterre. Sa papesse Elisabeth, *avec ses maris et ses bâtards...* » — « Un émissaire corse du gouvernement anglais vient solliciter Napoléon *de se déclarer chef de la religion en France.....* Le gouvernement anglais, n'ayant pu persuader à Napoléon de se faire pape gallican, pour rompre l'unité et la force de la France, *entreprend de le faire assassiner par certains royalistes de Bretagne.* Napoléon use de représailles.... L'Autriche déclare la guerre à Napoléon, occupé en Espagne, d'où il revient pour battre les Autrichiens à Eckmühl et à Wagram et *pour forcer leur Empereur à lui donner en mariage une de ses filles....* Présomption incroyable de Napoléon, qui *regrette de ne pouvoir se dire fils de Jupiter*, comme Alexandre de Macédoine... Bataille terrible de la Moscowa, où l'on ne reconnaît plus le génie de Napoléon. *La cause secrète est un mal de bas étage.* » — On peut juger, par ces extraits, combien il serait utile de connaître les sources où l'historien a puisé ses récits, d'autant plus qu'il a soin d'avertir que c'est « *par des circonstances providentielles qu'il a été amené à écrire cette histoire.* »

(Strasbourg.) T. R.

—

Le réveille-matin du roi de Prusse. — Lorsque Napoléon Ier fit une visite en vainqueur au château de Potsdam, il prit

l'épée du grand Frédéric sur son tombeau, et enfin la montre-relique qui se trouvait au château. — Le *Mémorial de Sainte-Hélène* constate que, par un codicile, la *boîte* n° 3 est léguée à Noverras, pour la remettre « à son fils bien-aimé lorsqu'il aurait seize ans. » — Cette boîte renfermait le fameux réveil. — Aucun historien, que nous sachions, ne parle de la remise de ce précieux bijou royal. Nous avons visité le Musée des Souverains, au Louvre, le réveil appartenant au vainqueur y manque. L'Autriche en aurait-elle été héritière? M. de Bismark, le moderne *réveille-matin* de la Prusse, ira-t-il, de succès en succès, jusqu'à retrouver celui de Frédéric? La question a son importance à l'heure présente? Ce n'est pas à la diplomatie que je m'adresse, mais aux studieux chercheurs de l'*Intermédiaire*. A. PARROT.

—

IN HIS PRÆDIIS M. AVRELI
VAS EFANIS VP. CASTRAMSE
NE CvII VSQVE CoMM . INM . LABORIBUS
SVIS FILIS NEPOTIBVSQVE SVIS
ABITvRIS PERFECIT CoEPIANONAS

Inscription d'Ammi-Mouça. — J'envoie à l'*Intermédiaire* la primeur d'une inscription récemment découverte en faisant des fouilles pour le poste d'Ammi-Mouça, province d'Oran, subdivision de Mostaganem.

Je recommande particulièrement la seconde ligne à la sagacité des épigraphistes.

Je dois cette inscription à l'obligeance du colonel Lecomte, du Prytanée impérial militaire de la Flèche.

F.-T. BLAISOIS.

—

Une maison de la rue du Jour. — Dans la rue du Jour, en face de l'église de Saint-Eustache, aux nos 25 et 27, on voit une maison éclairée au rez-de-chaussée par deux baies cintrées dont l'archivolte est ornée de mascarons, l'un surmontant une lyre, l'autre une tête de cerf et un cor de chasse. — Au-dessus d'une porte située au fond de la cour à droite, est une ouverture carrée, horizontalement oblongue et fermée d'arabesques en fer forgé, au milieu desquelles on distingue sans peine les lettres D, P, A, réunies dans un monogramme. De chaque côté de cette ouverture est un œil-de-bœuf également fermé d'arabesques. Sur les façades, qui sont très délabrées, on aperçoit encore quelques ornements sculptés, entre autres les consoles d'un balcon dont la balustrade a disparu, et celles fixées à droite et à gauche de la porte et qui sont veuves des bustes qu'elles supportaient sans doute autrefois.

Maintenant, je désirerais savoir quel est le fondateur de cette maison et quels souvenirs elle peut rappeler. — M. Cocheris, dans son édition de l'*Histoire du diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf, dit à propos des revenus de Saint-Eustache (p. 234, note 97) qu'un des curés, « J.-F. Robert Secousse, avait légué à son église deux maisons situées rue du Jour et rue des Prouvaires; l'une d'elles, reconstruite sur les plans fournis par Mansart de Jouy, servit de presbytère, de bibliothèque et d'archives; l'autre était habitée par les vicaires confessants, administrateurs des sacrements et autres employés servant à la desserte et au service particulier de la paroisse. » — La maison que j'ai décrite plus haut serait-elle l'une de celles dont parle M. Cocheris? — Le cor de chasse et la tête de cerf qui accompagnent l'un des mascarons, font partie, je crois, des armoiries de Saint-Eustache, car on les voit reproduits parmi les sculptures de l'église placée sous son invocation. Mais la lyre? que vient-elle faire là? — Je sais que la maîtrise de cette paroisse jouit d'une célébrité assez ancienne et la maison qui nous occupe lui a peut-être appartenu; la présence de la lyre aurait ainsi son explication. — Quant aux lettres D, P, A, je m'y perds; à coup sûr ce ne sont pas les initiales de Jean-François-Robert Secousse.

A. B. D.

—

Un ordre peu connu. — Pascal Paoli, dictateur de la Corse, fonda en..... un ordre de chevalerie appelé l'ordre de la *Santa Divota*. Quels étaient les statuts et les insignes de cet ordre? Quels documents consulter à cet égard? Est-il vrai, comme je l'ai entendu dire, que Charles Bonaparte ait été un des chevaliers de cet ordre?

M. T.

—

Les armes de la Corse. — Les armes de la Sardaigne sont : Un écusson à champ d'argent divisé en 4 parties et portant 4 têtes affublées d'un bandeau blanc. — Les armoiries de la Corse sont ordinairement représentées ainsi : Un écusson ovale à champ d'argent et portant une seule tête noire affublée du bandeau. — L'autre jour j'ai aperçu à la vitrine d'un magasin d'estampes, rue de Rohan, d'autres armes de la Corse : Trois têtes noires à bandeau blanc se détachant sur un écusson d'argent ayant pour support 2 griffons. — Quelles sont les véritables armes?

Les têtes noires sont-elles des têtes

leur faisait à eux-mêmes en leur en administrant la preuve. B. S.

Une lettre de Luther sur les pierrots (X, 339). — Un soir le docteur Martin voyait un petit oiseau perché sur un arbre et s'y posant pour passer la nuit; il dit : « Ce petit oiseau a choisi son abri et va dormir bien paisiblement; il ne s'inquiète pas, il ne songe pas au gîte du lendemain, il se tient bien tranquille sur sa petite branche et laisse Dieu songer pour lui. »

Vers le soir vinrent deux oiseaux qui faisaient un nid dans le jardin du docteur. Ils étaient souvent effrayés dans leur vol par ceux qui passaient. Il se mit à dire : « Ah! cher petit oiseau, ne fuis point, je te souhaite du bien de tout mon cœur; si tu pouvais seulement me croire! C'est ainsi que nous refusons de nous confier en Dieu, qui, bien loin de vouloir notre perte a donné pour nous son propre fils. » (Extrait des *Mémoires de Luther* par Michelet, II, 83.) P. RISTELHUBER.

Chapier (V, 340). — On appelait *chapier* l'homme qui, allant de long en large, se promène comme un chantre; car le chantre est un chapier puisqu'il porte une chape. Le mot était, du temps de Mercier, déjà consacré pour les promeneurs des jardins publics et, avant lui, Gresset avait écrit :

Les politiques rêveries
Des vieux *chapiers* des Tuileries.

D. M.

— En Normandie, *chaper*, se promener dans un appartement, dans une galerie; aller d'un bout à l'autre d'un lieu quelconque et revenir sur ses pas, puis recommencer souvent le même exercice, ainsi que font les chantres d'église, quand, couverts d'une chape, ils chantent les psaumes en allant et en revenant d'un bout à l'autre du chœur. — Ainsi les chapiers dont parle Mercier sont les promeneurs qui vont et viennent plus ou moins longtemps, d'un bout à l'autre de la terrasse des Tuileries ou de l'allée du Luxembourg.

(Alençon). C. E. D.

— M. J. R. ayant rencontré dans un chapitre du *Tableau de Paris* cette phrase énigmatique : « Tous les chapiers de la terrasse des Tuileries ou de l'allée du Luxembourg sont des antianglicans qui ne parlent que de faire une descente en Angleterre..., » a eu recours au *Dictionnaire de Trévoux* qui nous enseigne, (ce qu'il soupçonnait un peu), qu'un chapier est celui qui porte la chape. Nous avons négligé, dans notre édition, d'expliquer ce terme pris ici au figuré; la question de M. J. R. nous prouve que nous avons eu tort. Si, dans les nouvelles églises de Paris, la disposition du chœur condamne le chapier à une complète immobilité; à Notre-Dame, à Saint-Sulpice, à Sainte-Elisabeth, son rôle est autrement actif. On le voit arpentant, avec une régularité d'automate, le court espace qui sépare le lutrin des degrés de l'autel, et, durant les vêpres surtout, continuer cette promenade monotone, qui n'a de terme que la fin même de l'office. Maintenant on saisit ce qu'a voulu dire Mercier. Les chapiers de la terrasse des Tuileries et de l'allée du Luxembourg étaient les flaneurs accoutumés de ces deux jardins, qui y débitaient péripatéticiennement la politique du jour, en poussant un pied devant l'autre comme les chapiers auxquels on les compare. En Basse-Normandie, le verbe « chaper » est d'un usage constant. On l'emploie à tout propos, et l'on s'étonnerait fort qu'il fût l'objet d'une enquête étymologique. « Vous êtes en retard; j'ai *chapé* plus d'une heure, en vous attendant. » Cette phrase et d'autres du même genre se répètent vingt fois dans une journée.

G. DESNOIRESTERRES.

— L'Académie française définit le mot *chapier*, « celui qui porte chape. » Elle ajoute : « Les deux chapiers se promènent « dans le chœur en certains temps de « l'office divin. » C'est en effet, ce qui se pratique dans les diocèses où ne règne pas le rite romain. Les chapiers vont et viennent de la grille du chœur aux marches de l'autel et réciproquement. De là sont venues les expressions de *chaper* pour indiquer l'action de se promener de long en large et de *chapier* pour désigner la personne qui se livre à cette sorte de promenade, expressions qui, sans avoir reçu la haute sanction de l'Académie française, sont en usage dans plusieurs provinces.

(Le Havre.) A. T.

Prononciation des noms propres étrangers (V, 340). — Je ne pense pas que la question puisse être résolue d'une manière absolue. C'est affaire d'usage. Pourquoi dit-on Cicéron et Tubero, Manlius et Horace, Diogène et (*illis*.)...? Dans Corneille, Brute paraît ridicule, et l'on accepte les Cosses, les Métels, les Pauls, les Fabiens. Admettrait-on Cinne au lieu de Cinna, comme Maxime au lieu de Maximus? Pourquoi le traducteur Amyot, qui dit Alcibiadés, et non Alcibiade, dit-il Thésée et non Theseus? Pourquoi Montaigne en fait-il de même? Quant aux modernes, il me semble naturel que les noms des hommes très-connus, et que nous entendons prononcer souvent par leurs concitoyens, soient prononcés par nous de la même manière. Il serait aussi ridicule de prononcer Goethe, Shakespeare, Byron, à la française, alors que nous savons tous comment disent les Allemands et les Anglais, que

d'affecter la prononciation allemande ou anglaise à tout propos et pour les noms les plus vulgaires. Dans le premier cas, à peine serait-on compris ; dans le second cas, on courrait grand risque de passer pour être un puriste pédant. Il n'y a, il ne saurait, à mon sens, y avoir aucune règle précise. Il y a un usage dont il faut accepter de bonne grâce la tyrannie, et même les disparates les plus singulières. Que dirait-on d'un homme qui s'habillerait comme au temps de Brutus, en Italie, ou comme au temps de François Ier, en France? Les hommes sensés hausseraient les épaules et les enfants crieraient à la chienlit. Pour être moins saillante, l'affectation relative aux noms propres ne serait pas moins ridicule. Dans une traduction de Théocrite et de l'*Iliade*, M. Leconte de Lisle a essayé de rétablir les noms grecs des dieux et des héros. Je doute que cet essai, qui déroute constamment le lecteur et le fatigue, trouve des imitateurs. Jupiter et Junon, déguisés en Zeus, et Hera Boopis, ne sont plus reconnaissables. D'ailleurs, pour aller jusqu'au bout, il faudrait rétablir l'alphabet grec, écrire Aχilleus et et non Achilleus. Ce serait une nouvelle édition de la confusion de Babel, sauf la grandeur et la majesté de l'action. Tenons-nous-en à l'usage. Prononçons, à la bonne franquette, comme tout le monde, et répondons tout simplement aux novateurs : *Sic voluit usus*. La logique, ici, n'a rien à faire. E. G. P.

—

Biographie de Jacques Sarrazin (V, 340). — On demande sur le compte de cet artiste quelques renseignements, autres que ceux fournis par M. Jal dans son *Dictionnaire critique*. Je ne viens pas répondre précisément à la question, puisque je n'ajouterai aucun détail biographique à ceux que mon savant confrère a pu grouper dans son intéressante notice. Mais je saisis l'occasion qui m'est offerte de signaler à M. D. D., comme je la signalais récemment à M. Jal lui-même, une *erreur de lecture* dans la copie que donne le *Dictionnaire* de l'acte de décès de Jacques Sarrazin.

M. Jal, trouvant dans cet acte, après ces mots : *Convoi de* 20 *prêtres*, cette abréviation, S. C., l'interpréta ainsi : SANS CLERC OU SANS CONFESSEUR, et comme les mêmes lettres accompagnent les actes mortuaires d'autres personnages cités dans le *Dictionnaire* (Simon Vouet, Stella, etc.), M. Jal croit devoir envoyer de même dans l'autre monde, sans confession, un certain nombre d'honnêtes gens.

Préoccupé du sort de ces infortunés, j'ai voulu vérifier si cette sentence était juste, et j'ai reconnu que ces deux lettres S. C. n'avaient pas le moins du monde ce sens d'une note infamante. Les registres mortuaires de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois sont ceux dans lesquels cette abréviation existe. Partout où elle se produit, elle est accompagnée d'une étoile (*), sorte de *nota bene;* c'est-à-dire que ces actes sont signalés comme sortant du commun des convois. J'ai suivi consciencieusement cette étoile, comme un mage, dans tout le cours de ces registres, et j'ai pu la voir s'arrêter sur certains actes où les deux lettres cabalistiques étaient expliquées tout au long. C'est ainsi, notamment, que j'ai trouvé à la date du 28 mai 1661 cette mention : « SERVICE * COMPLET pour feu Mgr le cardinal Mazarin. »

..... En ce qui concerne *Marie Grégoire*, femme de Sarrazin, *la laborieuse mère de* XVI *enfants*, dont parle M. Jal, je comprends fort bien qu'après une telle énumération, il ait pu se croire autorisé à lui épargner la fatigue d'autres gestations. Je dois cependant porter à l'actif de Marie Grégoire un XVIIe enfant, *Louis-René*, qui décéda le XI juillet 1639.

Je termine en citant la date du décès de Marie Grégoire, date qui a échappé à M. Jal : on trouve la mention de son convoi aux registres de Saint-Germain-l'Auxerrois, le 6 janvier 1660.

G. SAINT-JOANNY.

—

Le pont d'or (V, 341).—C'est sans doute à moi, en premier, qu'il convient de répondre à la question posée. Je puis le faire en peu de mots. Le général qui a dit : *Il faut bâtir un pont d'or à l'ennemi qui se retire*, c'est le feld-maréchal Daun (Léop.-Jos.-Maria, comte de), né le 25 septembre 1705, à Vienne, et mort le 5 février 1766. Il fut, lors de la guerre de Sept ans, le généralissime autrichien contre Frédéric II (le Grand) de Prusse, qu'il eut la chance ou l'honneur de battre deux fois, le 18 juin 1757, près de Kollin, et le 14 octobre 1758, près de Hochkirsch, où Daun put surprendre pendant la nuit l'armée prussienne endormie. Le lendemain, l'armée prussienne se trouvait reformée ou réorganisée en bon ordre, de sorte que le général autrichien n'osait pas la poursuivre. C'est à cette occasion qu'il a dit le mot du pont d'or. Du reste, je crois que Daun n'a fait que ce que font beaucoup d'hommes; il a utilisé le proverbe qui justifie son penchant. Les proverbes sont une affaire de tempérament; sans cela, on en compterait autant que l'on en compte par *paires*, dont l'un dit *oui* et l'autre *non*. M. B.

P. S. Qu'on ne me demande pas de citer des exemples; je suis trop occupé d'autres travaux pour les chercher. Je me rappelle seulement que, dans les *Proverbes* attribués à Salomon, il en est deux qui se suivent et dont l'un dit : Réponds aux sots, et l'autre : Ne réponds pas aux sots; et

chacun de ces deux conseils contradictoires est appuyé sur une bonne raison.

—

Omelette (V, 348). — J'ai eu en effet le tort, et je supplie les lecteurs de l'*Intermédiaire* de ne pas m'en vouloir, de les renvoyer au Dictionnaire de Ménage, sans les engager à s'en défier. Je remercie M. C. D. d'avoir signalé cette inadvertance, que je veux tâcher de réparer. M. C. D. n'est-il pas aussi un peu coupable de n'engager pas ses lecteurs à se défier de Génin ? Je me hâte d'ajouter que sa peccadille ne saurait excuser ma faute. Qu'il me soit permis, comme antidote à la lecture des *Récréations philologiques*, « ce livre d'une érudition *quelquefois paradoxale*, souvent heureuse, et toujours spirituelle » (Littré), et pour que nos coabonnés aient la note vraie sur Ménage, de leur signaler l'*Histoire de la Langue française* de notre illustre lexicographe (p. 63, 64, 66, 67 et *passim*). Je regrette de ne pouvoir m'étendre sur ce sujet. Qu'il y aurait à dire des étymologies et des étymologistes, et que de fois Génin, moins excusable que Ménage, n'a-t-il pas erré ? Que de fois ne s'est-il pas, lui aussi, lancé dans le fantastique? En tout cas, on verra aux pages indiquées que Littré et Diez, deux grands noms d'étymologistes, s'il en fut (et qui combattent avec vous pour *natalis*, Monsieur Tiedeman; V. Littré, *Hist. de la Langue fr.*, t. II, p. 337 et 410), n'ont point dédaigné de discuter les opinions de ce pauvre Ménage, si malmené par Génin, — et même parfois de les adopter.

F.-T. BLAISOIS.

—

Analogies de plusieurs noms de fleuves (V, 352). — La racine *Dn* ou *Tn*, dans le sens d'eaux, de rivières, appartient à la langue ossèthe qui fait partie de la famille indo-européenne. Le peuple ossèthe descend des Alains, dont la langue était liée à l'idiome sarmatique. Voyez Lehrberg cité par d'Ohsson, *Des peuples du Caucase*, p. 184. Dans Hérodote, nous trouvons les principaux affluents de la mer Noire, du Danube au Borysthène, désignés par des noms auxquels font place plus tard d'autres noms renfermant le radical *dan*. L'Ister devient le Danubius, le Tyras devient le Danastris, le Borysthène le Danapris. Un seul de ces noms formé du radical *dan* ou *tan* apparaît dans Hérodote, et il est donné au plus oriental des fleuves qui se versent de ce côté. C'est le *Tanaïs* ou le Don. Le Tanaïs arrose le pays des Sarmates qui apportèrent ces noms en se répandant à l'ouest, tandis que les noms de Borysthène, de Tyras et d'Ister, devaient appartenir à l'idiome des Gètes ou des Thraces.

P. RISTELHUBER.

—

Un peintre et curieux à Lyon en 1551 (V, 354).— L'ouvrage de Robert-Dumesnil, *Le peintre-graveur français*, donne tout au long le catalogue des gravures originales attribuées à Claude Corneille.

JACQUES D.

—

Prénoms défendus (V, 361). — En Belgique, nombre de jeunes filles se nomment *Annette*, *Jeannette*, etc., et je suppose que ces noms doivent être inscrits sur les registres de l'état civil. La loi de germinal n'a d'ailleurs pas repoussé l'invasion de diminutifs anglais qui, je ne sais comment, sont devenus fort gracieux en passant dans notre langue, tels que *Fanny*, *Jenny*, mais qui n'en correspondent pas moins à nos *Fanchons* et à nos *Jeannetons*.

JACQUES D.

—

Monnaies de Henri V (V, 364).— Il y en a eu aussi de frappées en 1833, car j'ai sous les yeux une pièce de cinquante centimes de cette date. Le droit offre le profil d'une tête d'enfant à cheveux courts, avec le col nu. Il n'y a plus de costume moderne, et la différence est analogue à celle qui existe entre les premières pièces de Louis XVIII en frac, et les belles pièces de Michaux ; l'inscription est HENRI V, ROI DE FRANCE. A l'envers, je trouve l'écu de France surmonté de la couronne fermée, et des deux côtés, entre l'écu et une double branche de lauriers, l'indication 1/2 F.; au bas, la date 1833.

A. M.

—

Le public composé de sots (V, 365). — « On demande combien il faut de sots pour faire un public? » — Cette belle question est un de ces mots si vifs et si acerbes dits par Chamfort, chez qui ils coulaient de source. Delatouche et Deschamps, dans leur petite comédie, *Le Tour de faveur*, scène 9, ont presque gâté cette boutade en l'enfermant dans le vers suivant :

Combien faut-il de sots pour vous faire un public?

C. D.

—

Mademoiselle ou Madame (V, 367). — Il est certain que la Révolution a dérangé le décor social : de ma portière, souvent majeure (fille ou femme Pipelet, en justice, comme autrefois sous l'ancien régime), 89 fit une *madame*. Quand elle perçoit ses petits impôts sur le traducteur de Darwin, elle trouve « bien honnête » ce père des *Jumeaux d'Ellos;* mais vos grâces, citoyenne, n'ont rien de commun ici avec l'*honnesteté* du XV[e] siècle. Si *la*

grande Mademoiselle, encore majeure et très-majeure, écrit fièrement : « J'épouse un de mes domestiques..., » croyez-vous que Lauzun, heureux drôle, ait fait des jaloux dans l'armée des antichambres ? Je compte, Dieu me pardonne, plus d'un *vassaletus*, varlet, vaslet ou *valet* dans la longue série de ses ascendants..., mais il faudrait être *malin*, comme on a cessé de l'être, et même ἰδιώτης comme on l'est devenu, pour le taquiner à ce sujet. Le *damoiseau* Pierre de Bar, sire de Pierrefort, un héros entre Meuse et Moselle, avait quarante ans bien sonnés quand il mourut les armes à la main, « environ fête Saint-Remi 1380 »; et dès que je vous accorde que ce titre est tombé en désuétude, vous me permettrez, *Madame*, de ne pas demander au casseur de pierres de ma commune, ce que son *damison* pense du sieur de Bismark! Laissons « ces demoiselles » de nos pères, qu'on appelle aujourd'hui « ces dames », — les abus sont de tous les temps, — et parlons aux filles en robes longues ou court-vêtues, qui consentent à subir toutes les horreurs régulières que *Madame* Clémence Royer signalait au *Journal des Femmes*. Elles tomberont, je le crains, en puissance de mari : la Vulgate ne l'entend pas autrement, et notre *monsieur*, son *dominus*, procède du *seigneur*, *seignur*, *seignour*, *seignor*, *senior*, maître, propriétaire de la pauvre *domina*.

Seignor, d'ailleurs, dérive loyalement de *senior*, l'*alderman* germain, et A. de Chevallet remarque que cette étymologie est rapportée dans un passage des lois d'Edouard le Confesseur.

Dame ou *domina* est un titre de haute volée, qui sous-entend la grande et parfaite seigneurie. On était fille et dame, en bonne noblesse féodale, parce que et non quoique demoiselle..., jouissant de ses droits ; double qualité qui rappelle, avec l'obligation de desservir le fief, le devoir pour le suzerain de marier la fille qui s'en trouvait héritière. Jadis, force demoiselles (*dominæ minores* ou *dominicellæ*) très-nobles, très-dames et très-mariées selon la loi chrétienne, restèrent... demoiselles ; et Georges Dandin a pu dire : *Ah! qu'une femme demoiselle est une étrange affaire!* C'est qu'aussi, dans le monde du privilége, la sonorité des titres n'arrive que tard à voiler la misère d'institutions vieillissantes : notre plus « vieille urbanité » n'a qu'un mot pour caractériser cette distinction qui pèse au *Journal des Femmes*.

Mais Corneille, Racine, Molière, les classiques du XVIIe siècle, dites-vous, titraient *Madame*, Hermione, Andromaque, Pauline, Chimène, Agnès, Henriette, Célimène et Philaminte ? — D'accord : travaillant pour la cour et rarement pour la ville, ils sacrifiaient d'avance à la dignité de la compagnie. *Madame* convenait à ce peuple de *dominæ* et de *seniores*; et Mademoiselle, déjà gênant pour la prosodie, appartenait, grâce à « notre vieille urbanité », au premier rôle : Armande-Grésinde-Claire-Elisabeth Béjard, *Mademoiselle Molière*.

Avant la Révolution, — j'en suis fâché pour le *Journal des Femmes*, — on n'a pas dit *madame* à toutes les filles majeures de la noblesse, et mademoiselle à toutes les autres. Je le prouve par la grande *citoyenne* Marie-Jeanne Phlipon, femme de M. Jean-Marie Roland, sieur de la Platière, révoltée de voir qu'on ne donnât point de la *madame* chez les Cahaigne de Boismorel, à sa grand'mère Marie-Geneviève Rotisset, veuve de Gatien Phlipon.

Ce témoignage ne peut déplaire à *Madame* Clémence Royer, et j'en profite pour demander à mon tour ce qu'est devenue « mon Eudora qui devait s'accompagner agréablement sur la harpe, ou se jouer légèrement sur le forte-piano. » (*Appel à l'impartiale postérité*. — Edition Bosc, floréal an III, p. 41.) H. DE S.

Prud'hommiana. (V, 369). — Comment ne répondrait-on pas avec empressement à l'appel de M. A. A. ? L'élève de Brard et Saint-Omer ! Mais c'est la quintessence de la littérature, de la philosophie de notre époque ! Voici quelques traits épars de ce génie si naïf et si profond à la fois, que j'avais saisi au vol et que je suis heureux de fournir au spicilége projeté, si l'ami de M. A. A. ne les a déja enregistrés.

« C'est l'ambition qui perd les hommes, dit un jour M. Prud'homme ; et il ajouta : « Si Napoléon était toujours resté « simple capitaine d'artillerie, il serait en« core sur le trône. »

« Tous les hommes sont égaux, » dit-il une autre fois : « il n'y a de différence « entre eux que la distance qui les sé« pare. » A. H.

— M. A. A. connaît-il cette réflexion géographique de Joseph Prud'homme :

« N'est-ce pas étrange et consolant à la fois, de penser que la Providence a toujours placé une rivière près des grandes villes ? »

Oserai-je, à ce propos, hasarder une observation ? C'est que M. Prud'homme, en son beau temps, a su jouer de l'instrument appelé Providence tout aussi bien que le premier ministre venu, et absolument comme s'il en avait fait son état. E. D.

Trouvailles et Curiosités.

Une lettre du comte de Lauzun (1690). — Elle est datée de Brest, le 6 mars 1690,

de paix. — Pierre a rendu plusieurs bons services à Paul, que celui-ci recevait avec gratitude, et qu'il croyait gratuits, comme le sont ceux d'un bon voisin. Pierre s'imagine plus tard que Paul est devenu ingrat. Il lui écrit pour lui donner le mémoire détaillé de ses services, et lui réclamer 100 francs pour le payement. Paul lui envoie pour réponse ces quelques mots signés de sa main : « Mon cher voisin, autant il est vrai que je suis reconnaissant des services que vous m'avez rendus, autant il est vrai que je ne vous dois rien moins que les 100 fr. par vous réclamés. »

Paul meurt. Pierre assigne devant le juge de paix les héritiers de Paul. Ceux-ci, ne sachant rien des faits, ne reconnaissent point la dette et déclarent s'en rapporter à la justice. Le devoir du juge est de mettre à la charge du demandeur l'obligation de prouver sa demande par témoins ou par titre. Pierre représente comme titre les lignes écrites et signées par Paul. Supposons que M. Cz. tient l'audience comme juge de paix. Que déciderait-il?... En vain Pierre soutiendra devant lui, que ces expressions : « autant il est vrai que je ne vous dois *rien moins* que les 100 fr. par vous réclamés » emportent de la part de Paul reconnaissance qu'il ne lui doit « *rien de moins* » que la somme de 100 fr., nous pensons que M. Cz. décidera que le mot *de* n'étant pas entre *rien* et *moins* l'écrit signifie clairement que Paul ne reconnaissait *rien* devoir à Pierre *moins* que les 100 fr. en question, c'est-à-dire rien du tout en fait d'argent, bien qu'il avouât lui devoir de la gratitude pour ses services de bon voisin. A. Jacob.

— I. Avec le verbe *Être*, *Rien moins que* est pris dans le sens négatif (*Tartufe*, acte III, sc. 6) :

Non, non, vous vous laissez tromper à l'apparence;
Et je ne *suis rien moins*, hélas! *que* ce qu'on pense.
Tout le monde me prend pour un homme de bien;
Mais la vérité pure est que je ne vaux rien.

« Ce Maupertuis se disait de la maison de Melun et le disait de bonne foi; car il était la vérité et l'honneur et la probité même, et c'est ce qui lui avait acquis la confiance du roi. Cependant il n'*était rien moins que* Melun, ni reconnu par aucun de cette grande maison. » (Saint-Simon, *Mém.*, t. I, ch. 1.) — « Bérenger n'*était rien moins que* sectaire, encore moins radical, pas même systématique. » (Lamartine, *Cours de littér.*, *Entr.*, XXII.) — « Si l'on s'en tenait à cette page de Grimm, destinée à être lue en Russie, à Saint-Pétersbourg, on prendrait de Rulhière une idée fort injuste : on le croirait un homme de talent indiscret et étourdi, tandis qu'il n'*était rien moins que* cela. » (Sainte-Beuve, *Causeries du lundi.*)

II. Avec tout autre verbe, *Rien moins que* s'entend généralement dans le sens affirmatif : « Cette accusation ne *tendait* à *rien moins qu*'à le flétrir dans son honneur. » (*Les Contemporains illustres*, vie du comte de Toréno.) — « Il ne *parlait* de *rien moins que* de vous envoyer au cachot, les fers aux pieds. » (Mérimée, *la Jaquerie.*) — « En entendant ce nom retentir à la porte du salon, la jeune femme crut d'abord que le domestique se trompait, et pour la convaincre il ne *fallait rien moins que* l'aspect de son adorateur suranné qui, nonobstant les souvenirs de la veille, s'avança vers elle sans manifester aucun embarras. » (Ch. de Bernard, *la Chasse aux amants.*)

III. Pour quelques auteurs de grammaires, *Rien moins que* doit être toujours employé dans les phrases qui ont un sens négatif, quel que soit le verbe qui précède la locution. Il suffit de relire les exemples précités (n° II) pour se convaincre de la fausseté d'une telle assertion. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que, voulant un pendant à cette règle absolue et erronée, ils ont recours à *Rien de moins que* auquel ils attribuent un sens affirmatif. Ainsi : « il n'est *rien de moins que* sage » voudrait dire : il est sage. « Il ne pense à *rien de moins qu*'à vous supplanter, » signifierait : Il pense à vous supplanter. — Nous n'hésitons pas à déclarer que cette façon d'écrire *n'est rien moins que française.*

Alfred Simonise.

—

Origine du dindon (III 203, 312, 366). — Je ne suis pas janséniste, et tiens encore moins à l'honneur d'être jésuite. Si le fusil à aiguille a du bon, la broche n'est pas un mauvais instrument non plus. Revenons donc à notre *gelinde d'Inde*. Pourquoi faut-il traduire si *évidemment* ce mot par « pintade ? » Ce dernier oiseau, que les anglais nomment *poule de Guinée*, est appelé *poule de Numidie* par les Italiens. « Oviédo, dit M. de Lavison (*Guide du « promeneur*, etc.), est le premier qui ait « parlé du *dindon*. Selon quelques histo« riens, il existerait en France depuis 1518 « ou 1520; selon d'autres, il aurait été « d'abord introduit en Espagne, d'où il au« rait passé en Angleterre, vers 1524. Cet « oiseau, encore fort rare sous Henri IV, « ne commença à devenir commun que « vers 1630. » Très bien. Mais M. A. Baschet, dans ses articles si intéressants sur Mantégna (*Gaz. des Beaux-Arts*), ne nous apprend-il pas que ce grand peintre fut chargé par le duc de Mantoue, vingt ans à peu près avant la découverte de l'Amérique, de lui tracer le *pourtraict* du volatile en question? Quelque obscurité plane donc encore sur la question, à mon sens. La brouette a précédé les jansénistes, d'après ce qu'on a pu voir, et faisait très bien son

chemin dans le monde sans ces messieurs. Les jésuites n'auraient-ils fait que suivre sur notre hémisphère leurs camarades en gloussements? JACQUES D.

—

Tuer le mandarin (III, 259, 371). — La plaisanterie à laquelle se rattache ce mot n'est ni de Balzac, ni de Gozlan, ni même de J.-J. Rousseau, bien que contemporaine de ce dernier, car c'est Voltaire qui en est l'auteur. Je ne pourrais indiquer en quel écrit on la trouverait, je me rappelle qu'il s'agit de savoir si l'interlocuteur à qui la question est adressée consentirait à devenir riche sous la condition qu'il en coûterait la vie à un mandarin qui lui est parfaitement inconnu. F. L.

— C'est dans le *Père Goriot* que Balzac parle du *Mandarin*. Rastignac, que les propositions de Vautrin mettent, en effet, assez exactement en position de *tuer un mandarin*, dit à Bianchon: « As-tu lu Rousseau? — Oui. — Te souviens-tu de ce passage où il demande à son lecteur ce qu'il ferait au cas où il pourrait s'enrichir en tuant par sa seule volonté un vieux mandarin de la Chine, sans bouger de Paris? — Oui. — ..... S'il t'était prouvé que la chose est possible, et qu'il te suffît d'un signe de tête, le ferais-tu? — Est-il bien vieux, le mandarin? Mais, bah! jeune ou vieux, paralytique ou bien portant, ma foi... Diantre! Eh bien, non. » Balzac aurait-il donc supposé un passage de Rousseau? J'ai peine à le croire, encore que je ne puisse pas parvenir à trouver l'original. Mais cela prouve peut-être seulement que ma table analytique est mal faite, ou que je ne sais pas m'en servir. L'un et l'autre sont très possibles. O. D.

—

Portraits à rechercher dans divers tableaux (III, 259, 371, 404). — Oui, certes, il y aurait sur ce sujet un curieux — et aussi un très long — travail à faire, même en se restreignant à l'école française. Quelques exemples: La *Jeune fille à la colombe*, de Greuze, n'est autre que la mère de M. *Em. de Girardin*. — Le *Toton*, de Chardin, gravé par Lépicié, est manié par le fils de M. *Godefroy*, joaillier. — Le *Château de cartes*, des mêmes artistes, est construit par le jeune *Lenoir*, fils d'un négociant, témoin au mariage de Chardin, et qu'une fausse tradition confondait avec son homonyme, le lieutenant de police. — Enfin, si nous en croyons Fréron, le *Philosophe occupé de sa lecture*, que Chardin exposait au Salon de 1753, n'était autre que son ami *Aved*, le portraitiste. — Presque toutes les toiles allégoriques et mythologiques de Nattier sont des portraits. Dans le *Pacha faisant peindre sa maîtresse*, Carle Vanloo s'est représenté lui-même tenant le pinceau, comme il nous a laissé les portraits de *Le Kain* et de la *Clairon* dans son *Jason et Médée*. La tête du peintre Wicar émerge de la foule des curieux, à l'une des extrémités de sa toile du musée de Lille, la *Résurrection du fils de la veuve de Naïn*. Enfin, pour être plus moderne encore, on sait de quel nom célèbre on baptise le juif sauvant son trésor dans *la Smalah* d'Horace Vernet.

(Toulouse.) H. VIENNE.

—

Para-pluie, para-guante (III, 279, 373). — Quand, à propos de *paraguante*, je dis que c'est un objet de toilette dans le sens de *don particulier*, j'explique la chose autant qu'elle se peut expliquer en français. Vous plaît-il que j'ajoute : *Paraguante* n'est pas sans avoir *quelque* lointaine analogie avec *Morgengabe?* Vous en savez assez sur l'un et l'autre objet. — Quand j'ai ajouté : « Dans ce terme sacramentel, *paraguante*, Rome et la Castille font dignement la paire, mon intention était de rappeler que le mot appartient aussi bien à la langue italienne qu'à la langue castillane. Mais, encore que *paraguante* fasse partie de deux idiomes modernes, il n'en est pas moins vrai que les deux premières syllabes en sont grecques (*para*), aussi grecques, par exemple, que les deux syllabes initiales *mit* (*meta*), dans le verbe allemand *mitleiden* (com-pâtir).

J. PALMA.

—

Comment prononcer le nom de Montaigne? (III, 290, 375.) — En faveur de la prononciation du nom de Montaigne par un pur *a*, M. P. G.-D. pourrait joindre, à l'autorité de Voltaire, celle de La Bruyère. « Je n'aime pas, dit-il (*De la Société*, etc.), « un homme que je ne puis aborder le « premier, ni saluer avant qu'il me salue, « sans m'avilir à ses propres yeux, et sans « tremper dans la bonne opinion qu'il a « de lui-même. *Montagne* diroit: *Je veux* « *avoir mes coudées franches*, etc. » Et La Bruyère ajoute en note : *Imité de Montagne*. — Seulement, est-il exact d'ériger en principe, comme le fait M. P. G.-D., que : « le digramme *ai*, quand il est placé devant *gn*, prend la valeur d'un simple *a?* » Ne pourrait-on point objecter à M. P. G.-D. la prononciation des verbes *baigner*, *daigner*, *saigner;* des substantifs *araignée*, *châtaigne*, etc. (je prends les premiers mots que me fournit ma mémoire)? Mais cette exception serait-elle de celles qui *confirment une règle?* J'en appelle aux gens compétents. A-Y.

— Je reçois à l'instant la lettre suivante: « L'*Intermédiaire* m'estant, ne sçay comme, chu ès mains aux Champs-Élysiens, où à ceste heure suis de logement, en bonne et illustre compaignie, qui fust

De la boue pétrie dans du sang. — A qui appartient cette parole, une des plus énergiques qui aient jamais été prononcées? Suétone prétend qu'elle fut dite par Théodore de Gadara au sujet de Tibère. Suidas rapporte qu'elle fut dite par Alexandre d'Egée au sujet de Néron. Y a-t-il quelque témoignage ancien en faveur de l'une ou de l'autre de ces opinions?

EUQORRAL.

—

La semaine des quatre jeudis. — Voilà une locution qu'on emploie bien souvent! En connaît-on l'origine? Quant à moi, je l'ignore complétement. Seulement, j'ai trouvé *la semaine des deux jeudis*. Ce n'est pas une plaisanterie. A la fin du XVIIe siècle, vers 1680 ou 1685, on lisait, dans le couvent des Cordeliers, à Paris, une épitaphe ainsi conçue:

Hic Nicolaus, filius minor Ioannis de Sancto Quirico civis civitatis Senarum, qui obiit anno Domini 1338, *die dominica duobus Jovis diebus mensis Augusti.*

Voici comment il faut entendre cette semaine à *deux jeudis*, suivant Lemaire (*Paris ancien et nouveau*).

Elle fut ainsi appelée, parce qu'à l'entrée d'un pape à Paris (1) qui se devait faire un jeudi, le temps fut si mauvais que la cérémonie fut remise au lendemain vendredi et, ce jour-là, on eut permission de ce même pape de manger de la viande, et on l'appela *deuxième jeudi*.

Ceci n'est point un conte.

Eh bien, je viens demander si la *semaine des quatre jeudis* a une origine historique comme celle que je viens de découvrir.

Cherchons, frères, cherchons!

A. NALIS.

—

Badaudisme. — Ce mot est-il français? Ne mérite-t-il pas de l'être, bien qu'il ne figure pas dans le Dictionnaire de la langue française de Littré? Il a été employé par Jean-Baptiste Rousseau, dans le passage suivant, extrait d'une lettre adressée à M. Brossette le 18 mai 1717 (t. V, p. 170, éd. Lefèvre, 1820).

« Pour le czar qui n'était pas encore à « Paris le 2 de ce mois, je suis persuadé « qu'il y attirera la curiosité de bien des « gens. Il en est plus digne que l'ambassa« deur de Perse, et vous savez jusqu'où on « a porté le *badaudisme* pour ce fou, tout « mal morigéné qu'il était. »

Jean-Baptiste Rousseau n'est-il pas une autorité suffisante pour faire admettre cette expression? ED. LEROUX.

(1) Benoît XII, probablement (J. Fournier) né à Saverdun et qui succéda à Jean XXII.

Rue Gît-le-Cœur. — Par quel motif s'est-on décidé à donner définitivement à cette rue une dénomination aussi singulière? Je sais qu'elle a successivement porté différents noms sur lesquels les antiquaires sont loin d'être d'accord, rue *Guy-le-Cuens*, *Guy-le-Queux*, *Guy-le-Comte, Guy-le-Preux*, *Gilles-Queux*, *Villequeux, Gilles-Cœur*, et même *Gît-le-Cœur*, qui doit être l'altération la plus complète de tous les noms qui précèdent. Pourquoi est-ce précisément cette altération suprême qui a triomphé de toutes les autres? Les premières s'expliquent, mais ce qui ne s'explique pas, c'est que la moins rationnelle ait survécu à ses devancières.

Les érudits nomenclateurs de l'Hôtel de ville qui ont naguère transformé le sire de Baudricourt en écuyer de Jeanne Darc ont dû avoir une raison pour adopter cette appellation baroque: je voudrais bien la connaître, mais en attendant je fais appel aux abonnés de l'*Intermédiaire,* pour tâcher de savoir quel est le cœur, masculin ou féminin, qui repose sous les pavés de cette rue. Z. A.

—

Acceptions diverses du mot: Femme du monde. — Cette expression, *Femme du monde*, a-t-elle toujours eu le sens, et notamment le sens honnête, qu'on lui donne de nos jours? D. L.

—

Képi. — A quelle époque ce mot s'est-il introduit dans la langue? N'est-ce pas après la conquête de l'Algérie? Cependant il n'a pas une physionomie arabe, et la coiffure qu'il désigne ne ressemble en rien à celle des Orientaux. M. Littré avoue que l'origine de ce substantif lui est inconnue. Quelqu'un des abonnés de l'*Intermédiaire* serait-il, sur ce point, plus savant que l'illustre érudit? DICASTÈS.

—

Salons de Diderot. — Depuis la publication complète des œuvres de Diderot par Brière en 1821, qui contenait les Salons de 1761, 1765 et 1769, plusieurs Salons inédits ont été découverts et publiés par M. Walferdin, l'heureux possesseur de ces pièces inédites. On demande:

1° Dans quels numéros de la *Revue de Paris,* (vers 1858?) a été faite la publication de ces Salons inédits?

2° A quelles années se rapportent-ils?

3° A-t-il été fait un tirage à part de cette publication? Ce tirage, s'il a été fait, existe-t-il dans le commerce?

4e Quelle est l'étendue de ces Salons nouvellement retrouvés?

5° M. Walferdin possède-t-il les manuscrits originaux ou seulement des copies? Dans ce dernier cas, où se trouveraient les originaux?

6° Quelqu'un saurait-il si M. Walferdin s'occupe toujours de l'édition de Diderot qu'il avait promise?

7° Ne prépare-t-on point en ce moment une nouvelle édition des œuvres de Diderot, et qui la prépare? S. Y.

—

Expositions de la Jeunesse. — Existe-t-il des livrets des expositions de la Jeunesse sur la place Dauphine? S. Y.

—

L'Eschassier. — C'est ici une question d'histoire littéraire et non d'histoire naturelle. Un provincial réclamait, en 1644, à un de ses correspondants de Paris, « tout « ce qui se trouve de l'Eschassier, advocat « au parlement. » Un autre provincial réclame aujourd'hui des renseignements sur l'Eschassier et sur ses œuvres.

YEZIMAT.

—

Ferdinand Ier, roi de Sicile. — Sur une lettre autographe de ce prince, avec sceau, le roi couronné, assis sur son trône, tenant le sceptre et le globe; en dessous, l'écusson de Sicile, lettre adressée au duc de Milan (Sforze), qu'il appelle: « Mjo caro patre, » il termine par ces mots:

« Scripta de mja ppria mano,
« Lo vro fillô lo Re de Sicilia. »

Comment pourrait-il être fils du duc de Milan? P. A. L.

Réponses.

« Martin Luther, » drame de L. Halévy (V, 108). — M. Fréd. Lock, mon ancien collègue et ami, que je remercie de son affectueux souvenir, veut bien se substituer à M. P. L. A., et accepter l'offre que j'ai faite à ce dernier de renseignements plus explicites sur mon drame de *Martin Luther*, reçu et non représenté au Théâtre-Français; il veut bien aussi apporter un supplément d'informations et poser une question pour son propre compte: il trouvera, je l'espère, satisfaction sous l'un et l'autre rapport, dans la communication nouvelle que j'ai l'honneur d'adresser à l'*Intermédiaire*, et qui n'a été retardée que par une circonstance indépendante de ma volonté.

Mon drame de *Martin Luther* a été reçu d'abord à *correction*, le 17 oct. 1831, et *définitivement*, à la seconde lecture, le 15 fév. 1832. La lettre qui m'annonçait la réception à correction, était conçue en ces termes:

« Monsieur, je viens de voir M. Taylor qui m'a chargé, devant le comité, de vous faire part de la réception à correction de l'ouvrage que vous avez lu hier, sous le titre de *Luther*, aux conditions que vous mettrez l'ouvrage en trois actes, supprimerez entièrement le cinquième acte, et que vous renoncerez au rang de réception, l'administration se réservant le droit de monter l'ouvrage, quand elle le jugera convenable, et sans frais.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec une haute considération, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« *Le Secrétaire,* MASSON.

« Le 18 octobre 1831. »

Cette réception *à correction* contenait, on le voit, la réception en principe, à condition que les effets en seraient ajournés *à la volonté du théâtre;* elle m'imposait *littérairement* les obligations suivantes: supprimer le cinquième acte, et mettre l'ouvrage en 3 actes. Ce travail accompli, je me présentai de nouveau devant le comité le 15 févr. 1832. Dans l'intervalle de la première et de la seconde lecture, par suite de conférences avec plusieurs membres du comité et M. Taylor, commissaire royal, il fut convenu que je ne supprimerais qu'un acte, le cinquième, qui se passait dans l'église de Wittemberg, et que je réunirais les deuxième et troisième actes en un seul acte, composé de 2 tableaux. L'ouvrage fut donc lu, à la seconde lecture, sous ce titre: *Luther ou la Réforme*, tragédie en 3 actes et en 4 tableaux. Au fond, il restait en quatre actes. Il fut reçu définitivement; mais l'inscription «*pour être joué à la volonté du théâtre*» fut maintenue sur le registre des réceptions.

M. le baron Taylor, qui remplissait alors les fonctions de commissaire royal, les remplissait déjà sous le gouvernement précédent, en 1829. Ce fut sous sa gestion, et avec son bienveillant concours, qu'avait été représentée, le 29 août 1829, ma tragédie du *Czar Démétrius*. En 1832, ses sentiments pour moi n'avaient pas changé; mais, catholique fervent, et dévoué au romantisme naissant, mon drame de *Luther* froissait trop ses convictions religieuses, et éveillait trop peu ses sympathies littéraires, pour qu'il me prêtât, en cette occurrence, un appui bien efficace. Il ne me cacha pas que l'œuvre serait interdite par la censure, et que là était la principale cause de la grande latitude qu'avait voulu se réserver le comité, relativement à l'époque de la représentation. Chaque fois que je demandais que la question fût vidée par l'envoi de l'ouvrage à la commission de censure, on m'objectait victorieusement que la mise à l'étude de *Luther* n'étant pas décidée par l'administration, il n'y avait pas lieu d'envoyer l'ouvrage au ministère, mesure qui n'est jamais prise *que pour les ouvrages en répétition*. Je compris que l'ouvrage était tacitement interdit, sans

un I soit par un J, et sous la lettre V ceux qui commencent par un U ou par un V, Voltaire lui-même, dans son Dictionnaire Philosophique, établit la distinction du J, qui, chez lui, précède l'I. L'U et le V se suivent dans l'ordre admis aujourd'hui.

P. BLANCHEMAIN.

— For the avoydynge of this doubte, let the lernar, whan he fyndeth a worde in aug auctor wherof he is uncertayne, resort unto the frenche vocabular, and fundyng out the same worde after the ordre of *a b c*, let hym marke howe the worde whyche he standeth in doute of is there written; for, if *i* and *u* be vowelles, they shalbe written with these characters *y* and *v*, and if they be consonantes, they shalbe written with these characters *i*, *u*, and whan they be vowelles, if they have theyr distinct sounde, and be not part of a diphthong, they shall have II prickes over theyr heed, thus *ÿ*, *v̈*, as shall in these wordes folowynge appere by example : *eave*, *hevre*, *mevrier* — *œvure*, *haure*, *naurer* — *ayde*, *oysyav* (PALSGRAVE, *L'éclaircissement de la langve francoyse*, 1530). Voir aussi *Hist. des Révolutions du langage en France*, par Francis Wey, p. 280 et 313. F.-T. BLAISOIS.

— On lit dans l'avis *Au lecteur* de l'édition des *Œuvres de Corneille* de 1663 : « Ils (*les Hollandais*) ont séparé les *i* et les *u* voyelles, en se servant toujours de l'*j* et de l'*v*, pour les premières et laissant de l'*i* et l'*u* pour les autres, qui jusqu'à ces derniers temps avoient esté confondus. » J'ai cru devoir faire suivre ce passage de la note suivante, dans l'édition de Corneille que j'ai publiée dans la collection des *Grands écrivains de la France :*

« On a prétendu, mais à tort, que Ramus a proposé le premier de distinguer dans l'impression l'*i* du *j* et l'*u* du *v*. Il faut remonter au moins jusqu'à Meigret, qui a dit en 1550, dans *le Tretté de la grammere francoeze :* « Rest' encores *j* consonante a laquell ie done double proporcion de celle qi et voyelle, e lui rend sa puissance en mon écritture. » (Folio 14 recto.) « Ao regard de l'*u* consonante, ell' aoroet bien bezoin d'etre diuersifiée, attendu que qant deus *uu* s'entresuyuet aveq quelq' aotre voyelle nou' pouuons prononnoncer l'un pour l'aotre. » (Folio 12 verso.) On voit du reste que Meigret, qui pourtant ne manquait pas de hardiesse, se borne à proposer cette distinction sans la mettre lui-même en pratique.

« Les imprimeurs hollandais furent les premiers à l'établir. Elle est déjà très nettement observée dans l'*Argenis* de Barclay, imprimée en 1630 par les Elzévirs ; les majuscules seules font exception. Quelques imprimeurs des confins de la France ne tardèrent pas à suivre cet exemple. Les Zetzner, de Strasbourg, introduisirent l'U rond et le J consonne dans les lettres capitales. On trouve déjà ces caractères dans le volume intitulé : *Clavis artis Lullianæ... opera et studio Johannis Henrici Alstedt*, Argentorati, sumptibus heredum Lazari Zetzneri, 1633. Cependant il faut convenir que dans le texte courant on rencontre de temps à autre quelques infractions à la règle.

CH. MARTY-LAVEAUX.

—

A tour de rôle (III, 355). — Il faut sincèrement féliciter M[r] J. E. G. d'avoir vécu jusqu'ici sans noise et sans procès. Un plaideur initié aux *us* du Palais ne demanderait pas qu'elle est l'origine de cette locution, et le sens du mot *rôle*. Son avoué lui aurait expliqué, au besoin, l'obligation de *mettre* d'abord *son affaire au rôle*, pour qu'elle pût être appelée à l'audience, puis plaidée *à son tour de rôle*, à savoir du cahier où sont inscrites toutes les causes en instance devant un tribunal. Le mot *rôle*, aussi bien celui du théâtre que celui du palais, vient de ce cahier dont la main peut faire un *rouleau*, tant que celle du relieur n'y a pas mis obstacle. — Cela dit, on comprend, du reste, que la locution *à tour de rôle* puisse être employée figurément pour *chacun à son tour*, *à son rang*.

CLOVIS MICHAUX.

—

Nec pluribus impar (III, 355). — Comme ces mots peuvent se traduire par *sans pareil*, et que ce serait pour le soleil une qualification fort convenable, je n'en aurais pas cherché d'autre explication si M. Henri Martin n'entrait à ce sujet dans des détails tout à fait concluants. Voici sa note (t. XIII, p. 167) : « Louis XIV avait pris le soleil pour devise dès 1656, dans une fête donnée au Palais-Royal ; mais la légende si connue, *Nec pluribus impar*, ne fut inventée que pour le célèbre carrousel des Tuileries, qui a donné son nom à la place du Carrousel (en 1662). Le corps de la devise représente le soleil éclairant la terre de ses rayons, et la légende signifie qu'il serait capable de suffire à plusieurs terres. Cette légende est bien fastueuse, et surtout obscure et embarrassée, ainsi que Louis lui-même en convient dans ses *Mémoires*. » Pas si obscure peut-être, et ne signifie-t-elle pas que Louis XIV était capable de gouverner plusieurs royaumes? Il était alors dans toute la force de l'âge et de l'ambition. On avait parlé de lui pour la couronne impériale. La faible santé de son beau-frère pouvait lui laisser entrevoir la couronne, ou plutôt les couronnes d'Espagne. Mais, plus tard, quand ces espérances eurent échoué, il est bien possible qu'il ait été un peu embarrassé de sa devise, et qu'il n'ait pas osé l'expliquer dans ses *Mémoires*. O. D.

comme on le verra plus loin), je reprends la suite de mon récit : M. Jouslin de la Salle avait eu pour successeur M. Védel, dans la direction des deux scènes (Théâtre-Français et Odéon) toujours réunies. Je me bornai, sous cette direction, à exprimer le désir de substituer le tour de réception de *Luther* à ma tragédie de *Macbeth*, pour laquelle je demandai lecture, et qui avait été reçue à l'Odéon sous la direction de M. Harel (1) : « Occupés sans relâche de la mise en scène de *Caligula*, de la reprise d'*Hernani*, du *Camp des Croisés* (m'écrit M. Védel le 1er févr. 1837), de deux ou trois autres nouveaux ouvrages qui absorbent tout notre temps, et occupent constamment les membres du comité de lecture, il a fallu renoncer *momentanément* à cette importante occupation. » C'est-à-dire qu'on *ne lisait plus* au Théâtre-Français; cela était simple et net, et cela ne valait-il pas mieux en définitive que de réunir pendant quelques mois, comme nous l'avons vu récemment, une commission d'hommes sérieux, sous prétexte de réorganiser le comité de lecture, pour arriver à cette conclusion, que désormais « au lieu d'être reçus à correction, les ouvrages seraient *renvoyés à une seconde lecture?* »

L'administrateur qui succéda, en 1838, à M. Védel, au Théâtre-Français, fut M. Buloz, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*. Mais les deux scènes du Théâtre-Français et de l'Odéon cessèrent d'être réunies, et ce ne fut pas comme directeur, mais comme commissaire royal que M. Buloz fut nommé. Ce fut sous sa gestion, en 1842, que je lus *Macbeth* au comité avec l'intention nettement exprimée de faire bénéficier cet ouvrage du *tour d'ancienneté* de mon drame de *Martin Luther*. *Macbeth*, dont je ne parle ici que parce qu'il se trouve rattaché par cette circonstance à l'histoire de *Luther*, venait de nouveau d'être reçu à l'Odéon sous la direction de M. d'Epagny, en 1841 ; mais je n'y voyais pas de distribution possible. Ce n'est pas ici le lieu de dire les conventions particulières qui furent prises entre M. Buloz et moi, à la suite de cette lecture, et je reviens à *Luther*.

Vers la même époque, je demande de nouveau la représentation de cet ouvrage reçu depuis dix années. Je suis invité par le comité d'administration à venir en conférer avec lui. Cette fois le plus complet silence est gardé par le comité sur la fameuse clause : *pour être joué à la volonté du Théâtre;* cette clause semble n'avoir jamais existé, mais une autre arme est tirée de l'arsenal administratif, toujours richement pourvu, et le comité m'objecte : « Qu'ayant fait imprimer *Luther*, je n'ai plus le droit de réclamer les effets de ma réception. » Je réponds : 1° Que l'ouvrage publié par moi et intitulé : *Luther, poëme dramatique en cinq parties*, n'est pas l'ouvrage reçu le 15 févr. 1832, sous ce titre : *Luther ou la Réforme*, drame historique en 3 actes et en 4 tableaux ; 2° je cite surabondamment, pour ne pas laisser subsister l'objection faite, plusieurs ouvrages de l'ancien répertoire, et du répertoire contemporain, reçus au Théâtre-Français, et représentés, après avoir été préalablement publiés par leurs auteurs. Peu de jours après cette conférence, je reçois de M. Loraux, secrétaire de l'administration, une lettre où non-seulement il maintient l'opinion du comité, mais il va jusqu'à prétendre que « le Théâtre-Français serait en droit de *m'intenter une action*, pour avoir *rompu un contrat, déserté un engagement*, en faisant imprimer *Luther*. Voici cette curieuse épître, datée du 22 sept. 1842 :

« Monsieur, le comité ne pense pas que les précédents cités à l'appui du droit que vous supposez à un auteur de réclamer les effets de la réception de son ouvrage, après l'avoir livré à la publicité résultant de l'impression, puissent établir jurisprudence en la matière (1). Il peut convenir à une administration de ne point opposer cette cause de nullité du contrat, sans en reconnaître la validité. Ce qui forme le contrat, c'est l'abandon, de la part de l'auteur, de la propriété de son ouvrage, à certaines conditions. En disposer autrement, c'est le reprendre, c'est le retirer, c'est rompre le contrat. Si quelque chose y survit, c'est un titre, une action, *au profit de la partie lésée, contre celui qui a déserté son engagement*, action qui, pour n'avoir jamais été exercée que par des auteurs contre les administrations théâtrales, n'en demeure pas moins fondée en raison comme en justice. Ce ne serait donc pas en vertu de la réception de votre drame de *Luther*, qu'il pourrait être aujourd'hui reproduit sur la scène, mais seulement en faveur de circonstances qui n'existent pas en ce moment pour le Théâtre-Français.

« Veuillez agréer, Monsieur, les assurances, etc.

« *Le secrétaire du comité,* LORAUX. »

(1) M. Harel m'écrivait le 17 août 1830 : « L'état actuel des études s'oppose à ce que je puisse monter *Macbeth*, avant *Louis XI* (le *Louis XI* de Casimir Delavigne, qui fut joué en 1832, non pas à l'Odéon, mais aux Français). Après la représentation de cet ouvrage, je m'occuperai du vôtre. Vous y trouverez de l'avantage, puisque nous serons en hiver... » L'hiver venu, le spirituel directeur me dit ce mot mémorable ; « Le rôle de *Lady Macbeth* n'est pas assez beau pour Mlle Georges ; *il est trop beau pour une autre.* »

(1) J'ai oublié de dire que M. Loraux, secrétaire du comité du Théâtre-Français, mort depuis, était avocat. Le lecteur s'en apercevra facilement.

Ce qui résulte d'abord de cette lettre, c'est la pleine constatation, c'est la reconnaissance, sans restriction, de mon droit à la représentation de *Luther;* c'est l'abandon, apparent du moins, dans un louable sentiment de justice, de cette clause dérisoire : « *Pour être joué à la volonté de la Comédie.* » Mais, en y regardant de plus près, on voit que l'administration se place tout simplement sur un terrain qu'elle juge plus favorable à la violation du droit. Envisagée à un autre point de vue, la lettre de l'avocat-secrétaire prend les proportions du plus haut comique. J'admets un instant *la chose qui n'est pas*, c'est-à-dire l'identité de l'ouvrage imprimé et de l'ouvrage reçu (j'ai démontré le contraire, et tout lecteur des deux ouvrages peut s'en convaincre; le système de M. Loraux croule donc par sa base). Mais ce système, admettons-le pour un moment. Quoi ! c'est le Théâtre-Français *qui est lésé*, parce que j'ai *déserté un engagement*, rompu *un contrat*, dont je demande en vain l'exécution depuis dix ans, contrat et engagement qui consistent, de la part du Théâtre, à me jouer *quand il le voudrait!* Et d'ailleurs, examinons l'argument en lui-même; cette prétendue nullité de la réception par suite de l'impression de l'œuvre reçue : si l'honorable M. Loraux existait encore, que dirait-il aujourd'hui de la singulière thèse qu'il soutenait alors, lorsqu'il verrait tout le répertoire d'Alfred de Musset passé du volume au théâtre; lorsqu'on peut en dire presque autant du théâtre de M. Octave Feuillet; lorsque récemment encore, une comédie de M. Ernest Legouvé, *Un jeune homme qui ne fait rien*, après avoir été lue en séance publique de l'Institut, puis publiée en feuilleton dans le *Moniteur*, a été représentée quelques mois après, et est restée au répertoire qui ne s'en plaint pas?

Mais je m'abstiens d'un plus long commentaire; j'ai voulu simplement répondre à l'obligeante invitation de M. Frédéric Lock, lui donner les éclaircissements qu'il désirait, et publier quelques curieux documents. Il me sera permis cependant d'ajouter, pour compléter cette histoire de mon drame de *Luther*, qu'il eût dépendu de moi de le faire représenter en 1848. Mais le clergé n'était plus alors tout-puissant; il se disait persécuté; je crus convenable et plus généreux de ne pas lutter corps à corps, et en plein théâtre, avec un ennemi que l'on pouvait croire sans défense. J'attendis une époque plus favorable; je l'attends toujours. L'éloignement de la scène de mes tragédies de *Luther* et de *Macbeth* m'a porté le plus considérable préjudice; l'auteur dramatique en a cruellement souffert et en souffre encore; l'écrivain (on me rendra cette justice) a comblé de son mieux cette lacune par quarante années d'incessants travaux poursuivis, au théâtre et ailleurs, non sans découragement et sans amertume, mais avec une ferme persévérance. Les lecteurs de l'*Intermédiaire* me pardonneront, je l'espère, cette courte échappée personnelle, s'ils jugent, comme moi, que ce chapitre de l'histoire d'une vie littéraire peut marquer le caractère du régime administratif sous lequel notre première scène dramatique a longtemps vécu et vit encore.

LÉON HALÉVY.

20 juillet 1869.

—

Le soufflet, injure grave (V, 167). — Voici une citation qui explique pourquoi le soufflet, application de la main sur le visage d'un autre, est considéré comme une injure grave qui ne peut se laver que dans le sang. « Autrefois, il n'y avait que les vilains qui combattissent à visage découvert, et il n'y avait qu'eux qui pussent recevoir *des coups sur la face.* On tint donc, entre gentilshommes, qu'un soufflet donné sur la joue était une insulte qui devait être lavée dans le sang, parce que celui qui la recevait était traité comme un vilain. » (*Journal de littérature*, 1779.)

Cette explication simple et plausible peut, ce nous semble, paraître satisfaisante... à moins qu'on n'en ait une meilleure à produire. A. TIGULLE.

—

Le testament politique de Charles IV de Lorraine (V, 105). — Cette petite pièce de vers se trouve dans les *Œuvres d'Etienne Pavillon, de l'Académie françoise, considérablement augmentées dans cette nouvelle édition. Seconde partie, contenant les poésies. A Amsterdam, chez Zacharie Chatelain, libraire.* M. DCC. XLIII, pages 238-241. — Je fais observer que l'orthographe et la ponctuation diffèrent un peu. Il y a, au bas des pages 238 et 239, cinq notes sur Charles IV, sa veuve, son fils, le prince de Vaudémont, sa fille de l'Islebonne (*sic*), et sur son neveu, le duc Charles V. Le testament politique de Charles IV est très-connu des bibliophiles lorrains.

Au lieu de *Vic*, il faut lire *Moyen-Vic;* jamais la petite ville de Vic, chef-lieu du temporel de l'évêché de Metz, n'a fait partie de la Lorraine ducale. A. BENOÎT.

—

Faire la belle (V, 220). — Pourquoi donc chercher si loin? Quand deux joueurs ont gagné autant de parties l'un que l'autre, on fait une dernière partie qui doit décider du gain de l'enjeu; on *fait la belle*, et c'est la *belle partie*, en effet, celle qui décide de la victoire. J. E. — G.

—

Les ensorcelés de Morzine (V, 244). — M. Z. A. trouvera probablement une réponse satisfaisante à sa question dans un ouvrage de M. J. Tissot, intitulé: *les Possédés de Morzine*, publié à la librairie académique Didier. Le même auteur a parlé des persécutés de Morzine dans une conférence faite à Dijon, les 16 et 19 mars 1863, sur la *Sorcellerie et sa répression en France*. J. Mt.

—

L'Orbilianisme (V, 308). — Nul doute possible sur l'étymologie ou plutôt sur l'origine de ce mot. Orbilius, le pédagogue *à poigne* (*plagosus*), a été immortalisé par son malheureux disciple Horace (*Epist.*, lib. II, 1, 70). Suétone donne sur ce personnage des renseignements fort curieux (*De illustribus grammaticis*, c. II); mais, selon Macrobe (*Saturn.*, II, 6), ses écoliers n'auraient pas été seuls à souffrir de l'âcreté de sa bile. Il avait parfois des reparties assez burlesques. Un jour qu'il s'apprêtait à déposer en justice contre Galba, celui-ci, dans l'intention sans doute de décréditer son témoignage (les rhéteurs passant pour affirmer le pour ou le contre, selon le besoin de leur cause), le somma de décliner sa profession. « Je frictionne les bossus au soleil, » répondit Orbilius (*In sole gibbos soleo fricare*). — Galba était bossu; plus que tout autre, il avait le droit de rire : l'histoire ne dit pas s'il le fit.

Il convient d'ajouter, à la décharge d'Orbilius, qu'à Rome, le fouet et la férule jouaient un grand rôle dans l'éducation de la jeunesse; aussi Plutarque remarque-t-il, comme un fait singulier, que Sarpédon, le précepteur de Caton d'Utique, a employé, pour inculquer ses leçons dans l'esprit de son élève, le raisonnement, de préférence aux gourmades : καὶ γὰρ ἦν χαρίεις ὁ παιδαγωγὸς αὐτοῦ, καὶ λόγον ἔχων τοῦ κονδύλου προχειρότερον. Joc'h d'Indret.

—

L'hirondelle de Carle Vernet (V, 309). — A cette question, l'hirondelle du café de Foy est-elle véritablement de Vernet? je réponds : « Oui, à n'en pouvoir douter. » Et je prouverai bientôt mon assertion, en prouvant que VERNET équivaut à HIRONDELLE, et réciproquement; en d'autres termes, je ferai voir que, selon cet usage où furent de tout temps les artistes d'adopter un chiffre, une marque, une signature, un rébus ou symbole, l'hirondelle forme ici, et ailleurs encore, les armes parlantes de notre illustre peintre. Mais il ne sera pas sans intérêt de toucher auparavant deux mots sur l'oiseau à la tunique mi-partie de blanc et de noir, dont la vie pure et triste rappelle et consacre de cruelles infortunes.

Un roi d'Athènes, Pandion, avait deux filles, Progné et Philomèle. Celle-là, donnée en mariage par son père à Térée, roi de Thrace, finira par mourir du chagrin que lui cause son époux; celle-ci, longtemps séparée de sa chère Progné, prie son beau-frère de la venir querir dans la cité de Minerve, et de la conduire dans la contrée qui doit son nom au fils de Mars. Chemin faisant, Térée, qui était déjà éperdûment épris de Philomèle, l'enferme dans un château où il l'outrage; puis, après lui avoir coupé la langue, il laisse sa belle-sœur prisonnière dans la forteresse. Mais, de retour sous le toit conjugal, il fait croire à Progné que Philomèle est morte dans le voyage. Un an plus tard, cette dernière, qui, si elle ne pouvait plus parler, du moins pouvait encore broder, autrement : écrire avec une aiguille sur une tapisserie, traça ainsi l'ignominieuse lâcheté de Térée, sans oublier l'affreuse « mutilation » dont il s'était rendu coupable sur sa personne. A peine Progné eut-elle reçu cette toile, que brûlée de jalousie, altérée de vengeance, elle tua le seul fils qu'elle eût de son mari, et fit cuire cet Itylus, dont elle servit les membres à Térée dans un festin à lui dressé par elle pour le jour de sa fête. C'est donc alors que, dans un accès de rage, Térée, les armes à la main, fondit sur les deux sœurs. Mais, à l'instant, le ciel intervint, et sur-le-champ furent changés Térée en huppe, Philomèle en rossignol, Progné en hirondelle, et son fils Itylus en chardonneret. Voilà comment les ingénieuses fictions des poëtes grecs ne sont pas sans avoir pour tous de salutaires enseignements. Au fait, si Philomèle gémit dans le silence des nuits et sous l'épaisseur des voûtes verdoyantes, aux heures des crimes et dans les bosquets « myrteux; » si Progné se cache, en quelque sorte, solitaire, muette et casanière, sous les poutres de nos plus paisibles toits, c'est que toutes deux elles ont eu, hélas! à se plaindre du commerce des hommes; c'est que toutes deux ont perdu et pleurent quelque chose : la première son honneur, et la seconde son fils. De plus, pourquoi Progné est-il devenu rossignol, Itylus chardonneret, si ce n'est afin de pouvoir, à force de vitesse, échapper à la criminelle poursuite de Térée, transformé en oiseau des mœurs les plus immondes comme du vol le plus lourd et le plus lent? Donc, l'homme et ses passions avec leurs funestes effets, tel est toujours, tel est partout, dans la nature comme dans l'art, le fond commun, le thème inépuisable et immuable de toutes les conceptions des poëtes. J'ai nommé les poëtes, et pour cela, je ne puis résister au désir de rappeler ici ce que l'un des plus illustres d'entre eux, Anacréon, nous a laissé sur l'Hirondelle : deux adorables petites odes qui ont jusqu'ici traversé quelque vingt-quatre siècles avec l'admiration et les

vœux de tout ce qu'il est au monde d'esprits cultivés et délicats. Ces deux bijoux de poésie grecque sont inscrits dans le livre du lyrique de Téos, sous les nombres XII et XXXIII. Je ne crains pas d'en offrir à mes chers collaborateurs de l'*Intermédiaire* une assez fidèle version que je viens de me permettre à leur intention :

I.

L'Hirondelle châtiée.

Hirondelle, dis-moi, dis, avec quel sévice
Justement infligé, veux-tu que je punisse
D'un indiscret babil l'intarissable flot ?
Veux-tu que pour briser ce satané complot,
Soudain j'arme mon bras, importune jaseuse,
Que je coupe ton aile, et te fasse boiteuse ?
Ou bien, autre Térée, en pénétrant ta chair
Dois-je faire tomber ta langue sous le fer ?
Pourquoi de mon beau rêve, ô messagère agile,
Par ton cri matinal as-tu chassé Bathylle ?

II.

L'Hirondelle et le Poëte avec sa nichée d'Amours.

Tu reviens tous les ans, Hirondelle chérie ;
Tous les ans tu refais dans la douce patrie
Ton nid durant l'été; mais, pendant le temps [froid.
Pour regagner Memphis, tu passes le détroit.
Moi, toujours en mon cœur Eros tresse sa couche ;
Des Désirs celui-ci, pas plus gros qu'une mouche,
S'envole; celui-là va rompant sa prison;
Cet autre n'est qu'un œuf captif sous la cloison.
Et les jeunes sans cesse appelant la pâture,
Sans cesse dans mon sein retentit un murmure.
Les grands sont des petits les pères nourriciers;
Une fois drus, ceux-ci, par des essaims entiers,
Grossissent à leur tour l'aimante république;
Quel remède à mon mal se peut-il que j'applique?
Je ne saurais jamais de tant d'Amours, en moi,
Laisser crier ainsi l'intolérable émoi.

Comme dans Rome autrefois la Cigogne, ainsi que dans Paris aujourd'hui, l'Hirondelle porte bonheur aux maisons. Je ne m'étonne donc pas que le maître de celle qui fut le café de Foy, ainsi appelé du nom d'un immortel capitaine dont on a dit avec raison : « Bras, tête et cœur, tout était peuple en lui, » s'obstine à vouloir garder l'oiseau protecteur dont Carle s'avisa un jour de doter une demeure ouverte à tous. Venu avec son fils Horace encore éphèbe, lui avait-il fait servir une pêche, une prune? Je l'ignore. Toujours est-il que je ne sais quoi d'humide et d'onctueux fut lancé, soit par l'un, soit par l'autre, au plafond et y imprima une malencontreuse tache. Aimez-vous mieux que, après avoir humé et savouré la liqueur, non moins chère à la peinture qu'à la poésie, Carle n'ait eu pour payer d'autre monnaie que son talent naissant? Choisissez donc; qu'il s'agisse pour lui, soit de réparer un dégât, soit d'acquitter une dette, Vernet, dans l'un et l'autre cas, inscrit déjà pour la gloire, dans un lieu très-fréquenté, un nom déjà dynastique, mais encore sous le rideau. Spontanément donc, ou sur l'invitation du public amphitryon du café de Foy, Carle, en guise de numéraire, donne son nom, laisse sa carte. Et pour cela, que fait-il donc? Comme VERNET dérive de VERNELLUS, issu lui-même de VER, d'où VERNUS, tous mots au fond desquels verdit le « printemps; » comme d'ailleurs le héraut emplumé, le rapide messager du RENOUVEAU, c'est cet oiseau dont les Romains disaient que, si la pluie menace, il « va-rasant-l'onde, » IT-RA-DENS-UNDAM, (H)IRUNDO, notre Carle, au lieu de figurer en toutes lettres VERNET, représente son blason, ses armes parlantes, par le volatile avant-coureur de la première saison de l'année, VERNA *primi temporis prænuntia;* en un mot, il peint une hirondelle.

(Grenoble.) J. P.

—

Un vers de Tartuffe (V, 421). — Je ne sais si tout le monde sera d'accord avec M. Louis H. : que Dorine parle des éructations de Tartuffe et de l'accueil que leur fait Orgon comme d'une chose naturelle. C'est, au contraire, le trait le plus fort et qu'elle a gardé pour le dernier, du tableau qu'elle trace de l'infatuation de son maître. Après cela, il ne lui restera plus qu'à dire, comme elle le fait. — « Il en est fou. » La citation du Dictionnaire de Trévoux me paraîtrait donc beaucoup plus concluante que celle de Molière, en faveur du droit d'émission en question, si ce dictionnaire ne pouvait pas avoir consigné là un usage populaire et tenu pour fort grossier dans la bonne compagnie. D'ailleurs, il n'ajoute pas que cela se fit à table, circonstance très-aggravante. Une anecdote citée par Tallemant des Réaux, et qui remonte à une époque où le laisser-aller des manières pouvait se ressentir des guerres civiles à peine éteintes, semblerait prouver au contraire que ce genre de soupir n'était pas admis en France. « Quand le connétable de Castille vint à Paris, Henri IV le fit traiter, et le connétable de France étoit vis-à-vis de lui : chaque Espagnol avait ainsi un Français de l'autre côté de la table. Le nonce du pape, qui fut depuis le pape Urbain, étoit au haut bout. Un Espagnol, qui étoit vis-à-vis du maréchal de Roquelaure, faisoit de gros rots, en disant: *La sanita del cuerpo, senor marescal.* Le maréchal s'ennuya de cela, et tout d'un coup, comme l'autre réitéroit, il tourne le cul et lui fait un gros pet en disant : *La sanita del culo, senor Espanol.* » M. de Kératry, dans une relation qui a paru en 1867, dans la *Revue des Deux-Mondes*, de la part qu'il a prise à la campagne du Mexique, représente la liberté d'éructation comme pratiquée au Mexique par la meilleure société, et particulièrement par les

Numº 63.] Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider [10 août 1866.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Une violation de la Constitution! — Rassurez-vous! je n'oublie pas que je n'ai point affaire à des gens timbrés. Mais, dans la séance du Sénat du vendredi 6 juillet 1866, S. Exc. M. Rouher, en présentant un projet de sénatus-consulte destiné à assurer le respect dû à notre Constitution politique, aurait, si j'en crois un de mes amis, violé, de la façon la plus révolutionnaire, la Constitution grammaticale qui nous régit. Il aurait proposé de fixer des règles précises pour l'examen des pétitions *tendantes* (ten*dantes*, entendez-vous?) à la modification de la Constitution. Et mon ami me montrait avec orgueil ce passage de la *Grammaire des Grammaires*, p. 791 : « Si le mot en *ant*, sur la nature duquel on a des doutes, peut se décomposer par un autre temps du verbe, précédé du *qui* relatif, c'est un Participe, et alors il est invariable. » J'ai eu beau chercher à excuser le coupable, en soutenant qu'un descendant de Vercingétorix (n'étant ni homme ni femme) n'était point tenu de parler français comme un Parisien, et qu'on n'avait pas l'habitude de parler au Sénat un langage aussi pur qu'à l'Académie, mon implacable ami m'a soutenu *mordicus* que « la grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois, » devait *à fortiori* assujettir les ministres, et qu'il fallait signaler cette violation de notre Constitution grammaticale à M. Prévost-Paradol, à l'Académie tout entière et aux lecteurs de l'*Intermédiaire*. C'est ce que je fais en ce moment, en souhaitant pour l'accusé un avocat meilleur que son serviteur F.-T. BLAISOIS.

—

Une lettre de Fléchier. — Dans le 30e numéro de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, article de M. T. de L. sur l'*Histoire de Fléchier*, par M. l'abbé Delacroix, je trouve la phrase suivante : « Je voudrais que M. l'abbé D. effaçât en entier une page où, avec une ironie que le bon goût désavoue autant que la charité, il reproche aux protestants emprisonnés à Aigues-Mortes d'avoir manqué de courage et de résignation. A l'historien du *doux et conciliant Fléchier*, moins qu'à tout autre, il appartenait d'insulter ainsi au malheur des victimes de l'intolérance du grand siècle. » — Que Fléchier ait été, en général, « doux et conciliant, » je ne le conteste pas. Mais, à l'égard des réformés, sa conduite apparaît sous un autre jour, si l'on s'en rapporte à une lettre de lui que cite Rulhières dans ses *Eclaircissements sur la révocation de l'Edit de Nantes*, t. II, p. 255 et suiv. Suivant cet auteur, le cardinal de Noailles, animé de l'esprit janséniste qui voyait une profanation dans les conversions forcées, avait demandé au roi, en 1697, de mettre un terme à la persécution contre les réformés. Pour appuyer sa demande, il consulta ses collègues de l'épiscopat. La réponse de Fléchier, telle que la donne Rulhières, est toute contraire à ces vues. Elle contient une curieuse apologie des persécutions et de leur légitimité, et insinue, en même temps, qu'il est bon que le bras séculier soit chargé de cette besogne, et que le clergé se réserve pour plaindre les persécutés, et s'entremettre pour leur faire faire grâce, quand il en sera temps. — Si cette lettre est exacte, je n'ai pas besoin de dire quelle qualification mériterait le caractère « doux et conciliant » de Fléchier. N'ayant pas à ma disposition l'ouvrage de M. l'abbé D., à ceux qui le possèdent, à M. T. de L. lui-même, dans le cas où cette note tomberait sous ses yeux, je demande : si l'auteur de l'ouvrage en question connaît et cite la lettre rapportée par Rulhières, et quelle opinion il a de son authenticité? C. Y.

—

Gorgibus. — D'où vient le nom de *Gorgibus* que Molière a donné à un père bourgeois, dans la *Jalousie du Barbouillé*, dans le *Médecin volant*, dans *Sganarelle* et dans les *Précieuses ridicules?* Où ce nom burlesque se trouve-t-il pour la première fois? J. DE BRAMAFAM.

—

cette affaire. Entre autres vers plus ou moins heureux de son poëte favori, le grotesque amphytrion cite les deux suivants :

Æquum est induere nuptam VENTUM TEXTILEM,
Palam prostare nudam in nebula linea?

JOC'H D'INDRET.

—

Vers de Baour-Lormian empruntés par Alf. de Musset (V, 370). — Ce n'est point le seul plagiat que l'on peut trouver dans les œuvres de notre charmant poëte. On lit, en effet, dans *Jacques le fataliste* de Diderot : « Le premier serment que firent deux êtres de chair, ce fut au pied d'un rocher qui tomboit en poussière ; ils attestèrent de leur constance un ciel qui n'est point un instant le même : tout passoit en eux et autour d'eux, et ils croyaient leurs cœurs affranchis de vicissitudes. »

Musset a paraphrasé les mêmes idées dans ces strophes magnifiques :

Oui, les premiers baisers, oui, les premiers ser- [ments
Que deux êtres mortels échangèrent sur terre,
Ce fut au pied d'un arbre effeuillé par les vents,
Sur un roc en poussière.

Ils prirent à témoin de leur joie éphémère
Un ciel toujours voilé qui change à tout mo- [ment,
Et des astres sans nom que leur propre lumière
Dévore incessamment.

Tout mourait autour d'eux, l'oiseau dans le [feuillage,
La fleur entre leurs mains, l'insecte sous leurs
La source desséchée où vacillait l'image [piés,
De leurs traits oubliés.

Et sur tous ces débris joignant leurs mains d'ar-
Etourdis des éclairs d'un instant de plaisir, [gile,
Ils croyaient échapper à cet être immobile
Qui regarde mourir.

(*Poésies nouvelles d'Alf. de Musset*, Paris, Charpentier, 1850, p. 96).

A. DE G.

—

Hommes célèbres non mariés (V, 373). — Sans doute il y aurait beaucoup de noms à ajouter à la liste donnée par M. H. S. ; mais il faudrait d'abord commencer par en retrancher le nom de Corneille qui y figure par une erreur étrange : non-seulement Corneille fut marié ; mais sa descendance directe existe encore.

H. T.

— Où M. H. S. a-t-il lu que Pierre Corneille n'était pas marié ? Voici un passage de son portrait par Fontenelle qui est probant à cet égard. « Au fond, il était très-aisé à vivre, bon père, bon *mari*, bon parent, tendre et plein d'amitié. » Ajoutons à ce témoignage celui d'un dictionnaire biographique à l'article Thomas Corneille : « L'union entre son frère (Pierre) et lui fut toujours intime. Ils avaient épousé les deux sœurs ; ils eurent le même nombre d'enfants... »

R. DE S.

— Il faudrait retrancher de cette liste : 1° Corneille ; tout le monde sait qu'il épousa Mademoiselle Marguerite de Lempérière, et Thomas Corneille la sœur de cette même demoiselle de Lempérière, et qu'ils vécurent tous quatre ensemble jusqu'à la mort de Pierre ; — 2° Addison, qui, en 1716, avait épousé la comtesse douairière de Warwick, femme vaine qui croyait descendre de son rang et dont il n'avait obtenu la main qu'à force de temps et de soins. Sam. Johnson disait qu'elle l'avait épousé sur le même pied qu'une princesse du sang ottoman épouse un sujet turc : Fille, lui dit le sultan, je te donne cet homme pour esclave. — 3° Descartes suivant Baillet eut une fille, mais c'était une enfant née hors mariage et qui mourut à cinq ans en 1640. Vigneul-Marville soutient que cette histoire d'enfant est un conte fait à plaisir par les ennemis du philosophe.

A. NALIS.

— Corneille était marié. On prétend même que ce fut un mariage d'amour, et que Richelieu dut intervenir pour lui faire épouser celle qu'il aimait et que le père, gentilhomme, refusait de donner à un homme de robe. Si l'anecdote est exacte, on peut citer le célèbre quatrain :

Qu'on parle bien ou mal du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien ;
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal ;
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien !

Comme un exemple signalé du *genus irritabile vatum*. Mettre en balance un pareil service avec des attaques contre le *Cid*, qui, en définitive, lui avaient été plus utiles que nuisibles !

Arioste aussi aurait été marié, selon une notice biographique insérée dans le *Magasin Pittoresque* de septembre 1867, et qui paraît contenir plusieurs détails inédits.

Je ne crois pas qu'on trouve cette assertion ailleurs ; mais, dans une notice placée en tête d'une édition de la traduction de Panckoucke, Paris, 1842, M. A. de Latour présente l'union d'Arioste avec une veuve florentine comme étant à peu près un mariage selon les idées de l'époque et du pays. En sorte que je pense qu'il faudrait, ou retrancher Arioste de cette liste, ou y joindre encore J.-J. Rousseau, dont le mariage n'était pas beaucoup plus complet.

O. D.

— Allongera qui pourra la liste dressée par M. H. S. Je me contente, quant à moi, d'en retrancher le nom de Corneille. La douce et patiente Marie de Lempérière n'occupait guère le monde d'elle et laissait,

sans mot dire, son mari adresser de charmants vers à la Duparc, mais ce n'est pas une raison pour qu'on l'oublie..... Au contraire! Ch. M. L.

— Ajoutez, s. v. p., Joseph Scaliger et Jean-Louis Guez de Balzac. Si M. H. S. voulait étendre ses recherches jusqu'à nos jours, il aurait à inscrire sur sa liste Honoré de Balzac, Alfred de Musset, Béranger, etc. Si, enfin, M. H. S. absorbait dans sa curieuse statistique ceux de nos écrivains illustres qui vivent encore, et qui, selon toute probabilité, resteront misogames, je lui signalerais M. Sainte-Beuve. Mais chut!... M. de Guilloutet pourrait nous entendre... Yezimat.

—

De la Ramée (V, 374). — J'ai eu pour professeur d'allemand, en 1840, un descendant de Pierre de la Ramée, M. Adolphe Ramus, *bourgeois de Neufchâtel*, né d'un père neufchâtelois et d'une mère allemande à Hambourg. Il avait en sa possession une Bible de famille, sur un des feuillets blancs de laquelle chaque génération inscrivait son mariage, la naissance de ses enfants et la mort de ses parents de la génération précédente. Il avait un fils, mais je crois que tous deux sont morts et je ne sais s'il y avait une autre branche de cette famille.

M. P. A. L. aurait une réponse plus complète, en s'adressant au bibliothécaire de la ville de Neufchâtel en Suisse.

(Versailles). R. de S.

—

Vitry-le-François (V, 375). — On a longtemps écrit *Vitry-le-François*, et prononcé *Français*, jusque même sous la Restauration, je crois. Maintenant on dit et on écrit *le François*. Toutes les pièces administratives portent *Vitry-le-François*. Pour mon compte, je me conforme à l'usage actuel, mais je me rappelle cependant qu'étant enfant, je disais *le Français* et n'étais repris par personne. Je parle de longtemps. A. Nalis.

—

« Les physionomies littéraires, etc. » (V, 376). — L'auteur de cet ouvrage, en effet, n'a pas donné suite au projet qu'il avait formé de publier la série des volumes qui furent annoncés en 1852 sous le titre de : « *Les physionomies littéraires de ce temps.* » Un seul volume parut, il concernait Honoré de Balzac et son œuvre. Différents matériaux que ledit auteur avait ensuite réunis de divers côtés, devaient lui servir pour la publication d'une édition nouvelle de ce même volume, qui eût paru entièrement refondue et accompagnée d'un choix de lettres de feu M. de Balzac... si elle eût jamais paru. Mais les tracas et les ennuis que M. Dutacq, à l'instigation de Madame Eve, veuve de Balzac (1), suscita alors à celui qui préparait et annonçait cette édition nouvelle, le fatiguèrent et l'indisposèrent tellement qu'il en abandonna tout le projet.

M. Michel Lévy, pour la belle et définitive édition des œuvres de Balzac qu'il publie présentement, a réuni un fort grand nombre de lettres de l'auteur de la *Comédie humaine.* Il a naturellement dû s'adresser, pour y réussir, à la bienveillance et à la complaisance des uns et des autres. Il a interrogé le biographe de Balzac en 1863, lequel s'est bientôt aperçu que M. Michel Lévy avait eu des informations bien exagérées sur l'importance du portefeuille duditbiographe, relatif à M. de Balzac. Ce qui lui est resté, est en vérité insignifiant, et ses idées s'étant absolument portées ailleurs depuis quinze ans, c'est-à-dire depuis un premier voyage qu'il eut à faire à Venise, il n'a plus donné de soins d'aucun genre aux menus papiers qu'il avait réunis antérieurement à la date de ce voyage.

Quant aux apprêts des autres notices et particulièrement de celle qui fut ainsi annoncée : « *Essai sur la jeunesse et les tendances littéraires de Théophile Gautier* (*Histoire d'un temps curieux*), » voici la vérité :

Le plan de cette notice et de différentes autres dont les héros avaient tous été des romantiques, s'était transformé dans l'esprit de celui qui l'avait conçu, en une œuvre d'ensemble qu'il aurait voulu produire sous le titre très-littéraire de : « *Histoire du romantisme.* » Il vit et interrogea beaucoup ceux qu'il put rencontrer comme ayant fait figure, petite ou grande, dans ce mouvement, dans ce parti, dans cette école. Mais le voyage à Venise, en portant sa curiosité vers des horizons nouveaux, lui fit délaisser les anciens. A vrai dire donc, il n'oserait appeler *notes* les quelques lignes qui lui sont restées d'un temps consacré à des recherches d'une nature si différente de celles qui l'ont depuis animé aux études de l'histoire d'après les pièces diplomatiques. Ce qui lui reste de ses premières tentatives ne sont que des *bribes*, des sommaires, des *memorabilia*, immédiatement jetés sur le premier *brin* de papier qui s'est rencontré. Ceci est à la plume, cela au crayon; il est malaisé de s'y reconnaître. Si M. Paul Rovil, dont la question me semble dictée par un grand sentiment d'obligeance, veut bien entrer en relations directes avec moi, je répondrai dans des lettres privées avec plus de détails que je ne le puis faire dans ce journal *intermédiaire*, charmant et intéressant, mais pour lequel il faut néces-

(1) Voir, pour les détails, la *Presse*, 22 nov. 1853, le *Siècle*, fin du même mois, et le *Mousquetaire*, 7 et 8 déc.

Le marquis de Croismare ou de Croixmare. — Une des lettres du marquis de Croismare à la *Religieuse*, qui se trouvent imprimées à la suite du roman de Diderot, dans les éditions Naigeon et Brière, est datée de A....., près Caen. Quelle est cette localité? Où est situé le château de Lasson, cité dans la Correspondance de Grimm comme propriété de M. de Croismare? Quelle est la véritable orthographe du nom de Croismare? Enfin, pourrait-on nous indiquer d'autres livres à consulter sur le marquis de Croismare, que les *Mémoires de Madame d'Epinay* et la *Correspondance de Grimm?* Sans doute, ce personnage distingué a-t-il été, dans quelque recueil savant de Normandie, l'objet de travaux biographiques dont nous serions heureux d'avoir l'indication.

(Bruxelles.) A. P.-Malassis.

—

Quelle est la date certaine de la mort du duc de Penthièvre? — M. Oscar Honoré dit le 3 mars 1793. M. Estancelin, dans son *Histoire des comtes d'Eu*, et M. de Vatimesnil, dans une Consultation pour la maison d'Orléans, le 4 mars; tandis qu'une purge d'hypothèque légale, publiée le 1er octobre 1860, par le *Journal des Andelys*, donne pour date le 17 mai.

(Évreux.) Bl.

—

Directeur général de l'Equivalent. — M. R. de Véricourt, né à Paris, le 4 avril 1757, « Directeur général de l'Equivalent, » fut guillotiné à Paris en 1793. — Quelle était cette fonction de « Directeur général de l'Equivalent? » Le petit-fils de ce M. de Véricourt a cherché en vain à connaître sa nature. Tous ses papiers de famille constatent cette position, sans indiquer ce qu'elle était. C. de C.

—

Lettres de Mme de Villars. — Je prépare une édition des lettres adressées d'Espagne (1679-1681) par Mme de Villars à Mme de Coulanges, et je serais fort obligé aux abonnés de l'*Intermédiaire*, qui, possédant des lettres autographes inédites de Mme de Villars, voudraient bien m'en donner communication.

Alfred de Courtois.

—

« Le Redresseur. » — M. le baron P. G. de Dumast, correspondant de l'Institut, annonçait, en 1864 (*Mém. lus à la Sorbonne*, 1865, p. 157), un ouvrage intitulé : Le Redresseur, *rectification raisonnée des principales fautes de français qu'on est encore exposé à entendre ou à lire*, un vol. in-12. Voudrait-il nous donner des nouvelles de ce travail, qu'il est si capable de bien faire, et auquel l'*Intermédiaire* peut fournir d'assez nombreuses rectifications, dont la moins piquante ne sera pas celle qui est relative à « *Je ne sache pas?* » (III, 367.) T. de L.

P. S. Je suppose que M. G. de D. n'oubliera pas la détestable expression « *informer que...* » J'ai lu dans le *Grand Journal* du 18 juin 1865 (*les Chemins de fer et leurs employés*, par M. Edouard Siebecker) cette tirade contre le chef de bureau : « C'est lui qui a inoculé dans toute l'économie bureaucratique cette splendide faute de français : « J'ai l'honneur de vous informer *que...* » Je voudrais bien savoir à quelle époque remonte l'introduction de cette vilaine formule dans le langage administratif.

—

Œuvres de Clémence Isaure. — On trouve indiqué dans divers ouvrages (entre autres dans la *Biographie générale*, publiée par Didot, t. X, col. 738) un volume imprimé en caractères gothiques à Toulouse, en 1505, in-4°, sous le titre de *Dictas de Dona Clemensa*, et contenant les poésies de cette femme célèbre. J'ai vainement cherché à obtenir quelques renseignements positifs sur ce recueil; je ne le rencontre sur aucun catalogue, et il me semble que le *Manuel du Libraire* de M. J.-Ch. Brunet est muet à son égard. Ne s'agirait-il pas d'un manuscrit et non d'un volume imprimé? Si quelque correspondant de l'*Intermédiaire* pouvait éclaircir ce problème, il ferait chose utile à l'étude de la littérature romane. Je n'ai pas besoin de rappeler, en passant, qu'à Toulouse même il s'est trouvé des savants qui ont contesté l'existence de Clémence Isaure, en prétendant qu'elle avait été substituée à Notre-Dame comme patronne des Jeux floraux. Cette thèse a été soutenue avec vigueur par M. J.-B. Noulet, dans une dissertation publiée en 1852. C. H.

—

Catalogues des manuscrits des Bibliothèques des départements. — Le gouvernement avait, à l'époque du règne de Louis-Philippe, décidé la publication de ces *inventaires*, d'autant plus utiles que les manuscrits épars dans les Bibliothèques de la province sont, pour la plupart, très peu connus. Il est un grand nombre de dépôts publics, à l'égard desquels nul détail n'a été, ce nous semble, mis au jour. Le Catalogue général d'Haenel (1828-30) réimprimé dans l'*Encyclopédie théologique* de M. l'abbé Migne, est extrêmement incomplet et défectueux. Deux volumes in-4° de l'inventaire fort circonstancié, patronné par le Gouvernement, ont vu le jour; ils sont dus à des savants distingués, parmi lesquels il suffira de nommer M. Victor Le Clerc. Le second volume, consacré en entier à la Bibliothèque de Troyes, a paru

L'automne de 1818 et tout l'été de 1819 s'écoulèrent pour Madame Récamier dans la gracieuse solitude du Val-aux-Loups, qu'elle avait loué de moitié avec M. Mathieu de Montmorency. La charmante duchesse de Broglie lui écrivait à ce sujet, le 19 juillet 1819 :

« Je me représente votre petit ménage « du Val-aux-Loups comme le plus gra- « cieux du monde ; mais, quand on écrira « la biographie de Mathieu dans la *Vie des* « *Saints*, convenez que ce tête-à-tête avec « la plus belle et la plus admirée femme « de son temps sera un drôle de chapitre. « *Tout est pur pour les purs*, dit saint « Paul, et il a raison. Le monde est tou- « jours juste ; il devine le fond des cœurs. « Il ajoute au mal, mais il ne l'invente ja- « mais ; aussi, je crois que l'on perd tou- « jours sa réputation par sa faute. »

Sur le billet de Madame Récamier, le cachet porte en grec : αμελιε. P. A. L.

—

Un livre de l'abbé de Guasco (V, 378).— La prétendue *Histoire du pape Clément V* n'est qu'une *Dissertation* sur ce souverain pontife. Elle est insérée dans le recueil suivant, publié par l'abbé de Guasco : *Dissertations historiques, politiques et littéraires*. Tournay, 1756, 2 vol. petit in-8. L'indication d'Œttinger n'est donc inexacte que par une fausse énonciation du titre que porte le travail en question.

G. PAULOWSKY.

—

Fin à dorer comme une dague de plomb (V, 379). — C'est de même que l'on dit d'un lourdaud : « Il est léger comme l'oiseau de saint Luc » (le bœuf).

P. A. L.

— Il m'est impossible de ne pas protester contre l'étymologie un peu trop fantaisiste donnée par M. J. P. Suivant lui, le mot *dague* viendrait de l'espagnol, et dériverait de *dado*, doigt. Il n'y a qu'un malheur : c'est que doigt, en castillan, se dit *dedo*, dérivation toute naturelle de *digitus*, et non *dado*. La phrase que cite M. J. P.: *A una vuelta de dado*, signifie littéralement : *En un tour* ou *en un coup de dé*. Quant à la véritable origine du mot dague, elle est fort obscure. On peut consulter sur ce point l'excellent Dictionnaire de M. Littré, qui indique comme étymologies possibles l'allemand *degen*, le breton *dag*, *dager*, ou une racine arabe révélée par la forme portugaise *adaga*, pour *al-daga*.

En ce qui touche le passage de Rabelais, je n'ai rien à ajouter à l'interprétation de M. O. D., qui me paraît complétement satisfaisante. DICASTÈS.

—

Les initiales J. H. J. (V, 579). — « Autre bouquet fait en forme de croix, etc. » C'est évidemment J. H. S. qu'on a voulu mettre : *Jesus Hominum Salvator*. P. A. L.

— Ces initiales sont tout simplement une faute d'impression ou une faute de lecture. Les lettres qui accompagnent le bouquet « brodé en forme de *croix*, » sont évidemment JHS, les lettres par lesquelles on exprime si couramment le nom de JHESVS. On y remarque comme dans toutes les abréviations du moyen âge l'emploi — toujours prédominant et souvent exclusif — des consonnes et non des voyelles, parce que celles-ci, moins nombreuses, sont plus faciles à restituer que les consonnes dont le nombre supérieur prêterait trop à l'erreur. Le même sentiment n'existe-t-il pas d'une façon encore plus frappante dans plusieurs langues de l'Orient, où les voyelles ont commencé par ne pas s'écrire et n'ont été que plus tard indiquées par l'addition de points et de signes mis au-dessous et au-dessus des consonnes, qui continuaient ainsi d'être seules réellement figurées? A. DE M.

—

Guillotin et la Guillotine (V, 382). — Je possède une brochure portant à la fin les initiales R-P, et intitulée : « étude biographique sur Guillotin (Joseph-Ignace) » (Extrait du *Moniteur universel* des 25 février et 10 mars 1851.) L'auteur de l'article qui a paru dans le *Figaro* a dû connaître cette brochure, puisque les détails qu'il donne, en sont plusieurs fois extraits textuellement. On y trouve ce premier couplet d'une chanson qui parut dans le célèbre journal-pamphlet, *les Actes des apôtres* :

Guillotin,
Médecin
Politique,
Invente un beau matin
Que pendre est inhumain
Et peu patriotique.
Aussitôt
Il lui faut
Un supplice,
Qui, sans corde et poteau,
Supprime du bourreau
L'office.

On lit ensuite les vers suivans qu'avait faits un détenu :

La guillotine est un bijou
Aujourd'hui des plus à la mode ;
J'en veux une en bois d'acajou,
Que je mettrai sur ma commode.
Je l'essaierai chaque matin,
Pour ne pas paraître novice,
Si, par malheur, le lendemain,
A mon tour je suis de service.

L'auteur ajoute : « Et peu de jours après,

« assure-t-on, le malheureux fut de ser-
« vice. » ED. LEROUX.

—

Eau Naf (V, 394). — Merci pour les réponses qu'on a bien voulu faire à cette question d'eau ; cependant ma soif de curiosité n'est pas entièrement satisfaite. Je tiendrais à connaître l'usage que l'on faisait de l'*eau naf*, à la fin des repas, dans le XVe siècle. Voyez le texte du manuscrit précité (V, 313). C. P. V.

—

Ouvrages relatifs aux Gascons (V, 395). — M. Euqorral ne ferait-il pas bien de placer en tête de sa liste les diverses histoires et biographies du plus gascon de tous les rois : de Henri IV ? Par la même occasion, je lui conseille d'y joindre *la Henriade ;* autre gasconnade moins excusable encore de la part de Voltaire que *la Pucelle.* Je signalerai ensuite à M. Euqorral *le Cadet de Gascogne* dans les *Nouvelles Œuvres de J. de la Fontaine*, publiées par M. Paul Lacroix, sans oublier *certain renard Gascon,* de la fable *le Renard et les Raisins ;* puis, la lâcheté, la forfanterie et la fourberie, personnifiées sous le nom de Chaudoreille, dans le *Barbier de Paris*, par Paul de Kock ; un modèle de courage, de loyauté et de générosité dans le personnage de Croustignac du *Morne au Diable* , par Eugène Sue ; et enfin Cocardas et son ami Passe-Poil dans le roman et la pièce du *Bossu,* de Paul Féval. J. MT.

—

Le chauvinisme (V, 397). — Je ne conteste pas du tout que *Chauvin* soit un personnage de théâtre et de caricatures. Seulement, je crois que son nom a été fait exprès et tiré du mot *chauve.* S'il se trouve, en effet, que c'est un personnage réel, j'ai tort sans doute ; mais c'est un hasard à remarquer. Le *Soldat Laboureur* est un roman de..... (?) inspiré, comme l'auteur lui-même en convient, par le tableau d'Horace Vernet. Le soldat laboureur s'y nomme *Francœur* et non *Chauvin.* Qu'il ait été mis au théâtre, je n'en doute pas, et même, sans le savoir, j'affirmerais volontiers que ce fut un rôle de Lepeintre aîné. Ce vaudeville n'a pas été recueilli dans le *Théâtre complet de M. Eugène Scribe*, 1834, vingt volumes in-octavo ; mais cela ne prouve pas qu'il ne fût pas de lui, ou du moins qu'il ne portât pas son nom. Je ne suis pas non plus le seul de nos correspondants qui ait cru le mot *chauvinisme* applicable à autre chose qu'à la guerre, car voici dans quels termes la question qui nous occupe avait déjà été formulée, par M. T. M. (IV, 389) : « Qu'est-ce que le chauvinisme ? On ne parle en ce moment que de chauvinisme appliqué à la guerre, de chauvinisme appliqué à la politique, de chauvinisme appliqué à la religion. Qu'est-ce donc au juste que le chauvinisme en lui-même, et dans ses applications ? » A la question ainsi posée, on pourrait répondre que c'est un combiné d'exagération et de... *surannisme*, quand ce dernier mot sera français. O. D.

—

Naissance de d'Alembert (V, 405). — En 1778, le roi ordonna une révision générale des pensions sur le Trésor ; chaque titulaire dut rapporter ses brevets. D'Alembert, qui jouissait d'une pension de 1,200 livres, accordée par le ministre de la maison du roi, et d'une autre pension de pareille somme assignée sur les fonds du ministère de la guerre, produisit ses titres qu'il accompagna de son extrait baptistaire. Cet extrait nous fait connaître la date exacte de sa naissance. Je transcris d'abord la lettre d'envoi :

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de vous envoyer mon extrait baptistaire ; vous n'y trouverez point le nom de D'Alembert qui ne m'a été donné que dans mon enfance et que j'ai toujours porté depuis. Mais je suis connu de plusieurs personnes sous le nom de Le Rond, qui est mon nom véritable.

« Si ma pension, Monseigneur, ne m'est pas continuée, l'unique grâce que je vous demande c'est de vouloir bien m'en prévenir à temps, pour que je puisse subir dans ma dépense, déjà très-modique, le retranchement que cette suppression exigera. Je sais vivre de peu, surtout quand les besoins de l'Etat le demandent.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. « D'ALEMBERT.

« A Paris, ce 10 mars 1779. »

Voici maintenant l'acte de baptême :

Extrait des registres de baptême de l'hôpital des Enfans Trouvez de Paris.

« Le dix-septième jour de novembre mil sept cent dix-sept, a été baptisé Jean Le Rond : son parrain Simon Perreau, demeuran. rue de Guisarde, paroisse Saint-Sulpice ; sa marraine, Marie de Rocou, demeurante Parvis Notre-Dame, paroisse Saint-Christophe, lesquels ont signés.

« *Signé :* GRANGE, PERREAU, M. DE ROCOU.

« Collationné à l'original par nous prêtre, second chapelain dudit Hôpital soussigné, cejourd'huy sept mars mil sept cent soixante dix-neuf. « ROBÉ, *prêtre.* »

Pour copie conforme : A. BOUTARIC.

—

D'un livre qui était sur la table dans le cabinet de Catherine de Médicis (V, 406). — C'est au département des manuscrits

de la Bibliothèque impériale qu'il faut chercher aujourd'hui les deux manuscrits qui étaient, en 1589, sur la table de cette reine savante et lettrée, que Voltaire et Lacretelle ont représentée comme manquant tout à fait d'instruction et d'orthographe, comme si l'orthographe, à cette époque, était un CASUS BESTIÆ. Tous les beaux manuscrits de Catherine, et ils sont nombreux, se trouvent dans ce dépôt, quoiqu'un grand nombre aient changé de reliure. Je suis sûr d'y avoir vu *les Abus du Monde*, et surtout les *Prophéties des Sibylles*, remarquables par les portraits de ces dames. Quant au *livre couvert de cuir de Levant doré où sont les pourtraictz de divers plantz de bastimens*, c'est à la Bibliothèque de l'Arsenal qu'on le trouvera, dans la collection des reliures royales. Il s'agit d'un magnifique exemplaire de l'ouvrage d'Androuet du Cerceau (*le premier* [et le second] *volume des plus excellens bastimens de France où sont designez les plans de quinze* [trente] *bastimens et de leur contenu*. Paris, 1576-79, 2 tomes in-folio), exemplaire de dedicace, relié par le relieur du roi, Nicolas Eve, en maroquin rouge du Levant, avec les chiffres de la reine-mère, sursemés sur les plats, tranche dorée et gaufrée, curieux spécimen de reliure molle, chef-d'œuvre digne d'une grande *royne* et de l'amateur le plus difficile. P.-L. JACOB, bibliophile.

—

« **Prudhommiana** » (V, 430). —Voici, pour M. A. A., une autre observation géographique de J. Prudhomme, ce nouveau « maître des sentences » de notre temps :

« Les Alpes furent franchies par César et par Napoléon,—à des époques différentes, bien entendu. »

C'est lui qui a dit le premier : « Soyez heureux, c'est là le vrai bonheur ! » — Un plagiaire a dit depuis, en variant légèrement : « Le vrai bonheur, c'est d'être heureux. »

Il faut consigner précieusement ces impressions d'art de M. Prudhomme voyageant en Italie et en Belgique, et visitant les musées :

A Rome, devant la *Communion de saint Jérôme* : « Digne d'attention ! »

A Florence, devant une statue en marbre blanc : « C'est superbe ! on dirait du sucre. »

A Anvers, devant un Rembrandt : « Un pétard dans une cave. » A. H.

Trouvailles et Curiosités.

Arioste et les voleurs. — « ... Alfonse le nomma gouverneur d'un district de l'Apennin révolté et infesté de bandits..... Un jour, le gouverneur-poëte, plus rêveur que de coutume, étant sorti en robe de chambre d'une forteresse dont il faisait sa résidence, tomba entre leurs mains. Un d'eux le reconnut, et avertit que c'était le signor Arioste. Au nom d'Arioste, de l'auteur du poëme d'*Orlando Furioso*, tous ces brigands tombent à ses pieds, et le conduisent jusqu'à la forteresse, en lui disant que la qualité de poëte leur faisait respecter, dans sa personne, le titre de gouverneur. » (*Biogr. Didot*).

« ... Sa gloire toutefois l'avait suivi dans son gouvernement. Un jour qu'il passait entre des montagnes, escorté de six à sept domestiques à cheval, il rencontra assis à l'ombre, quelques hommes armés, d'assez mauvaise mine. Quand le maître fut un peu plus loin, celui de ces hommes qui semblait commander aux autres, demanda à l'un des serviteurs qui était ce gentilhomme. Il ne l'eut pas plus tôt su, qu'il courut à Arioste, lequel s'arrêta étonné. Le bandit, l'ayant abordé respectueusement, le pria de l'excuser si, ne le connaissant pas, il ne l'avait point salué d'abord. Maintenant qu'il avait appris son nom, il n'avait pu résister au désir de voir de près celui qui lui était si bien connu de réputation. Quant à lui, il se nommait Philippe Pacchione, et mettait toute sa bande au service de sa Seigneurie. Envoyez donc des poëtes pour purger les grandes routes dans un pays où les voleurs savent lire ! » (A. DE LATOUR. Notice en tête d'un *Roland Furieux*, Paris, Masgana, 1842).

« ... Alfonse l'employa, trois années durant, à la pacification d'une petite province, la Garfugnana. Ici se place l'aventure, par trop poétisée, des brigands qui épargnent l'Arioste tombé entre leurs mains. C'est tout le contraire. Le poëte, alors gouverneur, faisait une tournée militaire ; un chef de rebelles, en danger d'être reconnu, sauva sa tête, en récitant deux strophes de l'*Orlando*. » (*Magasin Pitt.*, sept. 1867). *Pour extrait :* D. O.

—

« **Le Portefeuille du R. F. Gillet.** » — Il vient de me tomber entre les mains un volume qui m'a paru assez piquant, et encore neuf, quoique âgé de 102 ans.

Il est intitulé : « Le Portefeuille du R. F. « Gillet, ci-devant soi-disant jésuite, ou « Petit Dictionnaire dans lequel on n'a « mis que des choses essentielles, pour « servir de supplément aux gros qui ren- « ferment tant d'inutilités. » A Madrid (Paris), 1767, in-12.

Barbier attribue cet écrit à Mentelle. Quel Mentelle? Deux publicistes de ce nom figurent dans la *Biographie* de Michaud. Quel qu'il fût, l'auteur du *Portefeuille* pouvait prendre rang parmi les hommes d'esprit de ce siècle, qui en compte un si grand nombre.

consonne à la fois; en sorte que, si deux consonnes différentes viennent ensemble entre deux voyelles, ils laissent la première non sonnante, etc... » (Palsgrave, cité par Francis Wey, *Hist. des Révolutions du lang. en France*, p. 265.)

F.-T. BLAISOIS.

— En fait, il me paraît évident qu'avant 1789, on écrivait *Monceau* ou *Monceaux* (1), tout en prononçant *Mouceaux;* que, pendant la Révolution, sous l'Empire et sous la Restauration, on crut devoir conformer l'orthographe à la prononciation, en écrivant généralement *Mouceaux;* qu'enfin, dans ce moment, le retour à l'ancienne orthographe *Monceaux* tend à introduire une prononciation conforme. — Malgré la sanction donnée à ce dernier système par l'autorité municipale, je ne le crois conforme ni à la tradition, ni à l'analogie. En effet, il est incontestable que, dans une foule de vieux mots français tirés du latin, *on* s'est changé en *ou*, soit que l'orthographe ait suivi cette transformation, soit qu'elle y ait résisté : *Constare*, coûter; — *Constantia*, Coutances; —*Conventus*, couvent, — *Monstier*, Moûtier. Le nom du fameux peintre en crayon du temps de Louis XIII se prononçait *Dumoutier*, et s'écrivait *Dumonstier*. On disait *roussin* ou *roncin :*

Hue s'en retorne sor le rous Arabi,

lit-on dans le *Roman de Garin*. — Enfin, ce qui touche de plus près à notre question, le nom de M. *de Moulceau* (ou, comme on prononçait, *de Mouceau*), ami de Mme de Sévigné, s'écrivait quelquefois *de Monceaux*, comme l'atteste M. Mesnard, dans son excellente *Notice*, en tête de la nouvelle édition des *Lettres de Madame de Sévigné*, publiée chez Hachette. — Que ce fût là une confusion amenée par la ressemblance graphique des lettres *n* et *u*, ou plutôt une permutation voulue entre deux assonances entre lesquelles l'oreille de nos pères saisissait une affinité qui nous échappe, comme le feraient croire les vers suivants :

Qui ce brefvet recouellera
Garde se bien qu'il ne le *moustre*,
Ou de le dire tout en *oultre*
Fors à tous ceux qu'il trouvera;

toujours est-il que le fait existe, et notre édilité parisienne, en adoptant la forme *Monceaux*, n'en a pas suffisamment tenu compte. Elle a voulu faire de l'archaïsme; elle s'est préoccupée de l'étymologie, comme si *Monticellus* n'avait pas pu former *Mouceaux*, aussi bien que *conventus* a formé *couvent*, quoiqu'on dise encore *conventuel*. En cela, je le crains bien, elle a sacrifié la vraie forme française, indiquée par le son traditionnel, à une orthographe trompeuse et variable. Je crois que c'est une de ces questions pour lesquelles Malherbe renvoyait les puristes aux crocheteurs du Port-au-Foin, et, de même que les anciens domestiques de grande maison et les bonnes femmes de vraie souche parisienne avaient raison, contre les académiciens, en disant le château de la *Meute* et la rue aux *Oues*, je serais porté à donner raison, contre l'orthographe municipale, aux vieilles portières du quartier *Mouceaux*, si toutefois l'espèce n'en est pas complétement perdue.

E. J. B. R.

(1) Voy. l'ouvrage intitulé : *Jardin de Monceau près de Paris*. Paris, 1779, gr. in f°, avec vues dessinées par Carmontelle.

— En vertu d'une sorte de loi, dont ce n'est point ici le lieu de chercher les causes, et dont nous nous bornons à constater l'indubitable existence, la syllabe *on*, dans notre langue, s'est changée très facilement en *ou*. — Le latin, *consanguineus* avait d'abord fait CONSAING; mais CONSAING n'a pas tardé à se transformer en COUSAING, COUSIN. Du verbe *constare*, le français n'a pas fait *conster*, mais COUSTER (qu'on écrit à présent COUTER). Des mots romans *monstier*, *convent*, *roncin*, *mongeoir* ou *monchoir*, sont venus bientôt MOUSTIER, COUVENT, ROUSSIN, MOUCHOIR, etc., etc. Eh bien, *Monceaux* (latin *Monticuli*) s'était changé naturellement en *Mouceaux*, et personne, il y a quarante ans, ne parlait différemment. Mais des savants, ayant observé que les titres portaient MONCEAUX (latin *Monticuli*), ont fait de nos jours rétablir l'articulation primitive. Ce n'est qu'affaire de purisme. — Un des exemples les plus curieux que l'on puisse citer de la modification dont nous parlons, c'est la manière dont a pris naissance le nom de Pont-à-Mousson, de cette ville autrefois si fameuse par son université. — Jadis il existait, entre Scarpone et Metz, un temple célèbre, dédié à « Jupiter très grand et très bon; » et la montagne sacrée était, par conséquent, *Mons-Jovis*, ou, par abréviation populaire, *Mons Jov* (prononcez *Mons Yov*). Plus tard, dans un latin local dont la barbarie allait croissant, la consonne *v* disparut; il ne resta que *Mons Jo* (*Mons Yo*). Or, longtemps après, c'est à savoir vers le siècle de Charles Martel, tout souvenir de Jupiter s'étant perdu, les Austrasiens ne se rendirent plus compte de l'étymologie; ils crurent que *Mons-yo* c'était tout bonnement *Montio*, et ils lui donnèrent pour génitif *Montionis*. Une fois arrivé à cette forme, le mot ne pouvait manquer de se franciser en MONÇON. C'est aussi ce qui eut lieu; et de l'an *mil* à l'an 1200, il est souvent question de la forteresse de *Monçon*. Mais alors, selon notre règle, la voyelle nasale ON fut peu à peu remplacée par le digramme vocal OU. L'altier séjour féodal de

Numéro 112. — Cherchez et vous trouverez. — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider. — 25 août 1869

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Une singulière définition de la gloire. — En quel endroit Aristote a-t-il donc appelé la gloire « la véritable viande des dieux? » EUQORRAL.

—

Il n'est pas de route royale en géométrie. — De qui est ce mot si spirituel, dit par un précepteur à un prince de l'antiquité, qui se plaignait des difficultés que lui offrait l'étude des mathématiques? M. Amédée Guillemin (*La Lune*, Paris, Hachette, 1866, p. 8) donne ce mot à Archimède. M. Babinet, dans plusieurs passages de ses *Etudes et lectures sur les sciences d'observation*, l'attribue à Euclide d'Alexandrie, et je crois qu'il a raison. Mais quel est l'auteur (Proclus? Pappus?) qui, le premier, a rapporté l'heureuse répartie? YEZIMAT.

—

Merci de cette bonne...! — Est-ce dans *La Fiammina* (tombée du Théâtre-Français au Vaudeville) que s'est produite pour la première fois cette phrase typique : « Oh! merci de cette bonne parole! » — Avait-elle attendu la comédie de M. Mario Uchard pour faire son entrée en scène? Quand et comment a-t-elle reçu la consécration de la parodie? V. T.

—

Un quatrain du château d'Anet. — On voit au château d'Anet, sur un marbre blanc, encastré aujourd'hui dans le mur d'un vestibule, cette inscription que j'ai relevée textuellement :

dANs CE pourPRis LE grANd FraNÇois premier
TroVue tousJours jouissance noVele
QVil est heuReux Ce liEv soVef reCele
flEvr De beaVlté diAne De Poictier
1527

Ce quatrain a sans nul doute été déjà relevé et publié et commenté, — peut-on me dire où? S. D.

—

Quelques-uns des jeux de nos ancêtres. — Tout le monde connaît la longue et curieuse nomenclature qu'offre en ce genre le vingt-deuxième chapitre du premier livre de Rabelais. Les commentateurs de maître François se sont fort exercés à cet égard, mais en cherchant dans les écrits du XVI[e] siècle on trouve facilement quelques jeux à ajouter à l'énumération de ceux auxquels « iouoyt Gargantua. » Permettez-moi d'en citer quelques exemples : « Chacun jouoyt à J'en suis; puis fut joué à Rendez-moi ma vache. » (*Nouvelles des régions de la lune*, 1595). « Ils passèrent deux ou trois heures à jouer à la sequence, à la clef, au jug, à remuer mesnage, et autres tels jeux. » (Cholières, *Matinées*, 1586, fol. 162). « On jouoit à l'âne qui trotte. » (Dassoucy. *Jugement de Paris, en vers burlesques*).

Jouant à la mouche, à la brème,
A bien et beau s'en va carême
A croquignole, à coquimber,
A je n'y tiens ni bois, ni fer,
A pille nade, ioque fore,
Et a mille autres jeux encore.

(DASSOUCY. *Œuvres*. Paris, 1868, p. 11).

Une mazarinade intitulée le *Parlement burlesque de Pontoise*, 1652, in-4°, renferme une longue liste de jeux, parmi lesquels nous remarquons : à la vache morte, à l'avoine, au pied de bœuf, au bransle moine, au court fêtu, à la coupe-tête, à Martin, Martin, rends moy ma lance, au toutou, etc. Je terminerai en indiquant les *Grandes et récréatives prognostications de maistre Astrophile le Roupieux* (réimprimées à Bruxelles, 1863, à 100 exemplaires); on y rencontre entre autres jeux : « Pince-moi sans rire (variante d'une indication de Rabelais), la pierrette, le fond du carreau, la patte à choquer, le pied de bœuf, le pousse-pousse, etc. » M'occupant d'un travail spécial sur cette portion de l'histoire des mœurs du temps jadis, je fais un appel à l'obligeance et au savoir des correspondants de l'*Intermédiaire*, soit pour éclair-

cir ce que certains de ces jeux peuvent avoir d'obscur, soit pour en faire connaître d'autres. B. C.

—

Un « De profundis, » S. V. P. — Sans toucher, même du bout du doigt, au fruit défendu (Dieu nous en préserve), qu'il nous soit permis de reproduire ce *De Profundis*, publié je ne sais où, je ne sais par qui, mais probablement dans un journal politique et autorisé, peu après le 2 décembre?

Obsèques de la citoyenne Françoise République.

Partisans de la république,
Grands raisonneurs en politique,
Dont je partage la douleur,
Venez assister, en famille,
Au grand convoi de votre fille
Morte en couches d'un empereur.
L'indivisible citoyenne,
Qui ne devait jamais périr,
N'a pu supporter sans mourir
L'opération césarienne...
Mais vous ne perdez presque rien,
O vous que cet accident touche...
Car, si la mère est morte en couche,
L'enfant du moins se porte bien!

Quel est le croque-mort, ou le fossoyeur-marbrier qui rédigea cette triste épitaphe? C. Z.

—

La Bourguignote. — J'ai sous les yeux une gravure, dans le genre de Callot, représentant un militaire, temps de Louis XIII, avec un grand chapeau à plume, relevé d'un côté; se carrant sur le Pont-Neuf, d'où l'on aperçoit dans le fond les Tuileries et la Tour de Nesle. Il y a écrit en dessous :

Quand j'ai mon corcelet et ma picque à la main,
Lespee à mon côsté, la *bourguignote* en teste,
Hardy comme un lion et d'un cœur plus qu'hu-[main,
Il n'est point cavalier que tout court je n'ar-[reste.

F. L. D. *Ciartres Excû. cum Privilegio Regis.*

De qui sont ces initiales? et pourquoi cette coiffure était-elle appelée Bourguignote? Ce n'est pas un casque de fer, comme du temps de Charles le Téméraire. P. A. L.

—

Salons de l'académie de Saint-Luc. — Combien l'Académie de Saint-Luc a-t-elle fait d'expositions dans le courant du XVIIIe siècle et combien de livrets de ces expositions connaît-on? S. Y.

—

Le lieutenant général de Pons Saint-Maurice. — Cet officier général, comte et chevalier des ordres du Roi, auquel Couché dédiait en 1784 une estampe qu'il venait de graver d'après Lafrensen, *Les Sabots*, est-il connu comme amateur, comme curieux d'objets d'art, sous Louis XVI?

(Auch.) H. VIENNE.

—

Le musée Hammer à Stockholm. — Est-ce une collection publique ou un cabinet d'amateur, qui porte ce nom en Suède? J'ai sous les yeux la photographie d'une gouache de Lafrensen, faisant partie de ce musée.

(Auch.) H. VIENNE.

—

Villebon, capitaine français sous François Ier. — Un poëte du XVIe siècle, Jacques Tahureau, cite parmi les capitaines français qui, les derniers en Italie, ont tenu tête au marquis de Saluces, Charles Tiercelin, seigneur de La Roche du Maine, Antoine de Montpezac et *Villebon*. Ce Villebon a dû jouer un rôle au XVIe siècle. Sous quel nom est-il connu dans l'histoire? R. N.

—

Extrait de mariage, ou acte de mariage religieux, d'Abraham Duquesne et de Gabrielle de Bernières. — Quelqu'un pourrait-il me procurer l'un des documents que j'indique ici et que je cherche depuis quinze ans? Abraham Duquesne dut se marier vers 1649-1650. Sa femme, catholique, abjura, dit-on, pour épouser le capitaine Duquesne; elle était petite-fille de Claude de Morainc, seigneur de Maisonfort, et fille de Marguerite de Morainc et d'un M. de Bernières, que je ne connais pas. Il serait plus facile de chercher dans les répertoires des actes des notaires, que dans les registres protestants, ceux-ci étant rares. Il me semble que c'est dans l'ancienne province de Normandie qu'on aurait la chance de trouver le contrat de mariage que je désire connaître; je crois les Bernières Normands. Je serai très-reconnaissant de la communication de la pièce que je demande, et à l'avance, je remercie les personnes qui voudront bien prendre la peine de faire pour moi ce que j'ai fait pour tant d'autres. A. JAL.

—

Maladie de Charles IX. — Est-il certain que Charles IX soit mort d'une sueur de sang? Cette sueur était-elle naturelle, et alors, a-t-on, dans tous les temps, et même de nos jours, signalé des exemples de ce mal naturel? Etait-elle l'effet d'un empoisonnement, et connaît-on le poison qui produit cet effet? L'abbé de l'Ecluse, dans les notes dont il accompagne cette refonte des *Economies Royales*, qu'il intitule *Mémoires de Sully*, signale deux autres

cède d'un mot (*dignare*) dont la racine (DIG) ne renferme pas même d'A. — Quant à CHATAIGNE et ARAIGNÉE, l'objection paraît plus solide. Toutefois, leur prononciation en E n'est pas très ancienne. Sous Louis XIV, on faisait encore entendre *aragnée* (à la façon d'*aragne*, lequel se trouve dans La Fontaine), et beaucoup de personnes n'avaient pas cessé de phonétiser *châtagne* ce qu'ils écrivaient CHATAIGNE; de même que CASTAIGNETTES se disait *castagnettes*, et a même fini par ne plus s'orthographier qu'ainsi. P. G-D.

— Les mots français écrits anciennement *ai* se prononçaient *è* et non pas *a*. J'en verrais une preuve dans ce fait que les vieux mots français, transportés par les Normands en Angleterre, y ont conservé jusqu'à ce jour, à peu de chose près, la prononciation qu'ils avaient de l'autre côté du détroit. Exemples, entre autres : Campaigne, *campaign*, prononcez *kampène;* champaigne, *champaign*, pron. *tchampène;* paige, *page*, pron. *pèdje;* couraige, *courage*, pron. *keudrèdje;* villaige, *village*, pron. *vilèdje;* hermitaige, *hermitage*, pron. *hermitèdje;* équipaige, *équipage*, pron. *ekouipèdje.* Autrefois nous disions en français *biau*, *biauté* (prononciation usitée encore dans une foule de patois). Nous prononçons actuellement *beauté;* les Anglais écrivent ce vieux mot français *beauty* et prononcent *bioutè*, comme nous faisions au temps jadis. — On écrivait et on prononçait en France : *gaigner;* nous articulons maintenant *gagner*, et nous avons cependant conservé la trace de l'ancienne prononciation dans le mot *gain*. — *Campaignon* se dit *compagnon* : *compaignon* venait de *compain*, qui a produit le mot *copin*, sur lequel on s'est tant exercé. On n'en finirait pas, si l'on voulait citer tous les mots à l'appui de cet ancien mode de prononciation. D'où la conséquence qu'avec notre caractère changeant nous avons modifié *ai* en *a*, mais que dans les temps reculés on disait *Montaigne* et non *Montagne*. Z. A.

—

Beau-père. — Belle-mère (III, 291, 406). — Je ne suis pas en mesure d'indiquer à quelle époque ces deux expressions, ainsi que celles de *beau-fils*, *belle-fille*, sont entrées dans l'usage, ni quelle en a été la signification primitive. Je me borne à rappeler qu'on a dit autrefois en français : *Parastre*, *Marastre*, *Fillastre* (celui-ci pour les deux genres), dans la double acception que nous donnons aujourd'hui à *beau-père*, *belle-mère*, *beau-fils* et *belle-fille*. On les trouve, en ce double sens, dans le *Glossaire* de Ducange, dans l'*Esclaircissement de la langue françoise* de Palsgrave (édition Génin) et, plus anciennement encore, dans le *Livre de la taille de Paris sous Philipe le Bel*. — *Parastre*, *fillastre* ont disparu; *marâtre* est resté comme terme injurieux. — *Gendre*, *bru*, existaient concurremment avec *fillastre*. On voit, dans Ducange, que *bru* se disait aussi pour *jeune mariée*. — Pour traduction de *brother in law*, Palsgrave donne : *seurourge*, *beau-frère*. Y a-t-il une différence entre ces deux mots, le premier s'appliquant au mari de la sœur, et le second tout à la fois au frère d'un autre lit et au frère du mari? FRÉD. LOCK.

—

Maquillage (III, 291, 407). — Ce mot est certainement de la même famille que celui de *maquignon*, et j'en ai eu récemment la preuve; mais je ne l'ai point relevée, parce que la chose m'intéressait peu. Si je ne me trompe, cette preuve consistait dans l'existence du verbe *maquigner*, dont on ne saurait douter que l'expression *maquiller* soit une corruption. Au reste, rien de plus vraisemblable qu'une telle étymologie, car ce qui fait surtout la réputation des maquignons, c'est l'habileté avec laquelle ils *maquillent* les rosses pour leur donner l'aspect de belles bêtes, absolument comme... je m'arrête : j'allais dire une énormité! (Triel.) AD. B.

—

Un détail sur l'exécution de Louis XVI (III, 320, 380). — Les citations très curieuses de M. Ulr. confirment ce fait, que la charrette des criminels, qui n'a pas été épargnée à la reine, l'avait été au roi; mais elles ne détruisent pas nécessairement le témoignage très désintéressé d'un honorable magistrat. Un arrêté du Conseil exécutif provisoire avait ordonné que la voiture du maire amènerait Louis XVI, du Temple au lieu de l'exécution. Le maire refusa-t-il sa voiture? Le maire avait-il une voiture? Toujours est-il que, dans la soirée du 20 janvier, le Conseil exécutif était fort embarrassé de l'accomplissement de son arrêté, et que Clavière, qui n'était pas maire de Paris, mais membre du Conseil exécutif, comme ministre des finances, offrit sa voiture qui fut acceptée. Tel est le récit plus d'une fois entendu de la bouche du secrétaire intime de Clavière, M. Courel, mort conseiller référendaire de seconde classe à la Cour de comptes.

(Evreux.) BL.

—

Voltaire peint par Barrat (III, 323). — Pour être agréable à M. H. Vienne, j'ai été prendre des informations auprès de Voltaire lui-même sur le peintre Barrat (et non *Barat*), et Voltaire m'a immédiatement renseigné sur cet artiste, en me remettant sous les yeux la lettre qu'il écrivit, de Ferney, le 28 juin 1775, à l'impératrice de Russie, Catherine II, au sujet de son habile pro-

tégé. Comme il y a toujours plaisir et profit à lire et relire une lettre du grand écrivain, voici la copie de la partie de cette lettre, qui concerne le peintre en question : « Madame, pardonnez; voici le fait. Un très bon peintre, nommé Barrat, arrive chez moi; il me trouve écrivant devant votre portrait; il me peint dans cette attitude, et il a l'audace de vouloir mettre cette fantaisie aux pieds de Votre Majesté Impériale; il l'encadre et la fait partir.

« Je ne puis que vous supplier de pardonner à la témérité de ce peintre. C'est un homme qui, d'ailleurs, a le talent de faire en un quart d'heure ce que les autres ne feraient qu'en huit jours. Il peindrait une galerie en moins de temps qu'on y donnerait le bal. Il a surtout l'art de faire parfaitement ressembler. Je ne lui connais de défaut que sa témérité de prendre Votre Majesté Impériale pour juge de ses talents. Peut-être aurez-vous l'indulgence de faire placer ce tableau dans quelque coin, et vous direz en passant : Voilà celui qui m'adore pour moi-même, comme les quiétistes adorent Dieu. Vos sujets sont plus heureux que moi ; ils vous adorent et vous voient . . . .

« Daignez, Madame, du pinacle de votre gloire, agréer le profond et inutile respect, l'attachement inviolable, et la reconnaissance du vieux malade de Ferney. »

J. T.-L.

—

« Lidorie » ou « Lydorie » (III, 328). — Il en existe une autre édition que le petit in-32 carré, imprimé en vieux caractères français, dont M. Alph. Nalis ne peut se rappeler ni le lieu ni la date. Nous avons sous les yeux 2 vol. in-24, de 208 et 191 p. Paris, Guillot, libraire de Monsieur, 20 avril 1790, sous ce titre : *Lidorie, ancienne chronique allusive, publiée par l'auteur de Blançay*. (Evreux.) Bl.

—

Drames d'Erckmann-Chatrian (III, 329, 415). — *Le Juif polonais* n'est pas le même drame que *Georges ou le Chasseur de ruines*, drame reçu à l'Ambigu, en 1848, et retiré par les auteurs. *Souvarow l'invincible* (et non l'*invisible*), n'est pas le même drame que le *Masséna* annoncé. L'*Alsace*, joué en 1850, à Strasbourg, fut interdit après la première représentation ; c'est le premier germe du roman *le Fou Yégof*. A. Dureau.

—

Pau. — Cau. — Grun (III, p. 354). — *Pau* ou *pô*, signifiant planche. N'y aurait-il pas lieu d'abord d'écrire ainsi ce mot : *Post? Postel* et *poteau*, qui ne font qu'un seul et même substantif en deux vocables, me sembleraient alors germains et proches parents de notre *pau* ou *pô*. — *Grun* ou *greun*, lits de cailloux roulés que l'on trouve en certains endroits, immédiatement au-dessous de la terre végétale. N'y a-t-il pas lieu de rapprocher ce mot de l'anglais *ground*, qui signifie *sol*? Notons, aussi, que, dans le patois picard, on nomme *cran* une sorte de terre crayeuse. Tout cela doit avoir une commune origine celtique, facile, je pense, à retrouver. Jacques D.

P. S. Pau ou *post*, pour poteau, est usité en Normandie. Voy. Victor Hugo, *les Travailleurs de la mer*, 1re partie, ch. IV. J. D.

— Comme tous les linguistes contemporains, je suis persuadé que les idiomes celtiques dérivent de la langue arienne, que bien des mots de nos patois, lesquels ne sont évidemment ni d'origine grecque, ni d'origine latine, sont des vestiges du celte. — D'un autre côté, contrairement à la plupart des linguistes, je pense que les langues araméennes sont d'origine arienne, et même sont les filles aînées de la langue primitive écrite. Ainsi, je cherche dans les langues sémitiques, non les racines des mots celtiques, mais des analogies.

Pau, planche. H. ar. *Pacca*, étendre, étaler, *path*, lame de mal, ou *pea'*, étendue, espace, une certaine portion. Or, planche est une portion d'un corps, d'un tronc d'arbre, et présente une certaine étendue. Ainsi, l'arverne *pau* peut être un mot celtique, ayant un lien de parenté avec les mots h. et ar. ci-dessus. Du reste, ce pourrait être une abréviation du latin *palus*, poteau, pieu, palissade ; les palissades sont souvent composées de planches plus ou moins larges.

Cau, *cô*, mur ; *cale* est devenu *cau ;* des centaines de mots nous prouvent que *al*, passant du latin ou d'une autre langue en français, s'est prononcé *au*, *altus*, haut ; *alter*, autre, etc.; *cau* a donc pu être une traduction de *cale*, morceau de bois, pierre pour contenir, arrêter; caler, arrêter, retenir.

Héb. *Cala*, fermer, arrêter, empêcher, contenir. Or, un mur est fait pour fermer, arrêter, empêcher.

Grun, *greun*, caillou. J'hésite à proposer l'arabe *graut*, être lisse, aplani, aplati, d'où *goren*, *greni*, aire à battre le blé, place unie. Or, c'est sous certains endroits, sans doute unis, planes, qu'on trouve ces cailloux, peut-être parce qu'ils soutiennent la terre et la maintiennent plane. Ce mot peut encore être congénère de *grau*, être lisse, délivré de ses aspérités, parce que les cailloux, roulés par les eaux des fleuves, sont lisses, polis. D.

—

Une chanson sur les échaudés (III, 355). — Je ne connais pas de chanson

suite; Thomas Stapleton, jésuite; Jean Hessels, docteur en théologie; Martin Perez, jésuite; François de Sales, évêque; sainte Catherine de Siene; P. Juvernay, prestre parisien; Sixte de Gennes, dominicain; François Veron, jésuite; Goropius Becanus, médecin flamand; l'auteur des *Pensées chrestiennes sur les Commandemens de Dieu;* Louis Vivès, docteur espagnol, J.-P. Camus, évêque; Fr. de Sylvestris, dominicain; Du Perron, cardinal; *le Clergé de France;* Pierre Coton, jésuite; Raymond de Sebonde, docteur en théologie; Lorinus, jésuite; Antoine Possevin, jésuite; J. Gerson, chancelier en l'université de Paris. DESC.

—

Les Discours académiques imprimés en lettres dorées. — En parcourant une ancienne collection du *Nain jaune*, de M. Aurélien Scholl, je remarque, dans le nº du samedi 27 février 1864, page 5, la petite boutade suivante :

« *Dimanche* 21. — M. de Carné a été présenté à l'Empereur par le président de l'Académie française. Conformément à la tradition de l'honorable corps, il a offert à Sa Majesté un exemplaire de son discours, *imprimé en lettres dorées*. — C'est la première fois que l'on a pu dire que M. de Carné parlait d'or. »

Pourrait-on me dire ce que je serais bien curieux de savoir, — à quelle époque de notre histoire remonte la « tradition » de ce tirage spécial en « lettres dorées, » — si toutefois cette allégation du malin *Nain* n'est pas une pure invention de journaliste, une supposition gratuite, destinée à mettre en relief le « mot de la fin? »

ULRIC.

—

Dernières paroles de Duroc. — Selon le *Moniteur universel* (30 mai 1813), le duc de Frioul, frappé à mort près du champ de bataille de Wurtschen, le 22 mai 1813, *expira douze heures après.* Suivant la *Biographie universelle* de Michaud, 2me édition, Duroc expira presque subitement. La dernière conversation de Napoléon avec son favori mourant, eut lieu dans la soirée. « Dès que les postes furent placés et que l'armée eut pris ses bivouacs, l'empereur alla voir le duc de Frioul. Il le trouva avec toute sa connaissance et montrant le plus grand sang-froid. Le duc serra la main de l'empereur, qu'il porta sur ses lèvres. « Toute ma vie, lui dit-il, a « été consacrée à votre service et je ne la « regrette que par l'utilité dont elle pou- « vait vous être encore! — Duroc, lui dit « l'empereur, il est une autre vie! C'est là « que vous irez m'attendre et que nous « nous retrouverons un jour! — Oui, Sire, « mais ce sera dans trente ans, quand vous « aurez triomphé de vos ennemis et réa- « lisé toutes les espérances de notre patrie. « J'ai vécu en honnête homme, je ne me « reproche rien. Je laisse une fille, Votre « Majesté lui servira de père. » L'empereur, serrant de la main droite le grand maréchal, resta un quart d'heure la tête appuyée sur sa main gauche dans le plus profond silence. Le grand maréchal rompit le premier ce silence: « Ah! Sire, allez- « vous-en! ce spectacle vous peine! » L'empereur, s'appuyant sur le duc de Dalmatie et sur le grand-écuyer, quitta le duc de Frioul, sans pouvoir lui dire autre chose que ces mots: « Adieu donc, mon ami! »

Duroc, qui éprouvait des douleurs atroces (il avait le bas-ventre ouvert par un boulet de canon), a-t-il prononcé les pompeuses phrases publiées par le *Moniteur?* Faut-il mettre ce discours à effet au même degré de véracité, que les paroles solennelles prononcées, après la bataille de Marengo, par Desaix *tué roide* pendant cette bataille? Peut-on s'en tenir à la version plus vraisemblable donnée par Bourrienne (*Mémoires*, t. IX) qui rapporte, d'après une lettre écrite par un témoin oculaire, que Duroc, souffrant beaucoup et voyant que la visite de l'empereur se prolongeait, lui dit, en faisant avec la main droite le signe de l'éloigner : *Ah! Sire, laissez-moi du moins mourir tranquille;* ce qui est un peu différent.

Quel est ce témoin oculaire dont parle Bourrienne, ami de Duroc?

(Lyon). N. DE N.

Réponses.

Gog et Magog (I, 67). — *Jadschudreh* et *Madschudech* sont, dans la tradition arabe, les Turcomans qui partaient du bord oriental de la mer Caspienne pour envahir le haut pays persan et en emmener les habitants en esclavage. Pour empêcher ces incursions fut construite une muraille, qui s'élève au-dessus de l'eau à l'angle sud-oriental de la mer Caspienne et s'étend à l'est, dans l'intérieur du pays, sur une longueur indéterminée. L'ouvrage extérieur à l'ouest (presqu'île de *Gumisch Tepe*) apparaît, de la mer, comme une colline naturelle, et il faut la gravir pour en reconnaître les briques. Voyez Mourawiew, *Reise durrh Turbomanieu*, 1810. Ces renseignements ont été confirmés par Vambéry, *Reise in Mittelasien;* la muraille s'appelle *Sedd Iskender*, mur d'Alexandre : Alexandre a été substitué à *Dhulkaraaïn*, à celui *qui porte deux cornes* et qui est une variante d'Osiris et d'Ammon. Voyez le Coran, 18, 82. P. RISTELHUBER.

—

Familles Jamin (I, 103). — Quelqu'un des obligeants lecteurs de l'*Intermédiaire*, (il y en a qui fréquentent la Bibliothèque impériale de Paris) me rendrait service, en me donnant la description exacte des armoiries des différentes familles Jamin, qui peuvent se trouver dans l'*Armorial général de France*, par Charles d'Hozier. Ce recueil officiel, dressé en vertu de l'édit de 1696, comprend 34 volumes de texte et 35 volumes d'armoiries, et est conservé au Cabinet des Titres. On doit y trouver les armoiries de ces familles Jamin, au tome de la province de Bourb., p. 173 et 433; au tome II de la province de Bourgogne, p. 30 et 70; au tome de la prov. de Lyon, p. 56; au tome de la prov. de Poitou, p. 701, 1154 et 1197; au tome de la prov. de La Rochelle, p. 275; au tome de la prov. de Tours, p. 327, 329 et 1313.

Je veux faire observer que le nom de *Jamin* n'est pas aussi commun en France que le croyait M. R. R.; tout au contraire.

Vicomte A. D'E.

—

Le nom de Figaro (III, 74). — Version encore inédite dans l'*Intermédiaire*, trouvée dans le *Magasin pittoresque*, année 1863, p. 375 : « Ce nom n'est point espagnol; on l'a déjà fait observer; mais, prononcé sur la scène française au milieu des rires bruyants, plus tard chanté sur tous les tons et dans tous les idiomes, l'Espagne l'accepta avec le reste du monde. Il se popularisa même, il y a quelques années, à Madrid, sous la plume mordante de Larra, et, grâce à cet écrivain, il est devenu un des interprètes les plus acerbes de la critique castillane. Selon toute probabilité, son origine est italienne. Il y avait à Gênes, au début du XVIIIe siècle, un certain père Figari, religieux de l'ordre des Augustins, qui passait pour l'un des plus habiles mathématiciens de son temps. Ce personnage, d'un esprit assez excentrique, avait inventé, vers l'année 1712, de curieuses machines nautiques, conduites par une horloge de construction bizarre, auxquelles se rattachaient d'étranges projets d'expéditions maritimes. Beaumarchais était, comme l'on sait, parfaitement initié à tout ce qui se rattachait aux progrès croissants de l'horlogerie. Le nom de Figari excita sa verve railleuse; le changement de la lettre finale lui fournit le nom immortel répété sur tous les théâtres. Le prétendu Figaro espagnol a complétement éclipsé le Figari des Italiens. »

En note : « On peut consulter à ce sujet le *Journal de Verdun*. On lit dans ce vaste recueil, si peu lu aujourd'hui, des détails minutieux sur la mécanique du père Figari. »

J. Mt.

—

Encore Lydorie (III, 556, etc.). — Je ne saurais laisser M. Bl. (d'Évreux), avec l'idée que ma demande relative à *Lydorie* n'avait qu'un intérêt de simple curiosité. EUREKA! Oui! J'ai trouvé enfin les 2 vol. in-24, chez Guillot, Paris, 1791..., et à quel prix, grand Dieu! à 25 centimes pièce! reliure pleine, tranche dorée! Ils servaient à caler un casier contenant d'horribles bouquins, chez un libraire du boulevard des Filles-du-Calvaire.

Tout vient donc à point à qui sait attendre... et c'est le cas de dire que s'il y a un Dieu pour les *yvrongnes*, il y en a un aussi pour les fureteurs. Merci, donc, à mon correspondant si aimable d'Evreux de son offre obligeante. J'ai dévoré les deux volumes. Cela m'a reporté à trente ans en arrière! Mais, hélas! ce qui me semblait si charmant à l'âge heureux de quatorze ans, me semble maintenant... Comment dirai-je?... bien naïf. Encore une illusion détruite.

A. Nalis.

P. S. Sans aucun doute, l'ouvrage doit être à la Bibliothèque impériale, comme le dit M. Bl., mais en bonne conscience, je trouvais inutile d'aller déranger ces Messieurs si aimables de la Bibliothèque, et je comptais sur ma bonne étoile pour trouver un jour ou l'autre le susdit ouvrage. *Je l'ai trouvé*, tous mes vœux sont accomplis ici-bas.

A. N.

—

La vie privée doit être murée (IV, 278). — M. Littré, dans la 22e livraison de son Dictionnaire, donne, au mot Privé, la *remarque* suivante :

« Le mur de la vie privée!... J'ai cru d'abord, comme bien des gens, que c'était Royer-Collard qui avait créé cette expression... Depuis quelque temps, j'ai des doutes : ils me viennent d'une lettre de Stendhal, écrite à l'époque où le mot ne faisait que commencer à courir et n'avait pas encore perdu, par le frottement et l'usage, sa marque d'origine... La lettre est du 31 oct. 1823, et en voici le curieux passage : « Dîné à Troyes le 19, avec un marquis... Cet homme, durant un petit dîner de trois quarts d'heure, trouva le secret de nous conter toute l'histoire de sa vie; je pourrais écrire dix pages : Dès l'âge de treize ans, il servait dans l'Inde, il est marquis, il a un fils, il a une sœur, etc. Je n'ose continuer de peur d'entreprendre sur la vie privée d'un citoyen, qui, comme l'a si bien dit M. de Talleyrand, *doit être murée...* » Edouard Fournier, *feuilleton de la Patrie*, 14 juillet 1868.

(Valenciennes.) J. L.

—

Le titre épiscopal de Monseigneur (IV, 329). — Voici une réponse qui m'est fournie par l'abbé de Marsy. Il publia en 1751

une traduction de l'italien, qu'il intitula en français : *le Prince de Fra-Paolo*, ou conseils politiques adressés à la Noblesse de Venise, par le père Paul Sarpi, de l'ordre des Servites, consulteur d'État et théologien de la République de Venise. C'est, pour le dire en passant, un petit écrit fort remarquable et digne de l'historien du Concile de Trente, et je comprends que le père Le Courayer en ait dit : « qu'il peut passer pour un chef-d'œuvre de politique. » Or, à la page 2, sur ce mot du texte : « Vos Excellences m'ordonnent, etc., » l'abbé de Marsy a mis cette note : « Les nobles de Venise ont usurpé ce titre, qui dans le fond n'appartient qu'aux ambassadeurs. Ils se le donnent réciproquement, et ils ont si bien fait, qu'on ne peut guère le leur refuser, sans les offenser. C'est ainsi que nos prélats, à force de s'appeler *Monseigneur* les uns les autres, nous ont enfin amenés à leur donner ce titre. » S. D.

—

Expositions de l'ancienne Académie de peinture (V, 84). — Sources omises dans la Bibliographie Montaiglon : Vue du Salon de 1753; eau forte d'Augustin de Saint-Aubin. — *La correspondance de Grimm* (fév. 1773) sur le Salon de 1773. — *Annonces et Affiches de Paris*, du 25 sep. 1775, et *Correspondance secrète* du 30 août 1775, pour le Salon de cette année. — Voir le même recueil, le 27 sept., les 4 et 11 oct. 1777, et la *Lettre de M. Feutry* sur le Salon de 1777. — *Idem*, les 1er et 25 sept., les 3 et 11 oct. 1781, et *la Berlue des connaisseurs*, pamphlet sur le Salon de 1781. — *Idem*, les 27 août et 18 oct. 1783, pour le Salon de cette année. — *Idem*, les 7, 8, 15 et 29 sept. 1785, et une pièce de vers de M. de C. sur le Salon de 1785.

(Auch.) H. Vienne.

—

Carpentras, ville comique (V, 118). — Au XVe siècle, tout ce qui était de Carpentras avait déjà mauvais renom et comptait pour chose ridicule. Ecoutez Coquillart en ses *Droits nouveaux* (Edit. Ch. d'Héricault, t. I, p. 137). Il s'agit de personnages grotesques :

> Ilz chantent hault, respondent bas ;
> Ilz parlent françois et latin,
> Puis ilz s'habillent de satin,
> En gens d'armes et advocatz,
> En Ecossois, en Biscain,
> A la mode de Carpentras.

Ed. F.

—

De qui le rondeau, « A la Fontaine où s'enivre Boileau? » (V, 126). — C'était un mystère du temps même de Boileau. Brossette en fit l'objet d'une question à J.-B. Rousseau, dans sa lettre du 25 juin 1719 : « A propos de ce rondeau, dit-il, apprenez-moi qui en est l'auteur, si vous le savez. Je l'ai vu attribuer à Chapelle. M. Despréaux m'a dit autrefois qu'il l'avoit sçu, mais qu'il l'avoit oublié. » J.-B. Rousseau ne répondit pas. Mais Louis Racine, quand il publia sa correspondance avec Brossette, mit au bas de la page à cet endroit : « M. Stradin. » Ce qui substitue une question à l'autre. Maintenant qu'on sait que le rondeau est de Stradin, il s'agit de savoir qui c'était que M. Stradin.

C'est la version la plus connue de ce rondeau qui serait de lui. L'autre, suivant Fayolle, dans son *Acanthologie ou Dictionnaire épigrammatique* (1817, in-12, p. 27) serait de Pierpetit de Grammont; autre inconnu, autre question. Ed. F.

—

Origine du dindon (V, 186; IV, 298; III, 521, etc.). — Dans une lettre de La Monnoye, que je crois inédite, et qui se trouve au tome II, page 77, d'un *Recueil d'Anecdotes ms.* (Biblioth. impér., mss., no 10434), je lis que les premières dindes auraient été apportées en France en 1385.

L. Dubois a fait une curieuse note sur cette origine dans son édition des *Chansons d'Olivier Basselin*, in-8, p. 33, 34.

Ed. F.

— Nous avons cité une représentation du dindon dans la « *Tenture de Gombaut et Macée,* » qui est selon toute apparence de la fin du XVIe siècle. En voici une seconde qui doit porter une date antérieure, sans qu'il soit facile de la préciser.

La galerie de François Ier, au château de Fontainebleau, est décorée de grands sujets encadrés de stucs en relief sur le plan du mur couvert de sujets divers sur fond d'or. Autour du premier tableau, à droite en entrant par le vestibule de l'escalier du fer à cheval, tableau assez incompréhensible intitulé : « Ignorance chassée » se voient plusieurs animaux, encore rares aujourd'hui; parmi lesquels figurent un dindon et une poule d'Inde, peints dans les dimensions de la nature.

Ces animaux qui ont été restaurés, ainsi que toute la galerie, sous la direction de M. Couder, de l'Institut, étaient peu visibles dès le XVIIIe siècle, car voici ce qu'en dit l'abbé Guilbert dans la *Description historique des chasteau, bourg et forêt de Fontainebleau* (Paris, MDCCXXXI) :

« Dans la bordure, des figures en relief sur des fonds d'or ornés de divers oiseaux et autres peintures que l'on peut à peine distinguer. »

Nous devons supposer, cependant, que les traces de ces peintures étaient assez visibles pour que les restaurateurs aient pu les suivre et rétablir avec sûreté les sujets primitifs. Quelle apparence, en effet, qu'un peintre académicien du XIXe siècle ait été

temps, et qui est intitulé : *Esprit de G. Th. Raynal, etc.* (Londres, 1782, in 32), la main d'un possesseur, bien antérieur à moi, a écrit la note suivante : « L'abbé Raynal, étant à Berlin, faisoit une cour assidue au pasteur Erman, supérieur du séminaire et du collége des François réfugiés. Il annonça à ce pasteur qu'il travailloit à une histoire complète de la révocation de l'Edit de Nantes. M. Erman sourioit de joie que les réfugiés seroient loués par un abbé catholique et philosophe. Il dit cependant à Raynal : « Monsieur l'abbé, vous êtes tou-« jours prêtre : c'est un caractère indélébile « chez vous. — Non, répondit l'abbé, je ne « l'ai jamais été, et si j'en ai pris le costume, « c'est que cet habit est un passe-par-« tout honnête et peu coûteux. » Peu après on rendit le propos de l'abbé à M. le comte d'Eterno, ministre de France à Berlin, qui répliqua : « Dites à M. Erman que l'abbé Raynal lui a fait une réponse mensongère; qu'il a fait les fonctions de vicaire à la paroisse de St-Sulpice à Paris, et qu'il en a été chassé, non pas tant pour avoir enterré beaucoup de protestants comme bons catholiques, que pour n'avoir rendu ce service qu'à ceux qui lui apportoient, avant tout, la rétribution simoniaque, particulière et secrète, d'au moins soixante francs; que jamais il n'en a enterré à moins, et que c'est la découverte de ce commerce qui l'a forcé de quitter cette carrière et qui en a fait un philosophe. » — Tout le monde sait que son *Histoire philosophique* n'a presque rien de lui que son nom. Tous les faits, les détails et les résumés, qui ne concernent que le commerce, lui ont été remis, 1° pour la France, par le duc de Choiseul, qui, pour les recueillir, avait fait faire de grandes recherches dans les bureaux de Versailles; 2° pour la Hollande, par un Français connu, et qui y demeurait alors; 3° pour l'Espagne, par le général des gardes-wallonnes, qui, sollicité par son neveu, comte de Nesselrode, grand ami de Diderot, et qui en a fait l'aveu, s'est donné des peines incroyables à Madrid, pour repondre à la confiance qu'on lui témoignait. C'est ainsi que, grâce au zèle de ses amis, il avait été servi de toutes parts. Quant aux épisodes, aux morceaux philosophiques ou littéraires, ils sont tous de la composition de Diderot, du baron d'Olbach et de quelques autres. Cent personnes connaissent l'exemplaire qui existe encore dans la bibliothèque d'un ancien magistrat, où l'on est averti, de la main de Diderot et à la marge, de tout ce que l'abbé a reçu de lui. »

Voilà une note qui, on en conviendra, ne laisse pas grand'chose de bon au compte de l'abbé Raynal. Est-elle véridique sur tous les points? A-t-il travaillé à une histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes? A-t-il été abbé? A-t-il exercé à St-Sulpice et a-t-il été congédié pour les faits ci-dessus relatés? Enfin, n'est-il pour rien dans son *Histoire philosophiques?* S. D.

—

Christine et Ninon. — Il y a, dans le portefeuille 476 de la collection Godefroy, à la Bibliothèque de l'Institut, un curieux document intitulé : *Mémoire touchant l'entrée de la reine Christine de Suède à Paris, ses habits et mœurs, sa taille et visage.* J'en extrais ce passage relatif à la fameuse Ninon de Lenclos : « Puisque vous me parlez de la reine de Suède, je vous diray une chose qui est véritable, qui est qu'ayant esté régalée magnifiquement à Lagny par les officiers de Monsieur du Plessis, secrétaire d'Estat, elle eust la curiosité d'y voir la belle Ninon dont elle avoit ouy parler, et eut une grande conversation avec elle dans un couvent de religieuses où elle a esté mise par ordre du Roy (1), et s'en sépara avec une si grande satisfaction et estime tout ensemble de son bel esprit et autres belles qualités, qu'elle escrivit en mesme temps une lettre au Roy pour le prier de lui donner la liberté de sortir de ce monastère, et de l'approcher de Sa Majesté pour le divertissement qu'elle y pourroit prendre. » T. DE L.

—

Etrange privilége accordé aux époux le mardi et le mercredi de Pâques. — M. G. B. signale (III, 416) comme fort étrange un certain droit que des maris de Villefranche, d'ailleurs peu courtois, s'arrogeaient. Que pensera-t-il de celui que nous trouvons consigné dans les *Sermones Gaufridi Calvi*, conservés mss. sous le n° 103 de la bibliothèque de Lille? Cet auteur, qui vivait en 1453, nous apprend que « in « plerisque etiam regionibus mulieres se-« conda die post Pascha verberant maritos « suos; tertia vero die mariti verberant « uxores ad denonciandum quod debent « se invicem corrigere, ne alter ab altero, « hoc tempore, debitum thori exigat. »

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

—

Victos ou Victor? (III, 448.) — Je remercie M. Fr. D. de sa correction. Hélas! oui, ma copie portait *Victos*, et mon Cayet aussi. C'était un tort. Le *Victor* de M. Fr. D. a un petit *r* si gentil et si spirituel que je l'adopte de grand cœur, et je ne le confonds avec personne, pas même avec.... « l'Enfant de la Forêt. » — Pardon, si je folâtre; voici venir les vacances.

F. T. B.

(1) On sait que Ninon aurait bien mieux aimé être enfermée dans un couvent de Cordeliers.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1866.

Numº 64.] Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider. [25 août 1866.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

« Le soleil y entre-t-il? » — M. Henri Martin (t. XI, 4e éd. de son *Histoire de France*, p. 467) raconte ce qui suit : « L'attaque de Sainte-Marguerite, la principale des deux îles de Lérins, paraissait fort périlleuse (1637). Le comte d'Harcourt convoqua un conseil de guerre à bord du vaisseau amiral et y appela Daguerre, lieutenant-colonel d'un des régiments embarqués sur la flotte. — Daguerre, lui dit le comte, croyez-vous pouvoir descendre dans l'île avec vos gens? — Monseigneur, *le soleil y entre-t-il?* — Pourquoi cette question? — Si le soleil y entre, mon régiment y entrera. — Daguerre tint parole. » — De leur côté, MM. Haag (art. *Beaumont*, de la *France Prot.*) disent (p. 111 du t. II): « Maugiron prend Grenoble. Des Adrets ajourne sa vengeance contre Avignon et retourne sur ses pas. L'envoyé lui manifestant des craintes qu'il ne pût rentrer dans Grenoble : *Le soleil y entre-t-il?* lui répondit-il fièrement. » — Enfin, César Cantu (*Hist. univ.*, t. XII, p. 453 de la trad. franç.) rapporte qu'en 1376 « le pape ayant demandé au breton le capitaine Jean de Malestroit s'il croyait pouvoir pénétrer dans Florence : Certainement, répondit-il, *si le soleil y entre.* » — Y a-t-il eu plagiat de la part du baron des Adrets et, ensuite, de la part de Daguerre? Ou plutôt les biographes de ces deux guerriers n'ont-ils pas, de leur autorité privée, rajeuni un vieux bon mot? T. de L.

—

Un passage de Racine à expliquer. — On lit, dans une lettre de Racine à son fils, écrite de Paris et datée du 16 mars 1698 : « Ce que vous m'écrivez des *Carthaginois* m'a fort étonné; mais songez que les lettres peuvent être vues et qu'il faut écrire avec beaucoup de précaution sur certains sujets. » Les commentateurs ne nous disent pas ce que Racine et son fils entendaient par ces *Carthaginois*. Quoi qu'il en soit, la précaution que Racine recommande à son fils révèle suffisamment qu'il y avait là une allusion à quelque matière épineuse. Y a-t-il quelque rapport entre ces Carthaginois de la fin du XVIIe siècle et l'ancienne foi punique? Il me semble qu'il pourrait y avoir là quelque corrélation avec les affaires de Port-Royal; mais je ne puis m'étayer d'aucun document à cet égard.

Eug. Par....lt.

—

« La Tragédie des Jammabos? » — Plusieurs éditions de Regnard indiquent, comme origine du *Légataire*, l'histoire d'un M. d'Ancier, et donnent tout au long cette anecdocte « extraite des notes qui suivent *la Tragédie des Jammabos.* » Qu'est-ce que la tragédie des *Jammabos*, et quel degré de créance mérite l'histoire de M. d'Ancier et de son testament posthume? Regnard aurait pu trouver l'idée de sa comédie dans une source plus antique et plus illustre. Dion Cassius et Spartien rapportent, au moins comme un bruit qui avait beaucoup de consistance, que l'empereur Adrien dut l'empire à un faux testament de Trajan, dicté après sa mort par un imposteur que Plotine instruisait à jouer le rôle de son mari expirant. O. D.

—

Mal Monsieur Saint-Aquaire. — Dans la farce de l'*Obstination des femmes*, qui fait partie du premier volume de l'*Ancien Théâtre français* (édit. Jannet, t. I, p. 22), la femme dit à son mari :

> Du mal Monsieur Saint-Aquaire
> Puisses-tu être tourmenté!

Quel est ce « Monsieur Saint-Aquaire » que je rencontre pour la première fois, et quelle maladie patronait-il? J. R.

—

La démocratie coule à pleins bords. — M. Mignet commence ainsi sa belle notice, du 14 juillet dernier, sur la vie et les travaux de M. Alexis de Tocqueville : « *La démocratie coule à pleins bords!* disait, il y a 40 ans, un profond penseur, qui était en même temps un éloquent écrivain,

M. Royer-Collard.... » M. de Cormenin, dans le *Livre des Orateurs*, a cru devoir attribuer à M. de Serres la même métaphore. Lequel des deux orateurs faut-il maintenir en possession de cette superbe image? YEZIMAT.

Mignon, mignonne. — Dans l'ouest de la France, le mot *mignon* a conservé une signification très ancienne sans doute, mais d'autant plus surprenante pour nous. Il représente l'idée de beauté, sans aucun mélange de l'idée de petitesse. Qu'on dise à un enfant : « Il faut être mignon, » je l'admets sans trop de peine; mais qu'en me montrant le pont gigantesque de la Roche-Bernard, on me dise : « Ah! il est tout à fait *mignon!* » Voilà qui renverse toutes mes notions de la langue française. Comment l'étymologie justifiera-t-elle cette acception angevine et nantaise du mot « mignon? » L. L.

Tanuseur, tanuser. — Dans les environs de Dijon, et peut-être ailleurs, on appelle *tanuseur* tout individu qui s'amuse ou travaille à des riens, qui perd bénévolement son temps. On se sert aussi du verbe *tanuser*. Or, ces jours derniers, je suis arrivé à ce passage de la Lettre XCIII de Sénèque à Lucilius : « Tu sais combien les Annales de *Tanusius* sont volumineuses et comment on les appelle (*Annales Tanusi, cacata charta*, dit Catulle). La longue vie de quelques hommes ressemble à ces Annales et mérite l'épithète qu'on y joint. » Un *tanuseur* de l'*Intermédiaire* pourrait-il dire si ce substantif et ce verbe bourguignons ont quelque lien de parenté avec le nom de l'annaliste romain dont les œuvres sont si vilainement qualifiées par Catulle? UN DIJONNAIS.

Lettres de Pierre Puget. — J'ai pu former un dossier de douze lettres de Pierre Puget. Deux étaient inédites avant leur publication dans la *Gazette des Beaux-Arts*. Le texte complet des huit autres m'est connu par la reproduction qui en a été faite dans la notice de Bougerel, dans l'*Iconographie* de Delpech, dans les *Archives de l'Art français*. Restent deux lettres dont je ne possède que l'extrait inséré aux catalogues de vente. La première, datée du 15 février 1668, a passé en vente le 10 mars 1847 (catalogue Charavay); la deuxième, en date du 19 sept. 1692, a été vendue le 21 janvier 1856 (Catal. Laverdet). A quelles collections appartiennent-elles aujourd'hui? C'est ce que je demande, avec la candeur d'un homme pour qui une lettre, si rare et si belle soit-elle, a surtout l'intérêt d'un document historique. M. Jal, M. Chambry, M. Boilly, ont communiqué aux *Archives de l'art français* le texte de leurs autographes de Puget. Je comprends les motifs qui peuvent empêcher un amateur d'autographes de suivre cet exemple, mais que du moins les possesseurs des deux lettres en question, si l'*Intermédiaire* va jusqu'à eux, veuillent bien me révéler leurs noms à l'oreille, et me montrer, sous le sceau du secret, des documents qui laissent dans mon travail une lacune bien faite pour désespérer un monographe. LÉON LAG.

L'air : « du Père Coton. » — Parmi les *chansons* de l'abbé de Grécourt, il en est une sans titre, qui est ainsi indiquée : AIR : *du Père Coton*. — Quel est donc cet air? Est-ce celui d'une ancienne chanson? S. D.

Faïences républicaines historiées de noms de personnages. — Je possède dans ma collection un certain nombre d'assiettes en faïence populaire de Nevers, qui datent de la première République. L'une, entre autres, est décorée d'un petit dessin assez grossièrement exécuté, représentant un tombeau, peint en violet, liseré de jaune, surmonté d'une urne bleuâtre, entouré de quatre cyprès verts, et sous lequel se lit cette dédicace : « *Aux mânes de Mirabeau, la patrie reconnaissante*, 1791. » — Plusieurs autres de ces assiettes, — provenant des mêmes fabriques et de la même époque, — portent des enluminures et des légendes historiques tout à fait dans le goût du temps : « *Le serment civique*, » c'est un amour qui voltige au-dessus d'un autel allumé, en déployant dans les airs une banderolle sur laquelle on lit : « *W. — la nation — la loi — le roy*. — » — « *Ça ira!* » avec des piques, haches et bonnet rouge populaires; — ou « *union-force* » « *union et force* » sous un trophée des emblêmes royaux et des attributs des trois ordres de l'État; — ou « *Je veille sur la nation*, » au-dessous d'un coq superbement perché sur l'affût d'un canon; — ou « *le malheur nous réunit*, » sous l'image d'un prêtre et d'un noble; — ou encore « *Vive les tiers-Etats* » peint (ou plutôt *imprimé*) en violet dans une couronne de pampres (assiette de *terre de pipe*), etc., etc. — Je serais aujourd'hui fort désireux de savoir s'il existe d'autres assiettes de faïences républicaines, historiées de noms de grands personnages du temps et analogues à l'assiette des *Mânes de Mirabeau*, citée plus haut; s'il a été fabriqué des pièces de ce genre en l'honneur des plus célèbres généraux de la Ire République : DESAIX, MARCEAU, HOCHE, KLÉBER, etc.? — Ou si quelque artiste provincial, à l'époque de la mort de ces héros de nos grandes guerres

de la Liberté, a peint, en médaillon, leurs portraits sur des faïences? U. R.-D.

—

Laïs et Vasantaséna.— M. Pierre Dufour, racontant l'anecdote de la tentation inutile de Xénocrate par Laïs (histoire grecque qui peut déjà offrir un pendant à l'histoire biblique de la femme de Putiphar), remarque que la courtisane s'introduisit chez le philosophe, en se disant poursuivie par des voleurs, attirés par l'éclat de ses bijoux qui brillaient dans la nuit. A quel auteur a-t-il emprunté cette circonstance? L'intérêt de la question est que ce détail se retrouve dans un drame indien, le *Mritchthakati*, ouvrage du roi Soudraka, que l'indianiste anglais Wilson place à la fin du IIe siècle, et d'autres, environ trois cents ans plus tôt. L'histoire de *Vasantaséna*, l'héroïne du drame, présente plusieurs autres rapports moins marqués avec celle de Laïs. Du reste, si l'on admet que cette anecdote a été racontée de Laïs dès son vivant (ce qui ne prouverait pas encore nécessairement qu'elle fût vraie), elle a bien pu être introduite aux Indes par les soldats d'Alexandre ou les ambassadeurs de Séleucus. O. D.

—

Le chien de Montargis. — Le moyen âge, qui nous ménage si souvent des surprises lorsqu'on l'étudie dans ses mœurs, a-t-il donné le spectacle du combat judiciaire d'un homme et d'un chien? Le fait du chien d'Aubri de Montdidier, qu'on appelle aussi le chien de Montargis, est-il une histoire ou un conte? Beb.

—

Quelle est la date véritable de la bataille de Cocherel livrée en 1364? — Le président Hénault lui assigne le 6 mai; l'*Histoire de Normendie* (*sic*), le 16; M. Guilmeth, le 17; Odolant des Nos, le 19; Louis Dubois, le 22; Masseville et Lange, auteur des *Ephémérides normandes*, le 23; Froissart, le 24.
(Evreux.) Bl.

—

Les anciennes charpentes des églises de France étaient-elles en châtaignier? — C'est une opinion communément répandues. Est-elle justifiée? Beb.

—

Château de l'Ermitage. — Dans le 4me vol. de M. Feuillet de Conches (*Louis XVI, Marie-Antoinette*, etc.), on trouve, p. 123, un Mémoire de M. le comte de Fersen, formant annexe à une lettre qu'il écrivait au roi de Suède, 21-27 sept. 1791. Il y est dit que, pour faire preuve que le roi Louis XVI est libre, il devra se rendre à Montmédy ou au *Château de l'Ermitage*. Quel est ce château dont je ne trouve le nom dans aucun dictionnaire?
(Epernay.) L.-P.

—

Marie Thérèse et Madame de Pompadour. — La plupart des historiens, sinon tous, mentionnent une lettre adressée par l'impératrice Marie-Thérèse à la marquise de Pompadour, qu'elle traitait de *chère amie et cousine* ou de *princesse et sœur*. Un journal a récemment publié un article (j'ai négligé de prendre le nom du journal et celui de l'auteur de l'article) où se trouve citée une lettre de Marie-Thérèse écrite, le 10 oct. 1763, à l'électrice de Saxe, et contenant ce passage : « Vous vous trompez « si vous croyez que nous avons jamais eu « des liaisons avec la Pompadour; *jamais « une lettre*, ni que notre ministre (ou mi« nistère) ait passé par son canal. Ils ont dû « lui faire la cour, comme tous les autres, « mais jamais aucune intimité. *Ce canal « ne m'aurait pas convenu.* Je lui ait fait « un présent plutôt galant que magnifique, « l'année 1756, et avec la permission du « roi. Je ne la crois pas capable d'en ac« cepter d'autres.... » Cette lettre est indiquée comme tirée des Archives de Saxe. Le journal n'indique pas en quelle collection se trouve aujourd'hui l'original, ni par qui et où elle a été publiée pour la première fois, ou si elle est tout à fait inédite. A-t-on quelque part le texte authentique de la lettre contenant les mots *chère amie et cousine* ou *princesse et sœur?* Si ce texte existe, il n'y a plus de discussion possible. Si ce texte n'existe pas ou plus, la citation partielle qui en a été faite vient-elle d'une origine faisant autorité? Enfin, la lettre de 1763 implique-t-elle d'une façon absolue la non-existence de la première qui aurait pu n'être qu'un *billet*? Les désaveux officiels ne disent pas toujours toute la vérité. Il y a là un fait à éclaircir.
Fréd. Lock.

—

Autel de la Patrie. — En quoi consistaient les autels de la Patrie dont il est si souvent question dans les fêtes révolutionnaires? Où, comment et par qui étaient-ils dressés et entretenus? Etaient-ils permanents? Quelles sont les décisions administratives et législatives qui les ont institués? etc. Je serais très heureux de recevoir, par l'*Intermédiaire*, des détails sur cet intéressant sujet.
(Clerlande.) Francisque M.

—

Napoléon a-t-il ordonné en 1814 de faire sauter la poudrière de Grenelle? — On lit, dans divers écrivains, que Napoléon, lorsqu'il apprit la capitulation de Paris le 31 mars 1814, transmit l'ordre de faire sauter la

poudrière de Grenelle. Alphonse de Beauchamp (ce n'est pas une autorité) trace, à cet égard, dans son *Histoire des campagnes de* 1814 *et* 1815, un récit tout imprégné des passions royalistes qui dominaient au début de la Restauration. Je crois que M. Thiers n'a pas mentionné cet incident. Il vint de paraître une traduction allemande de l'*Histoire*, par le général russe Bagdanowitsch; nous y lisons, t. II, p. 196, que le général de division Girardin porta au lieutenant-colonel Lescourt l'ordre de procéder à cette opération qui aurait eu des conséquences effrayantes, mais que cet officier ayant exigé à cet égard une injonction avec la signature de l'empereur, cet ordre ne vint pas, et rien ne fut fait. L'empereur Alexandre récompensa la conduite du lieutenant-colonel en lui accordant la croix de seconde classe de l'ordre de Sainte-Anne. L'historien russe indique, à l'appui de sa narration, le *Journal* manuscrit du comte Orloff, aide de camp d'Alexandre, et qui prit une part fort active à la capitulation de Paris, *journal* conservé aux Archives de l'Empire à Saint-Pétersbourg.

N'y aurait-il pas moyen de savoir s'il y a quelque chose de fondé dans les récits qui ont circulé, ou bien n'est-ce qu'une de ces rumeurs que l'étourderie répète et dont la critique sérieuse de l'histoire fait justice ?

M. M.

—

Mort de Kléber, Marceau, Desaix, etc. — A-t-il été vendu, par les crieurs publics des rues de Paris, à l'époque de la mort des grands généraux républicains : KLÉBER, DESAIX, MARCEAU, etc., quelques-unes de ces notices biographiques, — dernier hommage du pauvre, — bordées de deuil et grossièrement enluminées d'un portrait et de vignettes trop noirs, humbles feuilles populaires, vulgairement appelées *canards?* — Quelque collectionneur *d'estampes historiques* en aurait-il conservé des exemplaires dans les cartons de son cabinet? ULRIC.

—

Notice des livres facétieux qui se trouvent à la bibliothèque de l'Arsenal, par Caron. — Quel est l'heureux posseseur actuel de ce manuscrit autographe (pet. in-4°, 18 ff., mar. roug., rel. par Thouvenin) qui a appartenu à Ch. Nodier? Une publication à très petit nombre de cette notice que les *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque* (pages 72 et 73) qualifient de « catalogue assez piquant, surtout par les « notes et extraits dont Caron l'a chargé « avec plus de goût que ses autres ouvrages « n'en témoignent, » est désirable pour les amateurs et collectionneurs de facéties et raretés bibliographiques. Le propriétaire serait-il disposé à entreprendre lui-même cette publication, ou à laisser prendre pour la faire une copie de son manuscrit? LN.

—

Canaries du pantalon de besogneuse. — Nous lisons, dans un opuscule de 1611, réimprimé récemment par le libraire R. Muffat, dans le Portefeuille de l'Ami des livres : *Le Bragardissime et ioyeux testament de la bière*, la phrase suivante : « Dansez dansez les branles du galimatias, les canaries du Pantalon de besogneuse. » Que signifie ce mot Canaries? LN.

—

Une « Idylle » anonyme, illustrée par Marillier (1774-1775). — Saurait-on me dire le nom de l'auteur et l'histoire de la publication d'une petite *Idylle* anonyme, imprimée séparément vers la fin du XVIIIe siècle avec *illustrations*, et éditée avec un luxe typographique véritablement royal? — L'exemplaire, que je possède, comprend huit pages in-8°, tirées sur grand papier, vélin double, numérotées régulièrement, et ne porte aucune indication de noms d'auteur ou d'éditeur, de lieu ou de date *certaine* d'impression. En tête de la première page est placée une petite *eau-forte*, d'un dessin charmant, gravée avec une extrême finesse d'exécution, signée et datée, *au pointillé :* « *C. P. Marillier, invenit; — C. S. Gaucher, incis.* 1775. » C'est une scène de famille dans le genre sentimental et attendrissant que l'Ecole de Greuze avait alors mis à la mode : — Dans une pauvre maison de village, des huissiers, venus pour réclamer les arriérés de l'impôt, procèdent à la saisie d'un mobilier... improbable; la chambre, hantée depuis longtemps par la misère et la famine, ne possède guère que ses quatre murs. Les recors, tout en écrivant le procès-verbal, se querellent violemment avec un paysan et sa femme. Et celle-ci, éplorée, demi-nue, et serrant contre son sein un tout jeune enfant, s'efforce de retenir le rustique berceau du petit, — son dernier meuble ! — qu'on veut lui arracher des mains. — Le chien de la maison lui-même, placé au premier plan, à gauche, aboie d'un air attendri et s'appitoie ainsi à sa manière devant la cruauté farouche de ces « *infâmes bourreaux* » (*sic*). Au-dessous de cette vignette se lit le titre de la pièce : « *IDYLLE*, » puis, un peu plus bas, les noms des personnages du poëme : « *Le vieillard Lamon, — Lysis et sa femme tenant son fils à la mamelle.* » — La page se termine par les deux premiers vers de début de l'œuvre. — Plus loin, au milieu de la page 8me et dernière, est gravée une seconde *eau-forte* aussi soignée que la première, signée de la même manière et par les mêmes artistes, et datée « 1774. » — C'est un grand médaillon emblématique, décoré de têtes de ruminants, entouré de tous les attributs

de l'agriculture, et montrant un superbe pied de lis, tout en fleurs, poussé dans un vaste guéret, près d'une charrue. (Allusion et flatterie royale des plus transparentes.)

Cette *Idylle*, écrite sous forme de dialogue entre des paysans, compte 94 vers, dont le texte entier est gravé en lettres *italiques*, sur les planches mêmes de métal qui ont servi à reproduire les vignettes ci-dessus décrites. — La pièce complète est composée tout à la louange du généreux et compatissant TURGOT, « *ami du laboureur, assis auprès du trône.* » Elle célèbre les traits de vertu de ce grand philanthrope, durant la famine qui désolait alors les campagnes de France, et se termine par son éloge, directement adressé au jeune Roi Louis XVI, pour remercier Sa Majesté du choix éclairé qu'elle a su faire, d'un si honnête et si excellent ministre, etc.

Cette luxueuse publication, datée 1774-1775, — innocent prélude de la grande Révolution prochaine, — et si curieuse à étudier dans son ensemble, ne porte-t-elle pas en soi, comme un parfum champêtre, le souvenir tout particulier des royales *bergeries* et des pastorales à la Gessner, de la jeune cour de Marie-Antoinette à Trianon? U. R.-D.

—

« La Madelaine, » poëme.— Il m'est tombé entre les mains, ces jours derniers, deux volumes dont les titres sont déchirés. Je lis au dos, comme titre général de l'ouvrage : *La Madelaine*, et comme sous-titres : I. *La Madelaine courtisane*. II. *La Madelaine pardonnée*. Et au dos : « *Pour paraître plus tard :* III. *La Madelaine apôtre*. IV. *La Madelaine au désert*. » Ces deux derniers volumes ont-ils paru? — Le prix de chaque volume in-8°, belle impression et beau papier, est indiqué 19 fr. La date de publication est 1835. Chaque livre comprend environ 400 pages de texte, divisé à la façon des articles de T. Trimm dans le *Petit Journal*. Je désire beaucoup connaître les noms de l'auteur et de l'éditeur de ce poëme, assez remarquable, bien qu'écrit dans un style quelque peu enflé, ampoulé, qui rappelle les *Paroles d'un croyant* de Lamennais, mais avec moins de concision. J'y trouve des poésies non rimées, qui ressemblent à certains passages de la *Messiade* de Klopstock, le poëte mythologo-chrétien. Ce poëme a-t-il eu plusieurs éditions? Dans le cas affirmatif, quelles en sont les dates? Peut-on me donner quelques renseignements biographiques sur l'auteur? A la p. 169 du 1er vol. je trouve cette phrase, peut-être écrite là pour la première fois : « Je l'abandonne à son malheureux sort. »

O. FRION.

—

Chamélie. — Qu'est-ce que l'instrument d'agriculture de ce nom, que l'on trouve mentionné dans l'*Almanach de la République française*. L.....N.

Réponses.

Où Alceste a entendu envoyer le sonnet d'Oronte (I, 50, etc., 325). — Je suis de ceux qui, malgré tout ce qui a été allégué de plausible en faveur de la solution de cette question dans le sens d'une allusion grossière, résistent à cette solution. Me sera-t-il permis de justifier encore ma répugnance par la citation d'une phrase tout à fait topique, que je rencontre dans la lettre XXV des *Nouvelles œuvres* de Le Pays, intitulée : *Avis à l'avtheur de deux sonnets sur le mariage de M. le comte de B. et réponce à sa deffence?* Voici cette phrase : « Quand on se sent né pour la « poésie, on peut laisser évaporer son pre- « mier feu, barbouiller du papier et rimer « à tort à travers; mais il faut que le « papier barbouillé et toutes les mé- « chantes rimes demeurent dans le *cabi-* « *net* et n'en sortent que pour estre « montrées à quelque amy sincère et intel- « ligent, qui, sans flatter le poëte novice, « luy fasse apercevoir ses premières extra- « vagances. » (*Les nouvelles œuvres de M. Le Pays, en deux parties*, Paris, Barbin. 1672.) — Il est vrai que *Le Pays*, versificateur au-dessous du médiocre, aurait pu et dû s'appliquer sa propre maxime, mais ce n'est pas ici la question. N'est-il pas curieux de le voir employer, dans une circonstance pareille, le mot même d'Alceste? — L'édition des *Nouvelles œuvres de Le Pays* d'où je tire cette citation est de 1672; j'ignore si c'est la première, mais c'est la plus ancienne que je connaisse; les autres sont de 1674, 1687 et 1725. Elle est donc de six ans postérieure au *Misanthrope*, qui est de 1666. Il n'est pas improbable que Le Pays faisait allusion à la scène du sonnet d'Oronte; quoi qu'il en soit, le rapprochement est assez piquant. — Poëte détestable, Le Pays écrivait bien en prose et surtout dans ses *Nouvelles œuvres*, très supérieures à son premier ouvrage : *Amitié, Amour, et Amourette*, dont Boileau s'est moqué avec justice dans une des notes de la troisième satire; on trouve de l'esprit, du bon sens et même quelquefois du naturel dans sa prose. La critique assez longue qu'il fait des deux sonnets de l'auteur qu'il ne nomme pas (1re partie, pp. 266-296), est très sensée, et, dans la lettre qui la suit, il se réconcilie avec l'auteur d'une façon très délicate et très fine.

On ne s'attend guère à le voir écrire une lettre contre les Pointes. Après en avoir fait quelques-unes, il ajoute : « Hé bien!

« n'ay-je pas de l'esprit et, si je voulois, ne « dirois-je pas des Pointes? Sçachez, ma « bergère, qu'il ne tient qu'à moy; mais le « style naturel est le véritable style des « billets et des lettres. Du moins, mes maî- « tres me l'ont dit ainsi et m'ont défendu « les turlupinades aussi sévèrement que « vostre mère vous a défendu la coquette- « rie. Plût à Dieu que vous fussiez aussi « obéissante que moy! » (2e partie, lettre XII, p. 244.) Il avait, en effet, profité des satires de Boileau, et, dans le même volume, p. 195, on trouve une lettre « à *M. Du Tiger, sur les satyres de M. Boileau,* » qui est un modèle de politesse et de fine plaisanterie. Je ne crains pas de la recommander aux lecteurs de l'*Intermédiaire.* E.-G. P.

—

La réponse de Mirabeau (II, 74, etc., 434). — Aux témoignages du *Moniteur*, de M. de Dreux-Brézé, de C. Desmoulins et de Mirabeau lui-même, — il est bon d'opposer la version de Bailly, qui doit peser dans la balance, puisqu'il était président de l'Assemblée. Voici sa version : « Allez dire à ceux qui vous envoient, que « la force des baïonnettes ne peut rien « contre la volonté de la nation. » Et il ajoute : « On a beaucoup loué cette réponse qui n'en est pas une, mais une apostrophe qu'il ne devait pas faire, qu'il n'avait pas le droit de faire, puisque le président seul doit parler, et qui, en même temps que déplacée, était hors de toute mesure. »

J'adopte la version de Bailly. Je rejette l'autorité du *Moniteur*, qui ne parut que cinq mois plus tard. La version de C. Desmoulins me paraît le comble du ridicule; cela n'a jamais été du Mirabeau. Quant à l'auteur de la XIIIe Lettre à ses commettants, il me semble avoir développé ses pensées et arrondi ses phrases après coup. Il n'a pas dû prononcer ce qu'il a écrit. Ce n'était pas le moment des longs discours. Bailly, au contraire, président de l'Assemblée, qui fut très blessé de la sortie de Mirabeau, a dû l'oublier moins que tout autre. *Manet alta mente repostum.* F.-T. BLAISOIS.

—

Un traducteur de P. Corneille... en français (I, 98, 124). — En lisant avec un très grand plaisir l'*Intermédiaire* de 1864, j'y rencontrai cette question. Il se trouve qu'à cette même époque, j'ai moi-même fait paraître, dans le *Souvenir* (t. I, p. 301) et dans la *Gazette du Midi* (2 avril 1864), un article intitulé : *Un admirateur de Corneille.* — Je possède le volume : *Six tragédies de Pierre Corneille retouchées pour le théâtre.* (De l'imprimerie de Porthmann. — A Paris, chez Desenne, libraire, palais du Tribunat, n° 2; et chez Maradan, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n° 16. — An X. — 1802.) — Mais il n'y a pas, comme dans l'indication donnée p. 124, de nom d'auteur, et, quoique du pays, j'ai eu quelque peine à le découvrir. — Est-ce le même ouvrage? Est-ce la même édition? — Mon volume contient, en effet, six tragédies : *La mort de Pompée; Rodogune; Sertorius; Nicomède; Les Horaces; Polyeucte.* — Mais *Cinna*, dont parle M. J. B. (p. 98) n'y est pas. — On m'a dit, mais sans renseignements précis, qu'il existait un autre volume du même malheureux *retoucheur* : je n'ai pu me le procurer.

Baron G. DE FLOTTE.
(St.-Jean-du-Désert, près Marseille.)

—

Adieux de Suisse (I, 306, III, 147). — On peut mettre en doute l'opinion de M. R. N. sur ce dicton, si dicton il y a.

Les Suisses, si amis de la propreté chez eux, montrèrent toujours les qualités qui distinguent le bon soldat. Le courage et la bravoure ne flétrissent pas dans des cloaques.

Selon moi, *Adieux de Suisse* signifie simplement *Adieux de républicains*, c'est-à-dire, adieux sans compliments et sans courbettes. A. G.

—

Le roi Pétaud et le bonhomme Peto d'Orléans (II, 5, etc., 270). — Voici une note de Le Duchat sur le troisième livre du *Pantagruel*, où il est question du roi Peto : « On appelle *roi Peto*, et par corruption *Pétaut*, le roi des gueux, c'est-à-dire celui d'entre eux à qui ils défèrent comme au plus habile en contenance et en souplesses communes aux bélitres. De là sans doute est venu que, comme ce roi est le plus souvent peu obéi des autres gueux, on dit d'une cohue où chacun veut être le maître, qu'elle ressemble à la cour du roi Peto..... Au chapitre x des *Contes* d'Eutrapel, il est parlé proverbialement des enseignements du bonhomme Peto d'Orléans, et au chapitre xx, par allusion d'Orléans à or léans, il est encore parlé de lui dans le même sens. » J. R.

—

Légendes, formules, etc. (II, 322, 594; III, 113, 157). — Pour former cette collection de légendes, formules, dictons, contes populaires et enfantins, qu'a entreprise M. B—y, et à laquelle il nous convie tous, il ne faudrait rien moins qu'une enquête poursuivie avec zèle dans les bureaux de nourrices, aux veillées de village, aux assemblées, aux repas des faneuses et des moissonneurs, aux vendanges, — enquête bien digne d'occuper les loisirs d'un *Intermédiaire* en vacances. Sans prétendre si haut, chacun de nous peut, en consul-

tant ses souvenirs d'enfance, réveiller des échos endormis, ou interroger autour de soi ce petit monde, chez qui la tradition des *nénies* se perpétue, en dépit des progrès du temps. Voici donc ce que j'entends chanter par un Bourguignon, pas encore salé :

Raisin, raisin à bon marché,
Les Quatre-Temps sont délivrés,

allusion aux Quatre-Temps de septembre.

Mon compère, ma commère,
Tournez-vous là.

Alors, le compère interroge : — « *La table est-elle mise?... Le couvert est-il mis?... Tout est prêt? — Oui. — Eh bien! battez le tambour.*

Et l'on se retourne, en battant son partenaire. Remarquez le tambour, ce compagnon fidèle de tous les plaisirs auxerrois et sénonais. N'y a-t-il pas dans ce couplet un souvenir du ban des vendanges?

En voici un autre, beaucoup plus insignifiant. C'est comme le *libretto* d'une de ces petites scènes mimées, que l'on fait exécuter avec grand luxe de gestes par un bébé encore *infans :*

Préchimoni, préchimona,
Ma chemise entre mes bras,
Mon chapeau sur mes cheveux,
En disant : Salut, Messieurs.
J'entrai dans un petit cabinet,
Je vis la mort qui rôtissait;
J'en coupai un petit lardon;
Elle me donna cent coups de bâton.
Est-ce bien fait, mon maître?
— Oui, grosse bête!

Et celui-ci, destiné à accompagner un jeu qui est une variante du jeu du Pied de Bœuf :

Une petite bonne femme au coin de son feu,
Qui fait bouillir du pain, des œufs,
Dans une petite marmite,
Mite, mite, mite..... mite.

Pour le moment, Bibi et Popo déclarent ne pas pouvoir m'en fournir davantage. Mais le papa se souvient, et, au risque d'être compris d'un bien petit nombre de lecteurs, il va laisser chanter sa nourrice :

Aï rescountra ma mio dilun,
Qué s'en anavo vendré dé fun,
Lun, fun, toou.
Rétourno-ti, ma mio, } *bis.*
Rétourno-ti qué plaou. }

Ce qui veut dire :

J'ai rencontré ma mie lundi,
Qui s'en allait vendre du foin,
Lun, foin, toou,
Retourne, mon amie,
Retourne, car il pleut.

La chanson passe en revue tous les jours de la semaine et les fixe dans la mémoire au moyen d'une rime, ce qui vaut bien tous les procédés de l'instruction obligatoire :

Aï rescountra ma mio dimar (mardi),
Qué s'en anavo vendré dé lar (du lard),
Mar, lar, lun, fun, toou,
Rétourno-ti, ma mio, etc.

Aï rescountra ma mio dimécré (mercredi),
Qué s'en anavo vendré dé lépré (des lièvres),
Mécré, lépré, mar, lar, lun, fun, toou,
Rétourno-ti, ma mio, etc.

Aï rescountra ma mio dijoou (jeudi),
Qué s'en anavo vendré dé bioou (des coquillages),
Joou, bioou, mécré, lépré, mar, lar, lun, fun, toou,
Rétourno-ti, ma mio, etc.

Aï rescountra ma mio divendré (vendredi),
Qué s'en anavo vendré dé cendré (des cendres),
Vendré, cendré, joou, bioou, mécré, lépré, mar, lar, lun, fun, toou,
Rétourno-ti, ma mio, etc.

Aï rescountra ma mio disato (samedi)
Qué s'en anavo vendré dé pato (du vieux linge),
Sato, pato, vendré, cendré, joou, bioou, mécré, lépré, mar, lar, lun, fun toou,
Rétourno-ti, ma mio, etc.

Aï rescountra ma mio diminche (dimanche),
Qué s'en anavo prendré dé lingé (linge),
Minché, lingé, sato, pato, vendré, cendré, joou,
bioou, mécré, lépré, mar, lar, lun, fun, toou,
Rétourno-ti, ma mio,
Rétourno-ti, qué ploou.

Le jeu consiste à reprendre chaque fois les désinences du couplet précédent et à les répéter tout d'une haleine. A chaque faute, un gage. L'air est charmant, vif et cadencé. Après la chute sur le « toou, » le refrain revient comme pour rafraîchir le chanteur fatigué de son effort de mémoire. Les raffinés ajoutent encore d'autres couplets : .... ia 'no semano, ... ia un mès ...., ia un an, ... ia un siéclé .... à Noël, à Pâques, à Pentecôte, etc., afin de rendre l'effort plus méritoire, le jeu plus difficile et le plaisir plus long. Chacun cherche une rime imprévue. Et Mireille de rire en montrant ses blanches dents à Vincenet.

Cette chanson provençale doit avoir ses équivalents dans d'autres idiomes. Quant aux erreurs de ma transcription ou de mes souvenirs, vos correspondants du Midi les rectifieront. L. L.

—

Desiderata généalogiques (II, 422). — Avec un peu de temps à soi, il serait facile de donner entière satisfaction à M. Ad. B. Voici, pour ainsi dire, sans recherches, quelques notes que je puis lui fournir.

Madame de Piquigny (1595). C'est Louise d'Ognies, femme de Philibert-Emmanuel d'Ailly, baron de Pequigny, comte de Chaulnes, etc., chevalier de l'ordre du Roi, etc.

François Congnet (*Cognet?*), *sieur de Pontchartrain* (1582). C'est François Coignet, seigneur de Pontchartrain, etc., conseiller-secrétaire du roi, député de la noblesse de Montfort-l'Amaury aux États de Blois, en 1576.

M. du Tremblay, *sieur de la Tour-Tillery* (1595). Voir si ce ne serait pas le fameux P. Joseph : François le Clerc du Tremblay, ou son père Jean le Clerc du Tremblay, président aux requêtes du Palais, chancelier du duc d'Alençon, ambassadeur à Venise, etc.? La lecture du document, que M. Ad. B. a sous les yeux, permettrait de répondre plus certainement sur ce point, comme sur d'autres de ses *desiderata*.

Le marquis de Bassenage ou de Chassenage (1710). Ni l'un ni l'autre; c'est un Sassenage. D'après la date, ce serait Charles-François, marquis de Sassenage, qui fut chevalier des ordres du roi, lieutenant général du Dauphiné, menin du dauphin, chevalier d'honneur de la dauphine, etc. Son cousin germain et beau-père, Gabriel-Alphonse, marquis de Sassenage, était décédé en 1706.

Le président Boulenger, seigneur de Viarmes. En 1702, le seigneur de Viarmes était Auguste-Macé le Boullanger, maître des requêtes, président au grand-conseil, baron de Maffliers, etc. L. DE LA M.

—

Portraits d'acteurs et d'actrices de la Comédie-Française (II, 741; III, 27). — Le portrait de Saint-Phal se trouve, je pense, très exact, profil en pied, rôle de M. Dupré. *Carle del. Maleuvre sculp.*, costume de la collection Martinet, n° 241. — Carle, le dessinateur, est *Carle* ou *Charles* Delauney, ancien acteur du Vaudeville, que nous avons connu marchand de tableaux, place Vendôme, et ensuite passage Choiseul, où il est mort; tous les portraits qu'il a faits de ses amis sont très ressemblants, nous en parlons d'après ceux qu'il nous a fait voir et que nous connaissions. J'aurais plus confiance dans le portrait de Carle, que dans celui de la *Galerie théâtrale*. VIGNÈRES.

—

Légalement, loyalement (III, 99, 243). — Le mot *Loyalty*, en anglais, signifie dévouement au souverain. Lors de la guerre d'indépendance, les Anglo-Américains, restés fidèles au gouvernement de la mère patrie, étaient appelés « *The Loyalists.* » Copley, le peintre du tableau représentant *La mort de Lord Chatham*, Copley, qui fut aussi le père de *Lord Lyndhurst* (chancelier d'Angleterre), était un de ces *Loyalists.* — Ce *Copley* serait-il le fondateur de la médaille (III, 232)?

P.-A.-L.

—

S'amuser à la moutarde (III, 132, 284). — Dans le *Journal d'un curé ligueur de Paris* (1557-1590), que vient de publier M. Ed. de Barthélemy, je lis, page 141 : « *May* 1572.... M. Miron, lieutenant civil, argua fort Marcel, prevost de Paris, usant de ces mots : *que Marcel estoit tout à Paris et faisoit tout, et que les enfants alloient à la moutarde, disant qu'il estoit vice-roy.* » Comment explique-t-on ici l'emploi de cette locution? Signifie-t-elle tout simplement : «les enfants s'amusaient à dire, etc.?» D. C.

—

Deux portraits en lithophanie (III, 134). — J'ai vainement cherché à Strasbourg et à Kehl le portrait en lithophanie de Desaix et celui de Georges Sand; ce qui me fait penser qu'ils n'existent pas. C'est, du reste, de Berlin que nous viennent les lithophanies. Voilà les seuls renseignements que je puisse fournir, en ma qualité d'«habitant de l'Alsace.» T. R.

—

Talons rouges (III, 197, 307, 363). — Dans un article intitulé : « *Séances du sénat romain*, *chap. III*, « *costumes du* « *sénat*, » le journal *la Liberté* du 9 juillet contient ce qui suit, sous la signature Lucius : « Le sénat étant le conseil de la noblesse (*hujus ordinis consilium*), les sénateurs portaient le costume distinctif de la noblesse romaine : la tunique à large bande de pourpre (*laticlave*) et par-dessus la toge, également à large bande rouge, — l'anneau d'or au doigt, — et au pied la bottine de pourpre, dont le rouge, de plus en plus rétréci, a fini, chez nous, par se réfugier au talon de notre noblesse, — proportion à peu près équivalente à celle dans laquelle le français est resté latin (Momsen, t. IV). » PH. SALMON.

—

La mort de Marat (III, 198, 307, 364). — L'authenticité du fameux billet qu'on disait avoir été écrit *in extremis* par l'Ami du Peuple n'étant plus, je crois, soutenue par personne, il n'y a pas lieu de prolonger la discussion sur ce point et d'accumuler de nouvelles preuves. Mais voici qu'un de vos honorables correspondants soulève, à propos d'une note de M. Alfred Deberle, deux questions accessoires, qui d'ailleurs pourraient être résolues dans un sens ou dans un autre sans que le fait principal en fût modifié. Bien que sa critique ne porte que sur deux détails peu importants, je me trouve cependant obligé de répondre quelques mots. — M. Michaux veut que ce soit l'index du chirurgien, et non celui de l'assassin, qui *a pu pénétrer de toute sa longueur à travers le poumon blessé.* Cette

manière d'interpréter la citation m'a d'abord semblé ingénieuse, et même plausible. Mais, en parcourant de nouveau les pièces, j'y trouve des motifs de doute que je demande la permission de soumettre à vos lecteurs. En premier lieu, M. Michaux est dans l'erreur quand il croit qu'il s'agit ici du *chirurgien procédant à l'autopsie* et du procès-verbal de cette opération. La phrase controversée est tirée du procès-verbal de flagrant délit dressé par Guellard, commissaire de police de la section, un quart d'heure après le crime. L'ouverture du corps a été faite par le chirurgien Deschamps, dont le procès-verbal ne figure pas dans le recueil de M. Ch. Vatel (*Dossiers du procès de Charlotte*); mais j'ai eu l'original entre les mains et j'en ai cité quelques passages dans le travail dont M. Deberle a eu l'obligeance de se souvenir. Ce détail n'y est pas mentionné. — Rappelons en deux mots les péripéties du drame, qui sont connues minute par minute. Marat est frappé, il jette le cri qu'on a rappelé; Simonne Evrard accourt et pose sa main sur la blessure, pendant que le plieur Laurent Bas terrasse l'assassin; le chirurgien Lafondée, qui demeurait dans la maison, survient au premier bruit, lève la main de Simonne et constate que le sang sortait *gros comme le pouce*, ce qui indique bien une blessure à large ouverture; il fait placer sur un lit Marat, qui était mort sur le coup, à quelques secondes près. A cet instant même arrive Pelletan, qu'on avait appelé (il demeurait en face, dans la rue de Touraine); puis, quelques minutes après, le commissaire de police, qui reçoit les premiers témoignages et dresse procès-verbal. — Que Pelletan ait plongé son doigt dans la blessure pour en sonder la profondeur, soit avant que la mort fût légalement constatée, soit en présence du commissaire, voilà ce qui paraît difficile à admettre. Ce cadavre, encore chaud, c'était celui d'un représentant du peuple, d'un personnage fort important, et non un sujet d'amphithéâtre. Une telle expérimentation, faite sans mission et si peu de minutes après la mort, semble bien un peu choquante et inusitée. Elle eût, en outre, dénaturé sans nécessité la physionomie de la blessure et rendu plus difficiles les constatations médico-légales. Appelés par la clameur publique, Lafondée et Pelletan avaient pour devoir de porter secours à la victime, s'il était temps encore; mais ils n'avaient point le droit de rien faire qui ressemblât à un commencement d'autopsie. Qu'on remarque aussi combien la phrase de Guellard est vague et indéterminée : « ... Avons aussy trouvé et par-devant nous est comparu Philippe-Jean Pelletan... Lequel nous *a dit* et fait remarquer que le coup... *a pénétré*... et cela si profondément, que l'index *a* facilement *pu*... » L'index de qui? Il est permis d'hésiter, d'autant plus que tous ces verbes au passé paraissent bien se rapporter à une seule et même action, c'est-à-dire au coup de couteau. M. Michaux ajoute qu'il « serait impossible de comprendre comment la main, serrant un couteau dont elle frappe de haut en bas, pourrait plonger dans la blessure celui de ses doigts contractés, qui s'en trouve le plus éloigné. » Sans doute, si l'on *suppose* que Charlotte a frappé en levant le bras en l'air, la main fermée sur le manche du couteau. C'est le coup de poignard classique; au théâtre, on n'assassine pas autrement. Mais dans la vie privée on n'est pas obligé d'être aussi académique, aussi correct. On n'a d'ailleurs aucun renseignement sur la manière dont l'étonnante virago a porté son terrible coup. En tirant le couteau de son sein, pendant que Marat était courbé pour écrire, elle a très bien pu frapper par un coup droit, l'index appuyé sur la lame.

Mais j'arrive à l'objection la plus intéressante de votre correspondant. Il s'afflige de ce qu'on a remarqué que l'écriture de la pièce apocryphe a des rapports frappants avec celle de Villenave. C'est là un sentiment fort respectable; mais cette similitude est bien réelle, et elle a été reconnue par des personnes, dont la compétence ne peut être mise en doute. D'ailleurs, tout le monde en peut facilement juger. Les immenses collections de Villenave ont été en partie dispersées après sa mort dans tous les cabinets d'autographes, et comme presque toutes les pièces portent des annotations de sa main, il est facile de comparer avec le fac-simile du prétendu billet de Marat donné par Dulaure dans ses *Esquisses historiques*, fac-simile qui est d'une exactitude parfaite. Je ne voudrais pas insister sur ce point un peu délicat; mais je suis cependant obligé d'enlever encore une illusion à M. Michaux. « Pourquoi ne pas admettre, dit-il, que Villenave aura copié à la hâte comme curiosité une pièce fausse qu'on lui aura soumise? » — En réfléchissant un instant, M. Michaux comprendra qu'on ne donne pas le fac-simile d'une copie, et que Villenave n'aurait pas communiqué un brouillon de sa main à Dulaure pour en faire une reproduction donnée au public comme le calque du billet attribué à Marat. C'est la pièce même, le véritable apocryphe, qui faisait partie des collections de Villenave. Cette pièce existe encore dans un cabinet bien connu, et nous en avons autrefois donné la description. C'est un petit carré oblong de papier jauni qui contient huit lignes d'une écriture systématiquement tremblée (pour simuler la main d'un mourant) et qui n'a pas le moindre rapport avec l'écriture authentique de Marat. Au billet sont fixés avec une épingle une bande de crêpe noir pliée et une petite enveloppe carrée portant pour suscription, d'une écriture informe, différente

de celle du billet, et d'une orthographe trop pittoresque pour n'être point affectée : *Au Sitoian citoien Gusment an son autelle rut neufe des Maturins n° 36.* — Naturellement, Villenave avait enrichi cette petite machine d'une note explicative, comme il aimait à en prodiguer et qui était l'unique garantie de l'absurde historiette; mais nous n'avons à nous occuper ici, ni de la valeur de cette note, ni des erreurs matérielles qu'elle contient. C'est une question bien jugée. — Et maintenant, puisqu'il faut conclure, Villenave aurait-il fabriqué lui-même cette pièce, par une manie de collectionneur qui veut enrichir *per fas et nefas* son cabinet de curiosités? Je n'ai jamais songé à *l'affirmer*, tout en considérant la chose comme possible. Mais, pour n'affliger personne, on peut consentir même à ne pas le supposer. La ressemblance curieuse des écritures peut n'être, après tout, qu'un hasard pur, une singularité. Admettons, si on le veut, que Villenave n'a involontairement mystifié le public, qu'après avoir été mystifié lui-même, et ne l'accusons que d'un manque de sagacité et de critique. En effet, pour admettre dans ses collections une pièce aussi manifestement fausse, il fallait qu'il eût la digestion bien commode et qu'il ne connût ni l'écriture de Marat, ni les circonstances de sa mort. LOUIS COMBES.

—

Bossuet caricaturé et marié (III, 209, etc.). — Je trouve, dans la Correspondance de d'Alembert, une lettre à Voltaire (18 fév. 1768), dans laquelle je remarque ces lignes : « Le convive qui a assisté à ce « dîner, et qui vient de nous en donner les « *actes*, est, *comme le savent tous les gens* « *instruits*, le sieur St-Hyacinthe, fils ou « bâtard de Bossuet, que son père aurait « fait mettre à St-Lazare, s'il avait pu pré- « voir qu'il dînât en si dangereuse compa- « gnie. » SAMLED.

—

Je ne sache pas (III, 227, 367). — Les dictionnaires de Richelet et de Wailly, et celui de l'Académie, déclarent que cette locution consacrée, qui *ne s'emploie jamais qu'avec la négation*, *est du style de la conversation.* J'ose prendre la licence d'opposer à *la Liberté* l'autorité d'un usage que sanctionnent nos grammairiens et nos auteurs, à commencer par Descartes. Mais je ne sache pas que ce gallicisme puisse être usité au pluriel et qu'on soit admis à dire : *nous ne sachions pas;* moins encore : *nous ne sachons pas.* L'usage ne va pas jusque-là. « *Quem penas arbitrium est et jus et norma loquendi.* »

CLOVIS MICHAUX.

— On trouve certainement cette locution dans d'autres bons écrivains que Descartes. Il ne me vient à citer sur-le-champ que Montesquieu : « Il y avoit à Athènes une « loi, dont je ne sache pas que personne ait « connu l'esprit... » Et plus loin : « Je ne « sache point qu'aucune république... » (*Esprit des Lois*, V, 5.) E. MI.

— Si *la Liberté* avait consulté le dictionnaire de l'Académie, elle n'aurait pas donné le droit à « son frère » de « *rire* » de la « *correction* » de cette *prétendue* incorrection. La docte Compagnie consacre un alinéa à cette locution, et elle refuse le droit de cité à tant de mots bien français cependant, que les élus doivent être tenus pour *français et demi.* R. S.

— « Il n'y a dans toute la langue, dit la *Grammaire des Grammaires*, p. 616, que le verbe savoir qui se mette au subj. sans qu'un autre mot le précède; mais encore faut-il que ce soit avec la négative : Je ne sache rien de plus digne d'éloges qu'un roi, etc. » (Th. Corneille, sur la 362e rem. de Vaugelas, t. II, p. 413. — Wailly, p. 88. — Restaut, p. 389, et Emile Augier, l'*Aventurière*, acte I, sc. 2.) — Je lis, *ibid.*, p. 772 : « Mais, ce qu'il y a de singulier, c'est que cette manière de parler n'a lieu qu'à la première personne, car on ne dit pas : Tu ne saches rien, il ne sache rien. » (Th. Corn. — Le P. Buffier, n° 615. — Le *Dictionn. de l'Acad.*) F. T. B.

—

Pierre Collot, architecte et François Collot, chirurgien (III, 229). — L'architecte Pierre Collot était originaire de Luçon, en bas Poitou, aujourd'hui dép. de la Vendée; nous croyons qu'il était, en outre, frère du chirurgien Collot, qui s'est fait connaître par l'opération de la taille, dans laquelle il excellait. Voici d'abord la preuve du premier point, et ensuite une présomption suffisante pour l'autre : « Du 9 mai 1629, partage entre Pierre Collot, architecte du roi, demeurant à Paris, rue Saint-Antoine, et Suzanne Collot, sa sœur, femme d'Hilaire Ranfray, sr du Puy, avocat, d'une maison sise paroisse Saint-Philbert de Luçon, avec verger touchant les remparts dudit lieu, et de dix-neuf buisselées de terre situées au champ de la Bataille ou vallée Airault, sur la route de Sainte-Gemme, restées indivises entre eux depuis le partage avec leurs frères et sœurs de la succession de feu Pierre Collot, sr de la Motte, médecin à Luçon, et de feue Suzanne Laudrian, leurs père et mère, qui avoit eu lieu le 11 octobre 1623, etc. » (*Titres de la famille Charrier, de Luçon*). — Outre les dessins de portes et cheminées, laissés par cet architecte et publiés dans *l'Art pour tous*, feu M. Despéret, amateur de Paris, en possédait un à la plume, légèrement lavé d'encre de Chine, représentant un mausolée. Le *Magasin pittoresque* l'a reproduit, en l'attribuant, nous ne savons pas pourquoi, à Germain

Pilon. Notre collaborateur et ami Benjamin Fillon, de Fontenay-Vendée, en possède un autre inédit à la pierre noire, lavé également d'encre de Chine : c'est un projet d'autel. La composition en est lourde et médiocre, comme tout ce qui est sorti de la main de Collot. Nous ignorons l'époque du décès de l'architecte, mais Guy Patin, dans une lettre à Falconet du 5 déc. 1659, nous apprend celle du chirurgien, que nous présumons bien être son frère : « M. Collot, ce grand et excellent lithotome, dit-il, est mort à Lusson, en Poitou, depuis quinze jours, d'une dyssenterie. Il étoit allé tailler un huguenot près de La Rochelle » (t. I, p. 284 des *Lettres choisies de Guy Patin*. La Haye, 1707, 3 vol. in-12).

Dans une autre lettre postérieure, du 5 fév. 1664, le même Guy Patin parle de Jérôme Collot, sans doute fils ou neveu de François, et qu'il ne faut pas confondre avec lui. C'est aux mains de ce dernier, comme dans celles d'un diocésain en quelque sorte, que s'était mis le vénérable évêque Barillon, pour se guérir de la pierre dont il était atteint, ainsi qu'il résulte de cette note extraite des anciens registres d'état civil de Montaigu-Vendée : « Le samedi soir, 9 mai 1699, nous avons appris la triste et fâcheuse nouvelle de la mort de Barillon, notre digne et illustre prélat, décédé à Paris le mercredi matin, 6 dudit mois, en suite de la cruelle et périlleuse opération de la taille, faite par M. Collot, le jour précédent, etc. CLÉNET, curé de Montaigu. » Si les anciens registres de Luçon existent encore, M. Léon Ballereau pourra, en y recourant à l'aide de ces indications, constater la parenté fraternelle qui doit exister, selon nous, entre l'architecte Pierre et le chirurgien François Collot. C'est un fait que personne n'est plus à portée d'élucider, que lui-même. CH. D.-M.

—

Portraits à rechercher dans divers tableaux (III, 259, etc., 433). — Dans le beau dessin d'Isabey (Galeries de Versailles) représentant la *première visite de Napoléon à la Manufacture de Jouy*, numéros commençant à gauche : 1. Robert Hendry, chimiste écossais, ami d'Oberkampf. 2. J.-B. Marolle, doyen des ouvriers. 3. Ponté de Lombriasco, chambellan de l'empereur. 4. Bertrand, général de brigade. 5. Durosnel, général de brigade, aide de camp de l'empr. 6. De Bausset, préfet du palais. 7. Law de Lauriston, page de l'empr. 8. Faintiniès, autre page de l'empr. 9. *Napoléon*, empereur des Français, roi d'Italie. 10. Bessières, maréchal de France, colonel-général de la cavalerie. 11. Christophe-Philippe *Oberkampf*, fondateur de la manufacture. 12. Samuel Widmer, son neveu, chimiste distingué. 13. Emile Oberkampf. 14. Madame Oberkampf. 15. James Petineau, maire de Jouy. 16. Gottlieb Widmer, autre neveu d'Oberkampf. 17. Emilie et Laure Oberkampf (plus tard Mmes Jules et James Mallet). 18. *Joséphine*, impératrice des Français, reine d'Italie. 19. Fouler, colonel des cuirassiers, écuyer-cavalcadour de l'impératrice. 20. Madame de Vaux, dame du palais. 21. De Courtomer, chambellan de l'impératrice. 22. Boujard, lieutenant de la vénerie. 23. Madame de Dalberg, dame du palais. 24. Madame de Montmorency (née Matignon). 25. Roustan, mamelouk de l'empereur.

—

« Le Biographe alsacien » (III, 293). — Votre correspondant sera sans nul doute enchanté d'apprendre, comme tous les amis de ce charmant petit recueil, que les nº 1 et 2 de sa 4e année viennent de paraître. Il vous pose même une question (p. 31), celle de savoir si une seconde édition est permise, après épuisement de la première d'un opuscule qui porte : *tiré à 204 exemplaires*. D. S.

—

Pièces de Ronsard à retrouver (III, 320). — Dans un bouquin excessivement rare intitulé : *Les Eglogues et aultres Œuvres poétiques de Jacques Béreau, poictevin*, édité à Poictiers, par Bertrand Noscereau, maistre imprimeur en ladicte ville, MDLXV, pet. in-4º; se trouve, à la fin (c'est la dernière pièce du volume, qui n'est point paginé), un sonnet concernant le *Francus* de Ronsard, sans doute la *Franciade*, dont parle Binet dans la vie du poëte. Il résulte de cette pièce de vers, que le susdit *Francus*, qui semble devoir être un poëme épique, annoncé et attendu depuis longtemps, ne paraissait cependant point. En tout cas, il n'était pas encore publié en 1565, puisque Béreau adjura Ronsard, à cette date, de la donner enfin à la France, qui l'en requiert, dit-il. Au surplus, voici ce sonnet pour M. Blanchemain :

Ronsard, seront tusjours amoureux tes escrits?
Ne verrons-nous de toy qu'élégies ploreuses,
Hymnes, odes, sonnetz, bucoliques joyeuses?
Ne verrons-nous jamais ce Francus entrepris?

Laisse, laisse, Ronsard, pour les moindres espris
Ces ouvrages communs. Sans plus user d'excuses
(Tu perds trop de temps là), fay chanter à tes [muses,
Ces Troyens, nos auteurs, œuvre d'un plus grand [pris.

La France t'en requiert, qui, par ta gentillesse,
Espère s'égaller à Rome et à la Grèce.
Par là tu t'acquerras seure immortalité;

Par là tu t'acquerras la faveur de ta France,
Qui de toy seul attend cette félicité :
Veux-tu de tes labeurs plus digne récompense?

C. D.-M.

—

« **Nec pluribus impar** » (III, 355, 440). — Je ne puis m'expliquer comment on peut traduire ces trois mots latins par *sans pareil.* Le mot à mot est : « Non par plusieurs impair », c'est-à-dire « Impair par un seul », c'est à dire *unique.* C'est un peu algébrique, mais d'ailleurs parfaitement clair. Dieu n'est pas *sans pareil*, il est *unique ;* et l'orgueil de Louis XIV, ou celui qu'on voulait lui prêter, était aussi non pas *sans pareil*, mais *unique.* J. de S.

—

Qui est-ce qui a inventé la poudre? (III, 356, 441). — Berthold Schwarz, ou Schwartz, cordelier allemand, né selon les uns vers le milieu du XIII[e] siècle, selon d'autres au commencement du XIV[e], est supposé avoir inventé la poudre, par hasard, comme tout, dit-on, se fait dans ce monde, en cherchant la pierre philosophale. Mais d'aucuns lui contestent cette découverte qui a fait *tant de bruit*, et en veulent faire honneur à un autre cordelier (toujours de l'Ordre *Canon*... ique), Roger Bacon, mort en 1292, auteur de plusieurs ouvrages sur la chimie. — Les Vénitiens se servirent du canon dès 1300. Mais les Chinois connurent l'usage de la poudre bien avant que les peuples occidentaux eussent songé à l'employer dans l'art de la guerre. P.A.-L.

—

Les gouaches de P. A. Baudoin (III, 418). — Pierre-Antoine Baudouin, peintre de genre et en miniature, est né à Paris en 1719, ou en 1720, d'après le catalogue de la collection Paignon-Dijonval. Agréé à l'Académie royale de peinture et de sculpture le 26 septembre 1761, reçu académicien le 20 août 1763, il est mort le 17 décembre 1769. Il était un des gendres de François Boucher. Il avait été reçu à l'Académie sur une aquarelle représentant : *Phryné accusée d'impiété* devant l'Aréopage et défendue par Hypéride, qui lève son voile. H. 0[m],45, l. 0[m],38. Ce très joli dessin est au Louvre. La collection Jacmin contenait le portrait d'une dame en vestale et tenant une colombe. Ovale. H. 2 pouces. L. 2 pouces 7 lignes. Dans la collection Paignon-Dijonval figuraient : 1° un dessin à la gouache. H. 12 pouces, L. 8 pouces, représentant un jeune homme renversant une femme de chambre sur un lit qu'elle est en train de faire ; elle résiste et le tient au collet ; — 2° Deux figures académiques, dessins aux crayons noir et blanc. H. 18 pouces, l. 12 pouces. Le livret de 1763 mentionne : un Prêtre catéchisant de jeunes filles. (Cette gouache a été gravée par F.-A. *Moitte*) et plusieurs miniatures non décrites. Celui de 1765 : plusieurs petits sujets non décrits et portraits en miniature ; un Confessionnal gravé par F. A. *Moitte* ; — les Enfants trouvés dans l'église Notre-Dame ; — une Jeune Fille querellée par sa mère et des portraits à la gouache. Celui de 1767 : le Coucher de la Mariée, gravé par J.-M. *Moreau* et *Simonnet* ; — le Sentiment de l'Amour et de la Nature cédant, pour le moment, à la nécessité (titre bien vague) ; — la Vie de la Vierge, en huit miniatures ; — le Frontispice des Evangiles, pour le service de la chapelle du roi ; des portraits et petits sujets en miniature non décrits. Celui de 1769 : Des Feuillets de l'Evangile pour la Chapelle du roi ; le Modèle honnête, gouache, gravée par F.-A. *Moitte* et un autre tableau, non décrit, à la gouache. La collection de MM. J. et E. de Goncourt possède : *l'Epouse indiscrète*, gouache, gravée, avec des changements par N. Delaunay. Hauteur 0[m],32, l. 0[m],30, que cite M. H. Vienne. Il serait trop long de mentionner ici tous les sujets gravés d'après ce peintre. Si M. H. Vienne en désirait la liste telle que je l'ai, peut-être fort incomplète, je la lui donnerais. J'ai vu, mais il y a longtemps déjà, chez un marchand, le portrait de François Boucher et de sa femme, gouache de leur gendre Baudoin. E.-G. P.

—

Daniel Rabel, graveur (III, 359, 442). — Jehan Rabel, peintre fameux, que tous les poëtes du temps et notamment Malherbe ont chanté, est né en 1550 et mort en 1603. D'après Florent Lecomte, Daniel Rabel était son fils. Il est né vers 1578 et l'on suit sa trace jusqu'en 1636 ; mais j'ignore la date de son décès. Il existe, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, un dessin signé : *Daniel fecit, anno suæ ætatis* XIII. Il est probable que le *Daniel* était Daniel Rabel, et c'est sur cette donnée que je fixe sa naissance vers 1578. — Il y a beaucoup de vignettes de ce fécond peintre et dessinateur dans les ouvrages contemporains. Je puis citer le frontispice des *Œuvres chrétiennes* de Godeau : *Rabel. in.* 1633. Félibien se borne à dire de lui qu'il peignait et gravait à l'eau-forte. Il a cultivé l'histoire, le portrait, le paysage, le genre, les fleurs et l'histoire naturelle. On cite, en outre, de D. Rabel : 1° l'Entrée de Catherine de Médicis à Paris, gravée par Léonard Gaultier ; 2° une série de Costumes ; 3° divers sujets du roman de *Théagènes et Chariclée* ; 4° une Tabagie ; 5° divers Paysages ; 6° un Volume in-folio qui faisait partie du cabinet du célèbre amateur Gaignat, et qui était composé de cent feuilles de vélin, où Rabel avait représenté, en 1624, des fleurs, des papillons et des insectes ; 7° quatre-vingt-quatorze dessins à la plume, coloriés, représentant les personnages du ballet dansé par le Roi et par le comte de Soissons, au mois de février 1626 ; 8° les dessins du Ballet de la douairière de Bilbao.

Michel de Marolles, abbé de Villeloin, a dit de lui :

Il estoit inventif, surtout pour les ballets.
Ses desseins furent vus dans le Royal Palais.

Ménage cite les vers suivants de Déchelande :

Ingénieux Rabel, de qui la docte main
Ne cédera jamais au Tempeste Romain.

E.-G. P.

—

Le chevalier de Maison-Rouge (III, 360, 443). — Je remercie vos deux correspondants des détails intéressants qu'ils ont donnés sur la vie si peu connue de M. de Rougeville, et qui, sans le célèbre romancier Alexandre Dumas, fût restée peut-être à jamais obscure ou inconnue. Mais il existe une lacune assez considérable dans sa vie; c'est celle de 1793 à 1814. Son jugement devant un conseil de guerre est aussi ignoré, et ses enfants étant morts depuis longtemps, il n'y a, sans doute, que la famille de sa femme qui doive connaître ces particularités. Or, il était marié à Mlle Bocquet de Liancourt, sœur du général de ce nom. — Si ce n'est point abuser, je pose cette question : D'où vient le surnom de *Chevalier de Maison-Rouge*?

B. P.

— Je tiens à faire observer que M. Boutaric, mal servi par M. Campardon, malgré les Archives de la Guerre, a donné au frère de la mère de mon père un nom qui n'est pas le sien. Le chevalier de Maison-Rouge se nommait *Gons* tout court (prononcez l's) et non pas *de Gonsse.* Il n'était, d'ailleurs, noble que par les armes, ainsi qu'il le dit lui-même dans son interrogatoire. J. DE SOMER.

—

Une curieuse inscription (III, 390). — Je trouve, dans un ancien recueil, la traduction suivante: *Le laboureur Arepo conduit avec soin la charrue.* — Mais je me permets cette conjecture : *Arepennis* signifiant *arpent*, n'est-il pas possible que, lors de la décadence de la langue latine, on en ait fait *Arepum* pour désigner un arpent ou un champ? Ces corruptions sont fréquentes dans la basse latinité. Alors, je traduirais : *Le laboureur conduit avec soin la charrue dans le champ.*

— M. L. A. demande si l'on connaît d'autres inscriptions en ce genre. En voici une qui s'explique au moyen d'un conte en vers. (Voir col. 508.) A. JACOB.

—

D'où vient le mot « dupe? » (III, 417). — Le document suivant, que je vais emprunter à *La forteresse de la foy*, ms. n° 234 (XVe siècle) de la Bibliothèque de Valenciennes, prouverait, selon moi, que le savant M. Littré a fait remarquer avec raison que le mot *dupe* aurait été originairement le nom de la *huppe*, oiseau qui, au moyen âge, passait pour un sot animal. De son côté, Furetière dit aussi que ce mot vient de *huppe*, oiseau qui est sot et niais, et qu'en plusieurs lieux on appelle *duppe*. (*Dict.* au mot DUPPE.) « Le diable, dit notre moraliste, ne habiste synon en lieu immonde, est assavoir en celluy quy est en pêchiet mortel, à la similitude de la huppupe, qui fait son nit en ung estront » (fol. 508). — Buffon, tout en combattant ce préjugé, déclare que le nid de cet admirable oiseau est très sale et très infect.

DE LA FONS-MÉLICOQ.

— Risquons une étymologie pour faire pendant au fameux *pollex truncatus.* — On sait que ces deux mots écrits en abrégé *Pol. trunc.* en regard du nom du conscrit mutilé, ont formé notre qualificatif *poltron. Duplicarius*, soldat à double paye, écrit également par abréviation *Dup.*, devant le nom de l'engagé, à qui le décurion recruteur prodiguait de magnifiques promesses, alors que souvent le pauvre diable ne touchait même pas la solde ordinaire, a bien pu donner naissance au mot *dupe.* Nous ne garantissons pas la provenance, mais convenons qu'en fait d'étymologies, depuis et compris Ménage, on en fabrique tous les jours qui sont bien autrement tirées par les cheveux. Z. A.

— Selon Rabelais, duppe est synonyme de huppe, oiseau fort niais. Mais cela ne satisfera pas plus M. E. P. que ce que dit Littré. Or, en anglais on trouve aussi *dup*, *to dup*, dupe, duper. Les Anglais ont-ils pris ce mot au français, ou *vice versâ*? Ne pourrait-on regarder ce mot comme un terme celtique ayant échappé à l'invasion latine? L'arabe et l'hébreu présentent aussi *thup* ou *dhup*, lier, enchaîner, ce qui offre une analogie assez frappante avec *duper?*

DAULNE.

—

Pristine (III, 418). — L'adjectif *pristin, pristine*, n'a pas encore obtenu en France le droit de bourgeoisie, et il est plus que probable qu'il ne l'obtiendra pas plus que *crastin* et *crastine*, traduits de *crastinus, crastina*, lesquels, par opposition à *pristinus, pristina*, qui ne se disent que des choses *passées*, s'appliquent aux choses ne devant se produire que *le lendemain* du jour où l'on parle. Je dois reconnaître, toutefois, que dans une pièce de vers ayant pour titre : *Balladin de Clément Marot*, datée de 1543, ce poëte avait déjà tenté de naturaliser français le mot en question, par ces deux vers :

Si luy ay dit : ô piteuse Christine!
Retournez-vous en la façon pristine:

Mais il faut d'autres signatures que celle

de cet aimable poëte, pour donner force légale à des lettres de naturalisation.

CLOVIS MICHAUX.

—

Eaux-fortes de Foulquier (III, 418). — Dans le Catalogne des estampes du cabinet de M. R.-D. (Robert-Dumesnil), dont la vente se fit en déc. 1854, il est question au n° 127 de dix-neuf eaux-fortes de Foulquier. Rentrent-elles dans la catégorie de celles que connaît déjà M. Vienne? C'est assez probable. Pourtant, je crois faire pour le mieux, en les citant à tout hasard: « *Foulquier* (*J. F.*). L'invocation des « morts; Premier recueil de modes et ha- « bits galants de différents pays, six « pièces d'après Loutherbourg; divers ma- « telots par le même, par Foulquier, son « élève et ami. Cinq pièces. *Réunion de* « *têtes diverses d'hommes et de femmes en* « *caricatures*, *pièces gravées de* 1768 *à* « 1773; un charlatan proposant son élixir; « le roi de Garbe, et un paysage. En tout « dix-neuf pièces. » Maintenant, j'adresserai à mon tour une question à M. Vienne, qui paraît si versé dans la connaissance des maîtres de cette époque? Connaît-il une eau-forte portant au bas ce qui suit: *Gravé par Thot Sanconiaton*, *Isis*, *Bacchus*, *Moïse*, *Zoroastre... Marc*, *Jean*, *Luc*, etc., et un peu plus loin *Foul Remdpillert lan de terreur comune* 1769? Je la croyais une pièce indécrite de Loutherbourg, à cause de la petite écriture ronde et de la perfection de certaines têtes d'animaux. C'est une caricature d'une finesse de pointe et d'un goût de dessin extrêmement remarquables. Rentrerait-elle dans les *têtes diverses d'hommes*, et serait-elle de Foulquier?

JACQUES D.

—

Un portrait de Diderot (III, 419). — Le portrait en buste de Diderot, dessiné par Jean-Baptiste Garand, a été gravé par Pierre Chenu, élève de Le Bas. Notre philosophe était de l'avis de Grimm au sujet de ce portrait: « Je n'ai jamais été bien fait, écrit-il, que par un pauvre diable appelé Garant, qui m'attrapa, comme il arrive à un sot qui dit un bon mot. Celui qui voit mon portrait par Garant me voit. » — Ce Garand, reçu maître à l'Académie de St-Luc en 1761, prit part aux diverses expositions de cette société, il y exposait des portraits peints, dessinés à la pierre noire et des miniatures, entre autres, en 1764, un portrait de Sophie Arnould en Psyché: Chenu a encore gravé d'après lui trois autres portraits, ceux de Madame Favart, de Marivaux et du cardinal Granvelle. Trois graveurs différents, Cathelin, Nicolas Delaunay et Gautier Dagoty, ont également reproduit son portrait de Madame de Graffigny. Enfin, le *Manuel de l'Amateur d'Estampes*, attribue même à Garand deux eaux-fortes: Un portrait de l'abbé de l'Attaignant, en tête de l'édition de ses poésies de 1773, et le *Marchand de poisson de Dieppe*, d'après Besnard.

H. VIENNE.

— La gravure, due au burin de Chenu, est, paraît-il, extrêmement rare. Je puis en parler *de visu*, grâce à l'exquise obligeance de M. Walferdin, ex-représentant du peuple et si connu des amateurs par sa belle galerie exclusivement composée de Fragonards. Le grand écrivain y est vu plutôt de trois quarts que de profil. Cette estampe valait 6 sous autrefois. Maintenant, elle vaut 100 francs, depuis que M. Walferdin a attiré l'attention sur elle, par la publication des *Salons inédits de Diderot* (*Revue de Paris*, 1857). C'est à propos de son portrait par Michel Van Loo que Diderot lui-même parle de ce Garand. La gravure de Chenu porte à gauche, sous le trait d'encadrement: *Garand pinx.*, et à droite: *Chenu sculps.* Voici, en outre, les deux vers qui se trouvent dans la marge et que j'ai relevés:

Il eut de grands amis et quelques bas jaloux;
Le soleil plaît à l'aigle et blesse les hiboux.
(Par le La Fontaine du XVIIIe siècle.)

JACQUES D.

—

Le réveille-matin du roi de Prusse (III, 420). — J'ai vu à Londres, en 1838, la grosse montre du Grand-Frédéric, entre les mains du comte de Survilliers (Joseph Bonaparte) qui, comme frère aîné de l'empereur, en avait hérité, ainsi que du grand collier de la Légion-d'Honneur que portait Napoléon le jour de son sacre; le petit manteau en velours cramoisi et richement brodé en or, qu'il portait le jour de son mariage avec Marie-Louise, et autres objets précieux ayant appartenu à l'empereur.

P.-A.-L.

—

Les Armes de la Corse (III, 422). — La généalogie manuscrite de la famille de Baciocchi, d'Ajaccio en Corse, dressée en 1778, contient un arbre généalogique où les armes de l'île de Corse sont peintes ainsi qu'il suit: L'écu (sur un cartouche sans supports) est d'argent à une tête de maure de sable, profil senestre, au bandeau d'argent, posé sur le front à la racine des cheveux, l'œil entièrement découvert. Le cartouche sommé d'une couronne royale terminée par un monde et une croix. J'en offre une copie coloriée.

Ctesse M. DE R.

—

Origine du dindon (III, 432, etc.). — « Pourquoi faut-il traduire si *évidemment* « Geline d'Inde par *pintade?* » — Les Anglais appellent effectivement ce dernier oiseau *Guinea fowl*, comme le dit bien

M. Jacques D.; mais ils appellent le dindon *Furkey*, comme les Français l'appellent *Coq d'Inde*, et les Allemands *Wælscher Hahn*. Walker, dans son *Pronouncinq Dictionary*, dit : « A large domestic fowl brought from *Furkey*. » P.-A.-L.

—

Bizarreries inexplicables des langues (III, 445). — M. P.-A.-L. semble à tort attribuer aux Allemands une prononciation uniforme. Si l'unité grammaticale existe outre-Rhin, il n'en est pas de même pour le son. S'il y a plusieurs idiomes italiens, parce qu'il y avait depuis longtemps plusieurs *centres*, il y a également, et pour le même motif, plusieurs idiomes allemands. Les plus purs sont, d'un commun accord, le *saxon* et le *prussien*. Tenons-nous-en donc là. — M. P.-A.-L. cite le mot : *Tugend* (vertu) à cause du *G;* eh bien, cette lettre se prononce *K* en saxon, et *Y* en prussien. Exemples entre beaucoup : *Gegner* (adversaire) est en saxon pur : *Kécknerr*, et *Yeiyenerr* en bon prussien. *Gegend* (contrée) est en saxon *Kéckennd*, et *Yeiyennd* en prussien. — Le Badois et ses voisins amalgament les deux prononciations et disent : *Keiyenerr* et *Keiyennd*. — Même remarque pour la langue anglaise : l'Anglais, l'Irlandais et l'Américain-Yankee ont tous trois la même orthographe, mais quelle différence de prononciation ! Sans aller plus loin, prenons l'article *the!* — S'il est vrai que les étrangers, et notamment les Allemands, prononcent quelquefois mal certaines de nos consonnes, alors qu'ils ont l'équivalent chez eux, il faut accuser l'ignorance pour notre langue (si différente pour l'application du genre et le son des syllables), et surtout tenir compte de la région de provenance du sujet qui prononce. ADVERS.

—

Une lettre de Fléchier (III, 450). — M. l'abbé Delacroix ne cite point la lettre de Fléchier, donnée par Rulhières dans ses *Eclaircissements sur la révocation de l'Edit de Nantes*. T. DE L.

—

Vieux livres, vieux mots, vieilles chicanes (III, 451). — Les « Epîtres dores de Guenare » sont les *Epistolas familiares* d'Antoine de Guevara (Vallodolid, 1539, in-8°), mises en notre langue sous ce titre : *les Epîtres dorées et discours salutaires traduits d'espagnol* par Guttery, etc. Paris, 1565, in-8°. La première édition de la traduction du sieur de Guttery est de Lyon, 1556, in-4°. Autre édit. de Lyon, 1558, in-4°, est citée par le *Manuel du Libraire*, avec celles de 1520, 1523, etc.
T. DE L.

— **Même indic. par 3 autres corresp.**

Trouvailles et Curiosités.

Les Roses de bon augure (conte). — Pour expliquer un quintuple acrostiche en cinq mots latins. (Voir ci-dessus, col. 503.)

Jadis un petit Prince... Etait-ce un prince in-[dien?...
Grec?... ou persan?... Sur ce, je ne garantis rien.
Mais qu'importe le lieu de ma petite histoire,
Puisqu'on a pu du fait garder bonne mémoire?
Mon prince se nommait d'un joli nom : — *Sasor!*
Il voulait consacrer tout l'argent du trésor
A faire au roi voisin la plus terrible guerre,
Conquérir son royaume et le joindre à sa terre.
Pour lui, ce grand projet était rempli d'appas;
Mais les grands du pays ne l'encourageaient pas.
Ils aimaient à jouir au sein de leurs familles,
A marier entre eux leurs garçons et leurs filles :
Coulant en paix leurs jours au milieu des festins,
Pourquoi donc auraient-ils tenté d'autres des-[tins?...
L'amour, chez leurs enfants, se montrait si pré-[coce,
Qu'il leur fallait souvent accélérer la noce;
Ils étaient attentifs à saisir le moment
D'unir, en tout honneur, la fille avec l'amant.
Ce fut au lendemain de l'une de ces fêtes
Que Sasor convoqua toutes ces bonnes têtes,
Dans la salle où, la veille, un des grands de l'Etat,
Un favori du prince et membre du Sénat,
Ayant donné la main de sa fille Isabelle,
Jeune enfant de seize ans, aussi tendre que belle,
Au fils bien élevé d'un autre sénateur,
Avait fait tous les frais d'un festin enchanteur.
On y voyait encore une très longue table :
Gâteaux appétissants, près d'un vin délectable,
Restes intacts de ceux qui s'étaient régalés,
Sur le bel acajou se montraient étalés.
Ce qui brillait surtout, c'était de fraîches roses,
La veille en leurs boutons, le matin même écloses.
Les murs étaient partout couverts de leurs bou-[quets,
Et Sasor, arrivant, les trouva très coquets.
« Messieurs! leur dit Sasor, en leur offrant lui-[même
Les gâteaux et le vin : Si vous me voyez blême,
« Avec vous je ferai bientôt comme les loups,
« Hurlant, quand nous aurons bu chacun nos trois [coups :
« Guerre à mort au voisin!... Nous lui prenons sa [terre
« Qui, depuis trop longtemps, dans un étau nous [serre!
« Allons, trinquons, buvons, mes braves séna-[teurs,
« J'entends, j'entends déjà vos murmures flat-[teurs....
« Retrinquons, rebuvons, allons-y de plus belle,
« Il s'agit cette fois du bonheur d'Isabelle!...
« A présent, revenons à la prospérité
« Du grand projet que j'ai mûrement médité. »
Un immense *bravo* salua ces paroles.
La cuisine était proche; on vit des casserolles,
Sous l'œil troublé du chef, bondir sur les four-[neaux,
Et les marmitons fuir comme des étournaux.
Comme on vivait alors au temps où les usages
Etaient de consulter gravement les présages,
Un sénateur se lève, et c'était le plus vieux.
Il dit : « Messieurs, pourtant, vous oubliez les [Dieux!
« Sommes-nous assurés de les avoir propices?...

« Mettons-nous de côté nos sacrés aruspices?
« Avant d'entrer en guerre, imitons les Romains;
« Ils voulaient qu'un ministre immolât de ses [mains
« Le bœuf ou le taureau, la génisse ou la vache,
« Le bouc ou la brebis.... Et jamais, que je sache,
« L'on ne s'est avisé d'affronter les destins,
« Sans qu'on eût inspecté le fond des intestins....»
— « Bah! bah! répond Sasor, passons-nous de ces [choses.
« Nos augures ici, ce sont ces belles roses!
« Leurs délicats parfums ont embaumé ces murs,
« Tout rit autour de nous.... Quels oracles plus [sûrs?...
« Allez-vous remplacer ces touffes adorables,
« En amenant, Messieurs, du fond de vos étables,
« Et pour les éventrer, vos dégoûtants bestiaux,
« Dont je vous verrai tous consulter les boyaux?...
« Sénateurs, mon conseil me paraît le plus sage:
« J'ose compter sur vous; comptez sur mon cou- [rage;
« Au payement d'une armée affectez le trésor,
« Et, moi, je fais serment, par mon nom de *Sasor*,
« De vaincre mon voisin! Ne suis-je pas de taille
« A finir d'un seul coup, en lui livrant bataille?
« Je vous ramènerai tous nos braves guerriers
« Vifs, ou morts, ou blessés, couronnés de lau- [riers.
« Nous ne verrons jamais tourner en noir la chose,
« Puisque aujourd'hui pour nous tout est couleur [de rose! »
A ce discours empreint d'une noble valeur,
Ils sentent s'allumer et s'enflammer la leur.
Les applaudissements sont un coup de tonnerre;
A l'unanimité, l'on vote pour la guerre.
Le vieux, loin de chercher à faire le mutin,
Dépose aussi sa boule, et leur crache en latin
(Sentant fort la cuisine) un quintuple acrostiche,
Qui, pour un impromptu, leur paraît assez riche.
On le tourne et retourne.... Il n'en est que plus [beau,
Et l'on veut que Sasor l'inscrive à son drapeau.
Mais permettez qu'avant de le donner à lire,
Pour les gens peu lettrés j'essaye à le traduire.
Ils verront, en cinq mots arrangés avec art,
Ce que sut exprimer l'intéressant vieillard:
— « Sasor, par ta valeur et ton bouillant courage,
« Aux roses tu permets d'être le vrai présage. »
Lecteur, examinez. Lisez, du bas en haut,
Ou bien du haut en bas, et rien n'est en défaut.
Allez de gauche à droite, ou bien de droite à gau- [che,
Et dites si l'auteur vous semble être en débau- [che.
Non! c'est toujours « *Sasor*, » c'est toujours [« *Animo*, »
Puis « *Sinis*, » qui revient au même tertio;
« *Omina* » tient sans fin la ligne quatrième;
« *Rosas* » au dernier rang se maintiendra de [même.
— Encore un mot, lecteur, et puis j'aurai cessé:
Entre « *Omina, Rosas*, » on sous-entend *Esse*.

SASOR
ANIMO
SINIS
OMINA
ROSAS

A. JACOB.

—

Paris, cœur de la France. — Qui a dit le premier que Paris était le cœur de la France? Ne serait-ce pas le marquis d'Argenson? Dans ses Mémoires, t. VIII, p. 284, il s'exprime ainsi: « L'on ne parle (2 mai 1754) « que des maladies épidémiques de Paris. « Il y a des salles de l'Hôtel-Dieu qui sont « fermées et où personne n'entre plus. Le « scorbut qui y règne ressemble à la peste: « il vient de misérables criminels engor- « gés dans les cachots de la Conciergerie « du Châtelet, et, s'il faut que ceci se tourne « en peste, rien n'aura jamais été plus fu- « neste et plus pesant à la France, car il « faut observer que cela aura commencé « par le centre de Paris, et que Paris est « aujourd'hui *le cœur et l'étui de tout le* « *royaume*. Toute finance publique et par- « ticulière est à Paris. Ainsi, aucuns paye- « ments n'iront plus si Paris est enveloppé « dans une chaîne contre la peste. L'on « verra d'abord la cour fuir loin, comme à « Chambord, et les trésoriers se jeter sur « le peu qu'il y aura d'argent dans les cais- « ses; les troupes mal payées et les ren- « tiers, pensionnaires ou officiers, ne rece- « voir aucune somme. » DE LA F.-M.

—

Coquilles plus que dangereuses. — Malins, qui chantez pouilles à ce pauvre *Moniteur* (III, 448), beaucoup trop *universel* pour être infaillible, ouvrez donc un peu le *Magnum Bullarium Romanum*, in-folio, édition de Luxembourg, 1742, et, au t. Ier, page 612, colonne 2, § VI de la Constitution *Exurge, Domine* (donnée, à Saint-Pierre de Rome, par le pape Léon X, le 16 juin 1520), vous verrez que la qualification de *sauteur* y est appliquée, non plus à un homme de bon sens, non plus à un historien savant et philosophe, mais bien, cette fois, à notre divin *Sauveur*, à N. S. J.-C. lui-même! Voici les paroles textuelles de notre saint-père le pape Léon X: « Postquam enim ipsum (Martinum Lutherum) citavimus,..... invitavimus,..... hortati fuimus, ut a prædictis erroribus discedere,..... veniret, ac SALTATORIS nostri, Apostolique Pauli exempto,..... palam et in facie loqueretur. »

Et gardez-vous bien de prendre ceci pour une simple coquille; elle est, en réalité, *capitale* et plus que dangereuse: le mot SALTATOR est, à dessein, imprimé dans le texte, en grandes lettres, comme nous l'imprimons ici nous-même, en notre qualité de fidèle et consciencieux copiste. On a voulu, n'en doutons point, qu'il *sautât* aux yeux du lecteur. Tout le monde le sait, d'ailleurs: la passion qu'il avait pour l'antiquité païenne, valut à Léon X les soupçons les plus injurieux pour sa mémoire. « Eh quoi! nous dit-on, supposeriez-vous.....? » Nous ne supposons rien, hâtons-nous de le dire, mais nous trouvons dans ce simple rapprochement une singulière coïncidence bien faite pour piquer la curiosité très connue de nos lecteurs.

B. DE P.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1866.

Numo 65.] Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider. [10 sept. 1866.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Un exemplaire des « Caractères de La Bruyère » annoté par lui. — Dans le travail de chercheur et de curieux consommé que vient de publier M. Ed. Fournier, sous ce titre : *La Comédie de La Bruyère*, il est question (t. II, p. 496) d'un exemplaire des *Caractères*, revu et augmenté de la main de l'illustre écrivain, peu de temps avant sa mort, pour sa 9e édition, mais qui n'a pas servi. Cet exemplaire, demeuré entre les mains de ses héritiers, « s'oublia, s'égara; peut-être est-il perdu. » Mais en 1844, il existait encore, ajoute M. Fournier. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le *Catalogue de la bibliothèque de M. Kastner* (de Bâle), 1844, in-8, 2e partie, p. 8, no 40 : « Nous avons vu, chez un vieil « amateur de Choisy-le-Roi, un exem- « plaire (des *Caractères*) portant des an- « notations et une préface de La Bruyère. »

Qui nous dira si ledit exemplaire existe encore aujourd'hui et quel en est l'heureux possesseur? S. D.

—

Charles-Quint et le Titien, François Ier et Léonard de Vinci. — M. Arsène Houssaye, inspecteur général des Beaux-Arts, en un discours prononcé à la distribution des prix de l'École impériale de dessin pour les jeunes filles, le 21 août dernier, a dit, à propos de S. M. l'impératrice embrassant Rosa Bonheur, qu'elle venait de décorer : « Depuis que Charles-Quint a ramassé le pinceau du Titien, depuis que François Ier a visité à son lit de mort Léonard de Vinci, c'est le plus beau trait-d'union entre souverains et artistes. » Mais Charles-Quint a-t-il jamais ramassé le pinceau du Titien, et surtout François Ier a-t-il reçu le dernier soupir de Léonard de Vinci? J'avoue que je doute beaucoup du premier fait, et cela d'autant plus que je le trouve ailleurs cité pour d'autres princes et pour d'autres artistes; et j'avoue que je doute encore davantage du second fait, surtout depuis que j'ai lu, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er avril 1860, une excellente biographie de Léonard de Vinci par M. Charles Clément, dans laquelle ce critique si distingué, d'accord avec Venturi, Amoretti, Millin, Delécluze, Lud. Lalanne, F. Villot, Ed. Fournier, etc., appelle romanesques les circonstances que rapportent les biographes sur les derniers moments du grand artiste. T. DE L.

—

La belle Chélinde. — L'extrait du Tristan de Léonois, par Tressan, s'ouvre par l'histoire de la belle Chélinde. Cet épisode, fort peu rattaché au reste du roman, se trouve-t-il dans les vieux manuscrits? — Et s'il s'y trouve, ne peut-on pas admettre que Boccace lui doit l'idée première de son *Alaciel?* Chélinde et Alaciel sont également filles d'un roi de Babylone : toutes deux s'embarquent pour aller se marier, font naufrage, et sont sauvées par un homme qui devient leur amant; toutes deux excitent l'amour de leur beau-frère, succombent au rapt ou à la violence, et deviennent l'occasion d'un fratricide. Le reste des deux contes se ressemble moins, si ce n'est que le roi de Léonois enlève Chélinde au roi de Cornouaille, de la même manière que le duc d'Athènes enlève Alaciel au prince de Morée. O. D.

—

Goguelu. — Quel est au juste ce personnage, sous le nom duquel on a réimprimé une facétie publiée d'abord sous celui de Tabarin : *les Ruses et Finesses descouvertes sur les chambrières de ce temps?* Peut-on donner à son égard quelques indications nouvelles complétant celles déjà recueillies par M. Ed. Fournier, et auxquelles renvoient les notes de l'article de M. Marnicouche inséré dans le *Bulletin du Bouquiniste* du 1er juillet 1866? LN.

—

Pilori. — Quelle est donc l'étymologie de ce mot? S. D.

—



Si c'est possible, c'est fait; si c'est impossible, cela se fera. — César Cantu (*Histoire universelle*, traduction française, t. XVII, p. 161) prétend que telle fut la réponse que fit un jour M. de Calonne à une demande de Marie-Antoinette. M. de Montalembert, dans son éloquente brochure sur l'*Insurrection polonaise*, 1863, attribue au même personnage cette galante réponse. Mais d'autres la mettent dans la bouche du duc de Choiseul, s'adressant à Mme de Pompadour. Il en est d'autres, hélas! qui l'attribuent enfin à je ne sais plus quel courtisan qui voulait flatter la Dubarry. Où est la vérité? T. DE L.

—

« **Mens sana.** »—Les discours de distributions de prix ont éclaté sur tous les points de la France; l'écho les redit encore, et, tandis que les enfants goûtent la joie de la liberté, les parents savourent les morceaux de l'éloquence universitaire. Voici comment se termine le discours de M. Goy, professeur de physique d'un lycée de province : « Rapportez, chers enfants, le « *mens sana in corpore sano* » de l'orateur ancien. » Quel est donc, s'il vous plaît, l'*orateur* ancien qui a parlé ainsi? R.

—

Faire comme les enfants des prêtres. — On dit dans mon pays, d'une personne qui se hâte de manger son patrimoine, sans songer au lendemain, et que le besoin oblige ensuite au travail : *Il a fait comme les enfants des prêtres; il a mangé son pain blanc le premier.* Me dirait-on si cette phrase est usitée par toute la France et à quoi on peut en attribuer l'introduction dans notre langue? (Saintes.) J.-E. G.

—

Comment prononcer le nom de Regnard? — Le nom de Montaigne a valu aux lecteurs de l'*Intermédiaire* une discussion des plus intéressantes. Y aurait-il d'aussi bonnes choses à dire sur celui de Regnard, que les grammairiens veulent nous faire prononcer *Renard?* C. DE T.

—

Les émaux de Petitot. — Connaît-on quelque catalogue historique (*manuscrit ou imprimé*) de l'œuvre complet de Petitot, et notamment de tous les célèbres émaux de ce maître, qui font aujourd'hui partie des collections nationales du Louvre, ou qui décorent des musées départementaux, ou de grands cabinets d'amateurs? Il est à regretter que la récente publication de l'éditeur Blaisot : *Les émaux de Petitot* (collection du Louvre), suite de portraits très finement reproduits sur acier, avec monographies de chacun des personnages représentés, n'ait point donné cette *nomenclature générale* des ravissantes miniatures du grand artiste. — M. Adrien Marx, l'un des chroniqueurs habituels de l'*Evénement*, a mentionné dans ses *Indiscrétions parisiennes* (24 juin 1866) un « *portrait émaillé sur or de Louis XIV, par Petitot, avec autographe du roi à l'appui,* » et « *un médaillon du Père Bourdaloue, signé Petitot,* » merveilles tout nouvellement découvertes par le jeune journaliste chez un antiquaire des quais, près de l'Institut. Ce portrait du Père Bourdaloue, signé Petitot, est-il bien authentique? Les croyances religieuses de l'illustre peintre calviniste ne lui défendirent-elles pas l'approche d'un Jésuite aussi fameux?

Je connais personnellement moi-même, au *Musée de l'Indre*, à Châteauroux, un très bel émail de Petitot, légué à cette dernière ville par un riche amateur de Genève. C'est un magnifique *portrait de la duchesse de La Vallière*, et qui mériterait bien d'obtenir les honneurs de la publicité par la gravure.

L'*Intermédiaire*, — à défaut d'un catalogue achevé des œuvres complètes de Petitot, — ne pourrait-il pas nous procurer, sur ces miniatures si éminemment françaises, les renseignements qu'on voudrait bien lui adresser? ULRIC.

—

Portraits de Mme de Sévigné. — Que sont devenus les portraits de Mme de Sévigné considérés comme authentiques : l'émail de Petitot, le pastel de Nanteuil, la toile de Ferdinand? P. C.

—

Un portrait peint par Lemoine. — Un amateur parisien vient de découvrir chez un marchand de bric-à-brac un portrait d'homme peint au pastel, ovale, signé au crayon : *Lemoine fecit*, 1791, *décembre.* Le dessin du nez, des yeux, de la bouche, la sobriété et la finesse du ton général rappellent les premiers portraits à l'huile de David. Peut-on nous donner quelque renseignement sur un artiste qui n'a sans doute que peu produit, mais dont le talent était des plus singuliers et tout à fait en avant de son temps? — Quant au modèle, qui est vu de trois quarts, comment le reconnaître sur le profil des physionotraces? Il touchait à ce moment la quarantaine. Il avait un visage en pointe, des yeux bleus, vifs, une physionomie prudente, le teint mat, une bouche aux lèvres un peu épaisses, mais spirituelles et bienveillantes. Ce devait être quelque avocat ou un député de province, ou peut-être un créole. Il est poudré et en perruque à ailes de pigeon, cravaté de mousseline blanche, vêtu d'un habit noir fermé, à boutons d'acier.

PH. B.

—

Deux estampes d'après Baudouin. — Par qui sont gravées deux compositions d'après P.-A. Baudouin, cataloguées sous les titres suivants : *Le Remède*, *Le Raisin?*
H. VIENNE.

—

« Les Sabots, » pièce de théâtre.— Vers 1780, on a joué, sur un des théâtres de Paris, une pièce intitulée : *Les Sabots*; Jacques Couché en a gravé une scène d'après Lavreince. — Qu'était-ce que cette pièce? Quand et sur quel théâtre fut-elle jouée?
H. VIENNE.

—

Etriers. — Dans les tableaux et statues équestres des anciens, on ne voit aucune trace des étriers, et plusieurs auteurs s'accordent à dire que l'empereur Mauritius Tiberius, dans un ouvrage sur l'art de la guerre, fut le premier à conseiller aux cavaliers l'usage d'*un degré de fer* de chaque côté de la selle. Vossius, et après lui Ménage, prétendent que saint Jérôme parla le premier des étriers. Quoi qu'il en soit, il est vraiment surprenant que l'étrier, cet appui si nécessaire au cavalier, ait été inventé si tard. Que faut-il en penser?
(Vesoul.) TH. PASQUIER.

—

Un bas-relief grotesque. — Dans le mur extérieur d'une batterie couverte, située dans le fossé de la Porte des Allemands à Metz, un artiste du XVIe siècle a représenté un personnage placé à quatre pattes, qui montre à l'ennemi probablement, et en signe de dérision, ce que Michel Morin *obvertebat Olympo*. Y a-t-il, dans d'autres villes, des exemples de sculpture de ce genre? C. L.

—

Une dame de Coucy, périe par amours. — Le chevalier de la Tour-Landry, dans le livre qu'il a consacré à l'éducation de ses filles, leur montrant les dangers de l'amour, dit : « Dont je vous en diray aucuns exemples de ceulx qui sont morz et péritz par amours. La dame de Coucy et son amy en morurent, et sy firent le chevallier et la chatellaine de Vergy, et puis la duchesse ; tous ceulx-cy et plusieurs autres en morurent pour amours, le plus sans confession. » Quelle est cette dame de Coucy? Il ne faudrait pas que le hasard qui a réuni ici les noms de Coucy et de Vergy, fît penser à la dame de Fayel. Evidemment La Tour-Landry allègue deux histoires : dans l'une figurent la dame de Coucy et son ami; dans l'autre la châtelaine de Vergy, le chevalier et la duchesse. Cette dernière histoire forme le sujet d'un fabliau traduit par Legrand d'Aussy, et reproduit par la reine de Navarre (Jour. VII. — Nouv. 10). O. D.

Les fonderies de canons. — « Avant la « Révolution, dit M. Peyrat, dans son « livre intitulé *La Révolution et le livre* « *de M. Guizot* (p. 39), la France n'avait « que deux fonderies pour les canons de « bronze et quatre pour les canons en fer, « donnant annuellement neuf cents bou- « ches à feu. Le Comité de Salut public en « établit quinze pour les canons de bronze « et trente pour les canons en fer. » — Je désirerais savoir si cette affirmation est exacte et où étaient situées les fonderies établies par le Comité de Salut public, et celles existant primitivement.
(Clermont-Ferrand.) FRANCISQUE M.

—

Athala, fille d'un comte Baudouin. — Le 13 juillet 1844, j'étais présent lorsque les fouilles entreprises par la Société des Antiquaires de la Morinie sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Bertin mirent au jour un tombeau qui renfermait, avec un squelette féminin, l'inscription suivante :

† HIC REQVIESCIT ATHALA
BALDVINI COMITIS FILIA
VERA VIDVA
DO CONSECRATA
ET IN FIDE XRI CATHOLICA.

Cette découverte inattendue jeta les antiquaires du pays dans un émoi d'autant plus facile à concevoir, que l'entrée du couvent passait pour avoir été sévèrement interdite aux femmes et que le nom d'Athala (ou Adèle), fille du comte Baudouin, ne figurait point dans les généalogies des comtes de Flandres. M. de Givenchy, entre autres, publia, à ce sujet, dans l'*Audomaroise*, une première étude qui devait être suivie d'une autre. Je désirerais savoir si ces investigations ont eu pour résultat de déterminer d'une manière certaine l'origine et l'état civil de cette Athala, quel est ce résultat, et où il se trouve consigné. Enfin, j'apprendrais aussi avec plaisir si M. Beaufort, architecte à Saint-Omer, qui levait à cette époque et avec le plus grand soin, le plan des églises qui se sont succédé sur l'emplacement de Saint-Bertin, a publié son travail. T. M.

—

De la couleur des cheveux de Boileau. — Boileau portait une perruque; il nous l'apprend lui-même, et l'on sait que sa perruque lui a été jetée assez souvent à la tête par les révolutionnaires de la littérature. Mais si l'on est bien fixé sur le port d'une perruque par Boileau, on est beaucoup plus incertain sur la couleur des cheveux du poëte, et il y a, à cet égard, dans ses œuvres, une véritable contradiction. Au vers 10e de son épître V, composée et publiée en 1674, Boileau nous dit, en parlant de lui-même :

Quand *mes cheveux plus noirs* ombrageaient [mon visage.

Au contraire, nous lisons aux vers 25e et 26e de l'épître composée onze ans plus tard :

Mais aujourd'hui qu'enfin la vieillesse venue,
Sous *mes faux cheveux blonds* déjà toute che [nue.

Malgré le *quid libet audendi* qu'octroie Horace aux poëtes de tous les temps, la licence passerait toute mesure si Boileau, peu dameret de son naturel, avait remplacé, au milieu de son douzième lustre, ses cheveux noirs d'origine par une perruque blonde de fantaisie. Sans chercher le moins du monde à fronder la perruque de Boileau, comme Voltaire le reprochait un jour à d'Alembert, dans sa lettre du 8 octobre 1760, on désirerait tout simplement être fixé sur la façon dont on doit entendre et concilier les deux passages qui viennent d'être rappelés. EUG. PAR.....LT.

—

Les gouverneurs de la Bastille. — Où peut-on trouver une liste complète des gouverneurs de la Bastille? Etait-ce un M. Bailly de Monthyon qui en était gouverneur vers 1770? Occupait-il une autre position dans le commandement de la forteresse? B.

—

Mesdames de France. — Peut-on me procurer des renseignements sur Mesdames de France, filles de Louis XV, notamment sur Mesdames Adelaïde, Victoire et Louise, cette dernière prieure de carmélites? Je serais très reconnaissant de ces renseignements. E. DE B.

—

Famille de La Porte. — Il a existé à Lyon une ancienne famille consulaire de ce nom. *Claude* de La Porte est au nombre des maîtres de métiers en 1508. *Aimé* fut quatre fois échevin, 1516, 22, 26, 27. *Hugues*, sieur de Bertaz, eut neuf fois cet honneur, de 1529 à 1566. *Jean*, seigneur de Charveyrieu, échevin en 1548, 1562 et 63. *Antoine*, échevin, 1580, 81, 85, 86. A partir de la fin du XVIe siècle, on ne trouve aucune mention d'elle. Plusieurs de ses membres ont professé la religion protestante; *Jean*, entre autres, fut, en 1562, capitaine d'une des deux compagnies de réformés, et il est en tête de la liste presque exclusivement protestante des conseillers, nommés en 1562, pendant l'occupation de Lyon par le baron des Adrets. Ils portaient pour armes : d'azur à un portail d'argent. La famille genevoise de ce nom a-t-elle quelque communauté d'origine avec celle-ci? (Lyon.) E. O.

—

Deux ouvrages d'Ulrich de Hutten et un de Luther. — Beaucoup de personnes ne se doutent peut-être pas de la cause principale du succès de la Réforme en Allemagne? Il n'est que le résultat d'un rire homérique qui, provoqué par Luther, a gagné les écoliers d'abord, puis les seigneurs, les humanistes et enfin le peuple; l'auteur plein d'imagination, qui est arrivé à cette conclusion, et a étudié les facultés *déridantes* des réformateurs, puise ses arguments et ses citations dans les *Tisch Reden* de Luther et dans deux ouvrages d'Ulrich de Hutten : *De guaiaci medicina*, etc. et *Conciliabulum théologistarum adversus bonarum litterarum studiosos.* — A quelle époque ces ouvrages ont-ils été composés, ou quelle en est la première édition? A-t-on des preuves de la collaboration de Melanchthon, à l'ouvrage *Ludus adversus sacrilegam Sorbonam*, généralement, je crois, attribué à Luther? E. O.

—

Arrêt du Parlement de Toulouse relatif à la Belle Paule. — On a imprimé dans des ouvrages sérieux que, afin de satisfaire la curiosité des populations jalouses de contempler la Belle Paule de Toulouse (à l'égard de laquelle Gabriel de Minut publia, en 1587, un bien étrange volume, réimprimé en 1864), le Parlement rendit une ordonnance qui enjoignait à cette femme charmante de se montrer en public deux fois par semaine. On ajoute qu'elle obéit, en portant contre cette dure obligation des plaintes que personne ne crut sincères. Cet arrêt du Parlement est-il authentique? existe-t-il dans les registres de Toulouse? Jusqu'à ce que quelque antiquaire languedocien ait fourni à cet égard un témoignage précis, il sera raisonnable de conserver quelque doute? S. M.

—

« La Folie des Goriers et le Secret de ne jamais payer. » — Quelle est cette farce à 4 personnages annoncée dans le prospectus de la Bibliothèque gauloise, entreprise par le libraire Delahays, et dont Brunet ne parle pas? Peut-on signaler ses diverses éditions et en faire connaître le sujet?

Nous sollicitons les mêmes renseignements pour *le Secret de ne jamais payer*, farce à 12 personnages. LN.

—

« Le Cornement des Cornards. » — De qui est cette pièce en vers, lithographiée à 30 exemplaires, seulement en 1831. Il y a une erreur évidente dans la Bibliographie spéciale publiée en 1864, par l'éditeur J. Gay, et d'après laquelle (col. 156) le *Cornement* serait extrait d'un poëme de Jean de Meung, ayant pour sujet la mort

ques années au moins, car on sait que Madame de Tencin ne perdit pas de vue son fils, à qui elle se découvrit un jour.

Quoi qu'il en soit, voilà Jean Le Rond en nourrice rue *Michel-le-Comte.* Rien ne doit être plus aisé que de trouver le vitrier Rousseau, puisqu'on sait sa demeure. Les registres de Saint-Nicolas des Champs n'ont point de Rousseau, jusqu'en 1716 ou 1717. Trois Rousseau font baptiser des enfants en 1718, mais Pierre est entrepreneur de bâtiments, Jacques est marchand, et Robert est peintre; point de vitrier du nom de Rousseau dans la rue Michel-le-Comte. Il faut faire un voyage dans toutes les paroisses. Patience! je n'en oublie aucune; des quinze qui sont dans la Cité, je passe à celles de la rive droite de la Seine, puis à celles de la rive gauche; partout des Rousseau, mais pas un n'est vitrier. J'arrive à la fin à Saint-Côme-Saint-Damiens, ma dernière station! et me voilà payé de ma fatigue. Oui, voici « *Pierre Rousseau, marchand vitrier.* » Il a épousé « Geneviève-Elisabeth Le Grand, » et celle-ci, le 9 mars 1716, lui a donné une fille qu'on a nommée Geneviève; l'acte de baptême de cette enfant dit que Pierre Rousseau demeure *à la porte Saint-Michel.* Voyez-vous la confusion : la *porte Saint-Michel* et la rue *Michel-le-Comte?* Le 12 avril 1717, Geneviève-Elisabeth Le Grand mit au monde un fils, tenu le jour même sur les fonts par « un fils de Jean Rousseau, maître vitrier, faubourg Saint-Jacques (père du frère de notre Pierre). » Geneviève-Elisabeth, nourrice depuis sept mois de Jean-Charles, son second enfant, prend Jean Le Rond, qu'elle devra sevrer en février 1719; car, le 23 septembre de cette année, elle accouchera de Jacques. Elle aura, à ce moment, trois enfants à elle, et celui qu'on lui a confié. Elle ne s'arrêtera pas là; le 23 novembre 1721, elle aura Jean-Pierre, et le 21 octobre 1725, Michel. Jean Le Rond est donc le sixième enfant du vitrier Pierre Rousseau, enfant d'adoption qui, dit-on, ne quitta point sa véritable mère, sa mère de lait, celle qui l'éleva petit et le fit instruire. Pierre Rousseau changea de quartier, et je n'ai pu le retrouver dans Paris; je le perds de vue après 1725. J'aurais voulu découvrir l'acte d'inhumation d'Elisabeth-Marie Le Grand, pour y lire le nom de Jean Le Rond d'Alembert. A. JAL.

—

Portrait d'André Chénier (V, 405). — Mais nous oublions, en parlant des choses qui feront vivre son nom, que quelques jours lui restent encore dans la captivité, et qu'il convient d'achever une tâche douloureuse. Les deux Trudaine étaient aussi détenus à Saint-Lazare, et Suvée, prisonnier comme eux, s'occupait de faire le portrait d'André. Cette peinture, possédée aujourd'hui par M. de Cailleux, est la seule image qui reste de lui.

DELATOUCHE.

— Outre le portrait gravé par H. Dupont, dont il y a un état avant la lettre, il existe certainement d'autres portraits gravés d'André Chénier. Ainsi, sans pouvoir préciser davantage pour le moment, dans la *Galerie théâtrale* de M. Soleirol, curieuse collection d'estampes vendue en décembre 1862, se trouvaient dans un lot (nº 475) huit portraits différents des deux Chénier. (Auch.) H. VIENNE.

—

Un cartel à interpréter (V, 405). — Je me borne, pour toute réponse, à reproduire textuellement une note qui accompagne le passage en question, à la p. 235 de l'édition de la *Chronique de la Pucelle*, donnée dans la *Bibliothèque gauloise*, par M. *Vallet de Viriville.*

« Ce genre de pièces, dit-il, est connu « des diplomatistes sous le nom de *chartes* « *parties*, *paricles* ou *endentures.* Le « corps de la pièce était écrit une première « fois en haut d'une feuille de papier ou de « parchemin; puis, après un espace vide, « on écrivait une seconde copie de la pièce « au-dessous de la première. Dans l'espace « vide, on traçait en gros caractères une « devise ou légende quelconque; par exem- « ple : A, B, C, D, etc.; puis, on coupait « le papier de manière à diviser la légende « en deux par une ligne *endentée* ou on- « dulée. Ce procédé avait pour but de con- « stater avec certitude l'origine commune « des deux copies. Certains actes étaient « tirés de la sorte ou divisés en trois, qua- « tre et même cinq exemplaires. En ce « dernier cas, la légende était coupée une « fois par moitié sur les quatre premières « expéditions; mais dans le dernier exem- « plaire, la légende coupée par moitie était « quadruple; elle régnait tout autour du « texte sur les quatre bords de la charte. « Les billets de banque actuels, et autres « coupons à souche, présentent encore au- « jourd'hui l'emploi du même procédé. »

(Périgueux.) ALB. TORNEZY.

—

Une barbe d'or (V, 405). — Il n'est pas supposable que Monseigneur de Lorraine ait mis une fausse barbe ou se soit fait dorer le poil du menton, pour pleurer le Téméraire. D'ailleurs, on portait peu la barbe à cette époque.

Ne s'agit-il pas plutôt d'un ornement dépendant du chaperon, comme les *barbes* du bonnet des femmes?

Une curieuse image xylographique représentant *les neuf preux*, et conservée, ce me semble, au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, pourrait éclaircir ce détail en ce qui concerne

le costume qu'on attribuait alors aux anciens preux. PROSPER BLANCHEMAIN.

— Dans une courte notice du *Magasin pittoresque* (1833, p. 158-159) sur l'histoire de la barbe en France, il est fait allusion au fait rapporté par AD. D., en des termes qui prouvent qu'il s'agit du texte de *Jean de Troyes;* mais cette assertion n'est appuyée sur aucun autre document. Voici quelques notions qui serviront à expliquer l'usage des barbes d'or.

Dans sa deuxième satire, contre les vœux criminels et insensés des hommes, Perse, dit :

...Nam fratres inter ahenos
Somnia pituita qui purgatissima mittunt
Præcipui sunto, sitque illis *aurea barba.*

(Ne faut-il pas en effet que ceux des frères aux statues de bronze qui vous envoient des rêves véritables, soient plus honorés que les autres et aient une barbe d'or? — Traduction de Sélis.)

Sur ces vers, le traducteur a donné la note suivante : *Une barbe d'or* (v. 58). Turnèbe soupçonne que la barbe d'or était un attribut distinctif des dieux de la grande classe. Il se fonde sur un passage où Suétone dit de Caligula, qu'il se faisait représenter dans ses statues avec une barbe d'or, ayant à la main ou un foudre ou un caducée ; *ornements*, ajoute l'historien, *qui ne conviennent qu'aux grands dieux*. Or, dans le texte de Suétone, le mot *ornement* paraît se rapporter à la barbe d'or, aussi bien qu'au foudre et au caducée. (Voyez Suétone, Vie de Caligula, chapitre 52). Ainsi, en dorant la barbe des héros ou demi-dieux qui envoyaient de bons rêves, on leur faisait autant d'honneur qu'à Jupiter, Neptune, Mercure, etc.

Voici le texte de Suétone : «... Plerumque vero aurea barba, fulmen tenens, aut fuscinam, aut caduceum, deorum insignia. » Il (Caligula) paraissait en public... le plus souvent avec une barbe d'or, tenant à la main ou un foudre, ou un trident, ou un caducée, insignes des dieux. — Turnèbe a mal cité ou a été mal cité; il ne s'agit pas de statues; mais il importe peu à notre sujet. N'est-il pas permis de voir, dans cet usage, l'origine des barbes d'or par lesquelles se distinguaient les anciens chevaliers? C'était une marque d'honneur, qui n'appartenait qu'aux grands seigneurs. E. G. P.

—

L'amendement de Riancey (V, 406). — Le parti clérical, ahuri par le succès du *Juif errant*, d'Eugène Sue, attribuait à l'influence du roman-feuilleton la démoralisation qui, à l'en croire, conduisait la France à sa ruine. Il saisit avec bonheur la première occasion qui s'offrit de satisfaire sa rancune.

Lors de la discussion de la loi du 16 juillet 1850, M. Henri de Riancey, représentant du peuple et rédacteur d'une feuille bien pensante, fit adopter un amendement ayant pour objet de frapper d'un droit de timbre supplémentaire tout numéro de journal escorté d'un roman-feuilleton. En fait, c'était tuer le roman-feuilleton,

Ce pelé, ce galeux dont venait tout le mal!

Cette disposition draconienne fut abrogée par l'article 36 du décret organique du 17 janvier 1852, mais la Société des gens de lettres se souviendra longtemps du vide désastreux qu'elle opéra dans sa caisse; et si le prochain Concile s'avisait de canoniser par anticipation M. H. de Riancey, il est probable que, tout Breton qu'il est, mon ami Paul Féval réclamerait pour lui le rôle d'avocat du diable.
JOC'H D'INDRET.

—

Inscription énigmatique (V, 412). — Je n'entends pas chicaner M. J. P. sur son ingénieuse interprétation de cette énigme, qui, suivant lui, exprime les vérités les plus consolantes, et que je persiste, avec Spon (*Interm.*, V, 324) à trouver tout simplement incompréhensible, à l'exception des trois dernières lignes, qui me paraissent se rapporter bien nettement à Niobé. Je me permettrai seulement de demander à M. J. P., des éclaircissements sur quelques points de détail :

1° S'il faut en croire M. J. P., Ælius ou Ælia veulent dire *autochthone* ou plutôt (ce qui n'est pas tout à fait la même chose *enfant du soleil*, ἥλιος. Mais ἥλιος, pour σήλιος, σαέλιος, σα-Fέλιος, vient de la racine *su*, répandre, engendrer, qui a donné au sanscrit *sûryas* (aryaqué, savaryas) et en latin *sol.* Dès lors, j'ai de la peine à admettre que le latin, qui conserve toujours l'*s* initial de la racine, l'ait laissé tomber dans Ælius. En tout cas, l'assimilation que fait M. J. P. entre Lælia et Ælia me paraît injustifiable, la lettre *l* par laquelle commence le premier de ces deux noms, devant avoir une étymologie.

2° M. J. P. rattache les deux mots *mulier* et *miles* à la grande racine *mal*, moudre, broyer. Passe pour *mulier*, quoique la chose puisse prêter à controverse, mais qu'on ait désigné le soldat par un terme qui signifie le meunier ou le boulanger, voilà ce qui ne paraîtra croyable à personne. J'aime mieux voir dans le mot *miles* la racine *mil*, réunir, rassembler, qui se trouve également dans le nom de nombre : *mille.* Quelle que soit, du reste, l'étymologie de ce mot, pourquoi M. J. P. qualifie-t-il d'*anecdotique* et d'*intraduisible* l'expression *armato milite*, qui se trouve

tecte des mondes tient dans sa main ces vases d'argile connus sous le nom d'hommes et tous les ressorts de la machine ronde. » — Cela ne rappelle-t-il pas involontairement ce passage du Bourgeois Gentilhomme : « CLÉONTE : Bel-men. — COVIELLE. Il dit que vous alliez vite avec lui vous préparer pour la cérémonie, afin de voir ensuite votre fille et de conclure le mariage. — M. JOURDAIN. Tant de choses en deux mots? — COVIELLE. Oui. La langue turque est comme cela, elle dit beaucoup en peu de paroles. Allez vite où il souhaite. »

Que veut donc dire cette inscription? Elle signifie tout simplement : *Le semeur possède son ouvrage; le semeur récolte ce qu'il a semé;* en un mot : *à chacun selon ses œuvres.*

Et pourquoi M. J. P. s'est-il ainsi fourvoyé? D'abord, parce qu'il a cru qu'il avait cinq mots à traduire, tandis qu'il n'en avait que trois. « Qui ne sait se borner... » ne sut jamais deviner les énigmes. C'est Boileau qui l'a dit. — Ensuite, parce qu'il a lu cette inscription comme il lit tous les jours son journal ou ses livres, en allant toujours rechercher à l'autre extrémité de la page le commencement de chaque nouvelle ligne, tandis que l'énigme lapidaire en question est écrite *boustrophédon.* Il faut la lire comme le bœuf creuse son sillon, de gauche à droite, puis de droite à gauche, puis de gauche à droite.

Je m'arrête sans ajouter : *et ainsi de suite;* c'est à dessein. Le sculpteur n'a voulu écrire qu'une sentence de trois mots : *Sator opera tenet.* S'il en a mis cinq, c'est pour qu'on puisse lire toujours ces trois mots en attaquant l'inscription de quatre sens différents. Quand vous avez lu trois mots, il faut vous arrêter; le sens est complet; à moins que vous ne preniez plaisir à les relire encore d'une autre façon. — Numérotons les lettres de l'inscription, comme si elle était écrite à la façon ordinaire, et non *boustrophédon.* Voici alors dans quel ordre il faut prendre ces lettres pour y lire : *Sator opera tenet :*

1° 1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 10e, 9e, 8e, 7e, 6e, 11e, 12e, 13e, 14e et 15e lettre;

2° 25e, 24e, 23e, 22e, 21e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e, 15e, 14e, 13e, 12e et 11e;

3° 1re, 6e, 11e, 16e, 21e, 22e, 17e, 12e, 7e, 2e, 3e, 8e, 13e, 18e et 23e;

4° 25e, 20e, 15e, 10e, 5e, 4e, 9e, 14e, 19e, 24e, 23e, 18e, 13e, 8e et 3e.

Voilà donc quatre manières de lire les quinze lettres significatives en laissant toujours les 10 autres de côté. — Quant à la recherche de l'origine de l'inscription, « ... je le donne aux plus forts, » mais je crois que M. J. P. est loin d'avoir résolu la question. Voici son raisonnement : A Oviedo, en Espagne, il y avait jadis un prince Silo. Or, notre inscription porte le mot Arepo; donc elle est espagnole. Avec une pareille méthode, on prouvera tout aussi aisément que Marino Faliero était doge de Cadix, ou que Victor Hugo est né Castillan. — Encore un mot sur *arepo.* M. P. fait venir ce prétendu mot espagnol de la particule privative *a*, qui est grecque, et du substantif *repos*, qui est français. Donc l'espagnol vient du grec et du français! Ainsi a-t-on fait venir *laquais* de *vernacula*, en donnant pour raison que, si l'on retourne les deux dernières syllabes du mot latin, on a le mot français, sauf la terminaison, il est vrai. Ce qui est certain, c'est que *arepo* vient de *opera,* en lisant le mot à l'envers. E. M.

—

Coquilles dangereuses : *L'architecte Erfter Theil* (III, 448). — Il y avait sans doute *Erster Theil*, Ier vol. — Encore une fois « le Pirée pris pour un nom d'homme! »
P.-A.-L.

—

Hospodar (III, 451). — Titre que portent certains vassaux du Grand-Seigneur. Il vient du mot slave *hospod*, seigneur. Voici ce que dit l'*Encyclopédie du XIXe siècle :* « Titre des souverains de la Moldavie et de la Valachie. Ce mot vient, suivant les uns, de *deux* mots slaves qui signifient *don de Dieu;* suivant les autres, ce n'est qu'une altération du mot grec *despotès.* C'est dans la 1re moitié du XIIIe siècle que Raddullo, en Valachie, et Bogdan, en Moldavie, prirent pour la première fois le titre d'hospodar. Ce nom équivaut à celui de *waiwode*, qu'on trouve plus généralement employé chez les Hongrois et chez les Turcs, pour désigner des gouverneurs de provinces; aussi, les historiens parlent-ils indifféremment des *hospodars* et des *waiwodes* des Moldaves et des Valaques. La puissance des hospodars varia nécessairement selon les destinées des pays qu'ils administraient. Pendant plus d'un siècle, à partir de 1710, les Grecs fanariotes furent presque toujours revêtus de cette dignité. Depuis 1820, les hospodars sont nommés à vie par les boyards et reçoivent l'investiture de la Porte. »

Nous avons vu, depuis la rédaction de cet article, que la nomination des hospodars est loin d'être *à vie;* nous pourrions dire qu'elle est *à temps*, suivant le bon plaisir de leurs sujets. A. NALIS.

— Ce mot dérive du slavon *Gospod*, employé encore dans la liturgie pour désigner Dieu : le sens littéral est « seigneur. » Le russe moderne se sert de la forme *Gospodin* pour dire « monsieur. » La désinence *dar*, passée dans la langue valache, se rapporte à un autre dérivé du radical *gospod*, à savoir *Goçoudar*, désignation en russe du souverain. Les principautés du Danube ont vécu sous la domination des

Antes, branche méridionale de la nation slave. Cette influence ne fut pas effacée sous les dominations subséquentes, celles des Petchénègues, des Coumanes, des Magepans et des Turcs. Plusieurs titres d'offices, publiés dans l'ancienne hiérarchie politique des principautés de Valachie et de Moldavie, étaient slavons, entre autres celui de grand *Postelnik*, originairement intendant des logements du prince et plus tard chef de l'administration civile. La substitution de la lettre H à l'initiale G, est commune dans le passage d'un dialecte à l'autre de la famille slave. A. CIRCOURT.

—

La messe de la pie (III, 451). — Qui ne connaît l'histoire de la servante de Palaiseau? Voici l'histoire vraie racontée par Mercier (*Tableau de Paris*, édit. Desnoiresterres, 1853, p. 82), dans un chapitre précisément intitulé : *Messe de la pie :* « Un bourgeois avait perdu plusieurs fourchettes d'argent; il en accusa sa servante, porta sa plainte et la livra à la justice. La justice la pendit. Les fourchettes se retrouvèrent six mois après sur un vieux toit, derrière un amas de tuiles, où une pie les avait cachées. On sait que cet oiseau, par un instinct inexplicable, dérobe et amasse des matières d'or et d'argent. On fonda, à Saint-Jean-en-Grève, une messe annuelle pour le repos de l'âme innocente. L'âme des juges en avait un plus grand besoin. » Mercier se trompe sur le lieu et les conditions de la fondation; dans sa notice sur Saint-Eustache (1855), M. Gaudreau, qui en était curé, dit, p. 198, Chapelle des Brice, 8e travée de gauche :

« A cette chapelle se relie le souvenir d'un fait historique fort intéressant. M. Boblet possède un manuscrit très ancien donnant la liste des messes de fondation de la paroisse Saint-Eustache; là se trouve mentionnée la fondation d'une messe dite de la pie voleuse, qui devait être célébrée à quatre heures du matin, *chaque jour*, pour la pauvre servante injustement condamnée, parce qu'on l'avait crue coupable du vol d'un couvert d'argent, porté et retrouvé plus tard dans la toiture d'une église. Cette servante s'appelait *Guillemette de l'Arche*, et nous voyons dans la généalogie des Brice une dame de ce même nom de famille. Cette servante était-elle très proche parente des Brice? Serait-ce pour cette raison que la chapelle était ornée d'une foule de symboles de tristesse et de mort? Je laisse cette conjecture à la sagacité du lecteur. Cette chapelle fut dédiée dans l'origine à saint Jean. En 1780, on la connaissait sous le vocable de Saint-Jean-l'Evangéliste. »

Ce fait explique l'erreur de Mercier, qui aura confondu une chapelle avec l'église Saint-Jean-en-Grève, erreur sans grande importance et dont il se préoccupait fort peu. Si maintenant la date du fait n'est pas indiquée, on peut y arriver approximativement en rapprochant le nom de baptême de la victime, de l'introduction en France de l'usage de l'argenterie. Ni Lebeuf ni le *Calendrier historique*, journal des cérémonies qui s'observent à Paris, à la cour (1744), ne mentionnent ce fait.

L'ABBÉ V. DUFOUR.

— Messe qui, tous les jours, se disait à Saint-Eustache en expiation de la mort de la servante de Palaiseau. J.-J. Rousseau cite cet exemple avec plusieurs autres, comme preuve de l'incertitude des jugements humains, dans son écrit intitulé : *Rousseau, juge de Jean-Jacques.* La note de mon édition n'explique pas pourquoi cette messe expiatoire se disait à Saint-Eustache; toujours est-il qu'elle peut être alléguée comme une forte preuve de la réalité de l'histoire de *la Pie voleuse.* Il est donc assez curieux de la retrouver dans *les Sept visirs*, roman arabe traduit en anglais, par Jonathan Scott, qui l'avait trouvé inséré dans un manuscrit des *Mille et une Nuits*, apporté de l'Inde. Voici l'analyse de Loiseleur-Deslongchamps : « Une pauvre femme, accusée d'avoir volé le collier d'une reine, est mise en prison et durement traitée. Mais, heureusement, le sultan aperçoit un jour une pie tenant le collier entre ses pattes et, reconnaissant l'injustice de l'accusation, il fait rendre la liberté à la malheureuse en lui demandant pardon. »

O. D.

—

Vieux livres, vieux mots, vieilles chicanes (III, 451, 507). — Je ne m'attaquerai qu'aux vieilles chicanes; mais je dirai en passant, à propos des vieux mots, qu'il n'est pas rare d'en trouver dans les vieux actes qui n'ont jamais existé que sous la plume de copistes ignares, plus désireux d'arriver promptement au bout de leur besogne que de chercher à déchiffrer un original souvent peu lisible.

Le *retrait linager* ou *lignager* était un droit en vertu duquel l'immeuble vendu pouvait, dans un certain délai, être retiré des mains de l'acquéreur par un parent *lignager* du vendeur, c'est-à-dire un parent du côté et de la ligne d'où l'immeuble était échu au vendeur. On voulait ainsi empêcher autant que possible les biens patrimoniaux de passer dans des mains étrangères. Bien que né dans les pays coutumiers, ce droit fut introduit en Provence et dans quelques pays de droit écrit. Au contraire, la *trébellianique*, d'origine toute romaine, se glissa dans quelques coutumes. On appelait *quarte trébellianique* le quart de l'héritage qu'en vertu du sénatus-consulte Trébellien l'héritier grevé de fidéicommis pouvait garder pour lui, à moins que le testateur n'eût voulu lui enlever ce

privilége et prohiber, comme le fit Puget, la déduction ou distraction de la trébellianique. Du reste, les anciens dictionnaires de droit, celui de Ferrières entre autres, donneront à M. L. Lag. tous les détails qu'il pourra désirer sur ces deux institutions de notre vieille jurisprudence.

C. DE T.

— Même réponse de MM. A.-G. J. et A. D.

—

Etymologie du mot « flâner » (III, 451). — Dans un vocabulaire français de Calineau (5e édit., Paris, Lefèvre, 1814), on ne trouve pas le mot *flâner*, mais on y trouve *flagner* pour *niaiser*, *flagneur* pour celui qui niaise. Ces mots peuvent avoir conduit à *flâner*, *flâneur*, avec un léger détour dans la signification; mais d'où vient *flagner?* E. P.

— M. Littré s'exprime ainsi : « Origine inconnue. Pourtant on a proposé l'islandais *flanni*, libertin. Le normand a *flanier*, avare. » M. Littré ne considère pas ces deux étymologies comme sérieuses, et nous sommes tout à fait de son avis. L'origine du mot étant moderne, ne pourrait-on pas la retrouver dans le mot *flan*, sorte de tarte qui se débitait, il y a vingt ou trente ans, comme la galette, sur les boulevards, et très recherchée alors par les grisettes et les gavroches? « Je vais flâner; je vais manger du flan. » On trouve aussi, dans la langue verte, les deux mots : « Du flan, » ayant à peu près la même signification que « je t'en souhaite. » — « Viens-tu travailler? — Du flan! » C'est-à-dire « Je vais manger du flan; je vais flâner. » FR. F.

— On peut croire que c'est un mot très ancien, de source celtique, qui est resté depuis l'invasion du latin au fond de quelque patois que quelque provincial aura importé à Paris, où il a pris racine, et produit *flâneur*, *flâneuse*, *flânerie*, enfin *flanocher*, *flanotter*, de la langue verte. — Si c'est un composé, on peut en rapprocher les parties de *phlas*, peser, examiner, observer, et de *neâ*, *nua*, vaguer, errer; — *phlasnaa*, observer en allant çà et là; l'accent circonflexe, comme à l'ordinaire, remplace l'*s*. — Le latin *planus*, vagabond, mendiant, charlatan, menteur, pourrait avoir une origine analogue. Si cette origine, qui n'est justifiée par aucune preuve, n'est pas acceptée, fera-t-elle dire au moins : « *Si non e vero, e bene trovato.* »

DNE.

—

Nicolas Lavreince, peintre à la gouache (III, 452). — Je regrette de ne pouvoir donner à M. H. Vienne un renseignement nouveau sur Lavreince, en retour de son obligeante indication au sujet de Louise Moillon. Voici seulement une très modeste note qui pourra lui servir pour le catalogue de l'œuvre de l'artiste. J'ai fait vendre à l'hôtel Drouot, le 24 fév. de cette année, plusieurs tableaux provenant de la succession de mon grand-père M. Vial de Machurin, conseiller-maître honoraire à la Cour des comptes, et au nombre de ces tableaux figuraient deux charmantes compositions originales de *Lavrince* (ainsi signées), qui ont été adjugées au prix de 120 fr. chacune. Ces jolies gouaches, dont le sort actuel m'est inconnu, existaient dans notre maison depuis un temps immémorial; elles ont été gravées en couleur, de même dimension, par Chapuy, avec les désignations suivantes : *La Promenade au bois de Vincennes. — Le Bosquet d'amour. Lavrince inv. — J.-B. Chapuy. — A Paris, chez Gamble et Coipel, marchands d'étampes, rue de la place Vendôme, au coin du boulevard.* Je ne sais pas pourquoi le Manuel de Le Blanc a modifié les titres des deux pièces de Chapuy ; d'après lui ce sont : *Les Grâces parisiennes au bois de Vincennes* et *Les trois Sœurs au parc de Saint-Cloud.* Je termine par un appel à M. Vienne : il n'y a donc rien à espérer sur le miniaturiste Koukarsky (II, 551)? L. DE LA M.

— C'est, en effet, du Nord que nous vient ici la lumière, et Nicolas Lavreince ne fait, en réalité, qu'une seule personne avec N. Lafrensen. Ce peintre était bien positivement Suédois ; M. H. Vienne a donc conjecturé fort juste. Le fait a été constaté par M. de Chennevières (*Revue univ. des arts*, 1856), dans un très bon article sur le sculpteur suédois Sergell, qui travailla longtemps en France et fut membre de notre Académie. Dans une lettre de Sergell, adressée à Paris à un dignitaire suédois et datée du 15 septembre 1778, lettre que M. Ph. de Ch. reproduit en entier, se trouvent les quelques lignes suivantes : « M. le comte de Creutz me témoigne toutes les honnêtetés imaginables ainsi que M. le baron de Ramel. M. le comte de Fersen et M. de Heding, le chambellan, sont allé au camp de Normandie. Fehrman et M. Piper sont arrivé. Hals (*sic*) se fait toujours le plus grand honneur; c'est, sans contredit, un très habile artiste. M. Adams, dans sa partie, a bien du mérite; j'ai veu ses ciselures avec le plus grand plaisir. M. *Lavrensen* aussi se distingue par son mérite et sa *conduite.* » Et dans une lettre du 23 novembre de la même année : « Je suis charmé, Monsieur, que vous protégez M. Adams, c'est un aimable garçon, etc... Il me charge de vous assurer de ses respects. Vous supliant de lui conserver vos bonnes grâces. Ainsi que Mrs Hall, *Lavrensen*, Fehrman et généralement tous les *Suédois.* » Ceci tranche la question de façon très nette. JACQUES D.

—

Cartes à jouer (III, 453). — Personne ne croit plus que les cartes aient été inventées pendant la démence de Charles VI. M. Th. Pasquier peut consulter un article de l'*Encyclopédie moderne*, article qui résume beaucoup de travaux spéciaux et d'après lequel les cartes, comme le modeste jeu de l'oie, auraient été renouvelées des... Grecs, — sinon, des Grecs antérieurs à l'ère chrétienne, du moins, des Grecs du bas-empire, lesquels les importèrent en Italie après la prise de Constantinople. Cette origine des cartes explique le nom donné à ceux qui s'en servent trop habilement et qui autorisent trop de personnes à dire : *Timeo Danaos*... YEZIMAT.

— Les cartes à jouer, dit Bouillet en son Dict. des lettres, sciences et arts, sont mentionnées, dès 1328, dans un vieux poëte français. O fabricants de dictionnaires, je vous reconnais là ! Vous qui vous chargez d'instruire les ignorants, pourquoi ne pas nous avoir donné le texte en question et le nom de ce vieux poëte français?

F. T. B.

M. Lud. Lalanne (*Curiosités bibliographiques*, p. 58), dit : « C'est au commencement du XIVe siècle, dans le roman du *Renard contrefait* (1328), que l'on trouve la première mention des cartes à jouer; mais on ne peut assigner de date précise à leur invention, ni décider quel est le pays où on a commencé à les fabriquer... »

A. B. D.

— Le ban suivant du magistrat de Lille prouve que, dès 1382, le jeu de cartes faisait les délices du bon peuple lillois : « De non juer as dez, as taules (au jeu de dames), *as quartes*, ne à nul autre gieu. Que nuls ne soit si hardis, uns ne aultres, quelz que il soit, qui, depuis maintenant en avant, en ceste ville, jueches, de jour ne de nuit, as dez, as taules, *as quartes*, ne à nul autre geu quelconques, as weteurs commandez et ordenez à wetier en le halle, as portes, ne as quarfours de ceste, eulx estans à leur wès, sour LX^s. de fourfait, toutesfois que aucuns feroit le contraire. Du 4e jour de juillé, l'an 1382. (Reg. aux bans du magistrat, fol. XI, Arch. de l'hôtel de ville de Lille.) » — Le jeu de cartes aurait donc pu charmer les loisirs des hauts barons, en 1367, puisque, en 1382, comme de nos jours, on y jouait dans les tavernes et les corps de garde de la ville de Lille.

DE LA F.-MÉLICOCQ.

—

Le serrurier Gamain (III, 453). — M. Mortimer-Ternaux, dans le dernier volume paru de son émouvante *Histoire de la Terreur*, donne, au sujet du serrurier Gamain et de son *empoisonnement*, tous les éclaircissements et détails désirables.

ALF. DE COURTOIS.

— Les plus anciens habitants de Versailles avaient encore, en 1838, la souvenance d'un malheureux être tout souffrant qu'ils avaient vu se promener dans les rues de cette ville s'appuyant sur une canne. Cet homme, au front déprimé, aux joues pâles et creuses, à l'œil éteint, était rongé par une maladie qui le faisait languir; de violentes douleurs d'intestins ne lui laissaient pas un moment de repos : ceci dura jusqu'à l'année 1800, où ses souffrances cessèrent en même temps que sa vie. Malgré l'apparence d'une vieillesse déjà avancée, il n'avait que cinquante-huit ans. Ceux qui l'interrogeaient étaient épouvantés de ce qu'ils lui entendaient raconter. C'était Gamain, le maître serrurier de Louis XVI. Voici le résumé succinct du récit fait par le moribond à quiconque avait le courage ou la curiosité de l'interroger (*Candide*, n° 4, 13 mai 1865) : « Depuis les 5 et 6 octobre, Gamain, que, du reste, les idées révolutionnaires avaient gagné, s'abstenait de voir son auguste élève. Le 22 mai 92, un homme à cheval, habillé en roulier, et qu'il reconnut pour Durey, aide de forge de Louis XVI, s'arrête devant sa boutique et lui ordonne, de la part du souverain, de venir aux Tuileries : « *Vous entrerez*, dit-« il, *par les cuisines pour ne pas inspirer* « *de soupçons*. » Gamain, déjà compromis par ses relations avec le château, s'excuse de son mieux. Trois heures après, Durey revient plus pressant. Les hésitations de Gamain ne furent vaincues que le lendemain par un billet du roi : Louis XVI priait instamment son ancien maître de venir lui donner un coup de main pour un ouvrage difficile. Durey introduisit Gamain par les communs dans l'atelier du roi. Laissé seul, ce dernier remarqua une porte en fer nouvellement forgée, une serrure *bénarde* et une petite cassette toute en fer avec un ressort caché qu'il ne put deviner au premier coup d'œil : « *Mon pauvre Ga-* « *main*, lui dit Louis XVI, en lui tapant « sur l'épaule, *voilà longtemps que nous* « *ne nous sommes vus... Les temps sont* « *mauvais, et je ne sais comment tout cela* « *finira*. » Puis, lui montrant les ouvrages de serrurerie : « *Que dis-tu de mon talent?* « *C'est moi seul qui ai terminé ces tra-* « *vaux en moins de dix jours. Je suis* « *ton apprenti, Gamain. — J'ai toujours* « *eu confiance en toi, ajouta-t-il, et je* « *n'hésite pas à mettre entre tes mains* « *le sort de ma personne et de ma fa-* « *mille*. »

Il conduit ensuite Gamain dans le couloir obscur qui correspond de sa chambre à celle du Dauphin. Durey suivait et tenait une lumière; le roi lui commanda de lever un panneau de la boiserie derrière lequel apparut un trou noir de deux pieds de diamètre, à peu près, pratiqué dans le mur. Louis XVI dit à Gamain : « *Cette cachette* « *est destinée à cacher de l'argent; nous y*

« *travaillons, moi et Durey, toute la nuit,* « *et nous allons en jeter les gravois à la ri-* « *vière. Je ne sais comment ajuster la porte* « *de fer à l'entrée de ce trou, et tel est le* « *service que je vous demande.* » Gamain se mit à l'ouvrage; mais il importe peu de savoir ce qu'il fit. Toujours est-il que, lorsqu'il eut terminé, le roi lui offrit de souper avant son départ; mais il avait hâte de s'en retourner chez lui. Tout à coup, au moment de partir, une porte cachée dans le mur s'ouvre au pied du lit du roi. Une femme entre tenant à la main une assiette chargée d'une brioche et d'un verre de vin. Cette femme, c'était Marie-Antoinette. « *Mon cher Gamain,* dit-elle de sa voix la « plus caressante, *vous avez chaud, mon* « *ami, buvez et mangez ce gâteau, cela* « *vous soutiendra du moins pour la route* « *que vous allez faire.* » L'ouvrier, confus, bégaye un compliment et vide le verre de vin, sans toutefois manger le gâteau qu'il garde pour ses enfants. Le serrurier de Versailles sortait des Tuileries comme huit heures sonnaient. Il faisait nuit. Arrivé au milieu des Champs-Elysées, Gamain éprouve de violentes coliques, il est comme étourdi et tombe dans la boue. Une heure se passe, il est en proie à des douleurs qui lui déchirent les entrailles. Enfin, une voiture passe et s'arrête devant lui. Le maître de la voiture, médecin anglais, saute à terre et, à la lueur de la lanterne, examine cette face livide. Le médecin envoya chercher un vomitif par son cocher chez un apothicaire de la rue du Bac. Ce remède rendit à Gamain la connaissance. — Ramenée à Versailles par ce généreux étranger, la victime fut trois jours entre la vie et la mort, c'est aux soins réunis de l'Anglais, du chirurgien et du médecin de Versailles, MM. Voisin et Lameiran, qu'il dût son salut. — Cloué sur son lit d'angoisses, Gamain doutait encore : il ne pouvait se résoudre à accuser son auguste élève, un roi si bienveillant, une reine si gracieuse, lorsqu'un incident vint lui enlever jusqu'à l'ombre d'un doute. La domestique, en brossant l'habit que portait Gamain le 22 mai, sent quelque chose dans l'une des poches : c'est la brioche donnée par la reine. Elle y mord machinalement et, *la trouvant amère,* la jette à un chien dans la cour. *La servante tombe malade, le chien meurt,* et le chirurgien Voisin *constate la présence du poison dans l'estomac de cet animal.*

Le 19 nov. seulement, c'est-à-dire après cinq mois de grandes souffrances, Gamain put aller à Paris dénoncer, au ministre Roland, l'existence de l'armoire de fer. Cet épisode assez mystérieux de notre histoire a été constaté par des procès-verbaux authentiques. Gamain en faisait le récit à qui voulait l'entendre, et les principales circonstances de ce drame étaient encore attestées, en 1838, par M. Lameiran, un des médecins qui avaient soigné le serrurier dans la nuit du 22 mai.

Dans le premier moment, Gamain n'avait pensé qu'au châtiment du crime; il avait même refusé toute indemnité du ministre girondin. Ses infirmités, causées par les ravages du poison, la faim, le dénûment, l'obligèrent à implorer les secours de la nation. Le 18 floréal an II (19 mai 1794), sur la proposition de Musset et le rapport de Queyssard, la Convention vote à l'unanimité le décret suivant :

« Art. Ier. François Gamain, empoi- « sonné par Louis Capet le 21 mai 1792 « (vieux style), jouira d'une pension an- « nuelle et viagère de la somme de 1,200 « livres, à compter du jour de l'empoison- « nement.

« Art. II. Le présent décret sera inséré « au *Bulletin de Correspondance.* »

Toutes les pièces de cette horrible affaire furent déposées aux Archives comme pour servir de monument de cet acte cruel. Elles n'existent plus aujourd'hui. Le carton qui les contenait est toujours là; mais, procès-verbaux de la commune de Versailles, attestations des médecins, rapport du comité des secours publics, tout ce qui concerne la victime de Louis XVI, a été détourné, anéanti, sans doute au moment de la Restauration.

Ces faits parlent assez haut pour rendre toute réflexion superflue. Pour finir, je dirai, en m'adressant à l'*Intermédiaire*, et avec M. Tridon : « Joindrons-nous, comme dernière touche, à ce tableau déjà si sombre, la connivence de la plupart des historiens, leur silence équivoque ou leur discrétion cynique et ces assurances d'un respect hypocrite et menteur adressées à des crimes consommés? Un des plus audacieux, à qui nous avons emprunté tous ces détails, le bibliophile Jacob, résume ainsi sa très remarquable dissertation sur Gamain : « Louis XVI était-il coupable d'un empoisonnement? — Non. — Et la reine? — Non. — Gamain a-t-il été réellement empoisonné? — Oui. » Un casuiste n'eût pas mieux trouvé. Mais, M. le bibliothécaire de l'Arsenal, qui donc a versé le poison à Gamain?... ÉMILE BONNET.

—

Directeur général de « l'Équivalent » (III, 455). — « Autrefois on a appelé équipollent un droit qui se levoit sur les choses mobiliaires par ordre de Charles VI, pour les frais de la guerre, au lieu de douze deniers pour livre qui se levoient ailleurs, et c'est de là que ce droit a eu les noms d'*Equipollent* ou d'*Equivallent.* » Ces lignes, extraites du Dictionnaire de Trévoux (édit. de 1740), mettront peut-être M. C. de C. sur la voie de la solution qu'il cherche.

ALF. DE COURTOIS.

« Bastianini revendiqua lui-même la paternité du buste. Il est mort depuis, et voici que la question se ranime. C'est l'*International* qui nous l'apprend.

« Le ministre Broglio vient de décider qu'un exemplaire en terre cuite du Benivieni serait placé au couvent de San Marco, dans la petite chambre qui attient à la cellule de Savonarole, en face du buste de Savonarole lui-même, modelé par Bastianini, avec cette inscription :

« Ce calque (*questo calco*) fut exécuté par Giovanni Bastianini, pour reproduire son buste de Benivieni, chef-d'œuvre d'une telle excellence, qu'il a été attribué aux maîtres du seizième siècle.

« On annonce en même temps que sur la tombe de Bastianini, au cimetière de San-Miniato, sera gravée l'épitaphe suivante :

Giovanni Bastianini,
Né de pauvres parents,
A vécu pauvre
En ajoutant aux trésors
De la sculpture italienne
Des œuvres d'un si admirable génie
Que l'on nia qu'il en fût l'auteur.
Bravant l'évidence, on eut la perfidie
De placer au milieu du Louvre,
Parmi les chefs-d'œuvre de l'époque de la Renaissance,
Son buste de Jérome Benivieni.
Des chagrins ineffables et une maladie foudroyante,
le 29 juin 1868,
Ont emporté, à l'âge de 37 ans, l'artiste intègre,
Qui, pleuré et regretté,
Repose ici.

« M. le Surintendant des Beaux-Arts mettra-t-il opposition à l'épitaphe?

« X. Feyrnet. »

Dans quel ouvrage pourrait-on trouver des renseignements authentiques (biographiques et artistiques) sur cet *illustre* statuaire inconnu? Truth.

—

Nicolas Vauquelin, sieur des Yvetaux. — M. Ed. de Manne (*Nouvelle Biographie générale*) cite au nombre des faiblesses de N. Vauquelin « son amour effréné pour une célèbre joueuse de harpe, nommée *la Dupuits*, » et ajoute : « Cette bohémienne était la compagne d'un de ces ménétriers qui courent de cabaret en cabaret. » M. de Manne en est-il bien sûr? Je lis, dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (édition P. Paris, vol, I, p. 344), que cette femme était, non la *compagne*, mais la *fille* « d'un homme qui jouoit et a joué jusqu'à sa mort de la harpe dans les hostelleries d'Estampes. » Loin d'être un vil ménétrier, du Puis (non Dupuits) était « de la meilleure maison de la ville » de Meaux, si toutefois il faut en croire ce que raconta à Vauquelin la jeune harpiste. (Prière à l'imprimeur de ne pas me faire dire *harpie.*)

M. de Manne dit encore : « Suivant Tallemant, qui exagérait peut-être, des Yveteaux passait des journées entières à soupirer, aux pieds de sa belle, des vers anacréontiques. » Je n'ai rien lu de pareil dans Tallemant, et je réclame instamment l'indication précise du passage qui a été introuvable pour moi.

« Il avait fini, » continue M. de Manne, « par pousser si loin l'extravagance, qu'au dire des mémoires du temps, il fit de son jardin une petite Arcadie, où il se promenait, la houlette à la main, la pannetière au côté, le chapeau de paille sur le chef, et chantant avec son Amaryllis des vers qu'il avait composés sur ses plaisirs pastoraux. » Quels sont les *Mémoires du temps* qui nous ont conservé tant de détails ignorés de l'auteur des *Historiettes*? Pour moi, je ne les trouve que dans les *Mélanges* de Vigneul-Marville.

Enfin, je voudrais bien savoir si le dernier mot de Vauquelin fut celui-ci, que, d'après Saint-Evremond, il aurait adressé à sa maîtresse : « Ma mie, jouez-moi une sarabande, pour que je passe plus doucement. » Le mot me paraît très-douteux, d'abord parce qu'il n'est pas rapporté par le très-exact et très-minutieux Tallemant des Réaux qui dit seulement : « Ce qui est constant, c'est qu'une heure avant que de mourir, il se promena par la chambre et pria la du Puis de luy fermer les yeux et la bouche, et de luy mettre un mouchoir sur le visage, dez qu'il commenceroit à agonizer, afin de ne point voir les grimaces qu'il feroit; » ensuite, parce que Huet, Normand comme Vauquelin et qui par conséquent devait être bien informé de ce qui concernait son compatriote, déclare qu'avant d'expirer il se repentit de tous ses égarements. L'on assure, dit également le *Dictionnaire de Moréri*, que sa mort fut chrétienne. T. de L.

P.-S.— Encore une question, de grâce! — (Quand on prend du galon..) — M. de Manne a-t-il eu raison de dire que Nic. Vauquelin habitait une maison de la rue Jacob d'aujourd'hui?

—

Personnages publics ou historiques sur les enseignes. — L'administration municipale du 2e arrondissement adressait, le 29 pluviôse, an VI, à celle du 3e, la lettre suivante :

« Citoyens collègues. — Il existe, dans « la rue des *Bons-Enfants*, vis-à-vis la « Cour des Fontaines, un particulier qui « attire les curieux par un grand tableau « représentant un cochon énorme par sa « grosseur et annoncé du poids de 930 li-

Le libraire Pigoreau et la « Petite Bibliographie biographico-romancière » (III, 457). — Voici le titre exact de ce livre : « Petite Bibliographie biographico-romancière, ou Dictionnaire des romanciers tant anciens que modernes, tant nationaux qu'étrangers, avec un mot sur chacun d'eux, et la nature des romans qu'ils ont donnés, soit comme auteurs, soit comme traducteurs, précédé d'un Catalogue des meilleurs romans publiés depuis plusieurs années, et suivi de Tableaux propres à en faire connaître les différents genres et à diriger dans le choix des ouvrages qui doivent faire la base d'un cabinet de lecture. Paris, Pigoreau, libr., place Saint-Germain-l'Auxerrois, octobre 1821. » Cet ouvrage se divise ainsi : Catalogue des romans, voyages et autres livres convenables aux cabinets de lecture, au nombre de 1,505; Dictionnaire des romanciers, avec un mot sur chacun d'eux et le titre des ouvrages qu'ils ont donnés, soit comme auteurs, soit comme traducteurs. Cinq premiers suppléments contenant l'analyse d'environ 80 romans publiés depuis le 1er oct. 1821 jusqu'en fév. 1823, et 17 suppléments formant plusieurs catalogues de romans et indiquant ceux qui ont paru depuis fév. 1823 jusqu'en janv. 1832. On trouve rarement les 22 suppléments ; mon exemplaire n'en a que 9. Pour l'indication exacte de ces suppléments, consulter le *Nouv. Manuel de Bibliographie universelle* de MM. F. Denis, Pinson et de Martonne, V° *Romans*, N° 201. Certes, le livre n'a aucun mérite littéraire, mais il offre des notes intéressantes sur des œuvres disparues presque entièrement aujourd'hui, et dont la critique n'a jamais dit mot. En 1819, MM. Marc et Pigoreau avaient édité sur le même sujet le « Dictionnaire des « romans anciens et modernes, ou mé« thode pour lire les romans d'après leur « classement par ordre de matières, dédié « aux abonnés de tous les cabinets de lec« ture. Paris, A. Marc, Pigoreau, libr., « sept. 1819. In-8°, 1 vol. » Cet ouvrage est ainsi divisé : 1° Table alphabétique des titres et seconds titres des romans, sans analyse ni critique, au nombre d'environ 5,000; 2° division et classement des mêmes romans par genre de sujets, romans historiques, romans de chevalerie, romans noirs, etc. ; 3° collection des auteurs, avec l'indication des principaux ouvrages qu'ils ont produits; 4° histoires; 5° voyages, table alphabétique d'environ 1,800 pièces de théâtre. — M. Pigoreau a donné 22 suppléments et plusieurs appendices; de 1821 à 1831, aucune analyse. Comme source de renseignements bibliographiques sur les romans, il faut consulter le livre de M. Eusèbe Girault de Saint-Fargeau. *Revue des romans, recueil d'analyses raisonnées des produits remarquables des plus célèbres romanciers français et étrangers, contenant* 1,100 *analyses raisonnées. Paris, libr. F. Didot*, 1839. 2 vol. in-8°. L'ouvrage est précédé d'un Essai de bibliographie spéciale des romans. Si étendue que soit cette bibliographie, j'ai lieu de croire que bien des renseignements sont omis; il n'est rien dit de *Bierley John Scott*, auteur anglais, qui a fait un « *Essay on novel Writing*, » 4 vol. in-12. 1804, — et bien d'autres que je pourrais citer. A ce propos, je demanderai à mon tour si quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourra me dire ce que c'est que le Livre de Bierley. — Je serais heureux aussi d'obtenir quelques mots sur l'*Essai sur le roman*, de Blankenburg Christian-Frédéric (en allemand). Leipsig, 1774, in-8°, et sur un autre livre sur le roman, par *Wolf* (en allemand). Iéna, 1841. Je le trouve cité, V° *romans*, dans le *Manuel de bibliographie universelle.* A-t-on traduit ces livres, les reviewers français ou anglais en ont-ils parlé ? On a publié aussi « Letters on chivalry and romance. » London, Millor, 1762, in-12.

H. H.-Brongniart.

—

Livret du Musée de Toulouse (III, 457). — Le *Catalogue raisonné des tableaux du Musée de Toulouse* a paru en 1864 (*Impr. Viguier.*) L'auteur est *M. George*, ancien commissaire expert du Musée du Louvre, connu par la galerie qui porte son nom et les ventes importantes qu'il a dirigées, entre autres celle de la Collection hors ligne du cardinal Fesch. M. George, fixé à Toulouse depuis quelques années, y est mort en 1865. Il existe un Catalogue des antiquités et des objets d'art, fort détaillé, de M. Ernest Rosbach, paru en 1865.

(Béziers.) Louis H.

— M. Léonce de Pesquidoux a consacré à l'étude du *Musée de Toulouse* 15 pages (315 à 329) de son *Voyage artistique en France* (Paris, 1857). Ulric.

—

Timbres-poste (III, 458). — L'invention des timbres-poste n'est ni anglaise ni moderne, comme on le croit généralement. — C'est à la France qu'en appartient non-seulement l'idée, mais encore la mise en pratique, qu'elle a eu le tort d'abandonner pendant près de deux cents ans. Il faut toutefois remercier l'Angleterre d'avoir fait revivre, pour l'adapter aux besoins de notre époque, cette mesure si commode dont on trouve l'origine dans le passage suivant d'un règlement de 1653 :

« On fait à sçavoir à tous ceux qui voudront escrire d'un quartier de Paris en un autre, que leurs lettres, billets ou mémoires, seront fidèlement portés et diligemment rendus à leur adresse, et qu'ils en auront promptement response, pourveu que, lorsqu'ils escriront, ils mettent, avec leurs

celles du *Peintre amoureux de son modèle*, de l'*Amant jaloux*, de *Richard Cœur-de-Lion*, etc., etc. La Marseillaise, du moins le premier couplet, sans *titre*, s'y trouve entre un air de *la Partie de chasse de Tom Jones* et un air d'*Albanége*. Il y a un *air de M. l'abbé Roze*, accompagnement de M. *Mertheuil*, ou *de Myrtheuil*. Ces personnages sont-ils connus? — Le dernier morceau du recueil est *la Treille de sincérité, chanson de Désaugiers*. — Mentionnons encore : *Le Paresseux*, *air et accompagnement de N^t* (avec la date: 11 fév. 1827), ce qui prouve que M. N^t vit la Restauration. Son album en aurait aujourd'hui bien besoin (de restauration), car il est bien malade et tout disloqué. — Sur une page, respectée par la musique, sont deux grands cœurs enflammés, dessinés à la sanguine. Ah! Monsieur N^t, vous dûtes être très-inflammable, à en juger par cette page et par certaines ariettes de votre choix! B. V.

—

La comtesse Guacher. — Quel est le vrai nom et quels sont les origine, vie, etc., de cette femme qui, venue de Londres à Saint-Pétersbourg, vers 1815, aurait acquis une grande influence parmi la haute société russe et même aurait eu quelque intimité, sans galanterie, avec l'empereur Alexandre, puis exilée ou confinée en Crimée, avec la princesse Gallitzine et Mme de Krudener, y serait morte en 1813? Hommaire de Hell, dans son ouvrage descriptif, intéressant à plusieurs points de vue (*Les Steppes de la mer Caspienne...*, t. II, chap. 16), donne des détails très-romanesques sur ces *trois femmes célèbres;* il insiste plus particulièrement sur Mme Guacher; il parle d'une cassette enlevée par ordre de l'empereur de Russie et qui contenait une paire de ciseaux; il mentionne les révélations du baron X..., la découverte d'une curieuse correspondance et assure, sans preuve concluante, que cette inconnue n'était autre que la comtesse de Lamothe-Valois, condamnée (par arrêt du Parlement de Paris, du 31 mai 1786) au fouet, à la marque et à la prison perpétuelle, comme voleuse (Affaire du Collier). Les biographes font cependant mourir cette femme ignoble, le 23 août 1791, à Londres. Quel est donc ce mystère?

(Lyon.) V. de V.

—

Un cachet de Hugues de Lionne. — Sur une lettre politique de Hugues de Lionne à Louis XIV, avec apostille du roi, le cachet, bien conservé, porte dans un écu un cœur, et dans ce cœur les lettres AL, en monogramme.

J'aimerais savoir si c'est le sceau de son père, Artus de Lyonne, et comment il se trouvait avoir la couronne royale, fermée, fleurdelisée?

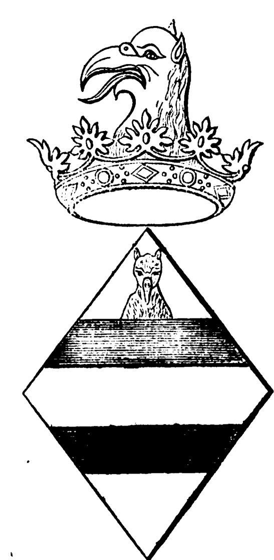
Au bas d'une gravure de B. Moncornet, 1661, je lis : « M^ire Hugues de Lyonne, « Chev^r, Marquis de Berny et Fresnes, etc., « fils de M^ire Artus de Lyonne et de dame « Elizabeth de Seruien. Son père est à « présent Evesque de Gap et seroit Ar« chevesque d'Ambrun, s'il n'avait préféré « l'Union avec sa première Eglise aux ri« chesses d'une seconde. » — Son père serait-il entré dans les ordres, après la mort de sa femme, ou n'a-t-on pas plutôt voulu mettre : « Son *frère* est à présent « Evesque, » car je trouve dans Bouillet : « On connaît aussi Artus de Lionne, Evêque de Gap, frère de Hugues.— Et un autre Artus de Lionne, fils de Hugues, Evêque in partibus de Rosalie (Turquie), missionnaire en Chine. »

Dans la lettre mentionnée ci-dessus, il est fait mention de « l'*Arrivée du Gentil*« *homme de l'Archevesque d'Ambrun.* »

P. A. L.

—

Armoiries à reconnaître. — Je soumets à l'examen des lecteurs de l'*Intermédiaire*, les armoiries dont le dessin est ci-joint.



A quelle famille appartiennent-elles?

Le champ de l'écu est-il or, argent ou sable? Merci d'avance à celui de vos correspondants qui pourra me donner la solution de cette question.

(Chauny.) Poissonnier.

—

Une réprimande militaire. — D'où est-elle donc tirée, cette harangue d'un sous-officier à un soldat, que j'ai entendu citer ainsi : « Monsieur Benak, écoutez-t' ici! « Vos parents vous ont confié à mes soins

« et je suis fort surprenant que vous vous « permissiez des choses dont vraisembla- « blement à celui-ci! J'ai quinze ans de « services, donc vous ferez quinze jours « de salle de police! »

Cela a-t-il figuré dans le *Journal amusant*, le *Musée pour rire*, ou tout autre? Il doit y avoir un dessin, dont ce serait le texte.

N'y a-t-il pas une suite de scènes de la vie militaire dans ce même genre? A. J.

—

Les « Considérations sur la France, » par Joseph de Maistre. — Quelles sont les éditions originales, et à quoi les reconnaître? A.-A. Barbier, qui a dirigé l'impression de celle de 1821, en parle très-sommairement dans son « Dictionnaire des Anonymes, » nos 2788 et 2789. Quérard, dans sa « France littéraire, » V, 452, cite les éditions de *Londres* (*Neuchâtel*), 1796; — seconde édition, *Londres* (*Bâle*), 1797; — nouvelle édition (3e), *Paris*, 1814; — nouvelle édition (4e), *Paris*, 1821. J'en possède une dont le titre porte: *Deuxième édition*, *Londres*, 1797. Elle a 112 pages. N'est-ce pas là une des contrefaçons dont parlent vaguement les bibliographes? Quelles sont les caractéristiques des premières éditions véritables?

(Marseille.) V. R.

—

Caquire, parodie de Zaïre. — L'auteur de cette tragédie scatologique (le chef-d'œuvre du genre), en cinq actes et en vers, est un M. de Combles, ancien conseiller à la cour des Monnaies de Lyon, homme facétieux et fécond en saillies joyeuses, sur lequel la tradition des salons lyonnais transmet des anecdotes difficiles à conter et des mots les plus... cocasses. La plus ancienne édition de *Caquire* remonte à l'année 1783. Mais cet ouvrage, fait et défait plusieurs fois, a dû circuler en manuscrit longtemps avant l'impression. Voltaire a-t-il eu connaissance de cette audacieuse parodie de son chef-d'œuvre? A-t-il laissé, dans sa correspondance ou dans ses notes, quelque phrase relative à cette composition calquée sur la célèbre tragédie? (Lyon.) V. de V.

—

La bibliothèque des Delessert. — Je viens de passer quelques semaines à Paris, et, en bouquinant sur les quais, notamment au quai Conti, j'ai trouvé nombre de volumes provenant de la grande collection de livres qu'avaient formée trois générations de la famille Delessert (Etienne, Benjamin, etc.). C'était une réunion des plus complètes de rares ouvrages et brochures, principalement sur la politique et l'économie politique, depuis la fin du règne de Louis XV jusqu'au règne de Louis-Philippe. Presque tous portent la marque des Delessert, et beaucoup sont des *ex-dono* à divers membres de la famille, à Etienne, à Benjamin, à M. Gautier, leur parent par alliance, je crois. — Comment se peut-il qu'une si précieuse bibliothèque, au lieu d'être pieusement conservée ou affectée à quelque établissement public, ait été *vendue* en *lots* par une famille aussi riche que les héritiers Delessert; qu'elle ait été ainsi jetée au vent des enchères, et qu'on la trouve, hélas! dispersée dans les boîtes des bouquinistes? Quel vandalisme! Y a-t-il eu au moins un catalogue? Quand a eu lieu cette regrettable, cette déplorable vente? B. B.

Réponses.

Cartes d'entrée à la Convention (V, 56). — J'ai trouvé dans la succession de mon grand-père, qui fut membre de l'Assemblée Constituante et de la Convention, un petit portefeuille qui renfermait quatre cartes de député, dont voici la description :

La première est ronde; sa couleur est blanche; une couronne de laurier l'encadre; au milieu sont les trois fleurs de lis, et au-dessous : 1789; tout cela est imprimé en bleu; l'exergue est formé par les mots: *Assemblée nationale;* puis, entre les fleurs de lis se trouvent ceux-ci : *La Loi et le Roi.* Le revers est blanc et sans ornements; on y lit:

N° 306.
Député
à l'Ass. Nationale (en rouge)
Département de l'Eure.
Mr ________________

et plus bas la signature de Guillotin, commissaire de l'Assemblée nationale. — L'aspect général de cette carte est négligé; elle dut être faite à la hâte.

La seconde est ovale, et de couleur rouge. D'un côté, elle est disposée ainsi :

Député
a l'Assemblée Nationale.
Mr Lemarechal,
Député d'Evreux.
Le baron de Menou, *Président.* (signature illisible) *Secrétaire.*

L'autre côté de la carte porte le numéro et la signature du député, avec cette mention : Entre par-tout; et au-dessous : Guillotin, commissaire de l'Assemblée nationale. A droite le sceau de l'Assemblée. Pas de date.

La troisième est blanche et de forme ronde; au centre un soleil dont les rayons

vont frapper les bords de la carte; l'encadrement est formé par une couronne de laurier, fermée par un phylactère qui porte : Assemblée nationale; au centre et brochant sur le soleil sont ces trois mots :

LA NATION,
LA LOI,
LE ROI.
1789.

L'autre face porte ceci au milieu d'une couronne de chêne :

N°______

LEMARECHAL,
Député
du département
de l'Eure.

Durocher,
Commissaire de l'Ass.
Nationale.

J'arrive à la quatrième carte qui répond plus directement à la demande de M. U. Elle est ronde comme la précédente et de la même dimension (55 mill.). Elle est formée de trois cercles concentriques aux couleurs françaises; le cercle extérieur est bleu et orné d'une lourde couronne de chêne; le second est rouge et porte ces mots : *Convention nationale. Liberté, Egalité.* Enfin le dernier cercle qui forme le centre de la carte est blanc et porte un soleil rayonnant sur lequel se détachent ces mots :

La
République
Française.

N° 210.

Le revers offre la même disposition; une couronne de chêne occupe le cercle bleu; le rouge porte ces mots : *Département de l'Eure*, 1792; et le centre ceci :

Mr

LEMARECHAL,

DÉPUTÉ.

Calon,
Président du Comité
d'Inspection.

C'est très-probablement la première carte qui fut distribuée aux Conventionnels; la date qu'elle porte, et le : *Monsieur*, qui n'a point encore fait place au *Citoyen*, autorisent à le croire; on était pressé, les artistes n'avaient pas encore eu le temps d'imaginer les bonnes femmes allégoriques que portent les cartes dont parle M. U., on prit tout simplement la carte n° 3 de l'Assemblée nationale et on y ajouta les couleurs nationales. Et, en vérité, cette carte-cocarde me paraît plus simple, plus claire, meilleure en un mot que les inventions de Sergent et de Morret.

Si M. M. avait quelque désir de voir les cartes que j'ai décrites, je les mets à sa disposition.

Je possède aussi une large et superbe médaille en cuivre qui fut, je crois, délivrée à tous les membres de l'Assemblée Constituante, à l'occasion de la nuit du 4 août. L'envers porte un splendide portrait de Louis XVI, et en exergue : Louis XVI, Restaurateur de la liberté française. Signé : B. Duvivier. Le revers qui est signé : Gatteaux, représente la scène du 4 août, et en exergue : Abandon de tous les priviléges. Un anneau fixé à la partie supérieure semble indiquer qu'on devait porter cette médaille, malgré son poids et sa dimension (62 millimètres de diamètre et 4 millim. d'épaisseur). Si quelque *chercheur* peut me le dire, je serais *curieux* de le savoir. — On m'a dit que cette médaille avait été gravée dans un recueil numismatique révolutionnaire.

A. LEMARECHAL.

—

Une réhabilitation de Judas (V, 144). On trouve une autre réhabilitation du faux apôtre, par Thomas de Quincey, dans « Richard Bentley and other Writings, » Edimbourg, 1863, in-8°, p. 1-3.

(Manchester.) W. E. A. A.

—

Marie Dorval (V, 213). Evidemment, cette question n'est pas venue de la Flèche, car il n'est personne dans cette petite ville, célèbre par son Prytanée et ses poulardes, qui, à ce double point de vue, ne connaisse l'auteur de *Marie Dorval.* Oui, M. E. R. a été bon juge, et l'auteur est bien réellement, comme il le soupçonne, M. E. C., natif, non pas du Finistère, mais de Montargis, ville bien connue (*Intermed.*, III, 483). Cet écrivain s'était déjà fait remarquer dans le monde littéraire par le récit humouristique d'un *Voyage en Angleterre*, par la traduction d'un opuscule italien, intitulé : *De l'amélioration des mœurs*, et dans le monde scientifique par ses succès au Luxembourg, à propos du mathématicien Fermat. (Séance du Sénat du 13 mars 1866, pétition n° 382). Je pourrais ajouter sur l'auteur et sur le livre des détails très-curieux, très-intéressants et très-intimes, mais je craindrais qu'on n'attribuât, surtout à La Flèche, cette réponse à l'auteur lui-même. Je me hâte d'ajouter que dans cette petite ville tout le monde connaît, admire et envie l'historiographe de Marie Dorval, et qu'il n'y est pas un jeune homme de dix-huit ans, qui, le voyant passer, ne s'écrie, en pensant à Elle : C'est Lui!

Morale: « Quam pulchrum est digito monstrari et dicier: Hic est! »

Cérès fils et Cie.

—

Le mot dégommer (V, 298). — Au lieu de *dégommer*, qui n'est qu'un usurpateur ridicule, lisez et prononcez *décomer* (o bref, dont le son est presque absolument le même). Dans certaines parties de la Franche-Comté et notamment à Ornans (Doubs), *décomer* (côma, chevelure), signifie encore aujourd'hui *tondre*, et un *décomé* est un homme qui par une cause quelconque a perdu ses cheveux. On a dit d'abord: Un tel *se décome*, pour exprimer qu'il perdait ses cheveux; puis la perte de la chevelure étant un signe d'affaiblissement physique, le même mot a été employé pour marquer les effets de la vieillesse et de la maladie. Voilà pour la première locution; la seconde s'explique encore mieux. On se rappelle, en effet, qu'aux époques mérovingienne et carlovingienne tout individu déposé du pouvoir ou destitué de fonctions quelconques était d'abord tondu, c'est-à-dire *décomé*, puis jeté dans un cloître. *Décomer* signifiait donc alors *destituer*, et il me semble qu'il y aurait lieu de le faire revivre avec ce sens dans la langue. Nous y gagnerions un mot fondé en histoire et en étymologie, au lieu du vocable trivial et dénué de sens qui s'est malencontreusement substitué à lui. (Alger.) Ch. Torbin.

—

La chanson parisienne de « Fi-Fi » (V, 325, 395). — M. Emmanuel Vasse a évidemment dû chercher ce qu'il dit, à propos du sobriquet de *Fi-Fi*, dans la *légende de Saint-Nicaise*, *alias* de domp Claude de Guise, virulent pamphlet de l'an 1581, réimprimé en 1734 au tome VI des *Mémoires de Condé*. Dans l'*Epistre* préliminaire, adressée à Henri de Guise, l'auteur expose, en effet, au duc et à son frère, le duc de Mayenne, qu'ils ne sont nullement les neveux de celui qu'ils avouent à tort leur oncle, lequel n'est point de leur sang, mais « issu d'un lieu « le plus bas et sordide qu'il est pos« sible de penser, en tant que le père de « son père estoit maistre fy-fy en Bour« gogne : son père naturel estoit palefre« nier, et ses frères, (s'ils ne sont morts « puis naguères) bourreaux ou exécuteurs « de la haute justice, l'un en la ville de « Langres, et l'autre à Dôle. » Cette diatribe, qui n'a pas moins de trente-neuf chapitres, est dirigée contre Claude de Guise, bâtard du premier duc, Claude de Lorraine, mort en 1550, et qui fut d'abord abbé de Saint-Nicaise de Reims, puis de Cluny, de 1574 à 1612. On est d'accord pour l'accorder à Gilbert Regnault, seigneur de Vaux, bailli et juge de Cluny. Mais je ne trouve point dans son pamphlet la chanson de *Fy-Fy*, demandée par M. C. R. et que, moi aussi, je voudrais bien voir retrouver. Une chanson qui a couru les rues de Paris doit nécessairement avoir été conservée quelque part. A. A.

—

Le Coq gaulois (V, 342). — On sait que le mot latin *Gallus* signifie à la fois *Coq* et *Gaulois*. Le nom primitif des Gaulois a été : *Celtes*. J'ignore à quelle époque le nom de Gaulois l'a remplacé; mais ce changement remonte à une très-haute antiquité. Dans le *Magasin pittoresque* de 1848, page 304, est reproduite une médaille gallo-romaine, découverte à Lewarde (Nord) vers 1844, qui porte à son revers, l'image d'un coq. « Mais, » ajoute le rédacteur de l'article, « le fronton du temple qui accompagne cette première figure, indique assez la pensée toute romaine qui préside à cette composition, et rien ne prouve que le coq joue ici le rôle qu'on a voulu lui prêter. Quoi qu'il en soit, ce monument curieux peut être considéré comme l'objet d'un rapprochement bizarre, et l'importance politique que s'est acquise dans les derniers temps le *Coq gaulois*, nous fait un devoir de rechercher avec soin l'histoire de ce symbole. »

Après avoir remarqué le double sens du mot *Gallus*, l'auteur établit que cette locution emblématique n'a commencé à devenir générale qu'à partir de la renaissance des lettres. Il cite le mot de l'ambassadeur Danès, que j'omets pour abréger, et un poëme de Passerat en date de 1585, en l'honneur du coq, dans lequel il jouait sur cette équivoque et propageait cette fiction toute littéraire que le nom des Gaulois venait du coq. Dans le siècle suivant, l'idée fit son chemin et le plus ancien monument des arts qui s'y rattache est une médaille frappée en 1601 en Italie pour la naissance de Louis XIII et sur laquelle un coq est l'emblème de la France. Après avoir cité d'autres exemples, le rédacteur parle d'une gravure à l'eau-forte *de la main de Louis XVI*, dans laquelle figurent le coq et le lis. Il ajoute que la France, en 1791, lorsqu'elle prit pour symbole le coq gaulois, ne fit que revendiquer un signe depuis longtemps consacré par la tradition, et qu'en 1830, pour la première fois, cette tradition a reçu la sanction légale.

Voici le texte de l'article unique de l'ordonnance de Louis-Philippe, lieutenant-général du royaume, en date des 6-10 août 1830 : « Les drapeaux et les boutons d'habit de la garde nationale porteront pour inscription les mots : *Liberté, ordre public*, et le cimier des drapeaux sera le coq gaulois. » E. G. P.

— Le Dictionnaire national de Bescherelle nous disait, au mot *Coq* : — « Un

des insignes de la nation gauloise. Le coq gaulois a décoré les drapeaux français pendant la première révolution, et les orne encore depuis 1830. »

Le Dictionnaire de Littré nous dit : — « *Coq gaulois*, un des insignes de la nation française. » Il cite ces vers du *Vieux Drapeau*, de Béranger :

Son aigle est rentré dans la poudre,
Fatigué des lointains exploits;
Rendons-lui le coq des Gaulois:
Il sut aussi lancer la foudre.

Il ajoute : « Le choix de cet oiseau comme emblème de la nation française est de date récente (la première révolution et surtout celle de 1830); il ne paraît guère fondé que sur l'homonymie latine de *Gallus*, qui signifie à la fois *coq* et *Gaulois*. »

Cependant je trouve que déjà, dans un traité de Blason du graveur Trudon, (Paris, 1689) les fleurs de lis sont surmontées d'un coq en cimier, pour personnifier la France. Dans un autre document, une plaque de cheminée, où l'on paraît avoir voulu représenter la première coalition des grandes Puissances contre Louis XIV, on voit d'un côté l'aigle (de l'Empire), le léopard anglais, un chien, une hydre (Provinces Unies), un lion (Espagne), et de l'autre un coq, symbolisant la France avec cette devise : SUSTINET INTREPIDUS.

D'où vient donc encore ce coq ... des Gaulois ? R. C.

— J'ai vu récemment chez M. Hocquet, marchand de curiosités de la rue Clauzel, à Paris, un ancien dessin figurant les armoiries de Charles-Quint, et, dans le grand cartouche qui leur sert de cadre, l'aigle de l'Empire est représenté foudroyant le coq gaulois, qui tombe mutilé avec un étendard fleurdelisé symbolisant la France. Ainsi, ce n'est pas d'hier que notre cher pays est personnifié dans cet animal ayant bec et ongles... et crête rouge à la tête. Mais pourquoi, s'il vous plaît, le Gaulois est-il ainsi incarné dans ce sultan de basse-cour? Est-ce bien un simple calembourg? H. E.

Une devise latine (V, 402). — Henri, deuxième du nom, encore qu'il eût épousé Catherine de Médicis, continuait d'aimer éperdûment la belle Diane de Poitiers. Or, de tout temps, en France, les souverains ont été considérés comme des dieux, à la mort près, au point que leur demeure a pris et porte encore le nom de « Elysée (les Champs-Elysées). » Le roi de notre chère patrie était donc alors une sorte de Jupiter, sous le nom de Henri II. A raison de son prénom (Diane), la charmante fille du seigneur de Saint-Vallier avait reçu, à titre d'emblème héraldique, et cela de la docte main de son auguste ami, les attributs de la déesse de la chasse, de la chasse à laquelle il est d'usage de se livrer avant même le lever de l'astre du jour, quand brille encore au ciel celui des nuits. Donc, un « double croissant, avec le monogramme D(IANE), » tel est l'ingénieux blason de la duchesse de Valentinois considérée comme tenant lieu pour nous de l'Artémis ou Diane des Grecs. Cela posé, de même que le Soleil, ce Jupiter du ciel, exerce une notable influence sur la Lune son amie, ainsi Henri II pouvait beaucoup sur sa terrestre Artémis; et il le lui fit bien voir. Or, une fois que la Lune est, comme on dit, « dans SON PLEIN, » elle s'arrête immobile : IMMOTA MANET.

Pareillement, notre Diane dont le cœur était « tout entier » et sans retour à son Henri, demeure constamment fidèle : IMMOTA MANET.

Enfin, à l'égal de Jupiter dont la Lune ressent la féconde influence, Henri II donne à sa bien-aimée plus d'un gage d'illégitime tendresse, en même temps que, par Catherine de Médicis, il se prépare un successeur sur le trône de France.

Et voilà comment l'un et l'autre Jupiter, aussi bien celui de l'Olympe ou du ciel que notre Henri II, non moins le roi de France que le frère de Neptune et de Pluton, ne s'attachent pas stérilement et sans fruit (FRUSTRA) aux divers objets de leurs soins respectifs. Bref, la Lune se ressent de la chaleur du Soleil, comme font Diane de Poitiers et Catherine de Médicis des ardeurs de Henri II (NON FRUSTRA IVPITER AMBAS (comprimit).

(Grenoble.) J. P.

Zot? (Ne pas imprimer ni lire Zut!) (V, 433). — En dépit de cette recommandation de notre correspondant, M. Littré (V° Diablezot) rapproche ces deux particules et semble croire que l'une n'est qu'une modification de l'autre. — Je risque une explication toute simple (trop simple peut-être) de la syllabe *zot* : Je remarque qu'on ne la rencontre jamais qu'après le mot diable, précédé ordinairement de la préposition *au*. Partant de là, je l'envisage comme une altération du mot *soit*, subjonctif du verbe être. *Au diablezot*, c'est-à-dire *au diable soit*, *soit* ayant pu facilement se changer en *sot*, et *sot* se prononcer et s'écrire *zot*, lorsqu'il n'a plus fait qu'un avec le mot *diable*. Cette interprétation s'applique très-bien au dernier vers cité par M. Duhamel : « Au diable zot qui les croira, » que celui qui les croira aille au diable !

DICASTÈS.

— On trouve ce mot : *Au diable zot*, — dans beaucoup d'anciennes comédies. Cela

Un problème bien simple. — Où donc a été posé pour la première fois ce problème, dont l'énoncé est d'une si grande simplicité, mais dont la solution semble si ardue : « Etant donné la longueur et la largeur du pont du navire, et la hauteur du grand mât, on demande *l'âge du capitaine?* »
S. D.

—

Jacques d'Agar, peintre protestant. — D'Agar, portraitiste, né à Paris (1640-1716), fut exclu de l'Académie royale, le 31 janvier 1682, comme adhérent de la religion prétendue réformée. On préludait à l'édit de 1685, en purifiant les associations officielles des dissidents qui y faisaient tache. D'Agar mourut fort vieux à Copenhague ; il dut faire le tour des écoliers, avant d'aller se fixer au Danemark, car la *Galerie des Offices*, à Florence, a son portrait, peint par lui-même et daté de 1593 ; ce portrait a été gravé par Rocco Pozzi. — Peut-on m'indiquer d'autres œuvres de cet artiste, d'autres graveurs ayant reproduit son œuvre ? — Son souvenir s'est-il conservé au Danemark, par les peintures et portraits qu'il a dû y laisser ?
H. Vienne.

—

« L'Enseigne de Gersaint. » — L'*Intermédiaire*, qui a un pied et un œil un peu partout, ne pourrait-il savoir ce qu'est devenu le fameux tableau peint par Antoine Watteau pour son ami Gersaint et connu sous le nom d'*Enseigne de Gersaint?* Ce tableau a été gravé par Aveline.
(Valenciennes.) L. L.

—

« Le Saint Sébastien » d'E. Delacroix. — On admirait, l'année dernière, au boulevard des Italiens, une magnifique œuvre de notre grand artiste Eugène Delacroix, un *Saint Sébastien* appartenant à l'église de Nantua. Le bruit court que des malveillants ont récemment détruit cette peinture. Qu'y a-t-il de vrai dans cette rumeur?
E. Mi.

—

Une ancienne idole, dite « Krutzmann, » — c'est-à-dire *Kriegsmann*, nom dont la signification énergique est « héros de guerre ; » la rumeur publique veut que cette idole ait été trouvée sur le lieu même où aujourd'hui s'élève la cathédrale de Strasbourg. On la voyait encore, en 1525, dans une des chapelles de la cathédrale ; depuis cette époque, elle tomba entre des mains étrangères et fut vendue, pour une modique somme, à une personne habitant Paris ; elle doit se trouver actuellement dans un jardin, à Issy (près Paris). — D'après une chronique de Schadeus (description de la cathédrale de Strasbourg), la massue se trouverait dans la main gauche et l'écu dans la main droite, contrairement au dessin de Speklé (*Kœnishboffen Chronic. Alsat.*, p. 550). A qui des deux croire ? — Jules César et Tacite assurent, en termes exprès, que les Triboques, originairement Allemands, n'osaient représenter leurs divinités sous aucune forme ni même sous la figure humaine. — Quoi qu'il en soit, on ne sait comment cette statue a été apportée à Strasbourg. Existe-t-elle à Issy, et quel en est le propriétaire?
(Strasbourg.) O. B.

—

Mithra ou Baal-Markos? — On a découvert dernièrement, à Strasbourg, un bas-relief représentant une figure portant quatre ailes, deux aux épaules et deux aux hanches, en main une clef, et ayant derrière elle le lion symbolique. Aucuns l'ont prise pour une image de Mithra, mais des archéologues éminents y ont vu un Baal-Markos. Que faut-il décider? St.

—

Collége de Karesbec. — Qu'était-ce que ce collége, qui était situé dans la rue de la Bucherie, à Paris, vers le XVIe siècle?
A. L.

— Aïe!... N'est-ce pas *Karemberg*, cher correspondant? (*Réd.*)

—

Le gui du Chêne existe-t-il? — Tout le monde en a entendu parler, ainsi que des cérémonies au milieu desquelles les druides le coupaient, au renouvellement de l'année ; mais quelqu'un l'a-t-il jamais vu depuis qu'il n'existe plus de druides? — Pour nous, qui connaissons parfaitement le gui du pommier, et pour cause, nous ne sommes jamais entré sous une chênée sans chercher à y découvrir son analogue, le parasite de l'arbre des Celtes. Nous n'avons jamais réussi dans nos recherches ; quelqu'un aurait-il été plus heureux? Ou bien faut-il reléguer parmi les fables l'histoire du gui du chêne, de la feuille d'or et de tout ce qui s'ensuit?
Un locheur de pommes.

—

Damiens & Robespierre. — Damiens, l'assassin de Louis XV, avait, dit-on, deux frères, *Robert* et *Pierre*. Est-il vrai que de la réunion de ces deux noms de baptême ils aient formé leur nouveau nom de famille Robert-Pierre, d'où *Robespierre?* Est-il vrai que Maximilien Robespierre soit le fils de Robert, et par conséquent le petit-neveu de Damiens? F. T. Blaisois.

—

Rabelais est-il l'auteur du cinquième livre qui porte son nom? — On sait que le cinquième livre de l'épopée satirique de notre *Homère bouffon* parut pour la première fois en 1564, sans indication de lieu

ni de date, onze ans après la mort de maître François. Trois ou quatre éditions isolées, les seules que l'on connaisse, se succédèrent rapidement; depuis, ce livre a constamment été placé à la suite des autres livres du *Gargantua* et du *Pantagruel*. La question est de savoir si Rabelais en est l'auteur. Les avis sont partagés; on a relevé des mots qui ne se trouvent que dans le dernier livre, des expressions insolites sous la plume de Rabelais; on a essayé de prouver que ce livre était, d'ailleurs, bien inférieur aux précédents; d'autres critiques ont énoncé un avis favorable à l'authenticité de l'écrit; M. Ch. Lenormand, dans son ingénieux travail sur la restauration de l'abbaye de Thélème, reconnaît l'empreinte indubitable de la griffe du terrible railleur. Après tout, la question reste entière; elle mériterait bien d'être discutée avec quelque soin. T. B.

—

Traduction des Commentaires de César par Henri IV. — On lit, dans la *note de l'éditeur*, en tête du tome deuxième de l'*Histoire de Jules César*, p. VI : « Le roi de France Henri IV a traduit les deux premiers livres des Commentaires de César. Le manuscrit de cette traduction fut déposé à la Bibliothèque du Roi, et M. des Noyers l'en tira pour le remettre à Louis XIII, qui, à son tour, traduisit les deux derniers livres des *Commentaires*. L'une et l'autre traduction ont été réunies et imprimées au Louvre en 1630. » En regard de cette note, je place cette note contradictoire de M. Beuchot (*Dictionn. de Bayle*, art. *Henri IV*, t. VIII, p. 54) : « On a attribué à Henri IV une traduction des *Commentaires de César* qui, s'il fallait en croire la *Bibliothèque historique de la France*, n° 3880, aurait été imprimée en 1650, in-f°. M. Barbier (dans son *Examen critique et Complément des dictionnaires historiques*, I, 178-179), traite ce livre d'imaginaire. M. Barbier dit qu'à la Bibliothèque du roi on trouve auj. un ms. qui était jadis dans la Bibliothèque Séguier, et qui contient la traduction faite par Henri IV des cinq premiers livres de César. Les corrections de la main du précepteur de Henri IV, nommé La Gaucherie, autorisent à conclure que c'étaient les versions du royal écolier. » Je supplie les bibliophiles, nos collaborateurs, et principalement les bibliophiles éminents attachés à la Bibliothèque impériale, de vouloir bien me donner sur tous ces points toutes les explications désirables. T. DE L.

—

Songe du gros Guillaume sur la mémoire de Gauthier Garguille. — Cet opuscule daté de 1634 et qui faisait partie d'un recueil de 6 pièces, possédé par Ch. Nodier et vendu 48 fr. en 1844 (n° 921 de la Description raisonnée, est-il le même que *le Songe arrivé à un homme d'importance sur les affaires de ce temps* (à Paris, 1634), qui a été reproduit, pages 191 à 213 de l'édition du *Gautier Garguille*, donnée par M. Ed. Fournier, dans la collection Janet, en 1858? Je suis tenté de le croire, car cette dernière pièce commence ainsi (p. 194) : « Le gros Guillaume ayant bien souppé aux Trois-Maillets, la veille des Roys, jour pour jour, eut dans son premier somme une vision..... Ce fut l'ombre de Gauthier Garguille qui s'apparut à luy..... et qui luy dit ces paroles.... » Mais je voudrais être fixé à cet égard par quelqu'un qui aurait tenu et confronté les 2 pièces dont il s'agit. LN.

—

Recommandation de Racine pour sa bibliothèque. — Dans une lettre de Racine, adressée de Fontainebleau à son fils, à la date du 4 octobre 1692, on lit : « Faites souvenir votre mère qu'il faut entretenir un peu d'eau dans mon cabinet, *de peur que les souris ne ravagent mes livres.* » On ne s'explique pas quelle pouvait être la vertu de ce peu d'eau pour la protection des livres de Racine. Dans tous les cas, ce procédé de conservation paraît être inconnu de nos bibliophiles et bibliothécaires actuels. Qu'en pense-t-on ?
(Laon.) EUG. PAR.....LT.

—

Petit poëme héroï-comique. — Je viens de découvrir, au milieu de vieux papiers, un petit poëme héroï-comique, très pâle imitation du *Lutrin*, et qui commence ainsi :

Je chante les travaux de ce moine terrible
Qui, par les mouvements d'une discorde horrible,
Dans un couvent illustre exerçant sa fureur,
A mis, en procédant, la maison en horreur.

Cette pièce, du reste assez médiocre, est-elle connue ou inédite ?
Dr LEJEAL.

—

« Mémoires de l'Académie des Colporteurs. » — Combien cet ouvrage du comte de Caylus, imprimé en 1748, a-t-il de figures ? J'ai vu quelque part qu'il lui en fallait 10. Le Catalogue Tripier (Potier, 1854) n'en indique cependant (n° 607) que 9, et je n'en ai aussi trouvé que ce dernier nombre dans mon exemplaire. Compterait-on pour une figure l'écusson fleurdelysé de colporteur qui se trouve sous le titre? LN.

—

Correspondance inédite du duc de Saint-Simon. — L'académicien Lemontey en a signalé l'existence dans les Archives des affaires étrangères; il dit que cette correspondance, immense et variée, qui dura toute la vie du duc, offre à l'histoire un

monde, avec le sens de fille de joie. Mais ne serait-ce pas une traduction littérale du texte anglais, ce qui lui ôterait toute autorité comme expression acceptée par la langue française? Ce passage se trouve dans le récit que Georges Primrose fait de ses aventures. O. D.

— Le *Journal de Police* de M. de Sartines, rédigé de 1761 à 1763 par des agents préposés à la police des mœurs, et publié pour la première fois en entier en 1863 (Paris, Dentu), donne au mot *femme du monde* une signification qui étonnerait bien Mesdames de Bassenville, de Renneville et autres *comtesses* en *ville*, rédactrices du *High life* et de la *Fashion* du second empire. La femme *du monde*, pour ces agents, c'est la fille qui est *à tout le monde*, le degré de prostitution inférieur à la fille à parties, à la figurante de théâtre, à la femme galante, à la fille entretenue. Ils n'appellent même pas femmes du monde les pensionnaires attitrées de deux ou trois proxénètes en renom à cette époque.

C'est également dans ce journal que l'on trouve l'expression : *être sur le trottoir*, *occuper le haut du trottoir*, qui a peut-être amené le mot d'aujourd'hui : *faire le trottoir*, ou qui, du moins, doit en être rapprochée.

(Saint-Malo.) A.-G. J.

—

Rue Git-le-Cœur (V, 436). — Je crois que c'est perdre son temps que de chercher, au nom de cette rue, toute autre origine que la corruption du nom de *Gilles le Queux* (Gilles le Cuisinier).

E. G. P.

— C'est là une question que je voulais traiter à fond dans notre *Intermédiaire*. Il est vraiment déplorable de voir tant de dénominations baroques à des rues, auxquelles il serait si facile de rendre leur nom primitif, signifiant quelque chose ou désignant quelque personnage. Mais le temps me manque; je laisse à quelque collègue le soin d'indiquer toutes les erreurs, toutes les bévues, toutes les âneries que nous avons sous les yeux. J'en signale seulement quelques-unes, au courant de la plume :

D'abord, la voisine de la rue Git-le-Cœur, dont, par parenthèse, on voit le nom gravé dans la muraille : *rue Gille-Cœur;* — Saint-André des *Arts*, au lieu de Saint-André des *Arcs;* — Aubry-*le*-Boucher, au lieu de Aubri-Boucher; — de la Barouil*lère*, au lieu de la Barouil*lerie;* — de *Braque*, au lieu de *Bracq;* — Coq-Héron, au lieu de Coqu*éron;* — des Jeuneurs (!), au lieu de *des Jeux-Neufs;* — de la Jussienne (!), au lieu de : *de l'Egyptienne;* — Quin*cam*poix, au lieu de Quin*quem*poix, etc., etc.

J'en passe, et des meilleurs! Il est vrai que, cependant, il ne faudrait pas restituer tous les anciens noms, car il en est beaucoup qui ne pourraient figurer sur les plaques émaillées de l'édilité parisienne. Aussi, j'admets très-sincèrement le nom modifié de la *rue du Pélican*, qui ne pourrait se lire publiquement comme il se lit dans Gilles Corrozet. A. NALIS.

—

Ferdinand Ier, roi de Sicile (V, 437). — Ferdinand Ier était fils naturel d'Alphonse d'Aragon et de Lucrèce d'Alagna. Il régna de 1458 à 1494. Son fils aîné Alphonse épousa Hippolyte-Marie, fille de François Sforze, au printemps de 1464. Lorsque Ferdinand appelait le duc Sforze *son père*, il se mettait à la place de son fils *Alphonse*.

P. RISTEL.

— Ce Ferdinand Ier était fils naturel du roi Alphonse V et d'une fille espagnole nommée Carlina Villardone. Il avait épousé en premières noces Isabelle de Clermont, et en secondes noces sa cousine Juana, fille du roi d'Aragon et de sa seconde femme Juana Henriquez, noble castillanne. Il ne pouvait donc donner le titre de père à Sforza, à aucun titre naturel. Quant à supposer qu'il s'agit de Ferdinand II, petit-fils du duc de Milan par sa mère Ippolita Sforza, cela n'est pas possible non plus, car, lorsque Ferdinand II arriva au trône par l'abdication de son père Alphonse II, son grand-père Sforza était mort depuis près de trente ans, et Milan appartenait à son oncle Ludovic. Mais ne serait-ce pas à cet oncle, qui l'aida à remonter sur le trône de Sicile (lisez : de Naples) dont l'avait chassé Charles VIII, que Ferdinand II donnait le titre de *père?* Si la lettre est bien de Ferdinand Ier, et adressée au duc François, ce titre est un simple terme d'affection : Sforza avait vingt et un ans ou vingt-deux ans de plus que Ferdinand, quoique la fille du premier ait épousé le fils du second. O. D.

—

L'hirondelle de Carle Vernet (V, 445). — Je suis d'accord avec M. J. P., pour trouver dans le nom de Vernet le radical *ver*, printemps; mais je suis loin d'en conclure avec lui que *Vernet* équivaut à *hirondelle*. *Vernet*, comme tous les noms analogues, *Vernay*, *Verney*, *Duvernay*, *Duvernoy*, *Duvernois*, etc., dérive du bas latin *vervetum*, lieu planté de *vernes* ou *vergnes*, c'est-à-dire d'aunes, arbres ainsi nommés dans le langage populaire, parce qu'ils se couvrent de verdure dès le commencement du *printemps*. Cette série de noms est donc de signification identique avec cette autre série : *Aulnoy*, *Aulnay*, *Aunay*, *Launay*, *Delaunay*, *Delauney*, etc.,

plus d'enfants! — Au résumé, je conclus de tout ce qui précède, que d'aller à la moutarde, c'est une chose; mais que de s'y amuser, c'en est une autre. J. Palma.

— Il m'est difficile de comprendre en quoi la lumière nous vient ici d'outre-Rhin (III, 339). Un seul exemple : *la moutarde lui monte au nez*, se traduit par l'équivalent : *ihm schiwllt der Kamm*, c'est-à-dire : il *lève la crête*, par allusion au coq.

Puisque le chroniqueur nous apprend que les enfants « *vont à la moutarde*, » y a-t-il un rapport entre *moutard* et la locution ci-dessus ? P. R.

—

Les Grands chevaux de Lorraine (III, 164, etc., 301, 461). —Je croyais la cause de ces *Grands* et *Petits chevaux*.... entendue ? Je n'ai pas tué les Ligniville, fort bien représentés par le capitaine Albert de Ligniville, marié, si je ne me trompe, à une Aubéry de Frawenberg (jadis Aubéry de Gobert, etc.), et ma thèse, dans les limites où je la maintiens, s'accommode à merveille du vieux poëte et de ses vers. Mais ce que je repousse encore une fois, pour de bonnes raisons que je donnerai, si l'on y tient, c'est cette persistance extra-historique, que semble partager M. A. D., à produire en faveur des seules dernières familles issues du tronc ducal, des priviléges exclusifs, que les autres races de l'*ancienne chevalerie* lorraine n'auraient point connus! H. de S.

—

Devises françaises (III, 167, 252, 399). — Le distique :

> Avant que la mer fût au monde,
> Rochechouart roulait son onde,

comme on le lit encore avec variante, n'est que la traduction de la devise latine : *Ante mare undæ.* — J'ai trouvé, autour de l'écusson des Rochechouart, du XVI[e] siècle, une autre devise : *Tout le change.* Est-elle citée ailleurs? Que signifie-t-elle? M. Bl. ou quelque autre me le dirait-il? (Saintes.) L. Audiat.

—

Bligny, lancier du Roy (III, 261, 345). — Il cumulait les attributions, ce vitrier qui était de plus lancier, car il paraîtrait aussi qu'il fut peintre. Les flâneurs (s'il en reste) peuvent s'en convaincre en passant rue Hauteville, s'ils s'arrêtent à la montre de l'encadreur. T.-V. Bligny (si c'était bien le même que notre *lancier du roy*, éditeur d'estampes), était en outre *membre de la Confrairie de N.-D. des Peuples.* On voit bien par là qu'il ne manquait pas d'occupation. La pièce qui nous apprend toutes ces belles choses est un libellé, avec en-tête gravé, promettant indulgence plénière aux peintres qui visiteront la chapelle St.-Luc, en la Cité, indulgence octroyée à perpétuité par Clément XI à la date de 1706. Jacques D.

—

Que deviennent les Parisiens? (III, 266.) — Un de mes amis, qui fait ses délices de la statistique, homme de bon sens malgré cela, veut bien me faire la réponse suivante : Il naît à Paris, chaque année, 53,000 enfants; mais sur ce nombre, il y a environ 14,000 enfants naturels, dont 3,000 seulement sont reconnus. Les 11,000 enfants non reconnus sont placés dans les campagnes chez des cultivateurs qui les gardent jusqu'à l'âge de 18 ans. Très peu reviennent à Paris où aucune affection ne les attire. Ainsi, par le seul fait de la sortie des enfants naturels non reconnus, la population parisienne, livrée à ses propres ressources, diminuerait, puisque l'excédant des naissances sur les décès, quand il n'y a pas d'épidémie, est de 8,000 environ. Quant aux enfants légitimes, mis pour la plupart en nourrice à des distances considérables, la fatigue de ce premier voyage, l'insouciance des nourrices, le défaut de surveillance et de soins éclairés les font périr en très grand nombre. Dans certains villages de la Bourgogne les cimetières sont littéralement peuplés de petits Parisiens. O! Jean-Jacques! que penserait votre grande âme si, pour votre malheur, rappelé à la vie, il vous était donné de contempler ces affreux résultats de notre légèreté et de notre insouciance! Cependant nous ne sommes pas mauvais, au fond : nous protégeons énormément les animaux, et nous nous cotisons pour procurer aux petits Chinois le bienfait des Bureaux de nourrices. — Mais revenons à nos moutons, je veux dire aux petits Parisiens. Ceux qui restent, une fois sevrés, reviennent à Paris, Dieu sait dans quel état! On les loge dans des cases étroites, on leur fait boire du vin frelaté, on les nourrit médiocrement. Si dans un ménage parisien on fait des économies, elles ne portent jamais sur la toilette de Madame ni sur les cigares de Monsieur, mais sur la nourriture de la famille. Voyez un peu la belle constitution que cela peut faire à un enfant! Comptez maintenant les enfants écrasés par les omnibus, ceux qu'on laisse tomber du cinquième étage ou qui sont étouffés dans les grandes foules : considérez le grand nombre des provinciaux et des étrangers, qui viennent s'établir à Paris, et donnent lieu, tous les cinq ans, à un accroissement considérable de population : alors vous ne serez point étonné si, à Paris même, les Parisiens constituent une minorité inappréciable.

Pour copie conforme : E. P.

—

Un détail sur l'exécution de Louis XVI (III, 320, 380, 470). — Le récit de M. Bl.

tée de Florence, qui prouve qu'il en était un dans toute la force du terme. Mais, aux « impressions d'Art de M. Prudhomme voyageant en Italie, » citées par M. A. H., permettez-moi d'ajouter celle-ci, relevée dans le journal d'un touriste insulaire : « *Passed Florence during the night* — « *Thank God, saw nothing of it!* » (Traversé Florence cette nuit. Rien vu, Dieu merci!)

P. A. L.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Le centenaire de Marceau. — Le 1er mars 1869, a été célébré à Chartres le centenaire du général Marceau. La cérémonie n'a eu aucun caractère officiel. L'administration n'y était représentée que par quatre sergents de ville. Plusieurs couronnes ont été déposées sur la statue du héros. Dans la soirée, un grand nombre de citoyens se sont réunis dans un banquet commémoratif. M. Bosselet a porté un toast dont voici le début : « Messieurs, Ce que j'admire le plus dans Marceau, ce n'est pas qu'il fut un brave général : c'est qu'il fut un grand citoyen ; c'est qu'il mit son épée non pas au service d'un homme, mais au service de la patrie. »

L'un de nos collaborateurs et amis, M. Dugast-Matifeux, qui possède une collection très-précieuse de documents historiques, nous a communiqué un autographe dans lequel on trouvera la preuve de la modestie vraiment touchante du brave général. C'est une lettre adressée par Sergent, beau-frère de Marceau, à Robespierre. A l'époque où elle fut écrite, Marceau était en Vendée. Il doutait de ses capacités militaires, sinon de son courage, et Sergent avouait ainsi ses perplexités :

« *Paris, le* 14 *frimaire an* 2e *de la République française une et indivisible* (4 *décembre* 1793).

« F. Sergent a Robespierre.

« J'ai pensé que je devais mettre sous tes yeux la lettre ci-jointe (1). Lis-la, et tu verras d'abord que les deux armées des côtes de Brest et de l'Ouest viennent d'être confiées à un *vrai républicain* (le général Marceau), qui se croit incapable de les commander ; qu'en lui confiant ce soin plus longtemps, on court risque d'exposer une armée, comme il le dit lui-même, *aux suites de son inexpérience ou de son insuffisance.* Moi, son ami, je ne crains rien pour son cœur, son zèle, son courage ; mais je crains tout aussi de son insuffisance. Du rang de soldat, la confiance l'a placé, en peu de temps, au grade de général. J'appréhende, comme il le pense lui-même, que ses talents ne se soient pas étendus avec la confiance des représentants du peuple. Au surplus, tu ne pourras ne pas applaudir à l'estimable franchise d'un jeune homme, plein d'honneur, qui trouve que l'on confie *trop tôt* dans ses mains le salut peut-être de la République.

« Par intérêt pour elle, je me joins à lui pour qu'on lui retire ce commandement. Tu vois, par cet avancement, qu'on lui reconnaît cependant des moyens, car il n'a, ni lui, ni personne pour lui, sollicité aucune place. Il paraît que si le ministre le déplaçait, ce serait pour l'envoyer à l'armée du Nord. Je le désirerais aussi, et il pourrait y être très-utile. Turreau l'avait demandé aux Pyrénées, mais il y a là trop peu à faire pour un brave. Je le connais depuis son enfance, que je ne l'ai pas perdu de vue. Avant la Révolution, il était sergent d'infanterie. Il quitta ses drapeaux, le 12 juillet 1789 ; depuis, il a commandé un bataillon de garde nationale à Verdun, à Sédan, dans les plaines de la Champagne. Enfin, dans la Vendée, il a sauvé la vie à Bourbotte, un jour de bataille (1). Son père était greffier-criminel ; son aïeul, vigneron. C'est un sans-culotte plein de courage et de probité.

« Je te certifie la copie que j'ai faite moi-même de sa lettre, dont l'original reste en mes mains avec celle qu'il m'a adressée particulièrement.

« Salut et fraternité, Sergent. »

L'histoire doit recueillir soigneusement ce témoignage d'une défiance si rare chez un homme de cette valeur. E. M.

—

Bouilhet père, poëte. — Dans le *Journal de Rouen*, du 23 août 1816, on lit :

STANCES

Qu'entends-je? Quelle vive et bruyante al-[gresse ! (*sic*)
Contre la paix des airs semble ici conspirer?
Ah! je vois d'où naît cette ivresse,
Louis seul a pu l'inspirer !

Justes et doux transports, dépouillés d'artifice,
Que vous nous peignez bien, par ces chants im-[promptu
Et le règne de la justice,
Et l'empire de la vertu !

Le calme de la paix succède à la tempête :
Après des jours marqués par des maux inouïs,
Tous nos jours sont des jours de fête,
Et nous les devons à Louis.

---

(1) Cette lettre, ou plutôt copie de lettre, dont l'original était resté entre les mains de Sergent, manque aujourd'hui.

(1) Ce fut à l'affaire de Saumur, qui eut lieu le 9 juin 1793. Dans ce combat, Bourbotte, ayant eu son cheval abattu par un boulet, allait être fait prisonnier, quand Marceau, mettant pied à terre, s'empressa de lui offrir le sien en disant : *J'aime mieux être pris ou tué que de voir un représentant du peuple tomber entre les mains de ces brigands.*

Un long deuil s'étendait sur notre belle France;
Louis vient, tout renaît. D'un bonheur souhaité
A peine avions-nous l'espérance :
Nous avons la réalité.

D'un pouvoir tyrannique obligés de dépendre
Sous le joug asservis, longtemps nous avons [craint;
Louis, enfin, vient nous apprendre
Qu'on peut aimer son Souverain.

Aveugles, s'il en est, s'il en peut être encore,
Chassez de votre esprit de funestes erreurs;
Venez, venez; Louis ignore
Vos torts passés et ses malheurs.

De son illustre aïeul noble et vivante image,
Son éloge s'unit à celui du saint Roi :
Louis est l'orgueil de notre âge;
Il orne le Trône et la Foi.

Admirons ses vertus et marchons sur sa trace,
Pour l'honorer toujours, qu'il ne soit qu'une [voix !
Et qu'on dise, de race en race :
Louis fut le meilleur des Rois!

M. Bouilhet, de Cany.

Cette *trouvaille* est bien aussi une véritable *curiosité*, non pas comme contraste d'opinion : on peut être, Dieu merci, de très-bonne foi avec des manières de voir très-diverses; mais, parce qu'il n'a été nulle part dit, ou écrit, pendant ce dernier mois, où l'on a tant dit et tant écrit sur le regretté poëte rouennais, que son père eût, lui aussi, composé et surtout publié des vers. (Rouen.) C. L.

—

Statue « antique » du maréchal Canrobert, taillée par lui-même ! — J'ai eu occasion, il y a quelques années, de voir le rapport qu'adressait au Conseil municipal de la commune de Vaugirard-lès-Paris, une commission spéciale chargée de suivre l'exécution d'un tombeau érigé à la mémoire d'un de ses bienfaiteurs. J'en ai gardé une copie qui me semble pouvoir intéresser vos lecteurs; la voici :

« Messieurs, il y a plus d'une année que vous avez décidé qu'un tombeau serait élevé dans le cimetière de Vaugirard pour couvrir les restes mortels de l'abbé Dom Groult d'Arcy, et rappeler tout à la fois et sa mémoire et ses bienfaits. L'abbé Dom Groult d'Arcy était, vous le savez, un savant bénédictin qui habita longtemps cette commune où il tenait une maison d'éducation, spécialement destinée aux enfants des chevaliers de Saint-Louis, pépinière d'illustrations militaires au nombre desquelles nous devons citer avec orgueil le nom de Canrobert, de ce général qui vient de se tailler une statue antique sur les rivages de l'Orient, à force de courage et d'abnégation.

« Dom Groult d'Arcy fut membre de ce Conseil. Il était favorisé de la fortune, et ses libéralités testamentaires, qui succédaient aux libéralités de toute sa vie, s'élevèrent à une somme d'environ 36,000 francs et aidèrent à la prospérité des écoles et à la construction de votre église. Plus heureux que lui, d'autres l'ont vu s'élever dans les airs, et recueilleront une gloire à laquelle il a droit d'être associé par le don qu'il fit de la plus grande portion du terrain sur lequel l'église est assise. Aussi, l'administration, par un sentiment de justice et de reconnaissance, a-t-elle fait décider, par le Conseil municipal, qu'un mausolée rappellerait les libéralités du pieux chanoine, et parlerait de lui à nos descendants.

« Ce tombeau, Messieurs, a été exécuté sur le dessin et par les soins de votre architecte-voyer, M. Coutraux. Son ordonnance générale répond à la pensée qui l'inspira : la pierre, à défaut même d'inscription, dirait quel est l'homme qu'elle recouvre, et quels sont ses titres à la vénération de ses concitoyens. Représentez-vous, en effet, Messieurs, de puissantes assises aux formes carrées; une étole, vêtement sacré, est posée sur ces pierres tombales, puis un obélisque surmonté d'une croix s'élève à la tête de ce massif, et sur sa partie inférieure, l'artiste a sculpté en demi-relief un calice entouré d'épis et de raisins. Ces emblèmes vous disent assez quelles augustes fonctions exerçait l'homme que ce monument recouvre : c'est un prêtre du Seigneur, qui offrait à l'autel le pain et le vin du sacrifice, et il attend dans le repos de sa tombe le réveil de l'éternité.

« Peut-être pourrait-on reprocher à l'ensemble de ce monument un peu de lourdeur; mais ce reproche, après tout, ne paraîtrait pas fondé, quand on songe que l'artiste a dû se préoccuper, non de l'éternité de son œuvre (car tout devient sable et poussière dans ce vaste champ de sable et de poussière humaine), mais de lui assurer une durée nécessaire et indispensable à une œuvre de cette nature. Il a dû lui donner, en un mot, le cachet de la mort, et ce sceau est de plomb.

« La Commission a donc, à l'unanimité, donné son approbation complète au monument funèbre élevé à la mémoire de l'abbé Dom Groult d'Arcy, et, en félicitant l'artiste des soins qu'il y a apportés, sollicite du Conseil le même vote d'approbation.

« *Signé :* Besgon Malbec.

« Vaugirard, 24 mai 1856. »

Que dites-vous de ce morceau? N'est-ce pas un vrai petit chef-d'œuvre d'invention et de pathétique, d'éloquence funèbre et de critique d'art? Cela ne vous donne-t-il pas envie de contempler le mausolée et... la « statue antique » du général (depuis maréchal) Canrobert? L. L.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

de l'œuvre de l'artiste. Le Musée de Valenciennes possède de lui un portrait de Mme de Tencin, provenant du cabinet du général Despinoy. Dr A. LEJEAL.

—

Motifs de l'exil d'Ovide (III, 390). — Parmi les hypothèses mises en avant à cet égard, on peut indiquer celle qui se rencontre dans la notice sur la vie du poëte jointe aux *Lettres amoureuses de Julie à Ovide et d'Ovide à Julie*, traduite par Madame de Lezay-Marnesia (Paris, 1802, in-12). Cette dame suppose que l'auteur des *Métamorphoses* avait surpris Auguste dans un moment de faiblesse, fâcheux pour son amour-propre. Le critique Dussault (dans les *Annales littéraires*, tome X) se moque quelque peu de cette explication. E. C.

—

Trois héros corses (III, 391). — Les trois chefs corses s'appelaient André Ceccaldi, Don Louis Giafferi et Charles-François Rafaelli. Ils sont mentionnés dans l'ordre de leur élection, qui eut lieu le 22 octobre 1730. Rafaelli, en sa qualité de de prêtre, eut la présidence. Il vivait encore, je crois, à l'époque de la conquête, en 1769. Ceccaldi et Giafferi étaient alors décédés : le premier en Espagne en 1741, le second probablement à Naples; j'ignore l'époque de sa mort. Ceccaldi, quoique marié à une Bagnaniuchi, n'a pas laissé d'enfants, et sa famille est représentée par les descendants de son frère Sébastien. Giafferi a laissé un fils, Augustin, qui a été fusillé à Bastia en 1798, et dont le petit-fils est actuellement attaché à la division navale de Cochinchine. Les Allemands à Calenzana ne furent pas battus par Ceccaldi : avant l'arrivée de Théodore, on avait nommé, au couvent d'Orozza, le 8 février 1735, trois primats du royaume de Corse, qui furent Ceccaldi, Giafferi et le père de Paoli. Théodore créa marquis les deux derniers; Ceccaldi, ne reçut que le titre de comte, mais avec la dotation de l'étang de Chiurclino, que Louis XVI donna tout de bon à Mathieu Buttafoco. Aucun membre de la famille Ceccaldi ne suivit Théodore lorsqu'il s'embarqua. Les Français survinrent peu de temps après et nos trois dignitaires passèrent à l'étranger par ordre de Maillebois. — Orticoni n'a été, à aucune époque, chef en Corse : son prénom n'était pas Pierre, mais Erasme.

Ph. DE C.,
Bibliothécaire de la ville de Bastia.

—

« Le Jargon » de Maistre Villon (III, 418). — M. Paul Lacroix, dans une note, page 235, de son édition des *Œuvres de Villon* (1854, BIBLIOTH. ELZÉVIRIENNE de Janet), explique comment, après avoir nourri l'espérance de traduire enfin *le Jargon ou Jobelin*, « qui n'était déjà plus intelligible du temps de Marot, » l'éditeur a dû renoncer à ce travail pour lequel il manquait « de toute espèce de secours philologiques... » Le savant *Bibliophile Jacob* termine cette note, en disant : « Nous attendrons, pour comprendre le *jargon* de Villon, que le *Grand Dictionnaire des langues fourbesques et argotiques*, par l'ingénieux M. Francisque Michel, ait été publié. » — Et, par parenthèse, où donc en est ce projet de publication, *depuis* 1854, — date de la note ci-dessus rapportée? ULR.

—

Les armes de la Corse (III, 422, 506). — L'écusson de la Corse est, comme on le dit, à champ d'argent; il n'a jamais eu qu'une tête; cette tête est noire, véritable tête de nègre, quoique indiquant un Sarrasin; le bandeau ceint son front en signe de souveraineté. Jamais le bandeau n'a couvert ses yeux, comme le représente, assez sottement, la médaille de Louis XV. On peut s'en assurer dans le livre de Mainaldi, *De titulis Philippi Austrii*, impr. à Bologne en 1573. L'écusson moderne est supporté par deux *giganti marini*, invention de Paoli : une couronne royale le surmonte; on le voit sur le frontispice de la *Giustificazione* de 1764, et même ailleurs. Pour plus de détails, on n'a qu'à consulter le *Journal de la Corse* du 7 juin 1753, article *Variétés*, et la *Guida del popolo* du 15 janvier 1865, p. 147 (nº 179). (Bastia.) PH. DE C.

—

Un ordre peu connu (III, 422). — L'ordre de *Santa Divota* n'a jamais existé, pas même à l'état de simple projet. C'est un rêve, une erreur de Pommereul (t. II, p. 19). Vingt ans avant Paoli, en 1735, la Corse s'était mise sous la protection de cette sainte qu'on croyait née dans l'île. Paoli n'imagina que de la faire figurer dans l'écusson national, comme on peut le voir dans une de ses lettres, page 13 du recueil de Tomasseo; mais bientôt il changea d'avis, comme le démontre l'écusson de 1764. (Bastia.) PH. DE C.

—

Œuvres littéraires des rois (III, 426). — Ajoutons à la nomenclature des œuvres littéraires de la famille Bonaparte, donnée par M. de La Sicotière : *Napoléon*, poëme historique en dix chants, par Joseph Bonaparte, frère aîné de l'empereur. Paris, Gardembas, 1840, in-8º, avec portrait. — *La Vérité sur les Cent-Jours*, brochure in-8º, par Lucien Bonaparte, prince de Canino. Paris, Ladvocat, 1835, in-8º. — *Révolution de brumaire*, ou relation des principaux événements des 18 et 19 bru-

maire, par Lucien Bonaparte, suivie d'une ode intitulée *l'Amérique*, extr. de ses poésies posthumes. In-8°, Paris, Charpentier, 1845. — *Mémoires de Lucien Bonaparte, prince de Canino, écrits par lui-même.* Tome Ier (le seul qui ait été publié). Paris, Gosselin, 1836, in-8°. — (Il a paru à Londres en 1818, et à Paris la même année, chez Delaunay, des *Mémoires secrets* sur la vie de Lucien Bonaparte.) — *Appel à la justice des contemporains de feu Lucien Bonaparte, en réfutation des assertions de M. Thiers dans son Histoire du Consulat et de l'Empire*, par la princesse de Canino. Paris, Garnier, 1845, in-8°. — *Lettre du prince de Beauharnais aux souverains alliés, ou protestation contre le pouvoir arbitraire que s'est arrogé l'Angleterre de retenir à Sainte-Hélène le corps de Nap. Bonaparte,* 1821, broch. in-8°.

P. S. — Le prince Napoléon (Jérôme) ne collectionne-t-il pas actuellement dans ses galeries du Palais-Royal une *Bibliothèque napoléonienne* toute spéciale? — Voilà un *catalogue* qui serait curieux!

U. R.

— On doit encore à Lucien : *Lucien n'a jamais été roi, mais c'est parce qu'il n'a jamais voulu l'être.* — Outre les ouvrages de lui cités par M. L. de La Sicotière, je me rappelle un Ier vol. de ses *Mémoires* (le seul, je crois, qui ait paru) en 1832.

— La princesse Zénaïde, fille de Joseph, traduisit Schiller. L'empereur Napoléon Ier, ayant eu l'intention de lui faire épouser un jour quelque prince souverain d'Allemagne, lui avait fait de bonne heure apprendre l'allemand à fond. P.-A.-L.

—

Guillotines en boucles d'oreilles (III, 453). — Le vieux colonel Maurin, qui possédait tant d'objets curieux relatifs à la Révolution (entre autres l'échelle de Latude trouvée à la Bastille; de petites reproductions de ce terrible donjon, faites par le patriote Palloy, avec des pierres de la Bastille; la dernière lettre de Camille Desmoulins à sa femme, etc.), m'a montré des boucles d'oreilles en forme de guillotine, et autres gentillesses de l'époque. Comme il y a plus de 25 ans de cela, je ne puis me rappeler si elles étaient en or, dorées, ou seulement en cuivre, mais autant que ma mémoire me sert, il y avait de l'émail dessus. P.-A. L.

—

« Quand on prend du galon, » etc. (III, 454). — M. Ed. Fournier, dans l'*Esprit des autres*, p. 282, citant aussi Génin, dit: « Peut-être M. Génin eût-il pu ajouter que la parodie, dont il parle, arriva de la manière suivante à donner au vers de Quinault la transformation qu'il a subie : alors pour un *nœud de ruban*, une *faveur*, un *galon*, on disait un *galant*. Un vers de la scène du *Dépit amoureux* entre Marinette et Gros-René en est la preuve. Pour désigner un *galon* et un *amoureux*, un même mot, GALANT, suffisait donc, et dès lors jugez des équivoques! Pourquoi, dans cette parodie, dont M. Génin suppose avec tant de raison l'existence, n'aurait-on pas fait dire à quelque fine mouche de soubrette :

« Quand on prend du *Galant*, on n'en saurait [trop prendre? »

C'est encore, sauf un mot plus trivial, tout le vers de Quinault. P.-A. L.

—

Quelle est la date certaine de la mort du duc de Penthièvre? (III, 455.) — Je crois qu'il faut se ranger à l'avis de MM. Estancelin et de Vatimesnil, qui donnent le 4 mars 1793 comme la date certaine de la mort du duc. Outre leur témoignage, j'en puis fournir deux autres, qui, sans être incontestables, ne sont cependant pas à dédaigner. — Le premier est tiré de la *Biographie Univ.*, éditée par Furne, en 1833 (t. IV, p. 2302), qui s'exprime ainsi : « Après avoir vu les derniers jours de sa vie empoisonnés par la fin tragique de sa belle-fille, l'intéressante princesse de Lamballe, et par les malheurs de la famille royale, il fut assez heureux pour mourir à Vernon, *le 4 mars* 1793, trente-six jours avant que la Convention n'eût décrété l'arrestation de tous les princes de la famille de Bourbon. » — En second lieu, le *Dict. hist. des Grands Hommes* (Paris, 1810, t. XIII, p. 384) indique aussi comme date de la mort du duc *le 4 mars* 1793. — Ce dernier ouvrage donne, sur le personnage qui nous occupe, des détails biographiques assez nombreux. J'en extrais le suivant qui me paraît intéressant, en ce sens qu'il est une dérogation assez peu commune, je crois, aux instincts cruels qui faisaient agir le peuple à cette époque : « Le duc de Penthièvre n'usa de son immense fortune qu'au profit des pauvres et des malheureux, et recueillit les fruits de sa bienfaisance pendant la Révolution. Tandis que toute la France était couverte de deuil, tandis qu'un grand nombre de ceux qui avaient marqué par une grande fortune ou un grand nom était enseveli dans les prisons ou portait sa tête sur l'échafaud, la ville de Vernon voulut donner dans ces tristes circonstances à M. de Penthièvre et à Madame d'Orléans, sa fille, une marque éclatante de l'amour et de l'attachement qu'elle leur avait voués, et de la part qu'elle prenait à leur situation. En conséquence, les citoyens de toutes les classes et de toutes les opinions s'assemblèrent dans la principale église, pour y délibérer sur ce qu'on pourrait faire, afin de garantir de toutes espèces d'insultes M. de Penthièvre

autrefois les financiers. Etaient-ce des termes de dédain ? M. F. Barrière dit, dans son introduction aux *Mémoires de Marmontel :* « On permettait, par grâce ou par nécessité, à quelques hommes de la riche roture, d'aider de leur crédit, ou de leurs écus, le gouvernement obéré. Encore, ces hommes qui se flétrissaient bien un peu par leur avidité, par leurs concussions, étaient-ils flétris, par la cour même qu'ils secouraient, du nom de *partisans.* » — « On avait, ajoute-t-il, appelé longtemps de ce nom, dans l'armée, des troupes légères habituées à vivre de pillage. » — Est-ce là effectivement l'origine de cette locution ? S. D.

—

Médailles en l'honneur de la Saint-Barthélemy. — Dans la chronique du journal *le Temps*, 28 août 1869, on lit, sous la signature X. Feyrnet :

« Ouvrez le *Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris,* par MM. Félix Lazare, sous-chef à la préfecture de la Seine, et Louis Lazare, ancien employé de la même administration, et vous y lirez des détails qui ne manquent pas d'intérêt.

« Vous y verrez notamment que, dans les comptes de l'Hôtel de Ville de Paris pour 1572, on trouve des payements faits aux fossoyeurs du cimetière des Innocents, pour l'inhumation des morts que le courant de la Seine avait portés vers le couvent de Nigeon (Chaillot) ; aux mêmes, pour avoir enterré 1,100 corps, portés de même sur les rives de Saint-Cloud, Auteuil et Chaillot ; à Nicolas Sugert, passeur d'eau, pour avoir intercepté le passage de la Seine, à Port-à-l'Anglais ; enfin, « à Aubin Olivier, demeurant à Paris, « 80 livres, sçavoir : pour 15 médailles d'ar-« gent, 45 livres ; pour avoir refait le sceau « et le cachet de ladite ville, 5 livres ; pour « avoir fait les piles pour les jetons d'argent « et de lattons (laiton), 30 livres : lesquelles « médailles ont été faites pour mémoire du « jour Saint-Barthélemy ; en a esté distribué « à mesdits sieurs les prévost des mar-« chands, eschevins, procureurs, receveur « et greffier d'icelle ville. »

Quelqu'un des numismates, amis de l'*Intermédiaire*, possède-t-il dans sa propre collection, ou connaît-il en quelque collection, soit publique, soit particulière, ou bien encore a-t-il vu dans quelque ouvrage, reproduite par la gravure, la médaille parisienne frappée en mémoire de la Saint-Barthélemy ? Si oui, pourrait-il, voudrait-il en publier la description dans l'*Intermédiaire ?*

Subsidiairement, les indications données par MM. Lazare existent-elles réellement dans les registres de comptabilité de l'Hôtel de Ville ? Frédéric Lock.

—

Les compagnies de Marat. — Un journal de l'époque révolutionnaire, *le Bonhomme Richard*, cité par M. Louis Blanc, parle des *compagnies de Jésus égorgeant les compagnies de Marat.*

Quelle était la composition de ces *compagnies de Marat ?* Quels en étaient les chefs ? Sur quel point de la France ont-elles plus particulièrement manœuvré ?

(Clermont.) Francisque Mège.

—

Cabinet du docteur Bonnière. — En mai 1865, parut à la librairie Bachelin-Deflorenne le Catalogue d'une collection de livres rares ou curieux provenant du cabinet de M. le docteur Bonnière, dont la vente a dû avoir lieu le 15 mai 1865. Ce catalogue était précédé d'une préface ainsi conçue : « Ce n'est pas une biblio-« thèque que nous mettons en vente au-« jourd'hui : c'est une partie des matériaux « qui ont servi à M. le docteur Bonnière « pour l'élaboration d'une *bibliographie* « *analytique des ouvrages facétieux, ba-* « *dins ou burlesques écrits ou traduits en* « *français,* dont le 1[er] fascicule paraîtra le « 15 juillet prochain. »

Ce fascicule a-t-il été publié, ou bien ce projet de bibliographie a-t-il été abandonné ? (Strasbourg.) C. M.

Réponses.

Robert Regnault, du Havre (II, 199). — Cette question est restée depuis bien longtemps sans réponse. J'espérais toujours qu'un plus savant que moi pourrait satisfaire à la légitime impatience de l'honorable M. Gaudibert. Le silence gardé jusqu'à ce jour par nos savants bibliographes normands m'engage à confier aux pages de l'*Intermédiaire* ce que révèle l'ouvrage de Regnault.

Ce livre est intitulé : *Histoire naturelle et moralle des Indes, tant Orientales qu'Occidentales, où il est traitté des choses remarquables du ciel, des éléments, etc., composée en castillan par Joseph Acosta et traduite en françois par Robert Regnault, Cauxois. Dernière édition, reveuë et corrigée de nouveau.* Paris, Marc Orry, 1606, in-8 de 352 feuillets, plus la table.

L'exemplaire que j'ai sous les yeux indique qu'il y a eu une édition précédente. En effet, le privilége du Roi accordé à Regnault, qui l'a transporté à Marc Orry, porte la date de 1597. Brunet, au mot *Acosta*, cite des éditions de 1598, 1600, 1606 et 1616, et M. Gaudibert pourrait trouver un exemplaire d'une édition autre que celle que j'ai consultée, au Havre

même. Malheureusement le titre manque.

Comme on l'a vu, Robert Regnault prend le titre de Cauxois, ou né dans le pays de Caux. Il résulte, en effet, d'une épigramme latine d'Antoine Boudor, qui se trouve au commencement du livre, que l'auteur est né à Montivilliers. Un sonnet, qui suit, est signé par Charles Regnauld, son frère, et il est à remarquer que le nom est terminé par un D et non par un T comme sur le titre.

Il semble résulter du sonnet de Boudor, que Regnault serait allé en Espagne étudier la langue espagnole et aurait publié la traduction de l'ouvrage d'Acosta après son retour.

L'ouvrage commence par une *Epistre* au Roy, datée du Havre de Grâce, le 1er décembre 1597. L'auteur, après avoir comparé Henri IV à Alexandre, expose qu'il « s'est enhardy de traduire en langue « françoise l'Histoire naturelle et moralle « des Indes Orientales, nouuellement « composée en castillan par Joseph Acos- « ta, homme certainement docte et fort « curieux, parce que les Espagnols, jaloux « et enuieux de ce bien, ont fait brusler par « Edict public (comme on l'a aduerty puis « quelque temps) tous les exemplaires de « cette histoire, afin d'en priuer les autres « nations, et leur celer la cognoissance des « Indes. » Cette circonstance curieuse n'est signalée ni par Brunet, dans son *Manuel du libraire*, ni par la *Biographie Didot*.

Que faisait Regnault au Havre ? Rien ne l'indique dans son livre. Il est possible qu'il y exerçât la profession d'interprète de la langue espagnole. Quoi qu'il en soit, je signale à notre respectable bibliographe normand, M. Frère, l'absence du nom de ce Cauxois dans son excellent ouvrage.

(Le Havre.) V. T.

—

Monographies et notices sur H. de Balzac (IV, 368, etc.) — Il y a peut-être quelque chose à dire encore sur ce sujet, malgré les nombreuses réponses qu'il a suscitées. D'abord, M. U. R. D. s'est trompé dans sa question (III, 106), en disant que l'étude de Th. Gautier sur Balzac parut d'abord dans le *Moniteur;* c'est dans *l'Artiste*, en 1853, que parut ce travail que le *Moniteur* lui emprunta. C'est le jugement publié par M. de Pontmartin dans le *Correspondant*, qui a reparu dans les *Causeries littéraires*. La lettre de Balzac à Hippolyte Castille a paru dans le numéro de *la Semaine* du 11 octobre 1846. Parmi les articles oubliés dans cette nomenclature, je dois citer, parmi les plus remarquables : « Balzac journaliste » par Philibert Audebrand; *Gazette de Paris* des 8 et 15 nov. 1857, et le « Catalogue de la vente des livres de Dutacq » (6 avril 1857) avec notes du Bibliophile Jacob, qui est peut-être le plus intéressant de tous; on peut consulter aussi une « Lettre à Madame de Balzac, » par Ch. Monselet, dans le *Figaro* n° 806, 1862, et un article d'Armand Baschet, postérieur à son livre, dans *le Mousquetaire* du 17 mars 1854. Le « Catalogue général de la librairie française » par M. Chéron, publié chez Jannet et resté malheureusement interrompu à la lettre *Dub*, contient encore, à l'article BALZAC, des renseignements très-curieux sur ses œuvres à réunir; il contient aussi quelques erreurs. S. DE C.

— La note sur les ouvrages de Balzac, insérée dans l'*Intermédiaire* (IV, 368) exige une rectification. L'exemplaire de la profession de foi de Balzac, prêté par M. Edmond Hédouin, lui a été rendu depuis cette note écrite. Il ne l'était pas encore lorsque la copie de notre petit article fut remise, en octobre 1866, à l'*Intermédiaire*. De là une erreur bien involontaire, et que nous n'aurions certainement pas commise, si la note avait été écrite de la veille. (Janvier 1868.) FR. F.

[En préparant ce numéro, nous trouvons, parmi des réponses déjà fort anciennes, cette rectification d'une réponse qui avait elle-même paru, fort *en retard*, le 10 décembre 1867. Mais il n'est jamais trop tard pour relever et expliquer une erreur, dont l'*Intermédiaire*, qui ne peut pas toujours tout insérer à temps, avait été le complice inconscient. — *Réd.*]

—

Œuvres littéraires du maréchal Brune (V, 52). — Voyez la *Biographie universelle ou Dictionnaire historique, etc.*, nouvelle édition. Paris, Furne et Ce, 1838, 6 vol. in-4°, avec figures. — A la fin de l'article consacré à Brune (George-M.-A.), M. Ulric lira tout au long : « Brune est auteur de quelques *Mémoires* sur la Révolution, sur les campagnes d'Italie, et sur son ambassade à Constantinople, qui sont restés manuscrits. Il avait publié en 1788 un *Voyage pittoresque et sentimental dans plusieurs provinces occidentales de la France*, en prose et en vers, réimprimé en 1802 et 1806, in-18. » Je possède la première édition in-8° de 1788, sans aucune vignette ni gravure.

(Bordeaux.) CHRISTAGÈNE.

—

L'édition originale de « François le Champi » (V, 92). — La *première* édition originale de *François le Champi*, que recherche l'*Intermédiaire*, n'est-elle pas la suivante : « *François le Champi*, par George Sand. Paris, Victor Lecou, éditeur, MDCCCLI. » (*Imprimerie de Gustave Gratiot*). Un volume grand in-12 de IV-260 p., papier vélin glacé très-fort. — (Couverture imprimée sur papier jaune.)

Dans cette édition, le roman ne com-

Le chien de Montargis (III, 483).— Comment douter de l'authenticité de ce fait que racontent tant de graves historiens? M. Bouillet lui donne place dans son *Diction. univ. d'hist. et de géog.* Autant en fait la *Nouv. Biogr. gén.* Didot, au nom d'« Aubri de Montdidier » et la « *Biogr. univ.* de Michaux, qui avait négligé ce dernier personnage dans sa première édition, l'introduit dans la nouvelle, afin de ne point rester en arrière de sa rivale.

A propos de Montdidier, une *Description historique et pittoresque du département de la Somme*, de M. Dusevel, relate l'histoire du chien qui poursuit le meurtrier de son maître et le combat en champ clos. Le *Magasin pittoresque* a publié une gravure du combat, comme le docte B. de Montfaucon avait fait dans ses *Monuments de l'histoire de France.* A l'étranger, le savant Jules Scaliger rapporte cette histoire. S'il faut douter du chien de Montargis, que peut-on croire désormais?

M. Gog. O.

— Mr de Cormenin, dans sa Notice sur Montargis, place l'aventure merveilleuse du chien d'Aubry de Montdidier sous le règne de Charles VIII, et le lieu du combat en l'île Notre-Dame, à la partie qui forme aujourd'hui l'extrémité occidentale de l'île Saint-Louis. La Biogr. gén. Didot indique l'année 1371 comme date du meurtre d'Aubry de Montdidier par Macaire. Il n'y a que Montfaucon qui parle de cette histoire qu'on peut mettre au rang des légendes du moyen âge; car ni Malingre, ni Pasquier, ni Felibien, ni Sauval n'en font mention. On lui donne le nom de légende du *Chien de Montargis*, non que cette ville ait été le théâtre du meurtre, mais parce que le roi fit sculpter cet événement sur le manteau de la cheminée du château.

A. Nalis.

— Le chien de Montargis n'a jamais mordu personne, pas même Macaire, meurtrier d'Aubry, son maître, par la raison que toute cette histoire est un conte imaginé par un trouvère du XIIe siècle. C'est ce que M. F. Guessard prouve fort bien dans la préface du roman de *Macaire* qu'il a publié dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes,* 5e série, tom. V, (juillet et août 1864), avant l'apparition du volume qui doit faire partie de la collection des *Anciens poëtes de la France.* Du XIIe siècle jusqu'à nos jours, le conte s'est furieusement amplifié et embelli, et il ne nous semble pas inutile de montrer, d'après M. Guessard, quel chemin il a suivi pour arriver à la forme la plus populaire. Voici le fait dans sa simplicité primitive. Charlemagne, trompé par le traître Macaire de Lozane, a répudié la reine Blanchefleur, fille de l'empereur de Constantinople, et l'envoie en exil sous la conduite d'Aubry. Macaire veut enlever la reine, somme Aubry de la lui abandonner et, sur son refus, l'attaque et le tue. Pendant le combat, Blanchefleur s'est sauvée dans un bois voisin où le meurtrier ne peut la retrouver. — Un levrier suivait Aubry. Après être resté trois jours sur le corps de son maître, pressé par le faim, il vient à Paris, arrive au palais, au moment du dîner, aperçoit Macaire à table, le mord au visage, puis prend un pain et s'enfuit pour retourner auprès du corps de son maître. Il revient une seconde fois, mais les yeux de Macaire veillent sur leur maître, et il ne peut que prendre un pain. Après sa troisième visite, Charlemagne le fait suivre, et l'on retrouve le corps d'Aubry. Macaire accusé du meurtre, nie. Alors le duc Naimes, le Nestor de tous les romans du cycle carlovingien, propose de faire combattre l'accusé et l'accusateur, l'homme et le levrier. Le duel a lieu, l'homme est vaincu et avoue son crime. Tel est, en substance, l'épisode que le trouvère du XIIe siècle a introduit dans la chanson de *Macaire*, que l'on appelle aussi de *La reine Sybile.* Au commencement du XIIIe siècle, le chroniqueur Albéric de Trois-Fontaines, qui connaissait le roman, cite comme étant une fable toute l'histoire d'Aubry et de son chien, à propos de la répudiation de la première femme de Charlemagne. Au XIVe siècle, Gâce de Buigne, chapelain du roi Jean, et de ses deux successeurs, raconte, à son tour, dans les *Déduits de chasse*, l'histoire dont le chien est le héros: histoire populaire dans toute la France, dit-il, car elle est peinte sur tous les murs. C'est lui qui appelle Aubry de Montdidier le maître du chien: qui précise le lieu du meurtre, en disant qu'il se fit

Au bois de Bondis
A trois lieuves de Paris.

et le lieu du duel entre Macaire et le chien,

En l'ille Notre-Dame ez prez.

Sous Charles V, un chroniqueur, pour rendre la victoire du chien plus vraisemblable, ajoute que ce dernier avait pour refuge un tonneau percé par les deux bouts, Gaston Phébus, dans le *Livre de chasse*, rappelle le combat comme étant peint en tous lieux; mais en 1394 le *Ménagier de Paris* prétend que l'on voit encore dans l'île Notre-Dame les restes des lisses du champ clos où le duel judiciaire eut lieu. — Au XVe siècle, nouveaux détails ajoutés par Olivier de La Marche dans le *Livre des duels*: Afin de rendre le combat plus égal, Macaire était « enfoui jusqu'au fon du corps en telle manière qu'il ne pouvait tourner ne virer tout à sa guise. » Enfin, en 1576, Androuet du Cerceau, dans ses *Plus excellents bastiments de France*, publie une

struit de ce qui se préparait. On alla prévenir Armand Carrel, qui répondit dédaigneusement : « Je ne me mets à la remorque de personne ; faites, et je ferai, si je crois utile et convenable d'intervenir. »

Mais comment obliger la troupe à tirer sur le peuple? On avait le programme de la cérémonie, qui devait être célébrée près du pont d'Austerlitz ; là devait se porter la plus grande foule, puisque c'était là qu'on prononcerait les discours devant le cercueil du général Lamarque.

Il fut convenu que trois membres des sociétés secrètes, désignés par le sort, se dévoueraient en allant décharger à bout portant quelques coups de pistolet sur la troupe commandée pour assister aux funérailles. Le sort prononça ; Capo de Feuillide était un des trois initiateurs de l'insurrection.

Le lendemain, jour du convoi, on leur distribua des pistolets chargés, et on laissa le reste à leur inspiration, à leur audace et à leur bonne étoile. Les trois conjurés, fidèles à leur mandat, se trouvèrent, à l'heure dite, près du Grenier d'abondance devant lequel stationnait un régiment de dragons. Ce fut contre ce régiment que Capo de Feuillide conseilla de commencer l'agression ; les trois frères d'armes se placèrent à égale distance, vis-à-vis du régiment, et marchèrent ensemble jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à la distance de vingt-cinq pas. Alors, ils saisirent leurs pistolets et les déchargèrent à la fois ; plusieurs hommes tombèrent dans les rangs, et le régiment riposta par une décharge générale.

Le tour était fait ; les trois tireurs s'étaient jetés à terre, pour laisser passer les balles par dessus leur tête, et ils se relevèrent aussitôt pour s'enfuir : l'un d'eux fut tué, les deux autres s'échappèrent. On criait : « Aux armes ! » de tous côtés ; on cria presque sur-le-champ : « On tire sur le peuple ! »

Ce fut alors que huit ou dix mauvais garçons en guenilles, à moitié ivres, armés de longues bûches qu'ils avaient prises dans les chantiers et qu'ils brandissaient comme des massues, forcèrent le malheureux La Fayette de monter dans un fiacre dont ils dételèrent les chevaux, et ils le promenèrent ainsi le long des boulevards en hurlant : *Vive la République ! vive La Fayette !* Quand le général présentait la tête à la portière en les suppliant de mettre fin à son supplice, ils le menaçaient de leurs bûches en lui disant : « Cache ta tête, vieille bête ! » Puis, riant aux éclats, ils répétaient à grands cris : « Place au héros des deux mondes ! vive La Fayette ! »

P. L. Jacob, bibliophile.

—

Date de la mort de Jean Cousin (V, 409). — Je ne possède pas malheureusement les pièces authentiques qui peuvent enfin établir la date exacte de la mort de Jean Cousin, date cherchée inutilement par tous les historiens de l'art, mais je puis fournir quelques indications qui serviront peut-être à faire retrouver l'acte de décès de l'illustre artiste. J'espère que le patient et heureux chercheur à qui nous devons de connaître l'extrait mortuaire de Sauval profitera de ces indications, pour retrouver celui de Jean Cousin.

J'ai eu entre les mains une notice imprimée de Mercier Saint-Léger, qui fixait à l'année 1591 la mort de Jean Cousin, mais j'avoue que toutes mes recherches n'ont pas réussi à découvrir cette notice, qui n'était probablement que le spécimen d'un ouvrage resté inédit.

J'ai rencontré, dans un ancien *Guide de Paris* (je ne sais plus lequel), un renseignement qui ne figure pas ailleurs : Jean Cousin fut inhumé dans la chapelle basse de la Sainte-Chapelle.

Or, les tombes de la chapelle basse ayant été détruites vers le milieu du XVII[e] siècle, par suite de réparations intérieures de l'édifice, la sépulture de Jean Cousin a dû disparaître à cette époque.

Enfin, Jean Cousin avait son atelier, ou un de ses ateliers, dans la cour de la Sainte-Chapelle, ce qui prouve qu'il n'appartenait pas à la confrérie de Saint-Luc, et qu'il était un de ces maîtres libres exerçant leur métier et leur industrie, sans contrôle, dans l'enceinte du Palais, et ne payant qu'une redevance au concierge dudit Palais, sans être dépendant de la communauté des peintres et imagiers, et sans avoir besoin du privilége de maîtrise.

P. L. Jacob, bibliophile.

—

La Licorne (V, 429). — La contrée que les Romains nommaient Bretagne et qui depuis a reçu chez nous l'appellation de Grande-Bretagne, afin de se distinguer de la Petite, aujourd'hui comprise dans notre France, a porté encore d'autres désignations, selon la diversité des temps. Un jour donc, ce pays a été dit les Sept-Commandements ou mandements des Saxons, autrement l'Heptarchie-Saxonne ; un autre jour, la Terre-des-Angles-unis-aux-Saxons ; j'entends par là le sol des Anglo-Saxons. Tantôt ce fut plus simplement la Terre-des-Angles, England, de land, pays, et Engl, abrégé, avec adoucissement, de Angli, Ængli, situés à l'angle ou au coin nord-ouest de l'Europe ; et tantôt ce furent les îles Bretonnes ou Britanniques, au nombre de trois : Le Vert-Pays, ou l'Irlande, de land, pays et ir, dérivé de earth, saxon, allemand et anglais tout à la fois, dans le sens de gazon et par suite verdure ; la Terre des habitants bigarrés de corps et de vêtements, ou l'Ecosse, d'où les écossaises (étoffes) ; l'Angleterre. D'autres fois enfin,

la même monarchie a eu pour dernier synonyme le Royaume-Uni.

Or, toute l'histoire du peuple anglais peut se résumer dans le triple blason qu'il a su adopter, selon les évolutions de son gouvernement. Ainsi à l'époque saxonne appartient ce vieux cheval saxon, qui s'appelait d'Horsa, tout bonnement parce que en saxon, en allemand et surtout en anglais aussi, cheval se dit *Horse*. C'est au règne d'Elisabeth que se rattache le Griffon. Et c'est le fils de Marie Stuart, Jacques I[er], qui, en signe d'union, apparemment, fit entrer pour la première fois, dans les armoiries publiques d'Albion, la Licorne (comprenez *La Unicorne*, *l'unicorne*), ainsi nommée en raison de l'unique arme, je ne dis pas ornement, de sa tête.

(Grenoble.) J. P.

Salons de Diderot (V, 436). — S'il était permis de se citer soi-même, je renverrais M. S. Y. à la réponse que j'ai faite (II, 762) à la question qu'il pose de nouveau. Cependant, pour éviter une répétition, je l'engage à se reporter au volume et à la page indiqués, et il y trouvera quatre réponses au lieu d'une. Tout naturellement, en bon père, je lui recommande plus spécialement la mienne, qui est plus étendue et plus complète que les autres.

Et maintenant, à quand une nouvelle édition des œuvres de Diderot? Jusqu'ici, malgré divers projets, ses compatriotes n'ont pu parvenir à lui élever une statue; certaines influences, qui s'y sont sourdement et constamment opposées, ont même fait disparaître ou du moins dissimuler le buste, par lui donné à sa ville natale. Par suite, je crains que ces mêmes influences ne fassent indéfiniment ajourner cette entreprise. Que M. Walferdin, qui aime et qui connaît si bien Diderot, veuille bien nous dire ce qu'il en sait! ACH. D.

Képi (V, 436). — L'origine de ce substantif est dans *Kæppchen*, diminitif allemand de *Kappe*, bonnet. *Kæppchen* indique spécialement une coiffure domestique ou officielle, une coiffure qui se porte à la maison ou fait partie d'un costume, *mitrula*. Gœthe et Voss l'ont employé dans le dernier de ces sens. Un proverbe allemand dit: Les petits emplois portent de petits bonnets; ce qui équivaut au proverbe : l'habit fait le moine. Un autre dit que la fonction apporte le bonnet : *munia dant censum et munera*.

P. RISTELHUBER.

— Sans pédanterie, — ne trouverait-on pas comme un air de famille, entre le *Képi* français, et le latin *Caput*, *itis*, tête, — celui-là, d'ordinaire, étant tout au service de celle-ci? ULR.

Faire la belle (V, 444). — Les explications les plus simples sont, en général, les meilleures: je crois donc, comme plusieurs de nos coabonnés, que *la belle partie*, ou absolument *la belle*, est tout bonnement la partie qui décide de la victoire. Cependant il est une autre interprétation que me suggère la comparaison de l'expression française avec les locutions correspondantes en espagnol et en portugais: *Jugar la moza, ganhar a moça*, littéralement *jouer*, *gagner la jeune fille*. Partant de là, n'est-il pas possible de voir dans ces idiotismes une assimilation entre le combat de deux joueurs et la lutte de deux amants qui se disputent les bonnes grâces d'une jeune *beauté?* Dans cette hypothèse, le mot *belle* serait pris métaphoriquement, et le joueur heureux qui gagnerait *la belle* serait celui qui arriverait à posséder la pièce jaune ou blanche dont les *beaux yeux* ont tant de charmes pour les fidèles du tapis vert. DICASTÈS.

Hommes et femmes célèbres non mariés (V, 451, 494). — Ajoutons encore à la liste dressée ci-dessus par M. H. S. les noms suivants : *Marot*, — *Ronsard*, — *Montaigne*, — *La Rochefoucauld*, — *Vauvenargues*, — *Saint-Evremond*, sans oublier *Mademoiselle de Gournay* ni *Mademoiselle de Scudéry*, qui toutes d'eux ne furent de leur sexe... que par le jupon.

Puis, si l'on arrive jusqu'à l'époque contemporaine: *Gérard de Nerval*, — *H. Mürger*, — *Fréd. Soulié*, — *Léon Gozlan*, — *Méry*, — *Nestor Roqueplan*, — *Pierre Dupont*, — *Fréd. Bérat*, — *Félix Pyat*, — *Aug. Vacquerie*, et le plus grand nombre des membres connus de la *Société des Gens de Lettres*, de la *Société des Auteurs Dramatiques*, etc., etc. — Mais quel vilain *Eloge des femmes* nous fait entreprendre là l'*Intermédiaire*, ô mes amis!

ULR.

— L'*Intermédiaire* s'est déjà occupé (V, 451, 494) des « *Hommes célèbres non mariés.* » Un correspondant de Manchester observe (V, 494) qu'une liste semblable de noms de *femmes* offrirait beaucoup d'intérêt. J'aborde la question en inscrivant ici quelques femmes qui se sont fait connaître dans le monde littéraire ou scientifique, et qui ont vécu dans le célibat; je laisse de côté : 1° les artistes dramatiques qui pourraient former une classe intermédiaire; 2° les religieuses qui entreraient dans une catégorie d'un autre genre. Voici les noms qui me viennent à la mémoire, loin de toute collection de livres: Agnesi (Maria Gaetana), Milanaise, née en 1718, qui a écrit des livres fort estimés sur les mathématiques, notamment des *Instituzione analitiche*, 1745, 2 vol. in-4°, (tra-

duites en anglais et en français); Mademoiselle Sophie Germain, qui en France a montré également les connaissances les plus étendues en fait d'algèbre et de calcul intégral; Mademoiselle de Gournay, la fille d'alliance de Montaigne; Eugénie de Guérin; la malheureuse Hypatie, victime à Alexandrie de la fureur d'une populace égarée; Mademoiselle de la Force, qui fit quelque bruit à l'époque de Louis XIV par ses écrits et par ses excentricités; Mademoiselle de la Lézardière, qui a abordé avec résolution l'étude des origines de l'état politique de la France; Elisa Mercœur; la Hollandaise Anne Marie de Schurman, dont les écrits en syriaque, en hébreu, en grec, en latin, en français, ont été plusieurs fois imprimés au XVIIe siècle; Mademoiselle de Scudéry, dont les prolixes romans, laissés dans l'oubli pendant près de deux siècles, ont été signalés par M. Victor Cousin à l'attention publique. Je laisse de côté quelques visionnaires, telles qu'Antoinette Bourignon et Suzanne Labrousse; si elles avaient été mères de famille, elles auraient probablement moins déraisonné. Il sera facile de citer bien d'autres noms, et j'espère les voir bientôt dans l'*Intermédiaire.* (Vichy.) L. C.

—

Un quatrain du château d'Anet (V, 465). — Je crois que c'est à Anet que La Fontaine a fait Philémon et Baucis. Ne serait-ce pas notre quatrain qui lui a inspiré d'employer dans ce poëme le terme un peu vieilli de *pourpris?* Ce quatrain, je crois bien le reconnaître pour celui qui est cité dans le commentaire d'Eloi Johanneau et d'Esmengart sur Rabelais; mais je n'ose pas en être sûr, au bout de plus de vingt ans. D'après ce commentaire, la jument de Gargantua est Diane de Poitiers. J'aimerais mieux dire qu'elle personnifie à la fois toutes les maîtresses de François Ier, puisque, parmi les explications données, il en est qui regardent la duchesse d'Etampes et même Mme de Châteaubriant; mais une qui serait en effet applicable à Diane, c'est que Gargantua envoie sa jument dans la forêt de Bièvre. Mon édition écrit *Bière* et dit en note que c'est la forêt de Fontainebleau; mais Johanneau et Esmengart donnent *Bièvre* et ajoutent que François Ier donna à la fille de Saint-Vallier le château de....., situé sur les bords de cette petite rivière et aujourd'hui détruit. Puis, l'un d'eux raconte que se promenant de ce côté, un paysan lui a vendu une plaque de cuivre trouvée dans son champ et sur laquelle était gravé le même quatrain que M. S. D. a également lu à Anet. François Ier avait-il donc placé cette inscription dans tous les séjours de Diane? Où serait-ce elle-même qui, dans le nouveau château rebâti par Henri II, se serait plu à faire copier ce quatrain, souvenir de ses premières amours royales, et surtout souvenir de sa jeunesse. Quoi qu'il en puisse être, cette inscription, à moins qu'on ne prenne le parti de la déclarer apocryphe, me paraît gênante pour ceux qui ne veulent pas que Diane ait été la maîtresse de François Ier, ni même ait jamais fraudé la foi conjugale, n'ayant cédé au dauphin Henri, que parce qu'alors elle était veuve.

O. D.

— Voici l'histoire de cette inscription apocryphe, histoire absolument oubliée aujourd'hui et que personne sans doute ne s'aviserait d'aller chercher dans le long et fastidieux commentaire de l'édition *variorum* des Œuvres de Rabelais, publiée par Esmangart et Eloi Johanneau, membres de la Société royale des antiquaires (Paris, Dalibon, 1823 et suiv., 9 vol. in-8). Je ne fais que transcrire une note du chapitre 21 du *Gargantua,* tome Ier, p. 376 et suivantes :

« Nous n'avons pu trouver, à la vérité, dans les mémoires du temps, que Diane de Poitiers ait eu quelque habitation le long de la Bièvre. Cependant tout nous portait à le croire; d'abord, ces mots de Rabelais: « Les citoyens de Paris, par reconnoissance « de ceste honnesteté (de leur avoir rendu « leurs cloches), s'offrirent d'entretenir et « nourrir sa jument tant qu'il lui plairoit « et l'envoyarent vivre en la forest de Bièvre. » Ensuite, les fréquentes promenades que Gargantua et Pantagruel faisaient sur les bords de cette rivière (voy. liv. I, ch. 24, et liv. II, ch. 15 et 22). C'est d'après cette conviction que nous sommes allés les parcourir en 1812. Nous ne recueillîmes alors d'autre fruit de notre recherche, que d'apprendre d'un paysan de Gentilly, que c'était une tradition dans le village, qu'il y avait existé un château sur les bords de la Bièvre, qui avait appartenu à une maîtresse de nos rois. Mais, l'année d'après, nous fumes plus heureux. Le mardi 3 août, M. Esmangart, conduit par son bon génie, alla se promener de nouveau à l'endroit indiqué par ce paysan; arrivé dans la prairie située entre Gentilly, la maison dite la Manufacture et le moulin des Prés, sur la rive gauche et à deux ou trois pas de la Bièvre, il heurta du pied contre un morceau de métal enfoncé en terre. Il essaya de l'arracher, mais il ne lui resta dans la main qu'un morceau déjà éclaté. Un faucheur (Gilles Trouillard, jardinier et blanchisseur à Gentilly) qui fauchait près de là, ayant été appelé par lui, fit une tranchée et tira un rouleau de cuivre, de dix-huit pouces de long sur huit de large, couvert de boue et de vert-de-gris. M. Esmangart, y apercevant des lettres, le prit, après avoir récompensé cet homme de sa peine, et s'en retourna bien vite à Paris pour me le montrer. Il ne connaissait pas encore tout le prix de la

découverte qu'il venait de faire, lorsqu'ayant remarqué des chaudronniers à la porte de la boutique d'un serrurier du faubourg Saint-Jacques, il y entra, y fit dérouler et fourbir ce rouleau. Qu'y vit-il ? Une inscription en quatre vers français qui prouve que Diane de Poitiers avait en effet une maison de plaisance sur les bords de la Bièvre, en 1527, et que François Ier y allait souvent la voir. Voici la copie exacte et figurée de cette inscription :

DAns Ce pourPris le grAnd FraNçois preMier
TreVue tousJours jouiSsance noUele;
QVil eSt heuReux Ce liEu soVef reCele
Fleur De beaVlte DiAne de PoicTier.
1527.

« *Sovef* est un vieux mot qui vient du latin *suavis*, agréable ; *pourpris* signifie, selon le *Dictionnaire de Trévoux*, enclos, enceinte, clôture de quelque lieu seigneurial, château, maison noble.

« Comme cette découverte est vraiment extraordinaire et qu'elle a excité un grand enthousiasme, je crois devoir ajouter, afin qu'on ne doute pas de son authenticité, que le lendemain du jour où elle a été faite, je suis retourné sur les lieux avec mon ami, pour la vérifier ; que j'ai vu les traces encore fraîches de la fouille ; que j'ai parlé au faucheur qui a aidé à déterrer la plaque de cuivre et qui demeurait alors dans la maison dite la *Manufacture*, située près et en face de l'endroit de la prairie où elle a été trouvée ; que j'ai parlé également au serrurier qui a déroulé et fourbi le rouleau ; que ce monument précieux est dans mon cabinet, où l'on peut le voir encore ; que, d'après l'annonce que j'en ai faite dans le *Journal de l'Empire*, il est venu plusieurs curieux le voir au musée des Petits-Augustins où je demeurais alors ; que le concierge l'a fait mouler et en a vendu un grand nombre de plâtres ; enfin, que M. Le Bas de Caumont, amateur et littérateur distingué, a mis l'inscription en musique.

« La découverte de cette inscription est d'autant plus singulière qu'elle est moins due à un hasard aveugle, qu'à la recherche opiniâtre de celui qui l'a faite. Elle est d'autant plus importante, qu'aucune histoire, aucun mémoire, aucune géographie, aucune description de Paris et de ses environs, aucune carte topographique ne fait mention de cette habitation de Diane de Poitiers ; que l'abbé Lebeuf, qui a donné la description du diocèse de Paris, et Sauval, celle des maisons de plaisance des maîtresses des rois, n'en parlent pas, quoique ce dernier fasse mention des trois hôtels que cette maîtresse de François Ier avait eus à Paris ; quoique Garnier (tome XXVI, p. 44 et 45) nous apprenne, dans la *Vie de Henri II*, que ce prince la gratifia d'hôtels, de châteaux et de nombre de terrains vagues dans l'enceinte de la ville de Paris. Je soupçonnai aussitôt que la maison de plaisance de Gentilly, dont l'inscription nous révélait l'existence, pouvait bien être celle qui avait appartenu aux jésuites et dont Sauval cite la description suivante, qui a été faite en 1639 par l'auteur du *Supplément à Dubreuil* : « Elle « est, dit ce dernier, le séjour le plus agréa- « ble qui soit dans les environs de Paris et « qui contient en son *pourpris* les deux tiers « du village, enfermée dans un long tour de « murailles garnies de plusieurs *pavillons*... « Le jardin a de grandes allées couvertes, « d'autres nues ; quantité de cabinets, fon- « taines, statues, carreaux, bordures, arbres « fruitiers, glacières, canaux, couches de « fleurs et un agréable bocage de *haute fu- « taye*. Ce *beau lieu* est à présent aux Pères « jésuites du collége, qui l'ont acheté pour « envoyer leurs écoliers se divertir en temps « d'été. »

« Il était facile de se tromper dans le choix de tant de maisons de plaisance de Gentilly, dont André Duchesne, Malingre, Sauval, Lebeuf, etc., nous offrent des descriptions, et il semblait que j'aurais dû préférer le château seigneurial. Mais je l'avais rejeté, parce qu'il était séparé des bords de la Bièvre par la rue principale et par un rang de maisons, et j'avais deviné juste. Car, étant allé à Gentilly une troisième fois avec M. Esmangart, cinq jours après sa découverte, pour rechercher la maison de plaisance qu'elle indiquait, du plus loin que j'aperçus, en arrivant par les prés, au coin de la première rue à gauche dite la *rue du Pont*, un pavillon bâti en pierres et en briques, dans le style du XVIe siècle, à une portée de fusil de l'endroit où l'inscription avait été trouvée, je m'écriai : « Voilà la maison de plaisance « de Diane de Poitiers ! » Et, en effet, y étant entrés, nous vîmes un grand parc traversé par deux bras de la Bièvre qui y forment un beau et grand bassin ; des arbres de *haute futaye*, et, à l'autre encoignure du côté de Bicêtre, au nord-est, un second *pavillon* semblable au premier. J'y suis retourné seul plusieurs autres fois depuis et j'achevai de me confirmer dans cette opinion : mais je n'avais encore vu que la moitié du *pourpris*, parce que cette propriété avait été divisée, il y a cent ans, par un mur, entre deux propriétaires. Je trouvai dans l'autre moitié qui est au sud, non-seulement la chapelle que les jésuites y avaient fait construire au milieu, mais à l'extrémité sud-est, une belle terrasse en grandes dalles, d'une magnificence royale, et l'ancienne habitation à porte cochère, bâtie en pierres de taille, qui est aujourd'hui celle du fermier, tandis que les deux propriétaires en occupent de plus nouvelles sur la rue.

« On ne peut donc plus douter que Diane de Poitiers n'ait eu une maison de plaisance à Gentilly ; que la plaque de

à ce sujet dans les Mémoires du temps, d'Argenson, Luynes, etc., etc., nous ferait accueillir avec reconnaissance des renseignements plus détaillés.

Mais le point sur lequel nous voudrions en ce moment appeler l'attention des correspondants anglais et français de l'*Intermédiaire*, serait de savoir ce que sont devenues les reliques de Ninon, que cette dame possédait, et qui auraient été données par lord Sandwich, petit-fils et légataire universel de la défunte, à Horace Walpole, comme cela résulte de la correspondance de celui-ci.

Ainsi, dans une première lettre à J. Chute, du 26 juillet 1757, il disait: « La « vieille lady Sandwich est morte à Paris, « et mylord m'a donné le portrait qu'elle « possédait de Ninon de l'Enclos; il me « l'a donné de la manière la plus gracieuse « du monde. »

Quelque temps après, il revient sur ce sujet dans une lettre que nous croyons utile de traduire à peu près intégralement:

« Strawberry-Hill, 13 sept. 1757.

« Après toute la peine que vous avez « bien voulu prendre volontairement, Ma- « dame, vous trouverez peut-être un peu « fort que j'ose vous en donner davantage; « mais il s'agit d'une cause à laquelle je « sais que vous vous intéressez, et je puis « suggérer à votre zèle de nouveaux mo- « tifs. Bref, Madame, je suis dans cette « passe critique, de perdre le portrait de « Mlle de l'Enclos, ou d'avoir à la fois ce « portrait et ses lettres à Lady Sandwich. « Vous trouverez ci-incluse la lettre que « lord Sandwich m'a adressée et qui vous « expliquera toute l'affaire. (*Cette lettre « manque.*) Madame Greffini est, je le sup- « pose, Madame Graphigny (*sic*), qui doit « être connue de quelques-uns de vos amis, « sinon de vous-même; et il serait pos- « sible de se servir de cette dame, si l'on « pouvait se fier à elle, pour ne pas garder « un trésor aussi tentant que les lettres. « L'apposition des scellés me laisse de « l'espoir, et cet espoir redouble par suite « de la bonté que vous avez eue d'écrire « auparavant. Ne vous étonnez pas, Ma- « dame, de la vivacité que j'y mets: outre « une forte dose d'impatience naturelle, « j'y suis maintenant intéressé comme édi- « teur et imprimeur. Songez combien je « serais fier d'imprimer à Strawberry-Hill « des lettres originales de Ninon! Si vous « connaissez d'autres moyens de m'être « utile, je ne doute pas que vous n'en usiez. « Votre Seigneurie et moi, nous sommes « d'une religion, quand il s'agit de certains « saints, qui inspire plus de zèle que la « tentation vulgaire des persécutions et « des fagots n'en donne aux bigots des au- « tres sectes. Une cause comme la nôtre « communiquerait, je crois, de l'ardeur à « lady Stafford elle-même. Si elle veut « nous aider à retrouver *Notre-Dame-des-* « *Amours*, j'ajouterai saint Raoul (1) à « mon calendrier. — J'ai l'honneur d'être, « Madame, etc. »

Où sont passés le portrait et les lettres, ces reliques de *Notre-Dame-des-Amours*, comme dit Walpole? S'il a réussi à se les faire remettre, que sont-ils devenus après sa mort? Telles sont les questions auxquelles je serais heureux d'avoir une réponse. E. J. B. R.

—

V. Hugo, « enfant sublime. » — Qui ne connaît ce glorieux mot dont l'illustre Chateaubriand fit une auréole au jeune Victor Hugo débutant dans la carrière poétique? S'il est une parole dont nous autres contemporains ne puissions douter, c'est bien celle-là. Eh bien! on m'en conteste l'authenticité: je fais appel à tous les lecteurs bien informés. C.-M. DE M.

[Cette même question nous est ainsi posée:]

M. Frédéric Lock dit, dans son *Hist. de la Restauration* (*Biblioth. utile*, 1862, p. 131): « Victor Hugo débutait par un « livre plein d'éclat qui lui attirait de Cha- « teaubriand le nom d'*enfant sublime.* » — Chateaubriand a juré n'avoir jamais ainsi qualifié l'auteur des *Odes et Ballades*. De qui donc serait le mot: *enfant sublime?* YEZIMAT.

[Question préalable: où Chateaubriand a-t-il juré cela?]

—

Faire le diable à quatre. Se tenir à quatre. — Qui ne connaît la chanson populaire?

Vive Henri Quatre!
Vive ce roi vaillant!
Qui *fait le diable à quatre*...

Et pourquoi donc ne fait-on jamais le diable *à trois* ou *à cinq?*

Et pourquoi aussi dit-on que l'*on se tient à quatre*, pour ne pas faire une chose, pour ne pas rire, pour ne pas se fâcher, etc.? J. E. — G.

—

Soldats Smialats. — Dans l'*Histoire de la guerre d'Escosse*, par Jan de Beaugué, gentilhomme françois, imp. à Paris, Gilles Corrozet, 1556; et réimp. à Bordeaux, par G. Gounouilhou, 1862, avec un avant-propos par le comte de Montalembert, j'ai trouvé la phrase suivante: « Le « général d'Edimton voulut alors retirer « ses gens vers la rive de la mer. Mais « soixante ou quatre-vingts *Soldats Smia-*

(1) C'était, à ce que nous apprend l'éditeur anglais de la *Correspondance*, un chat favori de Lady Stafford.

« *lats* embusquez en cet endroit pour leur « empescher cette voye, tirèrent sur sa ca- « valerie et gardèrent qu'ils ne passassent « outre... » Toutes mes recherches pour expliquer cette qualification de *Smialats*, donnée à des soldats, ont été infructueuses. Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* sera peut-être plus heureux que moi?

A. TORNÉZY.

—

La messe aux grolles. — On a expliqué la « messe de la pie; » quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner sur une autre expression presque identique, très usitée dans le Poitou, et qui évidemment date de loin? On appelle ici le prêche des protestants « la messe aux grolles. » *Grolle*, dans le patois du Poitou et de la Saintonge, signifie « corbeau, corneille. » Il est sûr que l'expression date de l'époque où les Réformés, n'ayant pas de temples, faisaient leur culte en plein champ; on l'appelait alors « le culte du Désert. » Pourquoi les catholiques ont-ils nommé ce culte « la messe aux grolles, » et d'où vient l'expression? C'est encore une locution courante dans le pays. D. CH.

—

Huguenot, parpaillot. — A propos de l'expression injurieuse *la vache à Colas*, qu'on appliquait aux protestants pendant les guerres de religion, je désirerais connaître l'étymologie *véritable* des mots *huguenot* et *parpaillot*. Je m'abstiendrais d'adresser cette question à mes co-abonnés de l'*Intermédiaire*, si le Dictionnaire de M. Littré était terminé; mais hélas! il n'en est encore qu'à la lettre G. A. B. D.

— L'abbé Bordelon répond ainsi (Voir ci-dessus, c. 388) : « Selon Pasquier, c'est de ce qu'au siége de Clérac, ils firent une sortie, étant couverts de chemises blanches, en un temps où l'on voyait beaucoup de papillons, que les Gascons appellent *parpaillots*. Selon Borel, c'est à cause que, comme des *papillons* qui se vont brûler à la chandelle, ils allaient sans crainte s'exposer aux dangers et chercher la mort. »

—

D'où vient le mot « Balandras? » — Dans *Phébus et Borée*, La Fontaine dit :

Le soleil dissipe la nue,
Récrée et puis pénètre enfin le cavalier,
Sous son *balandras* fait qu'il sue...

Littré donne : bas latin, *balandrana*, dans des textes du XIII[e] siècle et du Midi. Mais d'où vient *balandrana?* SAMLED.

—

Esclavage. — Je vois un *esclavage* figurer dans l'inventaire des bijoux volés à la Dubarry en 1791. Quelle est cette espèce de bijou? J. R.

—

Rossignol. — Quelle est l'origine du mot *rossignol*, employé, dans le commerce, pour désigner une marchandise de rebut? J. R.

[— Et employé, par extension, dans *la Famille Benoiton*, pour signifier : fille à marier, d'une défaite difficile? *Réd.*]

—

Fenelon, Fénélon ou Fénelon? — Quelle est la vraie orthographe de ce nom célèbre? Presque toutes les éditions originales portent : François de Salignac de La *Mothe-Fenelon*. Au XVIII[e] siècle, on a écrit *Fénélon*. Enfin, depuis un certain nombre d'années, on écrit et on prononce Fénelon. — Sauf meilleur avis des avocats consultants de l'*Intermédiaire*, je crois qu'on doit en revenir à l'orthographe primitive *Fenelon*, les deux *e* se prononçant d'ailleurs comme s'ils étaient accentués, et que la forme *Fénelon* doit être rejetée.

A. DE LA TAILLE.

—

« L'Hôtel de Carnavalet, » peint en 1766. — M. E. S. a posé une intéressante question (III, 35) sur les *Portraits ou tableaux intéressants pour la France*, qui se trouvaient dans la collection d'Horace Walpole. Parmi ces tableaux, il signalait une « Vue de l'hôtel de Carnavalet, apparte- « nant à M[me] de Sévigné, peint par Ra- « gueneau en 1766, à la demande d'Ho- « race Walpole. » Il me semble que la demande de M. E. S. est doublement à l'ordre du jour : cet hôtel de « Notre-Dame-de-Livry » ne vient-il pas précisément d'être acheté par la Ville de Paris pour un musée municipal parisien?

P.-A. L.

[Oui, la Ville de Paris vient d'acquérir ce charmant édifice, illustré par le ciseau du Phidias moderne, Jean Goujon, et par le séjour du premier de nos écrivains épistolaires. On va y réaliser enfin l'excellente idée d'un *Musée de l'histoire de Paris*. Il serait bien à propos de rechercher ce qu'a pu devenir la toile en question. Mais le nom du peintre n'est-il pas *Raguenet*, plutôt que *Ragueneau? Réd.*]

—

Un Air du XVIII[e] siècle. — Des couplets publiés dans le *Mercure de France* de août 1771, et adressés par M. G. à M[lle] Doligny, de la Comédie française, sont indiqués comme devant se chanter sur l'air : *Jusques dans la moindre chose*, etc. Or, cette première phrase de l'air sert de lettre à une jolie estampe, gravée par Masquelier, d'après Beaudouin, représentant une

jeune fille assise sur un banc dans un jardin et effeuillant une rose dans un livre ouvert sur ses genoux. Quelque amateur de vieille musique peut-il me dire d'où cet air est tiré, quels sont les auteurs du texte et de la composition? H. VIENNE.

—

Horace Vernet et Paul Delaroche. — Est-il vrai, comme je l'entendais soutenir il y a quelque temps, que la renommée de ces deux peintres baisse de jour en jour, tandis que celle de l'école de David se relève? Cette double assertion me semble contraire à toute vérité et à tout bon sens artistiques? Où donc ces deux artistes aimés de notre jeunesse ont-ils trouvé des zoïles? Où a-t-on protesté contre l'admiration persistante du public pour leurs œuvres? Le siècle va-t-il être repris de la maladie qui lui faisait préférer autrefois la mythologie à l'histoire, le bas-relief à la vérité et le théâtral à la vie? Si les médecins et amis des arts qui lisent l'*Intermédiaire* ont observé en lui (le siècle) quelques symptômes de rechute, qu'ils les signalent et qu'ils les jugent comme il le faut. E. M.

—

Les reliquaires ou ossuaires se rencontrent-ils encore dans les provinces? — Celui de Plestin (Bretagne), qui appartient au XVe siècle, est formé de petites niches à toits pointus que l'on voit entassées entre les arcades du reliquaire et qui sont destinées à renfermer des têtes de morts ordinairement avec cette inscription : « Cy-gît le chef de... » — Dans la représentation de la danse macabre de Bâle, on voit la mort battant du tambour à la manière des banquistes, et appelant les hommes à venir prendre place dans un reliquaire rempli de niches pareilles. Les familles viennent y prier et les enfants répéter en chœur : « Chrétiens, venez voir les os de vos pa- « rents blanchir dans le reliquaire isolé; « venez voir les os de ceux qui vous ont « tant de fois souhaité la bienvenue, lavés « par la pluie et fouettés par le vent de la « nuit. » O. B.

—

Jacquemarts, horloges, carillons.— Bien que conservant un vague souvenir de l'histoire des Jacquemarts, je ne puis me rappeler celle du *petit Bâle* et *grand Bâle*. Est-elle un mythe? où pourrait-on m'en donner une description détaillée?

Un mot sur les horloges, carillons, etc. Est-ce au Xe ou XIe siècle qu'ils commencèrent à paraître? (Strasbourg.) O. P.

—

Château de Nantouillet. — Il est situé près de Juilly, arr. de Meaux. C'est l'un des ouvrages les plus curieux de la Renaissance, et le chancelier Duprat y mourut en 1535. Est-ce là tout ce que l'on sait au sujet de ce château qui est du commencement du XVIe siècle? O. B.

—

Maison où est née Mme de Sévigné. — Mme de Sévigné est née place Royale, à Paris. Sait-on dans laquelle des maisons de cette place? FRÉD. LOCK.

—

De la date de la naissance de Napoléon Ier. — On parle toujours de l'année si féconde qui vit naître Napoléon, Wellington, Chateaubriand, Walter Scott, Soult, Canning, etc. C'est l'année 1769. Or, est-il bien vrai qu'elle ait vu naître le plus illustre d'entre tous ces contemporains? Comme la chronologie officielle, toutes les biographies, y compris le *Dictionnaire* de Dezobry et Bachelet, toutes les histoires de France, y compris l'*Histoire populaire* de Duruy, font naître Napoléon Bonaparte le 15 août 1769. Est-il vrai que ce soit à tort? On m'assure qu'il est né *en* 1768, au mois de *février*, et que les actes authentiques en font foi. E. S. A.

—

Quelle était la religion du compositeur Haydn? — A-t-on remarqué (soit dit sans déprécier en aucune façon ni les sublimes inspirations de ce musicien, ni l'excellence de ses intentions,) que les plus belles messes, par conséquent les plus fréquemment chantées dans les églises catholiques, surtout en Angleterre, ne sont pas *orthodoxes?* La 1re, la 2e, la 3e et, je crois, la 16e, omettent complétement la procession du Saint-Esprit dans le *Credo*, ce qui est le caractère du schisme grec. La seconde même va jusqu'à supprimer l'égalité divine en ne laissant à l'Esprit saint que le rôle d'inspirateur des prophètes. Comment l'Eglise de Vienne a-t-elle laissé passer la célèbre *Messe du Sacre* (D. III), dans laquelle il n'y a pas moyen d'intercaler la phrase orthodoxe? Si, d'autre part, on remarque le soin avec lequel la phrase essentielle a été soulignée par des solos dans d'autres messes, notamment la quatrième et la sixième, ne peut-on pas croire que Haydn a d'abord appartenu à la religion grecque, puis que devenu catholique romain, il a voulu, en quelque sorte, faire amende honorable? J'espère que ces omissions ne causeront pas la proscription des messes indiquées par des évêques peut-être trop scrupuleux, puisque le célébrant répète les paroles omises. La remarque que j'ai faite est une remarque de *curieux* et non point de *fanatique*, et je serais le premier à regretter l'exclusion des messes d'Haydn des églises catholiques. ALC.

—

(*France littéraire*, t. XI) l'attribue à M. Machet (de Reims). Quérard a raison. L'opuscule en question a été extrait, en 1843, d'un ouvrage, dû à ce fécond compilateur, qui parut en 1833 sous le titre de : *La Religion constatée universellement à l'aide des sciences et de l'érudition modernes ou Traité des preuves de la Religion mis au niveau des connaissances humaines.* Paris, 1833. 2 vol. in-8°.

M. Machet (Louis-Philibert) était le parent de l'imprimeur Machet (de Reims). Il a signé plusieurs de ses ouvrages : *M.*** de la Marne*, ou le *Solitaire de la Marne*. C'était un ami de l'excentrique Madrolle. Il est bon de savoir que ce M. Machet, auteur de divers opuscules des plus mystiques et ex-rédacteur de l'*Eclair* (journal très-dévot), est aussi l'auteur d'un livre qui attaque presque tous les dogmes du catholicisme. C'est, je crois, sa dernière œuvre. Elle a été condamnée par l'*Index*, par décret du 20 juin 1844, et porte ce titre significatif : *La Religion défendue contre les préjugés et la superstition* (sans nom d'auteur). Paris. Ladrange, 1836. 2 vol. in-8°.

(Rouen.) F. Boissin.

— Consulter les *Mémoires récréatifs, scientifiques et anecdotiques du physicien-aéronaute E.-G. Robertson.* Paris, 2 volumes in-8, 1831-1833. M. Henry trouvera, au tome II, p. 205 à 210, une curieuse explication de ce prétendu miracle, au moyen d'un procédé fantasmagorique, avec gravure sur bois. L'article commence ainsi : « Une apparition miraculeuse, qui « fit grand bruit en France il y a peu d'an- « nées (l'auteur écrit en 1833), montra « bien que les enfants d'Ignace n'avaient « pas dégénéré... » A. Bonnardot.

—

Numérotage des rues (V, 479, 250, etc.). J'ai pu voir encore au coin de beaucoup de rues de Paris, des inscriptions gravées sur une pierre carrée, encastrée dans la muraille et portant d'abord le nom de la rue, puis un numéro, puis enfin un ou plusieurs C. Le numéro donnait le chiffre d'ordre du quartier dont la rue faisait partie; les C indiquaient par leur nombre, celui des carrosses qui pouvaient passer de front dans la rue.

Il n'est pas impossible que quelques-unes de ces inscriptions existent encore, peut-être recouvertes par les plaques modernes. On pourrait en faire la recherche pour en déposer un exemplaire au musée Carnavalet.

Lors du numérotage des maisons, en 1806, on avait adopté une mesure assez utile. Les numéros étaient noirs dans les rues perpendiculaires à la Seine, et rouges dans les rues parallèles au fleuve. Cette différence n'a pas été maintenue dans le système actuel : les numéros sont partout blancs sur fond bleu. Frédéric Lock.

—

Qu'est-ce que : Oxel? (V, 481.) — Le *consouffrant oxels* du dialecte messin ne serait-il pas tout simplement cet *oiseau* trop complaisant qui, depuis des siècles, symbolise les maris ridicules, parce qu'il permet au *coucou* de venir pondre dans son nid? Le bas latin, *avicellus* ou *aucellus*, a donné aux langues romanes des formes très-voisines de celle-ci : vieux français, *oisels, ozels;* provençal, *ouzel;* ancien catalan, *ausel;* italien, *uccello, augello*, etc. Dans le cas où cette épithète injurieuse n'aurait pas cette acception toute spéciale, elle pourrait signifier simplement *oiseau*, avec le sens ironique qu'on donne encore aujourd'hui à ce mot dans certaines locutions familières : *Quel oiseau! le bel oiseau!* Dicastès.

—

Les armes de Voltaire (V, 483, 382). — L'*Intermédiaire* a bien voulu reproduire par la gravure, au commencement de la Ve année, un dessin de moi d'après l'empreinte que j'avais faite à Ferney, en 1836, du cachet de Voltaire. Sur une lettre de lui à Rabaut de Saint-Etienne, j'ai un autre cachet aux mêmes armes, moins les deux levriers pour supports, et dans l'un, comme dans l'autre, les lignes horizontales indiquent clairement que c'est « au champ d'azur, » comme l'indique le portrait d'après P. A. Dauzel (V, 382), et non « d'or à trois flammes de gueule. » P. A. L.

—

Les « Considérations sur la France, » de J. de Maistre (V, 509). — La célébrité de cet ouvrage, qui a commencé la renommée de son auteur, me semble autoriser les détails dans lesquels je vais entrer ici sur ses différentes éditions. Je ne crois pas qu'ils aient été donnés jusqu'à ce jour :

1° La première édition est celle de Londres, 1797, in-8 de IV et 246 p. Le titre porte les armes royales. La table des chapitres en annonce XII, mais ce dernier n'a jamais paru. *Desideratur*, dit l'auteur, qui l'intitule : « Différence entre la révolution anglaise et la française. » Dans cette édition princeps, les mots *Anglais* et *Français* sont toujours imprimés avec un *a*, tandis que l'on conserve l'*o* pour les imparfaits.

2° Deuxième édition, Londres, 1797, in-8 de IV p. non chiffrées, y compris le titre, et 112 p. Contrefaçon, sur mauvais papier, et avec un caractère assez fin.

3° Seconde édition, revue par l'auteur. Londres (Bâle), mars 1797, in-8 de IV p., prélim. et 256 p. Armes royales sur le titre. Homogénéité pour l'orthographe; l'on a imprimé partout François et Anglois. On

des Œuvres posthumes (édit. dédiée aux amis du poëte, in-4°, Charpentier, 1865-66). Pourtant, d'après ce que nous savons d'*Alfred de Musset*, écrivain d'inspiration et de premier jet, il était peu ou point dans ses habitudes littéraires de promettre une œuvre et d'en donner le titre, avant d'en avoir écrit quelques fragments au moins. — Ce proverbe a-t-il existé autrement que dans l'imagination du poëte? — Pourquoi n'a-t-il pas été livré à la publicité? — La solution de ces questions intéresse et l'histoire de la littérature et les amis de Musset. Si, dans les papiers trouvés après sa mort, il n'existe aucun vestige de ce proverbe, les souvenirs de ceux qui ont eu avec lui des rapports fréquents en 1847 et en 1848, ne pourraient-ils pas nous apprendre quelle était alors la pensée de l'homme et pourquoi *La Montre* n'a pas enrichi l'œuvre du poëte?

Et puisque je parle d'*Alfred de Musset*, une autre question. — Pourquoi n'a-t-on pas inséré dans ses Œuvres complètes : LES FRÈRES VAN BUCH, *légende allemande*, imprimée en août 1844, dans la Bibliothèque des Feuilletons, t. VII? C'est une bluette, mais elle a son charme et son parfum. ADRIEN C.

—

Travaux inédits de Quérard. — Sait-on quelque chose de l'avenir réservé aux nombreux documents laissés par Quérard? Ceux qui l'ont connu savent que quelques parties de son *Encyclopédie du Bibliothécaire* étaient classées *sur fiches* et prêtes à être livrées à l'imprimeur. Une Société de Bibliophiles ne pourrait-elle pas se charger de publier ce que ce maître ès-bibliographie avait préparé dans ce but? Sa publication, faite au profit de sa veuve, pourrait être fructueuse, si tous ceux à qui Quérard a rendu service souscrivaient. A. DUR.

—

« Au Clair de la lune. » — Quand donc paraîtra enfin le « Commentaire politico-« critico-philologique sur la chanson : *Au* « *Clair de la lune*, etc.? Qu'est-ce qui retarde la publication de cette excellente pièce comique, prononcée depuis 4 ans par M. Oct. Delepierre (Voy. *Macaroniana andra*, p. 142)? LN.

—

« La Danse des morts, » dessinée par Holbein, expliquée par Hte Fortoul. — Le volume édité à Paris par J. Labitte, quai Voltaire, 3, ne porte pas de millésime; peut-on me faire connaître exactement l'année de sa publication? LN.

—

Systèmes du monde. — Deux systèmes du monde sont connus, celui de Ptolémée et celui de Copernic. J'ai entre les mains deux monuments gallo-égyptiens (une médaille et un fermoir de portefeuille), sur lesquels est représenté le système du monde enseigné dans les mystères d'Isis, et qui paraît avoir été celui de Pythagore. Ce système, qui est d'une extrême simplicité, s'éloigne autant de celui de Copernic que de celui de Ptolémée. Avant de l'exposer, je désirerais, n'étant pas astronome, avoir une réponse à cette question :

Le pôle antarctique de la terre est-il, comme son pôle arctique, constamment et invariablement dirigé vers le même point du ciel? VOGT.

Réponses.

Au sujet de deux livres cités par Claude Sarrau (III, 3, 90). — Un homme de beaucoup de savoir et de beaucoup d'esprit, M. Léonce Couture, a parfaitement répondu, en une lettre bien aimable, à mes deux questions, et je ne veux pas garder pour moi seul le plaisir que m'ont causé ses explications : « Il y a eu beaucoup de traités sur la transsubstantiation; mais je n'en trouve qu'un publié dans l'année où écrit Cl. Sarrau. En voici le titre : C. Dreyer, *De transsubstantiatione*, Regiomontani, 1646, in-4°. L'activité qui régnait alors dans les écoles protestantes explique assez qu'un livre publié à Kœnigsberg fût aussitôt connu en France. — Les lettres de Longuerue ne doivent pas exister; mais s'il y avait *Languetus?...* c'est bien ainsi qu'il faut lire, car les lettres politiques de Hubert Languet ont précisément été publiées en 1646 sous ce titre : *Hub. Langueti epistolæ politicæ et historicæ ad Phil. Sydnæum*. Lugd. Bat. 1646, petit in-12. » T. DE L.

—

Charlotte Corday et Fualdès (III, 128, 189). — J'ai longuement et péremptoirement établi dans le *Droit* (23 juin 1861) qu'il n'y eut et ne pouvait rien y avoir de commun entre la condamnation de Charlotte et l'assassinat de Fualdès. La mort de Marat avait été le plus isolé, le plus individuel des crimes politiques. La condamnation de Charlotte était inévitable, puisque son crime était certain et qu'elle s'en glorifiait, au lieu de s'en défendre. Fualdès, qui n'avait avec elle aucun lien de famille, de pays, de société ni de parti, fit comme les autres jurés, et il est impossible d'admettre qu'une association quelconque se soit formée pour venger sur un juré obscur, après vingt-quatre ans, une mort qu'elle n'aurait rien fait pour conjurer. On sait, en effet, qu'aucune tentative ne fut faite pour sauver Charlotte, soit au

moment de l'assassinat, soit à celui du jugement, soit à celui du supplice. — Je ne discuterai pas ici les motifs de l'assassinat de Fualdès. J'en ai dit quelque chose dans l'article du *Droit*, en faisant justice de certaines exagérations légendaires, de certaines suppositions absurdes. Je maintiens que certains intérêts privés, intérêts de haine, de peur et d'argent, furent le premier et le principal mobile d'un assassinat qui fut accompagné (qu'on ne l'oublie pas) d'extorsion de signature et de vol. C'est dans les pièces mêmes de cette affaire qu'il la faut étudier, et non dans le *Dick Moon en France, journal d'un Anglais de Paris*, de M. Francis Wey, qui, le premier, je crois, a essayé de la rattacher à la condamnation de Charlotte Corday, ou dans les *Intrigues dévoilées, ou Louis XVII dernier roi légitime de France*, par M. Gruau de la Barre, lequel prétend rattacher la mort de Fualdès et les réticences romanesques de Mme Manson à l'histoire du duc de Normandie (l'horloger Naundorff). L. de La Sicotière.

—

S'amuser à la moutarde (III, 132, etc., 552). — J'en demande d'avance un million de pardons, un pardon à chaque abonné de l'*Intermédiaire;* mais *moutard* ne viendrait-il pas des deux mots *moult* (beaucoup) et *tarde* (qui tarde, flâne, muse, baguenaude), qu'on aurait réunis en un seul? Je fais peut-être là un pas de clerc; mais... je promets que je ne recommencerai plus. — J'attends, d'ailleurs, M. Littré à la lettre *M* de son Dictionnaire, afin de connaître son opinion de maître sur l'origine de ce mot et de la locution : *s'amuser à la moutarde*, et j'engage nos collaborateurs à en faire autant. A.-B. D.

— La moutarde m'a monté au nez, et je me vois forcé de protester encore contre M. Palma. *Die Kinder auf der Gasse* (et non *Gaffen*) *reden davon* veut dire tout bonnement : « Les enfants en parlent dans la rue, » et pas autre chose. Comment peut-on y voir que « les enfants là-dessus courent aux armes? » P. R.

— Même observation par sept autres correspondants, qui « là-dessus courent aux armes » et jettent les hauts cris. Nous les conjurons de se calmer et leur demandons grâce pour le coupable.

—

Prendre ses jambes à son cou (III, 146). — Que M. P. Bln. nous permette de lui dire que cette expression *populaire* ne s'emploie qu'en parlant des personnes, tandis que l'autre expression *proverbiale* ne se dit guère qu'en parlant des quadrupèdes. — On *prend ses jambes à son cou*, quand on se sauve, quand on s'enfuit *comme si l'on avait des ailes;* un animal va *ventre à terre*, quand il court très vite et que son ventre *rase la terre*. Enfin si la première métaphore est outrée, inacceptable, la seconde nous paraît juste et bonne. — Qu'en pense M. P. Bln.? Il sera sans doute de notre avis. A.-F.

—

Catherine Charpy, extatique et visionnaire à Troyes, en 1673 (III, 166). — Grosley, dans ses *Mémoires sur les Troyens célèbres*, dit que les procès-verbaux, mandements, etc., relatifs à Catherine Charpy, ont été insérés en entier dans les Mémoires de l'abbé d'Artigny, à qui il les avait communiqués. Avis à M. Fleuret-Pamenchoys. A. Jacob.

—

« **Le Système de la nature** » (III, 168, etc., 400). — D'abord je n'ai pas loué la forme du *Système de la nature*, je ne suis pas assez lexicographe pour cela; je ne prétends point que cette forme soit toujours irréprochable. Je tiens exclusivement à prouver (chose facile, puisqu'il n'y a qu'à citer) que le *Système de la nature* est éminemment moral et sensé,— surtout dans les pages très belles et très édifiantes qui terminent ce monument philosophique. M. T. de L... trouve que j'ai dépensé trop d'enthousiasme pour un livre dont Voltaire et d'Alembert furent « scandalisés. » (C'est M. T. de L... qui l'affirme, et nous le croyons sur parole, sans la moindre arrière-pensée.)

Il est pourtant, disons-le en passant, il est au moins étrange que les deux grands *admirateurs* du curieux et très puissant *Bon sens du curé Meslier* aient pu *réellement* être « scandalisés » comme le certifie M. T. de L... (Il s'agit de Voltaire et de d'Alembert.) Véritablement, M. de Saint-Priest avait un funeste bandeau sur les yeux quand il jugea le beau travail que nous avons lu et relu, et que nous relirions encore pour l'admirer de rechef, en dépit de tous les anathèmes. Angély Feutré.

— Voir, dans la *Corresp. gén.* de Voltaire, une lettre à Elie de Beaumont, t. VII, n° 244. J'y trouve cette phrase : « Avez-vous lu le *Système de la nature?* « Il ne me paraît pas consolant. » — Autre à Mme Du Deffant, n° 248 : « Un diable « d'homme, inspiré par Belzébuth, vient « de publier un livre intitulé : *Système de* « *la nature*, dans lequel il croit démontrer « à chaque page qu'il n'y a point de Dieu. « Ce livre effraye tout le monde, etc. » — Autre à Mme Necker, n° 262 : « Livre qui « fait grand bruit parmi les ignorants et « qui indigne tous les gens sensés... Il faut « être bien fou pour ne pas admettre une « grande intelligence quand on en a une « si petite. » — La cause est-elle entendue?

Sinon, qu'on lise encore les lettres 255, 256, 264, 265, 268, 269, 271, 277, 280, etc., etc.
(Montbéliard.) SAMLED.

—

La mort de Marat (III, 198, 307, 364, 495). — Je prie M. Combes, dont les lecteurs de l'*Intermédiaire* et de l'*Amateur d'Autographes* connaissent la perspicacité, de vouloir bien se rappeler que Pelletan était arrivé près de Marat *avant* le commissaire, c'est-à-dire bien peu de minutes *après* le coup porté. Puisqu'un jet de sang, gros comme le pouce, s'échappait de la blessure, c'est qu'il y avait une hémorrhagie artérielle et il est de règle en pareil cas, il est élémentaire en chirurgie, de porter immédiatement un ou plusieurs doigts dans la blessure, afin de comprimer le point d'où jaillit le sang.
A. DUREAU.

—

Parc Monceaux (III, 203, etc., 461). — Voilà un point philologique traité admirablement. Tout le monde a fait merveille, et l'on ne peut mieux concorder. J'ose à peine ajouter deux mots. On n'a donné aucun exemple emprunté au XVIe ou au XVIIe siècle. C'est ce luxe presque inutile que j'apporte. P. Matthieu (*Hist. de France et des choses mém.*, etc., Paris, 1611) écrit positivement et constamment *Monceaux*. — Enfin, Martial d'Auvergne :

Le lendemain grand compaignie
De l'ost des François à Monceaux
S'en vindrent faire une assaillie
Jusques au marchié des pourceaux.

JACQUES D.

—« Le mot *Montceaux*, a dit avec raison M. J. Palma, est d'origine latine; il dérive de *monticellus*, petit mont. » D'où aussi *Montcel*, nom d'une propriété sise sur une colline, dans Seine-et-Oise, et qui conserve des traces du passage des Romains.
(Le Montcel, Jouy-en-Josas.) P.-A. L.

—

Moutardier du pape (III, 259, 370). — Que penser de l'étymologie attribuée par M. J. P. au mot *Sénéchal?* Bien que peu au courant des condiments qui figuraient jadis sur la table des rois, voire même des papes, nous avons peine à croire que le sené produisît chez eux les mêmes effets que chez nous la moutarde, en exceptant toutefois la *moutarde blanche*. A. L.

—

Portraits à rechercher dans différents tableaux (III, 260, 371, 404, 433). — « J'ai lu dans un auteur, n'importe en quel chapitre, » que Girodet avait fait le portrait de Mlle Lange, de la Comédie française. Femme et jolie, c'est être capricieuse. La belle, sous un prétexte ou sous un autre, refuse son portrait. Jugez de sa stupéfaction lorsqu'au salon suivant elle vit (vengeance éclatante) son portrait, ce même portrait qu'elle avait refusé, transformé en Danaé, recevant une pluie d'or. Que faire? Elle avait des protections, et, au bout de vingt-quatre heures, par ordre supérieur, le tableau fut retiré du Louvre. Girodet ne se tint pas pour battu. Il l'exposa dans son atelier, mais ce n'était plus une pluie d'or, c'était une pluie de pièces de cinq francs et de gros sous. De plus, dans un coin, un personnage nouveau (le protecteur, apparemment) se prélassait, guindé et superbe, sous la forme d'un dindon faisant la roue. — Qu'est devenu ce tableau?
F.-T. BLAISOIS.

— Dans un tableau de Bacciarelli, à Vienne, *Apollon et les Muses sur le mont Parnasse*, quatre figures sont celles des archiduchesses, filles de Marie-Thérèse. — Parmi les tableaux du même, à Varsovie, château de Larienki, se trouve une *Histoire de Salomon*, et le peintre y a groupé les beautés les plus remarquables de la cour de Stanislas-Auguste, roi de Pologne (V. Biogr. Didot). A. DUREAU.

—

Bird, dit « Wilberforce » (III, 320). — M. P.-A. L. est, je crois, tombé dans une légère erreur. Le présent évêque d'Oxford ne s'appelle pas William, mais Samuël, et loin d'avoir eu seize ans en 1801, il est né en 1805; si j'en crois les *Peerages*, il serait le *second* frère de celui qui faisait le voyage de Genève, et qui serait celui qui, tout récemment encore, avait acheté une maison de campagne à Saint-Germain-en-Laye. Il existe aujourd'hui trois Wilberforce : William, Henri-William, rédacteur d'une feuille ultra-catholique, fort galant homme néanmoins, et l'évêque d'Oxford. Je dois ajouter que les opinions extrêmes n'ont point divisé les trois frères. Quant au nom de *Bird*, je crois que c'est le nom d'un parrain, car, en Angleterre, les parrains donnent souvent leur nom de famille; ce qui explique que des gens de peu portent très fréquemment les premiers noms du royaume.
E.-P. ALC.

—

« La Vie des Gueux, amadouée en proverbe » (III, 323).—Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'Estampes* (p. 482) : Jacques Lagniet (et non *Laguet*), graveur au burin et éditeur, vivait à Paris de 1640 à 1674. — Nagler, t. VII, p. 239. VIGNÈRES.

—

Lantara et Joseph Vernet (III, 359). — L'eau-forte de M. Braquemont, vendue les 25-26 mai 1866 (106), avait cette désigna-

Numéro 115. Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. 10 oct. 1869

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Une mystification prodigieuse !...

Le voilà donc connu, ce secret plein d'horreur!

Depuis plus de deux ans que s'est ouverte, dans la presse et devant l'Académie des Sciences, cette singulière controverse à laquelle ont donné lieu les nombreux manuscrits autographes possédés et communiqués par le savant M. Michel Chasles, de l'Institut, notre petite feuille s'est scrupuleusement abstenue de prendre parti pour ou contre. Elle attendait une solution qui ne pouvait manquer de surgir, un jour ou l'autre. Or, cette solution, elle vient d'être donnée par M. Chasles lui-même. Un fait inouï et véritablement incroyable est maintenant avéré.

Dans la séance du lundi 13 septembre, M. Chasles a déclaré que, sa confiance dans l'authenticité de ses lettres de Galilée ayant été ébranlée par des informations reçues en dernier lieu de Florence, il avait fait surveiller par la police, puis arrêter la personne de qui il tenait ses innombrables documents historiques et scientifiques, laquelle personne avait fini par confesser qu'elle les avait fabriqués elle-même.

Plus de VINGT MILLE pièces, ainsi fabriquées et vendues à M. Chasles depuis 1861!

Et quelles pièces!

« Indépendamment des nombreux écrits de Galilée, de Pascal, de Louis XIV, de la Bruyère, de Molière (!!), de Montesquieu; des écrits moins nombreux de Bouilliau, Marcotte, Rohault, de Fontenelle, de Maupertuis, de Bernouilli, de Saint-Evremont, de Mme de Sévigné, d'Etienne Pascal, de Mme Périer, de sa sœur Jacqueline, et d'une foule d'autres personnages; — je possède, a dit M. Chasles, DEUX MILLE lettres de Rabelais (!!!), de *très*-nombreuses lettres de Copernic, Christophe Colomb, Cardan, Tortolea, Ramus, Bridé, Grolier, Calvin, Luther, Scaliger, Dolet, Machiavel, Michel-Ange, Raphaël, Thomas Maro, Charles Quint, etc., toutes adressées à Rabelais; des mystères inédits et de nombreuses poésies de Marguerite d'Angoulême; des lettres et quatrains en français et en latin d'Anne de Pisseleu; de nombreuses lettres, des poésies et des instructions pour son fils, de François Ier; des lettres, et de nombreuses poésies de Marie Stuart; *plusieurs centaines* de lettres de Montaigne (!!!); de très-nombreuses lettres de Shakespeare adressées à Larrivay, Philippe Desportes, Mlle de Gournay; des lettres et des devises de Cervantes; des lettres et poésies de Ronsard, du Tasse, etc. »

Ce n'est pas tout : oh! non, et cela va toujours de plus fort en plus fort, comme chez .....

« En remontant au delà du XVIe siècle, continue M. Chasles, je citerai de très-nombreuses pièces et poésies du Dante, de René d'Anjou, de Pétrarque, de Boccace, de Laure de Cabière, l'amie de Pétrarque; de Clémence Isaure, de Villiers, de Charles d'Orléans, etc.; de nombreuses lettres de rois : Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Bel, Charles V, Charles VI, Charles VII, Agnès Sorel, Jacques Cœur, Brantôme; des lettres et récits de Jeanne Darc....

« La collection s'étend aux premiers temps de l'ère chrétienne et *au delà même*, car il s'y trouve quelques lettres et de nombreuses notes de Jules César (!!!) et des empereurs romains, des apôtres, de saint Jérôme, Grégoire de Tours, saint Augustin, etc.; de plusieurs rois mérovingiens; un grand nombre de Charlemagne; etc. »

Halte-là! Ceci passe toute permission, et même le grotesque de certain couplet de la chanson du marchand d'autographes est ici distancé! En vérité, si on ne lisait ces détails dans le *Grand Off* (numéro du 14 septembre), on se croirait soi-même mystifié par un tel récit.

M. Chasles a terminé en disant : « Il est certain que la composition de ces pièces, *si elles ne sont pas originales*, a dû exiger un long travail, de nombreux matériaux. Et si l'on considère qu'elles s'ajoutent à tant d'autres, de tous les temps jusqu'au siècle dernier, et traitent de tant de matières différentes, on ne peut pas croire qu'elles soient l'œuvre d'un seul individu, d'un seul fabricateur, qui, du reste, ne sait ni le latin, ni l'italien, ni aucune partie des mathématiques et des

voyage, écrivait, à la date du 20 juin 1826, à propos de la *Madeleine*, du Corrége, au Musée de Dresde, sir David Wilkie : « To those who like picturer in theis « *pristine* condition, the Magdalen will be « highly satisfactory. » JACQUES D.

—

L'abbé Jean Terrasson (III, 423). — La *Dissertation critique sur l'Iliade d'Homère, où, à l'occasion de ce poëme, on cherche les règles d'une poétique*, etc., par l'abbé Terrasson, de l'Académie royale des Sciences (Paris, Fournier et Coustelier, 1715, 2 vol. in-12), n'est point un ouvrage rare. Mais on ne doit pas se contenter de le demander aux libraires qui ne le connaissent point, parce qu'il n'est aucunement recherché : il faut le pourchasser soi-même dans les boutiques et sur les quais. Il s'y trouve dans les boîtes à 50 centimes; c'est là du moins que j'ai rencontré mon exemplaire. Presque toutes les bibliothèques publiques, d'ailleurs, en sont pourvues. CH. D.-M.

—

Un prétendu mot de M. de Harlay (III, 437). — J'ai lu quelque part, mais je ne sais plus où, le mot sur le vol des tours de Notre-Dame comme étant du chancelier d'Aguesseau, quoique, je dois l'avouer, la rédaction, le trait, me paraisse être plutôt de Fontenelle. Pour ce qui est de la remarque de mon homonyme, M. E. P., qu'un magistrat n'aurait jamais fait une telle satire de la justice, je crois, au contraire, qu'un magistrat est l'homme du monde qui serait le plus compétent pour cela, en vertu de l'axiome : « Nourri dans le sérail, etc. » Nul n'a plus peur de dame justice qu'un avocat, si ce n'est un juge.
E. P. ALC.

—

Bizarreries... des langues (III, 445, 507, 572). — A propos de cette question, M. L. P. parle (III, 572) de mots difficiles à prononcer pour les étrangers. Je ne comprends pas bien. Il me semble évident que notre *V* n'a aucun rapport avec le *th* anglais, le *j* espagnol, etc. — Les Berlinois ne prononcent pas le *g* comme *hi*, mais bien comme un *y*, ce qui est fort différent, vu l'aspiration constante de l'*h*. — *Gans*, oie (et non *ganz*), se prononce comme nous prononçons « de fringants animaux. » H. H.

—

Vieux livres, vieux mots, etc. (III, 451, 507, 526). — On a parfaitement répondu en ce qui concerne *Guevare, droit linager*, etc. Le livre de *la Vie rustique* n'est-il pas de Pibrac? Voyez ce nom dans le *Manuel* de M. Brunet. H. H.

—

Le serrurier Gamain (III, 453, 529). — Il y a en histoire des choses certaines, des choses possibles et des choses probables. Est-on certain qu'il y a eu empoisonnement criminel? Est-on sûr que le carton des archives ait autrefois renfermé toutes les pièces énumérées par Gamain? Avant d'arriver dans ce carton, elles ont dû être enregistrées, classées, annotées, indiquées quelque part. Il est si peu naturel de donner rendez-vous *par écrit* à un homme qu'on laisse courir sur la grande route après lui avoir fait prendre du poison! Enfin, cette intéressante affaire mérite d'être éclaircie, et il est bon de consulter le pour et le contre. Voir, à ce sujet, une note qui termine un petit livre royaliste : le *Livre rouge*, Paris, in-12, 162 p. — Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'à deux ans de distance, Gamain ne fait pas le même récit. D'un côté, il dit avoir bu un verre de vin, apporté par le roi; de l'autre, dans sa pétition, c'est la reine qui le lui a offert. A. DUREAU.

— Deux réponses vous ont été adressées. Par la première, M. Alf. de Courtois veut bien rappeler que, dans mon 5e volume de l'*Histoire de la Terreur*, paru en janvier dernier, j'ai donné, sur cette affaire, tous les éclaircissements et détails désirables. Dans l'autre, M. Em. Bornut reproduit, presque mot pour mot, le récit du bibliophile Jacob et de M. Louis Blanc. Seulement, il termine en faisant ressortir le peu de logique de la conclusion de ces deux écrivains. Les deux parties de cette double réponse se suivent sans transition, et, pour ainsi dire, sans temps d'arrêt, de façon que le lecteur peut très facilement croire que le récit auquel M. Alf. de Courtois veut bien donner ses éloges est rédigé dans le même sens que celui du bibliophile Jacob.

C'est contre cette confusion possible que je m'élève. Ma conclusion est toute autre que celle à laquelle sont arrivés les deux écrivains cités par M. Em. B. Voici, en effet, la mienne. *Gamain n'a jamais été empoisonné*. Il est dès lors parfaitement inutile de rechercher quel a été le coupable d'un crime *imaginaire*. M. B. admet le récit du bibliophile Jacob, mais il n'en peut accepter la conclusion. Je rejette récit et conclusion, et de cette opinion j'ai déduit longuement les motifs. Que M. B. fasse un pas de plus, et nous sommes d'accord.

Votre lecteur assidu.
M.-TERNAUX (de l'Institut).

—

Le libraire Pigoreau et la « Petite bibliographie biographico-romancière » (III, 457, 535). — L'*Essai sur le roman* et le livre de Wolf n'ont pas été traduits. Il faut ajouter, d'ailleurs, aux renseignements bi-

D'où vient le mot Calembour? — Une note du *Congrès de Cythère* (Paris, 1789) contient sur son origine les lignes suivantes : « Dans les *Entretiens du Palais-Royal* « on lit ainsi l'origine du mot calembourg « (*sic*). Le nommé Calembourg, apothi- « caire, demeuroit au commencement du « siècle dernier, dans la rue Saint-Antoine : « et comme il rassembloit beaucoup de « monde dans sa boutique et qu'il jouoit « sans cesse sur le mot, on appelle (sic), « ses pointes, des calembours. » (*Congrès de Cythère*, p. 233.)

Que pensent de cette étymologie les savants lecteurs de l'*Intermédiaire?*

(Metz.) TH. P.

[Voir la même question suivie de réponses I, 275 ; II, 22, III, 204. *Réd.*]

Un mot attribué à Louis XI. — Je lis dans un intéressant volume publié récemment : *les Méprises, comédies de la Renaissance, racontées par L. Moland*, la phrase suivante : « Louis XI avait confié la régence à sa fille Anne de Beaujeu, avec ce bizarre considérant : « que c'était la moins folle femme du monde, car de sage il n'y en a point. »

Cette phrase peu galante est-elle historique ? Dans ce cas, où est-elle citée ?

J. R.

Bons mots de Beaumarchais. — Le journal l'*Union*, dans son numéro du 23 septembre 1869, donne comme étant de Madame de Sévigné la phrase suivante : « Boire sans soif, manger sans faim, et se « marier en toute saison et à tout âge, « c'est ce qui distingue l'homme de la « bête. » Nous croyions cette phrase de Beaumarchais. On la trouve, en effet, avec de légères variantes, dans le *Mariage de Figaro*. Beaumarchais, qui ne se gênait guère, du reste, pour prendre partout ses traits d'esprit, a-t-il emprunté celui-ci à Madame de Sévigné? Nous l'avons vainement cherché dans ses lettres.

Pourrait-on nous dire s'il s'y trouve réellement?

Les œuvres dramatiques de Beaumarchais, de cet écrivain si éminemment piquant, sont émaillées de bons mots qui n'ont pas nui à leur succès. Je crois que la plupart ne sont pas de lui. Il serait curieux de les rassembler et d'en rechercher la source.

Si cette investigation pouvait exciter l'intérêt de quelques-uns de nos collaborateurs, nous leur indiquerions ceux de ces mots que nous connaissons. NADJOUR.

Un grand mathématicien mort en 1645. — Quel est le mathématicien assez distingué pour avoir été surnommé l'*Archimède de la France*, qui mourut peu de temps avant le commencement de septembre de l'année 1645? YEZIMAT.

Année de la mort de Marin Cureau de la Chambre. — On lit dans le *Moréri* de 1759 : « M. de la Chambre mourut en bon chrétien, dans la soixante-quinzième année de son âge, le 29 novembre 1669, et fut enterré à Saint-Eustache. » La même date est indiquée par le fils du savant médecin, l'abbé de la Chambre, curé de Saint-Barthélemy à Paris, dans l'*Histoire de l'Académie française*, de Pélisson et d'Olivet (édition de M. Ch.-L. Livet, t. I, p. 264). Comment donc se fait-il que M. B. Hauréau, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dise, dans la *Nouvelle Biographie générale* (t. XXVIII, col. 501), que Marin Cureau de la Chambre mourut le 29 novembre 1675? M. Hauréau a-t-il eu quelque secret motif pour retarder de six ans l'époque de la mort de l'auteur des *Charactères des Passions?* Ou bien est-ce par distraction qu'il s'est séparé, en cette occasion, de tous les biographes? Est-ce encore par distraction qu'il a prétendu que Condorcet fait naître le double académicien (il fut, en effet, un des premiers membres de l'Académie française et de l'Académie des Sciences) vers 1613, quand Condorcet (*Eloges*, t. I) a mis : *Vers* 1605? T. DE L.

Famille de Villers-au-Tertre. — Dans quels ouvrages spéciaux trouverai-je les renseignements les plus détaillés et les plus complets sur la généalogie, les alliances, les dignités, les armoiries, etc., de la famille de *Villers-au-Tertre* (province de Flandre)? A. B. D.

Ramersheim. — Dans un article du *Bibliophile français*, intitulé : *Un Salon démoli*, M. Ed. Fournier dit que le comte de Saint-Ralin fut tué au combat de *Ramersheim*, dans la Haute-Alsace. Je n'ai point trouvé ce nom dans les Dictionnaires géographiques. ALS.

« **Histoire du prince Adonistus.** » — J'ai trouvé tout récemment un petit volume de 181 pages, bien imprimé en gros caractères, de format in-12, dont voici le titre : *Histoire du prince Adonistus. Par Madame la marquise de L***, tirée des manuscrits de Madame la comtesse de Veruë. A Amsterdam, MDCC.LV.* Ce n'est qu'un roman; mais la mention des manuscrits de la comtesse de Veruë me fait croire que, sous des noms supposés, il s'agit d'une histoire contemporaine et réelle. Ce

qui confirme cette opinion, c'est que bien que les personnages soient des païens, qui sacrifient à Jupiter Ammon, tous les détails appartiennent aux XVIIe et XVIIIe siècles, par un anachronisme évidemment volontaire. Les gens, par exemple, vont en calèche; mais ce qui est encore plus significatif, l'amour, qui est le fond de l'histoire, est traité avec des raffinements de galanterie inconnus à l'antiquité, et qui ne laissent aucun doute sur le temps qu'on a voulu peindre. Saint-Simon parle en détail de la comtesse de Verrue, dont la sottise de sa belle-mère et de son mari avait fait la maîtresse du duc de Savoie; mais le roman n'a aucun rapport avec cette aventure.

Connaît-on la marquise de L*** ? Et pourrait-on soulever le voile qui couvre l'histoire d'Adonistus? L'*Intermédiaire* a si souvent élucidé des questions plus difficiles à résoudre, que je ne désespère pas d'obtenir une réponse satisfaisante.

E. G. P.

—

Un manuscrit de Massillon à retrouver. — L'abbé Goujet, écrivain habituellement exact et bien informé, avance que Massillon a laissé en manuscrit une *Vie du Corrége*. Ce travail s'éloigne un peu des travaux ordinaires du célèbre prédicateur, mais enfin la chose est possible. Il serait intéressant de retrouver cette production inédite.

Rien ne serait, d'ailleurs, plus utile aux études sérieuses des chercheurs et des curieux que la publication d'un catalogue d'ouvrages manuscrits ayant passé en vente publique ou ayant été trouvés parmi les papiers de leurs auteurs atteints par la mort. On parviendrait ainsi à constater l'existence, à suivre les traces de bien des œuvres historiques, littéraires, scientifiques, qui méritent d'être soustraites à l'oubli et que parfois il serait bon de livrer à la publicité. Les manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques ne feraient point partie de ce cadre; pour ceux-ci il existe quelquefois des inventaires imprimés. L'idée que j'expose trouvera, je l'espère, des sympathies chez plus d'un lecteur de l'*Intermédiaire*. Mais comment l'amener à exécution?

B. G.

—

Un manuscrit concernant l'Opéra à retrouver. — Un bibliophile zélé, jadis fort connu dans le monde des affaires, M. Félix Solar, fit imprimer en 1860 le Ier volume du Catalogue de la riche bibliothèque qu'il avait formée, et qui devait bientôt être livrée aux chances des enchères. On y voit figurer, p. 211, n° 1291, un manuscrit in-4 autographe, de M. Gentil, inspecteur du matériel à l'Opéra, avec le titre alléchant de : *Chronique de l'Académie impériale de musique*. Ce manuscrit, signalé comme fort curieux et rempli d'indiscrétions piquantes, ne s'est pas montré à la vente publique. Sait-on ce qu'il est devenu? En quelles mains a-t-il passé?

UN CURIEUX.

—

Les « Mémoires de Casanova. » — M. Larchey, dans le *Bibliophile français*, parle de ces Mémoires comme authentiques. N'a-t-on pas mis leur authenticité en doute?

R.

—

Guillaume Reboul, sa vie et sa mort. — Les bibliophiles connaissent le nom de Reboul; le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier enregistre sept ouvrages de cet écrivain, et il aurait pu en signaler quelques autres; le *Manuel du Libraire* en mentionne plusieurs, en observant que les passages en dialecte languedocien qui s'y trouvent leur donnent du prix aux yeux de quelques amateurs. Reboul qui, je crois, a commencé par être protestant, passa ensuite au catholicisme, et usa sa plume à composer contre des ministres calvinistes de Nîmes et de Montpellier de très-longs libelles remplis d'injures et de cynisme; la polémique de l'époque admettait volontiers un pareil style. Plus tard, il se rendit à Rome, et s'il faut s'en rapporter à l'autorité de Casaubon, il eut la tête tranchée en 1611, par ordre du gouvernement pontifical, comme coupable d'avoir écrit des libelles diffamatoires contre le roi d'Angleterre Jacques Ier, assertion qui paraît bien singulière.

Reboul est omis dans la *Biographie universelle*, ainsi que dans divers autres ouvrages que j'ai consultés, et qui auraient pu lui accorder une mention. L'*Intermédiaire* ne réussirait-il pas à procurer quelques informations exactes sur ce personnage? (Montpellier.)

L. D.

—

« La Peste rouge. » — Il a été publié, en 1851, chez Dumineray, rue Richelieu, et chez Jeanne, passage Choiseul, un vol. in-18, de 214 pages, sous ce titre : *La Peste rouge ou les Saturnales révolutionnaires*, par Romulle. Ce Romulle est encore le père de quatre brochures indiquées sur la couverture de la *Peste rouge*:

Peuple, on te trompe, 4e édition.

Le Dessous des cartes, 2e édition.

La Vérité sur le berger de Kravan et sur son auteur.

L'*Abolition des révolutions par la suppression de la garde nationale.*

Sait-on quel est ce Romulle?

EUQORRAL.

—

Réponses.

Une passion de Béranger (I, 15). — Voyez comme il ne faut désespérer de rien ! Voilà M. Sainte-Beuve qui se met à répondre, — dans le *Figaro* du 17 septembre, — à une question du premier numéro de notre *Intermédiaire*, question de M. W. M., à laquelle il n'avait, je crois, pas encore été fait de réponse. Mais, au fait, est-ce bien une réponse? N'est-ce pas une édition nouvelle de la question, par l'auteur des *Causeries du Lundi*, qui était lui-même déjà mis en *cause*, à raison de sa *causerie* du lundi 18 novembre 1861? Vous allez en juger :

« Béranger, dans son séjour en Touraine, connut une Anglaise qui habitait Tours et qui se mit en tête de le rendre amoureux; elle y réussit si bien que lui, le moqueur, et qui avait tant chanté Lisette, s'aperçut, un matin, qu'il était pris d'une passion réelle et profonde. Que faire ? Ne pouvant se décider à épouser, honteux de son âge, honteux d'être tombé, lui, le malin Gaulois, dans les filets d'une fille d'*Albion*, il agita différents projets. Sa ferme raison fut ébranlée; dans son trouble, il pensa même un moment à se détruire. Il prit le parti de s'ouvrir de sa douleur à un seul ami, le fidèle Perrotin. Celui-ci qui était à Paris, monta à cheval, chercha dans les environs une retraite écartée, trouva une petite maison à louer à Fontenay-sous-Bois; et c'est là que Béranger, seul, inconnu à tous, caché sous le nom de *M. Berger*, se tint coi pendant six semaines ou deux mois, tout occupé à recouvrer sa raison et à panser sa blessure. Il avait passé par la plus rude crise de toute sa vie. SAINTE-BEUVE. »

Pour copie : H. L.

—

Etymologie du mot Amazone (II, 154).— Amazone ne vient pas de μαζός, mamelle avec A soit privatif, soit augmentatif. Ce mot signifie tout simplement *tueuse d'hommes*, et il suffit pour s'en convaincre d'ouvrir Hérodote (liv. IV, 110) : « Lorsque les Grecs, dit cet historien, eurent combattu contre les Amazones, que les Scythes appellent *aiorpata*, c'est-à-dire *androctones*, car *aior* en scythe signifie *homme* et *pata* veut dire *tuer*, etc. » Voilà le sens du mot ; maintenant à quelle langue le rapporter ? A mon avis au pélasgique, langue qui fut d'abord, en même temps que celle de l'Italie et de la Grèce anté-hellénique, celle des contrées pontiques et de l'Asie Mineure. *Amassare* signifie encore *tuer* dans Ducange et l'italien *amazzare* a le même sens.

CH. TORBEN.

—

Quatrain attribué à Mme de Staël (III, 520). — Les lecteurs de l'*Intermédiaire* connaissent-ils ces vers de lord Byron, qu'il donne comme traduits par lui du portugais, en double version, et dont le fameux quatrain attribué à Mme de Staël n'est sans doute qu'une traduction :

FROM THE PORTUGUESE : « TU MI CHAMAS. »

You call me still your *life*. — Oh! change the [word. —
Life as transient as the inconstant sigh :
Say rather I'm your soul; more just that name,
For like the soul, my love can never die.

Another version.

In moments to delight devoted,
« My life! » with tenderest tone, you cry;
Dear words! on which my heat had doted,
If youth could neither fade nor die.

To death even hours like these must roll,
Ah! then repeat those accents never;
Or change « my life! » into « my soul! »
Which, like my love, exists for ever.

PHILALÈTHE.

—

La Diète polonaise en 1773 (IV, 262). — Cette question posée il y a plus de deux ans par M. P.-A.-L. est restée sans réponse, ce qui fait croire que les lecteurs de l'*Intermédiaire* peuvent ignorer les détails de la grande scène tirée de l'histoire de Pologne, qui a inspiré à l'illustre peintre Matejko, de Cracovie, le beau tableau que l'on a vu figurer à l'Exposition universelle de 1867. Je m'estime très-heureux d'avoir l'occasion de retracer ici un moment sublime de la vie politique d'un grand patriote polonais qui a eu la douleur d'assister au premier morcellement de notre pays infortuné. — Les trois puissances copartageantes, sous prétexte de protéger les libertés de la nation polonaise, occupèrent militairement plusieurs de ses provinces en 1772. Le roi Stanislas-Auguste dut, sous la pression de l'ennemi, convoquer la Diète, à l'effet d'en obtenir la sanction de cet acte odieux, légalité de forme ayant pour but de tromper l'Occident. Cette assemblée nationale de triste mémoire fut tenue à Varsovie en 1773. Les nonces de la haute aristocratie, corrompus par l'or des envahisseurs, étaient prêts à voter la ruine du pays, mais leur trahison était impuissante, les décisions de la Diète devant toujours être prises à l'unanimité des suffrages. L'opposition énergique de quelques nonces intègres empêchait les traîtres de sanctionner la spoliation du pays.

On résolut alors de former la Diète en confédération où la majorité des suffrages était décisive. Adam Poninski, vendu à la

de la Restauration. Si on retourne la toile, qui est vierge et non rentoilée, on voit qu'elle est frappée du timbre de Borniche, marchand de couleurs de cette époque, et qui demeurait rue de l'Arbre-Sec. — Un artiste de beaucoup de conscience et de talent, M. Sandoz, a exécuté au crayon, pour l'éditeur Hachette, des copies très soignées des portraits de Lefebvre et de Nanteuil. Ces copies sont destinées à être gravées au burin et figureront dans l'édition des *Classiques* de Hachette. — M. Sandoz a retrouvé chez M. Héricart de Thury l'original du portrait peint par H. Rigaud d'après Jean de La Fontaine. C'est le même qui a été gravé pour les *Hommes illustres* de Perrault par le grand Edelinck. Mais évidemment ce dernier a exécuté sa planche d'après un dessin inexact, car l'original, très bien saisi par M. Sandoz, offre un caractère bien autrement fin. Tout le génie de l'inimitable fablier respire dans cette figure : c'est tout une révélation. La gravure d'Edelinck et celle de Ficquet ne nous ont donné que des à peu près.

F. Feuillet de Conches.

—

Un portrait peint par Lemoine (III, 514). — Ce Lemoine (Jacques-Marie-Antoine), portraitiste, né à Rouen, mort à Paris, dans sa 73e année, en 1824, est avec Ducreux un des rares élèves de Latour. Il a exposé à presque tous les salons de 1795 à 1817. Dès 1783, il envoyait à l'Exposition organisée par Pahin de La Blancherie, un portrait de Mme Lebrun, dessin lavé à l'encre de Chine. Mlle Lingée, Colinet et Janinet ont gravé d'après Lemoine; ce dernier entre autres a reproduit en couleur un charmant portrait de la Duthé, et celui de Joseph, le sourd-muet revendiquant, en 1773, le titre de comte de Solar, dont l'interminable procès fit tant de bruit. Cette dernière estampe est dédiée par Lemoine à l'abbé de l'Espée.

(Toulouse.) H. Vienne.

—

Un bas-relief grotesque (III, 515). — Ce bas-relief est la représentation d'une plaisanterie grossière bien connue. Dans les siéges de ville, les loustics des deux partis narguent l'ennemi et le danger en montant sur les épaulements des fortifications ou des batteries, et en accomplissant, *face* tournée vers l'ennemi, un des deux faits naturels pour lesquels on cherche généralement « un endroit écarté. » Un jeune et brillant officier d'artillerie du premier empire aurait, dit-on, mérité ainsi, dans un moment très périlleux, les chaudes acclamations de ses canonniers. Nossiop.

— Balzac, dans un ouvrage intitulé, tantôt *les Lecamus*, tantôt *Etudes sur Catherine de Médicis*, signale parmi les sculptures subsistantes du château de Blois une femme découvrant à un moine, « ce que Brunel à Marphise montra, » pour faire usage de la même gaze que Balzac emprunte à Lafontaine. O. D.

—

« **Les Sabots,** » **pièce de théâtre.** — La pièce à l'égard de laquelle M. Vienne demande des renseignements n'est-elle pas *Les Sabots*, opéra-comique en un acte, par C. (Cazotte) et Sedaine, imprimée à Paris, chez Herissant, en 1768? La *Biographie universelle* raconte (à l'article Cazotte) la circonstance qui amena la composition de cet ouvrage. T. B.

— Dans un article vraiment fort joli du *Nain jaune* (8 sept. 1866), signé H. Vallier, je trouve cette réponse à la question de M. H. V. : « Puis vient Duni, le gracieux auteur des *Sabots* et du *Chasseur et la Laitière;* modestement il s'efface devant l'auteur de la *Serva padrona* (Pergolèse), bien que, suivant l'expression de Grimm, il ait été le premier « à véritablement chanter la langue française et à écrire vrai dans ce pays-ci. » Arracher même cet éloge restreint à la haute et froide pénétration de Grimm, cela était diablement flatteur. Il faut se rappeler aussi que les accents de Duni allumaient volontiers Diderot, à cause de leur sonnant, de leur initiative et de leur verve. Jacques D.

— Cette comédie, en un acte et en prose, mêlée d'ariettes, fut représentée, pour la première fois, par les comédiens italiens ordinaires du Roi, le 26 oct. 1768. Z.

—

Les fonderies de canons (III, 516). — La fonderie de canons et mortiers, de Strasbourg, fut établie en 1703. Jusqu'en 1744, on coula les canons à noyau. Maritz imagina de substituer à cette méthode le coulage plein, dit massif, et de forer ensuite le canon, en faisant tourner, non le foret, mais le canon. Sa machine fut mise en activité, pour la première fois, à Strasbourg, en 1744, en présence de Louis XV. Cette méthode est décrite dans *Traité des procédés en usage dans les fonderies*, par Dartein. Strasbourg, 1810, in-4°. P. Ristelhuber.

— On conserve à Issoudun (Indre), dans une des salles de la vieille Tour-Blanche, — en attendant la création d'un Musée, — plusieurs beaux canons de bronze, qui portent le nom de la ville et qui y avaient été fondus, en 1568, pendant les guerres de religion. Ils sont décorés du chiffre d'Issoudun : l'Y, accompagné des trois fleurs de lis. L'un d'eux est très orné et porte cette glorieuse légende, rimée suivant le goût de l'époque :

M. A. C. trouvera sur L.-E. Caigniez une intéressante notice dans la *Biographie universelle portative des contemporains*, de Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, Paris, in-8°, 1834, t. Ier, page 713, — et dans le *Martyrologe littéraire, ou Dictionn. critique de sept cents auteurs vivants par un Hermite qui n'est pas mort;* Paris, in-8°, 1816, une petite note fort malicieuse (page 65). — Pour les *autographes* de cet auteur, consulter le *Manuel de l'amateur d'autographes* de Charavay. ULR.

—

Le manuscrit de l' « Histoire de Paris, » de Sauval (V, 29). — J'en connais un fragment très-important, qui a toutes les apparences d'un texte autographe. C'est le chapitre des hôtels de Paris. Il se trouve aux mss. de la Bibliothèque impériale, dans le tome 152 de la *Collection Delamarre*, et il y forme un assez gros cahier. D'autres volumes de la même collection contiennent d'autres fragments de la même écriture. Celui-ci m'a beaucoup servi pour redresser les fautes si nombreuses dans cette partie du texte imprimé de Sauval, comme au reste dans toutes les autres.

ED. F.

—

Coqs et croix (V, 36 et IV, 263). — La question de savoir pourquoi les clochers sont surmontés d'un coq, date de très-loin. Au moyen âge elle fit le sujet d'un poëme que M. Edelestand Duméril a publié dans son volume des *Chants populaires latins après le XIIe siècle*, p. 12. Pour être surtout fort bien édifié sur ce point, il faut lire un mémoire de M. l'abbé Barraud, de Beauvais, dans le *Bulletin du Comité historique*, t. II, p. 268-277. ED. F.

—

La vérité sur la mort de Joséphine (V, 30). — D'après la *Vie de l'impératrice Joséphine... Paris*, 1814, *chez H. Vauquelin, libraire, quai des Augustins, au* LYS D'OR, « cette princesse fut attaquée, sur la fin de mai, d'une esquinancie gangréneuse, dont on ne se doutait pas; on ne connut le danger que lorsqu'il ne fut plus possible d'y remédier. Après trois jours de maladie, elle mourut le 29 mai 1814, à cinq heures du matin, au château de la Malmaison. Peindre le désespoir de sa fille, de son fils, serait impossible... » (p. 96.)

« La mère du prince Eugène est morte aujourd'hui, à midi, dans son château de la Malmaison, à la suite d'une maladie qui s'était d'abord annoncée comme une fièvre catarrhale, et qui a pris tout d'un coup un tel caractère de malignité, que la malade a succombé au bout de trois jours. Elle a reçu avec autant de piété que de résignation, tous les secours de la religion. Elle a eu la triste consolation de mourir entre les bras de sa fille et de son fils, dont elle était séparée depuis si longtemps... » (*Journal des Débats*... du vendredi 30 mai 1814, *Nouvelles de Paris* du 29 mai, p. 3).

« La mort la plus inattendue vient de frapper une personne à laquelle tous les malheureux doivent un souvenir et un regret... » (*Ibid.*, 3 juin 1814, p. 1.)

A. BENOIT.

—

Fil d'archal (V, 59). — Les diverses réponses, déjà faites à cette question, ont employé assez indifféremment la double orthographe *orichalcum* et *aurichalcum*, bien que ce soit là deux termes très-distincts, le premier signifiant *cuivre de montagne*, et le second *or-cuivre*, ou peut-être *cuivre riche*, en adoptant les racines indiquées par MM. Quicherat et Daveluy, d'après lesquelles aussi *aurichalcum* ne serait plus un mot hybride. Je n'en reste pas moins tenté de croire que *orichalcum* est la véritable orthographe, et que *aurichalcum* est une faute introduite par des copistes comparativement modernes, et qui, n'étant pas beaucoup plus que la cadette du bon Chrysale, familiarisés avec le grec, ont ignoré l'origine du mot et cru y retrouver le latin *aurum*. Dans les vers cependant, il a fallu conserver *orichalcum*, car l'*o* en est bref, quantité qu'il serait difficile de donner à la diphthongue *au*. Puis le mot n'est pas seulement formé de racines grecques, comme sont chez nous, *photographie*, *métromane*, *kilogramme*, etc. Non, c'est un véritable terme grec, et dès lors il est bon de chercher comment les Grecs l'écrivaient. Planche (remarquons en passant que ce Dictionnaire admet l'adjectif αυρος, mais le place en alinéa, comme s'il doutait que ce soit là du grec bien pur), le Dictionnaire de Planche ne donne aucunement αυριχαλκος, mais seulement οριχαλκος et ορειχαλκος.

Par exemple, je dois convenir que lui aussi traduit ce mot par *laiton*, *oripeau*. Cependant l'*orichalcum* était blanc, circonstance qui ne convient pas trop au cuivre jaune, non plus qu'à une composition qui eût mérité le nom d'*or-cuivre*. Virgile, au douzième chant de son poëme, nous montre la cuirasse de Turnus « auro squalentem alboque orichalco. » Pline, à la vérité, ne signale pas cette blancheur; mais ce qu'il dit de l'*orichalcum* ne peut pas non plus s'appliquer au laiton, métal composé d'éléments connus. Pline, après avoir indiqué (lib. XXIII, cap. 1) comme le minerai de cuivre le plus répandu, celui qu'il nomme *cadmia*, ajoute : « Il y a encore celui que l'on nomme *chalcites* en Chypre, dans ce pays où le cuivre a été trouvé pour la première fois. Ce minerai

gnols. Le gardien du couvent et quatre autres des principaux, séduits par la promesse de l'évêché de Metz pour le gardien et d'une abbaye pour chaque autre, avaient entraîné tous leurs confrères. Le cas parut si grave, que sans respect de leur caractère religieux, on résolut de les pendre, au nombre de vingt et un. « Et ung mercredy au soir, le prévost leur vint dire qu'ils s'entre-confessassent, et qu'ils ne seroient pas le lendemain à telle heure en vie, et que, pour cest effect, affin qu'ils pensassent en leur conscience, il les tiroit hors des cachots, les laissant pesle-mesle ensemble. » Mais dans ce premier moment, les malheureux moines ne songèrent qu'à se livrer à un violent désespoir, qui, se tournant en rage contre les cinq instigateurs dont les conseils les menaient à cette triste fin, ils se jetèrent sur eux et les battirent si outrageusement que le gardien resta mort sur la place, et que les quatre autres ne valaient guère mieux. Ils n'en furent pas moins pendus avec dix de leurs bourreaux improvisés. Les six autres eurent grâce de la vie, et furent seulement bannis à cause de leur grande jeunesse. « Mais on ne se pouvoit garder de rire de ceste sorte de confession, qui tomba en proverbe à la cour; car, quand on voyait paiges ou laquais s'entregourmer, on disoit qu'ils se confessoient comme les cordeliers de Metz. » Il faut convenir que nos *bons* aïeux trouvaient plus facilement que nous *le mot pour rire.* O. D.

—

Epitaphe de Ch. Eschallard de La Boulaye, ami et compagnon d'armes de Henri IV. — La vieille église de la commune de Treize-Vents, dép. de la Vendée, où se voient encore les ruines du château de La Boulaye, ayant été démolie au commencement de l'année 1861, les ouvriers trouvèrent, sous le dallage d'une chapelle en dépendant, qui paraît avoir appartenu spécialement aux Eschallard, seigneurs du lieu, deux cercueils en plomb, dont l'un petit et l'autre gigantesque. Le 1er mars suivant, on procéda à l'exhumation des restes qu'ils contenaient. Le petit renfermait le corps embaumé d'une jeune fille de l'âge de six à sept ans. Il était sans inscription. Le grand formait un carré oblong de plus de six pieds, dont le dessus était aplati et le plomb oxydé sur tous les bords. Le squelette très fort annonçait qu'il avait appartenu à un homme robuste. La tête, trépanée pour en extraire la cervelle, conservait toutes ses dents. Le cœur avait été également retiré du tronc. Ce qui restait de chair et de viscères était presque desséché et reposait sur une couche noirâtre onctueuse. Sur le couvercle aplati du cercueil était attaché, par des ligaments de plomb, un cœur de même métal, d'une grosseur considérable. On le détacha, puis on le secoua, et on entendit un bruit semblable à celui que produit, en l'agitant, un liquide renfermé dens un vase clos; ce qui montrait que le cœur naturel y nageait dans un liquide. Sous cette enveloppe métallique, se trouvait soudée au couvercle une plaque de plomb, sur laquelle était inscrit ce qui suit :

> Charles Eschallart, chevalier, seigneur baron de La Boulaye, de Chasteaumur, de Chaligné, de Pierre-Fite, de la Tour d'Oiré, de Chandolent, Bois-Areinge et de La Grozallière, conseiller et chambellan ordinaire du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté à Fontenay-le-Conte et païs de bas Poictou, et vis-admiral en Guyenne, décéda audict Fontenay, le cinquiesme jour de juin, à onze heures du matin, l'an mil cinq cens quatre-vingt-quatorze.

CH. D.-M.

— On ignorait jusqu'ici la date exacte de la mort de ce capitaine; *La France protestante* de MM. Haag la place en 1595. Il était grand ami d'Agrippa d'Aubigné, comme le prouvent certaines poésies inédites de ce dernier que nous publierons quelque jour. CH. R.

—

Une petite lettre inédite de Marguerite de Valois. — Parmi les nombreuses lettres écrites au cardinal de Sourdis que contient, à la Bibliothèque impériale, le volume 6379 du fonds français, j'en ai trouvé une dans laquelle (p. 55) la reine Margot canonise ainsi le prélat :

A MON COUSIN M. LE CARDINAL DE SOURDIS.

« Mon cousin, vos souvenances seront tousiours resues de moi comme bénédictions du ciel, si ie suis si heureuse qu'an l'assurance qu'il vous plaist me donner de vostre amitié, ie soi en vos saintes prières au rang de celles qui honorent le plus le mérite de vostre vertu et sainteté. Ie me feré tousiours paroistre telle an tout ce que i'aie le moien de vous servir, où i'aporteré l'afection quand il plaira à Dieu m'an donner quelque digne moien que devés n'en promestre de

« Vostre très affectionnée et très fidelle cousine,

« MARGUERITE. »

La lettre est sans date, mais elle est placée parmi celles de 1611. T. DE L.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1866.

Almanach statistique de... la Meurthe. (Nancy, 1847, p. 40.)

Feu Napoléon Henri, dans son *Histoire de Pont-à-Mousson* (Pont-à-Mousson, 1839, p. 9), raconte l'anecdote d'une autre manière. Il est très-vraisemblable qu'il ignorait l'existence du curieux manuscrit de M. Noël. Cela donne ainsi plus de poids à l'ancienneté du conte qu'il a dû entendre de la bouche même de quelques personnes âgées de la ville. Selon lui, au moment de servir au duc de Lorraine (cela devrait être un duc de Bar) un énorme barbeau, on s'aperçut qu'il avait disparu. Désespoir des magistrats municipaux. Le duc les rassura en disant : « Eh bien, Messieurs, ce poisson-là vaut un *écu;* mettez-le dans vos armes. » En effet, la ville de Pont-à-Mousson porte : « D'azur au pont dextré et senestré de deux tours d'argent, en chef de Bar — *deux bars* (barbeaux) *adossés et cantonnés de quatre croix recroisetées au pied fiché d'or — l'écu bordé d'or.* »

Une nouvelle affaire comique fit encore parler de Pont-à-Mousson à la fin du XVI[e] siècle. Les RR. PP. jésuites, à la tête d'une Université alors florissante, voulurent imposer à la cité le nom latin de *Mussi-Puntum;* les professeurs de la Faculté de droit cherchèrent à lui substituer celui de *Ponti-Mussum.* Pour mettre fin à une longue et savante polémique, qui allait dégénérer en une lutte à main armée, le duc de Lorraine, Charles III, donna raison aux jésuites. A. BENOIT.

—

Emploi du sel dans la cérémonie du baptême (V, 155). — Le christianisme, en s'élevant sur les ruines du judaïsme et du paganisme, a dû naturellement leur emprunter certains rites, certaines pratiques. et nul doute que le sel ait été employé dans la cérémonie du baptême beaucoup plus tôt que ne l'a prétendu Bernard Palissy. L'abondance du sel en Judée, la grande consommation qu'on en faisait, expliquent comment il est si fréquemment parlé dans l'Ecriture de cette espèce minérale. Il était de coutume, chez les Juifs, de frotter de sel les enfants nouveau-nés pour les fortifier. Dans les sacrifices, chez les païens, on s'en servait pour purifier et consacrer les victimes. Il n'est pas étonnant, je le répète, que le sel, qui empêche la corruption des viandes, ait été, dès le principe, employé symboliquement dans la cérémonie du baptême. Du reste, *l'eau bénite* a remplacé l'eau lustrale dont les Grecs se servaient dans leurs ablutions pour se purifier avant les sacrifices, et dont les Romains aspergeaient le nouveau-né quelques jours après sa naissance. C'est au pape saint Alexandre, martyrisé sous Adrien, qu'on attribue l'institution de l'*eau bénite* saturée d'une certaine quantité de sel. Quant au sobriquet de *salés,* j'ai dit ailleurs les différentes versions qui l'ont fait appliquer aux Bourguignons.

(Pont-à-Mousson.) TH. PASQUIER.

— Bernard Palissy nous semble avoir commis une grave erreur en prétendant que ce fut en Bourgogne que l'on employa le sel, pour la première fois, dans la cérémonie du baptême. « Le sel mis à la « bouche est un rite de la plus haute anti- « quité. Saint Augustin en fait mention, « et, en général, les Pères de l'Eglise le « considèrent comme l'emblème de la sa- « gesse qui doit briller dans un chrétien. »

Ce passage du livre de l'abbé Pascal, intitulé : *Origines et raison de la liturgie catholique,* publié dans la collection Migne, résout la question contre B. Palissy.

Dom Claude de Vert, dans son *Explication simple et littérale des cérémonies de l'Eglise* (Paris, 1720), précise davantage.

A propos des trois paroles sacramentelles : « ACCIPE SAL SAPIENTIÆ, » il dit en note (p. 47) :

« Formule qui, bien que très-ancienne, puisqu'elle se trouve dans le Sacramentaire du pape, est néanmoins fort postérieure à la pratique de donner du sel au baptême... Nous verrons qu'Origène et saint Augustin font mention de cette coutume, comme étant déjà introduite de leur temps. Le concile de Carthage, III, canon v, parle aussi de ce sel, que M. l'abbé Fleury, après M. de l'Aubépine, ce savant évêque d'Orléans, dit qu'on donnait souvent aux catéchumènes pendant qu'on les disposait au baptême. »

Si maintenant on veut préciser davantage, et connaître les passages des Pères où il est question du sel, l'on n'a qu'à consulter le livre de Durantus : *De ritibus Ecclesiæ catholicæ* (Rome, 1591) :

« Quinto benedicitur sal, illudque consecratum in os baptizandi datur, ut per sal typicum conditus, iniquitatis fœtore careat, id est, carere significetur. Ad hanc cœrimoniam videtur alludisse Origenes, homilia 6 in Ezechiel, ubi catechumenos alloquitur, hortaturque, ut se præparent ad hoc, ut fiant sal Domini et non baptizentur quemadmodum Simon ille magus, neque in aquis terrenæ Jerusalem, quæ non fuerat sale salita, neque digna sale Dei. Quibus verbis innuit salem habere spiritualem significationem.

« S. Augustinus, libro primo Confessionum, capitulo II : « Signabar jam signo ejus « et condiebar ejus sale. » Beda quoque, in Esdram libro secundo, capitulo IX : Catechumenos initiari sale sapientiæ diserte profitetur canon sal de consecratione distinctione quarta.

« Ritus iste veteris Ecclesiæ consuetudine confirmatur. Catechumenis enim adultis, in die Paschæ, loco Eucharistiæ

L'abbé Gautier et son quatrain. — Je lis dans le tome VI de la *Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy*, p. 17, à la date de 1686 : « On me manda que, « sur ce que M. le Prince d'aujourd'hui dit « qu'il donneroit mille écus à quiconque « feroit quelque chose de fort beau pour « feu M. son père, l'abbé Gautier avoit fait « ces quatre vers, pour lesquels il avoit eu « avec raison les mille écus :

« Pour exprimer tant de vertus,
« Tant de combats et tant de gloire,
« Mille écus? rien que mille écus?
« Ce n'est pas deux sols par victoire. »

Quel est cet abbé Gautier, dont on a si souvent attribué l'heureux quatrain à un Gascon anonyme? Ce qui rendait cette attribution vraisemblable, c'était le *Sandis!* dont on ornait le troisième vers, à la place de *Rien que*. Je vois bien que ce *Sandis* n'était que du *plaqué*, de la fausse couleur locale, et je me console en disant que si l'auteur de ce spirituel éloge du grand Condé n'était pas gascon, il était... digne de l'être. T. DE L.

—

« Mais il est pourtant temps, comme dit la chanson ». — C'est un vers d'Alfred de Musset. Quelle est la chanson à laquelle il fait allusion? Je connais quelques lambeaux d'une chanson où ces mots se trouvent; mais je ne la possède pas complète, je ne sais pas de quel pays elle est, et si elle est la seule à qui l'allusion puisse convenir. J. DE C.

—

Les poëtes Saquespée et Shakespeare. — Il a existé, aux XIVe et XVe siècles, une famille de poëtes appelés *Saquespée*. C'est identiquement le même nom que *Shakespeare*. Quelqu'un a-t-il déjà remarqué cette ressemblance, et existe-t-il quelque lien de parenté entre l'un et les autres? X.

—

Poisson-colas. — L'une des plus violentes mazarinades, *l'Imprécation contre l'engin de Mazarin*, contient ce vers :

Engin, le vrai poisson-colas.

Pourrait-on m'apprendre ce que signifie ce mot? J. R.

—

La Corde de pendu. — Quelle origine donner à cette croyance populaire, que la corde de pendu porte bonheur?
(Saintes.) J. E.-G.

—

Edible. — Dans un article sur Livingstone, publié par la *Revue des Deux-Mondes* (15 avril), j'ai rencontré à plusieurs reprises l'adjectif *Edible*, employé, je crois, avec le sens de comestible, mangeable. Les dictionnaires sont muets sur son compte. Quelqu'un des abonnés de l'*Intermédiaire* me dira-t-il si cet adjectif, dont je ne reconnais pas la nécessité, est de création nouvelle et quel en est le parrain? FRANCISQUE M.

—

Cabaret borgne et Pie borgne. — Dans le langage familier ou populaire, *Cabaret borgne* signifie un cabaret peu fréquenté ou de bas étage; mais d'où vient qu'un cabaret de bas étage est appelé *Cabaret borgne?* Serait-ce de ce qu'il n'aurait qu'une seule fenêtre? — Sur la route de Versailles à Jouy, on trouvait, il y a quelques années, un modeste cabaret ayant pour enseigne : *A l'œil crevé*. Cette enseigne voulait-elle dire que ce cabaret était un *cabaret borgne* et peu fréquenté, ou bien que le cabaretier avait perdu un œil, ou qu'un buveur avait eu, dans cet établissement, l'œil poché et même crevé? — Cette expression *à l'œil crevé* n'indiquait-elle pas plutôt que l'on ne faisait pas crédit dans ce cabaret, comme équivalent à cette formule : *Crédit est mort, les mauvais payeurs l'ont tué?* En effet, on dit dans le langage populaire : *ouvrir un œil*, pour *ouvrir un crédit*, et *avoir l'œil*, pour *avoir du crédit*. *L'œil crevé* signifierait donc : *Crédit n'est plus*. — Bernardin de Saint-Pierre, dans ses *Etudes de la Nature*, en décrivant le tableau du Déluge universel peint par Le Poussin, a dit : « Le soleil paraît dans le ciel, comme *un œil crevé*. » Il ne s'agit pas ici de rechercher si cette comparaison est bien poétique ou même bienséante; mais ne pourrait-on pas se poser cette question : Un cabaretier des environs de Versailles, tout épris des *Etudes de la Nature*, aurait-il voulu, en l'honneur de Bernardin de Saint-Pierre, remplacer son enseigne du *Soleil* par celle de *l'œil crevé?*

Si quelque co-abonné de l'*Intermédiaire* trouvait mes questions saugrenues et me reprochait de babiller comme une *Pie borgne*, je l'arrêterais tout court et je le prierais de vouloir bien me dire d'où vient encore cette expression : *Jacasser, babiller comme une Pie borgne*. EMM. MICHEL.

—

Une désobligeante. — Quelle forme affectait la voiture qui portait ce nom au XVIIIe siècle, et d'où lui venait ce même nom? H. VIENNE.

—

Signification du mot « Hère. » — Si le mot *hère* vient de l'allemand *herr*, seigneur, pourquoi lui a-t-on donné, en français, une signification tronquée qui devient alors injurieuse? GUNT-HER.

—

Les faiseurs de globes. — La *Revue des questions historiques* a donné, dans son 1er numéro, un article intitulé : « La vérité sur Catherine Théot, » où se trouve cette mention, extraite d'un écrit de dom Gerle, que chez la pauvre sectaire « il est entré des gens sans aveu, des gens qui se disaient prophètes, des bateleurs, des faiseurs de globes..., des espions. »

L'auteur de l'article, M. A. Canel, qui s'est déjà occupé de Catherine Théot dans l'*Intermédiaire* (I, 199, etc., II, 522), voudra-t-il bien nous expliquer ce que sont ces « faiseurs de globes » dont parle dom Gerle? A. D.

—

Courir la prétentaine. — Quelle est l'origine de cette phrase proverbiale, qui signifie : Aller, courir çà et là, sans dessein, sans sujet, etc.? ULR.

—

Un portrait gravé d'après Antonio Mor. — J'ai sous les yeux un beau portrait de femme, gravé au pointillé d'après Antonio Mor (1512-1581), ce grand peintre cosmopolite, qui, d'une génération avant Rubens, fut comme lui artiste et diplomate. Le nom de la femme manque sur l'estampe; on y lit seulement : *Antonio Mor, lo pintò — Agustin Eslève lo Dibujo — Josef Varq* (?) *lo grabo.* 1793. C'est une dame de haut rang, quelque souveraine, une princesse pour le moins : elle est assise dans un fauteuil et tournée de 3/4 à gauche, coiffée à la Catherine de Médicis, avec collerette montante et échancrée sur le devant; ses deux mains en évidence reposent sur les genoux, tenant, celle de gauche une rose, celle de droite un étui. Cette gravure espagnole nous offrirait-elle les traits de *Mary d'Angleterre*, femme de Philippe II, dont M. W. Burger a signalé le portrait peint (*Trésors d'Art à Manchester*, 1857), qui appartient au comte de Jarborough, ou ceux de quelqu'une des 7 ou 8 femmes que le Dictionnaire de Siret nous signale dans l'œuvre d'Antonio Mor? H. VIENNE.

—

Chanson à compléter. — L'abbé X..., dans le *Maudit*, fait fredonner au curé qui vient d'interroger l'abbé Julio, accusé de mauvaises mœurs, ce couplet :

Ah! laisse, mon enfant,
Ah! laisse-le donc faire;
J'en faisais bien autant,
Lorsque j'étais vicaire.

De qui est ce couplet? Connaît-on le complément de la chanson? J.-E. G.

—

Ages de pierre, de bronze et de fer. — On désigne ainsi trois grandes époques de l'humanité, d'après la matière employée le plus généralement dans la fabrication des armes à ces diverses époques. L'âge de la pierre polie (qui a succédé à la pierre ébauchée) persiste-t-il avec l'introduction du cuivre pur (qui a précédé le bronze) dans la fabrication des armes? L'âge de bronze a-t-il lui-même co-existé avec l'âge de pierre? Est-il possible de savoir approximativement la durée de chacune de ces époques? A quelle date le fer s'introduit-il et devient-il d'un usage général dans la fabrication des armes? Et à quelle date le cuivre ou le bronze cessent-ils d'être employés à cet usage? E. Q.

—

Quid de cinq pièces de 5 francs? — Serait-il vrai que vers la fin de 1811, ou le commencement de 1812, Napoléon Ier aurait eu l'idée de frapper monnaie, comme protecteur de la Confédération du Rhin? D'après ce que nous avons entendu dire il y a une quarantaine d'années, cette monnaie portait la face impériale avec l'inscription (en allemand) : NAPOLÉON, EMPEREUR, PROTECTEUR, etc., et les armes de la Confédération se trouvaient au revers. On racontait qu'il avait été tiré quelques centaines de pièces de 5 fr., dont un petit nombre seulement avait été mis en circulation. Cette émission avait fait jeter les hauts cris dans toute la Confédération, et l'Empereur, qui avait à la ménager, en vue de l'expédition de Russie, s'était empressé de faire retirer toutes les pièces; mais cinq d'entre elles n'avaient jamais pu être retrouvées, et on affirmait que depuis la chute de l'Empire on avait découvert que deux de ces pièces existaient dans des collections particulières. Quant aux trois autres, elles étaient restées introuvables, malgré les recherches incessantes des amateurs qui en offraient des prix fous. Z. A.

—

L'institution du maigre. — On a prétendu que le maigre aurait été prescrit par l'Eglise catholique pour donner aux propriétés ecclésiastiques le moyen de vendre le poisson pêché dans leurs dépendances.

Cette allégation est-elle fondée sur quelque texte qui puisse autoriser une telle interprétation? Quand et en quels termes l'usage du maigre pendant le carême a-t-il été ordonné? JEUNESSE.

—

Rue Saint-Fournier, au Marais. — Quel est le nom actuel de cette rue que l'on voit mentionnée dans les *Archives de la Bastille*, publiées par M. Ravaisson, p. 97, à propos de l'affaire du Mis de Villequier?
L'abbé V. DUFOUR.

—

Jeu de piquet. — On jouait autrefois ce jeu avec 36 cartes; on laissait les *six*, et on écartait 8 et 4 cartes, ainsi qu'on peut le voir dans la *Maison des Jeux académiques*, in-12 (1668), et dans *les Fâcheux*, de Molière (1661), acte II, scène 2. Depuis combien de temps ne joue-t-on plus ce jeu qu'avec 32 cartes? E. C.

—

L'horloge d'Aroun-al-Raschid. — A propos de la question posée ci-dessus (III, 581), il serait intéressant de rechercher ce qu'a pu devenir l'horloge envoyée, dit-on, par Haroun-al-Raschid à Charlemagne. Est-elle dans quelque musée, ou est-elle devenue la propriété de quelque heureux collectionneur? A. NALIS.

—

Visconti. — Ce nom a-t-il été, à Milan, au moyen âge, un nom de famille ou un nom de dignité? P.

—

« Empire et Royaume, aux rives du Rhône. » — Pourrait-on indiquer à quelle époque précise remontent les dénominations d'*Empire* et de *Royaume*, données, la première à la rive gauche, la seconde à la rive droite du Rhône? Après la chute du royaume de Bourgogne, au XII[e] siècle par exemple, l'autorité (à la vérité plus nominale que réelle) des Empereurs d'Allemagne, comme suzerains, ne s'étendait-elle pas, ainsi que l'affirme Raumer, l'historien moderne des Hohenstauffen, à quelques enclaves de la rive droite du Rhône? Le Vivarais présentait-il alors quelques exemples de ce genre? A. DE G.

—

Julien Macho. — Où trouver des détails sur cet auteur français du XV[e] siècle? P.

—

M. d'Aubigny, candidat de Charles II au cardinalat en 1661. — Charles II d'Angleterre, de qui on a pu dire :

Who never said a foolish thing
And never did a wise one,

écrivait de Londres, *manu propria*, au cardinal Azzolini (1), six mois après son avénement au trône, la lettre suivante en français, que je copie textuellement : « Mon cousin, vous auez assez veu par « tout ce que je vous ay escrit jusqu'icy et « par tout ce que mon cousin le cardinal « de Retz vous a mandé de ma part, les « sentiments que j'ay pour Monsieur d'Aubigny. Je ne puis m'empescher de vous « le tesmoigner encore moy-mesme par ces « lignes, et de vous prier de faire cognoistre « au Pape la passion très forte auec laquelle je souhaite qu'il aye la bonté « d'honnorer M. d'Aubigny du chappeau « de cardinal. Il est mon parent si proche « et j'ai tant d'estime et d'amitié pour luy, « que je ne doute pas que Sa Sainteté ne « m'accorde une grâce que je luy demande « avec toute l'instance imaginable, et que « je considereray tousjours comme le sceau « et la confirmation la plus effective de la « correspondance très sincère et très « véritable que je désire d'entretenir auec « elle. Comme cette grâce est d'une espèce « très particulière et sans aucune conséquence a l'esgard des autres couronnes, « par la considération des choses passées « et présentes, je veus espérer que le Pape « voudra bien abréger en ma considération les longueurs et les formalitez qui « pourroient retarder les marques et les « tesmoignages que j'espère de sa bonne « volonté avec d'autant plus de fondement « que la promotion de M. d'Aubigny sera « certainement très advantageuse aux « choses sur lesquelles j'ay donné charge « à mon cousin le cardinal de Retz de vous « entretenir. Je me remets à mondit cousin de ce détail. Vous sçavez assez la « confience entière et très parfaite que « j'ay en luy, et je vous prie de croire qu'il « ne vous sçauroit rien dire sur ce qui vous « regarde en vostre particulier, qui vous « puisse assez exprimer l'estime très parfaite que je fay de vostre mérite et le « sentiment que je conserveray toute ma « vie de l'amitié que vous me tesmoignez. « Je suis, mon cousin, vostre bien affectionné cousin, CHARLES R.

« J'escris un mot de lettre a mon cousin « le cardinal Chigi sur le mesme sujet. Je « me remets a vous de tout ce particulier. « Je vous prie de lui donner ma lettre.

« A Londres, ce 7[e] octobre 1661.

« Et au dos : *A mon cousin le cardinal « Azzolin.* »

On voit que le roi Charles ne souhaitait pas cette promotion à demi!

Or donc, quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire quel était ce d'*Aubigny*, « si proche parent » du roi, et jouissant de « l'estime et de l'amitié » du « merry-monarch, » au point que ce singulier « défenseur de la foi... » protestante, demandait pour lui avec tant d'instances, au pape et à ses cardinaux, le chapeau, grâce qui devait être *« si avantageuse aux choses sur lesquelles il avoit donné charge au cardinal de Retz de l'entretenir.* » Le saint père crut-il devoir accéder à cette demande, « par la considération des choses passées et présentes? »

(1) L'ami, le confident et l'héritier de la reine Christine de Suède (qui, dit-on, n'avait estimé que trois hommes : Condé pour sa valeur, le cardinal de Retz pour son esprit, et Azzolini pour ses complaisances). Le pape Innocent l'honora de la pourpre, et Alexandre VII le recommanda à la reine Christine, pour rétablir ses affaires, très dérangées par sa prodigalité.

Un cousin du roi Charles, *lord George Stuart*, qui était second fils de la maison de Lenox, prit le titre français d'*Aubigny*. Il fut tué en combattant pour Charles Ier, à la bataille d'Edje-Hill, en 1642. De sa femme, la noble fille aînée de Théophile Howard (2e comte de Suffolk), il eut un fils unique, Charles Stuart (4e duc de Richmond et 6e duc de Lenox, chevalier de la Jarretière, qui avait été créé en 1645 comte de Lichfield, et succéda à son cousin Esme en qualité de duc, en 1660). Il mourut à Elseneur en 1672, ayant été envoyé en Danemark comme ambassadeur. En lui s'éteignit cette branche des Stuarts.

Il avait épousé, en 1667, la belle et impérieuse *Frances Theresa Stuart*, fille de Walter Stuart. C'est cette cousine et maîtresse de Charles II, que le célèbre G. Rottier a représentée en *Britannia*, sur les monnaies de cuivre anglaises.

Plus tard le duché d'*Aubigny* fut donné par Louis XIV au fils naturel de Charles II et de la duchesse de Portsmouth.

P.-A. L.

—

Madame de Maintenon et la famine. — Madame, dans une lettre datée du 14 février 1719, s'exprime ainsi : « Quand la « vieille guenipe vit que la récolte avait « manqué, elle fit acheter sur tous les « marchés tout le blé qui s'y trouvait. Elle « a ainsi gagné horriblement d'argent, « mais tout le monde mourait de faim. » — Cette accusation est-elle confirmée par quelques témoignages contemporains, ou n'est-elle qu'une calomnie de la haine de Madame pour la marquise de Maintenon?

J. R.

—

Où est mort Frédéric II? — Il s'agit de l'empereur d'Allemagne, de cette grande et originale figure, toujours en lutte, soit avec les princes, soit avec les peuples, et qui, épuisée, mourut, dit-on, de désespoir?

P.

—

La postérité de Bernardin de Saint-Pierre. — La femme de Bernardin de Saint-Pierre a-t-elle, à sa mort, laissé quelque enfant, soit de son premier mariage avec l'auteur de *Paul et Virginie*, soit du second, avec l'estimable écrivain Aimé Martin? Ulric.

—

M. de Lassberg. — Ce savant suisse, possesseur de manuscrits précieux dont parle Buchon dans ses *Courses en Suisse*, vit-il encore? S'il est mort, que sont devenus ses manuscrits? P.

—

Armoiries à attribuer. — A quelle famille appartiennent les armes suivantes? De gueules au bras d'or sortant de senestre et portant dans la main une roze d'argent; à dextre une comète d'or. — De sable à deux épées d'argent à poignée d'or, pointes en bras et croisées. Ces armes ont dû être celles d'un cardinal, — fin d'Henri IV ou Louis XIII. Elles sont surmontées d'un chapeau de cardinal. A. D.

—

Les filets de Saint-Cloud. — Si mes souvenirs sont fidèles, il n'a pas encore été posé, dans l'*Intermédiaire*, de question relative à ce sujet. En quoi consistaient ces fameux filets, à quelle époque ont-ils été établis, et quand ont-ils été supprimés? — J'ai entre les mains deux pièces manuscrites adressées par le ministre de l'intérieur Delessart aux membres des Directoires de Paris et de Seine-et-Oise, les 25 mars et 6 avril 1791, desquelles il résulte que les différentes autorités ont arrêté que, d'après l'usage constamment suivi, les cadavres trouvés dans la Seine, aux filets de Sèvres et de Saint-Cloud, et qui ne seraient ni reconnus ni réclamés, continueront d'être transportés, à Paris, etc. Ces filets étaient donc encore tendus, à l'époque de la Révolution. Mais comment l'étaient-ils, et comment la navigation n'en était-elle point gênée? Pourquoi des filets au-dessous de Paris et non ailleurs, etc., etc.? L. Combes.

—

Ouvrages satiriques en vers attribués à La Bruyère. — M. Ed. Fournier signale (à la fin du très curieux ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de *La Comédie de J. de La Bruyère*) des portraits satiriques en vers attribués à ce grand moraliste. Un manuscrit in-4° de 309 p. figure au Catalogue de la vente La Vallière, en 1784, n° 5236; pourrait-on en retrouver la trace, savoir en quelles mains il se trouve aujourd'hui? Il existe, à Saint-Pétersbourg, *La Dieudiade, ou Caractères satiriques de la cour de Louis XIV, attribués à La Bruyère*. Admettons que cette attribution soit contestable; il y aurait cependant intérêt à connaître ces *Caractères*, à en posséder quelques extraits. Faisons un appel au zèle des explorateurs de l'histoire anecdotique du XVIIe siècle, pour savoir quelque chose de mieux que le titre de la *Dieudiade*. A. P.

—

Manuscrits de J.-F. Adry. — Que sont devenus les manuscrits laissés par ce laborieux polygraphe et zélé bibliographe? J'en ai acquis quelques-uns, entre autres ses travaux sur les éditions elzéviriennes, mais je voudrais fort me procurer ceux que mentionne la *France littéraire* de Qué-

ses compagnons pour y pratiquer le contraire du régime cénobitique, quelle aubaine ! M. Francis Wey reprend une à une toutes les pièces du procès, toutes les phases du récit, et il rétablit la vérité dans toute son évidence. « Les passions du siècle dernier, dit-il en terminant cette discussion lumineuse, ainsi qu'une strophe de Voltaire, ont fait le reste et consacré étourdiment une calomnie, au temps où, sous prétexte de combattre les *superstitions* catholiques, ce poëte et son école immolaient leur patrie orthodoxe à l'Angleterre, à la Prusse, à la Russie schismatiques ; au temps où, après avoir déshonoré Jeanne d'Arc, ils applaudissaient au partage de la Pologne. »

Au bord de cette mer où s'égarent mes yeux,
Ripaille, je te vois. O bizarre Amédée!
Est-il vrai que dans ces beaux lieux,
Des soins et des grandeurs écartant toute idée,
Tu vécus en vrai sage, en vrai voluptueux,
Et que, lassé bientôt de ton doux ermitage,
Tu voulus être pape, et cessas d'être sage?
Lieux sacrés du repos, je n'en ferais pas tant;
Et, malgré les deux clés dont la vertu nous [frappe,
Si j'étais aussi pénitent,
Je ne voudrais point être pape.

J. L.

Acceptions diverses du mot femme du monde (V, 520). — L'expression *femme du monde*, que M. O. D. a rencontrée dans une traduction du *Vicaire de Wakefield*, n'est pas une copie littérale de l'expression anglaise, bien que celle-ci s'en rapproche beaucoup. Voici le passage auquel notre correspondant fait allusion (ch. 20): « *The lady was only a woman of the town.* » Littéralement : *la dame était seulement une femme de la ville*, c'est-à-dire de la capitale, de Londres. Ch. Nodier, dans sa traduction publiée en 1838, dit sans hésiter : « *C'était tout simplement une fille publique.* » — La même expression se retrouve au chapitre suivant, dans le récit d'Olivia : « *Two abandoned women of the town* » (*deux femmes abandonnées de la ville*), ce que Nodier traduit ainsi : « *deux femmes perdues de mœurs.* » Dicastès.

— Ce terme, d'une morgue aristocratique si souverainement dédaigneuse — à l'égard de toutes celles qui ne sont pas de *ce monde-là*, — date, pour le moins, du grand siècle, témoin ce passage de La Bruyère : « Pour *les femmes du monde*, un jardinier est un jardinier, et un maçon est un maçon; pour quelques autres plus retirées, un maçon est un homme, un jardinier est un homme... » — Ces *femmes du monde*-là sont celles *du monde bien élevé*. Ce sont *les femmes comme il faut*, — par opposition, hélas! aux *femmes comme il en faut*, pour ne pas désigner autrement ces malheureuses, — ouvrières d'une catégorie *trop* spéciale, — qui vont en journée — la nuit. Ulric.

Hommes et femmes célèbres non mariés (V, 494, 542). — J'en demande pardon à M. William E. A. Axon F. R. S. L. de Manchester, Gœthe a été marié à Christine Vulpius, qui fut d'abord sa maîtresse. Gœthe a adressé à Christine deux élégies sur la métamorphose des plantes et des animaux. Ristelhuber.

— On peut ajouter encore cet hermaphrodite (qui, au moral et au physique, tenait de Mercure et de Vénus) le chevalier ou la chevalière *d'Eon* (car il signait des deux manières).

Et parmi ceux ou celles qui auraient mieux fait de ne se pas marier, *Socrate*, dans l'antiquité, *Albert Durer* et *André del Sarto*, au moyen âge, et, de nos jours, *Lady Byron* (1), ainsi que la comtesse de la Suze (Henriette de Coligny), dont la reine de Suède, Christine, disait qu'elle s'était rendue catholique pour ne voir son mari ni en ce monde ni en l'autre.

P. A. L.

— Nul doute que de nombreuses communications ne soient adressées sur ce sujet qui peut offrir un intérêt véritable. Voici quelques noms qui s'offrent à ma pensée. Et d'abord Sapho. Observons à cet égard que des rumeurs fâcheuses ont circulé à l'égard de ses mœurs; le savant Butmann avait, dans le tome Ier de son *Mythologus*, partagé l'opinion assez générale à cet égard, mais il a changé d'avis après avoir lu l'apologie spéciale écrite par M. Welcker, en 1816; M. Deschanel, qui a consacré à la célèbre prêtresse de Lesbos un article dans la *Revue des Deux Mondes*, se montre moins disposé à absoudre. Quoi qu'il en soit, je jette ici quelques indications qui seront sûrement complétées : Héloïse, la reine Elisabeth, Mlle Lubert, femme de lettres que Voltaire avait surnommée : Muse et Grâce ; Mlle de Somery, douée d'un esprit original et indépendant. F. B.

— Gabriel Naudé n'a pas été marié. Il dit lui-même (*Naudeana*, p. 109) : « Je ne pourrois pas me résoudre à me marier. Ce marché est trop épineux et trop plein de difficulté pour un homme d'étude ; j'aime mieux dire comme Horace :

...Melius nil cælibe vita. »

Naudé, au même endroit, renvoie à la disssertation de Daniel Heinsius : *An viro litterato ducenda sit uxor;* à la 31me lettre de la 1re centurie du recueil épistolaire de Juste Lipse, aux stances de Desportes sur le mariage et à la page 233 des *Discours académiques* de M. de Rampale. Le biblio-

(1) (N'est-ce pas plutôt *Lord Byron?... Réd.*)

thécaire du cardinal Mazarin remarque (p. 10), que le sacrêment de mariage ne plaît point en général aux Italiens et surtout aux Romains. Il cite comme célibataires morts dans l'impénitence finale: Janus Nycius Erytreus (Victor Rossy), Pierre Pomponace, etc. EUQORRAL

—

Epigraphie des cadrans solaires (V, 532). — Dans le cimetière d'Anet (Eure-et-Loir), j'ai noté cette inscription qu'on lit au cadran de l'église: LE TEMPS PASSE ET L'ÉTERNITÉ VIENT.

Au cadran de l'hôtel de ville de la même commune : ORA UT TE RAPIAT HORA.

S. D.

— A Saint-Gratien, près de l'église et du château, sur le trumeau d'une maison, au premier étage, j'ai lu cette légende: SOL REGIT ME, ET VOS UMBRA. V. P.

—

Médailles en l'honneur de la Saint-Barthélemy (V, 533). — M. Frédéric Lock connaît-il la médaille frappée à Rome pour perpétuer le souvenir de cet abominable massacre, et portant pour inscription : MAGNA HVGONOTORVM STRAGES? Aujourd'hui que certaine école historique répudie au nom du catholicisme cette triste page de son histoire, et présente la Saint-Barthélemy comme un fait purement politique, il est bon de noter ce démenti donné par la numismatique papale. Consultez, du reste, ce que dit à ce sujet, et à propos tant de cette médaille que d'un tableau existant encore au Vatican, le *Dictionnaire de Larousse,* au mot Saint-Barthélemy. — Ce n'est pas répondre à la question de M. Lock; mais cela intéressera peut-être les lecteurs de l'*Intermédiaire.* (Saint-Malo.) A.-G. J.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Inventaire général des objets d'art de la France. — Il y a quelques années, un patricien de Venise vendit à un marchand de Paris un tableau célèbre de Paul Véronèse qui, depuis trois siècles, faisait l'ornement du palais libéralement ouvert aux *forestieri*. Le gouvernement autrichien intervint, cassa la vente, empêcha la sortie du tableau, et pour motif de cet acte arbitraire, allégua que la valeur inestimable de l'œuvre la rendait partie de l'avoir artistique de la ville; que le comte G*** en avait la jouissance, mais Venise la nue propriété.

Paulo minora canamus. Un fait analogue vient de se produire à Nantua. Un tableau de Delacroix, *le Saint Sébastien*, donné à l'église de cette petite ville par le Gouvernement de Juillet, a été récemment vendu, toujours à un marchand de Paris, par le conseil de fabrique. Grande, vive et croissante émotion au sein du conseil municipal, honorablement jaloux des richesses artistiques de Nantua; plainte formulée auprès de qui de droit, aux fins d'obtenir l'annulation de la vente; l'affaire est pendante : il faut souhaiter qu'elle se termine selon les vœux du conseil municipal, et dans l'intérêt de la stabilité des œuvres d'art données aux monuments publics. En effet, si le gouvernement autrichien a usé d'arbitraire dans un cas où la propriété légitime d'une œuvre d'art ne faisait pas doute, le conseil municipal de Nantua, conservateur des monuments publics de la cité et de leurs accessoires, me paraît dans son droit et dans son devoir en s'opposant à ce qu'un accessoire de l'importance d'un tableau de Delacroix sorte de l'église à laquelle le gouvernement l'a donné.

Dans la *Chronique des Arts et de la Curiosité* du 18 juillet, M. Galichon publie, à l'occasion de l'affaire de Nantua, de sérieuses réflexions. Il demande qu'en donnant une œuvre d'art, l'administration impose l'interdiction formelle de l'aliéner et l'obligation de la placer dans des conditions favorables de conservation.

Et afin de prévenir le retour d'incidents tels que celui de Nantua, il propose de *dresser un inventaire général des objets d'art placés dans les monuments publics de toute la France.* Il fait appel aux savants, aux amateurs, aux archivistes, aux sociétés savantes et artistiques, et offre les colonnes de la *Gazette des Beaux-Arts* pour publier leurs communications en un catalogue, considérable avec le temps, qui serait aux monuments publics ce que les catalogues ou livrets sont à nos musées.

Des tentatives partielles et locales ont eu lieu à diverses époques dans ce but, ce qui prouve que l'idée de M. Galichon est excellente et utile. Ne serait-il pas dans le rôle et les fonctions de *l'Intermédiaire* de la répandre ainsi que l'invitation du directeur de la *Gazette*, et, en reproduisant son appel, de concourir à la réalisation d'une pensée généreuse et pratique? Il est bien peu de monuments publics d'une certaine importance qui n'aient été l'objet d'une publication locale ou générale plus ou moins importante. Il y aurait donc deux points : établir la bibliographie de la question et, à son aide et en la complétant, extraire ou former le catalogue général et national de toutes les œuvres d'art existant en France dans les monuments publics. Qu'en pensent nos coabonnés?

Cz.

—

Deux Zeller au lieu d'un? — M. Ed.

qu'à l'année 1800. C'est le 8 mai 1795, que sa mort eut lieu à Versailles.

Ce sont ensuite les médecins, MM. Lameyran et Voisin, qui jouent dans tout ce récit le rôle principal; car ce sont eux qui donnent des soins à la victime, qui constatent le poison, et dont les certificats accompagnent la pétition de Gamain à la Convention. « Les principales circonstances de ce drame, dit votre correspondant, étaient attestées, en 1838, par M. Lameyran, un des médecins qui avaient soigné le serrurier Gamain dans la nuit du 22 mai. » Or, il eût été difficile que ces circonstances eussent pu être attestées par M. Lameyran en 1838, puisqu'il était lui-même mort en 1811, à Versailles.

Quant au Dr Voisin, qui, dans le récit, joue le plus grand rôle pour reconnaître le poison, voici ce que je puis attester. Vers la fin de 1813, j'étais attaché comme élève à l'hôpital de Versailles, dont M. Voisin était chirurgien en chef. Un jour que nous étions tous réunis, médecins et élèves, dans la pharmacie de l'hôpital, la conversation tomba sur le serrurier Gamain et son empoisonnement par Louis XVI. « Jamais, dit M. Voisin, jamais Gamain n'a été empoisonné. Lameyran et moi, nous l'avons longtemps soigné d'une maladie chronique de l'estomac. C'est ce que nous avons relaté dans le certificat qu'il nous avait demandé pour réclamer une pension. Dans ce certificat nous avons constaté son état de souffrance, mais nous n'avons pas parlé d'un empoisonnement qui n'existait que dans son esprit. » Voilà ce que j'ai recueilli de la bouche de M. Voisin. — Et ce qui confirme la vérité de ce que disait M. Voisin, c'est que Musset, en présentant la pétition de Gamain à la Convention, a ajouté : « A cette pétition est joint le certificat des médecins qui constatent *le mauvais état de la santé du réclamant*. » Certes, si le certificat eût parlé de poison, Musset se serait empressé de le dire.

Le Dr Voisin est mort en 1823; le récit du bibliophile Jacob est de 1836, et je ne mets pas en doute que si M. Voisin eût vécu à cette époque, il se serait empressé, non-seulement de démentir l'empoisonnement, mais encore le rôle assez ridicule qu'on lui fait jouer avec la brioche, le chien et la servante.

(Versailles.) LE ROY.

Timbres-poste (III, 458, 536). — A. B. D. a cité une curieuse lettre de *port payé*, existant à la Bibliothèque impériale. Je possède, avec quelques autres détails, cette même lettre, dans un volume des *Dicts de la Société des Samedis de Mademoiselle de Scudéry*. Ce volume est un gros in-4°, où la Chronique des Samedis occupe les recto. Sur les verso, *Acante-Pellisson-Fontanier* a mis des notes de sa main. Il y en a aussi de la plume de *Sappho-Scudéry*. Le billet auquel nous faisons allusion est de format petit in-8°, imprimé des deux côtés, avec des blancs destinés à être remplis à la plume. Nous reproduisons ici ce billet, en soulignant ce qui est de la main de Pellisson :

Mademoiselle,

Mandez-moy si vous ne sçauez point quelque *bon remède contre l'amour ou contre l'absence*, et si vous n'en connoissez point, faites-moy le plaisir de vous en quérir, et au cas que vous en trouuiez, de l'enuoyer à vostre très humble *et très obéissant serviteur*. PISANDRE.

Au bas est cette note imprimée :

« Outre le billet de port payé, que l'on mettra sur cette lettre pour la faire porter, celuy qui escrira, aura soing, s'il veut auoir response, d'envoyer un autre billet de port payé enfermé dans sa lettre.

Au dos est imprimé et écrit :

Pour Mademoiselle
Sappho,

demeurant en la rue (ces trois derniers mots effacés) *au pays des Nouveaux Sauromates*. Par billet de *port payé*, A PARIS.

Au haut de ce *verso*, Pellisson a écrit : *L'invention de ces billets estant encore toute nouvelle, après celle des billets de port payé qui estoit desjà establie, j'envoiay celuy-cy rempli comme il est à Mademoiselle de Scudéry, sous une enveloppe à Madame Boquet. Elle fit la réponse qui commence : Comme j'ai tousjours.*

Deux notes de Pellisson servent à éclaircir ces détails. La première se référait à la fin d'une des lettres de Pellisson à Sappho, terminée ainsi : « J'en eusse bien dit « dauantage, mais la boiste des billets s'ou- « vre à huit heures, et c'est par cette voye « que ie prétens vous envoyer celuy-cy. »

Cette première note, dis-je, est ainsi conçue : « Il est vraysemblable que, dans « quelques années, on ne saura plus ce « que cestoit que la *boiste des billets*. M. de « Vilayer, maistre des requestes, avoit ima- « giné un moien pour faire porter des bil- « lets d'un quartier de Paris à l'autre, en « mettant des boistes au coin des princi- « pales rues. Il avoit obtenu un Privilége « ou don du roy pour pouoir (*sic*) seul es- « tablir des boîstes et avoit ensuitte establi « un bureau au Palais, où on vendoit, pour « un sol pièce, certains billets imprimez et « marquez d'une marque qui luy estoit par- « ticulière. Les billets ne contenoient autre « chose sinon *port payé... le... jour de...* « *l'an mil six cents cinquante-trois ou cin-* « *quante-quatre*. Pour s'en servir, il falloit

Numéro 116. Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. 25 oct. 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Voltaire traducteur ou traduit. — On trouve dans *Alzire* ces quatre vers :

Des Dieux que nous servons connais la différence :
Le tien t'a commandé le meurtre et la vengeance,
Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner!

La même idée a été exprimée dans les trois vers anglais qui suivent :

Now learn the difference twixt thy faith and mine,
Mine bids me pardon, pity and forgive thee,
Thine bids thee take a life thou cans't not give!

dont voici la traduction littérale :

Maintenant apprends la différence entre ta foi et la mienne :
La mienne me commande le pardon, la pitié et l'oubli,
La tienne te commande de prendre une vie que tu ne saurais donner!

Quel est l'auteur des vers anglais? Et lequel des deux poëtes est le traducteur de l'autre? (Etretat.) J. BRUNTON.

—

Rose et Baiser, madrigal. — De qui donc est ce joli petit madrigal :

Que ferez-vous de la rose
Où j'ai vu, charmante chose,
Votre lèvre se poser?
Donnez-la-moi! Si l'on ose,
Autour de nous, en jaser,
Je suis prêt, — gardant la rose, —
A vous rendre le baiser.

N. V.

—

« **Habent sua fata libelli.** » — A quel poëte latin, ancien ou moderne, est emprunté ce bout de vers, devenu proverbial, et dont j'ai vainement demandé et recherché l'auteur? L'*Intermédiaire*, qui sait tout, ne manquera assurément pas de me donner satisfaction sur ce point. — J'oserai lui demander aussi de quel Père de l'Eglise ou de quel théologien est cette gracieuse pensée sur Dieu, que j'ai glanée dans mes lectures : *Deus est hilaris.* CLOVIS MX.

—

Endetté comme un boucher. — Cette expression, proverbiale à Nîmes, serait-elle usitée sur quelques autres points de la France; ou faut-il la considérer comme un idiotisme local? (Nîmes.) CH. L.

—

Faire la bête au roi quatrième. — Quel est le sens de cette manière de parler qui se trouve dans une lettre de Bussy-Rabutin? (Tome I, page 285 de l'édition d'Amsterdam, 1738.) (Nîmes.) CH. L.

—

Petits Crevés. — D'où vient le nom de *Petits Crevés*, qu'on donne, ici (Bruxelles), aux cocodès bien pensants, aux jeunes élégants de Saint-Vincent de Paul?

Bon PIOT.

—

Camée représentant les traits de Jésus-Christ. — Divers journaux annoncent la mise en vente d'une gravure et d'un buste offrant l'image fidèle des traits de Jésus-Christ, d'après un camée antique. Il est bien certain que ce camée est apocryphe, mais il serait curieux de savoir s'il existe réellement (en ce cas, à quelle époque il a été fabriqué), ou bien si l'on s'est borné à en supposer l'existence.

On met également en vente un buste en bronze de la Vierge Marie, d'après le tableau de saint Luc. N'est-il pas étrange de voir soutenir encore cette opinion qui attribue à un évangéliste ces tableaux de la *Vierge avec l'enfant Jésus*, que l'on voit à Rome (dans l'église de Sainte-Marie Majeure) et à Bologne? La critique moderne attribue ces productions au peintre Luca, moine de Florence qui vivait au IXe siècle et qui avait dû à sa haute piété le nom de saint. Il paraît que Henri de Valois est le



premier auteur catholique qui, dans ses notes sur Eusèbe, mises au jour en 1639, ait contesté ces attributions. Voir les ouvrages cités dans la *Biographie universelle* (article *Luca Santo*), en y ajoutant les *Recherches historiques* de G. Peignot, *sur la personne (et les portraits) de Jésus-Christ* et sur celle *de Marie*, Paris et Dijon, 1829, in-8°, ouvrage curieux, mais qui pourrait encore être l'objet de développements étendus, fournis par l'étude des monuments figurés, avec lesquels le philologue dijonnais était peu familiarisé.

(Caen.) F. D.

—

L'étouffeur du comte de Paris. — On a raconté que, dans la mémorable séance de la Chambre des députés, le 24 février 1848, où Lamartine proclama la République, malgré lui, le petit comte de Paris, amené par sa courageuse mère, la duchesse d'Orléans, au milieu des représentants de la France, fut enlevé par un inconnu et faillit être étouffé par ce misérable. Le fait, qui fut raconté alors, est-il réel? Il est temps de le dire et de l'écrire, et même de nommer l'étouffeur, — si étouffeur il y a, — et s'il est connu de quelque lecteur de l'*Intermédiaire*. P. DE S. F.

—

Henri VII a-t-il été empoisonné au moyen de la communion? — Quelques écrivains ont mis ce crime, le plus affreux que l'imagination puisse inventer, sur le compte d'un dominicain, Politiano de Montepulciano; M. Viennet signale cette circonstance dans une *Epître à M. de Lamennais*, mais ce n'est pas une autorité bien imposante. Ce fut à Sienne que l'empereur d'Allemagne, Henri VII, mourut, le 4 août 1313, en lutte déclarée avec le pape Clément V, alors à Avignon. Trente ans après, le roi de Bohême, Jean, déclara par lettres-patentes, que l'ordre de Saint-Dominique était innocent de ce crime qu'on continuait de lui imputer. Quelle est à cet égard l'opinion des historiens sérieux? Sur quels témoignages s'appuie cette accusation effrayante? Il serait désirable que des recherches intelligentes vinssent dissiper une incertitude qui, je crois, domine encore. (Marseille.) V. P.

—

La devise de Valentine de Milan. — J'ai lu quelque part que la veuve de Louis d'Orléans prit pour devise un arrosoir accosté de deux S avec cette *âme* ou légende: *Plus ne m'est rien, rien ne m'est plus.* Ces deux prétendus S ne seraient-ils pas deux cordelières, symbole héraldique du veuvage, mal dessinées par quelque peintre ou mal vues par celui qui a donné la description? C. DE T.

—

Robert d'Arbrissel (1047-1117). — Que sait-on aujourd'hui, — historiquement parlant, — sur les macérations, — non moins étranges que légendaires ou proverbiales, — auxquelles se livrait le bienheureux ROBERT D'ARBRISSEL (fondateur de l'Abbaye de Fontevrault), pour combattre et mortifier en lui le démon de la chair?

TRUTH.

—

D'un mot d'Alfonse X. — J'ai toujours beaucoup douté, je l'avoue, de l'authenticité du mot que l'on attribue au roi de Castille, Alfonse X: *Si j'eusse été près du Créateur, je lui aurais conseillé mieux que cela.* Quelle valable autorité peut-on invoquer en faveur de la réalité de cette remarque satirique? YEZIMAT.

—

Manuscrit du maréchal de Vauban. — Un catalogue publié en 1865, par M. Edwin Tross, libraire à Paris, signalait la vente des livres et manuscrits du célèbre chevalier (ou chevalière) d'Eon, livrés aux enchères à Londres en 1791, comme offrant de nombreux manuscrits autographes de l'illustre maréchal. Que sont devenus ces précieux manuscrits? Sont-ils restés en Angleterre? Ont-ils fait retour à la France? Dans quelles mains ou dans quels dépôts se trouvent-ils aujourd'hui? M. Camille Rousset, l'habile historien de Louvois, qui prépare, dit-on, une histoire fort étendue de Vauban, en a-t-il eu connaissance?

B. G.

—

« **La Stratonice.** » — J'ai un roman, intitulé: *La Stratonice* (*Paris*, *Augustin Courbé*, *au Palais*, *en la Petite Salle*, *à la Palme*, 1641, in-8). Le titre est gravé dans le genre de Daniel Rabel. Malheureusement la gravure, qui paraît avoir été faite pour un in-4, est rognée par en bas et ne laisse voir que le haut des lettres qui formaient probablement les noms du dessinateur et du graveur. Sur un second titre, est le chiffre d'Augustin Courbé. Il résulte de l'avis au lecteur que ce texte est une traduction de l'italien, mais ni cet avis, ni le privilége, daté le 31 mars 1640, ne donnent les noms de l'auteur ni du traducteur. Les deux premiers livres forment un volume de 304 pages.

La suite de la Stratonice, ou 3e livre, forme un second volume à pagination distincte, de 218 pages. — En 1648, ce volume appartenait à Madame Dollé, à Mande, selon la mention à l'encre marquée sur le 2e titre, et la dernière page du privilége porte, également à l'encre, la phrase suivante: *Ce présent livre appartient à Fleury Anguier.* Cet Anguier, dit Fleury, peintre, faisait partie de l'Académie de Saint-Luc, et probablement, il

était parent du peintre d'architecture Guillaume Anguier et des célèbres sculpteurs Michel et François Anguier.

Je serais heureux qu'un lecteur de l'*Intermédiaire* pût me faire connaître le nom de l'auteur original italien et du traducteur français. Je les ai vainement cherchés jusqu'ici. E. G. P.

—

Le Code Napoléon mis en vers français. — Sous ce titre, il parut en 1811 un fort volume in-12, qui aujourd'hui n'est pas très-commun. L'ouvrage est présenté comme ayant pour auteur M. D***, ex-législateur. M. Dupin, dans sa *Bibliothèque choisie des livres de droit*, prétend, sous le nº 1861, que c'est à tort que l'on a attribué au comte Daru le *Code Napoléon mis en vers*; seulement, il ne dit pas quel est le véritable auteur de ce livre. Quelqu'un pourrait-il me renseigner à cet égard?

J'avais espéré trouver la solution de cette question dans la nouvelle édition du *Dictionnaire des Anonymes*, par Barbier, que publie en ce moment M. Gustave Brunet, mais j'ai eu beau compulser toute la partie consacrée à l'initiale D***, je n'ai rien trouvé. A. Sorel.

—

Les « Contre-Vérités » du marquis de Rouillac. — Connaît-on les *Contre-Vérités* (en vers) publiées dans la première moitié du XVIIe siècle par Louis de Goth, marquis de Rouillac, mort le 19 mai 1662? Tallemant des Réaux, qui dit de si plaisantes choses sur cet original, n'a pas eu connaissance de cet opuscule. M. P. Paris, qui a si bien commenté les *Historiettes* en général et l'*historiette* de Rouillac en particulier, ne mentionne pas non plus les *Contre-Vérités*. Le *Manuel du Libraire* n'en parle pas davantage. Puisse l'*Intermédiaire* me dédommager du silence de tous ces auteurs, et de bien d'autres que je ne nomme pas! T. de L.

—

Pastiches et faussetés passant la permission. — Le journal *le Peuple français*, dans son numéro du 27 août 1869, contient, à la troisième page, sous le titre *Edilité parisienne*, un article en trois colonnes signé *Louis Lazare*. Dans cet article, sont intercalées des citations ayant l'apparence de choses historiques, trop étendues, pour qu'il soit possible de les reproduire ici. Ces choses, écrites tant bien que mal en pastiche du XVIIe siècle, je les ai déjà rencontrées, mais seulement dans des publications de M. Louis Lazare où elles ne sont jamais accompagnées d'aucune indication de source. Il y a, notamment, dans l'article du *Peuple français*, deux conversations, assez gaillardes, dont Henri IV est un des interlocuteurs, et roulant sur les grands travaux de Paris.

L'*Intermédiaire* compte dans sa clientèle, de nombreux lecteurs qui s'occupent, avec grande compétence, de l'histoire de Paris. Quelqu'un d'entre eux pourrait-il attester, l'ayant vérifié par lui-même, l'authenticité des anecdotes que M. Louis Lazare vient de rééditer dans *le Peuple français*, après les avoir précédemment produites ailleurs (soit dans *la Revue et Gazette municipale*, soit dans le *Dictionnaire des rues de Paris*).

Je suis bien obligé, pour justifier mes doutes, de rappeler que M. Lazare a déjà mis en circulation de prétendues lettres du roi Henri IV, dont la fausseté a été péremptoirement démontrée par M. Berger de Xivrey.

Les citations du *Peuple français* ont été relevées, dès le lendemain, par *le Temps* qui s'en est appuyé dans un article de polémique. Il ne faudrait pourtant pas que des documents fabriqués par la fantaisie fussent acceptés et demeurassent comme témoignages officiels et authentiques. Frédéric Lock.

—

Note de M. Bazin sur Rangouze. — Dans sa *Description bibliographique des livres choisis en tous genres*, *J. Techener* (t. I, 1855, p. 212), je trouve l'indication que voici : « 2654. *Lettres panégyriques aux héros de la France*, par de Rangouze. Paris, 1648, in-8º. Exemplaire de Bazin, auteur de l'*Histoire de Louis XIII*, avec une longue note de sa main. » Quelqu'un connaît-il cette longue note qui doit être intéressante? Pourrait-on m'en donner communication soit ici, soit à part? T. de L.

—

Une édition nouvelle de Vapereau. — Est-il vrai qu'une quatrième édition du *Dictionnaire des Contemporains* soit en préparation? Elle répondrait à un besoin très-réel, car depuis 1865, date de la troisième impression, bien des lacunes se font remarquer. Ce Dictionnaire est au premier rang de ces livres de *référence* qu'on consulte sans cesse; il est donc bien essentiel de le tenir à jour. Quant à moi, qui le consulte très-souvent, j'ai noté comme brillant par leur absence une foule de noms que réclame l'édition nouvelle. Je me bornerai à extraire d'une liste que j'ai dressée, et qui comprend plus de trois cents personnages, deux individualités qui méritent bien une mention : MM. Maurice Sand et Henri Rochefort. Le Dictionnaire dont il s'agit ne s'occupant que des hommes vivants, la mort l'oblige, depuis 1865, à bien des retranchements dont il résultera force pages blanches faciles à remplir.

(Bordeaux.) C. A.

Famille Louis, de Ligny en Barrois. — Je prie vos lecteurs de me donner des renseignements généalogiques, ainsi qu'une description exacte des armoiries de la famille *Louis*, originaire de (ou bien ayant demeuré au XVIIe siècle dans) la ville de Ligny, département de la Meuse. Quelques membres de cette famille durent quitter leur pays, ainsi que le Barrois, où ils possédaient des terres, parce qu'ils avaient embrassé la religion réformée, et se réfugièrent en d'autres pays, tandis que les membres de cette famille qui étaient restés catholiques y sont demeurés. J'aimerais savoir, en même temps, s'il existe encore un descendant de cette même famille.

(Amsterdam). J. G. de G. J. Jr.

—

Chemins de fer flottants à locomotives sphériques. — Vers 1847, un ingénieur, M. Mondot de Lagorée, inventa une forme de navire à vapeur fort originale. Il donnait à son pyroscaphe la sphéricité d'une gigantesque boule, creuse nécessairement, moins les engins de locomotion et l'arrimage. Comme une boule roule sur un plan uni, en l'effleurant à peine, de même, son navire à vapeur ou locomotive, remorquant un train de navires, devait rouler sur la surface de l'onde, avec une vitesse de 36 kilomètres à l'heure par un tirant d'eau de *six centimètres* seulement!...

Une machine de puissance secondaire, moindre que celles des locomotives ordinaires, suffisait à obtenir l'effet voulu. M. Mondot ne demandait que 80,000 fr. aux capitalistes intelligents et audacieux de 1846. Les a-t-il trouvés, et quelque essai de cette ingénieuse boule a-t-il jamais été fait? Cz.

—

Emigration, vers l'est, des centres de population. — L'observation démontre que, pour beaucoup de villes, l'accroissement des constructions a surtout lieu de l'ouest à l'est, en sens inverse du courant magnétique terrestre. La tendance des populations urbaines à se porter vers l'est a-t-elle été constatée scientifiquement? Il doit y avoir des exceptions à cette règle, comme c'est le cas, lorsque la ville est adossée contre une montagne qui limite à l'est son développement; mais à Lyon, par exemple, et dans beaucoup d'autres villes où la colline-obstacle favorise le mouvement vers l'est, ce mouvement est très-marqué, et cela depuis des temps fort éloignés. On pourrait dire que généralement, à l'origine des agglomérations urbaines, les fondateurs ou premiers habitants se sont exposés volontairement au soleil levant, en adossant leurs premiers abris à des contreforts naturels; de là, une extension dans le sens de la plus facile expansion, mais cette explication conjecturale est-elle la clef de cette singulière tendance? R... S. V. P.

—

Gouttes d'éther. — Ce que nous appelons: « *Gouttes d'éther*, » est-il par une locution vicieuse, ces « *gouttes d'Angleterre*, » dont il est parlé dans un passage de Voltaire? « Ces paroles firent sur l'âme de l'Ingénu l'effet des gouttes d'Angleterre, qui rappellent un mourant à la vie et lui font entr'ouvrir des yeux étonnés. » — (L'*Ingénu*, ch. x.) J. L.

—

Armoiries des prélats et des sénateurs. — C'est un droit ou un usage, — en l'absance de la réglementation des armoiries, singulière lacune de la fameuse loi sur la noblesse de 1858, — que les évêques prennent des armoiries en montant sur leur siége épiscopal. En est-il de même pour les sénateurs, non en possession de port d'armoiries, au moment de leur élévation au rang sénatorial, ou ce privilége est-il réservé à ceux que la préconisation élève au-dessus de leurs humbles troupeaux? *Quid*, sous le premier Empire? Cz.

—

Les sabotiers. — Dans la 155e lettre de Guy Patin, en date du 25 novembre 1659 — (édition de 1692), — on lit: « On fait ici « le procès à un des chefs des sabotiers, « nommé M. de Bonnesson, gentilhomme « du païs de Beausse. Il a été conduit de la « Bastille au Grand-Conseil, qui a charge « de lui faire son procez, mais ils n'en « peuvent venir à bout: il ne parle point; « il demande son renvoi à la Chambre de « l'Edit (1) parce qu'il est huguenot, et « n'a rien voulu répondre aux demandes et « questions qu'on lui a faites. Comme il « avoit esté amené, avec une escorte de « trois cens hommes, de la Bastille au « Grand-Conseil, il y a de même esté ra- « mené; il a présenté requête au Parle- « ment pour y obtenir son renvoi. »

Patin revient sur cette affaire dans la 159e lettre (12 décembre 1659: « MM. du « Grand-Conseil continuent à faire le pro- « cès à ce M. de Bonnesson, huguenot, et « petit-fils de Duplessis-Mornai, gentil- « homme de Beausse, qui étoit un des « chefs sabotiers. Quelques-uns croient « que ce pourra bien être pour demain, car « ils en sont aux avis: les uns disent qu'il « aura la tête tranchée, les autres parlent « de la roue. M. de Pontereau, maître des « requêtes, est allé en Normandie, y faire « raser les châteaux et les bois de quel- « ques seigneurs qui ont été condamnez

(1) L'édit de Nantes, accordé par Henri IV aux Huguenots.

« par contumace pour le même crime. J'en « ai, entr'autres, entendu nommer deux : « sçavoir, Dameri et Créqui de Bernière. »

Dans la 160e lettre, 1re du IIe volume, et en date du 16 décembre 1659, on lit : « Samedi « dernier, 13 de ce mois, le marquis de « Bonnesson a eu la tête tranchée, à la Croix « du Tiroir. Il est mort huguenot, et n'a « jamais voulu entendre le docteur de Sor- « bonne qui tâchoit de le convertir, afin « qu'il mourût à la romaine. Il n'a pas « voulu être bandé ; je pense qu'il a été « veu de tout Paris, car on l'a amené à la « Bastille, dans une charrette fort élevée, « jusques au lieu du supplice. Il avoit un « livre en ses mains, dans lequel il lisoit : il « était un des chefs de la conspiration des « sabotiers. Il y en a encore deux dans la « Bastille, au procès desquels le Grand- « Conseil a charge de travailler incessam- « ment. Il étoit conduit au supplice par « 800 archers à pié et à cheval. Si la con- « spiration du marquis de Bonnesson eût « réussi, on dit que c'eût été une horrible « chose ; qu'il y avoit plusieurs grands du « royaume qui s'y étoient engagés par pro- « messe, et même il y en a qui disent que « Cromwell avoit promis de s'y joindre, et « qu'il devoit envoyer une armée à leur « secours, qui eût abordé du côté de la Ro- « chelle. Bon Dieu ! quelle désolation il y « eût eu en France ! »

Quelle est cette grave affaire des *sabotiers*, qui effrayait si fort Guy Patin, peu crédule et peu timide de son naturel?

E. G. P.

—

Jeune homme, vous commencez par où je voudrais finir. — Bouillet, dans son *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, raconte que H.-L. Jacquet-Droz fabriqua deux mains artificielles, remplaçant presque la nature, et que Vaucanson lui dit en les voyant : *Jeune homme, vous commencez par où je voudrais finir*. J'ai lu que, plus de soixante ans auparavant, Denis Talon, qui achevait dans une des présidences du parlement de Paris une carrière marquée par d'éclatants succès oratoires, s'écria en entendant l'avocat général d'Aguesseau prononcer, à vingt-deux ans, un éloquent discours : *Je voudrais finir comme ce jeune homme commence*. Ces deux mots sont-ils authentiques?

EUQORRAL.

—

Merangoises.— « Le Vert-Galant, » lors de son incroyable chasse après la princesse de Condé, réfugiée en Belgique auprès des archiducs Albert et Isabel, écrivait à Préaulx pour lui faire ses doléances : « Je deschois « si fort de mes *merangoises*, que je n'ai « plus que la peau sur les os. » D'où vient ce mot ; a-t-il la même signification que *marance*, *maranche* de la langue romane : peine, douleur, affliction, ennui?

P. A. L.

—

Les Récollets. — C'est une vieille chanson quelque peu grivoise, commençant par :

Un jour, le gros frère Etienne,

et finissant par :

Amorçait le second coup.

Je voudrais en connaître l'auteur et l'époque où elle parut, si c'est possible. Elle est en une douzaine de couplets, si je m'en souviens bien.

(Avignon.) A. B.

—

« La Sorcière, » de M. Michelet. — Est-il vrai qu'une édition de cet ouvrage, publiée à Bruxelles, est bien plus complète que celle de Paris? On nous assure, d'ailleurs, que le volume belge a lui-même été fort expurgé, notamment d'un passage important relatif à la scandaleuse affaire du Père Girard. On écrit à cet égard : « De la « page 322 à la page 324 de l'édition de « Bruxelles, la série de paragraphes com- « mençant par ces mots : « Nous n'avons « pas le courage, « et se terminant par « ceux-ci : « Comment lui expliqua-t-il, » « a été fort atténuée dans ses termes ; la « première rédaction, d'une crudité ef- « frayante, a même été réimprimée par les « soins d'un curieux. Je ne la transcrirai « point, par la raison qu'il est impossible « de la transcrire, mais je puis du moins « copier le premier paragraphe : « Le ré- « cit choquant qu'on va lire est tiré tex- « tuellement des trois dépositions de la « Cadière (si naïves d'évidente véracité). « Nous aurions voulu l'abréger pour le « rendre moins pénible, mais alors il eût « été de nulle importance et de nulle uti- « lité. »

D. G.

Réponses.

Le marquis de Lubienickz (II, 716 ; III, 626 ; IV, 336). — Les cinq réponses publiées par l'*Intermédiaire*, au sujet de ce prétendu *marquis*, n'ont fait qu'embrouiller la question, au lieu de la résoudre. Il était, en effet, difficile aux érudits français de fournir des renseignements exacts sur un personnage dont l'histoire de la Pologne n'a pas conservé le nom, et que les historiens nationaux seraient sans doute embarrassés de désigner d'une manière indubitable. J'ai dit prétendu *marquis*, car ce titre n'a, pour ainsi dire, jamais existé en Pologne, sauf *une seule* exception : il a été donné, par le pape, à la

famille *Myszkowsky*, qui l'a transmis ensuite, par voie de substitution, à celle de *Wielopolski*. Le marquis Wielopolski, fameux gouverneur civil de Pologne avant la dernière insurrection, est le seul marquis qu'on connaisse en Pologne, et encore c'est un marquis romain, au même titre que les comtes romains actuels en France. On ne connaissait en Pologne que le titre de *prince;* ceux de *comte* et de *baron* sont de provenance étrangère, et ne se sont introduits qu'au XVIIIe siècle. Avant cette époque, les membres de la haute aristocratie, qui occupaient toujours des postes élevés, ne prenaient que les titres de leurs charges, tels que : le grand général de la couronne, le grand chancelier, le voïvode, le castellan, etc. Les enfants de ces dignitaires étaient désignés sous des noms spéciaux signifiant : le fils ou la fille du voïvode, du castellan, etc. Tous les autres nobles prenaient le titre de chevalier polonais (*eques polonus*). Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que la particule *de* devant les noms polonais est un pléonasme ridicule, imité du français par des gentilshommes polonais résidant ou voyageant en France. La terminaison *ski*, propre aux adjectifs polonais, désigne *l'extraction*, *l'origine*, *la possession*, et correspond à l'article *de* français. *Polski* veut dire *de Pologne* ou *polonais;* de même *Tarnowski* (nom propre) veut dire *originaire* ou *seigneur de Tarnow*. Les comtes Tarnowski actuels s'appelaient primitivement Jean, Stanislas, etc., *na Tarnowie*, soit *seigneurs de Tarnow*. Plus tard, la préposition *na* (sur, de) fut remplacé par la finale *ski* ajoutée au nom de propriété territoriale, et cette terminaison indiquait la noblesse. Si l'on tient donc à donner aux noms polonais, par rapport aux gentilshommes étrangers, la physionomie nobiliaire, il faut les franciser dans le sens que je viens d'indiquer, sans les affubler seulement de la particule. Ainsi le nom *Wielopolski* francisé deviendra *de Wielopol*. — Je m'étonne que les collaborateurs de l'*Intermédiaire* n'aient pas remarqué la terminaison bizarre donnée au nom de Lubieni*ckz*. Ces trois consonnes, réunies dans cet ordre, ne se rencontrent peut-être que dans les langues des sauvages, et encore. Le *z* final doit être remplacé par l'*i*. De tout ce qui précède, il résulte que le *marquis de Lubienickz* devient *Lubienicki* tout court, sauf, en outre, la rectification que je vais apporter à ce nom. Il n'existe en Pologne aucune famille du nom de *Lubienicki*, mais on en connaît deux dont l'une s'appelait *Lubienieçki* (j'ajoute la cédille pour figurer la prononciation), et l'autre *Lubienieçki*, avec le *L* barré dont la prononciation n'a pas d'équivalent en français. Le personnage qui nous occupe n'appartient pas à la première, dont le représentant, vivant en 1673, était Stanislas Lubienieçki, socinien et astronome, auteur des ouvrages signalés par M. Ch. L., lequel, comme le fait justement observer M. E. P., était à cette époque en exil (à Hambourg), et par conséquent ne pouvait pas être en mesure de fournir au grand Condé des nouvelles de Pologne. — Je ferai observer, en passant, à M. Ch. L., que les mots rapportés par lui : St. LUBIENITZ (sans doute *à Lubienitz* en latin, soit *de Lubienieç*, soit *Lubienieçki*), *sive* LUBIENSKI, sont inexacts, car le nom de LUBIENSKI appartient à toute une autre famille. M. Brunet se trompe donc à cet égard. — Ce qui me paraît le plus probable, après bien des recherches, c'est que notre prétendu marquis pouvait être Jean-Damascène Lubienieçki (avec le *L* barré), docteur en théologie et historien, supérieur des Dominicains, et enfin évêque de Bakou, en Valachie, en 1711, mort en 1714. Il visita l'Italie et la France, et enseigna même la théologie à Lyon. A son retour, il sut mériter les bonnes grâces de Jean Sobieski, et devint plus tard théologien à la cour de ce roi. Il a laissé : *Martyrologium dominicanum; De gestis et miraculis B. Ceslai*, et deux ouvrages manuscrits, une *Histoire du pape Pie V* (en polonais), et une histoire de son évêché (en latin). Il est possible que pendant son séjour en France il se soit fait connaître, en sa qualité de savant étranger et de théologien catholique, au grand Condé, qui aurait plus tard mis à profit cette connaissance. Seulement, le titre de marquis reste inexplicable, d'autant plus qu'il s'agit d'un religieux. Mais M. Jacques D. a-t-il vu la lettre, l'a-t-il bien lue? Je lui serais fort reconnaissant de vouloir bien me faire savoir où elle se trouve. Je poursuivrai encore mes recherches, et si je trouve autre chose, je ne manquerai pas de le communiquer à l'*Intermédiaire*. En ce qui concerne la candidature du grand Condé au trône de Pologne, en 1673, M. E. P. est bien informé, tandis que M. Alfred de Courtois, qui le rectifie, commet lui-même une erreur. Le grand Condé a été candidat deux fois. D'abord, après l'abdication de Jean Casimir (1669), en concurrence avec Charles de Lorraine et Philippe-Guillaume, prince de Neubourg. Louis XIV, en apparence favorable au grand Condé, empêchait en secret son élection, et en effet, il échoua. Après la mort du roi Michel (10 nov. 1673), dix-sept candidats entraient en lice, entre autres le *grand Condé*, Louis, duc de Vendôme, Louis de Soissons, Charles V de Lorraine et Jean-Guillaume, prince de Neubourg. Le grand Condé n'a pas sans doute voulu, après son échec, se porter lui-même, mais sa candidature fut posée et appuyée par Jean Sobieski lui-même, comme l'a justement deviné M. E. P. Les Etats de la couronne avaient promis à

l'empereur Léopold de faire épouser au nouvel élu sa sœur Eléonore, veuve du roi Michel, et précisément à cause de cela, on objectait à la diète d'élection que le grand Condé, étant marié, ne pourrait pas remplir cet engagement. Le protégé de la France était alors, non pas le prince de Neubourg, mais Sobieski lui-même, appuyé par Forbin de Janson, évêque de Marseille, ambassadeur de France en Pologne. GUSTAVE PAWLOWSKI.

—

Le vaisseau du désert (V, 27). — M. de Quatrefages, dans un ouvrage dont le nom m'échappe,— peut-être bien dans les *Souvenirs d'un Naturaliste,* — dit que les Orientaux, dans leur langage figuré, ont appelé le chameau le *navire du désert.* J'ignore si cette métaphore était connue et employée en France antérieurement à cet ouvrage. Mais il ne me paraît pas douteux qu'on lui doive attribuer une origine orientale. L. G.

—

Suite des sujets galants gravés par Choffard (V, 57). — Je connais quatre sujets gravés par Choffard, d'après Baudouin : *la Fille surprise,* qui est probablement *la Fille querellée par sa mère ; les Amants éveillés,* où je crois reconnaître *la Fille mal gardée ; la Leçon d'amour ; les Amours champêtres.*

Je suppose que c'est cette dernière gravure que M. H. Vienne désire connaître.

La Jeune fille querellée par sa mère a paru, sous ce titre, à l'Exposition de 1765. E. G. P.

—

Noël (V, 59). — Je crois que la véritable explication du mot *Noël* est le mot *naissance,* comme le dit M. H. Tiédeman. Toutefois, je ne serais pas assez exclusif pour rejeter l'explication ingénieuse de M. J. P., qui voit dans ce mot une contraction de *novel.* Mais, s'il fallait adopter cette étymologie, je demanderais à M. J. P. comment il établit que Noël ait été le commencement de l'année, à quelle époque et dans quels pays. Il est bien entendu que je ne le nie pas. J'en hasarderais une autre explication. Si Noël veut dire *nouvel* ou *nouveau,* et non *naissance,* j'y verrais une allusion très-élevée au renouvellement du monde et de la condition humaine. Saint Paul et tous les grands docteurs chrétiens exaltent sans cesse *l'homme nouveau* en contraste avec *le vieil homme,* le rajeunissement moral exprimé avec tant d'énergie dans le psaume rappelé au commencement de la messe : « Introïbo ad altare Dei ; ad Deum qui lætificat *juventutem meam.* » (Je viendrai à l'autel de Dieu, vers ce Dieu qui jette tant de joie sur mon rajeunissement, c'est-à-dire sur mon âme *rajeunie* — ou renouvelée). La traduction : *qui réjouit ma jeunesse,* est un contre-sens. E. G. P.

—

Ambroise Paré était-il huguenot? (V, 234.) — Le docteur Giraudeau de Saint-Gervais a mis la note suivante, p. 68 de *Syphilis,* poëme par Barthélemy, Paris, 1848 : « Charles IX, de trop célèbre mémoire, eut une excroissance dans l'urètre, dont il fut guéri par Ambroise Paré, son médecin, qui, pour récompense, échappa, quoique protestant, aux massacres de la Saint-Barthélemy. Comme le roi trouvait que la cure était bien lente, Ambroise Paré lui fit cette réponse si connue : « Je te soy-« gne, et Dieu seul te guaryra. » P. RISTELHUBER.

— Je crois que, finalement, on peut dire de M. Jal et de M. Bordier :

L'un a raison, mais l'autre n'a pas tort.

Ambroise Paré fut huguenot pendant une partie de sa vie, catholique pendant une autre partie. C'est ce qu'a reconnu un critique qui n'a pas moins d'érudition que de sagacité, M. Ludovic Lalanne. Voici sa note de la page 302 du tome IV (1868) de son excellente édition des *Œuvres complètes* de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme : « Voyez sur cet illustre chirurgien l'article que M. Jal lui a consacré dans son *Dictionnaire critique.* Dans cet article sont cités des actes, desquels on peut conclure qu'Ambroise Paré, *qui a été certainement huguenot, redevint catholique à la fin de sa vie.* » T. DE L.

—

« L'Enrhumé » de Béranger (V, 254). — Je trouve à la page 69 des *Chansons de P.-J. de Béranger* (Supplément ; Paris. Chez les marchands de nouveauté. 1831. Vhalen, Imprimeur-libraire. (à Bruxelles?) Les deux autres volumes, du même format in-18, sortent des presses de Rignoux, à Paris.) l'indication suivante :

Vers manquant dans la chauson (*sic*) intitulée *L'Enrhumé.*

Mais le papa... (V, 329.)

Puis la clef des initiales. A. B.

—

Un vers de Tartuffe (V, 339). — *Errare humanum est : perseverare diabolicum.* (Il est de la nature humaine de se tromper ; s'obstiner dans l'erreur est de celle du diable). Donc, je me suis trompé dans la réponse qu'a insérée l'*Intermédiaire.* J'ai relu la scène du *Tartuffe* où se trouve le vers en question ; j'aurais dû la relire avant de répondre, au lieu de me fier à ma mémoire. Il est vrai (circonstance atténuante)

que ma bibliothèque était en déménagement.

J'ai attribué à Tartuffe le mot : *Dieu vous aide!* C'est Orgon qui le dit, dans le discours de Dorine. La conclusion reste la même, car Dorine reproche à Orgon sa platitude vis-à-vis de Tartuffe; d'où il suit qu'il n'était pas d'usage de roter à table et de dire à ceux qui rotaient : *Dieu vous aide!* comme on disait à ceux qui éternuaient : *A vos souhaits!* ou *Dieu vous assiste!* On ne peut pas ne pas éternuer; on peut ne pas roter à table; on doit surtout dissimuler cette impolitesse, si on la commet involontairement.

L'exemple tiré de Juvénal est-il bien concluant? J'en doute quelque peu; chez les Romains, tout était présage; le rot était un présage, et c'est pourquoi, du moins je le pense, les parasites s'empressaient de congratuler l'amphytrion qui rotait. La réflexion qui suit n'en est pas moins juste. Après m'être rectifié, me sera-t-il permis de rectifier C. D.? Il s'agissait bien, dans la pièce du *Tartuffe*, de *roter à table*, puisque Dorine venait de rappeler les extases d'Orgon sur le large appétit de son cher Tartuffe. E. G. P.

—

Le coq gaulois (V, 342). — Je possède un atlas intitulé : *Atlas moderne...* qui est de 1762. Outre un magnifique frontispice gravé par Prévost, d'après Monnet, il est orné de nombreuses gravures par Choffart, d'après lui-même, et par Berthaud, d'après Marilier. Une de ces dernières s'applique à *la France divisée par gouvernements militaires*. On y remarque un coq au-dessus des attributs des arts. — Bien que cette gravure soit postérieure à celles qui ont été citées dans les réponses que contient l'*Intermédiaire*, je la cite pour montrer que l'emblème du coq était passé dans le domaine public pour représenter la France.
E. G. P.

—

Le pont d'or (V, 342). — « Napoléon, apprenant la perte de la bataille de Culm (30 août 1813), ne peut concevoir comment Vandamme se soit laissé entraîner en Bohême. « A une armée qui fuit, répète-t-il, « il faut faire un pont d'or ou opposer une « barrière d'acier... — Voilà la guerre, dit « ensuite l'empereur au duc de Bassano : « bien haut le matin et bien bas le soir. » (*Bibliothèque historique et militaire*, t. VII, 660.) A. Benoit.

—

Coiffer sainte Catherine (V, 346).—Voici une explication due à Quitard :

« C'était autrefois l'usage, en plusieurs provinces, le jour où une jeune fille se mariait, de confier à une de ses amies, qui désirait faire bientôt comme elle, le soin d'arranger la coiffure nuptiale, dans l'idée superstitieuse que cet emploi portant toujours bonheur, celle qui le remplissait ne pouvait manquer d'avoir à son tour un époux dans un temps peu éloigné; et l'on trouve encore au village plus d'une jouvencelle qui, sous le charme d'une telle superstition, prend secrètement ses mesures afin d'attacher la première une épingle au bonnet d'une fiancée. Or, comme cet usage n'a jamais pu être observé à l'égard d'aucune des saintes connues sous le nom de Catherine, puisque, d'après la remarque des légendaires, toutes sont mortes vierges, on a pris de là occasion de dire qu'une vieille fille *reste pour coiffer sainte Catherine*, ce qui signifie en développement qu'il n'y a chance pour elle d'entrer en ménage qu'autant qu'elle aura fait la toilette de noces de cette sainte, condition impossible à remplir. »

C'est un peu bien tiré par les cheveux; je reproduis l'explication et la donne pour ce qu'elle vaut. J. E. — G.

—

Mort de Louis-Philippe (V, 373). — Je trouve, par hasard, en rangeant de vieux papiers et d'anciennes épreuves d'imprimerie, une réponse à peu près complète à cette question historique, adressée à l'*Intermédiaire*, il y a plusieurs mois, et restée depuis sans solution, comme tant d'autres questions qui pourraient donner lieu à des éclaircissements curieux, si les témoins oculaires et les contemporains voulaient parler. Ma réponse est renfermée dans quatre pages, que j'ai cru devoir supprimer dans le tome IV de mon *Histoire politique, anecdotique et populaire de Louis-Napoléon* (Paris, Dufour et Mulat, 1852, 4 volumes grand in-8°, avec figures et portraits). Ces quatre pages figuraient en tête du chapitre XII de ce volume; je les ai retranchées après l'impression, et elles sont remplacées par un carton dans tous les exemplaires de cet ouvrage, qui est si peu connu et qui a été tiré pourtant à plus de vingt mille exemplaires. Voici donc la reproduction des quatre pages originales, qui du moins ne seront pas ici un hors d'œuvre :

« Le Président de la République, en revenant à Paris, avait eu la nouvelle de la mort du roi Louis-Philippe.

« Il ne conservait aucun ressentiment personnel contre le chef de la dynastie d'Orléans, et il se plut à rendre hommage, par quelques mots remplis de délicatesse et de convenance, à la noble résignation que le vieux roi avait montrée dans l'infortune.

« Louis-Philippe, cependant, venait de succomber, non à un accès de maladie subite, mais à une crise de douleur morale.

« A son arrivée en Angleterre, après les mystérieux et tragiques événements de fé-

vrier 1848, il était tombé dans le marasme et dans un morne désespoir.

« Lord Wellington alla le voir, et le trouvant gravement atteint de consomption et tout à fait découragé, il employa les ingénieuses ressources du raisonnement et de la persuasion, pour faire croire au royal exilé, que son rôle avait été assez glorieusement joué jusqu'au bout; que l'Europe lui devait dix-huit ans de paix, la France, dix-huit ans de prospérité, et qu'il n'était tombé du trône que sous les efforts irrésistibles d'une immense conspiration révolutionnaire.

« Louis-Philippe releva la tête et ne s'accusa plus de faiblesse ni de vertige vis-à-vis des événements imprévus qui l'avaient fait sortir des Tuileries, fugitif et proscrit:

« — Ma part, en effet, est assez belle, disait-il avec confiance; pendant dix-huit ans, à moi seul, j'ai tenu en échec la révolution qui menaçait l'Europe. J'aurai de bonnes pages dans l'histoire; on me saura gré de ces dix-huit ans de règne. C'en est fait, je suis le dernier roi de France.

« Louis-Philippe avait repris à la fois santé et bonne humeur; il écrivait ses mémoires, il vivait paisiblement à Claremont, au milieu de sa famille; quelquefois, il soupirait en songeant à la couronne qu'il avait perdue, mais il se disait, pour se consoler, que si l'on triomphe aisément d'une émeute, on n'arrête pas une révolution.

« La lumière cependant commençait à se faire dans les ténèbres de cette révolution de février, qui n'avait été qu'une panique et qu'une surprise.

« Un nommé Chenu, qui avait été l'homme de confiance de Caussidière, et qui ne se pardonnait pas d'avoir prêté la main aux œuvres de désordre des sociétés secrètes, fit amende honorable, en révélant au public les origines et les ressorts cachés d'une révolution, qui s'était préparée dans un bureau de journal entre vingt ou trente conspirateurs obscurs, plus audacieux qu'habiles.

« Ce livre, intitulé : *Les Conspirateurs de* 1848, eut un prodigieux retentissement par toute l'Europe; la France eut honte d'avoir été dupe d'une pareille mystification républicaine, et l'on oublia que le hasard seul avait fait la besogne des auteurs imprévus de la révolution de Février.

« L'exilé de Claremont, suivant son habitude invariable, ne lisait pas les journaux; il n'entendit parler que fort tard du livre de Chenu; il fut curieux de le connaître. On ne sait qui le lui apporta.

« Un soir, pendant que la reine dormait à ses côtés, il lut ce livre rapidement : une fièvre ardente courut dans ses veines; il fit une seconde lecture du livre; la fièvre avait atteint son paroxysme, et le vieux roi, la poitrine oppressée et sifflante, promenait autour de lui un regard morne et désolé; il voyait tous ces conspirateurs, que Chenu a peints d'après nature, se dresser, comme des spectres, à son chevet, et il croyait entendre leurs insultes, leurs railleries et leurs menaces. Cet affreux cauchemar, qui le poursuivait éveillé, ne s'évanouit qu'au point du jour.

« — Sire, lui demanda la reine qui l'avait entendu soupirer et s'agiter dans son lit, Sire, vous ne dormez pas? Etes-vous malade?

« — Ah! ma pauvre amie, c'est le coup de la mort! s'écria le roi avec un accent déchirant. Ce livre, ce livre m'a tué!

« — Quel livre? reprit Marie-Amélie, se levant avec précipitation et toute tremblante. Vous avez fait un mauvais rêve, Sire!

« — Plût à Dieu que ce fût un rêve! dit le roi en lui montrant l'ouvrage de Chenu. Vous savez bien, la révolution du 24 février? Ce n'était pas le peuple, ce n'était pas la France, ce n'était pas une révolution! C'était, j'en ai honte; c'était une misérable conspiration d'estaminet!

« — Sire, Sire, vous êtes encore sous l'impression de ce rêve pénible. Remettez-vous! Tout cela est bien loin. Vous êtes en sûreté, en Angleterre, à Claremont...

« — Et quand je pense que je n'ai pas été averti! interrompit le roi. Il y avait des ministres... Non, les ministres avaient déposé leur démission entre mes mains!... Mais il y avait un préfet de police, un honnête homme, M. Delessert... Il y avait un général chargé du commandement de la division militaire; il y avait un général en chef de la garde nationale!... Et, personne, personne n'est venu me dire que ce n'était rien, pas même une insurrection!... Oh! Madame, c'est affreux! être entouré de traîtres et d'aveugles!... Destinée des rois!... Mais je n'étais pas un roi comme un autre, je gouvernais!...

« — Sire, au nom du ciel, calmez-vous! disait la reine. A quoi bon vous exalter ainsi? Le passé est passé, n'y songeons plus!

« — Moi! j'en mourrai... J'ai été faible, j'ai été imprévoyant, j'ai été pusillanime! Triste fin d'un grand règne!... Lisez, lisez le livre! Vous y verrez que cette révolution qui a brisé un trône, qui a chassé une dynastie, qui a failli engloutir l'Europe dans l'abîme de la France, eh bien! ce n'était qu'une conspiration de bas étage, qui disposait à peine de quelques centaines d'hommes et qui n'eût pas tenu deux heures, si je m'étais conduit en roi, si j'étais monté à cheval, si j'avais seulement donné l'ordre de résister... Oh! quelle faute irréparable! N'avoir pas su! n'avoir pas vu! n'avoir pas compris!... Il y a de quoi devenir la risée de l'Europe! un roi des Français qui abdique, qui s'enfuit devant vingt conspirateurs!...

« L'exaltation fébrile du roi ne faisait que s'accroître à mesure qu'il repassait dans

sa mémoire toutes les circonstances de son départ précipité des Tuileries; les exhortations et les prières de la reine n'avaient plus le pouvoir de le ramener à des idées de résignation et de patience. Il s'accusait lui-même, il accusait tous les hommes politiques qui l'avaient approché et conseillé dans la nuit et dans la matinée du 24 février, il accusait sa famille, ses fils, la duchesse d'Orléans, la reine : « On l'avait « trompé, disait-il, on l'avait mal instruit « de ce qui se passait; sa sortie des Tuile- « ries, sa fuite à travers la France, n'a- « vaient été que les fatales conséquences « d'un malentendu. » Là-dessus, il citait des passages de la brochure, qu'il avait retenus dans sa mémoire; il les commentait, il les rattachait à des particularités de sa conduite pendant les jours de crise parlementaire, qui amenèrent sa chute.

« Les médecins furent appelés; il les congédia, sans vouloir répondre à leurs questions, sans avoir égard à leurs ordonnances; il disait qu'il n'avait pas trop de temps pour s'occuper de ses affaires de roi. On aurait pu le croire en démence, s'il n'avait pas repris tout son sang-froid. Il relut diverses parties de ses mémoires manuscrits; il y fit des changements et des corrections; il s'affaiblissait visiblement, et la fièvre, en devenant plus lente, ne changeait pas de caractère; les médecins n'avaient pas caché qu'ils craignaient une catastrophe immédiate.

« La révolution de Février était toujours l'idée fixe du vieillard; il pria la reine d'écrire sous sa dictée, et il dicta longtemps, d'une voix débile mais avec une merveilleuse lucidité d'esprit; ce qu'il dictait ainsi, c'était l'histoire des dernières heures de son règne; c'était un jugement impartial et lumineux sur les événements dont il avait été victime. Il ne voulut pas s'arrêter, malgré la fatigue qu'il éprouvait, avant d'avoir terminé la tâche suprême qu'il s'était imposée; enfin, la voix expira sur ses lèvres, il avait fini de dicter, et l'agonie allait commencer.

« Les médecins déclarèrent à la reine que le roi n'avait plus que peu de temps à vivre; la reine alors n'hésita pas à lui demander qu'il voulût bien accepter les secours et les consolations de la religion. Louis-Philippe se soumit volontiers au désir de sa pieuse épouse. Une messe des agonisants fut célébrée dans sa chambre, en présence de toute sa famille, et il reçut les derniers sacrements avec calme et sérénité. Il était sept heures du soir. Pendant la nuit, sa femme, ses enfants, ses petits-enfants veillèrent en silence autour de son lit; il parla peu, parce qu'il n'avait plus la force de se faire entendre.

« — A-t-on des nouvelles de France? dit-il.

« Et comme on ne savait que lui répondre, il ajouta, en s'efforçant d'élever la voix :

« — Je voudrais bien emporter avec moi la certitude de reposer en France dans l'église de Dreux, auprès de mon bien-aimé fils Charles!...

« Il soupira et se tut; ses yeux s'étaient remplis de larmes, à ce souvenir douloureux. Il se tourna vers sa famille et lui adressa de touchantes recommandations, pleines de raison, de prévoyance et de délicatesse. On assure cependant qu'il invita le duc de Nemours, comme chef de la famille d'Orléans et tuteur de son neveu, le comte de Paris, à ne faire aucun pacte politique avec les Bourbons de la branche aînée.

« L'agonie se prolongea jusqu'au jour; à huit heures du matin, le mardi 26 août 1849, le roi Louis-Philippe cessa de vivre, sans convulsions et sans souffrances.

« Ses obsèques eurent lieu, le 2 septembre, à Claremont. Sa famille n'avait fait aucune démarche auprès du gouvernement de la République pour que les restes de l'ex-roi des Français fussent transportés en France et déposés dans les caveaux de l'église de Dreux, suivant sa suprême volonté. On savait bien cependant que les lois d'exil tombent devant un cercueil. »

Je déclare que ce récit est la fidèle reproduction des renseignements que je tenais alors de la bouche même de M. E..., à qui les avait rapportés avec émotion un des ministres de la monarchie de Juillet, à son retour des obsèques de Louis-Philippe. P. L. Jacob, bibliophile.

—

Quel est le nombre de lettres, de mots qu'il y a dans la Bible? (V, 401.) — Vers le VIe siècle de notre ère, un monument grandiose fut élevé par l'Académie juive de Tibériade : c'est le texte hébreu de la Bible, irrévocablement fixé d'après les monuments les plus authentiques, et accompagné d'un travail critique indiquant l'orthographe exacte et un certain nombre de variantes qui méritaient d'être notées. Ce travail reçut le nom de *Maçora* (tradition) : il est fait avec le soin le plus minutieux, et, pour garantir le texte de toute altération, les auteurs indiquent le nombre des versets, des mots et même des lettres contenus dans chaque livre.

C'est aussi de cette époque que datent les points-voyelles et les accents qui accompagnent le texte biblique.

Sur les détails de la Massore, on peut voir: Jean Buxtorf, *Tiberias sive commentarius Masorethicus. Basileæ.* 1666, in-4°.

Ad. D.

—

Vitry-le-François (V, 453). — M. Henri Martin (*Histoire de France populaire*, 3e série, p. 211) répond : « Vitri-le-Brûlé ayant été rebâti, quatre siècles après, par le roi *François* Ier, prit alors le nom de

tel ou tel ouvrage enrichi de notes de la main d'un possesseur illustre, tel ou tel manuscrit resté inédit, bien que d'une valeur reconnue, mais, la plupart du temps, on ne sait où les retrouver. Les bibliophiles possesseurs de volumes enrichis d'annotations, ou d'ouvrages inédits d'auteurs estimés, rendraient un véritable service aux lettres en indiquant ceux qu'ils ont réunis ou qu'ils connaissent. Ces indications auraient souvent pour résultat d'utiliser des travaux estimables et peut-être même d'éviter leur perte. Pour préciser le caractère de ces *desiderata*, je pourrais poser les deux questions suivantes :

1° Dans un catalogue ancien du libraire anglais Thorpe, je me souviens d'avoir lu la mention d'un exemplaire d'Hésiode enrichi de notes de Racine. Sait-on où se trouve aujourd'hui ce volume ?

2° Dans la préface de la réimpression allemande des *Poetæ græci minores* de Gaisford (1823), l'éditeur de Leipsig, M. Dindorf, je crois, parle des notes manuscrites laissées par Fr. Volgang Reiz sur un exemplaire d'Hésiode ; il a utilisé celles de ces annotations relatives au *Bouclier d'Hercule* et à la *Théogonie*, mais celles qui se rapportaient au poëme des *Travaux et Jours* furent réservées, afin d'en laisser jouir M. Spohn qui préparait une nouvelle édition de ce poëme. L'édition de Spohn (qu'il ne faut pas confondre avec son *editio minor* destinée aux classes) n'a point paru, que je sache ; les notes de Reiz, par conséquent, n'ont pas été imprimées. Que sont-elles devenues ?

Il serait aisé de multiplier des questions particulières de ce genre, mais les réponses qui y seraient faites n'intéresseraient qu'un seul individu, tandis qu'une nomenclature variée des richesses inconnues cachées dans les cabinets des curieux pourrait être utile à tous. Que chacun réponde donc sans avoir été plus spécialement interrogé ; il y aura d'ailleurs, ce semble, quelque plaisir pour le bibliophile à étaler devant les lecteurs de l'*Intermédiaire* les petites ou grandes richesses dont il est le possesseur heureux, satisfaction bien avouable cette fois, car le but unique sera d'être utile aux lettres. (Bordeaux.) S. R.

—

Le « Recueil de poésies des Troubadours, » — contenant des vers de 117 écrivains différents, payé à la vente La Vallière 1,500 livres, en 1783, et qui est longuement décrit dans le *Catalogue* de cette vente sous le nº 2,701, a-t-il été retrouvé depuis 1860 ? On ne savait ce qu'il était devenu à cette époque, à en croire M. Gustave Brunet, de Bordeaux, col. 480 de sa *Bibliographie catholique* (Paris, Migne, 1860, gr. in-8°). (Leipzig). N. H.

—

Revendication d'anciens papiers d'Etat et lettres autographes. — Les archives des divers ministères, et entre autres celles des Affaires étrangères, datent, je crois, de Louis XIV. Le Gouvernement a-t-il le droit de revendiquer les lettres adressées à nos souverains, les papiers d'Etat, remontant à une date antérieure à l'établissement de ces grands dépôts, et existant dans les collections particulières ou exposés en vente ? Y a-t-il à cet égard une jurisprudence fixée ? Pourrait-on citer des arrêts de Cours impériales sur cette matière ? S. T.

—

Manuscrits de Cyrano de Bergerac. — Le bibliophile Jacob, dans la préface de l'édition de Cyrano de Bergerac qu'il a donnée chez Delahays, et qui est, à ma connaissance, la dernière, regrette que M. de Monmerqué n'ait pas consenti à lui communiquer des manuscrits qui lui auraient permis de remplir les lacunes qui existent dans le texte de son auteur. M. de Monmerqué se proposait, dit-il, d'utiliser ces manuscrits pour une édition définitive qu'il avait l'intention de donner. L'édition n'a pas paru, M. de Monmerqué est mort ; *quid* des manuscrits et des lacunes ? J. DE C.

—

Ex libris de Ph. Despont. — Sur un grand nombre de volumes qui ne portent l'estampille d'aucune des anciennes bibliothèques de Paris, on trouve collé au verso de la couverture un grand et bel *ex libris*, sur lequel on lit :

Ex libris
quos testamento suo
largitus est huic domui
M. Philippus Despont,
presbyter parisiensis et
doctor theologus.

Ce Despont est l'éditeur de la grande *Bibliothèque des Pères* en 27 vol. in-folio, et les dictionnaires historiques sont très avares de renseignements à son égard. Quelqu'un des nombreux bibliophiles qui lisent l'*Intermédiaire*, saurait-il à quel établissement Ph. Despont a légué ses livres ? ALF. FRANK.

—

Une traduction « choisie » d'Anacréon. — A-t-il été publié une traduction française des Œuvres complètes d'Anacréon, analogue à celle des Œuvres d'Horace, éditée dans la grande collection des *Classiques latins* de Panckouke, c'est-à-dire un volume réunissant un choix très habilement et très judicieusement fait, dans toutes les traductions françaises connues, vers ou prose, de ce poëte intraduisible, et offrant, pour chaque pièce du recueil, la version

qui semble la plus parfaite à tous égards, et la moins éloignée de l'original?

Ulric.

—

Un livre contre les Jésuites. De qui est-il? — J'ai besoin de savoir et je cherche vainement quel est l'auteur qui (sous un pseudonyme probablement) a publié en 1832 une brochure de 300 et quelques pages, rédigée en 1830, dont voici le titre: *Les Jésuites anciens et nouveaux, ou Tableau historique de l'ancienne et de la nouvelle Compagnie de Jésus, depuis sa création par Ignace de Loyola, son fondateur* (*approuvée par le Pape Paul III, en l'année* 1540); *Les arrêts, censures, interdits et expulsion de cette Société, des différents Etats de l'Europe; ainsi qu'un extrait de ses constitutions, ses avis secrets, les noms de ses généraux, les nouvelles associations jésuitiques, etc., et autres renseignements peu connus.* Par M. F.-L. Simon. Paris. Dondey-Dupré père et fils, impr.-libr., 1832. — La maison de librairie Dondey-Dupré, chez laquelle cette brochure a été imprimée, n'existant plus, je me suis adressé à la veuve, qui n'a pu me fournir aucun éclaircissement. J'en ai fait demander de tous côtés, même aux Jésuites, qui prétendaient avoir réuni tout ce qui avait été écrit pour et contre eux; mais en vain. J'espère être plus heureux par votre *Intermédiaire*.

De La Roquette.

—

La Bibliothèque Impériale; ses collections de journaux; ses catalogues. — Un travailleur des plus zélés, et qui s'est consacré spécialement à l'étude de la presse périodique en France depuis son origine, en 1631, M. Hatin, a publié récemment un gros volume, très nourri de faits, souvent fort curieux, sur la bibliographie des journaux français. Je me borne à signaler ce qu'il dit dans sa *préface* (p. 9) sur la masse de journaux de tout genre que possède la Bibliothèque Impériale. C'est là une mine féconde, une source vive où doit aller puiser aujourd'hui quiconque veut écrire sur un sujet quelconque. Les journaux contiennent, encore plus que *les livres*, les renseignements indispensables au travailleur. Cependant, de ce que dit M. Hatin, il faut conclure que ces journaux littéraires, scientifiques, financiers, industriels, commerciaux, etc., ne sont ni classés, ni catalogués. Le jour où le public lettré pourra les consulter est indéfiniment ajourné. « Il n'est pas possible, et il ne le « sera pas de longtemps, de savoir ce que « la Bibliothèque possède de journaux. Ce « qui n'est pas catalogué est lettre morte « pour les profanes, même les plus favo-« risés. »

Ne serait-il pas à propos que cet état de choses cessât le plus promptement possible? Ne mérite-t-il pas toute l'attention des administrateurs de la Bibliothèque et celle de l'administration supérieure? Doit-on admettre un arriéré formidable dans le classement, dans l'enregistrement au catalogue, dans les communications au public? Ne faudrait-il pas adopter des moyens énergiques pour se mettre à jour? Une fois qu'on y serait arrivé, il serait bien facile, avec de la bonne volonté et avec de l'ordre, de s'y maintenir. Tout ouvrage sérieux existant à la Bibliothèque devrait, quelques jours après son entrée, être à la disposition du public.

Les faits signalés par M. Hatin doivent être connus et discutés, afin que la vérité soit bien connue, et afin qu'il soit apporté à une situation fâcheuse des améliorations nécessaires. (Lyon.) A. D.

—

Collection de filigranes de papier. — En compulsant quelques correspondances et pièces manuscrites du XVIII[e] siècle, j'ai rencontré et trié une centaine de filigranes de papier tous différents les uns des autres. N'en faisant pas collection, je les offrirais à un amateur appréciant ce genre de curiosités et accepterais volontiers en échange quelques autographes ou objets intéressant l'archéologie. A. de R.

—

Les « Gayetés » de Ronsard. — Le 6[e] volume des Œuvres complètes de Ronsard publiées par M. P. Blanchemain (Biblioth. Elzév.), doit contenir les *Gayetés*. — Mais il paraît qu'on se montre sévère, en certain lieu, pour les gaudrioles du chef de la Pléiade. Quel parti va prendre alors l'érudit commentateur? Supprimera-t-il impitoyablement les pièces qu'il trouvera tant soit peu libres? — En ce cas, tous les vrais amis de notre ancienne littérature, que le mot *propre* n'effarouche guère, ne se consoleront jamais d'avoir entre les mains les œuvres châtiées, ou plutôt *châtrées*, du vieux poëte. — La collection de la Biblioth. Elzév., étant destinée à un public spécial très restreint, et les ouvrages qui la composent n'étant par conséquent tirés qu'à un fort petit nombre d'exemplaires, je ne vois pas quel grand danger la société peut courir si quelques rimes masculines et féminines ont oublié jadis, dans leurs ébats amoureux, de fermer la porte au verrou et de tirer les rideaux de l'alcôve. — Je serais très heureux que M. Blanchemain voulût bien m'honorer d'une réponse que les souscripteurs de son Ronsard attendent impatiemment et qu'ils liront avec plaisir.

A. B. D.

—

« Dictionnaire aristocratique, démocratique et mistigorieux de musique vocale

Trajectum ad Mosam, Maëstricht, et *Trajectum ad Rhenum*, ou *Trajectum vetus*, ou *Ultrajectum*, Utrecht.

Trier est le nom allemand de Trèves, *Augusta Treverorum*, capitale de l'ancien électorat de ce nom.

Auxois ou *Aussois* est le nom d'un petit pays dans la Bourgogne (*Alesiensis Pagus*) (Avallon, Semur). Je ne trouve rien de semblable dans la Lorraine. AD. D.

— *Trier* est le nom allemand de *Trèves*.
TH. P.

—

G. Bastianini, statuaire (V, 502). — En tête des œuvres de *Girolamo Benivieni*, imprimées à Venise en 1522, se trouve un frontispice avec ces paroles de l'Ecriture : *Fa. che. Tu. Non. Faci. A me. Questo. che. Tu. Non. Voi. Per. Te.*, dont feu *Bastianini* ne se serait pas souvenu, s'il est vrai qu'il se soit prêté à « une ruse bien ourdie, » pour faire acheter d'abord, comme une œuvre de la Renaissance, sauf ensuite « à en revendiquer la paternité, » le buste de *Benivieni*, qui fut si justement admiré à l'Exposition de l'Union centrale des Arts, en 1865, et depuis au Louvre.

Le 25 janvier 1869, fut vendue à la rue Drouot une cheminée monumentale de cet artiste contemporain, provenant de l'hôtel Basilewski : « Cheminée ornée « d'une frise représentant des Romains « forçant les premiers chrétiens à adorer « la statue d'un dieu païen. » Tout en admirant la pureté immaculée du marbre, et la grande habileté de main du praticien, on avouera que rien dans cette composition banale ne dénote « un si admirable génie, » et il n'est pas surprenant, dès lors, que, sans « perfidie » aucune, « l'on niât qu'il fût l'auteur » du magnifique buste de Benivieni, qui possède, lui, à un si haut degré, *la Stampa del Cinque Cento!* Cette cheminée fut adjugée aussi pour à peu près la valeur du marbre.
P. A. L.

—

Le « Cheval de Desaix, » peint par Carle Vernet (V, 502). — Je ne connais pas cette lithographie de *Victor Adam*, mais d'après la description de M. Ulrich, cela doit être une étude d'après celui qui se trouve auprès de *Desaix* blessé mortellement, au centre du grand tableau, par Carle Vernet, dans les galeries de Versailles, représentant la bataille de Marengo. — J'ai vu, il y a bien des années, dans la chapelle du monastère du grand Saint-Bernard, un bas-relief en marbre, qu'y fit ériger le premier consul, où l'on voit aussi le cheval de Desaix, et l'aide de camp Lebrun (plus tard duc de Plaisance) relevant son général. J'en ai un trait à l'eau-forte. J'ignore quel degré d'authenticité peuvent avoir ces chevaux de grands capitaines, par Victor Adam; j'ai de lui *Copenhague*, le cheval du duc de Wellington, et le cheval de Napoléon, mais je possède aussi une gravure faite en 1809, par *Hess*, Bavarois, peintre de batailles de quelque célébrité. Elle a un grand cachet de vérité. Il y a écrit au bas : « *Ali*, cheval de bataille de Napoléon. Ce « cheval, âgé à présent de vingt ans (en « 1809), fut pris en Egypte sur *Ali-Bey*, « et monté par un dragon du 18e régi- « ment. (Il a le chiffre 18 marqué sur la « hanche.) Pris par les mameluks, et repris « par les François, il se fit remarquer du « général Menou, qui, l'ayant emmené en « Europe, le céda au premier consul. « L'empereur l'a monté depuis dans toutes « les batailles, et dernièrement dans celle « de Wagram, de quatre heures du matin « jusqu'à six heures du soir. L'auteur l'a « dessiné d'après nature à Schœnbrunn. »

Cette bataille de Wagram fut livrée et gagnée dans de beaux champs de blé, dont l'artillerie du général Lauriston ne laissa pas un épi sur pied. Ce qui fit dire à Carle Vernet que c'était une bataille gagnée d'emblée (dans blé). P. A. L.

—

Bride avallée (V, 530). — Bride avalée est évidemment la même chose que bride abattue, bride qu'on laisse aller en aval, en bas, qu'on ne retient plus. Le Dictionnaire de l'Académie pouvait répondre à la question ? Bon PIOT.

—

Mettre les pieds dans le plat (V, 530). — C'est-à-dire, ne pas se gêner, — fouler aux pieds le *qu'en dira-t-on*, — en prendre à son aise, — faire comme chez soi, — comme font souvent, par exemple, les chiens ou les chats, qui pour lécher un plat plus commodément, commencent par se planter dedans. ULR.

— Ne serait-ce pas imiter les animaux domestiques, les chiens, les chats, qui mettent les pattes dans les plats, quand ils veulent manger vite, ce qui ne leur est pas destiné ?

C'est donc être grossier, impoli, ne pas savoir vivre, se mêler insolemment de ce qui ne nous regarde pas.

(Alençon.) C. E. D.

— Avant même de connaître l'origine, et pour être fixé sur la véritable signification de cette locution, je crois qu'il est bon de constater les différents sens qu'on lui attribue dans telle ou telle partie de la France. En Bretagne, mettre les pieds dans le plat, c'est : commettre une énormité, ne garder aucun ménagement, dépasser les bornes. On met les pieds dans le plat, en parlant corde dans la maison d'un pendu; *idem*, lorsque échauffé par la discussion, on jette à la figure de son adversaire, en mettant les points sur les *i*,

une bonne grosse vérité, qui n'est pas à la louange du susdit; *idem*, il y a quelques prêtres qui mettent *les pieds* dans le *plat*, en contrevenant aux 6ᵉ et 9ᵉ commandements de Dieu. Voilà trois nuances distinctes; elles s'expliquent également par la métaphore tirée de l'action éminemment sotte, brutale et malhonnête de *mettre les pieds dans le plat*.

(Saint-Malo.) A.-G. J.

—

Faire ripaille (V, 586). — En 1372, Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, fait construire une maison de plaisance sur les bords du Léman. Elle y donne des chartes de priviléges accordés à Thonon en 1384, et cette maison de Ripaille ne devient un couvent qu'en 1410, de par Amédée VIII, qui y installe des religieux augustins. En 1430, le duc y fait bâtir « un donjon à sept tours, » et quatre ans après, y convoque les députés des trois états de Savoie, et remet le pouvoir exécutif aux mains du prince Louis. Mais avant cette retraite définitive, le vieux duc, veuf, et fatigué des affaires et de l'appareil des cours, se retirait à Ripaille avec ses plus intimes conseillers. Il s'entoura d'eux dans sa retraite. Tous âgés, tous veufs comme leur maître, les seigneurs du Saix, du Colombiex, de Menthon et quelques autres, — ils étaient sept, — n'avaient, pour leur entretien, qu'une pension annuelle de 1800 florins d'or, assignée sur la cassette du duc; 600 pour le premier; 200 pour chaque chevalier. En tout, moins de 20,000 fr. de notre monnaie. C'était assez pour une société de vieillards, mais était-ce suffisant pour mener une vie voluptueuse, tenir table ouverte et faire liesse et bonne chère? Si l'on ajoute à la dépense des habitants de Ripaille, celle d'un nombreux domestique (écuyers, etc.), on peut en conclure que c'étaient là des réjouissances à bon marché. M. de Saint-Genis, le récent historien de la Savoie, proteste contre cette accusation et l'étymologie *savoyenne* du terme malsonnant : faire ripaille. Il en attribue tout le fâcheux effet à Voltaire, dont trois méchants vers ont suffi pour dénaturer le sens d'une expression qui, au temps de Moréri (*Dict. hist.*; Lyon, 1673), signifiait simplement : *jouir dans le repos des plaisirs innocents de la campagne*. Poggio, le secrétaire du compétiteur de Félix V, dans ses *Facéties;* Monstrelet, l'homme du duc de Bourgogne, l'adversaire irréconciliable du prince savoyen, dans ses *Chroniques*, ont lancé ces accusations, accueillies trop légèrement par Duclos et par Richelet, résumées et popularisées par une facétie de Voltaire. (Vᵒʳ de Saint-Genis, *Hist. de Savoie*, 3 vol. in-12. Paris, Amyot, 1869; t. Iᵉʳ, p. 404.)

Cz.

—

Hommes et femmes célèbres non mariés (V, 588). — Je vois dans une réponse (V, 542) les noms de *Marot, Montaigne* et *Larochefoucauld*.

On ne connaît pas le nom de la femme de Clément Marot, ni l'époque du mariage; mais on croit généralement qu'il fut marié. Il est certain qu'il eut des enfants, dont l'un, Michel Marot, publia des poésies qu'on joint à celles du père.

Quant à Montaigne, le mieux, comme toujours, quand il s'agit de lui, est de le laisser parler lui-même :

« De mon desseing, j'eusse fuy d'espou-
« ser la sagesse mesme, si elle m'eust
« voulu : mais, nous avons beau dire, la
« coustume et l'usage de la vie commune
« nous emporte : la plus part de mes ac-
« tions se conduisent par exemple, non
« par chois : toutes fois, je ne m'y conviay
« pas proprement, on m'y mena, et y feus
« porté par des occasions estrangières. »

(*Essais*, Livre III, chap. v.) En effet, il avait épousé, en 1565, Mademoiselle Françoise de la Chassaigne, fille d'un conseiller au Parlement de Bordeaux. Il en eut six filles, dont une seule vécut.

Larochefoucauld, l'auteur des *Maximes* (c'est bien de lui qu'on veut parler assurément) avait épousé Andrée de Vivonne, dont il n'eut pas moins de sept enfants. L'un d'eux, chevalier de Malte, fut tué au passage du Rhin, ainsi que le jeune duc de Longueville, double source de douleur pour Larochefoucauld.

Tout le monde sait que son fils aîné et son petit-fils, héritiers de son titre, occupèrent des charges à la cour. H. T.

—

Cadran solairiana (V, 589). — Si M. H. E. se fût donné la peine de chercher au-dessous de gnômê, il eût trouvé gnômôn, qui indique, indicateur, horloge solaire. Horologium solare, hora, logos, qui dit, horologion, qui dit l'heure. Ce qui est la même chose que gnômôn, qui fait connaître, de gnômi, connaître. Gnômê, pensée exprimée, qui fait connaître, enseigne, indique. (Alençon.) C. E. D.

— Pour répondre au désir de M. H. E, je lui donne, pour aujourd'hui, la sentence que je me souviens avoir lue autour d'un cadran solaire énorme établi sur la façade d'une maison donnant sur la place de Nègrepelisse (Tarn-et-Garonne). Comme il y a une quinzaine d'années que je n'ai visité cette *ville des morts* (*nègrepelisse*), j'ignore si les progrès de l'*haussmanisation* ont respecté le cadran et sa légende. Voici cette dernière :

Vulnerant omnes, ultima necat.

J'en promets d'autres à M. H. E.

D. Charruaud.

—

— Une bonne sentence :

Vulnerant omnes, ultima necat.

Sous-entendez *horæ*.
(Saint-Malo.) A.-G. J.

—

Médaille de la Saint-Barthélemy (V, 589). — Dans les *Annales de l'Histoire de France*, par Limiers, in-fol., 1721, se trouve, au chapitre du règne de Charles IX, la gravure, d'après une autre plus ancienne, d'une médaille frappée probablement à Paris. Je l'ai sous les yeux. Le roi est assis sous un pavillon, foulant aux pieds un cadavre. Il tient, d'une main, une épée droite; de l'autre, une main de justice. Autour est cette devise en majuscules romaines : VIRTVS IN REBELLES. Au revers, l'écu de France accosté de deux colonnes cannelées, surmontées de couronnes de lauriers, avec cette devise : PIETAS EXCITAVIT IVSTITIAM.

Une autre médaille de 1572, tirée du même ouvrage, et dont je n'ai que le revers, se rapporte probablement aussi à la Saint-Barthélemy. On y voit un bras horizontal, sortant d'un nuage et tenant une épée droite, surmontée d'une couronne de lauriers et accostée de deux serpents debout, avec la devise : HÆ TIBI ERVNT ARTES.

La médaille frappée à Rome par Grégoire XIII a été gravée au tome II, p. 133, du *Nouveau voyage d'Italie*, de Maximilien Misson, 3 vol. in-12, 17.....

A. BONNARDOT.

Trouvailles et Curiosités.

M. Thiers contre Don Quichotte (V, 336). — Ami V. N., une enveloppe peut être étroite, juste, assez lâche, large, et même flottante... de par tous les Dictionnaires. Alors, pourquoi refuser de nous rendre, avec le *petit chapeau*, la *redingote grise*... poétiquement traitée d'enveloppe! M. Michelet, l'homme de France qui commet le plus de parenthèses, en ouvrirait une pour me dire que redingote n'appartient pas au style *soutenu*. H. DE S.

—

Un secrétaire d'autrefois (Du Tronchet). — Estienne du Tronchet, Forézien, qui fut secrétaire de Catherine de Médicis, est un type de ce genre d'hommes qui taillaient la plume au service des grands, écrivaient, composaient leurs lettres. Il a publié en un beau volume petit in-4, avec titre, fleurons et lettres initiales richement ornés, une première édition de ses *Lettres missives et familières*, qui vit le jour à Paris en 1569. Plus d'un lecteur n'a voulu y voir que du fatras; mais, en y regardant d'un peu plus près, ces lettres, écrites à un grand nombre de personnages, dont il donne d'ailleurs les noms et qualités, contiennent bon nombre de passages et de détails qui ne manquent pas d'intérêt.

Il établit, dans sa préface, que « la langue françoise commence à mitiguer son ancienne dureté, et qu'elle est obligée à l'italienne. » — « Il n'y a, dit-il au lecteur, chose plus propre ni plus nécessaire à toutes actions et pratiques humaines que la faculté de l'escriture, parmi laquelle est tant singulière ceste lettre familière que nous appelons missive : que je m'esbahis que nos prédécesseurs n'en ont eu jusques ici faict plus d'estat, en lieu que les Grecs et Latins anciens et mesmement les Italiens et tous autres curieux de bonnes choses, ont mis peine d'en faire recueils et trésors inestimables. Ce que je ne puis recevoir de nous, que d'une pure négligence, et d'une diffidence que nous avons de nous-mêmes, sinon qu'ils voulussent dire qu'il n'y a pas longtemps que nostre langue françoise commence de pulluler, et depuis qu'elle est entrée à se congnoistre, prenant quelque plus gracieux air, de mitiguer sa dureté ancienne, comme si nous venons à feuilleter les livres et expéditions de nos modernes prédécesseurs, sans courir plus avant, nous trouverons qu'elle est de beaucoup augmentée, singulièrement sur le butin qu'elle a faict au moyen de la curieuse et louable conversation de ses voisines, mesmement sur l'Italienne, qui sans nulle doute luy a faict heureuse part de son bien. Et encore que je sache que ceste confession ne sera guères aggréable à plusieurs, qui se sont tourmentés de maintenir le contraire, par je ne sais quelles légères opinions : si m'en rapporté-je à toy, lecteur, qui pourras de toy-mesmes ruminer, que s'il est aujourd'huy en propos de discourir de la guerre, des factions, d'une cavalerie, d'une infanterie, d'une escuyerie, des armes, voire de l'amour, et généralement de toutes choses graves et ordinaires : les plus beaux traits des plus disertes langues qui se veulent faire ouïr, sont en plus part espuisés dans les propres facultés de l'Italie. Et puisqu'il est question, en ces miennes lettres, de pillage et d'usurpation, il ne m'a pleu de faire mon butin en plus opulentes cassines. Or, me sentant forcé de conscience d'en faire plus ample satisfaction, j'ay pensé, Lecteur, que puisque diverses personnes y peuvent avoir bonne part, et qu'il seroit mal aisé d'en faire restitutions particulières : j'en useray à la mode de ces Milors, citadins et bourgeois. Lesquels ayant consumé le meilleur de leurs ans à augmenter leurs maisons par vélocités d'usures au préjudice d'autruy, lorsqu'ils viennent à se sentir capulaires, l'œil à demy-clos, et le pied sur la fosse, sur la presse et syndérèse de leur conscience, ne pouvans resti-

tuer particulièrement ce qu'ils ont ainsi usurpé par le menu, se rangent à faire testamens renommés, fondent hospitalités publiques et font aumosnes générales. A leur instar, Lecteur, j'ay esté conseillé de mettre mon pillage en lumière et utilité publique... »

Il ajoute « qu'il seroit bien nécessaire de réformer l'abus qui a jusques icy eu cours en ce royaume de ce pauvre tiltre de Secrétaire, avilité, profané et dégénéré de la divinité de la plume. A quoy je supplie très-humblement Messieurs les secrétaires d'Estat (qui anciennement estoient appelés secrétaires d'honneur, et qui en ce temps sont en si grande réputation) qu'il leur plaise, pour le bien public de la plume, imposer leur royale main à l'extinction de telles erreurs, et à lever de tyrannie ce pauvre tiltre de secrétaire. Je pense, Lecteur, qu'après mes dits sieurs, il y en a de trois sortes en ce royaume. — Les premiers sont ceux-là qu'ils savent escrimer quelque trait de plume mal accompaigné, avec un formulaire de quelques lettres de communes recommandations, et la dextérité d'un paquet bien troussé : ceux-là sont incontinent suffisans secrétaires de quelques Seigneurs (car il n'y a si petit gentilhomme qui ne traîne plus de secrétaires que de cuisiniers), et montent après jusques aux Princes et aux grands Seigneurs, recevans de degré à autre des clercs de mesme capacité. Ces secrétaires-là (me pardonnent les bons), je les appellerois volontiers *secrétaires bastards*, les ayant quelque paillarde plume engendrés par le macquerelage de l'ignorance. — Les autres sont une manière de mouches pédantesques et gueppes importunes, qui, masqués de quelque apparence chicannesque, se poussent au service des Seigneurs, par explorations et advertissemens de ruynes et de confiscations. Et cuydans s'augmenter sur l'intérest d'autruy, démolissent, corrompent et éclipsent les naturelles bontés, bonnes mœurs, honneur, vertus et réputation de leurs maîtres. Ceux-là ne sçauroient estre nommés que *secrétaires Barbares*. — Les anciens, en toutes monarchies et républiques, ont fait toujours grand état des bons et dignes secrétaires. En Perse, tous gouverneurs de pays, qu'on appelait satrapes, avaient chacun un secrétaire de leur rang à leur suite, bien et honorablement entretenu, pour recevoir et tenir compte des lettres et mandements, les induire et imprimer au cœur des satrapes, et faire les dépenses nécessaires. Le bon secrétaire doit estre fondé de bonnes lettres, de beaucoup de sagesse, de beaucoup de diligence, de beaucoup d'expérience, de bon sens naturel, de peu de mouvement, de peu de langage, de bon advis et de bonne (*sic*) exemple.

Et celui-là se doit proprement appeler *secrétaire légitime*, qui, pour en parler franchement, n'appartient qu'aux princes, à gens de conseil privé, à gouverneurs de provinces, et à ceux qui ont qualité, estats ou offices de grandeur, concernant administration et maniement de négoces publiques. »

L'auteur part de là pour faire une péroraison pathétique, où l'on sent qu'il parle *pro domo sua*, en invoquant pour les pauvres et besoigneux *secrétaires légitimes* la munificence des patrons. Il souhaite que les faveurs des Excellences, Altesses et Majestés pleuvent sur les grands seigneurs, afin que ceux-ci « en puissent, par canaux et ruisseaux, arroser et abreuver l'herbe nécessiteuse des inférieurs. » — « Car, ajoute-t-il, les Empereurs, Rois et Potentats sont proprement figure des mers de ce monde, ès quelles continuellement affluent les substances des gros fleuves et des grosses rivières, qui s'amplifient des fontaines et ruisseaux. Ce sont les receptes générales et particulières, lesquelles en fin entièrement engouffrées, en ces souveraines mers, se pourroient esgoutter, si, par révolution nécessaire, ces ruisseaux particuliers n'estoient refournis par la libéralité et influence des Astres, qui sont en terre les Grands Seigneurs et magistrats, proches et ministres des sacrées fœlicités. »

Au milieu de ces ampoules, il y a du bon, n'est-ce pas? Et que dites-vous de cette curieuse dénomination anticipée de « receptes générales et particulières? »

S. D.

—

Antiquité de la crinoline. — Dans son chapitre, intitulé : *Du prêtre de Jupiter et de son épouse* (traduction de l'abbé Douzé de Verteuil), Aulus Gellius, vulgairement *Aulu-Gelle*, dit, en parlant de l'épouse du grand pontife : Son manteau est « de couleur de feu; *un cerceau*, formé « du bois d'un arbre *heureux*, aide à sou- « tenir l'habillement de couleur de pourpre « et garni de franges, dont elle se couvre. » (*Nuits attiques*. Paris, 1776; t. Ier, p. 175.)

Il faut avouer que paniers et crinolines n'ont pas toujours été aussi bien portés.

A la page 173, il avait déjà été question de bois heureux. Naturellement le traducteur s'est demandé ce que c'était. Voici ce qu'il dit en note : « On ne sait trop ce « que les anciens appelloient un arbre « heureux ou malheureux. Caton pense « que le premier étoit celui qui portoit « des fruits; et l'autre, celui qui étoit « stérile. »

Si Caton était réduit aux conjectures, j'ai, certes, le droit de ne rien savoir du tout à ce sujet. Quelque correspondant de l'*Intermédiaire* serait-il plus avancé que Caton et votre serviteur ?

E. G. P.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.



l'*Intermédiaire*, s'en est occupée dans ses numéros 1200, 1202, 1204, 1213, pour en démontrer l'existence. M. le Dr Hœfer avait commencé par la nier; il avait fait mieux, en prouvant *à priori* l'impossibilité qu'un parasite insinuât ses racines dans le bois compacte du chêne. Mais le conservateur du cabinet d'histoire naturelle de Gray, M. E. Perron, se hâta d'écrire que le gui se trouvait, rarement il est vrai, sur les chênes des forêts de la Haute-Saône, et que son musée en possédait un échantillon trouvé dans les environs de Gray. Puis ce fut le tour de M. A. Lacour qui annonça que le gui du chêne était assez fréquent dans la forêt de Puysaie (Yonne), pour que les habitants le fissent infuser dans le vin pour fabriquer une panacée universelle. D'autres lettres vinrent encore, les unes pour démontrer l'existence du gui du chêne, les autres pour émettre des doutes sur l'identité de ce parasite et de celui du pommier. En effet, M. le Dr Dessaint, de Châlon-sur-Saône, ayant envoyé à M le Dr Hœfer un échantillon qu'il possédait, celui-ci y reconnut le *Loranthus europæus*, tandis que le gui du pommier est le *Viscum album*. Mais M. Hœfer fit mieux que d'indiquer les différences des deux plantes en termes aussi barbares que leurs noms, ce qui a le grand inconvénient d'effrayer les ignorants et de ne leur rien dire à l'esprit. Il publia des gravures montrant ces différences de la feuille, de la fleur et du fruit.



FLEURS :
Gui de Pommier. Gui de Chêne.

FRUITS :
Gui de Pommier. Gui de Chêne.

Ainsi, il est bien prouvé que le gui du chêne existe, fût-il un peu différent de celui du pommier, ce qui importe peu, à envisager les choses du point de vue historique. A. D.

—

Faire le diable à quatre. Se tenir à quatre (III, 578). — *Se tenir à quatre* est passé dans l'usage, mais n'est pas selon l'Académie : On ne se tient pas *soi-même* à quatre ; on *se fait* tenir à quatre, on *est tenu* à quatre. L'expression ainsi rectifiée n'a plus besoin de commentaires.

J'explique, sans grand exorcisme, *Diable à quatre* par quelqu'un plus diable *à lui seul* que *quatre Diables ensemble.* Le chiffre *quatre* me paraît avoir été choisi ici comme offrant l'idée d'un tout complet et parfait. Les *quatre* points cardinaux, les *quatre* saisons, les *quatre* membres, tiré à *quatre* épingles,

> Faut-il vous le rebattre
> Aux oreilles cent fois, et crier comme *quatre*.

etc., etc.

Le 3e vers de la chanson du bon roi Henri, citée par M. J. E. G., n'est point :

> Qui fait le diable à quatre,

mais :

> Ce diable à quatre..., etc.

ALF. DE COURTOIS.

— Diable à quatre, diable carré, ou carré de diables, c'est la perfection diabolique. S. D.

— Lorsque plusieurs personnes réunies veulent contenir un homme furieux, on ne peut guère le tenir à plus de quatre, un pour chaque membre : un plus grand nombre de *teneurs* se gêneraient mutuellement. Mais on le tient moins bien si l'on n'est que deux ou trois. D'où je pense que *tenir à quatre* est devenu une expression faite, pour : tenir ou retenir le plus fortement possible. *Se tenir à quatre*, c'est se mettre soi-même, par effort de volonté, dans la position d'un homme si bien tenu par quatre qu'il ne s'en peut dégager. O. D.

—

D'où vient le mot « Balandras » (III, 579). — On nommait anciennement *Balandran* un grand manteau de voyage. Le poëte Saint-Amant a employé cette expression au figuré :

> O nuit, couvre tes feux de ton noir *balandran!*

ULR.



transcrire quelques vers. L'érudition voulut bien répondre à mon appel, et le savant M. Guessard, de l'Ecole des Chartes, fut chargé de publier ce mystère dans la collection des Documents inédits. Cette publication lui a fait grand honneur, et nous devons nous réjouir de l'avoir provoquée. On s'est demandé si le *Mystère du siége d'Orléans* avait été représenté, et on a cru pouvoir supposer que la représentation avait eu lieu, en effet, dans la ville de Nantes, aux frais du trop célèbre maréchal de Rays. Il existe, à ce sujet, une dissertation très-intéressante, que nous citons de mémoire et que les érudits connaissent bien.

Il s'agirait de démontrer maintenant que ce n'est pas le *Mystère du siége d'Orléans* qui fut représenté alors aux frais et à l'instigation du maréchal de Rays, mais bien un autre mystère relatif aux événements militaires du règne de Charles VII. Voici quel serait ce mystère, dont la *Bibliothèque françoise* de Du Verdier nous fournit le titre détaillé:

« Mystère, là où France se représente, en forme d'un personnage, au roi Charles VII, pour le glorifier ès graces que Dieu a faites pour luy et qu'il a reçues à sa cause, durant son règne; et parlent ensemble, en forme de dialogue; puis, ses barons parlent l'un après l'autre, chacun en deux couplets; à savoir le sieur de Barbazan, le sieur d'Estouteville, le maréchal de Boussac, le sieur de Gaucourt, Poton de Xaintrailles, la Hire, Amadoc de Vignoles, Jean de Brezé, l'amiral de Coëtivi, messire Robert de Floques, le comte d'Aumale, le comte de Rohan, le comte Douglas, le sieur de Gamaches, le baron de Coulonges, Artus de Bretagne, connestable de France, le sieur d'Orval, le comte du Maine, messire Pierre de Brezé, le comte de Dunois, le comte de Foix, le sieur du Bueuil, le sieur de Loehac, Joachim Roault. *Ecrit en main.* »

Et de Jeanne d'Arc, il n'en est pas question dans cette nomenclature de personnages qui tous ont joué un rôle plus ou moins important sous le règne de Charles VII!

J'invite les bibliothécaires à chercher ce mystère, qui existe peut-être dans quelque bibliothèque publique, en France ou à l'étranger, et je propose de le considérer, *a priori*, comme celui que le maréchal de Rays avait fait composer tout exprès pour les fêtes magnifiques qui furent célébrées à Nantes, peu de temps avant le tragique dénoûment de son procès criminel. P.-L. Jacob, bibliophile.

—

Le héraut d'armes de Normandie en 1616. — Comment se nommait le personnage qui, en l'année 1616, remplissait à la cour de Louis XIII les fonctions de héraut d'armes de Normandie? Quels renseignements pourrait-on avoir sur lui? T. de L.

—

De la date de la mort de Pierre Hamond. — Je lis dans le *Catalogue des livres rares et précieux de la bibliothèque de M. le baron J. Pichon* (Paris, L. Potier, 1869, p. 62) cette petite notice :

« N° 260. *Alphabet de l'invention et utilité des letres, et karactères en diverses escritures*, par P. Hamond, maistre de la Plume d'or, à Paris, secrétaire de la chambre du roy. Reveu, corrigé et de nouveau augmenté par luy-mesmes. Lyon, pour Loys Cloquemin, 1580, pet. in-4 obl., mar. r., fil., dos orné, tr. dorée. (Chambolle-Duru.)

« M. Brunet ne cite pas cette édition.

« Pierre Hamond, natif de Blois, et l'un des plus renommés calligraphes de son temps, avait été maître à écrire de Charles IX. La Croix du Maine dit qu'il fut condamné à être pendu, et qu'il fut exécuté en place de Grève le 7 mars 1569. Suivant dom Liron (*Bibl. Chartraine*), Hamond fut pendu comme faussaire, et d'après l'*Histoire des Martyrs du calvinisme*, p. 709, citée par Le Clerc dans ses Remarques sur Moréri, ce serait pour cause de religion. Hamond était huguenot. La date de la mort de Hamond, en 1569, ne s'accorde pas avec le titre de notre livre, dont l'édition, publiée en 1580, est annoncée comme ayant été de nouveau augmentée par l'auteur. »

Je demande des explications.

T. de L.

—

Le Fust du Wurtemberg. — Dans une note de sa traduction des *Derniers jours d'un Philosophe*, de sir Humphrey Davy, 1 vol. in-12, M. Camille Flammarion distingue, et avec raison, le Fust magicien, du Fust imprimeur; mais fait-il bien de l'appeler le Fust du Wurtemberg? S. T.

—

« Mémoires de Sanson, » rédigés par Balzac. — Je lis dans une réponse du bibliophile Jacob, à la question *Guillotin et la guillotine* (V, 382), que les *Mémoires de Sanson* ont été rédigés par Honoré de Balzac, et surtout par l'Héritier de l'Ain.

Le bibliophile Jacob veut-il parler des *Mémoires de Sanson* publiés, il y a quelques années seulement, sous le nom du dernier de la dynastie Sanson (auquel cas l'ouvrage aurait paru bien après la mort des deux rédacteurs), ou bien plutôt ne fait-il pas allusion aux *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Révolution française*, parus en 1830, 2 volumes, sous le nom de Sanson, et qui sont, en effet, attribués à L'Héritier de l'Ain?

Dans l'un ou l'autre cas, a-t-on une preuve, ou au moins, des indices certains de la collaboration de Balzac? H. T.

—

Les scies nationales. — Les bibliophiles, curieux et autres amateurs des miettes historiques et littéraires, ont publié dans l'*Intermédiaire* d'intéressantes recherches sur les rondes populaires. Un recueil d'anas amusants et peu connus, sur Joseph Prudhomme, se commence en ce moment. Ne pourrait-on se livrer aux mêmes investigations pour un genre de littérature bien connu, mais peu honoré jusqu'à présent, je crois, des faveurs de l'imprimerie? Je veux parler des scies nationales, telles que l'*Histoire de Jean Hiroux*, *la Diligence de Lyon*, *Robert-Macaire*, *Mayeux*, *Cadet-Rousselle*, *Jocrisse*, etc. Ces désopilantes et fines satires sont des chefs-d'œuvre dont il serait bon d'arrêter maintenant le texte définitif, afin qu'elles ne s'altèrent point avec le temps et ne viennent à perdre ainsi, à l'instar d'autres légendes, leur saveur et leur originalité primitives.

Je commence le feu en posant les questions suivantes aux collaborateurs de l'*Intermédiaire :*

1° Quel est le prototype de Jean Hiroux? Est-ce quelque criminel célèbre?

2° Qui est l'auteur de cette histoire?

3° Le texte de *Jean Hiroux* a-t-il été imprimé?

4° L'a-t-il été en France ou à l'étranger?

5° L'ouvrage a-t-il été mis à l'index?

(Beyrouth.) A. DE ST-FRUSQUIN.

—

Mademoiselle Peutinger. — Dans le *Dictionnaire classique de l'antiquité sacrée et profane* (par M.-N. Bouillet; 2 vol. in-8. Paris, Belin-Mandar, 1841), je lis à la page 549 du tome second, au bas de la première colonne :

Théodose (table de). — *Tabula Theodosii.* — Carte géographique de l'Empire romain, appelée vulgairement : Table de Peutinger, du nom d'une *actrice* d'Augsbourg, qui en fit l'acquisition, lors de sa découverte.

Jusqu'à présent, j'avais cru, d'après les dictionnaires biographiques, que l'acquéreur ou le copiste de ce précieux monument avait été Conrad Peutinger. — Sur quoi M. M.-N. Bouillet s'est-il basé pour avancer que Peutinger était le nom d'une actrice?

(Beyrouth.) DE SAINT-FRUSQUIN.

—

L'Ophir de Salomon. — La critique moderne est-elle arrivée à quelque conclusion plausible sur ce pays d'Ophir, d'où les navires conduits par Hiram et partis d'Asiongaber, sur la mer Rouge, apportèrent de fortes quantités d'or à Salomon (*Rois*, liv. III, chap. IX, v. 26-28). Quelques savants ont cru qu'il s'agissait de l'Amérique; mais cette opinion n'est pas soutenable. Je crois que ce point de géographie biblique reste encore à l'état de problème.

(Marseille.) F. D.

—

Fromages de roche. — Dans la 215e lettre de Guy Patin, laquelle est adressée à Falconnet, médecin à Lyon, le 16 novembre 1660, on lit :

« Je ne scay quels remerciements vous « faire pour vos fromages de roche et vos « marrons, dont je vous ay déjà trop d'o- « bligations d'ailleurs et de longtemps. »

Comme on le voit, Lyon est depuis longues années l'entrepôt du commerce des marrons. Quant aux *fromages de roche*, quelqu'un les connaît-il? E. G. P.

—

La peine de mort. — N'y aurait-il pas lieu de traiter d'une façon approfondie, au point de vue historique, cette question posée aujourd'hui à l'ordre du jour? On montrerait à quel point la mort était prodiguée, non-seulement par la législation des peuples de l'antiquité, mais encore par celle du moyen âge et presque jusqu'à nos jours.

Au dix-septième siècle, elle figurait dans la justice criminelle avec une effroyable uniformité. Elle fut appliquée maintes fois pour crimes de sorcellerie (voir notamment les deux gros volumes d'un conseiller au parlement de Bordeaux, Pierre de Lancre (1613 et 1622), lequel se vante, dans toute l'ingénuité de son âme, dans toute la pureté de sa conscience, d'avoir fait exécuter une multitude de sorciers et de sorcières); elle menaçait les délits de presse. Bornons-nous à citer l'ouvrage de l'évêque de Belley, Camus : *Les Triomphes des vertus remportés sur les vices*, publié sous le pseudonyme de Plys de Raynonville, p. 33; in-8; la vente en fut interdite (nous ignorons pour quel motif) sous peine de la vie.

A l'époque où Molière et Pascal avaient donné la mesure de leur génie, on envoyait à l'échafaud un visionnaire, Simon Morin, qu'il eût été sage de faire enfermer dans un hospice d'aliénés. Puis, vinrent les grandes agitations politiques, les dominations politiques, et la vie des hommes fut comptée pour rien. Ce n'est guère que depuis une quarantaine d'années, que s'est manifestée une protestation de l'opinion contre le châtiment capital; ses progrès sont attestés par la diminution du nombre des exécutions. (Quelques détails statistiques à cet égard seront nécessaires). Il sera à propos de rechercher aussi quels ont été les précurseurs des adversaires ac-

vir de cimetière à la paroisse, dont les galeries étaient sans doute l'ossuaire. Il a été publié en partie dans l'*Essai historique, philosophique et pittoresque sur les Danses des morts* (Rouen, Le Brument, 1851), mis au jour par MM. A. Pottier et A. Baudry, après la mort de H. Langlois qui en avait dessiné et gravé la plupart des planches. — Si, quittant la France, nous allons en Sicile, nous noterons un des cimetières de Palerme, et celui des capucins de Syracuse. A Palerme, les morts sont couchés et conservés dans les niches horizontales de longues galeries, autant qu'il nous en souvienne. Pour Syracuse, nos souvenirs sont plus précis. Une grande salle de ce couvent renferme les corps desséchés des anciens moines qui, accrochés dans leur froc le long des murs, y pendent en faisant les plus grotesques contorsions qu'on puisse imaginer. La salle est remplie de caisses en bois, fermées à clef et portant une étiquette. On nous ouvrit une de ces boîtes, après nous avoir demandé si nous n'étions pas Anglais, — nous allons dire pourquoi, — et nous ne fûmes point médiocrement surpris d'y voir couché un monsieur en costume de bal, de mariage ou d'enterrement, vêtu de noir, ganté et cravaté de blanc; la face parcheminée et grimaçante entre les deux pointes du col de sa chemise. C'était un notable de Syracuse. Tous les gens riches du pays sont ainsi conservés par leurs familles qui les viennent visiter à certains jours. Cette coutume n'est-elle pas horrible? Le couvent établi dans les anciennes latomies (carrières) qui ont fourni les matériaux de la cité disparue, possède une grotte qui, exposée à toutes les ardeurs du soleil de Sicile, jouit de la propriété de momifier les cadavres. Peut-être ajoute-t-on quelques préparations à l'action du soleil? Maintenant, voici pourquoi on nous avait demandé si nous n'étions point Anglais : c'est que les voyageurs anglais ont la mauvaise réputation de tordre le petit doigt de ces étranges «conserves» des Capucins de Syracuse et d'en enlever une phalange.

A. D.

— Cette classe de monuments tend à devenir de plus en plus rare en Alsace; ils sont généralement consacrés sous le vocable de saint Michel, quelquefois sous celui de sainte Barbe, invoquée contre la mort subite, ou de saint Sébastien, quand leur fondation remonte à l'époque d'une épidémie. Les plus importants ont deux étages : dans le rez-de-chaussée on recueillait les ossements retirés des fosses; au-dessus du charnier se trouvait la chapelle proprement dite. Parmi les chapelles démolies pendant ce siècle, on cite celles de Gueberschwiler, de Soultzbach et d'Ammerschwiler. De celles qui ont échappé aux ravages du temps, on peut citer, dans le Bas-Rhin, la chapelle de Saint-Sébastien, près de Dambach; celle de Saint-Michel, à Saverne; dans le Haut-Rhin, celles de Kaysersberg, de Henlisheim et surtout celle de Wihr-au-Val, qui date de 1491.

P. RISTELHUBER.

—

Jacquemarts, horloges, carillons (III, 581). — La toute petite question posée par M. O. P., est assez captieuse pour provoquer une grosse discussion de laquelle, je le crains bien, ne jaillira pas la lumière. Il y a une telle diversité d'opinions sur l'invention de l'horlogerie, qu'il est presque impossible d'en préciser l'époque, et qu'il faut, je crois, se contenter de signaler les découvertes qui ont contribué à son perfectionnement. On cite une horloge à rouages envoyée par le pape Paul Ier à Pepin le Bref, en 747; Ducange donne une curieuse description de celle envoyée par le calife Haroun-al-Raschid à Charlemagne en 807, mécanique tenant et de la clepsydre et de l'horloge à rouages et à sonnerie. Si ces deux horloges ont réellement existé, il est assez difficile de reconnaître Pacificus, archidiacre de Vérone, mort en 849, pour l'inventeur de l'horloge à roues et à ressorts; de reconnaître Gerbert (plus tard pape sous le nom de *Sylvestre II*) pour l'inventeur de l'horloge à balancier, en 996; de reconnaître Jean Muller, en 1436, pour, etc., etc. — Quant aux «Jacquemart, Jaquemar, Jaquemard ou Jaquemart,» l'incertitude qui règne sur l'étymologie du mot, nous laisse aussi dans l'incertitude sur la véritable époque de l'emploi du bonhomme Marteau. En effet, Furetière et d'autres auteurs prétendent que du nom de l'inventeur *Jacques Marc* serait venu le nom de *Jaquemart* donné au personnage en fer chargé de frapper les heures; Ménage le dérive de *Jaque* et de *Maille* (habillement de guerre); les uns y voient une corruption du nom de *Jacques Aimard*, ouvrier qui se distingua dans l'horlogerie; les autres veulent que ce nom ait été celui des veilleurs de nuit chargés de sonner de la trompe pour donner l'alarme en cas d'incendie. Ce qu'on peut toutefois affirmer, c'est que la dénomination de Jaquemart remonte au XIVe siècle; plusieurs documents en font foi.

(Vesoul.) TH. PASQUIER.

— Selon les uns, abréviation de *Jacques Marteau*; suivant les autres, corruption du nom de *Jacques Marck*, horloger, inventeur du mécanisme. On sait qu'on appelle ainsi une figure de fer, représentant généralement un homme armé, mise au haut d'une tour pour frapper l'heure avec un marteau sur la cloche d'une horloge. — Les horloges parurent dans les Xe et XIe siècles. Il en avait été envoyé une à Charlemagne par Haroun-al-Raschid. Ducange dit qu'elle était en airain. — Dans le XIVe siècle, il

en existait une très artistement composée à Lunden, en Suède. L'Espagne eut sa première horloge à Séville en 1400; Moscou, la sienne en 1404, et Lubeck en 1405. La première qui fut établie à Paris était celle du Palais, construite par *Henri de Vic*, que Charles V avait fait venir d'Allemagne et qui reçut pour salaire 6 sous parisis par jour et un logement dans la tour sur laquelle l'horloge fut placée en 1370. On ne parle guère en France que du *Jacquemart* de Dijon. Froissart dit qu'après la bataille de Rosebecque, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, l'enleva à la ville de Courtray. Beaucoup d'églises d'Allemagne possèdent des *Jacquemarts.* — Du reste, pour plus amples renseignements, voir le tome II du *Magasin Pittoresque* (1834), où se trouve un article fort intéressant dans lequel j'ai puisé les renseignements ci-dessus, accompagné d'une gravure représentant *Jacquemart et sa famille*, tel qu'on le voit à l'église Notre-Dame de Dijon. A. Nalis.

—

La « Vérité cachée » (III, 583). — La riche bibliothèque dramatique de M. de Soleinne, livrée aux enchères en 1844, contenait deux exemplaires de cette composition dramatique. Celui de l'édition sans lieu ni date, signalé comme le seul connu, fut adjugé à 115 fr.; l'édition datée de 1559 ne dépassa pas 50 fr. Le Catalogue, rédigé par M. Paul Lacroix avec un soin tout spécial, qui a fait de cet inventaire un livre indispensable pour l'étude de la bibliographie théâtrale, renferme (nos 3450 et 3451) des détails et des citations.

A. R.

—

La « Défense du P.. » (III, 584). — La *Bibliotheca scatologica* (ou le *Bibliotheca*, puisqu'il y a des gens qui vous rient au nez lorsque vous dites : *La Gallia christ.*) n'a pas manqué de mentionner *La défense du P..*; voir les nos 74 et 117, et les *Addenda*, pag. 136. On a attribué cette plaisanterie à Saint-Evremont; elle a reparu, en 1679, avec nom d'auteur, sous le titre de : *Le P.. éventé*, par Bardou (pseudonyme, ou plagiaire). — Cette pièce a depuis été reproduite dans divers recueils et plusieurs fois attribuée à Saint-Evremont. Voir la *Bibliotheca* citée, aux p. 35 et 47. Enfin cette facétie a reparu à Caen, en 1731, sous le même titre de : *P.. éventé*, avec le nom de *Bouchard* (Voy. aux *Addenda* de la *BB. scatologica*, page 136).

Un des trois savants en US, auteurs de cette débauche de plume.

— Sur ce point folâtre, il y a compétition de six autres réponses qui semblent émaner d'abonnés également compétents (A. D., G. Q., G. P. T. et H. S. Q. M. Y. P.). Mais ici il faut se borner; bornons-nous donc à en donner encore une et demie :

— Cet opuscule date, en effet, de 1652; imprimé à Paris, sans noms d'auteur ni de libraire, format petit in-4°, caractères italiques, 8 pages, titre, préface et postface, tout compris. — Le *Triomphe du C..*, par le fameux M. de Voiture, avait paru en 1650 dans des conditions identiques, ce qui me ferait supposer que ces deux pièces ont une origine commune. — La *Défense du P...* a été réimprimée de nos jours par les soins du libraire Claudin, et publiée dans un petit recueil intitulé : *Bibliothèque facétieuse, historique et singulière*, in-18, Paris, 1858. MM. Jannet, Payen et Veinant n'ont eu garde d'oublier cette pièce excentrique dans leur *Bibliothèque scatologique*, éditée en 1850. Précédemment, Mercier de Compiègne avait fourni le texte de la pièce en question, dans son *Eloge du P...* (Paris, an VII, pet. in-12); mais on n'y trouve que sept strophes au lieu de neuf que contient l'édition originale. Cette débauche d'esprit, très connue et l'une des meilleures du genre, a été mise sur le compte de M. de Saint-Evremond; mais je ne la crois pas de lui. Le badinage, chez cet écrivain, s'exerce sur des sujets plus sérieux et plus dignes; et puis, nous devons nous en rapporter un peu à lui-même. Voici ce qu'il écrivait à *Ninon* : « J'ai un « grand désavantage en ces petits traités « qu'on imprime sous mon nom. Il y en a « de bien faits, que je n'avoue point, parce « qu'ils ne m'appartiennent pas; et parmi « les choses que j'ai faites, on a mêlé beau- « coup de sottises que je ne prends pas la « peine de désavouer..., etc. »

(Lyon.) S. M.

— L'auteur (dit la *Bibliotheca scatologica*) badine très joyeusement avec son sujet. Il s'agit d'un amant qui, ayant eu certain laisser-aller dans un tête-à-tête avec sa maîtresse, cherche à se justifier au moyen d'arguments qui nous paraissent sans réplique; voici l'avant dernier :

Si pour un p.. fait par hasard,
Votre cœur, où j'ai tant de part,
Pour jamais de moi se retire,
Voulez-vous que dorénavant
Vous me donniez sujet de dire
Que vous changez au moindre vent?

Cette plaisanterie, l'une des meilleures du genre, a reparu, en 1679, avec nom d'auteur, *Bardou*, sous le titre de : *le P.. éventé.* Si ce nom de Bardou n'est point un pseudonyme, il est évident que ce flibustier littéraire s'est approprié le bien d'autrui, croyant dissimuler son larcin à l'aide d'un changement de titre. Ce qu'il y a de plus plaisant, c'est de voir ce rimailleur, en des stances adressées aux poëtes, se plaindre de ce qu'un sieur *Desaudour* lui a volé son *Apologie* et, dans son indignation, rimer contre son adversaire des

sulter, sur la question, la *Physiologie du Bas-Bleu*, publiée il y a vingt-huit ou trente ans, et la monographie consacrée au *Bas-bleu* dans *les Français peints par eux-mêmes*. Nous citons ces deux publications de mémoire, ne les ayant pas sous la main. (Strasbourg.) C. M.

— M. S. R. n'aurait-il donc pas lu, dans *les Français peints par eux-mêmes*, de Curmer (t. V, 1842; p. 201 à 231), l'excellent type du *Bas-Bleu*, décrit par M. JULES JANIN, « illustré » par M. PAUQUET, et qui commence ainsi :

« On cherche encore l'origine de cette très-expressive et très-juste dénomination: le *Bas-Bleu*. D'où vient ce mot et que veut-il dire? Dans un de ses magnifiques accès de mauvaise humeur, lord Byron s'en est servi pour désigner la race toute moderne des malheureuses créatures féminines qui, renonçant à la beauté, à la grâce, à la jeunesse, au bonheur du mariage, aux chastes prévoyances de la maternité, à tout ce qui est le foyer domestique, la famille, le repos au dedans, la considération au dehors, entreprennent de vivre à la force de leur esprit. On les a appelées *bas-bleus*, pour deux ou trois motifs que Byron n'explique pas mais qu'il est facile d'expliquer.

« Par un temps froid et pluvieux, quand le pavé est humide, quand le ciel est triste, voyez-vous passer dans la rue cet être équivoque, d'un âge douteux comme son sexe, recouvert de tous les lambeaux que peuvent réunir sur une carcasse humaine la faim, l'orgueil et la misère; — des lambeaux de cachemire et des lambeaux de bure, un chapeau qui a été rose, une robe qui a été neuve, une collerette passée à l'empois au temps jadis? Rien qu'à voir cette malheureuse femme on se sent mal à l'aise, on a froid, on a faim, on a soif: cela ne ressemble à pas une des misères connues.....

« ... Voyez-la donc dans la rue, trottant, les coudes serrés contre la taille, la tête haute, le regard baissé, un bout de manuscrit sortant de son cabas; puis regardez à ses pieds; voyez dans cette vieille chaussure ce bas qui s'enroule ou plutôt qui se déroule, est-ce un bas bleu? — C'est un bas sale! Tope là! Vous avez tout à fait l'origine du mot. C'est la grande habitude et le grand signalement des femmes-hommes de lettres de ne jamais s'occuper de ces minces détails de la vie de chaque jour. Porter à une jambe bien faite des bas blancs et bien tirés! fi donc! nous abandonnons ces petits soins aux mièvres Parisiennes qui n'ont pas d'autres occupations que de se laisser vivre et être heureuses; mais, nous autres, qui aspirons à la popularité et à la gloire! — nous autres les grands écrivains du beau sexe, nous les Walter Scott en jupons, les Schakspeare en spencer, les Molière en bonnets fanés, nous n'avons pas le temps de regarder ce qui se passe à nos pieds. Or, voilà tout simplement l'origine du mot *bas-bleus*; lisez: bas sales et troués. Cette origine est brutale, sans doute, mais elle est juste..... etc. »

N'est-ce pas là vraiment du Janin de la belle époque! ULRIC.

—

Biographie de Jacques Sarrazin (V, 340). — Sur cet artiste éminent, mon compatriote et bien plus encore celui de M. le Dr Warmont, il y aurait à consulter les *Archives de l'Art français* publiées sous la direction de M. Ph. de Chennevières. M. le Dr Warmont qui est de Noyon, je pense, indiquera plus complétement encore les sources écrites ou même traditionnelles où l'on pourrait puiser avec quelque sûreté. JACQUES D.

—

L'Hôtel du « Grand-Monarque » (V, 372). — Il y a à Varennes (Meuse), dans la ville basse, l'hôtel du *Grand-Monarque*, où s'arrêtèrent, lors de la fuite de Louis XVI, MM. de Goguelat et de Bouillé fils. Chartres, Châteaudun, Melun, Charité-sur-Loire, Montereau, Gournay, Versailles, etc., possèdent aussi des hôtels du même nom. Nul doute que Louis XIV ne fut le patron de tous ces respectables établissements; de même que le Dauphin avait sous son patronage princier toutes les auberges et toutes les brasseries au-dessus desquelles se balançaient les armoiries parlantes de l'héritier du trône de France. Il existe beaucoup d'enseignes « *Au Grand-Turc*. » Il est assez difficile d'expliquer le sens de ces dernières. Ce ne peut être qu'un souvenir du moyen âge et des expéditions plus récentes contre le Turc.

A. BENOIT.

—

Une assertion d'Escobar (V, 372). — J'ai lu cette même assertion du casuiste Escobar, — citée dans un petit ouvrage aujourd'hui devenu fort rare : *Rose et Blanche, ou la Comédienne et la Religieuse*, par J. SAND. *Paris, chez B. Renault, éditeur*, 5 volumes in-12, 1831.

Ce roman, composé et publié par Mme Dudevant (*George Sand*), avec la collaboration de M. Jules Sandeau, et sous les auspices de H. de Latouche, fut, comme chacun sait, l'œuvre du premier début littéraire du futur auteur de *Mauprat*.

" Les peintures du monde religieux qui décorent les plus belles pages de cette petite Etude de jeunesse n'ont point été étrangères aux foudres vengeresses dont fut — à l'origine, — assailli le nom de GEORGE SAND — du haut de la chaire. — Ces belles colères de l'Eglise ne contri-

à figurer un rideau de théâtre, légèrement écarté par une actrice qui regarde, et, si peu de la figure qui restât ainsi visible, Mlle Lange était encore d'une ressemblance frappante. Cette première vengeance était déjà piquante, parce que, dès lors, Mlle Lange avait quitté le théâtre pour épouser M. Simon (le fils ou le père de celui qui avait épousé Mlle Candeille?). Mais, en effet, Girodet ne s'en tint pas là, et fit la *Danaé* dont parle M. F.-T. Blaisois, et, peignant de furie, il travailla si vite que cette *Danaé* put encore paraître au Louvre avant la fermeture du Salon. Mais elle en fut retirée sitôt que l'on eut reconnu que c'était une personnalité. Le dindon représentait le mari et se faisait reconnaître en portant au cou une bague célèbre qui lui appartenait et qui justement était une topaze. Laquelle des deux versions est la bonne? Je n'oserais décider pour la mienne, car je sais que les vieilles mémoires s'embrouillent parfois dans les détails. O. D.

—

De la couleur des cheveux de Boileau... et de Louis XIV (III, 603). — « Or le roi-« soleil portait une perruque *blonde* (dit « M. Samled): donc toutes les perruques « étaient *blondes*, etc. » D'après tous les portraits de Louis XIV qui se trouvent au château de Versailles, soit comme dieu de l'Olympe (dans la salle dite de l'Œil-de-Bœuf), soit au baptême ou au mariage du duc de Bourgogne, soit encore dans les batailles de Vandermeulen, ou sur le profil en cire, si expressif (dans la chambre à coucher du Grand-Roi), il me semble que sa perruque était *châtain foncé*. C'est celle du Grand-Dauphin qui était blonde : il tenait de sa mère. P.-A. L.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Des femmes saures... à propos des « Harengs saurs. » — Parmi les acceptions du mot *saur* que nous ont signalées nos correspondants (III, 218, 314), je ne vois pas figurer la plus noble, la plus gracieuse, et peut-être la plus usitée au moyen âge. Ce qualificatif, aujourd'hui exclusivement réservé au *hareng* (triste retraite, hélas! et peu digne de son glorieux passé), était surtout employé par nos bons aïeux pour désigner le *blond chaud et doré*, la nuance par excellence de la chevelure féminine. Pour les poëtes du temps jadis, point de belle femme qui n'eût les cheveux « *sors.* » Tous sans exception professaient le culte de la blonde, seule religion orthodoxe, du reste, — infectée d'hérésie depuis lors, par suite du vice des temps et de l'influence pernicieuse des brunes.

C'est ce que nous nous proposons de démontrer dans une dissertation très sincère, très approfondie et très corsée, que nous publierons prochainement sous ce titre : Apologie des blondes, *par un vieil amateur*. Nous en détachons, à propos de *saur*, trois extraits succulents tirés des manuscrits de la Bibliothèque du Roy. Voici d'abord *Le Sort des Dames*, mss. 7218 :

Vostre biau chief un petit sor
Qui reluit comme le fil d'or
Mignotement recercelé;
Vostre biau front poli sans fronces
Qui sent comme églantier en ronces....
Vos yeux rians, à point fendus,
Qui frémissent comme l'estèle
Par nuict emmi la fontenèle....
Vostre savoureuse bouchette,
Sade, riante a petitette,
Les dents menuement assises,
Les lèvrettes semblans cerises,
Rondet menton fait à compas,
Oublier ne les doit-on pas.
Je ne vis onques flor en branche,
Par ma foy, qui fust aussi blanche
Comme est vostre sade gorgette....
Et par dedans tout emmurées
Petites veines azurées;
Et vos épaules très bien faites,
Unies et à point bassettes,
Les bras longuets, les dois trétis (effilés),
Par accoler amis faictis,
Hautet le [sein], la mamelette
Petite, poignante et durette,
Le nombrillet et la nature, etc., etc.
Et tout le siècle n'a si belle
Comme vous estes, damoiselle.

Dans le roman de *Blanchardin et Orgueilleuse d'amour*, voici le *Portrait* de cette dernière :

Si crin sont auques cler et sor,
A poi que ils ne semblent d'or,
Et grans seurcilz n'a ele pas,
Faits semblans à demi-compas,
Les yex a vairs comme faucon,
Le nés bien faict, et le menton,
Et la face a vermeille et clère,
Bien semble fille d'emperère;
Dens menus et lèvres vermeilles,
Rondes et petites aureilles....
Si li liévent les mamelettes
Autres si comme deux pomettes,
Gent a le cors, et blances mains,
Et lons les dois, traitiz et plains,
Moult sauroit eil conter et faire,
Qui sa beauté vorroit retraire.

Enfin, voici le *Salut d'Amors*, mss. 7218 :

C'est ma dame à qui suis donnez :
Bèle bouche porte et biau nez,
Yex vairs comme un faucon muez,
Biau chief, cors poli, plain visaige,
En li sont trestoutes biautez;
Miex est fète que nule ymaige.
Biau chief soret, planté cheveux,
Biau front, biaux sorcis et biaux yex
Porte la douce débonnaire.
Nez bien assis nus ne vit tielz;
L'odeur de sa bouche vaut miex
Qu'odeur de rose qui bien flaire.

justes, etc., l'inspiration du vers de Virgile (chant VI, 620) :

Discite justitiam moniti, et non temnere divos.

La réflexion de Scarron est aussi juste que plaisante, puisque les condamnés sont en enfer pour l'éternité. Il n'en est pas de même de la modification *en prison*, car on peut répondre que ce conseil peut servir à éviter la prison une autre fois.

C. Dezobry.

—

« **Ventum textilem** » (V, 370). — Cette expression est de Libérius, parlant des robes des courtisanes de Rome, et ce fragment se trouve cité dans Pétrone (*Satyr.*, 55) :

Æquum est induere nuptam ventem textilem
Palam prostare nudam in nebula linea.

C. Dezobry.

—

« **Quos vult perdere Jupiter,** » **etc.** (V, 523). — Aucun texte de la Bible, ai-je dit dans un des derniers numéros de l'*Intermédiaire*, n'attribue à Dieu l'idée de rendre insensé un homme, pour le perdre.

M. le Dr Say est d'un avis contraire, et cite à l'appui de son opinion le chap. VII de l'Exode (vers. 1, 2 et sq.).

Précisons bien la question et éclairons-la en faisant connaître le texte qui sert de fondement à la controverse, Citons les versets dont M. le Dr Say se fait une arme.

Dixit Dominus ad Moysen : Ecce constitui te Deum Pharaonis et Aaron frater tuus erit propheta tuus (2). *Tu loqueris ei omnia quæ mandabo tibi et ille loquetur ad Pharaonem ut dimittat filios Israel de terra sua* (3)*; sed ego indurabo cor Pharaonis et multiplicabo signa et ostenta mea in terrâ Ægypti* (4), *et non audiet vos; immittamque manum meam super Ægyptum et educam exercitum et populum meum filios Israel de terra Ægypti.*

En quoi l'opposition de Pharaon au départ des Israélites, était-elle un acte dénué de sens et de raison, au point de vue de l'intérêt général de son royaume et de l'intérêt particulier de ses sujets? Les Israélites étaient les esclaves des Egyptiens; ils étaient employés par eux aux travaux les plus pénibles et les plus grossiers. Leur départ aurait été pour l'Etat et pour les particuliers une perte considérable. Consentir à ce départ, c'était une faiblesse inintelligente et malheureuse.

Ce ne fut donc pas un projet *insensé* de la part de Pharaon de vouloir retenir dans ses Etats une population si utile à son peuple.

Avant les faits racontés dans le chap. VII de l'Exode, Moïse avait déjà fait des démarches auprès de Pharaon par l'ordre du Seigneur. Ces premières démarches n'avaient pas réussi. Moïse avait parlé au nom du Dieu d'Israël ; Pharaon avait répondu que ce Dieu lui était inconnu et qu'il ne laisserait pas partir Israël. Il avait ajouté, toujours d'une manière fort sensée au point de vue de l'intérêt de ses sujets : « Retournez à vos travaux ; pourquoi par des discours mensongers *détournez-vous vos frères* de leurs devoirs ? » En même temps il ordonnait aux directeurs des travaux publics, d'augmenter les charges qui pesaient sur les Israélites et d'en aggraver les difficultés.

(Exode, chap. V, *passim* et surtout, v. 5 et suiv.)

La conduite de ce prince était abominable au point de vue de l'humanité, mais sa résistance au départ des Hébreux était très-politique et tout dans l'intérêt égyptien.

Qu'a donc voulu démontrer l'historien sacré? il a voulu, par le récit des prodiges étonnants qui brisèrent cette résistance, constater et mettre en évidence la puissance du Dieu qui délivrait Israël de cette dure servitude, et la protection dont il a entouré ce peuple si indignement persécuté.

M. J. Palma ne cherche ni dans Homère ni dans Sophocle, mais bien dans Euripide, l'*original exact de cette pensée française : Quos vult perdere Jupiter.*

1° On ne voit pas bien pourquoi M. J. Palma appelle *pensée française* un axiome connu dès les temps littéraires et philosophiques les plus reculés.

2° La rédaction de l'*Intermédiaire* avait déjà indiqué les vers d'Euripide.

3° Enfin Euripide peut avoir varié la formule d'Homère ; mais l'auteur qui le premier a exprimé cette pensée doit en être regardé comme le père, et cet honneur ne peut être enlevé à Homère.

P. M.
Sous-biblioth. du Corps lég.
Palais-Bourbon.

—

Les tanneries de peau humaine (V, 395). — **(Jean Zizka.)** — M. P. B. a cru devoir ajouter, aux différents articles publiés sur cette question par l'*Intermédiaire*, la mention de *la peau de Jean Zizka*, qui aurait été employée à faire un tambour, d'après la recommandation que ce fameux chef des hussites aurait faite en mourant. Le *Magasin pittoresque*, où M. P. B. a puisé ce renseignement, a répété, d'après plusieurs écrivains, une tradition purement fictive, inventée par les historiens catholiques pour donner à Zizka le caractère farouche d'un bandit. « Le bruit qu'elle (sa peau) fera, aurait-il dit d'après cette fable, suffira pour effrayer les ennemis et les mettre en fuite. » L'illustre historien contemporain de la Bohême, M. Palacky, a démontré que ce prétendu fait historique n'est qu'une fiction. Le grand ouvrage de

Palacky, qui n'a été traduit qu'en allemand, étant très-peu connu en France, je profite de cette occasion pour renvoyer les lecteurs qui désireraient connaître la vérité historique sur Zizka, à l'article que M. Joseph Fricz, publiciste et littérateur tchèque, a consacré à son illustre compatriote dans la *Nouvelle Biographie générale* de Didot. Le caractère de ce grand guerrier y est représenté sous un jour tout autre que dans tous les articles sur ce sujet publiés en France et puisés aux sources d'une impartialité suspecte.

GUSTAVE PAWLOWSKI.

—

Maladie de Charles IX (V, 468). — Si j'étais, en ce moment, à Paris, je rechercherais l'ouvrage suivant, — que pourrait fort bien consulter, en mon lieu et place, quelqu'un de nos coabonnés, habitué de la Bibliothèque Nationale :

« *Histoire contenant un abrégé de la Vie, mœurs et vertus du roy très chrestien et débonnaire Charles IX*e*, vrayment piteux propugnateur de la Foy catholique et amateur de bon esprit, par* A. SORBIN, *dit* DE SAINTE-FOY. » *Paris*, 1574, un vol. in-8°.

ULR.

—

Origine du dindon (V, 478). — En Berry, — suivant le *Glossaire du centre de la France* (édition in-4° de 1864), on qualifie le dindon du nom de *Jésuite*, — qu'on prononce *Jésuisse*, dans les campagnes restées fidèles à la prononciation française du XVIe siècle (*Jésuiste*). « *Quand en l'an* 1564, *je plaiday la cause de l'Université de Paris contre les* Jésuistes, *depuis appelez* Jésuites. » (PASQUIER, *Recherches sur la France*, IX, p. 26).

Cet irrévérencieux sobriquet ainsi appliqué au dindon est un souvenir « sottement malveillant de l'introduction en Europe de ces utiles animaux par les missionnaires de la Compagnie de Jésus. » (*Glossaire*, p. 383.)

ULR.

—

Vers de Molière à retrouver (V, 498). — M. E. G. P. demande si l'on connaît l'auteur du *Voyage du Parnasse?* Oui, sans doute, et il suffit pour cela de connaître le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier. C'est Limojon de Saint-Disdier; son ouvrage est curieux et devrait être plus souvent consulté. Il est dirigé surtout contre La Motte et Fontenelle. Pour Saurin, il n'est cité que dans la tragi-comédie de l'*Iliade* qui termine le volume. Il y remplit le rôle de *confident* de La Motte, et ce nom de confident pourrait bien renfermer une allusion malicieuse à l'odieuse complicité de La Motte et de Saurin dans le procès des couplets qu'une erreur judiciaire laissa sur le compte de Jean-Baptiste Rousseau. Au reste, Saint-Didier, respectueux client de l'abbé Bignon, qui avait été l'un des ennemis acharnés de l'auteur des Odes sacrées, ne parle qu'en passant de Rousseau, et d'une façon assez indifférente. Le plan de son Voyage est le même que celui du *Temple du goût*, qui devait avoir à vingt ans de là tant de retentissement. On n'y trouve pas assurément l'aisance, l'esprit et la malice de ce dernier ouvrage; mais il en a pu donner l'idée. Il faut surtout remarquer, dans le *Voyage du Parnasse*, la description de la belle maison de Pierre Crozat, financier non moins riche et plus curieux que son frère Antoine. Le dîner splendide dont on décrit tous les raffinements, toutes les délicatesses, rappelle assez bien le festin de Trimalcion dans Pétrone. On est un peu surpris de ne pas trouver un seul mot, dans le *Voyage du Parnasse*, sur le jeune Arouet, qui déjà cependant (en 1716), faisait assez parler de lui, par un grand nombre de pièces satyriques, telles que le *Cadenat*, le *Bourbier*, et d'autres encore qu'on lui attribuait avec plus ou moins de raison.

P. SARPI.

—

Armoiries à reconnaître (V, 508). — Sans aucun doute, le champ de l'écu est d'argent, les fasces sont d'azur. Il ne peut y avoir de doute que sur l'émail de la tête fantastique surmontant la fasce de chef; je la crois de sable.

La forme de l'écu indique que la personne qui l'a fait graver était une fille, abbesse, chanoinesse ou simplement vieille fille.

La couronne est de fantaisie.

L'ensemble a un certain air germanique.

(Versailles). R. DE S.

—

Un cachet de Hugues de Lionne (V, 507). — M. P. A. L. demande comment ce cachet avait la couronne royale, fermée, fleurdelisée. Il me semble probable que ce cachet était celui de l'emploi et non celui de l'homme. Les lettres AL qui s'y trouvent y avaient été ajoutées par Arthus de Lionne ou bien c'est par hasard qu'elles se sont trouvées reproduire ses initiales. Ce qui me le fait supposer, c'est qu'elles n'ont pas été changées par Hugues de Lionne, qui aurait dû remplacer l'A par une H, si ce monogramme avait été celui du titulaire. Il resterait à expliquer quel rapport ces deux lettres auraient eu avec l'emploi du personnage. C'est ce que je ne saurais indiquer, faute de documents.

E. G. P.

— Artus de Lyonne, évêque de Gap, qui refusa l'archevêché d'Embrun, était bien le père de Hugues de Lyonne, ministre d'Etat sous Louis XIV.

Il entra dans les ordres, après avoir

perdu sa femme Elisabeth de Servien, qui mourut à vingt et un ans.

Hugues, dès l'âge de dix-huit ans, fut poussé aux emplois par son oncle Abel de Servien.

Artus de Lyonne, évêque *in partibus* de Rosalie, était le fils de Hugues. (V. *Lionne*, dans Moréri.) H. T.

—

Rue Gît-le-Cœur (V, 521). — Dans le « Journal des choses mémorables advenues durant le règne de Henri III, » je trouve aussi Saint-André des *Arcs*, et le Logis du Chevalier du Guet, à la *Cousture* Saincte-Catherine, au lieu de *Culture*. J'y vois également que *Hotman* demeurait rue Michel-le-Comte.

L'expression « entre deux selles le cul par terre » était déjà en usage à cette époque-là. On appelait autrefois *selle* un siége de bois. On disait alors *succéder* pour *réussir*, comme encore aujourd'hui en anglais. Catherine de Navarre, la charmante sœur de Henri IV, écrivant à Saint-Genies (Armand de Gontaud, sénéchal de Béarn), disait : « Le roy mon frère se porte très- « bien, et tout luy *succède* heureusement. »

« Une querelle d'Allemand » était déjà un dicton il y a trois cents ans. Ils ne l'ont malheureusement que trop mis en pratique de nos jours, surtout entre eux comme nations, et pourtant, comme individus, ce sont les meilleurs gens du monde.

On disait aussi *ressentiment*, pour reconnaissance. P. A. L.

—

Quelques-uns des jeux de nos ancêtres (V, 549). — Dans certaines contrées, les enfants jouent encore au jeu de la *vergette* ou de *casse les œufs*, jeu plus cruel qu'amusant, et qui entraîne chaque année la destruction d'une grande quantité de nids. Un ou plusieurs œufs sont placés par terre, et chacun des joueurs, les yeux bandés et armé d'une longue baguette, cherche tour à tour à les casser. Ce jeu est bien ancien, car dans l'*Epistre des Rossignols du parc d'Alençon à la très-illustre royne de Navarre*, composée par Guillaume Le Rovillé en 1544, et publiée dans son *Recueil de l'Antique Préexcellence de Gavle et des Gavlois*, Paris, pour Chrestien Wechel, M.D.LI, pet. in-8, on lit ces vers :

Au moins ce bien d'un malheur (le départ de [la reine) aduiendra,
Qu'aucun de nous tes paiges ne craindra :
Trop dure guerre eussent faicte à nos nics,
Que l'on ne doibt toucher comme benists :
Petits mettroient chascun en sa cagette,
Ou bien nos œufs iouroient à la uergette,
Sans que lon peust à tel meschief pouruoir,
C'est leur coustume et naturel pouuoir.

(Alençon.) L. DE LA SICOTIÈRE.

— La première fois que j'ai lu le célèbre quatrain de Sainte-Aulaire :

La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon, ne serait pas ma Muse :
Elle serait Thétis, et le jour finirait.

ce fut dans un recueil placé à la suite d'un dictionnaire de rimes, et on y indiquait que Sainte-Aulaire avait fait cet impromptu en *jouant au secret*. Mais je dois convenir qu'ayant retrouvé le quatrain dans vingt endroits de plus grande autorité, ce détail n'était répété nulle part. Voltaire surtout, qui connaissait bien la cour de Sceaux et les divertissements auxquels on s'y livrait, dit que ce fut à un souper, et que la duchesse appelait le vieux poëte Apollon, « et lui demandait je ne sais quel secret. » Il n'est pourtant pas impossible que l'on ait eu alors un jeu d'esprit nommé *le secret*, et qui aurait eu du rapport avec celui que nous nommons *une confidence*, et avec le jeu bien plus ancien du *confesseur*, dont il est question dans le *lai d'Ignaurès*, analysé par Legrand d'Aussy. Une dame, qui soupçonne Ignaurès de se partager entre douze maîtresses, parvient à réunir ses onze rivales, et, « au milieu de ces plaisanteries et de ces petits jeux que ordinairement se permettent les femmes quand elles sont entre elles, » elle leur propose de choisir entre elles un *confesseur* et de lui avouer chacune à l'oreille le nom de leur amant. Après quoi le *confesseur* dira qui des douze a le mieux choisi. La chose s'exécute, en effet, avec les formes de la confession auriculaire, et toutes les dames nomment Ignaurès. Un autre jeu d'esprit encore mieux caractérisé se rencontre dans le *dit du sentier battu*, fabliau de Jehan de Condé, analysé par M. Arthur Dinaux. Ce jeu consistait à faire une question et à tirer une épigramme de la réponse. Malheureusement, les plaisanteries du trouvère flamand se défendent victorieusement contre toute citation. O. D.

De peur que la rédaction ne me trouve trop timide, j'ajouterai qu'un cavalier demande à une dame :

Poil y a-t-il à vos poinille?

La dame trouve la question impertinente, non comme on pourrait le croire, parce qu'elle met en jeu une partie si mystérieuse d'elle-même; mais parce que la manie de s'épiler était alors si à la mode, que l'on eût tenu à mal-soin et à malpropreté de s'en dispenser. La dame se fâche donc; seulement, comme ferait une élégante de nos jours à qui on demanderait, par exemple, si elle se peigne ou si elle se lave les pieds. Elle répond :

Sachez que il n'y en a point.

Et l'autre de riposter que cela doit être ainsi :

... car au sentier
Qu'est bien battu ne croît point l'herbe.

—

« **Humilissime** » (V, 564). — Ce mot est tout simplement un barbarisme. Le mot *humiliter* (humblement) fait, au superlatif: *humillime* (très-humblement). L'auteur du dictionnaire de géographie en question savait mal le latin. E. G. P.

— La latinité de ce mot me paraît des plus suspectes. Si l'on trouve ce superlatif dans un seul bon auteur, j'avouerai *humilissime* que j'ai perdu... tout mon latin.
YEZIMAT.

—

D'où vient le mot calembour? (V, 565.) — Le calembour était plus que probablement antérieur au XVIII[e] siècle; le *Congrès de Cythère* lui attribue une origine de pure fantaisie.

Aux réponses déjà faites, et dont la rédaction a bien voulu rappeler les dates, j'ajouterai deux nouvelles étymologies; mais la première, confessons-le de suite, me semble d'un aloi aussi douteux que celle du *Congrès de Cythère :* un certain comte allemand, nommé Kahlenburg, poussait si loin la *bièvromanie*, qu'il attacha son nom à ce jeu de mots. Voici la seconde étymologie, et elle a au moins le mérite d'être spécieuse : Calembour viendrait des deux mots arabes *kalem*, parler, *bour*, abusif. TH. PASQUIER.

—

Bons mots de Beaumarchais (V, 565).— Il s'est beaucoup souvenu ou a beaucoup pillé. Quelquefois, il a légèrement déguisé ses larcins. En voici un exemple : Guillaume Marcoureau de Brécourt, un des comédiens de la troupe de Molière, a fait une comédie, en un acte avec prologue, intitulée l'*Ombre de Molière*. Dans cette pièce, l'Ombre du grand comique se défend, au tribunal de Pluton, contre les attaques forcenées de ceux qu'il a bafoués, ou plutôt contre leurs ombres. Dans la 13[e] scène, consacrée aux médecins, Molière s'écrie : « Les scélérats osent tout « tenter, sur cette confiance que *le soleil* « *éclairera leurs succès et que la terre cou-* « *vrira leurs fautes.* »

Or, dans la 13[e] scène du 2[e] acte du *Barbier de Séville*, le comte Almaviva, déguisé en cavalier ivre, se présentant au docteur Bartholo comme son confrère, vu qu'il est le vétérinaire du régiment, Bartholo, offusqué, lui dit :

« Il vous sied bien, manipuleur igno- « rant, de ravaler ainsi le premier, le plus « grand et le plus utile des arts?

LE COMTE. — « Utile tout à fait, pour « ceux qui l'exercent.

BARTHOLO. — « Un art *dont le soleil* « *s'honore d'éclairer le succès.*

LE COMTE. — « Et dont *la terre s'em-* « *presse de couvrir les bévues.* »

Jamais imitation ne fut plus flagrante, car on ne peut douter que Beaumarchais ne connût *l'Ombre de Molière*. E. G. P.

—

Année de la mort de Marin Cureau de la Chambre (V, 566). — D'après le relevé des registres de l'état civil de la paroisse de Saint-Eustache (Jal, *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, p. 719), Marin Cureau de la Chambre mourut rue de Grenelle, le 29 décembre 1669.

Jean-Baptiste Tuby lui éleva un tombeau sur les dessins du Bernin, dit M. Jal, qui ajoute : « Le médaillon... autour duquel on écrivit : « Marinus de la Cham- « bre, archiater, obiit 1669, ætat. 75. » fait partie maintenant du musée de Versailles. » Marin Cureau serait donc né vers 1594, et non vers 1613, comme le dit assurément Condorcet dans ses *Eloges* (édit. de 1804 et de 1847). UN MANCEAU.

—

Famille de Villers-au-Tertre (V, 566). — Les familles *de Villers* étaient excessivement nombreuses en France, et surtout dans les Pays-Bas. Rien que dans le Cambrésis on peut citer outre Villers-au-Tertre, Villers-Pouich, Villers-Outréau, Villers-Cugnicourt, etc. (Voir Le Carpentier, Histoire de Cambray et du Cambrésis, 2 vol. in-4°, Leide, 1664, t. 2, p. 1058 et suiv., notamment p. 1061, spécialement sur la famille Villers-au-Tertre qui portait *d'azur à un escusson d'argent, l'escu semé de billettes de mesme*).

D'autres ouvrages spéciaux sur les familles nobles des Pays-Bas (que je n'ai pas sous les yeux en ce moment) donnent sans doute des détails plus complets.

Dans le Catalogue des gentilshommes d'Artois, Flandre et Hainaut de MM. de la Roque et de Barthelemy, je trouve en 1789, indiqués au Procès-verbal de l'assemblée de l'ordre de la noblesse (bailliage de Cambray), le comte de Villers-au-Tertre de Maginère, le chevalier de Villers-au-Tertre de Seroin, et dans les chapitres nobles de dames :

Madame de Villiers-au-Tertre, abbesse à Avesnes (1783). H. T.

—

Ramersheim (V, 566). — Ramersheim appartient à cette géographie idéale à laquelle M. Villemain a donné une ville de Chéronée, patrie de Plutarque, *autre* que la ville du même nom fameuse par la victoire de Philippe; à laquelle M. Troplong a donné une ville de Pharsale où débarqua César, quoique Pharsale soit à huit lieues de la mer, etc., etc. On s'en assurera, en parcourant un livre des plus com-

l'a admise au nombre des saintes. Sur quoi les catholiques d'Orient se basent-ils pour béatifier cette femme, que l'Eglise romaine ne semble pas admettre?

L. B.

—

M. Fleury, C. D. H. H. C. — Je possède un volume in-12, imprimé à Avranches chez Lecourt, en 1774, dont voici le titre: *Les grands objets de la foi, ou les Mystères, odes chantantes, dédiées à Madame Louise-Marie de France, religieuse carmélite*, par M. Fleury, C. D. H. H. C. — Que signifient ces initiales, et quel est ce Fleury? Si l'on en croyait *la France littéraire* de Quérard et la *Biogr. univ.*, ce serait Jacques Fleury, avocat au parlement, mort en 1775, auteur de plusieurs ouvrages d'un tout autre genre, qui y sont énumérés. Mais comment concilier cette attribution avec les passages suivants des *Réflexions préliminaires?* « Je cherche..... « à faire oublier, au moins *à ceux à qui* « *je distribue le pain de la parole de Dieu*, « ..... d'infâmes chansons (p. XI)..... Une « longue expérience et *un long exercice* « *des fonctions du saint ministère* ne m'ont « que trop convaincu..... (p. XIX)..... J'ai « pensé qu'ils (les textes sacrés) pourroient « être utiles à quelqu'un de *mes confrères* « *dans le redoutable ministère de la parole* « *de Dieu.* »

A.-M. Laisné,
Présid. de la Soc. d'archéologie d'Avranches (Manche).

Réponses.

Ivoire pétrifié, souvenir d'Annibal (II, 713). — Les débris d'éléphants, de rhinocéros et autres animaux, qui se rencontrent fréquemment dans les alluvions anciennes des vallées fluviales, et particulièrement de celle du Rhône, n'ont aucun rapport avec Annibal. Voir aux chap. *Alluvium* et *Diluvium* n'importe quel traité élémentaire de Géologie.

O.

—

Quatrain attribué à Mme de Staël (III, 65, 520). — Le *Souvenir* d'Aug. Fontaney, me rappelle ce beau proverbe espagnol, dont voici la traduction : « Je vous aimerai au delà du tombeau, car l'amour est « dans l'âme, et l'âme est immortelle. »

P.-A. L.

—

La mort de Marat (III, 198, 307, 364, 495, 589). — Un dernier mot. La pratique chirurgicale indiquée par M. A. Dureau, comme étant *de règle*, comme étant *élémentaire* en cas d'hémorrhagie artérielle, est favorable à l'opinion de M. Michaux, et cette circonstance ébranle sérieusement ma conviction, je le confesse bien volontiers. Il est donc *possible* que ce soit le doigt du chirurgien qui *a pu pénétrer de toute sa longueur à travers le poumon* de la victime; mais il faut reconnaître aussi que les documents nous laissent à cet égard dans une grande incertitude. Lafondée (ou Michon Delafondée), appelé le premier, n'était que chirurgien-*dentiste* : cette qualité lui permettait-elle de sonder la blessure? En tout cas, on ne voit pas dans sa déposition qu'il l'ait fait. C'est lui qui a constaté que le sang sortait gros comme le pouce, et non Pelletan. A l'arrivée de ce dernier, Marat était mort, et ce qui porterait à croire que Pelletan n'a rien fait, c'est qu'il n'a pas été appelé à déposer personnellement. Je ne voudrais pas fatiguer les lecteurs, mais qu'on me permette de citer un passage de la déposition de Lafondée. — « Le déposant ..... étant entré dans la petite pièce où était le citoyen Marat, il le vit baignant dans son sang sorti d'une blessure sur laquelle la citoyenne Evrard avoit la main droite appuyée; qu'ensuite le déposant demanda du linge pour faire une compresse pour appliquer sur la playe. Laquelle faite, il leva la main de la citoyenne Evrard pour voir la playe et pour appliquer la compresse ; c'est à ce moment qu'il vit le sang sortir gros comme le pouce, il lui appliqua néanmoins la compresse et prit le bras droit du citoyen Marat pour lui tâter le poulx, n'en n'ayant pas trouvé, il porta la main sous l'aisselle et ne sentit aucun mouvement, alors il fit retirer le citoyen Marat du bain et le fit porter sur son lit; le déposant, sur le seul mot de blessure, avoit crié que l'on aille chercher le citoyen Pelletan, et à l'instant que le citoyen Marat fut déposé sur son lit, le citoyen Pelletan entra ; le déposant lui fit voir la playe et il jugea comme lui qu'il était expiré, et convinrent ensemble que probablement il fallait que l'artère axillaire fût coupée pour que le citoyen Marat ait expiré si promptement. » — On voit qu'il y a encore place pour un doute, malgré l'observation de M. Dureau, dont je ne veux pas toutefois diminuer la valeur. En tout état de cause, ce n'est là qu'un détail insignifiant. Et Marat, quelque opinion qu'on ait sur lui, n'en conserve pas moins un réel avantage sur Charlotte : c'est qu'il a été assassiné par elle.

L. Combes.

—

— La question du doigt introduit dans la plaie de Marat peut se résoudre par une expérience facile à faire. Armez-vous d'un couteau pointu, plongez-le avec colère dans le cœur.... d'une miche de pain, et vous constaterez que, quelle que soit la manière dont vous teniez le couteau, votre pouce ne pénétrera jamais dans le trou produit par la lame. Donc le doigt qui en-

Etymologie d'amazone (V, 569). — Pour avoir cette étymologie, il ne suffit pas d'ouvrir Hérodote. *Artin-Paza*, la déesse de la lune, ainsi que de la chasse et de la guerre, chez les Scythes, avait, à son service, des femmes *victimaires* qui sacrifiaient les prisonniers de guerre, et formaient une espèce de corporation qu'on désignait par le nom abstrait neutre de *tuerie d'hommes* (scythique, *vairo-pata;* Hérodote, *oiro-pata*). Ces femmes étaient armées comme des guerrières et des chasseresses, c'est pour cela qu'Hérodote et les Grecs, les ont comparées aux amazones vierges, prêtresses de l'*Artémis* d'Ephèse. Le culte d'Artin-Paza était orgiastique, celui d'Artémis ascétique. (Voy. Guigniaut, Maury.) L'ascétisme est né chez les Hindous; son influence se fit sentir dans les religions des peuples de l'Asie occidentale, et s'exerça d'abord sur les Thraces qui établirent le culte de la déesse Ciça, servie par des druidesses vierges, ou du moins observant le célibat pendant la durée de leur sacerdoce. De la Thrace sortirent les amazones qui fondèrent la ville d'Ephèse en consacrant à leur divinité, Artémis, un trône de frêne, au-dessus duquel s'éleva plus tard un temple magnifique. Comme *mère,* Artémis eut le nom de mamelue (gr. *amazôn*); comme vierge, elle était servie par des vierges et par des prêtres eunuques, qui étaient nommés Mégabuses et qui se recrutaient parmi les paysans cariens des environs. (Mérimée, *Gazette des beaux-arts*, 15 juillet 1859.) Les Scythes ayant expulsé les Kimmériens, les contrées au nord de la mer Noire furent désignées sous le nom de Scythie, et les poëtes tragiques du siècle de Périclès appelèrent *Artémis scythique*, l'Artémis tauropolos des Kimmeriens, d'autant plus que la civilisation grecque commençant à rougir du culte sanguinaire d'Artémis tauropolos (voy. Callimaque, *Hymn. ad Artemid.*), ne voulut plus qu'on le prît pour un culte grec originaire de Lemnos, et préféra en attribuer l'origine aux Scythes. Ayant confondu les déesses, les Grecs confondirent aussi les prêtresses.

RISTELHUBER.

—

Une barbe d'or (V, 580). — Voici une autre version. Dans le Glossaire de la langue romane, il est dit, à *galonner sa barbe :* « Selon Borel, c'étoit la peigner, y mettre de petits glands au bout de chaque floquet, comme font les dames en leurs cheveux. On faisait cela aussi avec du fil d'or, ou bien on couvroit la barbe de paillettes ou de limaille d'or; et si on étoit jeune et sans barbe, *on s'en mettoit une fausse de fil d'or;* mais cela ne se pratiquoit qu'aux enterremens des grands (comme à celui de Charles le Téméraire), pour rendre la cérémonie plus majestueuse, car la barbe a toujours marqué vénération. »

P. A. L.

—

Faire ripaille (V, 586). — Sans prendre parti dans la discussion historique à laquelle M. J. L. fait allusion, je me bornerai à faire observer que Félix V est regardé comme un *antipape,* ce qui expliquerait bien des choses de la part de ses détracteurs, qui, en l'attaquant, n'ont pas cru faire niche à la papauté. E. G. P.

— Enguerrand de Monstrelet (Chronique), le Père Labbe (Etymologie de plusieurs mots françois), un certain André Duval, docteur de Sorbonne (*De suprema romani pontificis in Ecclesiam potestate*), G. Peignot, sont unanimes à reconnaître que ce dicton doit être attribué à la vie agréable que Amédée VIII menait au prieuré de Ripaille, sans oublier surtout les plaisirs de la table.

Un syndic de la faculté de théologie, autre docteur en Sorbonne, Edmond Richer (*De ecclesiastica et politica potestate*, 1611), réfute cette étymologie et s'efforce d'établir une analogie entre ribaud et ripaille.

Ménage dit que l'expression « faire ripaille » pourrait bien venir des repas que les bourgeois ont l'habitude de faire l'été sur le bord des rivières (*convivia, riparia*), ajoutant, à l'appui de cette supposition, que le château de Ripaille est appelé en latin Riparia et non Ripalia.

Jault, également cité par Peignot, dérive le dicton, de *rippe*, côte, ou *rippen*, côtelette (en allemand); faire ripaille, se réjouir entre amis et y manger jusqu'aux os. Peut-être aussi ripaille n'est-il qu'une contraction de repaissaille, vieux mot employé par Rabelais et dans la même acception. Liv. IV, ch. XXXVI : « Laissons ces repaissailles ici. » Ch. LI, même livre : « La repaissaille fut copieuse et les beuvettes numéreuses. »

De la Mésangère (*Proverbes français*), encore cité par Peignot, prétend que ripaille n'est qu'une corruption de ripuaille, dérivé lui-même de *repue*, bonne chère.

TH. PASQUIER.

—

Hommes et femmes célèbres non mariés (V, 588). — Montaigne et La Rochefoucauld étaient mariés, et peut-être peut-on en dire autant de Mademoiselle de la Force, quoique ou puisque son mariage a été cassé en justice. Si on la repousse du nombre des femmes mariées, il faut en renvoyer avec elle toutes celles qui ont éprouvé le même inconvénient, comme Berthe, femme du roi Robert; Agnès de Méranie; Jeanne, fille de Louis XI; Marguerite, fille de Henri II. Mais j'ad-

mettrais plutôt parmi les célibataires celles qui, comme la duchesse d'Etampes, Gabrielle d'Estrées, voire Madame du Barry, ont rendu leur mariage illusoire de leur plein gré. Aspasie de Milet, Héloïse, la tsarine Elisabeth, Olympe de Gouges, nous présentent d'autres exemples de mariages douteux; mais pour Leæna, Léontium, Théodora (mère de Marozie), Agnès Sorel, Henriette d'Entragues, la reine Christine, Ninon, La Vallière, la tsarine Sophie, voilà de franches et pures célibataires, et dont on peut écrire le nom à côté de ceux des Jeanne d'Arc et des sainte Geneviève. Et si, par hasard, cela jure un peu, n'est-ce pas pour nous montrer qu'il n'y a là aucune parité entre les deux sexes, et que les liaisons illégitimes, qui ne déclassent pas les hommes, déclassent complétement les femmes. On peut diviser les hommes en mariés et célibataires; mais la véritable classification des femmes, n'est-elle pas en vertueuses ou en non-vertueuses? Ajoutons qu'en général un homme ne se marie pas, parce qu'il ne veut pas, et une femme, parce qu'elle ne peut pas. Outre les noms que je viens de citer, il y a encore celui d'Elisabeth, fille de Henri VIII : je l'ai gardé pour la fin ne sachant pas bien où il fallait le mettre. O. D.

—

Faire la bête au roi quatrième (V, 594). — Cette expression est empruntée au *Jeu de la Bête*, qui était très en usage à la cour pendant le XVIIe siècle. On voit dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 10 février 1689, la reine d'Angleterre, femme de Jacques II, jouer à la bête avec la princesse d'Harcourt et Madame de Croissy. Les règles de ce jeu de cartes se trouvent encore dans l'édition de 1730 de *l'Académie universelle des Jeux*, p. 278 à 286.

Chaque joueur avait cinq cartes, et, comme à l'écarté, celui qui donnait retournait une carte qui indiquait l'atout. Il fallait, pour gagner l'enjeu, faire trois levées, sinon on *faisait la bête*, c'est-à-dire qu'on doublait la mise. *Faire la bête au roi quatrième*, c'est-à-dire ne pouvoir faire trois levées avec quatre atouts dont le roi; c'était *jouer de malheur*. Eud. S.

—

Mots spéciaux des Contes de Madame d'Aulnoy (V, 614). — Les Contes de fées, par Mad. Jumelle de Berneville, comtesse d'Aulnoy (et non Mademoiselle d'Aulnoy), n'ont pas été composés pour des enfants. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire la dédicace adressée à S. A. R. Madame, dans laquelle se trouve ce passage : *Et si j'avais à présent quelque chose à désirer, ce ne serait ni le chapeau, ni les roses du prince Lutin, ni la jeunesse de Florine, ni la beauté de Gracieuse : ce serait, Madame, assez d'esprit pour amuser agréablement votre Altesse Royale* (1)...

Petit métier, est aujourd'hui remplacé par *petit four*, dont personne n'ignore la signification.

Moule. Du temps de Henri III et de Henri IV, les dames portaient sur la tête un moule cylindrique, autour duquel s'enroulaient leurs cheveux au-dessus du front.

Le *Calambour* est une variété de bois d'aloës, de couleur verdâtre et très-odorant, qui se tire des Indes. L'orthographe de ce nom a beaucoup varié, comme celle de tous les noms étrangers importés dans la langue française.

Tercio, est en espagnol un régiment d'infanterie. On trouve souvent dans les ouvrages français des seizième et dix-septième siècles, le mot *terce* ou *tierce*, qui en est la traduction, notamment dans la nouvelle, non pas du *prince Léon*, mais de *Ponce de Léon*.

Il a été question dans l'*Intermédiaire* du *lapsus calami* de je ne sais plus quel auteur contemporain, qui parle des *Incas du Mexique*. L'un des personnages de la nouvelle de Ponce de Léon annonce qu'un mariage se fera au Mexique, dans la grande ville de *Lima* : même oubli du Pérou.

Les *olivettes*. On dansait, il n'y a pas bien longtemps, et l'on danse encore peut-être en Normandie, une espèce de branle, où les couples de danseurs se tenant par la main, passent successivement sous la chaîne formée par le reste de la compagnie. Cette danse est accompagnée par une chanson dont voici le refrain :

Lon, lan, la, les voilà qui viennent,
Gai, gai, gai, laissez-les passer
Les o, les i, les belles olivettes,
Lon, lan, la, laissez-les passer,
Les belles olivettes,
Après souper.

Zinzolin. Sorte de couleur qui est un violet rougeâtre : il s'emploie aussi adjectivement : du taffetas zinzolin.

Pagode, signifie l'idole qu'on adore dans les temples qui portent le même nom. Par extension, pagode se dit de petites figures, ordinairement de porcelaine, et qui souvent ont la tête mobile. Les marionnettes sont en bois ou en carton, et la différence qui existe entre ces deux objets, est assez tranchée pour expliquer leurs furieux combats.

Pavie. Sorte de pêche dont la chair est adhérente au noyau : elle est originaire de la ville de ce nom.

Bibets. Il est clair, d'après la descrip-

(1) Il faut lire surtout l'épître qui se trouve en tête du troisième volume :

... Si quelquefois quittant et la ville et la cour,
Elle va de Saint-Cloud chercher l'heureux séjour,
C'est là que vous pouvez, animant votre audace,
Parmi tous vos aînés demander une place...

de m'envoyer une note, qui ne résout pas la question, mais qui renferme des aperçus curieux. Bien qu'elle soit un peu longue, comme elle émane d'un homme très compétent, peut-être croirez-vous faire plaisir à vos lecteurs en la reproduisant.

« Monsieur, vous me demandiez l'autre jour si je savais quelque chose sur l'invention et l'inventeur de l'étrier. Je vous ai répondu que je ne savais absolument rien du tout sur ce sujet, si ce n'est les quelques mots que j'ai consignés dans mon ouvrage. Depuis, j'ai recueilli quelques souvenirs et je m'empresse de vous les envoyer.

« Il est évident pour moi que l'équitation moderne nous est venue d'Asie, mais par deux sources entièrement distinctes; l'une du nord, l'autre du midi. Les Grecs, les Romains et, je crois, le Bas-Empire ignoraient complétement l'usage de l'étrier. Cyrus le Grand avait fait placer, sur les routes de son empire, des pierres servant à la fois de bornes pour marquer les distances et de montoirs aux cavaliers. De ce détail et de mille autres renseignements il résulte évidemment que les étriers n'étaient pas connus de cette ancienne civilisation. L'un de ces déluges nous vient par le nord : Alains, Goths, Vandales, Francs, etc., semblaient arriver de Scandinavie, de Moscovie, enfin des régions hyperboréennes; mais, si nous cherchons à remonter jusqu'à la source ou à l'origine première, nous serons portés à croire que le nord de l'Asie, c'est-à-dire tout le pays qui s'étend au septentrion de la grande chaîne de montagnes appelée le plateau de l'Asie, a été le berceau de toutes ces terribles peuplades. L'autre déluge nous arriva du midi de cette chaîne : Osmanlis, Turcs, Arabes, Sarazins, tous ces torrents ont eu une seule et même source, que, du reste, nous connaissons mal. Le terrible conflit où Bajazet se brisa contre Tamerlan ne fut-il pas une lutte suprême entre ces deux espèces de conquérants? Je l'ignore; toujours est-il que les deux torrents se rencontrèrent sur un terrain neutre, vaste terrain qui s'étendait depuis l'Espagne, où les Maures vainquirent les Wisigoths, jusqu'aux rives de la Loire où les Sarazins expirèrent sous les coups de Charles Martel. Voilà une dissertation ethnographique à laquelle je n'attache aucune prétention. Ce qu'il y a cependant de singulier et d'incontestable, c'est que le harnachement de ces deux cavaleries établit une distinction absolue entre ces deux grandes classes de peuples. Toutes deux eurent des étriers et des mors de brides, c'est-à-dire une autre embouchure que le simple filet, quelque chose qui ressemblait à une gourmette, un appareil à levier; mais les différences étaient essentielles. Le cavalier du nord eut toujours un mors à gourmette, c'est-à-dire avec une chaînette appliquée sur la mâchoire inférieure du cheval et distincte de l'embouchure, mors brisé, ou d'une seule pièce, à canon, à pas d'âne, escache, à l'exception du cas, assez fréquent du reste, où le mors n'était qu'un simple filet *à canon uni*. L'étrier était un demi-cercle fermé, où le pied s'appuyait sur une simple barre sans largeur. Toutes les formes les plus variées de mors et d'étrier, depuis les complications inextricables des Pignatelli et des Newcastle, jusqu'à la simplicité de l'embouchure à la Pelham ou à la Wellington, mors anglais, français, italiens ou allemands, étriers de toute espèce, tout cela tire évidemment son origine du morceau de bois tout droit, mis en travers de la bouche du cheval et de l'étrier primitif, composé de trois bâtons en triangle, joints par une ficelle. L'autre cavalerie, au contraire, eut pour étrier une pelle à rebords, longue et large, où le pied reposait dans toute son étendue, comme sur un plancher et dont les coins postérieurs servaient à piquer le cheval en guise d'éperons, Je ne parlerai ici que pour mémoire des selles originairement plates au nord et relevées par derrière et par devant, au midi; je ne veux pas compliquer la question. Le mors et l'étrier mauresques sont restés en Espagne et ont été transportés au Mexique par les Espagnols, qui les tenaient des Maures vaincus et bannis. Je conclus donc que les deux étriers, le mauresque et notre étrier simple ont deux origines distinctes, quoique à peu près contemporaines. Appelons, si l'on veut, l'un : *l'étrier tartare*, l'autre : *l'étrier des Osmanlis*. L'Europe les adopta tous deux; mais le premier fut plus spécialement l'étrier des chrétiens, l'autre celui des musulmans. Le dernier indiquait un cavalier caracoleur, dominant son cheval de près et despotiquement, assis à cheval le genou haut et habile à tourner et à retourner : *Equitare in gyros*. L'autre semble convenir à un homme à cheval, debout, la jambe étendue, presque verticale; peu exigeant, sur un animal allongé, vite et peu disposé à se retourner. Voyez Tacite : *non ire in gyros edocent* (1). La bride, la selle confirment ces suppositions. Sans nous étendre davantage, disons que l'étrier vint à la fois du nord et du sud de l'Himalaya, ainsi que l'usage du cheval de

(1) M. de Curnieu cite de mémoire. Dans ses *Leçons d'hippique*, il donne le texte exact : « *Equi non fama, non velocitate conspicui; sed nec variare gyros in morem nostrum docentur*. Leurs chevaux (des Germains) ne sont remarquables ni par la beauté, ni par la vitesse; ils ne sont pas non plus instruits à changer de main sur les cercles, à notre manière. » (*Germania*, VI.) Il est probable que les Romains avaient appris à manier leurs chevaux avec plus de perfection que ne le faisaient les Germains, dans leurs guerres avec les Perses, les Arméniens, les Scythes et les Parthes, bien qu'ils n'eussent pas le secours de l'étrier.

guerre, et que nous n'en savons pas plus. »
E.-S. P.

—

Greffier (III, 546, 627). — Le texte suivant, que j'emprunte à un manuscrit du XV° siècle de la bibliothèque de Valenciennes, donne complétement raison au savant M. Littré. L'auteur parlant de la mort tragique de César, s'exprime ainsi : « Cassius férit César de son greffe en la « gorge; adont tolli César à Cassius son « greffe et l'en férit parmy le bras. Sy s'en « veult yssir hors, mais Brutus le férit « parmy le pis (poitrine) de son greffe. « Brutus, Cassius et leur compaignie, tout « ainsi qu'ilz estoient encoires atout leur « greffe en leur main, s'enfuirent au Capi- « tole, en garant » (*Le Trésor des histoires*, ms. n° 493, fol. 285).

DE LA F.-MÉLICOCQ.

—

Jeter sa langue aux chiens (III, 546, 626). — Je pense avec M. Yezimat, que M. Quitard a été chercher un peu loin ce qui s'explique de soi-même, ainsi que le proverbe correspondant : *Ne pas donner sa part aux chiens*. On ne donne aux chiens que ce dont on ne veut pas, et jeter quelque chose aux chiens, c'est renoncer à en faire usage. Boccace (*Journ*. 6, *Nouv*. 7) donne de ce sens un exemple fort singulier, mais, ce me semble, décisif. Une dame, que son mari accuse d'adultère, lui demande si jamais elle lui a contesté l'usage de ses droits sur elle. Et le mari répondant que non, sa femme alors : « Je « vous demande donc, Monsieur le Po- « destat, s'il a tousjours pris de moy ce qu'il « luy a pleu, et qui lui a esté besoin, que « devois-je ou dois-je faire du demeurant? « Le dois-je jetter aux chiens? » (Trad. Le Maçon.)

O. D.

—

Collége de Karesbec (III, 548). — Vous avez bien lu, cher Directeur, *Karesbec* et *Karemberg*. C'est dans une très intéressante Notice de notre érudit confrère, le Dr Chéreau, que je trouve le mot.

Dr LEJEAL.

—

Damiens et Robespierre (III, 548, 630). — *Maximilien-Marie-Isidore de Robespierre*, né à Arras, le 6 mai 1758, n'appartient pas à la lignée d'un Damiens quelconque. Son père *Maximilien-Barthélemy-François de Robespierre*, avocat au Conseil d'Artois, n'avait plus de frère en 1757, et les deux sœurs de ce dernier, prénommé *Alexandre*, Amable-Aldegonde-Henriette et Marie-Marguerite, épousèrent, en 1777 et 1776, Gabriel-François *Durutte*, médecin à Douai, et Robert *Deshorties*, notaire à Arras.

La généalogie des Robespierre a d'ailleurs été donnée dans l'*Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambresis*, publié en 1856, par M. *Borel d'Hauterive*. (*Dentu* et *Dumoulin*, libraires. — Petit in-fol., pages XXXII-XXXIV de la Préface). Le nom du célèbre Montagnard, que sa mère *Jacqueline-Marguerite Carraut*, mariée en janvier 1758, était pressée de mettre au monde, est *Roberspierre :* « Cette orthographe, qui n'a point prévalu dans l'histoire est la véritable, puisque c'est celle que l'on retrouve dans tous les actes de l'Etat civil de sa famille passablement féconde, » originaire de Carvin-Epinoy, gros bourg-frontière du Pas-de-Calais. Il y a vingt ans, on trouvait dans cette localité, un service de voitures publiques sous la raison *Derobespierre* (sic). Sans être des aristocrates, les Roberspierre avaient, depuis plus d'un siècle, une situation privilégiée dans la principauté d'Epinoy : ils y occupaient héréditairement ou à peu près, les emplois de lieutenant, de receveur, de procureur ou d'échevin. Leur nom semble provenir de la réunion des mots *Robert* et *Spierre*, et comme on est porté, mentalement ou sous la dictée, à le décomposer de cette unique et constante façon, le scribe aux gages de Me Adrien Vannier écrivit *Yves-Robert Spierre*, lorsqu'il fallut octroyer à *Yves Roberspierre, receveur de la principauté d'Epinoy*, en exécution de l'*Edit* fiscal *de novembre* 1696, des armes que ce notable du pays, — matière imposable, — ne se pressait pas de produire. *Roberspierre* fut blasonné *d'or à une bande de sable chargée d'un demi-vol d'argent*. Terminons par l'ascendance du Montagnard, à compter de son aïeul.

Aïeul : *Maximilien de Roberspierre*, avocat au Conseil d'Artois, marié, le 21 janvier 1731, à *Marie-Marguerite-Françoise Poiteau*, fille de Bonaventure *Poiteau*, négociant à Arras, et de Marie-Louise *Graux;*

Bisaïeul : *Martin de Roberspierre*, procureur fiscal d'Epinoy, marié, le 22 mai 1688, à Marie-Antoinette *Martin*, fille de Claude Martin, maître de poste à Pont-à-Vendin, et de Marie *Bachelier;*

Trisaïeul : *Robert de Roberspierre*, — qui avait un frère, curé de Pecquincourt, et trois sœurs, — lieutenant d'Epinoy pour la maison de Melun, marié à *Rictrude du Bruille*, qui lui donna cinq fils, dont Martin ci-dessus était l'aîné, et trois filles.

H. DE S.

—

Victor Hugo, enfant sublime (III, 578). — Puisque M. Yezimat a bien voulu citer l'*Histoire de la Restauration* de la *Bibliothèque utile*, voici la justification que je puis donner. On lit dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, t. II, p. 5 : « La mort du duc de Berry inspira à Victor une ode qui réussit beaucoup dans le monde royaliste. Louis XVIII en récita

plusieurs fois devant ses intimes la strophe qui commence par :

Monarque en cheveux blancs, hâte-toi, le temps [presse :
Un Bourbon...

« M. de Chateaubriand causant avec un député de la droite, M. Agier, lui parla de l'*ode* en termes enthousiastes et lui dit que l'auteur était un *enfant sublime*. M. Agier fit dans le *Drapeau blanc* un article sur l'ode et cita le mot de M. de Chateaubriand. Cette parole du grand écrivain fut répétée partout, et Victor Hugo entra dans la vraie célébrité. » FRÉD. LOCK.

— Je ne sais pas où Chateaubriand s'est défendu d'avoir dit ce mot. M. Sainte-Beuve, dans les deux volumes qu'il consacre à Chateaubriand, ne cite-t-il pas la rectification dont il est question ? LUD.

— J'ai lu, dans un nº de la vieille *Revue de Paris* (mais il me serait impossible d'indiquer l'époque), que Chateaubriand protestait, *de vive voix*, et *vivement*, n'avoir jamais, au grand jamais, commis ce mot, que les amis et peut-être même la famille de Victor Hugo lui prêtaient, l'ayant pris.... sous leur bonnet. U. E.

— Voici ce qu'écrivait, en 1842 ou 43, un auteur aussi spirituel que bien informé, M. de Loménie (l'*Homme de rien* de la *Galerie des contemporains illustres*), dans le Supplément à la 3e édition de sa notice sur Victor Hugo. « Je sens le besoin de rectifier une erreur que j'ai commise après M, Sainte-Beuve et vingt autres écrivains spirituels qui font de l'histoire. Cette erreur pèse d'autant plus sur ma conscience de biographe, qu'elle est plus accréditée dans le public. Trouvez-moi, en effet, un homme qui ne soit prêt à jurer ses grands dieux que M. de Chateaubriand qualifia jadis le jeune Victor Hugo du titre d'*enfant sublime*. Eh bien, lecteur, sachez que ce fameux mot est tout juste le pendant du mot de Cambronne à Waterloo, c'est-à-dire qu'il n'a jamais été ni prononcé, ni écrit par celui auquel on l'attribue. Vous m'en voyez humilié et confondu : Fiez-vous donc aux livres ! J'y tenais, à ce mot... je me disais : Il n'y a que M. de Chateaubriand pour trouver de ces mots qui durent.... Or, j'ai entendu de mes propres oreilles M. de Chateaubriand lui-même déclarer positivement que, de sa vie, il n'imagina cet heureux accouplement du substantif *enfant* et de l'adjectif *sublime*. Voici, à ce sujet, une histoire qui apprendra comment on l'écrit.

« C'était quelques jours avant la réception de M. Hugo à l'Académie. M. de Salvandy, chargé de répondre au récipiendaire, et assez peu *hugolâtre*, comme chacun sait, se lamentait dans un salon, en présence de M. de Chateaubriand, sur la difficulté de sa tâche. « Après tout, « ajouta-t-il, en s'adressant à l'illustre écri- « vain, je me tirerai toujours bien d'af- « faire en brodant votre fameux mot. — « Allons, vous aussi ! s'écria vivement « M. de Chateaubriand ; mais sachez « donc, une fois pour toutes, que je n'ai « jamais dit cette.... (j'atténue l'expres- « sion) *plaisanterie*. — Comment ! répliqua « M. de Salvandy ; l'*enfant sublime* n'est « pas de vous ? — Eh ! non vraiment ! — « Pas possible ! Ah ! ma foi, tant pis, le « mot est consacré, il fait bien, et je m'en « servirai tout de même. » Et, en effet, le spirituel académicien n'a pas manqué d'orner son discours du *mot consacré* ; seulement, par un scrupule de conscience dont l'histoire doit lui tenir compte, il a laissé en blanc le nom de l'auteur. Et pourtant voilà M. Sainte-Beuve qui, dans ses *Portraits littéraires*, indique, sans autre désignation plus précise, une note du *Conservateur*. J'ai vainement cherché cette note, et, en présence de la dénégation formelle de M. de Chateaubriand, j'en suis encore à me demander : Qui donc a découvert, le premier, que M. Victor Hugo était un *enfant sublime ?* »

Voilà donc un témoignage qui vaut bien celui du « *Témoin de la vie....* » d'Olympio. Mais l'erreur et le mensonge sont deux plantes vivaces, et il ne manque point de gens pour les cultiver, en dépit de toutes les rectifications. S. D.

—

Rossignol (III, 580, 659). — Le Rossignol n'est pas à proprement parler, dans l'argot commercial, une marchandise de rebut. C'est une marchandise de l'année ou des années précédentes, qui, étant passée de mode, n'attire plus les regards ni les offres de l'acheteur. — Ce mot ne viendrait-il pas de ce qu'une fois mis en cage, au bout de quelque temps, le rossignol, le chantre des bois (comme aurait dit Millevoye), perd sa gaieté, sa voix, par suite n'attire plus l'attention sur lui, ne fait plus *l'article pour lui-même* et reste entre les mains de son maître comme une *non-valeur ?* — N'est-ce point là l'histoire de ces *petites Benoiton* qui montent en graine et demeurent pour compte au papa ?

A. L.

—

De la date de la naissance de Napoléon Ier (III, 582). — Dans sa très curieuse *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte* (Paris, Marc Aurel, 1840), le baron de Coston démontre péremptoirement que c'est bien le 15 août 1769, et non en février 1768, que naquit le grand homme. D'abord, comme preuves directes, il donne les copies textuelles de trois pièces authentiques concernant l'Empereur, et qui toutes mentionnent la première de ces dates comme étant celle de sa naissance, savoir : 1º son acte de

baptême, du 17 juillet 1771, écrit en italien ; 2° une note rédigée sur son compte, à l'école de Brienne, en 1783, par le général de Keralio ; 3° son bulletin de sortie de la même école, du 17 oct. 1784. « D'ailleurs, ajoute-t-il, comment concilier la date de février 1768 avec l'époque de la naissance de Joseph, frère immédiatement aîné de Napoléon, qui a eu lieu, sans aucune contradiction, le 7 janvier de la même année ? » (Strasbourg.) T. R.

— Comment concilier cette « démonstration péremptoire, » dirons-nous à notre tour, avec la réponse péremptoire qui suit, laquelle nous est adressée par un autre correspondant? — « Il conste de l'acte de mariage de *Napoléon Bonaparte*, dressé à Paris, à la mairie du 2e arrondissement, qu'il est « *né à Ajaccio* (*Corse*), *le* 5 *février* 1768, » et non pas le 15 août 1769. Il n'y a rien de « brutal » comme un pareil acte, pour confondre les suppositions d'état-civil que l'intérêt soi-disant politique ou la flatterie ont pu suggérer, et que biographes et historiens ont pu accepter, comme moutons de Panurge. — Le fils de Charles Bonaparte et de Letizia Ramolini épousait, le 19 ventôse an IV de la République française, Marie-Josèphe-Rose Detascher (*sic*), veuve Beauharnais, née à l'Ile Martinique (Iles-du-Vent), le 23 juin 1767, fille de Joseph-Gaspard Detascher et de Rose-Claire Desvergers-Desanois. Les témoins étaient : Paul Barras, Jean Lemarois, Jean-Lambert Tallien, Etienne-Jacques-Jérôme Calmelès. » D. S.

— Une version assez accréditée, quant à la naissance de Napoléon Ier, est qu'on l'aurait mise à 1769, parce qu'en 1768 la Corse n'était pas française. Mais je n'affirme rien; ce serait à vérifier. P.-A. L.

— Napoléon Bonaparte, né en *février* 1768, se trouvait être ainsi le doyen d'âge de presque tous ses compagnons de gloire. — C'est là un fait chronologique qui n'a pas été remarqué encore, je crois. — A l'exception de *Moreau* (1763), de *Kléber* (1754), et de deux ou trois autres moins célèbres, et qui n'ont point servi sous lui ; à commencer par les plus grands : il était l'aîné de *Hoche*, né le 24 juin 1768; il l'était de *Desaix*, né le 17 août 1768; il l'était de *Marceau*, né en 1769; de *Joubert*, de *Lannes*, de *Ney*, de *Soult*, tous nés dans cette même année si féconde en grands hommes; de *Davoust*, de *Lamarque*, de *Kellermann*, nés en 1770; de *Murat*, de *Reynier*, nés en 1771; de *Duroc*, de *Leclerc*, de *Rapp*, nés en 1772; du fidèle *Bertrand*, de *Lassalle*, nés en 1773, etc., etc. Ces simples dates méritent bien pourtant quelque attention. ULRIC.

—

Biographie Mirecourt (III, 584). — La biographie de Mme Ancelot n'a point paru dans la collection Mirecourt. Il est facile de s'en assurer en compulsant les listes imprimées sur les couvertures de chaque livraison. La première série contient 50 livraisons, et sur les couvertures des nos 48 à 50, la biographie de Mme Ancelot était annoncée comme *devant paraître prochainement*, en compagnie de plusieurs autres qui n'ont pas paru davantage. A partir du n° 51, elle est même annoncée comme *étant sous presse*, à côté, nous le répétons, de plusieurs autres restées également inédites. Mais à partir du n° 66 ou 67, elle disparaît des couvertures, et il devient évident que le biographe a renoncé à la publier.

Je profite de l'occasion pour demander quelle est la dernière des biographies publiées par Mirecourt? N'est-ce pas celle de Montalembert, qu'avaient immédiatement précédées les biographies de Cavaignac, de Beauvallet et de Ledru-Rollin?

L. DE L. S.

— Même réponse négative par A. N. et E. B. Mais voici ce qu'on lit dans la *Petite Revue* du 10 novembre : « Mme Ancelot, vivement contrariée d'apprendre que sa biographie était sous presse, fit ou fit faire les démarches les plus actives près de l'éditeur, de l'imprimeur et de l'auteur, afin d'empêcher qu'elle parût. Nous n'avons pas à dire quels furent les motifs de Mme Ancelot, ni dans quels arrangements elle dut entrer avec les intéressés; mais cette brochure, une fois imprimée, fut détruite; il n'en échappa que *deux* exemplaires et quelques feuilles volantes ou *placards* que nous avons vus, de nos yeux vus. Voilà donc un renseignement qui mettra fin à tout ce qui a été dit à ce sujet. — La collection complète des Biographies Mirecourt, y compris celle de Barbès, qui fut saisie quelques heures après sa mise en vente, et celle dont nous venons de parler, se compose de 104 brochures in-32. Si on y ajoute celles faite sur Mirecourt, — 6 ou 8, — cette collection formerait un total de 110 brochures au moins. Il est rare de la trouver complète, et elle est fort recherchée aujourd'hui. » — M. J. R., qui nous signale aussi cette réponse, désirerait obtenir la liste des 104 biographies dont il s'agit. (*Réd.*)

—

S'amuser à la moutarde (III, 587, etc.) — Dût ma réponse arriver encore comme la moutarde après dîner, je crois devoir appuyer l'opinion de M. A.-B. D.—Tabourot, dans ses *Bigarrures et Touches du Seigneur des Accords*, prétend que le cri de guerre de Philippe de Bourgogne : « *moult me tarde* » est l'original du mot *moutarde*. « Les chartreux de Dijon, dit-il,

firent graver sur le portail de leur église les armoiries de Philippe et au-dessous la devise *moult me tarde;* mais le *me* étoit si peu visible que les seuls mots *moult tarde* étoient en évidence. Aussi, les passants lisant le mot *moult tarde*, disoient qu'aux chartreux étoit la troupe des *moultardiers* de Dijon. » (Voir ci-après, 698.)

Th. Pasquier.

—

Wilberforce-Bird (III, 590, etc.). — Ce doit être effectivement, comme le dit bien M. E.-P. Alc., d'un frère aîné, et non de l'évêque d'Oxford lui-même (qui se nomme *Samuël*), qu'il était question dans la lettre à M. Otto; mais je doute que, dans ce cas-ci, le nom de *Bird* fût celui d'un *parrain*, puisque l'illustre protecteur des noirs, en recommandant son fils *William Wilberforce-Bird*, signait lui-même de ces trois noms, et qu'en outre le cachet, comme je l'ai dit, représente, en armes parlantes : un oiseau (*bird*) aux ailes déployées, comme pour dire, en forçant un peu le premier nom : « *will per force* » (force de volonté), persévérance, cette précieuse vertu qui a si bien réussi au noble W. Wilberforce, ce « *rara avis*, » dont l'ombre a dû tressaillir de joie à l'émancipation des nègres en Amérique.

M. E.-P. Alc. dit encore, en parlant de ses fils : « Les opinions extrêmes n'ont point séparé les trois frères. » Heureusement cela se voit encore souvent; nous en avons aujourd'hui même un autre frappant exemple, en France, dans le tendre attachement de deux frères, dont l'un, archevêque, cardinal, prince de l'Eglise romaine, et l'autre, protestant non moins fervent dans son Eglise, et historien des plus distingués. C'est une *bonne chose* que des frères puissent rester ainsi unis, nonobstant des croyances religieuses si opposées.

P.-A. L.

—

Le monde est plein de fous (III, 608). — Dans le Mémoire de Du Tilliot « pour servir à l'histoire des fous, » avec la devise : *Stultorum infinitus est numerus* (1741), on trouve, pl. 1re, au bas d'une *estempe* (sic) représentant *la Follie* (sic) :

Combien de curieux, empressez à me voir,
Pourront, en me voyant, se passer de miroir!

et, pl. 2e :

Le monde est plein de fous, et qui n'en veut [pas voir
Doit se tenir tout seul et casser son miroir.

La conclusion est simple, mais ne pourrait-on pas remonter jusqu'à l'auteur de ces vers? L'abbé V. Dufour.

—

Mais il est pourtant temps (III, 609). — Une chanson normande, que nous avons entendue dans notre jeunesse, renferme ce passage :

Mais il est pourtant temps, ma mère,
Pourtant temps de me marier.

Mais, comme M. J. de C., nous n'en savons point davantage. Les érudits en poésies populaires doivent certainement connaître toute la chanson? A. D.

— Même réponse de M. F. B. Le vers de Musset ne rappelle-t-il pas ce début d'une chanson d'Angoumois, intitulée : *Mariez-me donc!*

Ol est pretant temps, pretant temps, ma mère,
Ol est pretant temps de me marier, etc.

Voyez le 1er vol. des *Chansons populaires, de l'Ouest* de M. Jérôme Bujeaud.

Lud.

—

Signification du mot « Hère » (III, 610.) — *Herr* signifie *seigneur*, et il a pris le sens de « pauvre diable, pauvre gentilhomme allemand sans le sou. » Le français a de ces aménités internationales. Un autre mot allemand, *ross*, qui signifie un cheval de bataille, a eu chez nous le sort qu'on sait. L'espagnol *hâblar* (*fabulari*), parler, est devenu *habler*. Mais cette fois les Espagnols nous ont rendu la monnaie de notre pièce. Pour signifier *hâbler*, ils disent *parlar*. F. B.

— *Hère* ne vient pas de l'allemand *herr*, mais, comme lui, du latin *herus*, maître de la maison. Les mots, comme les races, dégénèrent. Catulle, qui se sert de la vieille langue italique, applique *herus* aux dieux : *cœlestes heri*, les maîtres de la maison céleste. *Herus minor*, dans Plaute, veut dire *fils*. C'est ainsi que le faon, au bout de six mois, prend le nom de *hère*, jusqu'à ce que les bosses, allongées en dagues, lui fassent prendre le nom de *daguet* (Buffon). Dans la *Gillette*, comédie facétieuse imprimée à Rouen en 1620, Gillette dit :

Voilà mon couvre-chef par terre;
Qu'au diable je donne le hère!

Molière l'emploie précédé du mot *pauvre* : « Je plains le pauvre hère. » (*Dépit amoureux*, I, 2.) Selon Barbazan, *pauvre hère* serait un pauvre héritier (*hæres*). Ménage fait observer plus justement que nous *déprécions* souvent les mots empruntés aux langues étrangères, tels que : *rosse*, *bouquin*, *rapière*, *lande*, *hâbler*, *savate*, etc.

P. Ristelhuber.

— Bonaventure des Périers, *Nouv.* 31, parle d'un renard privé, à qui on avait coupé la queue « et pour ce on l'appelait *le hère*. » Et la note, qui est signée Ch. Nodier, dit : « Animal sans queue. » Et il me semble que ce serait bien suffisant pour expliquer que *hère* soit un terme de

pitié et de mépris. Mais l'auteur des notes des Contes de La Fontaine, de la *Bibliothèque gauloise* (comte de Mazet), fait venir *hère* du latin *Herus*, et le traduit par *maître, seigneur*. On aurait donc dit *pauvre hère*, comme on dit encore *pauvre sire*, et même *pauvre diable*, quoique le diable soit, certes, un puissant seigneur. Puis ce mot vieillissant et ne subsistant plus que dans l'expression *pauvre hère*, on a oublié l'origine, et on a dit *hère* tout court, avec le sens de *misérable*. O. D.

—

Cabaret borgne (III, 610). — On pourrait penser encore que c'est un cabaret où, le soir venu, on n'allume qu'une seule chandelle. Mais le petit Dictionnaire de Wailly, d'après Richelet (1790), semble donner au mot *borgne* un sens plus étendu : « Un *conte borgne*, c'est une fable, un conte de vieille... *Borgne*, au figuré, se dit de certains lieux obscurs, mal fréquentés : *Collége borgne; Cabaret borgne.* » *Borgne* pourrait donc s'expliquer par tout ce qui n'a que la moitié de la clarté nécessaire. O. D.

—

Une désobligeante (III, 610). — La *désobligeante* était, en 1768, une voiture à une seule place, ce qui était fort désobligeant pour ceux qui aiment à se faire charrier dans la voiture des autres. La *désobligeante* était à deux roues et pouvait servir de *chaise de poste*. Lawrence *Sterne* débarqué à Calais à l'hôtel Dessein et attendant qu'il pût traiter avec le maître de l'hôtel, du prix d'une vieille *Désobligeante* qui se trouvait *in the further corner of the court*, dans le coin le plus reculé de la cour, s'installa dans le véhicule et y écrivit la préface de son *Sentimental Journey* que, soit dit en passant, l'on a fort mal traduit en français par *Voyage sentimental*.

Sterne a donné dans une note l'explication de la Désobligeante : *a chaise so called in France, from its holding but one person*. EMM. MICHEL.

— Voiture étroite et peu commode dans laquelle on tenait un, ou deux en se gênant. Avec un pareil véhicule, on ne pouvait assurément pas être agréable à ses amis, on était au contraire forcément *désobligeant*. Certains élégants *coupés* de nos jours ne sont-ils pas les successeurs ou les équivalents des *désobligeantes*? *Coupé* doit venir de carrosse « *coupé* » par-devant, c'est-à-dire réduit à un fond et à deux places; on a dit ensuite « *coupé* » tout seul. PH. SALMON.

—

Ages de la pierre, du bronze et du fer (III, 611). — La question posée par M. E. Q. est une actualité d'un intérêt palpitant et tout humain. Avant de répondre sommairement aux différentes demandes de votre correspondant, il est utile de préciser la dénomination des premiers âges de l'homme, qui sont : *Age de la pierre* TAILLÉE, *âge de la pierre* POLIE, *âge de bronze*, PREMIER *âge du fer*. — *Age de cuivre* n'a pas existé en Europe : le bronze y a été introduit tout composé. — A l'apparition du bronze, cesse l'emploi de la pierre polie pour les armes et les instruments (bien entendu dans nos contrées). — Le *premier* âge du fer correspond à peu près avec l'arrivée des Etrusques en Italie. Le bronze n'a pas cessé depuis d'être employé pour les objets d'art ou de luxe, mais avec un alliage différent. — Quant aux âges de la pierre et à l'âge du bronze proprement dit, il faudrait au moins une livraison de l'*Intermédiaire* pour répondre à M. E. Q. Je le renvoie donc au livre auquel j'emprunte toute ma science sur cette question : L'HOMME FOSSILE EN EUROPE, *son industrie, ses mœurs, ses œuvres d'art, aux temps antédiluviens et préhistoriques*, par M. H. Lehon. Cet ouvrage, qui est sous presse, paraîtra sous peu de jours chez Muquardt, de Bruxelles. Je ne crains pas de dire que les recherches les plus approfondies et les plus consciencieuses, d'après les découvertes les plus récentes, y sont présentées par l'auteur, avec le développement des faits, sur lesquels on peut baser aujourd'hui la chronologie, au moins approximative, des différents âges de l'humanité. ADRIEN C.

— Oui, assurément, la fin de chacun de ces âges a coexisté avec le commencement de l'âge suivant. De même, le fusil à pierre a coexisté avec le fusil à piston; ces fusils et le fusil Lefaucheux coexistent avec le fusil à aiguille; celui-ci avec le fusil Chassepot, le fusil Chassepot avec le fusil Lebaron. Le tarare n'a pas détrôné le van, la locomobile ne détrônera pas la simple charrue. On se sert, dans le même temps, des outils anciens et des outils nouveaux. On pourrait multiplier les exemples. La monnaie finissante des Mérovingiens a été la monnaie commençante des Carlovingiens. On a fait des échanges en nature et des acquisitions avec de la monnaie, dans les temps qui ont suivi cette dernière invention; les deux méthodes se sont perpétuées et subsistent encore aujourd'hui. Ainsi de toutes choses : c'est un axiome. Mais il est difficile, impossible même, d'assigner une durée et des dates aux âges de la pierre, du bronze et du fer. Les travaux auxquels on se livre avec ardeur, et partout, pourront permettre de répondre tôt ou tard à la question, mais avec des différences suivant les pays, témoin le Danemark, où l'âge de pierre s'est prolongé fort tard.

Dans les fouilles, dans les sépultures,

on rencontre la pierre seule, — la pierre avec le cuivre et le bronze, — le bronze seul, — le bronze avec le fer. La pierre brute, la pierre ébauchée, la pierre polie, voilà des subdivisions de l'âge de pierre qui commence avec l'homme et que certains archéologues font durer des centaines de mille ans. Le cuivre, qui se trouve dans le sol, à l'état natif, a été employé tel tout d'abord, de bonne heure, et son usage a pu coexister avec la pierre, comme en Amérique, en Hongrie, dans les pays enfin qui le produisent; les émigrants ont pu le porter dans les pays qui ne le produisent pas. Le cuivre seul ne rend pas de bons services. Le bronze est un alliage, une industrie précieuse venue présumablement d'Asie, à une date encore inconnue; ce qui aura plus ou moins vite détruit l'usage de la pierre en Europe. Dans la Gaule, la fin de l'âge de la pierre paraît coïncider avec les dolmens; sous ces monuments, on ne trouve guère que des objets en pierre d'une bonne exécution; cependant, sous quelques-uns, dans le Midi, on a trouvé des objets en bronze avec de la pierre taillée; ce sont les hommes des dolmens qui ont probablement vu le bronze s'introduire chez nous; mais à quelle époque? On ne saurait le dire; il faut attendre le résultat des investigations qui se poursuivent incessamment.

L'âge du bronze paraît avoir duré, dans son éclat, jusqu'aux temps qui ont précédé la guerre de Troie, treize siècles environ avant notre ère. Sans remonter à Moïse, qui vivait deux siècles plus tôt, et qui, plusieurs fois traduit, n'inspire pas à certains esprits une confiance absolue, nous avons Hésiode et Homère qui, trois siècles environ plus tard, ont parlé du bronze et du fer. Pour Homère (*Iliade* et *Odyssée*), le bronze est encore généralement la matière première des armes, des instruments de ses héros; il cite le fer pour des épées, mais moins souvent. Hésiode affirme que le fer a été découvert après le cuivre et l'étain, les deux métaux qui composent le premier bronze; en parlant de ceux qui étaient les anciens pour son époque, il dit qu'ils employaient le bronze et non le fer. Ce dernier métal a dû coûter beaucoup de labeur au premier qui l'a tiré du minerai; car on sait qu'il ne se trouve pas dans la nature à l'état natif, et cette difficulté de production explique la préexistence des objets de cuivre et de bronze. La guerre de Troie paraît avoir eu lieu dans l'époque de transition du bronze au fer. L'âge de fer se montre surtout en Gaule avec les tumulus; l'usage du bronze ne cesse pas, il se restreint aux armes défensives, aux ornements, aux parures, et on le travaille beaucoup mieux. Les armes offensives sont en fer; elles se généralisent et changent de forme, lors de l'apparition de la monnaie, cinq à six siècles avant notre ère.

On a proposé récemment (G. de Mortillet, *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 1866, p. 433) de diviser la chronologie antéhistorique de la Gaule en deux âges seulement:

« I. AGE DE LA PIERRE, se subdivisant en longues époques et se terminant aux dolmens, qui même sont, en partie, des temps de transition entre la pierre et le métal.

« II. AGE DU MÉTAL subdivisé en:

« 1° *Epoque du bronze*, avec habitations lacustres; caractérisée par les haches et les faucilles en bronze.

« 2° *Première époque du fer*, avec des milliers de tumulus; caractérisée par l'introduction des fibules et l'usage des feuilles de bronze, plus ou moins ornées au repoussé et parfois roulées pour former des objets de parure.

« 3° *Epoque des monnaies*, caractérisée par ses armes en fer, surtout par ses épées spéciales, à fourreau de même métal; monnaies et épées remontent à plus de 400 ans avant Jésus-Christ, ce qui rejette les autres époques bien loin dans l'antiquité! »

Le nom de cette dernière subdivision laisse à désirer, car une *première époque du fer* appelle une deuxième époque du même métal, qui d'ailleurs dure encore et durera sans doute longtemps, en attendant l'âge de la paix universelle.

PH. SALMON.

—

L'institution du maigre (III, 612). — Le précepte de l'abstinence n'a jamais eu pour base une raison fiscale, mais un motif de piété et d'hygiène. Quant à son origine, on ne peut l'éclaircir qu'à l'aide du principe de saint Augustin: « Dans les observances de l'Eglise, ce qui est si ancien qu'on n'en connaît pas l'origine, quoique admis par tous et toujours, est d'institution apostolique. » Si l'institution du maigre avait dû son origine à un intérêt mercantile, il n'aurait pas toujours eu sa raison et ne l'aurait pas de nos jours; mieux vaudrait dire que les apôtres ont établi l'abstinence pour pouvoir vendre leur poisson, puisqu'ils étaient pêcheurs. Serait-ce là une raison facile à soutenir sérieusement?

L'abbé VAL. DUFOUR.

—

M. d'Aubigny, candidat au cardinalat (III, 613). — La *Purpura docta*, d'Eggs, *Munich*, 1714, 4 vol. in-fol., ne contient pas le nom d'un pareil cardinal.

P. RISTELHUBER.

— Ce qui est certain, c'est que le nom de d'Aubigny ne se trouve point dans les six promotions de cardinaux que fit Alexandre VII. A. DE C.

— Louis-Stuart d'Aubigny était fils d'Edme, comte de Marck et duc de Richmond. Ce nom de *d'Aubigny* est celui

Somnium Viridarii, dont il formerait les trente-six premiers chapitres (trente-quatre, je crois). Le titre indiqué par M. Hodgkin, puisé sans doute dans le manuscrit du *British-Museum* dont il parle dans son article, diffère du titre imprimé dans Goldast et ailleurs. Cependant, l'identité entre l'ouvrage que M. Hodgkin entend désigner et celui mentionné dans les recueils ci-après, paraît hors de toute controverse. Voici le titre de la dissertation dialoguée tel qu'on le lit dans la *Monarchia imperii...* de Goldast (Hanovriæ, 1611, in-fol., t. Ier, p. 13) : *Guillelmini de Occam angli doctoris parisiensis ex ordine Minorum Disputatio super potestate prælatis Ecclesiæ atque principibus terrarum commissa, temporibus Bonifacii VIII pontificis romani scripta, sub forma dialogi inter clericum et militem.* Cette dissertation a été aussi imprimée dans les *Vindiciæ doctrinæ majorum*, d'Edmond Richer (Coloniæ, 1683, in-4°, t. Ier, p. 152). Le titre est à peu près le même que celui donné par Goldast, toutefois, avec cette notable différence que Richer annonce l'ouvrage comme étant d'un auteur inconnu, « *incerto auctore.* » Dans la *Bibliothèque historique de la France* (dernière édition publiée par Fevret de Fontette, article 7045, t. Ier), cette dissertation n'est mentionnée que d'après Goldast et Richer; ce savant recueil est donc sans autorité dans la question à résoudre (1). J'ai sous les yeux le *Catalogue des ouvrages mis à l'Index.* (Paris, Beaucé-Rusand, 1825, in-8). L'ouvrage s'y trouve sous ce titre : *Disputatio inter clericum et militem super potestate prælatis Ecclesiæ atque principibus terrarum commissa.* Ind. Trid.

Avant d'aborder la discussion, je crois utile de dire deux mots sur Guillaume Occam. Ce célèbre cordelier anglais, surnommé le docteur invincible, est né dans le XIIIe siècle. Banni de l'université d'Oxford, il vint à Paris, où il prit la défense de Philippe le Bel contre le pape Boniface VIII. Excommunié en 1330, il se réfugia à la cour de l'empereur Louis de Bavière. On croit généralement que Occam mourut dans un couvent de son ordre, à Munich, le 7 avril 1347. Les écrits d'Occam étaient les seuls, parmi les scolastiques, qui fussent admis dans la bibliothèque de Luther. (Voir tous les dictionnaires biographiques, et notamment le *Dictionnaire* de Moréri, qui renvoie à un certain nombre d'ouvrages dans lesquels il est question d'Occam.) Goldast nous indique les autorités sur lesquelles il s'est fondé pour mettre le nom d'Occam à la tête de la *Disputatio sub forma dialogi inter clericum et militem : Hujus autem dialogi auctorem fuisse nostrum Occanum scribit Joannes Balæus* (en anglais, Bale), dans son livre *Summarium illustrium Majoris Britanniæ scriptorum* (qui a eu trois éditions) *à quo* (Balæo) *appellatur Dialogus militis et clerici* (1) *quod ita habet : Miror optime, miles, etc., cui adstipulatur Flaccius* (en allemand Francowitz Flach) *in Catalogo testium Veritatis scribens : Dialogus inter clericum et militem contra nimiam libertatem clericorum qui vulgo extat, ejus est. Reprehendit quoque luxum et fastum vitamque omni scelere perditam et contumeliatam papæ et spiritualium. Ob hanc in dicenda asserendaque veritate libertatem, est a papa excommunicatus; sed ita constanter injustam pontificis excommunicationem contempsit, ut et mortuus in ea sit; habetur alioqui etiam ab ipsis papistis pro sancto. Porro hunc dialogum ferme totum, perpaucis additis aut detractis, autor* Somnii Viridarii *transcripsit, ut videre est cap. I et seqq.* Une remarque qui n'échappera à personne, c'est que la citation qui précède est empreinte d'un esprit de secte très-prononcé; Bale, Flach et Goldast ne voient pas sans satisfaction, enchâssée dans le célèbre *Somnium Viridarii*, une œuvre d'Occam, du docteur invincible dont Luther vénérait la mémoire, comme étant à ses yeux, sans doute, l'un des précurseurs de la Réforme. Loin de moi toute idée de critique; je constate simplement ce que je crois être la vérité. Certes, le *Somnium* est le reflet de nombreux ouvrages écrits contre les prétentions exagérées de la papauté. Amplifiez la question restreinte par M. Hodgkin au *Dialogus inter clericum et militem*, et vous y trouverez la réponse dans les *Nouvelles Recherches*, de M. Paulin Paris, *sur le véritable auteur du Songe du Vergier* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XV, 1re partie, p. 344) : « C'est, dit M. Paris, un livre (*le Songe du Vergier*) dont les éléments sont plutôt habilement disposés que nouvellement employés, et dont la plupart des arguments se trouvent déjà dans les précédents controversistes comme Hincmar, saint Bernard, saint Anselme, saint Thomas, Guillaume Occam, Jean de Paris, Gilles de Rome et Jean Bertrandi. » Ainsi, nul doute que l'auteur du *Somnium* n'ait fait usage des arguments invoqués pour et contre par les écrivains scolastiques qui l'avaient pré-

(1) On trouve un peu plus loin, dans la *Bibl. hist. de la France* (art. 7048), l'indication d'un autre dialogue, *De potestate imperiali et papali*, attribué à Occam, et qui est aussi imprimé dans Goldast. Mais, malgré son titre trompeur, cet écrit ne traite que des hérésies, d'après ce qui est assuré à l'auteur de cette *réponse* par un jeune érudit de l'Ecole des chartes, attaché à la Bibliothèque impériale, M. Léopold Pannier.

(1) D'après ces textes, M. Hodgkin a été autorisé à employer le mot *Dialogus* comme chef de titre qui ne se trouve nulle part ailleurs, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

cédé. Mais est-il possible de concevoir cet auteur copiant à peu près textuellement, dans un ouvrage antérieur, les trente et quelques premiers chapitres de sa composition, et cela sans dire un mot de ce plagiat dans l'épître solennelle qu'il adresse au roi Charles V, avant de faire disserter ses deux personnages? Et puis, Occam écrivant son œuvre « *temporibus* Bonifacii VIII, » Occam qui avait mis sa plume au service de Philippe le Bel, aurait gardé dans le *Dialogus* le silence sur le différend existant entre le roi et le pape! Lui, d'un caractère si passionné, aurait fait discuter placidement le clerc et le chevalier, singulier interprète, il faut en convenir, des colères insolentes de Philippe le Bel à l'égard de Boniface! L'hypothèse qui attribue le Dialogue dont il s'agit à Guillaume Occam me paraît frappée d'une impossibilité morale. Flach (*Catalogus test. verit.*) loue, à la vérité, la modération d'Occam. Mais n'est-ce pas en le jugeant d'après l'ouvrage que nous lui contestons? Les trente et quelques premiers chapitres du *Somnium* diffèrent-ils du reste du Dialogue? N'est-ce pas partout le même ton d'impartialité et de réserve? Tant que l'âge des manuscrits de l'ouvrage dont on veut faire honneur à Occam n'aura pas été fixé, je serai disposé à intervertir les rôles, c'est-à-dire que les manuscrits de la *Disputatio* (ou autrement du *Dialogus*) *inter clericum et militem*, bien loin d'appartenir à une composition originale, ne seraient que des copies du commencement du *Somnium*. J'invoquerai à l'appui de ma thèse les mots *videntur quædam desiderari* placés par Goldast à la suite de l'ouvrage qu'il publie sous le nom d'Occam, et qui, selon moi, doivent être interprétés en ce sens que cet ouvrage n'est qu'un fragment, une copie incomplète du grand dialogue connu sous le nom de *Somnium Viridarii*. On a vu plus haut que l'auteur de la *Disputatio* était inconnu à Edmond Richer. Bale, Flach et Goldast n'appuyant leur attribution d'aucun argument, je ne puis la combattre que par son invraisemblance même. M. Hodgkin me paraît avoir bien compris la difficulté, quand il fait un appel aux manuscrits d'Occam qui se trouveraient en France. Malheureusement, ces manuscrits manquent à la Bibliothèque impériale. Il est vrai que dans le Catalogue de cette Bibliothèque, imprimé en 1744, il y est fait mention (t. III, p. 83) d'un manuscrit que le rédacteur place sous le nom d'Occam; mais comme, en même temps, il lui assigne l'époque du XVe siècle, ce document, qui ne serait qu'une copie postérieure de cent ans et plus à la mort d'Occam, n'apporterait pas de lumière dans ce débat (1).

(1) Je dois les renseignements puisés à la Bibliothèque impériale, à M. Léopold Pannier. Je me plais à renouveler à M. Pannier mes vifs remercîments pour les recherches auxquelles il a bien voulu se livrer avec la plus courtoise obligeance.

Je suis donc réduit à prier l'érudit questionneur anglais, dans lequel j'ai de plus rencontré un aimable correspondant, d'interroger de nouveau les manuscrits du *British-Museum*. S'il est établi que ce manuscrit, ou que tout autre manuscrit de l'ouvrage imprimé dans Goldast est antérieur à l'année 1336, date de la composition du *Somnium Viridarii*, je serai contraint d'abandonner ma thèse; sinon, je resterai ferme dans mes convictions.

Je saisis l'occasion de cette *Réponse* pour remercier M. T. de L. du nouveau témoignage qu'il veut bien apporter à la thèse que j'ai soutenue en faveur de Charles de Louviers (*Analyse du Songe du Vergier... Dissertation sur l'auteur de cet ouvrage célèbre...* par Léopold Marcel. Paris, Cotillon, 1863, in-8o).

J'espère, du reste, que cette question si intéressante de l'auteur du *Somnium Viridarii*, que MM. Paulin Paris, Dupin aîné, Edouard Laboulaye et Jacques-Charles Brunet ont jugée digne leur attention, sera traitée prochainement par les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*. J'attends avec un intérêt qui se comprendra aisément les nouveaux éclaircissements qui doivent venir en aide à la solution définitive du problème.

(Louviers.) LÉOPOLD MARCEL.

—

Inscription énigmatique (V, 492). — La question n'ayant pas été élucidée, même par M. J. P., j'apporte cette petite pièce au procès : On lit dans *l'Antiquaire*, de Walter Scott (chap. XIV) : « Je pourrais y ajouter un écrit qui fit beaucoup de bruit dans le temps, et qui fut inséré dans le *Gentleman's Magazine*. C'était une discussion sur l'inscription d'Ælia Lelia, et je la signai *Œdipe*. »

L'écrit a-t-il réellement paru, ou n'est-ce qu'une fiction du romancier? JACOB.

—

Les « immortels » de l'Académie française (V, 501). — Pour répondre à la question, j'emprunte les lignes suivantes à un savant illustre, membre de toutes les académies des sciences de l'Europe, et de plus l'un des quarante immortels : « Il n'en est pas « des sciences comme de la littérature. « Celle-ci a des limites qu'un homme de « génie peut atteindre, lorsqu'il emploie « une langue perfectionnée. On le lit avec « le même intérêt dans tous les âges; et sa « réputation, loin de s'affaiblir par le « temps, s'augmente par les vains efforts « de ceux qui cherchent à l'égaler. Les « sciences, au contraire, sans bornes « comme la nature, s'accroissent à l'infini

et les maisons ne sont plus du tout ce qu'elles étaient. « En ceste ruë, dit Pierre Matthieu, sont plusieurs loges et boutiques, qui joignent la muraille du cimetière de S. Innocent... Ce misérable, tout suant et eschauffé, se coule au long de ces boutiques... Voyant que le Roy luy descouvroit tout le flanc, luy porte deux coups de couteau pardessus la rouë... le second traversa l'un des lobes des poulmons et donna jusques à l'artère veineuse, laquelle il fendit... Le Roy dict : *Je suis blessé...*, *Ce n'est rien...* Il joint les mains, lève les yeux devers le ciel et son âme eschappe doucement de ce corps tout sanglant... Après que le carrosse fut destourné, le Roy fut porté au Louvre. »

Si le buste et l'inscription perdent l'intérêt particulier qu'ils pouvaient avoir, ils restent comme témoignage ancien, durable, de l'amour qu'eut de tout temps pour Henri IV le peuple de Paris. E. Mi.

—

Le Pallet et Abélard. — La plus grande partie du ballast du chemin de fer de la Vendée a été extraite de la Sèvre nantaise, dans le bassin de laquelle les entrepreneurs ont eu la chance de rencontrer, en amont et en aval du pont qui la traverse au Pallet, un banc de sable de quatre mètres de profondeur, sur une étendue assez considérable. Or, voici bien une autre particularité qu'on vient d'observer. Les ingénieurs font enlever du ballast tout ce qui en diffère en grosseur et en nature, afin d'obtenir partout l'uniformité du tassement. Les scories, bois, pierre ou tesson, sont déposés en tas à côté. Quel n'a pas été notre étonnement, en nous promenant, ces jours-ci, sur la voie ferrée, de voir que ces tas n'étaient à peu près composés que de grosses tuiles de recouvrement, de briques à rebours et autres débris de poterie romaine. M. Parenteau, conservateur du musée archéologique de Nantes, qui a passé une huitaine à Montaigu et avec lequel nous avons parcouru les environs, nous accompagnait dans cette course. Nous nous sommes aussitôt enquis de leur provenance exacte auprès des agents de la Compagnie d'Orléans, qui nous ont confirmé que le tout venait de la traverse de la Sèvre au Pallet; ce qui était bien évident, d'ailleurs, à la couleur noirâtre du sable, tandis que celui de la Loire est jaune. Mais de plus, ils nous ont appris que M. Duleau, entrepreneur du ballast, avait recueilli plusieurs objets, entre autres des armes qui s'y trouvaient enfouies. Depuis lors, nous sommes allé le voir, à Nantes, et il nous a montré une épée mérovingienne toute oxydée, un fer de lance mieux conservé de la même époque, une coupe en métal sans ornementation et une monnaie baronnale que nous n'avons pu déterminer sur place à simple vue. Il nous a aussi parlé d'un petit vase en terre, mais il ne l'avait pas sous la main. Cette accumulation considérable de poterie romaine et de quelques objets militaires du moyen âge, dans cette partie du lit de la Sèvre, peut s'expliquer par l'existence d'un ancien gué, vulgairement connu sous le nom de *Pé* (pas ou passage) *de la Sèvre*, un peu au-dessous du pont actuel, qui mettait jadis Monnières en communication avec le *Pallet*, qu'on devait écrire *Palais*, du latin *palatium* dont il vient, parce qu'il y eut là une magnifique habitation romaine (*villa*), comme *Monnières* tire sans doute le sien de *meûnerie*, à l'instar de Monnier ou Lemonnier.

Voici donc un nouveau point gallo-romain constaté, et comme Abélard y est né (1), cette détermination n'est pas indifférente. Son père, par l'amour qu'il portait aux lettres, semble plutôt descendre d'un Romain que d'un barbare. Tout ce qui se rapporte à l'auteur du *Sic et Non*, le premier libre-penseur qui revendiqua les droits de la raison humaine contre la foi aveugle, et peut jeter de nouvelles lumières sur ses origines, offre de l'intérêt. Du reste, il ne faut point être surpris de cette découverte, et l'on doit retrouver bien d'autres dépôts sur tout le cours de la Sèvre nantaise, qui était la principale rivière de la contrée, c'est-à-dire une voie d'eau, un grand chemin marchant tout seul, comme dit excellemment Pascal, et dont les bords, par conséquent, devaient être fort habités. Jusqu'à ce que la féodalité s'emparât des cours d'eau et les coupât par des chaussées, pour convertir l'utile invention des moulins en banalités qu'elle exploitait exclusivement, les rivières servirent de voies de transport, comme les fleuves le font aujourd'hui. Il en reste encore une marque dans la dénomination de *Vie* (*via*, route, chemin), que porte celle qui se jette à Saint-Gilles dans la mer. Cette circonstance explique comment les Gaulois, nos pères, qui eurent une industrie métallurgique, entre autres, si avancée, restèrent cependant bien loin des Romains, sous le rapport des routes. Ils allaient et voyageaient principalement par eau. C. D.-M.

(1) « Ego igitur oppido quidam oriundus, quod in ingressu minoris Britanniæ constructum, ab urbe Nannetica versus orientem octo, credo, milliariis remotum, proprio vocabulo *Palatium* appellatum, etc. » (1re des *Lettres d'Abélard et d'Héloïse*.) On possède l'exemplaire des œuvres d'Abélard, philosophe et théologien, recueillies et publiées par François d'Amboise, en 1616, in-4°, qui a appartenu jadis aux moines de Saint-Jacques de Pirmil; malheureusement, ils n'y ont consigné qu'un petit nombre d'observations peu importantes.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1866.

Numo 71.] Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider. [10 déc. 1866.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

La première femme et le premier... mari. — Ceux de vos lecteurs qui ne connaissent pas le charmant sonnet que voici, seront sans doute enchantés de le rencontrer ici, et ceux pour qui il est une ancienne connaissance ne seront pas fâchés de l'y retrouver :

Lorsqu'Adam vit cette jeune beauté
Faite pour lui d'une main immortelle,
S'il l'aima fort, elle, de son côté,
(Dont bien nous prend) ne lui fut point cruelle.

Cher Charleval, alors, en vérité,
Je crois qu'il fut une femme fidèle...
Mais comme quoi ne l'auroit-elle été?
Elle n'avoit qu'un seul homme avec elle.

Or, en cela nous nous trompons tous deux,
Car, bien qu'Adam fût jeune et vigoureux,
Bien fait de corps et d'esprit agréable,

Elle aima mieux, pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux fleurettes du Diable
Que d'être femme et ne pas coquetter.

Je ne cite pas ces malicieux vers pour le seul plaisir de les citer, mais pour demander si l'on sait de quel temps et de quel auteur ils sont. Ils me semblent avoir le tour du XVIIe siècle. V. O.

—

« GUICHET DE L'EMPEREUR. » — Ces mots forment l'inscription de la grande porte d'entrée de la cour des Tuileries, dans la magnifique galerie neuve du Louvre. Ils sont gravés en lettres d'or sur une plaque de marbre noir. Nous demandons aux savants correspondants de l'*Intermédiaire* si ce n'est pas là une grosse impropriété de termes? Il me semble que *guichet* signifie une petite porte; que c'est une altération de *huisset*, diminutif de notre vieux mot *huis*, qui ne vit plus guère que dans *huis clos* et *huissier*. Si je ne me trompe pas, l'inscription de la magnifique porte susdite, qui ressemble à un arc de triomphe, serait un contre-sens, un diminutif appliqué à un augmentatif. Les dictionnaires de la langue définissent *guichet*, une petite porte. Ils ajoutent (même le Dictionnaire de l'Académie, qui ne dit pas toujours comme tout le monde) qu'un *guichetier* est celui qui ouvre les *guichets* d'une prison. — Ne voilà-t-il pas la très belle entrée d'un palais impérial dénommée comme une porte de prison! En vérité, il y a là bien de la malencontre, car ce vilain mot a encore l'inconvenance de nous rappeler involontairement la captivité de Ham. Il faut laisser à l'Empereur le soin de la rappeler à propos.

L'Académie des Inscriptions n'aurait-elle pas dû avertir M. Lefuel, architecte du palais, et membre de l'Académie des Beaux-Arts? Entre confrères, il se faut entr'aider. M. Lefuel, il est vrai, pourrait répondre que l'on disait, avant lui, les *guichets du Louvre*, et que cela même est dans le *Dictionn. de l'Académie*, dernière édition. — Ah! Monsieur, répondrons-nous à notre tour, abus ne fait pas loi. D'ailleurs, vous qui avez fait une porte triomphale pour entrer du quai dans la cour des Tuileries; qui avez ouvert trois portes, chacune trois ou quatre fois cochère, pour communiquer du quai à la place du Carrousel, pouvez-vous reprendre cet ignoble nom de *guichet* pour l'appliquer à vos belles arcades si différentes de toutes manières? Ce nom, appliqué aux anciennes portes du Carrousel et de la cour des Tuileries, fut la critique de ces étroites portes : c'était une dénomination satirique. Elle demeura, et mérita de rester, tant que la chose subsista. Mais aujourd'hui il n'y a plus lieu; à moins que quelque savant ne déclare que je me trompe dans l'étymologie de *guichet*, et que l'on puisse dire indifféremment, par exemple, le *guichet* du milieu de l'arc du Carrousel, le *guichet* de la Colonnade du Louvre, au lieu de l'*arcade* ou la *porte*. Beaucoup d'étrangers nous font l'honneur de parler notre langue, et de la parler correctement; faisons-nous donc le même honneur à nous-mêmes, et ne laissons pas une grosse faute sur un de nos plus beaux monuments, sur un de ceux qui attirent le plus leur attention. C. DEZOBRY.

—



En effet, le manuscrit du Manelli, daté de 1384, et devenu l'original, commence par ces mots : *Comincia il libro chiamato Decameron cognominato Principe Galeotto.*

Buttura, dans son édition du Dante (*I quattro poeti italiani*), donne au même mot la même signification et la même origine.

On le trouve encore dans une des comédies vénitiennes de Goldoni : *Eh! Galeotto, te conosso! Je te connais, Galeotto!* Ici, l'épithète a perdu de sa force, et peut se rendre par *fripon :* car il ne s'agit pas alors de l'inculpation, d'ailleurs assez fréquente dans ces comédies, de faire *il mezzano*, ou, en termes figurés, *batter l'azzalin*, *battre le briquet* pour quelqu'un, pour éclairer sa marche. AD. DZ.

— Voici le véritable sens du vers 137 du 5e chant de l'*Enfer* du célèbre poète : *Galeotto fu il libro e chi lo scrisse.* même que Gallehaut servit d'intermédiaire entre Lancelot et la reine Ginèvre, de même aussi le livre que Paolo et Francesca lisaient servit, comme son auteur, d'intermédiaire à leurs amours. » Cela résulte du passage suivant du commentaire de François de Buti à la *Divine Comédie* de Dante; ce commentaire, terminé en 1385, est le plus détaillé qui existe : « *Galeotto fu il libro e chi lo scrisse.* Qui fa « comparazione che come tra Lancellotto « e la reina Ginevra fu mezzano messer « Galeotto; cosi tra Paolo e Francesca fu « lo libro che leggevano, e lo scrittore di « quello. » (Voir *Commento di Francesco da Buti sopra la Divina Comedia di Dante Allighieri publicato per cura di Crescentino Giannini. Tomo primo. In Pisa, pei fratelli Nistri*, 1858, p. 172). Je m'étonne qu'un homme de talent comme M. Veuillot n'ait pas pensé à consulter un des meilleurs et des plus renommés commentateurs du Dante. Laissons de côté ses confrères, habitués depuis longtemps à confondre la *Divine Comédie* avec la comédie humaine, c'est-à-dire avec la politique. Quant à M. Bignani, je ne crois pas qu'il existe un Italien capable de renier les principes les plus élémentaires de notre littérature pour se mettre au service de M. Veuillot.

(Rome.) HENRI NARDUCCI.

— Ce vers :

Galeotto fu' l libro e chi lo scrisse

a été traduit et commenté en anglais ainsi qu'il suit :

1° Accursed was the book, and he who wrote !
Lord BYRON.

2° To ill soon lessoned by the pandar-page!
Vile pandar-page! it smoothed the paths of [shame!
HENRY BOYD A. M. (Dante's *Inferno.* Dublin, 1785, vol. I, p. 265.)

3° The book and writer both
Were love's pur veyors.
Rev. H. J. CARY, A. M. (Dante's *Vision.* 1845. Page 24.)

4° Galeotto was the book, and he who wrote it.
H. W. LONGFELLOW. (Dante's *Divine Comedy.* 1867. Page 19.)

5° « Cioè il libro e il suo autore furono per noi un altro Galeotto, un mezzano; perchè come Galeotto era stato mezzano fra Lancellotto e Ginevra cosi il libro lo fu tra noi. (L'*Inferno* di Dante Alighieri disposto in ordine grammaticale... du G. G. Warren Lord Vernon... Lond. 1858, 3 vol. in-fol.)

6° « They were reading Launcelot of the lake... a romance in which the hero finds himself with the fair Ginevra, and kisses her. There was a confidant on the occasion; whose name, Galeotto, because to synonymous with that of an abettor of illicit amours, that the early editione of the Decameron were inscribed *Prince Galeotto* in the title page, in order to warn the reader of their sensual tendency. This is the reason why Francesca calls both the romance that misled them, and its author Galeotto, that is to say, impure and false: M. Ginguené does not preserve this idea of culpability, for he construies Galeotto *Messagers d'amour.* » (*Commentary.* Lond. 1822, p. 329.) (Manchester.)
WILLIAM E. A. AXON F. R. S. L.

—

« Je règne par les gazettes » (V, 564). — Je ne sais si Napoléon a jamais dit cela, — ou cet autre mot que lui attribue aussi l'abbé de Pradt, dans son *Histoire de l'Ambassade* : « Du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas. » Mais on peut voir, dans la si remarquable Correspondance de Napoléon, de curieuses instructions au prince de Talleyrand, prouvant le peu de cas qu'il faisait des écrivains de gazettes, et j'ai eu sous les yeux des feuilles du *Moniteur Universel* (lors de la rupture du traité d'Amiens), sur lesquelles des colonnes entières sont biffées de la main même du premier consul, et quelques mots de sa griffe d'aigle mis à la place. M. de Pradt dit aussi de Napoléon, qu'il était grand parleur : « Il ne s'est pas écoulé un jour, « qu'il n'ait dit quelque chose de remar- « quable; parler était son bonheur; il *a* « *perdu plus de temps à parler, qu'il n'en* « *a mis à agir;* pour lui, c'était de plus « une puissance; il sentait sa force, et « qu'on sortait rarement d'auprès de lui, « sans être subjugué, ébloui, convaincu « ou... conquis. »

Ce n'était donc pas du temps perdu?
P. A. L.

—

Un grand mathématicien mort en 1645

(V, 565). — Ce doit être Pierre de Fermat, qui mourut le 12 janvier 1645. Ce savant, dont la vie est peu connue, fut en correspondance avec Descartes, Torricelli, Huygens, Pascal, Mersenne, etc. Il serait intéressant de savoir ce que sont devenues ses lettres; toutefois, nous ne conseillons pas de les rechercher dans la *précieuse* collection dont s'est tant occupé l'Institut.

ALPH. L.

—

Manuscrits ayant fait partie de bibliothèques particulières, et à retrouver (V, 567). — Je crois, comme M. B. G. qu'un catalogue des manuscrits dont l'existence est révélée par les catalogues de bibliothèques ayant passé en vente publique, offrirait un très-grand intérêt pour l'histoire littéraire et pour les études historiques. J'avais déjà eu l'idée d'un travail de ce genre, mais le système à suivre pour la classification des cartes recueillies présente des difficultés. Permettez-moi de vous fournir du moins quelques échantillons fort succincts de ce que j'ai entrepris. J'ai suivi, la plume en main, de nombreux catalogues, en notant les manuscrits qui s'y montrent au milieu d'une foule d'imprimés, mais je me contenterai de signaler quelques-uns des articles de ce genre qui se rencontrent dans trois catalogues seulement (il faudrait en examiner des centaines, et accompagner de quelques observations la liste qu'on dresserait).

Le *Catalogue d'un amateur* (A. A. Renouard), *Paris*, 1819, 4 vol. in-8°, offre :

« T. Ier, p. 284. Nicolaus Smyrnæus, *de* supputariis digitorum gestibus, joli manuscrit grec-latin avec dessins à la plume. » M. Renouard croyait que ce petit traité était inédit; mais il a été imprimé par F. Morel en 1614, et il est reproduit dans la *Catena græcorum patrum in Marcum* (voir Schœll, *Hist. de la littér. grecque*, tom. VII, p. 64).

« T. III, p. 32. Poésies diverses sur les opérations de M. Law, par P. A. Bouret. — La Mort triomphante ou les excuses inutiles qu'on apporte pour lui échapper, transcrit par J. Gilly.

« T. III, p. 41. Œuvres inédites de Colardeau, in-8°, xxxii et 481 pages. » (Deux copies. Adjugé à 265 fr. à la vente Renouard en 1855.) Ce manuscrit paraît assez curieux. Observons qu'il est question de la correspondance inédite de Colardeau avec son oncle, M. Regnard, curé à Pithiviers, dans un article de M. E. de Certain, inséré dans la *Correspondance littéraire*, 10 février 1860. La *Gazette des Beaux-Arts*, 15 mai 1860, parle aussi de lettres de Colardeau, relatives à sa passion pour Marie Rinteau, dite Mademoiselle de Venières. « Le pauvre Colardeau n'y gagne « que d'être mis un peu plus bas que ses « vers. »

Le catalogue de la vente Nodier en 1844 présente peu de manuscrits, mais on y distingue, p. 450, le *Discours à Mademoyzelle Panfile*, par L. P. (Louis Papon,) 1581; l'histoire de ce manuscrit est connue (circonstance assez rare); on sait d'où il venait et quel a été son destin. Il a figuré aux ventes de deux des plus zélés bibliophiles du XVIIIe siècle : Girardot de Préfons et Gaigant (adjugé à 30 livres 5 sols); M. Yemeniz l'acquit pour 100 fr. en 1844 et l'a fait imprimer dans l'édition qu'il a publiée en 1857, à petit nombre, des œuvres de Papon (voir le *Bulletin du bibliophile*, 1857, p. 351 et suiv.) En 1867, lorsque M. Yemeniz se décida à livrer son cabinet aux chances des enchères (favorables cette fois-ci) le manuscrit en question s'est élevé à 1,050 fr. (n° 450).

Passons au catalogue de la riche bibliothèque dramatique de M. de Soleinne qui offre un grand nombre de manuscrits, sans parler de ceux (1843-1845) qui forment un groupe spécial (tom. III, pag. 1-36). On en rencontre souvent, en parcourant les divers volumes de cet inventaire si curieux pour l'histoire du Théâtre, nous mentionnerons seulement les *Mystères* indiquées aux numéros 522 (voir le *Bulletin du bibliophile*, 1844, p. 843), 523 (*Mystaire de la Passion*, texte complétement différent de l'imprimé) et 347 (*Mystère des Actes des Apôtres*, texte beaucoup plus ancien que celui de la première édition, publiée en 1537).

Je désire que ces extraits, pris au hasard dans un travail beaucoup plus étendu, donnent aux curieux qui lisent l'*Intermédiaire*, une idée favorable de ce que pourrait offrir l'exécution du projet que j'ai indiqué.

L. P.

—

La Diète polonaise en 1773 (V, 570). — Lorsque je posai cette question en 1867, le catalogue n'avait pas encore paru, qui — mais un peu tard — donna une description sommaire du remarquable tableau de M. *Matejko*, de Cracovie, à l'Exposition universelle de Paris. Je n'en remercie pas moins M. Gustave Pawlowski des détails intéressants qu'il a bien voulu donner sur ce grand méfait, le partage de la Pologne.

J'ai une gravure intitulée : *The Twelfth-Cake — Le Gâteau des Rois*, — qui représente la Grande Catherine, l'empereur Joseph II et le Grand Frédéric, faisant cette odieuse spoliation, et l'infortuné roi, Stanislas-Auguste, retenant à grand'peine la couronne qui lui échappe de la tête. Cette gravure parut à Londres chez Rob. Sayer, Fleet Street, et à Paris, chez Le Mire, rue Saint-Etienne-des-Grez. J'aimerais savoir de qui elle est, et d'après qui? Les têtes sont très-finement touchées. — Il y en a aussi une contrefaçon, mais qui est moins bonne. — Dans l'une et dans l'autre, on a

par erreur écrit : The *Troelfth* — pour the *Twelfth*-Cake. P. A. L.

—

Femme du monde (V, 587). — Il est assez curieux de voir ces mots *femme du monde* pris quelquefois dans une acception flétrissante, tandis que les mots *homme du monde* ne le sont jamais que dans un sens élogieux et flatteur : même rapprochement ou même contradiction entre les mots *courtisan* et *courtisane*, et aussi les mots italiens *cortigiano* et *cortigiana*, avec cette observation que, si le *courtisan* est l'*homme du monde* par excellence, la *courtisane* est aussi la *femme du monde* dans le mauvais sens de cette désignation. L. D. L. S.

— On a demandé si ce mot avait toujours eu le sens honnête qu'on lui connaît aujourd'hui. Le document qui suit répond à la question ; il est extrait des papiers provenant de l'ancienne mairie du XIIe arrondissement, actuellement déposés aux Archives de la Seine :

« — Service de nuit du 17 au 18 mars 1790. — A dix heures est comparu M. Michel Bernard Mauduit, caporal de garde en poste de la place Maubert, lequel nous a dit que sur les huit heures et demie deux soldats du centre sont venus au corps de garde requérir du secours à l'effet de faire cesser les mauvais traitements que des *femmes du monde* exerçoient rue des Anglois contre un porteur d'eau...

« Et de suite est comparu ledit porteur d'eau qui nous a déclaré se nommer Jean Teillard — et nous a dit que passant par la rue des Anglois il a été accosté par des femmes du monde qui l'ont pressé de monter chez elles ; qu'ayant eu le malheur de céder à leurs invitations, il a au sortir de leur chambre descendu en bas et payé un poisson d'eau-de-vie et deux bouteilles de cidre qui ont été bues dans la salle de la dite maison où demeurent ces filles ; que lorsqu'il a fallu payer la dépense il a donné 3 livres ; que ayant demandé le surplus on le luy a refusé et qu'alors différents hommes ont paru, l'ont maltraité et luy ont porté plusieurs coups dans la tête et dans les jambes, et pendant ces mauvais traitements on luy a pris environ 12 livres qu'il avoit dans sa poche.

« Et de suite est comparu le sieur Jean-Claude Praissier, principal locataire de la maison rue des Anglois n° 5 et appelée l'Hôtel de Chatillon, lequel nous a dit que la déclaration de Teillard contient plusieurs mensonges ; qu'on n'a rien bu dans sa salle basse, mais qu'ayant entendu du bruit dans une de ses chambres du premier étage où loge la fille Carier, femme du monde, il auroit trouvé un porteur d'eau en dispute avec elle pour de l'argent que la dite fille ne vouloit point lui rendre ; qu'ayant lui Pressier voulu mettre la paix, ledit porteur d'eau n'a voulu entendre à rien, et que pour sûreté de l'argent qu'il réclamoit il s'étoit emparé de l'oreiller du lit de la fille Carier, appartenant au comparant, que ledit Teillard ne vouloit pas rendre ; que pour le ravoir il l'auroit repoussé et luy auroit donné une tappe et l'a jeté par terre, à quoi il a dit se borner les mauvais traitements ; déclarant qu'à l'égard du vol il luy est étranger et qu'il n'a connoissance de rien ; déclarant en outre le dit Pressier avoir chez lui deux femmes du monde, y compris la fille Carier que le déposant déclare être sortie ce soir de l'Hôtel de la Force où elle étoit depuis dimanche.

« Le même jour, à onze heures du soir, est comparu Françoise Carier, a déclaré, qu'étant sur sa porte elle a invité Jean Teillard à monter chez elle, qu'il lui a observé qu'il n'avoit que 12 sols à lui donner, elle a consenti à l'accepter et il a monté, mais lorsqu'il fut chez elle après avoir j... »

Après avoir ainsi transcrit la plus grande partie de ce document, il me paraît inutile d'insister, puisque le sens du mot *femme du monde* comme synonyme de *femme publique* y est assez clairement fixé. Qu'il suffise de dire que la fille Carier niait, comme Pressier ; qu'elle protesta *n'avoir reçu de Teillard que onze gros sous et n'avoir fait aucune violence pour en avoir davantage ;* qu'enfin les commissaires renvoyèrent les uns et les autres au *Département de Police* pour y être statué ce que de raison. J'avoue que je n'ai pas eu la tentation de les y suivre, en sorte que j'ignore ce qu'il en advint. G. Saint-Joanny.

—

Médailles de la Saint-Barthélemy (V, 589). — M. Frédéric Lock demande aux numismates de publier dans l'*Intermédiaire* la description des médailles parisiennes, frappées à l'occasion de la Saint-Barthélemy.

Je suis heureux de pouvoir lui donner ici le titre d'une brochure, d'une rareté extrême, qui fut publiée à Paris l'année même du massacre :

FIGVRE
ET
EXPOSITION DES
POURTRAICTZ ET DICTONS
contenuz es medailles de la conspiration des Rebelles en France, opprimée & estaincte par le Roy Tres-Chrestien Charles IX. le 24. iour d'Aoust
1572
PAR NIC. FAVYER, CONSEILLER DUDIT SIEVR, ET GENERAL DE SES MONNOYES.
A PARIS

rapporteur du point d'honneur et par qui elles avaient été instituées?

(Clerlande.) FRANCISQUE MÈGE.

—

Fermeture des églises pendant la Révolution. — Existe-t-il un décret qui ait fait fermer les églises pendant la Révolution? — Les églises furent fermées, cela est certain; mais le furent-elles par crainte, ou pour mieux dire, par terreur? Le furent-elles partout? Et surtout y fut-on contraint par un acte quelconque émanant de l'autorité centrale? A. D.

—

Charles le Téméraire. — Où trouve-t-on pour la première fois ce surnom donné au dernier duc de Bourgogne de la maison de Valois? ALPH. L.

—

Le marquis de Nonant. — J'ai sous les yeux un contrat de mariage, en 1709 (portant les signatures de Louis XIV, et de tous les membres de la famille royale), entre Mre Phil.-Charles d'Estampes, et Dlle Jeanne-Marie Duplessis-Chastillon. — Le premier rappelle la trop célèbre maîtresse de François Ier, *Anne de Pisseleu*; l'autre réunit deux noms illustres et chers à « ceux de la religion » : *Mornay et Coligny*. — Le père de Mlle Duplessis-Chastillon était marquis de *Nonant*. Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire s'il y avait parenté avec les deux chefs huguenots? P.-A. L.

P. S. Sous le « Grand Roi, » les grands seigneurs ne se piquaient pas de signer correctement. Le futur époux commence par signer *Dest*, puis efface pour mettre *d'Estampes*. La Demoiselle signe d'abord *J.-M. du P. Chastillon*, puis intercalle *lessis*. Le père signe : *DuPlessis-Chastillon*, et la mère : *du plesis Chatillion*.

—

Documents inconnus sur Voltaire. — Me permettra-t-on d'adresser une petite requête à la généralité des correspondants de l'*Intermédiaire?* Je suis sur le point de mettre sous presse une *Histoire de Voltaire*, à laquelle je me consacre exclusivement depuis quelques années. Mais, malgré tous mes efforts et toutes mes recherches, que de pièces inédites, de matériaux épars! J'en appelle aux gens de bonne volonté, comme le sont de naissance les collaborateurs de notre *Intermédiaire*, et je prie ceux qui auraient quelque document inconnu de vouloir bien m'en donner communication, soit en me l'envoyant directement (17, rue de Lancry, à Paris), soit en le faisant passer à notre Directeur, qui aura certainement l'obligeance de me le transmettre. GUST. DESNOIRESTERRES.

La famille Torlonia. — J'ai souvent entendu dire que le chef et fondateur de la célèbre maison *Torlonia*, à Rome, était le fils d'un artisan des environs de Thiers en Auvergne, appelé *Tourlonias*. Cet on-dit est-il fondé? et de quelle époque date la splendeur de cette maison? — Ce qu'il y a de très certain, c'est que, à Thiers et dans les environs, il existe plusieurs familles du nom de *Tourlonias*.

(Clerlande.) F. M

—

Le mari de Madame Récamier. — Ceux qui soutiennent, contre tant de témoignages, que le plus grand luxe régnait à Paris sous la Terreur, n'avaient jusqu'à présent cité qu'un seul témoin, et encore ce témoin unique se trouvait être un esprit faux, paradoxal, n'ayant point vu ce dont il parlait, puisqu'il était en prison au plus fort de la Terreur. Au *Magasin pittoresque* revient l'honneur d'en avoir trouvé un second (vol. XXXIV, p. 228): « On ne se fait pas, dit cet estimable recueil, une idée exacte de la vie singulière de ce temps. Les spectacles, par exemple, n'étaient pas moins fréquentés qu'à l'ordinaire, et d'après le témoignage d'un banquier célèbre, M. Récamier, on n'avait pas même interrompu les promenades aux Champs-Elysées : SEULEMENT, si on approchait de la place de la Révolution, on y apercevait quelque amas noir de peuple, on se retournait et l'on continuait, *en causant*, du côté opposé. Ce qui est plus sérieux, c'est que jamais les savants ne furent plus actifs et plus heureux dans leurs recherches » (témoin Lavoisier). Pourrait-on me dire où Récamier a écrit ces paroles et donné une idée si flatteuse du calme de la classe riche à cette époque? C'est à croire qu'il n'y avait pas de *terreur* sous la Terreur.

E. P.

—

Armoiries d'Antoine Van Dyck. — De quelles pièces se composaient les armes de Van Dyck, et surtout quelles étaient les couleurs de leurs diverses parties? Ne sont-elles pas écartelées au premier et au quatrième de neuf besants posés trois par trois, avec un léopard en chef; au deuxième et au troisième d'une croix en sautoir, avec un écu au centre brochant sur le tout, tranché de droite et à gauche d'argent et de sable? Ces couleurs sont-elles exactes? Quelles sont les couleurs des autres pièces de l'écu? Ces pièces elles-mêmes sont-elles bien certaines? D'où proviennent-elles? Le léopard est-il une concession royale? Que signifient les besants? D'où vient la croix en sautoir? Sont-ce les armes de Marie Ruthven, femme de Van Dyck?

P.-J. G.

—

Des auteurs ont donné le catalogue des écrivains qui ont écrit *de Fato, de providentia, de fortuna.* (Petr. Frid. Arpe, Jo. Sironius, et autres.)

Montaigne ne connaissait probablement pas le vers de Terentianus Maurus, car il eût coulé de source lorsque l'auteur des *Essais* dit : « Nous n'avons pas la millième « partie des écrits anciens ; c'est la Fortune « qui leur donne vie. » Et c'est ce mot : *Fortune*, qui avait tant scandalisé la Cour de Rome, qui finalement après avoir connu l'homme se borna à lui recommander de faire en sorte que le mot se présentât moins souvent. Montaigne reçut avec déférence l'invitation qui lui était donnée avec politesse, mais il ne promit rien, ce en quoi il a tenu parole. Dr J.-F. P.

— La préface d'une édition du *Capitaine Paul*, de 1861, commence ainsi : « *Habent sua fata libelli...* J'avais déjà écrit cet hémistiche, chers lecteurs, et j'allais inscrire au-dessous le nom d'Horace, lorsque je me demandai deux choses, si je me rappelais le commencement du vers, et si ce vers était bien du poëte de Venusium. Chercher dans les cinq ou six mille vers d'Horace, c'était bien long et je n'ai pas de temps à perdre. Cependant je tenais beaucoup à cet hémistiche qui s'applique merveilleusement au livre que vous allez lire. Que faire ? Ecrire à Méry. Méry, vous le savez, c'est Homère, c'est Eschyle, c'est Virgile, c'est Horace, c'est l'antiquité incarnée dans un moderne : Méry sait le grec comme Démosthène et le latin comme Cicéron. J'écrivis donc : « Cher Méry, est-ce bien d'Horace cet hé« mistiche, *habent sua fata libelli ?* Vous « rappelez-vous le commencement du vers ? « A vous de cœur. — Alex. Dumas. » Je reçus poste pour poste la réponse suivante. « Mon cher Dumas, l'hémistiche *habent* « *sua fata libelli* est attribué à Horace, « mais à tort. Voici le vers complet :

Pro captu lectoris habent sua fata libelli.

« Il est du grammairien Terentianus Mau« rus. Le premier hémistiche *pro captu* « *lectoris* n'est pas de très-bonne latinité. « — Selon le goût, selon le choix, selon « l'esprit du lecteur, les écrits ont leur « destin. — Je n'aime pas le *pro captu*, « qu'on ne trouverait chez aucun bon clas« sique. Tout à vous de cœur, mon bien « cher frère, — Méry. » D'après la *Biogr. Hœfer*, qui du reste n'oublie pas de lui faire honneur du *habent sua fata libelli*, Terentianus Maurus vivait sous Trajan.

O. D.

— Ce bout de vers, devenu proverbial, est tiré du traité *de Syllabis* (v. 1006) de Maurus Terentianus, qu'on tient pour contemporain de Petronius Arbiter. Comme il est souvent cité d'une façon trop générale, il est peut-être bon de rappeler les vers qui le précèdent et qui en précisent le sens. Les voici :

Forsitan hunc aliquis verbosum dicere librum
Non dubitet : forsan multo præstantior alter.
Pauca reperta putet, quum plura invenerit ipse.
Deses et impatiens nimis hæc obscura putabit,
Pro captu lectoris habent sua fata libelli.

(Bourges.) Xz.

— Cinq autres correspondants renvoient à Ed. Fournier.

—

La « Stratonice » (V, 596). — Voir Barbier, *Dictionnaire des Anonymes :* traduite de l'italien (de Luc Asserino, par d'Audiguier le jeune). Paris, 1640, in-8°.

« Pélisson, ajoute Barbier en note, dans son *Histoire de l'Académie françoise*, assure que cette traduction a été donnée à d'Audiguier par l'académicien Malleville, son ami intime. »

Lenglet du Fresnoy, dans sa *Bibliothèque des Romans* (Amsterdam, 1734), donne les éditions italiennes de ce roman, qui a paru avec le nom de l'auteur, en 1636, in-12, à *Macerata*, à Venise en 1638 et 1642, in-12, à Genève en 1647. Ces trois dernières éditions, dit-il, sont plus complètes que celle de 1636.

(Strasbourg.) C. M.

— L'original italien de ce roman, qui eut un grand succès, est Lucas Assarino (appelé à tort Assarini dans quelques ouvrages), né à Séville de parents italiens, et mort à Turin en 1672. Il parut pour la première fois à Parme, en 1635, chez Viotti, et fut réimprimé plusieurs fois à Venise et ailleurs, toujours de format in-12. Jean-Baptiste Cartolari en fit paraître une continuation sous le titre de : *Catastrofe della Stratonica* (Venise, 1676).

Quant à la traduction française de la *Stratonice*, dont M. E. G. P. possède un exemplaire, M. Brunet dit qu'elle a passé pour être de d'Audiguier le jeune, mais que, selon Pellisson, « elle aurait été donnée à ce prétendu traducteur par l'académicien Malleville, son ami. »

Assarino composa encore d'autres romans, dont « l'*Armelinoa* » fut également traduit en français (Paris, 1646, in-8°).

GUST. PAWLOWSKI.

—

Le Code Napoléon mis en vers français (V, 597). — Cette facétie est de Decomberousse (Benoît-Michel), jurisconsulte, né à Villeurbanne, près Lyon, en 1754, mort à Paris le 13 mars 1841. En 1792, il fut élu député suppléant à la Convention ; en 1795, il y siégea, et fit ensuite partie du Conseil des Anciens jusqu'en 1798. Après le 18 brumaire, il fut nommé président du tribunal de l'Isère ; mais il refusa et resta

attaché au comité de jurisconsultes que Merlin de Douai avait créé au ministère de la justice. Pendant les Cent Jours, il fut nommé conseiller à la cour de Paris, et rentra sous la Restauration dans la vie privée.

Regnault de Saint-Jean d'Angely, dans les *Mémoires de Bourrienne*, t. III, p. 143, s'exprime ainsi sur Decomberousse : « Beau-« coup de talent, aimant le travail, éloigné « des intrigues, incorruptible. » Il a laissé plusieurs ouvrages : *le Testament de l'Aristocratie mourante*, 1790, in-12; *le Codicile de l'Aristocratie*, 1790, in-12; *le Siége de Florence ou la Nouvelle Héloïse*, tragédie en cinq actes et en vers, floréal, an III, in-8°; *Asgill ou le Prisonnier anglais*, drame en cinq actes et en vers, an IV, in-8°; *la Mort de Michel Lepelletier*, tragédie en trois actes et en vers, an V, in-8° (pièce rare et curieuse); *la Marche triomphante de la Liberté*, épître à un ami, an III, in-8°, et enfin *le Code Napoléon mis en vers*, 1811, in-12.

Ces divers renseignements sont empruntés à la *Biographie générale* de Hœfer. Paris, Didot, 1855, t. XIII.

On trouve des notices sur Decomberousse, publiées l'année de sa mort dans le *Courrier français* du 15 mars 1841, dans la *Gazette du Dauphiné*, du 16 avril 1841. Il a laissé deux fils, tous deux auteurs dramatiques.

M. A. Sorel pourra encore consulter, au sujet de l'auteur du *Code Napoléon*, la 2e édition du *Dictionnaire des Anonymes*, de Demanne. Lyon, 1865.

(Strasbourg.) C. M.

—

Emigration vers « l'est » des centres de population (V, 599). — Cette tendance ne paraît nullement démontrée, et l'exemple cité de la ville de Lyon, où une colline-obstacle vers l'*ouest* aurait favorisé le mouvement vers l'*est*, est peu concluant; car il semble assez naturel que la ville, n'ayant pu se développer d'un côté, se soit développée d'un autre.

Dans un article publié en 1856 sur les embellissements de Paris, j'avais exprimé une opinion absolument contraire à celle à laquelle je réponds en ce moment, et je basais la mienne sur des faits, ainsi qu'on pourra le voir par la lecture du paragraphe que j'en reproduis ici :

« Une remarque assez singulière, et que nos nombreuses pérégrinations nous ont mis à même de faire, c'est la tendance presque générale qu'ont les villes considérables à s'étendre d'*Orient* en *Occident*, suivant en cela la marche du soleil et celle de la civilisation qui répandent devant eux la lumière et laissent derrière eux les ténèbres.

« N'est-ce pas ainsi, en effet, que la civilisation a marché successivement du fond de l'*Inde* dans l'*Asie Mineure*, de l'*Asie Mineure* en *Egypte*, puis en *Grèce*, en *Italie* et dans l'*Europe occidentale*, où les flots de l'Océan lui ont présenté une barrière qui ne l'a pas arrêtée, puisque le Nouveau Monde adopte les usages de l'ancien?

« Et pour ne citer que les trois capitales les plus importantes :

« La *Rome* moderne, abandonnant les célèbres collines, aujourd'hui dépeuplées, qui furent son berceau, est venue s'étendre, à l'*ouest*, dans l'ancien Champ de Mars, sur les bords du Tibre.

« A *Londres*, le *West End* est habité par l'aristocratie nobiliaire et financière, tandis que la *Cité* et le voisinage de la *Tour* sont abandonnés à l'industrie.

« A *Paris*, enfin, l'*ouest* jouit également d'une faveur toujours croissante, tandis que les quartiers de l'*est*, autrefois séjour de la cour et des hautes classes, sont presque exclusivement livrés au commerce. »

J. Brunton.

—

Les Récollets (V, 602). — La chanson du frère Etienne, dont le véritable titre est : *le Fond de la Besace*, date des environs de 1730. L'auteur est inconnu : elle a neuf couplets qui se chantent sur l'air des *Trembleurs*, de Lulli; se trouve dans tous les recueils de chansons joyeuses pour l'instruction de la jeunesse. Z. A.

—

Le vaisseau du désert (V, 605). — Ce n'est pas Buffon qui a appelé le chameau *vaisseau du désert*, mais c'est lui qui, dans une note, cite un passage de Chardin attestant que les Orientaux appellent ainsi cet utile animal. « Les Orientaux appellent le chameau *navire de terre*, en vue de la grande charge qu'il porte, et qui est, d'ordinaire, de douze ou treize cents livres pour les grands chameaux... » (*Voyage de Chardin*, t. II, p. 27.)

Cette citation de Chardin se trouve, en note, à la page 303 du tome XV de Buffon, édition de Eymery, 1829.

(Versailles.) R. de S.

—

La Bourguignote (V, 613). — « Bourguignote, s. f., arme défensive pour couvrir la tête d'un homme de guerre : c'est une espèce de casque ou de salade, *galea*. Son nom vient de ce que les Bourguignons s'en sont servis les premiers.

« Cette armure de tête dont se servaient les piquiers n'est plus en usage.

« On appelle maintenant Bourguignote, une sorte de bonnet, garni en dehors de plusieurs tours de mèches et revêtu d'étoffe, que l'on porte dans les occasions à l'armée pour parer le coup de sabre. » (*Académie française*.)

De Cordemoy (I, 294). — A défaut d'autres renseignements, on peut toujours noter qu'une partie des ouvrages attribués à Louis Géraud de Cordemoy, abbé de Fénières (entre autres : *Traité de l'invocation des saints*, Paris, 1686, pet. in-12 de 119 pp.), ont eu pour imprimeur J.-B. Coignard, le même qui a imprimé les deux éditions du *Traité d'architecture* du prieur de la Ferté-sous-Jouarre. L. P.

—

Bompart, médecin de Louis XIII (I, 338; II, 57). — En faisant quelques recherches à la bibliothèque de Clermont-Ferrand, j'ai rencontré un manuscrit intitulé : *Mémoire sur Marcelin-Hercule Bompart, conseiller médecin ordinaire du roi Louis XIII, et intendant des eaux et bains du Bourbonnais et de l'Auvergne*, lu à la Société littéraire de Clermont-Ferrand, le 24 août 1755. — Ce Mémoire, dont l'auteur est Bompart de Saint-Victor, arrière-petit-fils du médecin dont il s'agit, figure dans la collection des travaux des membres de la première Société littéraire d'Auvergne, fondée à Clermont en 1747. Ce manuscrit contient sur Bompart quelques détails inconnus aux biographes. En voici l'analyse sommaire :

Marcelin-Hercule Bompart, né à Clermont en 1594, était fils d'autre Marcelin et de Marguerite de Montméjean, originaire d'Alais, en Languedoc. Ce Marcelin (premier du nom) avait été attaché comme médecin à la reine Marguerite, lors de son séjour au château d'Usson. Après d'excellentes études à l'université d'Avignon, études qui lui avaient mérité, à 20 ans, le bonnet de docteur, Marcelin-Hercule Bompart vint se fixer à Clermont, où sa capacité et ses succès lui valurent bientôt une clientèle nombreuse et à la suite un brillant mariage. Il épousa Anne Nugier, sœur de François Nugier, conseiller au présidial. — Il se mit promptement en relations avec les plus habiles praticiens de Paris et des provinces, ne craignant pas de leur faire part de ses doutes, de ses expériences et de ses observations médicales et leur demandant des avis. C'est ainsi qu'il entra en correspondance avec Delorme, Duret, Seguin, Brayer, Merlet, Moreau, Piètre, Guy Patin, Cousinot, Mallebranche, etc. — A 26 ans, sa réputation était faite et, tant en Auvergne que dans les provinces voisines, c'était à lui qu'on avait recours dans les cas difficiles. En 1628, il fut nommé médecin du principal hospice de Clermont, n'ayant pour tout salaire que l'exemption des impôts. En 1629, il fut appelé au château d'Effiat pour donner ses soins à Antoine Coiffier-Ruzé, marquis d'Effiat, surintendant des finances, gouverneur du Bourbonnais et de l'Auvergne. Ses soins furent si utiles et si agréables au marquis que celui-ci, voulant avoir toujours Bompart à sa disposition, le décida à venir se fixer à Paris avec sa famille. — Bompart était d'une santé délicate : ses occupations et les devoirs de sa profession le fatiguèrent tellement qu'il fut obligé, au bout d'un an, de venir retremper ses forces en Auvergne. Il voulut même ne plus retourner à Paris. Mais le marquis d'Effiat le fit renoncer à ce projet, et, pour le retenir plus efficacement, lui fit obtenir, le 8 janvier 1631, le titre de conseiller médecin ordinaire de Louis XIII, et, le 13 avril 1632, celui d'intendant des eaux et bains du Bourbonnais et de l'Auvergne. — Malgré ces encouragements, Bompart ne put supporter l'existence de Paris, et revint à Clermont en 1633, après avoir donné sa démission d'intendant des eaux. Il mourut le 29 septembre 1648. — Après sa mort, Charles Bompart, son frère puîné, médecin à Riom, vint le remplacer comme médecin à Clermont. — Les principaux ouvrages d'Hercule Bompart sont : *le Nouveau chasse-peste*, sorte de traité des remèdes pour se préserver et se guérir de la peste; le *Miser Homo*, qui eut trois éditions. C'est un tableau général des misères de l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

Il se proposait de publier quelques autres ouvrages, entre autres : un *Traité latin sur les eaux minérales* et un *Traité sur l'épilepsie et l'apoplexie*. La mort vint arrêter ces projets.

(Clerlande.) M.

—

« Lettres champenoises » (II, 684), — ou Correspondance politique, morale et littéraire, adressée à Mme ***, à Arcis-sur-Aube, 1817 au 21 mai 1825. 24 vol. in-8°. — 1re série, 1817-1818, 36 n^os en 3 vol. rédigée par Mely-Janin; 2e série sous le titre de : *Correspondance morale et littéraire*, 1820-1825, 190 n^os en 21 vol. — Voy. la *Bibliographie de la Presse périodique franç.*, par Eugène Hatin, p. 336.

L. P.

—

Ce que femme veut, Dieu le veut (III, 69, 519). — Cette pensée se lit, non pas approximativement, mais bien au pied de la lettre, dans Philippe de Commines, p. 222 de l'édit. Petitot. J. P.

—

Lettres de Philippe de Commines (III, 263). — « Mons le bailly, j'ay entendu « qu'Anthoine Perrane, ung de mes (..?..) « teurs, lequel estoit prisonnier deteneu « au Chastel de Chaumont dou auoit re- « quis qu'il fut eslargi, por estre innocent « du faict qui luy auoit esté imputé par « aulcuns ses hayneulx, comme a este bien « recongneu depuis, ne voyant advenir « son eslargissement, a brisé ses d^ces pri-

Numéro 119. Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. 10 déc. 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

L'Homme au masque de fer.

Un de nos correspondants nous écrit ce qui suit :

« On annonçait, il y a environ un an, que le secret du Masque de fer allait enfin être dévoilé; que ce secret venait d'être découvert par un jeune et heureux chercheur, M. Marius Topin, lauréat de l'Institut, dans des dépêches inexplorées de nos dépôts officiels. L'eau m'en vint à la bouche, comme aussi sans doute à celle de tous les curieux, et plus particulièrement des lecteurs de l'*Intermédiaire*, qui avaient suivi avec intérêt les diverses communications échangées sur cette question.

« En effet, dans *Le Correspondant* du 25 février 1869, parut un premier article de M. Topin, annonçant qu'il tenait son homme, et qu'il allait le prouver par voie d'élimination, en exposant d'abord et en réduisant à néant toutes les vaines hypothèses que de nombreux écrivains avaient jusqu'ici tour à tour échafaudées. Il en signalait *cinquante-deux* (ni plus ni moins), qu'il énumérait nominativement en note, sans compter les auteurs d'histoire générale ou de simples articles.

« Le 10 avril et le 10 juin, 2e et 3e parties du travail.

« Puis, interruption; et, en guise d'intermède, survint, dans le nº du 10 sept., une vive défense-attaque du R. P. Turquand, de la Compagnie de Jésus, à propos de l'affaire du patriarche Avédik, où il avait trouvé son ordre mal à propos impliqué et maltraité par M. Topin. Celui-ci répliqua sur-le-champ et de bonne encre.

« Tout en vidant cet incident, la Revue constata que ses lecteurs étaient « justement impatients, et même impatientés, des longs délais » que souffrait la publication de M. Topin. Une maladie en avait été cause.

« Enfin, les nos des 10, 25 octobre et 10 novembre ont donné la suite des exposés préliminaires et la conclusion du travail.

« Cette conclusion, quelle est-elle? Quelle est la solution de ce problème irritant et regardé comme insoluble? Quel est le mot inattendu de cette énigme historique déclarée indéchiffrable?

« M. Topin ne fait que confirmer l'assertion de Roux-Fazillac et de Delort, qui ont révélé, l'un en 1800, l'autre en 1825, l'aventure de Matthioly, ministre du duc de Mantoue, enlevé subitement en 1679, et incarcéré par ordre de Louis XIV. Il établit que, bien avant Roux-Fazillac et Delort, des pamphlétaires, des historiens italiens, des publicistes, avaient déjà dénoncé cet enlèvement et avaient vu dans la personne de Matthioly *le prisonnier au masque de fer*. Il aurait pu ajouter, aux noms qu'il cite, celui de l'historien Carlo Botta, qui, au tome VI de sa continuation de Guicciardini (Paris, 1832), p. 321, dit aussi, en propres termes, que Matthioly est « il prigionero incognito colla mas- « chera di ferro, tanto rinomato nelle storie di « Francia. » Mais ce que l'on n'avait pas encore fait, assure-t-il, c'est d'identifier exactement et définitivement le personnage enlevé près de Pignerol le 2 mai 1679, et le prisonnier de la Bastille enterré à l'église Saint-Paul le 20 novembre 1703. « Là est le nœud de la question. » Il admet avec un critique très-sagace, M. Jules Loiseleur, d'Orléans (*Rev. cont.*, juillet 1867), que, sans la découverte de documents nouveaux et probants, cette identification était tout à fait impossible, et que le mystère devait subsister à toujours. Mais c'est justement cette découverte qu'il a eu le bonheur de faire. Ainsi, plusieurs dépêches inédites qu'il reproduit mettent hors de doute que c'est bien le même prisonnier, confié à Saint-Mars, qui entra d'abord, sous sa garde, en 1679, au donjon de Pignerol; puis, qui fut transféré par lui, le 19 mars 1694, aux îles Sainte-Marguerite; enfin, qui pénétra avec lui, le 18 septembre 1698, à la Bastille, pour y mourir le 19 novembre 1703, et être enterré le lendemain, sous le nom de *Marchialy*. Et c'est ce prisonnier que concerne une dépêche *inédite*, partie de Versailles le 28 avril 1679, et contenant *ordre du roi* d'enlever le comte Matthioly, SANS QUE LA CHOSE FASSE AUCUN ESCLAT, de le recevoir à Pignerol et L'Y FAIRE GARDER SANS QUE PERSONNE EN AIT COGNOISSANCE, enfin de faire en sorte que PERSONNE NE SACHE CE QUE CET HOMME SERA DEVENU.

« Voilà qui est fort bien; la démonstration me paraît complète :

> Le masque tombe, l'homme reste,
> Et le héros s'évanouit.

« Oui, mais il me semble que les lecteurs, et notamment ceux de l'*Intermédiaire*, avaient droit à une surprise finale, à un petit coup de théâtre, qui se trouve ainsi manqué; car, à vrai dire, nous en savions autant que M. Topin, depuis trois ans qu'un de vos correspondants, M. E. Gallien, nous avait donné **le dernier mot sur l'histoire du Masque de Fer** (III, 140, nº du 10 mars 1866), et avait établi péremptoirement, par la force de ses observations et à l'aide des seuls documents jusque-là connus, que le fameux prisonnier n'était autre que... le comte Matthioly. — Une seule chose m'étonne, c'est que M. Topin n'ait pas même mentionné, dans sa longue nomenclature des auteurs qui se sont occupés avant lui de la question,

celui qui l'avait en dernier lieu le plus avancée, au point d'en avoir bien réellement dit *le dernier mot,* — sauf ces preuves inédites qu'il était réservé à M. T. d'exhumer et de mettre en lumière. *Sic vos non vobis.*

« Notez bien que je ne cherche pas ici une mauvaise chicane à M. T.; je ne lui marchande pas l'honneur d'avoir complété la solution du problème; mais je revendique, pour l'*Intermédiaire* et pour son correspondant M. G., l'honneur d'avoir positivement donné cette même solution, il y a déjà trois ans, et je regrette que M. T. n'en ait pas soufflé mot à ses lecteurs, — ce n'est pas par ignorance, — tandis qu'il les entretenait beaucoup, et on le conçoit, du travail plus récent et très-distingué de M. Loiseleur, lequel a nié la possibilité de tout éclaircissement définitif de la question et lui servait, par conséquent, d'excellente *tête de turc.*

« Je ne l'en remercie pas moins d'avoir décidément ôté de l'oreille des générations présentes et futures cette puce historique qui a tant tourmenté nos pères et nous-mêmes. On citait le *Masque de fer,* comme on cite la pierre philosophale, la quadrature du cercle, la direction des ballons. Il ne faut plus désespérer de tout cela, ni de rien, ni même de l'établissement d'un bon gouvernement en France!

« E. H. »

Nous admettons volontiers, avec les réserves qu'il fait lui-même, l'intéressante note de notre correspondant. Nous l'admettons d'autant plus volontiers que nous nous étions promis de dire *un dernier mot* sur cette question, et c'est pour cela que nous avions ajourné plusieurs communications qui nous étaient parvenues antérieurement. De ce nombre était la réponse-question suivante :

Le Masque de Fer (III, 140). — Est-ce bien là le « dernier mot? » Il semble que, jusqu'ici, on a donné plutôt des conjectures, des probabilités, que des faits certains, non pas sur l'existence du prisonnier, qui est hors de doute, mais sur son identité. Le secrétaire d'un prince, même d'un duc de Mantoue, n'est pas un personnage de si peu d'importance, qu'on puisse le faire disparaître sans qu'il laisse de trace, sans que sa disparition cause aucune surprise dans le pays auquel il appartenait. Des recherches ont-elles été faites dans les archives italiennes? A-t-on constaté que le duc de Mantoue avait effectivement un secrétaire nommé Matthioli ou Marchiali? Trouve-t-on, en Italie, quelque chose se rapportant à un événement assez peu commun, pour qu'on s'en soit ému, au moins à la cour de Mantoue? On refait tous les jours la biographie de personnages moins considérables que le secrétaire d'un duc, prince souverain. Si rien n'a été fait dans cette direction, il serait intéressant de s'en occuper.

FRÉD. LOCK.

On voit que cette réponse-question avait suivi de près le dernier travail de M. Gallien, et appelait précisément de ses vœux une dernière démonstration, une *identification*, comme celle de M. Topin. On n'aurait pas pu la lui donner plus tôt, et on ne pouvait la lui donner plus entière et plus satisfaisante. Le dernier mot est, pour le coup, dit et bien dit. C'en est fait, il n'y a plus de mystère, plus d'*inconnu au masque de fer,*.. Hélas! pauvres chercheurs, encore un *dada* de moins!

C. R.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Une dédicace à Grolier, en 1517. — Est-ce quelque chose d'inconnu que je vais signaler aux bibliophiles, et ma trouvaille aurait-elle réjoui le cœur de notre ami Le Roux de Lincy, si je l'avais faite il y a quelques mois? J'ai rencontré, en tête d'un in-folio imprimé à Milan, en 1517, une petite pièce de quinze vers latins adressés à Jean Grolier, qualifié dès lors de *Mécène de cette époque,* par un nommé Dardanus. Le volume, d'une très-belle impression, sur beau papier, est intitulé : *Stephani Nigri viri undecumque doctissimi Dialogus*, etc., etc. *Mediolani in officina Minutiana. M.D.XVI. Prid. Kal. aprilis.* Le privilége est donné par François Ier, à Milan, le 20 février 1517. Voici la pièce avec ses fautes évidentes d'impression et sa ponctuation textuelle :

Ad præclarum D. Joannem Grolierium, nostrorum temporum Mæcenatem. Dardanus.

Mittit munera et hic et hic et ille.
Sed qui munera mittit hic et ille,
Hæc sperat sibi mutuo rependi :
Aut dono simili : aut beatiore :
Mercatut (*sic*) potius, Dolisque tecum
Agie Pessumus hic negociator :
Longe mens alia est tui Nigelli :
Qui dono lepidum dedit libellum :
Græcorum modo promptum ab officinis
Incude et manibus suis politam :
Cujus si capiere lectione,
Erit carior omnibus libellis :
Tanto carior omnibus libellis :
Quanto muneribus vel iis : vel illis
Virtutem facis usque et usque pluris.

Qui est ce savantissime Etienne Le Noir (Niger)? Qui est ce versificateur Dardanus? Comment interprète-t-on ces quinze vers?

C. R.

—

Les deux rondeaux des « Caractères. » A-t-on soulevé le voile, sait-on aujourd'hui quel est le véritable auteur des deux rondeaux anonymes cités par La Bruyère

dans le passage suivant des *Caractères* (*De quelques Usages*) :

« Si nos ancêtres ont mieux écrit que nous, ou si nous l'emportons sur eux par le choix des mots, par le tour et l'expression, par la clarté et la brièveté du discours, c'est une question souvent agitée, toujours indécise; on ne la terminera point, en comparant, comme l'on fait quelquefois, un froid écrivain de l'autre siècle aux plus célèbres de celui-ci, ou les vers de Laurent, payé pour ne plus écrire, à ceux de MAROT et de DESPORTES. Il faudroit, pour prononcer juste sur cette matière, opposer siècle à siècle, et excellent ouvrage à excellent ouvrage, par exemple, les meilleurs rondeaux de BENSERADE ou de VOITURE à ceux-ci, *qu'une tradition nous a conservés, sans nous en marquer le temps ni l'auteur :*

Bien à propos s'en vint Ogier en France,
Pour le païs de mescreans monder;
Jà n'est besoin de conter sa vaillance,
Puisque ennemis n'osoient le regarder.

Or, quand il eut tout mis en assurance,
De voyager il voulut s'enharder;
En Paradis trouva l'eau de Jouvance,
Dont il se sceut de vieillesse engarder
Bien à propos.

Puis par cette eau son corps tout decrepite
Transmué fut par manière subite
En jeune gars, frais, gracieux et droit.

Grand dommage est que cecy soit sornettes;
Filles connoy qui ne sont pas jeunettes
A qui cette eau de Jouvance viendroit
Bien à propos.

L'autre rondeau débute ainsi :

De cettuy preux maints grands clercs ont [écrit
Qu'oncques dangier n'etonna son courage...

Selon M. Valckenaër, ces deux rondeaux seraient assez modernes, et par conséquent peu propres à décider la question posée par La Bruyère. Cela se peut.

Si pourtant ils se trouvaient, par hasard, imprimés dans quelque ancien recueil d'une date de beaucoup antérieure à celle de leur apparition dans *les Caractères?...*

ULRIC.

—

Encore une question de paternité. — Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* connaît-il une pièce de vers que Byron, — un connaisseur, — proclamait une des perles de la littérature anglaise (*the most perfect in the language?*) Cette ode a pour titre : *The burial of sir John Moore*, et commence par ces mots : « *Not a drum was heard*, » etc., et finit par ceux-ci: « *But we left him alone with his glory.* » Publiée pour la première fois, en 1817, dans un journal irlandais, son type fut un entrefilet de l'*Edinburgh annual Register* (1808), relatant la mort de sir John Moore, après la sanglante action de Corunna (Indes anglaises), et son stoïque enterrement sur le sol même où il tomba : on l'ensevelit dans son manteau de guerre, en une fosse creusée par les baïonnettes de ses soldats.

Shelley considérait cette pièce, célèbre en Angleterre, comme un premier jet de Campbell. Cependant, elle a été généralement attribuée à Ch. Wolfe (1791-1823). En 1841, cette ode fut réclamée par un professeur écossais, qui voulut s'en attribuer la gloire; mais cette revendication fut vivement combattue par les amis de Wolfe, mort à la fleur de l'âge, et le plagiat fut constaté à la honte du réclamant. Dans les fragments de Wolfe, publiés à la suite d'une vie de ce poëte, par l'archidoyen Russell, cette ode est citée à l'actif de Wolfe. On la trouve aussi dans Ch. Perisse, *les Poëtes anglais.* Paris, 1839, p. 16, et dans Robert Chambers, *Cyclopedia of English litterature*, 2 vol. in-4°, t. II, p. 370. La question de paternité a déjà été agitée en Angleterre, et tout récemment encore.

Or, il m'est tombé entre les mains quelques strophes sur la mort du comte breton de Beaumanoir, tué, en 1749, à la défense de Pondichéry, contre les Anglais commandés par sir Eyre Coote, strophes qui sont une traduction rigoureusement exacte de la fameuse ode de Wolfe. *Traduttore o traditore?* Est-ce l'original français de 1749 que le poëte anglais s'est approprié en 1817? D'après une note en tête de ces strophes françaises, ce petit poëme se trouverait dans l'appendice, à la *Vie du comte de Lally-Tollendal*, écrite par son fils, 1791. (Ce sont probablement les *Lettres à Edmond Burke.*)

L'imitation est flagrante, vers pour vers, strophe pour strophe; l'une est le calque de l'autre : les deux odes, ou plutôt leur pensée créatrice, n'ont pu jaillir à la fois de deux cerveaux séparés par la Manche. Il faut ajouter que la copie (?) de Wolfe, sur Moore, est *plus belle* que l'original (?) français, sur Beaumanoir. Cette dernière pièce commence ainsi :

Ni le son du tambour, ni la marche funèbre...

et la 8e et dernière strophe se termine par ce vers :

Le laissant seul avec sa renommée.

Remontez aux sources, ô mes coabonnés, et puissiez-vous apaiser, par vos intelligentes et obligeantes recherches, la soif que j'éprouve de trouver la solution vraie de cet irritant problème!...

ACHETÉ.

—

D'un bracelet qui semble bien apocryphe. — D'autres que Vittorio Siri (*Memo-*

— Agé de 57 ans, à Firenzuola, suivant les uns, et suivant les autres à Foggia, dans la Capitanate, où, dix ans auparavant, au plus fort de ses démêlés, il avait tenu un parlement. Son corps fut porté à Montréal, en Sicile, revêtu, dit-on, de l'habit de Cîteaux. D'autres disent que Mainfroi, son fils naturel, l'étouffa dans son lit.

A. NALIS.

— Dans l'Introduction à son important ouvrage : *Historia diplomatica Frederici secundi*, M. Huillard-Bréholles dit (p. CCI) que Frédéric, se rendant de Foggia (Capitanate) à Lucera, fut obligé de s'arrêter au château de Fiorentino, et qu'il y mourut le 13 déc. 1250. C. L.

—

Jeter sa langue aux chiens (III, 626, 546). — Qu'est-ce qu'on donne aux chiens? Les restes du dîner, les rebuts, ce qui est inutile, ce qui n'est plus bon à rien. Qu'est-ce que donner sa langue aux chiens? C'est avouer son impuissance, reconnaître qu'on est incapable de deviner l'énigme, qu'on n'est bon à rien. Je crois que la locution dont on demande l'explication est née du rapprochement que j'indique. Et ce qui me soutiendrait dans cette opinion, c'est que, pour signifier une chose utile, précieuse, on a dit : Ce n'est pas pour être jeté aux chiens. Témoin la prose du saint Sacrement :

Ecce panis angelorum,
Factus cibus viatorum,
Vere panis filiorum
Non mittendus canibus.

Pourquoi dans Virgile la mère d'Euryale s'écrie-t-elle : *Heu! terrâ ignotâ canibus date præda Latinis...?* Parce que c'est pour elle le comble de la douleur de supposer que ce qu'elle a de plus cher et de plus sacré est devenu, comme ce qu'il y a de plus méprisable et de plus vil, « la proie des chiens du Latium. » — S'il était vrai que le chien apparût dans cette phrase comme symbole de sagacité, ce que je ne crois pas, on pourrait expliquer : Jeter sa langue (c'est-à-dire son tour de parole) aux chiens (c'est-à-dire à quelqu'un de plus sagace).

Si l'une de ces deux explications n'est pas bonne, je donne ma langue au *chat*, comme on dit aussi au pays blaisois.

F.-T. BLAISOIS.

—

Un sermon de Clément Marot (III, 639). — C'est la première fois que j'entends parler d'un sermon de Clément Marot. On l'accusa d'être imbu des nouvelles doctrines et il fut enfermé au Châtelet, en 1525. Dans son épître à l'inquisiteur Bouchard, il proteste qu'il n'est ni *luthériste*, ni *zwinglien*, ni *anabaptiste*. Plus tard, cependant, il fit abjuration solennelle, à Lyon, entre les mains du cardinal de Tournon. Il traduisit, en vers français, une partie des Psaumes de David, traduction que Théod. de Bèze continua. Elle eut une grande vogue à la cour. François Ier prenait plaisir à en chanter plusieurs. La Faculté de théologie défendit la vente de l'ouvrage. Comme il n'entendait pas l'hébreu et ne comprenait que médiocrement le latin, dit-on, il travaillait sur une traduction française que lui faisaient ses amis. A. NALIS.

—

Galerie des Beautés, à Munich (III, 640). — En 1860, il y avait effectivement dans le palais du roi Louis, à Munich, un salon dans lequel cet amateur passionné des arts avait fait placer les portraits des douze plus belles femmes de la cour de Bavière. Les douze cadres, égaux en dimension, suffisaient pour garnir les murailles qui n'eussent pu en recevoir davantage au point de vue de l'harmonie générale. Les portraits étaient d'une authenticité bien établie, puisqu'ils représentaient des personnes connues de toute la haute société de Munich; le cicérone, qui montrait le palais, les énumérait aux visiteurs par leurs noms. Lors de notre visite, un de ces cadres était vide. Le cicérone, interrogé sur une telle singularité, répondit que cette place avait été occupée pendant un certain temps par le portrait de la célèbre comtesse de Lansfeld (*Lola Montès*), et que de hautes influences avaient fini par en obtenir la disparition. Il semble impossible que les *Guides* ou les *Voyages* en Bavière ne donnent pas de détails sur ce gracieux musée. NOSSIOP.

— Les beautés réunies à Munich sont des beautés contemporaines... du roi Louis, et ce sont, pour la plupart, des princesses allemandes ou des dames de la cour de Bavière, dont les portraits, très authentiques, ne présenteront jamais un bien grand intérêt pour l'histoire. A ces nobles figures, le monarque éclectique a mêlé le portrait de Lola Montès, et le gracieux visage d'une petite bourgeoise, fille ou femme d'un cordonnier de Munich.

G. DE B.

— Voici le titre exact de l'ouvrage en question : Schonheiten-Sammlung. Gallerie von 36 weiblichen Bildnissen, etc. (*Collection de beautés. Galerie de* 36 *portraits de femmes*, *peints*, *d'après nature* (par ordre du roi Louis Ier de Bavière), *par J. Stieler, et reproduits en partie par la gravure, en partie par la lithographie*). Munich, 1857, Piloty et Loehle. 36 ff. gr. in-fol. Le prix est environ de 50 à 60 fr. (Voy. *Man. du Libr.*, 5e édit., t. V, col. 563.)

L. LIEPMANNSSOHN.

— On a publié à Munich, il y a 3 ans environ, un recueil de photographies d'a-

« very, évêque d'Angers, donne des lettres « de légitimation à Armagille de Faye, « pour entrer dans les ordres.

« Il était né d'un prêtre et d'une fille. « L'évêque motive cette faveur sur ce qu'il « sait, par témoins dignes de foi, que ledit « Armagille de Faye *nec fuerit nec sit pa-* « *ternæ incontinentiæ imitator.* »

DES R. B.

—

Deux inscriptions énigmatiques. — En visitant, il y a deux ans, le château de Saint-Germain, mon attention fut attirée par les deux sentences ci-dessous, peintes en noir sur fond blanc, de chaque côté de la principale entrée du château, à la façon de deux affiches municipales annonçant une vente de matériaux :

« C'est avec justice que tu éprouves des tourments intérieurs, puisque tu aimes mieux remettre à demain à devenir bon que de l'être aujourd'hui. »

« Il est ridicule que tu ne veuilles pas te dérober à tes mauvais penchants, ce qui est très-possible, et que tu prétendes échapper à ceux des autres, ce qui ne se peut pas. »

De quel sage sont ces pensées, et pourquoi ont-elles été si singulièrement placardées à cet endroit? Ont-elles quelque rapport avec le manoir royal-impérial en lui-même, ou bien est-ce simplement une leçon pour ses hôtes et ses visiteurs?

J. MT.

—

Un martyr de la liberté de la presse. — Une publication estimable, la *Revue des Questions historiques*, mentionne (octobre 1869, p. 640), d'après le *Calendar of state Papers*, édité par M. John Bruce, les poursuites dirigées contre un malheureux, nommé Pickering, qui, ayant écrit contre Charles Ier, fut mis au pilori, fut fouetté, fut marqué d'un fer rouge, eut les deux oreilles coupées, la langue percée, et finalement fut condamné à une prison perpétuelle. M'occupant de quelques recherches sur les auteurs brûlés, pendus, et plus ou moins suppliciés, je serais heureux de connaître le titre de l'écrit qui provoqua une répression aussi sévère. J'ai vainement consulté les articles *Pickering* et *Charles Ier* dans le *Manuel* de Lowndes, ce précieux répertoire de la bibliographie anglaise, livre dont l'équivalent nous manque en France, car le *Manuel du Libraire* ne s'occupe que des livres rares et précieux, tandis que la *France littéraire* de Quérard ne remonte pas au delà de 1700, et voulant faire connaître *tout* ce qui a été imprimé depuis cette époque, enregistre inévitablement une multitude de productions dépourvues de tout intérêt.

B. G.

—

Le premier suicidé. — Saurait-on, par impossible, quel a été le premier suicidé en France et en Europe, et à quelle époque?

Dr LEJEUNE.

—

Mort de Louis XVI. Santerre. Beaufranchet d'Ayat. — Lors de l'exécution de l'infortuné roi Louis XVI, d'où est parti l'ordre d'exécuter un roulement de tambour? Faut-il imputer cet ordre au brasseur Santerre, ou, comme on l'a dit ailleurs, au parent de Desaix, à Beaufranchet d'Ayat?

(Clermont-Ferrand.) FRANCISQUE M.

—

Lieu de naissance de Cabanis. — La Biographie Didot, le *Grand Dictionnaire* de Larousse et la *Statistique de la Char.-Infér.* (1839) font naître ce célèbre physiologiste à Cônac, départ. de la Charente-Infér. Les *Dictionnaires de Biographie* de Bouillet et de Dezobry placent le lieu de sa naissance à Cosnac, départ. de la Corrèze. M. Rainguet, dans sa *Biogr. Saintong.*, ne le mentionne pas.

Où est la vérité? AD. BOUYER.

—

Jean de Condé. — Je possède un manuscrit gothique sur parchemin de format in-12, dont voici le titre exact : *Le Jugement des Chanoinesses et des Bernardinnes par devant la cour de Vénus, par Jean de Condée* (sic), *bachelier pauvre mais amoureux.* 1508.

M. O. D. ayant cité ce nom de Jehan de Condé dans le dernier numéro (V, 644), me permet-il de lui demander, de même qu'à tout autre érudit, quel est ce personnage? A-t-on publié ses œuvres, et en quel temps? Quel est son pays? J'ai interrogé vainement diverses biographies, et Brunet n'en dit mot.

L. G.

—

Bergeron, Lamberdière, Lauron. — Quels détails pourrait-on donner sur Pierre Bergeron, « conseiller du roy, et refférendaire en sa chancellerie de Paris, » Lamberdière et Jean Lauron, « advocat à Chateauroux, » auteurs de stances et sonnets sur la *Semaine* de P. de Saluste, sieur du Bartas, stances et sonnets que l'on trouvera en tête de l'édition des *Œuvres complètes* de ce poëte (Paris, in-fol., 1611).

T. DE L.

—

Bibliothèque du prince de Soubise. — Il existe un Catalogue de cette importante bibliothèque, de 8,302 numéros, 643 pages de texte et 100 pages de table alphabétique, et encore l'avertissement prévient-il les amateurs que le temps n'a pas permis de faire figurer au catalogue bon nombre de

livres. Voici le titre exact de ce volume : *Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de feu Monseigneur le prince de Soubise, maréchal de France, dont la vente sera indiquée par affiches au mois de janvier* 1789. A Paris, chez Leclerc, libraire, quai des Augustins, MDCCLXXXVIII. — A quelle époque fut vendue cette bibliothèque ? Les enchères eurent-elles lieu avant la Révolution, ou bien les événements empêchèrent-ils de procéder à la vente. Dans ce dernier cas, quand aurait été dispersée cette précieuse collection ? S. Y.

—

Poëtes anonymes à rechercher. — Les amateurs de productions légères et badines connaissent un recueil in-18, imprimé en 1789, sous la rubrique de Londres, avec le titre de *Cantiques et Pots-Pourris*. On y trouve le cantique de Suzanne, celui de Judith, celui d'Agnès Sorel et quelques autres. Quel est l'auteur ou quels sont les auteurs de ces vers ? Le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier est muet à cet égard. Le *Manuel du Libraire* a jugé ce volume digne d'être mentionné ; mais il est également muet sur la question de savoir à qui il faut l'attribuer.

(Marseille.) A. S.

—

Touchard-Lafosse. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me citer un dictionnaire ou une brochure contenant la biographie de Touchard-Lafosse ?

Dr Le Jeune.

—

Les Poésies d'Edouard Fournier. — M. Edouard Fournier, l'érudit bibliophile, a-t-il réuni en volume de bibliothèque les *Poésies* disséminées par lui dans divers recueils de littérature, et les *Romances* publiées sous son nom chez les grands éditeurs de musique : *Othello. Prière de Desdemona*, (mus. de Rossini) ; — *Pauvre Tom, mélodie*, (musiq. de Caspers) ; — *L'Elisire d'Amore, cavatine*, (musiq. de Donizetti), etc. ? — Ulric.

Réponses.

« Martin Luther, » drame de L. Halévy (V, 437 et 171, 108, 33). — C'est avec un plaisir extrême que je lis dans la chronique du journal *le Temps*, du lundi 1er novembre 1869, publiée sous la signature de Ch. Du Bouzet, la nouvelle suivante, dont le résultat fait honneur à *l'Intermédiaire*, et prouve, une fois de plus, que cette chère petite feuille est bonne à quelque chose :

« La censure semble, elle aussi, vouloir se donner un vernis de libéralisme.

« Elle a rendu la liberté à la pièce de M. Th. Barrière, *Malheur aux vaincus !* Elle vient encore de lever l'interdit mis depuis longtemps sur le *Luther* en vers de M. Léon Halévy, subordonnant seulement la représentation de ce drame à la fin du concile de Rome. La précaution n'est peut-être pas inutile, car si *Luther* était joué au Théâtre-Français, qui l'a reçu, et si le rôle du principal personnage était joué par Beauvallet, le bruit en retentirait certainement jusqu'à Rome. »

Ulric.

—

Quelques-uns des jeux de nos ancêtres (V, 466). — M. B. C. admettra-t-il parmi les jeux dont il cherche l'histoire, celui-ci, dont je trouve la mention dans les notes d'une édition des *Proverbes* de Carmontelle ? « Ce que dit Athénée des anciens Thraces est incroyable. Seleucus, dit-il, avait remarqué que quelques-uns des Thraces jouaient à un certain jeu qu'on appelait le *Jeu du pendu*. On attachait dans un lieu élevé une corde sous laquelle on mettait perpendiculairement un caillou rond et uni. Après avoir choisi par le sort celui qui devait être l'acteur, on le faisait monter sur le caillou, armé d'une faux. Il était obligé de se mettre lui-même la corde au cou, pendant qu'un autre ôtait adroitement la pierre ; si celui qui demeurait suspendu n'avait pas le bonheur ou l'adresse de couper à l'instant la corde avec la faux qu'il tenait des deux mains, il était étranglé, et périssait au milieu des risées de tous les spectateurs, qui se moquaient de lui comme d'un maladroit. » O. D.

—

Culhat.— Trintinhac (V, 530). — M. Fr. Mége aurait pu remarquer, puisqu'il est à Clermont (que je suppose d'*Auvergne*), que les Auvergnats qui prononcent purement le patois ne disent pas *Culliat*, en détachant *Cul-iat*, mais bien *Cullat* en *mouillant*. De même pour *Trintiniac*, qu'ils prononcent bien empâté : *Trintignac*. Au reste, il est à remarquer que partout les *signes étymologiques* des mots tendent à disparaître par l'influence des instituteurs sur les enfants. Est-ce un bien ? Pour la langue courante, oui ; mais c'est un mal pour l'archéologie. Nous voyons chaque jour s'effacer les traces encores vives, il y a trente ans, du langage et de la prononciation de nos provinces.

Toutes les langues d'origine latine ont cette prononciation *mouillée* pour le *LN* (*li* antique) et pour le *GN* (*ni* antique). Le portugais surtout a conservé dans toute sa pureté cette manière de prononcer ; il donne même cet *empâtement* de la pro-

nonciation auvergnate, et c'est ce qui le distingue de l'espagnol. Ainsi, en portugais on écrit : *senhor*, *senhora*, *saldanha*, qui se prononcent : *sengnor*, *sengnora*, *saldagna*. En espagnol, le *tildé* fait l'effet de l'*h* en portugais et on écrit : *señor*, *señora* et *saldaña*, qui se prononcent : *ségnor*, *ségnora*, etc.: c'est-à-dire avec moins d'empâtement dans la liaison des deux premières syllabes. Dans l'ancienne langue on écrivait : *senior*, *seniora* et *saldania*. En italien on a *signore* et *signora*, en français *seigneur*, qui ont la même origine, et il est à croire que la prononciation était la même, quoique la forme *ni* fût employée partout. En catalan et en valencien, dialectes romans qui se rapprochent beaucoup de l'auvergnat et du limousin (le valencien se nomme *la lengua lemosina* ou simplement *el lemosin*), il existe aussi des formes de prononciation plus singulières pour nous : *Tristany*, *Company*, se prononcent *Tristagn'* et *Compagn'*. Ce qui n'empêchait pas d'écrire toujours en suivant l'ancienne orthographe latine ou romane. Mais ce travail continuel de l'enseignement qui tend à unifier l'orthographe et la prononciation des mots, et à représenter exactement le son par les lettres, effaçait, à l'époque de la Renaissance comme aujourd'hui, les signes de l'origine et de l'étymologie, et en même temps amenait le paysan, qui *parlait* mais *n'écrivait* pas, à modifier sa prononciation. C'est ainsi que les différents dialectes de la grande langue latine se sont corrompus en passant par différentes bouches et différentes plumes, et que des mots identiquement les mêmes ont pris des apparences toutes dissemblables.

Il n'y a qu'à faire prononcer ces mots à un Auvergnat de la montagne, et on reconnaîtra qu'il prononce toujours les *LN* et les *NH*, comme un Portugais de l'*Alemtejo*.

(Mende.) D. NARGEL.

— Indépendamment de sa valeur propre qui est d'indiquer l'aspiration, la lettre H est employée par diverses langues modernes, avec une valeur toute de convention, dans certaines combinaisons destinées à exprimer des sons pour lesquels l'alphabet n'a pas de signe particulier. Tels sont les groupes CH en français, SH en anglais, SCH en allemand, qui représentent la sifflante chuintante ; — CH en espagnol, qui désigne la palatale forte, etc. De même le dialecte auvergnat, ainsi que plusieurs autres idiomes du midi, se sert des combinaisons LH, NH, pour noter les sons mouillés des consonnes L et N que nous écrivons en français ILL ou IL (*bouteille*, *œil*) et GN (*seigneur*). La même notation a été adoptée par le portugais, *olho*, *senhor* (prononcez *oillo*, *segnor*).

DICASTÈS.

—

Année de la mort de Marin Cureau de la Chambre (V, 566). — Voici ce que dit sur ce médecin-littérateur, M Jal, dans son *Dictionnaire critique :* « Né au Mans, dit-on, médecin et client lettré de P. Séguier, Marin Cureau de la Chambre, que le *Dictionnaire universel* de Bouillet nomme *Martin* Cureau, entra à l'Académie française en 1635, par la grâce de son patron et de l'aveu du cardinal de Richelieu; en 1666, par ordre de Louis XIV, dont il était un des médecins les plus intimement consultés, il fut admis à l'Académie des sciences. En 1640 ou un peu avant, il se maria et eut de Marie Duchesne un fils, qui fut nommé *Pierre*, le 21 décembre 1640, par Pierre Séguier, chancelier de France, et par Marie Séguier, femme de Mre César de Combout, marquis de Coaslin (*sic*), colonel-général des Suisses (St-Eust.). Marin Cureau demeurait alors rue de Grenelle-Saint-Honoré. Il eut un autre fils, dont je n'ai pas vu le baptistaire, *François* de la Chambre, qui, le 7 mars 1670, « ancien médecin ordinaire de la « reine et des enfants de France, » fut nommé « médecin ordinaire du roi en l'ab- « sence du premier médecin, » et trois jours après (10 mars), « médecin ordinaire « des bastiments pour avoir soin de tous « les officiers, servans et employés en l'Es- « tat. » (Bibl. imp. MS. S. F. 2771-1, p. 121 et 133.) Le 31 juillet 1671, François Cureau eut le brevet de « démonstra- « teur-opérateur de l'intérieur des plantes « médicinales au Jardin du roy, à la place « de Marin Cureau de la Chambre, son « père, pourveu de cette charge en 1669 « et *récemment décédé.* » (MS. S. F. 2771-2, p. 314.) Marin Cureau de la Chambre, que le brevet du 31 juillet 1671, dit « ré- « cemment décédé, » était mort rue de Grenelle, le 29 décembre 1669 (St-Eust.). L'acte de son inhumation fut signé : « Pierre « Cureau de la Chambre, » La Chambre (c'est François), B. Halle de Fontenille. »

Moréri, dans la liste des académiciens, dit aussi que Marin Cureau de la Chambre, élu en 1635, est mort en 1669. Dans l'article qu'il lui consacre, il le fait mourir le 25 *novembre* 1669, dans sa soixante-quinzième année. Les registres de Saint-Eustache rectifient son erreur, quant au mois; mais l'année 1669 est hors de doute.

L'ouvrage le plus connu de ce savant médecin est : *Les Caractères des passions*. Moréri en cite plusieurs autres.

Si, d'après Moréri, Marin Cureau de la Chambre n'avait pas soixante et quinze ans révolus, en décembre 1669, il était né en 1695. Si, d'après son épitaphe, il avait soixante et quinze ans, il était né à la fin de 1694. E. G. P.

— On demande pourquoi la *Nouvelle Biographie générale* fait mourir Marin Cureau de la Chambre en 1675, tandis que

le Moréri fixe la date du 29 novembre 1669. L'extrait ci-joint des *registres de la marguillerie de la paroisse de Saint-Eustache* tranche la question, en redressant une nouvelle erreur de la *Biographie :*

« *Du samedi* 30 *novembre* 1669. *Convoi du chœur de* 42 (prêtres), *le service le lendemain, général assistance de Monsieur le Curé, six prestres porteurs, plomb pour deffunt, Messire* MARIN CUREAU DE LA CHAMBRE, *conseiller du roy en ses conseils d'Estat, médecin ordinaire de Sa Majesté, de Monsieur le chancelier et de la grande chancellerie de France, demeurant rue de Grenelle, a été inhumé dans notre église.* »

En marge de cet acte se trouvent ces deux mentions : « *Messieurs Paysant et Leroux ont veillé un jour.* » — « *Reçu* 232 *livres* 12 *sols* » pour les frais desdits convoi, service et inhumation.

M. Jal a d'ailleurs relevé le premier l'erreur, dans son *Dictionnaire*, en visant l'acte qu'il a trouvé dans le *registre des décès de Saint-Eustache*, acte signé des témoins. J'ai pensé qu'il n'était pas inutile de donner la mention plus complète du registre de la marguillerie, à cause des diverses indications, — veillée des prestres et prix, — qu'elle renferme.

G. SAINT-JOANNY.

—

Guillaume Reboul (V, 568). — Son nom est omis, il est vrai, dans la *Biographie universelle*, mais on le trouve dans une biographie locale, l'*Histoire littéraire de Nîmes*, et *des localités voisines qui forment actuellement le département du Gard*, par Michel Nicolas (docteur en théologie, et professeur de philosophie à la faculté de Montauban). Cet ouvrage, en trois volumes, publiés en 1854 à Nîmes, est la reproduction amplifiée d'une série d'articles qui avaient paru, les années précédentes, en feuilleton, dans le *Courrier du Gard*. Par cette raison, il est écrit un peu au courant de la plume; et son auteur, plus préoccupé de ses profonds travaux sur des matières théologiques, n'y a pas attaché, dans le principe, une grande importance. Il n'en renferme pas moins de très-nombreux et très-intéressants documents sur les écrivains de l'ancien Nemosez, et mériterait d'être plus répandu en dehors des étroites limites de ce petit pays.

(Nîmes.) CH. L.

— Je ne peux que conseiller à M. L. D. de consulter sur ce personnage le VIII[e] volume de la *France protestante* des frères Haag, pages 395, 396. Il trouvera là des renseignements qu'il serait trop long de transcrire ici. La Biographie Didot sous la direction de M. Hœfer en parle également, mais elle ne fait que reproduire Haag; elle ajoute cependant en note, qu'on trouve des détails sur Reboul dans Le Duchat, *Remarques sur la Confession de Sancy*, t. II, chap. 6, pag. 370-378. — Pr. Marchand, *Dictionnaire historique*, pages 160-162. — Lestoile, *Journal* de Henri IV.

D. CHARRUAUD.

—

Etymologie d'amazone (V, 569). — Dans le 2[e] livre de *Diodore de Sicile*, n° 53 — on lit : « Si l'enfant est une fille, on lui brûle « les mamelles, afin d'empêcher ces organes « de se développer par suite de l'âge; car « des mamelles saillantes seraient incom- « modes pour l'exercice guerrier; c'est ce « qui explique le nom d'amazones que les « Grecs leur ont donné. » (Traduction d'Hœfer.) — Déjà, dans le même livre, n° 45, il était dit : « Elles brûlaient la mamelle droite « aux filles, afin que la proéminence du sein « ne les gênât pas dans les combats. C'est « pour cette dernière raison qu'on leur « donna le nom d'amazones. »

Dans une note relative à ce texte, le traducteur ajoute : « Ἀμάζονος, *sans ma-* « *melles*. Suivant Otrokoski (*Origin. Hun-* « *gar.*, t. II, c. 14), le mot amazone vient « d'*am' azzon*, qui signifie *femme robuste* « dans quelques dialectes slavons. »

J'avoue que je m'en rapporterais plus volontiers à Diodore de Sicile pour l'étymologie d'un mot grec. Quoi qu'il en soit, ce serait un singulier rapport entre les deux langues.

E. G. P.

—

Le général Dagobert (V, 584, 505). — Ne demandons rien aux biographes de profession, et pour cause... mais ouvrons les Annuaires des ci-devant satellites de nos anciens tyrans, qualifiés chacun *Etat militaire de la France*, par de Roussel, etc. : c'est une lecture que je recommande aux patriotes bien intentionnés, en quête d'illustrations plus guerrières que révolutionnaires.

Poursuivons : *Etat militaire* de 1786, régiment royal-italien, en garnison à Toulon : *Dagobert*, premier capitaine commandant, chevalier de Saint-Louis; — *Etat militaire* de 1792 : *Dagobert de Fontenille*, chevalier de Saint-Louis, 2[e] lieutenant-colonel (promotion du 8 mars 1789) aux ci-devant chasseurs royaux du Dauphiné, en garnison à Romans, devenus 2[e] bataillon d'infanterie légère par règlement du 1[er] avril 1791. — Remarquons, en passant, que Dagobert, Moncey, Dumerbion, Masséna, n'étaient ni mal notés ni mal en cour; car, en langage de 1788 et 1789, on disait : *la mode est aux chasseurs !* — Remarquons enfin que Masséna, lieutenant, était même chevalier de Saint-Louis.

J'ai connu, ès années 1843-1844, une très-aimable femme d'esprit, Marie-Julie *Dagobert de Fontenille*, mariée à Jacques-

Michel-François, baron Achard, déjà général sous le premier empire, et l'un de nos plus vigoureux divisionnaires. Le général Achard, grand-croix de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, *sénateur du second empire*, est mort à l'âge de quatre-vingt-six ans, à Paris, tout criblé de blessures qu'il eût été dans le cours de sa glorieuse carrière, le 6 janvier 1865; — remarié, toutefois, depuis le 17 octobre 1863, à Madame veuve Eyckholt.

M. Frédéric Lock peut m'accorder, après tout ceci, que le second empire n'avait aucune raison... politique, pour refuser à l'une des rues du nouveau Paris le nom de Dagobert? — et je lui certifie que j'ai vu de mes yeux le futur maréchal de Saint-Arnaud, frais lieutenant-colonel, en habituelle compagnie des partenaires du général Achard, au whist officiel. (*V. les lettres du maréchal Saint-Arnaud.*) En somme, il y avait place pour les noms de Saint-Arnaud et de Dagobert dans le Paris de nos modernes ...édiles (*vieux style*); mais ils ont craint, — avec raison, je pense, — que les électeurs du quartier ne confondissent le général de la république avec le royal ami de Saint-Eloi. Les bacheliers du boulevard, section des utilitaires, ont bien demandé, avec quatre points d'interrogation : *Qu'est-ce qui connaît Bélidor????* H. de S.

—

Endetté comme un boucher (V, 594). — Cette locution me paraît si singulière que, jusqu'à renseignement contraire, je croirai qu'elle ne peut être que bornée à une seule localité et qu'elle fait allusion à quelque fait particulier. Je comprendrais mieux : *endetté comme une pratique de boucher;* surtout dans le midi, où l'on est, dit-on, plus sobre que dans le nord, manger habituellement de la viande a pu paraître une habitude ruineuse; et je trouve à ce sujet, dans un livre dont la paternité est douteuse entre Mézeray et le cardinal de Richelieu (*Histoire de la mère et du fils*), une anecdote qui pourra paraître curieuse, étant arrivée aux parents d'un homme qui a été quelque peu roi de France. Ce livre attribue sans doute une fort piètre origine au connétable de Luines; mais il convient cependant que son père était gouverneur de la ville du Pont-Saint-Esprit, et ce fut dans son gouvernement même que l'aventure aurait eu lieu. « Il leur fallut quitter le Pont-Saint-Esprit, pour ce que sa femme devant beaucoup à un boucher qui les fournissoit, ayant un jour envoyé pour continuer à y prendre sa provision, le boucher ne se contenta pas de la refuser simplement, mais le fit avec telle insolence, qu'il lui manda que, n'ayant jusques alors reçu aucun payement de la viande qu'il lui avoit vendue, il n'en avoit plus qu'une pièce à son service, dont se conservant la propriété il lui donneroit si bon lui sembloit, l'usage sans en rien demander. Cette femme hautaine et courageuse reçut cette injure avec tant d'indignation, qu'elle alla tuer celui de qui elle l'avoit reçue, en pleine boucherie, de quatre ou cinq coups de poignard. Après quoi ils se retirèrent à Tarascon. » O. D.

— J'ai entendu souvent cette expression dans les départements de la Sarthe et de l'Orne, elle n'est donc pas propre à la ville de Nîmes. (Versailles.) R. de S.

—

Henri VII a-t-il été empoisonné au moyen de la communion? (V, 595.) — Il n'est d'historien si sérieux qui sur une pareille question puisse être accepté par ceux dont sa décision contrarie les tendances, et entre les assertions contraires des Guelfes et des Gibelins, le doute subsistera aujourd'hui comme à l'époque même de la mort de Henri VII. Mais je voudrais pouvoir me rappeler où j'ai vu manifester une idée applicable à ce sujet, et trop curieuse pour être passée sous silence. C'est qu'on a pu, au moyen âge, mêler du poison à l'hostie ou au vin consacré, avec une intention pure et la ferme conviction que, si le communiant était en état de grâce, il n'éprouverait aucun mal. Si bizarre qu'une pareille croyance doive nous paraître aujourd'hui, je pense qu'il ne faut pas nier trop vite qu'elle ait pu exister alors. Ce n'eût été qu'une forme du *jugement de Dieu*, et elle n'aurait eu rien de plus miraculeux que l'épreuve du fer chaud. Aussi, des voyageurs ont raconté avoir trouvé l'ordalie du poison en usage dans plusieurs pays barbares, et peut-être est-il permis de l'entrevoir dans *l'épreuve des eaux-amères* prescrite au chapitre V des *Nombres*, pour connaître l'innocence ou la culpabilité des femmes soupçonnées d'adultère. O. D.

—

Robert d'Arbrissel (V, 569). — La Biographie Hœfer, au mot Arbrissel, signale un fait qui montrerait combien il est difficile de résoudre de semblables questions. « La lettre si accablante de l'évêque Marbode disparut plus tard du manuscrit ou l'avait vue le père Sirmond. Suivant Ménage, cette soustraction fut faite à la prière de Jeanne de Bourbon, légitimée de France, abbesse de Fontevrault. » Cette lettre de l'évêque de Rennes, Marbode, parlait de bien d'autres choses que de l'imprudente épreuve du lit partagé par deux femmes. « Taceo de juvenculis, quas sine examine religionem professas mutata veste per diversas cellulas protinus inclusisti. Hujus igitur facti temeritatem miserabilis exitus probat. Aliæ enim, urgente partu, fractis ergastulis elapsæ sunt : aliæ in ipsis

ergastulis pepererunt.» Bayle dit au sujet de notre saint : « On a comparé à Tantale, l'homme qui s'aviserait d'un genre de mortification tel que celui que l'on impute à notre Robert. Cette comparaison ne paraît pas exacte : il souffrirait la faim et la soif au voisinage du remède ; mais il ne serait pas certain que le remède se retirerait à mesure qu'on voudrait le joindre. » Bayle ne connaissait pas le *Prévôt d'Aquilée*, fabliau dont Legrand d'Aussy a donné l'analyse et où il voit un souvenir de Robert d'Arbrissel, sans se prononcer sur ce qu'il faut croire ou ne pas croire du saint lui-même. (Boccace et La Fontaine lui doivent leur *Diable en Enfer*). Ce prévôt d'Aquilée est marié, mais lui et sa femme ont fait vœu de continence, et pour être sûrs de le garder, ils tiennent près de leur lit une grande cuve d'eau bien froide, où la dame ne manque pas de faire tomber son mari, sitôt qu'il fait mine de transgresser le vœu. Robert ou ses nonnes auraient-ils aussi usé de ce procédé héroïque? Ces vœux de continence dans le mariage n'étaient pas très-rares à cette époque, et il faut avouer qu'ils rendent moins invraisemblable une macération qui n'en serait que le perfectionnement... s. g. d. g.

O. D.

— Je crois qu'il faut renoncer à prendre au sérieux le fait allégué par Geoffroi, abbé de Vendôme, par Marbode, évêque de Rennes, et par une lettre anonyme qu'on a attribué à Roscelin, que Robert d'Arbrissel couchait entre deux religieuses pour s'habituer à résister aux tentations de la chair. Le P. de la Mainferme, dans son *Clipeus nascentis ordinis Fontebraldensis*, a réfuté ces allégations. Ce qui me décide surtout à regarder tout cela comme pure calomnie de la part des ennemis de Robert, c'est le sentiment très-prononcé de Bayle, contre la vérité de ces imputations. On connaît, du reste, les dispositions frondeuses de cet écrivain et les notes croustilleuses dont il a émaillé son Dictionnaire. L'occasion était bonne ici pour donner libre cours à sa verve, il n'y a du reste pas manqué dans les notes qui accompagnent l'article sur Robert; néanmoins Bayle partage l'avis du P. de la Mainferme et nie, pour son propre compte, la réalité des faits imputés au fondateur de l'ordre de Fontevrault. Après cela, vous direz que l'opinion de Bayle ne peut fournir qu'une présomption et non une preuve ? d'accord : mais je crois qu'il serait difficile de fournir d'autres arguments en faveur de l'accusation, que les lettres des ennemis de Robert d'Arbrissel.

D. Ch.

—

Une édition nouvelle de Vapereau (V, 598). — Je répondrai moi-même à la question posée par l'impatience flatteuse du correspondant de Bordeaux. Une quatrième édition du *Dictionnaire des Contemporains* est non-seulement en préparation, mais en *voie d'exécution*, et très-avancée. L'auteur reconnaît le premier les lacunes successives d'un travail condamné à se refaire sans cesse. Il n'est pas étonné qu'on parle d'une liste de trois cents noms omis dans l'édition précédente ; car il aura lui-même introduit *plus de six cents* notices nouvelles dans la 4e édition, sans compter un nombre au moins aussi grand d'anciennes notices entièrement transformées, par suite de l'importance acquise récemment par les personnages auxquels elles étaient consacrées. De plus, d'innombrables modifications de détail, rectificatives ou complémentaires, auront été apportées d'un bout à l'autre de l'ouvrage, pour le tenir au courant des événements et des publications. La bibliographie surtout aura été complétée. Plus de 25 à 30,000 notes, recueillies au jour le jour, auront été mises en œuvre. Et toutefois, l'auteur recevra avec reconnaissance, jusqu'au dernier moment, et emploiera, dans les limites du possible, toutes les communications propres à augmenter l'exactitude, si précieuse dans un tel livre, mais *si difficile à obtenir*.

G. Vapereau.

— Avant qu'une édition nouvelle soit publiée, M. C. A. pourra combler une des lacunes signalées par lui, en recherchant, dans l'Etude suivante, la notice spécialement consacrée aux œuvres de M. Maurice Sand : *Le Berry aux Salons de peinture et les Artistes en Berry, depuis trente ans*, etc., par M. Richard-Desaix, p. 320 à 325. (*Société du Berry*, Xe année, 1862-1863. Paris, in-8°, Nap. Chaix, édit.)

Truth.

—

Armoiries des prélats et des sénateurs (V, 600). — Aux termes du décret impérial du 1er mars 1808, les ministres, les sénateurs, les conseillers d'Etat à vie, les présidents du Corps législatif, les archevêques, avaient droit au titre de comte; mais ils devaient faire régulariser leur situation en demandant à la chancellerie la délivrance de lettres patentes. Le décret indique, à la section III, le mode de délivrance, de publication et d'enregistrement de ces lettres. Elles devaient indiquer notamment la forme et la couleur des *armoiries* et *livrées* accordées à l'impétrant.

De nos jours, dans le silence de la loi de 1858, le droit a été remplacé par l'usage, et les armoiries dont se parent les membres du Sénat et de l'épiscopat sont ce qu'on nomme dans la langue du blason des *armoiries de dignité*. Ceux de ces personnages qui sont déjà en possession d'armoiries de famille se contentent d'ajouter à leur écu, des attributs (toque, mitre, man-

Gants de baptême. — Quels peuvent être les motifs et origines de l'usage encore pratiqué et par lequel le parrain, au moment du baptême d'un enfant, se croit obligé de joindre quelques paires de gants aux cadeaux de circonstance? ERN. D.

—

La barbe et la réglementation. — Connaît-on une loi, une ordonnance, un décret ou un règlement, qui interdise les moustaches : 1° Aux magistrats et aux avocats; 2° aux officiers de marine? Cette prohibition est-elle seulement traditionnelle? Dans ce dernier cas, à quelle époque faut-il faire remonter cette double tradition? D. A.

—

Martial de Loménie et le maréchal de Retz. — Albert de Gondi, comte, puis maréchal de Retz, a-t-il, lors de la Saint-Barthélemy, fait tuer en prison le protestant Martial de Loménie, après l'avoir forcé de lui céder à vil prix sa terre de Versailles?

Dans un Inventaire manuscrit des titres, contrats, etc., concernant le domaine de Versailles, fait en 1719 et conservé aux Archives de l'Empire (O. 12,795), on trouve, f° 54, à la date du 21 mars 1573, c'est-à-dire sept mois après la Saint-Barthélemy, le sommaire d'un acte passé par-devant Imbert et Aragon, notaires au Châtelet de Paris, par lequel François de Loménie, au nom et comme tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Martial de Loménie, seigneur de Versailles, fait avec Jean Gandois, tabellion de Versailles, divers échanges et transports relatifs à la terre et seigneurie de Versailles dont les héritiers de Martial étaient encore en possession. — Le même inventaire constate, f° 374, que c'est seulement le 27 juin 1573, dix mois après la Saint-Barthélemy, que Pierre de Gondi, évêque de Paris, au nom et comme fondé de procuration d'Albert de Gondi, baron de Retz, achète de François de Loménie, tuteur et curateur des enfants mineurs de défunt Martial de Loménie, les terres et seigneuries de Versailles et de la Grange-Lessart, moyennant la somme de *trente-six mille livres*. — Martial de Loménie avait acheté, par contrats des 14 janvier et 17 mars 1561, les seigneuries de Versailles et de la Grange-Lessart, pour la somme de *vingt-cinq mille cinq cent livres* et y avait joint, dans les années suivantes, divers terrains dont le prix représente la différence de vingt-cinq mille cinq cents à trente-six mille livres. L'archevêque Jean-François de Gondi, fils et héritier du maréchal de Retz, vendit à Louis XIII, en 1632, pour la somme de soixante-six mille livres, la seigneurie de Versailles avec l'annexe de la Grange-Lessart, mais dans un espace de près de soixante ans les terres avaient nécessairement doublé de valeur.

Les faits authentiques qui précèdent ne sont-ils pas de nature à décharger la mémoire du maréchal de Retz de l'accusation portée contre lui par les historiens, sur la foi du *Journal de l'Estoile* et de l'*Histoire des Martyrs* par Crespin? Ne prouvent-ils pas suffisamment que le comte de Retz n'a pas acheté la terre de Versailles avant la mort de Martial de Loménie, et qu'il n'a pas acheté cette terre à vil prix?

EUD. SOULIÉ.

—

La colonnade du parc de Monceaux. — M. Fréd. Lock, dans son *Dictionnaire des rues de Paris*, dit que la colonnade qui entoure l'une des pièces d'eau du parc de Monceaux provient de l'ancien château du Raincy. — Mais j'ai lu quelque part que le chapitre de Saint-Denis, chargé de la conservation et de l'entretien du tombeau des Valois, l'avait laissé se dégrader à tel point, qu'on avait dû renoncer à le restaurer. Ces ruines auraient été alors achetées par le duc d'Orléans, pour être placées dans le parc qu'il faisait planter à Monceaux en 1778. Cela est-il exact?

A. B. D.

—

Pierre de Montereau ou de Montreuil. — Quel est le vrai nom de cet architecte : Montreuil ou Montereau? Ces deux localités sont très distinctes et n'ont jamais porté indifféremment l'un ou l'autre nom.

F. L.

—

Dezèdes, auteur de « Blaise et Babet, » et les Dezeddes, seigneurs de Vaulx et Lonchamp, en Champagne. — Ce compositeur dramatique ne connut jamais, dit-on, ni ses parents, ni le lieu et la date certaine de sa naissance. Venu de bonne heure à Paris, il recevait d'un *notaire* une pension, qu'on cessa de lui payer quand il voulut faire à ce sujet des investigations qui devaient, à ce qu'il croyait, lui faire retrouver les auteurs de ses jours.

Lors de la recherche de la noblesse en Champagne, M. Larcher, intendant de Champagne, rendit, le 1er juin 1698, un arrêt de maintenue en faveur de François Dezeddes, écuyer, seigneur de Longchamp en Perthois, et de Jean-Baptiste Dezeddes, seigneur de Vaulx, ancien gouverneur des villes basses du Luxembourg, et Calmel de Drogon. Cette famille, originaire d'Allemagne, fut alliée à plusieurs familles nobles de Champagne, et résida longtemps dans le Perthois. Je signale cette coïncidence de noms aux biographes musicaux et champenois qu'elle pourrait intéresser. Aujourd'hui, que tant d'exemples nous ont appris ce que l'on peut obtenir par des re-

— Pardon, M. S. D., je crois pouvoir affirmer que le cadran solaire de l'hôtel de ville d'Anet ne porte point : *Ora UT te rapiat hora*, mais bien : *Ora NE te rapiat hora*, ce qui est bien différent.

J'ai visité Anet en 1863; cette épigraphe m'était restée dans la mémoire, et je l'avais consignée, dès lors, sur un carnet, où je la retrouve telle que je la donne plus haut.

Sur les murs du château de La Rochefoucauld (Charente), reconstruit en grande partie par Antoine Fontan, je me souviens parfaitement d'avoir vu, il y a déjà longtemps, un cadran solaire qui portait ces vers bien connus :

Eheu, fugaces labuntur anni.
Fugit irreparabile tempus.

On peut ajouter à ce recueil les sentences qui se retrouvent sur beaucoup d'anciennes horloges, et même d'anciennes pendules. J'en possède une, du temps de Louis XIII, dont le cadran en chiffres romains semble supporté à bras tendus par Saturne, figuré en ronde bosse et en cuivre doré. Le dieu est assis sur une sorte d'entablement, sous la frise duquel on lit ces mots : *Solem avdet dicere falsvm.*

(Bordeaux.) CHRISTAGÈNE.

— Au cadran de l'ancienne église des Carmes de la ville de Vic (Meurthe), servant de nos jours de magasin :

Afflictis lentæ, celeres gaudentibus horæ.

Le tribunal est établi dans le couvent, et les prisons sont à côté.

Sur celui de la chapelle du collége (jadis aux R. P. Jésuites) de Saar-Union (Bas-Rhin) :

I. H. S. *Sit nomen Domini benedictum usque ad occasum.* 1758.

La municipalité a fait restaurer dernièrement les figures du Temps et des Génies, qui tiennent cette inscription.

A. BENOIT.

— Si je ne me trompe, M. H. E. a commis ci-dessus (V, 523) un léger *lapsus calami. Gnomon*, à proprement parler, ne vient pas de γνώμη, sentence; — il vient directement de γνώμων, style qui marque les heures, dérivé lui-même de γινώσκω, connaître.

— Il y a deux ou trois ans, j'ai vu à Bayeux (Calvados), sur le pignon d'une ancienne maison située non loin de la manufacture de porcelaine, un vieux cadran solaire fort endommagé par le temps, et autour duquel on pouvait encore, avec un peu d'attention, déchiffrer l'inscription suivante : SINT TIBI LEVES (s. e. *horæ*)

— A Loches, — ou à Cormery (Indre-et-Loire). — En 1866, un ancien cadran, placé près du cimetière, portait ces mots :

« STA !
FATALIS HORA VENIET. »

— Je détache, à l'intention de M. H. E., le passage suivant, du onzième et dernier volume (hélas!) des *Nouveaux Lundis* de C.-A. Sainte-Beuve (p. 432) :

« Les Viguier, qui étaient de bons bourgeois de Paris, possédaient dans le prolongement de la rue de Rivoli une maison à laquelle ils avaient fait mettre sur la rue un cadran solaire avec une devise. Cette devise qui était de la composition de M. L. Viguier, lui ressemblait fort : *Vera intuere, media sequere.* Une maxime de Montaigne ou d'Horace. Et il en avait fait lui-même une paraphrase en vers :

Passant, quand le soleil brille à ce méridien,
Contemple le temps vrai, mais n'en fais point [usage;
Le bon sens et la loi suivent le temps moyen.
« Prends l'heure à la paroisse » est un honnête [adage
Dont plusieurs font abus, mais qui convient au [sage,
Eût-il même du Vrai le miroir en sa main.

ULRIC.

— Sur une plaque d'ardoise très-ornée qui sert de cadran solaire dans le parc de Mortefontaine, est gravé le distique suivant :

Mors mortis; morti mortem nisi morte dedisset
Cœlorum nobis janua clausa foret.

Ce galimatias doit se comprendre ainsi : « Christ! s'il n'eût tué la mort en expirant, la porte des cieux nous eût été fermée. »

A. D.

— Un cadran solaire du commencement de ce siècle porte : *Unam time.*

— Sur le cadran d'un clocher, on lit : *Ultimam timete*; et : *Nescitis diem neque horam.*

— La lanterne du labyrinthe, au Jardin des Plantes, ne porte-t-elle pas aussi un cadran solaire avec une épigraphe?

Dr LEJEUNE.

— On lit sur un beau cadran solaire horizontal, dans le parterre-verger de l'ancienne maison seigneuriale de Montois-la-Montagne (Moselle) :

CE N'EST PAS, Ô MORTELS, ÇETTE OMBRE-CI QVI [PASSE,
SONT VOS ANS, SONT VOS IOVRS QVI NE FONT QVE [PASSER,
TOVS LES ANS, TOUS LES IOVRS, L'OMBRE PASSE [ET REPASSE,
MAIS VOS ANS ET VOS IOVRS PASSENT SANS RE-[PASSER.

GERVAISE FECIT. M.D.CC.XXVI.

H. DE S.

— Inscription relevée à Villenauxe (Aube) :



Præcipites validis, tardæ languentibus horæ.

JACOB.

— A Noyers, près de Tonnerre (Côte-d'Or), sur le mur de l'ancien collége des Pères de la Doctrine chrétienne :

Quis melior vitæ monitor rerumque magister,
Cum doceat rapido quo fugit hora pede.

Autre au même endroit :

Itque reditque viam constans quam suspicis [umbra.
Umbra fugax, homines, non reditura sumus.
Unam time.

— A l'angle du premier bâtiment de l'Hospice du Mont-Cenis, du côté de l'Italie :

Tempore nimboso, securi sistite gressum.
Ut mihi, sic vobis, hora quietis erit.

— A Florence, au cadran du cloître de l'Annonciata :

Dum tempus habemus, operemur bonum.

— A Vintimiglia, frontière d'Italie :

Aspiciendo senescis.

— A Nice, boulevard du Midi, sur le derrière du théâtre qui fait face à la plage, est un très-savant cadran solaire indiquant avec force démonstrations la différence du temps vrai et du temps moyen. On y lit aussi cette légende : *Transit hora, lux manet.*

— A Berlin, au Jardin Zoologique : *Ich zeige nardir heiteren Stunden.* S. D.

—

Antiquité de la crinoline (V, 624). — Si M. E. G. P. n'a pas d'autre document pour prouver l'antiquité de la crinoline que le passage cité d'Aulu-Gelle, il fera bien de montrer, sur ce sujet, la réserve prudente qu'il emploie lorsqu'il s'agit de déterminer ce que « les anciens appelaient un arbre heureux ou malheureux. » L'abbé Douzé de Verneuil, qui ne paraît pas, du reste, connaître beaucoup mieux le français que le latin, l'a induit en erreur. Le texte d'Aulu-Gelle est clair et précis, mais ne ressemble guère à la prose du traducteur : *Quod venenato operitur; et quod in rica surculum de arbore felici habet.* « Elle (la prêtresse) est vêtue (d'un vêtement) de couleur; sur son voile est un rameau d'un arbre heureux. » Le cerceau, la couleur de feu, la couleur de pourpre et les franges sont de pure invention. Jusqu'à preuve contraire, la définition de l'arbre heureux ou malheureux par Caton doit être classée dans le même ordre de documents.

FR. F.

—

L'épigramme contre M. Henri Martin (V, 625) — doit être du Père Daniel, ou de Mézeray, à moins qu'elle ne soit de..... On y a répondu de plusieurs encres. Voici d'abord l'encre de la Petite Vertu :

Quand l'Institut, donnant la préférence
Au docte Henri Martin, le plus loyal des Francs,
Lui décerna le prix de vingt bons mille francs,
Pour sa belle *Histoire de France*,
L'Envie eut son béjaune et charma sa souf- [france
En trouvant à l'auteur cent défauts différents...
« Les Francs ne sont pas sots; les sots ne sont [pas francs! »

B. V.

—

Le bruit est pour le fat (V, 625). — J'ai lu dans ma jeunesse *les Ruines* de Volney, où chaque chapitre est précédé d'une épigraphe.

L'une d'elles était composée des deux vers en question, et devait citer l'auteur qui pourrait bien être Mme Deshoulières, si ma mémoire ne me fait défaut. On y lisait encore du même auteur :

L'amour-propre est, hélas! le plus sot des [amours!

(Reims). E. D.

— Ils appartiennent à Lanoue, et se trouvent dans sa comédie de *La Coquette corrigée*, acte I, scène 3. — En les citant dans mon petit recueil des *Vers proverbes français*, j'en ai indiqué l'origine vraisemblable par la note suivante : « Dans un siècle non moins corrompu que celui de Louis XV, Ovide avait dit (*Amor.* III, 4, v. 37) :

Rusticus est nimium quem lædit adultera con- [jux.

« C'est être trop rustre que de s'offenser de l'adultère d'une épouse. »

C. DEZOBRY.

— Ils sont de Lanoue, scène 3e, acte 1er de la *Coquette corrigée*. Eraste, trahi par la Coquette, menace de faire imprimer les lettres qu'il a d'elle. Clitandre, ami d'Eraste, cherche à l'en détourner :

Tu cherchas à lui plaire, et tu plus à Julie :
Ne fût-ce que deux jours, elle fut ton amie.
Tout ce que ces deux jours Julie a fait pour toi,
Sous le sceau le plus saint fut commis à ta foi.
Regards, billets, discours, signes de toute es- [pèce,
Du plus profond secret supposaient la promesse.
Aux mains d'un honnête homme elle a cru con- [fier
Le pouvoir de la perdre ou de l'humilier.
Des devoirs de l'amant sois quitte; elle est vo- [lage :
Le secret en est un dont rien ne te dégage!
Elle est femme, elle rompt de perfides liens :
Sois homme; tes serments doivent survivre aux [siens.
Laissons le petit-maître et l'impudent cynique
S'abreuver de scandale et vivre de critique,
Et, sans frein, sans pudeur, déchirer de leurs [traits
Celles dont ils n'ont pu profaner les attraits;

Laissons cette vermine orgueilleuse et sans âme
Se parer des débris de l'honneur d'une femme;
Le bruit est pour le fat, la plainte est pour le [sot;
L'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit [mot.

Peut-être pourrait-on entrevoir dans cette tirade une critique du dénoûment du *Misanthrope*; mais Molière n'y a donné le vrai caractère d'honnête homme, ni à Acaste, ni à Clitandre. O. D.

Quatre autres correspondants font même réponse. Un cinquième indique, par erreur, *la Femme jalouse* de Desforges. Un sixième attribue *la Coquette corrigée* à Destouches, et renvoie à Ed. Fournier, qui n'a point commis ce *lapsus*, et dont les ouvrages, comme nous le dit fort bien un septième correspondant, dispensent aujourd'hui de longues recherches et nous épargnent bien des efforts de mémoire.

—

La décoration du Lis (V, 632, 268). — Les insignes de cet ordre éphémère ont sans doute varié, malgré sa courte durée. J'en ai vu un modèle bien différent de celui décrit par M. E. G. P. (V. 632). Il consistait uniquement en une fleur de lis d'argent de deux centimètres environ de hauteur, suspendue par une bélière à une couronne fermée de même métal. Le ruban était de moire blanche, sans liséré.
JOC'H D'INDRET.

— Les diplômes de la décoration du Lis ne ressemblent pas tous à celui qui est décrit par M. E. G. P. J'en possède un qui présente de notables différences. Il est sur parchemin, d'une hauteur de 40 centimètres et d'une largeur de 48 centimètres. Comme dans l'autre, le texte est encadré d'une vignette gravée par Adam et imprimée par P. Didot l'aîné, imprimeur du roi et des gardes nationales du royaume. En haut, deux génies ailés soutiennent d'une main les armes de la France dans une couronne de chêne et de laurier, et portant de l'autre une branche de lis. A droite et à gauche, sont deux trophées composés de drapeaux, d'armes, d'équipements militaires et d'une grosse caisse, le tout entremêlé de branches de lis. Le trophée de droite présente au bas la décoration du Lis dans une couronne et en haut les armes de France; celui de gauche offre au bas les armes de la Ville de Paris et en haut la décoration du Lis. La vignette du bas est composée d'ornements et d'instruments de musique avec un cartouche renfermant les armes de la France en timbre sec.

Ce brevet est délivré par Charles-Philippe de France, et constate qu'il s'est fait représenter les états de service de l'impétrant qui sont rapportés en entier. Puis, il déclare qu'il a **reconnu** «que « lesdits services arrêtés conformément à « l'Ordre et au Règlement des 4 et 10 juil- « let 1814, par le Conseil général des bre- « vets et récompenses » donnaient à l'impétrant le droit de porter la décoration *du Lys*, telle qu'elle a été accordée à la garde nationale de Paris, dans l'ordre du jour du 26 avril, donné en notre nom, comme lieutenant-général du royaume, dans l'ordre du jour du 9 mai, donné au nom du *Roi*, notre souverain seigneur et frère, et dans l'ordonnance royale du 5 aout 1814, sur les récompenses accordées à ladite garde nationale. En conséquence, il autorise à porter ladite déclaration consistant dans la *Fleur de Lys*, surmontée de la couronne royale, le tout en argent, suspendu à un ruban blanc moiré, ayant sur chacun des bords un liséré bleu de roi, large de deux millimètres.

Ce brevet, délivré le 8 février 1815, est signé par Charles-Philippe, par le comte Dessolle, ministre d'Etat, pair de France, major général, par le duc de Montmorency, aide-major général, président du conseil des brevets, et par Gilbert de Voisins, secrétaire-général. V. T.

Trouvailles et Curiosités.

Premières chansons (inconnues et retrouvées) de Béranger. — Je viens de découvrir un petit volume, non encore signalé, qui renferme vingt-quatre chansons inconnues de notre Béranger. Le malin chansonnier a si bien gardé son secret, qu'on pouvait le croire à jamais enseveli dans sa tombe. Mais vous savez ma théorie sur les œuvres non recueillies des poëtes français? J'ai établi en principe que tout poëte, grand ou petit, a dû laisser s'égarer ou se perdre un certain nombre de pièces de poésie de sa composition, qu'il faut chercher dans les recueils contemporains imprimés ou manuscrits. J'ai donné un corps à ce système de dénicheur de poésies cachées dans les buissons les plus épais de la littérature, en publiant deux gros volumes d'*Œuvres inédites ou non recueillies* de notre La Fontaine. Je crois que Béranger pourrait nous fournir au moins un volume en ce genre, et peut-être deux, si l'on parvenait à constater tout ce qu'il a écrit, *propria manu*, pour les livres d'art de Landon.

J'en reviens à mon volume dont j'ignorais absolument l'existence. Edouard Fournier seul (qui sait tout et sait si bien ce qu'il sait), avait mentionné, dans ses notes, ledit volume, d'après une indication de Saintine, mais onc il n'avait pu rencontrer ce curieux *rara avis!* J'ai été plus heureux

M. Nadault de Buffon, magistrat, arrière-petit-fils de l'auteur de l'*Histoire naturelle;* qui a publié, en 1863, un volume in-8°, intitulé : *Buffon, sa famille, ses collaborateurs et ses familiers*, d'après les Mémoires d'Humbert Bazile, cite en note (p. 16) le chevalier Aude, sans lui donner la qualité de secrétaire de Buffon. Ce nom ne reparaît pas dans le volume et ne se trouve pas davantage dans la *Correspondance de Buffon*, publiée par le même M. Henri Nadault de Buffon. Peut-être ce magistrat a-t-il par devers lui les moyens de satisfaire M. A. Dureau. Je crois que M. de Buffon est actuellement procureur impérial à Nantes. — Aude a publié une *Vie de Buffon*, Lyon, Grabit, 1788, in-8° (*France littéraire*, de Quérard).

FRÉD. LOCK.

—

La famille Torlonia (III, 712). — Le banquier *Giovanni Torlonia*, souche de la famille des princes romains de ce nom, est né à Sienne en 1754, et mort à Rome en 1829. Sorti de la classe la plus infime, domestique de place (cicerone) à Rome, où il se tenait sur la *piazza di Spagna*, vivant des paoli que lui donnaient les Anglais, auxquels il servait d'interprète tant bien que mal, et montrait le Colysée, il se fit une réputation parmi les voyageurs, à force de zèle et de probité; les voyageurs se le recommandaient les uns aux autres. Après l'assassinat de Basseville, qui avait été envoyé à Rome pour travailler les esprits, il disparut. Plus tard, on le retrouve époux de la veuve d'un sellier. Peu à peu, grâce à son intelligence, à son esprit entreprenant, à la sûreté de son coup d'œil, il devient un négociant de premier ordre. Il opéra alors sur la réhabilitation des assignats dont les Etats de l'Eglise étaient inondés et qui étaient frappés de dépréciation. Ce fut même dans sa maison qu'on imprima les assignats romains, auxquels on avait donné un cours forcé. Il accrut sa fortune par de grandes affaires de banque, des fermages considérables (les fermes des alunières de Tolfa), et par l'acquisition et la revente des propriétés des grandes familles romaines. Il reçut la grandesse d'Espagne, et, ayant acheté la propriété des Odescalchi-Bracciano, il obtint du pape le titre de *duc de Bracciano*.

A. NALIS.

—

Le « Christianismi restitutio » de Servet (III, 714). — On lit, à propos de cet ouvrage, dans la *Relation du procès criminel intenté à Genève, en* 1553, *contre Michel Servet*, par Albert Rillet (Mém. et Docum. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Genève, 1854, t. III, p. 9, *note*) : « Le nom de Servet ne se lit point au titre ; mais on le trouve indiqué p. 199; à la fin du livre se trouvent ses initiales : $\frac{\text{M. S. V.}}{1553}$ (Michael Serveto Villanovanus). On dit qu'il existe trois exemplaires de l'édition originale; celui de la Bibliothèque du Roi, à Paris, que nous avons consulté, porte le nom de *Colladon*, le même probablement dont il sera question dans le récit du procès. » TH. D.

— Il y a toute probabilité que l'exemplaire en question est unique, en effet, et est bien celui que possède la Bibliothèque Impériale. Voilà ce que dit de celui-ci M. Flourens, dans son *Histoire de la découverte de la circulation du sang*. « J'ai vu, j'ai touché le livre de Servet. Un exemplaire de ce trop fameux livre est soigneusement conservé dans notre Bibliothèque, et, pour comble, cet exemplaire, l'unique peut-être, qui subsiste encore aujourd'hui, était l'exemplaire même de Colladon, l'un des accusateurs suscités par l'impitoyable Calvin contre l'infortuné Servet. Il a appartenu au médecin anglais Richard Mead, célèbre par son *Traité des poisons*. Mead le donna à de Boze. Il fut acquis plus tard par la Bibliothèque Royale, à un très haut prix. Colladon y a souligné les propositions sur lesquelles il accusait Servet. Enfin, et pour dernier trait d'une trop irrécusable authenticité, plusieurs pages de ce malheureux exemplaire sont en partie roussies et consumées par le feu. Il ne fut sauvé du bûcher où l'on brûlait à la fois le livre et l'auteur, que lorsque l'incendie avait déjà commencé. » Evidemment, ce sont là les maculatures que les catalogues des ventes Gaignat et Lavallière attribuaient à la pourriture. O. D.

—

Qu'est-ce qu'une bombarde-chamélie? (III, 716.)

Pan qui faisoit estat d'en jouir (de Syrinx) près [des eaux,
Embrasse au lieu de corps quantité de roseaux.
Elle pantoise encor, du vent de son haleine,
Inspire ces roseaux. Lors, de la canne pleine
Du souffle de la Nymphe issit un petit son
Triste et dolent. Lui, meu de si triste chanson:
Désormais (ce dit-il) avec la *chalemie*
Je chanterai l'amour que je porte à ma mie.

Et dès lors il se prit à façonner la fluste, liant plusieurs *chalemeaux* ensemble et les joignant avec de la cire, laquelle invention fut nommée du nom de la nymphe Syrinx (*Mythologie*, etc., par J. D. M. Lyon, Paul Frelon, 1604, liv. V, p. 426).

La simple *chalémie* est donc la flûte de Pan. Je crois que la *chalémie-bombarde* n'est autre chose que la cornemuse.

F. T. BLAISOIS.

— En langage berrichon, c'est la *guimbarde*, petit instrument sonore de fer ou de laiton, composé de deux branches, entre lesquelles est une languette qui vibre lorsqu'on la touche. On joue de la *bombarde* en la plaçant entre les dents. — En

français, cette même locution signifiait anciennement une espèce de jeu d'orgue.

ULRIC.

Trouvailles et Curiosités.

M. Mongis et la bosse d'Esope. — *Le Siècle*, du 4 déc. 1866, rend compte d'une séance tenue, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le dimanche précédent, par la Société philotechnique, séance dont un rapport de M. le secrétaire perpétuel Mongis a été le principal ornement. Parlant de M. Mongis, le rédacteur du *Siècle* nous dit : « Quelle « façon plus charmante aussi pour annon- « cer les nouvelles fables d'un co-socié- « taire, que d'informer l'auditoire que le « susdit fabuliste vient d'opérer de nou- « velles fouilles dans la bosse d'Esope, « pour y puiser ce sel attique qu'il dispense « à pleines mains? » Sans me demander ici s'il n'existe pas beaucoup de plaisanteries plus fines et plus heureuses que celle-là, je rappellerai que, dans pas une ligne des textes anciens, il n'est fait mention de la déviation d'épine dorsale du précurseur de La Fontaine, et que c'est uniquement à la suite d'un misérable compilateur du moyen âge, que tant de bonnes gens ont, si l'on me passe le mot, donné *dans cette bosse*.

T. DE L.

—

Le crâne de Descartes. — Sganarelle et Géronte, ces deux personnages immortels, ont eu, il n'y a pas longtemps, une conversation sur le sujet du *spiritualisme* et du *matérialisme*. Placé derrière la porte du salon de Géronte, et ayant vue sur les deux interlocuteurs par le trou de la serrure, je puis communiquer aux lecteurs de *l'Intermédiaire* un fragment de cet entretien mémorable.

GÉRONTE. On ne peut mieux raisonner, sans doute. Il n'y a qu'une chose qui m'a choqué : c'est ce que vous dites de *Voetius* et de *Descartes*. Vous faites du premier un grand homme et du second un crétin. Il me semble que c'est le contraire qui est vrai, que Voetius était un crétin et Descartes un grand homme.

SGANARELLE (*se caressant le menton*). Oui... cela était autrefois ainsi, mais nous avons changé tout cela. A présent nous faisons de l'histoire et de la philosophie d'une manière toute nouvelle. Autrefois j'estimais les gens par leur taille, et Aristote était un grand homme à mes yeux, parce qu'il était (*se levant et mettant sa main au-dessus de sa tête*) plus grand que moi de tout cela; mais j'ai marché avec le siècle, et aujourd'hui je mesure les gens au volume de leur ca-pa-ci-té crâ-ni-enne. Grand crâne, grand esprit; petit crâne, petit esprit. C'est tout simple, et pas n'est besoin, pour juger les hommes, d'étudier leurs actions ou leurs œuvres. Or, Voetius, possédant un grand crâne, ne pouvait être qu'un grand homme, et Descartes, en ayant un de la plus petite dimension, était nécessairement un crétin.

GÉRONTE. Voilà qui est admirable, et je...

SGANARELLE. Oh! beaucoup plus admirable que vous ne pouvez croire. Tenez, par exemple, que pensez-vous qu'était le caractère de Voetius?

GÉRONTE. Assez hargneux, autant que je puis le présumer.

SGANARELLE (*faisant une pirouette*). Brrr..t, mon bon, vous n'y êtes pas... Ah, ah!... vous en êtes à cent lieues, à mille lieues! Voetius était (*abaissant et relevant alternativement la main*) le plus doux, le plus bienveillant, le plus aimant des hommes...

GÉRONTE. Cependant, Monsieur, la *Revue des Deux-Mondes*...

SGANARELLE. Laissez-moi donc tranquille avec votre *Revue des Deux-Mondes :* c'est une vieille bavarde. Je le répète : Voetius était le plus doux, le plus bienveillant, le plus aimant des hommes, puisqu'il possédait, très développées, la bosse de la bienveillance (1) et celle de l'a-ma-ti-vi-té! Que diable! ce sont des faits, ça! et non des raisons frivoles, de vaines subtilités métaphysiques...

GÉRONTE. Je ne savais pas tout cela, et je vous demande pardon de mon ignorance.

SGANARELLE (*d'un ton plus calme*). Il n'y a pas de mal, et vous n'êtes pas obligé d'être aussi habile que nous.

(*Entre comme une bombe le docteur Pancrace.*)

PANCRACE. Vous avez tort, vous avez tort, vous êtes des imbéciles, des ignorants (*Sganarelle le regarde de travers et saisit son bâton*). C'est moi, homme savant, savantissime, qui ai découvert le grand arcane. La grandeur de l'esprit ne dépend ni du volume de la cervelle, ni de son poids, mais d'une qualité occulte logée en ladite cervelle, *vis insita*.

GÉRONTE. Quelle qualité, s'il vous plaît?

PANCRACE. Une qualité... dont... par laquelle... une qualité, enfin, qui fait que, selon que vous en avez plus ou moins, vous êtes un grand ou un...

Copie conforme : E. P.

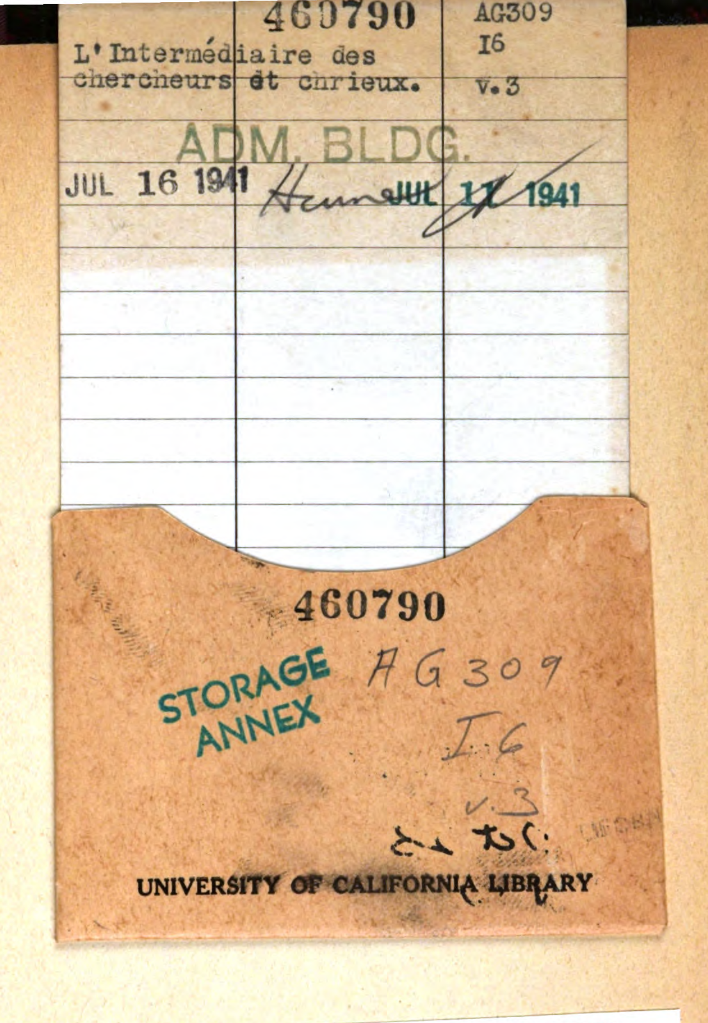
(*La suite au prochain* N°.)

(1) Cette bosse existait chez l'assassin Dumollard, et le Sganarelle qui a fait cette découverte n'en a pas été surpris. Au contraire. « CELA DEVAIT ÊTRE, » a-t-il dit dans une brochure remarquable. Il fallait de la bienveillance à Dumollard pour se concilier *celle* de ses victimes!...

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1866.

Le N° du 25 Décembre n'a pas paru

Compat


460790
L'Intermédiaire des chercheurs et curieux.
AG309
I6
v.3
ADM. BLDG.
JUL 16 1941
JUL 17 1941
460790
STORAGE ANNEX
AG 309
I.6
v.3
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY


U. C. BERKELEY LIBRARIES
C051109314



